REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGT-HUITIÈME ET VINGT-NEUVIÈME ANNÉES

PARIS 1914-15

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
AUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président honoraire :	M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Président :	M. le marquis de Reverseaux, ancien ambassadeur.
Vice-Présidents :	M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.
	M. le baron de Barante.
	M. le comte d'Antioche.
	M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Institut.
Secrétaires :	M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut.
Trésorier :	M. Octave Noël, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Directeur de la Revue :	M. le comte Baguenault de Puchesse, correspondant de l'Institut.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ

ALDASSY.
BEAUFORT (S. E. M. DE).
BOCAGE (général Carlos DU).
CRUE DE STOUTZ (François DE).
GORRINI (commandeur Giacomo).
HALOT (Alexandre).
JERNINGHAM K. C. M. C. (Sir Hubert).
JETTÉ (l'honorable Louis-A.).
MAC SWINEY DE MASHANAGLASS (marquis DE).
MALVEZZI DE' MEDICI (comte Nerio).
MARCELLO (comte Andrea).
MISSAK-EFFENDI (S. E. H.).
OLIVART (marquis D').
PERALTA (Manuel DE).
PLANAS-SUAREZ (Dr Simon).
ROXOROÏZ DE BELFORD.
SCHLITTER (Dr Hanns).
VESNITCH (Mil. R.).
VILLA-URRUTIA (S. E. le marquis DE).
WEBER (Dr Ottocar).
WHITHELEY (James-Gustavus).
WOOD'S BLISS.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(Les noms des membres qui ont racheté leur cotisation sont précédés d'un astérisque.

ABRO (Tigrane D'), 18, avenue de Mac-Mahon, Paris.

ACEBO (marquis D'), membre correspondant de la *Real Academia de la Historia*, à Madrid.

ADAM (Léon), conseiller à la Cour d'appel de Rabat (Maroc).

ADATCI, conseiller à la légation de Mexico, 56, place de Oribaza.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE *(Bibliothèque du ministère des)*, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE COSTA-RICA (ministère des), San José de Costa-Rica.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE *(Bibliothèque du ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE *(le sous-directeur des archives au ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE *(S. E. le ministre des)*, quai d'Orsay, Paris.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE *(S. E. le ministre des)*, Rome.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SERBIE (ministère des), à Belgrade.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE *(S. E. le ministre des)*, Constantinople.

ALBON (marquis D'), 11, rue de l'Université, Paris.

ALDASSY (L.), agrégé à l'Université de Buda-Pest, archiviste au Musée national, *correspondant de la Société*, Buda-Pest (Hongrie).

ALIOTTI (baron Charles), conseiller d'ambassade au ministère des Affaires étrangères, Rome (Italie).

Allizé, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Munich (Bavière).

Aloisi (*le lieutenant de vaisseau*), premier secrétaire et attaché naval à l'ambassade d'Italie, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Amboix de Larbont (général d'), 11, avenue Hoche, Paris.

Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Pays-Bas).

Anthouard (baron d'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe, Paris.

Antioche (comte d'), *vice-président de la Société*, 25, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Apponyi (comte Alexandre), conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), à Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Argaez (S. E. le Dr Enrique de), ancien ministre des Affaires étrangères de Colombie à Bogota.

Argetoyano, secrétaire de la légation de Roumanie, 122, rue La Boëtie, Paris.

Aristarchi-Bey (S. E.), ministre de Turquie à La Haye.

Asbeck (baron d'), secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée, Paris.

Aubert de la Rüe (Hippolyte), archiviste-paléographe, ancien directeur de la bibliothèque de Genève, 21, boulevard Flandrin, Paris.

Aubry-Vitet, 69, rue de Varenne, Paris.

Aulneau, avocat à la Cour d'appel, 56, rue de Rennes, Paris.

Auzoux, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

Avricourt (comte Balny d'), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Avril (baron Louis d'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Perier, Paris.

Azan (le capitaine), 21, avenue de Suffren, Paris.

Azevedo de Silva (comte d'), ministre plénipotentiaire de Portugal, 9, rue d'Artois, Paris.

Baguenault de Puchesse (comte), directeur de la *Revue, membre du Conseil*, 24, rue de Surène, Paris.

Ballero (Eugène), secrétaire d'ambassade, 51, rue de Miroménil, Paris.

Bapst, ministre plénipotentiaire, 110, rue de l'Université, Paris.

Barante (baron de), *vice-président de la Société*, 22, rue du Général-Foy, Paris.

* Barbey (Frédéric), archiviste-paléographe, 20, rue de Tournon, Paris.

Barral-Montferrat (marquis de), *secrétaire de la Société*, Le Lassay, par Étréchy (Cher).

Barré de Lancy, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales, 12, rue Boileau, Paris, et château de Saint-Martin, Pontoise (Seine-et-Oise).

Batiffol (Louis), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 31, avenue de Saxe, Paris.

Beaufort (S. E. M. de), *correspondant de la Société*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

Beaumont (marquis de), 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Béclard (Léon), secrétaire d'ambassade, 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Belges (S. M. le Roi des), palais royal, Bruxelles.

Belgique (*Bibliothèque royale de*), Bruxelles.

Bellissen (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, 63, rue de Varenne, Paris.

Bernon (baron J.-A. de), docteur en droit, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

Bertrand (P.), bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, 51, boulevard Arago, Paris.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), Doubs.

Betela (Virgilio Rodriguez), avocat et député à Guatemala.

Bibliothèques. Cf. aux noms de *pays* ou de *villes* ou aux *mots typiques*.

Bildt (S. E. le baron), ministre de Suède en Italie, Palazzo Capranica, via Teatro Valle, Rome.

Biron de Courlande (prince), château de Gross Wartenberg, Silésie prussienne (Allemagne), et 62, rue de Varenne, Paris.

Bocage (général C. R. du), ancien ministre des Affaires étrangères de Portugal, *correspondant de la Société*, 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne (Portugal).

Boislisle (Jean de), 1, avenue de Tourville, Paris.

Bojani (Ferdinand de), secrétaire honoraire de légation, 122, via Pozzetto, Rome.

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.

Boppe (M. A.), ministre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, 66, boulevard de Courcelles, Paris.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*).

Borel (Maurice), ministre plénipotentiaire, 15, avenue d'Antin, Paris, et La Tour-Sarrazine, chemin de Fabron, Nice (Alpes-Maritimes).

Bosch (Ernesto), ministre des affaires étrangères de la République Argentine, Buenos-Ayres.

Borchgrave (baron de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, 25, rue de Berlin, Bruxelles (Belgique).

Bottaro-Costa (comte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles.

Boulay de la Meurthe (comte), *membre du Conseil*, 7, rue de Villersexel, Paris.

Boulinière (J. de la), ministre plénipotentiaire, président de la Commission de la Dette ottomane, à Constantinople (Turquie).

Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.

Bourget (baron du), Pré Joppet, Chambéry (Savoie).

Bourguet (Alfred), avocat à la Cour, 17, cours Mirabeau, Aix (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire, 53, avenue Montaigne, Paris.

Boutry (Maurice), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Breslau (*Bibliothèque de l'Université royale de*), 3, Neue Sandstrasse, Breslau (Silésie).

Breüil (comte du Hamel de), 118, rue du Bac, Paris.

Brin (baron), ministre plénipotentiaire, 4, rue Arsène-Houssaye, Paris.

Broglie (duc de), 27, rue de Châteaubriand, Paris.

Budapest (*Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia*) (Hongrie).

Budapest (*Bibliothèque de l'Université de*), Ferencziektere, 5, sz. a. (Hongrie).

Bulgarie (S. M. le Roi de), Sofia.

Caix (vicomte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.

Cambon (Paul), ambassadeur de France en Angleterre, Albert Gate House, S. W., Londres.

Cartier de Marchienne (E. de), ministre de Belgique à Pékin (Chine).

Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise), et 85, avenue Malakoff, Paris.

Castellane (comte de), 27, rue de Constantine, Paris.

Castellane (comtesse Jean de), 1, rue Brignole, Paris.

Chambrun (comte Charles de), secrétaire d'ambassade, 121 *bis*, rue de Grenelle, Paris.

Charles-Roux (F.-J.), secrétaire de l'ambassade de France à Londres.

Charvériat, 1, rue du Regard, Paris.

Chateauneuf (Allard de), secrétaire d'ambassade, à Saint-Roman (Isère).

Chaumont-Quitry (marquis de), 13, boulevard des Invalides, Paris.

Cherif Pacha (S. E. le général), 115, rue de la Pompe, Paris.

Clapiers (marquis de), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Clauzel (baron), secrétaire de l'ambassade de France à Vienne (Autriche).

Clavery, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, 12, rue de Milan, Paris.

Clément-Simon (Louis-Frédéric), secrétaire de la Légation de France à Belgrade (Serbie).

Clercq (Jules de), consul général de France à la Havane (Cuba).

Clermont-Ferrand *(Bibliothèque des Facultés de)* (Puy-de-Dôme).

Clermont-Tonnerre (duc de), 74, rue de Lauriston, Paris.

Collobiano (comte Louis de), ancien ambassadeur, sénateur du royaume, 3, via XX Settembre, Rome.

Condé *(Bibliothèque du Musée)*, à Chantilly (Oise).

Contenson (baron L. de), *membre du Conseil*, 53, avenue Montaigne, Paris.

Conty, ministre de France à Pékin (Chine).

Coquelle (P.), à Meulan (Seine-et-Oise).

Cordier (H.), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales, 2, rue de Lille, Paris.

Cormenin (vicomte Roger de), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Cornell University Library, Ithaca, New-York (Etats-Unis).

Cornudet (vicomte), 115, avenue Henri-Martin, Paris.

Corragioni d'Orelli (Ch.), conseiller de la légation de Siam, 22, avenue d'Eylau, Paris.

Cossé-Brissac (comte Pierre de), ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Courcel (baron de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président honoraire de la Société*, 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Courcel (Robert de), secrétaire d'ambassade, Vigneux (Seine-et-Oise).

Courcel (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Cramer (Lucien), Taconnerie, à Genève (Suisse).

Crampon (Ernest), ancien consul général, 26, rue d'Orléans, Neuilly (Seine).

Crozier (Philippe), ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 22, rue de Tocqueville, Paris.

Crue de Stoutz (Francis de), *correspondant de la Société*, professeur à l'Université de Genève, 15, cours des Bastions, Genève (Suisse).

Daudet (Ernest), 34, rue Hamelin, Paris.

Decrais (Albert), ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 76, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Dedouvres (abbé), professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers, 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

Delavaud (Louis), *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, 85, rue La Boétie, Paris.

Delcassé (T.), ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

Députés *(Bibliothèque de la Chambre des)*, Palais-Bourbon, Paris.

Deschanel (Paul), de l'Académie française, député, 23, quai d'Orsay, Paris.

Descos, ministre plénipotentiaire, 22, rue Boissière, Paris.

Desjoyeaux (Claude), 108, rue du Bac, Paris.

Djuvara (T.-G.), ministre de Roumanie à Bruxelles, 209, avenue Louise (Belgique).

Dollot (René), au Consulat général de France à Smyrne (Asie Mineure).

Doude van Troostwyk (W. I.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

Doulcet (Jean), ministre plénipotentiaire, secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, 7, rue Saint-Dominique, Paris.

Dresde *(Bibliothèque royale de)*, Frauenkirche, 12, Saxe (Allemagne).

Dresnay (vicomte du), secrétaire d'ambassade, au château de Dresneux, par Fégreac (Loire-Inférieure).

Dugas (Paul), 35, rue de la Faisanderie, Paris.

Dupuis, sous-directeur de l'École des Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Durrieu (comte Paul), de l'Institut, *vice-président de la Société*, 74, avenue Malakoff, Paris.

Dutreil (Maurice), député de la Mayenne, 87, avenue Kléber, Paris.

Ephrussi (Michel), 48, rue Lapérouse, Paris.

Escoffier (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.

Espagne (S. M. le Roi d'), Madrid.

Espeuille-Vicence (comte d'), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Espitalier, 4, boulevard du Roy, Versailles (Seine-et-Oise).

États-Unis *(The department of State's library)* aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Etter (de), premier secrétaire de l'ambassade de Russie à Londres.

Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), 7, boulevard de Boulogne, Boulogne-sur-Seine.

Eydin (A.), 9, avenue de Picardie, Versailles (Seine-et-Oise).

Fagniez (Gustave), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Faria (vicomte de), consul de Portugal, Grand Hôtel Riche Mont, Lausanne (Suisse).

Fasciotti (baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bucarest (Roumanie).

Favre-Bessonnet (Mme C.), 11, rue Roquepine, Paris.

Fernandez-Guardia (Ricardo), ministre plénipotentiaire, 141, avenida central, San José (Costa-Rica).

Ferraz (Eugène), ministre plénipotentiaire, ministère d'État, Madrid (Espagne).

Feuillatre (Paul), archiviste de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, 53, rue d'Auteuil, Paris.

Fialho (Alberto), ministre du Brésil, Rome (Italie).

Fitzmaurice (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts (Angleterre).

Flament, archiviste de l'Allier, Moulins.

Florian (comte de), ministre plénipotentiaire, 60, avenue Montaigne, Paris.

Flury-Vindry, Francheville-le-Haut (Rhône).

Fontarce (de), conseiller de la Légation de France à Bruxelles (Belgique).

Forbin (comte de), 10, avenue Percier, Paris.

Franassowitch (général), ancien ministre des Affaires étrangères à Belgrade (Serbie).

* Frondeville (marquis de), 13, rue Daru, Paris.

Funck-Brentano (Frantz), chef de la Section des Manuscrits à l'Arsenal, 61, rue de la Garde, Montfermeil (Seine-et-Oise).

Gabriac (comte Alexandre de), 5, square Latour-Maubourg, Paris.

Gallavresi (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan (Italie).

Gallina (comte), ancien ambassadeur d'Italie en France, 149, via Torino, Rome (Italie).

Gavoty (G.), 32, rue La Boétie, Paris.

Gennadius (J.), ancien ministre de Grèce, 14, de Vere Gardens, Kensington Palace, London. W.

Geoffray (Léon), ambassadeur de France en Espagne, 37, rue de la Pompe, Paris.

Giers (Alexandre de), ambassadeur de Russie à Constantinople (Turquie).

Giers (S. E. Nicolas de).

Goluchowski de Goluchowo (comte Agénor de), ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne, IV, Brucknerstrasse, 8, Vienne.

Gontaut-Biron (comte Théodore de), 45, rue de Varenne, Paris.

Gontaut Saint-Blancard (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.

Gorrini (commandeur Giacomo), *correspondant de la Société*, 35, via Ludovisi, Rome (Italie).

Gout, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Grandidier (Alfred), membre de l'Institut, 74 *bis*, rue du Ranelagh, Paris.

Grenoble *(Bibliothèque universitaire de)*, Isère.

Greppi (Emmanuel), membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria. 12, via S. Antonio. Milan (Italie).

Greppi (comte G.), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, sénateur du royaume d'Italie, 12. via S. Antonio, Milan (Italie).

Guichen (comte de), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle), et 1, avenue Marigny, Paris.

Guichen (vicomte Eugène de), ancien premier secrétaire d'ambassade, 13, avenue Bosquet, Paris.

Guillaume (baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, 20, rue de Berri, Paris.

Gutmansthal-Benvenuti (chevalier N. de), secrétaire d'ambassade, Schloss Weixelstein, par Steinbrück (Carniole) (Autriche).

Gyldenstolpe (comte A. F.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède en France, 58, avenue Marceau, Paris.

Halot (Alexandre), docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, 13, rue de Florence, Bruxelles (Belgique).

Hanotaux (G.), de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 15, rue d'Aumale, Paris.

Harcourt (marquis d'), 11, rue de Constantine, Paris.

Harcourt (vicomte d'), 9, rue de Constantine, Paris.

Haussonville (comte d'), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, 5, rue de Constantine, Paris.

Heimburger (Dr), professeur de science politique et de droit international, 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

Hénin (prince d'), sénateur, 20, rue Washington, Paris.

Hinnisdal (comte d'), 60, rue de Varenne, Paris.

Homberg (Octave), 18, place des États-Unis, Paris.

HUERTA (comte Carlos DE LA), conseiller de l'ambassade d'Espagne, 1, Grosvenor Gardens, Londres (Angleterre).

HUSSEY-WALSH (V.), Esq., 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.), et 10, avenue Marceau, Paris.

* HYDE (James H.), 120, Broadury, New-York (États-Unis), et 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.

HYRVOIX DE LANDOSLE, 21, quai de Bourbon, Paris.

IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut, *membre du Conseil*, 25, avenue Marceau, Paris.

INSTITUT DE FRANCE *(Bibliothèque de l')*.

ISVOLSKY (S. E. M.), ambassadeur de Russie, 79, rue de Grenelle, Paris.

ITIBERE DA CUNHA, ministre du Brésil à Berlin (Allemagne).

JAKHELLN, premier secrétaire de la légation de Norvège à Saint-Pétersbourg, 8, Potemkinskaïa (Russie).

JERNINGHAM K. C. M. G. (Sir Hubert), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Bruton street, Londres, W. (Angleterre).

JESSÉ-CURELY (Gaston), secrétaire d'ambassade au ministère des Affaires étrangères.

JETTÉ (Sir Louis-A.), *correspondant de la Société*, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Québec (Canada).

JOUSSELIN (Fernand), 22, avenue Jules-Janin, Paris.

KERGORLAY (comte R. DE), ancien secrétaire d'ambassade, 48, avenue Marceau, Paris.

KERMAINGANT (P.-L. DE), *membre du Conseil*, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

KLERCKER (DE), ministre de Suède à Bruxelles et à La Haye, 38, rue Joseph-II, Bruxelles.

KNIGHT (Jean), 17, rue de l'Annonciation, Paris.

KOCH, consul de Suisse, 1, Veerkade, Rotterdam (Pays-Bas).

KONOPCZYIISKI (Dr Ladislas), 3, rue Sobieskiego, Cracovie (Pologne).

LABORDE (marquis DE), 51, rue François-Ier, Paris.

LABOUCHÈRE, 90, avenue Niel, Paris.

LABOURET (Camille), conseiller d'ambassade, 2, rue du Cirque, Paris.

LABRY (comte DE), 21, avenue Kléber, Paris.

LACAZE (A.), ministre plénipotentiaire, 67, avenue des Champs-Elysées, Paris.

LACOMBE (comte DE), ancien élève de l'École des Chartes, 30, rue Saint-Dominique, Paris.

LACOUR-GAYET, membre de l'Institut, 46, rue Jacob, Paris.

LAFAURIE (baron), 123, rue de Lille, Paris.

LA GORCE (Pierre DE), membre de l'Institut, *membre du Conseil*, 4, rue Joseph Bara, Paris.

LA HAYE *(Bibliothèque royale de)* (Pays-Bas).

LAHOVARY (Alexandre), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Roumanie en France, 104, avenue Malakoff, Paris.

LAIGUE (comte Louis DE), ministre plénipotentiaire, 76, rue de la Pompe, Paris.

LA MAZELIÈRE (marquis DE), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

LAMEZAN-SALINS (comte Robert DE), attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

LAMY (Étienne), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 3, place d'Iéna, Paris.

LANZAC DE LABORIE (Léon DE), 96, rue de l'Université, Paris.

LARA (Carlos), ministre de Costa-Rica, à Guatemala.

LARDY (S. E. M.), ministre de Suisse en France, *membre du Conseil*,

15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Larreta (S. E. M.), ministre de la République Argentine, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Lariboisière (comte de), sénateur d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, Paris.

La Rochefoucauld (comte Aymery de), 93, rue de l'Université, Paris.

Laudet (Fernand), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 4, rue de Luynes, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Laugel (Auguste), 12, rue d'Anjou, Paris.

Lauro Muller, ministre des Affaires étrangères à Rio de Janeiro (Brésil).

Lavollée (René), *membre du Conseil*, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Lavollée (Robert), archiviste-paléographe, 16, rue Christophe-Colomb, Paris.

Lefaivre (Paul), ministre de France à Mexico, 73, rue de Courcelles, Paris.

Le Glay (André), 16, rue de Lorraine, Monaco.

Leipzig *(Bibliothèque de l'Université de)* (Allemagne).

Leishman (the hon[ble] John G. A.), 12, square du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le Marchand (Edgard), ministre plénipotentiaire, *membre du Conseil*, 93, rue Lauriston, Paris.

Le Myre de Vilers, ambassadeur honoraire, 28, rue de Surène, Paris.

Leon y Castillo (S. E. M. de), marquis del Muni, ancien ambassadeur d'Espagne, Madrid.

Leroy (André), 7, rue de Lille, Paris.

Lesparre (duc de), 62, rue de Ponthieu, Paris.

Levé (lieutenant-colonel), 17, rue Cassette, Paris.

Levidis (Spiridion), directeur au ministère des Affaires étrangères, Athènes (Grèce).

Lhomel (comte G. de), 55, avenue Kléber, Paris.

Ligne (prince de), château de Belœil, Hainaut (Belgique), et 32, rue de Babylone, Paris.

Loreau, 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

Louis (Georges), ancien ambassadeur de France, 6, rue de Tournon, Paris.

Loynes (de), ministre plénipotentiaire, 106, rue de la Faisanderie, Paris, et 1, rue de la Maye, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lyon *(Bibliothèque de l'Université de)*, section des lettres, quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Mac Swiney de Mashanaglass (marquis), *correspondant de la Société*, ancien camérier secret de Sa Sainteté, 8, rue Edouard-Fournier, Paris.

Magalhaens de Azevedo (Carlos), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, 127, via Piemonte, Rome.

Malbville (comte Henri de), ministre de Monaco, 39, via Aureliana, Rome.

Malvezzi de' Medici (comte Nerio), sénateur du royaume d'Italie, *correspondant de la Société*, Bologne (Italie).

Mandrot (Bernard de), ancien élève de l'École des Chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Marcello (comte Andrea), *correspondant de la Société*, Venise (Italie).

Marchena (comte Albert de), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

Marcovitch (Branimir), attaché à la légation de Serbie, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

Marees van Swinderen (S. Ex. le Jonkheer R. de), ministre des Pays-Bas à Londres.

Mareuil (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, 19, rue Marbeuf, Paris.

Maurouard (Lucien), ministre plénipotentiaire, 39, avenue Mozart, Paris.

Mayor des Planches (S. E. le baron), ambassadeur d'Italie, à Moncalieri (Italie).

Mehemet-Ali (S. A. le prince), le Caire (Égypte).

Melzi d'Eril (duc), 29, avenue Marigny, Paris.

Mertian (Paul), ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

Michiels (baron van Verduynen), secrétaire général de la Cour d'arbitrage à La Haye.

Mier (Sébastien de), ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, Neuilly (Seine).

Miltinberger (William F.), 70, United States Trust C°, Connecticut avenue, Washington. U. S. A.

Miquel (H. de), consul général d'Allemagne, au Caire (Egypte).

Miron de l'Espinay (A.), docteur ès lettres, Blois (Loir-et-Cher).

Mirot (Léon), archiviste-paléographe.

Missak-Effendi (S. E. H.), *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, 2, avenue Marceau, Paris.

Mitilineu (Charles de), ministre de Roumanie à la Haye, 89, Bezuidenhout (Pays-Bas).

Mitis (baron Oscar de), archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

Molinari (marquis Francesco Maestri), premier secrétaire de légation en mission au ministère des Affaires étrangères à Rome, 6, via Finanze.

Monclar (marquis de Ripert-), ministre plénipotentiaire, château d'Allemagne (Basses-Alpes).

Montagna (chevalier Jules-César), chargé d'affaires et consul général d'Italie à Téhéran (Perse).

Montaigu (marquis de), député, 18, rue Martignac, Paris.

Monteil (lieutenant-colonel), 10, rue d'Aumale, Paris.

Montesquiou (baron Roger de), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.

Motono (S. E. M. le baron), ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg (Russie).

Moukbil Bey, conseiller de l'ambassade de Turquie à Rome.

Mouraview (Valérien), ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg (Russie).

Moustier (marquis de), député, 15, avenue de l'Alma, Paris.

Moüy (comte de), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 26, rue Nicolo, Paris.

Moÿ (comte de), ministre de Bavière à Stuttgart, Wurtemberg.

Muller (Dr Hendrit H. P. N.), ancien envoyé extraordinaire de l'Etat d'Orange, 273, Bezuidenhout, La Haye (Pays-Bas).

Munir-Pacha (S. E. Salih), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur de Turquie en France, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.

Munir Bey Sureya (A.), premier secrétaire de l'ambassade Ottomane en Autriche, 38, Heugasse, Vienne.

Naby Bey (S. E.), ambassadeur de Turquie à Rome.

Nadaillac (colonel, marquis de), 79, rue de Lille, Paris.

Nalèche (comte E. de), directeur des *Débats*, 2, rue de Chanaleilles, Paris.

Navenne (Ferdinand Henry de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.

Nekludow, ministre de Russie à Stockholm (Suède).

Nemes de Hidvég (comte Albert), ministre plénipotentiaire, au ministère des Affaires étrangères, à Vienne.

Nervo (baron Jean de), 24, avenue Montaigne, Paris.

* NEUCHÂTEL *(Bibliothèque de la ville de)* (Suisse).

NEUFVILLE (baron Jean DE), 34, rue de la Faisanderie, Paris.

NIOAC (comte Albert DE), ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 14, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ancien ambassadeur, 166, faubourg Saint-Honoré, Paris, et à Florence (Italie).

NOAILLES (vicomte DE), 43, rue de l'Université, Paris.

NOBEL (Institut), Christiania (Norvège).

NOËL (Octave), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *trésorier de la Société*, 17, boulevard Flandrin, Paris.

OHANNES PACHA COUYOUMGIAN (S. E.), gouverneur du Liban (Syrie).

OLIVART (marquis D'), *correspondant de la Société*, assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, 12, calle Zurbano, Madrid (Espagne).

OLIVEIRA (Régis DE), sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, Rio-de-Janeiro (Brésil).

OLIVEIRA LIMA (DE), ministre du Brésil en Belgique, 14, rue de Fleurus, Bruxelles.

OLIVEIRA MURINELLI (M. J. DE), secrétaire de la légation du Brésil, 15, boulevard Lannes, Paris.

OLYNTHO DE NAGALHAÈS (S. E.), ministre du Brésil, 50, rue de Chaillot, Paris.

ORMESSON (comte D'), ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 7, rue Lamennais, Paris.

ORMESSON (comte Andre D'), secrétaire d'ambassade, 7, rue Lamennais, Paris.

OTTOMANE (ambassade impériale), 33, rue de Villejust, Paris.

OUROUSSOW (S. E. le prince Léon), grand-maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Villa Maïtia, Monte-Carlo, principauté de Monaco.

PACHECO E SILVA, secrétaire de la légation du Brésil, 8, rue Benjamin-Godard, Paris.

PENHA E COSTA (J. de Sâ da), attaché de légation au ministère des Affaires étrangères de Portugal à Lisbonne.

PALÉOLOGUE, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, 1, rue de la Baume, Paris.

* PALLAIN (Georges), *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France, 3, rue de La Vrillière, Paris.

PANGIRIS-BEY (Alexandre), ancien directeur de la Banque ottomane, Banque impériale, Constantinople.

PATRIMONIO (comte Christian), 25, avenue Rapp, Paris.

* PAULA-MATHEUS (Francisco DE), Bogota (Colombie).

PERALTA (Manuel DE), *correspondant de la Société*, ministre de Costa-Rica, 57, avenue Henri-Martin, Paris.

PÉREIRE (Alfred), secrétaire général des *Amis de la Bibliothèque nationale de Paris, et des grandes Bibliothèques de France*, 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.

PEREZ CABALLERO.

PERSAN (marquis DE), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

PETIN (Hector), docteur en droit, 4 *bis*, rue de Franqueville, Paris.

PETIT (Maxime), conseiller-maître à la Cour des comptes, 70, rue d'Assas, Paris.

PHELPS (Harris), 7, rue de Presbourg, Paris.

PICCIONI, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des archives au ministère des Affaires étrangères, 1, rue de Bassano, Paris.

PICOT (Emile), membre de l'Institut,

membre du Conseil, 135, avenue Wagram, Paris.

Pichon (Stephen), sénateur, 28, rue du Luxembourg, Paris.

Pingaud (Léonce), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, 17, rue Mégevaud, Besançon (Doubs).

Planas-Suarez (Dr Simon), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Nicaragua à Lisbonne, *correspondant de la Société*, Lisbonne (Portugal).

Plancy (de), ministre plénipotentiaire, 14, rue de Lincoln, Paris.

Plantet (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

Politis, professeur de Droit, 11, rue Stanislas, Paris.

Pourtalès (comte Jacques de), 7, rue François-Ier, Paris.

Pribram (Dr A.-F.), membre de l'Académie des sciences (Autriche), Pyrkergasse, 21, II, Hock Hodamungood, Vienne (Autriche).

Prior, Palazzo Litta, Varese (Italie).

Raben-Leventzau (comte de), ancien ministre des Affaires étrangères de Danemark, Copenhague.

Radolin (S. A. S. le prince de), ancien ambassadeur, Jarotschin, province de Posen (Allemagne).

Radziwill (prince Dominique), château de Balice, station Zabierzow, Galicie (Autriche).

Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.

Raindre (Gaston), ancien ambassadeur, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Ramos Montero (Dionisio), ministre de l'Uruguay à Lisbonne (Portugal).

Reay (lord), ancien gouverneur de Bombay, membre de l'Institut, 6, Great Stanhope street, Londres.

Renault (Louis), membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, professeur à la Faculté de droit de Paris, 5, rue de Lille, Paris.

Renaut, 20, avenue Berthelot, Lyon (Rhône).

Reventlow (S. E. le comte de), ancien ministre plénipotentiaire de Danemark, 19, avenue d'Antin, Paris.

Reverseaux (marquis de), ancien ambassadeur, *président de la Société*, 14 *bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

Reynoso (de), ministre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade d'Espagne, 34, avenue de Courcelles, Paris.

Rifaat-Pacha (S. E.), ambassadeur de Turquie, 33, rue de Villejust. Paris.

Riffault, ministre plénipotentiaire, 21, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.

Rigault (Abel), archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Rodriguez (Dr Salvador), ministre des Affaires étrangères du Salvador.

Rohan (duchesse de), 35, boulevard des Invalides, Paris.

Romanos (S. E. M.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.

Romieu (Joseph), secrétaire d'ambassade, 29, rue Octave-Feuillet, Paris.

Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 51, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Rott (Ed.), *secrétaire de la Société*, correspondant de l'Institut, 50, avenue du Trocadéro, Paris.

Rouff (Marcel), 18, avenue Kléber, Paris.

Roulleaux Dugage (baron), député, 69, avenue Henri-Martin, Paris.

ROUMANIE *(Bibliothèque de l'Académie roumaine)*, Bucarest.

ROXOROÏZ DE BELFORD (Antonio), *correspondant de la Société*, 105, avenue de Malakoff, Paris.

RUSPOLI (Don Mario), prince de Poggio Suasa, conseiller de l'ambassade d'Italie, 2, avenue Montaigne, Paris.

SAGER (Robert), ancien ministre de Suède, 18, Stromgatan, Stockholm (Suède).

SAINT-CHARLES (Fleury DE), docteur en droit, Saint-Étienne-La-Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

SAINT-GILLES (comte Hervé DE), Givisiez, près Fribourg (Suisse).

SAINT-PAUL, conseiller d'État, 8, place des États-Unis, Paris.

SAINT-QUENTIN (René DE), secrétaire à l'ambassade de France à Constantinople.

SAINT-RÉNÉ TAILLANDIER (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.

SAN GIULIANO (marquis DE), ministre des Affaires étrangères d'Italie, Rome.

SANCHEZ DE FUENTES Y PELAES (Eugenio), docteur en droit, professeur d'histoire à l'Université de La Havane (Cuba).

SAPORTA (marquis DE), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), et 43, rue de Lisbonne, Paris.

SARTIGES (vicomte Louis DE), château Dubarry, à Louveciennes (Seine-et-Oise).

SCHLITTER (Dr Hanns), *correspondant de la Société*, directeur des archives de la Cour, 44, Stahrenberggasse, Vienne (Autriche).

SCHLUMBERGER (Emmanuel), ministre plénipotentiaire, 49, rue La Boétie, Paris.

SCHOEN (S. E. M. le baron DE), ambassadeur d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris.

SCIENCES POLITIQUES *(Bibliothèque de l'Ecole libre des)*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

SÉGUR (marquis DE), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 45, avenue d'Iéna, Paris.

SÉGUR (comte Louis DE), 44, rue La Boétie, Paris.

SÉGUR-D'AGUESSEAU (comte DE), ministre plénipotentiaire, 11, rue Montalivet, Paris.

SEMALLÉ (comte DE), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

SÉNART (Em.), membre de l'Institut, 18, rue François-Ier, Paris.

SERKIS-BEY (Charles), secrétaire de l'ambassade de Turquie à Londres.

SEYDOUX (Jacques), premier secrétaire d'ambassade, 70, boulevard de Courcelles, Paris.

SEYNES DE LARLENQUE (Henri DE), ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, Paris.

SGOURIDI (Nikolaki-Effendi), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères de Turquie, Constantinople.

SILVESTRI (Emile), 16, Corso Venezia, Milan (Italie).

SINGER (Guillaume), directeur du *Neue Wiener Tagblatt*, I, Steyverhof, 3, Vienne (Autriche).

SONNAZ (comte Albert de Gerbaux DE), sénateur du royaume d'Italie, 4, via San Francesco da Paolo, Turin (Italie).

SORAGNA (marquis Antoine DE), 140, rue Manzoni, Milan (Italie).

SOUBEYRAN (baron F. DE), 105, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, 9, rue de Téhéran, Paris.

STANCIOFF (Dimitri), ministre de Bulgarie, 38, avenue Kléber, Paris.

STANDISH (Henry), 3, rue de Belloy, Paris.

STSCHÉGLOW (André), chambellan de

S. M. le Tzar, Pavlovsk, près Saint-Pétersbourg, 7, Praleñskaya.
Strasbourg *(Bibliothèque impériale de l'Université de)* (Alsace-Lorraine).
Stuërs (S. E. le chevalier de), correspondant de l'Institut, *membre du Conseil,* envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, 55, avenue Kléber, Paris.
Stumm (baron de), ancien ambassadeur, Holshausen, Hesse (Allemagne).
Stuttgart *(Bibliothèque royale de),* Wurtemberg (Allemagne).
Szecsen (S. E. M. le comte de), ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.
Taigny, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.
Tankerville-Chamberlayne (major), 41, Lancaster Gate, Londres, W.
Tanlay (marquis de), 34, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
Tardieu (André), secrétaire d'ambassade honoraire, 26, avenue de Messine, Paris.
Tausserat-Radel, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.
Tcharykow (S. E. M. Nicolas), ancien ambassadeur, Saint-Pétersbourg (Russie).
Teil (baron Joseph du), 2, quai de Billy, Paris.
Ternaux-Compans, 25, rue Jean-Goujon, Paris.
Terves (comte Léonce de), 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
Tets van Goudriaan (le Jonckheer D. A. W.), ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.
Teufik Bey Davoud, secrétaire de l'ambassade de Turquie à Vienne.
Thiers (Bibliothèque), place Saint-Georges, Paris.
Thouvenel, ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue Émile-Menier, Paris.
Thuisy (marquis de), 19, rue de Berri, Paris.
Tillet (marquis du), 12, rue Pierre-Charron, Paris.
Tittoni (S. E. M. Tommaso), ambassadeur d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.
Torres Campos, professeur à l'Université de Grenade (Espagne).
Toutain (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.
Trembley (Maurice), 3, rue des Saints-Pères, Paris.
Treuille (Raoul), 156, rue de Rivoli, Paris.
Troplong (Édouard), ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.
Trubert, 8, rue Marguerin, Paris.
Union *(Bibliothèque du Cercle de l'),* 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Université de France *(Bibliothèque de l'),* à la Sorbonne, Paris.
Utrecht *(Société d'histoire d'),* (Pays-Bas).
Vallery-Radot, 3, rue Saint-Dominique, Paris.
Vaugelas (F. de), château de Beauché, Vendœuvres (Indre).
Vauvineux (comte de), ministre plénipotentiaire, 2, avenue Montaigne, Paris.
Velloso Rebello, 1er secrétaire de la légation du Brésil à Lisbonne, 30, rua da Emenda.
* Vendôme (S. A. R. Mgr le duc de), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
Vergé (Charles), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 5, avenue de l'Alma, Paris.
Vesnitch (Mil. R.), *correspondant de la Société,* ministre de Serbie en France, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.
Vignon, secrétaire d'ambassade, 8, rue Freycinet, Paris.
Villa-Urrutia (S. E. le marquis de),

correspondant de la Société, *membre du Conseil*, ambassadeur d'Espagne, 34, boulevard de Courcelles, Paris.

VILLERMOND (comte DE), château de Boussu-en-Pagne (Belgique).

VISCONTI-VENOSTA (marquis), sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, 6, via Luculle, Rome (Italie).

VISSIÈRE (Arnold), consul général de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 44, rue du Ranelagh, Paris.

VOGÜÉ (marquis DE), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

VOÏNOVITCH (comte Louis DE), ancien ministre de la Justice du Monténégro, 22, rue San Stefano, Sofia (Bulgarie).

WALISZEWSKI (comte), *membre du Conseil*, 30, avenue de la Bourdonnais, Paris.

WALLACE (Donald-Mackenzie), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, Londres (Angleterre).

WARD (comte), conseiller de la légation de Nicaragua en Portugal, 6, Morgate Street, Londres.

WEBER (Dr Ottocar), *correspondant de la Société*. Kleinseitner quai, 1, Prague (Bohême).

WEDEL JARLSBERG (baron DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, Paris.

WEIL (commandant), 3, rue Rabelais, Paris.

WELDEREN-RENGERS (baron DE), ministre des Pays-Bas à Stockholm (Suède).

WENDEL (Mme Guy DE), Hayingen (Alsace-Lorraine).

WHITE (Hon.-Henry), 2620, 16th street, Washington (États-Unis) D. C.

WHITHELEY (James-Gustavus), *correspondant de la Société*, 223, West Lanvale Street, Baltimore (Maryland).

WITTE (baron Jehan DE), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

WOOD'S BLISS (Robert), conseiller de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, *correspondant de la Société*, 5, rue de Chaillot, Paris.

WRANGEL (comte DE), ministre de Suède à Londres, 73, Portland Place, W.

YOURJEVITCH, attaché à l'ambassade de Russie en France, 34, rue Michel-Ange, Paris.

ZOLOTOVITZ (Dr Lubomir), 10, rue Slavianska, Sofia (Bulgarie).

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Revue de Droit international et de Législation comparée, Bruxelles

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, Castello Sforzesco, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel, Bâle, bibliothèque de l'Université.

Revue contemporaine, bimensuelle, Saint-Pétersbourg, 6, rue des Officiers.

Revue générale de Droit international public, Paris, 13, rue Soufflot.

Le Mouvement pacifiste, correspondance bimensuelle du bureau international de la paix, à Berne, imprimerie Buchler.

Revue de l'histoire des colonies françaises, Paris, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

Revue historique de la Révolution française, Paris, 9, rue Saulnier.

L'ORDRE AMÉRICAIN DE CINCINNATUS

EN FRANCE[1]

(Suite et fin.)

D'après l'ouvrage de M. Asa Bird Gardiner, aux termes des statuts, n'avaient droit au titre de membre fondateur de l'ordre ou société que les seuls officiers appartenant à l'une des catégories ci-dessous désignées :

I. — Les officiers des troupes de terre françaises ayant servi aux États-Unis d'Amérique, soit dans « l'armée coopérante », sous les ordres du vice-amiral et lieutenant général comte d'Estaing en Rhode Island, en 1778, ou au siège de Savannah, Géorgie, en 1779, soit dans l'armée auxiliaire sous les ordres du lieutenant général comte de Rochambeau, de 1781 à 1783. (Le détachement que le marquis de Saint-Simon commandait à Saint-Domingue, qui rejoignit l'armée auxiliaire à Yorktown pour le siège de cette ville et revint ensuite à Saint-Domingue, fit, pendant ce temps, partie intégrante de cette armée.) Mais ces officiers pour être admis devaient avoir reçu pendant ces opérations, ou recevoir ensuite, en récompense desdits services, le grade de colonel ou un grade supérieur.

II. — Ceux qui avaient servi comme officiers dans l'armée, la marine, ou les troupes embarquées appartenant aux corps de l'armée des États-Unis d'Amérique avec une commission émanant du congrès américain, et qui donnèrent leur démission volontairement après trois ans de service, avec ces grades, pendant la guerre de l'Indépendance, ou qui avaient été mis en disponibi-

[1] Voir la *Revue* de juillet, p. 422, et d'octobre, p. 516.

lité et honorablement libérés ou retraités lors de l'une des nombreuses réductions d'effectifs ou transformations qui eurent lieu, ou qui avaient honorablement quitté le service ou avaient été retraités à la fin de la guerre, ou qui avaient accompli pendant cette guerre trois ans de service aux États-Unis, d'abord avec une commission dans l'armée nationale des États-Unis, puis dans l'armée auxiliaire au titre français.

Quelques-uns de ces officiers devinrent membres fondateurs dans la société d'État à Paris, y adhérèrent aux statuts, et y versèrent soit un mois de solde, soit toute autre somme qu'ils avaient souscrite en faveur de l'ordre lors de sa formation dans les cantonnements sur la rivière l'Hudson en 1783. Ceux qui avaient versé à cette époque firent partie d'une société d'État aux États-Unis et passèrent ensuite à celle de France. Quelques-uns cependant de ceux qui avaient souscrit aux États-Unis versèrent leur mois de solde en France.

Plusieurs officiers de cette catégorie avaient servi précédemment dans l'armée française et avaient été mis en congé pour pouvoir entrer au service des États-Unis. A leur rentrée en France, ils avaient été replacés dans leur ancien corps ou avaient été envoyés par Louis XVI dans d'autres corps ou régiments, en récompense des services rendus aux États-Unis.

III. — Les officiers de l'armée de mer française qui servirent effectivement sur les *côtes* des États-Unis avec le *commandement* d'une flotte, une escadre ou un vaisseau de guerre de la marine française, quel qu'en fût le nombre de canons, pourvu qu'ils aient coopéré aux opérations.

Ces services pouvaient avoir été rendus :

A) Dans la flotte du comte d'Estaing depuis son arrivée dans la baie de Delaware et sa présence sur les côtes de New-York et New-England du 8 juillet au 4 novembre 1778, ainsi qu'aux premières opérations de siège de Newport (R. I.), y compris le forcement du passage de Narragansett le 5 août, la violente canonnade que firent essuyer les batteries anglaises le 10 août et l'affaire indécise contre le vice-amiral lord Howe par le tra-

vers de Marth'Vineyard, du 10 au 16 août 1778. Ou bien :

B) Dans la flotte du comte d'Estaing sur les côtes de la Caroline du sud et de la Géorgie, et au siège de Savannah du 31 août au 20 octobre 1779.

Cette flotte venait des Iles sous le Vent et arriva sur les côtes de Géorgie le 1er septembre 1779. Son rendez-vous de concentration était fixé au samedi 11 septembre à Ossabaw Sound, et le jour suivant, à neuf heures du soir, une partie de l'armée française coopérante fut heureusement débarquée à Beaulieu. Ou bien :

C) Dans l'escadre du chef d'escadre chevalier Charles-Louis d'Arzar de Ternay, qui fut successivement commandée par MM. des Touches et Barras de Saint-Laurent, du 11 juillet 1780 au 19 octobre 1781, en Rhode-Island et à Yorktown. Le chevalier de Ternay mourut à Newport le 15 décembre 1780 à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut enterré avec les honneurs militaires dans le cimetière de la Trinité et Louis XVI fit placer sur sa tombe une table de marbre noir égyptien qui, par la suite, fut tranportée dans l'église et remplacée par une plaque de granit.

Cette escadre, pendant qu'elle était sous les ordres de M. des Touches, embarqua un important détachement de l'armée auxiliaire stationnée dans Rhode-Island, et fut chargée de soutenir la division du major général marquis de Lafayette détachée elle-même du corps principal de l'armée américaine pour chercher à capturer ou détruire les forces anglaises qui se trouvaient à Portsmouth (Va) sous les ordres du brigadier général Benedict Arnold.

Mais, pendant sa route, l'escadre rencontra, le 16 mars 1781, celle de l'amiral Mariot Arbuthnot et l'engagement qui s'en suivit, sans être entièrement défavorable aux Français, les obligea cependant à rentrer à Newport pour se réparer et le but poursuivi ne put être atteint. Dans cette affaire, la flotte de l'amiral des Touches avait eu trois officiers et quatre-vingts hommes tués et sept officiers et cent vingt hommes blessés. Cette escadre quitta plus tard Rhode-Island pour aller rejoindre

le comte de Grasse devant Yorktown, qu'elle retrouva en Virginie le 10 septembre 1781. Ou bien :

D) Dans la flotte du lieutenant général comte de Grasse, dans l'engagement contre celle de l'amiral Thomas Groves en vue des caps de la baie de Chesapeake, le 5 septembre 1781, et les opérations qui suivirent devant Yorktown (Va). Lors de la première affaire, les Français eurent trois officiers et trente-cinq hommes tués et dix-neuf officiers et cent soixante-cinq hommes blessés. A la suite de ces opérations, l'armée commandée par le lieutenant général comte (puis marquis) Cornwallis se rendit, ainsi que l'escadre anglaise commandée par le capitaine Thomas Symonds. Ou bien :

E) Dans la flotte du lieutenant général marquis de Vaudreuil, sur les côtes de New England, du 8 août au 24 décembre 1782. Cette flotte se composait de douze vaisseaux de ligne, deux bateaux de cinquante canons et quatre frégates. Elle transporta l'armée auxiliaire quand elle s'embarqua en décembre 1782 à Boston pour quitter les États-Unis. Ou bien :

F) Dans le commandement actif d'un bateau de guerre de la marine française venu en service aux États-Unis entre le 6 février 1778, date de la signature du traité d'alliance, et le 11 avril 1783, époque de la cessation des hostilités sur mer. Les bâtiments dont il s'agit n'avaient fait partie d'aucune flotte ou escadre, mais avaient été aux ordres du ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis.

*
* *

La première armée française qui vint aux États-Unis en vertu de traité d'alliance était commandée par le lieutenant général comte d'Estaing, vice-amiral français. La flotte qui l'apporta, placée sous ses ordres, se composait de douze vaisseaux de ligne et de six frégates. Elle partit de Toulon le 13 avril 1778. Mais les vents contraires la retardèrent et elle n'arriva à l'entrée de la baie de Delaware que le 8 juillet 1778, trop tard pour entre-

prendre des opérations contre le général sir Henry Clinton et l'armée britannique de Piladelphie qui avait été évacuée par ces derniers le mois précédent.

Dès son arrivée à l'embouchure de la Delaware, le comte d'Estaing adressa le message suivant à Son Excellence le général Washington dont le quartier général se trouvait alors à Paramus (N. J.) :

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de signaler à Votre Excellence l'arrivée de la flotte du Roi, chargée par Sa Majesté de la tâche glorieuse de donner à ses alliés des États-Unis d'Amérique la preuve la plus frappante de son affection.

Rien ne manquera à mon bonheur si je puis y réussir.

Mon empressement est encore augmenté par l'idée d'avoir à concerter mes opérations avec un général comme Votre Excellence. Les talents et les grandes actions opérées par le général Washington lui ont acquis, aux yeux de toute l'Europe, le titre sublime de libérateur de l'Amérique.

Acceptez, Monsieur, l'hommage que vous doit tout homme et tout militaire, et permettez-moi de solliciter, dès le commencement de nos rapports, avec la franchise d'un soldat et d'un marin, une amitié aussi flatteuse que la vôtre. Je m'efforcerai de m'en rendre digne par mon dévouement respectueux à votre pays. Tels sont les ordres que j'ai reçus et que mon cœur m'inspire.

J'ai l'honneur de faire connaître au Congrès la lettre que je vous adresse.

M. de Chouin, Major d'infanterie au service du Roi, doit vous porter cette lettre. Je vous prie d'accorder la plus entière créance à tout ce que cet officier vous dira de ma part. C'est un proche parent de M. de Sartine. Ce ministre est depuis longtemps connu de vous pour son attachement à notre cause commune.

C'est moins le désir de plaire à un homme d'État honoré de la confiance du Roi qui m'a amené à vous envoyer M. de Chouin que l'opinion que j'ai de ses connaissances militaires, de sa lucidité et de la précision avec laquelle il vous communiquera les miennes.

Je compte que vous lui accorderez votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, de Votre Excellence le plus humble et plus obéissant serviteur

ESTAING.

En mer, le 8 juillet 1778.

N'ayant rien à faire devant Philadelphie, la flotte française mit à la voile pour Sandy Hook (N.-Y.), pour participer à une attaque combinée contre l'armée britannique dans la ville de New-York. Mais le manque d'eau sur la barre ne lui permit pas d'entrer dans la rade de New-York. Si elle avait pu y pénétrer à ce moment, l'armée britannique commandée par le général sir Henry Clinton aurait été obligée de capituler, car l'armée américaine avait pris position sur ses derrières dans le comté de Westchester (N.-Y.)

Après s'être ravitaillée en vivres et en eau à Shrewsbury (N.-J.), la flotte revint à Sandy-Hook vers le 22 juillet 1778 et de là se dirigea sur la rade de Newport où elle arriva le 28 juillet.

Les troupes de terre embarquées sur cette flotte furent mises à térre dans l'île de Conanicut, baie de Narragansett (R.-I.), le 1er août 1778, dans le but de coopérer par leur seule présence avec l'armée américaine, commandée par le major général John Sullivan, au siège de Newport.

Mais, par suite de l'apparition inattendue devant ce port, le 9 août, de la flotte britannique commandée par lord Howe, elles furent rembarquées en toute hâte le même jour et ne purent donc point participer aux opérations qui suivirent.

L'armée navale prit part cependant à l'action qui eut lieu peu après et que rendit indécise une terrible tempête qui dispersa les deux flottes, démâta le vaisseau amiral du comte d'Estaing, le *Languedoc*, de quatre-vingts canons, et lui enleva même son gouvernail.

La flotte française revint sur la rade de Newport le 20 août. Un conseil de guerre, tenu le 21, décida son départ le jour suivant pour Boston afin de s'y réparer. Elle y resta dans ce but jusqu'au 5 novembre 1778.

Les instructions de Louis XVI reccommandaient d'éviter avec soin tout ce qui pourrait amener à ce que l'on appellerait aujourd'hui un embouteillement.

Quand la flotte française put prendre la mer, elle se dirigea

sur Santa Lucia, dont le comte d'Estaing s'empara le 14 décembre 1778.

Plus tard, avec les mêmes troupes de terre et de mer, il investit Grenade qui fut prise d'assaut le 4 juillet 1779. Deux jours après il eut un engagement sérieux, mais qui resta indécis, avec la flotte du contre-amiral John Byron, en vue de ce port.

Entre temps, la flotte du comte d'Estaing avait reçu du renfort et, au siège de Savannah, où il commandait les opérations à terre comme lieutenant général, elle comptait trente et un vaisseaux de ligne, neuf frégates et un cutter.

L'armée américaine était sous les ordres du major général Benjamin Lincoln. Les troupes françaises coopérant avec elle se composaient des unités suivantes : détachements des anciens régiments d'infanterie d'Armagnac, de Champagne, Auxerrois, Agenois, Gatinois, Cambrésis, Hainaut, Foix, Dillon (1er bataillon) et Walsh (2e bataillon de la brigade irlandaise au service de France et des régiments d'infanterie coloniale du Cap, de la Guadeloupe, la Martinique et Port-au-Prince); il y avait également des détachements du régiment de Metz du corps royal d'artillerie et du corps royal d'infanterie de marine ainsi que des régiments de dragons de Condé et de Belzunce.

Ces troupes, avec les volontaires de Valbelle, 156 volontaires du capitaine François et 545 chasseurs rouges volontaires de Saint-Domingue, ces derniers composés, officiers et soldats, de mulâtres et nègres, formaient un total de 3 524 hommes pour le corps français présent au siège de Savannah. Sur ce nombre 15 officiers et 168 hommes de troupe furent tués et 43 officiers et 411 hommes de troupe blessés.

* * *

L'armée de terre, commandée par le lieutenant général comte de Rochambeau, était officiellement désignée aux États-Unis sous le nom « d'armée auxiliaire ». D'après les ordres de

Louis XVI, elle était placée sous les ordres du général Washington, commandant en chef.

Une grande partie de cette armée (5 100 officiers et soldats) partit de Brest le 2 mai 1780 sur vingt-cinq à trente transports ou bateaux-magasins convoyés par l'escadre du chef d'escadre le chevalier de Ternay, qui portait elle-même quelques-unes de ces troupes. Par suite du manque de transports, les régiments d'infanterie de Neustrie et d'Anhalt, avec deux ou trois cents hommes de la légion de Lauzun, ne purent s'embarquer avec le premier contingent et, ensuite, le blocus des ports français par les flottes britanniques ne permit, ni à ces troupes ni au second contingent de l'armée auxiliaire, de jamais parvenir aux États-Unis.

Ceux qui partirent le 2 mai 1780 arrivèrent le 11 juillet suivant en rade de Newport (Rhode-Island) et y débarquèrent les 14 et 17 du même mois. De petits renforts, s'élevant à six cent soixante officiers et soldats formés de deux compagnies d'artillerie, débarquèrent à Boston (Mass.) le 15 juin 1781, ce qui porta l'effectif total des présents à environ six mille cent hommes.

Ces troupes comprenaient deux bataillons des anciens régiments de Bourbonnais, Soissonnais, Saintonge et Royal-Deux-Ponts, la légion de volontaires d'infanterie et hussards de Lauzun, le second bataillon du régiment d'Auxonne du corps royal d'artillerie, un détachement du corps royal du génie, deux sections de la compagnie de Chazel du corps des mines, une compagnie de guides et de pionniers et un nombreux état-major d'officiers généraux et d'officiers d'état-major et d'administration.

***

Le comte de Lilancourt, gouverneur intérimaire de Saint-Domingue, prit l'initiative de détacher quelques troupes pour opérer en Virginie contre l'armée du lieutenant général comte Cornwallis. Ce contingent de Saint-Domingue se composait des

deux bataillons des anciens régiments d'Agenois, Gâtinois et Touraine, de cent dragons des régiments de Condé et Belzunce et d'un nombre égal d'artilleurs du second bataillon du régiment de Metz avec huit pièces de grosse artillerie.

Ces troupes furent transportées par la flotte du comte de Grasse et arrivèrent dans la baie de Linnhaven les 4 et 5 septembre. De là ils marchèrent sur Willamsburg où ils arrivèrent le 8 et s'incorporèrent à la division des troupes américaines commandées par le major général au titre américain, le marquis de La Fayette.

Le comte de Grasse débarqua encore par la suite cinq cents hommes d'infanterie de marine pour prendre part au siège de Yorktown. A ce siège l'armée auxiliaire française eut trois officiers et soixante-dix-huit hommes de troupes tués et un officier et cent soixante-dix-neuf hommes de troupe blessés.

* * *

La légion de Lauzun était une troupe de volontaires levée par le duc de Lauzun en France après la déclaration de guerre. Elle fut très utilement employée dans les opérations combinées de l'armée américaine et de l'armée auxiliaire française, devant les défenses de New-York du 3 juillet au 19 août 1781. Dans un ordre général daté du 3 juillet 1781, de son quartier général à Valentine's Hill, le général Washington remercie le duc de Lauzun et « ses officiers et soldats pour le zèle vraiment extraordinaire dont ils ont fait preuve en exécutant leur marche forcée pour rejoindre l'armée américaine ».

En reconnaissance des services rendus pendant cette guerre et de l'autorité qu'elle avait acquise aux États-Unis, Louis XVI, par ordonnance du 14 septembre 1783, reconnut la légion de Lauzun comme troupe régulière et en fit le sixième régiment, ou régiment de hussards de Lauzun.

Comme nous avons vu plus haut, le titre de membre fondateur

comportait, d'après les premiers statuts, le droit de transmission héréditaire à l'aîné des descendants. Mais dans les statuts revisés dès l'année suivante, le passage relatif à cette transmission avait été supprimé, et cette nouvelle forme des statuts avait été soumise à l'approbation de chacune des sociétés d'État dans lesquelles avait été divisée la Société générale.

Entre temps, et conformément aux statuts primitifs, à l'une de ses premières assemblées la Société de l'État français reçut, en 1783, comme membre, au titre héréditaire, le lieutenant Frédéric baron de Kalb, du régiment de Salm-Salm-Infanterie, succédant aux droits de son père le major général baron de Kalb, qui avait été mortellement blessé à la bataille de Camden en 1780.

Mais cette admission ne fut suivie d'aucune autre à titre héréditaire jusqu'au jour de la dissolution de l'ordre en 1792. Dans une communication datée de Mount Vernon, du 2 avril 1787, au secrétaire général Knox, le général Washington émet l'opinion que la société française se conformait convenablement aux recommandations de la dernière assemblée générale.

Dans un rapport du marquis de La Fayette au secrétaire général Knox de 1788, il est dit que « le Lieutenant de Kalb fut reçu dans la société avant que les modifications concernant la transmission héréditaire fussent connues en France ».

Quand l'assemblée générale du 7 mai 1800 déclara formellement que les statuts revus et corrigés n'étaient pas approuvés et que les statuts primitifs restaient en vigueur, la société française était dissoute.

Mais le droit de transmission héréditaire des membres fondateurs français a été souvent démontré par des exemples tirés des sociétés d'État américaines, à différentes époques; et depuis 1783 cinq des six secrétaires généraux de l'ordre ont fait connaître par écrit, en réponse à des demandes qui leur étaient adressées, que la succession héréditaire était de droit; la question ne fut jamais posée au sixième, George Washington Harris.

*
* *

A la Restauration qui remit les Bourbons sur le trône de France, le désir de faire revivre l'ordre de Cincinnatus se manifesta par plusieurs demandes dans ce sens qui parvinrent à la secrétairerie générale.

Parmi ces demandes figurait celle du lieutenant général Pierre Quentin, commandeur de la Légion d'honneur, datée de Paris du 6 janvier 1815. Comme il ne fournissait aucune preuve qu'il eût eu une commission d'officier dans l'armée américaine, ainsi qu'il le prétendait, et qu'il était resté sous-officier d'artillerie dans l'armée française jusqu'en 1789, sa requête ne put être accueillie favorablement.

Une autre de ces demandes était celle du chevalier Albert de Combes, neveu du vicomte de Rochambeau et officier à l'état-major du général comte Carra Saint-Cyr, gouverneur de Cayenne dans la Guyane française. Comme il n'était pas descendant en ligne directe, sa demande ne put être admise De même pour le maréchal de camp Jean-Antoine-François Desondes qui, pendant son séjour aux États-Unis, n'avait que le grade de capitaine.

Une des plus remarquables suppliques de ce genre est celle qui fut adressée à l'honorable William Harris Crawford, envoyé extraordinaire et ministre des États-Unis en France. Elle était datée de Paris du 26 février 1815 et s'exprimait ainsi :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsqu'au mois de novembre 1789 le général Washington, Président des États-Unis, visita Boston, une escadre française, commandée par le major général vicomte de Pontevès-Gien, se trouvait sur la rade.

Le jour où le Président assista à une réception donnée en son honneur à bord de *l'Illustre*, vaisseau amiral, il fut assez aimable pour dire qu'en reconnaissance de la coopération de la France à la guerre d'Indépendance et afin de célébrer l'établissement de la nouvelle cons-

titution aux États-Unis, il autorisait l'état-major du bateau amiral de la flotte à porter la décoration de la Société des Cincinnati comme la portaient les officiers français qui avaient servi aux États-Unis. Il ajouta que le comte d'Estaing, au reçu d'une lettre contenant ses instructions, qu'il lui ferait parvenir, nous remettrait le diplôme de la société.

Malheureusement la Révolution française avait déjà commencé. Le vicomte de Pontevès succomba à la Martinique par suite des rigueurs du service et son navire ne revint en France que deux ans plus tard, alors qu'un nouvel ordre de choses interdisait le port des décorations étrangères.

La France était cependant depuis cette époque rentrée sous le gouvernement d'une famille pleine de sentiments amicaux pour celui des États-Unis.

Les officiers soussignés, seuls survivants de l'état-major de *l'Illustre*, honorés par la distinction que leur a conférée le héros du nouveau monde, à une époque aussi grave de l'histoire des États-Unis, attachent une grande importance à afficher les marques de cette distinction.

Ils ne peuvent le faire que si Votre Excellence les y autorise. soit en leur adressant le diplôme de l'ordre, soit en soumettant l'affaire à la décision de leur gouvernement.

D'autres officiers français se sont empressés de reprendre le port de leurs décorations et le souvenir de celui qui nous l'accorda nous fait doublement désirer imiter leur exemple.

Dans l'espoir que Votre Excellence nous donnera une réponse favorable, nous avons l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Cette lettre était signée par les officiers dont les noms suivent de la marine française :

Le contre-amiral baron de Nervo;

Les capitaines de vaisseau :

Vicomte de Pontevès-Maubousquet;

François-Ives de la Roche-Kerandraon;

Le marquis de Pontevès-Gien;

Denis Scipion, comte de Brisson du Roure.

Les capitaines de frégate :

Chevalier Joseph-Victor de Boutiny;

Vicomte de Foucauld;

Comte Charles de Martignac.

Le lieutenant de vaisseau marquis d'Olivary;

Le commissaire général de la marine chevalier Victor Amiot.

La haute situation des officiers signataires de cette communication ne laissa aucun doute sur les intentions du Président général Washington de les recommander au comte d'Estaing, président de la Société d'État français pour l'honorariat, intention restée sans résultat par suite de la marche rapide des événements de la Révolution française.

Toutes ces démarches montrent combien était encore grand, vingt-cinq ans après sa dissolution en France, le prestige de cet ordre et l'empressement avec lequel cherchaient à s'en parer tous ceux qui pouvaient y avoir même l'apparence d'un droit.

Après un chapitre consacré au séjour des troupes françaises dans l'État de Rhode-Island pendant les années 1781, 82 et 83, qui montre quelle joyeuse vie on y menait à cette époque et combien y était appréciée la société de nos brillants compatriotes, M. Asa Bird Gardiner, le président de la Société des Cincinnati de l'État de Rhode-Island et le secrétaire général de l'ordre, dont nous avons analysé l'ouvrage, donne la liste des membres fondateurs français de la Société. Ils sont classés d'après l'arme et le corps auxquels ils ont appartenu.

I

MEMBRES FONDATEURS PROVENANT DE L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE

Le maréchal de France[1] Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau.

Le grand maréchal Jean Axel, comte de Fersen (Suédois).

Le maréchal de camp Curt Bogislaus Ludwig Christophe, comte de Stedingk (Suédois).

[1] Ces officiers sont indiqués avec le grade le plus élevé auquel ils sont parvenus, même postérieurement à leur présence aux États-Unis. — L'orthographe des noms du livre américain a été respectée,

Le capitaine général Claude Anne, duc de Saint-Simon-Maubleru.

Le maréchal de France Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, marquis de Vioménil.

Le général en chef Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun et de Biron.

Le général en chef Adam Philippe, comte de Custine Sarrek, seigneur de Roussy.

Le général en chef Bernard-Joseph, chevalier d'Anselme.

Le lieutenant général Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil.

Le lieutenant général Claude-Gabriel, marquis de Choisy.

Le lieutenant général Just-Antoine-Henri-Marie-Germain, marquis de Rostaing.

Le lieutenant général Arthur, comte Dillon.

Le lieutenant général Christian, comte de Forbach et marquis de Deux-Ponts.

Le lieutenant général Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Olières, comte du Muy.

Le lieutenant général Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte de Rochambeau.

Le lieutenant général Henri-Claude-Amable de Rocplant, baron de l'Estrade de Conti.

Le lieutenant général François-Marie, comte d'Aboville.

Le lieutenant général, chevalier Dominique Scheldon.

Le lieutenant général Jacques O'Moran.

Le lieutenant général chevalier Pierre de Gimel.

Le lieutenant général chevalier Isidore Linch.

Le lieutenant général Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency-Laval, duc de Laval.

Le lieutenant général Antoine-Joseph-Eulalie de Beaumont, comte d'Antichamp.

Le lieutenant général Armand-Nicolas-Augustin de la Croix, duc de Castries.

Le lieutenant général Louis-Pierre-Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz.

Le lieutenant général Édouard, comte Dillon.

Le lieutenant général Joseph-François-Louis-Charles-César de Damas, duc de Damas d'Antigny.

Le lieutenant général Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu.

Le lieutenant général François, vicomte de Fontanges.

Le lieutenant général Marie-Joseph-Eustache, vicomte d'Osmond.

Le lieutenant général Charles-Malo-François, comte de Lameth.

Le lieutenant général Jean-Louis de Rigaud, vicomte de Vaudreuil.

Le lieutenant général Alexandre-Théodore-Victor, comte de Lameth.

Le lieutenant général Jules-Jacques-Éléonor, vicomte de Béthisy.

Le lieutenant général Robert-Guillaume, baron Dillon.

Le lieutenant général Bozon Jacques, comte de Talleyrand-Périgord.

Le maréchal de camp Jacques-François de Beauvoir, marquis de Chastellux.

Le maréchal de camp Pierre-François, chevalier de Béville.

Le maréchal de camp Jean-François, comte de Reynaud de Villeverd.

Le maréchal de camp Louis-Marie, vicomte de Noailles.
Le maréchal de camp, chevalier Dillon.
Le maréchal de camp Laurent-François le Noir, marquis de Rouvray.
Le maréchal de camp Jean-Nicolas, vicomte Désandrouins.
Le maréchal de camp Charles-François Chandon, chevalier de la Valette.
Le maréchal de camp Henri-François Liamart, vicomte de Poudenx.
Le maréchal de camp Claude-Victor, prince de Broglie.
Le maréchal de camp Francois-Louis Thibaut, comte de Menonville.
Le maréchal de camp René-Marie, vicomte d'Arrot.
Le maréchal de camp Jacques-Anne-Joseph le Prestre, comte de Vauban.
Le maréchal de camp André-Michel-Victor, marquis de Chouin.
Le maréchal de camp Pierre-Paul-Louis, marquis de la Roche-Fontenille.
Le maréchal de camp Charles-Laure, marquis de Mac-Mahon d'Eguilly et de Vianges.
Le maréchal de camp Jean-Pierre Goullet de la Tour.
Le maréchal de camp François-Alexandre-Antoine, vicomte de Loménie.
Le maréchal de camp Jean Josse, chevalier de Tarlé.
Le maréchal de camp Charles-François-Joseph, comte de Fléchin de Vamin.
Le maréchal de camp Théodore, comte de Lameth.
Le maréchal de camp Gabriel-Marie, vicomte de Ricé.
Le maréchal de camp Louis-Philippe, comte de Ségur.
Le maréchal de camp Pierre-François-Gabriel, comte d'Ollone.
Le maréchal de camp Claude-Bernard-Magdeleine-Germain Loppin, marquis de Montmort et seigneur de la Boulaye.
Le brigadier général Jean, comte de Lilancourt-Taste.
Le colonel Guillaume, comte de Deux-Ponts.
Le colonel François-Marie, baron d'Angély.
Le colonel Thadée Humphrey, comte O'Dunne.
Le colonel Charles-Édouard-Frédéric-Henri, comte de Macdonald.
Le colonel François de Castéras de Seignan, marquis de Castéras.
Le colonel Louis-Charles, comte d'Hervilly.
Le colonel Guillaume Quérénet de la Combe.
Le colonel André-Boniface-Louis, comte de Riquetti et vicomte de Mirabeau.
Le colonel Claude, baron de Saint-Simon.
Le colonel Jacques-Gilbert-Marie de Chabannes, marquis de la Palisse.
Le colonel Eberhard-Louis, baron d'Esebeck.
Le colonel Claude-Henri de Rouvray, comte de Saint-Simon.
Le colonel André-Arsène de Rosset de Rocozel, vicomte de Fleury.
Le colonel Achille-François, duc du Châtelet.
Son Excellence le chevalier Conrad-Alexandre Gérard.
Son Excellence le maréchal de camp César-Anne de la Luzerne de Beuzeville, marquis de la Luzerne.

II

MEMBRES FONDATEURS PROVENANT DE LA MARINE FRANÇAISE

L'amiral de France Charles-Henri-Théodat, comte d'Estaing.

L'amiral Jean-Baptiste-Prévost de Sansac, marquis de Traversay (de la marine russe).

Le vice-amiral Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, Bailly de Suffren.

Le vice-amiral Claude Hœdenault, comte de Breugnon.

Le vice-amiral Jacques Melchior, comte de Barras-Saint-Laurent.

Le vice-amiral Joseph-Bernard, marquis de Chabert.

Le vice-amiral, comte de Peynier.

Le vice-amiral Louis-Antoine, comte de Bougainville.

Le vice-amiral Charles-René-Louis de Bernard, marquis de Marigny.

Le vice-amiral, chevalier Armand le Gardeur de Tilly.

Le vice-amiral Louis de Rigaud, comte de Vaudreuil.

Le vice-amiral Gui-Pierre de Coëtnempren, comte de Kersaint.

Le vice-amiral, chevalier Georges-René Pleville le Péley.

Le vice-amiral Louis-René-Madeléine le Vassor, comte de la Touche-Tréville.

Le vice-amiral, comte de Charette.

Le vice-amiral Charles, comte de Médine.

Le vice-amiral Pierre-René-Marie, comte de Vaugirand de Rosnay.

Le vice-amiral, comte de Bruyères-Chalabre.

Le vice-amiral de la Villéon de Villevalio, comte de la ville de Freschelos.

Le lieutenant général François-Joseph-Paul de Grasse-Rouville, comte de Grasse et marquis de Tilly.

Le lieutenant général Toussaint-Guillaume Picquet, comte de la Motte-Picquet de la Vinoyère.

Le lieutenant général Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil.

Le lieutenant général François-Aymar, comte de Monteil.

Le contre-amiral le Commandeur de Dampierre.

Le contre-amiral, chevalier Sochet des Touches.

Le contre-amiral Jean-Baptiste, baron de Glandevès.

Le contre-amiral François-Hector, comte d'Albert de Rioms.

Le contre-amiral Martin-Benoist de Chausse-Gros.

Le contre-amiral, chevalier de la Bouchetierre.

Le contre-amiral Antoine-Hyacinthe-Anne, comte de Chastenet-Puységur.

Le contre-amiral Joseph-Saturnin, comte de Peytès-Montcabrié.

Le contre-amiral Pierre-Joseph, marquis de Kergariou.

Le contre-amiral Pierre Dimas, marquis de la Prévalaye.

Le contre-amiral Pierre-Claude, marquis du Quesne.

Le contre amiral Édouard-Charles Victurnier, comte de Colbert-Maulevrier.

Le contre-amiral Pierre-Louis de Sambucy.

Le contre-amiral Auguste Bonable, comte de Méhérenc de Saint-Pierre.

Le chef d'escadre, chevalier de Moriès-Castellet.

Le chef d'escadre, comte de Boulainvillers de Croy.
Le chef d'escadre, comte d'Apchon.
Le chef d'escadre, marquis de la Poype-Vertrieux.
Le chef d'escadre, chevalier d'Albert Saint-Hypolite.
Le chef d'escadre. commandeur Jean-Charles-Régis-Coriolis d'Epinousse.
Le chef d'escadre de Grasse-Limmermont.
Le chef d'escadre François-Louis-Edme-Gabriel, comte du Maitz de Goimpy.
Le chef d'escadre Claude-François Reynard-Defuschamberg, comte d'Amblimont.
Le chef d'escadre Jean-François, baron d'Arros d'Argelos.
Le chef d'escadre, marquis de Briqueville.
Le chef d'escadre, comte de Mithon de Genouilly.
Le chef d'escadre, chevalier du Plessis-Parscau.
Le chef d'escadre, chevalier de Raymondis.
Le chef d'escadre Charles-Marie, comte de la Grandière.
Le chef d'escadre, comte de Cicé-Champion.
Le chef d'escadre, comte de Soulange.
Le chef d'escadre Henri-César, marquis de Castellane-Majastre.
Le chef d'escadre, comte de Cillart de Surville.
Le chef d'escadre Jean-François Galaup, comte de la Pérouse.
Le chef d'escadre Jean-Antoine, comte le Bègue.
Le chef d'escadre, marquis de Castellet.
Le chef d'escadre Perrier, comte de Salvert.
Le chef d'escadre du Croizet, chevalier de Retz.
Le chef d'escadre, marquis de Senneville.
Le brigadier Pierre-Antoine, comte de Clavel.
Le brigadier, comte de Framont de Grèze.
Le brigadier M. de Longueville.
Le brigadier, chevalier de Gras-Préville.
Le brigadier L.-D. de Joannis.
Le brigadier Pierre-Joseph, chevalier de Castellan.
Le brigadier Jean-Baptiste-Elzéar, marquis de Pontevès-Gien.
Le brigadier Henri-Jean-Baptiste, vicomte de Pontevès-Gien.
Le brigadier Martinencq de Gineste.
Le brigadier, chevalier du Chaffaut de Chaon.
Le chef de division, comte de Kergariou Loc-maria.
Le chef de division Athanase-Scipion de Barin, marquis de la Galissonnière.
Le chef de division Jean-Charles, chevalier de Borda.
Le chef de division Alexandre, comte d'Ethy.
Le chef de division Laurent-Emmanuel de Renaud d'Aleins.
Le chef de division Jean-Baptiste de Macarty-Macteigne.
Le chef de division, comte de Roux de Bonneval.
Le chef de division, vicomte Fleuriot de l'Angle.
Le chef de division, Joseph Couturier de Fornoüe.
Le capitaine de vaisseau Jean-Baptiste de Cibon.
Le capitaine de vaisseau Mahué de Kerhoüan.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Biré.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Pujet-Bras.

Le capitaine de vaisseau de Raymondis-Canaux.
Le capitaine de vaisseau Louis-André-Joseph, chevalier de Lombard.
Le capitaine de vaisseau, marquis de Laubépin.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Rivière.
Le capitaine de vaisseau Jacques Aime Le Saige, chevalier de Villebrune.
Le capitaine de vaisseau Joseph-Jean Petit.
Le capitaine de vaisseau de Gantez.
Le capitaine de vaisseau Garnier de Saint-Antonin.
Le capitaine de vaisseau Pierre-Joseph-François Samson, comte de Champ-Martin.
Le capitaine de vaisseau Michel-Georges Laub.
Le capitaine de vaisseau, comte de la Croix.
Le capitaine de vaisseau Constantin-Frédéric Timoléon, comte du Parc de Coatrescar.
Le capitaine de vaisseau Jean-Guillaume Michel, chevalier de Gouzillon-Bélizal.
Le capitaine de vaisseau Pierre-Marie-François, vicomte de Pagès.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Simar.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Cipières.
Le capitaine de vaisseau du Bessey de Contenson.
Le capitaine de vaisseau Louis, vicomte de la Couldre et de la Bretonnière.
Le capitaine de vaisseau, vicomte de Cambis.
Le capitaine de vaisseau, comte de Chavagnac.
Le capitaine de vaisseau Pastour de Costabelle.
Le capitaine de vaisseau Louis Frager, chevalier de l'Eguille.
Le capitaine de vaisseau, comte de Capellis.
Le capitaine de vaisseau, comte de Gaston de Vauvineux.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Sutton de Clonard.
Le capitaine de vaisseau François-Xavier-Amé de la Laune.
Le capitaine de vaisseau Louis-Marie-Casimir, chevalier de Vallongue.
Le lieutenant de vaisseau le sieur de Barras la Vilette.

III

MEMBRES FONDATEURS PROVENANT DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER AMÉRICAINES

Le général en chef Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gibert du Motier, marquis de La Fayette.
Le général Édouard Stack.
Le lieutenant général Denis-Jean-Florimond Langlois de Mautheville, marquis du Bouchet.
Le maréchal de camp Antoine-Jean-Louis, chevalier Le Bègue du Portail.
Le maréchal de camp Jean-Baptiste, chevalier de Gouvion.
Le maréchal de camp François-Louis Tesseidre, marquis de Fleury.
Le maréchal de camp Jean-Baptiste-Joseph, chevalier de Laumoy.

Le brigadier général Armand-Charles Tuffin, marquis de la Rouërie.
Le colonel Charles-François, vicomte de Dubuysson des Hays et seigneur de Montpetit.
Le colonel Jean-Joseph, chevalier de Gimat.
Le colonel Jean, chevalier de Ternant.
Le colonel Thomas-Antoine, chevalier de Mauduit du Plessis.
Le colonel Étienne-Nicolas-Marie Béchet, chevalier de la Rochefontaine.
Le colonel Louis Saint-Ange, chevalier de la Colombe.
Le colonel Eugène Mac Carthy.
Le colonel à brevet Dominique-Louis Ethis de Corny.
Le lieutenant-colonel et colonel à brevet Antoine-Félix Wuibert de Mézières.
Le lieutenant-colonel et colonel à brevet Louis-Antoine-Jean-Baptiste, chevalier de Cambray-Digny.
Le lieutenant-colonel Anne-Louis Toussard.
Le lieutenant-colonel, chevalier de Segond.
Le lieutenant-colonel à brevet René-Hippolyte Lombard de Noirmont de la Neuville.
Le major et lieutenant-colonel à brevet Thomas Mullens.
Le major et lieutenant-colonel à brevet Jean-Louis-Ambroise de Genton, chevalier de Villefranche.
Le major et lieutenant-colonel à brevet Jean Bern de Murnan.
Le major Charles-Albert de Moré, comte de Pontgibaud.
Le major George Schaffner.
Le capitaine et major à brevet Michel, capitaine Duchesnoy.
Le capitaine et major à brevet Louis de Pontière.
Le capitaine Charles, baron de Frey.
Le capitaine et major à brevet Pierre-Charles L'Enfant.
Le capitaine Colomb.
Le capitaine Louis Celoron.
Le capitaine et major à brevet Claudius de Bert de Majan.
Le capitaine et major à brevet Michel-Gabriel Houdin.
Le capitaine Augustin Brissaut.
Le lieutenant et capitaine à brevet Louis-Joseph de Beaulieu.
Le lieutenant William Eyssandeau.
Le lieutenant Pierre Castaing la Grace.
Le lieutenant et capitaine à brevet Jean-Georges, chevalier de Fontevieux.
Le lieutenant James Descoutures de la Hais.
Le lieutenant Jean-Thomas Dumouchel.
Le lieutenant et capitaine à brevet Nicolas Georges Le Roy.
Le cornet Pierre-Bénigne-Vitoir Raffaneau.

IV

MEMBRES NOMMÉS AU TITRE HÉRÉDITAIRE

Le lieutenant Frédéric, baron de Kalb.
Le colonel Jean-Frédéric de Chabannes. marquis de la Palisse.
Le maréchal de camp Charles-Gabriel du Houx, baron de Vioménil.

Le contre-amiral Hyacinthe-Yves-Philippe Potentien, baron de Bougainville.
Le contre-amiral André-Jules-François, baron de Martinencq de Gineste.
Le capitaine de vaisseau François-Elzéar, marquis de Pontevès-Gien.

V

MEMBRES HONORAIRES (ARMÉE DE TERRE)

Le vice-connétable et maréchal de France Louis-Alexandre Berthier, prince et duc de Neuchâtel et prince de Wagram.
Le général en chef François-Claude-Amour de Bouillé du Chariot, marquis de Bouillé.
Le général d'infanterie Louis-Alexandre Andrault-Langéron, comte de Langéron (de l'armée russe).
Le lieutenant général Louis-François-Bertrand Dupont d'Aubenoye, comte de Lauberdière.
Le lieutenant général Mathieu, comte Damas.
Le maréchal de camp Thomas, comte Conway.
Le maréchal de camp Georges-Henri-Victor Collot.
Le maréchal de camp Jean-Christophe-Louis-Frédéric-Ignace, baron de Closen-Haydenbourg.
Le maréchal de camp Henri-François-Joseph-Maxime Cromot, baron du Bourg.
Le brigadier général Louis-Pierre Penot Lombard, chevalier de la Neuville.
Le colonel André-Jérôme de la Mire, vicomte de Mory.
Le colonel Jean-Frédéric de Chabannes, marquis de la Palisse.
Le colonel Jean-Baptiste Raymond de Fenis, comte de la Prade.
Le colonel Charles, chevalier de Béville.
Le colonel François-Joseph-Pierre, comte de Mondion de Sassay.
Le lieutenant-colonel Paul de Chamillart.
Le lieutenant-colonel Louis-Antoine-Thibaut de Menouville.
Le lieutenant-colonel Joseph-Claude-Louis de Grenouillet de Sablières de la Tribale.
Le lieutenant-colonel Jacques Nagle.
Le lieutenant-colonel à brevet Nicolas-Louis de la Roque-Percin.
Le capitaine Paul de la Baume d'Angély, baron de Malves.
Le capitaine René-Marguerite-Henri de Giroie de Neufvy.
Le capitaine François Dauber, chevalier de Peyrelongue.
Le capitaine Joseph-Louis Godard de Vaudremont.
Le capitaine Joseph-Léonard Poirey.
Le sous-lieutenant Louis-Antoine Magallon, chevalier de la Morlière.
Le commissaire Benoît-Joseph de Tarlé.
Le chevalier Louis-César de Baulny.

VI

MEMBRES HONORAIRES (ARMÉE DE MER)

Le contre-amiral Louis-Charles-Hilarion, chevalier de Saqui des Touris.
Le contre-amiral Jean-Barthélemy, comte de Rafélis de Broves.

Le contre-amiral Étienne-Marc-Antoine-Joseph, comte de Grasse-Limermont.
Le contre-amiral Louis-Charles-Henry-Hébert, comte de Beauvoir.
Le chef d'escadre, chevalier de Marin.
Le chef d'escadre Brossey du Mas.
Le capitaine de vaisseau de Mayès, comte de la Vilatelle.
Le capitaine de vaisseau Amédée-Bernard-Amable-Marc-Antoine de Beaurepaire.
Le capitaine de vaisseau Pierre, marquis de Lort de Sérignan.
Le capitaine de vaisseau d'Esmivy de Moissac.
Le capitaine de vaisseau de Venel.
Le capitaine de vaisseau Jean-Paul-Germain, chevalier des Tourrès.
Le capitaine de vaisseau M. Le Mauff.
Le capitaine de vaisseau M. de Lambert.
Le capitaine de vaisseau, marquis de Tressemanes-Brunet.
Le capitaine de vaisseau Jean-Louis Trédern de Lézerer.
Le capitaine de vaisseau Carcaradec de Villegussio.
Le capitaine de vaisseau, chevalier Roqueville de la Devèze.
Le capitaine de vaisseau Mathieu Baltazar de Mine.
Le capitaine de vaisseau Potrin de la Morinière.
Le capitaine de vaisseau, baron de Mallet de Puyvallier.
Le capitaine de vaisseau M. de Possel.
Le capitaine de vaisseau d'Autier de Sigan.
Le capitaine de vaisseau Legris d'Esponches.
Le capitaine de vaisseau Louis-Joseph, chevalier de Linières.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Flotte de Beuzidon.
Le capitaine de vaisseau M. Despiez.
Le capitaine de vaisseau M. de Gueidon.
Le capitaine de vaisseau M. de Rochesaleil.
Le capitaine de vaisseau Hipolyte-André Huet de Lerondel.
Le capitaine de vaisseau Joseph-Louis Joly de Cabanoux.
Le capitaine de vaisseau, chevalier de Beauquaire.
Le capitaine de vaisseau M. de Moisset.
Le capitaine de vaisseau Julhan de Fontblanche, marquis de Julhan.
Le capitaine de vaisseau Basset, chevalier de Châteaubourg.
Le capitaine de vaisseau Jean-Baptiste-Alexandre, chevalier Durand d'Ubraye.
Le capitaine de vaisseau François-Jean-Baptiste Sentins, chevalier d'Arnaud.
Le capitaine de vaisseau Robert-François-Louis Harnois de Blangues.
Le capitaine de vaisseau, baron de Beaumont.
Le capitaine de vaisseau Greslier de Concize.
Le capitaine de vaisseau Joseph-Charles-René-Claude, chevalier de Goyon du Vaurouault.
Le capitaine de vaisseau Antoine-Robert, chevalier de Cluzel.
Le capitaine de vaisseau Gaspard, vicomte de Galbert.
Le capitaine de vaisseau René-Alphonse Paulin, marquis de Grasse-Briançon.
Le capitaine de vaisseau Beaupoil de Saint-Aulaire.
Le capitaine de vaisseau, chevalier Joseph de L'Espine.

Le capitaine de vaisseau Charles-Louis Théodat de Taillevis, comte de Périgny.
Le major de vaisseau, marquis Dantin de Saint-Pée.
Le major de vaisseau Louis Bernier, marquis de Pierrevert.
Le major de vaisseau Isnard de Cancelade.
Le major de vaisseau, chevalier Meyronnet de Saint-Marc de Fauris.
Le major de vaisseau, comte de Cambis.
Le major de vaisseau Charles, chevalier de Loménie.
Le lieutenant de vaisseau Louis-Gaspard le Gardeur de Repentigny.
Le lieutenant de vaisseau Arragonès d'Orcet.
Le lieutenant de vaisseau, marquis de Camus.
Le lieutenant de vaisseau, chevalier de Sambucy.
Le lieutenant de vaisseau Pierre-Victor-Laurent, chevalier de Chadirac.

VII

LISTE DES NOMS PRÉSENTÉS A LOUIS XVI POUR L'HONORARIAT ET APPROUVÉE PAR LUI EN 1792

Le maréchal de camp Gilbert de Bressolles.
Le maréchal de camp Charles-François David.
Le colonel Étienne-Marguerite des Bordes.
Le colonel Jean Laurent de Nadal.
Le colonel Louis-Charles Barrier.
Le colonel Armand-Joseph-Pierre Guérin de La Chaize.
Le colonel Olivier-Victor de Baudre.
Le colonel Henri-Dominique Palys de Mont-Repos.
Le colonel François-Ignace, chevalier d'Oyré.
Le colonel Pierre d'Espeyron.
Le colonel Charles-Joseph de Losse de Bayac.
Le colonel Frédéric-Charles, baron de Haacke.
Le colonel Charles-Adrien de Buzelet.
Le colonel Charles-Bertin-Gaston Chapuy de Tourville.
Le colonel Marc Gaspard, chevalier de Capriol de Péchassant.
Le colonel Charles, baron de Furstenwather.
Le colonel René-Adrien le Seigneur du Chevalier.
Le colonel Joseph-Marie-Anne de Moyria.
Le colonel Louis-Alexandre de Luttel de Lutange.
Le colonel d'Anselme de Saint-Victor.
Le colonel Pierre-Raymond de Caldaguès.
Le colonel Charles-Ernest, chevalier de Haacke.
Le colonel Louis-Henri de Beffroy.
Le colonel Thomas, baron Keating.
Le commissaire Claude Blanchard.
Le commissaire Joseph-François Gau.
Le commissaire Jacques-Pierre Orillard, comte de Villemanzy.

Baron DE CONTENSON.

LE PRINCE DE GALLES

ET L'ALLIANCE ANGLAISE

AU TEMPS DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

Lorsque Jacques VI d'Écosse succéda, sous le nom de Jacques I[er], à la reine Elisabeth et inaugura sur le trône d'Angleterre la dynastie des Stuarts, Henri IV, qui avait entretenu avec le royaume britannique des rapports de bonne amitié, continua la même politique. Il préparait de loin des alliances, si bien que le mariage conclu en 1625 entre la princesse Henriette-Marie de France et Charles d'Angleterre, prince de Galles et bientôt roi, par la mort de Jacques I[er], fut une reprise de visées déjà anciennes. Toutefois le futur Charles I[er], dont la tête tomba sur l'échafaud préparé par Cromwell, n'était pas encore, du vivant de Henri IV, le prince de Galles auquel les calculs avisés du Béarnais destinaient une de ses filles. Le frère aîné de Charles, le prince Henri, fut, jusqu'à sa mort, arrivée le 6 novembre 1612, l'héritier du trône d'Angleterre.

C'est de lui que sont les trois lettres qui nous attestent les allures de cordialité que le prince de Galles prenait en écrivant à la cour du roi de France. Les deux premières s'adressent au dauphin âgé de quatre ans et à son père, et, sous leurs formules enfantines, perce un véritable désir d'entente entre les deux couronnes. La dernière est un simple billet sans date, mais comme il est destiné à Louis XIII, il ne peut avoir été écrit qu'après le mois de mai 1610. Dans sa brièveté, il manifeste que le jeune prince dont la mort allait faire passer sur la tête de Charles, son cadet, les droits d'héritier présomptif d'Angleterre, n'avait point

renoncé, à l'égard du jeune roi de France récemment orphelin, aux anciennes relations de bonne amitié.

Il nous a paru intéressant de transcrire ces lettres du jeune prince de Galles, telles que nous les a conservées un vieux formulaire (manuscrit 241 de la Bibliothèque de l'Institut)[1]. Leur orthographe et leur style antiques ne les rendront point illisibles et permettront de goûter, dans leur saveur authentique, ces billets d'un enfant royal de onze ans à un prince plus jeune et de même condition. Le secrétaire qui a recueilli ces lettres, comme modèle de style diplomatique et à cause de l'importance des formules en matière d'étiquette, a intitulé la première : *Le Prince de Galles à Monsieur le Daulphin.*

Monsieur et frère,

Aiant entendu que vous commenciez à monter à cheval, j'ay creu que vous auriez pour agreable une meute de petitz chiens que je vous envoie pour tesmoigner le desir que j'ay que nous puissions suivre les traces des rois nos peres, comme en entiere et ferme amitié, aussi en cette sorte d'honeste et louable recreation. J'ay supplié le comte de Beaumont qui retourne par delà remercier en mon nom le Roi vostre pere et vous aussi de tant de courtoisie et obligations dont je me sens surchargé, et pour declarer combien de pouvoir vous avez sur moy et combien je suis desireux rencontrer quelque bonne occasion pour monstrer la promptitude de mon affection à vous servir, et pour ce, me remettant à luy, je prie Dieu,

Monsieur et frère,

Vous donner en santé longue et heureuse vie.

Vostre tres affectionné à vous servir,

Henri.

A Richemonde, le 23e octobre 1605.

La suscription portait :

A Monsieur et frère

Monsieur le Daulphin[2].

L'ambassadeur de France en Angleterre, à qui le prince de

[1] Ce formulaire a été publié dans *Documents d'histoire*, 1913, p. 157 et suiv.

[2] Bibl. de l'Institut, ms. 241, fol. 73.

Galles confia cette lettre, Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, occupait ce poste dès le temps de la reine Elisabeth [1]. Henri IV avait annoncé sa mission dans une lettre à la reine, du 11 décembre 1601 [2], mais il manifeste à Jacques Ier son intention de le rappeler, lui demandant, de Blois, le 27 septembre 1605, de vouloir bien « permettre et approuver son retour par delà [3] ». Avant de quitter son poste, il recevait du roi une lettre datée aussi de Blois le 28 septembre 1605, où il est question des jeunes princes héritiers de France et d'Angleterre. On sait que Jacques Ier, qui reçut le surnom de roi théologien, se plaisait aux controverses. A propos d'une de ces séances de disputes religieuses, auxquelles était forcé d'assister le personnel diplomatique, le roi d'Angleterre avait eu occasion d'exprimer devant l'ambassadeur de France des souhaits de brillant avenir en faveur des études du dauphin, le futur Louis XIII. Henri IV, dans une phrase où perce quelque ironie sur les aptitudes royales de Jacques Ier, si fier de ses succès dans les joutes oratoires, charge en ces termes le sieur de Beaumont de transmettre son remerciement : « Je suis bien aise que vous vous soyez trouvé aux disputes publiques auxquelles il vous avait convié, comme d'avoir su la gloire qu'il a acquise, due à son jugement et à sa doctrine, vertus qui ne sont moins utiles et nécessaires que bienséantes et rares en la personne d'un roi. (En dictant ses mots de *bienséantes* et *rares*, on imagine que le Béarnais riait un peu dans sa barbe grise.) C'est pourquoi je veux que vous le remerciiez du souhait qu'il a fait en faveur de mon fils sur ce sujet, du bénéfice duquel vous l'assurerez que j'aurai tel soin de le rendre idoine et capable que j'espère qu'il ne lui sera infructueux ; car encore qu'il semble qu'il ait l'esprit plus adonné aux armes qu'à tout autre chose, toutefois les signes qu'il donne déjà de son jugement et de sa mémoire me font espérer qu'étant

[1] Voir le savant ouvrage de P. Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont* (1602-1605). Paris, Firmin-Didot, 1895, 2 vol. in-8°, de xv-327 et 350 pages. On y a emprunté quelques textes.

[2] *Lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xistrey, t. V, p. 512.

[3] *Ibid*, t. VI, p. 530.

institué et cultivé comme il doit être, il produira en sa saison des fruits conformes au vœu dudit roi, l'exemple duquel en l'éducation et instruction du prince de Galles son fils me servira d'enseignement en celle de mon fils, comme à lui d'émulation d'honneur, et le profit que ledit prince en a tiré et en retire encore journellement, sans qu'il omette pour cela de s'exercer et rendre aussi adroit qu'il est enclin aux armes et à toutes actions militaires; tellement qu'il prend le chemin d'être un parangon entre les princes de son siècle, à la gloire de son père et à sa consolation; à quoi je participerai d'autant plus que nul de ses voisins et amis que l'affection que je lui porte est plus ancienne, mieux fondée et plus sincère que les autres et que j'ai aussi volontiers contribué à l'instruction du prince par souhait et par effet ce qui a dépendu de moi et en a été désiré par ledit roi [1]. »

Cette interminable phrase commente à merveille la lettre du prince de Galles. Les détails qui la terminent sur la part que le roi Henri IV a pu prendre à l'éducation du fils de Jacques I[er] se rapportent, nous le verrons, à l'envoi d'un écuyer, d'un maître d'armes et d'un professeur de danse procurés au prince anglais par Henri IV deux ans auparavant. Aussi bien, nous possédons la réponse du dauphin à cette lettre, ou plutôt celle que son père écrivit pour lui. Mais l'éditeur des lettres de Henri IV, qui en avait reçu la transcription d'après l'original conservé à Londres, l'a attribuée, par conjecture, au 10 février 1605 (au lieu de 1606), faute d'avoir rencontré celle du prince de Galles. Au retour de son ambassadeur, qui rentra en France sur la fin de l'année 1605, Henri IV répondit à l'envoi du présent destiné au dauphin et à l'aimable billet du prince Henri d'Angleterre :

Mon nepveu,

Quand mon fils pourra escrire, il vous remerciera de la meute de chiens que vous luy avés envoyée, et du tesmoignage d'amitié qu'il a receu de vous par ceste souvenance et par vostre lettre. Ce pendant

[1] *Lettres*, t. VI, p. 531.

je respondray pour luy qu'il se revanchera quelque jour de vostre courtoisie à vostre contentement. Quoy attendant et qu'il ayt autant de force que de bonne volonté de s'en acquitter, j'en feray ma propre debte et payeray pour luy en vous offrant pour luy sa foy et son amitié, comme je fais la mienne, et vous souhaitant pareille prospérité qu'à luy mesme, comme celuy qui sera tousjours

Vostre affectionné et bon oncle

HENRY [1].

Cette lettre du roi ne fut pas la seule qu'il adressa ainsi à son cher « neveu ». Dès sa naissance, il s'était empressé d'envoyer au roi Jacques, encore souverain d'Écosse, et à la reine Anne de Danemark ses félicitations. Henri-Frédéric, le futur prince de Galles, était né le 19 février 1594 et c'est seulement en septembre de la même année que le roi de France répond à la notification de cet événement, faite, de la part du roi d'Écosse, par sir Wemies. Henri IV s'excuse du retard et prend soin d'accorder, en cadeau de baptême, au fils de son allié un brevet de capitaine d'une compagnie écossaise de la garde. « Nous avons avec beaucoup de contentement, écrit le roi, receu la légation du sieur de Wemies et entendu la creance qu'il nous a exposée de vostre part sur la naissance du prince vostre fils, dont nous nous resjouissons avec vous de toute nostre affection, vous priant imputer aux grandes et continuelles occupations que nous avons eues en nostre dernier voyage en Picardie, si nous ne nous sommes point encores resolus de vous envoyer ambassadeur exprés pour cest effect et pour assister aux solennitez du baptesme dudict prince suivant la semonce que vous en avés faicte ; mais maintenant que nous sommes un peu plus de repos, nous faisons bien estat de vous en depescher un au premier jour. Ce pendant nous vous renvoyons le sieur Wemies, avec charge de vous asseurer du desir que nous avons de conserver et entretenir inviolablement la bonne et parfaicte amitié qui a tousjours esté entre nos personnes et la tres ancienne alliance et confederation qui est entre les couronnes de France et d'Escosse et les

[1] *Lettres*, t. VI, p. 349.

subjects d'icelles, dont le personnage que nous pretendons vous depescher vous portera plus ample asseurance, par lequel aussy vous recevrez la commission de la Compagnie de cent hommes d'armes de nos ordonnances que nous desirons estrener au nom de nostre cousin le prince d'Escosse, vostre fils, pour commencer à luy rendre quelque tesmoignage de nostre bonne affection »[1].

Le baptême eut lieu avant l'arrivée du personnage chargé d'y représenter la France; d'où une nouvelle lettre d'excuses au roi d'Ecosse, écrite par Henri IV le 27 novembre. Il est trop long de la rapporter entière. Rappelant que l'invitation avait été par lui « receue en faveur », se déclarant fort et honoré que son « tres cher cousin et antien allié l'a voulu appeller au tesmoignage d'un acte si célèbre », le roi de France ajoute : « Le plus grand regret que nous avons est que ceste ceremonie se soit passée sans nostre presence et intervention par nostre ambassadeur pour faire paroistre à toute la chrestienté combien nous faisons d'estat et ensuivons vostre amitié...[2] »

La même lettre d'excuses promettait l'envoi de l'ambassadeur annoncé déjà, mais Henri IV, occupé à conquérir son royaume, avait des soucis plus urgents, et il faut, dans sa volumineuse correspondance, descendre jusqu'au 23 mai 1599 pour rencontrer une nouvelle lettre au roi d'Écosse. Celle-ci répond à une dépêche du 13 septembre précédent et est, par suite, tout entière consacrée à des excuses nouvelles. Il y est question des désirs d'alliance et de bonne amitié et Henri IV y annonce l'envoi d'un ambassadeur en titre, qui fut Philippe de Béthune, le frère puîné de Sully et un des meilleurs diplomates du temps. « Nous vous prions prendre en bonne part, mandait Henri IV, que nous ayons différé d'envoyer vers vous jusques à ceste heure, et pour expier ceste longueur, nous redoublerons nostre affection à vous aimer et à la conservation de ladicte ancienne intelligence et confederation entre nos deux couronnes, ainsy que vous cognoistrés par effect et que le sieur de Bethune vous exposera

[1] *Lettres*, t. IV, p. 218.
[2] *Ibid.*, p. 255.

plus amplément de nostre part »[1]. Au reste, Béthune n'était député en Écosse que pour régler certains privilèges en faveur des marchands écossais, contestés par Rouen ou autres villes de la côte de Normandie. Les questions réglées, il ne tarda point à passer sur un plus grand théâtre et dans une lettre écrite de Paris le 28 juillet 1601, à notre ambassadeur à Constantinople, M. de Brèves, Henri IV annonce son intention de l'envoyer à Rome comme successeur de M. de Sillery[2]. Il y était déjà arrivé lorsque, au mois de septembre 1601, Henri IV eut la joie d'annoncer la naissance du dauphin Louis et de prier le pape de servir de parrain à son héritier. L'ambassade de Glascow près du roi d'Écosse fut confiée à Charles Cauchon du Pas, baron du Tour, qui avait été gouverneur du fils de Charles II, duc de Lorraine, celui qui épousa Catherine de Bar, la sœur de Henri IV. Le roi profita de cette circonstance pour adresser au jeune prince une lettre particulière, la première en date de celles qui sont parvenues jusqu'à nous. La voici :

MON FRÈRE,

Vous aimant chèrement comme je fais, tant par ma propre inclination que pour estre fils d'un pere dont je prise et estime beaucoup l'amitié, j'ay commandé au baron du Tour, que j'envoye resider mon ambassadeur près de luy, de vous saluer et visiter de part et vous dire que, vous souhaitant toute prospérité, je désire que vous m'aimiés aussi, en veue de vous faire paroistre ma bonne volonté en toutes les occasions qui se presenteront, ainsy que ledict baron du Tour vous fera plus amplement entendre, auquel me remettant, je prie Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Poictiers, le XXVIe jour de may 1602[3].

Les préoccupations matrimoniales de Henri IV au sujet de ses enfants, car, outre le dauphin, il lui était né une fille le 21 novembre 1602, perceront dans sa correspondance. Une lettre à l'ambassadeur français près de la reine Élisabeth, Harlay de

[1] *Lettres*, t. V, p. 120.
[2] *Ibid.*, p. 445.
[3] *Ibid.*, p. 600.

Beaumont, le montre, écartant ou reculant la pensée d'une alliance de cette enfant à peine née, avec le prince héritier d'Écosse; mais Henri IV ajourne cette éventualité sans la repousser absolument. Aussi écrit-il, le 24 décembre 1602 : « Quant à la proposition du mariage de ma fille avec le prince d'Escosse, nous avons tout loisir d'y penser[1] ». En effet, le futur prince de Galles avait huit ans à peine; mais nous comprenons mieux la raison de ces lettres du roi au jeune prince qu'il appelle tour à tour son neveu ou son frère et le soin qu'il prend d'entretenir une correspondance utile en somme à sa politique.

Nous saisissons mieux aussi la portée de ces simples billets du jeune prince, qui, placés dans leur cadre historique, ne sont plus de pures formules de courtoisie, mais des réponses suggérées peut-être par la prévoyance ou l'ambition paternelle.

Les efforts que dut déployer Henri IV lorsque, ayant appris la maladie et la mort de la reine Élisabeth, il s'appliqua, par ses ambassadeurs et de Londres et de Glascow, à calmer les défiances de son successeur, débordent le cadre de cet essai sur le prince de Galles. Il faudrait lire, dans la correspondance diplomatique du roi, ses lettres à M. de Beaumont et au nouveau roi d'Angleterre, écrites le 12 et le 13 avril 1603[2]. Plus confidentielle encore, la dépêche à l'ambassadeur, écrite le 26 avril, laisse voir les appréhensions du roi sur le caractère de Jacques Ier, trop accessible à des imputations malveillantes qui devraient tomber d'elles-mêmes, pour les bons offices reçus jusque-là et l'utilité de l'alliance française. Mais, continue le roi, « il n'y a que trop peu d'esgard, soit que cela procedde de son naturel, que l'on descouvre estre moins deffiant et timide que dissimulé ou de la créance et de la confiance qu'il a en ceux qui luy donnent tels advis ou bien de faulte de cognoissance et jugement[3]. »

Il suffit de citer quelques lignes de la lettre adressée le 12 mai au baron du Tour. Le roi lui manifeste « grand contentement

[1] *Lettres*, p. 728.
[2] *Lettres*, t. VI, pages 72-74.
[3] *Ibid.*, p. 79

des bons propos que *lui* a tenu *son* bon frère le roy d'Angleterre de la continuation de son amitié... et de la « franchise et con- « fiance » avec laquelle il a traité avec lui « depuis son parte- « ment d'Escosse et son assomption à la couronne d'Angle- « terre ». « En quoy, continue Henri IV, je recognois que vous vous estes conduict tres judicieusement et prudemment, ayant eu à combattre les divers rapports et artifices des envieux de notre ancienne amitié [1] ».

A l'ambassadeur chargé de présenter au nouveau roi d'Angleterre ses compliments de joyeux avènement (c'était Sully, qui partit le 2 juin), Henri IV remit des lettres de créance pleines de cordialité et deux missives de sa main pour le roi et la reine, d'un style des plus aimables. Il lui adressa aussi, durant cette ambassade, des recommandations confidentielles qui montrent combien il redoutait de voir Jacques I[er] soumis aux influences espagnoles. Il lui écrit le 12 juin : « Je vous fais ces deux mots de ma main pour vous dire que vous preniés garde à deux choses et usiés de toute industrie pour descouvrir ce qui en est, à sçavoir si le roy d'Angleterre et ses ministres avoient quelque dessein de s'unir avec le roy d'Espagne contre moy, et s'il y a quelques-uns en Angleterre qui au nom de Messieurs de Bouillon, La Trimouille, du Plessis et aultres, fassent des menées pour disposer le roy d'Angletterre à se dire protecteur des Huguenots de France [2]. »

Et le 3 juillet, après avoir donné à Sully des nouvelles de sa santé « que vous pourrés dire au roy d'Angleterre, affin de le tirer du doubte qu'on pourrait luy avoir donné de la seureté de ma vie », il lui fait part de ses inquiétudes sur le caractère du roi Jacques, telles à peu près qu'il les avait communiquées peu de temps auparavant à Beaumont : « Il faut que je vous die que l'on m'a dépeint ce roi pour prince si irrésolu, timide et dissimulé, que je crains fort que les effects ne suivent les bonnes paroles et esperances qu'il vous a données... Pour ceste cause je serois

[1] *Lettres*, t. VI, p. 83.
[2] *Ibid.*, p. 107.

tres aise que la royne d'Angleterre d'à present arrive par delà pendant que vous y serés, pour recognoistre de plus près son humeur et quels effects elle produira[1] ».

Que Sully ait pu voir ou non la reine Anne, elle reçut de Henri IV une lettre « de la main » ainsi que son mari lorsque le roi envoya au mois d'août 1603, Vitry, capitaine de ses gardes, compléter les effets de l'ambassade de Sully.

« Monsieur mon bon frère, mandait-il à Jacques Ier, après avoir envoyé l'un des officiers de ma couronne et de mes principaux conseillers d'Estat, il faut que je vous envoye maintenant un de mes meilleurs veneurs... qui vous a, par ma permission, et par son inclination, toujours grandement honoré et affectionné vostre service[2] ». La mission de Vitry était de féliciter le roi d'Angleterre « d'avoir descouvert et renversé les premieres conspirations et entreprises contre son service depuis son advenement », mais aussi et surtout d'entretenir Jacques Ier d'un sujet qui le passionnait. L'habile Sully avait remarqué que la chasse, occupation favorite et un peu exclusive du roi d'Angleterre, était un excellent terrain d'entente. Aussi pour gagner le monarque ombrageux, Henri écrit : « Tout ainsy que par la negociation du premier (Sully) nous avons formé et basty une union inseparable, je desire encore que par l'entremise de ce dernier, en communiquant et conferant ensemble de l'art de la chasse, nous dressions un exercice parfaict de l'art d'iceluy, pour en jouir egalement en plaisir, contentement et prospérité le reste de nos jours et en laisser l'usage apres nous à nos communs enfants, comme nous ferons l'exemple et bonheur de nostre parfaicte amitié affin qu'ils heritent de l'un et de l'autre avec autant de felicité que nous mesmes[3] ».

A la reine, Henri-IV écrivait très galamment que « s'il lui estoit aussy loisible de disposer de lui-même » comme il a « de volonté de lui témoigner combien il l'affectionne », il eût fait le

[1] *Lettres*, t. VI, p. 122.
[2] *Ibid.*, p. 161.
[3] *Ibid.*, p. 160.

voyage. Il est instructif d'ailleurs de suivre dans la correspondance du roi avec son ambassadeur à Londres la campagne diplomatique que masquait cette mission cynégétique de M. de Vitry. Lorsque Sully, causant chasse avec le roi d'Angleterre, avait vu le parti qu'on pouvait tirer de cette inclination royale, il avait pris soin de faire remarquer à Jacques Ier que son maître, en se livrant à ce plaisir royal, n'omettait rien des autres devoirs de la royauté. On n'avait pas été longtemps à constater que le monarque se laissait au contraire absorber à l'excès par cette passion, et Henri le note avec quelque inquiétude dans sa lettre à M. de Beaumont, du 28 septembre. Bien aise de la réception faite à Vitry, il espère de son retour des détails complémentaires, et il écrit : « J'attendray doncques le retour dudict sieur de Vitry en bonne devotion, pour sçavoir par son rapport comme ils en vont par delà, mais principalement encore comment se porte mondict frère auquel je souhaite tousjours autant de contentement et felicité qu'à moy mesmes. C'est pourquoi je suis marry quand je sçay qu'il s'adonne tant au plaisir de la chasse qu'il en oublie ses affaires ; car il est à craindre que ceulx auxquels il s'y confie et remect du tout preferent leurs passions et interests particuliers au bien et advantage de la cause commune... [1] »

Est-ce pour cela que l'ambassadeur s'adressa sur ces entrefaites à la reine Anne, sur la question des mariages qui préoccupait Henri IV et sur laquelle il se trouvait en concurrence avec l'Espagne? Toujours est-il qu'un écho nous en est conservé dans la dépêche qu'écrivit le roi à M. de Beaumont, au 15 novembre 1603 : « Vostre response à la royne quand elle vous a parlé du mariage du prince de Galles et des propos tenus sur cela par l'ambassadeur d'Espagne, m'a été fort agréable ; car il faut conduire dignement cette action, en leur faisant apparoir que j'y procede avec plus d'affection et de franchise que d'artifice, comme font les dicts espagnols, m'avertissant diligemment de tout ce qui viendra à vostre cognoissance de ce faict là

[1] *Lettres*, t. VI, p. 168.

comme de tous les autres Henri IV désirait ne s'engager qu'à bon escient[1]. Quelques lettres à M. de Beaumont, négligées par M. Berger de Xivrey, mais soigneusement relevées par M. L. de Kermaingant, en sont la preuve surabondante. Dès le 31 juillet 1603, il avait mandé. « J'ay bien consideré les traictz que le dict Roy vous a jectés, en vous faisant saluer le prince de Gales son fils, sur leurs mariages *(sic)* avec mes enfans, et de quelle façon vous les avez receus. Vous debvez continuer à en user de mesmes, quand il rentrera en ce discours, afin qu'il croye que j'affectionne comme luy telle augmentation d'alliance, sans toutesfois m'y engaiger plus avant que je ne le vous mande ; mais advertissés moy soigneusement de tout ce qui vous sera dict par le dict Roy et ses conseillers sur ce subject, avec ce qu'il vous en semblera, affin que je me puisse mieux résoudre et vous mander ce que vous aurés à faire, ayant pour fondement que je ne veux rien obmettre à faire de tout ce qui sera jugé nécessaire et propre pour acquérir et conserver l'amityé dudict Roy d'Angleterre, neantmoings que je desire bien mesnager en cela ma reputation, comme il convient à ma dignité et d'autant plus que, le Pape ayant entrepris et mis en avant de marier mondict filz avec l'Infante d'Espaigne, je ne doibs luy retrancher tout-à-coup l'espérance qu'il a conceue sur cela de mieux asseurer la paix qu'il a faicte entre moy et le roy d'Hespaigne qu'elle n'a esté jusques à present, au moins que nous ayons bien attaché et cimenté celle que nous voullons bastir avec le dict roy d'Angleterre, auquel toutesfois vous ne ferez paroistre aulcune sorte de refroidissement ny de changement ou doubte de la volonté que ledict marquis de Rosny lui a declaré que j'ay en cela, affin qu'il n'en prenne aulcun soubçon ny les siens aussy[2]. »

Le roi essaie encore, le 30 octobre suivant, de mettre en garde le roi d'Angleterre contre les propositions d'Espagne et se réjouit des moindres succès en cette matière : « ... Je loue aussy grandement... le jugement qu'il a faict de l'ouverture

[1] *Lettres*, t. VI, p. 177.
[2] KERMAINGANT, *op. cit.*, t. II, p. 124.

faicte par le dict ambassadeur (d'Espagne) à l'admiral touchant le mariage de leur infante avec le prince de Gales et la declaration qu'il vous a faicte d'avoir plus agreable le sang de France que celuy d'Autriche, de quoy je veulx que vous le remerciés de ma part, luy disant que j'ay resenty le traict de ceste declaration jusques au cœur pour m'en resouvenir et revancher en temps et lieu [1] ». Dans sa dépêche du 7 décembre 1603, Henri IV félicite à nouveau son ambassadeur de l'habileté avec laquelle il traite cette question. « Vostre responce à la Royne quand elle vous a parlé du mariage du prince de Gales son filz avec ma fille, m'a pleu : il faut persister en icelle jusque à ce que nous aions occasion de nous y engager plus avant ; mais je seray bien aise de savoir si le marquis de Lulin, envoyé du duc de Scavoye, aura esté plus heureux et mieux venu en la recherche du dict mariage pour sa fille que l'ambassadeur du Grand Duc [2]. »

Voilà donc pour donner plus de signification à la démarche que le sieur de Saint-Antoine fit de la part du roi, le 20 décembre suivant, après le retour de Vitry. Il fut envoyé en Angleterre avec une lettre de la main de Henri IV pour le roi, lettre qu'il faut lire ici, avec son commentaire tiré de la dépêche adressée à M. de Beaumont, à la même date du 20 décembre 1603.

Monsieur mon frère,

Le sieur de Vitry m'ayant dict, à son retour d'Angleterre, que vous desiriez avoir des chevaux dressez et un escuyer choisy de ma main pour aider à monter à cheval mon cher nepveu vostre fils, j'ay faict eslection de celuy que vous presentera mon ambassadeur avec ma lettre, pour l'avoir recogneu expert au mestier, de bonnes mœurs et loyal, et tel en vérité que je le vouldrois donner à mon propre fils. Aussy tiens-je le vostre en ce rang-là, et n'affectionne moins sa bonne éducation et prospérité que celle du mien. Je lui ay commandé de servir comme cela et de vous obéir entièrement; de quoy je me promets qu'il s'acquittera fidèlement. Je vous prie donc de recevoir son service et les chevaulx qu'il vous presentera de ma part, à l'égal de ma bonne volonté, qui n'a aultre but que de vous tesmoigner, en ceste

[1] Kermaingant, t. II, p. 162.
[2] *Ibid.*, p. 169.

occasion comme en toutes autres, la perfection de l'amitié fraternelle que continue à vous porter et desire rendre perdurable

Vostre tres affectionné bon frere, cousin et ancien allié.

Henry[1].

Cette lettre porte pour titre dans le recueil de la correspondance de Henri IV : *A Monsieur mon frere le roy d'Angleterre et d'Escosse*. Elle fut accompagnée de sa notice explicative adressée à M. de Beaumont en ces termes : « L'escuyer Saint-Antoine sera porteur de la presente et de celle que je vous envoye pour le roy d'Angleterre mon bon frere, par laquelle vous verrés ce que je luy mande de la bonne opinion que j'ay dudict Sainct-Antoine, le tesmoignage que je lui en rends et les asseurances que je luy donne de sa fidelité et du bon debvoir qu'il fera de l'obeir et servir mon nepveu son fils. Vous le presenterés à l'un et à l'autre et leur confirmerés de ma part tout ce qu'en escris à mon dict frere, luy disant que si j'eusse cogneu en mon royaume un homme faisant ceste profession plus propre pour l'effect auquel on le veut employer, je luy eusse envoyé, tant je desire favoriser la bonne éducation de son fils que j'aime et cheris comme celuy que Dieu m'a donné et veux luy tesmoigner en toutes occasions combien j'affectionne son contentement, accroistre et perpetuer nostre amitié et bonne intelligence. Le dict Sainct-Anthoine luy présentera les chevaux que je luy envoye et luy fera voir ce qu'ils sçavent faire. Si j'en eusse pu recouvrer de plus propres pour le mestier auquel il les veut mettre, je les luy eusse envoyés encore plus volontiers... Il menne avec luy un tireur d'armes et un baladin de la capacité desquels il respondra et auray plaisir que vous me mandiés le devoir qu'un chacun d'eux fera...[2] »

Cette lettre nous explique comment le roi pouvait dire dans la lettre du 28 septembre 1605 au même ambassadeur, déjà citée, la part qu'il avait prise, selon ses moyens, à l'éducation du prince de Galles; car l'écuyer, le maître d'armes et le baladin,

[1] *Lettres*, t. VI, p. 180.
[2] *Ibid.*, p. 181.

c'est-à-dire le professeur de danse, avaient été choisis, comme on le voit, par ses soins. La fin de la lettre du 20 décembre 1603 manifeste aussi la sollicitude de Henri IV à s'assurer le bienveillant concours de la reine Anne. Elle se promet de profiter du retour à Londre de l'envoyé anglais Dauval pour lui adresser un présent : « D'autant que je fais compte de vous renvoyer bientost Dauval avec le pourtraict de la reine ma femme par lequel (Dauval) j'escriray à ma bonne sœur la Royne d'Angleterre, je ne vous donneray autre charge par celle-cy que de presenter à ma dicte sœur, avec mes tres affectionnées recommandations et mon service, celuy dudict Sainct-Antoine et faire le compliment convenu envers le dict prince son fils, et où besoin sera [1]... »

Au début de l'année 1604 les lettres de Henri IV à son ambassadeur près de Jacques I[er] reflètent ses intentions de contrecarrer les menées espagnoles. Il y traite explicitement du mariage du prince de Galles : « Je vous ay permis par mes dernières, écrit-il, de parler au roy plus ouvertement que de coustume du mariage de son fils avec ma fille, ce que je me promets que vous aurez faict si à propos que l'ouverture que vous en aurés faicte aura esté receue comme le merite ma bonne volonté [2]. » Le reste de la dépêche roule sur l'opportunité de distribuer, avec la permission du roi, des présents aux principaux seigneurs, pour répondre aux efforts des Espagnols, et on y lit cette phrase significative : « Ceux qui recherchent des amis par voie indirecte font des presents immenses et en cachette... Le bien du dict roy mon frere est le mien; j'affectionne sa prospérité comme la mienne et ne peut avoir mal que je ne m'en ressente, car son affaiblissement est le mien et cela sera réciproque entre nous et durera tant que nous aurons un voisin duquel la grandeur et puissance non

[1] *Lettres*, t, VI, p. 182.

[2] *Ibid.*, p. 191. Henri IV écrit le 3 janvier 1603 : « Au reste, il me semble que vous avez sagement faict d'avoir faict peu de conte de la part que le dict Roy vous a voullu faire des propos tenus à la dicte Dame par l'ambassadeur d'Espagne touchant le mariage de l'Infante avec le prince de Galles, car ce n'est qu'une ruse inventée, peut-estre aussy tost par le dict Roy pour vous faire parler que par la mesme Reyne et par le dict ambassadeur pour flatter le dict Roy. » KERMAINGANT, t. II, p. 217.

moins que sa convoitise irrégulière nous sera suspecte, comme nous doibt estre celle de la maison d'Autriche, laquelle est aussy formidable à cause des inventions et moyens qu'elle employe pour corrompre les hommes que à cause de l'estendue des estats et richesses qu'elle possede[1]. »

Aussi le roi de France ne néglige rien pour gagner son allié, témoin ce passage de la même lettre : « Et pour le regard du present que la Royne ma femme envoye à la sienne, vous luy dirés que la jalousie qne celle-là a eue de l'affection qu'elle connoist que je porte à la dicte royne l'a meue de faire passer la mer au pourtraict qu'elle luy envoye, accompagné du vœu inviolable de son amitié, affin que s'il advient que je face quelque jour le mesme chemin, comme elle sçait que j'en ay le desir, je les rencontre ensemble; si bien qu'en faisant l'office de chevalier tel que je me devoue à l'une, je n'oublie du tout celuy de mary que je doibs à l'autre. Par ainsy, s'il plaist audict roy de favoriser le dessein de ma femme, il l'obligera doublement, tant elle desire d'un costé que la sienne reçoive en bonne part ce gage et souvenance de son amitié, et de l'autre que je ne voye jamais l'une sans l'autre[2]. »

L'histoire littéraire nous apprend que le règne du précieux sévit en Angleterre, sous le nom d'*euphuisme* au temps de Charles Ier. Les propos du roi durent être fort bienvenus. La phrase qui suit enchérit encore : « Vous en dirés autant à la dicte royne, mais vous adjouterés que comme je ne suis apprentif au service des dames, les inventions aussy ne me manqueront de charmer les yeux et la jalousie de ma femme quand j'auray le bonheur de voir la dicte royne, et d'autant plus que sa présence me fournira d'industrie comme de volonté et de courage autant qu'il sera nécessaire pour surmonter tous les obstacles qui traverseront le dessein que j'ay d'acquerir et de meriter le tiltre de son chevalier et serviteur. »

Harlay de Beaumont, sur qui le roi comptait pour « dire les

[1] *Lettres*, t. VI, p. 193.
[2] *Ibid.*, p. 194.

belles paroles sur ceste occasion », ne manquait pas de savoir-vivre. Il s'acquitta de sa mission avec bonheur, et Henri IV, qui n'avait pas à se louer des procédés de l'ambassadeur anglais à Paris, sir Parry, dont il se plaint souvent, fait cette allusion à son manque de courtoisie dans la lettre à Beaumont du 9 mars 1604 : « Quand ledict ambassadeur d'Angleterre m'a remercié, au nom de la royne, du pourtraict que ma femme luy a envoyé, il n'a usé des propos de gallanterie portez par votre dicte lettre. Il n'en croist point aussy de semblables en son jardin, tant il est rude et sec; toutesfois je ne laisse pas d'estre content de ce qu'il m'en a dict, et le dirés ainsy au dict roy et à la dicte royne d'Angleterre, asseurant le premier que j'auray souvenance de luy envoyer le sieur de Vitry aux herbaiges, ainsy qu'il desire, car j'affectionne tant son contentement et plaisir que je le prefereray tousjours au mien, et veux que vous le remerciés des chiens courants nouveaux qu'il m'a envoyés par Campot, lesquels j'espère esprouver quand les gelées seront passées [1]. »

Le 23 mars 1604, nouvelle lettre officielle de remerciement écrite de la main du roi, de Fontainebleau :

Tres hault, tres excellent et tres puissant prince, nostre très cher et très amé bon frère, cousin et antien allié,

Nous avons receu la lettre que vous nous avés escripte par le baron Panguer et entendu de luy ce qu'il nous a représenté par vostre commandement et de la royne nostre bonne sœur : de quoy nous avons eu grand contentement, nous ayant asseurez de la continuation premièrement de la bonne santé de vos personnes et de celle de nostre cher nepveu le prince de Wales (vous souhaitant à tous autant de felicité qu'à nous mesmes), et après de vostre bonne et fraternelle amitié, qui nous a esté et nous sera toujours aussy chere que nous estimons l'entretenement d'icelle utile à nos royaumes, pays et subjects, etc. [2].

Ce luxe d'assurances déguise, mais déguise mal les inquiétudes du roi de France sur la versatilité de cet allié, circonvenu, même sur la question du mariage du prince de Galles, par les

[1] *Lettres*, t. VI, p. 215.
[2] *Ibid.*, p. 218.

manœuvres de l'Espagne. Dès l'origine des propositions faites à Sully, au milieu d'un festin, l'avisé ministre de Henri IV avait mis son maître en garde contre la sincérité problématique de ces avances. La première ouverture avait été faite le 30 juin 1603, à la table royale et la manière même ne laissait pas de mettre Sully en défiance. Il le raconte dans sa dépêche du 6 juillet : « Après les discours communs, le roi se mit à parler de la feue reine d'Angleterre avec un peu de mépris et à faire un grand cas de la dextérité dont il usait pour la manier par le moyen de ses conseillers qu'il se vantait d'avoir tous gagnés de son vivant en sorte qu'il ne faisait que ce qu'il voulait, tellement que ce n'était pas de cette heure qu'il gouvernait l'Angleterre, mais plusieurs années avant la mort de la feue reine, dont la mémoire ne lui est point trop agréable. Après, demandant du vin, où il ne met jamais d'eau, il commença à me dire qu'il voulait boire à votre santé, ce qui fut fait réciproquement par lui et moi, sans oublier les reines vos femmes et vos communs enfants, desquels me parlant, il me dit tout bas à l'oreille qu'il allait boire au double parentage qui s'en devait faire, dont je fus étonné pour être la seule fois qu'il m'avait montré y penser, me semblant avoir pris le temps un peu mal à propos pour l'ouverture de chose si digne et qu'il m'en devait avoir parlé auparavant[1]. » Donc, tout en prenant acte de ce dessein d'un double mariage entre le dauphin et une fille de Jacques Ier d'une part, et de l'autre entre Élisabeth, la fille de Henri IV et le prince de Galles, Sully ne peut se tenir de marquer sa déconvenue. Peu favorablement disposé d'abord par le mépris professé par l'héritier d'Élisabeth envers une reine que lui et son maître admiraient dès longtemps, il est en outre scandalisé d'entendre le peu tempérant monarque traiter *inter pocula* des affaires qu'il estime trop sérieuses pour faire la matière de conversations après boire. Il le fut bien plus encore dès qu'il fut témoin des revirements du roi d'Angleterre et des sautes de

[1] *Mémoires de Sully*, éd. Petitot, t. IV, p. 381.

vent qui se produisirent à sa cour sous l'influence des ambassadeurs d'Espagne. Autant qu'on peut donner créance aux *Œconomies royales*, ces mémoires de Sully souvent arrangés après coup pour les besoins de la glorification du vieux ministre, il est aisé de voir qu'on avait tout lieu de se défier en France de l'alliance si soigneusement cultivée dans les lettres du roi. Qu'eût-on pensé si l'on avait connu certains documents des archives de Simancas, où les prétentions et espérances de l'Espagne sont naïvement exposées. On peut les lire dans l'ouvrage de Guizot intitulé *Un projet de mariage royal*, qui a cité plusieurs de ces notes inédites [1]. Mais Henri IV et ses ministres en savaient assez pour saisir toutes les occasions d'entretenir la fidélité si précaire de cet allié. Lorsque mourut, le 13 février 1604, la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, celui-ci s'empressa de notifier cette mort à son ambassadeur en Angleterre, chargé d'en faire part au souverain [2]. En réponse, fut envoyé en ambassade de condoléances James Hay de Saulcey, qui fut plus tard le comte de Duncaster, puis de Carlisle, et négocia le mariage conclu en 1625 entre la dernière fille de Henri IV et le successeur de Jacques Ier [3]. Le roi de France, qui le nomme le chevalier Hez, profite aussi de ce voyage pour redire à « son tres cher frère d'Angleterre » sa joie d'avoir reçu en cette occasion un nouveau témoignage de la sincérité et constance de « son » amitié, « encore, ajoute-t-il avec insistance, que je n'en aye jamais doubté, jugeant de la foy d'icelle par la cordialité de la mienne [4] ». Aussi, après une dépêche au sieur de Beaumont, du 12 mai 1604, tout entière consacrée à prémunir le roi d'Angleterre contre les pièges de l'Espagne [5], Henri IV en adresse une autre, le 25 du même mois, relative au prince de Galles. L'ambassadeur est prié de féliciter de ses bons offices l'écuyer français du jeune prince et de lui

[1] *Mémoires de Sully*, éd. Petitot, t. IV, p. 24.
[2] *Lettres*, t. VI, p. 200.
[3] Voir mes *Lettres de la main de Louis XIII*, 2 vol. in-8°, Paris, Ratier, 1914, p. 338, note 1.
[4] *Lettres*, t. VI, p. 222.
[5] *Ibid.*, p. 247 à 249.

commander « d'y persévérer, luy disant, ajoute la lettre, le contentement que j'en auray, affectionnant la prospérité dudict prince comme celle de mon propre fils[1]. » Beaumont a aussy commission de « faire passer l'envie audict roy de r'avoir par delà le sieur de Vitry ». Henri IV a besoin de son capitaine des gardes et ne peut se « passer de luy sur plusieurs querelles qui se presentent, lesquelles sont par delà plus frequentes en ceste saison (du printemps) qu'en toutes les autres de l'année, tant le sang et naturel du François est bouillant et subject à s'esmouvoir et le point d'honneur cher et precieux entre la noblesse, laquelle le prefere à la conservation de sa vie qu'il n'y a espece de rigueur ny de supplice pour la retenir et garder de le debattre par armes quand elle estime y estre interessée. » L'impitoyable application que fera Richelieu de l'édit contre les duels versera le sang des nobles sur l'échafaud sans parvenir à réprimer la fureur des combats singuliers que Henri IV, quoi qu'il en dise pour éviter d'envoyer à nouveau en Angleterre le capitaine de ses gardes, ne combattit que mollement. Mais toutes raisons étaient bonnes pour faire agréer à cet allié douteux des refus, même légitimes, qui l'eussent pu désobliger. Tant de précautions diplomatiques de politesse et de confiance à l'égard du monarque anglais et de la reine sa femme voilaient une défiance réelle et méritée. Dans une dépêche du 22 juin 1604, le roi mande à son envoyé : « Les langages indiscrets tenus par la dicte royne contre la France ne doibvent estre tenus en nonchalloir, non plus que la proposition de la ligue offensive et deffensive faicte par les commissaires d'Espagne. Encore que les autres ayent déclaré n'y vouloir entendre, ce sont erres qu'ils peuvent reprendre quand ils voudront et qu'ils traicteront secrettement s'ils veulent y entendre de part et d'autre. Par tant, il fault y avoir l'œil, principallement à cause de la foiblesse dudict roy et de sa duplicité esprouvée et remarquée en diverses occasions. Mais pour cela vous ne debvés laisser à luy mons-

[1] *Lettres*, t. VI, p. 252.

trer que j'ay toute confiance en sa foy, luy donner jalousie de celle des dicts Espagnols et de leurs intelligences et corruptions secrettes envers les catholiques et luy faire considerer combien il nous importe d'empescher qu'ils n'augmentent leur puissance des forces hollandoises [1]... »

Le 29 septembre, Henri IV écrivait à Beaumont, pour lui envoyer « la commission de la compaignie de cent hommes d'armes escossais, expediée au nom de mon tres cher nepveu le duc d'Albanie [2] ». Toute la lettre roule sur ce cadeau fait au jeune prince, tant le roi prenait soin de gagner, par des faveurs faites à ses enfants, cet allié incertain, dont il dénonçait lui-même la duplicité. Deux lettres sont aussi de même date, l'une au roi d'Angleterre, l'autre au duc de Lennox, lieutenant désigné de cette compagnie écossaise [3]. Ce lieutenant du prince en la compagnie offerte au second fils de Jacques Ier avait, peu de temps après, fait le voyage de France, et lorsqu'il s'en retourna le 6 mars 1605, après avoir obtenu de Henri IV, en qualité de favori du roi d'Angleterre, la grâce du « sieur d'Entragues, son oncle », dont la conspiration venait d'être démasquée, de nouvelles lettres, l'une confidentielle à Beaumont, l'autre de pure politesse et politique à Jacques Ier, lui furent confiées. La lettre au roi affecte toujours une imperturbable assurance de son « intégrité, dont, poursuit Henri IV, je n'ay jamais doubté; je recognois avec vous qu'il n'y a que trop de gens parmy nous et aultres qui nous avoisinent, ausquels nostre fraternité et union desplaisent, qui font ce qu'ils peuvent pour y donner atteinte, mais je vous advise qu'ils travaillent en vain pour mon regard [4] ».

La position de notre ambassadeur à Londres était difficile :

[1] *Lettres*, t. IV, p. 258.
[2] *Ibid*, p. 296.
[3] *Ibid.*, p. 298 et 299.
[4] *Ibid.*, p. 362. M. de Kermaingant a cité une lettre du 13 novembre 1604 où l'on voit Henri IV s'inquiéter « de l'inclination et nourriture du prince de Galles et des deffaults qui apparaissent en ses mœurs et en sa conduicte. » (T. II, p. 272.) Il y est question aussi des promesses de l'Espagne, réservant les Pays-Bas comme « un présent à leur infante qui n'a que trois ans, en la mariant au prince de Galles. » (*Ibid.*, p. 277.)

outre ce qu'il y avait de délicat pour lui à feindre, au nom de son maître, une confiance à la sincérité du monarque anglais que lui ni Henri IV ne pouvaient avoir, il était en butte à l'hostilité de la reine. Le roi de France, dans une dépêche du 27 mars, a beau le réconforter et l'exhorter à la patience et à la dissimulation, son rôle reste peu agréable, et l'on n'est pas surpris que son départ ait suivi d'assez près la lettre dans laquelle Henri IV lui mandait : « J'ay tant de sortes de preuves de la mauvaise volonté de la dicte dame et de son imprudence, comme j'ay de vostre discretion et sage conduite en toutes choses que je ne dois croire que ce soit pour vostre consideration particuliere qu'elle vous traicte comme elle faict... Contentés-vous donc que je suis tres content de vous et dissimulés doulcement toutes ces rencontres sans vous en alterer ny plaindre ; car vous ne gaigneriés rien pour mon service d'en user aultrement. Au contraire vous debvés faire paroistre à ladicte dame que vous estes plus desireux de sa bonne grace que jamais, d'autant que vous sçavés que c'est chose qui me sera tres agreable, sans toutesfois rien faire pour la gaigner qui soit indigne de moy ny de vostre charge[1]. » Le conseil était bon, mais peu commode à suivre, d'autant que les contestations pour un traité de commerce sur les draps de Rouen, emporté par le duc de Lennox, arrachaient à Henri IV cette plainte, qui ouvre sa dépêche à M. de Beaumont, du 4 avril 1605 : « Les Anglois nous attribuent tous les accidens dont ils sont coupables ; ils se plaignent de la severité de mes lois et reglemens... lesquels j'ay esté contrainct de faire tels d'aultant qu'ils abusoient de la loyauté de liberté dudict commerce[2]... »

Des assurances de mutuel contentement, dans la lettre du 6 mai, postérieure au retour en Angleterre du duc de Lennox[3], l'envoi de sir Dauval, le 13 juin, pour « faire la monstre de la compagnie de gens d'armes de mon nepveu le duc d'Yorck,

[1] *Lettres*, t. VI, p. 380.
[2] *Ibid.*, p. 392.
[3] *Ibid.*, p. 419.

avec instructions pour faire payer soigneusement la lieutenance de Lennox et le porter présent par une ordonnance d'excuse[1] », ne sont en réalité que des replâtrages ou des palliatifs de la mésintelligence secrète entre l'ambassadeur et la cour où il réside. Aussi, malgré un voyage de Vitry, sur lequel on avait compté, à cause de « la familiarité que l'exercice de la chasse lui donnera[2], » pour contre-balancer les manœuvres de l'Espagne, la situation reste tendue. La question des jésuites anglais, traitée dans une longue dépêche du 19 juillet[3], est loin, malgré les bonnes paroles échangées, de faciliter le rapprochement. Henri IV essaie, malgré tout, de temporiser et de louvoyer : « Néantmoins, conclut-il après une série de plaintes faites en confidence à son envoyé « sur le peu d'estat que l'on doibt faire » de lui et de son amitié, « néantmoins, il ne fault davantage s'en altérer contre luy ny luy en faire reproche; car il ne deviendroit pas plus sage, et seroit nous déclarer par trop inutilement[4]. »

Au milieu de tels embarras, Beaumont dut pousser un soupir de soulagement lorsque, le 27 septembre, Henri IV manda l'avis officiel de son rappel en France[5]. Il fut chargé alors à son retour, nous l'avons vu, de la lettre du prince de Galles au Dauphin, écrite le 23 octobre 1605.

Quant au successeur de Christophe de Harlay, qui fut André Lefèvre, seigneur de la Boderie, un des auteurs de la *Satire Ménippée*, il eut plus d'une fois à se plaindre des avanies qu'on lui donna lieu de subir. L'histoire des principaux incidents de son ambassade mériterait d'être écrite, et les éléments n'en manquent pas dans les cinq volumes qu'il a laissés des dépêches écrites par lui. Les lettres adressées par Henri IV durant son séjour à Londres, soit à lui-même, soit au royal client près duquel il représentait la France, ne nous intéressent ici qu'autant qu'elles touchent les enfants de France et d'Angleterre et repla-

[1] *Lettres,* t. VI, p. 457.
[2] 13 juillet 1605. *Lettres,* t. VI, p. 471.
[3] *Ibid.*, pp. 481-485.
[4] *Ibid.*, p. 484.
[5] *Ibid* , p. 529.

cent dans leur milieu historique les billets du prince de Galles.

La seconde des trois lettres de sa main qu'a gardées la sollicitude d'un secrétaire désireux de rassembler des lettres princières pour en noter les formules, est adressée au roi lui-même. Malgré la différence des dates, car le prince ne se hâta point de répondre, elle fait allusion surtout, parmi les diverses avances faites par Henri IV en faveur de l'héritier d'Angleterre, au remerciement adressé en retour de la lettre au Dauphin. Tout semble calculé avec soin dans cette courte lettre, évidemment destinée à éviter tout engagement trop significatif, sans laisser d'être un souvenir agréable.

Elle est une réponse collective, pourrait-on dire, aux diverses lettres de Henri IV déjà signalées, notamment à celle du 10 février 1606, que le roi avait écrite au nom de son fils.

Sire [1],

Comme il y a quelques années qu'il vous a pleu me tesmoigner une affection vraiment paternelle et de temps à autre par plusieurs obligations et courtoisies m'en confirmer les asseurances. Aussi sur ce mesme temps je commençay dans mon ame singulierement vous respecter et honorer. Mais puisque par vostre derniere lettre m'avez fait un offre si noble non seulement de vostre amitié propre, mais aussi de celle de Monsieur le Daulphin comme son respondant, il m'a semblé n'estre plus temps de celer le respect et affection que je vous ay cidevant porté, ains par cette-cy vous en asseurer. Outre les occasions susdites, mon inclination m'y porte et l'amitié estroicte qui est entre vostre Majesté et le Roy mon pere m'y convie, laquelle comme je desire pouvoir longuement durer, aussi je vous prie faire tousjours estat asseuré de ma tres humble devotion, comme de celuy qui estant admirateur de vos vertus tiendra pour son plus grand heur estre aimé de vous et estimé, Sire, vostre tres humble nepveu et tres affectionné serviteur [2].

A mon tres cher Oncle le Roy de France et de Navarre.

Henry.

A Richemont, 26 d'aoust 1606 [3].

[1] Le collectionneur de formules qui a conservé cette lettre comme spécimen du style diplomatique a fait ici sa réflexion et écrit : *Il debveroit mettre Monseigneur.*

[2] Il dut y avoir d'autres lettres du jeune prince, car, à côté de cette formule finale, le collectionneur a mis : *ou Vre tres humble et tres affectionné nepveu*, Henri. A mon tres cher Oncle le Roy de France et de Navarre.

[3] Bibl. de l'Institut, ms 241, fol. 74.

Même en admettant l'existence possible et probable d'autres lettres du jeune prince, celle-ci gardée seulement à titre de spécimen, la phrase : *il m'a semblé n'être plus temps de celer,* etc., est rigoureusement vraie. Il faut avouer que l'empressement fut plutôt médiocre, paralysé peut-être par les préventions de la reine constatées plus haut. Celle-ci d'ailleurs ne désarma guère et dans le récit des tribulations de La Boderie, en bonne partie provoquées par la reine, et qui mérite d'être traité à part, son intervention eut large place. Il nous suffit de signaler ici les lettres et dépêches dans lesquelles il est question du prince de Galles et de ses frères et des efforts multipliés par Henri IV pour gagner à tout prix cet allié réfractaire ou fuyant. L'invitation que le roi de France fit à Jacques Ier de servir, avec l'archiduchesse de Flandre, de parrain à sa fille aînée, dans le triple baptême qu'il voulut faire célébrer à Paris du Dauphin et des deux filles nées après lui [1], fut déclinée par le roi d'Angleterre, sous des prétextes bénignement acceptés pour légitimes. La lettre de Henri IV à son ambassadeur est du 12 juin 1606 et le refus notifié par celui-ci du 21 du même mois [2]. Le 5 juillet, une lettre de félicitations après la découverte de la conspiration des poudres [3], et quelques jours après, le 14 juillet, l'envoi de Vitry, sur la demande de Jacques Ier, manifestent le désir de Henri IV de plaire en tout à son *cher et bon frère* [4]. Au mois de janvier 1607, il profite du retour en Angleterre de l'écuyer Sainct-Anthoine pour adresser au roi une aimable réponse à une lettre du 28 décembre précédent remise par cet écuyer, et comme ce maître d'équitation avait continué le même office près du duc d'Yorck, le second prince royal, le futur Charles Ier, Henri répète ses souhaits : « Nous n'estimons pas moins, dit-il, le service qu'il vous rend par delà pres nostre dict nepveu que s'il estoit faict à nous-mesmes [5]. »

[1] La cérémonie fut célébrée à Fontainebleau, la peste régnant alors à Paris.
[2] *Lettres*, t. VI, pp. 619-621 et 630-632.
[3] *Ibid.*, p. 629.
[4] *Ibid.*, p. 633.
[5] *Ibid.*, t. VII, p. 85.

Vers la fin de mai, une lettre à Jacques Ier le remercie de l' « office de conjouissance » que, dit-il, « vous avés voulu faire avec nous, par vostre lettre du VIIe sur la naissance de nostre tres cher fils le duc d'Orleans[1]. » La naissance de ce prince, qui mourut jeune, survenue le 16 avril précédent, n'avait été notifiée que par une lettre du roi à l'ambassadeur anglais à Paris, sir Calebb, et cette fois sans invitation à un parrainage[2]. On ne trouvera une avance de ce genre faite à la reine Anne, après la naissance du duc d'Anjou, né le 15 avril 1608, celui qui devint Gaston d'Orléans, que pour terminer certains incidents pénibles, et l'irascible princesse eut soin de nouveau de décliner poliment l'invitation[3]. Henri IV persistait pourtant à cultiver l'amitié du roi et à faire des cadeaux princiers à l'héritier du trône d'Angleterre. Une lettre du 9 juin 1607, la dernière que semble avoir écrite au jeune prince *son oncle* le roi de France, accuse l'expédition d'armes offertes par Henri IV au prince de Galles. La lettre à M. de La Boderie, qui en annonce l'envoi, fait par les soins du gouverneur de Calais, Dominique de Vic, rectifie la date erronée donnée d'abord dans l'édition des *Lettres de Henri IV*, qui attribue à l'année 1606 ce cadeau et la lettre qui l'accompagne. Voici ce billet :

MON NEPVEU,

Le sr de la Boderie, mon ambassadeur, vous rendra ceste lettre. en vous présentant de ma part les armes que je vous envoye. Il vous asseurera aussy du contentement que je reçois à apprendre que vous profités journellement en vos exercices et de la continuation de la bonne volonté que je vous porte, des effects de laquelle je vous prie de faire estat asseuré en toutes occasions, et croire sur ce ledict Sr de la Boderie comme vous feriés, mon nepveu,

Vostre affectionné et bon oncle,

HENRY[4].

En retour de ce cadeau, le prince de Galles envoya Douglas,

[1] *Lettres*, t. VII, p. 260.
[2] *Ibid.*, p. 187.
[3] *Ibid.*, pp. 547, lettre du 9 mai, et 575, lettre du 28 juin.
[4] *Ibid.*, t. VI, p. 617.

son écuyer, offrir au roi de France des hacquenées. D'où une lettre de remerciement adressée par Henri IV au roi d'Angleterre. Elle répond à la lettre d'envoi de Jacques I[er], qui est du 29 juillet 1607[1]. De plus, à cette même occasion sans doute, le roi adressa au jeune prince un billet qui nous accuse l'existence d'une autre lettre du prince de Galles, remerciant le Roi des armes qu'il avait reçues :

MON NEPVEU,

J'ay esté bien aise d'apprendre, par vostre lettre du XXI[e] juillet, que les armes qui vous ont esté presentées de ma part par le S[r] de La Boderie, mon ambassadeur, vous ayent esté agreables et encore plus d'entendre du S[r] du Glas vostre escuyer, l'advancement que vous faites en vos exercices, auxquels je vous conforte autant qu'il m'est posible, en vous asseurant de la bonne volonté que vous porte

Vostre affectionné et bon oncle.

HENRY.

Ce IX[e] septembre, à Paris[2].

Un mois après, le jeune prince ayant perdu une sœur, Henri IV lui écrit :

MON NEVEU,

Envoyant en Angleterre le baron de Halye pour l'office de condoleance que je veux faire avec mes frere et sœur le roy et la reyne de la Grande Bretagne de la mort de ma niepce vostre sœur, je luy ay commandé de luy *(sic)* rendre ceste lettre et vous faire entendre la part que je veux avoir au ressentiment que vous en avés ou en vostre particulier et vous asseurer en oultre de la continuation de la bonne volonté que je vous porte et des effectz que vous en fera paroistre en toutes occasions

Vostre affectionné et bon oncle,

HENRY.

Ce VIII[e] octobre, à Paris[3].

Les difficultés politiques de notre ambassadeur à Londres, obligé de multiplier les réclamations et les démarches, ne sont point de notre sujet, non plus que les avanies que lui valut la

[1] *Lettres,* t. VII, p. 352.
[2] *Ibid.*, p. 358.
[3] *Ibid.*, p. 370.

mauvaise volonté de la reine d'Angleterre pour la France. Jusqu'à sa mort cependant Henri IV, qui avait à ménager son allié, surtout pour le règlement de la succession des duchés de Clèves et Juliers, ne cessa de lui adresser des lettres aimables. On n'en rencontre cependant aucune au prince de Galles, après les condoléances sur le décès de sa sœur. Lui, au contraire, qui devait survivre de peu au roi de France, étant mort le 6 novembre 1612, écrivit au nouveau roi Louis XIII cette courte lettre, aussi conservée dans la série des formules déjà signalée. On l'y rencontre sous ce titre : *Le Prince de Galles au Roy Louis XIII.*

Sire,

Le desir que j'ay que vostre Majesté reste asseurée de la promptitude de mon affection et qu'elle sera tousjours portée tres volontiers aux occasions que le temps pourra faire naistre de luy rendre des services agréables m'a faict donner charge au Sr de St Anthoine allant par delà de luy dire autant de bouche, m'asseurant qu'elle luy adjoustera foy et continuera en ses bonnes graces.

De Vostre Majesté le bien affectionné cousin et serviteur,

Henry P [1].

Outre cette lettre. que le prince de Galles fit porter par son ancien maître d'équitation qui rentrait en France, probablement après avoir fini d'exercer le même emploi auprès du duc d'Yorck, futur Charles Ier, il y eut certainement au moins un autre billet du même prince Henri. Nous en avons en preuve une seconde formule finale relevée par le secrétaire : *Tres affectionné Cousin pour le servir. Henry P.*

Donc, jusqu'à la fin de sa vie, celui-ci demeura fidèle aux bons rapports qu'il avait toujours eus avec Henri IV. L'histoire du mariage de son frère avec la dernière sœur de Louis XIII montre que le nouveau prince de Galles, non sans avoir d'abord essayé une alliance en Espagne, reprit le rêve de Henri IV. Des trois lettres du fils aîné de Jacques Ier il ressort que les traditions de courtoisie reprises naguère par le prince de Galles, dans son

[1] Bibl. de l'Institut, ms 241, fol. 74 v°.

voyage en France, ne sont pas sans précédents lointains. Lorsqu'il y a peu de mois, l'héritier présomptif de la Grande-Bretagne, par un geste délicat et chevaleresque, se trouvant en Allemagne au mariage de l'ancien roi de Portugal, évita de s'associer aux fêtes de l'anniversaire de Sedan, il avait soin, sans blesser le souverain chez lequel il résidait, de se montrer fidèle à l'entente cordiale de la France avec son pays. Ces billets d'un prince de Galles qui remontent à trois siècles attestent de très anciennes et profondes traditions de mutuelle courtoisie. Il n'était donc pas sans intérêt de les tirer de l'ombre et de les montrer dans leur milieu historique, à l'aide de ce qui nous reste des lettres de Henri IV.

Eugène Griselle.

UN FINANCIER DIPLOMATE AU SIÈCLE DERNIER

PIERRE-CÉSAR LABOUCHÈRE

(1772-1839)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite et fin [1].)

VI

Cette même année 1810, une autre occasion allait se présenter, pour Labouchère, de montrer ses talents de diplomate. Le gouvernement russe ayant suspendu le paiement des intérêts de sa dette, on pensa tout de suite au chef de la maison Hope pour plaider la cause des porteurs hollandais. Chaudement appuyé par le ministre des affaires étrangères, Maret, duc de Bassano, Labouchère obtient un passeport pour Saint-Pétersbourg et gagne la Russie en compagnie de son secrétaire; d'abord évincé par les ministres, il est présenté à l'empereur Alexandre qui lui fait le meilleur accueil et consent à revenir sur sa décision.

Vers la fin de 1812 (c'était l'époque de la terrible lutte engagée contre Napoléon) la Russie, débitrice envers la Hollande d'une somme de 200 millions, suspend pour la seconde fois le paiement des intérêts, qui s'élèvent à 8 millions. L'émotion est fort vive en Hollande, où nombre de familles respectables sont menacées d'une ruine complète; Labouchère, qui, l'année pré-

[1] Voir *la Revue* de 1913, n° 3.

cédente, a obtenu si brillamment gain de cause auprès du Czar, est tout désigné pour une seconde mission du même genre. La maison Hope sollicite du gouvernement français l'autorisation d'envoyer derechef Labouchère à Saint-Pétersbourg, et bien que plusieurs maisons anglaises aient de forts intérêts dans les emprunts en question, Napoléon, sur un rapport circonstancié du ministre de la police Savary, accorde les passeports demandés. Labouchère ne fut pas aussi heureux qu'en 1811 ; il ne put obtenir son admission à Saint-Pétersbourg, et dans un rapport en date du 27 mai 1813, M. de Celles [1], préfet du Zuyderzée, parle de Labouchère comme « n'étant plus en Russie ».

La Hollande allait bientôt être rendue à ses anciens souverains. Les 16-18 octobre 1813, la bataille de Leipsick refoule l'armée française sur le Rhin, et au mois de novembre la Hollande tout entière se soulève contre Napoléon, rappelle le prince d'Orange qui est accueilli avec enthousiasme à Amsterdam. La France, envahie et vaincue malgré l'incomparable campagne de 1814, est ramenée aux limites de 1792; sauf à Naples, où Murat a prêté son concours à la coalition européenne, les princes de la famille Bonaparte sont dépouillés de leurs possessions territoriales et même de leur fortune; Guillaume de Hollande, rétabli sur le trône, confisque les rentes de la reine Hortense et les arriérés que lui doit le trésor. Pour se procurer l'argent nécessaire à sa subsistance elle se résout à vendre ses objets précieux; le vice-roi Eugène et sa sœur veulent aussi vendre tout de suite les tableaux de la Malmaison, pour payer les dettes de leur mère. Au milieu de cette détresse, Mlle Cochelet, la lectrice et fidèle amie d'Hortense, croit ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à Labouchère, qu'elle a connu en Hollande, et dont elle a pu apprécier le dévouement envers la Reine.

« Je vous dirai franchement, » répond Labouchère, « qu'à moins qu'on ne fasse de la réclamation de la Reine sur la Hol-

[1] Antoine-Philippe de Visscher, comte de Celles, fut préfet du département du Zuyderzée, de 1810 à 1813; il s'y créa de nombreux ennemis par son dévouement aux ordres de Napoléon.

lande une stipulation du traité qui assure à la maison d'Orange non seulement la souveraineté des anciennes provinces, mais encore l'augmentation de territoire que l'on présume, je ne prévois pas que toutes les démarches particulières puissent rien obtenir ». « L'empereur Alexandre », ajoute-t-il, « part le lendemain de Londres pour Saint-Pétersbourg, en passant par Amsterdam ; le Czar est le meilleur avocat que puisse prendre la Reine. »

En ce qui concerne les tableaux, Labouchère écrit que, vu la fin de la saison, ils ne se vendront guère à Londres. « Je crois plus probable, vu le nombre d'Anglais qui vont se rendre successivement sur le continent, qu'après avoir fait connaître généralement cette collection, on parviendrait vers l'hiver à les vendre très avantageusement à Paris même. Cela laisserait la faculté de garder tout ce dont on ne serait pas disposé à se défaire et dans tous les cas on épargnerait beaucoup de frais qui, peut-être encore, seraient sans succès. » (Lettre écrite de Londres les 11-13 juin 1814.)

Ce n'était pas sans motif que Labouchère conseillait à la reine Hortense d'invoquer l'appui du Czar. Lors du séjour des souverains alliés à Paris, l'impératrice Joséphine et sa fille n'avaient cessé de prodiguer leurs bonnes grâces à l'empereur Alexandre, qui avait été accueilli avec les plus grands honneurs à Saint-Leu, le domaine donné par Louis XVIII à Hortense. Spectacle vraiment singulier que de voir l'épouse et la belle-fille de Napoléon Ier pactiser ainsi avec les vainqueurs de la France, d'autant que la dotation de 400 000 francs, concédée à Hortense par le traité de Fontainebleau, ne fut jamais payée par le gouvernement de la Restauration.

Mais, peu de temps après, les événements se succédaient avec la rapidité de la foudre — retour de Napoléon, défaite de Waterloo, seconde Restauration des Bourbons — et Hortense, comme tous les membres de la famille Bonaparte, était expulsée de France !

VII

Après la bataille de Waterloo et la seconde Restauration des Bourbons (juillet 1815), la situation de la France semble presque désespérée. Cent cinquante mille hommes de troupes alliées ont envahi le territoire, pillant et rançonnant les campagnes, et d'après le traité du 20 novembre l'occupation étrangère doit durer cinq années, jusqu'à ce qu'une contribution de guerre de 700 millions ait été payée; il faut pourvoir en outre à l'entretien des armées anglaise, autrichienne, russe et prussienne. Au début de l'année 1817, le déficit s'élève à 300 millions, et sur les 12 millions de rente votés l'année précédente, 6 millions seulement restent disponibles, les six autres millions ayant été réalisés au cours moyen de 98 : les capitalistes français déclarent qu'il n'y a aucun fond à faire sur le crédit. « M. Laffitte entre autres », raconte Mme de Boigne dans ses *Mémoires,* « se moqua hautement de la pensée d'un emprunt, et dit textuellement à Pozzo, dont il était le banquier et qui s'était chargé de le sonder, que la France ne trouverait pas un petit écu à emprunter sur aucune place de l'Europe. »

On pouvait continuer à vendre directement les rentes sur la place au fur et à mesure des besoins; mais c'était s'exposer à une prompte dépréciation des cours. Corvetto, suivant l'exemple de Pitt, crut préférable de concéder la totalité de l'emprunt à un même capitaliste, jouissant d'une haute notoriété sur le marché européen, et qui aurait tout intérêt à soutenir les cours sur la place de Paris; il s'adressa à MM. Labouchère et Baring, chefs des deux premières maisons de banque d'Amsterdam et de Londres.

Des pourparlers avaient été déjà engagés au début de 1816 avec M. Alexandre Baring, par l'entremise d'un fort honorable banquier parisien, M. Baguenault, gendre d'une femme très connue sous le Directoire, Mme Rousseau d'Etelonne : ces pre-

mières ouvertures échouèrent par la faute de la « Chambre introuvable ». En 1817, les circonstances étaient bien changées, les élections ayant amené à la Chambre des députés une majorité beaucoup moins intransigeante, la négociation pouvait être reprise avec des chances de succès. Mais, dans l'intervalle, M. Baguenault était mort. Et ici réapparaît Ouvrard, toujours prêt à intervenir quand il s'agit d'affaires commerciales ou financières de nature à lui assurer un bénéfice considérable.

Il avait su se concilier les bonnes grâces du duc de Wellington, commandant en chef des troupes alliées, qui se trouvait précisément logé à Paris dans un hôtel appartenant au financier. Indépendamment de sa haute situation militaire et de l'intérêt qu'avaient les puissances étrangères à ce que le crédit de la France fût relevé le plus tôt possible, Wellington portait une attention toute spéciale aux questions financières : « Il est impossible », écrivait Mounier à de Barante (Aix-la-Chapelle, 20 octobre 1818), « de calculer plus promptement et de voir plus clairement les questions de finance que le duc de Wellington. Il nous disait un matin : « Vous avez droit à tel escompte sur cette « somme, je viens de le calculer pendant mon déjeuner. » Il avait compté juste. »

Fort de cet appui, Ouvrard court chez le duc de Richelieu, auquel il fait approuver son projet qui était d'émettre deux titres différents, l'un de 75 francs de rente 5 pour 100, l'autre consistant en un bon supplémentaire de 30 francs payable par cinquième en cinq ans. Ayant obtenu un passeport pour l'Angleterre, il va trouver Alexandre Baring et son beau-frère Labouchère[1] : celui-ci avait conservé des relations intimes avec le financier, malgré le fâcheux résultat des intrigues et des pourparlers de 1810.

Peu après, Ouvrard écrit au président du Conseil que tout

[1] Depuis l'écroulement de l'Empire en 1814, Pierre-César Labouchère avait repris la direction de la maison Hope, qui fut reconstituée sur de nouvelles bases et recouvra son autonomie après avoir été pendant quelques années une simple succursale de la maison Baring de Londres.

est arrangé; les deux banquiers anglais, d'après lui, n'attendaient pour venir à Paris qu'une invitation du gouvernement français. Le duc de Richelieu prescrit à M. d'Osmond, notre ambassadeur à Londres, de faire l'invitation requise; Labouchère et Baring débarquent à Calais, et personne au sein du gouvernement ne doute du succès.

Mais Ouvrard, une fois de plus, s'était trop avancé, prenant ses désirs pour des réalités; le duc de Richelieu put s'en convaincre dès la première entrevue avec les chefs des maisons Hope et Baring.

« J'arrivai chez lui au moment où ils sortaient de son cabinet et je le trouvai bouleversé, » raconte le chancelier Pasquier. « Rien de fait, » me dit-il, « ce malheureux Ouvrard ne nous a conté que des sornettes; quand j'ai parlé de son plan à ces messieurs, ils m'ont dit n'y rien comprendre; que M. Ouvrard leur avait bien exposé quelque chose d'à peu près semblable, mais si peu acceptable qu'ils n'y avaient pas fait attention, qu'ils avaient conclu seulement de ses paroles et de l'invitation qui leur avait été faite par M. d'Osmond, que le gouvernement français était dans l'intention de faire une grande opération financière pour laquelle leur secours pourrait être nécessaire; que les tendances modérées du gouvernement leur inspiraient confiance, qu'alors ils s'étaient décidés à venir, ne demandant pas mieux que d'entrer en conférence, en mettant de côté toutes les rêveries de M. Ouvrard. »

— Je comprends, répondis-je, la contrariété que vous éprouvez de constater, que loin d'être terminées, les négociations ne soient pas commencées. Mais vous n'avez aucune raison de croire qu'on doive y renoncer; il est probable que MM. Baring et Labouchère y mettront de la bonne volonté. S'il en était autrement, pourquoi seraient-ils venus? Quant au plan d'Ouvrard, pourquoi y tiendriez-vous, n'ayant approfondi ni les inconvénients ni les avantages? »

Le fait est que les conférences commencèrent immédiatement entre le ministre des finances, Corvetto, et les deux banquiers

anglais. Les premiers pourparlers n'allèrent pas sans d'assez nombreuses difficultés. Baring et Labouchère voulaient d'abord se borner à faire l'emprunt, c'est-à-dire le vendre sur la place à l'acquit du gouvernement français, moyennant une commission. Richelieu était disposé à accepter ces clauses, tant il craignait que les négociateurs ne repartissent sans avoir rien conclu : « Puisque nous ne pouvons faire mieux, il faut en passer par là », écrivait-il. « S'il nous faut vivre au jour le jour, et même si on les voit partir sans avoir rien conclu, nous verrons le prix factice de 60 francs tomber bien bas. »

Mais si on accédait aux conditions posées par Baring et Labouchère, on risquait de n'avoir pas une sécurité suffisante pour les versements, et c'est à quoi le ministre des finances, Corvetto, tenait avant tout. Finalement, Baring et son beau-frère consentirent à se rendre acquéreurs d'une première partie de rente 5 pour 100 pour une somme de 100 millions, au taux assez onéreux de 52 fr. 50; deux opérations analogues furent conclues entre eux et le gouvernement français dans le cours de l'année 1817; le gouvernement français vendit ainsi 26 711 598 francs de rente et ne reçut que 301 854 200 francs, ce qui donnait un prix moyen de 56 fr. 50, et un intérêt de 9 pour 100 environ. Ces conditions allaient soulever, du côté droit comme du côté gauche, des discussions et des attaques passionnées.

Malgré le secret dont le gouvernement avait entouré la convention provisoire conclue avec Baring et Labouchère, le bruit s'en répandit bientôt dans le monde parlementaire et dans le public. Villèle fut mis en possession du traité. — Comment? on ne l'a jamais su au juste. — Ce fut la veille de la discussion à la Chambre des députés : « L'opposition », écrit-il dans ses *Mémoires*, « est toujours bien servie par les mécontents, les jaloux ou les ennemis du pouvoir. » Il se livra aux plus violentes critiques, déclarant que la France ne retirerait que 50 francs de ses rentes, alors que leur cours à la Bourse s'élevait à soixante; c'était donc emprunter à 10 pour 100. Il conclut à l'obligation de réduire autant que possible la quotité d'un emprunt si oné-

reux et demanda à la Chambre de n'accorder que 20 millions de rente au lieu de trente (mars 1817).

Corvetto répondit par cette excellente raison que pour conclure un emprunt, il faut être deux — celui qui est dans un besoin pressant n'est jamais le maître d'imposer ses conditions. — Et il montra que les capitalistes qui avaient prêté à l'État anglais en 1814 avaient réalisé un bénéfice bien plus considérable que celui obtenu actuellement par les maisons Hope et Baring.

Laffitte disait de son côté : « La réalisation de l'emprunt ne peut s'opérer que par l'alliance et le concours des maisons les plus respectables du commerce de l'Europe. Il n'est pas exact de dire que l'intérêt de ces maisons est de s'emparer du cours de la place et de l'avilir. Ce serait diminuer leur crédit, avilir les propres valeurs qu'elles vont posséder. »

La coterie du comte d'Artois, le « Pavillon de Marsan », faisait une vive opposition au ministre et s'efforçait d'entraver les négociations en cours. « Le motif de division le plus fécond et le plus actif », écrivait Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode, « se trouve dans la conduite, les doctrines et les vues énoncées de Monsieur, frère du roi; le prince héritier présomptif de la couronne, dans des circonstances où l'on calcule les heures et pour ainsi dire les minutes de son avènement au trône, se déclare sans cesse, et plus ouvertement que jamais, contre le système de gouvernement du roi. » Mme de Boigne raconte que la veille du jour où le traité avec Baring et Labouchère devait être signé, elle assistait à une soirée chez la duchesse d'Escars, aux Tuileries. Un homme, monté sur les barreaux d'une chaise, pérorait au milieu d'un groupe nombreux : « C'était un certain R..., espèce de mauvais fou, qui avait fait des banqueroutes frauduleuses, dans plusieurs contrées, mais qui n'en était moins l'oracle du parti ultra et le financier du pavillon Marsan. » Il prophétisait les pires catastrophes, accumulait argument sur argument pour prouver le désordre des finances.

« Pour compléter le scandale de cette parade dans le palais

même du Roi et à la clarté des bougies qu'il payait, R... avait pour auditeurs M. Baring et M. Labouchère. » A en croire Mme de Boigne, tandis que Baring se contentait de hausser les épaules, Labouchère écoutait avec attention, hochant la tête; sa physionomie se rembrunissait [1].

L'opposition de Labouchère, réelle ou supposée, ne fut pas de longue durée : il se laissa convaincre par son associé et le lendemain les pourparlers aboutissaient définitivement, la convention relative au premier emprunt était signée.

Du côté gauche, les critiques ne furent guère moins vives; au début de l'année 1817, Pillet-Will et Casimir Périer combattaient de toutes leurs forces la négociation avec les banquiers étrangers : « Persuadons-nous bien que notre libération est en nous, qu'elle ne peut être opérée que par nous, » écrivait Casimir Périer dans une brochure intitulée *Réflexions sur le projet d'emprunt.* « Toutes ces prétendues ressources étrangères ne feront qu'aggraver nos charges et appauvrir nos moyens. » Il s'indignait « qu'une compagnie anglaise devînt l'arbitre de nos destinées financières, et qu'on donnât ainsi à ces insulaires le moyen d'écraser notre crédit avec la massue dont nous les aurions armés ».

Le fait est, cependant, que l'accord conclu avec les maisons Hope et Baring améliora considérablement la situation politique et financière de la France. La satisfaction fut très vive d'autre part au camp des alliés, qui commençaient à concevoir des inquiétudes au sujet de leurs approvisionnements, surtout après la disette des années 1816-1817. Ils pouvaient craindre aussi un soulèvement de populations patriotes, opprimées par cette masse compacte de 150 000 étrangers; un jeune publiciste, inconnu jusqu'alors, mais qui était appelé à un haut avenir sous la monarchie de Juillet, le comte de Salvandy, avait failli mettre le feu aux poudres en dénonçant dans une violente brochure les excès des envahisseurs. La discorde ne finirait-elle pas aussi par

[1] Le chancelier Pasquier, lui aussi, accuse Labouchère de s'être montré, quoique d'origine française, toujours plus raide que Baring.

éclater entre des troupes d'origine et de nationalité si diverses?

L'armée d'occupation fut réduite de 30 000 hommes; c'était déjà un résultat considérable; et malgré le taux élevé (9 pour 100) exigé par les banquiers étrangers, on ne doit pas oublier que leur opération était très hardie, et que, selon l'expression du chancelier Pasquier, « telle circonstance pouvait survenir qui la rendrait périlleuse au suprême degré. » Les banquiers français avaient d'ailleurs tort de se plaindre, car ils étaient associés pour une forte part à l'opération financière.

IX

On pouvait dès lors espérer que les armées étrangères évacueraient le sol français avant le terme maximum de cinq années fixé par le désastreux traité du 20 novembre 1815. D'après un article spécial, la libération du territoire pouvait s'effectuer au bout de trois années, et cette libération anticipée était l'objet des vœux les plus ardents du gouvernement français. Le 23 avril, Richelieu monte à la tribune. « Le traité du 20 novembre », dit-il, « porte ces mots : L'occupation militaire de la France peut finir au bout de trois ans. » Ce terme approche et tous les cœurs tressaillent de l'espérance de ne plus voir flotter sur le sol de la patrie d'autres bannières que les bannières françaises. Les souverains vont s'assembler pour prononcer sur cette grande question, qui renferme les destinées de l'Europe. » Richelieu ajoute que la justice présidera au congrès, et que les souverains étrangers aideront assurément aux vœux du Roi et du pays. Mais pour que ce résultat si désirable soit obtenu, il faut pourvoir à l'acquittement de ce qui sera encore dû sur les 700 millions que nous a imposés l'article 4 du traité du 20 novembre : « Sa Majesté nous a chargés, en conséquence, de vous demander un crédit éventuel de 24 millions de francs. J'appelle ce crédit *éventuel*, parce que l'emploi en sera subordonné à l'évacuation du territoire. » Et Richelieu terminait par ces paroles, dont l'opti-

misme dépassait peut-être sa pensée : « La France vient de traverser des jours d'épreuve, elle les a traversés avec courage. Espérons que, libre bientôt de donner l'essor à son activité, elle la tournera tout entière vers les arts de la paix, et qu'après avoir jeté tant d'éclat dans la guerre, elle présentera un grand exemple aux nations par la sagesse et la force des institutions qu'elle a reçues de son Roi. »

Le projet fut voté à la Chambre des députés le 1er mai, sur le rapport du duc de Gaëte, par 162 voix sur 179; la Chambre des pairs l'adopta à l'unanimité. Mais pour réaliser cette somme de 24 millions, il fallait nécessairement recourir à l'emprunt, les étrangers ne voulant évacuer le territoire français qu'après avoir reçu la totalité de leurs créances en capitaux, et les ressources de la France étant insuffisantes pour y pourvoir.

Les représentants de plusieurs grandes banques parisiennes offrirent leurs services au gouvernement : dans une entrevue avec le duc de Richelieu, ils obtinrent l'assurance qu'aucun engagement direct ou indirect n'avait été contracté au sujet de l'emprunt. Forts de cette déclaration, MM. Périer et Thuret écrivirent au président du Conseil : « Nous nous sommes empressés, Monseigneur, de former une réunion de maisons françaises, qui offrît aux puissances étrangères toutes les garanties pécuniaires que peut commander dans leur intérêt une transaction de cette importance; nous avons en conséquence l'honneur d'offrir au gouvernement, au nom de cette réunion, d'entrer en concurrence, pour le paiement des 280 millions, avec toutes les compagnies étrangères qui pourraient se présenter à cet effet. » (29 mai 1818.)

Au même moment — fait assez singulier — le ministre des finances, Corvetto, concluait avec Baring et Labouchère un arrangement en vertu duquel le gouvernement français s'engageait à leur livrer la somme de 24 millions de rente au prix de 66 francs de rente, représentant un capital de 316 800 000 francs. Le trésor français s'interdisait toute nouvelle émission de rentes jusqu'au 31 décembre 1819, et les paiements dont se

chargeaient les deux maisons devaient être effectués en termes successifs échelonnés de mois en mois. Il était entendu que le marché serait résolu si l'évacuation du territoire n'avait pas lieu avant la fin de l'année. (30 mai.)

Le lendemain, Richelieu écrit aux représentants des banques françaises, et après les avoir remerciés de leur offre patriotique, il ajoute que la France doit consulter avant ses propres convenances celles de ses créanciers, et que le crédit des maisons qu'elle veut substituer à sa place doit être complètement indépendant du sien.

Dès que la négociation avec Hope et Baring fut connue, elle provoqua des attaques aussi vives que le traité conclu en 1817. On critiqua amèrement la clause par laquelle le gouvernement français s'interdisait d'émettre de nouvelles rentes avant 1820; on objecta aussi que le haut prix auquel s'élevait peu à peu la rente (elle valait 75 francs dès janvier 1818) aurait permis d'attendre et d'obtenir de meilleures conditions; à quoi les organes gouvernementaux répondirent que l'élévation du taux de la rente était précisément due à l'heureuse issue des pourparlers avec les banquiers anglais.

Le 15 juin, Laffitte adressait au duc de Richelieu une lettre assez violente : « Cette opération, » disait-il, « a produit une impression fâcheuse, et jusqu'à présent elle n'a d'apologistes que parmi les intéressés. L'époque où elle a été consentie, le mystère dont elle a été entourée, la qualité des contractants et les conditions qu'ils ont obtenues, rien n'échappe à l'affligeante critique des hommes les mieux intentionnés. Les conditions de l'emprunt sont telles qu'en les rapprochant des circonstances au milieu desquelles il a été traité, il paraît impossible de ne pas être frappé de ce que ces conditions ont d'onéreux pour le trésor public et de ce qu'elles assurent au prêteur un bénéfice hors de toute proportion avec les chances de l'opération. »

Les banquiers français ne se laissent pas décourager par le refus du ministère et dans une lettre datée du 22 juin 1818, MM. Périer frères, André et Cottier, Thuret et Cie, etc.,

expriment au duc de Richelieu la surprise que leur cause la convention conclue avec les financiers étrangers.

D'après eux, les engagements pris avec Hope et Baring, par leur caractère d'éventualité, doivent renfermer des conditions résolutoires, « et l'on peut désirer que le gouvernement trouve dans l'application de ces conditions le moyen d'éviter des sacrifices, qui ne seraient commandés ni par l'honneur ni par la nécessité. » La compagnie, en conséquence, reste réunie et persévère dans ses offres de service au ministère français.

A cette hypothèse de certaines éventualités et de conditions résolutoires, le duc de Richelieu répond le 30 juin : « Le seul cas où les engagements contractés par le gouvernement pourraient se trouver annulés serait celui où nous n'obtiendrions pas l'évacuation pleine et entière de notre territoire. » Mais aussi dans ce cas, ajoute le président du Conseil, le crédit de vingt-quatre millions voté par les Chambres et l'emprunt dont ce crédit est la base resteraient sans objet. »

Cependant les représentants de la France à l'étranger étaient tous d'accord pour vanter les avantages du traité conclu avec les banquiers anglais et hollandais : « Il est de la plus haute importance, » écrivait à Richelieu le marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne, « que les propositions qui peuvent être faites par le gouvernement français ne donnent lieu à aucune objection, et que les garanties soient tellement indépendantes qu'en retirant les troupes de l'armée d'occupation, on puisse être sûr de l'exactitude et de la régularité des paiements sans que l'on puisse avoir à redouter l'influence des discussions et l'agitation des mouvements intérieurs. C'est à la solution de ce grand problème que le prince de Metternich attache le succès de toutes nos espérances, et il croit que nous ne pouvons y porter ni trop d'attention ni trop de scrupules. »

« Ce qui fera surtout triompher notre cause », mandait de son côté le marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres (22 mai 1818), « sera de nous assurer par avance les 24 millions de rente dont

vous avez le crédit éventuel et d'opposer aux puissances étrangères des paiements garantis par les plus grands capitalistes de l'Europe. »

Lord Castlereagh ne se gênait pas d'ailleurs pour faire entendre à notre ambassadeur que des garanties étrangères à la France seraient exigées avant l'abandon de son territoire.

Un seul reproche assez sérieux peut être adressé au ministère Richelieu. Corvetto, n'ayant pas présent à l'esprit l'article du traité de 1819 qui autorisait la France à payer les derniers cent millions de la contribution de guerre en rentes au cours de la place le jour de l'évacuation du territoire, avait vendu ces 100 millions à MM. Baring et Labouchère au même taux que les autres inscriptions de rentes. Les cours devant s'élever progressivement, l'État français allait éprouver un grand préjudice, et comment justifier cet oubli devant les Chambres?

Il fut question d'envoyer en Angleterre le baron Portal, fort lié avec M. Baring, et qui semblait devoir mieux que personne régler cette question délicate. Mais M. Portal conseilla d'écrire simplement au banquier anglais, en lui exposant l'embarras où l'on se trouvait, et en se mettant à sa pleine et entière discrétion.

M. Baring répondit aussitôt en accordant une modification du traité fort avantageuse pour le cabinet français; cette loyauté lui fait le plus grand honneur, car il pouvait réaliser un bénéfice considérable en jetant sur le marché les titres dont il s'était rendu acquéreur.

Au mois de mai 1818, le gouvernement français était en possession des ressources nécessaires pour solder l'indemnité de guerre imposée par les alliés; l'opposition faite dans le premier moment au traité conclu avec Baring et Labouchère n'eut point de lendemain, et d'ailleurs les maisons de banque françaises obtinrent une part importante de l'emprunt. L'agiotage prit un développement qu'il n'avait pas connu depuis l'époque fameuse de Law et en août, la rente française atteignait le cours de 80 francs!

En présence d'une situation financière aussi rassurante, on pouvait espérer que l'occupation étrangère prendrait bientôt fin et serait abrégée de deux ans, comme l'avait prévu un article spécial du traité de Paris en 1815; la plupart des journaux, tant étrangers que français, admettaient cette éventualité comme très prochaine. Dans son discours prononcé à l'ouverture de la session de 1818, Louis XVIII parla des négociations entamées pour obtenir l'adoucissement des rigoureuses conventions de 1815 et l'évacuation anticipée du territoire par les armées alliées. Il exprima l'espoir que « grâce à la sagesse, à la force de son gouvernement, à l'amour, à la confiance de son peuple et à l'amitié des souverains, ces négociations auraient un résultat favorable, et que la nation française, qui s'était acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de son Roi, comme à l'estime de l'Europe, par la constance avec laquelle elle avait supporté tant de douloureux sacrifices, reprendrait parmi les autres nations le rang et l'éclat dus à sa valeur, à sa noble attitude dans l'adversité. » (Viel-Castel, VI. 259.)

Dès 1815 les souverains alliés avaient décidé de s'assembler en un lieu déterminé, toutes les fois qu'il s'agirait de statuer sur un intérêt général européen : ils choisirent pour leur lieu de réunion (le mot *congrès* fut soigneusement écarté, car le seul et unique objet visé était l'évacuation du territoire français) la ville d'Aix-la-Chapelle, déjà célèbre par les traités de 1667 et de 1748, conclus sous Louis XIV et Louis XV.

Le 25 mai, les ministres des affaires étrangères d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche faisaient savoir à leurs envoyés auprès des autres cours, que les souverains signataires du traité du 20 novembre se réuniraient dans le courant de l'automne « pour prendre en considération, d'accord avec le Roi Très Chrétien, l'état de la France, et décider si l'occupation de ce pays devait ou non continuer. »

Le 20 septembre, le duc de Richelieu, accompagné de MM. de Rayneval et de Moustier, se mettait en route pour Aix-la-Chapelle, où allaient se trouver réunis l'empereur François, le czar

Alexandre, le roi Frédéric-Guillaume, ainsi que lord Castlereagh et le chevalier Stuart, représentant l'Angleterre.

Malgré la faveur dont M. de Richelieu jouissait auprès d'Alexandre, les plénipotentiaires français allaient avoir encore plus d'une difficulté à vaincre. Vers le commencement de juillet, M. de Vitrolles, connu pour ses relations intimes avec le comte d'Artois, avait adressé aux ministres étrangers résidant à Paris une *note secrète*, où, représentant la France comme un foyer révolutionnaire, il demandait l'appui des étrangers pour forcer Louis XVIII à changer le système de gouvernement, en changeant les ministres qui le dirigeaient. Le comte Orloff, en quittant Paris, emportait un exemplaire de ce mémoire, et des dépêches étaient parties de Vienne et de Berlin pour Londres et Pétersbourg, avec l'intention de faire retarder l'évacuation. « Comment, » écrit le chancelier Pasquier, « ne pas donner quelque valeur à de si graves accusations portées contre la France par un Français honoré de la confiance du plus haut personnage après le roi, et connu pour avoir rendu à une autre époque des services assez importants, et parlant au nom des principaux propriétaires ou royalistes du royaume? »

Le Czar lui-même sembla un moment ébranlé, et, dans un entretien avec le duc de Richelieu, il exprima le regret que la sagesse et les habiles mesures financières du gouvernement n'eussent pas rallié davantage à la cause royale la partie la plus éclairée de la nation. Aussi le président du Conseil, malgré ses sympathies bien connues, éprouvait-il une véritable colère en présence des menées ultra-royalistes; il écrivait à M. Lainé, le 7 octobre 1818 : « Les hommes de ce parti font parvenir sans cesse des récits et des renseignements aux souverains et aux ministres sur l'état de la France, qu'ils peignent comme prête à être livrée à toutes les fureurs et à tous les excès révolutionnaires. Ce sont eux qui sont parvenus à donner à l'empereur Alexandre toutes les préventions que j'ai remarquées avec tant de douleur, et en cela ils n'ont réussi qu'à faire du mal à leur pays, sans avoir intéressé le moins du monde en leur faveur. Je

vois que malgré tout ce que je pourrai dire, malgré la confiance que l'Empereur m'accorde, je ne détruirai pas ses préventions.

La proposition fut faite — l'évacuation du territoire français ne pouvant plus guère être retardée — d'établir les troupes d'occupation pendant quelque temps à proximité de nos frontières. Heureusement, le comte Pozzo di Borgo prêta le plus utile appui au duc de Richelieu, et le 2 octobre, le départ des armées étrangères fut fixé sans condition au 30 novembre. M. de Caraman, ambassadeur à Vienne, qui avait rejoint M. de Richelieu à Aix-la-Chapelle, partit aussitôt pour Paris où Louis XVIII l'accueillit avec joie : « J'ai assez vécu, » dit le Roi, « puisque j'ai vu le drapeau français flotter sur toutes les villes de France. »

Il restait néanmoins encore à régler les dernières garanties financières destinées à assurer l'exécution du traité du 20 novembre 1815. Les négociations s'engagèrent aussitôt; mais on se trouva en présence de nouvelles difficultés : la Prusse et l'Autriche, pressées par le besoin d'argent, réclamèrent le rapprochement des termes de paiement, l'occupation étant restreinte à trois années.

Mandés à Aix-la-Chapelle, Baring et Labouchère font d'abord beaucoup de difficultés, objectant qu'ils ont pris deux ans pour s'acquitter, que la place de Paris, déjà obérée, va succomber sous le poids de ces nouvelles charges, et qu'on sera exposé à une crise financière qui atteindra les marchés du monde entier. En même temps les Prussiens soulèvent toute sorte de complications : « Les Prussiens n'ont pas encore fini leurs chiffres, » écrit avec dépit Richelieu, le 7 octobre 1818. « C'est maintenant avec Baring qu'ils ont des difficultés qui ne doivent être aplanies qu'aujourd'hui. Je n'ai pu m'empêcher de dire au duc de Wellington que nous agissions les uns vis-à-vis des autres comme des banquiers juifs qui règlent leurs comptes, et non comme de grandes nations qui veulent se réconcilier. Le duc en est convenu : ce sont surtout les Prussiens dont l'âpreté est intolérable ». « Rien de si dégoûtant, » ajoute-t-il plus loin,

« que de voir mêler aux grands intérêts des peuples de tristes calculs de comptoir. »

Cette opinion est confirmée par de Rayneval dans le résumé des négociations qu'il rédigea à la fin du congrès : « La cour de Prusse, qui dans cette négociation se montra aussi difficile que dans celles qui furent terminées par la convention du 25 avril 1818[1], ne put être amenée à signer les arrangements adoptés par les autres cours qu'après qu'elle eut conclu un accord particulier avec les maisons Hope et Baring, pour recevoir sa portion des paiements à faire par la France, dans des termes beaucoup plus rapprochés que ceux qui furent fixés dans la convention du 9 octobre. »

La Prusse ne s'en tient pas là; elle demande que les banquiers anglais soient cautionnés par des banques allemandes. Ses hommes d'État ne peuvent nous pardonner Iéna, et, malgré le triomphe de Waterloo, cette rancune couvera soixante-dix ans, jusqu'à Sedan et Metz! « Il était impossible, » écrit le 11 octobre d'Hauterive à Richelieu, « que nous ne nous vissions pas aux prises avec les besoins de l'administration d'une nation pauvre et toutes les exigences d'une armée qui n'est pas encore bien assurée de toute la gloire dont elle se vante, et qui sent très bien qu'elle ne sera jamais assez vengée par le mal qu'elle nous a fait, et par celui qu'elle peut vouloir nous faire, de ses humiliations passées. »

Heureusement Wellington, le vainqueur de Waterloo, nous prête le concours le plus efficace dans ces délicates négociations, et le 9 octobre est signée une convention d'après laquelle les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire français le 30 novembre suivant, ou plus tôt, si faire se peut; l'indemnité restant encore à payer par la France est fixée à la somme de 265 millions, sur laquelle 100 millions seront acquittés en inscriptions de rente sur le grand-livre de la dette

[1] Cette convention fixait à 12 millions en inscriptions de rentes le chiffre des créances particulières que la France devait rembourser aux puissances coalisées.

publique, au cours du 5 octobre; les 165 autres millions devront être acquittés par neuvième, de mois en mois, à partir du 6 janvier suivant, au moyen de traites sur les maisons Hope et Baring. Par un traité particulier conclu entre les commissaires des quatre puissances et les maisons Hope et Baring, celles-ci s'engagent à verser immédiatement les 100 millions; les banquiers étrangers se trouvent donc substitués de tout point au gouvernement français pour les versements à faire aux alliés. Mais aussi quel secours ils nous ont prêté, en présence de certaines résistances si difficiles à vaincre! « Je bénis le ciel, » écrit M. de Richelieu à un de ses collègues, « que nous ayons eu le nom de M. Baring à mettre en avant. Avec la méfiance des Prussiens, nous n'en aurions jamais fini si nous n'avions eu un homme de cette solvabilité à leur présenter et cependant peut-être nous en fera-t-on un crime. » La crainte exprimée par le duc de Richelieu était pleinement justifiée par les attaques de certains financiers et hommes politiques. Il était grand temps que la convention du 9 octobre fût signée. L'encre n'en était pas encore séchée, selon la pittoresque expression du duc de Broglie, que les élections à la Chambre des députés venaient jeter le trouble dans l'âme des souverains coalisés. L'élection de Lafayette, Benjamin Constant, Manuel, semblait une véritable menace pour le gouvernement de Louis XVIII et la préface d'une nouvelle révolution. Heureusement, il n'y avait pas à revenir sur le fait accompli, et l'évacuation du territoire français demeura fixée au 30 novembre.

Comme il arrive souvent en pareil cas, la hausse des effets publics qui avait été escomptée pour le lendemain de la signature du traité ne se produisit point; au contraire la rente subit une dépréciation marquée, et une crise financière très grave éclata dès le début d'octobre. Le ministre des finances avait employé en prêts sur reports une somme de 41 millions qui se trouvait dans le trésor public. D'autre part la Banque de France avait commis l'imprudence d'escompter des effets dits de circulation émis par le financier hollandais Beerenbroke — effets qui

n'avaient rien de commercial. En même temps, les emprunts contractés par la Prusse amenaient une diminution considérable du numéraire que renfermaient les caisses de la Banque : en présence de cette pénurie d'espèces, le conseil d'administration décida de réduire de quatre-vingt-dix à quarante-cinq jours le terme des escomptes. Dans une lettre écrite à Corvetto le 28 octobre 1818, Baring soulignait les causes de la crise :

« Après une mûre réflexion sur l'état actuel des choses, je n'ai pas la moindre hésitation à me convaincre que toutes les difficultés viennent de l'état actuel de la Banque et de l'écoulement continu de son numéraire... Tous les motifs possibles de confiance dans le crédit de la France existent dans ce moment, et ils sont tellement sentis par tout le monde, que le désir est universel chez tous les capitalistes de garder d'aussi fortes sommes de la dette publique que leurs moyens leur permettent et même leur crédit.

« Ce sont ces moyens réels et surtout les moyens de crédit qui viennent d'être atteints par les précautions que la Banque s'est vue dans la nécessité de prendre et par celles qu'on attend encore. Voilà en peu de mots toutes les difficultés qui sont à redouter. La réserve d'espèces de la Banque de France se trouve réduite, de 117 millions qu'elle était il y a six semaines, à 37; et quelque parfaits que soient son crédit et la confiance que dans tous les cas possibles sa position ne peut qu'inspirer, cependant une réduction de quelques millions de plus pourrait produire une alarme générale et sérieuse quoique momentanée. Nous avons cherché à déterminer ce matin[1] ce qui était cause de l'écoulement du numéraire. Il n'y a pas de doute que les provinces en ont beaucoup retiré et que ces paiements se rendront sous peu avec usure; mais je ne peux pas douter que l'exportation à l'extérieur n'ait été très considérable. Les espèces rendent, dit-on, 6 ou 8 pour 100 en les envoyant à Hambourg et

[1] Dans une conférence avec Corvetto et Laffitte, président du conseil d'administration de la Banque de France.

ailleurs, et si cela est vrai, l'évidence d'exportation n'a besoin d'autre appui.

« Ce raisonnement me mène à la conviction que ce sont les forts paiements à l'étranger qui en réalité produisent toutes les difficultés, et qu'il importe de considérer si ceux pour lesquels on a contracté ne sont pas, pour le temps auquel on est limité, au delà des moyens de la circulation. Je dois aussi ajouter qu'il y a des circonstances particulières qui créent pour le moment actuel des obstacles particuliers. Trois des plus riches pays de l'Europe s'occupent en ce moment de substituer au papier une circulation métallique : l'Angleterre, la Russie et l'Autriche ; et surtout dans les capitales des deux derniers États, les espèces se dirigent en fortes masses de tous les pays de l'Europe. »

La mesure prise par la Banque de France ne fit qu'aggraver la situation, et la baisse des fonds publics s'accentua encore :

« Tous ceux », écrit le baron de Nervo, « tous ceux qui avaient en main de l'excellent papier à plus de quarante-cinq jours, étant privés de l'escompte, ne purent acquitter leurs engagements : tous ceux qui avaient de la rente la portèrent sur le marché, toutes les maisons qui avaient donné leurs acceptations sur dépôts de rente ou de reconnaissance de liquidation (contrats passés avec Beerenbroke) furent obligés, pour solder cette acceptation, de négocier leurs valeurs à une perte considérable et la Bourse fut écrasée. »

Divers banquiers se réunirent dans le but de venir au secours du marché si terriblement alarmé, et l'État, au lieu de continuer à prêter des fonds, se fit acheteur. Corvetto acquit ainsi un million de rentes au prix de 69 francs : il acheta encore à la Compagnie des agents de change et aux banquiers réunis 2 929 000 francs de rente qui, au cours moyen de 69 frs. 25, coûtèrent 40 579 603 francs.

Cependant la hausse espérée ne se produisait toujours pas. Au milieu de ce désarroi, Baring ne songe point à profiter de la crise financière, il veut rester fidèle à ses engagements, quoique ses craintes n'aient été que trop justifiées ; mais, soutenu par

Wellington, il accourt à Aix-la-Chapelle et demande instamment qu'on le soulage d'un fardeau, qu'il portera encore s'il le faut, mais qui peut entrainer sa ruine, au grand détriment de ceux qui l'auront causée. Le duc de Richelieu, de son côté, expose aux alliés les difficultés au milieu desquelles se débat la place de Paris, et finalement, le 11 novembre 1818, est signée une convention d'après laquelle le terme des paiements à faire par les deux banquiers anglais est prolongé de neuf à dix-huit mois; en outre, MM. Hope et Baring auront la faculté de se libérer au moyen de lettres de change tirées sur les places de Hambourg, Amsterdam, Londres, Francfort et Augsbourg. En échange de ces stipulations, la France s'engage à tenir compte aux puissances créancières d'un intérêt de 5 pour 100 à raison du nouvel arrangement. Un protocole, en date du 19 novembre, explique les raisons qui ont guidé les puissances, et ajoute « que lesdites modifications ne doivent point être considérées comme un avantage particulier pour le gouvernement français, ou comme un soulagement accordé aux maisons de banque avec lesquelles il a traité, mais comme un arrangement de convenance mutuelle, dicté par des motifs communs à toutes les parties contractantes, et non moins conforme à l'intérêt bien entendu du créancier qu'à celui du débiteur. »

Les mesures concertées entre les puissances et celles qu'a prises le gouvernement français sont loin d'arrêter la dépréciation de la rente; celle-ci, de 88 francs, cours de l'été précédent, tombe à 60 francs; il devient absolument indispensable de dégager la place de Paris. Le 2 février 1819, le marquis Dessolles, successeur de Richelieu à la présidence du Conseil, le baron de Vincent (Autriche), le chevalier Stuart (Angleterre), le comte de Goltz (Prusse) et le comte Pozzo di Borgo (Russie) se réunissent et décident d'annuler le contrat passé entre les quatre cours alliées et les maisons Hope et Baring; l'inscription de 6 615 944 francs, représentant les cent derniers millions à payer par la France, restera entre les mains des commissaires desdites cours jusqu'au 1er juin 1820. A cette date,

l'inscription de rente sera remplacée par des bons du Trésor royal payables du 1er juin 1820 jusqu'au 1er mars 1821.

Deux ans après la signature de cette convention, le 28 septembre 1821, les commissaires spéciaux des cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie déclaraient, d'accord avec MM. Monnier, de Rayneval, Ramond et Hély d'Oissel, que « la France avait pleinement satisfait à toutes les obligations qui lui avaient été imposées par le traité du 20 novembre 1815 ». Ainsi se trouvait accomplie cette grande œuvre de la libération du territoire, à laquelle Labouchère et Baring avaient prêté un si puissant concours, servant en quelque sorte de caution à la France vis-à-vis des puissances alliées, alors qu'aucune maison française n'osait se lancer au début dans une opération si hasardeuse [1].

Il y avait déjà quelque temps que Pierre-César Labouchère s'était retiré des affaires, laissant à son plus jeune frère Samuel la direction de la maison d'Amsterdam; il se fixa en Angleterre, à Chelmsford, comté d'Essex, où il possédait une propriété et où il mourut en 1839. Chargé d'une importante mission secrète par Napoléon Ier, associé et plus tard chef de la première maison de banque anglo-hollandaise, il garda toujours la plus complète indépendance vis-à-vis des puissants du jour. En 1807, Mollien, ministre des finances, avait chargé le futur baron Louis d'aller faire une enquête chez MM. Hope et Cie, sur la fortune d'Ouvrard : « A peine », raconte Ouvrard dans ses Mémoires, « M. Louis eut-il expliqué sa mission à la maison Hope, que M. Labouchère lui répondit : « Que nous ayons ou non des fonds « à M. Ouvrard, nous ne vous devons aucune réponse, et vous « auriez dû sentir l'inconvenance de votre démarche. »

Tandis que toute l'Europe était prosternée aux genoux de Napoléon, Labouchère le proclamait sans hésitation « le plus

[1] Le chancelier Pasquier raconte qu'en des conférences tenues par les principaux banquiers chez le ministre des finances (novembre 1817), aucune des notabilités présentes n'avait voulu accepter la mission d'organiser une société s'engageant à souscrire tout ou partie des rentes dont l'émission était nécessaire.

grand tyran que l'Europe eût jamais vu; » mais en même temps il le justifiait du reproche d'appétits sanguinaires, expliquant que si l'Empereur avait trop souvent versé le sang, c'était uniquement comme moyen d'arriver à son but. (NOLTE, *Cinquante années dans les deux hémisphères. Souvenirs biographiques d'un ancien négociant.*)

En 1818, associé et beau-frère d'Alexandre Baring, il rendait un juste hommage au relèvement financier de la France, comparant notre situation budgétaire à celle des Anglais. « M. Labouchère a passé ici hier, » écrivait le marquis de La Tour du Pin, ambassadeur à la Haye, « et il a dîné chez le ministre d'Autriche. Puisqu'il est convenu que les messieurs comme lui sont des puissances, il convient de tenir note de leurs paroles. J'ai donc l'honneur de vous informer, monsieur le duc (de Richelieu), qu'il a parlé fort avantageusement de la France, fort légèrement de l'Angleterre; il a peint cette dernière comme passablement menacée, et a assigné l'une des principales causes du crédit que trouvait la France à l'opinion qu'avaient beaucoup d'Anglais, que leur pays verrait bientôt sa fortune ébranlée. »

Si, dans les dernières années de sa vie, Pierre-César avait complètement abandonné les combinaisons politiques et financières, il laissait un fils qui, sous le nom de lord Taunton, devait être un des hommes d'État dont s'honore le plus l'Angleterre

G. LABOUCHÈRE.

UN TÉMOIN ITALIEN DE LA GUERRE

DES

IMPÉRIAUX CONTRE LES TURCS

(1683)

Le marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire du roi Louis XIV auprès de l'empereur d'Allemagne, envoyait à Versailles, en dehors de ses rapports bi-hebdomadaires, tous les renseignements qui pouvaient éclairer le Roi sur les incidents de la guerre qui venait d'éclater en Hongrie, entre l'Empire d'une part, aidé par les Polonais et quelques princes allemands, et, de l'autre, les Hongrois rebelles, auxquels le grand vizir Kara-Mustapha venait d'apporter le secours d'une armée nombreuse et aguerrie.

Parmi ces papiers, recueillis dans les archives des Affaires étrangères de France, se trouve un récit long et détaillé des deux campagnes de 1682 et 1683, comprenant le siège de Vienne et les combats qui mirent en présence Turcs et Impériaux. Ce texte n'est coupé par aucune division et ne comporte aucun titre. Nous donnons au lecteur de la *Revue d'histoire diplomatique* la partie de cette narration qui a trait aux événements de guerre qui précédèrent le siège de Vienne, jusqu'au moment où arriva le secours du roi de Pologne Sobieski.

Ce récit est dû à un témoin oculaire qui servait comme officier supérieur dans la cavalerie des Impériaux. A la page 23 du manuscrit, nous trouvons, dans le récit de l'engagement qui eut lieu sous Presbourg, la mention suivante : « due squadroni del Regimento Erbeville ch'io commandava. » Ou bien l'auteur faisait partie du régiment d'Erbeville, ou bien il était chargé, à

titre temporaire, comme appartenant à l'état-major général, de la conduite de ces deux escadrons. Les recherches auxquelles je me suis livré ne m'ont pas permis de découvrir son nom. Il a écrit en italien, langue très usitée alors à la cour de Vienne, où les nobles italiens étaient nombreux. L'empereur Léopold parla dans cette langue au marquis de Sébeville, lors de l'audience d'arrivée.

Rappelons en quelques mots les événements dont cette campagne était la suite.

Depuis longtemps, sous prétexte de liberté de conscience, les protestants hongrois, s'ils ne s'étaient pas mis en insurrection déclarée contre leur roi légitime, du moins présentaient des réclamations continuelles; on ne pouvait jamais les satisfaire. Tékéli, qui s'était fait le chef des mécontents, cherchait à profiter des circonstances et à se tailler dans la Hongrie, affranchie de la domination de son roi catholique, un État protestant dont il serait le chef. Pour assurer la réalisation de ses ambitions, il appela les Tures à son secours, ne se doutant pas, ou faisant semblant d'ignorer que la servitude à laquelle il s'offrait serait cent fois plus dure que celle de la dynastie de Lorraine.

En 1682, avec l'appui de seize mille Turcs, commandés par le vizir de Bude, et trente mille Hongrois, il s'empara de Kachau puis d'Eperies, dans la Haute-Hongrie. Strasoldo, général italien au service de l'Empereur, se sentant très inférieur à ses ennemis, fit évacuer la place de Leutschau, puis rejoignit avec elle un autre Italien, Caprara. Fileck ne put être secouru à temps. La garnison obligea le brave colonel Kohari, qui la commandait, à négocier une capitulation à la suite de laquelle il fut amené prisonnier des Turcs. Les troupes qui défendaient Chemnitz, Schlemniz, Altsol et Neusol purent être sauvées, mais les places tombèrent au pouvoir des rebelles. Caprara, qui commandait l'armée impériale, forte à peine de dix-sept mille combattants, se retira dans l'île de Schütt pour attendre les événements.

Pendant ce temps, Tékéli, fidèle à son habitude, demanda un armistice pour la durée de l'hiver.

L'Empereur profita de ce répit pour demander des secours à ses sujets d'Allemagne et aux autres puissances européennes. L'électeur de Saxe, celui de Bavière, le cercle de Franconie répondirent seuls à son appel. Encore l'électeur de Saxe n'était-il pas décidé à terminer la guerre sous les drapeaux de l'Empereur contre les Hongrois, ses coreligionnaires. Du Danemark et du Brandebourg vinrent des refus catégoriques. La Suède, il est vrai, contracta une alliance avec l'Empereur, mais ses troupes ne parurent pas en Hongrie. Le roi de Pologne Sobieski, croyant avoir droit de se plaindre de Louis XIV, promit de venir à l'aide de l'Empereur avec sa noblesse. Le Pape prêcha la croisade, donna de l'argent et, par l'envoi de deux cardinaux à Varsovie, acheva les négociations ébauchées par le comte de Wallenstein, que la morgue des Impériaux et leur maladresse empêchaient d'aboutir à une signature officielle.

Louis XIV, si on l'avait sollicité de Vienne, aurait envoyé une armée comme il l'avait fait avant la bataille de Saint-Gothard, mais Léopold ne voulut rien devoir à son rival. L'Espagne, qui pourtant prétendait diriger toute la politique à Vienne, n'expédia vers le terrain de la lutte ni un homme, ni un canon. Elle envoya des traites, que les banquiers de Vienne ne voulaient pas acquitter. En somme, sans la Pologne et la Bavière, l'empire aurait été abandonné à son sort, et, sans aucun doute, les Turcs se seraient établis à Vienne. Qui les en aurait délogés?

Mais il faut laisser la parole à notre témoin oculaire.

... Completi alli 18 Aprile, dunque tutti li Regimenti nominati al Randez vous, cominciarono a sloggiare dalli quartieri de' Paesi hereditarii, e radunarsi ne contorni di Pollonia al luogo destinato, ad una generale rassegna, a qualle forze preparate contro l'inimico commune, all' opposizione del quale S. M. elesse il valoroso et invicto Duca di Lorena per supremo generale delle sue Augustissime Armi.

Alla fine del suddetto Mese, gia era convenuta la parte maggiore dell'Essercito, di maniera che alli 5 de Maggio erano le truppe tutte allestite a volgersi verso quell'impresa che fosse stata prefissa ad intraprendersi : al quale intento era pure fabricato un ponte di barche

soprà il Danubio, sotto le muraglie di detta Possonia, per haver libero e pronto il passo nell'Ungaria superiore ed inferiore.

In medesimo giorno parimente, per più inanimire li soldati, fu dipensato a tutta l'Armata un mese di paga. Alli 7 segui il Rendeevus generale, o sia una parata di tutto l'essercito disposto in battaglia vicino a Chige, villagio un' hora distante da Presburgo : alla quale bella ed horribile vista, l'Augustissima Casa comparve seguita da tutta la Corte ingalla e dall'elettore di Baviera, duca di Lorena, marchese e Principe Luis de Baden, e da molti altri Principi dell'Imperio, e fu salutata la MA di Cesare da tutta l'Armata schierata in bellissimo ordine, in due linee di battaglia, alla vista di Presburgo, nelli grande pianure del suddetto Chige, con tre salve da tutta l'infanteria e cavalleria framischiata da gia quantita d'artigliaria nel mezzo.

Il numero a cui ascendeva quell'essercito, era di 36 000 combattenti, compresovi 5 000 Ungari all'hora fedeli. Li Fanti erano 22 000, divisi sotto l'insegne di 14 non completi Regimenti. La cavalleria allemana 9 000, distinti in 13 Regimenti, 6 000 de Corazzieri e 3 000 de dragoni.

La mattina delli 17 maggio, dopo haver le MM. CC. recreati gl'occhi con si bella e formidabile vista, per mostrarne maggiormente il compiacimento, dimorarono quasi tutto il suddetto giorno in campo, havendo ivi udita la Santa Messa, e preparatovi, ritirandosi solo tardi nell'alloggiamento loro del castello di Presburgo. L'Essercito poi dicampò da Chige, e si pose in marchia verso Chiavarino, il giorno 13, volgarmente detto Rab, ove in quattro marchie pervenne.

Di là si transferò a Comorra : ivi era stato gettato un ponte di barche sopra il Danubio, per il passagio dell'armata : quale, dopo haver dimorato 2 giorni vicino a Rab, s'incammino verso Strigonia (Gran) : il che segui li 22 maggio, avanzando prima li 3 regimenti di Dragoni, Stirum, Castelli ed Erbevilla, con alcuni moschettieri a cavallo, per prendere un passo, ovè doveva diffilare tutto l'essercito ; seguitava la Cavalleria grossa la detta marchia, con alcuni regimenti d'Infanteria : onde, superatavi ogni difficolta senza incontro alcuno, giunsero le nostre forca truppe alla vista di Strigonia, scarramozzando alquanto con alcuni Turchi sortiti della Città ; poi immediatamente fu l'Armata contramandata.

Haveva intanto S. A. finito d'andare a Strigonia per levare la gente di Neuhausel in soccorro di Strigonia, come segui, per poscia conquistare, secondo il suo credere, più facilmente il detto Neuhausel, che per portarsi ad assediare l'istessa fortezza, si fece, con l'essercito incontenemente, ritorno a Comorra, e con ogni solecitudine, la notte

medesima, si passò il Danubio, e il Vago (Waag), sopra il ponte accennato con tutta la Cavalleria, Li 22, di buon mattino, furono i nostri Regimenti a vista di Neuhausel, ove a pieno galoppo si repinsero i Turchi sortiti della piazza in numero di 1 000 con assai buon essito, non perdendo i Christiani, che tre soldati, e restandovene pur altri tre de Nemici.

Il giorno seguente, arrivò l'Infanteria e cannone e si fermò la circonvallazione, intervenendovi parimente, con li sue truppe, il Palattino (Esterhazy), quale nella marchia verso Neuhausel, s'impadroni del castello Socatz, posseduto da Turchi. Si siede ancora principio all'apertura degli attachi, che costò alcuni capitani d'Infanteria, molti soldati e bravi officiali, e certi volontarii, fra i quali il conte Tassi, ed il Baron Gera. In questo giorno, ed in tre appresso, senza verun contrasto dei nemici, furono gli approchi avanzati sino al fosso della fortezza : ma alla hora quando si doveva ponere il cannone sopra le batterie gia fatte, ed aprire in essa la brecchia, tutto si vide cangiato.

Il di 29 maggio, il Duca levò improvisamente il campo, e si ritorno con tutta l'Armata a Comorra, restando ognuno di questa novita surpreso, essendo solo a supremi generali noto l'urgente mottivo di tal risoluzione, che fu la notitia sicura della marchia del Gran Visir verso Rab con un essercito di 250 000 combattenti : il che non fu mai veduto peravanti, che fosse cosi forte : come il puro reflesso che Neuhausel, bene proveduto di munizioni da bocca, da guerra e di gente, non era un presa facile : havendo dato da principio segno di voler fare una longa difesa, onde haverebbe costato l'assedio, per il meno 3 000 huomini e più, e a pressidiarlo, da 4 000 altri. Si che questo havrebbe troppo indebolito l'Armata, senza ciò altrettante volte inferiore di numero a quella di Turchi, che a gran giornate avanzavano all'innondazione de Paesi hereditarii.

Arrivarono questa seconda volta li regimenti a Comorra in Tre marchie. Di dove inviò S. A. alla Corte, il conte Castelli, per affari dello publico. Di là su passo nell'Isola del Schit (Schütt), per havere più commodi i foraggi, essendovi preparati i ponti di barche a questi effetti, separando il Duca l'Infanteria dalla Cavalleria. D'indi commandò sotto gl'ordini del Conte Palfi, li regimenti d'Erbeville e di Castelli, per giungersi col Conte di Ladron, quale giá fu mandato col suo regimento de Croati, e quello de Cleri al fiume Vago, a sostenner il Palatino colà avanzato con i suoi Ungari, quanto si ritirassino di Neuhausel, per guardare l'intero fiume.

A Galata dunque s'unirono li due accennati Regimenti con quelli di

Ladron, formando assieme un corpo di 3 000 cavalli, che colà dimorarono 17 giorni. Doppo dello tempo, capitorono nuovi ordini di S. A. ch'il Conte Palfi col regimento Castelli dovesse ritornare al campo, e gli altri tre dovessere marchiare col Ladron a Trenzino (Trentschin) ad incorporarsi alla gente del generale Schultz, che non potendo si comportare con i Polacchi del Lubomirschi a lui consegnati, haveva supplicato il Duca d'inviar gli equivalente truppe d'Allemane, e ritirare all'essercito i mentovati Polacchi.

Al Schultz con questo corpo, composto del suo Regimento de Dragoni ed Erbeville, di questi di Caraffa, e Veterani, Corazzieri, Ladron e Cheri, Croati, con alcune compagnie del Regimento Salm, il giorno 7 di Luglio, marchio verso Leopoldstatt, havendo dovuto star fermo, sino alli 6 detto, per attendere il desiderato rinforzo. Ivi dimorò 2 giorni, sendosi dal medesimo déterminato di lasciar adietro tutt'il bagaglio di qua del Vago (la Waag), per ritirare espeditamente con le Truppe alcune picciole guarnigione contorni di Nitria, de Castelli di Selaci, e Sindari, quali sarrebe ro stati preda di Turchi, se colà fossero avanzati.

Improviso però ordine del Duca fece mutare le prime resoluzioni, e gli convienne inviarse sollecitamente per la Montagna bianca al Fiume Marca, (la March ou Morawa), e di la nelle Austria a rinforzare l'Armata.

Questo s'essequi, ed in tre giorni di sforzata marchia arrivò a' ponti di Vienna, non dando nel camino, che hore di tempo per riparare le truppe, che giorno e notte marchiavano incessantemente.

Doppo la partenza delli sudditi Regimenti dell'Armata grande, quali dimoro tre giorni nell'Isola maggiore del Danubio, detta volgarmenen te Schit, fece passagio un ponte di barche nel piccolo Schit, dove la cavalleria, per la predette cause di foraggi, s'era separata-Colasi fermò 11 giorni : e poscia movendo su le marchie alla volta de Raab, si riuni di nuovo l'Essercito assieme sotto Chiavarino, li 19 del mese di giugno, dove fu la prima all'arma del numerosissimo Essercito Turco. che avanzava in diligenza verso li Cesarei, quali con l'attacco di Neuhausel, havevano eccitato maggiormente alla marchia quel mondo di gente armata.

Precorsero questa gran multitudine alcuni milla cavalli, Turchi e Tartari, sciolti a riconoscere il Paese, ed il nostro essercito quali, conseguito il loro intento, si ritirono, e non si vidde più altro sino al primo di Luglio. La mattina di quel giorno, a due hore di Sole. compare alla nostra vista, tutta in battaglia, l'Armata Turchesca, ch'ampa di là dal Fiume Rab, longo le sue rive, sot'il tiro de Cesarei cannoni,

coprendo piani e monti di Padiglione, mostrandosi in verità un nuovo Essercito di Xerxes : mentre occupava la loro linea de battaglia più di due leghe di Paese di Torrente ed un fondo incomprensibile, non arrivendo gli occhi a vedere il fino del campo in latitudìne e longhezza.

Non per questo restò atterita la nostra piccola Armata, anzi non dava segno veruno di timore : onde schierato i Regimenti in battaglia da questa parte del fiume, con tiro continuo de' nostri cannoni, si provava rintuzzare quest' intolerabile arroganza di piantare loro tende soto al tiro di queli, e con replicate salve, di frenare l'orgoglio delle truppe Turche, che troppo sprezzatamente avanzavano.

Considerando i generali, ch' il corragio di pochi ben valorosi, non havrebbe potuto al lungo contrastare alla baldanza d'una moltitudine troppo temeraria, é troppo superiore, mentre si calcolava l'essercito nemico da tutti che con verità ascendeva a 250 000 combattenti, dove i Cristiani non giungevano che circa a 30 000 soldati.

L'havere poi i nostri li giorni avanti all'oro arrivo, mietuto il grano e dissipato a fatto di là dal fiume, ogni sorte di foraggio, per levargli le sussistanze : questo tanto più gl' haverebbere necessitati al passagio del Rab, del quali gia molti milla cavalli havevano tentato il guado,e partie di essi gl'era sortito, sostentati da 3 000 gianizzari, fermatisi a tal effetto, e postati sulla riva del Fiume, do furono obbligati i Cesarei occorrervi e respingerli, come successe : segnalandosi il regimento Rabatta tra l'altri, e il baron Pace, che lo commandava : quelli costrinsero gl'Infedeli, ancorche sostentati dal moschetto de l'oro gianizzeri, a ripassare il Rab, e con una poca perdita di Turchi.

Fu giudicato però meglio una prudente ritirata, ch'un troppo disavantagioso contrasto : onde fattisi fabbricare dupplicati ponti di barche dall'altra parte del piccolo Schit, dove noi eravano, sopra il Danubio : e nel tempo che si tratteneva l'inimico con qualche scaramuccia, non potendosegli disputare con piccola forza il passagio del Rab, havendo i Barbari tanto plù fatto riconoscere molti passaggi. che cominciarano a fortificare, preparando in altre diverse parti, i ponti.

Di notte tempo adunque, senza suono di tromba o batter di tamburo, in un sommo silenzio. favorendosi le tenebre, passò tutto l'essercito, nel medesimo tempo, del primo luogo nell'isola maggiore del Schit, per conservare in questa maniera la gente, o per poter presidiare validamente le piazze d'Ungaria. e col rimanente dell'Armata portarsi avanti Vienna, et ivi azzardare il tutto, quando tentasse impradronirsene. Però segui il passagio, senza che l'Inimico se vi avvedesse. per la prudentissima disposizione di S. A.

Furono poi, con consiglio del Conte Caprara, molto sempre da quello considerato, inviati in Giavarino 4 regimenti d'infanteria, oltre il vecchio presidio, acciò, in tali e presenti congiunture, che l'inimico poteva assediare quella piazza, la difendessero : e tanto più dubitandosi, che dentro vi fossero habitanti infedeli.

Li regimenti furono quello di Grana, Baden, Strasoldo, e parte del Vals, ellengendovi per governarla il Principe di Croy, generale di esperìmentata valore. Pure si spedi rinforzo a Comorra. Fattosi questo ordinario il giorno seguente, marchiò con la cavalleria S. A. verso Ungaro Altemburgo, lasciando nel Grande Schit l'infanteria sicura.

Nell' ingresso di quel passaggio, alcuni milla Tartari e cavalli Turchi che nuotorono il Fiume Rab, ed una pallude vicina, inseguendo l'orme della cavalleria Cesarea, attacarono l'alla drita della medesima, quale, commandata dal generale Rabatta, sostenne e ributtò brevemente l'empito di coloro. avanti che l'alla sinistra gia passata quello stretto d'Altemburgo, ch' accampava dall'altra parte, si riunisce per soccorrerla.

Ivi si fermò un giorno, poi si seguità la marchia verso Vienna : nel quale tempo si scopriva, ad ogni intorni, li deliziosi villaggi del Austria dati alle fiamme dalla barbaria di 8 000 Tartari, quali, passata guazzo, con le l'oro truppe, il Rab, riempivano tutt'il paese di strage, morti, ed infestavano di continuo le retroguardie della nostra cavalleria.

In questo stato di cose, S. A. prese espediente d'inviare il generale Caprara, principe Montecuccoli alla corte, per rappresentare il tutto, ed addimandare gl'assegnati mezzi al sostentamento dell'Armata, e rinforzo di truppe, per accrescerla, ed in fine, per significare a S. M. Caesarea non esser sicura la dimora della Real sua persona in Vienna.

Speditosi il Caprara all'Imperatore, al quale giunse quasi per miracolo, per esser il Paese tutto pieno de suddetti Tartari, sparsi a truppe per incendiar l'Austria.

Il Duca in tanto marchiava pure a quella volta con la cavalleria Cesarea, seguito sempre alla coda e a fianchi da parte di quelli 8 000 Tartari, ch'il di 7 di Luglio, tra Fileck e Petronella imboscati, in numero di 2000 si lanziarano, con tanti urli e gridi sopra alle nostre retroguardie, ch'atterite da quei insoliti modi, dandosi a credere, che seguitasse a quelle prime truppe, tutto il resto di questa gran'Armata, veduta a Giavarino, missero in confusione le nostre guardie, che, riverschiate sopra i Regimenti Savoia, Taff e Montecuccoli, vi cagiorono l'istesso vano timore concepito in loro.

Non valse il buon esempio e valore ne gl'Officiali per rimeterli, tante parte del regimento Taff e Montecuccoli come tutto Savoia, si posero in fuga; onde, volendoli ritenere il Prencipe di Savoia, il cavallo si raccolta sopra di lui, opprimendosi il pomo della sella in petto; or de levato da terra da suoi domestici, incominciò a sputar sangue per la bocca. Per il che sforzato a porsi in una sedia, fu subito diritivamente condotto a Vienna, dove in 8 giorni spiro l'anima, con non ordinari i sentimenti di pietà.

La nuova dell'allarma a generali superiori gli fece correre al bisogno, conducendo con loro le truppe della vanguardia, per sostennere quelle poste in confusione, alle quali si sforzavano i Capi di fargli conoscere il vano timore concepito di poche genti inimiche assai più deboli di loro : i quali, invece di prevalersi dell'avantaggio riportato contro de nostri, s'erano dati a malligiare il baggaglio de Regimenti e dell'Essercito : però, vedendo il rinforzo dell'altre squadre marchiare verso di loro, si ritirorono, abbandonandò il campo.

In questa confusione, si perderono pochi de' nostri, e pochi de i loro : non ascendendo il numero de' morti, tra l'una e l'altera parte, a 200 persone. È ben vero que, dal canto cristiano, vi persero la vita molti huomini di qualità : fra quali il Principe di Savoia, come s'è scritto di sopra, il Prencipe d'Aremberg, Fiamengo, il conte Mellini, Romano, ambi capitani del regimento Taff.

La nuova di quest' accidente accrebe le confusioni in Vienna : tanto più vedendo quell'Imperiale partire il suo signore e Monarca improvisamente : così fatto avisare da S. A. di nuovo, per il Conte d'Auerspergo, aiutante generale.

In questo mentre marchiava il Duca, et alli 9 Luglio, giunse nella maggiore confusione a Vienna, havendo caminato con la cavalleria, giorno e notte, con quell'ordine ch'in tanta congiuntura si doveva, e passò ad accampare nel Prater, osia isola di Leopoldstatt, dove, consultato lo modo di sostenere Vienna, si venne alla risoluzione d'abbruciare i Borghi circongiacenti, comme successe, facendo nell'istesso lavorare ogni sorte di persone, sino i religiosi, alla reparazione delle fortificazioni. Parimente in questo tempo giunse il generale Schultz con le truppe che commandava : quale lasciò la maggior parte d'esse a rinforzare alcune poche, ch'il Duca haveva mandato a guardare i ponti sopra il Gran Danubio. fra l'isola Tabore marcha di Vienna.

Al di 13, la tanto sospirata infanteria arrivò ancora al campo, quale, sotto la condotta del savio generale Conte Lesle (Leslie) marchiò da Schit a Vienna, costeggiando sempre il Danubio senz'istoppo veruno. La detta, in numero di 11 000, con un regimento di cavalle-

ria, fu subito messa in città, dov'era concluso, ch'in absenza di essa a tempo, si pressidiarebbe la piazza con la cavalleria smontata, ed inviare i cavalli altrove, Nella medessima giornata, hebbi la grazia d'esser comandato con 250 cavalli, per passare il braccio del Danubio, ed abruciare alla vista del campo nemico tutte le barche che erano in contorni di Nussdorff; il che, mediante il favore del Cielo, mi riusci : nonostante un assaì duro combattuto di gianizzeri, ripassando il fiume con poca perdita della mia gente.

La notte delli 14, assediata Vienna, come sì motivo, S. A. si ritirò con le truppe della cavalleria di là delli 3 ponti, alli quali accorsero li Turchi in numero di due e piu milta, per impatronissene : ma furono questi accolti da nostri con tant'ardore, che di piccola scaramuccia si converte in un sanguinoso combattimento, ove pervenne tutta la generalitta con li regimenti di dragoni e 1 000 corazzieri a piedi, commandati dal Veterani e Marchese Doria, il primo, colonello ed il secondo tenente colonello del Caraffa : e tanto fu ostinata ed arrabiata questa zuffa, che solo dopo alcune hore, con gran spargimento di sangue dell'una e dell'altra parte, la vittoria si dichiarò per noi, havendo li regimenti di Schultz et Erbeville fugato l'inimico.

Di Cristiani, 200 restorano morti, tra quali il valoroso baron Gerstorff, che difese Eperies, tenente colonello di Schultz, et un'altro capitano, oltre molti altri ufficiali minori. I feriti erano più di 300, et in quelli il generale Schultz, in una spalla di palla di moschetto, e il generale Lesle in una mano. De' Ribelli vi rimase il Bassa di Santa Soffia, molti Aga, e da 300 gianizzeri e spaii, senza i feriti.

Ritiratisi i Turchi, i medesimi Regimenti rupero i ponti, per ordine del Duca, e ritororrano al campo col rimanente de' commandati, restando buone guardie à detti. La sì fermò 10 giorni. Nel qual tempo l'Aisler fece molte belle partite : Nell'istesso furono spediti da S. A. regimenti di corazzieri Caraffa e Veterani, per scortare li 2 altri d'infanteria Gràna e Badi, sortiti per ordine del Duca di Rab, acciò se congiungessero all'Armata. Quelli passati nel Schit, e di là ne' grandi piani di Presburgo, pervennero al Fiume Marca (March ou Morava) osia Morca : e dopo il transito di quest'acqua, attesero l'ordinamento di S. A. che, avvertito dell'arrivo del Tekli, nel contorno di Presburgo, con un essercito di 30 000 combattenti, fra Turchi ed Ungari, spedi un'ordine a Caraffa d'inviare soccorso d'infanteria nel castello della medesima piazza, la quale era del Tekli pretesa, o in contrario minacciava la rovina ed incendio de la Moravia.

Questo fu subito essequito, e commandò il baron Occhilvi, maggiore del Baden, con 400 fanti e 250 cavalli per condurre l'infanteria

cola sicura : ma non riusci a' Cesarei di gettare nel Castello, per quanta diligenza usasse il commandante de la partita : poscia che l'inimico havendo mandato corridori alla Marca per spiare il nostro campo e prendere lingua e prigioneri di detto : onde scoperte queste truppe in marchia diedero all'armi a 3 000 cavalli de loro colà pervenuti per sostenerli e per invadere et incendiare la Moravia : quali, senza molto bilanziare, come fra essi è uso, avanzarono contro de nostri, che inavvertiti seguirono il suo camino, e ben tosto furono adosso ad alcuni Polacchi, fortruppe della partita, che corragiosi si diffesero; ma, perche l'inimico voleva battere il grosso degl'Allemanni, non si mostro al principio forte, per tirare i Cristiani a seguitarli, fingendo di fugire.

La fortuna valse, che gli riusci la trama : non essendo troppo pratica il maggiore di partite : mentre la nostra cavalleria a freno sciolto, senza ordine di guerra. per seguitò l'inimico, prendendo cose del fino disordine di esso : ma in un subito s'avvide da tutti le parti assaltata e chiusa ogni ordinata ritirata : onde senza ordine nel fuggire, come nel perseguitare l'inimico. si gettò a tutto corso sopra l'infanteria che già haveva abbandonata ogn'imminenza per adherire a suoi creduti vittoriosi, Onde ben tosto s'avvidero i buoni ufliziali dell'errore e del maeche inevitabile gl'son vi ortava. Si che parte scompigliati della propria cavalleria, e parte dal timore dell'inimico, si diedero in una disordinata fuga, che poco li valse. perche gli fu subito l'inimico alle spale e ne tagliò in pezzi quanti si incontrava.

Solo quelli si salvorono che, fatti arditi dall'altrui miserie, mostravano all'inimico la faccia : ritirandosi in una selvosa collina, ove la cavalleria non poteva giocare, e là s'univano le miserabili reliquie dell'infanteria in numero di 160, restandone sopra il campo 300, con due capitani e due tenenti, e molte ufficiali inferiori. La cavalleria non rimastavi morta, e che non fu preda de barbari, ripassò il fiume Marca numero di 150, e così mancarono da 500 soldati, tra morti e prigioni. con uno capitano, un tenente, e 10 ufficiali minori uccisi.

Questa catttiva nuova pervenne li 27 luglio a S. A., che fu il giorno doppo l'infortunio : onde fece risolvere al Duca di passare con tutta l'Armata il Fiume Marca ed andare ad incontrare il Tekli, e portare a forza il desiderato soccorso in Presburgo. Si che il giorno medesimo delli 27, s'incammino l'essercito in ordinanza consistente in 10 milla bravi cavalli, tutta gente scielta, compresovi 6 companie di gentilhuomini Polacchi, che giorni 6 prima arrivorono al Campo, commandati dal Principe Lubomirski, come li due regimenti Polacchi digià longo tempo all'armata, de Beduin e Lubomirsky, lasciando

prima di partire S. A. alle guardie delle ponti li regimenti Savoia e Rizzardy.

Pervenute le truppe alla Marca, si dimorò in battaglia accampate la notte, e il giorno seguente delli 18 verso la sera, si passò a guazzo li Fiume con la cavalleria, e le due regimenti d'infanteria di Grana e di Baden restorono alla guardia del cannonne e del baggaglio con tutte l'altre genti mal montate e a piedi di cavalleria. Così la notte si continuo in marchia, avanzando li regimenti di dragoni con 4 pezzi di cannone, Schultz, Stirum ed Erbeville, per sostentare i Polacchi, quali formavano le Fortruppe delle genti Cesaree. Nel puntar del giorno dell 19, furono i regimenti imperiali alla vista della città di Presburgo, distinti in modo che segue.

Dell'alla dritta. 1 corrazieri, Caprara, Palfi, Alersi, Gondola, Ghetz et Allevail, dragoni, Schultz e Stirum.

Alla sinistra : Rabatta, Caraffa, Tauf, Montecuccoli, Veterani; dragoni Erbeville, e li 2 regimenti Polacchi.

In quel giorno haveva l'alla dritta la vanguardia, in consequenza toccava a quella investire l'inimico : ma per l'oscurità della notte, e per la polve elevatasi dal calpestrio de cavalli, si disordino alquanto la forma : poscià che due squadroni del regimento Erbeville, ch'io commandava, falirono la gran marchia dall'essercito, e si tenero alquanto nell'ambiguità delle vie, a sinistra nel discendere la piccola montagna di Presburgo. La onde si trovarono prima ne borghi della città, che i corridori, e scoperso nel principio del giorno il locho del campo nemico, non longhi della piazza, che giaceva soprà d'un braccio de Danubio, che dona il nome alla famosa isola del Schit : ove sono state et passate tante battaglie.

Arrivato colà, fece alto : inviando a riconoscere se l'inimico si trovava ne' borghi : ma, assicurato di no, avanzai sino alle parti maggiori degl'inferiori borghi, e là mi fermai in buon ordine, però molto perplesso, non sapendo a che risolvermi : mentre mi trovava a vista delle guardie nemiche, che di già havevano all'armi, et in un loco dove ogni ritirata era più che pericolosa. In questo, gratia a Dio, arrivò il Serenissimo Principe Luigi di Baden, marescial tenente di S. N. et il generale di battaglia baron Mersi con lui : quali parimente havevano fallato la strada dell'armata a causa dell'elevato polvere : onde seguitarono la marchia di tutti due squadroni : pensando ch'alcune truppe fossero di gia avanzate ne' borghi, et impadronitosi : ma, pervenuti in medesimo, non viddero altri genti che l'asseriti due squadroni : i quali addimandando a me, come era ivi, non havendo il regimento d'Erbeville la vanguardia : gli risposi haver falluta la

strada, et essermi là posto, per mantener quel sito, sino all'arrivo dell'armata, non havendo voluto ritornare a dietro con i stendardi dell'imperatore : stando in faccia l'inimico, qual era da tutto l'esercito desiderato e cercato.

Piacque questa risposta al Principe, e più aggradi di trovare col à quelle 4 companie, con le quali, nel mentre che li regimenti avanzavano, poteva battere le fortruppe delle guardie rebelli, al quale effetto commandò d'ogni compagnia 5 bene montati soldati, fra quelli si trovavano certi volontarii, e lui medesimo alla testa di 20 huomini, si pinse di gran galoppo ad investire le suddette, ordinandomi di far mettere due compagnie piedi a terra, vicino ad un bastione del borgo, e, con l'altre due, di prendere certe bocche di strade : desiderando con glissicurarsui la ritirata, e sosteerersi, caso che forse caricato da Turchi: non volendo un modo alcuno che persona lo seguitasse, senon li mentovati soldati.

Li 20 huomini, vedendosi con Principe Luigi alla testa et un baro di Mersi, attacarono l'inimico (con) tant'ardire, che le prime guardie furono poste in total confusione; ma, arrivati al grosso di quelle, respinsero i nostri vicendevolmente in disordinata fuga : e nel fugire, volendo alcuni dr-goni e voluntarii rafrenare l'inimico, rimasero miserabilmente morti e prigioni. Al principe e Mersi nulla successe, mentre vedendo le prime guardie lassar il piede, si fermorono per non slontanarsi dal Forte delle truppe, come dovevano.

Osservando io la nostra gente cosi rigettata, e temendo del Principe, avanzai a tutto corso col squadrone posto alle bocche delle strade parimente feci avanzare l'altero ancora : onde gli Turchi e ribelli, vedendo l'insegne Cesaree, e credendo che fosse tutta l'armata, si ritirorono persino al suo campo : ma non so qual timore entra poi nell'esser cito inimico ed Ungaro : tutta volta, che scorsero scendere il Cristiano dá monti in vasti piani di Presburgo, mentre si viddero in buon ordine introcedere ma poi incalzati da Polacchi avanzati prima de nostri regimenti, si diedero ad una ignominiosa fuga, perdendo, non solo molto baggalio, ma più di 300 soldati da lungi posti in scompiglio da moscheti de' dragoni Cesarei.

Doppo questo, S. A. di Lorena fece chiamare alla ritirata le squadre, non volendo d'avantaggio innoltrarsi proseguire un inimico d'assai longo più forte del suo campo : temendo che il corragio de' soldati sforzasse i Turchi ad una disperata fuga.

In somigliente disordine si ritirò l'armata dei collegati Infidel per sino ad Modora, e la fece alto, non volendo i Turchi più accampare con gli Ungari : adossandogli ogni colpa sopra il passato accidente,

per essersi rìtìrato il Tekli con i suoi ribelli alquanto prima della venuta de Cesarei a Presburgo, et haver ricusato di combattere con essi.

Di tutto questo succeso ne scrive il medesimo al Gran Visir al campo sotto Vienna, ma gli celò la perdita fattasi d'inimici : asserendo che medìocre ed insupportabile era il suo infortunio. Però il Visir intese per altra via il disordine : onde con moti d'ira ripresa il Bassa d'Agria che commandava alle truppe turche, accusandolo di codardo. Il che causò poi maggior disordine, come sì dira a suo tempo.

L'armata intanto cattolica si ritirò tutta lieta e sì pose nel campo vecchio de Turchì, e perte ov' erano state le guardie nemiche alla vista della città di Presburgo, che di già era ritornata alla divottione imperiale.

La dimorò tutto il giorno 29, e li 30, di buon mattino, ritornò a dietro per dove era venuto, e s'accampò la sera sopra il Fiume Marca. Ivi si fermò due giorni, tirando a se l'infanteria e cannone, col resto del baggagio.

Il primo del mese d'agosto, fu fatta un distaccamento di due regimenti, l'uno di corazze, Veterani, e l'altro de dragoni, Erbeville, per assicurarsi di certe diffilate, dove all' armata conveniva ripassare, e fermarsi al Fiume Marca. Li 3 dunque d'agosto, due giorni doppo di camino, arrìvò l'essercito verso la sera a detto luogo, e di nuovo squazzò il Fiume, rientrandosi cosi nell' Austrìa, e marchiando il giorno 4 et 5 alle rive dell'asserito Fiume : ove il Duca intese che una grossa partita dì ribelli molestava i circumvicini villagii d'all'altra parte dell'acqua. Per il che commandò 500 scielti Polacchi e 100 dragoni, perandare a riconoscere e scacciare l'inimico de quei contorni.

Non così costo dato quest' ordine, che i Polacchi passorono la Marca e, come cani arrabiati, andorono in traccia dé Ribelli : volendo risarcire la perdita fatta, giorni era, d'alcuni suoi compagni, nella partita di Presburgo : e per appunto ad essi ancora la fortuna fu propitia : posca che sorpressero gl'Ungari, dove l'Argiani, doppo il Petnasi il più avventurato ed il più bravo partisante de questi tempi, e che ha fatto molto male ai Cesarei durante la guerra del Tekli, restò morto con 400 dé suoi commilitoni.

In quest' eccesso di fortuna, ritorrono al Duca gl'antedetti Polachi carrichi di Trionfi, e di spoglie; fermatosi quelli col campo, attendendo nuova di soccorsi dall' Imperio d'altre parti.

Da quest' accampamento si mandarono da S. A. diversi messi o inviatì per sapere il stato di Vienna, che, per la Dio Grazia, hebbero fortunate commissioni, come si dirà a suo loco. Dando parimente di

tempo a tempo segno alla città di soccorsi vicini, con fuochi fatti sopra la montagna nominata Pisembergo : a quali si rispondeva dalla Tor di San Stefano.

In questo mentre marchiavano truppe da tutte le parti di Germania per il soccorso di Vienna : e gia le genti di Baviera erano arrivate a Linz, li 13 d'agosto, con lo stesso Elettore : ove fece fare l'Essercitio a tutt'il suo campo forte di 9000 Fanti e 3000 cavalli in circa, alla presenza dell'Imperatore e di tutta la Corte. Che riusci con tanta dis involtura degl' officiali e soldati, ch' uuiversalmente tutti, i riguardantti ne restorono ammirati.

Molti regimenti ancora Cesarei discendevano dalle Provinzie heredi tarie, e s'andavano riunendo alla volta de Crems, tra le montagne a passi : delle quale era sempre stato il generale d'Unewaldt con 5 regiment cioè di Corazzieri, il medesimo d'infanteria Croy, de dragoni, Kielmannsegg e di Croati Ladron e Cheri, ch'inquietavano di continuo i foraggiri de Turchi, e sempre battavano partite nemiche : tra quali ana fu considerabile : mentre essendo fuori il Conte di Ladron per riconoscere, intese trovarsi due millia Tartari accampati a S. Pelten colà indrizzata la sua marchia, gli sorti di comprendere 600 cavalli ribelli, ch' erano in un villagio senza guardia e quelli, avertisi da nostri volsero di là uscire, ma non ottenero che pochi la sorte : poscià che un scadron de Croati tagliò loro il passo. Lasciarono sopra il campo più di 400 trucidati.

Volle il predetto Conte proseguir la vittoria, rinforzato dal regmento Cheri, ma per essere in palludoso sito, tra il villaggio e il luco perdove erano fugitivi alcuni monti, e quelle posieri in battaglia sopra alle colline : percio non potendo, ne il loro, ne i nostri, avicinarsi, si dovete contentare.

Ritornando io all' armata, era di già forte di 40000 combattenti, et i commandanti di essa furono il generale Conte di Lesle ed il Pricipe di Waldeck, maresciało del Imperio, e sempre più giungevano truppe alla medesima, essendo parimente arrivati al nostro campo li regimenti di corazze, Sassen Lauemburgo, e Piccolomini, e d'infanteria quello di Lorena, che fu messo alla guardia de Ponti, onde S. A. attendeva ordini della Corte per passare il Danubio, e riunire l'essercito assieme, per molestare maggiormente l'inimico.

S. Maesta, che voleva giocare in tanto di sicuro, gli scrisse (per quanto intesi) che si doveva attendere il re di Polonia, senza le di cui forze era impossible poter tentar qualch' impresa contro il potentissimo essercito Turco; onde era d'opo che S. A. non s'affretasse a soccorir Vienna, perche con si poca gente sarebbe statto in tutto per-

dere, e che la venuta del Re, et il rinforzo dell'essercito Sassone, che dalla Corte era sollecitata alla machia, e dal Serenissimo di Lorena medesimente, com' in effetto gìa in camìno, aggionto alle altre Truppe, che s'attrovavano appresso di lui, e ne vicinati, assicuravano per certo la vittoria.. »

Le duc de Lorraine se décida à suivre les instructions de la Cour, bien qu'il fût informé exactement de la pénible situation des troupes impériales assiégées dans Vienne. Il se disposa donc à ne commencer les opérations contre l'armée de Kara Mustafa que lorsqu'il serait en possession de tous les renforts qu'on lui promettait. Mais il fit tout ce qui était en son pouvoir pour hâter le moment de l'attaque. Il envoya le plus éloquent de ses aides de camp, le comte Caraffa, vers le roi de Pologne, pour lui exposer la douloureuse situation de la capitale de l'empire, et l'urgence d'un secours. Sobieski fut sensible aux sollicitations du général qui lui avait été adressé. Il partit de sa personne, avec quelques milliers d'hommes disponibles. Le départ du Roi, annoncé aux maréchaux polonais, les décida à hâter leurs préparatifs Dans les premiers jours de septembre, l'armée impériale, à peu près complète, put partir pour dégager Vienne. La guerre des Impériaux contre les Turcs allait entrer dans une phase nouvelle.

Gaëtan Guillot.

LA QUESTION ROMAINE

(1856-1860)

PAR LE MARQUIS JOACHIM-NAPOLÉON PEPOLI

DOCUMENTS TRADUITS ET ANNOTÉS PAR M. LE COMMANDANT WEIL

(Suite)[1].

L'Empereur m'accorda l'audience que je lui demandai quelques jours plus tard. Il me dit qu'il avait lu ma réponse avec la plus grande attention; qu'elle l'avait absolument convaincu, mais qu'il était cependant nécessaire de la compléter. Il se proposait, en conséquence, aussitôt après réception de mon nouveau mémoire, de soumettre les deux pièces au Conseil des ministres « qui, ajouta-t-il en souriant, rendra alors son jugement ».

« Quant à moi, me dit-il, je crois que je condamnerai M. de Rayneval à quitter son poste ». « Mais, ajouta-t-il encore en baissant la voix, ne répétez pas ce que je viens de vous dire. Un juge n'a pas le droit de faire connaître son opinion et sa sanction avant d'avoir rendu sa sentence ».

Puis il reprit : « J'attends de vous encore un autre service, plus grand celui-là. Les propositions faites par le comte de Cavour au Congrès[2] sont trop radicales! Il a commis une très

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1913.

[2] Cf. Bolton King, *Histoire de l'Unité italienne*, II, 17-20. « Encouragé par l'Empereur et par le représentant de l'Angleterre, Clarendon, Cavour, au début du Congrès, plaça très haut ses espérances. Il espérait gagner Parme ou Massa Carara pour le Piémont et voir la Romagne transformée en État indépendant ou bien annexée à la Toscane ou au duché de Modène (Cf. Cavour, *Lettere*, II, 170-174, d'Azeglio e Gualterio, *Carteggio*, 228). Mais quand le *Non possumus* de l'Autriche ruina ses plus grands pro-

grosse faute en proposant la séparation des Légations. On a bien vu que c'était un Romagnol qui lui avait soufflé cette idée, puisqu'il ne se préoccupe que de son propre pays, alors qu'il laisse de côté la question principale qui est complexe et qu'on ne peut scinder pour le moment.

jets, il changea de tactique et dans un mémoire adressé aux ambassadeurs français et anglais (27 mars) il proposa l'autonomie pour les Marches et les Romagnes, sous la suzeraineté du Pape et avec une sorte de constitution représentative. Le projet (qui était, en somme, une répétition de celui d'Aldini) ne se recommandait pas par de grandes qualités et d'Azeglio le qualifia de « projet friable comme une croûte de paté ». Cavour s'en servit comme d'un texte sur lequel on pouvait rattacher la question italienne et prêcher l'impossibilité d'aucune réforme sous le gouvernement du Pape. Les ministres français et anglais avaient promis que, lorsque les affaires importantes du Congrès seraient terminées, on ferait naître l'occasion de discuter la situation de l'Italie, et le tableau que fit Cavour de la tyrannie romaine et napolitaine et ses menaces que, jusqu'au moment où l'Italie obtiendrait une réforme elle serait un foyer de révolution, avaient excité un réel désir de leur venir en aide. Walewski exposa la situation de Rome et de Naples le 8 avril, avant que le Congrès se séparât. Ces discours modérés furent suivis de l'accusation indignée lancée par Clarendon contre le gouvernement du Pape « d'être une honte pour l'Europe » et contre la tyrannie de Ferdinand, qui appelait l'intervention du monde civilisé. Des paroles vives furent échangées entre lui et le comte de Buol. Pour « battre le fer pendant qu'il était chaud », Cavour adressa, aussitôt la dissolution du Congrès, un mémoire aux gouvernements français et anglais (16 avril) faisant remarquer la position toute-puissante de l'Autriche en Italie et la difficulté de conserver la paix en face de ses provocations. Comme Cavour l'a dit à la Chambre, « la cause de l'Italie était à la barre de l'opinion publique... »

« A la suite de la guerre de Crimée à laquelle a pris part le Piémont, lit-on, d'autre part, dans *la Question romaine devant l'Histoire* (p. 319-320), le Congrès de Paris, se préoccupant de tout ce qui, dans l'avenir, pourrait amener une conflagration en Europe, mit sur le tapis la question de l'évacuation des États romains par les troupes autrichiennes et françaises. »

La France et l'Autriche déclarent qu'elles retireront leurs soldats « dès que le gouvernement pontifical sera en mesure de pourvoir à sa propre sécurité ». M. de Cavour se fait l'organe des doléances italiennes, déclare que Rome et Naples sont gouvernées contrairement à tous les principes avec lesquels se fonde le droit public de l'Europe et présente au Congrès une note pour la réorganisation administrative des Légations, dans laquelle il prend pour base la lettre à Edgard Ney.

La Question romaine se trouve ainsi de nouveau mise à l'ordre du jour de la politique.

Voici enfin, pour mieux éclairer la question, le texte même des propositions de Cavour au Congrès :

1° « Les provinces de l'État romain situées entre le Pô, l'Adriatique et les

« Les propositions piémontaises ne sont pas pratiques. Je voudrais quelque chose de plus concret. Faites-moi des propositions. Si je rappelle le comte de Rayneval, j'entends d'autre part proposer des réformes. Quelles sont les réformes que je peux raisonnablement proposer ? Faites-moi un projet et ayez soin de mettre les points sur les *i.* »

* * *

Je promis à l'Empereur de me conformer à ses vœux et, sans perdre une minute, je partis immédiatement pour Bologne et, après y avoir pris conseil de mes amis et confidents habituels, je me hâtai de satisfaire le double désir de Sa Majesté.

Apennins (depuis la province d'Ancône jusqu'à celle de Ferrare), tout en restant soumises à la haute domination du Saint-Siège, seraient complètement sécularisées et organisées, sous le rapport administratif, judiciaire, militaire et financier, d'une manière tout à fait séparée et indépendante de l'État. Cependant, les relations diplomatiques et religieuses resteraient exclusivement du domaine de la Cour de Rome. »

2° « L'organisation territoriale et administrative de cette principauté apostolique serait établie conformément à ce qui exitait sous le règne de Napoléon Ier jusqu'à l'an 1814. Le Code Napoléon y serait promulgué, sauf les modifications nécessaires dans les titres qui regardent les relations entre l'Église et l'État.

3° « Un vicaire pontifical laïque gouvernerait ces provinces avec des ministres et un conseil d'État.

« La position de vicaire, nommé par le Pape, serait garantie pour la durée de ses fonctions, qui devrait être au moins de dix ans. Les ministres, les conseillers d'État et tous les employés indistinctement seraient nommés par le vicaire pontifical. Leur pouvoir législatif et exécutif ne pourrait jamais s'étendre aux matières religieuses, ni aux matières mixtes qui seraient préalablement déterminées, ni enfin à rien de ce qui touche aux relations politiques internationales.

4° « Les provinces devraient concourir dans une juste proportion au maintien de la Cour de Rome et au service de la dette publique actuellement existante.

5° « Une troupe indigène serait immédiatement organisée au moyen de la conscription militaire.

6° « Outre les conseils communaux et provinciaux, il y aurait un conseil général pour l'examen et le vote du budget. » (Note tirée textuellement de Minghetti, *I miei Ricordi*, vol. III, p. 99-101.)

Le Romagnol auquel Napoléon III faisait allusion était Minghetti luimême, auquel, comme nous l'avons vu, Cavour, quelque temps avant de se rendre à Paris pour le Congrès, avait confié le soin de rédiger un *Mémoire* et que, comme nous l'avons également vu, il fit venir à Paris pour y établir la *Note* définitive.

Voici la suite de ma réponse au comte de Rayneval :

Document n° 6.

Sire,

Lorsque je présentai à Votre Majesté les observations que m'avait suggérées la lecture du dernier mémoire du comte de Rayneval, je La priai de suspendre son jugement sur certains faits qu'il affirmait jusqu'au moment où il m'aurait été possible de me procurer les documents nécessaires pour en établir l'inexactitude. La présente note a pour objet de compléter une réponse incomplète jusqu'ici.

Mais avant d'aborder l'examen détaillé de chaque point en particulier, je voudrais une fois de plus rappeler à Votre Majesté que je ne saurais en aucune façon me proposer d'attribuer à l'institution de la *Consulte* une valeur supérieure à celle qu'elle a en réalité. Ce serait à mon très grand regret que je verrais Votre Majesté en conclure que le fonctionnement loyal de la *Consulte* suffirait pour combler les vœux des populations de l'État romain et faire disparaître le besoin de toute autre garantie.

Je désire seulement établir et prouver que le gouvernement clérical ne peut exister et vivre en bonne harmonie même pas avec des hommes ultra-conservateurs.

Après de longues et consciencieuses recherches, je suis aujourd'hui en mesure d'affirmer avant tout à Votre Majesté que si les décisions de la *Consulte* ne furent pas toujours prises à l'unanimité des voix, elles réunirent toujours une très forte majorité. Si Votre Majesté désire prendre connaissance des procès-verbaux des séances, il me sera facile d'obtempérer à Son désir.

J'ai pu également me convaincre que la grave accusation, formulée à plusieurs reprises par le comte de Rayneval, était absolument dénuée de fondement et que jamais les *Consulteurs* n'ont tenté de faire sortir la *Consulte* des limites posées à ses attributions, puisque jamais aucune de ses propositions n'a été rejetée, parce qu'illégale, par le cardinal président.

En effet, comment concilier ces méfiances, ces soupçons avec les éloges que le Saint-Père lui-même a décernés aux *Consulteurs* et avec la bienveillance toute spontanée qu'il a mise à confirmer dans leurs pouvoirs ceux d'entre eux qui, arrivés au terme de leur mandat, lui étaient de nouveau proposés par les conseils provinciaux? Ne peut-on pas conclure de ces faits que, tout en ne croyant pas devoir se rendre à leurs avis, il supportait sans dépit une opposition rationnelle au déplorable système et aux abus de l'administration romaine?

J'ignorais l'existence permanente à Rome d'une Commission composée de cinq membres de la *Consulte*. C'est pour cela que je n'en ai pas parlé; mais, à la suite des informations que j'ai prises, j'ai acquis la preuve manifeste que, tandis que les mots équivoques de M. de Rayneval « *commission permanente choisie dans son sein* » laissent supposer que, grâce à une élection faite en toute liberté, la majorité reste à Rome pour éclairer le gouvernement de ses conseils, c'est en réalité au cardinal président qu'appartient ce rôle si utile, puisque c'est lui qui exerce ce choix et que, naturellement, il donne la préférence aux hommes les moins indépendants, en raison soit de leur caractère, soit de leurs fonctions. Ce fut ainsi que la Commission de permanence se rendit aux désirs du ministre Galli[1] et approuva la loi sur l'impôt foncier et celle sur les communes, qui avaient été repoussées par la majorité de la *Consulte*.

L'avocat Stoltz[2], dont la nomination comme consulteur a étonné tous les Romains, non pas qu'il soit sans mérite ni talent, mais parce qu'il est directeur de l'Enregistrement et du Timbre et qu'il est l'un des principaux chefs de ces services depuis le pontificat de Grégoire XVI, est toujours encore membre de la Commission de permanence.

Je ne conteste pas la capacité de ce fonctionnaire, mais je conteste son indépendance et lui-même d'ailleurs, reconnaissant la fausse position dans laquelle il se trouve, s'abstient de voter dans plus d'une question financière où il serait juge et partie. Et, à ce propos, je ne

[1] Galli (Angelo), fils d'un maître maçon, fut d'abord expéditionnaire à la Trinita dei Pelligrini, puis rédacteur général à la Chambre apostolique. Après la Restauration du mois d'avril 1849, il fut l'un des ministres laïques appelés à constituer le Gouvernement (ses trois collègues étaient Camille Jacobini, le prince Dominique Orsini et Angelo Giansanti) et chargé comme tel du portefeuille des finances. Veuf et sans enfants, sur le point d'être obligé par Pie IX à revêtir l'habit ecclésiastique et à devenir prélat romain, il aurait, pour mettre fin à ces sollicitations, contracté un second mariage, ce qui lui aurait valu d'être remplacé au ministère, en 1851, par Mgr Ferrari.

Probe et intelligent, Galli mit tout en œuvre pour remettre de l'ordre dans les finances pontificales. Il mourut en 1859, à l'âge de 70 ans. (De Cesare, *Roma elo Stato del Papa*, t. I, p 21-22.)

[2] Stoltz (Gaetan), consulteur de la Consulte d'Etat pour les finances, en 1856, assesseur légal et inspecteur général de la direction générale du Timbre et l'Enregistrement des hypothèques, directeur du secrétariat de cette direction et coadjuteur avec promesse de succession de cette direction générale (1859-1860). — (Note due à l'obligeance de Mgr Achille Ratti, préfet de la *Biblioteca Apostolica Vaticana*.)

puis passer sous silence le prince Corsini [1] (que le comte de Rayneval porte aux nues) et m'empêcher de lui demander comment il se fait qu'il ignore que l'âge avait exercé une telle action sur l'intelligence du prince, que toutes les fois qu'il ouvrait la bouche dans une discussion, le cardinal président lui-même éclatait de rire.

On ne saurait d'ailleurs s'étonner de voir un patricien en enfance choisi pour faire partie d'un Conseil dans lequel le Souverain Pontife ne craignait pas de faire entrer deux *Monsignori*, Rossi [2] et Loschiavo [3], auxquels on venait d'enlever le gouvernement de leurs provinces à cause de leurs mœurs scandaleuses et de leurs prévarications éhontées.

Je n'ai pas insisté sur la création d'une commission de cardinaux désignés par le Souverain Pontife pour examiner les réformes proposées par la *Consulte*, parce qu'il m'est impossible d'admettre des mesures illusoires au nombre des mesures sensées et utiles prises par un gouvernement.

Dans les premières années, cette commission se composait de cinq cardinaux ; mais les cardinaux Marini [4] et Morichini [5], qui passaient pour être les moins hostiles aux réformes, jugèrent à propos de démissionner. Aujourd'hui, elle se compose du cardinal ministre d'État, du cardinal Savelli [6], président de la *Consulte*, et du cardinal Gazzeri, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Si M. de Rayneval avait essayé de se rendre

[1] Corsini (Don Thomas, prince), né à Rome en 1767, mort en 1856, fut un des plus chauds partisans de Pie IX. Il se retira à Florence pendant le séjour forcé du Pape à Gaëte et fut un des membres de la noblesse appelés à faire partie du Conseil communal en vertu de l'édit du 25 janvier 1851. Il fut ensuite sénateur (maire) de Rome.

[2] Des trois prélats portant le nom de Rossi et qu'on trouve mentionnés dans les *Notizie* et dans l'*Annuario Pontificio* qui les remplaça en 1860, celui dont il est question ici doit être Mgr Stefano Rossi, Sopranumerario del Collegio dei Prelati Abbreviatori del Parco Maggiore.

[3] Loschiavo (Michele, Mgr), Prelat domestique (1856), Consulteur de la Consulte d'État pour les Finances (1857).

[4] Marini, revêtu de la pourpre cardinalice en 1846, devient ensuite gouverneur de Rome.

[5] Morichini, fait cardinal en 1852, trésorier général de la Chambre apostolique, un des amis de jeunesse de Louis-Napoléon.

[6] Savelli (vice-camerlingue), le seul ecclésiastique du premier ministère formé lors de la Restauration, et chargé du portefeuille de l'Intérieur et de la police. Corse de naissance, surnommé le *bull-dog* à cause de sa ressemblance physique avec cette race de chiens. Terriblement dur et sévère dans l'application des règlements de police et plus particulièrement en tout ce qui avait trait aux spectacles publics et au carnaval.

Il est bon de se rappeler, à ce propos, le scandale qu'il provoqua à l'occa-

compte des avantages résultant pour le pays de l'existence de cette commission, il aurait appris qu'on devait assurément reconnaître qu'elle n'avait en effet repoussé aucune des propositions qui lui furent soumises; mais qu'elle avait pris pour règle de déclarer que le moment des innovations n'était pas encore venu, qu'il convenait encore d'attendre pour réaliser des progrès qu'elle considérait comme très désirables; en un mot, qu'elle n'avait jamais cessé de tout ajourner. Mais quel était donc l'objet de sa création? En se donnant l'air d'aimer la chose publique et de respecter les vœux de la *Consulte*, le cardinal secrétaire d'État n'a cherché qu'à soustraire de cette façon à l'examen de Sa Sainteté les propositions les plus graves et les plus essentielles.

Mais s'il a semblé à M. de Rayneval que je n'ai gardé le silence sur ce point que par respect pour le Saint-Père, il me semble à moi que les deux faits suivants laissent nettement apercevoir le désir ardent, et excessif même, qu'il a de défendre coûte que coûte le gouvernement pontifical et qu'ils justifient les reproches que le peuple romain adresse à ce gouvernement qu'il accuse de se laisser dominer et conduire par le parti clérical.

M. de Rayneval affirme que le Contrôle joue dans les États de l'Église un rôle en tout point semblable à celui de la Cour des comptes dans l'Empire français.

Le Contrôle romain a pour mission de veiller à ce que les ministres n'engagent aucune dépense qui n'ait été prévue au budget. A cet effet, dès que le budget est approuvé, il en est donné communication au Contrôle qui l'enregistre. Il en résulte que, chaque fois qu'un ministre veut ordonnancer une dépense, il lui faut transmettre toutes les pièces au Contrôle, qui les examine et qui ne les lui retourne revêtues de son approbation qu'après les avoir trouvées conformes au budget.

La Cour des comptes de France, au contraire, révise, approuve ou infirme les dépenses faites.

Le Contrôle (à Rome) est confié à un seul employé qu'on appelle *contrôleur*.

Il résulte des rapports faits par quelques *Consulteurs* qui purent examiner, à propos de l'exercice 1851, les opérations du Contrôle, que ce service n'a pas fait son devoir et a approuvé des dépenses sans les contrôler.

sion de deux bals masqués donnés au théâtre Metastasio par les officiers français autorisés par le général Baraguey-d'Hilliers. — (DE CESARE, *op. cit.*, t. I, p. 24.)

Ce fait est arrivé jusqu'aux oreilles du Pape qui n'a pas ménagé les reproches au Contrôleur, le prince Chigi[1].

C'est en s'inspirant de ces faits que la grande majorité de la *Consulte* a pensé que, pour que la révision s'opère de façon réelle et utile, il était nécessaire que la loi lui confère le droit de contrôler toutes les dépenses, même dans les cas où les paiements auraient été effectués après avoir été visés par le Contrôle.

Pour ma part, cette prétention ne me semble nullement exagérée, puisqu'il est évident que c'est bien à la *Consulte* et non au Contrôle qu'on doit donner les attributions d'une Cour des comptes.

Dans les premières notes que j'ai présentées à Votre Majesté, j'avais formellement affirmé qu'on n'avait soumis à l'examen de la *Consulte* que les comptes d'un seul exercice, celui de 1851.

Le comte de Rayneval, de son côté, soutient que les comptes de l'exercice 1854 ont été contrôlés, et a envoyé à Votre Majesté un exemplaire imprimé de cet exercice afin de montrer le soin apporté par le gouvernement romain à régulariser jusque dans leurs plus petits détails les comptes de l'État. Mais le compte-rendu qu'il a transmis à Votre Majesté n'a pas encore été soumis à la *Consulte* et n'a pu, par conséquent, être approuvé par elle.

Cette révision n'a pu s'effectuer, parce que, sous le prétexte de respecter l'inviolabilité du Contrôle, le gouvernement ne cherche en réalité qu'à affaiblir l'autorité de la *Consulte* et que le refus opposé par les fonctionnaires à toutes les demandes de communication des pièces continue à paralyser son fonctionnement normal. Et c'est ainsi que la *Consulte* n'a encore pu examiner que trois petits chapitres du budget de 1851 et que les complications, les tracasseries provoquées par la Curie romaine l'ont jusqu'à cette heure empêché de procéder à cette opération.

Si le comte de Rayneval demande à ce propos des renseignements au cardinal Savelli, président de la *Consulte* et qui, précisément, en 1851, était ministre de l'Intérieur, il est plus que probable qu'il se procurera la clef de l'énigme.

Très faible en tout ce qui a trait à l'économie de l'État, Son Éminence, chargée de régler et d'organiser les services, commença par refuser de nommer les fonctionnaires dont on avait absolument besoin pour réviser les comptes. Obligé de céder aux incessantes réclamations des Consulteurs, il finit par s'engager à faire un choix parmi les postulants, c'est-à-dire parmi les moins aptes et les moins actifs, puis

[1] Chigi (Sigismond, prince), chef de l'*Officio della Controlleria Generale*.

il ajourna les communications d'année en année, si bien qu'aujourd'hui encore il n'a nommé personne et que de cette façon aucun des comptes des exercices écoulés n'a été présenté à l'examen de la *Consulte*.

Il me semble, à moi, qu'il résulte de ces deux faits que le comte de Rayneval, au lieu d'étudier lui-même les questions, a une si grande confiance dans l'honnêteté du gouvernement romain qu'il accepte aveuglément toutes les données que celui-ci lui fournit. S'il n'en eût pas été ainsi, aurait-il pu déclarer à Votre Majesté que le Contrôle correspond à la Cour des comptes ? Aurait-il pu prendre le compte-rendu imprimé par le ministre pour celui de la *Consulte*, qui n'a jamais existé ?

Mais ce ne sont pas là les seules observations inexactes contenues dans son dernier rapport.

Il trouve vagues les indications que j'ai données au sujet des lois promulguées sans avoir été préalablement soumises à la *Consulte*. A mon tour, je l'invite à répondre catégoriquement aux questions suivantes :

De nouveaux emprunts ont-ils été contractés ?

De nouveaux capitaux ont-ils été aliénés ?

De nouvelles rentes consolidées ont-elles été créées pour assurer le paiement des arrérages en souffrance ?

De nouveaux impôts ont-ils frappé les raisins et les denrées coloniales, sans qu'on ait pris l'avis de la *Consulte* ?

Mais à quoi bon soumettre à une libre discussion les principes économiques du gouvernement, alors qu'on rejette systématiquement à peu près toutes les modifications qu'on lui propose ?

Le pays n'oubliera certainement jamais que la loi qui a décidé que l'année aurait quatorze mois afin d'ajouter un septième à l'impôt foncier, et celle qui frappait les communes d'une surtaxe afin de les punir de la diminution du rendement des vignes rongées par les cryptogames et, par suite, de la diminution du rendement des octrois, ont été promulguées par le ministre Galli, bien qu'elles aient été repoussées par la *Consulte* comme iniques et dangereuses.

Je ne saurais davantage admettre les raisons de convenances politiques à l'aide dequelles M. de Rayneval croit justifier le gouvernement qui a négligé de prendre l'avis de la *Consulte* sur les Conventions postales, sur les mutations d'impôts de la principauté de Bénévent, ne serait-ce que parce qu'il oublie que la loi organique, à l'article 24, chapitre III, reconnaît à la *Consulte* le droit formel d'être consultée sur les traités de commerce. Le gouvernement romain a-t-il donc la

faculté, le privilège de pouvoir toujours violer les lois que lui-même a promulguées?

Et puisque nous en sommes sur le chapitre des lois qu'on a violées, il me faut rectifier en partie ce que j'ai dit de la loi électorale. Il est très vrai que le nombre des électeurs est limité à six fois celui des élus et qu'une commune de premier ordre, comme celle de Bologne, qui doit élire trente-six conseillers, a deux cent douze électeurs pour une population de cent mille habitants. Mais il est d'autre part absolument vrai que les deux tiers de ces électeurs sont choisis parmi les propriétaires, et que l'autre tiers est pris au gré des caprices gouvernementaux parmi les capitalistes, les fermiers, les docteurs, etc., et que tous ces électeurs doivent justifier d'un certificat de bonne conduite politique et religieuse. Votre Majesté trouvera le texte de la loi électorale à l'annexe A.

A présent, il ne me reste plus qu'à parler du fait capital, c'est-à-dire de l'amélioration de la situation financière.

Bien que, rien que parce que je suis l'auteur des notes présentées à Votre Majesté, on m'accuse d'être l'ennemi déclaré du gouvernement romain, je n'éprouve aucune difficulté à reconnaître que les revenus de l'État ont quelque peu augmenté et que cette augmentation est due en partie à la louable réduction des contributions proposée par le ministre des finances et appuyée par la *Consulte*, qui la voulait plus étendue et plus complète. Mais en résulte-t-il pour cela que la diminution du déficit est aussi étonnamment rapide que le prétend le comte de Rayneval? Ou bien ne doit-on pas plutôt croire que le comte a été victime de quelque nouvel expédient de paperasserie administrative?

Quel est, en effet, le raisonnement auquel il se livre?

En 1853, le déficit était de 2 325 000 écus; en 1855, il n'est plus que de 1 436 000. La diminution s'élevant par suite à 889 000 écus, il en conclut naturellement que les finances sont dans un état des plus florissants.

Mais pourquoi ne s'est-il pas rappelé que, pour farder la vérité dans un compte rendu, il suffit de savoir grouper les chiffres, et pourquoi, au lieu d'accepter purement et simplement les conclusions des ministres romains, n'a-t-il pas examiné les tableaux et les états des exercices?

S'il avait examiné consciencieusement et attentivement ces tableaux, il aurait constaté que le déficit prévu pour 1855 avait primitivement été évalué par le ministre Galli à 2 275 598 écus (*annexe B*), parce que dans le tableau des recettes il ne faisait pas figurer pour 500 000 écus

la contribution de la septième portion dative ajoutée à l'impôt foncier; pour 350 000 écus, la surtaxe mise à la charge des communes, en tout 850 000 écus, sommes que, comme il l'avait déjà fait les années précédentes. il avait toujours portées au nombre des ressources extraordinaires destinées à rétablir l'équilibre du budget. Monseigneur Ferrari appelé au ministère a, au contraire, ajouté aux recettes ordinaires ces deux taxes, dont l'une avait entre temps été déclarée normale et définitive. et réduit ainsi le déficit de 1855 à 1 436 000 écus.

Mais si on avait fait figurer cette même augmentation de 850 000 écus parmi les recettes de l'exercice 1853, ce qu'on aurait parfaitement pu faire puisqu'on opéra cette année aussi le recouvrement de ces deux taxes, le déficit de 2 325 000 écus n'aurait plus été que de 1 475 000 écus et la différence entre les résultats des deux exercices n'aurait plus été que de 39 000 écus, bien qu'en 1853 les dépenses occasionnées par l'occupation autrichienne se fussent élevées à 800 000 écus, alors qu'elles ne furent plus que de 300 000 écus en 1855. Il ne me semble pas que ce résultat mérite les éloges enflammés que M. de Rayneval décerne au système financier des États romains.

Voyons maintenant si la situation financière s'est améliorée en 1856? Si M. de Rayneval veut bien examiner attentivement cet exercice, il se convaincra cette fois encore du contraire.

Monseigneur Ferrari annonce, il est vrai, que le déficit a diminué de 212 000 écus *(annexe B)*, mais ce résultat est-il dû à son habileté? A-t-il réformé quelque abus? A-t-il réduit quelque dépense inutile? Il reconnaît lui-même *(annexe B)* que le passif des chapitres purement passifs s'est accru de 324 454 écus. Quelle panacée a-t-il donc trouvée? L'ancien contrat de bail et de régie des sels et tabacs, qui expirait en 1856, a été remplacé par un nouveau qui produit une augmentation de 300 000 écus *(annexe B)*.

Voilà à quoi se réduisent les talents administratifs des ministres romains et, par conséquent, si l'ancien contrat avait duré encore en 1856, le déficit se serait encore accru de 88 000 écus. Cette amélioration de la situation financière est donc due à feu le ministre de Grégoire XVI qui limita la durée du contrat à l'exercice budgétaire de 1855.

Pour ce qui est de la diminution du déficit de l'exercice de 1857, bien que je n'aie pu examiner les états, parce que le gouvernement les cache avec autant de soin que s'il s'agissait de l'Arche sainte, je suis sûr qu'il est couvert par quelque nouvelle fumisterie, par quelque escamotage de fabrication ecclésiastique.

Quant à moi, je dirai que le gouvernement a amélioré le régime financier lorsque je verrai cesser les abus invétérés qui pourrissent et empoisonnent le gouvernement romain.

L'économie politique n'a jamais ni soutenu ni accepté la maxime en vertu de laquelle, afin de rétablir l'équilibre entre l'actif et le passif, il suffit d'augmenter les impôts.

Quant à moi, je serai de cœur et d'âme avec un gouvernement qui, sans grever ses sujets de nouveaux impôts, commencera par réformer les abus. C'est à quoi tendait la *Consulte* en refusant, d'une part, d'admettre l'opportunité de déclarer normales et de consacrer par une loi la contribution du septième et la surcharge imposée aux communes; de l'autre, en réglementant et en modifiant les dépenses.

Mais les ministres romains (que M. de Rayneval ne s'irrite pas de cette vérité) suivirent d'autres chemins. Ils maintinrent les dépenses improductives, les augmentèrent même et, d'autre part, n'hésitèrent pas à accroître les taxes.

C'est ainsi que, dans un petit budget de 13 millions, plus de 9 millions sont affectés à des chapitres exclusivement passifs, à savoir : Dette publique. Armes. Employés. Prisons. De sorte qu'il reste à peine un peu plus de 3 millions pour les autres ministères !

L'armée coûte 1 950 000 écus. Que M. de Rayneval dise franchement si son organisation correspond à l'énorme sacrifice qu'elle impose au trésor, si cette armée est en mesure d'assurer l'ordre dans le pays et de défendre le trône du Souverain Pontife !

Quant aux frais de perception de l'impôt foncier, ils s'élèvent à 3,978 pour 100, ou mieux à 39,78 pour 1 000. Je ferai remarquer, à titre de comparaison, que ces mêmes frais étaient en France, en 1853, de 2,27 pour 1 000 (*Moniteur* du 28 janvier 1854), ce qui revient à dire que ces mêmes frais sont plus de dix-sept fois plus élevés dans les États romains. Voilà pour les contributions directes.

Mais afin de donner à Votre Majesté une idée générale des dépenses d'administration dans les États romains, je crois devoir reproduire ici les termes mêmes employés par les *Consulteurs* lors de l'examen qu'ils firent du projet de budget de 1853 : « La totalité des frais de perception s'élève à 24,86 pour 100 des sommes encaissées alors que ces mêmes frais ne sont en Angleterre que de 7 à 8 pour 100, en France de 10 pour 100. »

Peut on s'étonner que tant que dureron de semblables abus les populations des États romains crient à qui veut les entendre que les finances publiques sont gaspillées d'une façon scandaleuse? Mais

ces abus dureront aussi longtemps qu'on tolérera le gouvernement d'une caste.

La sécularisation du gouvernement est la base de toute autre réforme. M. de Rayneval oserait-il prétendre qu'il y a à Rome peu de fonctionnaires ecclésiastiques et de nombreux employés laïques?

Ce qui est essentiellement clérical, c'est le système qui tend exclusivement à grandir, à protéger, à enrichir le clergé! C'est donc le système qu'il faut séculariser, et c'est en vain qu'on tentera des réformes tant que le Souverain Pontife se refusera à reconnaître, à l'instar de tous les gouvernements civils, le droit qu'ont les peuples d'avoir un gouvernement qui n'ait d'autre souci que celui de leurs intérêts.

*
* *

Ne pouvant arriver à me mettre d'accord avec Minghetti[1] et avec Bevilacqua sur les propositions que je pouvais faire à l'Empereur, nous décidâmes de rédiger trois projets. A mon avis, le troisième seul me parut répondre aux besoins. Il ne convenait pas à mon sens d'aggraver la situation. Il fallait mettre la France du côté de la raison en ne demandant que des réformes pratiques et réalisables.

Les aspirations poétiques n'ont jamais servi ni à créer des nations, ni à assurer le succès des grandes entreprises.

Document n° 7.

Le projet de donner au Gouvernement pontifical une organisation telle qu'étant en harmonie avec la civilisation actuelle, elle lui permette d'exister sans l'appui et la présence de troupes étrangères, est aussi beau et noble que difficile à réaliser.

Si, laissant pour un moment de côté tout ce qui, dans les vœux et les aspirations des sujets du Pape, a trait à leur désir de faire partie de la nation italienne, on se borne à ne considérer exclusivement que la situation des États de l'Église, on peut en toute conscience affirmer

[1] Minghetti, qui avait fait en 1855 plusieurs voyages de Bologne à Turin, était entré en relations avec Cavour, qui l'appela à Paris lors du Congrès, pour l'aider à la rédaction du Mémoire qui fut la genèse des événements ultérieurs.

que les causes de l'agitation qui y règne sont absolument les mêmes que celles qui, depuis plus de soixante ans, se sont manifestées dans la plupart des États de l'Europe. Les populations romaines réclament de bonnes lois, l'égalité civile, un contrôle sérieux de l'administration civile, en un mot elles veulent jouir des avantages qui ne sont rien autre que les conséquences naturelles des grands principes que la France proclama en 1789. Et à tout considérer, ne semble-t-il pas injuste, absurde, dangereux, peut-être même impossible d'admettre qu'un seul État demeure exclu de cette participation à ce qui est le droit commun?

Le caractère spécial du gouvernement pontifical, ses traditions, ses intérêts, les relations établies entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle rendent difficile l'introduction de ces modifications. Il sera plus difficile encore d'en assurer la durée, parce que l'expérience a depuis longtemps démontré que les promesses faites par le gouvernement pontifical d'accorder et d'établir de bonnes institutions, ont toujours été déçues et annihilées soit à l'aide de circulaires confidentielles, soit parce qu'elles se heurtaient à des privilèges, soit par suite de l'autorité illimitée d'agents subalternes, soit par le changement dans les tendances et dans l'opinion qui se manifestaient à la suite de l'élection d'un nouveau Pape. Il est donc indispensable d'entourer les réformes d'une garantie absolue de durée et de stabilité.

Dès qu'on se met à étudier la Question romaine, on trouve pour la résoudre deux modes qui tous deux présentent des avantages particuliers. Tous deux mènent par une voie légale et normale au but vers lequel tendent les légitimes désirs des sujets pontificaux. Il est donc non sans raison permis de penser que ces moyens parviendraient à ramener l'opinion publique au gouvernement :

1° Pour placer le gouvernement pontifical dans des conditions analogues à celles de tout autre gouvernement civil, le moyen le plus simple et le plus pratique consisterait à appliquer à l'État romain la Constitution actuelle de la France, promulguée le 14 janvier 1852, avec les modifications introduites par les Sénatus-Consulte du 7 novembre et du 31 décembre. Cette Constitution, dans toutes ses parties essentielles et fondamentales, pourrait être aussi bien appliquée dans un petit que dans un grand État. De plus, quelques-unes de ces dispositions conviendraient tout particulièrement à l'État pontifical, comme, par exemple, l'institution du Sénat conservateur, auquel appartiendraient de droit les cardinaux présents à Rome, mais qui laisserait par ce fait au Sacré Collège non seulement une grande autorité, mais même la prépondérance dans les affaires de l'État. On res-

pecterait de même, grâce à cette Constitution, les scrupules du Saint-Siège en tout ce qui a trait à certaines prérogatives spéciales auxquelles cette Constitution ne fait pas allusion. D'autre part, les modifications qu'il y aurait lieu de faire subir à cette constitution sont des plus simples et ne présentent aucune difficulté, comme le montrera l'annexe A.

2° Le deuxième projet s'inspire de l'idée que le gouvernement pontifical, étant d'une nature exceptionnelle, a, par suite, besoin de formes également exceptionnelles. C'est ainsi que, si d'un côté ses tendances sont diamétralement opposées à celles de notre époque, de l'autre il se rattache aux anciennes constitutions et aux privilèges municipaux, « *alors que,* pour nous servir des paroles mêmes de Pie IX, *chaque commune se gouvernait par ses propres lois sous la sanction du Souverain.* » C'est-à-dire que, sans toucher le moins du monde à ce qui a trait directement ou indirectement aux questions ecclésiastiques et aux rapports internationaux, il résulterait seulement de la réforme que toutes les branches et tous les services d'administration et d'ordre public (à l'exception toutefois de celles de leurs parties absolument indispensables à l'unité d'action du gouvernement) ressortiraient désormais des autorités locales. Ce projet est basé sur la décentralisation, comme celui présenté par le comte de Cavour dans sa note verbale du 27 mars 1856, avec cette différence toutefois que, tandis que le projet Cavour ne s'applique qu'aux provinces pontificales de l'Adriatique occupées par les Autrichiens, le présent projet, se rattachant aux anciennes traditions et à la division territoriale promise par l'édit du cardinal Antonelli du 22 novembre 1850, s'étend à tous les États de l'Église et maintient le lien et l'uniformité de principes entre eux grâce à l'existence d'une *Consulte centrale.* Un projet de constitution conforme à cette idée est esquissé à l'annexe B.

Chacun de ces deux projets a le caractère spécial d'un pacte fondamental entre le souverain et ses sujets. Mais les hommes pratiques ne peuvent méconnaître les objections que la cour de Rome leur opposera. Il est donc sage d'envisager une troisième hypothèse. On peut en effet supposer que la cour pontificale, tout en se refusant à toute réforme essentielle et durable dans le système gouvernemental, se montrera cependant disposée à faire des concessions partielles sur tel ou tel point de l'administration publique. De semblables concessions partielles ne résoudront assurément pas la question romaine et ne seront pas faites pour apaiser les esprits de sujets déjà trop disposés par les leçons du passé à la méfiance et à l'aversion contre le gouvernement pontifical. Quoi qu'il en soit, il serait absurde de les

refuser, au moins temporairement, à titre d'acheminement vers des améliorations ultérieures, mais bien entendu seulement dans le cas où Sa Majesté l'Empereur jugerait pouvoir, dans les conditions actuelles de l'Europe et de la France, se contenter de ce moyen terme.

En prévision de cette éventualité, qui sans être assurément désirable est cependant possible, il convient de rechercher celles qui, parmi les réformes partielles, seraient les plus utiles et les plus en rapport avec les aspirations de l'opinion publique.

Il est évident que, pour répondre à ces vues, il faut se fonder sur le *Motu proprio* de Portici du 12 septembre 1849 et le considérer comme la loi fondamentale qui régit l'État et que la Cour de Rome elle-même ne peut renier. Il convient donc d'en réclamer le développement logique et la loyale exécution. A cet effet, il importerait d'examiner les lois organiques qui font suite audit *Motu proprio* et d'indiquer article par article les modifications qu'on réclamera. C'est d'ailleurs ce qu'il conviendrait de faire toutes les fois qu'on procédera à un travail de même nature. Pour le moment, il semble opportun de ne mettre en lumière que les points capitaux, c'est-à-dire ceux qui contiennent en germe les autres réformes. Ce sont ces points que j'ai relevés à l'annexe C, en mettant ce qui devrait se faire en regard de ce qui existe actuellement.

Mais il ne suffit pas d'avoir donné une forme convenable et possible au gouvernement, il faut encore lui assurer une force propre suffisante et grâce à laquelle il puisse exister sans recourir à l'intervention étrangère. Considérée comme nécessaire sans qu'il y ait eu l'ombre d'une agitation à l'intérieur, cette intervention a été maintenue pendant de longues années au plus grand détriment du prestige et de l'autorité du Saint-Siège. Mais pour en arriver à la cessation de cette intervention, il faut renoncer au mode actuel de recrutement de l'armée, qui n'est rien autre chose qu'un ramassis d'individus indisciplinés tout prêts à changer de drapeau, souvent même tout disposés à prêter main-forte à des révolutions. Il semble donc nécessaire d'adopter une organisation militaire calquée sur celle de la France et basée comme celle-ci sur le principe de la conscription. Les canons de l'Église ne s'y opposent en aucune façon, quoi qu'en disent certaines personnes qui ne sont pas au courant de la question. Les populations n'y sont nullement hostiles, et l'on peut même dire que, pour quelques provinces des États romains, la conscription est un besoin universellement reconnu.

Les sujets pontificaux comptent sur la sagesse de l'Empereur, sur son amour de l'Italie, sur son dévouement à la cause de la civilisation

européenne, sur la fermeté inébranlable de sa résolution bien arrêtée de satisfaire les vœux émis par le Congrès de Paris. Ils espèrent un avenir meilleur pour leur malheureux pays que la nature a comblé de tant de dons et auquel le gouvernement pontifical, auquel l'Europe s'obstine à les subordonner, n'a jamais su donner ni le bien-être ni la tranquillité.

***

ANNEXE A

La Constitution française, promulguée par Napoléon III le 14 janvier 1852, avec les modifications introduites par les Sénatus-Consultes du 7 novembre et des 30 et 31 décembre 1851, est appliquée à l'État romain.

Voici les modifications qu'il conviendrait de leur faire subir[1] :

TITRE II. Art. 2. — Cet article devrait spécifier le caractère électif de la souveraineté du Pontife.

TITRE III. Art. 5. — Cet article, aux termes duquel le Chef de l'État est responsable devant le peuple, auquel il a le droit de faire appel, serait à supprimer.

Art. 15. — Au lieu de laisser au Sénat le soin de fixer annuellement la liste civile, il faudrait le rédiger comme suit :

Art. 15. — La somme réservée actuellement au Saint-Père pour lui, sa Cour, les cardinaux, les Nonciatures, etc., reste fixe et irrévocable.

Art. 16 et 17. — Les lois canoniques réglant tout ce qui a trait à l'élection du Souverain Pontife, ces deux articles, qui réglementent l'élection du Souverain, sont à supprimer.

TITRE IV. Art. 19. — Le nombre des sénateurs doit être réduit en raison du peu de grandeur de l'Etat pontifical.

Art. 20. — Comme il n'existe à Rome ni maréchaux, ni amiraux, ces indications deviennent inutiles.

Art. 22. — Le traitement des cardinaux faisant partie de la liste civile du Pape, il y aurait lieu de modifier cet article en ce qui a trait à la dotation des sénateurs et, par conséquent, de stipuler la gratuité de ces fonctions à l'égard de ceux qui émargent déjà d'un autre côté. Rien à modifier, sauf ce qui vient d'être indiqué, dans le reste des

[1] Le marquis Pepoli se réfère ici, plus qu'à la Constitution du 14 janvier 1852, à la Constitution des 20 et 21 décembre 1851, dont les articles ont été modifiés et abrogés par les Sénatus-Consultes des 12 et 25 décembre 1852.

dispositions financières du Sénatus-Consulte du 31 décembre 1852.

TITRE V. — Rien à changer à la Constitution. Rien non plus dans le Sénatus-Consulte indiqué ci-dessus, sauf les dispositions relatives à l'installation et à l'administration du Corps législatif.

TITRE VI. Art. 47. — Le nombre des conseillers d'État peut rester fixé, comme il l'est actuellement, à neuf conseillers en service ordinaire et à six en service extraordinaire.

Art. 52. — Le traitement des conseillers d'État peut rester fixé à 100 écus par mois.

TITRE VII. — Rien à changer.

TITRE VIII. Art. 57. — Cet article promet une loi qui réglera l'organisation municipale. Il y aurait lieu de lui substituer l'article suivant :

Art. 57. — Les lois organiques qui sont la conséquence de cette Constitution devront être proposées dans le délai d'un an par le Conseil d'État au Corps législatif.

ANNEXE B

Article premier. — Les États de l'Église, tant en vertu des traditions et des statuts d'autrefois qu'actuellement encore en raison de la division territoriale établie par l'édit du cardinal Antonelli du 22 novembre 1850, se composent de quatre départements.

Patrimoine comprenant la province de Rome et Comarca, ainsi que les provinces de Viterbe, Civitavecchia, Orvieto, Velletri, Frosinone et Bénévent.

L'Ombrie (provinces de Pérouse, Spoleto et Rieti).

Les Marches, c'est-à-dire les provinces d'Urbino, Pesaro, Macerata, Ancône, Fermo, Ascoli et Camerino.

Les Légations, à savoir les provinces de Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli.

Art. 2. — Chacun de ces quatre États jouit, sous la souveraineté du Pontife, d'un gouvernement local qui lui est propre et qui assure séparément tous les services de l'administration intérieure et de l'ordre public.

Art. 3. — Les codes, les impôts, les monnaies, les poids et mesures, le cadastre et les règlements sanitaires seront toutefois les mêmes dans les quatre États.

Art. 4. — L'autorité souveraine assure cette uniformité à l'aide des décisions et des mesures votées par une *Consulte* élue, composée de douze membres, comme il est dit à l'article 13, et siégeant à Rome.

Art. 5. — Le gouvernement local de chaque État se compose :

D'un légat pontifical nommé par un bref de Sa Sainteté qui fixe la durée de son mandat;

D'une congrégation de gouvernement. composée de quatre membres laïques nommés par le légat, qui se répartissent entre eux les différents départements ;

D'un président également laïque par province;

D'un Conseil général;

Des Conseils provinciaux;

Des Conseils communaux.

Art. 6. — La division actuelle des provinces, gouvernements et communes sera maintenue jusqu'au jour où elle sera modifiée dans chaque État par une loi nouvelle.

Art. 7. — Chaque commune a un Gonfalonier, un Conseil des anciens et un Consul élu.

Sont électeurs tous les citoyens majeurs et jouissant de leurs droits civils.

Sont éligibles tous ceux reconnus tels par la loi communale actuellement en vigueur.

Art. 8. — Les Conseils communaux élisent au deuxième degré les Conseils provinciaux par rapport au chiffre de la population.

Art. 9. — Les Conseils provinciaux élisent au troisième degré les Conseils généraux, en proportion de la population et à raison d'un conseiller par trente mille âmes.

Art. 10. — Les attributions des Conseils communaux et provinciaux restent les mêmes qu'actuellement, sauf les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter ultérieurement.

Art. 11. — Les Conseils généraux se réunissent périodiquement tous les ans et siégeront alternativement au chef-lieu de chaque province.

Art. 12. — Les Conseils généraux ont dans leurs attributions :

Le vote du budget;

La fixation des taxes et impôts;

La discussion des lois et règlements d'administration publique et d'ordre public à l'intérieur de l'État;

Ils ont, en outre, le droit de pétition en ce qui a trait aux lois et aux intérêts généraux visés par l'article 3.

Art. 13. — Chaque Conseil général élit tous les deux ans trois députés à la *Consulte d'État* à Rome.

Ces fonctions sont rétribuées et à la charge de chaque État; leurs titulaires sont rééligibles.

Art. 14. — La *Consulte* a pour mission de veiller sur la conservation et le respect des lois fondamentales et de procéder à la révision des comptes généraux.

Elle sera obligatoirement entendue sur la présentation et la rédaction des lois organiques destinées à assurer le maintien de l'uniformité entre les différents États, prévue à l'article 3 ;

Ainsi que sur l'interprétation des lois et sur les modifications à leur apporter.

Art. 15. — Le Souverain Pontife peut dissoudre la *Consulte;* le légat peut dissoudre le Conseil général.

Mais l'une comme l'autre de ces Assemblées devront être convoquées à nouveau dans le délai de trois mois.

Art. 16. — Le budget de l'État se compose de deux parties : recettes et dépenses générales ; recettes et dépenses des différents États.

Les recettes générales sont constituées par l'ensemble des contributions et des versements de chacun des États.

Les dépenses générales sont les suivantes :

1° La somme de 600 000 écus — qui reste, telle qu'elle l'est actuellement, affectée à l'entretien du Souverain Pontife, du Sacré Collège des cardinaux, des congrégations ecclésiastiques, à la subvention à la *Propaganda Fede,* au ministère des Affaires étrangères, au corps diplomatique du Saint-Siège à l'étranger, à l'entretien de la garde du palais pontifical, aux grandes cérémonies religieuses, à la garde et à l'entretien courant des palais apostoliques, des musées et bibliothèques qui en dépendent, au service des pensions et des retraites du personnel de la cour pontificale ;

2° La dette publique actuelle;

3° Les dépenses d'entretien des troupes pontificales fixées par l'article 18 à 600 000 écus ;

4° Les dépenses strictement indispensables afférentes aux objets mentionnés à l'article 3.

Toutes les autres dépenses, sans aucune exception, sont à la charge de chacun des États.

Art. 17. — La répartition de la contribution aux dépenses générales est faite par la *Consulte d'État* qui se basera, à cet effet, sur la population et le rendement de l'impôt foncier de chaque État.

Art. 18. — L'armée pontificale relève directement du Souverain Pontife. Elle tiendra normalement garnison dans la capitale et dans les places fortes.

Art. 19. — Chacun des États assure le maintien de l'ordre à l'inté-

rieur à l'aide de la gendarmerie et d'une milice provinciale formée soit par voie d'enrôlements volontaires, soit grâce à la conscription, conformément à la décision prise par les conseils généraux.

Art. 20. — L'instruction publique reste sous la surveillance de la Sacrée Congrégation des études, chargée de la protection de la religion et de la moralité de l'enseignement.

Dispositions transitoires.

Art. 21. — Afin d'établir l'entité des dépenses générales et plus particulièrement de celles du paragraphe 4 de l'article 16, ainsi que la part contributive de chaque État aux dépenses générales, on réunira une *Consulte d'État* extraordinaire, qui fonctionnera du 1er juillet au 30 décembre 1857 et qui aura, en outre, à se prononcer sur les lois organiques visées par l'article 3 et à régler l'application du nouveau système.

Art. 22. — Les *Consulteurs* seront élus par les Conseils provinciaux existant actuellement au moyen de leurs députés, et au second degré sur les bases et dans les proportions indiquées aux articles 1er, 6 et 13.

Art. 23. — Il sera procédé pendant ces six mois à l'élection des Conseils communaux, provinciaux et généraux.

Art. 24. — Le nouvel ordre de choses commencera à fonctionner et aura son plein effet à partir du 1er janvier 1858.

ANNEXE C

Les dispositions contenues dans le *Motu proprio* donné à Portici le 12 septembre 1849 furent développées et mises en pratique grâce aux lois organiques suivantes, accompagnées d'un édit du cardinal Antonelli :

Loi sur le Conseil des ministres du 10 septembre 1850.

Loi sur le Conseil d'État du 10 septembre 1850.

Loi sur la *Consulte* des finances du 28 octobre 1880.

Loi sur la répartition des provinces et sur les conseils provinciaux du 22 novembre 1850.

Loi sur les Conseils communaux du 24 novembre 1850.

L'amnistie fut accordée le 18 septembre 1849.

Les réformes, solennellement promises, de la législation n'ont jamais été faites.

Reprenant, en conséquence, le *Motu proprio* et voulant l'appliquer loyalement et fidèlement, nous indiquerons les points essentiels sur lesquels on devrait faire porter les réformes. Il y aurait encore nombre d'observations à faire sur les lois organiques, quantité de défauts à corriger ; mais nous nous contenterons de signaler les points capitaux, ceux qui sont à notre avis la base et l'essence même des réformes ultérieures. Nous mettrons à cet effet l'état actuel des choses, non seulement telles qu'elles sont d'après la loi qui les régit, mais aussi d'après l'application qu'on en fait, en regard avec ce qu'il y aurait lieu de faire.

ÉTAT ACTUEL	RÉFORMES A FAIRE
I. — *Conseil des Ministres.*	
Le secrétaire d'État et le préfet de la Congrégation des Etudes sont des cardinaux. Les autres ministres, *intérieur, travaux publics, grâce et justice, finances, armes,* pourraient être des laïques ; mais, sauf celui des armes, ce sont tous des prélats.	Il faudrait absolument des laïques dans la composition du cabinet, et, puisque le secrétaire d'État et le préfet de la Sacrée Congrégation des Etudes sont des ecclésiastiques, *l'intérieur, les travaux publics, les finances* et *les armes* devraient être confiés à des laïques. Quant au ministère de *grâce et de justice,* il pourrait être occupé soit par un prélat, soit par un laïque.
II. — *Conseil d'État.*	
Il n'est consulté, d'après les lois nouvelles, que lorsque les ministres le jugent à propos.	Tout projet de loi devra être soumis au Conseil d'État.
III. — *Consulte des Finances.*	
a) Elle est constituée par le Souverain Pontife sur des listes présentées par les Conseils provinciaux.	*a*) Elle sera élue directement par les Conseils provinciaux.
b) Chaque province n'a qu'un représentant, quel que soit le nombre de ses habitants et quelle que soit son étendue (ainsi, par exemple, un *Consulteur* pour Civitavecchia avec vingt mille âmes et un pour Boulogne avec trois cent soixante-dix mille).	*b*) Les membres de la *Consulte* seront élus en tenant compte de la population des provinces.

e) Le nombre des *Consulteurs* est augmenté d'un quart par la nomination directe faite par le Saint-Père de membres pris surtout parmi les *clercs de la Camera*[1].	*c*) A supprimer.
d) La *Consulte* n'a en toutes matières que voix consultative.	*d*) Elle doit avoir voix délibérative, au moins quant au budget.
e) Ses discussions et ses délibérations sont secrètes.	*e*) Les procès-verbaux des séances de la *Consulte* seront insérés au *Journal officiel*.
IV. — *Conseils provinciaux.*	
a) Les conseillers sont nommés par le Souverain, à raison d'un par gouvernement d'autant de fois trois conseillers qu'il y a de communes dans le gouvernement.	*a*) Les conseillers seront élus directement par les conseillers municipaux.
b) Les administrations provinciales ne sont pas autorisées à communiquer entre elles pour leurs intérêts communs.	*b*) Les administrations provinciales pourront communiquer entre elles en tout ce qui a trait à leurs intérêts communs.
V. — *Conseils communaux.*	
Les conseillers sont choisis par le Souverain Pontife sur une liste proposée par le Collège et comprenant deux fois autant de noms que le Conseil aura de membres. Or, aux termes de la loi, ils devraient être nommés par le pays, et les électeurs seraient : 1° Les propriétaires les plus imposés de la commune; 2° Les capitalistes, les grands fermiers, les chefs d'industrie et de manufactures; 3° Les professeurs de sciences ou arts libéraux. Mais le nombre de ces électeurs	Qu'on applique la loi en tenant compte des catégories d'électeurs qu'elle prévoit, en abrogeant toutefois la disposition qui, en restreignant le nombre des électeurs à six fois celui des conseillers, enlève toute valeur à la composition du collège électoral.

[1] *Chierici di Camera.* Collège de prélats composé des principaux dignitaires de la cour pontificale et dont l'origine remonte au douzième siècle. Ces *clercs*, qui assistaient le Saint-Père dans toutes les cérémonies religieuses, occupaient, en outre, les plus hauts emplois dans l'administration civile de l'État.

est réduit à six fois celui des conseillers à élire.

VI. — *Amnistie.*

Il y a encore beaucoup d'exilés, beaucoup de prisonniers politiques, beaucoup de gens traduits en justice dont le procès est encore en instance, beaucoup de gens privés de leurs droits civils et politiques et ne pouvant trouver d'emploi ou d'occupation.

Amnistie générale ou à fort peu d'exceptions près. Suppression des Cours martiales, des commissions extraordinaires, radiation des affaires pendantes. Annulation de toutes les déchéances et incapacités de remplir des fonctions ou des emplois.

VII. — *Réformes judiciaires.*

Rien n'a été fait. Le fonctionnement des tribunaux est resté le même. Les affaires passent par trois degrés de juridiction et au quatrième il y a la *Signatura* (tribunal qui siège à Rome).

Il existe de plus une quantité énorme de tribunaux spéciaux ayant à leur tour des juridictions spéciales.

a) Urgence de la promulgation d'un Code, par exemple le Code Napoléon, ou, si on n'en veut pas, le Code Lombard-Vénitien, le Modenais ou le Napolitain.

b) Arrêt des procès au second degré de juridiction, c'est-à-dire en appel.

Le troisième degré sera le tribunal de cassation siégeant à Rome, mais composé de laïques.

N.-B. — La *Rota* pourra continuer à exister avec ses attributions actuelles de tribunal d'appel, pour les provinces de la Méditerranée.

c) Abolition des tribunaux spéciaux.

***

Je partis de Bologne emportant avec moi ces Mémoires et, à peine arrivé à Paris, je les adressai à l'Empereur en y joignant la lettre suivante :

DOCUMENT N° 8

SIRE,

Arrivé hier à Paris, je remets aujourd'hui même à M. Mocquard quelques documents relatifs à la Question romaine. J'ai quelque peu tardé à

revenir en France, parce que j'ai éprouvé de réelles difficultés à réunir les renseignements et les données dont j'avais absolument besoin.

Je soumets aujourd'hui à Votre Majesté :

1° La suite de mes observations sur la réponse de M. de Rayneval en date du 30 décembre 1856;

2° Un projet sur les réformes qu'il est possible d'appliquer dans les États romains;

3° Quelques notes sur l'administration de la justice pontificale.

Je me suis efforcé. conformément aux désirs de Votre Majesté, de mettre *les points sur les i*, et si Votre Majesté daigne jeter les yeux sur le premier document, Elle verra que la soi disant merveilleuse amélioration des finances romaines, tellement vantée par l'ambassadeur de Votre Majesté, est à vrai dire une mystification.

J'ai hésité à présenter à Votre Majesté le projet des réformes qu'on pourrait tenter d'introduire dans les États de l'Église, parce que la conduite des prêtres faisant croître de jour en jour l'irritation des populations, et la haine qu'elles ont vouée au régime clérical rend de plus en plus difficile la solution de la Question romaine. Je crois cependant pouvoir affirmer qu'une décentralisation serait accueillie favorablement par nos populations, parce qu'une telle mesure leur rappellerait les antiques traditions municipales et les droits dont elles jouissaient autrefois sans blesser en rien leur constant désir de voir renaître la nationalité italienne et l'indépendance de l'Italie.

Mais je dois avouer, Sire, que la publication du premier rapport du comte de Rayneval (dont Votre Majesté a daigné me communiquer quelques fragments) a offensé les Italiens dans leurs sentiments les plus chers et les plus nobles. Ils l'ont comparé à la lettre du colonel Ney et n'ont pas vu sans douleur un ambassadeur de la noble France vilipender une nation malheureuse et vaincue. Un de mes amis ne tardera pas à publier une réfutation de ce rapport [1]. Il répond victorieusement aux absurdes calomnies de cet écrit.

J'espère que Votre Majesté l'approuvera parce qu'il aime l'Italie et parce que je me rappelle toujours avec admiration Ses nobles paroles : « *Je ne veux connaître que la vérité.* »

Si Votre Majesté daignait, Sire, m'accorder une audience, je pourrais peut-être, à titre confidentiel, Lui fournir des éclaircissements

[1] Il s'agit évidemment ici de la brochure publiée anonymement par *Un sujet du Pape*, 29 mars 1857. *Observations sur la note de M. de Rayneval*, dont l'auteur n'est autre que Minghetti.

sur les motifs qui ont inspiré cette déplorable publication. Elle avait été du reste précédée par celle de l'*Annuaire des Deux Mondes* qui avait reproduit littéralement le Mémoire du comte de Rayneval.

Je prie, Sire, Votre Majesté, de croire au profond et respectueux dévouement avec lequel, etc.

*
* *

Quelques jours plus tard, l'Empereur m'invita à un bal aux Tuileries et, s'approchant de moi, me dit :

« Je pars pour Fontainebleau. J'ai donné ordre au duc de Bassano de vous inviter à y passer quelques jours auprès de moi. Nous pourrons ainsi parler plus à notre aise et en toute liberté. En attendant, je vous remercie cordialement et vous déclare que je suis très content de vous. »

Je me rendis en effet à la résidence impériale et, deux jours après mon arrivée, Sa Majesté me fit appeler dans son cabinet. L'Empereur me prit la main et la serrant affectueusement, me dit : *Vous avez gagné votre procès ou, pour mieux dire, celui de votre pays*. Et ôtant la croix de la Légion d'honneur qu'il portait, il me dit : *Je vous la donne avec un plaisir réel, parce que vous m'avez dit la vérité. Rayneval sera rappelé. Je l'enverrai à Saint-Pétersbourg et je ferai présenter au Saint-Père une note rédigée sur votre troisième projet que j'approuve complètement*. C'est le seul qui soit applicable. Les autres sont les rêves d'hommes à l'esprit fantasque et malade, qui manquent de sérieux dans les idées et n'ont pas la connaissance des affaires. J'en ai parlé à Walewski. Il vous en parlera à son tour, et *j'espère que vous serez satisfait de ce que je veux tenter de faire pour votre pays*. »

Il m'apprit que le Saint-Père se disposait à faire dans ses États un voyage qui l'amènerait probablement à Bologne. Le moment lui semblait, en conséquence, tout à fait opportun pour tenter des démonstrations pacifiques. Les municipalités ne pourraient et ne devraient pas hésiter à demander au Saint-Père par l'organe de leurs Gonfaloniers des réformes reconnues indispen-

sables. L'initiative prise ainsi par le pays faciliterait et seconderait puissamment l'œuvre du gouvernement français.

J'en écrivis immédiatement au commandeur Minghetti[1] et nos amis se mirent aussitôt à l'œuvre. Ils firent signer les pétitions qu'on devait présenter au Saint-Père dès qu'il mettrait les pieds dans les Romagnes.

Entre temps, revenu à Paris, j'y vis le comte Walewski. Je le trouvai disposé à entrer dans la voie tracée par l'Empereur. Mais, je dois l'avouer, ses idées furent si loin de me donner pleine satisfaction qu'à peine de retour à l'hôtel j'écrivis sans plus tarder à l'Empereur la lettre que je transcris ci-dessous.

DOCUMENT N° 9

SIRE.

Craignant de n'avoir plus l'honneur de voir Votre Majesté avant son départ pour Plombières, je craindrais de me rendre indigne de la bienveillance dont Votre Majesté a daigné m'honorer jusqu'à ce jour si je Lui cachais la pénible impression qu'ont laissée dans mon cœur les paroles du comte Walewski. Il m'a fait entrevoir que Votre Majesté hésite à demander au Pape que la *Consulte* ait voix délibérative dans les questions de finances.

[1] « Au commencement de l'année 1856, Minghetti, qui vivait en simple particulier à Bologne, y recevait quelques amis auxquels il donnait des leçons d'économie politique. — Sous le prétexte d'y acheter de vieux timbres-poste, Michel-Ange Castelli était venu à Bologne, envoyé par Cavour, avec la mission de s'aboucher avec Minghetti, de l'entretenir des prochains travaux du Congrès de Paris, et de l'inviter, d'abord à rédiger un Mémoire sur l'état des Légations, puis à le suivre à Paris. Minghetti s'y rendit, en effet, non sans avoir éprouvé de sérieuses difficultés à se faire délivrer un passeport par le pro-légat Mgr Grassellini, qui avait deviné le but politique de ce voyage. Minghetti y resta du 10 au 29 mars.

Le 4 avril il était déjà de retour à Bologne, où, « toujours sous l'escorte et avec le concours des amis du Piémont, il contribuait à faire entrer dans le nouveau groupe politique, à lancer dans les nouveaux errements politiques le plus d'hommes intelligents, honnêtes, actifs, capables de défendre nos idées, la plume à la main, dans la presse, par les livres, d'agir dans la limite de leurs moyens à Rome et à Paris. »

Il s'agissait de marcher d'accord et d'un pas égal, « afin d'augmenter la valeur morale et matérielle du pays et de préparer de cette façon la venue du jour qui devait rendre à l'Italie son indépendance et sa liberté. » (MINGHETTI, *I miei Ricordi*, III, 128-142.)

Je supplie Votre Majesté de me permettre de Lui faire observer que l'occupation étrangère ne pourra cesser que du jour où un accord réel sera établi entre le gouvernement et la nation. Et je n'hésite pas à déclarer que pareil accord n'existera qu'à partir du moment où ce droit aura été reconnu. Les concessions qu'on pourrait nous faire ne seraient jamais à nos yeux qu'un moyen d'arriver à ces fins. Il est du reste aisé de se convaincre qu'on tenterait vainement de calmer l'agitation qui commence à se manifester, et il est, d'autre part, évident que le gouvernement pontifical, s'il désire que ses réformes engendrent la paix et la concorde, doit les faire telles qu'elles puissent être loyalement acceptées par les hommes libéraux de mon pays.

Le comte Walewski m'a aussi annoncé que la France demanderait que la *Consulte* compte en tout quarante consulteurs, soit deux par province. Je ferai observer à Votre Majesté que pareille disposition serait inique, parce qu'il est des provinces qui ont 400 000 habitants, alors que d'autres n'en ont que 23 000. Il me semblerait plus juste de déterminer le nombre des *Consulteurs* en proportion de la population.

Au risque d'encourir le déplaisir de Votre Majesté, je ne saurais Lui cacher des craintes qui m'inquiètent au delà de toute expression.

Le ministre des Affaires étrangères m'a fait connaître confidentiellement que Votre Majesté a le projet d'envoyer à Bologne le comte de Rayneval et de le charger d'obtenir les réformes que la France propose au Saint-Père. Je doute fort que ses paroles aient l'autorité nécessaire pour faciliter la réponse du Pape. Le Saint-Père n'aurait en effet qu'à lui répondre par les termes mêmes de son propre rapport. N'a-t-il pas affirmé que toute réforme exposerait le gouvernement à la révolution et que chacun des actes du gouvernement romain est frappé au coin de la raison et de la sagesse?

En admettant même que, faisant amende honorable de ses erreurs, M. de Rayneval obtienne du Pape les réformes demandées, pensez-vous, Sire, que le peuple italien croirait les devoir au gouvernement français? En voyant le comte de Rayneval à Rome, le peuple en conclurait que ses idées ont été approuvées par Vous, Sire, et il n'aurait plus l'ombre de confiance dans les intentions et dans l'influence de la France.

Je ne saurais douter de l'honnêteté, de la loyauté du comte de Rayneval, mais il est hors de doute qu'aveuglé et entraîné par un esprit de parti, il s'est laissé aller à calomnier un peuple noble et généreux. Non content de s'ériger en défenseur du Pape, il n'a pas craint de vilipender tous les Italiens. Il nous a traités d'hommes vils, sans honneur et sans probité. Pourquoi le gouvernement français

assumerait-il la responsabilité d'aussi absurdes, d'aussi abominables calomnies? Nous sommes malheureux. Nous avons donc le droit d'exiger des nations civilisées qu'elles nous épargnent les insultes, et nous ne pouvons en venir à penser que l'héritier de Napoléon Ier, Italien par le génie et la naissance, nous laisse impunément fouler aux pieds et insulter par un de ses ministres !

Que Votre Majesté me pardonne, Sire, la liberté et l'audace de mon langage. Mais je devais à mon pays, je me devais à moi-même, au dévouement que je professe pour Votre personne de Lui exposer la vérité tout entière et de redire une fois de plus à Votre Majesté : « *Votre véritable allié, Sire, c'est le peuple italien.* »

Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Majesté, etc.

*
* *

Je restai quelques jours sans recevoir de réponse, et entre temps j'envoyai à Sa Majesté l'adresse que plusieurs notables citoyens de Bologne avaient remise au sénateur de la ville, le marquis Davia, en l'invitant à la présenter au Saint-Père le jour de son arrivée.

Voici ma lettre et l'adresse :

DOCUMENT N° 10

SIRE,

J'ai reçu de Bologne l'adresse des notables et je m'empresse de la communiquer à Votre Majesté. Elle verra qu'elle a été signée par les plus beaux noms du pays et que même les hommes appartenant au parti du gouvernement n'ont pas pu se refuser à constater la déplorable scission qui existe entre le gouvernement et le pays.

Le comte Walewski m'a fait appeler aujourd'hui, et je suis heureux et impatient d'apprendre par lui les dispositions bienveillantes de Votre Majesté à l'égard de mon pays. Mais comme Votre Majesté a eu la bonté de me dire qu'Elle me verrait avant mon départ, et comme de mon côté je désire Lui soumettre quelques-unes de mes observations, j'attendrai pour me mettre en route les ordres de Votre Majesté.

Que Votre Majesté daigne croire au bonheur que j'aurai de pouvoir lui témoigner de vive voix, ainsi qu'à S. M. l'Impératrice, le profond respect avec lequel, etc.

DOCUMENT N° 11

Pétition de Bologne. — A Son Excellence le Sénateur de la Ville de Bologne, M. Louis Davia.

Les soussignés croient user d'un droit et remplir un devoir en s'adressant à Votre Excellence en sa qualité de premier citoyen de la Ville et en lui exprimant franchement leurs sentiments. Ceux-ci sont l'expression de l'opinion générale et en les manifestant, non seulement ils ne manquent point au respect qui est dû au Souverain, mais leur confiance dans le Saint-Père les oblige à les faire connaître.

Si le Conseil communal avait été convoqué, il est hors de doute qu'en priant Votre Excellence de déposer aux pieds de Sa Sainteté l'assurance de son dévouement il vous aurait prié d'être auprès d'Elle l'organe de nos malheurs et de l'espérance de l'y voir porter remède d'une main puissante et bienfaisante en y consacrant tous les moyens en son pouvoir.

Au milieu des hommages, des témoignages de respect et de vénération rendus à Sa Sainteté par le peuple assemblé, la voix suppliante de Votre Excellence ne manquera pas de se faire entendre avec l'accent de la franchise et du dévouement. Le Saint-Père a constamment désiré connaître la position de ses sujets et a toujours eu à cœur de leur faire tout le bien possible. Que par le moyen de Votre Excellence il apprenne dans quelle situation se trouve cette partie importante de ses États. Ce serait un grand malheur si, après la faveur solennelle que le Saint-Père nous a faite en séjournant au milieu de nous, le déplorable désaccord entre le pays et son gouvernement devait se prolonger et si à une courte joie devaient succéder une longue tristesse et un funeste découragement.

C'est dans ce sentiment que les soussignés présentent à Votre Excellence l'assurance de leur profonde estime et considération.

(Suivent 300 signatures de notables, réunies avant le 30 mai 1857).

J'écrivis ensuite au comte Walewski pour presser l'affaire et je reçus en réponse la lettre suivante :

DOCUMENT N° 12

Ministère des Affaires étrangères. Paris, le 9 juin 1857.
CABINET

MONSIEUR LE COMTE,

Je n'ai pas perdu de vue l'affaire qui vous intéresse et je me propose d'en entretenir l'Empereur le plus tôt possible. Dès que

j'en aurai parlé à Sa Majesté, je m'empresserai de vous écrire.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

WALEWSKI.

***

Quelques jours plus tard je fus en effet invité à aller déjeuner à Villeneuve-l'Étang. Après le repas, l'Empereur me prit à part et me dit qu'il avait décidé de réclamer l'attribution de la voix délibérative à la *Consulte*. Il m'invita à me rendre chez le comte Walewski qui avait ordre de me communiquer les décisions de son gouvernement. Il ne me dissimula pas qu'il avait trouvé l'adresse des notables de Bologne démesurément humble et timide et hors d'état de pouvoir à son avis fournir à la France des arguments lui permettant d'insister sur ces demandes.

Je lui répondis qu'il ne fallait pas oublier que Bologne était occupée militairement par les Autrichiens.

Je le remerciai ensuite de la communication qu'il avait bien voulu me faire et, en prenant congé de lui, je lui demandai l'autorisation de le tenir par écrit au courant des effets et péripéties du voyage du Pape dans les Romagnes. Mon offre parut lui plaire beaucoup.

Je lui demandai en outre la permission de communiquer à la *Revue des Deux Mondes*, rien qu'afin d'éclairer l'opinion publique, les observations et les critiques contenues dans mes rapports. L'Empereur daigna accueillir favorablement ma requête.

Le lendemain je me rendis chez le comte Walewski, que je trouvai tout changé et qui me communiqua le projet de note que voici :

DOCUMENT N° 13

Extrait de la Note de Sa Majesté.

1er juillet 1857.

Conseil des ministres. — Il est à désirer qu'on y appelle tous les ministres, même les laïques.

Conseil d'État. — Élu directement par le Pape, peut être dissous

par lui. Possibilité pour lui de relever de leurs fonctions un ou plusieurs des conseillers.

Le Conseil se compose de vingt-cinq membres : quinze en service ordinaire et dix en service extraordinaire. Les membres en service ordinaire seront des laïques, les autres peuvent être des ecclésiastiques.

Les ministres ont rang et voix au Conseil d'État.

Il y aura en outre des conseillers d'État en service extraordinaire honoraires, choisis parmi les conseillers d'État en service ordinaire qui auront cessé de remplir ces fonctions. Ils prendront part aux assemblées générales (séances plénières) du Conseil d'État sur convocation spéciale.

Le président du Conseil d'État sera choisi par le Pape.

Il aura rang de ministre.

Chaque section du Conseil d'État aura deux maîtres des requêtes et deux auditeurs. Ces sections seront au nombre de cinq correspondant aux cinq ministères.

Aucune loi, aucun édit ne pourra être publié s'il n'a été au préalable élaboré et voté par le Conseil d'État.

Aucune délibération ne pourra être prise par les ministres sans qu'ils aient préalablement demandé l'avis de la section correspondante du Conseil d'État.

Les conseillers d'État défendront le budget et les lois devant la Chambre et la *Consulte*.

Consulte. — Élue directement par les Conseils provinciaux, elle votera le budget et les lois. Ses séances seront secrètes. Le compte rendu sera publié au *Journal officiel*.

Son président sera choisi par le Pape parmi les *Consulteurs*, dont le nombre ne pourra être inférieur à quarante.

Conseils provinciaux. — Élus directement par les conseils communaux.

Ils voteront la répartition des impôts.

Ils éliront cinq députés qui formeront un Conseil ayant voix consultative et chargé d'assister le Délégat *(Delegato)* des provinces.

Ils auront le droit d'exposer au gouvernement les besoins et les désirs des populations.

Ils sont appelés à délibérer sur les lois et règlements d'administration intérieure.

Conseils communaux. — Élus conformément à la loi promulguée à Portici en supprimant toutefois la restriction qui leur enlève toute valeur.

Codes. — On promulguera un code qui sera, soit le Code Napoléon, soit le Code napolitain, soit le Modenais, etc.

Presse. — La loi française sur la presse.

Réformes judiciaires. — Les procès ne dépasseront pas la deuxième instance.

Le tribunal de cassation se composera de laïques et d'ecclésiastiques.

La *Rote* romaine ne sera plus qu'un tribunal d'appel pour Rome.

Abolition des tribunaux spéciaux.

Amnistie. — Amnistie générale, sauf quelques rares exceptions.

Finances. — Révision complète du système financier.

***

Il me faut maintenant rendre compte de tout ce qui est relatif au voyage du Saint-Père.

J'arrivai à Bologne peu de jours après le Souverain Pontife. L'accueil qu'on lui fit avait été des plus insignifiants et des plus calmes. L'espoir qu'on avait encore de le voir promulguer des réformes radicales avait empêché l'explosion du mécontentement qui régnait dans la plupart des esprits. Vains espoirs. Pie IX n'accorda même pas l'amnistie si ardemment désirée par ses sujets.

Le sénateur de Bologne, le marquis Louis Davia, refusa de remettre au Saint-Père la pétition des notables. Son refus provoqua un profond mécontentement qui ne tarda pas à se manifester publiquement.

Par suite de mon absence je n'avais pas signé la pétition et je profitai de cette occasion pour écrire au marquis Davia une lettre dans laquelle je blâmai hautement son refus [1]. Cette lettre, qui figure seulement dans mes *Scritti politici ed economici,* que je publiai en 1860, ne tarda pas à passer de mains en mains alors qu'elle n'était encore que manuscrite et fut lue avec avidité. Elle fut approuvée par le pays presque tout entier. Le marquis Davia ne broncha pas et répondit par le silence.

[1] *Scritti politici ed economici di Gioacchino Napoleone Pepoli,* p. 75-79. Bologne, 1859.

Naturellement, après la publication de cette lettre, j'avais cru impossible d'aller, comme l'avaient fait Minghetti, Bevilacqua et Montanari [1], présenter mes respects au Saint-Père.

On avait en somme fait droit à mes principales demandes. Mais le comte Walewski me dit cependant qu'il était fermement décidé à envoyer le comte de Rayneval à Bologne pour y présenter cette note au Souverain Pontife. Je m'en plaignis et m'en affligeai vivement; mais tout fut en vain. Le comte Walewski m'annonça en outre qu'il envoyait dans l'Italie centrale son ami Leonetto Cipriani [2], qu'il chargeait de lui faire un rapport sur

[1] Montanari (Antoine), né à Meldola, titulaire de la chaire de philosophie et d'histoire de l'Université de Bologne, directeur, en 1847, du *Felsinco*, journal qui menait la campagne en faveur des réformes. Membre, en 1848, du Parlement romain, où il se fit remarquer par son talent et son érudition. Ministre du commerce dans le cabinet Pellegrino Rossi, député à l'assemblée des Romagnes en 1859, ministre de l'Intérieur, puis de l'Instruction publique, fut sénateur aussitôt après l'annexion des Romagnes. Mort à Meldola en 1898.

[2] Cipriani (Leonetto), d'origine corse, né en Toscane en 1814, voyagea, dans sa jeunesse, en Afrique et en Amérique, où il se lia d'amitié avec Louis-Napoléon. Rentré en Italie en 1847, nommé, en 1848, colonel par le grand-duc de Toscane, il fut, en 1849, envoyé en mission à Paris, s'enrôla dans l'armée piémontaise après la chute du Grand-Duc, mais quitta l'Italie et se remit à voyager après le désastre de Novare.

A l'avènement de Louis-Napoléon, il se rendit à Paris où il s'établit et ne cessa de jouir de l'amitié et de la faveur de son ancien camarade de voyage.

En 1857, lors du voyage de Pie IX dans les Légations, il vint à Bologne afin de connaître le pays. Recommandé à Minghetti et Pepoli, pour lequel il avait même une lettre de Walewski, « comme il répétait sans cesse que l'Empereur pensait à notre province et qu'on pouvait avoir confiance en lui, on crut opportun de lui faire connaître l'intention que nous avions de faire tenir une nouvelle adresse plus complète et plus précise. Ainsi, de parole en parole, on en vint à lui demander s'il ne voudrait pas sonder à ce propos les vues de l'Empereur. Il promit de le faire, mais nous demanda de ne rien entreprendre avant d'avoir sa réponse, et, passant par les Romagnes, il se rendit, à cet effet, à Livourne. On se prépara, en conséquence, mais une lettre que de Livourne il adressa à Pepoli vint contrarier nos projets, par cela même qu'il y déconseillait catégoriquement cette démonstration. Après avoir pris conseil de lui, et l'avoir prié d'en écrire à Paris, il eût été absurde de ne pas obtempérer à ses indications. » (MINGHETTI, *I miei ricordi*, III, 195, 196). Après la paix de Villafranca et le rappel de Massimo d'Azeglio, qui devait, pendant bien peu de temps, remplir dans les Romagnes les fonctions de commissaire royal auxquelles Victor-Emmanuel avait mis fin, pour qu'on ne puisse pas

l'état de l'opinion publique. Il me pria de me mettre d'accord avec lui, de vouloir bien l'informer par son canal et son intermédiaire de tout ce qui arriverait. Il m'invita en outre à lui écrire directement et à envoyer mes lettres au ministre de France à Turin, ou mieux, au ministre de France à Florence.

Telle fut la conclusion de ces longues négociations qui n'eurent pas de résultat pratique, mais qui *préparèrent admirablement l'Empereur à la guerre d'Italie et à la libération de la Péninsule.*

***

Une circonstance fortuite, un incident de famille, m'obligea à changer de résolution.

Le prince de Hohenlohe, cousin de la seconde femme de mon beau-frère[1], accompagnait le Pape en qualité de camérier secret.

Il vint chez nous et nous dit carrément que Pie IX désirait nous voir et nous laissait le choix du jour et de l'heure. En présence d'une invitation aussi formelle venant d'un vieillard aussi vénérable, il était impossible de chercher à se dérober. Désirant cependant éviter à tout prix tout ce qui aurait pu être équivoque, j'écrivis à Mgr de Hohenlohe en lui envoyant copie de ma lettre au sénateur Davia, que je le priai de communiquer au Saint-Père. Je tenais à ce qu'il pût la lire et l'examiner avant de me rendre à l'audience que j'allais avoir. La lettre lui fut en effet

prétendre que la présence d'un de ses représentants avait porté atteinte à la libre manifestation de la volonté des populations, le pouvoir exécutif fut remis entre les mains d'une commission provisoire municipale

Et celle-ci, à son tour, appelait, le 19 août 1859, Leonetto Cipriani à se charger du gouvernement des Romagnes, fonction dont il s'acquitta jusqu'au 9 novembre, époque à laquelle cette mission fut confiée au dictateur de Parme et de Modène, Farini, qui devint, à partir de ce moment, dictateur des provinces de l'Émilie.

Après l'annexion, Cipriani retourna s'établir en Amérique.

[1] Le beau-frère du marquis Joachim-Napoléon Pepoli était le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, qui avait épousé, en premières noces, la princesse Antoinette Murat (morte en janvier 1847), et, en deuxièmes noces, la princesse Catherine de Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst.

remise, mais le Souverain Pontife ayant de nouveau exprimé le désir de me voir, je me rendis à son audience avec ma femme.

Le Saint-Père fut fort bienveillant et fit absolument fi de tout ce qui pouvait ressembler à l'étiquette. Il me dit que ne m'ayant pas vu depuis quatre ans, il constatait avec plaisir que je marchais sur ses traces. Et, voyant que j'étais quelque peu surpris de ce compliment, il ajouta : *Oui, vous prenez du ventre, tout comme le Pape.*

Ma femme fut absolument stupéfaite de ces paroles. Mais elle se remit immédiatement et, prenant son courage à deux mains, elle demanda au Souverain Pontife la grâce d'un de nos meilleurs amis, l'avocat Brentazzoli[1], que la censure avait destitué. Mais à ce nom, le Saint-Père se mit dans une telle colère qu'il en devint tout rouge, se mit à taper violemment de ses deux poings sur la table et s'écria : *Non, non, tant que je vivrai, on ne graciera jamais cet homme.*

Ces paroles enflammées et les gestes qui les scandèrent troublèrent à tel point ma femme qu'en sortant de l'audience elle ne put cacher sa stupeur et son désappointement.

Le Souverain Pontife, qui s'était aperçu de l'effet produit par ses paroles, essaya de l'atténuer en la comblant de toutes sortes de prévenances et de gracieusetés. Mais ce fut en vain, et Pie IX, qui l'avait accompagnée jusqu'à la porte, ce qu'il faisait rarement, put entendre les paroles que, sur le seuil même, elle adressa à haute voix à Mgr de Hohenlohe : « *Je suis heureuse qu'aucun protestant n'ait vu la colère du Saint-Père. Il se serait fait une bien triste idée de la pitié évangélique du chef de notre religion.* »

Paroles qui offensèrent le Saint-Père au suprême degré et qu'il n'oublia jamais. Il s'en plaignit amèrement à la famille de ma femme.

C'est à ce moment qu'arriva à Bologne le chevalier Leonetto

[1] Brentazzoli (Napoléon), né à Bologne en 1805, avocat, obligé de s'expatrier et de se réfugier en France en 1831, il fut élu député pour S. Agostin (Ferrare) en 1859 et fit partie de l'Assemblée des Romagnes. Mort en 1873.

Cipriani. Il vint aussitôt me voir. Je le mis en rapport avec Minghetti, Tanari[1] et nos autres amis.

Convaincu du mécontentement et de l'irritation des populations des Romagnes contre le gouvernement des prêtres, il promit d'en informer le cabinet français et, afin de donner plus de poids à ses paroles, il résolut de parcourir toutes les provinces.

La lettre suivante, qu'il m'adressa à Bologne, permettra de se faire une idée de l'impression que lui causa ce voyage :

DOCUMENT N° 14

Florence, 28 [2].

TRÈS CHER COMTE,

Je vous ai attendu toute la journée à Forli. Vous n'êtes pas venu, probablement à cause de la grande chaleur. Il n'y a d'ailleurs eu aucun mal à cela. Les impressions que je rapporte du reste de mon voyage sont en tous points semblables à celles que j'ai ressenties et recueillies dès le premier jour. Je n'ai rien trouvé de neuf ici. On attend le Saint-Père le 12 du mois prochain[3].

Présentez, je vous prie, mes plus respectueux hommages à la princesse votre épouse et à la princesse votre tante, et laissez-moi vous serrer la main.

Votre affectionné ami,

CIPRIANI LEONETTO.

Aussitôt après son départ, le parti libéral résolut d'adresser au Souverain Pontife une nouvelle pétition dans laquelle on lui

[1] Tanari (Louis, marquis), né à Bologne le 18 juillet 1826. Patriote ardent, il prit une part active aux mouvements de 1848, s'engagea pour faire la campagne contre l'Autriche, se distingua dans plusieurs affaires, surtout à la prise de la Montagnola (à Bologne), et consacra sa vie et sa fortune à l'affranchissement de sa patrie. Membre actif de la *Societa Nazionale* créée par La Farina, un des plus zélés organisateurs de la révolution du 12 juin 1859, membre du gouvernement provisoire institué aussitôt après le départ des Autrichiens, il vota l'annexion et fut élu député au Parlement par le premier collège de Bologne. Préfet de Pesaro après la conquête et l'occupation des Marches, sénateur du royaume par décret du 20 janvier 1861, Tanari partagea son temps entre le Sénat et sa propriété de San Pietro in Canale, près de Bologne. Mort en 1904.

[2] Probablement juillet.

[3] Pie IX n'arriva que le 18 août à Florence.

demanderait ce que le gouvernement français avait décidé de faire réclamer de son côté par l'intermédiaire du comte de Rayneval. Mais avant de faire signer cette pièce, nous nous adressâmes au chevalier Cipriani afin de savoir si ce mode de procéder ne risquait pas de gêner et d'entraver l'action du gouvernement français.

J'écrivis en conséquence la lettre qui suit :

Document N° 15

Au colonel Cipriani.

Cher Leonetto,

Je commence ma lettre en me servant respectueusement de la troisième personne[1], mais je ne garantis pas d'arriver ainsi jusqu'au bout.

Mon valet de chambre se rendant à Florence pour encaisser quelque argent qui lui est dû, je le charge d'une lettre pour vous[1], votre dernière lettre m'ayant enlevé tout espoir de vous revoir parmi nous.

Je suis assez inquiet de n'avoir rien appris de nouveau malgré toutes les belles promesses du ministre, et j'avoue que je ne vois plus bien clair.

Ici on s'agite beaucoup et, en voyant qu'on voulait absolument faire une pétition, dans la crainte que pareille manifestation puisse déplaire à Sa Majesté, j'ai envoyé à Walewski copie du texte projeté, en le priant de m'aviser dans le cas où la remise de cette pièce aurait contrarié la politique de la France. Je n'ai pas reçu de réponse, et ne sais que faire. J'ai peur que, si l'on tarde à faire quelque démarche autorisée par les lois, la population ne se livre à quelque manifestation bruyante qui aggraverait la situation. Je vous répète que l'agitation ici est grande et profonde, que le mécontentement est général, et que les illuminés, les rêveurs d'hier, sont les enragés d'aujourd'hui.

Donnez-moi quelques conseils, et surtout dites-moi s'il est survenu quelque chose qui ait modifié les intentions et les vues de la France. Vous pouvez confier la réponse à mon domestique.

Je ne vous cache pas que si la France ne fait rien, nous y gagnerons ceci, c'est que ces mêmes populations qui hier encore ont repoussé Mazzini, l'accueilleront demain avec enthousiasme et que l'on ne sortira plus des troubles et du désordre.

[1] *Col lei rispettoso.*

Un article du *Constitutionnel* dit que les événements de Gênes et de Livourne[1] éloignent l'application des réformes. En voilà une logique !

Parce qu'elles ont fait preuve de sagesse, on va punir les populations ! Vous devriez porter tout cela à la connaissance du ministre, afin d'éviter que l'influence française en Italie n'en souffre.

Je vous envoie copie du projet d'adresse dont Minghetti vous a déjà parlé.

Dois-je interpréter le silence comme un acquiescement? »

***

Le chevalier Leonetto répondit comme suit à cette lettre :

Document N° 16

Florence, 7 août 1857.

Mon cher Comte,

Pas la moindre lettre de Paris. Je suppose qu'on a dû se heurter contre des difficultés qu'on ne soupçonnait pas, mais que vous et moi nous n'avions que trop prévues. Ce que vous, et avec vous tous les hommes influents du pays, vous devez faire dans les circonstances présentes, c'est d'empêcher que l'on compromette l'avenir par des démonstrations ou par des manifestations bruyantes et déplacées. Tel est le seul conseil que je puisse vous donner. La certitude que l'Empereur pense à nous doit suffire pour faire renoncer à tout acte qui puisse le moins du monde indisposer le Saint-Père. Rappelez-vous ce que je vous ai dit : « Le temps sera trop court pour qu'on puisse espérer que le Saint-Père, impressionné par ce qu'il aura vu et appris, soit convaincu de la nécessité de faire quelque chose avant de partir de Bologne. La diplomatie chemine à pas lents. Le canon est plus expéditif, mais l'heure n'a pas encore sonné. »

Poignée de main de votre affeetionné,

Cipriani Leonetto.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le parti libéral estima qu'il convenait d'attendre des temps meilleurs, d'autant

[1] Il s'agit ici des mouvements révolutionnaires que Mazzini voulait, en juin 1857, organiser à Gênes et à Livourne, du complot qu'il combina avec Pisacane et qui aboutit au débarquement et à l'échauffourée de Sapri (1er juillet 1857), aux troubles immédiatement réprimés qui éclatèrent à Gênes et à Livourne le 30 juin.

plus que le comte de Rayneval venait d'arriver à Bologne, porteur de la note de la France.

J'écrivis à l'Empereur et au comte Walewski, au cours et au sujet du voyage du Saint-Père, plusieurs lettres que je crois utile de transcrire ici et qui serviront à éclairer quelque peu cette période de l'histoire contemporaine.

J'y joins, pour jeter encore plus de lumière sur les événements, la lettre que j'écrivis au sénateur de Bologne et un article que j'adressai à ce moment et à ce propos à l'*Opinione* et qui définit nettement la situation.

Commandant Weil.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Gustave III et la rentrée du catholicisme, d'après des documents inédits, par MM. P. Piel et A. Serrière. Paris, Plon, 1913, in-8°.

Au commencement de l'année 1782, le marquis de Pons était nommé ambassadeur de France près le roi de Suède, Gustave III, en remplacement du comte Dusson de Bonnac qui était mort à Stockholm. Il venait de Prusse où il était ministre plénipotentiaire près du grand Frédéric qui vivait encore. Ses instructions sont signées du ministre des Affaires étrangères, Vergennes, qui lui-même avait résidé comme ambassadeur du roi en Suède. Elles furent renouvelées en 1788. Mais elles portent presque uniquement sur les rapports de Gustave III avec la Russie, que la France souhaitait vivement de voir rester très pacifiques, se défiant beaucoup de l'humeur batailleuse du souverain.

Vers le même moment, arrivait en Suède un autre Français, l'abbé Oster, prêtre du diocèse de Metz, que le préfet de la Propagande du pape Pie VI avait choisi comme représentant du Saint-Siège en Suède avec le titre de vicaire apostolique. Quelques mois plus tard, Gustave III, qui avait accueilli avec beaucoup de bienveillance le représentant du Saint-Père, octroyait, le 15 septembre 1783, des lettres patentes accordant le libre exercice de la religion en Suède et reconnaissait officiellement le prêtre français comme chargé de toutes les églises catholiques du royaume. Plein de zèle, l'abbé Oster croyait sa cause gagnée; il se berçait déjà de l'espoir de convertir Gustave III et de restaurer en Suède la religion romaine. Mais il avait bientôt la grande déception de ne se sentir soutenu ni par les aumôniers des trois ambassades catholiques de France, d'Autriche et d'Espagne, ni par l'ambassadeur marquis de Pons, dont les instructions étaient muettes au sujet de l'attitude qu'il devait avoir vis-à-vis du vicaire capitulaire de Rome.

Au reste, le roi n'était suivi dans ses velléités de tolérance ni par ses ministres, ni par son peuple. La Suède restait, comme elle est encore aujourd'hui, très attachée à un luthéranisme primitif, très voisin par le dogme et même par la liturgie du catholicisme, mais très national, et protégé par d'anciennes lois qui interdisaient sous les peines les plus sévères toutes conversions.

Ce sont les efforts aussi persévérants qu'infructueux de cet homme de foi que racontent avec nombre d'intéressants détails les auteurs de l'*Apostolat d'un prêtre lorrain*, encouragés dans leur travail par M. Mézières, l'éminent sénateur et académicien lorrain. Leurs recherches se sont du reste bornées à analyser et à publier la correspondance de l'abbé Oster avec la Propagande, qui ne comprend pas moins de deux cent deux lettres conservées dans les archives de cette congrégation.

Nous ne pouvons résumer tous les incidents de ce ministère qui dura sept années, jusqu'à la Révolution française et le départ du marquis de Pons qui quitta Stockholm en 1790. Il eût été curieux de rechercher dans la correspondance aux archives des Affaires étrangères la trace de cet apostolat qui, ayant fait quelque bruit, devait intéresser l'ambassadeur de

France, lequel a donné sans doute dans ses lettres les raisons de son abstention et de l'échec d'Oster. Mais les auteurs s'en sont tenus à leurs documents, qu'ils ont, d'ailleurs, très bien mis en œuvre.

Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de France de 1743 à 1748, par M. le vicomte DE BRIMONT, Paris, A. Picard, 1913, in-8°.

L'ambassade du cardinal de La Rochefoucauld, comme le prélat lui-même, ne se place pas au premier rang au point de vue des affaires traitées et de leurs résultats. Mais M. le vicomte de Brimont, qui connaît à merveille l'histoire du Berry, a su faire revivre cette figure très digne d'un archevêque de Bourges, qui a laissé une mémoire très honorée.

Arrivé aux plus hautes dignités par la faveur, ce petit-fils de huguenots succédait à Rome au cardinal de Tencin sous le principat de Benoît XIV et avec d'Argenson comme ministre des Affaires étrangères. C'était l'époque où Louis XV avait donné les plus grandes inquiétudes à Metz et où la France reprenait quelque influence en dépit de l'ambition de Marie-Thérèse. Mais l'Espagne avec son nouveau roi Ferdinand VI n'était plus en état de soutenir l'Autriche, et le pape avait repris son indépendance.

M. de La Rochefoucauld, devenu cardinal pendant son ambassade, géra honnêtement toutes les affaires et céda la place au duc de Nivernois dont le rôle fut plus brillant.

Se bornant à son sujet et ayant analysé avec soin la correspondance de l'ambassadeur conservée aux archives des Affaires étrangères, l'auteur n'a pas achevé l'histoire de son archevêque et il s'est borné à terminer son volume par une table très complète des personnages cités dans son intéressant volume.

B. P.

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, Paris, Alphonse Picard et fils, 1913, in-8°.

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises l'intérêt que présente cette correspondance du duc d'Enghien, à laquelle sont jointes les réponses des destinataires. Le tome dont nous nous occupons en ce moment est le IV[e] supplément, suivi du récit de la campagne de 1796, par le prince.

Les lettres les plus curieuses se réfèrent à la conspiration de Georges, au duc d'Enghien, pendant la guerre, et à l'enlèvement. Enfin, le volume se termine par le journal de la campagne de 1796, écrit par le duc d'Enghien. Ce journal abonde en renseignements sur la politique occulte des Autrichiens, sur la circonspection étrange avec laquelle ils faisaient la guerre, sur l'animosité qu'ils témoignaient aux Condéens, sur le peu de respect qu'ils professaient pour le comte de Provence. Il est de toute évidence que les Autrichiens considéraient le corps des émigrés français comme un danger permanent pour leurs armes. Ils sentaient qu'on n'oppose pas impunément des Français à des Français et qu'un moment peut arriver où le sentiment patriotique fait oublier les injures et les ressentiments de l'heure présente et rallie, sous le même drapeau, des frères momentanément ennemis. Il y eut, dans cette campagne, certains engagements de troupes où le duc d'Enghien eut le soupçon qu'il était trahi et

que le Conseil Aulique serait heureux de se débarrasser de lui et de ses partisans. Cette constatation a été faite par d'autres historiens de cette campagne, et elle tend de plus en plus à s'accréditer.

Édouard TROPLONG.

La Crise des Balkans, etc., par H. DE WIMPFFEN, Paris, 1913, in-8°.

Petit-fils et arrière-petit-fils d'ambassadeurs par sa mère, née Bourie, M. Ch. de Wimpffen vient, sous ce titre : *La Rivalité russo-autrichienne dans les Balkans,* de publier une courte étude synthétique où, après un exposé historique remontant jusqu'au temps de Pierre le Grand, il explique les origines et montre le processus de cette rivalité.

Puis, vient un rapide tableau de la guerre balkanique, précédé de quelques mots sur le drame du konak de Belgrade.

Enfin, après avoir, en traits appropriés, rappelé les succès foudroyants de la Bulgarie et les revers que lui attirèrent les fautes inexplicables du roi Ferdinand, le jeune écrivain conclut ainsi :

« Barrant à l'Autriche la route de la mer, se dresse la race slave, dont les peuples balkaniques forment l'avant-garde. Supposons qu'un choc se produise entre ces deux masses formidables et c'est probablement la guerre générale déchaînée, car toutes les puissances des deux groupements européens : triple alliance et triple entente, devront entrer en ligne.

« Cette manière de voir, pour terrifiante qu'elle soit, n'a rien d'exagéré : jamais la paix n'a été plus instable en Europe qu'à l'heure actuelle, et la crise d'armements qui secoue tous les pays a, sans nul doute, été provoquée par le changement survenu dans la carte politique des Balkans.

« Aussi, nous Français, malgré les discours de nos pacifistes, dont les idées, si elles sont sincères, sont trop généreuses pour être humaines, n'oublions pas que notre devoir et notre intérêt nous obligent d'appliquer l'adage antique : *Si vis pacem para bellum !* »

L.

Lettres et documents pour servir à l'Histoire de Joachim Murat. Paris, librairie Plon, 1913, in-8°.

Le septième volume de la correspondance de Joachim Murat a paru dans le courant de 1913. Il inaugure la royauté de Joachim *Napoléon*, car c'est ainsi que signe Murat, et va du 1er février au 9 septembre 1809.

Les dissentiments qui se produisirent entre le roi de Naples et l'empereur des Français sont connus et ont été longuement racontés dans le livre si intéressant de M. Espitalier : *Napoléon et le roi Murat*, paru en 1911 et dont nous avons, ici même, publié le compte rendu. Il nous souvient que M. Espitalier avait formulé un violent réquisitoire contre Murat, l'accusant d'avoir pactisé pendant tout le temps de son règne avec les ennemis de la France et d'avoir ainsi méconnu ses devoirs envers son illustre beau-frère et envers sa patrie d'origine. Il nous souvient également que nous avions plaidé, en faveur du roi de Naples, les circonstances atténuantes et démontré qu'il se devait à sa nouvelle patrie, au peuple dont on lui avait donné la souveraineté lorsque les intérêts de ce peuple étaient en opposition avec les projets et les ordres de l'Empereur.

Or, on peut dire que cette divergence de politique commença au moment

même où Murat prit les rênes du pouvoir. L'écho s'en fait entendre dans les lettres que, dès le mois d'avril 1809, il adresse à son impérial beau-frère. Mais, disons-le à sa louange, il ne cesse de déplorer la situation embarrassante dans laquelle il se trouve, d'affirmer son désir de complaire au Maître, de regretter son absence des champs de bataille où le conquérant cueille de multiples lauriers, de se réjouir des conquêtes de la France.

« Puis-je avoir, dit-il, d'autres intérêts que ceux de Votre Majesté ? Il faut que l'on m'ait bien mal servi auprès de vous... Croyez-vous que le trône que vous m'avez donné me soit plus cher que votre gloire ?... Sire, pourquoi vous suis-je devenu si peu nécessaire ?... Je ne veux ôter de commandement à personne, je ne veux que mourir pour vous servir... Je suis toujours malheureux de ne pas être auprès de Votre Majesté, je le suis surtout de ne pas pouvoir combattre sous vos yeux ; je serais bien sûr de reconquérir bien vite vos bontés. »

Ces quelques phrases, extraites de plusieurs lettres, prouvent bien qu'une tension existait entre les deux souverains. Elle ne faisait que commencer ; mais le principe morbide est indéniablement entré dans la chair ; nous le verrons subséquemment se développer et s'amplifier.

Édouard TROPLONG..

Les sources de l'histoire de France. Dix-septième siècle (1610-1715), par MM. Émile BOURGEOIS et Louis ANDRÉ. I. Géographie et histoire générales. Paris, 1913. A. Picard, in-8°.

Ce que M. A. Molinier a fait pour les origines et le moyen âge, ce que M. Henri Hauser vient de terminer pour les guerres d'Italie et les guerres de religion, M. Bourgeois l'entreprend pour le règne de Louis XIV. Il a cru devoir modifier un peu le plan primitif, observant avec raison qu'à cette époque les sources narratives, *Annales*, *Chroniques*, disparaissent à peu près et que les *Mémoires*, *Lettres*, *Biographies*, *Brochures*, *Pamphlets* prennent une place beaucoup plus grande. Son premier volume est presque uniquement consacré à la *Géographie*, aux descriptions topographiques, aux cartes, aux voyages. Peut-être cette partie est-elle un peu trop développée ; et des voyages en Afrique, en Amérique et aux terres polaires n'ont qu'une relation éloignée avec l'histoire de France. A cette nomenclature, il ajoute les *Histoires générales*, bien entendu celles qui ont été écrites par les contemporains, car il n'est pas question des travaux historiques publiés depuis, pendant les deux siècles qui ont suivi.

Pour se documenter, l'auteur cite les recueils auxquels il renvoie et donne la clef de ses abréviations ; mais il y a dans ce choix un peu d'arbitraire. Parmi les nombreuses sociétés savantes des départements, pourquoi en omettre un grand nombre, dont quelques-unes n'ont pas publié moins de trente ou quarante volumes, la *Société historique et archéologique de l'Orléanais* par exemple, ou la *Société du Gâtinais*, ou les *Archives historiques de la Gironde*, ou même la *Société d'histoire diplomatique*, qui contient pourtant nombre de documents sur le dix-septième siècle ?

Les appréciations données sur les historiens sont parfois sévères. Mézeray ne semble pas mériter le dédain qu'on lui prodigue. Il peut avoir commis des erreurs, mais il y a dans sa grande Histoire des détails qu'on ne trouve pas ailleurs. Il n'est pas aussi exclusivement littéraire qu'on veut bien le dire ; et s'il a mis quelques médailles et portraits, « le texte n'est pas l'ac-

cessoire ». D'autre part, est-il juste de dire que *le Siècle de Louis XIV* de Voltaire présente « un jugement méthodique et raisonné ? » Que ce soit le modèle classique d'une histoire attrayante et très vivante : la postérité l'a reconnu et tous les professeurs de rhétorique l'ont enseigné ; mais ils ont dit la même chose de l'*Histoire de Charles XII*. Il y a loin des conclusions de M. Lavisse sur le règne de Louis XIV aux appréciations de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*.

Un recueil de ce genre est précieux par les renseignements bibliographiques qu'il prodigue ; et sous ce rapport, le volume de MM. Bourgeois et André ne laisse rien à désirer. La suite sera moins aride et plus intéressante encore, car elle indiquera les appréciations personnelles des hommes importants de cette époque, si féconde en capacités de tout genre. B.

Paris sous Napoléon. Spectacles et musées, par L. de Lanzac de Laborie, Paris, librairie Plon, 1913, in-8°.

Ce volume est le huitième de l'ouvrage que M. de Lanzac de Laborie consacre à l'histoire de Paris sous le régime impérial. Tour à tour ont été racontés : le Consulat ; l'administration ; la cour et la ville ; la religion ; l'assistance et la bienfaisance ; le monde des affaires ; le Théâtre-Français. Maintenant, l'auteur nous initie à la vie des différents théâtres de la capitale et nous fait parcourir les musées. Ce n'est pas qu'il veuille s'ériger en critique dramatique ou en critique d'art ; « ma seule ambition, dit-il, a été de ressusciter un aspect de la vie parisienne au temps de Napoléon ». Il a également voulu « mettre en relief le rôle de ce personnel administratif, si varié d'origine et de caractère, mais uniformément laborieux, discipliné, zélé, préoccupé d'assurer dans tous les ordres d'idées, avec l'exécution des volontés du maître, la prééminence de la grande nation. »

L'Opéra tient une place importante dans le récit de M. de Lanzac de Laborie, et cependant il n'apparaît pas que ce théâtre ait eu une grande vogue, ni qu'il ait joué des pièces sensationnelles.

Sauf *la Vestale* de Spontini, qui resta longtemps au répertoire, il n'y eut pas de grands succès. A cette époque, le goût musical était encore peu développé ; c'étaient les cortèges, les décors, les ballets qui assuraient la vogue de l'Opéra ; mais des partitions admirables comme *Don Juan*, comme *Armide*, comme *les Noces de Figaro* n'étaient pas comprises du public. Le grand critique de l'époque, Geoffroy, traduisait cette impression en parlant de la « manière plutôt baroque et difficile qu'originale de Mozart ». A propos des *Noces de Figaro*, ce bijou de grâce, d'esprit et de légèreté, Geoffroy écrivait : « Le musicien n'a rien conservé de la gaieté, du comique et de l'esprit qui animent la pièce de Beaumarchais ; la musique tue l'esprit, tue la parole. » Il était tout autant agressif contre Gluck, et traitait *Armide* de musique « criarde, mauvaise, ennuyeuse, de diablerie assommante ». A l'occasion d'*Alceste*, il dira : « Je gémissais de voir la belle voix de Mlle Armand prostituée à cette pénible et bruyante déclamation. »

Voilà ce que le public et ses guides intellectuels pensaient des plus belles productions musicales de cette époque. On trouvait « baroque » et difficile à comprendre cette musique de Mozart qui, maintenant, passe pour trop simple et trop claire. Mais alors qu'eût dit Geoffroy, qu'eussent pensé ses contemporains s'ils avaient entendu les développements compliqués, parfois même exacerbants, de la pensée musicale de Wagner, de Dukas, de

Vincent d'Indy? La musique actuelle a une tendance marquée à diminuer l'importance de la voix humaine et à ne la considérer que comme un instrument supplémentaire dans la symphonie orchestrale. Cette tendance, constatation bizarre, nos ancêtres de 1813 la percevaient déjà dans la musique des compositeurs en vogue et s'en plaignaient par la bouche de l'écrivain Bouilly, qui disait à un jeune musicien, peu connu alors, devenu plus tard célèbre : « Laissez vos rivaux, sacrifiant au goût du jour, mettre la statue dans l'orchestre; placez-la toujours sur le théâtre, c'est-à-dire dans la bouche de vos acteurs ». Le débutant s'appelait Auber et il est juste de reconnaître qu'il suivit exactement dans toute son œuvre musicale le conseil de Bouilly. Mais il est paradoxal de reprocher à la musique de cette époque la subordination de la voix humaine aux exigences de l'orchestre. Ce fut, au contraire, le règne incontestable des cantilènes, de la cavatine et de la mélopée, lesquelles amenèrent rapidement le triomphe des fameuses roulades, si chères à la musique italienne de la première moitié du dix-neuvième siècle, si dépréciées aujourd'hui.

L'Académie française avait, dès 1907, décerné le grand prix Gobert aux trois premiers tomes des études de M. de Lanzac de Laborie sur le Paris napoléonien; elle vient, en 1912, d'attribuer aux quatre suivants la majeure partie du prix J.-J. Berger. C'est dire quel incontestable mérite la docte compagnie attribue à cette intéressante publication. On ne saurait trop en recommander la lecture aux amateurs de la grande comme de la petite histoire.

Édouard Troplong.

L'Albanie et Napoléon (1797-1814), par M. A. Boppe. Paris, librairie Hachette, 1913, in-8°.

Nul n'était plus qualifié que M. Auguste Boppe pour écrire ce bon livre qui arrive à son heure, au moment même où tous les regards sont tournés vers cette Albanie, pays plein de mystères, bien souvent décrit mais peu connu encore.

Nous aurions mauvaise grâce à vouloir présenter M. Auguste Boppe. Diplomate avisé, érudit modeste mais fort compétent en les matières qu'il aborde, M. Boppe connaît tous les pays de l'Empire ottoman où il a résidé pendant de longues années et dont la grande et la petite histoire n'ont pas de secrets pour lui. A l'encontre de certains diplomates qui passent mais n'observent point, M. Boppe a tout vu, il a tout lu; et les archives de Constantinople, de Beyrouth, de Jérusalem, etc., lui sont aussi familières que celles du quai d'Orsay.

Les Albanais ont donné à l'Empire ottoman plusieurs hommes d'État célèbres, ainsi Mehmed-Ali en Egypte et Ali de Tépilen à Janina. Ce dernier aspira un jour à devenir roi d'Epire. Tour à tour gouverneur turc, rebelle ou soumis, ami de la France ou de l'Angleterre, selon le vent qui soufflait, Ali fut finalement démasqué par Napoléon qui, en somme, n'a jamais fait fond sur la sincérité du personnage. M. Boppe nous raconte par le menu et dans un livre fort documenté les négociations que les agents de l'Empereur ont poursuivies pendant dix-sept ans avec Ali Pacha de Janina.

Aujourd'hui, après une guerre malheureuse, l'Albanie est arrachée à la puissance ottomane, et le rêve d'Ali va devenir une réalité. Mais quelles sont exactement les limites de l'Albanie? C'est ce que les diplomates cherchent à établir. On discute beaucoup sur la question des langues parlées

dans le pays, afin de distinguer les contrées grecques et albanaises en Epire. Mais si l'on parle le grec partout en Epire, on parle l'albanais aux portes mêmes d'Athènes. Est-ce à dire que l'Attique fait partie de l'Albanie? Non, assurément. De tout temps les Albanais ont appris le grec pour s'instruire, attendu que leur propre idiome n'est qu'une langue *parlée* et non *écrite*. Ils n'ont pas de livres parce qu'ils n'avaient même pas un alphabet jusqu'à ces derniers jours. Et au temps où la question des nationalités n'était pas éclose, l'Albanais ne s'alarmait guère de passer pour Grec. Tout est changé maintenant : nous avons une nation de plus ; l'Albanie cessera d'être une expression géographique; et le livre de M. Boppe intéressera sûrement ceux qui, selon une expression consacrée, aiment à connaître l'histoire « en marge ».

Quel meilleur éloge, d'ailleurs, pourrions-nous faire de l'ouvrage de M. Boppe qu'en rappelant l'article [1] consacré à ce travail par l'illustre historien de Napoléon, M. Frédéric Masson, de l'Académie française.

H. M.

Rapport consulaire sur l'année 1912, par A.-J. Kröller, consul général de Roumanie à Rotterdam, 1913, in-4°.

De plus en plus, les affaires consulaires, c'est-à-dire commerciales, voisinent avec la diplomatie, ou mieux deviennent sa véritable raison d'être. Sous ce rapport, les plus utiles publications sont celles qui contiennent des statistiques et des documents. Les étrangers nous dépassent singulièrement sur ce point par l'exactitude et surtout la rapidité. On a déjà plusieurs fois signalé ici l'intérêt des rapports du consulat général de Roumanie à Rotterdam. Au regretté M. G.-H. Muller a succédé M. A.-J. Kröller, dont le travail est aussi complet, aussi précieux par la quantité des renseignements commerciaux, des diagrammes sur les principaux articles du trafic du grand port de Rotterdam, qui représente une importante part de l'activité des transactions du monde entier. Au reste, la comparaison est toujours faite avec les autres grands ports européens.

Une constatation curieuse est la hausse des denrées et l'augmentation de la production dans une année de crise et de guerre. Les charbons, le pétrole ont monté. Importation et exportation ont augmenté à Rotterdam ; la construction des navires n'a jamais été si importante. La production des minerais de fer s'est accrue partout sauf en Angleterre ; celle des phosphates de même ; celle du cuivre dans le monde a pour la première fois dépassé le chiffre d'un million de tonnes ; le plomb s'est maintenu.

Il suffit, du reste, de consulter les tables pour avoir sur chaque chose les chiffres désirables. Et le tout est contenu dans un joli volume, très bien imprimé et très maniable, véritable modèle du genre. Nous devons souhaiter d'avoir, l'année suivante, de semblables publications mises au point. La paperasserie et les écritures en triple exemplaire sont une belle chose ; mais ne pourrait-on pas en tirer meilleur parti ? Un consul général à Rotterdam le fait bien, et même en très bon français. B. P.

[1] *L'Écho de Paris* du 17 décembre 1913.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 19625.

ALEXANDRE IER ET METTERNICH

D'APRÈS LES RAPPORTS DE LEBZELTERN

(1816-1826)

Les récents événements viennent de nous montrer l'Autriche et la Russie en présence, autour des champs de bataille où s'est décidé le sort de la Turquie d'Europe. Depuis deux siècles, ces deux États poursuivent dans la région du Danube leur marche convergente vers le sud. Jamais ils ne se sont trouvés franchement en état de guerre l'un contre l'autre; mais leur rivalité s'est toujours donné carrière un peu partout, sous des formes plus ou moins accusées. Après la chute de Napoléon, elle s'appliqua aux diverses questions soulevées par l'interprétation des traités de Vienne, et c'est ainsi qu'elle apparaît à toutes les pages du volume que le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch vient de publier comme appendice à son livre *l'Empereur Alexandre Ier*.

Dans les derniers chapitres de son *Introduction*, le prince historien n'avait guère étudié le règne de son bisaïeul qu'au point de vue de la politique intérieure. Il avait seulement indiqué comment le chancelier autrichien, Metternich, s'était emparé de la direction de la politique générale en Europe. Pour élucider ce fait, il a, suivant sa méthode préférée, laissé la parole aux témoins contemporains, aux souverains d'alors et surtout à leurs représentants. Grâce aux facilités que lui donne sa haute situation pour puiser dans les archives publiques et privées, il a réuni les éléments d'un nouveau recueil documentaire comprenant :

1° Cent quarante-huit rapports ou lettres de Lebzeltern, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, depuis le 19 août 1816

au 18 mai 1826, tirés des archives de Cour et d'Etat, à Vienne. Dans cette série ont été intercalés à leurs dates, sous les numéros 3, 18-23 des rapports du comte Walmoden, du prince Philippe de Hesse et du major Clam-Martinitz, lors de leur mission aux grandes manœuvres de Varsovie en 1818. Ils contiennent des renseignements précieux sur la Russie en général, sur le caractère de son souverain et les détails de son gouvernement;

2° Trente-huit lettres de Metternich, suivies de soixante-dix extraits ou analyses de dépêches du même, communiqués par les héritiers de Lebzeltern ;

3° Dix-sept documents divers (1822-1825), la plupart relatifs à la question d'Orient.

Le tout est précédé d'une copieuse introduction encadrant elle-même une notice biographique, où Lebzeltern, mis à la retraite, a sommairement retracé les principaux incidents de sa carrière. Il y fait discrètement valoir l'importance des affaires auxquelles il a été mêlé et la variété des relations qu'il a nouées, au cours de sa vie errante à travers l'Europe continentale. Cette notice, rédigée en 1844, est l'ébauche ou le résumé de mémoires plus étendus qui n'ont pas été publiés [1].

*
* *

Ce recueil met sans cesse en présence les deux principaux arbitres de la politique internationale, au lendemain des traités de 1815.

L'empereur Alexandre, après avoir préparé et conduit avec une habileté persévérante, de 1807 à 1814, sa revanche sur le vainqueur d'Austerlitz et de Friedland, reparaît ici sous la figure

[1] En 1887, M. Chotard a été autorisé à citer, dans son livre *Pie VII à Savone*, les pages de Lebzeltern relatant ses entretiens avec le pape prisonnier. « Ces Mémoires, dit-il dans sa préface, intéressent, bien plus ils émeuvent. » — M. Frédéric Masson a puisé à la même source les dépêches datées de 1812 qu'il vient de publier dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes* (mars-avril 1814).

énigmatique qu'on lui avait connue au commencement de son règne. Une fois la Russie vengée, il se reprit à ses velléités libérales, au moins en Pologne. Un jour (27 décembre 1818), on le voit communiquer à toutes les cours son discours du trône à la Diète de Varsovie, avec un aperçu des heureux résultats de son expérience constitutionnelle. Un autre jour (janvier 1820), il interdit à ses représentants à l'étranger d'exprimer une opinion quelconque sur les affaires intérieures des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Ces manifestations inattendues ne l'empêchaient pas d'affirmer la nécessité de maintenir partout le principe d'autorité contre l'esprit révolutionnaire renaissant. Contre ce danger, il allait chercher des inspirations dans une région supérieure à celle où se débattent les influences rivales des grands États. Il comptait sur la Sainte-Alliance et un peu aussi, à la fin de sa vie, sur une réunion chimérique des Églises chrétiennes, pour faire descendre sur la terre le rêve de l'abbé de Saint-Pierre, la paix perpétuelle. Durant ses dernières années, il partagea sa confiance, en ce qui concernait les affaires extérieures, entre deux secrétaires d'État, Capo d'Istria et Nesselrode, l'un d'origine grecque, l'autre d'origine allemande. Tous deux représentaient l'état d'âme du souverain, tantôt attiré vers l'Occident, où il s'attachait à maintenir la concorde entre les signataires des traités de Vienne, tantôt tourné vers Constantinople et Athènes, avec l'espoir d'y réaliser les projets de son aïeule Catherine II.

Par contre, en face de lui régnait à Vienne, plus puissant que jamais, l'homme d'État qui, en 1813, par ses manèges diplomatiques, avait assuré les succès militaires des alliés, le prince de Metternich. Sa confiance en lui-même s'était tournée en infatuation chronique. Un beau soir, en 1815, du haut d'un balcon parisien, il se disait : « Cette ville et ce soleil se salueront encore quand on n'aura plus que des traditions de Napoléon et de Blücher, surtout de moi[1] ! » En 1820, il était venu à se figurer que le

[1] Metternich à sa fille Marie, 13 juillet 1815 (dans ses *Mémoires*, II, 525).

temps où il dirigeait les cabinets européens compterait plus dans l'histoire que celui où la coalition avait pris sa revanche sur la France républicaine et impériale. Le diplomate se doublait en lui d'un mondain; il eût voulu, comme on l'a finement remarqué, porter dans les congrès l'habitude et le droit qu'il s'était arrogé de parler seul dans les salons. Joignez à cela l'absence de scrupules dans le choix des moyens et des instruments. On sait quelle place la politique tint dans ses liaisons avec la princesse Bagration et la princesse de Liéven. « Feignant donc d'être Russe et détestant la Russie[1] », il se posa en interprète infaillible du nouveau droit public, sauf à lui superposer, pour la forme, le manifeste mystique de l'empereur Alexandre. A la base de toutes ses combinaisons, il plaça l'alliance austro-russe, qu'on peut qualifier, comme il qualifiera plus tard l'alliance franco-anglaise, celle de l'homme et du cheval. A cette alliance il enchaîna la Prusse, qui aspirait secrètement à l'hégémonie de l'Allemagne, mais qui se souvenait encore d'avoir été relevée de son abaissement par la Russie. En même temps, il se maintenait en contact avec les puissances occidentales et hasardait, au gré des circonstances, un « tour de valse », comme on dit aujourd'hui, avec la France. Toutefois, comme il sentait devoir rencontrer du côté de Paris la principale résistance à ses vues, il se retournait aussi à l'occasion du côté de Londres, afin de contre-balancer l'influence russe dans les Balkans.

Pour appliquer son système, Metternich s'institua le régulateur infaillible de ce qu'il appelait les droits et les devoirs de la Fédération européenne. Il répéta à tous ce qu'Alexandre avait dit, en 1814, à Talleyrand : « La volonté de l'Europe, c'est le droit », et il conduisit imperturbablement une guerre d'embûches internationales sous prétexte d'assurer le maintien de la paix, au cours de Congrès, tenus tous, sauf le premier, en territoire autrichien.

A Aix-la-Chapelle, il dicte les conditions de la rentrée de la

[1] CHATEAUBRIAND, *Congrès de Vérone*, XXIII.

France dans le concert européen, de façon à rendre cette puissance adhérente à la quadruple alliance nouée à Chaumont contre Napoléon. Il refuse, d'autre part, d'admettre au Congrès les représentants de l'Espagne, qu'Alexandre eût voulu y entendre plaider la cause de leur maître contre les colonies américaines insurgées.

A Carlsbad, il dénonce l'esprit révolutionnaire qui, dans l'Allemagne du Sud, agite les Parlements et les Universités, et accapare ainsi le protectorat auquel le tsar prétendait sur les États de Bade, de Wurtemberg et de Bavière.

A Troppau et à Laybach, il introduit dans le droit international et obtient d'exercer le droit d'intervention armée dans les pays dominés par la Révolution, Naples et le Piémont. En revanche, il empêche la Russie de venir au secours des Grecs révoltés et de commencer ainsi la liquidation de l'Empire turc, car il lui plaît d'attribuer l'insurrection hellénique, non point à une réaction légitime contre une oppression barbare, mais à l'esprit de désordre propagé par les idées françaises. Capo d'Istria lui répond en lui faisant refuser par le Congrès de garantir l'intégrité de l'Empire ottoman, et c'est là le premier échec de son influence prédominante.

A Vérone, il en éprouvera un second. Là, quand il s'agit d'intervenir contre les révolutionnaires espagnols, il suggère sans succès un projet bizarre consistant à imposer comme Régent aux constitutionnels, maîtres de la personne du roi, son propre protégé le roi de Naples. Il est obligé de plier encore devant Alexandre et d'accepter de mauvaise grâce une intervention armée exclusivement française. Il prendra une dernière fois sur lui sa revanche en arrêtant pour un temps les armées russes sur le Danube, et assurera ainsi momentanément à l'Angleterre la prépondérance dans les affaires de la Turquie d'Europe.

Il n'était, on le voit, guère de question où les intérêts de la cour de Vienne ne fussent opposés à ceux de la cour de Russie. Metternich para aux difficultés en exerçant son ascendant personnel sur l'empereur Alexandre. Dans l'intimité, il avouait avec complaisance qu'il le menait à son gré et le jugeait avec une

audacieuse malveillance, tantôt déplorant ses « aberrations », c'est-à-dire sa politique inconsistante et son éclectisme mystique, tantôt l'appelant « de tous les enfants le plus enfant [1] ».

Cette liberté d'appréciation, il l'appliquait aux représentants de la politique russe à l'étranger et les surveillait un peu partout, comme s'ils eussent relevé de la chancellerie de Vienne. Dans un mémoire de 1817, il signale en bloc tous les agents russes en Italie comme inféodés à un système hostile à l'Autriche, et, un peu plus tard, il les accusera de présider les assemblées de carbonari. Deux ans après, mêmes plaintes contre leurs collègues accrédités dans l'Allemagne du Sud, coupables de transiger avec l'esprit révolutionnaire. L'un d'eux, Kozlowsky, a déjà été éloigné de Turin comme ayant contrarié systématiquement l'action du ministre autrichien près de cette cour; il est de nouveau dénoncé, rappelé de Stuttgart et moralement obligé de rentrer dans la vie privée. Le soupçonneux chancelier s'attaque ensuite aux ambassadeurs à Vienne et à Paris, Golovkine et Pozzo di Borgo. Il méprise le premier à cause de sa « nullité absolue », c'est-à-dire de son impuissance à comprendre ses raisons et à seconder ses volontés. Contre le second, qui vise à créer une union particulière, indépendante, entre la Russie et la France, il développe de véritables réquisitoires. A ce groupe de diplomates de tout rang il adjoint à l'occasion le roi de Suède (Bernadotte) et lui reproche de s'être déguisé en journaliste anonyme pour faire chorus, dans une gazette suédoise, avec la presse libérale de France [2]. Toutefois ce fut contre Capo d'Istria qu'il conduisit surtout une campagne aussi ardente qu'acharnée; il réussit enfin, en 1822, à ruiner son crédit. Capo d'Istria s'aperçut un jour qu'il ne possédait plus la confiance de son maître et demanda un congé indéfini, sous prétexte de santé. Il passa à Genève, puis en Grèce, où il devait travailler, libre de toute attache russe, à l'indépendance de son pays.

[1] *Congrès de Vérone*, XXXIV. — Metternich, *Mémoires*, III, 531.

[2] Cette dernière lettre, du 23 décembre 1821, n'a pas été insérée dans le recueil du grand-duc Nicolas, mais il en existe une copie aux Archives des affaires étrangères de Russie.

Fort de ce dernier succès, Metternich put croire un moment à la durée indéfinie de son œuvre. Il n'y avait plus en Russie que quelques mécontents isolés pour protester à voix basse, au nom du vieil esprit national. Rostoptchine, l'ancien ministre des affaires étrangères de Paul Ier, lance dans une lettre à Simon Woronzov une de ces boutades à la Rivarol qui constituaient le meilleur de son esprit et de son style français : « Il y a en Europe trois puissances réelles, les carbonari qui veulent tout défaire, Metternich qui veut tout faire et Rotschild qui fait de tout son affaire. » L'année suivante, le ministre autrichien n'est plus sous sa plume qu'un dilettante politique, bon à encadrer entre un banquier et un auteur de musique bouffe, Rotschild, déjà nommé et... Rossini[1] !

Pour le suppléer, dans les intervalles des Congrès, auprès de l'ancien « Agamemnon » de la coalition, Metternich avait délégué à Pétersbourg un diplomate particulièrement apte à développer et à faire valoir son système. C'était un homme formé à son école, dont il avait éprouvé de longue date le dévouement, Lebzeltern.

Louis, chevalier, puis baron, puis comte de Lebzeltern, appartenait à une famille allemande établie en Bohême. Dès son enfance, il avait vécu à l'étranger et, toute sa vie, il demeura au service de l'Autriche, comme Nesselrode au service de la Russie, un véritable cosmopolite; il l'était au point de ne pouvoir ni s'exprimer ni écrire correctement dans la langue de ses ancêtres. Fils d'un représentant de la cour de Vienne en Portugal et d'une mère provençale née en Espagne, il fit à Lisbonne, puis à Madrid, ses débuts dans la carrière paternelle. Il commença à se distinguer à Rome, en qualité de chargé d'affaires près du Saint-Siège. Le souvenir de cette première mission lui valut, lorsqu'il suivit Metternich à Paris, comme conseiller d'ambassade, de conduire, dans des conditions toutes particulières, une négociation des plus délicates. On était en 1810, au lendemain du

[1] Lettres à Woronzov, du 1er octobre 1822 et du 8 septembre 1823 (*Archives Woronzov*, t. VIII).

mariage de Napoléon avec Marie-Louise. L'Autriche se prêtait à exercer une médiation officieuse entre l'empereur et le pape, prisonnier à Savone. Lebzeltern, obligé de faire violence à ses propres sentiments en traduisant la pensée de son maître d'occasion, remplit correctement son office; mais, étant donné le sens des propositions qu'il apportait à Pie VII, il ne devait ni ne pouvait réussir. C'était à l'autre extrémité de l'Europe, dans des négociations destinées à préparer la chute de Napoléon, que Lebzeltern devait rendre à son gouvernement de véritables services.

En effet, transféré comme conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, il y remplit, au commencement de 1812, à l'insu de son chef, le comte de Saint-Julien, une mission secrète qui le mit en rapports directs avec l'empereur Alexandre. Cette mission avait pour but d'annuler au regard de la Russie les obligations du traité d'alliance imposé quelques semaines auparavant à l'Autriche par Napoléon [1]. Elle aboutit au plan d'une guerre simulée, où les troupes de Schwarzenberg, placées à l'extrême droite de la Grande Armée, manœuvrèrent de façon à se rendre inutiles. Il y eut là plus de poudre brûlée que de sang versé; les drapeaux dont les Russes s'emparèrent malgré eux furent restitués sans bruit, comme des objets égarés au delà de la frontière. Aussi le diplomate qui avait monté à distance cette comédie stratégique, se retrouva-t-il, l'année suivante, auprès de Metternich, en Allemagne, lorsque fut signée la convention de Kalisch, gage de réconciliation publique entre les deux Empires. On l'envoya au commencement de l'hiver avec Capo d'Istria en Suisse, pour y préparer la chute du régime de la Médiation et le retour de l'ancienne indépendance. Enfin, la paix venue, après un nouveau et court passage en Italie, il fut accrédité comme envoyé extraordinaire de l'empereur François en Russie (avril 1816).

[1] On trouve, dans les annexes de *l'Empereur Alexandre Ier*, certaine conversation de Lebzeltern avec le tsar (13 janvier 1812) qui précise le caractère de cette négociation. Quant à la note « secrétissime » qui l'a introduite, elle figure avec d'autres pièces dans le livre du vicomte D'USSEL, *l'Intervention de l'Autriche* (1812-1813), p. 31-34.

Placé à l'état d'observateur et de surveillant auprès de la chancellerie russe et jusqu'au seuil de Tsarskoïé-Celo, Lebzeltern prit un logement dans l'hôtel du ministre des finances Gouriev, beau-père de Nesselrode et, comme son gendre, plus renommé peut-être pour ses goûts gastronomiques et ses dîners fins que pour ses qualités d'homme d'État. Il se procura ainsi des relations précieuses, non seulement dans la société, mais dans les bureaux officiels. Il parvint ainsi à prendre régulièrement connaissance des dépêches de Pozzo di Borgo, l'ambassadeur en France et par conséquent des vues directrices de la politique française. D'autre part, il excellait à traduire, à devancer même à l'occasion les pensées de son chef, à développer dans le sens voulu ses instructions. Dans une lettre à Gentz, le chancelier d'Autriche apprécie ainsi les mérites de son subordonné : « Il saisit si nettement toutes les questions et il a tant de courage à la besogne que jamais je ne serai tourmenté une minute de savoir une affaire entre ses mains [1]... »

De l'un à l'autre, la correspondance se poursuivit donc pendant dix ans, incessante et infiniment variée. Le recueil du grand-duc Nicolas ne nous en présente qu'une partie, suffisante toutefois pour nous faire apprécier son importance, surtout de 1820 à 1825. Les expéditions de lettres secrètes, privées, réservées de Metternich deviennent à certains instants quotidiennes ; elles sont appuyées par des pièces interceptées de toute origine et de tout pays, propres à instruire le destinataire de ce qui se passe dans les chancelleries européennes. Lebzeltern, par des rapports également fréquents, rend compte des renseignements qu'il a surpris, des impressions qu'il a données ou reçues. On trouvera dans cette correspondance, ainsi que dans les annexes de *l'Empereur Alexandre Ier*, une suite de documents particulièrement intéressants pour les lecteurs français. Ils montrent comment l'influence française s'essayait, au moins par intermittences, à faire échouer le *grand dessein* de Metternich ; ce

[1] Metternich à Gentz, 11 avril 1825 (*Mémoires*, t. IV, p. 157).

qui était préparer, par l'effet d'une alliance franco-russe, la ruine de la suprématie autrichienne et un retour au vieil équilibre européen.

* * *

Dès 1815, lors de l'entrée de Richelieu, l'ancien gouverneur d'Odessa, dans les conseils de Louis XVIII, l'éventualité d'une entente franco-russe avait préoccupé, à divers points de vue, tous les gouvernements. Cette entente resta cependant à l'état de projet. Le roi de France, comme il l'avait prouvé en 1814 à Vienne, préférait lier son action politique à celle de l'Angleterre et de l'Autriche, et semblait vouloir tenir à distance la Russie et son souverain. La situation changea lorsque, par suite d'un accord entre les deux cabinets, le comte de La Ferronnays, ministre à Copenhague, remplaça à Pétersbourg l'insignifiant comte de Noailles.

Cet ancien soldat de Condé, ce compagnon fidèle du duc de Berry à l'émigration, avait déjà paru à la Cour de Russie en 1812, lorsqu'il était venu y plaider officieusement la cause des Bourbons. Il fut donc accueilli comme une ancienne connaissance, et Lebzeltern ne fut pas le moins empressé à lui faire des avances. On va voir, par le portrait qu'il trace de l'envoyé autrichien dans une de ses premières dépêches, combien La Ferronnays était déjà bien informé sur celui qu'il appelle le plus actif et le plus répandu de ses nouveaux collègues : « Il n'aime pas, j'ai lieu de croire, qu'aucun autre ministre étranger acquière quelque crédit. Il écrivait, je sais, d'Aix-la-Chapelle, que la Russie se repentirait un jour de ce qu'elle faisait pour la France. D'ici, en rendant compte de l'accueil favorable que j'avais reçu, il avait soin d'établir que cet accueil m'était personnel et que son ministère n'en devait tirer aucune induction à l'avantage de son gouvernement. Néanmoins... ses prévenances pour moi ont été extrêmes... C'est un homme fort aimable. Cependant,.. tout en lui marquant combien j'étais sensible à ses attentions,... j'ai

évité des communications plus intimes et des démonstrations qui n'auraient été sincères ni de sa part ni de la mienne, mais qui, avec un homme comme lui, auraient pu ne pas être sans inconvénient. Il a senti ma réserve et a, je crois, ajourné l'œuvre de ma séduction[1]... »

De part et d'autre, les deux diplomates passèrent bientôt de l'observation discrète à la lutte ouverte. Au mois de septembre, l'empereur quitta sa capitale pour se rendre au Congrès de Troppau. De sa propre initiative, ou sur l'ordre de son chef, Lebzeltern courut à la poursuite d'Alexandre jusqu'à Varsovie, afin de conquérir l'adhésion anticipée de ce souverain aux propositions que Metternich préparait pour le Congrès. La Ferronnays, convié, comme son rival secret, à ces assises de la Sainte-Alliance, le suivit de près dans la capitale de la Pologne. Au sortir de l'audience impériale, il écrivait à sa femme : « Le cher Lebzeltern est venu ici se brûler à la chandelle. C'est dommage qu'il soit parti si tôt. Je suis sûr qu'il eût été tout à fait réjoui par la manière dont on m'a traité... On l'a éconduit, et mon bon ami est parti en fureur. C'est ici qu'il a appris que nous aurions le plaisir de nous revoir à Troppau. Je m'attends à lui voir jouer là tout son jeu[2]... »

A Laybach comme à Troppau, La Ferronnays eut la malechance de trouver, parmi ses collègues français, son beau-frère Blacas et Caraman, l'ambassadeur à Vienne, des contradicteurs tout dévoués au système autrichien, qui annulèrent en partie ses efforts, et il en fut réduit à constater, cette fois dans une dépêche officielle, les moyens employés par l'oracle diplomatique de l'époque pour s'imposer à tous : « Un des grands talents de M. de Metternich est de jeter du ridicule ou d'inspirer de la méfiance

[1] Dépêche confidentielle de La Ferronnays au baron Pasquier, 22 février 1820 (*Société Impériale d'Histoire de Russie*, t. CXXV, p. 293). Cf. 6 juillet : « J'espère avoir connaissance d'une dépêche que M. de Lebzeltern a dû recevoir par un courrier » (p. 409), et un peu plus loin (p. 412) : « Je viens de la lire... »

[2] La Ferronnays à sa femme, 16 octobre 1820 (cité par P. Morane, *Troppau et Laylbach* (*Correspondant* du 10 août 1912).

sur les personnes qui tentent d'opposer de la résistance à ses projets. Il possède mieux qu'aucun autre l'art de dénaturer les opinions qui ne sont pas les siennes; la vie la plus honorable, les intentions les plus pures ne sont pas à l'abri de ses insinuations. C'est ainsi qu'avec une profonde adresse il a su neutraliser l'influence de M. Capo d'Istria, la seule qui eût pu neutraliser la sienne... Maître absolu, (il) marche à son but avec cette hardiesse que donne l'absence de tout contrôle et de toute responsabilité. Il sait joindre à cette hardiesse toutes les ressources de l'intrigue, et son grand talent est de tout oser. Trop habile pour ne pas voir l'inconséquence du système qu'il suit aujourd'hui, il en brave cependant toutes les conséquences et se flatte ensuite de pouvoir maîtriser les événements qui doivent être le résultat de son imprudence... »

Désormais bien instruit, par ses observations personnelles, des tendances et des procédés politiques de Metternich, La Ferronnays continua, après son retour à Pétersbourg, à suivre de près les démarches et à relever les paroles de la « pauvre personne de Lebzeltern », ainsi qu'on disait jusque dans la maison de Nesselrode [1]. Par ses relations avec Blome, ministre de Danemark et ancien ami de Caulaincourt, il prêta l'oreille aux échos de ce qui se disait autour de Gouriev et de son gendre, au point de pouvoir caractériser dans ses dépêches les « propos peu mesurés » du chancelier autrichien et le « ton satirique et doctoral » de son représentant. La surveillance était bien réciproque, car nous entendons d'autre part Lebzeltern dénoncer l' « intrigante activité » de son collègue français, signaler les liaisons de La Ferronnays avec des hommes jouissant de la faveur impériale, et même rechercher toutes les occasions d'aborder l'empereur lui-même. Alexandre n'allait pas tarder en effet à rouvrir, en tête à tête avec l'envoyé de France, les perspectives que Catherine II, dans un entretien célèbre, avait fait

[1] Cette qualification dédaigneuse se trouve dans une lettre de Mme de Nesselrode à son mari le 14/26 octobre 1820 (*Lettres et papiers de Nesselrode*, t. VI, p. 106).

surgir devant Ségur pour un partage éventuel de l'Orient. Toutefois ce n'étaient là que des rêves passagers, car il se refusait à une alliance proprement dite : « Réunissons-nous, mais sans traité, ajoutait-il; marchons dans la même voie, tout le monde suivra. »

En fait, la voie qu'il suivait, toujours plus docilement, était celle où il avait pour guide le subtil et impérieux chancelier de Vienne. Après de longues et pénibles négociations, il consentit, sur la question orientale, à un *modus vivendi* qui ajournait ses ambitions du côté du Danube. Capo d'Istria l'avait abandonné, et il s'abandonnait lui-même à Nesselrode, Autrichien dans l'âme. La peur des sociétés secrètes en Russie et de la Révolution en général le possédait toujours davantage. On a raconté qu'il avait reçu de Metternich un petit carnet contenant une liste, avec commentaire approprié pour chacun, de tous les personnages publics suspects en Europe, et qu'il la consultait dès que, dans un entretien politique, un nom nouveau était prononcé devant lui [1].

Le porte-voix de Metternich trouva donc, durant les dernières années du règne, « une étonnante facilité à faire partager ses erreurs et ses préventions ». Devenu en quelque sorte le légat perpétuel de la cour apostolique auprès des tsars, il épousa, à Pétersbourg, la fille d'un Français d'origine assez obscure, La Loubrerie, connu dans sa patrie d'adoption sous le nom de comte de Laval. Cet émigré avait réussi à obtenir un poste élevé au département des Affaires étrangères et à la Cour une faveur enviée. Il se maria richement et ses filles à leur tour contractèrent de belles alliances. Lebzeltern, devenu le gendre de cet important personnage, croyait ainsi avoir affermi son crédit dans l'entourage impérial; il mettait au contraire, comme on va le voir, le pied sur le piège où il devait tomber deux ans après.

[1] Mme de Boigne, qui a noté ce fait dans ses *Mémoires* (III, 195), déclare le tenir de Marie Antonovna Narichkine. On sait la place que cette favorite a tenue dans la vie intime de l'empereur.

Metternich écrit à Stadion, le 22 avril 1821 : « La Russie ne nous mène pas, c'est nous qui menons Alexandre. » (*Mémoires*, III, 500.)

Au premier moment, il crut sa situation désormais assez bien assise pour hasarder dans sa correspondance avec Vienne certains appels à la prudence. Le 17 avril 1824, il constate les succès obtenus par la sagesse et l'habileté de son chef, la subordination de l'empereur à l'Autriche, établie à un tel point, dit-il, que « les expéditions de son cabinet, où nous sommes parfaitement secondés, sont, à peu de nuances près, calquées sur les nôtres ». Il recommande donc de ménager au moins l'amour-propre du souverain, qui pourrait se réveiller un jour.

Peut-être n'ignorait-il pas alors qu'Alexandre essayait de s'entendre directement avec l'Angleterre, pour régler à son gré les questions orientales; mais le temps et sans doute aussi la volonté manquèrent à l'empereur pour parvenir à ses fins. A la fin de 1825, il s'éteignit à Taganrog, oscillant et errant jusqu'au bout dans ses opinions comme dans ses sentiments, entre l'autocratie et le libéralisme, l'orthodoxie grecque et le catholicisme latin, entre l'Autriche et la France, les Grecs et les Turcs, Metternich et Canning. A la nouvelle de cet événement, Metternich réitéra, au moins dans l'intimité, ses plaintes sur le caractère du défunt : « Alexandre, écrivit-il au prince Esterhazy, n'a jamais eu aucune idée suivie. Il a brillé, il est mort et a laissé la Russie comme une salle de festin après que le rôt est fini[1]. » Derrière cette boutade, il dissimulait sa crainte de voir l'influence autrichienne disparaître des bords de la Néva. En tout cas, Lebzeltern se trouva emporté par le coup de vent révolutionnaire qui passa, dès le lendemain de la mort d'Alexandre, sur le palais des tsars.

On sait le soulèvement militaire qui eut lieu, lors de la proclamation de Nicolas Ier, sous prétexte de soutenir contre le successeur légal l'héritier présomptif, le grand-duc Constantin. Les meneurs s'étaient donné d'avance un dictateur intérimaire, le prince Serge Troubetskoï, beau-frère de Lebzeltern. Au moment décisif, au lieu de se montrer à la tête des révoltés, il s'esquiva, erra de cachette en cachette, et finalement demanda et obtint un

[1] Lettre citée dans MAGGIOLO, *Pozzo di Borgo*, p. 205.

asile à l'ambassade d'Autriche. C'est là, après la dispersion des rebelles, que la police le découvrit et se le fit livrer; il fut jugé et condamné à la déportation perpétuelle en Sibérie. L'opinion de la nouvelle Cour se montra sévère non seulement pour Lebzeltern, mais pour son chef On insinua que l'un avait eu connaissance du complot; on répandit même le bruit que sa femme avait brodé des drapeaux pour les troupes insurgées. Certains rappelèrent que l'autre, toujours monté contre une puissance qu'il ne menait jamais assez à son gré, avait dit d'Alexandre, deux ans auparavant : « S'il le faut, je le livrerai à ses peuples[1]. » Lebzeltern se trouva placé dans une situation délicate vis-à-vis du nouvel empereur, comme s'étant posé involontairement en complaisant des ennemis de l'autocratie. Il est fâcheux qu'on ne trouve dans la collection imprimée de ses rapports aucun de ceux qu'il a dû envoyer pendant l'hiver de 1825, rien non plus, sauf deux ou trois allusions insignifiantes, dans la correspondance imprimée de Metternich. Après des négociations dont le détail nous échappe, le gouvernement autrichien consentit à rappeler son représentant et lui donna Ficquelmont comme successeur.

Si Nicolas Ier dégagea Lebzeltern de tout soupçon en lui conférant un de ses ordres, Metternich lui tint rigueur. Il lui plut de le traiter en Russe, plus dévoué à ses affections de famille qu'à ses devoirs professionnels : « Le public, écrit-il en confidence à son fils, commence déjà à le regarder comme un carbonaro. ... Avec ses qualités si essentielles, [il] est aussi du nombre de ceux qui ne croient jamais à l'existence des bâtons tant qu'ils n'ont pas été rossés comme plâtre. Il croit aux conspirations depuis que son beau-frère a été arrêté comme conspirateur. Aussi souvent que j'ai donné des avis à l'empereur, Lebzeltern et bien plus encore Nesselrode m'ont accusé d'agir en visionnaire... » Metternich se souvenait évidemment de la « remontrance » de 1824. Aussi laissa-t-il Lebzeltern sans emploi pen-

[1] Dépêche du chevalier de Cussy (chargé d'affaires à Dresde), citée par lui dans ses *Souvenirs* (II, 14).

dant plusieurs années. Fût-il resté en Russie, le ministre disgracié y eût assisté au déclin de son influence, en présence du mouvement qui se dessinait en faveur de la Grèce et qui aboutit à la Triple Entente d'alors, consacrée par la victoire navale de Navarin. Le poète qui, en France, célébra cette journée décisive (Victor Hugo), après avoir glorifié les vainqueurs, montra l'Autriche déconcertée et effarée derrière le vaincu :

Je te retrouve, Autriche; oui, la voilà, c'est elle,
Non, pas ici, mais là, dans la flotte infidèle.
Parmi les rangs chrétiens en vain on te chercha.
. . . .
Rouvre les yeux, regarde, Autriche abâtardie[1] !

Rentré à Vienne, Lebzeltern demeura quelques années à l'écart. On lui fit espérer, tantôt d'être envoyé à Rome, tantôt d'être envoyé à Berlin, mais il ne fut employé qu'à des missions temporaires. Enfin, en 1830, il obtint l'ambassade de Naples. Il retrouva, en Italie, son ancien collègue et surveillant, La Ferronnays, démissionnaire de l'ambassade de Rome, où il avait été transféré l'année précédente. Dans la situation où ils se trouvaient tous deux, il leur convenait d'oublier la petite guerre qu'ils s'étaient mutuellement faite; des relations de société réunirent de nouveau leurs deux familles[2]. La Ferronnays mourut en 1842; Lebzeltern rentra dans la vie privée en 1844, mais ne retourna point à Vienne. Il imita ces diplomates d'origine étrangère qui avaient servi la politique extérieure d'Alexandre Ier et achevaient leur existence à Berlin, à Francfort, à Vienne, surtout à Paris. Il se considérait un peu, par son long séjour et son mariage en Russie, comme un indigène de ce pays. C'est comme tel que l'a regardé le grand-duc Nicolas, en le plaçant, par une exception unique, je crois, dans sa galerie de *Portraits russes*.

[1] ORIENTALES, V, *Navarin*.

[2] « La comtesse de Lebzeltern vient me chercher dans le courant de la soirée pour me conduire dans sa loge qu'elle avait prêtée à Mme de La Ferronnays. » (Journal d'Alexandrine d'Alopéus, dans A. CRAVEN, *Récit d'une sœur*, I, 48.)

Lebzeltern mourut dans son exil volontaire de Naples, en 1854, au moment où une nouvelle crise européenne mettait la Russie aux prises avec l'Angleterre et la France, même indirectement avec l'Autriche. De son mariage avec Zénaïde Laval, il n'avait eu qu'une fille. Il l'établit en France, c'est-à-dire dans un pays qu'il connaissait à peine et dont il avait été, par devoir professionnel, presque constamment l'adversaire, mais dans une famille très en faveur auprès de Louis XVIII. Une de ses petites-filles, héritière de ses papiers, porte à son tour aujourd'hui un des noms historiques de la noblesse française.

Léonce Pingaud.

LES ITALIENS EN GRÈCE

ET DANS LES ILES, APRÈS LES CROISADES

(Suite et fin [1].)

III

A cette heure critique, Nerio fit preuve d'une habile générosité : malgré la trahison des Grecs, il épargna les otages qu'à l'approche de l'ennemi il avait dispersés à travers la Béotie; tout en promettant tribut à Bajazet, il signalait les atrocités turques au Pape et au roi de Naples. Celui-ci, le jeune Ladislas, qui se disait toujours souverain d'Achaïe, créa Nerio, de bailli, duc d'Athènes (janvier 1394), avec faculté de transmettre le duché à son frère Donato; le cardinal Ange, nommé archevêque de Patras, investit le nouveau feudataire, en lui mettant au doigt un anneau d'or, et le remplaça comme bailli.

Nerio jouit peu de ces honneurs : il venait de perdre sa femme, et, le 25 septembre suivant, il dictait de Corinthe, où il allait mourir, un testament qui mérite de fixer notre attention.

Les églises étaient d'abord largement indemnisées : sans énumérer les diverses fondations ou largesses, n'oublions pas l'hospice de Nauplie, qui existe encore, restauré par Capo d'Istria; signalons surtout l'établissement de vingt chapelains ajoutés au Chapitre du Parthénon, où Nerio avait choisi sa tombe; la ville d'Athènes et le revenu d'un haras très estimé des connaisseurs formaient la dotation assez originale de « S. Marie d'Athènes ».

Sa fille aînée, Bartolomea, ne reçut que 9 700 ducats, dus à

[1] Voir la troisième livraison de 1913.

son père par le despote Théodore; Francesca, mieux partagée en terres et en espèces, devait garder Corinthe jusqu'à ce que les fils de Donato eussent acquitté certaines dettes.

Maria Rendi, fille du notaire Demetrios, avait donné à Nerio un fils, Antoine : celui-ci devait joindre au gouvernement de Thèbes la possession de Livadia, et la mère conserver les avantages que sa famille tenait du roi d'Aragon. Donato, le futur duc, eut à se contenter des biens patrimoniaux sis à Florence, avec 250 ducats. Les exécuteurs, qui étaient Francesca et sa tante Gismonda, assistées de l'évêque d'Argos, du gouverneur de l'Acropole et de plusieurs Acciajuoli, étaient instamment recommandés à la République de Venise.

On comprend que Donato, alors sénateur de Rome, et au courant des affaires de Grèce, fût peu jaloux d'un héritage aussi litigieux. Il resta en Italie, tandis que le bâtard Antoine, Mota et le despote se coalisaient contre la duchesse Francesca.

Carlo Tocco, son mari, à la tête d'une armée turque, surprit dans Corinthe son beau-frère Théodore, qui s'échappa, laissant trois mille cavaliers à l'ennemi; Carlo, pour acquérir l'Acrocorinthe, remit aux exécuteurs testamentaires une promesse signée d'accomplir les intentions de Nerio, mais deux de ces personnages, regagnant Florence, furent invités par lui au castel de Saint-Georges, à Céphalonie, et sommés de se dessaisir de la susdite pièce. Comme ils prétendaient l'avoir déjà expédiée à Donato, Carlo les força de signer une autre pièce attestant sa fidélité à remplir les clauses du testament.

Redevenus libres, ils protestèrent à Florence et à Venise, tandis que l'évêque d'Argos proposait la médiation de l'archevêque de Patras.

Un notaire italien, Niccolo de Martoni, a décrit en termes assez vifs la condition de l'isthme : les Turcs infestaient la Voie sacrée (d'Eleusis à Corinthe), Mégare fermait ses portes et Bartolomea épiait l'embarquement de sa sœur pour la saisir au passage.

Martoni, cherchant un asile à Corinthe, y compta une cinquantaine de familles, de pauvres maisons, pas une seule

auberge; en guise de pain, on lui servit des figues, chez l'archevêque d'Athènes, un compatriote.

L'Acrocorinthe lui parut en mauvais état, mais la position était si forte que les Grecs triomphèrent de voir Tocco céder la place au despote Théodore; une statue du prince couronna le portail; l'Hexamilion de Justinien, boulevard de l'isthme, fut réparé avec le concours de Venise, et le métropolitain grec rentra dans Corinthe. Son collègue d'Athènes, Macarios, émule du traître Dorothée, appela le turc Timourtash, ne pouvant supporter que la ville dépendît d'un Chapitre latin.

C'est alors que le gouverneur de l'Acropole, Montona, l'offrit au bailli de Nègrepont, qui chassa les infidèles, et la bannière de saint Marc protégeait la cité de Minerve lorsque Martoni la visita (24 février 1395). Une partie du haras de Nerio ayant été dérobée, les Vénitiens commencèrent par abaisser à huit le nombre des chapelains; cinq ans plus tard, Montona se plaignait de n'avoir encore aucun traitement, ni pour lui ni pour son vicaire.

Quant aux indigènes, leurs privilèges étaient respectés, et ils semblent avoir assez bien accueilli le nouveau régime.

Le premier podestà, Albano Contarini, eut un train modeste; la garnison, formée de quarante soldats, obéissait à deux *castellani*, qui se relayaient le jour, mais devaient coucher chaque nuit dans la forteresse.

Martoni, qui passa deux jours à Athènes, évalue la population à un millier de feux; pas plus d'auberge qu'à Corinthe. Les Propylées avaient treize colonnes, la cathédrale soixante à l'extérieur, quatre-vingts à l'intérieur; l'une de celles-ci montrait la croix que saint Denys aurait gravée à l'heure de la Passion; autour du maître-autel, quatre colonnes de jaspe soutenaient un baldaquin; les portes venaient de Troie.

Le voyageur vit les reliques vainement réclamées par la reine Sibylle : une Madone de saint Luc, le chef de saint Macaire, un os de saint Denys, un bras de saint Justin, les Évangiles transcrits par sainte Hélène.

Dans une fente de la muraille, on lui laissa entrevoir la lumière mystérieuse, inextinguible; entre les deux piliers du monument de Thrasyllos, on lui raconta que jadis une niche en fer contenait une idole capable de faire sombrer les vaisseaux ennemis dès qu'ils paraissaient à l'horizon.

C'est l'histoire de la Gorgone, narrée par Pausanias.

Parmi les ruines de la ville, Martoni nomme le Stade, la maison d'Adrien, c'est-à-dire le temple de Zeus[1], où vingt colonnes restaient debout; il alla boire à une source appelée *lo Studio d'Aristotele*, qui distillait la sagesse : c'était l'aqueduc d'Adrien et d'Antonin le Pieux, au pied du Lycabette (maintenant dans le jardin du palais royal).

Hors d'Athènes, les excursions étaient dangereuses; notre homme ne fit que jeter un coup d'œil sur les débris d'Ileusis et, à Port-Raphti, sur deux statues de marbre qui rappelaient le mythe d'Apollon et Daphné.

Les Albanais d'Oropos et les chevaliers de Saint-Jean, qui occupaient le château de Sykaminon, n'étaient pas moins redoutés que le Turc. Sur la route de Nègrepont, Martoni n'échappa aux brigands que grâce à un retard de ses muletiers; il note cependant que l'on avait épargné les oliviers de Minerve. On devine la position critique du gouverneur : l'archevêque Macarios, détenu à Venise, continuait ses intrigues; Ptéléon en Thessalie et le poste des Thermopyles, occupé par le marquis de Boudonitza, étaient les seuls États chrétiens de la Grèce continentale; au lendemain de Nicopolis, les lieutenants de Bajazet saccagèrent Argos (1397), menacèrent la Messénie, s'emparèrent un instant d'Athènes, s'il faut croire certains textes postérieurs, par exemple une lamentation en vers *politiques*, attribuée à un prêtre, sur les ravages des « Perses », qui massacrent les sages et asservissent les laboureurs.

Antonio, le bâtard de Nerio, qui était Grec par sa mère, profita sans scrupule de la situation : aux mesures insuffisantes

[1] Ainsi nommé à cause des nombreuses inscriptions dédiées au César voyageur.

du Sénat de Venise, il répondit par le siège de l'Acropole (1402). On l'excommunie, on met sa tête à prix, le *bailo* de Nègrepont réunit six mille hommes et marche sur Thèbes; il tombe dans une embuscade, est fait prisonnier; au bout de dix-sept mois, Montona et sa faible garnison, ayant mangé leur dernier cheval, puis les herbes du rocher, capitulent.

Cette fois, la diplomatie intervient : Tamerlan venait d'accabler Bajazet à Angora et de le réduire à une humiliante captivité; son fils Soliman avait intérêt à prévenir une revanche de Nicopolis[1]; Antonio figurait parmi les clients de Bajazet, mais Venise dépêcha au sultan un de ses plus habiles négociateurs, Pietro Zeno, seigneur de l'île d'Andros. En insistant sur le péril mongol, sur la formation imminente d'une Ligue gréco-latine, le tout appuyé d'arguments sonores, Zeno obtint que Venise recouvrerait Athènes, plus une bande large de cinq milles sur la côte opposée à l'Eubée; les Sporades seraient rendues à l'empereur, les chevaliers de Saint-Jean garderaient Salona, et le marquis de Boudonitza payerait tribut à Soliman. Stipulations platoniques!

Antonio était soutenu par les Acciajuoli, le roi Ladislas et le pape Innocent VII; en 1405, Venise l'accepte comme vassal : chaque année, il enverra un pallium de soie, du prix de 100 ducats, à Saint-Marc; il indemnisera les particuliers lésés pendant la guerre et bannira Macarios à perpétuité.

Les palliums se firent attendre; la *staria*, c'est-à-dire la bande de terrain voisine de l'Eubée, ne fut point évacuée; de guerre lasse, on toléra qu'Antonio tînt garnison à Sykaminon et Oropos; neuf ans après, il sollicitait de nouvelles concessions.

[1] Sur la marche rapide des Turcs en Europe, consulter Jorga, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. I, Gotha, Perthes, 1908.

L'impression produite sur la chrétienté par Tamerlan a été mise en lumière dans un récent travail de M. Treu *(Byzantinische Zeitschrift*, Leipzig, année 1910).

Dès 1395, le peintre florentin Giusto l'introduit à côté des empereurs dans le curieux recueil de dessins reproduit au tome IV des *Gallerie Nazionali Italiane*, Rome, 1899, article de M. Venturi.

Deux siècles plus tard, le poète anglais Marlowe, un précurseur de Shakespeare et de Gœthe, en fera le héros d'un drame.

La République se dédommage à l'ouest par l'annexion de Lépante et de Patras.

La première, si menaçante pour Corfou, s'était offerte dès 1394; en 1407, Boua Spata semble l'avoir vendue ou, selon une version plus probable, l'avoir cédée de force. Les pêcheries de la côte servirent à l'entretien de l'enceinte qu'on appelait « la triple tiare » et qui protégea près d'un siècle la chrétienté; Venise n'en payait pas moins au sultan un tribut annuel de 100 ducats. Patras fut d'abord louée 100 ducats (1408) au jeune archevêque Stefano Zaccaria, qui voulait achever ses études à l'Université de Padoue. L'administration se montra bienfaisante, réparant les murs et le palais, orné de fresques qui représentaient la destruction de Troie; un amiral stationnait entre ces « deux clés du golfe ».

Zaccaria revint au bout de cinq ans, puis signa un nouveau bail que le Pape refusa de ratifier; quelques années après, le Turc s'emparait de la ville. Dans l'archipel, Mykonos, Ténos et l'île sacrée de Délos (depuis 1390) relevaient du baile de Nègrepont; le rocher de Parga (en Épire) fut annexé à Corfou en 1401.

L'Eubée, pauvre mais autonome, comptait quatorze mille familles, et la petite ville de Nègrepont possédait un couvent de religieuses et une maison de Frères mineurs.

Son château, situé en pleine rivière, passait pour être le palais enchanté où la Dame du Lac aurait tenu captif Gauvain, le chevalier au cygne.

Les Juifs ne pouvaient acheter d'immeubles en dehors du Ghetto, mais l'agriculture était favorisée, les Albanais surtout attirés à cause de leurs excellents chevaux, utiles à la défense; ils colonisaient également, avec succès, les environs d'Argos et de Nauplie.

IV

La Morée, redevenue byzantine, lançait les Albanais contre les débris de la compagnie navarraise; leur chef Demetrios Ral

(l'ancêtre des Rhalli) fit un instant prisonniers San Superan et son beau-frère le connétable Zaccaria; prince héréditaire d'Achaïe et gonfalonier de l'Église (sous Boniface IX), San Superan, mort en 1402, laissait sa veuve et son fils entre les mains d'un autre Zaccaria, Centurione, baron de Kyparissia. L'empereur Manuel II, confiant sa famille aux Vénitiens de Modon, accomplissait alors à Paris et à Londres un voyage, dont l'Athénien Chalcocondyle a laissé une curieuse description [1].

Son frère Théodore, pris entre les Turcs et les Latins, vendit Mistra, Corinthe et Kalavryta aux chevaliers de Rhodes (1400). Manuel, qui écrivit plus tard un panégyrique du despote, est embarrassé de justifier cet acte, qui souleva la colère des orthodoxes.

Les chevaliers occupèrent Corinthe; à Mistra, siège du métropolitain de Laconie, on essaya de les lapider, et, pour leur avoir intimé l'ordre de partir dans trois jours, le métropolitain fut investi par le peuple du pouvoir temporel. Théodore, rassuré au lendemain d'Angora, s'estima heureux que l'Ordre prît en échange Lamia et le comté de Salona; dès 1404, il rentrait à Corinthe, tandis que les chevaliers se heurtaient, sur l'autre bord du golfe, au même fanatisme; l'église en ruines de Galaxidi est la seule trace de leur passage.

Théodore mourut sans héritiers (1407), et son neveu Théodore II lui succéda; c'est plus tard que l'empereur prononça l'oraison funèbre où il multiplie les allusions classiques, et déclare avec emphase que son frère a pour mausolée vivant « le Péloponnèse entier [2] »!

[1] Analyse dans Gibbon; M. Émile Legrand a publié en 1893 les lettres de Manuel : une miniature des œuvres de l'Aréopagite (manuscrit offert en 1408 à l'abbaye de Saint-Denys par son ambassadeur Manuel Chrysoloras) le représente entouré de sa famille; elle a été souvent reproduite, par exemple dans Bayet, *l'Art byzantin* (Collection Quantin), p. 231.

M. Six (*Revue archéologique*, 1911) veut le reconnaître dans le personnage « au nez aquilin, à la barbe noire, au chapeau de fourrure à bord rabaissé », qui chevauche parmi les *juges intègres* du fameux polyptique des van Eyck.

[2] Sur la rhétorique décadente des Byzantins, voir l'échange épistolaire entre Manuel et Démétrius Chrysoloras (Treu, *Byzantin. Zeitschrift*, 1911).

Ces incidents ouvrirent carrière à l'ambition du jeune Zaccaria.

Venise lui ayant refusé de dépouiller le fils de San Superan, il se tourna vers le roi Ladislas, qui l'investit en 1404, sous prétexte que le décès du feu prince ne lui avait pas été notifié avant le terme légal.

Le comte de Céphalonie saisit le moment pour s'affranchir du lien féodal qui datait de la Conquête, et frappa de suite une monnaie, que possède le British Museum.

Zaccaria et ses Albanais eurent à le chasser du port de Glarentza, qu'il avait envahi avec son frère Léonard, seigneur de Zante. L'appui de Gênes fut même invoqué, car les Tocchi faisaient de notables progrès sous l'impulsion de la comtesse Francesca; ses résidences de Sainte-Maura et de Saint-Georges (à Céphalonie) étaient de petites cours, et Froissart a décrit les fêtes qu'elle donna en l'honneur du comte de Nevers (l'héritier de Bourgogne) et des chevaliers échappés au désastre de Nicopolis. Cette moderne Pénélope, capable de gouverner en l'absence de son mari, n'excellait pas moins à broder des tissus de soie d'une extrême finesse.

V

Nous avons vu Esaü Buondelmonti régner à Janina; il crut s'y affermir en épousant la fille de Boua Spata, mais, attaqué simultanément par les Turcs d'Evrenos et les Albanais, il tomba dans les mains de son beau-frère Ghin Zenevisi, seigneur d'Argyrocastron; relâché moyennant forte rançon et grâce aux démarches des Florentins ses alliés, assistés du gouverneur de Corfou, Esaü mourut sans postérité (1408). Carlo Tocco, son neveu, impuissant à déloger de Janina Maurice Boua Sgouros, frère de Ghin, se tourna du côté de Venise, tandis que l'Albanais appelait le Turc à la rescousse; avec l'appui des Grecs, Tocco se rendit maître d'Arta (1417) et dès 1418 il se proclame « des-

pote des Romains »; ses domaines couvraient toute la région du Nord-Ouest, sauf Lépante, que Venise refusa de lui vendre; le clan des Boua émigra en Morée.

A l'est, la chrétienté perdait chaque jour du terrain; Mousa, successeur de Soliman (1410), força le passage des Thermopyles, dont le marquis de Boudonitza, assassiné par un traître, laissait la défense à ses fils et à leur oncle, le baron de Karystos; violant les clauses de la capitulation, les infidèles traînèrent ceux-ci jusqu'à Andrinople; Venise, qui n'avait pas su les secourir, eut beau exiger leur délivrance, le jeune marquis Zorzi doit implorer en 1412 de nouveaux auxiliaires à Nègrepont, mais l'Eubée était ravagée l'année suivante par Mahomet Ier, le château détruit, les chrétiens réduits en esclavage; Zorzi fuyait à Venise.

La République, en vue d'avantages commerciaux, avait traité successivement avec Bajazet, avec Tamerlan; soucieuse d'établir sa domination dans l'Italie du Nord, elle s'obstinait à demeurer neutre en Orient; ce fut contre l'ordre du Sénat que Pierre Loredan remporte (1416) la victoire navale de Gallipoli [1]. Le traité qui suivit stipula que Zorzi serait remis en possession, mais, abandonnant un vain titre à son oncle, il préféra gouverner la petite place de Ptéléon.

Le baron de Karystos, après diverses ambassades au Pape et à l'Empereur, périt empoisonné, dit-on, à la cour d'Andrinople, sous Mourad II; ainsi disparut le marquisat donné jadis aux Pallavicini par Boniface de Montferrat.

Les malheureux habitants de l'Eubée, exposés à des *raids* continuels, voulaient payer tribut au sultan; Venise ne le permit pas.

Antonio Acciajuoli, malgré son alliance déshonorante avec le Croissant, ne se jugeait guère à l'abri, puisqu'en 1415 il demande à Nègrepont des munitions et le droit d'y déposer ses biens meubles.

La Morée, où Manuel II accomplissait alors un voyage mémo-

[1] Cf. le travail de M. MANFRONI (*Ateneo Veneto*, 1902). Vues de Boudonitza dans un article de M. MILLER (*Journal of Hellenic Studies*, 1908).

rable [1], présentait le spectacle inattendu d'une renaissance hellénique; le jeune Bessarion accourait de Trébizonde à Mistra pour entendre Gémiste Pléthon exposer la doctrine platonicienne, et Jérôme Charitanomos en sortait pour enseigner le grec à Paris.

L'Hexamilion restauré portait ombrage à Venise; dès 1417, elle mit des soldats à Navarin, qu'elle acheta (1423) ainsi que plusieurs forts voisins, destinés à relier sur terre Modon à Coron; le principal était celui de Grisi.

Centurione, prince d'Achaïe, inquiet de la marche des Paléologues, se voyait enlever le port de Glarentza, qu'un aventurier italien, Oliviero, devenu son gendre, cédait immédiatement à Carlo Tocco; Gênes et les chevaliers de Rhodes ayant rejeté ses offres, Centurione eût volontiers vendu l'Achaïe à Venise; en 1422, un commissaire de la République, chargé d'une enquête générale, expose que la Morée, plus riche que la Crète, compte cent cinquante châteaux, qu'elle exporte de la soie, du miel, du grain, de la volaille et des raisins, que le sous-sol renferme du plomb, de l'argent et de l'or.

Un marchand vénitien fixé à Patras y exerçait sur les deux rives un commerce florissant.

Ces négociations n'aboutirent point, et l'invasion turque de 1423 mit à nu les scandaleuses divisions que n'éclairait aucun désastre. Escorté d'Acciajuoli, le chef Tarakhan enleva sans coup férir l'Hexamilion; les agents de Tocco lui livrèrent la passe de Kissamo; malgré un échec passager et un rude combat avec les Albanais, l'ennemi approchait de Mistra lorsque l'Empereur consentit un tribut annuel de *100 000 hyperpères;* le péril écarté, Théodore II crut se venger en attaquant Centurione qu'il fit prisonnier.

Théodore avait cependant épousé une Italienne, Cleopa Malatesta, dont Pléthon et Bessarion écriront l'oraison funèbre; Martin V, écartant le candidat vénitien, avait nommé archevêque de

[1] Sur cette visite, et sur le programme de réformes tracé par Pléthon, avec la contre-partie de ces utopies dans la satire *lucianesque* du byzantin Mazaris, cf. Miller, *op. cit.*, p. 377-384, et un article de M. Gabriel Millet sur Mistra (*Revue de l'Art chrétien*, 1911).

Patras le frère de Cleopa, Pandolfo (de la branche des Malatesta de Pesaro)[1].

L'empereur Jean VIII, accompagné du jeune Constantin, le futur héros de 1453, et de l'historien Phrantzès, entreprit en personne d'achever la conquête (1427).

La nièce de Carlo Tocco, Théodora, épousant Constantin, lui apporta Glarentza en dot; le jeune couple s'installa dans le castel des Villehardouin, à Chloumoutzi; Patras commença par payer tribut; un groupe de notables et de prêtres grecs proposèrent de livrer la ville; on préféra l'enlever de force, et le dimanche des Rameaux (1429), les assaillants parurent, des branches de myrte à la main. Le samedi-saint, une sortie des assiégés faillit coûter la vie au futur empereur et coûta la liberté à son fidèle Phrantzès, l'historien de la campagne. Ce dernier en profita pour négocier, et la garnison promit de se rendre à la fin de mai, si l'archevêque Malatesta ne ramenait aucun secours d'Italie. Dans l'intervalle, Constantin, retiré à Glarentza, reçut du sultan défense d'attaquer Patras, qui payait tribut au Turc.

Il n'en fit pas moins son entrée triomphale sous une pluie de roses; dans la cathédrale de Saint-André, on lui offrit les clés de la ville, redevenue grecque après deux cent vingt-cinq ans.

Mais Phrantzès, chargé de porter au sultan les excuses de son maître, rencontre à Lépante l'archevêque, accouru trop tard, avec une galère pontificale! Deux envoyés turcs s'y trouvaient également, et le diplomate byzantin réussit à les enivrer, à saisir leurs lettres, qui lui permirent d'achever sa mission avec succès.

Maître de Glarentza, l'archevêque eut le chagrin de la voir vendue à Constantin, qui la fit démanteler et dépeupler; Venise refusa de lui acheter Patras, dont la citadelle capitula, faute de vivres (mai 1430). On lit encore au portail le nom de Pandolfo Malatesta, qui s'en alla mourir à Pesaro.

[1] Le contrat passé à Florence (29 mai 1419) assurait à la jeune femme la liberté du culte catholique et le droit de revenir en Italie à la mort de son mari; une lettre de sa belle-sœur Battista (née du Montefeltro) à Martin V nous apprend que les Grecs n'observaient guère cette clause. Cf. Dennistoum, *Dukes of Urbino* (éd. Hulton, Londres, 1909, t. I, app. I).

Thomas Paléologue réduisait de son côté Centurione Zaccaria à lui donner sa fille Catherine, avec le reste des domaines de l'Achaïe franque, sauf la petite baronnie de Kyparissia en Arcadie; le mariage eut lieu à Mistra en janvier 1430, et à la mort de Centurione (1432) sa veuve entra dans une prison où elle termina ses jours, tandis que le bâtard de Zaccaria, Giovanni Asan, cherchait un asile en territoire vénitien.

Un fief des chevaliers teutoniques, Mostenitza, fut annexé; Thomas échangea Kalavryta, qu'il remit à Constantin, contre Glarentza, prit le titre de despote, ne laissant aux Latins que Modon, Coron, Nauplie et Argos. Venise perdait en même temps Salonique, cédée par Andronic Paléologue en 1423, enlevée par les Turcs en 1430, à la suite d'une série de manœuvres navales qui ne firent guère honneur à la République.

L'Albanie n'était pas plus heureuse : Carlo Tocco, mort en 1429 sans héritier légitime, avait partagé l'Acarnanie entre cinq bâtards, confié Sainte-Maura et la place de Venitza (sur le golfe d'Arta) à la vaillante duchesse Francesca, légué le reste à son neveu Carlo, beau-frère de Constantin.

La discorde était inévitable; Phrantzès, délégué comme arbitre, tomba entre les mains de pirates qui le rançonnèrent; Sinan-pacha, appelé par le bâtard Memnon, s'empara de Janina (9 octobre 1430), exploita la jalousie des Grecs contre les Italiens, et Carlo, tributaire mal assuré, implore l'appui de Venise, sollicité à la même heure par la duchesse douairière, qui voyait ses sujets à la merci de l'Infidèle.

On se contenta de louer le courage viril de Francesca, d'inscrire Carlo sur le Livre du Grand Conseil, et le « despote d'Arta » dut abandonner à ses frères le terrain qu'ils occupaient, soumis comme lui à la domination ottomane.

VI

Athènes apparaît alors, dans sa position inattendue de colonie florentine, comme le dernier boulevard de l'esprit latin à la veille

de la conquête. Antonio Acciajuoli jouait, nous l'avons vu, un rôle assez équivoque, entre le sultan et les Grecs; il redouta un instant qu'Alphonse d'Aragon, roi de Sicile et bientôt de Naples, ne fît revivre les prétentions catalanes; Venise le rassura, en le recommandant au bailli de Nègrepont, en favorisant ses requêtes, sauf pour l'établissement d'une petite escadre, et lorsqu'il protesta contre la cession éventuelle de l'île d'Égine à la République.

La famille Caopena, héritière de Fadrique, éprouvait le besoin d'arborer, en cas de péril, la bannière de Saint-Marc, et Antonello Caopena avait épousé une fille adoptive d'Acciajuoli.

Florence ayant écrasé sa vieille rivale Pise (1406), acheté le port de Livourne, aspirait à devenir une puissance maritime, tandis que Venise prenait pied sur la terre ferme jusqu'aux confins de Milan; l'oligarchie qui régnait sur les bords de l'Arno essaya donc de nouer des relations officielles avec les Toscans d'outre-mer; en 1422, Carlo Ier Tocco, dont la mère était une Buondelmonti, reçut un ambassadeur que je serais porté à identifier avec le prêtre Christophe Buondelmonti [1], et qui se rendit de Janina à Athènes pour offrir à Antonio le titre de citoyen, en le priant de traiter les marchands florentins aussi bien que les Génois ou les Vénitiens; plus libéral encore, Antonio réduisit de moitié les droits de douane en leur faveur.

Le lecteur a peut-être oublié Donato Acciajuoli, l'héritier de

[1] Ce Christophe envoya de Rhodes au cardinal Giordano Orsini un *Liber insularum Arcipelagi* daté de 1422; M. Legrand a publié une partie des cartes, une version grecque et une traduction française, Paris, 1897. Bibliographie plus complète dans *l'Annuaire de l'école anglaise d'Athènes*, 1905-1906 (notes de M. Hasluck sur les manuscrits du British Museum relatifs à la géographie du Levant).

Cf. La thèse de M. Erich König sur le cardinal Orsini, Fribourg, 1906, p. 85.

Les navigations des Florentins se trouvent éclaircies dans un document curieux, les *Sante Parole*, sorte de litanie maritime du quinzième siècle, publiée avec de précieuses notes géographiques par M. Antonio Ive (*Zeitschrift für Roman Philologie*, Halle, 1910, en italien).

L'escadre légère *(sottile)* portait en Orient une ambassade au sultan; les grosses galères allaient en Flandre avec les marchandises; celles-ci partaient le 1er juillet, celle-là le 15 avril; à leur retour, on sonnait les cloches et on fermait les boutiques.

Nerio, l'oncle d'Antonio; ses fils, au nombre de quatre, vinrent chercher fortune auprès de leurs cousins : le jeune Nerio se partagea entre Athènes et Sainte-Maura, son frère Antonio devint évêque de Céphalonie, Jean archevêque de Thèbes, où il remplaçait un autre Acciajuoli.

Franco, châtelain de Sykaminon, en face de l'Eubée, fut envoyé comme ambassadeur au Sénat de Venise.

Sa fille Laudamia épousa Nerozzo Pitti; deux petits-fils de Donato, Ange Acciajuoli et Niccolò Machiavelli, les rejoignirent un moment, lorsque l'exil des Médicis (1433) eut entraîné celui de leurs partisans les plus compromis.

Les lettres de Machiavelli attestent une vive admiration pour l'Acropole, et les parties de chasse à travers la plaine semblent avoir été très goûtées de cette brillante jeunesse; Antonio, veuf de la fille d'un prêtre grec de Thèbes, venait d'épouser en secondes noces une grande héritière de Messénie, Marie Melissené; de ses deux filles adoptives (leur père était un seigneur de l'Eubée, Protimo), nous connaissons déjà l'une, la dame d'Égine; l'autre avait le titre sonore de marquise de Boudonitza, baronne de Karystos.

Les Propylées se transformèrent en un palais florentin; on tailla quatre appartements dans les deux vestibules, on dressa entre les piliers des murs, qui subsistèrent jusqu'en 1835, on éleva enfin un second étage, qui a laissé quelques traces, et qui s'étendit sur la Pinacothèque. Une tour carrée, dite Franque, en pierres du Pentélique, attribuée à cette époque, était encore debout en 1874; tout au sommet, des feux allumés s'apercevaient de l'Acrocorinthe; un escalier de bois permettait d'y atteindre et d'inspecter le vaste horizon.

J'omets la description d'autres ouvrages dont la date est discutée, et je passe à l'itinéraire de Cyriaque d'Ancône, ce marchand archéologue, que M. Miller appelle « le Pausanias du quinzième siècle[1] ».

[1] M. Huelsen, le docte archéologue allemand, a publié la *Description de Rome* écrite par Cyriaque, qui avait servi de *cicerone* à l'empereur Sigismond, en 1433; Rome, Loescher, 1907. Il fit un dernier voyage en Pélopon-

Son premier voyage paraît remonter à 1412, et à la fin de 1435, il est à la cour d'Arta; le secrétaire de Carlo II, un Ragnarolo de Pesaro, lui sert de cicerone; puis il visite Patras, Lépante, les ruines de Delphes, le monastère de Saint-Luc à Livadia; le 7 avril 1436, il arrive à Athènes : Antonio venait de succomber à une attaque d'apoplexie; sa veuve et le père de l'historien Chalcocondylès, un parent de la duchesse, avaient essayé de garder l'Acropole, tandis que Mirio, fils de Franco, occupait la ville.

Malgré l'offre alléchante de 30000 pièces d'or, le sultan Mourad II refusa d'accueillir Chalcocondylès, le jeta en prison, envoya des troupes vers Thèbes; le Grec s'évada, mais, ressaisi en pleine mer par un navire italien, il fut restitué à Mourad, qui le congédia dédaigneusement.

En son absence, la duchesse traitait avec Constantin Paléologue, représenté par Phrantzès; sous la menace du Turc, une coalition se forma, contraignit la duchesse à épouser Nerio et à bannir la famille Chalcocondylès; le bailli de Nègrepont reconnut Nerio, en lui insinuant d'accepter le protectorat vénitien, et malgré les démarches de Phrantzès, le commandant turc Turakhan demeura neutre.

Nerio, faible et bientôt impopulaire, ne devait pas régner longtemps; il semble avoir obtenu la réputation d'un Mécène, puisqu'un jeune humaniste lui écrit d'Arezzo pour obtenir, soit à Athènes, soit à Arta, une chaire de jurisprudence, de médecine, ou de philosophie!

Peut-être faut-il attribuer cette pétition à l'influence d'un scribe athénien, Antoine le Logothète, qui est signalé à la même époque dans la ville de Sienne.

Cyriaque ne parle guère de Nerio; il s'absorbe dans le soin de copier les inscriptions et de dessiner les monuments. Il relève l'édit d'Adrien sur le commerce de l'huile, rappelle l'aqueduc (achevé sous Antonin) nommé depuis « le cabinet d'Aristote », et le palais impérial (temple de Zeus Olympien). Il n'admire pas

nèse (1447-1448) et passa l'hiver à la cour de Mistra. Voir le texte et les dessins publiés par M. Sabbadini dans les *Mélanges Ceriani*, d'après le manuscrit de Léonard Botta, de Pesaro.

moins celui de Mars (le Théséion), mais il mentionne à peine la cathédrale et l'église Saint-Denys (sous l'Aréopage).

Au Pirée, il signale deux tours rondes, entamées déjà, et le lion de marbre qui orne aujourd'hui l'arsenal de Venise.

D'Éleusis, Cyriaque, traversant l'isthme jonché des ruines de l'Hexamilion, gagna Corinthe et, vers l'ouest, Kalavryta, où le docte Georges Cantacuzène lui prête un Hérodote; il vénère au passage une madone de saint Luc (monastère de Megaspelaion), et il rentre en Épire juste pour assister aux noces d'une fille de Turnus Tocco.

Orlando, frère de Turnus, aimait les lettres et se faisait transcrire les œuvres d'Origène et de saint Chrysostome.

En juillet 1437, l'infatigable archéologue est à la pointe extrême du Péloponèse, près de Malvoisie; rentré à Zante, il se procure une lettre de Carlo pour son cousin le bâtard Memnon, alors gouverneur de Charpigny (Kerpiné), l'ancien fief d'Hugues de Lille. La rencontre a lieu aux sources de l'Alphée, durant une partie de chasse; Memnon offre à Cyriaque une peau d'ourse et l'accompagne jusqu'à Mistra. Comme il s'intéresse exclusivement aux débris de Sparte, il passe sous silence les églises alors neuves de la Pantanassa et de la Peribleptos, les arcades florentines où l'on croit reconnaître le goût des princesses italiennes exilées à la cour des Paléologues.

Lorsqu'il retourne en Grèce (1443), il est muni de recommandations à l'adresse de Théodore II et de son frère, mais nous connaissons surtout sa seconde visite à Athènes par une lettre écrite de Chio (29 mars 1444).

Il salue le duc Nerio, décrit avec enthousiasme les splendeurs des Propylées, énumère les colonnes, les métopes, les détails de la frise du Parthénon. Puis le voilà devant Mourad II, à la veille du désastre de Varna; il retrouve aux Dardanelles des captifs grecs et le despote Théodore, qui chasse avec l'empereur aux portes de Constantinople.

A travers l'Archipel, il se plaît en compagnie des amateurs vénitiens : un Gattilusio de Lesbos favorise ses recherches, le

gouverneur Nani l'escorte à Délos, avec une galère montée par quatorze rameurs; Crusino de Paros lui montre des marbres et lui permet d'envoyer quelques fragments à son ami Andriolo Giustininiani de Chio, poète et collectionneur.

A la Canée, il voit un concours de tir : les archers portent des costumes de héros, et le vainqueur est honoré d'un éloge de Cyriaque. En 1448, le voyageur visite Constantin Paléologue à Mistra, lui dédie une explication du calendrier romain, tandis que les ruines de Sparte lui inspirent un sonnet peu flatteur pour les héritiers de Léonidas; le nonagénaire Gémiste Pléthon, qui avait pu rencontrer Cyriaque au Concile de Florence, paraît cependant avoir traduit la pièce en grec.

A Coron, un savant crétois et, à Vitylo, le gouverneur byzantin en personne font les honneurs du pays à l'archéologue.

Celui-ci regagne enfin l'Épire (octobre 1448), revoit Dodone, et pleure en trois sonnets Carlo II qui vient de mourir.

Les manuscrits de Cyriaque formaient trois gros volumes, presque entièrement perdus; quelques esquisses d'Athènes existent au Musée de Berlin et figurent probablement en copie dans un recueil dû à l'architecte San Gallo (manuscrit Barberini, à la Vaticane).

D'autres copies se rapportant aux Cyclades appartiennent à la Bibliothèque de Munich.

VII

Les pérégrinations de Cyriaque nous ont entraîné loin de l'ordre chronologique; il faut y revenir pour narrer les dernières luttes de la chrétienté latine contre l'invasion turque.

Nerio, détrôné par son frère Antonio II, s'était retiré à Florence, où il put assister au Concile et s'associer aux espérances éphémères de l'Union.

D'Athènes, un prêtre grec écrivait à son patriarche afin de connaître la rubrique de l'oraison pour le Pape.

Hélas! à la veille de la catastrophe, c'était partout l'anarchie : Antonio meurt dès 1441, laissant un fils en bas âge, Franco, qui se trouvait alors à la cour du Sultan; les Athéniens rappelèrent donc Nerio, qui céda ses biens de Toscane à un créancier, Tommaso Pitti, et revint affronter dans les plus fâcheuses conditions un adversaire imprévu, Constantin Paléologue.

Le pape Eugène IV voyait avec raison le salut de l'Orient dans une Ligue contre le Turc, qui serait écrasé entre les Hongrois de Jean Hunyade et les Albanais de Scanderbeg, tandis qu'une escadre vénitienne croiserait dans l'Archipel.

Constantin, maître du Péloponèse presque entier, s'empressa de répondre au désir du Souverain Pontife; au début de 1444, il occupait la Béotie, donnait un gouvernement aux Valaques du Pinde, enrôlait des clans albanais et des auxiliaires bourguignons [1], rendait Nerio tributaire et enlevait même à Venise le port de Vitrinitza, sur le golfe de Corinthe.

De Rome, le cardinal Bessarion l'invitait à transférer sa capitale à Corinthe, à devenir un nouveau Lycurgue, à créer une flotte, à développer les relations avec l'Italie par des missions d'études confiées à de jeunes Hellènes.

Tout autres étaient les visées du prince aragonais que son habile politique venait enfin d'installer sur le trône des Angevins de Naples : Alphonse V n'oubliait pas que ses ancêtres s'intitulaient ducs d'Athènes et de Néopatras; il dépêcha le marquis de Gerace à Constantin, réclamant un héritage que menaçait à l'heure même le Croissant victorieux [2].

On était au lendemain du désastre de Varna (novembre 1444); Venise, égoïste comme toujours, se hâta de traiter avec le sultan, libre de lancer sur l'Attique les hordes du gouverneur de Thessalie, Omar, fils de Turakhan.

[1] Sur les démarches de l'empereur Paléologue auprès de Philippe le Bon, voir BARANTE, t. IV, l. VI; édition de 1842. Cf. KLEINCHAUSZ, *Hist. de Bourgogne* (Paris, 1909, p. 152).

[2] *Sur la politique orientale d'Alphonse*, travail récent de M. CÉRONE, Naples, 1903, qui paraît exagérer la portée et la suite de cette politique. Cf. la recension de M. Armstrong (*Engl. Hist. Review*, 1904).

Le malheureux Nerio était pris entre l'enclume et le marteau; suspect des deux côtés, il paya derechef tribut à l'Infidèle, tandis que Constantin irrité marchait sur Athènes. Nerio poussa la faiblesse jusqu'à se mettre aux ordres de Mourad, qui envahit l'isthme de Corinthe (1446), foudroya de son artillerie les défenseurs de l'Hexamilion, massacra les prisonniers; Constantin et son frère fuyaient à l'extrême pointe de la Péninsule [1].

Dévastant Sicyone, Vostitza et la ville de Patras, Mourad ne s'arrêta que devant la citadelle de cette dernière ville où quatre mille habitants s'étaient réfugiés; malgré la reddition du palais, la garnison, retranchée au sommet des murs battus en brèche, fit reculer les janissaires qu'elle inondait de résine et de poix brûlante.

Mourad ramena en Béotie plus de soixante mille esclaves; la Grèce continentale lui appartenait.

A la mort de l'empereur Jean, Constantin fut couronné à Mistra (5 janvier 1449) et s'embarqua sur une galère catalane pour Constantinople, où il devait succomber en héros. Ses deux frères survivants, Thomas et Démétrius, se partagèrent la Morée.

Le marquis de Gerace, que nous avons déjà rencontré, un Ventimiglia de Sicile, était beau-père de Carlo II Tocco, le despote d'Épire. Il avait remporté un léger avantage sur les Turcs au début de la campagne de 1444, mais Carlo ne tarda point à retomber sous le joug, et son fils Leonardo III (qui lui succède le 30 septembre 1448) étant mineur, Zante et Sainte-Maura arborèrent la bannière de saint Marc, tandis qu'un groupe dissident s'adressait au roi de Naples.

Pendant ces démarches, les Turcs saisirent Arta, ne laissant qu'une enclave (Vonitza, Varnazza et Angelokastro) pour perpétuer, sous le nom de Karl-ili (pays de Charles), la domination des Tocco.

Venise essaya vainement, par les soins de l'amiral Vettore

[1] Ce fut un jeune Serbe qui monta le premier à l'assaut, « triste exemple, écrit M. Miller, de la manière dont les Turcs ont toujours employé Slaves et Grecs les uns contre les autres ».

Cappello, d'obtenir l'annexion pure et simple des îles Ioniennes; Léonard et ses frères n'acceptaient que le protectorat, ce qui n'empêcha point Alphonse de les inscrire parmi ses vassaux.

La République n'était pas plus heureuse du côté de Nauplie et d'Argos, que les Paléologues désiraient ressaisir; Thomas et Démétrius, après des querelles sans dignité, se réconcilièrent, à la grande joie du vieux Pléthon, qui écrivit sa dernière lettre pour féliciter Démétrius.

Une campagne de Turakhan et de ses fils, Omar et Achmet (1452-1453), en Morée se termina par la capture du jeune Achmet au défilé de Dervenaki (entre Mycènes et Corinthe); Alphonse V, qui négociait avec Démétrius, parla d'une expédition en Orient, mais la diversion n'avait pas moins réussi à faciliter la prise de Constantinople.

Ce coup de tonnerre produisit un tel effet qu'il fallut l'arrivée à Mistra du cardinal Isidore et du fidèle Phrantzès pour prévenir un exode en masse vers l'Italie.

Mahomet II voulut bien se contenter d'un tribut annuel de 10 à 12 000 ducats.

Le péril surgit alors de la part des Albanais de Morée, qui proclamèrent despote Manuel Cantacuzène, seigneur du Magne, avec l'appui de Venise, toujours hostile aux Paléologues.

Une escadre génoise apparaissait sur les côtes, et la République inquiète chargea Cappello d'un arbitrage entre Byzantins et Albanais. Ceux-ci portaient ombrage à Mahomet II; Omar les battit, et Démétrius reconnaissant lui rendit son frère Achmet.

Mais un troisième prétendant entre en scène! Centurione Zaccaria avait laissé un bâtard, Giovanni Asan, qui s'intitulait prince d'Achaïe. Emprisonné au château de Chloumoutsi depuis 1446, le bruit courait qu'il y était mort de faim avec son fils aîné.

Au contraire, un ex-fonctionnaire grec, Loukanès, prisonnier avec eux, gagna la confiance du capitaine de la place, et tous trois, relâchés, se joignirent aux rebelles; Venise et Naples

reconnurent le nouveau prince; Phrantzès, qui négociait alors à la cour de Serbie, regagna promptement Patras, et Démétrius envoya son beau-frère Matteo Asan à Constantinople. En 1454, Turakhan et les Paléologues firent ensemble campagne contre les Albanais, qui furent vaincus, partirent avec leur butin, abandonnant Cantacuzène et Centurione; ce dernier, réfugié à Modon, y vécut des secours d'Alphonse et de la République, plus tard, d'une pension de Paul II, à Rome où il mourut vers 1469. Dans l'intervalle, il avait séjourné à Naples, et la Banque de Saint-Georges le recommandait au lieutenant de Charles VII, le duc de Calabre, fils du roi René. Ce prince écrit en 1459 à Pie II et à son ministre Scarampo, patriarche d'Aquilée, en faveur de l'ex-despote, et celui-ci offre à la cathédrale de Gênes un fragment de la vraie Croix, richement enchâssé, que l'on vénère sous le titre de « Croix des Zaccaria ». Par une étrange rencontre, cette relique provenait de Phocée, où les Zaccaria exploitaient depuis le quatorzième siècle des mines d'alun, et ce furent des ouvriers génois, venus de Phocée, qui mirent en valeur les aluns de Tolfa, dans l'État pontifical, découverts (1462) par un autre exilé, Jean de Castro, teinturier à Constantinople avant 1453[1]. Centurione avait retrouvé dans la Ville éternelle son beau-frère et rival, Thomas Paléologue, chassé à son tour par ses alliés de la veille. On peut lire dans M. Pastor (t. II de l'édition allemande de 1904, p. 227) les détails de sa réception et des honneurs rendus au chef de saint André « l'oncle du peuple romain », qu'il apportait de Patras.

Il nous reste à raconter les derniers jours d'Athènes florentine : une tragédie domestique accéléra la catastrophe.

Nerio II, veuf de Maria Melissené, épousa une Vénitienne, Chiara, fille du marquis Zorzi de Boudonitza; lorsqu'il mourut en 1451, la duchesse obtint du sultan qu'elle serait régente durant la minorité de son fils Francesco, mais, s'étant éprise

[1] J'emprunte ces détails à un récent article de M. Miller, « Balkan exiles in Rome » (*Journal of the British and American Archaeological Society of Rome*, Rome, 1912.)

d'un jeune Vénitien, Bartolomeo Contarini, dont le père avait été gouverneur de Nauplie, Chiara détermina ce triste personnage à empoisonner sa femme, et sur les plaintes des Athéniens mécontents, Contarini dut se rendre avec le petit Francesco à la cour de Mahomet II; il y trouva le cousin de l'enfant, Franco, fils du feu duc Antonio, qui avait grandi là comme otage et su acquérir les bonnes grâces du sultan.

Justicier imprévu, Mahomet déposa les coupables, nomma Franco à la place de Francesco, qui disparut mystérieusement, et dès son arrivée à Athènes, le nouveau duc fit jeter sa tante en prison dans le château de Mégare, où on l'exécuta en secret. La légende veut que Franco l'ait décapitée de sa propre main, au monastère de Dafni, devant ces belles mosaïques, restaurées naguère par des artistes vénitiens. L' « amiral » Contarini, débarqué trop tard au Pirée, jura de venger sa femme, et Mahomet saisit l'occasion pour envoyer le gouverneur de Thessalie, Omar fils de Turakhan, assiéger Athènes. Le 29 mai 1456, troisième anniversaire de la prise de Constantinople, une comète apparut, terrifiant la population, que la famine eut tôt fait de réduire; le 4 juin, les Turcs s'emparaient de la ville; l'Acropole tenait bon, et un Zorzi alla solliciter le bailli de Nègrepont, pendant qu'un autre ambassadeur faisait appel au roi Alphonse de Naples; le beau-père de Franco, Demetrios Asan, offrait inutilement à Venise son fief de Palaiomouchli en Morée; les galères pontificales, expédiées dans la mer Égée, ne se montraient point.

Franco accepta donc les propositions turques et, emportant les trésors de l'Acropole, se retira dans Thèbes avec sa famille.

Nerozzo Pitti, son oncle (il avait épousé Laudamia Acciajuoli), dépouillé du château de Sykaminon et de la petite île de Panaia (au nord de l'Eubée), chercha de même un asile en Béotie avec ses onze enfants. Nous avons le texte de la pétition qu'il adresse à la Seigneurie (1451) pour vendre sa maison « al Pozzo Toscanelli » et procurer une maigre dot à ses cinq

filles [1]. Un chroniqueur florentin, Benedetto Dei, affirme que ces Pitti devinrent plus tard musulmans; l'historien grec Neroutzos prétendait se rattacher à Nerozzo Pitti. L'archevêque latin, Niccolo Protimo, reçut d'abord une compensation en Eubée, son pays natal, et, en 1461, le diocèse de Lépante.

Mahomet II, alors aux prises avec les Paléologues, ne visita sa conquête qu'à l'automne de 1458; un Grec d'Imbros, Critoboulos, qui a écrit la biographie du vainqueur, ose le qualifier de « philhellène » et le représente curieux d'admirer « la mère des philosophes ». Il est probable que l'érudition du sultan était empruntée aux lectures de Cyriaque d'Ancône; l'abbé grec de Kaisariané lui ayant remis les clés de la ville, obtint pour son monastère, situé au pied de l'Hymette, de ne payer qu'un sequin de taxe annuelle. Quant au métropolite Isidore, un ami de Phrantzès, il avait gagné l'île vénitienne de Ténos, où sa tombe a été retrouvée au dix-neuvième siècle. Mahomet passa quatre jours dans Athènes et daigna proclamer que c'était le joyau de son empire. Tout en choisissant pour le sérail un certain nombre de femmes et d'enfants, il accorda diverses exemptions d'impôt et laissa l'usage provisoire de la cathédrale aux orthodoxes; un métropolite y réside à la fin du quinzième siècle.

La première mosquée (aujourd'hui boulangerie militaire) fut l'ancienne église grecque du temps des Latins, que l'on remplaça par celle de Saint-Pantéléimon. Dès 1462, un *subassi* s'installait au portique d'Adrien, et ce fonctionnaire dépendit du pacha de Nègrepont après la capture de l'île (1470). Le commandant de la garnison occupa les Propylées, et l'Erechthéion lui servit de harem.

Un *Guide* anonyme, composé vers cette époque, et peut-être à l'usage du sultan, montre ce que l'imagination locale faisait des souvenirs classiques : la Tour des Vents s'appelait l'école de Socrate, l'Odéon de Périclès celle d'Aristophane; on montrait le palais de Thémistocle à la porte d'Athéna Archegetis, ceux de

[1] Document publié par M. Miller dans l'*Engl. Hist. Review*, 1909. On connaît une lettre de Franco à Sforza, duc de Milan, écrite de Thèbes en 1460.

Cleonides et de Miltiade à l'Odéon d'Hérode Atticus, les maisons de Thucydide, de Solon près de la Lanterne de Démosthène.

Nous avons mentionné plus haut l'école d'Aristote et la légende de la Gorgone; à l'ouest de l'Acropole on logeait Sophocle, l'Académie et l'école d'Élée hors les murs; l'Hymette était devenu Monte Matto (la montagne folle).

La Victoire aptère de l'Acropole est une *scola* de musiciens, fondée par Pythagore!

Parmi les souvenirs chrétiens, une place est due à l'église de Saint-Philippe, érigée au milieu de l'Agora, parce que l'apôtre aurait commandé au sol d'engloutir un juif de Jérusalem qui le harcelait de ses objections.

De Thèbes, Mahomet II avisa le baile de Nègrepont qu'il irait lui faire visite, et, à la tête d'un millier de cavaliers, il franchit la passe d'Anephorites, contempla longuement le paysage, puis traversant l'Euripe, qu'un pont reliait alors à la terre ferme, il fit bonne mine aux insulaires et à leurs présents; cette excursion devait lui servir en vue d'une future campagne; le même jour (2 septembre) il regagnait Thèbes, puis la Macédoine, laissant Franco Acciajuoli jouir d'un pouvoir sur la durée duquel aucune illusion n'était possible. En effet, maître de la Morée dès 1460, le conquérant reparut à Athènes, où ses janissaires se croyaient menacés par un complot en faveur de Franco. Dix notables furent déportés à Constantinople, et le seigneur de Thèbes, invité à marcher avec sa cavalerie contre Léonard III Tocco, n'osa refuser ce service déshonorant. Il venait de se proposer au duc de Milan, Francesco Sforza, comme condottiere à 10 000 ducats par an!

Revenu de sa triste expédition, Franco alla trouver le gouverneur turc de Morée, Zagan, qui, sur l'ordre de Mahomet, le fit étrangler par ses gardes, lorsqu'il regagnait sa tente, à la chute du jour.

Les trois fils du malheureux Acciajuoli furent enrôlés parmi les janissaires, et leur mère, qui les accompagnait de force à Constantinople, y rencontra le traître Amoiroutses, ministre infi-

dèle du dernier empereur chrétien de Trébizonde [1], qui lui adressa en vers une déclaration passionnée; Amoiroutses étant marié, le patriarche refusa le divorce, et perdit, nous assure-t-on, « sa barbe et son office » plutôt que de céder; le bigame tomba mort, une boîte de dés à la main.

A quoi bon suivre la trace de ces grandeurs déchues?

Un Acciajuoli, gouverneur de Coron en 1532, pour le compte de Charles-Quint, est capturé par un pirate d'Alger, vendu à un Grec, revendu à un Espagnol; il meurt pauvre à Naples, où le Grand Sénéchal avait commencé la fortune de sa famille.

On croit posséder aux Uffizi deux portraits de ducs qui seraient Nerio Ier et Antonio Ier, mais c'est à la Chartreuse d'Ema que se perpétue le souvenir du fondateur, et un quai de l'Arno porte encore le nom d'Acciajuoli; la famille, éteinte en Toscane vers 1834, avait survécu en Grèce, s'il faut en croire Pouqueville, à qui les Athéniens signalèrent un ânier appelé Neri, dans les veines duquel coulait le sang des anciens ducs.

J. Martin.

[1] Sur le tragique destin de l'impératrice Théodora, étude recente de M. Diehl, *Revue de Paris*, octobre 1912.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

DE 1848 A 1854

Le 5 mars 1848 une fête se donnait au palais Anitchkof chez le grand-duc héritier de Russie. L'on y vit un moment apparaître l'empereur Nicolas Ier, et quelques assistants purent l'entendre dire à de hauts fonctionnaires qui l'entouraient : « Qu'en dites-vous? *Voilà la comédie finie en France et le coquin à bas.* Depuis bientôt dix-huit ans on me taxe d'imbécile quand je dis que son crime trouvera sa punition ici-bas. Pourtant mes prévisions viennent de s'accomplir; *il n'a que ce qu'il mérite, il sort par la même porte par laquelle il est entré.* »

Le « coquin » en question n'était autre que le roi Louis-Philippe, dont on venait, à Saint-Pétersbourg, d'apprendre la chute après la révolution de février. C'est que le tsar n'avait jamais pu pardonner à celui qu'il appelait dédaigneusement « le roi des barricades » les capitulations consenties par le duc d'Orléans au désordre et à l'anarchie pour devenir « roi des Français ».

I

Si le souverain renversé n'inspirait pas de pitié au chef de toutes les Russies, le coup porté en France au principe d'autorité menaçait d'avoir dans les autres pays d'Europe des conséquences graves. On put s'en rendre bien vite compte par les mouvements d'opinion et les insurrections de Vienne et de Berlin.

[1] Edmond Bapst, *les Origines de la guerre de Crimée*, chez Delagrave.

Le sentiment que l'empereur Nicolas, à la suite de ces événements, s'était formé envers la France, était très complexe. Il en voulait à notre pays d'avoir été l'initiateur du mouvement qui ébranlait les trônes de ses alliés et qui menaçait de compléter le bouleversement politique de l'Europe et, pourtant, il préférait de beaucoup la république démocratique à la monarchie constitutionnelle. « *La République*, déclarait-il alors, *peut marcher de pair avec la monarchie absolue*. Toutes deux ont pour but direct le bonheur du peuple. Les constitutions, au contraire, ne sont faites que pour l'avantage de quelques particuliers. »

Voilà pourquoi, tout en rompant officiellement les relations diplomatiques avec le gouvernement provisoire, le tsar ne rappela pas de Paris M. Nicolas Kisselef qui, depuis la fin de 1841, y était accrédité comme chargé d'affaires de la Russie. Ce fait seul indiquait chez l'empereur l'intention de ne pas tenir absolument rigueur au régime nouveau et d'attendre, au contraire, une occasion pour entrer en rapport avec lui.

Cette occasion se présenta après la répression de l'insurrection de juin. Le tsar Nicolas, qui était un soldat, fut flatté de ce que l'anarchie avait été vaincue par l'armée. Il se prit de sympathie pour le général Cavaignac qui venait de triompher de l'émeute, et il lui fit écrire, par son chancelier, une lettre d'éloges que M. Kisselef fut chargé de lui remettre directement.

Une autre démarche fit connaître plus encore la manière de voir de l'empereur. Le 21 juillet 1848, le ministre de Russie à Naples (qui était le gendre du comte de Nesselrode) se rendit à la légation de France, où il eut un long entretien avec le comte de Ségur, entretien dans lequel il alla jusqu'à dire : « La force de la France est l'intérêt même de la Russie. *Notre alliance est une nécessité pour conserver l'une et l'autre notre part d'influence en Europe* et empêcher l'Angleterre ou toute autre puissance de dominer. Nous devons donc travailler à nous fortifier mutuellement. Voilà quelles sont les intentions de l'empereur. Sa haine personnelle contre Louis-Philippe l'a empêché pendant dix-huit ans de suivre cette politique et de s'unir à la France. Cet

obstacle est tombé... Je vous tiens ce langage net et clair, et, loin de vouloir enlever à mes paroles leur signification, je vous prie de les faire parvenir à votre chef et à votre gouvernement. Il faut que celui-ci soit bien persuadé des intentions de l'empereur à son égard, et ma position personnelle donne à mes paroles une valeur qu'il comprendra. »

Le général Cavaignac, devenu après les journées de juin chef du pouvoir exécutif en France, fut agréablement surpris de cette ouverture. L'opinion publique de cette époque, toujours ardente pour la cause de la Pologne, se prêtait peu, il est vrai, à une entente avec la Russie, et le gouvernement français avait à tenir compte de cet état d'esprit. On pouvait, tout au moins, essayer de préparer les voies à un rétablissement officiel des relations diplomatiques, et Cavaignac prit la décision d'envoyer à Saint-Pétersbourg son ami, le général Le Flô.

C'était un choix heureux. Par sa simplicité et sa rondeur, le général Le Flô sut plaire au tsar, qui l'accueillit avec la plus grande bienveillance et lui déclara que la France et la Russie étaient dans d'excellentes conditions pour s'entendre. Il termina même l'audience du 26 septembre 1848 par ces mots presque prophétiques : « Personne ne bougera et ne pourra rien en Europe tant que la France et la Russie seront unies et se donneront la main. »

Malheureusement, le 11 novembre, quand le vote définitif de la constitution française fut connu à Pétersbourg, l'empereur Nicolas apprit avec une déception très vive que le choix du Président de la République, au lieu d'appartenir à l'assemblée nationale, serait laissé directement au peuple. C'était diminuer les chances du général Cavaignac pour lequel il avait la plus haute estime et augmenter celles du prince Louis-Napoléon, dont il redoutait l'avènement au pouvoir. Ce dernier fut en effet choisi, le 10 décembre 1848, et cette élection mit fin à la mission tout officieuse du général Le Flô.

II

Le nouveau chef du pouvoir exécutif en France n'avait pas de préventions contre la Russie. Son ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, nourrissait au contraire, à l'égard de ce pays, des sentiments d'aigreur et de méfiance qu'il devait manifester en mainte occasion.

Le rétablissement des rapports officiels semblait donc devoir être ajourné longtemps encore, quand, le 8 mai 1849, Nicolas Ier, qui comptait intervenir en Hongrie en faveur de l'Autriche, voulut se concilier l'opinion publique en France et reconnut la République. Il accrédita M. Kisselef auprès du gouvernement français, en qualité de chargé d'affaires. « L'union de la Russie et de la France, dit-il, dont les gouvernements reposent sur des principes si différents, prouvera en Europe que, dans le temps où nous vivons, l'autocratie et la démocratie sont d'accord pour le maintien de l'ordre et de la paix. »

Peu de temps après, M. Drouyn de Lhuys quittait le ministère. Il y était remplacé par M. de Toqueville, qui choisit, pour représenter la France en Russie, le général de Lamoricière. C'était l'heure où, à la suite de réclamations au sujet de réfugiés polonais et hongrois, les relations étaient fort tendues entre la Russie, l'Autriche et la Turquie. Après une série de négociations épineuses, les deux ambassadeurs du tsar et de l'empereur François-Joseph rompirent même, le 17 septembre 1849, leurs relations avec la Porte.

Celle-ci demanda l'appui de l'Angleterre. En présence de la campagne de presse en faveur de la Turquie, le gouvernement de lord Palmerston résolut de faire des représentations à Vienne et à Pétersbourg, et donna l'ordre à l'escadre anglaise de la Méditerranée, forte de douze vaisseaux, de se rendre à Besika à l'entrée des Dardanelles. Il accorda de plus à son ambassadeur à Constantinople l'autorisation de faire entrer l'escadre dans la

mer de Marmara et même dans la mer Noire s'il le jugeait nécessaire.

Sans en parler à M. de Toqueville, qui l'apprit à l'ouverture du conseil des ministres, le prince-président promit à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris le concours éventuel de l'escadre française dans les eaux du Levant.

Heureusement pour nos bons rapports avec la Russie, l'empereur Nicolas, mécontent de l'Autriche, consentit à recevoir Fuad Effendi que le sultan lui avait envoyé pour s'entendre directement avec lui, par-dessus la tête de son ambassadeur à Constantinople. Ce premier choc entre Pétersbourg et les puissances occidentales eut donc une issue favorable, mais ne pouvait-il pas faire présager l'avenir?

Les relations de nos deux pays furent améliorées par notre nouvel ambassadeur, le général de Castelbajac, dont le tsar sut si rapidement faire la conquête qu'après sa première audience, il écrivait à Paris : « Pour mon compte, je crois qu'une alliance positive avec cette puissance serait plus sûre, plus avantageuse, que notre intimité toujours précaire avec le gouvernement britannique. Je vous prie de me faire connaître si je dois agir et jusqu'où je puis aller dans cet ordre d'idées. »

Cette suggestion d'une alliance franco-russe fut peu goûtée à Paris. Le prince Louis-Napoléon tenait par trop de liens à l'Angleterre, il avait trop besoin du concours de lord Palmerston (si cher qu'il dut parfois l'acheter) pour courtiser la faveur de la Russie. Il fit donc répondre par son ministre des affaires étrangères au général de Castelbajac que, bien loin de chercher à réaliser des rêves d'alliance, il fallait au contraire se maintenir vis-à-vis du gouvernement impérial dans la plus stricte réserve.

III

Un acte allait s'accomplir à Constantinople qui devait avoir, pour nos relations futures avec la Russie, la plus grande et la fâcheuse importance.

Le 28 mai 1850, le général Aupick, ambassadeur de France en Turquie, remit solennellement au grand vizir Reschid Pacha et au ministre des affaires étrangères une note dans laquelle, au nom du gouvernement de la République, il revendiquait « en faveur des religieux latins la possession des lieux saints[1], que l'article 33 des capitulations de 1740 leur a garantie ».

Le prince-président croyait, par cette démarche, se concilier les sympathies du parti catholique. Il pensait bien que, pour obtenir l'acquiescement de la Porte, il faudrait soutenir une lutte ardente contre le clergé et la communauté des Grecs orthodoxes. Ceux-ci, en effet, ne se laisseraient pas dépouiller sans protestations de la jouissance des sanctuaires que les Latins, par manque de ressources ou par incurie, avaient peu à peu délaissés. Mais, moins avisé que l'ambassadeur anglais à Constantinople, il n'avait pas prévu l'intervention possible en leur faveur de l'empereur Nicolas.

Demeurée un certain temps languissante, la discussion engagée sur la question des lieux saints prit une allure très vive, en mai 1751, à l'arrivée à Constantinople du nouvel ambassadeur de France, le marquis de la Valette. Celui-ci exigea de la Porte l'examen, constamment ajourné jusqu'à lui, des titres possédés par les deux parties rivales. Afin d'obtenir une solution plus rapide, il proposa de terminer d'un coup la contestation sur le terrain de la possession en commun des sanctuaires contestés.

Cette solution ne faisait pas l'affaire du patriarcat orthodoxe, qui n'hésita pas à recourir à l'intervention du tsar. Ce dernier, en présence de cet appel, adressa au sultan une lettre autographe dans laquelle il demandait que rien ne fût changé à l'état de choses existant. L'effet de cette démarche fut immédiat, et non seulement la transaction proposée par M. de la Valette fut rejetée, mais même les séances de la commission chargée d'exa-

[1] Grande église de Bethléem. — Sanctuaire de la Nativité. — Tombeau de la Sainte Vierge. — Pierre de l'Onction. — Les sept arceaux de la Sainte Vierge dans l'église du Saint-Sépulcre.

miner les titres de possession des Latins et des Grecs furent indéfiniment ajournées.

L'ambassadeur de France se répandit en reproches contre le grand vizir, le ministre des affaires étrangères et attaqua ouvertement la Russie. Le représentant de l'empereur Nicolas, en présence de cette attitude, ne resta pas en arrière et déclara qu'il se retirerait de Constantinople si la situation présente des communions chrétiennes en Palestine recevait une modification quelconque.

Portée à ce point de violence, la lutte des deux ambassadeurs à Constantinople menaçait d'amener un conflit entre leurs pays. Le 18 novembre 1851, le marquis Turgot, nouveau ministre des affaires étrangères du prince-président, qui sentait combien la situation intérieure de la France nécessitait la paix, donna l'ordre à M. de la Valette de battre tout doucement en retraite, tout en réservant la question de principe : « Vous devrez déclarer très nettement à la Porte, disait-il, que nous ne renonçons aucunement à notre droit, que nous nous réservons de le réclamer en temps et lieu. »

Quelques jours après, avait lieu à Paris le coup d'État du 2 décembre. Il fut accepté sans enthousiasme par l'empereur Nicolas, qui, tout en conservant ses sentiments d'amitié pour la France et pour le prince-président, y voyait, avec une véritable répugnance, les préludes d'une restauration impériale. « Restez dans la République forte et conservatrice, disait-il au général de Castelbajac, et gardez-vous de l'Empire. C'est loyalement le conseil d'un ami qui signale le danger et qui tend à vous en écarter. »

A Constantinople, cependant, le marquis de la Valette continuait ses démarches et, le 2 février 1852, il obtint de la Porte un firman qui accordait aux Latins certains avantages particuliers, notamment l'accès au tombeau de la Vierge et une clef de la porte de la grande église de Bethléem. C'était suffisant pour que la diplomatie russe, en grande partie hostile à la France, cherchât à inquiéter les sentiments religieux du tsar en lui

représentant que le gouvernement de Louis-Napoléon poursuivait la ruine de l'orthodoxie dans le Levant.

Nulle autre insinuation n'était plus propre à enflammer Nicolas I[er]. En effet, selon le mot très juste prononcé alors par le général de Castelbajac, l'empereur, « tout despote qu'il fût, devait compter avec les sentiments religieux de son peuple, surtout pour les choses extérieures ». Cet état d'esprit, soit dit en passant, n'a pas changé de nos jours en Russie.

IV

La proclamation de l'Empire en France vint aggraver un moment la tension des rapports entre nos deux pays, et l'on put même se demander si Nicolas I[er] reconnaîtrait le nouveau souverain.

Le titre de « Napoléon III » choisi par ce dernier avait causé dans les cours étrangères la plus désagréable impression. L'on y vit le désir de remettre en question l'état de choses créé par les traités de 1815. L'Angleterre elle-même, pourtant très sympathique au prince-président, trouvait étrange cette dénomination, puisque l'Europe n'avait jamais reconnu Napoléon II. La reine Victoria s'étant interposée, son cabinet ne fit plus d'objections.

Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg désarmèrent moins facilement et résolurent d'abord de qualifier l'empereur, dans les lettres de créance à lui remettre, de « Sire et bon ami » au lieu de la formule ordinaire « Monsieur mon frère ». L'Autriche et la Prusse, effrayées des conséquences possibles de cette manifestation, en revinrent à la règle courante. Le tsar maintint au contraire sa détermination. Qu'allait-on faire à Paris?

Le conseil des ministres se prononça pour le refus des lettres de créance russes. L'intervention de M. de Morny auprès de l'empereur le décida à les accepter et lui fournit une solution élégante à la difficulté qui menaçait de créer un conflit entre la

France et la Russie. Au moment où M. Kisselef remettait la missive impériale à Napoléon III, celui-ci, au lieu de la passer à son ministre des affaires étrangères, la lut lentement, puis, s'adressant à l'envoyé du tsar, lui dit : « Vous remercierez chaleureusement S. M. Nicolas de sa bienveillance et surtout du mot « bon ami » dont elle s'est servie, car *si l'on subit ses frères, on choisit ses amis.* »

Tout est bien qui finit bien. Le mot fut jugé heureux à Pétersbourg et l'on prêta au tsar une réponse dans le même goût : « *Il vaut mieux pour l'empereur Napoléon* (aurait-il déclaré) *avoir un bon ami qu'un faux frère.* » Apprenant incidemment qu'un courrier de cabinet avait apporté à Paris au général de Castelbajac ses lettres de créance, le tsar n'attendit pas une demande d'audience de l'ambassadeur français.

Il le convoqua de lui-même et, lui témoignant une sympathie toujours très vive, lui dit : « Vous pouvez faire savoir à votre Empereur que je désire avoir avec lui des rapports intimes qui peuvent souvent être plus utiles entre gens faits pour s'aimer et pour s'estimer que des rapports officiels. Qu'il s'adresse directement à moi par écrit ou confidentiellement par votre intermédiaire, et je répondrai de même avec franchise. *Nous pourrons n'être pas toujours du même avis, mais en nous expliquant ainsi directement et franchement nous finirons par tout concilier et par nous entendre.* »

Il est fâcheux de penser que Napoléon III ait trop longtemps négligé, avec la Russie, ce moyen des « rapports directs ». Il eût évité de la sorte bien des difficultés entre les chancelleries de Pétersbourg et de Paris et trop de discussions que les intermédiaires employés ne faisaient rien pour rendre courtoises.

V

A l'heure où se poursuivait la controverse avec la France, l'empereur Nicolas eut avec l'ambassadeur d'Angleterre, au

cours d'une soirée mondaine, un échange de paroles qui vaut d'être noté au passage. « La Turquie est en pleine désorganisation, lui dit-il. Il faut nous entendre à son sujet. Tenez, nous avons sur les bras *un homme malade*, un homme gravement malade, ce serait un grand malheur si un de ces jours il devait nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires fussent prises. »

Le tsar n'en resta pas là. Peu de jours après, sir Hamilton Seymour recevait du chancelier un avis l'invitant à venir au Palais d'Hiver, le vendredi 14 janvier, pour y causer avec l'empereur. Celui-ci lui fit, entre autres choses, la déclaration suivante : « Vous connaissez les plans d'extension territoriale dans lesquels se complaisait l'impératrice Catherine. Ils se sont perpétués jusqu'à nos jours; mais moi, héritier des immenses possessions de ma grand'mère, je n'ai pas hérité de ses visions. Toutefois, auprès de la Russie est la Turquie et, *dans cet empire turc, il y a plusieurs millions de chrétiens aux intérêts desquels je suis tenu de veiller;* c'est, en même temps qu'un devoir, un droit que les traités m'ont assuré. Malheureusement, la Turquie est tombée peu à peu dans une telle décrépitude que, comme je vous l'ai dit l'autre jour, ce malade peut subitement mourir et nous rester sur les bras. Eh bien, je vous pose cette question : *Ne vaut-il pas mieux se parer d'avance contre cette éventualité, que de courir les risques du chaos, de la confusion de la guerre européenne?* Voilà sur quoi je désire que soit attirée l'attention de votre gouvernement. »

On comprend la surprise que dut éprouver sir Hamilton Seymour à l'audition de semblables paroles. Pourquoi l'empereur Nicolas les adressait-il au représentant de la Grande-Bretagne plutôt qu'à celui de la France? La suite de la conversation le fait voir clairement : « Usant donc de franchise (continua le tsar), je vous dis nettement que, *si l'Angleterre songe à s'établir un de ces jours à Constantinople, je ne le permettrai pas*... De mon côté, *je suis également disposé à prendre l'engagement de ne pas m'y établir*, en propriétaire s'il s'entend, car, en dépositaire, je ne dis pas. Il

pourrait se faire que les circonstances me missent dans le cas d'occuper temporairement Constantinople si rien ne se trouve prévu, si l'on doit tout laisser aller au hasard. »

La mission Menchikof et le conflit qui devait amener la guerre de Crimée se trouvent en germe dans cette conversation du 14 janvier 1852. Elle marque, à ce titre, une date dans l'histoire.

VI

Entre la France et la Russie persistaient toujours les chances de heurts au sujet des Lieux Saints. Elles n'auraient pas suffi, à elles seules, pour porter au tragique la situation.

Dans l'audience que, le 16 janvier, l'empereur Nicolas accorda au général de Castelbajac, ne lui dit-il pas, en effet : « L'affaire des Lieux Saints est, je ne vous le cache pas, une des premières à vider et il serait bien plus convenable, bien plus honorable, qu'elle le fût à l'amiable, dans un esprit de conciliation entre les chrétiens des différentes communions, que remise à l'arbitrage de ces misérables musulmans... C'est à nous à régler cette importante affaire, et l'empereur Napoléon m'y trouvera tout disposé, comme à tout ce qui pourra contribuer au repos de l'Europe. »

Ces mêmes tendances à un règlement pacifique existaient chez Napoléon III qui, du reste, dans cette question ne se sentait pas soutenu par le gouvernement britannique. Il prit alors la décision de rappeler, sous couleur d'un congé de maladie, son ambassadeur à Constantinople, dont l'attitude provocante ne faisait qu'attiser le feu, et il fit donner l'ordre au général de Castelbajac d'avoir avec le chancelier de Russie « une explication amicale et confiante » qui pourrait mettre fin à des discussions pénibles et dangereuses.

On pouvait espérer un règlement prochain et définitif quand on apprit l'arrivée à Constantinople d'une ambassade russe

extraordinaire qui avait à sa tête l'amiral prince Menchikof, accompagné d'une suite brillante et nombreuse.

C'est le 28 février 1853 que l'envoyé du tsar fit, en grande pompe, son entrée à Constantinople. Le premier résultat de cette mission fut le changement du ministre des Affaires étrangères turc, Fuad Effendi, qui avait déplu à la chancellerie de Saint-Pétersbourg.

En présence de la pression exercée sur le Sultan pour l'obtenir, le grand vizir était accouru chez les chargés d'affaires de France et d'Angleterre pour les prier de demander à leurs gouvernements un secours militaire effectif contre les menaces de la Russie.

A l'ambassade d'Angleterre, le colonel Rose avait des instructions formelles qui lui recommandaient de rester indifférent devant le renvoi éventuel de Fuad Effendi, mais, comme il recevait des principautés danubiennes des rapports annonçant un redoublement de préparatifs militaires de Russie, il envoya l'ordre au commandant de l'escadre anglaise de la conduire à Vourla dans le golfe de Smyrne. M. Benedetti se borna, sans réclamer une démonstration navale, à tenir M. Drouyn de Lhuys au courant de la situation.

Mais, par un effet curieux de contraste, le gouvernement britannique désapprouva son agent et ordonna à sa flotte de ne pas quitter Malte, tandis que l'empereur Napoléon III, poussé par M. de Persigny (en opposition avec l'avis des ministres), fit partir de Toulon l'escadre française et l'envoya à Salamine. On eut, il est vrai, le soin de déclarer que cette mesure n'était pas prise dans un sentiment de défiance contre l'empereur Nicolas. La faiblesse, chaque jour croissante, de l'empire ottoman faisait seulement craindre des troubles, et il était bon de prendre quelques précautions.

Ce n'était donc pas encore le choc redouté entre la France et la Russie, d'autant plus que le prince Menchikof disait à Constantinople à notre nouvel ambassadeur, M. de la Cour : « Je n'ai pas pour instructions de faire retirer aucun des avantages con-

cédés aux chrétiens du rite latin, mais d'empêcher que les droits et les prérogatives des chrétiens du rite oriental en reçoivent quelque atteinte. »

Avec cet esprit de conciliation, l'entente devait forcément se faire. A la fin d'avril, deux firmans étaient prêts qui avaient l'approbation des ambassadeurs de France et de Russie. Le premier stipulait que la grande coupole de l'église du Saint-Sépulcre serait réparée, *dans sa forme actuelle*, aux frais du gouvernement ottoman et que, si la moindre altération était apportée à cette « forme actuelle », le patriarche grec serait en droit d'en faire l'observation. Le second confirmait les privilèges reconnus au clergé latin en 1852, à l'exception du droit d'officier dans la grande église de Bethléem.

Le 4 mai 1853, les deux firmans furent officiellement notifiés par la Porte à l'ambassadeur de Russie à Constantinople. Cette épineuse « question des Lieux Saints » venait donc enfin d'être résolue.

VII

Restaient malheureusement à régler d'autres difficultés plus graves entre Constantinople et Pétersbourg.

Le prince Menchikof réclama aux ministres du Sultan le droit, pour le gouvernement russe, de surveiller, de concert avec le gouvernement turc, « le maintien des droits, privilèges et immunités reconnus à l'Église grecque dans l'empire ottoman ». C'était une sorte de protectorat religieux et administratif sur 12 millions de sujets ottomans et, comme on l'a dit alors, « une conquête d'âmes en attendant une conquête de territoires ».

En présence de l'émotion qui régnait à la Porte, l'ambassadeur d'Angleterre (devenu lord Stratford de Redcliffe) offrit ses bons offices au prince Menchikof. Celui-ci commit la grande faute de les refuser et se fit ainsi un ennemi irréconciliable d'un homme qui avait à Constantinople une influence prépondérante

et qui devait, dans l'avenir, être la cheville ouvrière de toutes les intrigues contre l'influence russe et le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Le 10 mai 1853, à l'expiration du délai fixé par le prince Menchikof, la Porte répondit en accordant à la Russie (suivant le conseil de l'ambassadeur de France) l'autorisation de construire à Jérusalem une église et un hospice russes. Elle promettait, en outre, de respecter les privilèges et immunités de l'Église grecque, mais elle se refusait à signer un traité qui donnerait au tsar un droit quelconque d'ingérence dans les affaires des sujets ottomans appartenant à la religion orthodoxe.

Le prince Menchikof, dès le lendemain, remercia la Turquie de ses concessions et, pour faire preuve lui aussi d'un esprit conciliant, demanda, au lieu d'un traité, « un acte émanant de la volonté souveraine du Sultan, un engagement libre mais solennel ».

Le grand vizir, Méhémet Ali Pacha, était d'avis d'accepter ces conditions. Mais la perspective d'un tel dénouement ne pouvait plaire à lord Stratford de Redcliffe désireux de tirer vengeance du refus opposé à son offre de médiation. Son attitude hostile rencontra des auxiliaires imprévus parmi les jeunes diplomates ou officiers qui entouraient l'ambassadeur russe et qui, exaltés par la passion, souhaitaient avec la guerre « une sainte croisade contre la Turquie ».

Trompé par de faux rapports, le prince Menchikof, au lieu de se rendre à une entrevue qu'il devait avoir avec le grand vizir, alla chez le Sultan réclamer le renvoi de Méhémet Ali et son remplacement par Rechid Pacha. Il obtint un succès qui ne lui porta pas bonheur puisque le nouveau ministre, prétextant qu'il avait besoin d'étudier le dossier, demanda un répit de cinq à six jours.

Le 18 mai 1853, eut lieu une entrevue officieuse avec Rechid Pacha. Elle ne satisfit pas l'envoyé du tsar. Aussi, sans attendre la communication officielle dont le ministre lui avait tracé l'esquisse, envoya-t-il une note énergique à la Porte disant qu'il ne

voulait plus se prêter à des manœuvres dilatoires et qu'il allait rentrer en Russie avec le personnel de la légation.

Pour donner une dernière preuve de conciliation, il accepta néanmoins, pendant trois jours, de nouveaux pourparlers qui n'aboutirent à aucun résultat, et, le 21 mai 1853, une frégate russe emmenait de Turquie le prince Menchikof. Le 22 mai, l'écusson impérial de l'ambassade de Russie était abattu sur l'ordre du chargé d'affaires qui, le 27, quittait Constantinople et ne laissait à la légation russe que les fonctionnaires du consulat. Ce n'était pas encore la guerre, mais on y marchait désormais.

L'empereur Nicolas aurait voulu du moins ne pas sentir la France hostile. Le 29 mai 1853, il pria le général de Castelbajac de venir lui parler et lui dit : « Vous savez mon estime et ma sympathie pour l'empereur Napoléon..... *Je le prie* d'examiner attentivement lui-même la grave question qui agite l'Europe, *de bien se rendre compte des antécédents de cette question, de ma position, des exigences de cette position à la fois politique et religieuse.* »

Il était difficile de présenter, en termes plus sincères et plus élevés à la fois, le problème difficile qui s'était posé entre la Russie, la Turquie et les puissances occidentales. Comment ne pas regretter que, sous l'influence de l'Angleterre, l'empereur Napoléon n'ait pas écouté la parole de celui qui disait dans le même entretien : « *Il y aurait déraison et crime à ne pas s'entendre*[1]. »

VIII

En présence des rapports de plus en plus tendus entre Pétersbourg et Constantinople, la flotte anglaise prend son mouillage à Besika le 13 juin 1853. Le lendemain, notre escadre vient l'y rejoindre.

Lorsqu'il apprit cette nouvelle, Nicolas I[er] fut douloureusement

[1] BAPST, p. 392.

ému, car il jugea bien vite la gravité de cette intervention qui risquait de rencontrer un appui sympathique auprès des cours de Prusse et d'Autriche. Il estima d'autant plus improbable le maintien de la paix que, le 24 juin, le refus de la Turquie d'accéder à la dernière demande du prince Menchikof était arrivé à Pétersbourg.

Le même jour, le tsar envoie au prince Gortchakof, qui avait le commandement des troupes russes massées en Bessarabie, l'ordre de franchir le Pruth. L'armée russe commence, le 3 juillet, son mouvement en avant et, le 6, elle fait son entrée dans Bucarest.

Malgré ces premières mesures militaires, de nouveaux efforts sont tentés à Vienne entre les diplomates des grandes puissances pour trouver un moyen de rétablir l'harmonie entre la Russie et la Turquie. Mais, à Constantinople, toutes les tentatives de conciliation sont arrêtées par l'opposition de lord Stratford de Redcliffe « *hostile par principe à tout accommodement dont il n'aurait pas pris l'initiative* ».

D'ailleurs, la note de Vienne échoue définitivement, car M. de Nesselrode pousse Nicolas Ier à la refuser, le 7 septembre. Devant l'attitude adoptée par la Russie, les deux escadres de France et d'Angleterre reçoivent, le 4 octobre 1853, l'ordre de se rendre dans les eaux de Constantinople. Le 23, les hostilités commencent entre la Russie et la Turquie, sans que les diplomates européens renoncent encore à l'espoir de voir des pourparlers aboutir.

Mais, le 30 novembre 1853, une escadre représentant la majeure partie des forces turques est anéantie, dans la rade ouverte de Sinope, par la flotte russe. L'émotion des puissances occidentales est énorme. Napoléon III propose au gouvernement anglais de faire entrer, de conserve, dans la mer Noire les deux flottes anglaise et française.

Le 6 janvier 1854, la frégate anglaise *Retribution*, déjouant, grâce à une brume épaisse, la surveillance des forts qui défendaient les abords de Sébastopol, pénètre audacieusement, pour

remettre un message à la Russie, dans la passe interdite aux navires étrangers. Quand l'empereur Nicolas apprend cette bravade : « C'est trop fort, s'écrie-t-il, je ne puis plus supporter cette arrogance de l'Angleterre. L'honneur de la Russie est compromis. *L'Angleterre me force à la guerre, que la responsabilité en pèse sur elle* devant Dieu, qui sait que je voulais la paix. »

Il ne déclare pourtant pas la guerre et Napoléon III fait alors une dernière tentative de conciliation en écrivant au tsar une lettre, qu'un courrier spécial emporte de Paris le 29 janvier 1854. L'empereur désirait attendre d'en connaître l'effet sur Nicolas Ier pour répondre à une demande adressée aux deux puissances occidentales par la Russie. Cette dernière leur avait envoyé une note pour savoir : 1° si elles s'engageaient à empêcher la marine turque d'attaquer, dans la mer Noire, le pavillon et le littoral russes ; 2° si leurs escadres laisseraient le ravitaillement des troupes russes se faire librement, dans cette même mer, de port russe à port russe. Les deux gouvernements s'étaient mis d'accord pour répondre affirmativement à la première question, négativement à la seconde.

Sous prétexte qu'une décision formelle avait été prise, le cabinet anglais voulut faire donner la réponse immédiatement. Dès lors, la démarche de Napoléon III ne pouvait donner aucun résultat. Le tsar, en effet, en apprenant l'attitude prise par les puissances occidentales, refusa de discuter plus longtemps. Le 6 février 1854, ses deux ministres quittèrent Londres et Paris.

Le 27, deux dépêches identiques, adressées par les gouvernements anglais et français à leurs consuls restés en Russie après le départ des ambassadeurs, prescrivaient à ceux-ci de remettre à M. de Nesselrode une note demandant l'évacuation des principautés. Malgré les conseils de la Prusse et de l'Autriche, cette demande ne fut pas accueillie.

Le 12 mars, la France et l'Angleterre signent avec la Turquie un traité d'alliance, par lequel elles s'engagent à coopérer avec celle-ci pour défendre son territoire contre la Russie, et, le

28 mars 1854, une déclaration formelle de guerre est promulguée à Paris et à Londres.

Ce que fut cette « guerre de Crimée », on ne l'a pas oublié. Glorieuse pour nos armes, mais douloureuse pour notre armée, elle aboutit au traité de Paris, qui devait avoir pour conséquence la « politique de rancune » grâce à laquelle, en 1870, la Prusse put nous écraser. Mieux inspirées depuis, la France et la Russie se sont tendu leur main loyale et ont conclu l'alliance trop longtemps différée, qui a été, jusqu'à aujourd'hui, le plus solide garant de la paix européenne.

Alfred Bourguet.

LA QUESTION ROMAINE

(1856-1860)

PAR LE MARQUIS JOACHIM-NAPOLÉON PEPOLI

DOCUMENTS TRADUITS ET ANNOTÉS PAR M. LE COMMANDANT WEIL

(Suite et fin [1].)

Voici maintenant, avant d'arriver à la correspondance relative au voyage de Pie IX dans les Légations, à l'attentat d'Orsini, à la guerre d'Italie et à ses conséquences, quelques lettres adressées par le marquis Pepoli à Napoléon III, au comte Walewski et au sénateur de Bologne.

DOCUMENT N° 17

SIRE,

Votre Majesté ayant daigné m'autoriser à lui donner des détails sur le voyage et le séjour du Saint-Père à Bologne, je profite avec joie de cette occasion pour déposer aux pieds du trône de Votre Majesté l'expression de ma vive reconnaissance pour l'accueil bienveillant que Votre Majesté a bien voulu me faire.

J'ai trouvé Frida [2] en assez bonne santé. Profondément touchée du souvenir de Votre Majesté, elle me charge, ainsi que son mari, de présenter leurs hommages à Votre Majesté.

La ville de Bologne est toujours encore honorée de la présence du Saint-Père, de retour d'une petite excursion qu'il a faite à Modène. Le peuple l'a reçu avec une froide indifférence, tandis qu'il lui avait fait, lors de son arrivée de Rome, un accueil correct et respectueux [3]. Chacun à ce moment se berçait de l'espoir qu'on était à la veille d'obtenir des concessions, mais aujourd'hui on n'a plus d'illusions. Le

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1913 et de janvier 1914.

[2] La marquise Pepoli, Frédérique Wilhelmine de Hohenzollern Segmaringen.

[3] Pie IX arriva à Bologne le 9 juin, à sept heures du soir. Parti de Bologne pour Modène le 2 juillet, il était de retour à Bologne le 4 juillet au soir.

21 juin, anniversaire de son élévation au trône pontifical, est passé sans que Pie IX ait saisi cette occasion de se rendre aux légitimes désirs de ses peuples.

Votre Majesté pourra aisément se représenter combien grand est le mécontentement de la population. Et l'on peut à bon droit se demander pourquoi, s'il n'avait aucun but, le Saint-Père s'est décidé à entreprendre un aussi long voyage, et comment il a pu croire que les communes se seraient résignées aux énormes dépenses qu'elles ont faites pour le recevoir dignement si elles n'avaient pas eu la conviction que sa venue allait coïncider avec l'introduction de réformes et d'améliorations dans l'administration publique.

La seule province de Bologne a déjà dépensé 500 000 francs. Et cela sans l'autorisation du conseil municipal, dont, en violation de l'esprit et de la lettre de la loi, le Délégat a interdit la réunion obligatoire en pareille circonstance.

Tout le monde s'en plaint naturellement et à haute voix. Le jour de Saint-Pierre, autre scandale encore plus lamentable. Pendant que du haut de son balcon le Saint-Père bénissait le peuple et que les cardinaux qui l'entouraient distribuaient des indulgences, de nombreux et violents coups de sifflets partaient de tous les coins de la place.

Le Saint-Père devait cependant savoir, et doit en tout cas savoir maintenant, quels sont les vrais, les légitimes désirs des populations.

Des personnes distinguées et honorables ont été reçues en audience privée par Sa Sainteté. Je citerai à Votre Majesté les noms du professeur Montanari, du chevalier Minghetti, deux anciens ministres, du marquis Bevilacqua, du comte Marsili[1].

Tous furent accueillis avec bienveillance. Tous lui parlèrent franchement et loyalement et lui exposèrent sans réticences l'état déplorable du pays, ainsi que les espérances des populations. Mais Pie IX est paralysé par la peur. Il craint que les concessions lui soient fatales, et c'est surtout le courage qui lui manque en ce moment. Mgr Berardi, dont le cardinal Antonelli l'a flanqué, et toute sa bande agitent à tout instant devant lui le fantôme de la Révolution.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique accepterait en somme, avec joie, une transaction loyale avec le gouvernement, à condition toutefois qu'elle eût pour base, conformément aux idées de Votre Majesté,

[1] MARSILI (Charles, comte), né à Bologne en 1805; économiste des plus remarquables, il prit une part active à l'administration de sa ville natale. Élu député par le collège de Castelmaggiore, aussitôt après l'annexion, il fut un des plus fidèles et des plus ardents défenseurs de la politique du comte de Cavour. Sénateur en 1867, il mourut à Bologne en 1875.

une participation réelle du pays à l'administration publique. Il en résulte donc que la note que Votre Majesté est disposée à envoyer au Souverain Pontife, sera accueillie ici par une reconnaissance générale, et qu'une manifestation unanime du sentiment du pays augmentera encore son poids et son efficacité dès que l'on en connaîtra l'envoi et la teneur.

L'adresse des notables, que j'ai communiquée à Votre Majesté, n'a été que le premier pas fait dans cette voie. Je reconnais, Sire, que cette adresse était terne et timide. Malgré cela, la dernière phrase n'en a pas moins impressionné le Souverain Pontife.

J'envoie à Votre Majesté l'adresse des notables de Ravenne [1]. Des adresses semblables ont été rédigées à Forli, à Ferrare et dans d'autres villes.

S'il se produit quelque événement de nature à intéresser Votre Majesté, je ne manquerai pas de l'en informer aussitôt. En attendant, je ne puis m'empêcher de redire une fois de plus à Votre Majesté que nous avons foi et espoir en ses promesses et que tous les regards sont tournés vers la France.

Que Votre Majesté, Sire, etc., etc.

Document nº 18

Sire,

On dit partout que le départ du Saint-Père est fixé au 12 du mois prochain (août), et les prélats de la suite de Sa Sainteté se plaisent à répéter qu'il partira sans accorder la moindre réforme. S'il doit en être réellement ainsi, les habitants de cette province ont résolu de lui présenter avant son départ une nouvelle adresse, dans laquelle on développera les idées exposées dans la première et on insistera encore plus fortement sur l'état réel du pays. On attendra cependant jusqu'au dernier jour pour la présenter à Sa Sainteté, dans l'espoir que le Saint-Père se décidera pourtant à dicter de Bologne les réformes unanimement et universellement réclamées.

Je crois devoir communiquer à Votre Majesté un exemplaire de ce projet d'adresse. Toutefois, comme cette pièce pourrait ne pas agréer à Votre Majesté, soit dans son esprit, soit dans sa forme, j'en envoie un autre exemplaire au comte Walewski et je me conformerai aux instructions qu'il plaira à Votre Majesté de me donner.

L'esprit des populations est toujours le même. Elles ont repoussé

[1] Cf. Pétition de Ravenne, document nº XVI à la suite de la note circulaire adressée par le gouvernement de Romagne à ses agents à l'étranger. Publiée à Bologne en 1859. Imprimerie du Gouvernement.

d'un accord unanime les agents de Mazzini, qui avaient essayé de fomenter des troubles ; mais elles sont fermement décidées à recourir à tous les moyens légaux pour obtenir des réformes.

Je profite de cette occasion pour assurer à nouveau Votre Majesté du profond respect, etc., etc...

Document n° 19

Lettre au comte Walewski.

Excellence,

Arrivé à Bologne après avoir fait un bon voyage, je m'empresse, conformément au désir que vous m'en avez exprimé, de vous tenir au courant de la situation.

Le Saint-Père a été reçu à Bologne avec respect, mais sans enthousiasme. Le peuple espérait qu'il lui apporterait des réformes et se flattait de voir le 21 juin[1] marquer la fin de la réaction qui dure depuis neuf ans. Avant cette date, nombre de notables citoyens reçus par lui en audience lui avaient parlé en toute franchise et lui avaient loyalement fait connaître, en même temps que les vrais besoins du pays, les espoirs que son voyage avait fait naître dans les provinces. Le Saint-Père les a écoutés avec une grande bienveillance, a accepté la discussion sur tous les points et, tout en ne cachant pas qu'il n'avait encore arrêté aucun projet, il laissait bien voir les craintes que lui inspiraient les réformes. Sa Cour, composée d'hommes professant presque tous des idées rétrogrades, et surtout Mgr Berardi, l'*alter ego* du cardinal Antonelli, se servirent habilement des appréhensions et des hésitations du Pape et surent si bien mener les choses que le 21 juin se passa sans apporter la moindre satisfaction aux vœux de la nation.

Le peuple, déçu dans ses espérances, témoigna son mécontentement au Souverain Pontife en lui faisant, à partir de ce jour, un accueil glacial et parfois même grossier et hostile. Le Pape en a été très ému. Le bruit court qu'il songe à renoncer à son voyage à Ravenne, à abréger son séjour à Bologne et à retourner directement à Rome en passant par la Toscane.

Je crois en conséquence pouvoir affirmer à Votre Excellence que l'opinion publique est unanime à réclamer les réformes et que, si l'Empereur les obtient, la reconnaissance qu'on lui en aura sera, elle aussi, générale. Mais, en même temps, je me permets d'insister sur ce point, à savoir que toute transaction avec le parti libéral doit avoir

[1] Anniversaire de l'intronisation de Pie IX.

pour base une participation effective du pays à l'administration du pays grâce au vote du *budget*.

Je peux de plus vous assurer que, dès qu'on aura eu connaissance de la note de la France, conçue dans les termes que Votre Excellence m'a préalablement communiqués, toutes les classes de la population se prononceront nettement dans ce sens et appuyeront les demandes françaises par tous les moyens légaux en leur pouvoir.

Confiant en la promesse que vous m'avez faite, j'attends les nouvelles relatives au résultat des négociations et j'attends surtout avec impatience l'autorisation de pouvoir communiquer les intentions définitives et précises de l'Empereur aux personnes les plus influentes du pays. Vous comprendrez, Monsieur le Comte, que la communication de ces intentions destinées à servir à l'avenir de règle de conduite au parti libéral ne saurait être ajournée plus longtemps.

Leonetto Cipriani n'est pas encore arrivé à Bologne.

Croyez, Monsieur le Comte, etc., etc.

Document n° 20

Excellence,

La situation n'a fait qu'empirer depuis ma dernière lettre, et le mécontentement ne fait que croître parce qu'on croit, en général, que le Saint-Père est décidé à partir sans accorder la moindre réforme. Le langage des prélats de l'entourage de Sa Sainteté n'est pas fait pour calmer cette agitation, et tout le monde est convaincu que, seule, une pression étrangère peut mettre fin à cet état de choses. Quoi qu'il en soit, nos populations ont été unanimes à repousser les agents de Mazzini, qui essayaient de fomenter des troubles dans ces provinces et elles tournent non sans quelque impatience leurs regards du côté de la France.

La lettre du colonel Ney, les paroles prononcées au Congrès de Paris [1] sont la base de toutes ces espérances. Les Bolognais sont très

[1] Cf. La Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. I, p. 479. « M. de Cavour avait consigné, dans une note du 27 mars aux représentants de France et d'Angleterre, les doléances de ses compatriotes. Il dénonçait les vues du Gouvernement pontifical, s'élevait contre les occupations autrichiennes, soulignait surtout le régime des Légations et demandait qu'elles fussent pourvues d'institutions autonomes. En dépit de cette invitation directe, le traité fut signé sans que le nom de l'Italie eût été prononcé. Mais les amis de la Sardaigne reprirent courage quand, à la séance du 8 avril, M. Walewski engagea ses collègues *à échanger leurs idées sur ces sujets*... signala la condition anormale des États romains, émit un vœu en faveur d'une prochaine évacuation par les troupes françaises et autrichiennes... Ce que Walewski venait de dire sous une forme modérée, lord Clarendon le

montés contre le sénateur qui n'a pas osé présenter au Pape l'adresse

répéta sous forme de réquisitoire... Quant à M. de Cavour, il eût trompé l'attente générale s'il n'eût repris, en les accentuant, les griefs déjà développés... Le 16 avril, un second *memorandum* du ministre sarde invita de nouveau les cabinets de Londres et de Paris à se prononcer sur l'état de l'Italie. »

Résumé des débats de la séance du 8 avril 1856. Discours de Walewski :

1° et 2° Que les plénipotentiaires de l'Autriche se sont associés au vœu approuvé par les plénipotentiaires de France de voir les États pontificaux évacués par les troupes françaises et autrichiennes aussitôt que faire se pourra sans inconvénient pour la tranquillité du pays et pour la consolidation de l'autorité du Saint-Siège.

3° Que la plupart des plénipotentiaires n'ont pas contesté l'efficacité qu'auraient des mesures de clémence prises d'une manière opportune par les gouvernements de la Péninsule italienne et surtout par celui des Deux-Siciles.

Pour plus de clarté, nous croyons utile de reproduire ici les passages principaux du *memorandum* de Cavour et de faire suivre cette citation d'un passage emprunté aux *Ricordi* de Minghetti.

« M. le comte de Cavour n'entend pas contester le droit qu'a tout plénipotentiaire de ne pas prendre part à la discussion d'une question qui n'est pas prévue par ses instructions. Il est cependant, croit-il, de la plus haute importance que l'opinion manifestée par certaines puissances sur l'occupation des États romains soit constatée au protocole.

« M. le premier plénipotentiaire de la Sardaigne expose que l'occupation des Etats romains par les troupes autrichiennes prend tous les jours davantage un caractère permanent ; qu'elle dure depuis sept ans, et que, cependant, on n'aperçoit aucun indice qui puisse faire supposer qu'elle cessera dans un avenir plus ou moins prochain ; que les causes qui y ont donné lieu, subsistent toujours ; que l'état du pays qu'elles occupent ne s'est certes pas amélioré et que, pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que l'Autriche se croit dans la nécessité de maintenir dans toute sa rigueur l'état de siège à Bologne, bien qu'il date de l'occupation elle-même.

« Il fait remarquer que la présence des troupes autrichiennes dans les Légations et dans le duché de Parme détruit l'équilibre politique en Italie et constitue pour la Sardaigne un véritable danger.

« Les plénipotentiaires de la Sardaigne, dit-il, croient donc devoir signaler à l'attention de l'Europe un état de choses aussi anormal que celui qui résulte de l'occupation indéfinie d'une grande partie de l'Italie par les troupes autrichiennes.

« Quant à la question de Naples, M. de Cavour partage entièrement les opinions émises par M. le comte de Walewski et par M. le comte de Clarendon, et il pense qu'il importe au plus haut degré de suggérer des tempéraments qui, en apaisant les passions, rendraient moins difficile la marche régulière des choses dans les autres États de la péninsule. »

Après quelques observations faites par le baron de Hübner (un des plénipotentiaires autrichiens) sur l'effet négatif de l'occupation française, il ajouta :

« Répondant à M. le baron de Hübner, M. le comte de Cavour dit qu'il

signée par les plus notables citoyens du pays[1]. Ils ont résolu d'en signer une nouvelle et de la présenter directement au Souverain Pontife. Mais ils attendent les derníers jours de son séjour dans l'espoir de voir le sénateur se raviser et le gouvernement changer de système.

Je vous envoie un exemplaire de ce projet d'adresse. Mais j'espère

désire voir cesser l'occupation française aussi bien que l'occupation autrichienne, mais qu'il ne peut s'empêcher de considérer l'une comme bien autrement dangereuse que l'autre pour les États indépendants de l'Italie. Il ajoute qu'un faible corps d'armée, à une grande distance de la France, n'est menaçant pour personne, tandis qu'il est fort inquiétant de voir l'Autriche appuyée sur Ferrare et sur Plaisance, dont elle étend les fortifications, contrairement à l'esprit sinon à la lettre des traités de Vienne, s'étendre le long de l'Adriatique jusqu'à Ancône. »

Reprenant et résumant la discussion, le comte Walewski déclara : « Que « les plénipotentiaires de l'Autriche se sont associés aux vœux exprimés par « les plénipotentiaires de la Prusse de voir les États pontificaux évacués « par les troupes françaises et autrichiennes aussitôt que faire se pourra « sans inconvénient pour la consolidation de l'autorité du Saint-Siége. »

Minghetti dit, à ce propos, dans les *Ricordi*, t. III, p. 111 : « Voici ce que dit le protocole, mais il est utile de remarquer que la discussion avait été très orageuse, presque violente, et qu'il ne fallut pas moins de six jours pour trouver une formule protocolaire acceptée par tous les plénipotentiaires. » Et il ajoute un peu plus loin : « Pour ce qui est du comte de Cavour, il est permis de croire que le résultat purement moral de sa mission, qu'aucune acquisition territoriale ne venait couronner, après tant de sacrifices, aurait été considéré comme bien insignifiant, s'il ne s'était pas manifesté, en Italie, un courant si fort dans l'opinion publique, un courant si général, qu'il réchauffa et qu'il anima tous les esprits. Toute l'Italie se réjouit de voir qu'on avait soulevé, devant le Congrès, la question de « l'état « anormal de l'Italie » et de celui qui lui aurait été fait si Plaisance avait été attribuée à la Sardaigne. »

Il convient de rappeler qu'on avait espéré, en Piémont, obtenir, grâce à la part prise à la guerre d'Orient, un agrandissement de territoire. Et comme nous avons emprunté ce passage aux *Mémoires* de Minghetti, nous croyons devoir rappeler ici qu'il *prit une part considérable aux négociations*, ainsi que le reconnut le comte de Cavour lui-même, lors de la mémorable séance de la Chambre des députés du 15 mai 1861.

Cf. *Traités publics de la Royale Maison de Savoie depuis la paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à nos jours*, publiés par ordre du Roi, Turin, 1861, t. VIII, p. 374-376.

[1] L'adresse de Bologne signée par une centaine des plus notables citoyens fut remise au sénateur Davia, qui eut le courage de la refuser, parce qu'on lui avait ordonné de ne rien présenter au Pape.

Le Pape craignait réellement les Constitutionnels, mais il ne voulait pas l'avouer. Il les craignait parce qu'il savait qu'ils étaient les instruments de la politique de Cavour, politique qui se manifestait et s'accentuait journellement de plus en plus.

Di Cesare, *Roma e lo Stato del Papa*, t. I.

avoir assez d'influence pour y faire apporter des modifications et même pour l'arrêter si Votre Excellence trouvait sa remise inopportune ou nuisible aux démarches du gouvernement français. Cette adresse ne sera présentée que dans les premiers jours de la semaine prochaine, le Saint-Père devant partir le 12. Si la note de l'Empereur est identique à celle que Votre Excellence m'a communiquée, une énorme majorité, je le répète, se prononcera dans ce sens.

J'attends toujours vos instructions et je ne vous cache pas que je serai très peiné si le Saint-Père quitte Bologne avant que la France ait réussi à faire triompher des idées plus libérales.

Croyez, Monsieur le Comte, etc., etc.

Document n° 21

Excellence,

Le Pape part demain[1]. N'ayant pas reçu de réponse à ma dernière lettre, j'ai cru devoir écrire à Cipriani pour avoir son avis. Sa réponse a été négative et j'ai fait, en conséquence, tous mes efforts pour arrêter l'adresse, qui aurait pu être couverte de plusieurs milliers de signatures. J'espère avoir la chance d'y parvenir Mais, il est impossible de se le dissimuler, la situation s'aggrave de plus en plus. Ce voyage a rendu encore plus profond l'abîme qui sépare le parti clérical de la nation.

Le comte de Rayneval est arrivé ce matin. Me conformant à votre désir, j'ai été lui rendre visite. Mais il a gardé le silence le plus absolu. Je suis donc sans nouvelles et sans espérances. J'ai vu le Saint-Père. Il ne m'a pas parlé de politique, mais je lui ai fait tenir la lettre confidentielle que j'ai écrite au sénateur de cette ville. C'est le prince Hohenlohe qui m'a fait part du désir qu'avait le Pape de me connaître, désir auquel je me rendis avec joie[2].

[1] Le document 21 doit être du 16 août, puisqu'il y est question du départ définitif du Pape de Bologne, qui eut lieu le 17 de ce mois. Arrivé à Bologne le 9 juin, il s'était transporté le 13, du palais du Délégat, où il était descendu lors de son arrivée (aujourd'hui Palais de la Préfecture), à San-Michele in Bosco (aujourd'hui Établissement orthopédique Rizzoli) Le 2 juillet, il alla à Modène et revint à Bologne le 14, et en partit le 10 pour Ferrare. Le 13, il revint à Bologne, où il resta jusqu'au 20; après une courte visite à Lugo et une visite à Ravenne du 22 au 23, il retourna s'établir à Bologne qui avait, pour le gouvernement de Rome, une importance particulière parce que cette ville était considérée comme la deuxième capitale de l'État.

Le 17 août, le Pape partit définitivement pour Florence, où il s'arrêta jusqu'au 24, et rentra à Rome le 5 septembre, après une absence de quatre mois.

[2] Caro Marchezé, Domani sabbato alla rinque a mezzo, et E. Padre ricevera V. E. a la Principessa potrà dunque recarsi in anticamera a quest'

Rien de nouveau ici ; mais tout le monde a constaté la froideur des populations à l'égard du Pape.

Veuillez assurer l'Empereur de mon entier dévouement et le prier de ne pas oublier mon malheureux pays.

Croyez, etc., etc.

Document n° 22

Lettre à Son Excellence le Sénateur de Bologne.

Mon cher ami,

Lorsque, poussé par un sentiment d'amitié, je suis venu l'autre jour chez vous pour vous exposer les plaintes que tout le pays formulait contre vos actes en qualité de sénateur, vous m'avez répondu que vous aviez la loi pour vous et vous n'avez pas hésité à m'affirmer que cette même loi, qui vous autorisait à dépenser l'argent de la commune sans convocation préalable du Conseil, vous défendait, d'autre part, d'exposer au Souverain Pontife les espérances que Sa Sainte Présence avait fait naître dans l'esprit de vos concitoyens.

Je n'ai pu l'autre jour que vous faire part des doutes que me faisait concevoir cette façon d'interpréter la loi, parce que je n'avais pas à ce moment à ma disposition le texte de la loi communale. Mais, après l'avoir attentivement examiné, je n'hésite pas à vous déclarer que votre interprétation est erronée et que cette loi, que vous avez appelée à votre aide, vous condamne au contraire manifestement.

Au chapitre III, paragraphe 10, elle dispose que le Conseil vote les dépenses extraordinaires et urgentes qui n'ont pas été prévues par le budget, disposition confirmée encore au paragraphe 35, chapitre IV.

La loi est tellement formelle sur ce point que je n'arrive pas à comprendre comment vous avez pu commettre une aussi grave erreur.

En ajoutant au mot *extraordinaires* le mot « urgentes », cette loi vous prive de l'excuse que vous tirez de l'urgence et a nettement établi qu'aucune dépense ne peut être faite sous aucun prétexte sans l'autorisation du Conseil.

Et après avoir conféré d'une façon aussi formelle un pareil droit au Conseil, lorsqu'ensuite elle détermine les attributions de la magis-

ora. Riceva i mici sinceri ringraziamenti per la sua carissima lettera dell' altro giorno e sperundo che la nostra correspondonzas si continuera anche quendo io staro a Roma, so il piacere di rassegnarmie con alto rispetto de sincera amicizia di V. E. dei mi servo la cargino affine. Zallichale in Bosco 14 août 1857 (Archives Pepoli).

G. d'Hohenlohe.

trature et de son chef, elle ne fait en aucune façon mention de ce nouveau droit que vous prétendez avoir. Mais il y a plus encore. Elle envisage au paragraphe 50 le cas où le Conseil refuserait de voter le budget des dépenses présenté à son vote par la magistrature, et elle dispose que dans ce cas le Délégat pourvoira aux seuls besoins ordinaires de la Commune. On peut donc à bon droit s'étonner grandement que ce soit vous, le fonctionnaïre élu pour être le gardien de la loi, vous qui la violez, vous qui foulez aux pieds de pareille manière la seule liberté qui ait quelque valeur et quelque importance.

Mais si le délégat peut dans ce cas pourvoir aux dépenses ordinaires et si, pour les dépenses extraordinaires et pour les crédits à ouvrir, il faut l'autorisation du prince, le Conseil n'en a pas moins la faculté de refuser son approbation à ces dépenses extraordinaires, et le gouvernement, s'il ne veut pas enfreindre la loi qu'il a lui-même établie, ne peut obliger le Conseil à modifier son vote. Quels sont donc les motifs qui vous ont poussé à violer la loi ?

Un ordre du gouvernement ? J'estime trop votre caractère pour supposer que la peur ou la flatterie vous aient fait oublier les devoirs qui vous incombent en qualité de sénateur, et je crois au contraire qu'au lieu de céder vous auriez noblement donné votre démission !

Serait-ce la crainte de voir le Conseil se refuser à voter les fonds nécessaires pour recevoir dignement le Souverain Pontife ? Mais un pareil doute est, à mon avis, une grave offense à l'adresse même du souverain. Comment pourriez-vous supposer qu'un Conseil choisi par le gouvernement lui-même parmi les hommes les plus dévoués au régime existant puisse refuser de faire fête au Souverain ? Avez-vous donc cru que le mépris et la haine contre le Gouvernement pontifical avaient pris racine dans l'âme des citoyens même les plus sensés et les plus modérés ? Le doute qui se serait emparé de votre esprit déshonorerait le gouvernement plus que n'importe quelle démonstration sur la voie publique !

Mais, me direz-vous peut-être, il vous semblait inadmissible d'en venir à poser la question de savoir si la commune devait fêter le Souverain Pontife. C'est là un raisonnement que je ne comprends pas. Dans tous les pays du monde, quand un souverain voyage, les corps constitués votent les fonds nécessaires pour faire face à ces dépenses extraordinaires et aucun gouvernement n'a jamais eu à s'en plaindre. Et, en effet, qui tient les clefs de la caisse ? Vous ou le Conseil ? Qui donc a le droit de voter les impôts ? Vous ou le Conseil ? Les fonds sont-ils à vous ou à la commune ? J'ajoute que dans tous les pays du monde où l'on respecte les lois, c'est vous qui seriez rendu respon-

sable des énormes dépenses engagées et qui devriez rembourser ces sommes de vos propres deniers. Quant à moi, si j'étais conseiller, quoique votre ami, je me servirais certainement de la loi pour vous refuser les fonds. Vous auriez dû veiller au moins à ce qu'on fasse de cet argent un emploi rationnel, convenable et sage.

Croyez-vous que le peuple, qui est déjà écrasé de charges, se réjouisse de voir que, pendant qu'on manque des fonds nécessaires pour les dépenses les plus urgentes, on jette par les fenêtres plus de 30 000 écus pour élever des arcs de triomphe en bois, pour décorer des tribunes, pour faire tirer des feux d'artifice ou pour faire des illuminations?

Croyez-vous que le Souverain Pontife, qui a noblement déclaré qu'il ne voulait pas que les communes fassent des dépenses pour lui, soit satisfait d'apprendre qu'après son départ ses sujets ont été grevés de nouveaux impôts destinés à solder cette énorme note?

Pour se consoler, il n'a même pas la ressource de croire que ces dépenses ont été faites spontanément, ont été inspirées par l'amour que lui portaient ses sujets, puisque vous avez enlevé à ces fêtes, à ces manifestations, tout caractère de spontanéité et d'affection en réglant toutes ces solennités, toutes ces fêtes, vous tout seul avec Monseigneur Amici[1].

Votre erreur a donc été grande, et plus grande encore votre responsabilité vis-à-vis du pays. Mais vous auriez facilement obtenu votre grâce si, d'autre part, vous aviez consenti à remplir le devoir sacré qui vous incombait, celui d'éclairer le Souverain sur les véritables besoins du pays.

Il m'est impossible de vous laisser invoquer comme excuse le fait que la loi vous défendait d'agir de cette façon, parce que, si en premier lieu vous étiez sorti de la légalité par amour du gouvernement, vous pouviez ensuite en sortir de même par amour de la patrie et parce qu'en second lieu je crois que la loi vous donnait largement toute faculté de le faire.

Elle dispose, au paragraphe 22, que le chef de la magistrature a le droit de faire connaître au gouvernement la situation et les besoins de la commune, des habitants, des établissements communaux, ainsi que tout ce qui peut avoir trait à leur amélioration.

Ne vous semble-t-il pas que vous pouviez par conséquent réclamer

[1] Mgr Amici (Camille), *Clerico di Camera* en 1856, consulteur de la congrégation des Évêques en 1857; commissaire extraordinaire pour les quatre Légations et vice-légat à Bologne en 1857; ministre du Commerce, Beaux-Arts, Travaux publics, Industrie, Agriculture en 1859.

non seulement la mise en pratique de la loi électorale en ce qui a trait à l'élection des conseillers, mais encore son extension et son amélioration parce qu'elle ne satisfait pas plus les légitimes besoins des populations qu'elle ne correspond aux promesses contenues dans le *Motu proprio* de Portici?

Ne vous semble-t-il pas que vous aviez qualité pour insister sur la cessation de l'occupation autrichienne, qui coûte des sommes énormes à la commune et porte une si grosse atteinte au prestige et à la dignité du souverain?

Mais comment cette occupation pourrait-elle prendre fin, si ce n'est grâce à l'établissement d'un système de gouvernement qui mette les lois de l'État en harmonie avec les légitimes désirs du peuple et avec les progrès de la civilisation du siècle?

Ne vous semble-t-il pas en outre que la commune a le droit d'exiger que les impôts qui grèvent la propriété soient votés par ses propres représentants, et que les lois judiciaires protègent les droits et la vie des citoyens d'une façon plus rapide et plus efficace?

Enfin il aurait été noble, et digne du Sénateur de cette généreuse cité, d'implorer la clémence souveraine en faveur des exilés et des détenus politiques!

Vous auriez d'autant plus dû le faire que vous aviez spontanément accueilli la demande des éminents citoyens qui vous remirent une adresse signée par les personnalités les plus marquantes du pays.

Pourquoi donc avez-vous changé d'avis? Par peur, assurément non, parce que, je le répète, je vous estime trop pour le croire et parce que tout le monde sait avec quelle bienveillance le Souverain Pontife accueille tous ceux qui lui parlent le langage de la vérité.

Parce que vous aviez acquis la conviction que les réformes ont cessé d'être nécessaires? Je ne puis le croire parce qu'il vous est impossible de vous illusionner sur la gravité de la situation actuelle et que vous savez bien que toutes les grandes puissances ont reconnu au Congrès de Paris l'opportunité des réformes à introduire dans notre État.

Quelle est donc la raison de votre silence? Quel est le secret de votre abdication? Je vous avoue que je n'arrive pas à les découvrir et j'espère fermement que vous réparerez l'erreur que vous avez commise.

Le Souverain Pontife part pour Ferrare [1] et reviendra sous peu. J'espère donc que vous profiterez de ces journées pour penser aux demandes que vous devez adresser au souverain. Rappelez-vous bien

[1] Pie IX partit le 10 juillet de Bologne pour Ferrare, qu'il quitta le 15 pour revenir à Bologne.

que le fait d'avoir obtenu 75000 écus pour la façade de Saint-Pétrone, comme vous me le disiez l'autre jour, n'atténue en rien votre responsabilité, parce que cette concession, si elle restait isolée, ne serait rien autre qu'une amère ironie.

Mes paroles sont franches et loyales, comme elles doivent l'être dans la bouche d'un ami. J'éprouve un réel chagrin à entendre les blâmes et les accusations auxquelles se laisse aller contre vous la majorité de vos concitoyens qui connaissent mal votre grand cœur. Mon chagrin serait plus grand encore si des signes publics de désapprobation venaient vous rendre plus amer encore le souvenir de ces jours si heureux pour vous et si le prince lui-même devait vous dire un jour : « Pourquoi m'avez-vous caché la vérité ? Pourquoi par votre silence obséquieux m'avez-vous laissé croire que seuls quelques ambitieux en petit nombre étaient mécontents du système actuel de gouvernement ? »

Pardonnez-moi, mon cher ami, la franchise de mon langage. Mais je crois qu'au fond de votre cœur vous préférerez ma loyauté à l'attitude de ceux qui vous comblent d'éloges lorsqu'ils sont devant vous et ne se gênent pas pour vous accuser derrière votre dos[1].

Croyez-moi toujours avec un profond respect.

Votre affectionné ami.

G.-N. PEPOLI.

Bologne, août 1857.

DOCUMENT N° 23

Voyage du Saint-Père.

Le voyage du Pape tire à sa fin. A son départ de Bologne, le Saint-Père rentrera dans ses États en passant par la Toscane et dans les premiers jours de septembre il sera à Rome[2].

Je crois donc que le moment est venu aujourd'hui de voir si la conduite tenue par les populations de ces provinces justifie les bruyantes exclamations triomphales du parti clérical. Aux yeux de ceux qui ne croient qu'à la *Civilta Cattolica* et à l'*Armonia*, les fêtes magnifiques données spontanément par les communes, l'enthousiasme affectueux du peuple, l'ordre parfait et la complète tranquillité qui n'ont cessé de régner au cours de ces cérémonies et de ces réjouissances sont autant de preuves manifestes de l'amour qu'on porte au Gouvernement Pontifical, de la prospérité et du bien-être dont le pays jouit

[1] Cette lettre figure dans les *Scritti Politici ed Economici di Gioacchino Napoleone Pepoli*, p. 75-79.

[2] Pie IX rentra à Rome le 5 septembre.

sous son égide. Mais ici, comme toujours, l'esprit de parti oublie que les conclusions d'un raisonnement n'ont aucune valeur si les prémisses sont fausses. Or, il est positivement faux que les fêtes municipales aient été offertes spontanément. Il est faux que les populations aient laissé éclater leur enthousiasme, faux encore que l'ordre ait été admirable.

Dans un pays où la presse n'est pas libre, où, sans craindre d'être contredit, le gouvernement peut répandre les mensonges les plus éhontés, on ne saurait accorder la moindre valeur aux témoignages des feuilles officielles. S'il voulait qu'on pût ajouter foi à ses dires, le parti clérical aurait dû fournir à l'opinion publique des preuves plus concluantes et moins méprisables que les articles du *Diario di Roma* ou de l'impudente *Gazzetta di Bologna.*

Il nous sera en effet bien facile de prouver l'absence de toute spontanéité des fêtes municipales. Il est parfaitement vrai que le cardinal Antonelli avait, dans une de ses circulaires, recommandé aux conseils municipaux de ne pas faire des dépenses excessives pour fêter la venue du Pape. Mais il est non moins vrai que, dans une circulaire subséquente et confidentielle, il ordonna aux autorités de mettre tout en œuvre pour que les municipes fassent au Souverain Pontife une réception grandiose et splendide.

De toute façon du reste, ces fêtes variées n'auraient été la preuve de l'affection spontanée du peuple pour son prince que si elles avaient été votées par ses légitimes représentants. Or, la loi, qui régit les élections communales, n'a déjà plus pour base le nombre étendu d'électeurs promis par le *Motu proprio* de Portici. Le cardinal Antonelli ne s'est pas contenté de décider qu'à l'avenir les conseils municipaux seront nommés par le gouvernement, il a de plus limité le nombre des électeurs à six fois celui des élus. Ce qui fait que, comme dans une commune de première classe les conseillers doivent être au nombre de trente-cinq, dans celle de Bologne, par exemple, qui compte 100 000 habitants, les fêtes ne représenteraient que l'expression des sentiments et du dévouement de deux cent dix électeurs.

Mais les choses ne se sont même pas passées de la sorte. Après avoir promulgué la loi, le gouvernement, craignant de ne pas trouver les quelques rares citoyens sur lesquels il pût compter, supprima d'un trait de plume ce simulacre d'élection et décida que, lors du renouvellement de ces conseils, les conseillers, nommés par lui dans le principe, auraient à lui présenter une liste portant les noms d'un nombre double de candidats. Les fêtes communales auraient donc été la manifestation de la fidélité et de l'adhésion de ces quelques citoyens

privilégiés, si le cardinal secrétaire d'État, doutant malgré cela de la servilité muette et obséquieuse de ces corps, constitués cependant par ses soins, n'avait pas, en violation flagrante de la loi, interdit les réunions dans lesquelles ils auraient dû délibérer sur les fêtes et ordonné aux magistrats de pourvoir arbitrairement à ces dépenses.

La conséquence logique de ces faits est que le gouvernement n'a même pas cru pouvoir compter sur l'affection et l'obéissance de ceux-là même qu'il a choisis. La splendeur inusitée de ces fêtes ordonnées et sanctionnées par le gouvernement est, à mon avis, la preuve de son absurde aveuglement. Le gouvernement a oublié que, si la loi lui reconnaît le droit de surveiller les administrations communales, elle lui impose d'autre part le devoir d'empêcher les dilapidations. C'est le tuteur qui gaspille follement le patrimoine de son pupille pour se donner des fêtes à soi-même.

Cela dit des fêtes officielles, il ne reste plus comme preuves de l'attachement du pays à son prince que les manifestations de l'enthousiasme populaire. Il est bien vrai que le peuple est accouru en masse, mais à la façon de la foule qui s'entassa dans les rues de Paris pour voir passer le grand duc Constantin de Russie et le roi de Bavière. Un peuple qui regarde et se tait est curieux, mais non pas enthousiaste. Seules, des acclamations unanimes sont la preuve de son affection, et c'est à peine si de loin en loin le silence fut rompu par quelque rare applaudissement, par quelque cri payé. La *Civilta Cattolica,* dans son désir de cacher cette désagréable vérité, affirme que le peuple s'est surpassé dans la façon de manifester ses sentiments de fidélité, en évitant de se laisser aller à des applaudissements trop bruyants, uniquement parce qu'il savait que les libéraux voulaient encore augmenter et grossir le bruit de ces cris et de ces acclamations afin d'obtenir par la violence morale ce qu'ils étaient hors d'état d'arracher par la force.

Mais le fait est que, par haine soit des libéraux, soit du gouvernement (le lecteur impartial en jugera), les citoyens ne soufflèrent mot et que parfois même, peut-être parce qu'ils étaient trop émus, ils oublièrent d'ôter leur chapeau et qu'au grand scandale des Monseigneurs, les Gardes Nobles furent obligés de se servir de leurs sabres pour obliger le peuple à témoigner au Souverain Pontife le respect qui lui est dû. Enfin, le jour de son départ pour la Toscane, le silence fut aussi général qu'imposant. A peine un millier de personnes éparpillées dans les rues. Pas une acclamation. Quelques rares passants esquissèrent timidement le geste de courber la tête.

Les deux prémisses des feuilles cléricales sont donc dénuées de

tout fondement : Ni fêtes spontanées, ni enthousiasme populaire.

Il ne reste donc plus, comme preuve de la fidélité de ces provinces, que le calme et l'ordre admirable observés par le peuple pendant le voyage du Saint-Père. Mais cet ordre fut loin d'être toujours admirable.

A Pérouse, le peuple se répandit dans les rues en criant : *Du pain et la Constitution.*

A Bologne, la population siffla à deux reprises. Le gouvernement fit jeter en prison quelques citoyens suspects à cause de leurs opinions politiques. Des brochures, des pamphlets anonymes sont distribués dans les rues.

Arrivé à Ravenne, le Souverain Pontife définit lui-même très spirituellement l'ordre qui règne dans ses provinces. Se tournant vers Monseigneur Berardi, qui avait déconseillé ce voyage, il lui dit : « Eh bien ! Monseigneur, on n'a ni sifflé ni tué le Pape. » Singulière façon pour un Souverain de manifester sa satisfaction.

Mais, quand bien même l'ordre eût été toujours et partout admirable, encore ne faut-il pas confondre l'ordre qu'on doit à l'emploi de la force avec l'ordre qui naît de la reconnaissance et de l'affection des sujets. Les cléricaux oublient à ce propos un fait important. La présence des troupes autrichiennes dans ces provinces prévient les troubles et les désordres d'une façon qui, à nos yeux et à notre avis, n'est guère glorieuse pour le gouvernement pontifical. Pourquoi le Pape ne dit-il pas, à l'instar de ce souverain français : « Je ne veux pas de baïonnettes entre moi et mon peuple ».

Si les libéraux sont peu nombreux et impuissants, si le peuple a prouvé de tant de façons si diverses son dévouement à son souverain, pourquoi affirmer, par une étrange contradiction, que l'occupation étrangère est nécessaire ? Ne vaut-il pas mieux dire qu'elle est nécessaire parce que le Pape n'a pas encore organisé sa propre armée ! Pendant les huit années qui se sont écoulées depuis sa restauration, et en dépensant 2 000 000 d'écus par an, le gouvernement pontifical aurait dû pouvoir en finir avec cette organisation. La Toscane, notre voisine, a procédé à pareille organisation et à bien meilleur marché. Le comte de Rayneval aurait-il par hasard mis le doigt sur la plaie lorsqu'il affirmait dans son fameux rapport que le Pape pourrait bien ramasser une armée, mais qu'il lui était impossible d'inspirer aux soldats des sentiments de dévotion et de fidélité envers le Saint-Siège ?

Mais ce sont trois autres considérations qui contribuent à prévenir les troubles qui auraient pu éclater pendant le voyage de Pie IX.

1° Son double caractère de Pontife et de Souverain;

2° L'espoir des réformes, renforcé par les promesses faites au cours du voyage et par les paroles prononcées au Congrès de Paris par le plénipotentiaire français;

3° L'influence du parti modéré.

Bien que presque partout la foi religieuse de ces populations ait, par la faute du gouvernement temporel, beaucoup perdu de son ardeur et de son intensité, bien des cœurs n'en sont pas moins demeurés très attachés au Souverain Pontife. Mais cet attachement n'a pas été jusqu'à lui valoir des acclamations. Il a seulement servi à retenir les colères et à tempérer plus d'une fois l'irrévérence des manifestations. Il est arrivé assez fréquemment que Pie IX donna sa bénédiction à un peuple qui ne se prosternait pas, funeste conséquence d'un régime aveugle, qui compromet et implique le Pontife dans le chaos des passions humaines. Cette vérité apparut en pleine lumière aux yeux de tous ceux qui accompagnèrent le Saint-Père à Modène. Pendant qu'ici le peuple ne témoignait le respect dû au Pontife que par un silence profond et sévère, là, au contraire, les habitants pieusement prosternés et pleins d'enthousiasme demandaient la bénédiction apostolique au successeur de Saint-Pierre.

Personne ne pourra plus nier désormais l'influence exercée sur les esprits par les espérances que ce voyage avait fait naître dans tous les cœurs, espérances fondées sur les déclarations de personnages considérables et sur les promesses de la diplomatie. Quel homme sensé pouvait supposer que le Souverain Pontife entreprendrait un voyage à travers ses États sans un but utile, qu'il laisserait dépenser des sommes énormes, bouleverserait les finances des communes sans apporter un soulagement aux maux si nombreux dont nous souffrons? Enfin, l'exemple tout récent de l'Empereur d'Autriche, qui avait accordé l'amnistie tout au moins en Lombardie, légitimait ces espérances! Personne n'aurait voulu retarder par des signes intempestifs d'agitation l'heure du retour qui semblait devoir sonner pour les pauvres exilés! Pourquoi aurait-on justifié par de semblables désordres une sévérité dont on se plaignait? Pourquoi aurait-on fermé le chemin à la clémence qu'on attendait? Ce n'était d'ailleurs pas la seule logique qui faisait croire à un changement de système. C'étaient d'autre part le langage de la diplomatie et les paroles mêmes de personnages appartenant à la Cour pontificale. Le *Moniteur* français avait annoncé que le Pape avait reconnu l'opportunité des réformes, et le *Constitutionnel*, journal semi-officiel, que Pie IX avait dit à l'ambassadeur de France qu'il se rendait dans les provinces

pour améliorer leur sort et porter remède aux maux du présent.

Tant que dura le voyage, les monseigneurs de l'entourage du Pape répondaient en souriant et avec bienveillance à toutes les demandes de réformes : « Attendez qu'il soit arrivé à Bologne ». C'est à l'aide de semblables expédients qu'ils échappaient aux colères populaires des Romagnes.

Mais, une fois le voile tombé, le mécontentement s'accrut et éclata. A Bologne jusqu'au 21 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX, le peuple espéra en silence. A partir de ce jour, il fut parfois bruyant et criard, toujours irrespectueux. Et c'est à ce propos que nous entendons les cléricaux pousser de grands cris. Ils prétendent que ce raisonnement ne porte pas, parce que le Pape a réformé les abus et laissé derrière lui la trace de ses innombrables bienfaits. Mais cette fois encore ils sont en pleine contradiction avec la vérité, parce que le Souverain n'a rien fait qui fût de nature à calmer l'opinion publique.

Le peuple demandait des réformes administratives et politiques, et non des dons aux églises et aux couvents. Il implorait la clémence souveraine en faveur des exilés politiques, mais non pour des *Giovanardi* et des *Cocchi*, condamnés pour fausses lettres de change et pour escroqueries.

L'indignation fut plus grande encore quand on vit accorder la mitre épiscopale à un Buffetti, que la conscience publique et les jugements des tribunaux accusaient d'avoir jeté la discorde dans une honnête famille.

Le séjour de Pie IX dans ces provinces ne laissera donc d'autres traces que de nouveaux impôts destinés à couvrir les énormes dépenses faites par les communes.

J'en arrive maintenant à la dernière considération qui contribua au maintien de l'ordre dans notre État : l'influence du parti modéré. L'attitude pleine de dignité de ces populations faisait en effet partie de son programme. Quelques mots nous suffiront pour en donner la raison.

Si les habitants avaient exagéré leurs acclamations, si les communes avaient, par des démonstrations spontanées, donné la preuve de leur attachement au Saint-Siège, le parti clérical aurait pu dire à la diplomatie qui insistait sur la dation des réformes : « Les sujets pontificaux sont contents. Ils ne demandent rien. Laissez-moi continuer un système qui me vaut l'affection de mes peuples. »

Le parti modéré, quoi qu'en dise la *Civilta Cattolica*, n'a pas voulu et il ne pouvait pas engager le pays dans cette voie. Si de nouveaux désordres avaient troublé la tranquillité et ensanglanté les rues, le gouvernement pontifical, faisant miroiter le fantôme de la Révolution aux yeux de la diplomatie, aurait répété sur tous

les tons de la gamme : *Les peuples ne sont pas mûrs pour les réformes.*

Mais les modérés se multiplièrent afin d'amener les populations à rester tranquilles. Ils firent si bien qu'elles refusèrent de prêter l'oreille aux excitations des agents de Mazzini. Les moindres désordres n'auraient que trop merveilleusement servi deux des principaux desseins du parti clérical. L'audace des conjurés devait légitimer les nécessités de la continuation de l'intervention étrangère, et la prompte répression des troubles aurait fourni la preuve de la fidelité du peuple. Le parti clérical espérait pouvoir montrer à l'Europe un Souverain Pontife tout prêt à octroyer des réformes libérales et obligé, les larmes aux yeux, de les ajourner en présence des violences des partis avancés. L'idée était excellente, mais elle ne put aboutir. Le peuple n'acclama pas le Saint-Père, mais il ne se souleva pas non plus... *Il se tut.*

Mais, comme il parut à nombre de gens que la dignité du silence qu'on avait observé ne suffisait pas à convaincre le Souverain Pontife de l'existence d'un mécontentement général, on recourut aux protestations écrites. Les hautes classes de la société, se portant garantes de la tranquillité publique, se firent les interprètes des désirs des populations. Dans les principales villes, on présenta des adresses aux gonfaloniers, auxquels la loi communale § 22 accorde le droit de faire connaître dans leurs rapports au Gouvernement la situation et les besoins des communes, ainsi que tout ce qui peut contribuer à améliorer leurs conditions d'existence. L'état de siège empêcha de recueillir les milliers de signatures qui les auraient couvertes, mais le rang et l'importance des signataires compensèrent largement le nombre. Il ne s'agissait plus là, comme la *Civiltà Cattolica* aurait voulu le faire supposer, de nobles décavés et déchus, d'avocats ou de médecins sans clientèle. Prenons par exemple et examinons l'adresse de Bologne. La vieille et glorieuse aristocratie n'y est-elle pas représentée par les Pepoli, les Bentivoglio, les Malvezzi, les Gozzadini, les Spada et tant d'autres? La propriété foncière par les grands propriétaires, tels que les Bassi, les Pizzardi, les Gandolfi? Les sciences et les lettres par les Alessandrini, les Montanari, les Massei, les Minghetti? Le commerce par les Rizzoli, les Brunetti, les Lagorio? L'industrie par les Manservisi? Et afin que nul ne puisse contester la haute valeur de cette pétition, on y voit encore les signatures du comte Gaetano Zucchini, conseiller d'État, commissaire pontifical pour les chemins de fer, anobli pour services rendus au Saint-Siège après la Restauration, et du comte Cesar Mattei, nouveau camérier secret de Sa Sainteté et chevalier de Saint-Grégoire. Même chose s'est produite dans

les villes de moindre importance. Les Mosti, les Varano, les Canonici, les Trotti signent à Ferrare. A Ravenne, les Rasponi, les Gamba, les Cavalli; à Forli, les Albicini, les Canestri et nombre de conseillers municipaux. Si les signatures ont paru peu nombreuses au Gouvernement, nous l'inviterons à trouver autant de personnes haut placées par leur naissance et leur savoir, indépendantes en raison de leur position sociale, qui, au lieu d'être unanimes à attester l'existence d'un lamentable désaccord entre le pays et le Souverain, puissent au contraire déclarer que les populations sont contentes, heureuses et satisfaites.

La gravité de ce fait est donc incontestable. Les feuilles cléricales, ne pouvant le nier, le dissimulent. Elles ont affirmé que ces adresses n'ont pas été présentées au Souverain Pontife. Le gonfalonier Camerini lui présenta celle de Ferrare. Il est douteux qu'on ait pu le faire pour les autres. Mais cela ne prouve rien d'autre que la bassesse des magistrats, qui, après avoir accepté spontanément ces adresses et donné leur parole de les présenter, n'en firent rien, parce que le cardinal Antonelli le leur défendit par sa circulaire confidentielle.

Mais ces adresses ne furent pas les seules manifestations de sage remontrance. Les Chambres de commerce, l'Ordre des avocats, les étudiants de l'Université de Bologne se tournèrent vers le prince en le suppliant d'apporter des remèdes aux maux dont nous souffrons. Les hommes les plus considérables du parti modéré parlèrent sans ambage et sans réserve à Pie IX. Le professeur Montanari, qui avait été son compagnon d'exil à Gaëte, ne lui cacha pas la vérité.

Pasolini[1], Minghetti et Marsili lui exposèrent nettement la situation,

[1] Pasolini (Joseph, comte), né à Ravenne en 1815, mort le 9 décembre 1876. Après avoir fait de fortes études, complétées par des voyages en France et en Angleterre, où il se lia d'amitié avec les hommes les plus remarquables de ces deux pays, surtout avec les plus célèbres des patriotes italiens qui avaient été, comme Pellegrino Rossi et Giacinto Collegno, obligés de s'exiler, il revint en Italie, où ses concitoyens en firent leur *gonfalonier*. Lorsque Pie IX, dont il acclama les manifestations libérales, institua, le 25 octobre 1847, la *Consulta di Stato*, Pasolini accepta les fonctions de *Consultore* pour la province de Ravenne et un peu plus tard, le 11 février 1848, le portefeuille du commerce dans le premier ministère dont firent partie des laïques. Déçu dans ses espérances par l'encyclique du 29 avril, Pasolini démissionna en même temps que ses collègues et resta loin des affaires de 1849 à 1859. Un décret royal du 18 mars 1860 l'appela à faire partie du Sénat. La même année, Victor-Emmanuel lui confia la préfecture de Milan, qu'il quitta en 1862 pour remplir les mêmes fonctions à Turin et pour recevoir, quelques mois plus tard, le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet présidé par Farini. Lorsque, peu de temps après, Farini

et le marquis Bevilacqua, auquel Sa Sainteté se plaignait de la phrase de l'adresse qui constatait l'existence de ce déplorable désaccord, lui répondit courageusement : *C'est moi qui l'ai dictée!*

Le voyage du Pape a, par conséquent, eu un résultat diamétralement opposé à celui que le gouvernement s'en promettait.

Les acclamations n'ont pas prouvé la fidélité des peuples.

Aucune espèce de désordre n'a fourni de prétexte aux rigueurs et à la répression.

Le silence plein de dignité et les adresses ont fait voir que les populations veulent des réformes qu'elles sont dignes d'obtenir.

Enfin ce voyage a amené la manifestation d'un fait nouveau et inattendu :

Les classes les plus élevées de la société ont secoué leur torpeur; le peuple a renoncé à toute idée de violence et leur union a eu pour conséquence la formation d'un seul parti national, qui, nous l'espérons, poursuivra dorénavant son œuvre et son but avec autant de sagesse que de résolution et ne s'arrêtera qu'après avoir triomphé.

Il arrivera sans compromis et sans défaillance au résultat généreux vers lequel il tend, en dénonçant jour par jour à l'Europe civilisée les abus, l'injustice des privilèges de castes, la violation des lois et en réclamant l'application du droit commun à ces malheureux pays opprimés.

Mais, afin que nul ne puisse ignorer les moyens qu'il convient d'employer, il sera bon et utile de résumer en quelques mots le programme d'action du parti :

Aux sociétés secrètes, il veut substituer les démonstrations légales.

A la violence brutale, le courage civil.

Au poignard du sectaire, la plume du publiciste.

Bologne, 6 septembre 1857.

G.-N. Pepoli.

renonça au pouvoir pour raisons de santé, Pasolini reprit possession de la préfecture de Turin, qu'il conserva jusqu'en 1864, époque à laquelle il se retira dans sa villa près de Florence. Il n'en sortit qu'en 1866, lorsque Victor-Emmanuel l'appela à remplir les fonctions de commissaire royal pour la ville et la province de Venise. Rentré un moment dans la vie privée et cruellement éprouvé par la mort de son fils et de sa femme, il dut sortir de sa retraite pour présider, en 1876, le Sénat, dont il avait déjà été le vice-président pendant deux sessions. Quoique souffrant et malade, il eut à cœur de remplir les devoirs de sa charge et d'accompagner, en novembre 1876, en qualité d'officier d'état-civil de la maison royale, la dépouille mortelle de la duchesse d'Aoste, de San Remo à la Superga. Moins d'un mois après, le 4 décembre 1876, il succombait à son tour.

***

Afin de compléter l'histoire de cette période, je crois à propos de faire suivre ces pièces de trois lettres que j'écrivis à l'empereur, l'une après le départ du Pape de Bologne, les deux autres après l'attentat d'Orsini.

Document n° 24

Sire,

Je mériterais d'être traité d'ingrat si je tardais un seul instant a adresser à Votre Majesté, au nom de mon pays, l'expression de la reconnaissance que lui inspire le rappel du comte de Rayneval.

Vous ne pouvez, Sire, vous figurer la joie que cette nouvelle a causée dans ces provinces. On se communiquait, on se passait gaiement de main en main en pleine rue la dépêche télégraphique. Le duc de Gramont a contribué à faire naître la confiance et à relever l'influence française.

Quant à moi personnellement, j'en suis profondément ému, et c'est d'un œil calme et tranquille que j'envisage toujours l'avenir, parce que depuis le jour où j'eus l'honneur de m'approcher de Vous, Sire, je ne pus plus douter de votre bienveillance pour l'Italie.

N'ayant reçu aucun ordre de Votre Majesté et dans la crainte de faire quelque chose qui pût nuire aux négociations pendantes avec Rome, j'ai manœuvré de façon à arrêter la pétition au Pape qui aurait été couverte de milliers de signatures. Dès que Votre Majesté croira que cette pétition peut être de quelque utilité, je puis Lui affirmer qu'elle sera signée avec enthousiasme dans toutes les Légations.

J'envoie à Votre Majesté copie de la lettre que j'ai écrite au sénateur de Bologne. Elle n'était pas destinée à la publicité; mais l'impudente conduite des sénateurs m'a obligé à céder aux désirs de mes amis. Je l'ai cependant communiquée auparavant au prince de Hohenlohe, cousin de ma femme, camérier secret du Pape. Il l'a louée et approuvée. Je me flatte qu'elle méritera l'approbation de Votre Majesté Impériale.

En attendant la réception de nouvelles officielles qui viendront éclairer la situation, j'ai réuni de nouveaux documents, qui pourront, je l'espère, être utiles au duc de Gramont avec lequel je serai heureux de pouvoir communiquer parce que, s'il n'est pas mis en relation et

en contact avec le parti libéral, il subira, lui aussi, l'influence cléricale.

J'attends d'avoir l'honneur de recevoir Vos ordres, et Votre Majesté peut être certaine du profond et sincère dévouement, etc.

Document n° 25

Sire,

J'ai reçu le brevet de chevalier de la Légion d'honneur et je m'empresse de déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de ma plus vive reconnaissance.

Je suis ému et épouvanté par l'horrible attentat dont Votre Majesté et son Auguste Majesté l'Impératrice avez failli être les victimes. Fier comme je le suis d'être Italien, je n'ai pu me défendre d'un doute angoissant. Je me suis demandé si nos ennemis ne profiteraient pas du crime de quelques scélérats pour condamner mon infortunée patrie à une éternelle expiation. Mais si Votre Majesté avait pu de Ses yeux constater l'impression produite sur tous les Italiens par l'horrible nouvelle, Elle serait, j'en suis sûr, convaincue qu'abandonnés de tous nous méritons cependant un meilleur destin.

Que Votre Majesté me pardonne la franchise de mes paroles et me permette d'être l'interprète des vœux de ma patrie, et de repousser en son nom toute solidarité avec les conspirateurs de Londres. Qu'Elle me permette de lui dire en toute franchise que, pour rendre la paix au monde, il ne suffit pas d'expulser les exilés de la Grande-Bretagne, mais qu'il faut rendre à l'Italie sa liberté et son indépendance.

Ma mère et ma femme présentent leurs hommages à Votre Majesté ainsi qu'à sa Majesté l'Impératrice dont la noble et admirable conduite fait l'admiration de tout le monde[1].

Que Votre Majesté daigne, Sire, croire, etc.

[1] L'Empereur répondit par la lettre suivante à celle que Pepoli venait de lui adresser :

Palais des Tuileries, 17 février 1858.

Mon cher Cousin,

Vos félicitations et celles de votre famille, vos vœux pour la conservation des jours de l'Impératrice et des miens nous ont beaucoup touchés. Mais si je ne doutais pas de l'impression que produirait sur vous l'attentat du 14 janvier, je suis heureux d'apprendre que le plus grand nombre de vos compatriotes la partage.

Recevez donc, mon cher Cousin, ainsi que votre famille, mes remerciements et l'assurance de mes sentiments affectueux.

Napoléon.

Document n° 26

Sire,

La bienveillance dont Votre Majesté a toujours daigné m'honorer me donne le courage d'accomplir un acte que je crois devoir à mon pays. La situation, déjà grave depuis longtemps, menaçant de s'aggraver de plus en plus, je ne puis ni ne dois me taire davantage.

Votre Majesté n'ignore assurément pas qu'après le voyage du Saint-Père il n'a été accordé aucune réforme aux peuples Romains, bien plus même qu'on a foulé aux pieds et violé plus ouvertement que par le passé les quelques lois libérales qu'on lui avait octroyées. Le Souverain Pontife n'a-t-il pas en effet désigné directement les gonfaloniers de plusieurs villes, parmi lesquelles Bologne, et dépouillé ainsi les communes d'un privilège reconnu par le *Motu proprio* de Portici et respecté jusqu'au pontificat de Grégoire XVI. Je n'attache assurément pas plus d'importance qu'il ne convient à cette mesure, mais il me faut néanmoins affirmer que rien ne discrédite plus l'autorité que le fait même de la voir donner elle-même le triste exemple du manque de respect et de la désobéissance aux lois.

Il m'est également impossible de voir dans cette amélioration tellement vantée des finances autre chose qu'une comédie administrative. Le petit opuscule que j'ai récemment envoyé à Votre Majesté sur les dernières opérations du ministre Ferrari, Lui en fournira la preuve irréfutable. Voilà trois ou quatre mois que cette brochure se trouve entre les mains de tout un chacun, et le Gouvernement n'a ni pu, ni osé y faire la moindre réponse.

Laissant maintenant de côté le gouvernement, je demanderai à Votre Majesté la permission d'appeler Son attention sur l'état dans lequel se trouvent les populations romaines.

Depuis le Congrès de Paris, grâce aux déclarations de la France et du Piémont, la situation s'était améliorée d'une façon surprenante. Les partis extrêmes avaient perdu beaucoup de leur force et presque tout leur prestige, et les populations, lassées par ces longues et interminables discussions, tournaient avec confiance leurs regards du côté de la France, prêtes à accepter avec reconnaissance et avec joie les réformes qu'elle obtiendrait pour elles. Mes amis politiques et moi, nous nous servîmes de notre influence pour modérer les esprits impatients, et ce fut à notre action, à notre intervention que le Souverain Pontife dut l'accueil respectueux qu'on lui fit dans les premiers jours et la calme expectative qui marqua les jours suivants. Si les popula-

tions n'avaient pas eu l'espoir de voir la France agir en leur faveur, on n'aurait ni pu prévenir des troubles et des désordres, ni assister à l'échec des émissaires de Mazzini. Grâce aux espérances qu'avait fait naître le Congrès de Paris et qu'avaient encore confirmées nos déclarations et nos affirmations, les événements de Gênes, de Livourne et de Sapri ne trouvèrent pas d'écho parmi nous. Le rappel du comte de Rayneval accrut encore les espérances et renforça l'autorité de nos promesses.

Mais depuis lors, Sire, les choses ont bien changé. Et aujourd'hui nous avons le revers de la médaille. On a bien répété partout que l'ambassadeur de France avait remis une note à la cour de Rome; mais personne n'y a ajouté foi lorsqu'on vit que le *Monitore di Roma* démentait catégoriquement le fait et que le gouvernement pontifical, persévérant dans le système d'iniquités qui lui est propre, continuait à violer les lois et à montrer par son impudence même qu'il n'avait plus rien à craindre.

Quelle devait être la conséquence logique de toutes ces différentes conjonctures? Le discrédit dans lequel sont tombées les idées modérées, et que Votre Majesté me permette de le Lui dire en toute franchise, et avec elles l'influence française. Les principes subversifs reprennent le dessus; les sociétés secrètes recommencent, en même temps que le travail qu'elles avaient dû interrompre, les complots qu'elles ourdissent au nom du bien du peuple. Au premier moment, l'attentat d'Orsini a provoqué un mouvement général d'indignation; mais la lecture de la lettre qu'il adressa à Votre Majesté a réveillé dans le cœur d'un certain nombre d'Italiens des sentiments de pitié pour lui.

Je regrette que Votre Majesté se soit trouvée dans l'impossibilité de lui faire grâce. J'espère bien que Votre Majesté ne croira pas que je puisse avoir la moindre pitié pour lui. Ce que j'aurais voulu, ce n'était pas sauver la vie du coupable, mais renverser le piédestal sur lequel on a tenté de le hisser. La grâce d'Orsini aurait raffermi l'influence française, parce que toute l'Italie aurait vu dans cette remise de peine la promesse solennelle de lui venir en aide.

Aujourd'hui, au contraire, je le répète, les idées subversives reprennent le dessus et le parti républicain recommence à gagner du terrain. Je sais bien que cela importe peu et ne touche en rien à la sûreté de la France, et que ce ne sont pas nos républicains qui renverseront le Trône impérial! Mais ce que je sais aussi, c'est que l'agitation qui se manifestera dans le pays suscitera de graves embarras à la diplomatie et obligera la France à éterniser l'occupation de

Rome. Des événements semblables à ceux de Livourne et de Sapri se reproduiront, et les nouveaux émigrés réfugiés en Angleterre mettront plus d'une fois en question la tranquillité du monde.

Que Votre Majesté me permette d'ajouter encore une réflexion.

La France a toujours eu un intérêt majeur à exercer son influence en Italie. A l'heure présente, si l'on en excepte l'honnête et loyal gouvernement piémontais, je ne crois pas qu'il en existe un autre en Italie qui subisse cette influence, et je mériterais d'être traité de vil flatteur si j'essayais de faire croire à Votre Majesté que la France n'a pas beaucoup perdu, n'a pas presque tout perdu de l'influence qu'elle exerçait sur le peuple. C'est pour cette raison qu'avec tout le respect que je dois à Votre Majesté, j'insiste si vivement auprès d'Elle pour qu'Elle fasse voir à l'Italie qu'Elle la protège, en obtenant du Saint-Père ces mêmes réformes que Votre Majesté avait résolu de lui demander lors de mon dernier séjour à Paris.

Votre Majesté en a d'autant plus le droit qu'entourée de l'amour de Ses sujets, Elle n'a été exposée aux coups des assassins que par la faute et pour le compte des détestables gouvernements italiens.

Dirigées en fait contre la Personne Sacrée de Votre Majesté, les bombes d'Orsini l'étaient en réalité contre le trône du Souverain Pontife, contre celui du Roi de Naples, contre celui de l'empereur d'Autriche.

Point n'est besoin de temporiser longtemps pour que le mal devienne incurable à force de s'aggraver. La manie, la rage des complots et des conjurations gagne tout le monde; et le parti modéré, le parti des honnêtes gens, ne tardera pas lui-même à être contraint à recourir à ce moyen pour diriger l'opinion publique, s'il ne veut pas à son tour être entraîné par le courant.

Je sais qu'on répand le bruit que le duc de Gramont est déjà inféodé et gagné aux idées cléricales. Je ne le crois pas; mais je n'en serais pas autrement étonné parce qu'on ne l'a pas mis en rapport, en contact avec le parti libéral, et ce n'est pas à Rome, mais bien dans les provinces qu'il pourra connaître la vérité tout entière.

Que Votre Majesté me permette encore de lui exposer une autre de mes idées. En France, le parti de l'anarchie flattait les esprits avec des promesses de réformes sociales. Votre Majesté l'a privé de la meilleure partie de son prestige et de sa force en faisant Elle-même du bon socialisme, évolution qui a inspiré au gouvernement de Votre Majesté un caractère que n'ont jamais pu avoir les gouvernements qui l'ont précédé. En Italie, le parti de l'anarchie lève au contraire le drapeau de l'indépendance. Si les gouvernements l'arboraient,

eux aussi, et lui enlevaient cette bannière, ce parti cesserait aussitôt d'exister chez nous. La conduite noble et magnanime du gouvernement piémontais a fait plus de mal aux idées subversives et anarchistes que tous les procès de Naples, que toutes les occupations des États romains.

Que Votre Majesté daigne le croire, le procès et l'exécution d'Orsini n'ont pas désarmé les sociétés secrètes!

J'ai peur, Sire, d'avoir abusé de la bonté que Votre Majesté a toujours pour moi et de l'autorisation qu'Elle a bien voulu me donner de Lui écrire; mais si j'ai été fier et heureux de cette insigne bienveillance et de cette autorisation, c'est parce que je pouvais de la sorte Lui faire connaître loyalement et franchement, sans flatterie et sans réserve, la vérité sur l'état de mon pays.

Que Votre Majesté daigne me permettre de Lui offrir l'expression de mon entier et profond dévouement, et me laisse espérer que la souveraine bonté de Votre Majesté voudra bien agréer l'hommage sincère du profond et respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté Impériale, Sire, le très humble et très obéissant serviteur.

G.-N. PEPOLI.

DOCUMENT Nº 27

Rome, le 30 novembre 1858.

MONSIEUR LE MARQUIS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois de Turin et je m'empresse de vous répondre que vous ne devez attacher aucune espèce d'importance à l'assertion du journal qui cherche à vous compromettre, en prétendant que vous avez pris des engagements particuliers vis-à-vis du gouvernement pontifical. Vous savez ce que vous m'avez dit à Livourne et vous devez bien penser que je n'ai rien affirmé d'autre au cardinal Antonelli. J'ai dit de votre part que jamais vous ne feriez partie d'aucune société ou conspiration secrète contre le Pape. Rien de plus, rien de moins. Je crois vous avoir écrit que le cardinal m'avait fait observer que la loi défendait à un sujet pontifical de publier à l'étranger un ouvrage contre le gouvernement[1]. Il a ajouté que, votre première publication n'ayant pas été signée[2], le gouvernement avait pu en ignorer officiellement l'auteur, mais que, la dernière portant votre nom, cela le pla-

[1] Il s'agit évidemment ici de la brochure *Les Finances pontificales*.

[2] La brochure anonyme ayant pour titre : *Commento sulle ultime operazioni del Governo Pontificio*. Romagna, 30 octobre 1857.

çait dans une position différente et que, si le cas se renouvelait, il lui serait difficile de ne pas vous poursuivre devant les tribunaux. Je crois que cela arriverait probablement, si cette éventualité se réalisait, et il me serait difficile de l'empêcher parce qu'on me demanderait pourquoi je veux empêcher le Pape de faire chez lui ce que nous faisons chez nous.

Le temps m'a littéralement manqué pour vous écrire au sujet de ces erreurs dont je vous avais parlé à Livourne, elles se référaient en partie à ce qui touche l'affaire Campana[1] et en somme n'altéraient pas la portée de votre argumentation. D'ailleurs les finances ne sont qu'une branche particulière de l'administration et au milieu du désordre général, seul résultat possible d'un gouvernement absolu dépourvu de pouvoir et pourri, ce serait vraiment un miracle bien surprenant que de voir des finances régulièrement administrées.

Je vous dirai très confidentiellement, Monsieur le marquis, que d'ici à une quinzaine de jours je vais envoyer au comte Walewski un rapport très complet sur tout ce que j'ai observé et tout ce que je pense sur l'état des choses dans les États Romains. Vous savez sans doute que nous ne pouvons communiquer à personne nos dépêches, sans le consentement de Sa Majesté ; mais si vous avez l'intention d'appeler l'attention de l'Empereur sur ces graves questions, je crois que vous ferez bien d'attendre, pour le faire, que mon rapport soit arrivé à Paris. Vous n'aurez pas lieu, je le pense, de regretter d'avoir suivi ce conseil et je ne serais pas surpris, si alors on vous donnait communication de ce que j'ai écrit. Quoi qu'il en soit, je vous prie de

[1] CAMPANA (Jean-Pierre, marquis), très dévoué à Pie IX, s'était fait remarquer par une riche exhibition de tapis et de fleurs qu'il fit dans sa villa à l'occasion du retour du Pape de Gaëte.

En 1852, il fit partie de l'administration de la Banque de Rome, qu'on essaya de faire revivre à l'aide de nouveaux versements et de nouveaux privilèges. Il était, en outre, directeur du Mont-de-Piété et conseiller communal.

Campana, qui participa également à des entreprises de chemin de fer, possédait un superbe musée, dépensait sans compter et avait fini par s'endetter lourdement. Sur le conseil du Ministre des Finances, il avait emprunté de grosses sommes à l'établissement qu'il dirigeait. La chose finit par s'ébruiter et, le 28 novembre 1857, la police occupa le Mont-de-Piété et en arrrêta le directeur, Campana. Grâce à la réalisation de sa fortune et la vente du musée, il remboursa presque intégralement le Mont-de-Pitié, et sa collection, achetée par ordre de Napoléon, est depuis lors placée au Louvre. Après avoir passé quelques années en prison, Campana fut exilé à Naples, où il mourut dans la misère.

(Cf. DI CESARE, *op. cit.*, t. I, p. 120-121.)

ne dire à personne ce que je vous confie en ce moment et je suis certain que je ne vous aurai pas fait cette demande en vain.

Je dirai la *vérité entière*, ou, du moins, ce que je crois être la vérité et si je me trompe, du moins j'aurai la conscience d'avoir été franc et correct.

Encore un mot avant de finir, et c'est un conseil que je me permets de vous offrir à cause des sentiments amicaux dont vous voulez bien me donner l'assurance. Il y a certaines personnes qui par leur position ou leur caractère sont destinées à être fréquemment mises en scène par les journalistes, et si elles ne réussissent pas à se mettre au-dessus des mensonges, calomnies, injures et surtout des louanges de la presse, ces personnes se préparent une véritable vie de tourments. Je vous en parle par expérience. J'ai été à la mode dans *l'Indépendance Belge*, et je m'attends un de ces jours à y être qualifié d'idiot. Peu s'en est fallu que cela ne soit déjà arrivé parce que je n'ai pas enlevé le petit Mortara à la baïonnette. Je suis heureusement arrivé à n'avoir plus aucun souci de ces criailleries et quand j'ai bien servi ma conscience et mon souverain, je suis tranquille. Et vous aussi, Monsieur le marquis, vous pouvez être tranquille quand vous servez bien votre conscience et votre pays.

Pardonnez-moi cette digression bien sincèrement amicale et veuillez croire à ma considération la plus distinguée comme à mes sentiments dévoués.

GRAMONT.

P.-S. — Je serai heureux d'apprendre que cette lettre vous est sûrement parvenue, et si vous me faites l'honneur de m'écrire de Paris, je vous engagerai à remettre votre lettre au Ministère des Affaires étrangères, d'où elle me sera envoyée en toute sûreté.

DOCUMENT N° 28

Rome, le 18 décembre 1858.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Je vous écris à la hâte deux mots pour vous prévenir que des lettres qui vous ont été adressées et d'autres que vous avez écrites ont été connues de personnes à qui elles ne sont pas destinées. Vous ne sauriez être trop prudent. Je ne puis vous écrire davantage, obligé que je suis de ne pas franchir certaines limites. Je dois même vous prier de ne pas dire que vous avez été averti par moi.

Agréez la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués et les plus distingués.

GRAMONT.

Document n° 29

Rome, l 18 avril 1859.

Monsieur le Marquis,

Vous m'avez fait savoir que vous aviez lieu de croire qu'on allait envoyer de Rome un mandat d'arrêt contre vous, comme accusé d'enrôlement pour l'étranger. Il y a quelques jours, j'ai fait observer au cardinal Antonelli que vous n'aviez pas enrôlé de soldats pour l'étranger, mais seulement donné des secours à des jeunes gens volontaires qui partaient spontanément, ce qui est très différent.

Je lui ai dit que vous l'aviez fait sans mystère, attendu que rien ne vous le défend, et j'ai répété que je garantissais que vous n'avez pas fait, ni ne faisiez partie d'une société secrète. Votre parole m'autorisait à le dire.

Je ne puis croire qu'après cette conversation qui a eu lieu il y a fort peu de temps, le gouvernement pontifical puisse lancer contre vous un mandat d'arrêt, et s'il le faisait, il n'y donnerait certainement aucune suite. Cependant, si vous venez à Rome, je vous réponds que, tant que j'y serai, vous ne serez pas arrêté et, si vous ne redoutez aucune surprise, je vous engage à y venir.

Comme nous ne sommes pas sûrs d'être très au courant de ce qui se passe à Bologne, je vous prie de faire en sorte que je sois prévenu immédiatement si, par une maladresse que je ne puis prévoir, on exécute contre vous un mandat d'arrêt. Je n'ajoute rien ; cette lettre vous sera remise par les soins de mon agent consulaire à qui je l'envoie par la poste et pour qu'elle puisse être lue par d'autres que vous.

Agréez, Monsieur le marquis, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

Gramont.

Document n° 30

Livourne, le 21 mai 1859.

Monsieur le Marquis,

Au moment de partir pour Alexandrie afin d'y rejoindre l'Empereur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la circulaire du cardinal légat que par erreur vous aviez oubliée de joindre à votre lettre ainsi que vous m'en donniez l'avis. Il m'a donc été impossible de juger par moi-même du texte de ce document.

J'ai lu votre lettre à l'Empereur, et Sa Majesté a reconnu comme moi que les craintes que vous manifestez au sujet d'un changement dans sa politique sont sans fondement. Les faits que vous me signalez sont sans doute très regrettables; mais vous comprendrez qu'ils perdent de leur importance en présence des grands événements qui s'accomplissent et qui seuls décideront du sort de l'Italie.

J'eusse beaucoup désiré vous donner sur la marche et la direction de ces événements des informations qui eussent été plus complètes de vive voix que je ne puis le faire par écrit, et, dans ce but, j'avais écrit par le télégraphe à notre ministre à Florence de vous prier de venir me rencontrer à Livourne. J'apprends en y arrivant que vous m'avez écrit et que la lettre a été expédiée à Turin.

Vous savez que le prince Napoléon va occuper la Toscane avec sa division et d'autres encore, si le besoin s'en fait sentir. Il faut à tout prix que les Bolognais restent tranquilles. Tout soulèvement serait aujourd'hui le plus déplorable des contre-temps et causerait des embarras les plus sérieux à l'Empereur et au prince. Je suis autorisé à vous le dire de la part de l'un et de l'autre.

Vous iriez d'ailleurs au-devant d'un échec certain et seriez à l'instant écrasés par des renforts autrichiens. Vous ne devez rien faire pour chasser les Autrichiens jusqu'à ce que nous ayons pris au nord une position qui nous permette d'isoler les corps d'occupation qui sont à Bologne. C'est pour vous une question de vie ou de mort. Vous pouvez triompher de quatre mille hommes; vous ne le pouvez pas de vingt mille.

Ne perdez pas de vue que l'Empereur ne prendra jamais vis-à-vis du Pape l'initiative de l'agression ou de la spoliation. Si donc vous vous soulevez maintenant, vous le faites sans l'appui de notre armée et avec la certitude d'attirer sur vous les forces autrichiennes qui sont voisines de la frontière; en un mot vous vous perdez et vous compromettez tout l'avenir de votre pays.

Vous n'ignorez pas que l'Empereur a reconnu la neutralité du territoire pontifical, et vous le placeriez dans le plus cruel embarras en le forçant à rester spectateur impassible de vos malheurs.

Je ne puis écrire tout ce que je vous aurais dit, mais en réfléchissant vous le devinerez. La neutralité, également acceptée par l'Autriche en ce qui touche le territoire pontifical, l'oblige à ne pas augmenter sa garnison.

Donc, plus tard, lorsque (comme nous sommes en droit de l'espérer) les succès de nos armées auront déjà dégagé les duchés et la frontière des États Romains, la garnison de Bologne devra ou se retirer ou se

trouver dans un état complet d'isolement. Jusque-là, je vous le répète, car c'est pour vous une question vitale, vous ne devez à aucun prix faire le moindre mouvement. Votre tranquillité doit être absolue. C'est une nécessité, et on vous en fait la recommandation formelle. Ne négligez aucun moyen pour y parvenir. Nous savons que c'est difficile; mais il le faut absolument. Les circonstances sont si graves que vous ne devez rien ménager pour sauver (c'est le mot) vos concitoyens. Ne vous laissez pas aller à des craintes ou à des incertitudes en ce qui touche la politique de l'Empereur. Gardez en lui toute confiance. Il veut ce qu'il veut et ne faillira pas à sa parole; mais en même temps il ne peut faillir à une loi internationale, et il respecte avec scrupule toutes ses promesses envers tout le monde.

On vous trompe si on cherche à vous faire croire qu'il a deux langages et deux politiques. Ce qu'il promet à l'un n'est pas contraire à l'autre, et au milieu des difficultés qui contrarient tous ses mouvements, qui entravent toutes ses résolutions, il suit son plan en restant loyal et sincère avec tous. Secondez ses vues sans crainte ni hésitation, et soyez bien convaincu que ce que je vous écris aujourd'hui doit servir de règle à votre conduite et à celle de vos concitoyens, sous peine de les conduire à de grandes infortunes.

Croyez, Monsieur le Marquis, à mes sentiments bien dévoués.

GRAMONT.

DOCUMENT N° 31

Florence, le 4 juin 1859.

MON CHER COUSIN,

J'ai reçu vos diverses lettres et vos envoyés.

Les nouvelles de la Grande Armée sont bonnes. Il y a eu de brillants combats. Les Autrichiens se retirent. J'attends des nouvelles du passage du Tessin où il y aura probablement des combats sérieux. Alors je commencerai mon mouvement. Nous tâcherons de faire constater la rupture de la neutralité papale par les Autrichiens. Tenez tout prêt dans vos pays pour une action vigoureuse et immédiate, mais ne commencez que quand le moment sera venu, c'est-à-dire quand les Autrichiens seront derrière l'Adda, voilà le programme.

Tâchez de me faire avoir des renseignements exacts des ennemis à Ferrare. Ceux que j'ai reçus de Bologne sont bien faits et me sont utiles.

Je vous renouvelle, mon cher cousin, l'assurance de mes sentiments affectueux.

NAPOLÉON.

DOCUMENT N° 32

Rome, le 6 juin 1859.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Cette lettre vous sera remise par M. Henri Pierret, qui va résider à Bologne afin de me renseigner exactement sur tout ce qui s'y fait, ainsi qu'à Ferrare.

M. Pierret [1], qui est depuis longtemps dans la carrière consulaire, y a donné des preuves de talent et de zèle. Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Marquis, de l'accueil que vous lui ferez et vous prie de lui accorder votre confiance. Il est muni d'un chiffre avec lequel il peut correspondre avec moi en toute sûreté, et vous pourrez lui confier les messages les plus secrets que vous auriez à me faire parvenir.

M. Pierret étant chargé de surveiller les mouvements des Autrichiens pour nous tenir au courant de tout ce qu'ils font, devra user dans sa conduite extérieure de beaucoup de réserve afin de garder toute la liberté de ses mouvements.

C'est pourquoi je vous prie de ne pas attirer sur lui l'attention par des prévenances ou des manifestations extérieures et de ne pas vous étonner non plus si, obéissant aux ordres que je lui donne, il évite de se montrer en public avec des personnes trop notoires. Bien qu'il ne soit pas un agent secret et qu'il n'ait pas à cacher sa présence, sa mission est difficile, et, pour réussir, il ne peut négliger aucun des moyens qui peuvent aider au succès.

J'ai reçu votre lettre du 31 mai relative à Giuseppe Muzzioli, déserteur. Je verrai ce qui peut se faire, mais le gouvernement est très sévère contre les déserteurs qui ont déserté avec armes et bagages. Je regrette pour ma part qu'il ne soit pas parti les mains vides; car les soldats pontificaux n'étant pas conscrits, mais engagés volontaires, on ne peut nier que leur désertion constitue de leur part le vol de la prime qu'ils ont reçue et aussi le vol de leur cheval et de leurs équipements. Nos soldats français ne les recevraient pas dans leurs rangs

[1] Maximilien Pierret, attaché à la chancellerie à San Francisco, 12 octobre 1850; attaché au département, février 1854; chancelier à Palerme, 6 décembre 1854; chancelier à Civita-Vecchia, 6 janvier 1855; chancelier à Vienne, 17 novembre 1862; consul à Bombay, 31 octobre 1868; consul à Yokohama, 31 décembre 1876; consul à Rio-de-Janeiro, 18 septembre 1880; consul général à Quito, 21 février 1882; en disponibilité, 14 mai 1887; mort le 3 février 1892.

et les regarderaient comme des fripons, de manière que j'éprouve une grande difficulté à protéger des militaires qui ont fait ce que nos usages et nos lois considèrent comme une action infamante. Cependant, je m'occuperai de Muzzioli.

Nous sommes encore ici sous l'effet de la nouvelle d'hier soir (le combat de Magenta).

Agréez, Monsieur le Marquis, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

GRAMONT.

DOCUMENT N° 33

Au Commandeur Marco Minghetti.

MON CHER MARCHINO,

J'ai reçu la lettre de Caroline [1] et le message que m'a fait tenir ta mère. Vous vous étonnez tous là-bas de l'effet produit parmi nous par la circulaire, et moi, à mon tour, je suis tout surpris de votre étonnement. L'effet produit par la circulaire a varié selon les différentes classes. Dans le peuple, elle a, en général, causé un profond découragement, parce que le progrès n'est pas encore arrivé au point de faire réfléchir la multitude. Dans les classes cultivées, elle a fait naître l'idée (et je ne vois pas pourquoi on pourrait à ce sujet les accuser de stupidité ou d'ingratitude) que l'Empereur se propose d'ajourner encore pendant quelque temps la solution de la Question Pontificale, parce qu'il ne veut pas fournir au Pape un prétexte de devenir ouvertement l'allié de l'Autriche. Je considère donc vos semonces, vos reproches comme immérités, et vous n'avez pas besoin de nous rappeler que l'Empereur mérite qu'on lui fasse confiance, parce que tous nous savons que l'Empereur vient de se moquer du Saint-Père. Nous avons seulement cru qu'il voulait faire durer la farce plus longtemps que vous ne le dites. Si ton message m'était parvenu plus tôt, je ne t'aurais pas importuné de mes observations sur cette question.

Passons maintenant à l'état du pays. Tanari inclinait vers la concorde lorsqu'hier il reçut une lettre de La Farina [2] lui annonçant que

[1] La comtesse Tattini, née marquise Pepoli et sœur du marquis Joachim.

[2] La Farina (Giuseppe), un Sicilien, mêlé de bonne heure à la politique militante, avait dû, dès sa jeunesse, chercher un refuge à l'étranger. La Révolution de 1848 l'avait ramené dans son pays, puis une nouvelle réaction l'avait arraché de nouveau à son foyer. Il avait résidé plusieurs années à Paris, puis à Tours, vivant péniblement de ses écrits et de ses leçons, mal préservé contre la pauvreté et même contre la misère, attristé par le

Mezzacapo [1] n'est pas chargé des affaires militaires et que la direction des affaires civiles et politiques continue à lui être confiée comme par

climat, aigri par l'exil, porté aux doctrines ardentes, et pourtant moins enclin à l'illusion que ne le sont ordinairement les bannis. En août 1854 il avait obtenu l'autorisation de se fixer à Paris. Lorsqu'il y arriva, il subissait encore le prestige de Mazzini, son maître, mais sans que son zèle alla jusqu'à l'aveuglement. Après le Congrès de Paris, il avait, avec une rare netteté de vues, deviné le rôle futur de la Sardaigne. De là, la pensée d'enchaîner la révolution à Cavour et de la faire remorquer par lui... Le 12 septembre 1856, l'homme d'État et l'émigré eurent une première entrevue... La Farina avait l'activité et la persévérance, mais son nom était trop obscur pour qu'il fût le patron autorisé d'une si grande œuvre (*la Société nationale Italienne* qui se forma définitivement en avril 1857). Il n'eut jamais que le titre de secrétaire général, mais ce fut lui qui inspira toute l'entreprise, y donna son temps, ses forces, son ardeur, son âme, se fit le trait d'union entre Cavour et le parti radical, disciplina, en un mot, la révolution. (La Gorce, t. II, p. 332-335.)

En 1860, alors qu'il était déjà conseiller d'État, il fut appelé à faire partie de la lieutenance de la Sicile. Il mourut en 1863.

[1] Mezzacapo (Louis), d'une noble famille napolitaine, né en 1814, servit dans l'armée des Deux-Siciles et fit partie comme capitaine d'État-major du corps que, sous les ordres de Guglielmo Pepe, Ferdinand II envoya contre les Autrichiens. Lorsque, le 15 mai 1848, le roi rappela ses troupes, Mezzacapo, resté avec Pepe qui avait refusé d'obéir aux ordres de son souverain, devint chef d'État-major de la division de volontaires romains du général Ferrari, qui se trouvait en Vénétie et qui, après la chute de Vicence (10 juin 1848), se replia sur Venise. Mezzacapo, qui s'y distingua en toutes occasions, y fut promu en peu de temps au grade de major, puis de lieutenant-colonel. Quand, après la fuite de Pie IX, le nouveau gouvernement romain rappela ses troupes, Mezzacapo fut nommé adjoint au Ministre de la Guerre (comte de Campello) et chargé, après l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, d'organiser la défense des Légations, puis de prendre le commandement du corps que la catastrophe de Novare empêcha le gouvernement romain d'envoyer sur le Mincio. Rappelé à Rome avec ses troupes, Mezzacapo reçut l'ordre de s'opposer à la marche des régiments du général Oudinot et, cette fois encore, il se distingua tellement qu'il fut promu général. Après la chute de Rome, Mezzacapo se réfugia d'abord à Malte puis à Gênes et de là à Turin, où il consacra tout son temps à des études militaires. En 1859, il offrit ses services à Cavour et, envoyé à Florence, il y organisa une division de 9000 hommes et se dirigea sur les Romagnes évacuées par les Autrichiens, mais que menaçaient d'envahir les Pontificaux concentrés à Pesaro. Là encore Mezzacapo fit œuvre des plus utiles, tant au point de vue politique que militaire. Ce fut lui que l'on chargea, peu après, d'organiser les troupes de l'Italie centrale. Promu général de division après l'annexion, il se distingua en 1863, lors de l'expédition de Civitella del Tronto et pendant la répression du brigandage. Commandant du corps d'armée de Florence en 1873, sénateur du royaume, ministre de la guerre de 1874 à 1878 dans le cabinet Depretis, il mourut en 1885.

le passé. C'est là chose qui n'est nullement en concordance avec ce que tu m'as dit et avec les instructions que j'ai lues. Il en résulte que notre bon Gigi[1] continue à faire des mystères, non pas avec moi, mais avec les autres, et qu'il rumine un tas de projets qui tendent tous à toujours présenter et interpréter les choses à sa guise. On ne saurait lui donner tort de procéder de la sorte après la lettre qu'a reçue La Farina. Parmi la quantité de choses auxquelles il est hostile se trouve la question d'un gouvernement provisoire central. Il lui semble plus sage de laisser chaque ville se donner son petit gouvernement. Les malins affirment (mais je ne m'associe pas à ces malices) que les honorables membres des Associations nationales craignent de ne pas tous trouver de la place dans le Gouvernement central et croiraient l'Italie perdue si chacun d'eux ne pouvait la gouverner au moins pendant un quart d'heure. Bien que ces gens-là veulent à toute force m'associer à leurs projets, je ne dis pas cela pour moi, pour la bonne raison que je me trouve indigne d'une si magnanime bienveillance.

Le pays, il me semble, ne se soucie guère de jouir du très grand honneur d'être gouverné par ces messieurs, et je crois même que, s'il le pouvait, il s'en dispenserait volontiers. La nomination de Mezzacapo me paraissait être le meilleur moyen d'obvier à tous ces inconvénients. Mais, après la lettre d'hier, cette mesure perd beaucoup de son efficacité. Aussi, laissant de côté ces commérages qui, je l'espère, ne compromettront pas l'heureuse solution des affaires, laisse-moi maintenant m'expliquer nettement.

Le *pronunciamento* des États romains est un fait de la plus haute gravité et qui sera abondamment et longuement discuté en Europe. Les hommes qui entreprendront de le tenter assumeront en grande partie la responsabilité du jugement qu'on portera sur ces événements. Tu me pardonneras donc si, tant dans l'intérêt de la réussite de l'entreprise que de ma propre réputation, je me préoccupe sérieusement de chercher le moyen d'entrer convenablement en scène. Je ne veux pas y apparaître comme si j'étais le représentant d'un parti et je n'associerai jamais mon nom à celui d'hommes qui ne jouiraient pas de l'estime et du respect universels. C'est pour cela que le moyen qui me semble le meilleur et le plus à propos consiste à faire signer par le plus grand nombre de gens qu'il se pourra une adresse qui, témoignage manifeste de l'admirable union qui existe pour la réalisation de nos désirs, enlève d'autre part à cette manifestation l'aspect d'un coup de main.

[1] Le marquis Luigi Tanari.

Tu m'as parlé de Pasolini[1], de Bevilacqua, d'Albicini[2], noms à côté

[1] Pasolini (Joseph, comte), né à Ravenne en 1815, débuta dans la vie publique en apposant sa signature sur le *Mémoire*, que, comme toutes les autres villes des Romagnes, Ravenne adressa au Conclave réuni pour donner un successeur à Grégoire XVI. Pie IX, qui avait avec Pasolini d'anciennes relations remontant au temps où il était évêque d'Imola, l'appela, aussitôt après son élection, au poste de *Consulteur* pour la province de Ravenne. Pasolini fit ensuite partie de la Chambre et devint ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Beaux-arts, mais il donna sa démission à la suite de l'allocution pontificale du 29 avril. Sollicité de rentrer dans le cabinet, il s'y refusa obstinément, de même que Minghetti, parce que, comme lui, il devait avec les troupes romaines participer à la guerre pour l'indépendance de l'Italie. Rentré dans la vie privée, il n'en continua pas moins à suivre attentivement les événements politiques et à profiter de toutes les occasions pour convaincre le Souverain Pontife de la nécessité d'introduire des réformes libérales dans l'organisation de ses États.

Chargé en 1859, par le gouvernement des Romagnes et par celui de la Toscane, d'étudier l'importante question des services douaniers qui intéressait la vie économique des États de l'Italie centrale, avides d'union, il fut nommé sénateur en 1860 et, au mois d'octobre de la même année, gouverneur de Milan, puis, en 1862, préfet de Turin. Invité par le Roi, après la chute du ministère Rattazzi (8 décembre 1862), à former un ministère, il déclina cet honneur et suggéra à son souverain la formation d'un ministère parlementaire, qui fut celui que présida Farini et dont il fit partie jusqu'en mars 1863. Il reprit alors ses fonctions de préfet de Turin, qu'il résigna en 1864 par excès de délicatesse, à la suite des troubles causés dans cette ville par l'approbation de la Convention de septembre (transfert de la capitale à Florence), en faveur de laquelle il avait voté au Sénat. Ce fut pendant ce temps que, s'étant rendu à Paris et étant entré en relations avec Napoléon, il s'était entretenu avec lui des affaires d'Italie. En raison des rapports qu'il avait avec les économistes anglais, Pasolini fut alors chargé, par l'Empereur, de se rendre à Londres et d'y étudier avec lui la question polonaise qui préoccupait le monde à ce moment.

Le 19 octobre 1866, Pasolini entrait, au nom de Victor-Emmanuel, dans Venise délivrée. Venu pour y organiser l'administration, il y resta quelques années. Président du Sénat en 1876, il mourait quelques mois après, regretté et pleuré par tous et surtout par ses compatriotes de Ravenne.

[2] Albicini (César, comte), né à Forli en avril 1825, docteur de l'Université de Bologne. Ardent patriote, membre du gouvernement provisoire et ministre de l'Instruction publique, il fit partie de la députation des Romagnes chargée de se rendre au quartier-général pour offrir à Victor-Emmanuel la dictature de ces provinces; chargé par Massimo d'Azeglio, commissaire du Roi, de la direction de l'Instruction publique, il fut élu en septembre 1859 député de l'Assemblée constituante des Romagnes. Farini l'appela d'abord à faire partie de la commission chargée de mettre les lois pontificales en harmonie avec celles du Piémont, puis à entrer dans le cabinet comme ministre sans portefeuille, avec la mission de faire l'intérim des Finances, fonction qu'il exerça jusqu'à l'annexion. Envoyé par Forli au

desquels je serais honoré de mettre le mien. Mais je ne l'associerai jamais à ceux de jeunes gens qui ne jouissent pas de la considération publique. Caroline se plaint de ce qu'on parle de Gamba [1]. Je ne le connais pas; je ne l'ai pas proposé et j'ai en main la lettre de Gualterio [2] qui explique bien que cette proposition ne vient pas de moi.

Pour ce qui est de la *Consulte,* on en a parlé à Florence; mais, comme toi, je crois que le régime dictatorial sera peut-être le seul possible et le seul adapté aux circonstances.

Nous sommes donc d'accord sur ce point, tout comme nous pensons aussi tous deux qu'il faut agir avec la plus grande énergie. Mais l'énergie n'empêche pas d'agir honorablement, honnêtement et sans violence. Qu'on ne se fasse pas d'illusions : la Question romaine, quelles que soient les promesses de l'Empereur et des Piémontais, n'en reste pas moins très grave, et il faut qu'elle soit réglée par des hommes sensés, prudents, rompus aux affaires, et non pas qu'on la laisse aller au gré et à la merci de jeunes gens, assurément généreux, mais imprudents et légers. Je persiste à croire que les choses peuvent être menées de façon à en atténuer les difficultés. Plus j'y pense et plus je me rends compte du sacrifice que vous m'avez

Parlement à Turin, il conserva ce mandat jusqu'en 1861, lors de sa nomination à la chaire de droit constitutionnel à l'Université de Bologne. Recteur de l'Université de 1871 à 1874, maire de Bologne de 1872 à 1874, conseiller provincial et vice-président de ce conseil, il dirigea en outre pendant plusieurs années *la Rivista Bolognese*, collabora à divers journaux politiques, publia encore pendant ce temps des livres de droit et les travaux historiques les plus remarquables. Il fut l'un des organisateurs des fêtes qu'on célébra à Bologne en 1888, à l'occasion du centenaire de l'Université, et mourut dans cette ville en 1893.

[1] Gamba (Hippolyte, comte), député de Ravenne à l'Assemblée des Romagnes, fit partie avec le comte Joachim Rasponi et Dominique Boccaccini de l'Assemblée provisoire du gouvernement de Ravenne après l'insurrection du 13 juin 1859 et le départ du délégat apostolique, Mgr Achille Ricci. Sénateur le 18 mars 1860. Mort le 29 juillet 1890.

[2] Gualterio (Philippe-Antoine, marquis), d'Orvieto, ardent patriote, qui dès sa plus tendre jeunesse se donna tout entier à la cause de la liberté, il fut en 1860, alors que le marquis Pepoli était commissaire général de l'Ombrie, commissaire pour les provinces de Pérouse et d'Orvieto et devint, après le plébiscite, intendant général de l'Ombrie D'abord élu député, puis nommé sénateur, il prit, lors de la formation du cabinet Menabrea, le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il garda du mois d'octobre 1867 au mois de janvier 1868.

Appelé par la confiance du Roi aux fonctions de ministre de la Maison royale, il les conserva jusqu'à sa mort, survenue en 1874.

demandé, plus je doute de pouvoir y réussir, et j'aimerais mille fois mieux me trouver à Turin à copier des lettres (chose cependant la plus odieuse que je connaisse) au lieu d'être ici au milieu de tant d'embarras et de difficultés. Si je ne parviens pas à réussir et à vous contenter, ce sera ta faute et celle du comte de Cavour que je salue cordialement.

Adieu. Communique cette lettre à Farini[1], que j'embrasse de tout cœur. De toi ou de lui, j'attends une réponse positive.

D'après ce qu'on vient de m'affirmer, le commandant autrichien insiste pour qu'on prenne des mesures exceptionnelles et de rigueur surtout contre ceux qu'on soupçonne d'avoir pris part à l'enrôlement et à la mise en route des jeunes gens qui partent pour la guerre. Ils vont faire déclarer cette province en état de siège. Quelqu'incommode que soit un pareil acte, ce serait là une magnifique manière d'observer la neutralité.

Document n° 34

Bologne, juillet 1859.

Mon cher Minghetti,

Cette lettre est autant pour vous que pour Farini et je me sers d'une main amie pour ne pas vous faire perdre votre temps à déchiffrer mes phrases inintelligibles. Vous recevrez en même temps une circulaire du cardinal Antonelli, qui devait rester secrète, mais que le gouvernement local a répandue depuis peu dans la ville.

Je devrais en conclure que ma mission est terminée et que je peux, par conséquent, retourner tranquillement à Turin. Mais, avant de partir et de laisser le pays en proie à une agitation concordante, permettez-moi de m'expliquer clairement et de demander des instructions formelles et précises au comte de Cavour.

Si, par égard pour le clergé français, l'Empereur ne veut pas qu'on

[1] Farini (Louis-Charles), né à Ruon, province de Ravenne, le 22 octobre 1812, médecin à Ravenne à partir de 1832, compromis dans la tentative d'insurrection de 1843 contre le gouvernement pontifical, amnistié par Pie IX (1848); secrétaire général du ministère de l'Intérieur à Rome et membre du Parlement romain (1848), réfugié au Piémont (1849), où il exerça de l'influence comme journaliste, auteur d'importants ouvrages historiques, devint membre de la Chambre des députés et peu après ministre de l'Instruction publique (1851-1852), commissaire royal dans le duché de Modène (1859), puis dictateur de l'Italie centrale (Modène, Parme, Bologne), dont il prépara l'annexion au Piémont (1859-1860), président du Conseil des ministres d'Italie (1862-1863), mort à Gênes en août 1866.

agite la Question romaine avant que la guerre ait pris fin, il vaut mieux qu'il le dise sans ambages, parce qu'alors nous laisserons le champ libre et nous ne nous dépenserons pas dans un travail inutile et dangereux. Si, au contraire, ce que nous avons concerté doit arriver, il faut que nous connaissions exactement la route que nous devons suivre.

A mon avis, toute la question se réduit à savoir ce que l'on doit entendre par *neutralité du Pape.*

Je vous fournirai, avant tout, l'explication qu'en donnent ici les gens inspirés par Antonelli. Ils prétendent que, pendant la guerre, le corps autrichien s'était engagé, quels que fussent les événements, à ne pas abandonner les Légations et que, de son côté, l'Empereur des Français avait promis de ne jamais les attaquer et de respecter ainsi la neutralité des Provinces pontificales. Il est facile de comprendre que dans ce cas l'on ne pourrait jamais renverser le gouvernement sans se soulever contre les Autrichiens, puisque ceux-ci, sûrs de n'avoir à craindre aucune attaque venant du dehors, se mettraient en mesure d'étouffer toute tentative de soulèvement, dont les auteurs, en s'en tenant à la circulaire d'Antonelli, auraient même, en cas de réussite, à combattre ensuite contre les Français.

Si donc, par *neutralité du Pape,* on entend celle de son gouvernement mais non pas celle des provinces occupées par les Autrichiens, il n'y a plus qu'une seule Question romaine : à savoir, que le gouvernement français, dans le cas où il se produirait des soulèvements à l'intérieur de ces provinces, permettra au moins qu'en dépit de la circulaire le Piémont se charge de la protection de ces régions.

Il ne me paraît pas difficile de trouver un prétexte pour déclarer que ces provinces ne peuvent continuer à jouir du bénéfice de la neutralité, ne serait-ce qu'à cause des difficultés que peut créer aux Français la présence dans cette région d'un corps autrichien communiquant avec Mantoue d'une part, et la Vénétie de l'autre, présence qui gênerait énormément les opérations des Français et faciliterait celles des Autrichiens, ne serait-ce qu'en leur permettant d'en tirer des approvisionnements et des ressources de tout genre. Ce serait une cinquième forteresse, inattaquable celle-là, que l'Empereur laisserait adjoindre au fameux quadrilatère.

Quel que soit le véritable état de choses, ce qui est positif, c'est que les esprits sont très excités et que les hommes de notre parti perdent en autorité morale tout ce que gagnent les Mazziniens qui, grâce à des manifestations intempestives, pourraient bien arriver à

troubler, à détruire cette entente, cette concorde qui faisait la force du mouvement italien.

Quant à moi, je suis loin de désespérer, parce que je connais les intentions de celui qui règle et dirige tout. Mais je ne voudrais pas perdre inutilement mon temps et mes efforts. Je voudrais savoir la vérité, parce que je trouve en outre que notre position deviendrait intolérable, réduits, comme nous le serions, à prêcher l'ordre sans pouvoir l'obtenir et, soit à rester spectateurs des événements, soit à nous compromettre au milieu de l'agitation qui en sera la conséquence en courant le risque de favoriser, sans le vouloir, un ordre de choses que nous cherchons au contraire à transformer.

Je vous prie donc, tous les deux, de me faire connaître la vérité et de me mettre à même de rassurer, si faire se peut, le pays. J'écris à l'Empereur, je lui envoie la circulaire et je l'informe du déplorable effet qu'elle a produit sur les populations. J'écrirai aussi au comte de Cavour auquel vous pouvez montrer cette lettre. Je lui écrirai brièvement, ne voulant pas avoir recours à une main étrangère pour ma correspondance avec lui.

Je demeurerai ici en attendant votre réponse, qui, dans le cas où elle ne serait ni claire, ni satisfaisante, m'obligera à partir. Il sera donc bon que le comte de Cavour fasse remarquer à l'empereur la dernière phrase par laquelle le cardinal (Antonelli), heureux de la protection de la France, recommande au Cardinal-Légat d'agir avec énergie et résolution. Il est pour le moins désirable que l'Empereur mette un frein à ces velléités de réaction qu'on voudrait exercer contre ceux qui se sont compromis.

Document n° 35

A Sa Majesté l'Empereur des Français.

Sire,

Je vous envoie une copie d'une circulaire qui devait rester secrète, mais qu'on a répandue dans les Légations[1].

L'effet produit a été déplorable et il se pourrait qu'à un temps donné il éclate des désordres contre lesquels nous ne pourrions rien,

[1] Il s'agit de la note du cardinal Antonelli, du 15 juin 1859, sur la rébellion de la Toscane et les troubles de Bologne à la suite du départ des Autrichiens, le 12 juin 1859. Annexe à la note circulaire adressée par le gouvernement de la Romagne à ses agents à l'étranger, XII-XIII.

puisque nous avons perdu une grande partie de notre force morale depuis hier.

Je signale à Votre Majesté surtout la phrase qui engage la parole de la France pour l'avenir.

Il s'est même répandu le bruit que le gouvernement, sûr de Votre appui, va réagir contre les idées libérales.

J'insiste près de Votre Majesté pour prévenir ce danger et pour obtenir qu'on nous fasse, pendant la guerre, une position tolérable en nous rassurant au moins pour l'avenir.

Je crois que, si des nécessités politiques forcent Votre Majesté à des égards envers un mauvais gouvernement, il aurait été désirable de mettre les Légations au moins sous la protection du drapeau français.

Le gouvernement autrichien, pour prouver son respect au principe de neutralité, vient de passer des contrats pour approvisionner Mantoue pendant la guerre.

La population, depuis hier, est sombre, puisque jamais on ne supportera le gouvernement clérical.

Je crois devoir informer Votre Majesté de la vérité, bien que les Italiens, après votre admirable proclamation, doivent être rassurés sur l'avenir.

J'espère bientôt avoir l'honneur de déposer aux pieds du trône de Votre Majesté l'humble hommage du respect avec lequel je suis de

Votre Majesté Impériale,

Le dévoué serviteur.

Document n° 36

A S. A. le prince Napoléon.

Bologne, juillet 1859.

Mon cher cousin,

M. Pierret, attaché à la Légation française à Rome, vient de communiquer à ce gouvernement provisoire une lettre de M. de Gramont remplie de reproches et, j'ajouterai même, de récriminations à notre adresse. Il nous a accusés d'avoir préféré une politique égoïste et municipale à une politique italienne, et nous menace qu'on fera retomber sur nous les funestes conséquences de notre conduite.

Heureusement il nous communique en même temps des fragments d'une lettre que l'Empereur lui a adressée, fragments de nature à nous rassurer sur notre avenir. J'ai cru devoir lui répondre d'une

manière évasive, en lui rappelant toutefois les paroles qu'il avait bien voulu m'adresser à Livourne.

Je vous adresse une copie de ma lettre. Cependant je ne suis pas tout à fait tranquille et c'est au nom de mon pays que j'implore la bienveillante protection de Votre Altesse Impériale. J'espère que vous défendrez nos intérêts auprès de l'Empereur et que vous lui direz, en mon nom, qu'il ne se trompe pas, que les véritables ennemis chez nous sont les prêtres, tandis que les hommes du parti national sont prêts à verser leur sang pour lui. Je dois aussi vous avertir que le parti clérical entoure M. Pierret et que je ne voudrais pas que sa bonne foi fût surprise.

J'espère aussi qu'au retour de M. Tacconi[1] vous serez à même de m'informer sur les intentions de l'Empereur et si nous sommes menacés, comme le prétendent les prêtres, par quelque revirement de la politique impériale.

Je vous serai donc reconnaissant de me tenir au courant des affaires qui nous regardent et, pour ma part, je tâcherai de mériter la bienveillance de Sa Majesté et de Votre Altesse Impériale.

Nous avons des ennemis redoutables, mais votre protection, Monseigneur, pourra balancer leur influence.

Est-ce que je ferai bien d'écrire à l'Empereur sur la lettre de M. le duc de Gramont?

En attendant, ayez la bonté, je vous prie, de Lui communiquer tout cela et de m'informer de la réponse que Sa Majesté aura pu donner.

Croyez-moi, mon cher cousin, avec la reconnaissance et l'amitié avec lesquelles je suis, etc., etc...

[1] Tacconi (Gaetan), né à Bologne en 1830, engagé volontaire pendant la campagne de 1848, membre de la *Société nationale* fondée par La Farina, il prit une part des plus actives à tous les mouvements qui préparèrent l'affranchissement de l'Italie centrale. En 1859, il fit partie du cabinet de Farini, dictateur de l'Emilie. En 1860, il se rendit avec d'autres patriotes bolognais dans les Marches, pour participer avec son énergie et son ardeur juvénile à la campagne qui allait aboutir à la libération de ces provinces. En 1863, on le retrouve à Saint-Pétersbourg, attaché à la légation à la tête de laquelle était le marquis Pepoli.

De retour à Bologne, il entra dans l'administration municipale et devint maire de la ville. Élu député, puis nommé sénateur, il vit encore à Bologne.

Document n° 37

A Monsieur le duc de Gramont.

Rome, Bologne, juillet 1859.

Mon cher Duc,

J'ai admiré la manière diplomatique que vous avez suivie pour me communiquer la lettre de l'Empereur qui rassure même les plus timides, tout en sauvant les convenances du gouvernement du Pape.

Du reste, j'espère que vous serez satisfait de la conduite que j'ai réglée d'après les instructions que vous m'avez données à Livourne. J'ai cherché d'empêcher que le mouvement éclate, tant que les Autrichiens étaient à Bologne, pour ne pas placer l'Empereur dans le cruel embarras d'assister impassible à nos malheurs, et j'ai pris la direction du mouvement quand les duchés ont été dégagés par les victoires des armées françaises.

J'ai hésité à proclamer la fusion avec le Piémont, parce que je la croyais impolitique et je n'ai pas consenti à demander la dictature parce que Votre Excellence m'avait assuré que l'annexion avec le Piémont était chose décidée.

Je vous prie, mon cher Duc, de prendre aussi en considération ce que j'ai dit à M. Pierret sur la réaction cléricale. J'ai été assez heureux pour empêcher qu'on prenne jusqu'à présent des mesures sévères; mais la modération a des bornes et je ne pourrai pas vous garantir que mes conseils seront toujours écoutés.

Je désire vivement que le nouveau gouvernement soit installé parce que je désire rentrer dans la vie privée dont j'aurais préféré ne pas sortir; mais je n'ai pas pu me refuser aux vœux de mon pays, du moment que j'ai su par vous que l'Empereur n'aurait pas blâmé ma conduite.

Croyez, Monsieur le Duc, aux sentiments de haute considération avec lesquels, j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, etc., etc.

Document n° 38

A Monsieur Pierret.

Bologne, juillet 1859.

Très honorable Monsieur,

Le gouvernement provisoire de Bologne me charge de vous remercier en son nom de la communication que vous avez bien voulu lui

faire d'une dépêche de S. E. le duc de Gramont datée de Rome le 1er juillet.

Le gouvernement proteste de toute sa force contre le reproche d'avoir suivi une politique égoïste et municipale, et espère prouver dans le Mémorandum[1] qu'il adressera aux puissances, que sa politique a été avant tout italienne et nationale.

Il me charge aussi de vous prier de remercier le duc de Gramont de la lettre de l'Empereur qui ajoute un titre de plus à la reconnaissance que nous avions déjà pour lui. Je saisis cette occasion pour vous informer que je m'occuperai de l'affaire de M. l'abbé Rossi, mais je puis vous assurer d'avance que, si le gouvernement a un reproche à se faire, c'est d'avoir été d'une modération excessive. Je pourrai à l'occasion vous fournir les preuves sur les provocations incessantes du parti clérical, qui mettront le gouvernement dans la nécessité d'agir avec rigueur; mais j'espère qu'éclairés par l'opinion publique les prêtres cesseront une guerre qui ne saurait aboutir qu'à leur défaite.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous répéter combien le gouvernement provisoire désire mériter la bienveillante protection du gouvernement de l'Empereur que nous aimons tant et que nous respectons comme le sauveur de notre pays.

Croyez, Monsieur, aux sentiments de haute considération avec lesquels je suis,

Le membre du gouvernement provisoire chargé des relations internationales.

G.-N. PEPOLI.

DOCUMENT N° 39

A. S. E. le duc de Gramont.

Bologne, juillet 1859.

MONSIEUR LE DUC,

M. Pierret vient de me communiquer une lettre que vous lui avez adressée de Rome relative aux affaires des Légations. Elle contient plusieurs appréciations sur la ligne politique de conduite de ces pays qui méritent d'être rectifiées.

Vous parlez des allures révolutionnaires du Gouvernement provi-

[1] Il s'agit ici du mémoire que le gouvernement des Romagnes adressa aux puissances et aux gouvernements de l'Europe à la date du 3 octobre 1859, et qui porte les signatures de Leonetto Cipriani, gouverneur général des Romagnes, et du ministre des affaires étrangères, Joachim-Napoléon Pepoli.

soire qui lui ont aliéné toute l'Europe. Je crois devoir protester contre cette assertion. Jamais pays ne fut gouverné avec plus de modération que la Romagne dans cette période. Nous pouvons nous présenter à l'Europe sans crainte. Ces peuples ont prouvé qu'ils étaient mûrs pour la liberté puisqu'ils savaient opposer la force de la raison aux provocations du parti clérical. On ne pourra pas cette fois-ci nous reprocher nos désordres, nos funestes discordes, nos instincts anarchiques. Je défie nos ennemis de jeter du blâme sur notre conduite.

Il m'est interdit, par la position officielle que j'occupe et qu' — hélas! — je n'ai pas désirée et que vous savez bien que j'ai cru de mon devoir de subir, de discuter sur les projets qui s'agitent dans ce moment-ci à Rome. Hier cependant le gouvernement a cru devoir promulguer le Code Napoléon.

J'espère que l'Europe diplomatique n'accusera pas le gouvernement d'allures révolutionnaires pour avoir obtempéré à un désir exprimé plusieurs fois par S. M. l'empereur Napoléon III.

Vous parlez aussi d'une pétition qu'on devait adresser au Pape. Les personnes les plus influentes du pays n'obtiendraient jamais une seule signature à cette adresse. La force peut imposer à ces pays-ci une Restauration Pontificale; mais jamais ces populations ne l'accepteront librement. Quelle foi voulez-vous qu'on ait dans un gouvernement qui depuis 1815 a trahi tant de fois les promesses qu'il avait faites? Croyez-vous qu'on puisse restaurer de bon gré un gouvernement qui a prouvé une fois de plus par sa déclaration de neutralité son incompatibilité avec l'idée nationale et, par le massacre de Pérouse[1], l'abîme qui existe entre lui et la civilisation? Non, Monsieur le duc, croyez un homme honnête, une Restauration n'est possible dans les Romagnes qu'après une lutte sanglante.

[1] Toutes les cités de la Romagne suivirent l'exemple de Bologne et, en une semaine, l'insurrection s'étendit dans les Marches jusqu'à Ancône et dans l'Ombrie jusqu'à Pérouse. — Le Pape excommunia les fauteurs de la révolte et se prépara à recouvrer son territoire par la force. Les troupes suisses donnèrent l'assaut à Pérouse le 20 juin, et quoique la plupart des hommes valides de la ville fussent partis pour combattre en Lombardie et que les défenseurs n'eussent entre les mains que de vieux mousquets, ils se défendirent vaillamment. Le gouvernement pontifical avait donné ordre au colonel suisse de faire un exemple et il permit à ses hommes de piller la ville..... La chute de Pérouse entraîna la soumission de l'Ombrie et des Marches, et, le 24 juin, le Pape avait recouvré tout le pays jusqu'aux frontières de la Romagne, à la Cattolica. (Bolton King, *Histoire de l'Unité italienne*, 1814-1871, t. II, p. 95.)

Sera-ce toujours la France qui se chargera d'être le gendarme du plus détestable gouvernement qui ait jamais existé? Je ne le crois pas puisque l'Empereur, dans la lettre qu'il vous a écrite, déclare formellement qu'il ne se mêlera en rien dans les affaires intérieures des Légations.

Vous parlez de décentralisation administrative, mais qu'entendez-vous par là? Le pouvoir du Pape sera-t-il simplement nominal? Je crois que ces populations sont assez raisonnables pour ne pas discuter sur la forme. Le fond est qu'on ne veut plus du gouvernement réel du Pape et que l'Europe, pour nous le faire accepter, sera forcée de consommer une fois de plus la plus odieuse des confiscations, la confiscation de la liberté d'un peuple au profit d'une caste.

Le commissaire sarde va nous quitter. J'ai tout lieu d'espérer que l'ordre ne sera pas troublé et que nous continuerons à marcher dans cette voie qui, j'espère, fera comprendre à la diplomatie qu'elle a des devoirs à accomplir envers ces populations. Mais j'ai foi, Monsieur le Duc, dans votre cœur et dans votre haute intelligence. Vous êtes placé de manière à rendre à l'Europe entière de grands et réels services. Croyez-vous que le repos de l'Europe et de la France gagnerait avec une Restauration? Vous connaissez trop ces pays pour ne pas savoir qu'à côté de la Restauration Pontificale il y aurait une autre Restauration, celle de M. Mazzini avec tout ce qui s'ensuit, c'est-à-dire le règne des sociétés secrètes et du poignard.

Je sais bien qu'à toute argumentation on répond que la religion oblige l'Europe à prendre sous sa tutelle le gouvernement du Pape. Il y aurait là matière à une longue discussion.

Je ne crois pas que le scandale que le gouvernement temporel du Pape donne à l'Europe soit de nature à consolider et à fortifier notre religion; mais, pour les Légations, cette argumentation-là ne saurait pas être admise. Les Légations n'ont été soumises au Saint-Siège que lentement, par des traités qui nous assuraient des droits qu'il a violés sans scrupule. Pendant une longue période, glorieuse pour la religion, ces populations ont été libres, et tant s'en faut que leur liberté ait nui à l'indépendance du pouvoir spirituel du Pape.

Mais il faudrait un long Mémoire pour établir ces faits dans toute leur vérité. Je me réserve plus tard, Monsieur le Duc, de les soumettre à votre loyauté et à votre bon sens.

Je vais écrire aujourd'hui à S. M. l'Empereur et, croyez-moi, je serai toujours heureux de Lui prouver mon profond dévouement. J'ai entière confiance dans Sa haute sagesse et je dis à tout le monde d'être calme, d'avoir confiance en Lui, qui sera, comme il vous l'a

écrit, notre plus zélé avocat au Congrès en obtenant pour nous la satisfaction de nos vœux légitimes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, avec les sentiments de la plus haute considération, etc.

Document n° 40

A S. M. l'Empereur.

Sire,

Je vous envoie un exemplaire du décret par lequel le gouvernement provisoire de Bologne a remis en vigueur le Code Napoléon.

J'espère que cette mesure aura toute Votre approbation et prouvera à l'Europe une fois de plus que nous tenons une ligne de conduite sage et modérée. Par cette mesure nous avons suivi la voie que Votre Majesté nous avait tracée dans sa lettre au colonel Ney et nous espérons ainsi que Vous approuverez cette détermination.

M. Pierret nous a communiqué une lettre que Votre Majesté a adressée au duc de Gramont sans toutefois nous en laisser copie. La déclaration formelle que Vous le chargez de faire en Votre Nom à nos populations, nous a rempli de douces espérances. Vous nous promettez, Sire, la réalisation de nos vœux légitimes et nous les exprimerons avec une telle unanimité qu'on ne pourra plus douter de leur vérité.

Le commissaire sarde va nous quitter; mais j'espère que l'ordre sera maintenu et que les Conseils municipaux élus par le suffrage universel prouveront à la diplomatie européenne quels sont les vœux légitimes de ces populations.

En attendant, sur 25 000 électeurs qu'aura la ville de Bologne, presque 20 000, en signant librement une adresse à Votre Majesté et au Roi de Sardaigne, ont réclamé contre un pouvoir incompatible avec l'honneur national et avec toute idée libérale.

Dans les Romagnes aussi, la même adresse est signée avec une admirable unanimité.

M. le duc de Gramont aurait désiré, au contraire, qu'on signât une pétition au Pape, et il a écrit dans ce sens même à M. Pierret. Je lui ai adressé une réponse dont j'ose envoyer une copie à Votre Majesté.

Je n'insisterai pas sur les arguments que cette lettre contient, mais j'appellerai l'attention de Votre Majesté principalement sur les conséquences qu'aurait ici une Restauration Pontificale. L'Europe peut avoir la force de conquérir ces malheureuses provinces, mais elle n'a

pas assez d'autorité pour les pacifier sans leur accorder la réalisation de leurs vœux. Et si la force brutale soumet ces provinces sans les pacifier, quelles seront les conséquences de ce fait pour le repos de l'Europe? Nous aurions ici la Révolution en permanence, et le Père des Fidèles sera forcé de donner au monde le déplorable spectacle d'un pouvoir religieux qui s'appuie uniquement sur la violence.

Et cette religion, Sire, qu'on met indignement en cause, gagnera-t-elle par ce procédé? Je me trompe fort, ou les vrais catholiques auront été indignés d'apprendre, par la bouche même du Saint-Père dans sa déplorable allocution, que la force matérielle est nécessaire au maintien de l'autorité spirituelle de l'Église. Pour moi, c'est un scandale seulement de penser que sans le renouvellement des exploits de Pérouse notre religion ne puisse en définitive subsister. C'est la quatrième fois dans ce siècle qu'on bombarde des villes au nom de Jésus-Christ. Peut-on s'étonner après cela que le scepticisme fasse parmi nous des ravages?

Pour moi, je crois que le Souverain qui délivrera le Saint-Siège du triste héritage que lui ont légué Alexandre VI et Sixte V, fera pour la religion bien plus que n'a fait Charlemagne avec sa fatale donation. C'est depuis cette funeste époque que la religion s'est fourvoyée dans les intrigues mondaines et a été souvent forcée d'accepter la solidarité des intérêts matériels.

Votre Majesté voudra me pardonner si j'insiste sur ce point qui est pour nous capital. En attendant, je répète de nouveau à Votre Majesté mon espérance que l'ordre ne sera pas troublé; mais je Vous demanderai la permission de Vous citer un mot d'un homme du peuple, qui renferme à mon sens la vérité sur la situation. Je me promenais l'autre jour, lorsqu'un homme du peuple vit passer un prêtre : « Qu'il entre dans l'église, on le respectera; s'il reste dehors, on le tuera. »

Sire,

Le projet d'organiser ces provinces comme les principautés danubiennes n'est point admissible. Ce serait une solution bâtarde qui ne satisferait personne et qui laisserait le pays dans l'attente.

Croyez-moi, Sire, faites les choses grandement, laissez cette pauvre Italie se reconstituer. Vous aurez en elle une alliée fidèle et puissante. Avec elle Vous pouvez faire faire aux idées généreuses le tour du monde. Vous pouvez rétablir les nationalités et fermer à jamais le temple de Janus.

Quant à moi, Sire, je n'ai qu'une ambition : celle d'être le citoyen

d'une grande nation et d'avoir contribué à fonder son unité. Tout autre rôle ne me tente pas, parce qu'il serait d'avance condamné par ma conscience de loyal Italien.

Document n° 41

A Sa Majesté le roi Victor-Emmanuel II.

Sire,

La bienveillance avec laquelle Votre Majesté a daigné m'accueillir, l'honneur qu'Elle m'a fait en m'autorisant à lui écrire, m'encouragent à Lui adresser ces quelques lignes, au moment où va partir, pour se rendre auprès d'Elle, la députation chargée de Lui porter les vœux de notre pays.

La spontanéité et l'unanimité de ces vœux sont si absolues et si parfaites que tout le monde en est ému, et le fait d'avoir pu obtenir, rien que par la seule autorité de Son nom, que les Romagnes, ce terrain de discordes séculaires, donnent grâce à Elle l'exemple de l'ordre et de la modération, est un magnifique triomphe uniquement dû à Votre Majesté.

L'impossibilité où je me trouve de me joindre à la Délégation et d'être parmi les premiers de ses sujets qui se prosterneront au pied du trône de Votre Majesté est pour moi un sujet de profonde douleur, dont je ne me console qu'à la pensée que Votre Majesté connaît mon dévouement.

Si, comme Elle a daigné me le promettre, Votre Majesté veut bien m'honorer de quelques mots, je les conserverai comme l'attestation la plus précieuse, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée tout entière au service et à la cause de la malheureuse Italie.

Je saisis cette occasion pour me dire une fois de plus de Votre Majesté le très humble sujet.

G.-N. Pepoli.

Document n° 42

A Sa Majesté l'Empereur des Français.

Sire,

Pénétrée de la reconnaissance la plus profonde envers Votre Majesté, l'Assemblée des Députés des Romagnes a voulu que le sentiment qui l'anime fût exprimé par une députation choisie dans son sein.

Cette Députation est l'organe des Romagnes aussi bien que de ses représentants. Elle est chargée de transmettre à Votre Majesté et à sa glorieuse armée l'assurance que notre reconnaissance et notre admiration seront aussi durables qu'elles sont vives ; car, grâce à Vous,

Sire, la France a reparu dans le monde comme la Puissance protectrice des faibles et des opprimés.

Nous recommandons à Votre Majesté notre cause et nos droits. Pour faire triompher sur les champs de bataille la cause de l'Italie, Votre Majesté a hasardé une vie précieuse à l'Europe entière. Nous confions donc sans crainte, Sire, à Votre justice la confirmation de nos vœux, bien assurés que celui qui a déjà tant fait pour notre pays, ne laissera pas son œuvre inachevée.

Document n° 43

A Sa Majesté l'Empereur des Français.

Sire,

Je vous envoie une copie du mémoire adressé par le Gouvernement des Romagnes aux Puissances d'Europe. Le ton modéré dont il est empreint, méritera Votre approbation.

Je prépare une note circulaire[1] qui sera appuyée sur des documents de grande importance.

Je prie Votre Majesté de vouloir daigner y jeter les yeux et de me continuer Sa bienveillante protection.

De Votre Majesté Impériale,
Le dévoué serviteur.

Pepoli.

Le 4 octobre 1859.

Document n° 44

Sire,

J'espère que Votre Majesté aura reçu le compte rendu des Finances qui vient de paraître[2]. Aux calomnies de nos ennemis j'ai répondu avec des chiffres.

Vous permettrez que je Vous transmette aussi le message que j'ai lu à l'Assemblée, il reproduit exactement les idées du Gouvernement des Romagnes.

J'espère, Sire, que Vous ne Vous opposerez pas à la Régence, c'est la seule voie de sortir de l'impasse ou nous sommes. L'état de calme est apparent. Le parti avancé est à la frontière, il n'a qu'un pas à

[1] Note circulaire adressée par le gouvernement des Romagnes à ses agents à l'étranger. Bologne, 1er novembre 1859.

[2] *Governo delle Romagne. Conlo Amministrativo Attivo e Passio del Quadrimestro de Giugno al 30 settembre 1859, Bilancio Preventivo Attivo e Passivo dell ultimo trimestre corrente 1859.* Presentato à S. E. il sig. Governatore generale delle Romagne del Ministro delle Finanze Pepoli con mo rapporto in data 4 novembre 1859.

faire, un mot à dire pour déchaîner la révolution sur les Marches, l'Ombrie et peut-être Naples.

La situation alors serait sensiblement modifiée. Les hommes qui ont dirigé jusqu'à ce jour le mouvement devraient faire place à des hommes d'une autre trempe, suivant un autre ordre d'idées. La question se compliquerait.

Si le Congrès d'Europe se refusait de donner satisfaction complète aux vœux des populations, il trouverait, pour accepter ses propositions, des gouvernements faibles, incapables de dominer la situation, maîtrisés par les hommes avancés qui, s'appuyant sur les volontaires, ne tiendraient d'aucune façon compte des termes de conciliation qu'on pourrait adopter. Au contraire, la Régence éloigne le danger. Elle peut apaiser les volontaires. L'Europe se trouverait placée vis-à-vis d'un gouvernement fort en même temps que national, et qui saurait calculer froidement ses devoirs et ses droits.

Sire, hâtez-Vous d'étouffer les mauvais germes, et je crois que la France catholique a tout à gagner, si, au Congrès, la question de l'Italie centrale sera traitée complexivement, éloignant ainsi la question partielle des Romagnes.

Sire, l'Italie espère en Vous; mais croyez bien, on Vous trompe si on Vous dit que la majorité repousse l'annexion au Piémont. Le désir est général parce qu'avant tout on désire un gouvernement fort et puissant. Une confédération avec le Pape, ce serait un danger permanent de dissolution.

Permettez-moi, Sire, de déposer aux pieds de Votre trône l'expression de mon profond dévouement.

Serviteur et cousin.

J.-N. Pepoli.

Bologne, le 10 novembre 1859.

Document n° 45

13 novembre 1859.

Mon cher Marquis,

J'ai reçu et exactement transmis à Paris votre compte rendu des finances et votre circulaire. J'ai également envoyé à Walewski la lettre destinée à l'Empereur en le priant de la lui remettre. Seulement, je vous ferai remarquer que cette lettre n'est pas signée. La régence du prince de Carignan ne me paraît pas pouvoir être acceptée par le Gouvernement de l'Empereur.

Je crains bien que désormais nous ne soyons contraint à envisager les choses autrement que vous. Ma conviction est que vous poursui-

vez un but qu'il ne nous est pas donné d'atteindre, et mon opinion a toujours été et est encore qu'il eût fallu, autant que possible, arrêter les esprits dans la voie sans issue où ils sont engagés et renfermer les vœux dans les limites du possible.

Ce sont là d'ailleurs, mon cher Marquis, des impressions personnelles que je vous confie. Bien à vous, en toute confiance et amitié.

Votre bien affectionné,

Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE[1].

DOCUMENT N° 46

SIRE[2],

Permettez au plus dévoué de Vos serviteurs d'élever jusqu'à Votre trône les plaintes et les douleurs de la malheureuse ville de Viterbe.

Nommé par le roi commissaire de l'Ombrie, les événements m'ont forcé à étendre la protection de la Sardaigne au delà des limites d'abord tracées. Viterbe, abandonnée par les autorités pontificales après que Masi[3] se fut emparé de Montefiascone, s'est soulevée d'elle-même et s'est prononcée avec une unanimité admirable et touchante pour l'Italie.

Si nous avions tardé à nous emparer du mouvement, peut-être l'anarchie aurait soulevé la tête. Déjà à Orvieto j'avais fait arrêter et expulser douze Mazziniens. Le Gouvernement du Roi ne pouvait ainsi hésiter, surtout puisque nous avions trouvé une dépêche du général du Nort à Lamoricière, qui lui disait qu'il ne pouvait pas sortir de Rome.

Mais à présent une voix se répand qui dit que vos soldats vont rétablir l'autorité papale à Viterbe. Vous pouvez bien vous imaginer que mes instructions portent de se retirer immédiatement devant un seul soldat français. Nous sommes habitués à res-

[1] Ministre à Turin en janvier 1858.

[2] Cette dépêche a déjà été publiée par le comte Ercole-Gaddi Pepoli, dans l'intéressante brochure à laquelle il a donné pour titre : *La minacciata occupazione francese di Orvieto nel 1860*, et à laquelle j'ai emprunté la note qui suit.

[3] Au moment même où les troupes italiennes franchissaient la frontière des États romains, le colonel Louis Masi s'était porté, à la tête de ses *Cacciatori del Tevere*, sur Orvieto, le 11 septembre, et avait obligé le délégat apostolique, Mgr Cerrati, et le général Du Nort à capituler et à sortir le jour même de la ville. Le lendemain, 12, les Pontificaux, renforcés par des troupes venues de Pérouse et de Viterbe, violèrent la capitulation et essayèrent de reprendre Orvieto. Attaqués à leur tour pendant la nuit, par les *Chasseurs du Tibre*, les Pontificaux se retirèrent sur Montefiascone, qu'ils durent évacuer le 18.

pecter et à aimer le drapeau français, et même nous nous retirerions avec calme si nous ne savions pas qu'à sa suite, comme à Corneto, marchent les carabiniers pontificaux et la vengeance cléricale.

Il faut être dans ce pays pour connaître à fond le gouvernement que nous avons renversé. Il faut être à Pérouse pour juger le despotisme clérical. L'enquête que j'ai ordonnée va jeter sur le règne de Pie IX une lugubre et funeste lueur. Mais je tremble en pensant à Viterbe.

Oh ! Sire, je ne peux pas me faire juge de Vos volontés. Je sais et j'admire tout ce que Vous avez fait pour nous, mais ne permettez pas que cette ville, qui a salué avec tant d'enthousiasme Votre nom, retombe aux mains d'Antonelli, aux mains de ceux qui Vous détestent, tandis que nous Vous aimons autant que les Français Vous aiment.

A Viterbe comme partout, nous avons combattu l'anarchie et le despotisme. Nous sortirons triomphants de cette crise, et l'Italie, si Vous lui conservez Viterbe, Vous devra un bienfait de plus.

Mais si le malheur voulait que la raison d'État Vous force à repousser nos prières, au moins permettez que je consigne moi-même la ville aux mains de Votre général, que je lui recommande ses habitants ; au moins souffrez que je place entre les fureurs cléricales et nos amis le drapeau de la France.

Sire, je ne pourrais pas dire, sauvez ceux qui ont fait la révolution. La révolution a été faite par tout le monde. C'est Viterbe qu'on veut frapper, c'est Viterbe qu'il faut sauver, Viterbe qu'on pourrait dire ne pas appartenir au patrimoine de Saint-Pierre.

J'espère que dans Votre haute sagesse Vous trouverez moyen d'être encore une fois l'ami des Italiens, puisque la possession de cette ville ne calmera pas la haine que les cléricaux Vous portent et affaiblira mon Roi, Votre allié.

Sire, je suis avec le plus profond respect, de votre Majesté Impériale
Votre dévoué cousin,

PEPOLI.

6 octobre 1860.

Commandant WEIL.

ERRATUM

Dans le précédent article (4e livraison de 1913, p. 148, note 1), il s'est glissé une faute, que nos lecteurs auront facilement corrigée. On a certainement dû remarquer la coquille qui faisait du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, du mari de la princesse Antoinette Murat, le *beau-frère* du marquis Pepoli, dont il était, tout le monde le sait, le *beau-père*.

LA

REVOLUTION DE PANAMA

(3 NOVEMBRE 1903)[1]

La guerre de 1898 entre l'Espagne et les États-Unis avait convaincu ce dernier pays de la nécessité de creuser un canal interocéanique au travers de la mince langue de terre qui unit les portions boréale et australe du Nouveau-Monde. Deux projets, également soutenus par des hommes politiques, des financiers et des ingénieurs, se trouvaient en présence, et l'opinion publique en Amérique se passionnait pour le débat, qui mettait aux prises les partisans de la voie de Panama et ceux de la route de Nicaragua[2].

Une loi, le « Spooner Act », ainsi appelée du nom de son auteur, avait été votée définitivement, le 18 juin 1902, après de vifs débats et de nombreuses propositions d'amendement. Elle laissait une complète liberté d'action au président Roosevelt, qui n'était tenu de préférer le tracé méridional que si la société française, propriétaire d'une concession obtenue en 1878, cédait ses droits, ses actions et son matériel, et si une convention était passée à cet égard avec la République de Colombie.

[1] Nous réservons dans cet article le substantif *Américain* pour désigner les citoyens des États-Unis et l'adjectif *yankee* pour qualifier tout ce qui se rapporte à cette puissance. L'adjectif *américain* s'applique à tout ce qui concerne le Nouveau-Monde dans son ensemble.

[2] Le projet du canal de Nicaragua consistait à emprunter le cours du rio San Juan, qui fait communiquer le lac de Nicaragua avec l'Atlantique, à utiliser le lac lui-même et à le réunir au Pacifique par un chenal creusé à travers la Cordillière. Les deux ports extrêmes devaient être San Juan del Norte ou Greytown sur l'Atlantique, Brito sur le Pacifique.

Or, celle-ci considérait d'un œil peu favorable les desseins de la Maison Blanche, et déclarait hautement que les offres faites jusqu'alors étaient dérisoires et ne pouvaient fournir la base d'une entente stable et durable. En réalité, elle estimait qu'il était peu prudent de laisser une nation puissante et ambitieuse se substituer à une entreprise privée et s'installer sur un territoire dont l'importance géographique était incontestable, et dont la possession était indispensable pour assurer la prospérité économique et la sûreté même de l'État.

Déjà l'on ne pouvait que trop regretter l'une des clauses du traité conclu le 12 décembre 1846 avec le gouvernement de Washington. En effet, l'article 35 de cet acte diplomatique autorisait l'occupation de l'isthme panamien par des troupes yankees au cas où les communications entre Panama et Colon seraient interrompues par le fait d'une insurrection. Cette abdication partielle de souveraineté était si sévèrement jugée dans toutes les provinces colombiennes qu'aucun ministre de l'Extérieur ne se fût hasardé à soumettre au Corps législatif tout accord avec une puissance étrangère tendant à restreindre l'*imperium* national [1].

Ainsi, de graves difficultés internationales, à peine entrevues par la majorité qui avait voté l'Act du 18 juin 1902, menaçaient

[1] D'après la constitution de 1886, dont une partie a été récemment modifiée, la Colombie a adopté le régime représentatif. Le pouvoir exécutif est aux mains d'un président, élu par des collèges électoraux pour six ans; un vice-président le supplée en cas d'absence, de démission ou de mort. Un substitut, nommé pour deux années par le Congrès, peut être appelé à diriger le gouvernement si la vice-présidence est vacante. Six ministres, choisis par le président et responsables devant le parlement, sont chacun chargés d'un département spécial.

Le pouvoir législatif est confié à deux assemblées : un Sénat composé de 27 membres (soit trois par province), élus à un vote restreint; une Chambre des représentants, où siègent 66 députés désignés par le suffrage universel. Le Congrès est réuni par le président, qui peut, à son gré, le dissoudre ou le proroger par simple décret. Les traités ou accords internationaux, pour entrer en vigueur, sont soumis à la ratification du Sénat, qui a plein pouvoir pour approuver ou rejeter le texte qui lui est présenté.

On voit que sur plusieurs points cette constitution a été calquée sur celle des États-Unis.

de s'élever au sujet du canal interocéanique. Cependant, la première partie du programme tracé par le sénateur Spooner avait été facilement exécutée. La *Compagnie Nouvelle de Panama* avait pris la lourde succession de la *Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama* dont la faillite remontait à l'année 1889. Par suite, sa situation financière était peu prospère et son avenir paraissait irrémédiablement compromis par les fautes antérieures.

Dans de telles circonstances, les propositions des États-Unis furent accueillies avec joie par les administrateurs de la société. Ceux-ci, craignant de tout perdre en voulant trop gagner, acceptèrent les conditions des autorités fédérales et consentirent à céder leurs droits à celles-ci moyennant le versement d'une somme de deux cents millions de francs. La validité de ce contrat de vente et le maintien de la concession ayant été reconnus valables par un rapport officiel de M. Knox, alors attorney général, le transfert de propriété pouvait désormais s'effectuer sans opposition.

En revanche, les négociations avec le cabinet de Bogota s'annonçaient comme épineuses et périlleuses. La tâche délicate de concilier les prétentions opposées des deux gouvernements intéressés exigeait une grande habileté de la part des deux diplomates en présence. A la tête de la légation colombienne à Washington se trouvait, en 1902, M. Martinez Silva, dont l'esprit large et éclairé comprenait la nécessité d'une entente ; il redoutait fort qu'un conflit ne s'élevât avec les États-Unis et ne forçât son pays à rompre les conférences diplomatiques, ce qui aurait, par une répercussion naturelle, favorisé la République de Nicaragua. Cependant, s'il était désireux de signer un traité, il entendait, du moins, que les clauses de celui-ci fussent honorables.

Ce fut dans ces dispositions que les premiers pourparlers s'engagèrent au début de l'année 1902, tout semblait en bonne marche et les obstacles semblaient être aplanis grâce à des concessions réciproques. Le secrétaire d'État pour les

Affaires étrangères, M. Hay, qui représentait la Maison Blanche, espérait arriver bientôt à la conclusion d'un protocole préliminaire déterminant les grandes lignes de la future convention, lorsque M. Martinez Silva fut brusquement rappelé et remplacé immédiatement par M. Concha.

Ce soudain changement ne fut point l'effet du hasard, mais bien le résultat d'une orientation politique nouvelle du gouvernement de Bogota, qui redoutait de perdre ses avantages en montrant trop de bonne volonté et en laissant les négociations se terminer rapidement. Du reste, en Colombie, l'opinion publique était très partagée, et des flottements incessants se manifestaient au sein du Parlement, où aucun parti n'assurait une direction durable. Alors que la Chambre des Représentants réunissait une majorité en faveur de la reprise des travaux du canal, le Sénat restait hésitant et délibérait sans se résoudre à prendre une décision définitive; quant au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au président Marroquin, il réservait son opinion et ne se prononçait point.

M. Concha, le nouveau plénipotentiaire envoyé aux États-Unis, avait été choisi en raison de ses idées arrêtées et de son caractère absolu. Il arrivait à Washington avec la ferme intention de faire triompher les intérêts de sa patrie dans la question de la voie océanique et de remporter sur les Américains un succès éclatant. Du reste, ses propositions, peu pondérées, devaient être rendues inacceptables par des événements imprévus, qui, en survenant de façon soudaine, allaient provoquer le conflit latent depuis plusieurs mois.

En mai 1902, un premier échange de vues eut lieu entre MM. Hay et Concha, et l'on put constater que les rapports diplomatiques, loin de s'améliorer, menaçaient de se rompre. Le ministre yankee demandait instamment que la Colombie renonçât indirectement à sa souveraineté sur une portion de la province de Panama, mais il n'offrait, en revanche, que des compensations pécuniaires infimes. M. Concha se montrait intransigeant sur les droits et les pouvoirs de l'État colombien, et il

se refusait à admettre que le moindre changement fût apporté au *statu quo*. Néanmoins, tout en repoussant avec énergie les propositions présentées par M. Hay, il ne semblait point disposé à rompre, et en agissant ainsi, il se conformait aux dernières instructions qui lui étaient parvenues.

En effet, la situation empirait très rapidement en Colombie; au mois de juin, l'agitation, un moment contenue dans les régions septentrionales de Panama et d'Antioquia, reprenait avec une nouvelle intensité son cours, et les troubles devenaient plus sérieux que l'année précédente. Il en résulta une interruption dans les pourparlers entre les deux cabinets. Bientôt la révolte s'étendit aux districts de l'isthme, et la Maison Blanche feignit de croire que la sécurité de ses nationaux était gravement compromise et que les communications entre l'Atlantique et le Pacifique risquaient d'être coupées. En conséquence, elle envoya immédiatement des troupes à Colon pour protéger la voie ferrée, et en même temps elle rappela, pour expliquer sa conduite, les stipulations du traité de 1846 dans une note adressée au gouvernement de Bogota.

Mais celui-ci n'admit point cette intervention et la jugea déplacée et fort maladroite, étant donné la question délicate des travaux du canal interocéanique et surtout les négociations engagées à Washington. Il déclara que le moment était inopportun pour montrer dans l'isthme le drapeau fédéral et prétendit, non sans raison, que la présence des soldats yankees non seulement gênait les opérations militaires, mais encore donnait aux rebelles une audace nouvelle et une assurance de succès dangereuse pour le maintien de l'ordre intérieur.

Un échange de memoranda eut lieu, à cette occasion, entre les deux pays et le refus des États-Unis d'abandonner son point de vue put faire craindre des complications internationales. Mais la révolution s'étant terminée par un compromis signé à bord du cuirassé fédéral *Wisconsin* en rade de Colon, entre les insurgés et les généraux de l'armée régulière colombienne, les Américains se rembarquèrent et les conférences entre MM. Hay et

Concha reprirent en octobre 1902. Toutefois, les deux cabinets étaient aigris par la longueur de la discussion et par les divergences qui se manifestaient à tout propos; ils sentaient que l'entente serait vaine et que tous leurs efforts resteraient stériles si dans les deux pays l'opinion publique ne se relâchait point de son intransigeance. La rupture apparut inévitable le 23 novembre 1902; M. Concha rejetait, en effet, toutes les propositions qui lui étaient soumises et ne voulait traiter que sur une base totalement autre que celle qui avait fait le fond des conversations précédentes. A aucun prix il ne voulait reconnaître une nouvelle aliénation de souveraineté par la Colombie. Dans ces conditions, la suspension des relations diplomatiques semblait être la seule solution du conflit.

A Bogota, le président Marroquin, sur les pressantes instances de M. Bunau-Varilla, ingénieur français, qui se trouvait alors en rapports étroits avec certaines personnalités panamiennes, se décida à rappeler son plénipotentiaire et à le remplacer par M. Herran, dont l'esprit conciliant devait exercer une influence favorable sur les hommes d'État de la Maison Blanche. C'est ainsi qu'en décembre 1902 les conférences furent renouées; dès le début, une détente se produisit entre les négociateurs. Les Américains, désireux de terminer cette affaire si importante pour eux, se résignèrent à faire quelques concessions jugées indispensables.

Dans les derniers jours de l'année 1902, seules les difficultés d'ordre pécuniaire n'étaient pas encore résolues, mais la divergence entre les propositions opposées n'était cependant point telle que le traité pût être considéré comme impossible. La Colombie exigeait comme indemnité, en échange de la nouvelle concession, une rente annuelle de sept à huit cent mille dollars or [1]. Les États-Unis faisaient remarquer que le Nicaragua se contentait de sept millions de dollars or [2], versés en une seule fois,

[1] Trois millions six cent quarante mille à quatre millions cent soixante mille francs.

[2] Trente-six millions de francs.

et ils prétendaient qu'une somme de dix millions de dollars or[1] devait suffire. Toutefois, ils offrirent, bientôt après, une rente annuelle de cent mille dollars or[2].

Enfin, au mois de janvier, l'entente s'établit, et M. Herran, redoutant de voir le tracé de Panama abandonné, adhéra aux conditions du secrétaire d'État yankee : dix millions de dollars or (52 millions de francs) devaient être payés aussitôt après la ratification de la convention et une rente annuelle de deux cent cinquante mille dollars or (1 200 mille francs) servie au gouvernement de Bogota. C'était, pour ce dernier, un réel succès diplomatique et, le 22 janvier 1903, fut signé le traité connu sous le nom de traité Hay-Herran.

Les deux premiers articles traitaient du principe de creusement du canal par les Yankees. La Compagnie française était autorisée à céder ses droits à la Confédération Nord-Américaine (art. 1); celle-ci recevait en outre « *le droit exclusif pour une période de cent ans, prorogeable, suivant le désir exclusif et absolu des États-Unis, pour des périodes d'égale durée tant qu'ils le désireront, de creuser, construire, entretenir, exploiter, diriger et protéger le canal maritime* » (art. 2).

De plus, le gouvernement de Washington obtenait de chaque côté de la voie océanique une bande de terrain large de cinq kilomètres, et il se faisait donner la faculté d'occuper, s'il le jugeait nécessaire, les îles de l'archipel des Perles : Perico, Laos, Culebra et Flamenco. Enfin, il pouvait émettre des règlements et prendre les mesures nécessaires au sujet de la construction ou de l'exploitation du passage transisthmique ; ces règlements étaient applicables dans l'étendue du territoire concédé, qui, néanmoins, restait soumis à la souveraineté colombienne.

Celle-ci était complètement reconnue dans l'article 4 du traité : « *Les droits et privilèges concédés aux États-Unis par les termes de cette convention n'affecteront point la souveraineté de la République de Colombie sur le territoire à l'intérieur des limites duquel ces droits et*

[1] Cinquante-deux millions de francs.
[2] Cinq cent vingt mille francs.

privilèges doivent être exercés. Les États-Unis reconnaissent cette souveraineté et désavouent toute intention de l'altérer d'une manière quelconque ou d'augmenter leur territoire aux dépens de la Colombie ou de quelqu'une des Républiques sœurs de l'Amérique Centrale ou Méridionale; ils désirent, au contraire, affermir le pouvoir des Républiques de ce continent et développer et conserver leur prospérité et leur indépendance. »

Les droits de puissance publique appartenant au cabinet de Bogota subsistaient donc, quoique amoindris. Une clause concernant la protection militaire du canal venait remplacer les anciennes stipulations du traité de 1846; la défense du passage transisthmique incombait, en principe, à la Colombie, mais celle-ci avait toujours la faculté de déléguer ses pouvoirs aux États-Unis, qui se chargeaient d'assurer les libres communications entre les deux Océans et qui, dans des cas exceptionnels, recevaient tacitement ce mandat de police. Néanmoins, l'occupation par les troupes yankees ne devait point se prolonger après la cessation des troubles ou l'arrivée de forces régulières colombiennes (art. 23).

Comme correctif à cette intervention, l'article 16 laissait entrevoir la possibilité d'une déclaration de neutralité de la voie interocéanique par les nations étrangères. Cette question intéressait tout particulièrement la Grande-Bretagne, qui, par la convention Hay-Pauncefote du 18 novembre 1901 avec la Maison Blanche, avait abdiqué tout contrôle sur le futur canal.

En ce qui concernait l'exercice de la justice sur toute l'étendue de la concession, un double système était institué. Pour toutes les affaires concernant les travaux et n'intéressant pas les Colombiens, la juridiction était purement yankee; au contraire, pour les matières civiles, criminelles ou maritimes, des tribunaux mixtes, composés partiellement de juges colombiens et yankees, devaient être compétents, pourvu que des citoyens colombiens ne fussent pas mêlés à ces contestations. La Colombie se réservait de connaître tous les litiges où seraient impliqués, à titre principal ou préjudiciel, ses nationaux (art. 13).

Les ports extrêmes de Panama et de Colon devenaient ports francs (art. 8). Enfin, le gouvernement de Bogota promettait solennellement, dans l'article 6, de ne céder à aucune puissance étrangère le droit de s'établir en un point quelconque du territoire, soit sur la côte atlantique, soit sur le littoral pacifique. De la sorte, le privilège exclusif concédé aux Américains devait être respecté.

En échange de tous ces avantages, les États-Unis s'engageaient à verser une somme de cinquante-deux millions de francs lors de la ratification du présent traité et, neuf ans après cette date [1], ils devaient payer annuellement douze cent mille francs (art. 25); d'autre part, ils prétendaient terminer les ouvrages accessoires du canal en deux ans et achever les gros travaux douze ans après; ce délai de quatorze années écoulé, le passage devait être livré à la circulation mondiale (art. 24).

Dans les deux derniers articles, il était entendu que les ratifications devraient être échangées à Washington dans les huit mois de la signature du protocole (art. 28) et que la convention ainsi conclue devrait porter effet, quels que fussent les changements de régime survenus en Colombie (art. 26).

Tel qu'il avait été rédigé, ce traité portait en lui des germes de ruine prochaine. Le fait de concéder une bande de territoire était aggravé par le manque de garanties destinées à faire respecter les droits de souveraineté, qui avaient été maintenus; malgré les déclarations de l'article 4, des craintes très naturelles pouvaient s'élever à propos de l'interprétation de ce texte. D'un autre côté, l'article 26 sur la neutralité était conçu en termes peu précis et sa réalisation semblait fort problématique. En somme, le gouvernement de Bogota se liait d'une façon absolue envers le cabinet de Washington et ne pouvait espérer trouver de contrepoids à opposer aux empiétements probables basés sur l'article 6.

Cependant, les Américains se montraient satisfaits, car la

[1] Ce délai devait permettre de juger si l'entreprise était susceptible de réussir.

seconde condition du « Spooner Act » était réalisée. Le président Roosevelt transmit immédiatement la convention du 22 janvier au Sénat qui, le 17 mars, la ratifia sans y rien changer avec une écrasante majorité (73 voix contre 5). L'horizon politique semblait être complètement éclairci et à la Maison Blanche l'on ne mettait nullement en doute que la Chambre Haute colombienne n'acceptât le traité Hay-Herran. En effet, le président Marroquin était favorable à l'entente avec les États-Unis, le pouvoir législatif devait acquiescer, lui aussi, au document diplomatique qui lui était soumis. Mais, dès le mois de mars, l'on put aisément ne point manifester une confiance aussi excessive que prématurée.

Le gouvernement de Bogota, à peine maître de nouveau de la situation et vainqueur de la révolution, qui, quelque temps auparavant, avait éclaté dans les provinces septentrionales, multipliait les précautions à l'intérieur et cherchait parfois imprudemment à battre monnaie pour remédier à la pénurie de ses finances. M. Concha avait, lors des négociations avec M. Hay, proposé comme article 1er du traité le texte suivant : « *La permission accordée par la Colombie aux Compagnies du chemin de fer et du canal de transférer leurs droits aux États-Unis sera réglée par un arrangement spécial préalable entre la Colombie et les Compagnies.* » Cette mesure, en provoquant des pourparlers dont l'issue pouvait être douteuse, menaçait de compromettre le projet yankee, aussi le secrétaire d'État refusa-t-il énergiquement d'adhérer à une telle rédaction, et M. Herran avait abandonné ses prétentions sans insister.

Toutefois, le 24 décembre 1902, alors que rien n'était encore arrêté à Washington, le ministre des finances colombien invita simultanément les deux sociétés du canal et du chemin de fer à nommer des représentants à Bogota pour venir discuter les conditions du transfert de leurs privilèges à la Confédération Nord-Américaine; peu après, dans une nouvelle lettre, il laissait entendre que la cession projetée pourrait s'opérer sans difficultés si une somme d'argent était versée au gouvernement.

M. Hay, en apprenant ces faits, chargea, le 7 avril 1903, son envoyé auprès de la République de Colombie, M. Beaupré, de s'élever énergiquement contre ces agissements, qui étaient manifestement contraires au traité du 22 janvier. La notification de cette protestation eut lieu le 23 avril, mais elle eut des conséquences d'autant plus désastreuses, qu'une publicité intentionnelle avait été donnée à tout ce qui concernait la question de la voie océanique.

En effet, le président Marroquin, rompant avec les procédés dictatoriaux employés depuis la répression des troubles, avait autorisé la presse à répandre et à faire connaître intégralement les conditions de la convention Hay-Herran. L'opinion publique, longtemps indifférente, s'était soudainement émue; les causes de ce brusque changement d'attitude échappèrent alors à l'attention des hommes d'État américains, mais elles apparurent nettement lorsque la révolution du 3 novembre 1903 eut éclairé la situation[1]. Les tendances qui se manifestaient à ce moment étaient en général hostiles à toute ratification de l'accord conclu à Washington, mais on estimait possible d'apporter des modifications rappelant les termes proposés par M. Concha au texte diplomatique soumis au pouvoir législatif[2].

L'incertitude régnait en Colombie et l'on attendait avec une

[1] Il est presque certain que des sommes énormes ont été distribuées à cette époque en Colombie. Dans un article publié en octobre 1903 (c'est-à-dire au moment où éclatait la révolution de Panama) par une revue américaine, la *National Review*, on rencontre ce passage singulièrement suggestif : « *Le rejet de la convention relative au canal n'a pas tant pour cause l'hésitation du Sénat colombien à autoriser la construction sur le territoire colombien d'un canal placé sous la domination des États-Unis que l'habileté déployée par les représentants de certaines compagnies de chemins de fer américains. Evidemment on a employé les arguments ordinaires dans ce cas...* »

[2] M. Beaupré, ministre plénipotentiaire yankee à Bogota, dans une lettre du 30 mars adressée à M. Hay, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'exprimait ainsi :

« *Le sujet de ratification de la convention du canal de Panama intéresse vivement la population de la capitale et donne lieu à une active discussion politique. L'opinion est sans contredit fortement opposée à sa ratification, mais elle n'est pas nécessairement en Colombie un puissant facteur dans l'action législative.* »

vive impatience la réunion du Congrès, qui devait décider du sort du traité. Après bien des retards et des délais, l'ouverture de la session parlementaire fut fixée au 20 juin; mais une dizaine de jours avant cette date se produisit un fait qui fut très vivement commenté à la Maison Blanche.

Le 10 juin, une note officielle, émanant du ministère de l'Extérieur de Bogota, avisait le représentant de la *Compagnie Nouvelle du Canal de Panama,* M. Mancini (qui avait été envoyé à Bogota conformément aux prescriptions de la lettre du 24 décembre 1902), que la cession des droits de cette société française ne pourrait être ratifiée par le gouvernement colombien en raison de l'agitation des esprits et de l'opposition dirigée contre l'établissement des États-Unis dans l'isthme. Toutefois on laissait entrevoir qu'une somme de dix millions de dollars or favoriserait dans une certaine mesure l'homologation de la vente. M. Beaupré transmit aussitôt à M. Hay cette nouvelle et il lui fit part des appréhensions que provoquaient les prochains débats du Sénat[1].

Les élections législatives avaient eu lieu au milieu de la fièvre qui agitait tout le pays, et les députés de chaque parti arrivaient dans la capitale avec la ferme volonté de faire triompher leurs idées. Le président pouvait certes disposer d'une majorité dans chaque Chambre, mais les éléments qu'il groupait autour de lui, étaient trop hétérogènes pour que le succès fût assuré à l'avance. Tout était donc à la merci de complications subites et imprévues. Or celles-ci ne manquèrent point.

[1] L'opinion du diplomate yankee suivait manifestement les fluctuations des mouvements politiques et parlementaires, car, dans sa dépêche du 17 juin, il disait : « *Les membres du Congrès arrivent; l'opposition à la ratification de la convention relative au canal est très forte. L'opinion publique est d'avis que la convention ne doit pas être ratifiée.* »

Mais trois jours plus tard, le 20 juin, il déclarait dans un nouveau câblogramme : « *Ainsi que je l'ai prédit, il y a dans les deux Chambres une forte majorité en faveur du gouvernement et toute loi que le gouvernement peut désirer sérieusement voir voter, le sera.* »

Ces fragments de dépêches ont été extraits du volume de Documents, Sénat, 58e Congrès, 2e session, n° 51, pages 23 et 27. (Washington, National Printing, 1903.)

Une mauvaise impression avait été produite, tant dans les cercles gouvernementaux que dans ceux de l'opposition, par une note remise le 13 juin par M. Beaupré à M. Carlo Rico, ministre de l'Extérieur, et contenant les passages suivants [1].

« *J'ai reçu des instructions de mon gouvernement par câble disant que le gouvernement colombien suivant toute apparence ne comprend pas la gravité de la situation. Les négociations relatives au canal de Panama ont été commencées par la Colombie et ont été vivement demandées par mon gouvernement pendant de nombreuses années. Les propositions faites par la Colombie ont été acceptées par nous presque sans modifications. En vertu de cet accord, notre Congrès est revenu sur sa décision antérieure* [en faveur de la route de Nicaragua] *et a choisi la voie de Panama. C'est pourquoi si la Colombie repoussait actuellement le traité ou retardait indéfiniment sa ratification, les relations amicales entre les deux pays en seraient si gravement compromises que notre Congrès pourrait prendre, dans le courant de l'hiver prochain, des mesures que tout ami de la Colombie verrait avec peine.* »

Les termes dans lesquels était rédigé ce document étaient fort peu courtois et presque offensants pour la puissance qui le recevait. Les derniers mots semblaient cacher une menace et n'étaient qu'une prophétie dont la réalisation devait survenir quelques mois plus tard.

Le président Marroquin, en ouvrant la session, adressa au Congrès un message où il montrait clairement quelle était la situation faite à la Colombie : « *Le gouvernement,* disait-il, *est placé en face de ce dilemme : ou nous devons accepter de voir porter atteinte à nos droits souverains et renoncer à des avantages pécuniaires, auxquels, suivant l'opinion de certaines personnes, nous pouvons prétendre, ou nous devons rigoureusement maintenir nos droits de souveraineté et réclamer péremptoirement l'indemnité pécu-*

[1] Cette note figure, soit dans les *Documentos relativos a las negociaciones para la apertura de esta vita interoceanica* (Bogota, Imprenta Nacional, 1903), soit dans le *Protesta de Colombia contra el Tratado entre Panama y los Estados Unidos* (Bogota, Imprenta Nacional, 1904).

niaire à laquelle nous pouvons nous considérer comme ayant droit.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si nous consentons à l'amoindrissement de notre souveraineté ou si nous n'aspirons pas à la pleine indemnité, le canal sera ouvert par la voie de Panama et les justes désirs de cette province et [ceux] de tous les Colombiens seront satisfaits; mais le gouvernement s'expose à être accusé dans l'avenir de n'avoir pas défendu, comme il le devait, notre souveraineté et d'avoir sacrifié les intérêts de la nation.

Dans le second cas, si le canal n'est pas ouvert par la voie de Panama, le gouvernement serait accusé d'avoir privé la Colombie des avantages de cette entreprise, qui est regardée comme la base de notre grandeur future. J'ai déjà exprimé le désir de voir exécuter le canal interocéanique à travers notre territoire. Je pense que, même s'il nous fallait faire des sacrifices, nous ne devrions mettre aucun obstacle à la réalisation d'une aussi grande entreprise, car elle aura pour effet une amélioration matérielle considérable pour notre pays, et si le canal est ouvert par les Etats-Unis, nos rapports avec eux deviendront plus étroits. Le résultat serait un gain incalculable pour notre industrie, notre commerce et notre richesse.

Heureusement pour moi, la responsabilité de la décision à prendre incombe au Congrès; c'est ce corps qui doit approuver ou rejeter la convention proposée par le gouvernement des États-Unis[1]... »

Cet exposé indiquait très nettement le parti à prendre; malheureusement, il contenait une phrase dont l'influence devait être néfaste au cabinet de Bogota. Le pouvoir exécutif, en effet, déclarait expressément ne point vouloir prendre position dans le débat, mais laisser tout le poids de la résolution à adopter à une assemblée délibérative issue du suffrage populaire. C'était en agissant ainsi éparpiller la responsabilité et laisser le champ libre aux mesures les plus outrées et les moins raisonnables.

Au début du mois de juillet, la note yankee du 13 juin fut communiquée officiellement au Sénat. Dans cette Chambre, l'indignation fut presque générale lorsqu'on eut constaté le peu de

[1] Ce message a été publié dans le recueil officiel des États-Unis : Sénat, 58e Congrès, 2e session, n° 51, pages 32 et 33.

ménagement avec lequel on traitait un État indépendant; néanmoins la crainte de voir les menaces du mémorandum s'exécuter fit une grande impression sur les membres prudents et timorés. Les représentants de la province de Panama laissèrent entendre que la population de l'isthme, vivement intéressée dans cette discussion, exigeait qu'une solution conforme à ses intérêts fût prise. Les séances ne tardèrent pas à devenir très orageuses, car l'opinion publique restait hostile au traité. M. Marroquin fit à plusieurs reprises appeler les sénateurs au Palais national et les pressa de prendre une décision en faveur de la ratification, mais sa voix n'eut que peu d'échos et ses efforts restèrent vains.

D'autre part, le 9 juillet, le ministre plénipotentiaire des États-Unis fut sondé sur la question de savoir si deux modifications ne pourraient être apportées au texte de la convention : la première, portant sur l'article premier, autoriserait la Compagnie française à payer dix millions de dollars or en échange de l'homologation du transfert de ses droits; la seconde élevait de dix à quinze millions de dollars or [1] la somme versée par la Confédération Nord-Américaine. Si ces deux clauses d'ordre exclusivement pécuniaire étaient agréées, l'assurance formelle était donnée que le traité passerait sans obstacle, car le sentiment général, satisfait par ces concessions, accepterait sans peine l'aliénation partielle des droits de souveraineté sur la zone du canal. Mais M. Hay, avisé de ces propositions, se montra intransigeant et, ayant reçu avis de ce qui se préparait dans les comités révolutionnaires panamiens de New-York, il repoussa énergiquement toute idée de changement dans les termes fixés entre lui et M. Herran. Dans sa dépêche du 13 juillet, il exposait à M. Beaupré son point de vue particulier. Cet essai de négociation avait donc échoué.

Le 4 août, le rapport, rédigé par la commission chargée d'apprécier le fameux traité, fut lu solennellement au Sénat; il incli-

[1] De cinquante-deux millions à soixante-dix-huit millions de francs.

nait pour l'acceptation, mais sous condition que les premiers articles seraient remaniés dans un esprit plus libéral. La souveraineté de la Colombie ne devait être restreinte en aucune façon, car ce ne serait alors qu'une cession déguisée de territoire et la constitution ne le permettait point. Les États-Unis devraient être considérés comme une société privée chargée de la construction et de l'exploitation d'un travail public; dans la zone nécessaire pour le creusement de la voie océanique, aucune autre autorité que celle de la Colombie ne devait s'exercer; par suite, les clauses relatives à la création de tribunaux yankees ne pouvaient être admises. De plus, il devait être stipulé dans l'article premier que les Compagnies du canal et du chemin de fer paieraient une indemnité en échange de l'acceptation du contrat de vente. Telles étaient les conclusions des commissaires [1], qui déclaraient que l'existence de la convention du 22 janvier 1903 dépendait entièrement de l'octroi par la Maison Blanche de toutes ces concessions *in globo*.

Ce même jour, M. Beaupré recevait de Washington de nouvelles instructions plus précises que les précédentes, l'invitant à agir sans retard sur le gouvernement colombien, afin d'engager celui-ci à favoriser la ratification; aussi le lendemain, 5 août, adressait-il à M. Carlos Rico une note qui rappelait celle du 13 juin, mais qui était plus aggressive.

« *D'après les documents qui sont aux mains de mon gouvernement*, y était-il dit, *je puis affirmer que les circonstances, dans lesquelles eurent lieu les négociations du canal, sont de telle nature qu'elles autorisent pleinement les États-Unis à considérer comme une violation de la convention conclue toute modification apportée aux clauses stipulées dans le traité, violation qui entraînerait les plus grandes complications dans les relations amicales actuellement existantes entre les deux pays* [2]. »

[1] En réalité, deux membres de la commission présentèrent chacun un rapport, qui ne différaient point l'un de l'autre quant au fond, mais qui examinaient des points de vue particuliers.

[2] Cette note a été publiée dans le *Protesta de Colombia*..... Mais il semble

Cette dernière et malencontreuse intervention acheva de surexciter les esprits à Bogota; les séances du Congrès se passèrent au milieu d'une agitation et d'un tumulte extraordinaires, et les partis extrêmes manifestèrent bruyamment leurs opinions anti-yankees. Représentants et sénateurs rivalisaient d'éloquence en dénonçant dans leurs discours l'audace des Américains, qui osaient s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État étranger. La conclusion à peu près unanime fut que la Colombie avait à sauvegarder son honneur atteint et à se comporter d'une manière digne et compatible avec sa puissance.

Le 12 août, le traité Hay-Herran était repoussé sans explication et sans commentaires par le Sénat, et ce rejet était une réponse aux paroles comminatoires de la Maison Blanche. Une forte majorité avait décidé de ce vote, car les différents groupes parlementaires (nationalistes, libéraux, agrariens ou fédéralistes)[1] avaient montré leur vive réprobation à l'égard des deux notes du 13 juin et du 5 août, et le langage violent de celles-ci avait eu pour seul effet de faire disparaître l'opposition et l'antagonisme au sein du Congrès. Les membres de la province de Panama presque seuls s'étaient prononcés en faveur de la convention.

Ainsi la question se trouvait résolue dans un sens défavorable pour les deux parties contractantes, et la situation déjà fort tendue n'allait pas tarder à s'aggraver singulièrement. En effet, le Sénat colombien avait nommé, le 12 août, une commission de trois membres pour rédiger un projet de loi destiné à réglementer définitivement les conditions auxquelles le pouvoir exécutif serait autorisé à entamer désormais des négociations en vue de l'ouverture d'un passage transisthmique.

Le rapport déposé le 4 septembre déclarait que les conditions suivantes devraient être réalisées pour que tout accord sur cette

que son texte a été légèrement modifié dans les Documents, Sénat, 58e Congrès, 2e session, n° 51, p. 48.

[1] Les noms des différents partis ne coïncident pas exactement avec ceux des groupes politiques d'Europe; en conséquence, il a fallu user d'une dénomination un peu arbitraire pour désigner les diverses opinions.

matière fût valable. Les droits de souveraineté de la Colombie devraient être maintenus intégralement et la neutralité du canal reconnue par toutes les grandes puissances. Une indemnité de dix millions de dollars or [1] serait demandée à la Compagnie française pour permettre le transfert de sa concession; l'État contractant devrait payer, outre une somme de vingt millions de dollars or [2], une rente annuelle de cent cinquante mille dollars or [3] pendant cent ans; à l'expiration de ce temps, une majoration de 20 pour 100 serait appliquée à la redevance pour chaque siècle suivant.

Ainsi les deux grands griefs formulés contre le traité Hay-Herran : abdication du pouvoir d'*imperium* sur la zone de la voie océanique et avantages pécuniaires dérisoires, se trouvaient évités pour l'avenir, puisqu'une limite minima était fixée pour les questions d'argent. La loi fut votée, le 14 septembre, sans opposition sérieuse. Ce fut la dernière fois que le Congrès s'occupa des affaires de Panama durant cette session, qui prit fin le 31 octobre.

La nouvelle de la non-ratification était parvenue à Washington dès le 14 août et elle ne produisit aucune émotion dans les milieux gouvernementaux; ceux-ci avaient prévu cette éventualité et même l'escomptaient pour en tirer parti. Mais il n'en fut pas de même de l'opinion publique, que surexcitaient des articles de journaux très violents contre la perfidie et la déloyauté du gouvernement de Bogota. Des bruits aussi étranges qu'alarmants se répandaient dans les masses populaires; on assurait que M. Herran, loin d'avoir l'intention de négocier sérieusement, n'avait cherché qu'à surprendre la bonne foi des Américains par des promesses fallacieuses, qui, excédant ses instructions, n'avaient aucune réalité et ne pouvaient être acceptées.

L'attitude du président Marroquin était également l'objet de

[1] Cinquante-deux millions de francs.
[2] Cent quatre millions de francs.
[3] Sept cent soixante-quinze mille francs.

vives critiques, et l'on ne craignait pas d'affirmer qu'il espérait, en provoquant le rejet du traité, intimider la Maison Blanche et la déconsidérer. La Compagnie française, disait-on, était en possession de la concession accordée à N. B. Wyse, le 28 mai 1878, pour une durée de douze ans avec possibilité de renouvellement pour six années. Lors de la liquidation de la première société, on obtint des prolongations successives par les lois du 10 décembre 1890 et du 4 avril 1893. Mais, en 1900, il fallut demander un nouveau délai de dix ans; à ce moment, des insurrections désolaient les principales provinces colombiennes et rendaient instable le gouvernement. Dans ces conditions, un décret intervint et reporta, moyennant le paiement de cinq millions de francs, la date d'expiration des privilèges de la société au 31 décembre 1914.

Or, d'après l'opinion de légistes et de jurisconsultes de Bogota, cet acte du pouvoir exécutif n'avait aucune valeur et ne pouvait être régulièrement invoqué, car il était nécessaire qu'une loi émanant du Congrès approuvât cette prolongation. Certains juristes allaient jusqu'à admettre qu'aucune décision législative ne pourrait rendre légal le décret incriminé.

Dans cette situation, des auteurs yankees prêtaient au Sénat colombien le plan suivant : en repoussant le traité Hay-Herran, il annulait *ipso facto* la convention passée entre les États-Unis et la *Compagnie Nouvelle du Canal de Panama*. Les droits de celle-ci prenant fin le 31 décembre 1914, la République Sud-Américaine, en attendant cette date et en contestant la validité du renouvellement de 1900, se trouverait libérée de toute obligation et prendrait possession de tous les travaux exécutés dans l'isthme. Elle pourrait dès lors demander au cabinet de Washington non seulement les vingt millions de dollars or prévus par la loi du 14 septembre, mais encore les quarante millions de dollars or représentant le prix d'achat des titres et privilèges de l'entreprise française. Tels étaient les projets qui étaient en voie d'accomplissement.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, si la légalité du décret

de 1900 était mise en doute par certains hommes politiques, il ne fut jamais question à Bogota de réaliser ces menées spoliatrices, qui auraient eu pour résultat de provoquer les protestations de la France. Du reste, la prolongation était tacitement accordée par le fait que trois années s'étaient déjà écoulées, sans qu'aucune tentative d'annulation eût été effectuée.

Néanmoins, dans la presse fédérale, ces rumeurs tendancieuses se répandirent et firent d'autant plus de bruit que l'opinion publique était prête à y ajouter foi. Il convient d'ailleurs de reconnaître qu'un grand nombre de mécontents colombiens, chassés de leur pays par la dernière révolution et rêvant d'y rentrer en vainqueurs, se trouvaient réunis à New-York, où ils s'étaient groupés et où ils fomentaient de dangereuses intrigues. Il s'était ainsi formé dans cette ville une junte panamienne, analogue à la junte cubaine, qui y avait fonctionné de 1896 à 1899; sous le couvert de soutenir les légitimes revendications de la population isthmique, cette assemblée secrète préparait une nouvelle insurrection.

Les hommes politiques qui faisaient partie de cette association révolutionnaire, heureux de trouver une protection sur le sol de la Confédération Nord-Américaine, en abusaient singulièrement. Au cours des événements de l'année 1903, ils virent leur influence grandir subitement, et s'ils n'étaient pas directement en relations avec le gouvernement de Washington, du moins un échange de vues avait lieu entre eux et les membres du cabinet yankee. Ces patriotes panamiens, au vu et au su de l'administration fédérale, qui, si elle ne leur prêtait pas un appui déguisé, du moins fermait les yeux avec complaisance sur les graves infractions faites au droit international, se livraient à leurs préparatifs.

Ces agitateurs ne se bornaient pas à de vaines déclarations, ils tentaient de nombreuses démarches et disposaient de sommes considérables réunies au moyen de collectes ou de dons. Ils se servaient ouvertement des fonds ainsi recueillis, et les commandes d'armes et de munitions se multipliaient. Des navires,

ayant à bord des cargaisons arrimées en grand secret, quittaient les ports de la Louisiane et des Carolines pour des destinations inconnues, et aucun empêchement n'était mis par les autorités maritimes fédérales à ces agissements suspects. Une active contrebande de guerre se faisait durant les mois d'août et de septembre le long des côtes colombiennes. Tous les partisans de la révolte étaient bien pourvus d'armes et ils étaient prêts à se montrer au premier signal. Il ne restait plus qu'à prévoir le moment de l'action et qu'à distribuer les rôles parmi les affiliés au complot.

Dans la province de Panama, des émissaires, venus de New-York, de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans, attisaient encore le feu des passions; ils invoquaient les anciens souvenirs d'indépendance, montraient sous de noires couleurs l'état de sujétion vis-à-vis de Bogota, qui absorbait tous les revenus des provinces et tirait d'énormes avantages du trafic transisthmique, sans jamais accorder aucune faveur aux districts dont la prospérité l'enrichissait. Ils faisaient enfin ressortir le fait que le gouvernement colombien, ne voyant que son propre intérêt, n'hésitait pas à frustrer les populations, qui désiraient voir terminer le canal, des espérances fondées sur cette source future de fortune.

Dans ces perfides insinuations, on se gardait bien de dire que chaque portion du territoire doit contribuer, dans la mesure de ses ressources, aux dépenses générales, qui profitent indirectement à tous. Il est évident que le département panamien, plus riche que les autres, devait participer aux impôts et aux taxes pour un chiffre plus élevé que celui des contrées centrales plus déshéritées par la nature. Si l'on considère la transformation de l'ancienne Confédération de la Nouvelle-Grenade en une République unitaire de Colombie, il faut bien avouer qu'il ne saurait y avoir de distinction dans le régime des diverses divisions administratives.

Certes, la suspension des travaux de percement de l'isthme avait été une perte très sensible pour les commerçants de Colon ou de Panama et le trafic local s'en était vivement ressenti, mais

ce mécontentement, causé par des modifications d'ordre économique, ne pouvait constituer un grief suffisant pour prononcer la sécession. Celle-ci avait déjà été pratiquée deux fois au cours de l'histoire[1], mais toujours sans succès, car il est à remarquer que si des troubles dirigés contre la présidence peuvent avoir quelque écho dans les régions septentrionales et méridionales, il n'en est pas de même quand l'intégrité du territoire colombien est en jeu, et la nation tout entière dans ce cas se réunit pour empêcher toute diminution de puissance de se produire.

Cependant, pour accroître encore les alarmes des hommes politiques de Panama, l'on se plaisait à leur rappeler que le rejet du traité Hay-Herran impliquait nécessairement la reprise des projets relatifs au tracé de la voie océanique de Nicaragua. En conséquence, les espoirs qu'avaient fait naître les futurs travaux des Américains s'évanouissaient irrémédiablement si le gouvernement de Bogota persistait dans son intransigeance. Les protestations élevées devant le Congrès pour parer à cette fâcheuse éventualité avaient été à peine écoutées; il fallait recourir à des moyens énergiques, que quelques esprits audacieux avaient déjà conçus et préparés. La force devait réussir là où la persuasion avait échoué.

* * *

La nouvelle du rejet du traité du 22 janvier 1903 était parvenue par câblogramme, le 14 août, à la Maison Blanche. Le président Roosevelt voyait ses vœux secrets réalisés, mais pendant plusieurs semaines il hésita avant de prendre une résolution. L'incertitude régnait parmi ses ministres et, au mois de septembre, il n'avait pas encore dévoilé les plans qu'il avait arrêtés. Au premier moment, il avait montré une indignation

[1] En 1840, les provinces de Panama et de Veragua, à l'exemple de celle de Carthagène, s'étaient séparées de la République de Nouvelle-Grenade pour constituer sous le nom d' « État de l'Isthme de Panama » un gouvernement indépendant. Mais la sécession fut de courte durée, car en 1845 l'union entre les districts néo-grenadins était rétablie.

Une nouvelle tentative sécessionniste eut lieu en 1856 et n'eut pas plus de succès.

sans bornes devant les procédés du cabinet de Bogota, mais là s'est limitée son action.

Il était resté spectateur passif mais non désintéressé des menées qui étaient fomentées dans l'ombre, et il avait laissé la presse développer et commenter les bruits injurieux pour M. Herran et pour son gouvernement. En fermant les yeux sur les achats et les envois clandestins d'armes et de munitions, il avait donné licence complète d'agir, mais il n'avait rien fait ou rien dit qui pût le compromettre.

En effet, il sentait que la situation était encore précaire et il ne voulait s'engager qu'en toute assurance de succès. Ses négociations secrètes avec les directeurs de la junte, en particulier avec le docteur Aranjo, ancien gouverneur de Panama, avec M. Manuel Amador Guerrero, l'âme de la révolution, et surtout avec M. Bunau-Varilla, l'avaient entièrement convaincu que tout dépendait de l'adhésion des États-Unis; mais il ne s'était point décidé à fournir un concours à la fois militaire et diplomatique. Il redoutait avant tout de se brouiller avec le parti démocrate, qui lui était peu favorable, et il n'était point sûr de trouver au sein du parti républicain une majorité fidèle qui approuvât tous ses actes.

Or il s'agissait d'éluder les dispositions du « Spooner Act », qui décidait formellement, qu'au cas où un traité avec la Colombie ne pourrait être conclu, le tracé de Nicaragua devrait être choisi. La même condition était imposée si la Compagnie française refusait de céder ses droits. Cette décision devenait donc obligatoire par suite du rejet de la convention Hay-Herran. Mais Roosevelt était un des partisans résolus de la route de Panama; dès lors, il était partagé entre ses convictions intimes et son respect pour la légalité. Après bien des flottements, il prit enfin la résolution, au début du mois d'octobre, de ne tenir aucun compte des prescriptions législatives.

Les secrétaires d'État yankees, lors des entretiens sur la situation extérieure, furent mis dans la confidence des projets du président, mais ils n'approuvèrent point toutes les propositions qui

leur furent soumises. Néanmoins, au bout de quelques jours les divergences ne tardèrent pas à s'atténuer et l'entente se fit rapidement entre les divers départements ministériels. La Maison Blanche promit alors au groupe panamien une coopération déguisée sous le prétexte d'appliquer strictement l'article 35 du traité de 1846, mais elle déclara qu'elle ne voulait point paraître participer aux prochains événements et qu'elle désirait qu'aucune allusion à son assistance ne fût faite par la suite. La période des délibérations venait de prendre fin, l'heure de l'action approchait.

Le 20 octobre, le chef du comité insurrectionnel, le docteur M. A. Guerrero, quittait New-York pour se rendre dans l'Amérique centrale; comme son départ eut lieu en grand mystère, il passa inaperçu durant la traversée. Il allait mettre la dernière main à son œuvre et provoquer l'explosion impatiemment attendue. De nombreux partisans l'avaient précédé et achevaient leurs préparatifs. L'agitation, qui avait surexcité la province de Panama depuis deux ans, semblait décroître depuis plusieurs semaines, mais si la presse locale suspendait partiellement ses attaques contre le gouvernement de Bogota, rien au fond n'était changé.

Dans beaucoup de maisons, des armes étaient cachées, mais les conciliabules suspects avaient cessé. Toutefois un fait significatif s'était produit quelque temps auparavant : une brigade de pompiers volontaires avait été constituée, mais sous cette apparence pacifique se cachait une organisation révolutionnaire d'autant plus dangereuse qu'elle se dissimulait sous des dehors débonnaires et qu'elle ne se faisait point faute de profiter de tous les avantages qui lui étaient bénévolement octroyés. Il ne manquait plus, pour que la sécession se produisît, que la présence des membres influents de la junte de New-York. Le 27 octobre, M. Guerrero débarquait dans l'isthme et son arrivée fut le signal du mouvement.

Le président Marroquin avait jugé déplorables les effets de la dernière session parlementaire et il prévoyait avec raison des difficultés imminentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dési-

reux de parer le conflit qu'il sentait s'aggraver chaque jour, il fit rédiger un manifeste où il assurait que le vote du 12 août n'était point définitif et que des négociations allaient être renouées avec les États-Unis en vue d'arriver à une solution pacifique.

Il comptait faire renaître le calme par la publication de cet acte officiel, qui parut le 1er novembre. Mais les passions trop longtemps contenues se trouvaient déchaînées et les mesures les plus sages paraissaient timides ou timorées. Aucun compte ne fut tenu des déclarations présidentielles, car les chefs de la révolution, sûrs de réussir dans leur tentative, n'étaient point disposés à renoncer à leurs projets.

L'effervescence, qui régnait dans la ville de Panama et qui s'étendait à toute la province, était encore accrue par la présence dans la baie de Panama et dans la rade de Colon de trois navires de guerre yankees, le *Boston,* le *Dixie* et le *Nashville,* qui y avaient été envoyés quelques jours auparavant par le gouvernement de Washington[1]. Les commandants de ces vaisseaux avaient reçu dès le 19 octobre, du secrétaire d'État à la Marine, des plis cachetés contenant leurs instructions et ils avaient eu ordre d'effectuer le voyage avec rapidité, car la Maison Blanche souhaitait vivement que des forces navales fédérales fussent présentes au début du mois de novembre dans les eaux isthmiques. Pour détourner l'attention générale, le bruit fut répandu que cette escadrille avait pour tâche de surveiller les tentatives insurrectionnelles probables dans l'Amérique centrale et en particulier au Nicaragua.

Les projets des révolutionnaires étant connus des Américains, ceux-ci agirent en conséquence. Le 2 novembre, le commodore Glass, commandant l'escadre stationnée devant Panama, fut

[1] Le *Boston* avait d'abord été envoyé à San Juan del Sur, sur le littoral occidental du Nicaragua, mais peu après il se rendit à Panama. Le *Dixie* se trouvait à League-Island (Pennsylvanie) et il partit à la fin d'octobre pour l'isthme. Enfin un autre navire de guerre, l'*Atlanta,* fut chargé de surveiller la mer des Antilles et il gagna Guantanamo sur la côte méridionale de Cuba, port où les États-Unis possèdent une station navale depuis 1903. Quant au *Nashville,* il était à Colon.

secrètement invité par le département de la Guerre à occuper, si cela était possible, le mont Ancon, hauteur de 176 mètres qui domine la ville et le port, et de fortifier cette position avec de l'artillerie afin de s'opposer à toute échauffourée dans la cité. La date du 3 novembre avait été fixée comme jour de l'insurrection, mais il semble bien que le secret n'en avait point été gardé, car le gouvernement de Bogota, averti par des rumeurs imprécises, manifesta l'intention d'empêcher par la force tout événement de se produire.

Le 3 novembre, au matin, entrait dans la rade de Colon le transport colombien *Carthagena*, et à son bord se trouvait le général Tobar, qui amenait un bataillon de tiradores pour rétablir l'ordre et arrêter au besoin les fauteurs de rébellion. A peine les premiers soldats étaient-ils descendus à terre qu'une note du commandant du *Nashville*[1], déclarant ne pouvoir permettre la traversée à l'isthme à ces troupes, lui fut remise. En même temps, la Compagnie du chemin de fer était invitée à ne point laisser transporter les Colombiens sur sa ligne ferrée; pour plus de sûreté, la gare fut occupée par des marins fédéraux en armes aussitôt débarqués.

Le général Tobar, ne pouvant admettre une semblable immixtion de la part d'une puissance étrangère, se rendit auprès de l'officier yankee, mais celui-ci, pour toute explication, montra la dépêche reçue la veille de Washington, dépêche qui lui enjoignait de s'opposer à tout débarquement de forces militaires, à quelque parti qu'elles appartiennent[2]. Cette attitude des États-

[1] Le texte de cette note, tel qu'il est donné dans le *Protesta de Colombia*, est le suivant :

« J'ai appris que la situation à Panama était telle qu'un mouvement sur cette ville des troupes colombiennes qui se trouvent à Colon provoquerait un conflit et menacerait d'interrompre dans l'isthme le libre transit que les États-Unis se sont engagés à maintenir. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous avertir que j'ai donné l'ordre au directeur du railway de Panama à Colon de ne pas transporter les troupes du gouvernement ou celles de ses adversaires.

« JOHN HUBBART. »

[2] La teneur de ces instructions était la suivante : « *Maintenir libre et ininterrompu le transit. Si l'interruption est causée par une force armée, occu-*

Unis n'était impartiale qu'en apparence, car elle ne s'appliquait qu'à l'armée colombienne, étant donné que les insurgés étaient déjà installés dans l'isthme.

L'officier supérieur colombien dut laisser son bataillon à Colon[1] et se rendre seul à Panama. Là, il trouva la population agitée et tumultueuse, mais rien n'était encore accompli. Toutefois son arrivée inopinée montra aux principaux chefs de la révolte que leurs plans étaient connus à Bogota. En conséquence, remplis d'inquiétude et craignant de voir l'occasion propice leur échapper sans retour, ceux-ci avancèrent de quelques heures le moment où le complot devait éclater.

A six heures du soir, le général Huerta, se mettant à la tête du bataillon de Colombia, effectua le prononciamiento en envahissant le palais du gouverneur. Aucune résistance ne lui fut opposée, car tout avait été concerté à l'avance avec les fonctionnaires tant civils que militaires, et la prise de possession du bâtiment officiel eut lieu sans incident. Le général Tobar, assisté de quelques officiers fidèles, chercha mais en vain à arrêter le mouvement; bientôt, tous, surpris par le nombre des assaillants, durent se résoudre à gagner le croiseur *Bogota,* qui se trouvait alors mouillé dans le port. Ils n'eurent point le temps d'y chercher asile et, saisis par les mutins, ils furent arrêtés et jetés en prison. La lutte avait été aussi courte que peu sanglante; grâce à la présence de personnes très populaires et exerçant une impression sur la foule, il n'y eut ni désordre, ni pillage.

Tout cependant n'était pas encore terminé, car le pavillon colombien flottait dans la rade; le navire de guerre *Bogota,* dont le commandant (capitaine Tovar) avait été fait prisonnier en même temps que le général Tobar, s'aperçut vite de la révolution et somma les principaux auteurs de l'insurrection de rendre

pez la ligne ferrée. Interdire le débarquement de toute force armée gouvernementale ou insurgée à intention hostile soit à Colon, Puerto Bello, soit à tout autre point. Empêchez tout débarquement si, à votre opinion, cela devait précipiter le conflit. »

[1] Ce bataillon, resté inactif pendant tout le 3 novembre, se rembarqua le lendemain et regagna la Colombie sans être inquiété.

sans délai les officiers détenus injustement sous peine d'un bombardement. Aucune réponse n'ayant été faite à cette proposition, la canonnade commença; plusieurs obus furent lancés sur la ville, mais le tir était peu assuré et peu efficace par suite de l'obscurité grandissante : aussi le feu ne tarda pas à cesser.

Les membres du corps consulaire se réunirent le lendemain matin chez le vice-consul des États-Unis pour rédiger une note de protestation contre cette tentative de répression dont l'effet moral avait été très réduit. Trois ou quatre personnes avaient été légèrement blessés et un Chinois fut tué; quant aux dégâts matériels, ils se réduisaient à quelques toitures endommagées. Le croiseur n'osa pas stationner plus longtemps, la présence des vaisseaux yankes n'étant pas un gage de sécurité pour lui, et il se retira, le 4 novembre, sans avoir essayé de renouveler un effort contre Panama. La ville, située sur un étroit promontoire, eût été très exposée à l'action de l'artillerie du *Bogota,* qui aurait aisément réduit la rébellion s'il n'eût craint de léser des citoyens étrangers.

Les opérations étaient désormais terminées et le mouvement séparatiste avait pleinement réussi. A peine le pouvoir local fut-il déposé, à peine les officiers colombiens furent-ils emprisonnés, que les dispositions pour organiser un gouvernement provisoire furent prises. Comme tout avait été prévu à l'avance, il n'y eut point d'hésitation et tout s'accomplit sans protestation. La municipalité de Panama, seule autorité qui subsistait, assura l'ordre.

La foule apprit dans la matinée du 4, par une proclamation rédigée pendant la nuit, qu'une réunion populaire devait avoir lieu dans l'après-midi pour décider du sort de la province. L'assemblée se réunit et un acte d'indépendance fut aussitôt proclamé, pour bien manifester l'intention de consacrer solennellement la sécession. La direction des affaires fut confiée à un conseil exécutif de trois membres, MM. J. A. Arango, F. Boyd et T. Arias. Ceux-ci rendirent aussitôt un décret pour former un cabinet de cinq ministres; quant aux organes législatifs, on résolut d'attendre quelques jours pour décider de l'élection

d'un Congrès, qui devrait donner une constitution définitive.

En vertu de deux autres actes officiels, il fut résolu que les fonctionnaires qui jureraient fidélité au nouveau régime, seraient maintenus à leur poste, et que les lois et règlements colombiens continueraient à être en vigueur à titre provisoire. Les principales localités et bourgades de la province faisaient peu après parvenir leur adhésion à la déclaration d'indépendance.

La nouvelle de la révolution était arrivée à Washington le 4 novembre; le consul général des États-Unis à Panama étant absent, son suppléant, M. Ehrman, vice-consul, câbla immédiatement l'annonce de l'insurrection et son issue. Les trois nouveaux conseillers suprêmes, de leur côté, envoyaient un télégramme [1] à la Maison Blanche, pour faire part de la formation d'une République de Panama. M. Roosevelt pouvait dès lors se féliciter d'avoir agi avec tant d'à-propos et il se prépara à régler définitivement la question du canal océanique en brusquant les pourparlers diplomatiques.

Il n'eut point besoin de faire une démarche auprès du cabinet de Bogota; celui-ci prit les devants, car il était inquiet des renseignements reçus à l'égard des événements du 3 novembre, il ne croyait pas cependant la situation plus désespérée qu'en 1840 ou en 1856. Aussi des ouvertures furent faites le 6 à M. Beaupré; il lui fut déclaré que, si une coopération intime des armées yankee et colombienne rétablissait le calme dans l'isthme, la loi martiale serait proclamée et appliquée à toutes les provinces et, à la faveur de ce régime d'exception, le traité Hay-Herran serait ratifié par décret dans son intégralité. Au cas où cette proposition aurait paru trop énergique, on offrait de réunir au mois de

[1] Ce télégramme était ainsi conçu :

« *Secrétaire d'État. Washington.* — Nous prenons la liberté de porter à la connaissance de votre gouvernement qu'hier après-midi, à la suite d'un mouvement populaire et spontané de la population de cette ville, l'indépendance de l'isthme a été proclamée et la République de Panama a été instituée; son gouvernement provisoire a organisé un comité exécutif, formé de nous-mêmes, et nous sommes assurés de la force militaire nécessaire pour mener à bonne fin notre entreprise. »

mai le Congrès en session extraordinaire, après avoir fait procéder à des élections spéciales, et on laissait entendre qu'un vote favorable serait obtenu sous la pression des circonstances.

Mais cette démarche venait trop tard pour avoir quelque effet. Le représentant des États-Unis recevait le même jour des instructions d'après lesquelles il devait empêcher toute action militaire de la Colombie dans l'isthme. Il se conforma aussitôt aux intentions de son gouvernement, en adressant le 11 novembre une lettre à M. Carlos Rico pour annoncer à celui-ci quelles étaient les futures dispositions à prendre envers la population panamienne.

Les ministres de Bogota avaient été très émus par un rapport relatant le fait suivant. Le 4 novembre, le conseil panamien avait notifié officiellement au corps consulaire de la ville la constitution du nouvel État. M. Ehrman, vice-consul yankee, répondit le 7 novembre, en déclarant qu'il espérait que la vie et les biens des Américains seraient respectés dans toute l'étendue du territoire. La Colombie, en recevant communication de cette lettre, protesta vivement en soutenant que le gouvernement de Washington reconnaissait par là l'existence de la nouvelle république. Certes la lettre du 7 novembre ne contenait aucune déclaration précise, mais le simple fait qu'un agent fédéral était entré en relations ouvertes avec les insurgés, impliquait que ceux-ci étaient considérés comme des belligérants et non comme des rebelles. Par suite, c'était admettre tacitement tous les changements survenus dans l'isthme.

Ce qui rendait la thèse soutenue par M. C. Rico dans sa note du 12 novembre plus acceptable, c'est le laps de temps qui s'était écoulé entre la réception de la première lettre et l'envoi de la réponse. Il était évident que M. Ehrmann n'avait pas pris sur lui de répondre à la notification qui lui était faite, mais il avait transmis celle-ci au secrétaire d'État et avait reçu de M. Hay les instructions nécessaires pour agir immédiatement en l'absence de son chef.

Ces instructions étaient ainsi libellées : « *Si vous jugez qu'un*

gouvernement de fait, de forme républicaine et (constitué) sans opposition formelle de la part de la population elle-même, a été établi dans l'État de Panama, vous entrerez en relations avec lui comme gouvernement responsable dans l'étendue de ce territoire, et vous vous adresserez à lui pour toutes les mesures destinées à protéger les personnes et les propriétés des citoyens des États-Unis et à maintenir ouvert le trafic transisthmique suivant les stipulations des traités actuellement existants. »

Si la Maison Blanche avait entendu respecter scrupuleusement le droit des gens, elle se fût abstenue de toute manifestation hostile envers la Colombie. La neutralité eût été de rigueur, étant donné qu'aucune intervention en faveur des insurgés n'eût été justifiée. On peut même admettre qu'il ait été naturel d'appliquer rigoureusement l'article 35 du traité de 1846 en prêtant main forte aux troupes régulières colombiennes pour rétablir l'ordre.

Le président Marroquin fut vivement blessé par cette conduite peu loyale, qui était manifestement en contradiction avec la foi des conventions; aussi chargea-t-il, le 12 novembre, son ministre de l'Extérieur de rédiger une réponse énergique à la lettre de M. Beaupré, reçue la veille. Dans cette contre-note se trouvait exprimé, avec beaucoup de modération, l'étonnement profond que causait dans les milieux gouvernementaux la nouvelle des succès révolutionnaires. En outre, deux griefs importants étaient articulés contre le cabinet de Washington : on lui reprochait de n'avoir pas respecté les stipulations de 1846 et de s'être immiscé dans un conflit d'ordre purement local sans qu'aucun dommage ou aucun outrage pût légitimer une telle conduite. Ces idées furent encore plus longuement développées dans les memoranda des 16, 17 et 19 novembre, et bientôt une nouvelle source de protestation vint s'ajouter aux précédentes : la reconnaissance hâtive du nouvel État.

Mais ce réquisitoire était aussi inutile que tardif; le président Roosevelt, après avoir consulté indirectement le 10 novembre le Congrès fédéral et se voyant appuyé par une forte majorité [1],

[1] Le président Roosevelt avait obtenu, le 9 novembre, un vote favorable

reconnut solennellement le 13 novembre, c'est-à-dire dix jours après la révolution, la République de Panama comme puissance libre et indépendante. Cette décision fut portée le lendemain à la connaissance du gouvernement de Bogota par M. Beaupré. Dès lors une phase nouvelle allait s'ouvrir pour la question du canal interocéanique, car une nation venait de naître dans l'Amérique centrale et possédait l'isthme où devait être creusé le futur passage maritime.

*
* *

Les États-Unis avaient profité de l'occasion qui s'offrait à eux pour en finir avec les pourparlers relatifs à la voie transisthmique; ainsi s'explique cette reconnaissance hâtive de la République panamienne. Les autres puissances, un instant incertaines, ne tardèrent pas à suivre l'exemple du cabinet de Washington; du reste, pour la plupart d'entre elles, il ne s'agissait que d'un fait sans grande conséquence, car peu leur importait l'apparition dans le monde d'un nouvel État. La France donna son adhésion tacitement le 16 novembre et officiellement le 22; les nations de l'Ancien et du Nouveau Continent firent de même durant les mois de novembre et de décembre [1].

La République de Panama, dont l'existence ne pouvait plus être contestée que par la Colombie, résolut dès le 13 novembre d'entrer en rapports avec la Maison Blanche. L'ingénieur français, M. Bunau-Varilla, fut désigné comme ministre plénipotentiaire à Washington, et il reçut pleins pouvoirs pour signer un traité relatif au futur canal. Il se présenta à M. Hay le 7 novembre

lors de la discussion de la politique étrangère et, le lendemain, il fut de nouveau approuvé d'une façon formelle au sujet de l'adoption du traité de réciprocité avec Cuba.

[1] La France, le 22 novembre; la Chine, le 26; l'Autriche-Hongrie, le 27; l'Allemagne, le 30; le Danemark, le 3 décembre; la Russie, le 6; la Suède-Norvège, le 7; la Belgique, le 9; le Nicaragua, le 15; le Pérou, le 19; la République cubaine, le 23; la Grande-Bretagne, le 24; l'Italie, le 24; le Japon, le 28; le Costa-Rica, le 28; la Suisse, le 28, et le Mexique le 1er mars 1904.

et l'informa de sa nomination; toutefois, avant d'agir comme diplomate, il dut attendre de Paris la confirmation de ses nouvelles fonctions, confirmation qui lui parvint le 12 novembre.

Il fut alors admis à présenter ses lettres de créances au président Roosevelt, et les négociations commencèrent presque aussitôt. Les traits généraux de la convention étaient déjà arrêtés depuis longtemps entre les deux parties contractantes; il ne restait plus qu'à trouver les termes définitifs. L'entente s'établit rapidement, et le 18 novembre les signatures étaient apposées au bas du protocole qui accordait aux Américains des avantages remarquables.

Les États-Unis recevaient en pleine propriété et en toute souveraineté une bande de territoire large de 16 kilomètres à travers l'isthme et quelques petites îles de la baie de Panama (art. 2 et 3). Ils pouvaient également se rendre possesseurs, par voie d'achat ou de louage, de terrains nécessaires pour la création de stations navales sur la côte de l'Atlantique ou celle du Pacifique. Les privilèges accordés à la *Compagnie Nouvelle du Canal de Panama* et la *Panama Railroad Company* devaient être transmis sans opposition au gouvernement fédéral. Celui-ci obtenait la faculté, au cas où la neutralité de l'isthme serait en péril, d'intervenir militairement et même d'élever des fortifications (art. 23).

Les villes de Panama et de Colon, non comprises dans cette concession, devenaient ports francs, et les mesures sanitaires édictées dans la zone du canal devaient y être appliquées, si les autorités locales se montraient incapables, par les Américains eux-mêmes. Tout contrat ayant trait à l'exploitation ou à la construction d'une voie de communication interocéanique maritime ou terrestre devenait nul de plein droit et la notification de cette nullité incombait à la République panamienne (art. 20).

En échange de ces faveurs, les États-Unis promettaient de maintenir l'indépendance du nouvel État (art. 1er); de payer 10 millions de dollars or [1] lors de la ratification, et, neuf ans plus tard, une rente annuelle de 250 000 dollars or [2] devait être ver-

[1] Cinquante-deux millions de francs.
[2] Un million 250 000 francs.

sée à la République (art. 14). En outre, il était formellement stipulé qu'aucune modification politique dans l'isthme n'altérerait les conditions de cet accord. Enfin les clauses du traité de 1901 entre les cabinets de Saint-James et de Washington devaient être respectées en ce qui concerne l'égalité de pavillon et la neutralité du canal. Aucune date ne fut fixée pour l'échange des ratifications, qui devaient avoir lieu dans le plus bref délai.

Ainsi cet accord aggravait singulièrement les stipulations de la convention Hay-Herran. Les droits de souveraineté de l'État concédant étaient complètement aliénés sur le territoire de la voie océanique, alors qu'auparavant il avait toujours été entendu que la Colombie conserverait une sorte de domaine éminent sur la zone du canal. D'autre part, question plus grave et d'une portée internationale, la neutralité du passage était rendue fort aléatoire par la possibilité donnée aux Yankees d'élever des fortifications sur chaque rive.

Le cabinet de Bogota ne pouvait assister avec indifférence à cette spoliation. M. Herran fit observer, dès le 7 novembre, à la Maison Blanche dans quel esprit hostile à son gouvernement se trouvait rédigée la note du même jour de M. Hay. Pendant deux semaines les protestations se succédèrent, mais en vain. De la capitale colombienne des négociations avaient été engagées depuis le 12 novembre avec le docteur M. A. Guerrero pour inviter celui-ci à revenir sur ses actes dictatoriaux, mais l'entente ne put s'établir et, le 20 novembre, tout espoir de conciliation s'évanouissait. La répression était impossible, par suite du veto opposé par le commodore yankee à tout débarquement de troupes dans l'isthme.

Il ne restait d'autre ressource que de lancer une circulaire diplomatique afin d'émouvoir les différentes chancelleries du monde, mais cette démarche apparaissait à l'avance comme toute platonique, puisque plusieurs puissances avaient déjà reconnu la nouvelle république. Néanmoins, ni la Grande Bretagne, ni l'Allemagne, ni l'Italie ne s'étaient encore prononcées,

et un appui favorable pouvait être trouvé auprès de ces trois cours [1].

Le président Marroquin, désireux de frapper un coup décisif et d'intéresser à sa cause l'opinion publique, résolut d'envoyer en mission extraordinaire un personnage de marque qui pût aisément se faire l'avocat de la Colombie. Le général Reyes fut choisi pour se rendre à Washington et pour y présenter au nom de son pays de nouveaux arguments et de nouvelles propositions [2].

Il arriva aux États-Unis, décidé à tout tenter pour provoquer une entente. A peine débarqué, il remit au secrétaire d'État, M. Hay, le 23 décembre 1903, une note où se trouvaient énumérées sous plusieurs chefs les causes de divergence entre les deux cabinets. M. Beaupré avait, au sujet du traité du 22 janvier, manifesté avec trop d'énergie dans sa lettre du 5 août son refus d'accepter tout amendement modifiant le premier article. C'était une interprétation abusive du droit des gens que de prétendre que toute convention dès sa conclusion lie intégralement les deux parties à l'acte en empêchant celles-ci d'altérer d'un commun accord le texte avant sa ratification.

Or le Sénat de Bogota avait demandé la révision partielle du traité, mais, devant l'opposition du Sénat yankee, il avait, usant de son pouvoir d'appréciation, rejeté toute ratification. En agissant ainsi, les membres de la Chambre Haute colombienne avaient strictement suivi les dispositions d'ordre constitutionnel qui défendent expressément d'aliéner aucune parcelle du terri-

[1] Ces trois États s'étaient entendus pour agir collectivement d'une façon coercitive envers le Vénézuéla; leurs flottes combinées bloquaient les côtes de ce pays, qui refusait de reconnaître les emprunts contractés par lui à l'étranger. De là étaient nées des difficultés presque insolubles.

Ces trois puissances européennes ne pouvaient se louer de l'attitude des États-Unis, qui, arguant de la doctrine de Monroë, empêchaient l'emploi de mesures énergiques vis-à-vis du gouvernement de Caracas et permettaient ainsi à celui-ci de braver l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

[2] Le compte rendu de cette ambassade extraordinaire a été officiellement publié dans l'ouvrage suivant : *Mision diplomatica y militar*, Bogota, Imprenta Nacional, 1904.

toire, et l'article 13 de la convention Hay-Herran impliquait une renonciation à l'exercice de la souveraineté sur une partie de l'isthme. La responsabilité des événements survenus au début du mois de novembre incombait donc entièrement aux Américains, qui par leur intransigeance avaient refusé de reprendre des conférences portant sur les articles 1 et 3 et avaient causé par leur attitude le rejet en bloc des stipulations du traité.

Le général Reyes faisait remarquer d'autre part que les conséquences de cette décision parlementaire avaient eu une portée que l'on n'avait pu soupçonner, puisque l'on se fondait sur la loyauté et la bonne volonté des États-Unis. Ceux-ci, au lieu de se conformer aux prescriptions du Spooner Act, c'est-à-dire de choisir la voie de Nicaragua, s'étaient obstinés à préférer la route de Panama, et ils n'avaient pas craint de favoriser les révolutionnaires sécessionnistes.

Sur ce point, l'envoyé extraordinaire colombien se montrait très affirmatif, et il rappelait, non seulement les mesures prises par le commodore Glass et le commandant du *Nashville*, mais encore les instructions qu'avaient produites ces officiers, ce qui prouvait nettement que ceux-ci n'avaient point agi de leur propre mouvement mais sur les ordres du secrétaire d'État de la Marine. De plus, il mentionnait parmi d'autres faits les propos tenus par le docteur M. A. Guerrero, F. Boyd et T. Arias, le 8 novembre, devant le général Tobar, alors emprisonné à Panama, paroles qui prouvaient la participation du gouvernement fédéral aux menées insurrectionnelles [1].

[1] Le futur président de la République panamienne, M. Manuel Amador Guerrero, avait, en effet, entretenu le général Tobar dans sa prison et lui avait déclaré que « *les événements qui venaient de s'accomplir étaient le résultat d'un plan mûrement combiné et longuement discuté entre Washington et Panama, et exécuté avec la protection et la garantie du gouvernement des Etats-Unis, avec lequel il achevait personnellement de s'entendre et dont il avait reçu deux millions et demi de dollars*[a] *pour couvrir les premiers frais de sa nouvelle république, que des bâtiments yankees se trouvaient à Colon pour protéger le mouvement révolutionnaire, que toute résistance était inutile et qu'il devait par esprit d'humanité ordonner le rembarquement du bataillon de tiradores.* »

Ces affirmations furent plus tard démenties, mais MM. Frederico Boyd

a) Douze millions et demi de francs.

Rappelant les termes du traité de 1846, il demandait si la Maison Blanche, en s'engageant alors à garantir non seulement l'intégrité mais encore les droits de souveraineté de la Nouvelle-Grenade (ancienne Colombie), n'avait pas violé la foi jurée en prêtant aide et assistance aux rebelles; n'était-il pas à propos de signaler qu'elle avait instamment demandé au mois de juillet 1902 l'application de l'article 35 de cette convention de 1846, quinze mois avant d'enfreindre les prescriptions de ce même texte qu'elle invoquait à ce moment et dont elle faisait la base de ses réclamations.

Au cas où le cabinet de Washington, mécontent de voir échouer ses projets relatifs à Panama, n'eût point prêté son appui pour rétablir l'ordre troublé par les rebelles, du moins aurait-il dû se borner à une stricte neutralité et laisser aux troupes colombiennes le libre accès de la province. Mais en occupant, au mépris de tout droit, la voie ferrée transisthmique, il avait accompli un acte flagrant d'hostilité envers le gouvernement de Bogota. Enfin à toutes ces critiques venaient se joindre les protestations concernant la reconnaissance hâtive du nouvel État et la conclusion précipitée d'un accord au sujet du futur canal.

Après avoir longuement exposé ces griefs, le général Reyes proposa de rétablir dans la province de Panama le *statu quo ante*; en échange de cette concession, le traité Hay-Herran serait accepté intégralement par le Sénat colombien et entrerait immédiatement en vigueur. Tout en ne s'illusionnant point sur la portée de cette demande qui, formulée dès le 6 novembre par M. C. Rico, n'avait eu aucun succès, il exigeait toutefois que le blocus des côtes atlantiques fût levé et que le commodore Coghlan laissât les troupes colombiennes débarquer à Colon et tenter de reprendre Panama. Au cas où ces propositions seraient repoussées, il consentait à recourir à l'arbitrage du tribunal de

et Tomas Arias, qui avaient tenu des déclarations analogues, maintinrent leurs dires. Le général Tobar, aussitôt remis en liberté, fit parvenir au ministre de la Guerre à Bogota, le 20 novembre, un rapport circonstancié sur les événements de Panama, rapport qui fut en partie publié dans le *Protesta de Colombia*.

la Haye, qui fixerait le montant des indemnités dues à la Colombie pour sa renonciation volontaire à ses légitimes prétentions et pour son acquiescement au régime présent [1].

Le secrétaire d'État, M. Hay, répondit le 5 janvier 1904 à ce long plaidoyer par un memorandum où, dès le début, il annonçait qu'il n'y avait point à revenir sur les faits accomplis, et dans lequel il entreprenait de réfuter les déclarations du plénipotentiaire sud-américain.

Selon lui, les délibérations du Congrès colombien ne pouvaient se comparer qu'en apparence aux résolutions prises par le Sénat yankee. Dans le premier cas, le pouvoir exécutif n'avait fait aucun effort pour assurer le triomphe de la convention du 22 janvier 1903. Au contraire, à Washington, le président avait éclairé l'opinion publique afin d'assurer un vote favorable. Le ministre relevait ensuite avec insistance le fait que les pourparlers engagés à Bogota avec la Compagnie française et celle du Panama Railroad n'avaient d'autre but que de forcer ces deux entreprises privées à verser à la Colombie une indemnité pour permettre le transfert de leurs droits respectifs aux États-Unis. Oser de telles démarches était contraire à l'article 1er du traité Hay-Herran.

Quant à la participation supposée de la flotte fédérale au mouvement insurgé, des dénégations formelles étaient opposées aux insinuations tendancieuses du général Reyes, et M. Hay, passant légèrement sur cette question, insistait, au contraire, sur la prétendue violation des clauses de 1846 : « *Le traité n'avait d'autre raison d'être que l'adaptation de l'isthme au transit international... La garantie par les États-Unis de la neutralité de l'isthme et de la souveraineté et de la propriété de la Nouvelle-Grenade sur celui-ci avait été donnée précipitamment pour la réalisation de ce dessein. Dans ce but, les États-Unis entreprirent de protéger le souverain de l'isthme contre les attaques des puissances étrangères. Les puissances*

[1] M. Carlos Rico, dans sa note du 12 novembre, avait déjà exprimé à M. Beaupré la possibilité de recourir à un arbitrage, mais aucune réponse n'avait été faite à cette ouverture.

visées à l'origine étaient les puissances européennes, mais le traité ne faisait aucune distinction. La théorie sur laquelle le gouvernement colombien base ses griefs, que le traité obligeait le gouvernement des États-Unis à protéger le gouvernement de la Nouvelle-Grenade contre une insurrection ou ses conséquences, ne trouve aucun appui dans les faits et est par sa nature même inadmissible... On ne peut, en vérité, imaginer que la Nouvelle-Grenade désirait que les États-Unis intervinssent dans ses révolutions intérieures ou que les États-Unis acceptassent pareille clause...»

Ayant légalement reconnu le nouvel État, le cabinet de Washington n'estimait pas pouvoir annuler cet acte officiel et les rapports diplomatiques établis ne pouvaient être rompus sans motif valable. Par suite, le rétablissement du *statu quo ante* était manifestement irréalisable puisque de nombreuses nations étrangères avaient adhéré à la création de la République de Panama. D'autre part, la politique extérieure yankee fondée sur des sentiments pacifiques se refusait à favoriser une guerre civile; en conséquence, tant que le gouvernement de Bogota ne renoncerait pas à ses projets belliqueux, la liberté de navigation ne serait pas rétablie et les communications avec l'isthme resteraient interrompues.

Enfin la proposition d'arbitrage était repoussée, car cette procédure de conciliation ne pouvait s'appliquer qu'à des objets juridiques et non politiques. Or si l'affaire de la révolution de Panama était portée devant le tribunal de la Haye, il serait à craindre que la politique yankee ne fût mise en cause et à ce sujet l'incompétence des juges serait absolue.

Ainsi donc, conclut le memorandum, aucun changement à la situation actuelle ne paraît probable ou désirable; les faits accomplis doivent être reconnus, et il est bon de s'en tenir là. Toutefois la Maison Blanche, dans l'intention de rétablir la paix, était prête à offrir ses bons services à la Colombie en vue de provoquer un accord sur une base équitable et stable.

Le général Reyes avait eu tout le loisir, du 23 décembre au 5 janvier, de sonder les dispositions des ambassadeurs étrangers

à Washington, et il put se convaincre aisément que par suite de l'indifférence générale ses efforts seraient vains. Néanmoins, il adressait, le 6 janvier, une nouvelle note conçue dans des termes courtois mais fermes, dans laquelle il renouvelait son offre d'arbitrage. Le 13, M. Hay remettait au représentant de la Colombie le dernier document intéressant la question du canal océanique. Il se contentait de manifester son vif désir de voir l'entente régner dans l'Amérique centrale et, comme moyen de parvenir à ce résultat, il inspirait l'idée « *de déférer à une cour spéciale d'arbitrage le règlement des matières d'ordre matériel, qui sont une conséquence des faits précédant ou suivant la déclaration d'indépendance de Panama, et sur lesquelles la Colombie et le Panama peuvent raisonnablement différer* ».

A cette déclaration dérisoire, aucune réponse ne fut faite et l'envoyé extraordinaire quitta, peu de jours plus tard, les États-Unis; la tentative pour rouvrir des négociations avait totalement échoué devant la résistance du gouvernement de Washington. Les Américains, satisfaits d'être enfin en possession d'une voie océanique qui leur appartînt véritablement, ne ménageaient point leur approbation au président Roosevelt.

Celui-ci toutefois, s'il trouvait l'opinion publique favorable à ses décisions, se heurtait, en revanche, à une opposition aussi redoutable qu'acharnée de la part de certains milieux politiques. Aussi se préparait-il à résister aux assauts qu'allait susciter la ratification du traité Hay-Bunau-Varilla, et il se hâta de provoquer les débats qui menaçaient d'être fort orageux. Dès le début de la session, le 7 décembre 1903, il adressait au Sénat le texte de la convention en même temps qu'un message, où il rappelait la nécessité impérieuse de sauvegarder les intérêts nationaux en s'occupant activement d'ouvrir à travers l'isthme un passage maritime.

Le parti démocrate, hostile au président, prit immédiatement position et, ne pouvant attaquer directement le texte diplomatique qui était considéré comme très avantageux par les masses populaires, il fit porter ses attaques sur l'attitude du gouverne-

ment lors de la révolution du 3 novembre, et il contesta vivement la légalité de la reconnaissance de la nouvelle république. Pendant deux mois, les discussions se poursuivirent sans amener de vote décisif. La majorité des deux tiers du Sénat, requise par la constitution pour la ratification des actes internationaux, paraissait impossible à former, car les représentants de l'opposition, au nombre de trente-trois, formaient un bloc compact, qui ne s'effrita que sous les efforts persévérants du pouvoir exécutif. Grâce à la défection de quatorze démocrates, un vote d'approbation put être obtenu le 23 février 1904, par soixante-six voix contre quatorze. Quelques jours plus tard, le 26 février, l'échange des ratifications avait lieu à Washington.

Les États-Unis, d'autre part, avaient songé à écarter tout obstacle qui pût porter atteinte à la convention du 18 novembre. Ils avaient décidé le conseil exécutif panamien à prendre sur lui la responsabilité de l'adhésion au traité dès le 2 décembre. Ainsi toute objection du Congrès, qui devait être élu le 23 décembre, se trouvait évitée; mais, pour empêcher toute reprise de cette question, deux articles spéciaux furent insérés dans le projet de constitution : par l'un, les concessions accordées aux Américains étaient confirmées *in globo* (art. 3); par l'autre, le droit d'intervention du gouvernement fédéral, en cas de troubles, était formellement reconnu (art. 131). L'assemblée, réunie seulement au mois de janvier, nomma, le 16 de ce mois, M. M. Amador Guerrero, président de la République panamienne et, le 13 février 1904, l'acte constitutionnel fut voté sans aucune modification. Ainsi la législature panamienne avait tacitement approuvé le conseil exécutif, et M. Bunau-Varilla pouvait treize jours plus tard procéder à l'échange des ratifications.

Dès lors, il ne s'agissait plus que de commencer les travaux de creusement dans le plus bref délai. Une commission fut nommée sous la présidence de l'amiral Walker pour étudier les projets de tracé [1]. Le 4 mai 1904, la délimitation du territoire cédé

[1] Cette commission était ainsi composée : J. G. Walker, président ; major général G. W. Davis ; B. M. Harrod, ingénieur ; W. B. Parsons, ingénieur ;

aux États-Unis eut lieu et, peu après, un acte présidentiel réglait les conditions d'administration du « Canal Zone ». Celui-ci était soumis au pouvoir du secrétaire d'État à la Guerre, car ce régime, pratiqué quelques années auparavant à Cuba et aux Philippines, avait donné des résultats si satisfaisants qu'il fut appliqué de nouveau.

La commission Walker fut bientôt remplacée par la commission Shonts, assistée d'un comité d'ingénieurs-conseils[1]. La majorité de celui-ci se prononça pour la construction d'un canal à niveau, mais le président Roosevelt fit adopter les plans de la minorité; le passage interocéanique devait donc être pourvu d'écluses. La résolution prise, il ne restait plus qu'à l'exécuter. C'est ce qui eut lieu, sous l'impulsion énergique des principaux hommes d'État yankees, qui ne négligèrent ni l'argent, ni les efforts pour parvenir au but proposé

C. E. Grunsky, ingénieur; Franck Hecker et J. F. Wallace. Ce dernier fut choisi pour ingénieur principal.

[1] Ce comité se composait de : major général G. W. Davis, président; A. Noble, W. H. Bürt et W. B. Parsons; général H. L. Abott; F. P. Sterns, H. Schussler; J. Randolph et W. H. Hunter, désignés par l'Angleterre; Guérard et Quellenec, désignés par la France; E. Tincauzer, désigné par l'Allemagne, et J. Welcker, désigné par les Pays-Bas. Il se réunit à Washington le 1er septembre 1905.

A. S. Tuaner.

COMPTES RENDUS

La Campagne de France : Napoléon et les Alliés sur le Rhin, par le commandant Lefebvre de Béhaine. Introduction de F. Masson, Paris, février 1913, in-8°.

Le volume que le commandant Lefebvre de Béhaine vient de publier n'est que le début d'une œuvre considérable d'une réelle nouveauté. M. Frédéric Masson, avec la vigueur et la clarté qui lui sont coutumières, a retracé dans une puissante introduction la genèse de ce travail, à la naissance et au développement duquel il a assisté presque jour à jour. L'auteur, après une carrière militaire bien remplie, mais interrompue en pleine force de l'âge par un grave accident, s'est tourné vers l'histoire, comme naturellement et poussé aussi par un lointain atavisme ; ce qui explique que son coup d'essai soit un coup de maître.

Ayant constaté que les lacunes étaient nombreuses dans l'histoire politique et militaire de la fin de l'empire, il s'est attaché à en combler une partie. Entre la fin de la campagne d'Allemagne proprement dite et le début de la campagne de France, plus exactement entre Leipzig et Brienne, quatre mois se sont écoulés qui sont parmi les plus remplis de cette époque ; c'est l'épilogue d'un drame, c'est le prologue d'un autre, c'est l'entr'acte angoissant au cours duquel s'accomplissent, peut-on dire, les faits décisifs.

Car de la façon dont l'Empereur peut conduire la retraite après Leipzig dépend la défense de la frontière du Rhin, et cette retraite elle-même dépend également de la conduite des derniers alliés de Napoléon.

Pour comprendre la situation de la France au 1er janvier 1814, force est donc de remonter, dans une sorte de volume préliminaire, à la défection de la Bavière et du Wurtemberg, aux traités de Ried et d'Offenheim, trop souvent négligés par les historiens et dont les conséquences sont pourtant incalculables.

Après les avoir mis en pleine lumière, l'auteur, se retournant vers la France, examine par le menu la situation des corps d'armée qui se trouvent encore épars au delà du Rhin, l'état de toutes les unités rassemblées à grand peine en deçà du fleuve par l'admirable activité du vieux Kellerman : la ligne du Rhin, par suite de la défaite subie en Allemagne, par suite, il faut le dire aussi, de la faiblesse, de l'impéritie, voire même déjà de la trahison du ministre de la guerre Clarke et de quelques-uns de ses commis, apparaît tout à fait intenable. Quand Napoléon entre à Mayence à la tête de sa petite armée exténuée par cette retraite d'Erfurt à Hanau et d'Hanau au Rhin, — chef-d'œuvre de tactique militaire trop peu connu jusqu'ici, que l'auteur étudie et apprécie ici en homme de métier, — il est le premier à sentir que l'invasion est fatale et qu'il faut, pour y faire tête, former en toute hâte une armée nouvelle. Sans doute, croit-il avoir pour cela cinq ou six mois devant

lui. Mais l'ennemi, entraîné par Blücher et plus encore par Alexandre, n'est pas décidé à prendre ses quartiers d'hiver à Francfort.

Son dernier acte au delà du Rhin est la violation de la neutralité suisse; c'est aussi le dernier chapitre de ce premier volume et ce n'est pas le moins curieux. Malgré l'empereur Alexandre, qui succéderait volontiers à Napoléon comme médiateur de la Confédération helvétique pour complaire à Laharpe, son vieux gouverneur, les Autrichiens, prudents et peu scrupuleux sur les moyens, redoutent de passer le Rhin face à l'ennemi; ils combinent donc, à l'insu de leur allié autant qu'ils le peuvent — encore que la duplicité du tsar laisse planer en ce point comme sur plusieurs autres un certain mystère, — le passage du fleuve à Rheinfelden, à Schaffouse, à Bâle; ils obtiennent à force de tractations, de menaces, peut-être d'argent, la complicité du landamman, et Metternich met le comble à son outrecuidance en faisant renverser, par les soldats de l'empereur François, le gouvernement démocrate de Berne qui avait toujours gêné son action.

Écrit en un style « d'une simplicité toute militaire », sans images ni précautions oratoires, cette belle étude, solidement construite et largement documentée, fait augurer pour son auteur une brillante carrière d'historien : « il arrive à propos, dit fort bien M. Frédéric Masson, pour remplacer les athlètes qui, comme Albert Sorel et Henry Houssaye, ont mené la lutte pour les mêmes idées et selon la même méthode ».

Pierre Rain.

Un méconnu. — Le général Trochu, par Vital Cartier. Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, 1913, in-12.

Les temps révolus depuis la guerre fatale de 1870 ne sont pas encore assez éloignés pour qu'on puisse apprécier avec une sereine impartialité les responsabilités qui pèsent sur les grands premiers rôles de cette triste période. Les noms de l'empereur Napoléon III, de l'impératrice Eugénie, d'Emile Olivier, de Le Bœuf, de Bazaine, ainsi que celui du général Trochu, ne peuvent être prononcés dans une discussion sans soulever les passions, sans enflammer les visages, sans amener des paroles injurieuses ou des cris de haine. Et cependant chacun d'eux n'a-t-il pas ses apologistes, lesquels sont nécessairement les détracteurs de tel ou tel autre de ces grands personnages? Et cette épithète de « méconnu » que M. Vital Cartier applique à Trochu, en tête même de son livre, ne semble-t-il pas qu'on pourrait également en gratifier tel ou tel des personnes dont nous avons prononcé les noms?

Les avis sont encore trop partagés, les passions ne sont pas suffisamment apaisées, et la justice immanente ne se fera jour qu'à l'époque, encore éloignée peut-être, où notre pays aura cessé de souffrir des conséquences de la terrible guerre et où les générations nouvelles n'auront plus le souvenir poignant de cet épouvantable cauchemar.

Il est à craindre que le panégyrique du général Trochu, entrepris avec un touchant enthousiasme par M. Vital Cartier, ne devance l'heure propice au pardon. S'il l'appelle un héros un méconnu, d'autres le considèrent comme traître à son souverain; il en est qui le nomment un incapable. Toutes ces appellations se ressentent, nous le répétons encore, du bouillonne-

ment des passions, et le général Trochu ne mérite probablement ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Laissons au temps le soin de mettre les choses au point véritable, et, en attendant, plaignons sincèrement l'homme de guerre qui n'a réussi aucune des opérations militaires conçues ou dirigées par lui, et qui, ennemi des politiciens, a cependant subi et contresigné la désastreuse politique que faisaient ses collègues du gouvernement.

Il n'est pas moins certain que le livre de M. Vital Cartier se recommande par l'intérêt du récit, par la sincérité des convictions, par la sûreté de la documentation. S'il n'amène pas toujours la persuasion qu'il prétend inspirer, du moins ébranle-t-il souvent les préventions qui sont ancrées dans l'esprit d'un grand nombre. C'est déjà un brillant résultat.

Édouard TROPLONG.

Cinquante ans de Souvenirs (1859-1909), par M. le comte DE MAUGNY. Paris, Plon, 1914, in-12.

La mode est aux Mémoires; on n'attend même pas la mort des personnages pour décrire leur physionomie et leur rôle. Les auteurs ne veulent pas dater leurs « souvenirs » d'outre-tombe; ils aiment mieux les voir imprimer sous leurs yeux. Ce n'est pas une critique. Il est même possible qu'il y ait là un profit; car on mesure davantage son jugement, quand on sait que les contemporains peuvent s'inscrire en faux contre un témoignage et attaquer directement le témoin. Et puis, les transformations marchent si vite dans notre société moderne, que cinquante ans sont comme un siècle.

C'est ce qu'a pensé M. le comte de Maugny, un Parisien bien placé pour connaître tous les dessous de la vie publique. Ce gentilhomme savoisien, naturalisé par l'annexion, ancien officier d'ordonnance de Victor-Emmanuel, brillant militaire décoré sur le champ de bataille de San-Martino, puis tour à tour homme de club et homme de lettres, diplomate, ayant représenté la France en Perse, journaliste « faisant » de la politique extérieure au *Figaro* et au *Gaulois*, a connu le « Tout Paris » et, sans cacher ses opinions, a toujours professé pour ses adversaires la plus élégante indulgence. S'il fallait lui mettre une étiquette, on pourrait dire qu'il représente le bonapartisme mondain. Trés attaché à Napoléon III, ayant fait partie de sa « cour », il défend la politique impériale et excuse les fautes à cause des malheurs mêmes qu'elles ont apportés à la dynastie. Peut-être se fait-il un peu d'illusion, quand il raconte qu'à la veille de la mort de l'empereur, tout était préparé pour une Restauration, ou quand il affirme que, sans l'obstination à défendre les restes du pouvoir temporel du pape, nous aurions trouvé en 1870 un appui considérable de l'Italie en notre faveur. Pour l'Autriche, comme pour l'Italie, la vraie diplomatie consistait à voir qui remporterait les premières victoires!

Les portraits sont nombreux dans ces *Souvenirs* et en constituent un des principaux attraits : portraits de Morny, de Persigny, de Walewski, de Rouher en quelque sorte classiques; silhouettes plus nouvelles de la princesse Anna Murat et des physionomies féminines de Compiègne; puis tableau de la société de la troisième République sous le maréchal Mac-Mahon et ses

successeurs : Mme de Loynes, le comte de Beaumont, Cernuschi, le prince Napoléon, Gambetta, Galliffet, jusqu'à MM. Étienne, Hanotaux et Delcassé, Anatole France, Maurice Barrès, etc.

M. le comte de Maugny a fréquenté tout ce monde; il le connaît bien et le dépeint tel qu'il est, se démocratisant un peu plus tous les jours. Mais le point sur lequel il nous donne quelques aperçus nouveaux, même de véritables révélations, c'est l'aventure du Boulangisme. Très lié avec le général jusqu'à la veille de sa mort, il le juge avec une évidente bienveillance, mais il explique son caractère et montre qu'il fut un instrument, ne sachant pas pour sa part où il allait, ni ce qu'il voulait. Et quand tout se réduisit pour lui à l'amour d'une femme déjà mûre, il ne put réellement pas survivre au chagrin de l'avoir perdue. Ses projets de suicide, exposés résolument dans un dernier entretien, concluaient à la négation d'une autre vie; et comme son ami s'efforçait de le détourner du néant en lui donnant quelque preuve, sa seule réponse était que, si on pouvait l'assurer qu'il irait après sa mort rejoindre celle qu'il avait aimée, il croirait tout ce qu'on voudrait... et se tuerait sur le champ pour ne pas retarder son bonheur.

Il y a bien d'autres anecdotes dans le livre de M. Maugny : on en trouve d'inédites, on en rencontre de déjà connues; et le tout est présenté dans un style facile, toujours de bon ton, avec des réflexions justes, de telle sorte qu'il y a plaisir et profit à lire ces *Souvenirs*, qui instruiront les jeunes et donneront la jouissance aux vieux de revivre un peu le passé.

G. Baguenault de Puchesse.

Les Étapes de la Royauté d'Alphonse XIII, par M. Robert Meynadia. Paris, Perrin, 1914, in-12.

Il y a déjà dix ans qu'Alphonse XIII a pris possession du trône d'Espagne, après la sage régence de sa mère, dont la guerre américaine avait rendu les dernières années fort difficiles.

On ne peut s'attendre à trouver dans le volume de M. Meynadia une œuvre d'historien; le temps n'est pas encore venu. Mais, en étudiant jour par jour dans *la Revue politique et parlementaire* les événements qui se passaient dans la Péninsule Ibérique, en suivant le mouvement des idées et les rôles successifs des personnages politiques, l'auteur nous apporte des informations précieuses et des éléments d'appréciation.

Les intérêts qui nous lient à l'Espagne au Maroc rendent plus utiles encore la connaissance des idées qui prédominent chez les conseillers ou même les adversaires du jeune roi dont la popularité ne diminue pas.

Quant aux phases parlementaires de ces dix années, on ne saurait les résumer en quelques lignes, et il suffit de renvoyer au livre lui-même, dont la lecture est très attrayante.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 20140.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale de la *Société d'Histoire diplomatique* s'est réunie le vendredi soir, 19 juin 1914, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. le marquis de Reverseaux, son président.

Elle a entendu successivement :
Le rapport de M. le Trésorier;
Le rapport de MM. les Secrétaires;
Les lectures suivantes :
Les Relations historiques modernes de l'Angleterre et de l'Irlande, par lord Sheffield;
Alexandre Ier diplomate, par M. le comte C. Waliszewski;
Le Japon, sa mission et son rôle dans les rapports entre l'Orient et l'Occident, par M. A. Gérard, ambassadeur de France;
L'allocution de M. le Président.

Dix membres du Conseil étaient, statutairement, à renouveler.
Ont été nommés :
MM. le comte d'Antioche, le comte Paul Durrieu, Imbart de La Tour, de La Gorce, Lamy, Lardy, Laudet, Émile Picot, le marquis de Ségur, le marquis de Villa-Urrutia.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière dont nous avons à vous rendre compte diffère peu de celle des années précédentes : cela tient au milieu spécial et fatalement restreint où se recrutent nos sociétaires et au genre de travaux que nous publions. C'est dire que, si nous n'avons pas à enregistrer des recettes supérieures à celles des années antérieures, nous n'avons pas, par contre, à relever de défections qui ne soient presque immédiatement comblées par des adhésions nouvelles.

	fr.	c.
Le produit des cotisations pendant l'année 1913 s'est élevé à la somme de	7 941	10
Il convient d'y ajouter le montant des abonnements à la *Revue*, soit.	1 368	»
La vente de numéros séparés de la *Revue*.	110	»
celle de volumes édités par la Société	311	30
et divers	5	75
Ce qui donne un total de	9 736	15

Les dépenses de l'exercice se décomposent ainsi :

				fr.	c.		
Service de la Revue	Rédaction.	1 765	»				
	Impression.	3 289	65				
	Liste des membres, étiquettes et circulaires.	58	50	5 503	52		
	Envoi de la *Revue*. . .	351	22				
	Tirage spécial de la conférence de M. Welschinger . .	39	15				
	Report			5 503	52	9 736	15

A reporter.	5 503 52	9 736 15
Frais d'administration versés à la maison Plon-Nourrit et Cie	150 »	
Impression et tirage du deuxième volume des *Relations d'Antoine de Lumbres*.	2 324 75	
Participation de la Société à la publication du troisième volume de cet ouvrage.	500 »	
Assemblée générale et frais divers . .	376 »	
Contre-passement de sommes provenant d'abonnements réalisés par la maison Plon-Nourrit et Cie, inscrits en double	168 50	
Dépenses de la Trésorerie.	1 200 »	
Frais de recouvrement, correspondance, timbrage des reçus de cotisations, avis d'encaissement	501 40	
Au total.	10 724 17	
Si nous ajoutons à ce chiffre le déficit de l'exercice 1912, constaté lors de la dernière assemblée générale, soit	761 75	
nous relevons un total de	11 485 92	11 485 92
qui, comparé au montant des recettes, fait ressortir, au débit, une somme de.		1 749 77

Nous devons constater que cette différence de 1 749 fr. 77 ne représente pas réellement un déficit, mais qu'elle est le résultat de retards dans l'encaissement de nombreuses cotisations, retards qui ont des causes diverses, dont la principale est, soit le déplacement fréquent des titulaires, soit leur absence au moment où la perception des quittances s'effectue. En effet, dès la fin du premier trimestre de l'année courante, une grande partie des

sommes dues au 31 décembre dernier était recouvrée, et, chaque jour, de nouvelles rentrées s'effectuent.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'approuver les comptes qui vous sont présentés.

Le Trésorier,

Octave Noël.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Mesdames, Messieurs,

J'ai la mission difficile de remplacer ce soir le sympathique secrétaire qui, depuis la fondation de la Société, nous rendait compte élégamment tous les ans de la vie de notre association, du mouvement de ses membres, de ses travaux, de son histoire en un mot. Ancien diplomate lui-même, M. le marquis de Barral excellait dans la tâche délicate de juger les vétérans de la carrière. Absent de Paris et retenu par la maladie, il vous présente ses regrets, auxquels je joins mes excuses d'avoir à prendre aujourd'hui une place qui lui appartenait si bien.

De tristes souvenirs, de plus riantes espérances, tel sera, comme de coutume, le sujet de ce court rapport.

Cette année, nous avons à déplorer la perte d'un nombre important de nos confrères, dont quelques-uns avaient atteint en pleine vigueur les limites extrêmes de la vie. Nous devons d'abord rendre un dernier hommage à deux membres de l'Institut, hommes politiques en même temps qu'hommes de science, dont la vie fut toute d'honneur et de bienveillance : le premier, M. Louis Passy, doyen de la Chambre des députés, qui donnait à chaque ouverture de session d'éloquents conseils, toujours respectueusement écoutés et jamais suivis, ancien élève de l'École des Chartes, très curieux de toutes les questions d'histoire, particulièrement de celles qui touchaient à la Normandie, agriculteur et économiste, ayant laissé sur beaucoup de ses contemporains des notices délicatement écrites, et parvenu au terme de la vieillesse en ne connaissant que des amis ; l'autre est M. Édouard

Aynard, un Lyonnais, plein de bon sens et d'esprit, passionné pour toutes les questions d'art et de littérature, aussi bien que pour les problèmes économiques ou sociaux, fondateur d'œuvres de bienfaisance populaire et organisateur d'expositions de peinture, dont la vaste et libre intelligence se prêtait à tout et qui, sans prétentions littéraires, a semé partout des pages exquises, laissant l'attachante physionomie du grand bourgeois français, un peu dépaysé dans notre démocratie jalouse et trop avisé pour se faire illusion sur le rôle qu'il pouvait y jouer.

M. Ch. Tranchant était depuis longtemps membre de notre Conseil. Il avait été membre du conseil d'État élu au début de la troisième République. Son intégrité, son aimable courtoisie lui donnèrent ensuite dans le monde des affaires une place à part, et la vieillesse seule avait pu l'éloigner des études qu'il affectionnait.

Nous avons encore perdu deux diplomates français qui avaient toujours servi leur pays avec distinction : M. le baron des Michiels, successivement consul général, ministre plénipotentiaire en Égypte, ambassadeur en Espagne et qui était de plus un écrivain de talent, ayant écrit un volume intéressant de « Souvenirs de Carrière » ; et M. le marquis de Turenne d'Agnac, ancien consul général, retraité comme ministre plénipotentiaire. Enfin, un membre très connu de la haute finance, qui prenait intérêt à nos travaux, M. Michel Ephrussi, est mort encore au commencement de cette année. Et il y a deux jours aussi un de nos sociétaires, des plus anciens, nous a été enlevé très subitement. M. le marquis de Frondeville avait donné depuis quelques années toute son activité et son intelligence à l'administration de grandes sociétés comme la *Banque de l'Union Parisienne*, la *Compagnie internationale des wagons-lits*. Esprit fin et droit, il apportait en outre dans ses relations une bienveillance et une aménité fort appréciées. Très lettré, il employait tous ses loisirs à l'étude et se plaisait à entretenir une belle bibliothèque historique; sa perte sera vivement ressentie.

Parmi les étrangers, nos amis disparus ne sont ni moins

nombreux, ni moins notables. M. le baron Carl Carlson Bonde, mort le même jour que sa femme au château d'Eriksberg, en Suède, avait eu un rôle considérable dans son pays : il était de famille royale, remontant au quinzième siècle. Ancien grand chambellan de la Cour, président de la Chambre des députés, il avait employé son activité et son influence à Stockholm à la propagande et à la culture de la langue française. Ambassadeur extraordinaire à Paris lors de l'avènement de Gustave V, il entretenait dans les milieux politiques, littéraires et mondains d'étroites relations. Ses enfants et sa famille occupent d'importants postes diplomatiques et resteront comme lui, nous l'espérons, attachés à notre Société.

Sir Hubert Jerningham, mort à Londres le 3 avril dernier, était un des diplomates et gouverneurs coloniaux les plus distingués de la Grande-Bretagne. Né en 1842, descendant d'une des plus anciennes familles catholiques anglaises, il avait dû faire ses études à l'Université de Paris, Oxford à cette époque n'acceptant que des élèves protestants.

Entré de bonne heure dans la carrière, il débutait comme attaché d'ambassade à Paris en 1866, il était ensuite secrétaire à Constantinople, à Carlsruhe, à Vienne, pour devenir consul général à Belgrade en 1878.

Il fut, pendant une législature, membre libéral du Parlement pour Berwick et céda son siège, en 1885, à sir Edward Grey, qui l'a toujours tenu si brillamment depuis.

Revenu à la diplomatie, sir Hubert Jerningham occupa la place importante de gouverneur de l'île Maurice, de 1893 à 1897, et de gouverneur de Tabago et de la Trinité, de 1897 à 1900.

Entre temps, il avait publié d'importants travaux sur les sujets les plus variés : des traductions, des souvenirs de ses voyages, des portraits des ambassadeurs célèbres qu'il avait connus, de lord Lyons, de sir William White, de lord Odo Russel. D'une culture très étendue, d'une grande puissance d'observation, il était, avec feu lord Granville, un des Anglais possédant le mieux notre

langue et notre littérature. Esprit élevé, cœur généreux, sir Hubert Jerningham passa les dernières années de sa vie à favoriser les œuvres de ses coreligionnaires catholiques, auxquels il offrait à Berwick une généreuse hospitalité.

Il était correspondant de la Société à Londres.

Tout récemment, a aussi disparu M. le général Franassovitch, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Serbie.

Mais notre Société ne peut pas être seulement un nécrologe. Comme toutes les œuvres durables, elle se renouvelle et ne saurait mourir. Ses travaux constituent sa vie et l'entretiennent.

La liste est déjà très respectable des publications que nous avons données, en dehors de la *Revue*, dont je n'ai guère le droit de parler, sauf pour remercier les collaborateurs, jeunes et vieux, qui veulent bien nous prêter leur concours.

Grâce à eux, vingt-trois volumes ont déjà paru, sans compter les vingt-huit de la *Revue*; et nous avons dépassé la cinquantaine.

Cette année, nous venons de terminer et de mettre en distribution un livre d'histoire, qui ne saurait manquer de plaire à nos lecteurs. Il comprend une chronique inédite du règne de Louis XIII.

L'auteur, Louis Favreau, seigneur de Chizay, appartenait à une famille noble du Châtelleraudais et avait servi comme chevau-léger dans la garde de Marie de Médicis, de sa dame d'honneur, Mme de Guercheville, du roi lui-même, qu'il suivit dans ses campagnes contre les protestants de l'Ouest et du Midi de la France, et il donne, dans son journal, de curieux détails sur la vie militaire de l'époque.

Bien que retiré dans ses terres vers 1676, il ne cessa de se tenir au courant des intrigues de cour, dont il connaissait tous les acteurs. Honnête et de bonne foi, il juge les hommes sans passion, tout en ne s'interdisant pas quelques attaques contre le cardinal de Richelieu, qu'il trouve souvent très ambitieux et peu scrupuleux sur les moyens de gouvernement. Serviteur dévoué

de Marie de Médicis, il ne pouvait s'empêcher de constater que le premier ministre dont elle avait fait la fortune, s'était montré, vis-à-vis d'elle, d'une singulière ingratitude.

Chizay ne laisse jamais apparaître de personnalité, et la lecture de ses mémoires en est d'autant plus curieuse et instructive. C'est vraiment un témoin nouveau sur une époque que de grands travaux récents ont singulièrement remise en honneur.

L'éditeur, notre jeune collègue, M. Robert Lavollée, a mis tous ses soins à l'annotation et a présenté le volume dans une excellente introduction.

Nous pouvons vous annoncer, comme étant sur le chantier, une étude, faite à l'aide de documents inédits puisés dans les grandes chancelleries européennes, sur le ministère de M. de Talleyrand en 1814. L'œuvre est due à l'initiative de M. le comte d'Antioche et à la collaboration de MM. Ch. Dupuy et Escoffier, professeur à l'École des sciences politiques, et formera certainement un recueil diplomatique des plus instructifs.

Enfin, nous avons un autre grand projet de publication. Ce sont les mémoires inédits du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV. Ces mémoires ne sont guère connus que par l'étude plaisante qu'en a tirée, en 1907, M. Maurice Herbette, sous le titre de : *Une ambassade persane sous Louis XIV*. Cependant, en 1888, feu M. Arthur de Boislisle les avait cités souvent dans le commentaire de sa magistrale édition des *Mémoires de Saint-Simon*, et plus récemment, M. le comte d'Haussonville les utilisait dans son bel ouvrage sur *la Duchesse de Bourgogne*, en formulant le vœu qu'un éditeur de bonne volonté se présentât pour publier un document qui jette une lumière si vive sur la partie diplomatique de la fin du grand règne.

Ce vœu semble tout près de se réaliser, grâce à la libéralité de M. le marquis de Breteuil, qui a bien voulu confier à M. Jean de Boislisle, fils de notre regretté confrère, le manuscrit primitif tout récemment rentré en sa possession, après un long exil en Angleterre.

Louis-Nicolas le Tonnellier, premier baron de Breteuil et de Preuilly, écrivit ses *Mémoires* au jour le jour, dont le récit est si précis que l'on a pu en confondre certaines parties avec le *Journal de Dangeau*. Il faut ajouter que par les diverses missions qu'il avait déjà remplies auprès des princes d'Italie, autant que par la charge qu'il occupait à la cour de Louis XIV, par la curiosité de son esprit, par ses relations personnelles et celles de sa famille, M. de Breteuil était en mesure de recueillir des informations de premier ordre. En consignant, dans ses rapports au Roi, les présentations officielles qui étaient du ressort de l'introducteur des ambassadeurs, il y a joint des renseignements particuliers, des aperçus nouveaux sur les événements qui se déroulent de 1699 à 1715, des anecdotes piquantes sur certains personnages. Sa manière de raconter a tout le caractère de la plus exacte vérité, et c'est pourquoi il sera intéressant de reproduire le texte dans son intégrité.

M. de Boislisle s'est livré, dans ce but, à un examen minutieux des diverses versions qui nous sont parvenues de ces *Mémoires*.

Jusqu'à présent l'on peut dire que les érudits eux-mêmes s'étaient contentés, pour les citer, d'une copie postérieure qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il en avait paru des extraits dans le *Magasin de librairie* et dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*. Mais une autre série de volumes, au nombre de sept, reliés aux armes du baron de Breteuil et portant des notes de sa propre main, que possède aujourd'hui la Bibliothèque municipale de Rouen, avait laissé à penser qu'il existait quelque part un texte original et primitif.

La vente de la bibliothèque de sir Thomas Philipps le fit découvrir en 1903 à Londres. M. le marquis de Breteuil s'en rendit acquéreur. Ce texte, qui est en grande partie corrigé par l'introducteur des ambassadeurs de Louis XIV, dont il garde le visa fréquent à certaines pages, comprend cinq grands volumes in-folio, dont trois en vieux maroquin rouge aux armes de Breteuil : c'était incontestablement son registre personnel, et les manuscrits de la Bibliothèque de Rouen en étaient le double

« pour Versailles », comme nous l'apprend une note marginale.

L'édition que la *Société d'Histoire diplomatique* se propose d'imprimer, comprendra quatre ou cinq volumes. Elle contiendra non seulement des notes explicatives, quelques appendices nécessaires, tout le cadre de la science moderne, mais des photogravures et des *fac-similés*. L'on peut compter sur M. de Boislisle, qui a tout à la fois le respect de l'histoire et le goût des beaux livres, pour s'ingénier à satisfaire à la fois les érudits et les bibliophiles de la Société.

En outre, M. le comte d'Haussonville, l'un de nos vice-présidents, a bien voulu promettre d'en écrire l'Introduction.

Vous voyez, messieurs, que, sans nous interdire les questions presque contemporaines, nous sommes fidèles à notre titre d'historiens du passé. Nous vivons à une époque où, la science étant devenue universelle, les spécialités peuvent seules avoir une valeur. La nôtre est assez vaste et assez attachante pour que nous ne songions pas à en sortir.

G. Baguenault de Puchesse,
Directeur des Publications.

LES RELATIONS HISTORIQUES MODERNES

ENTRE L'ANGLETERRE ET L'IRLANDE

Mesdames et Messieurs,

J'ai osé accepter votre aimable invitation à vous faire une conférence sur le sujet épineux que j'ai choisi.

Souffrez donc qu'avant d'entrer en matière je fasse appel à votre indulgence la plus bienveillante, non seulement parce que je dois tâcher d'exprimer ma pensée dans une langue étrangère, mais aussi parce que, devant un auditoire tellement instruit et tellement distingué, j'aborde cette question sans vous présenter des lumières nouvelles ou des résultats jusqu'ici inédits, et que je ne vous apporte rien qui dépasse les études ordinaires de ceux qui s'intéressent à l'histoire et à la politique.

C'est un lieu commun d'affirmer que dans les affaires humaines on ne saurait connaître le présent sans remonter au passé. Ceci est surtout vrai quand la nationalité entre pour beaucoup dans le problème à résoudre.

La nationalité est une idée fort compliquée et qui échappe à l'analyse. Elle est le résultat, non seulement des origines d'un peuple, mais aussi et même davantage de ses antécédents historiques.

Je ne vous invite pas aujourd'hui à m'accompagner dans les ténèbres du moyen âge et des siècles encore plus reculés. Mais quant au peuple qui habite l'Irlande, je pense que personne ne lui refuserait le titre de la nation irlandaise.

Pourquoi, après plus de six cents ans de conquête, après plus

de cent ans de gouvernement commun, la nationalité irlandaise subsiste-t-elle toujours vigoureuse? Pourquoi l'union morale des deux pays reste-t-elle toujours si éloignée? D'abord, il faut reconnaître que, si l'Irlande a été souvent conquise, elle a duré presque quatre siècles sans être subjuguée, et elle n'a jamais été assimilée.

Henri VIII, Élisabeth, Jacques Ier, Cromwell, Guillaume III, tous ont employé la force et la prépondérance de l'Angleterre pour broyer toute résistance à leur volonté. Ils ont tâché, par des confiscations et des colonisations, de remplacer les indigènes du pays par des colons qui serviraient de renfort à la garnison britannique.

Cette politique de colonisation a réussi dans la partie nord-est de l'Irlande, dans la province d'Ulster, mais, dans la plus grande partie de l'Irlande le peuple, opprimé, foulé à pied, massacré, a trouvé moyen de se relever et même a transformé les conquérants en concitoyens, qui, après quelques années, firent cause commune avec eux contre l'Angleterre.

Mais, sans développer ce point de vue sur des temps éloignés, je passe à la fin du dix-huitième siècle pour examiner les rapports entre l'Irlande et l'Angleterre. Avant la déclaration d'indépendance des États-Unis, il y avait déjà une détente dans l'hostilité qui divisait les catholiques et les protestants. Le mouvement intellectuel qui se propagea dans toute l'Europe occidentale ne manqua pas de se faire sentir aussi en Irlande.

Quand la guerre éclata entre l'Angleterre et ses colonies révoltées, et surtout quand l'ingérence de la France dans la lutte augmenta les difficultés de la mère patrie, l'Irlande se trouvait dépourvue de troupes, et même les vaisseaux de guerre manquaient pour défendre ses ports et ses côtes contre les ravages des corsaires. Alors un mouvement prit naissance et se développa avec l'assentiment du gouvernement pour la formation des corps de volontaires destinés à la défense du pays. Ce mouvement fut spontané et prit son essor parmi les protestants, et surtout parmi les protestants du Nord-Est. L'aristocratie et les

grands propriétaires s'y associèrent et le gouvernement lui fournit des armes. Ces volontaires, avec le sentiment de leur force, vinrent bientôt à réclamer leurs droits, et il sortit de l'association militaire une convention politique qui domina le parlement et le gouvernement.

En 1779, le parlement irlandais exigea le libre échange du commerce entre l'Angleterre et l'Irlande. A la même époque, on souleva la question de la sujétion du parlement irlandais au gouvernement anglais, et enfin, en 1782, l'Irlande affirma son indépendance législative, et le parlement britannique renonça à son droit de supériorité.

Dès ce moment, l'effectif des volontaires atteignait cent mille hommes, et il est possible que l'Irlande eût pu alors effectuer les réformes politiques qui auraient concilié les races et effacé les préjugés religieux; mais l'élément aristocratique et le parti protestant craignaient de voir passer le pouvoir entre les mains d'un prolétariat catholique, qui aurait pu rendre à ceux qui gouvernaient le pays un peu des maux qu'il avait soufferts. Cette appréhension apporta une telle dissidence parmi les meneurs du mouvement, que le pays resta content avec ce qu'il avait gagné et ne chercha pas un développement plus avancé.

Mais, après ce grand affranchissement de l'Irlande, un nouveau mouvement éclata qui opéra vivement sur l'esprit du pays et changea le point de vue de la masse du peuple.

L'action des volontaires était restée dans les bornes de la légalité. M. Grattan, leur chef, était un homme modéré, doux, et conservateur dans le meilleur sens. Mais la révolution française se développait; au commencement, en Irlande comme en Angleterre, tout le monde lui était sympathique; la prise de la Bastille fut accueillie avec des félicitations et des réjouissances. Cependant les idées absolues et doctrinaires qui avaient formé le caractère de ceux qui furent les chefs de la révolution partaient d'un point de vue démocratique fort différent de celui qui avait guidé M. Grattan et les volontaires.

Voudrait-on connaître le point de vue de ceux qui cherchaient

à tracer le chemin que l'Irlande devait suivre? On trouvera dans les *Mémoires* de Wolfe Tone l'esprit et les tendances de ce nouveau mouvement.

Ceux qui inaugurèrent le nouveau point de départ se nommaient les Irlandais réunis. Ce n'est plus l'affranchissement de l'Irlande qu'ils réclament, c'est une révolution à la française qu'ils poursuivent, c'est l'hostilité à l'Angleterre qui anime ceux qui s'emparent du gouvernail.

L'Irlande opprimée avait souvent tourné les yeux vers quelque nation étrangère qui serait sa libératrice : du temps d'Élisabeth c'était l'Espagne; après la conquête de Guillaume III, ce fut la France.

Pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle les rapports de la France avec l'Irlande catholique étaient très intimes. Je n'ai pas besoin de rappeler à un auditoire français la valeur de la brigade irlandaise qui a combattu pendant un siècle sous le drapeau français, et dont quelques régiments, malgré la perte de leur ancien titre irlandais, tiennent aujourd'hui un rang honorable dans l'armée française. On assure que pendant tout ce temps plus de quatre cent mille Irlandais ont passé en France et ont servi et versé leur sang sur tous les champs de bataille de l'Europe. Et les prêtres qui, avec courage et dévouement, administraient le culte catholique quand ils couraient le risque d'une peine capitale, étaient élevés au collège de Douai sous la protection de la France.

Ainsi ne saurait-on pas surpris que Wolfe Tone et ses associés aient cherché à provoquer l'invasion française, qui fut tentée trois fois. Tout d'abord sous Hoche, l'expédition échoua à cause du mauvais temps, sans débarquer ses soldats. La seconde devait partir de la Hollande, elle en fut empêchée par les vents contraires et la flotte de Winter fut presque anéantie par lord Ducan, à Camperdown. La troisième expédition, sous Humbert, fut si faible en nombre, qu'elle ne put rien faire d'efficace et dut se rendre à lord Cornwallis.

En même temps que ces tentatives d'invasion française, il y

eut enfin une rébellion irlandaise, qui tint tête peu de temps, dans le Sud-Est de l'Irlande, contre les forces du gouvernement.

Cette révolte de paysans ignorants et opprimés produisit, comme on devait s'y attendre, les attentats qui accompagnent ordinairement une Jacquerie. Mais si les insurgés furent coupables de cruautés, la milice protestante employée contre eux les dépassa de beaucoup.

Quand la rébellion de 1798 fut arrêtée par des moyens de cruauté et de férocité qui font honte à l'humanité, les catholiques irlandais étaient écrasés et terrorisés, mais en même temps l'aristocratie dominante n'était pas sûre de son avenir politique. Le moment était donc venu que le gouvernement anglais trouva propice pour amener l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande.

La séparation législative des deux royaumes avait créé une situation impossible. En 1788, Georges III éprouva son premier accès d'aliénation : le parlement irlandais déclara que la régence revenait de droit au prince de Galles. Le parlement britannique décida que le choix d'un régent lui appartenait. Ainsi il pouvait advenir qu'il y eût deux régents différents pour les deux royaumes. Mais quand, dans cette complication constitutionnelle, on envisagea quelles seraient les difficultés de l'Angleterre engagée dans un combat à mort avec la République française si, à quelques lieues de ses rivages, se trouvait un pays hostile à l'Angleterre et dominé par une armée française, on n'hésita pas à ordonner au vice-roi d'amener le parlement irlandais à l'abdication de l'autonomie nationale et à la conclusion d'un traité d'Union avec la Grande-Bretagne.

L'opinion publique en Irlande, parmi ceux qui étaient indépendants et pouvaient exprimer une opinion, était fortement opposée à l'Union. L'oligarchie protestante voyait dans cette union l'extinction, ou du moins la forte diminution de son pouvoir et du pillage politique qui en était le fruit.

Les protestants de la classe moyenne qui avaient formé le noyau des volontaires étaient fiers de la liberté et de l'indépen-

dance qu'ils avaient acquises. Seuls les catholiques, qui ne comptaient pas dans ce gouvernement et qui avaient été écrasés par la répression féroce de la milice protestante, acceptaient la proposition, principalement parce qu'on leur avait fait entrevoir que l'Union entraînerait leur affranchissement politique et la rétribution par l'État de leur clergé.

Quand la question de l'Union fut présentée aux Communes pour la première fois, elle fut repoussée par une forte majorité, cette Chambre étant complètement assujettie au contrôle de l'aristocratie protestante. Il fallut donc concilier les pairs et les autres patrons qui la dominaient, à un tel point que, sur ses trois cents membres, deux cent douze étaient à la disposition des patrons, le choix de soixante-quatre membres des comtés restant largement soumis à l'influence des grands propriétaires. Pour gagner ceux-ci, on paya aux patrons la somme de 7500 livres pour chaque siège aboli dans les bourgs pourris (tel était le nom qui désignait justement leur caractère). On créa une foule de pairs et on rehaussa le rang de plusieurs qui étaient déjà pairs. On dépensa de fortes sommes en corruption plus directe encore, si cela est possible. On rassura le clergé anglican en inscrivant dans le traité Union, comme condition fondamentale, que le maintien de l'Église établie serait toujours une obligation sacrée.

Plusieurs des représentants des bourgs pourris avaient voté l'année précédente contre l'Union. Ceux-ci furent obligés, en suite de ce fait, à donner leur démission et remplacés par de nouveaux représentants plus soumis. Ces précautions amenèrent la majorité à consentir à l'Union. La Chambre des Pairs était déjà gagnée par les mêmes considérations qui l'avaient conduite à déterminer le changement de politique qu'elle imposait à ses partisans dans la Chambre des Communes.

M. Gustave de Beaumont, l'ami de M. de Tocqueville, dans son ouvrage sur l'Irlande, a bien résumé la situation quand il écrit : « L'Union irlandaise de 1800 fut bien moins l'union de l'Irlande à l'Angleterre que l'accord du parti anglais et de la faction pro-

testante qui, ne pouvant plus elle-même gouverner l'Irlande, se jetait dans les bras du maître dont elle avait, vingt ans auparavant, secoué le joug. »

Personne n'oserait aujourd'hui contester que l'Union ait été accomplie par des moyens honteux et dont tout honnête homme doit rougir. Je citerai quelques phrases de lord Rosebery dans son travail sur Pitt. Il dit :

« Ce parlement irlandais fut en effet acheté et bafoué hors de la vie — la corruption fut noire, hideuse, horrible. Elle aurait été révoltante à tout temps. — Elle fut atroce quand on se souvient que c'était le droit imprescriptible de la nation qui se vendait. — Que le parlement de l'Irlande fût une caricature de représentation populaire, soit. — Bonne raison pour la réformer, mais non pas pour s'en servir pour apposer sa signature à l'anéantissement de l'existence de la nation. »

On dira peut-être : le moyen fut honteux, mais la situation était impossible, les méthodes dont on se servit étaient les seules à la disposition du gouvernement dans un pays déchiré par des dissidences profondément enracinées et gouverné par une oligarchie corrompue. Et on peut bien convenir que, si l'Union eût produit en même temps pour l'Irlande une justice égale et des lois favorables au bien-être et au progrès du peuple, la nation irlandaise aurait oublié, ou du moins aurait accordé un acte d'amnistie pour le passé, et se serait rapprochée de son voisin tout-puissant, auquel elle aurait dû un heureux avenir qui effacerait les souillures et cicatriserait les plaies du passé. Malheureusement, il n'en fut rien. Pitt manqua de tenir les promesses qui avaient concilié l'assentiment des masses catholiques à l'extinction de l'existence politique indépendante de l'Irlande.

Les catholiques restèrent exclus du droit de siéger dans la Chambre, le clergé catholique resta dépendant, pour son salaire, de ses ouailles qui mouraient de faim; rien ne fut fait pour l'instruction populaire, et l'enseignement avancé resta entièrement entre les mains de la minorité protestante, soumise au contrôle de l'Université de Dublin, gouvernée par le clergé anglican.

Au sujet de l'administration locale, M. Lecky, écrivain très distingué et très impartial, dans son mémoire sur Daniel O'Connell, dit : « Après la longue série de nominations corrompues aux emplois gouvernementaux qui furent la conséquence de la lutte pour l'Union, une période arriva de gouvernement réactionnaire et anti-catholique qui dura, avec de très rares intervalles, pendant un quart de siècle. »

Ce fut à cette époque que Daniel O'Connel prit la direction et on peut dire la dictature du mouvement pour l'affranchissement du peuple irlandais. Il a gagné avec raison le titre de « libérateur ». Je n'occuperai pas votre temps en développant tout ce que fut O'Connell pour sa patrie. Il a toujours travaillé pour le rehaussement du sentiment de fierté et de courage de son pays et pour la revendication de ses droits nationaux. Mais les exigences de la lutte l'ont surtout associé au sentiment général de l'émancipation électorale des catholiques. Grand avocat, juriste expert à découvrir toutes les chicanes de la loi et aussi à s'en servir, il établit une série d'associations pour rallier et organiser les masses populaires au service de son agitation. Chaque fois que le parlement lui opposait une loi pour mettre des entraves à son association, il la reconstituait de nouveau et tournait le flanc de l'attaque législative. Dans toute sa carrière politique il a observé deux conditions : avant tout, lutter de toute sa force contre la transformation de son mouvement d'agitation, formidable mais restant toujours dans les limites d'une légalité soigneusement conservée, dans une conspiration qui viserait à l'emploi de la force et reposerait sur des moyens révolutionnaires; en second lieu, se faire l'allié du parti du progrès, des libéraux anglais, et de s'associer à tous les mouvements libéraux qui tendaient à la grande réforme de la Chambre des Communes de 1832.

Le parti whig et une section du parti tory reconnaissaient, bien avant le moment de l'affranchissement des catholiques, que cette réforme était nécessaire et devait s'accomplir. Mais la résistance opiniâtre de la masse des tories, l'opposition du roi,

Georges IV, qui avait longtemps désavoué les principes libéraux de sa jeunesse, et le protestantisme soupçonneux de la masse des Anglais reculèrent de beaucoup l'accomplissement de cette réforme. O'Connell précipita la crise. Il avait déjà livré avec succès quelques rudes assauts à la domination électorale des grands propriétaires protestants, quand la mort, en 1827, du premier ministre Canning, favorable aux demandes des catholiques, amena au pouvoir le duc de Wellington, qui leur était fortement opposé.

O'Connell aussitôt donna l'ordre que quiconque accepterait un portefeuille dans le nouveau ministère trouverait son élection contestée. M. Vesey Fitzgerald, représentant du comté de Clare et lui-même partisan de l'émancipation, consentit à servir sous le duc de Wellington. O'Connell, bien qu'il ne pût prêter le serment protestant obligatoire, et par conséquent placé dans l'impossibilité de siéger au parlement, se présenta au scrutin électoral. Ce fut une bataille rangée entre toutes les forces de l'aristocratie dominante et l'élan populaire que dirigeait O'Connell. Le scrutin était ouvert, et le fermier qui oserait voter contre son propriétaire devait s'attendre à être expulsé impitoyablement de la terre qu'il cultivait. Mais les paysans eurent le courage de leurs croyances et de leurs aspirations, et Fitzgerald, après avoir tenté la lutte, se trouva obligé de retirer sa candidature. Le gouvernement pensa se servir de l'armée pour empêcher les violences qui auraient assailli les votants que les propriétaires avaient l'habitude de mener en troupeau sous leur surveillance et celle de leurs agents pour voter sous l'œil du maître. Mais on jugea que parmi les soldats catholiques il y avait danger que la discipline militaire fît défaut, et lord Anglesey, le vice-roi, conseilla de remplacer lès dépôts de recrues irlandaises par des soldats tirés de l'Angleterre et de l'Écosse.

Cette élection du comté de Clare devenue historique produisit la débâcle de l'opposition protestante. Le duc de Wellington, ses collègues et le roi se trouvèrent forcés de céder, et le mouvement vers l'égalité religieuse accomplit une nouvelle étape.

Malheureusement les délais de tant d'années et le mauvais vouloir qui se trahissait par de petites tracasseries l'application de la loi d'émancipation, et le fait que ce progrès n'avait été gagné que par la peur, et non pas par la franche acceptation du principe, empêchèrent cette loi de provoquer aucun sentiment de reconnaissance ou de bienveillance de la part des catholiques irlandais. Ils furent convaincus qu'ils avaient arraché cette concession par leur propre agitation, sans atteindre un rapprochement moral entre eux et l'Angleterre.

C'était la force — limitée il est vrai dans son action par la légalité, mais c'était toujours la force qui avait remporté la victoire. La leçon souvent répétée dans l'histoire de l'Irlande resta gravée dans l'esprit du pays. En Angleterre, on n'apprenait pas la vraie leçon qu'il faut concilier de bonne heure et prévenir les dangers du ressentiment avant qu'il ne s'organise et ne devienne irréconciliable. On y éprouvait plutôt une hostilité sourde contre une race peu sympathique. On y conservait ses préjugés, même quand il fallait en abandonner l'application.

Ici permettez que j'interrompe le cours historique de mon récit pour indiquer une autre cause qui a contribué beaucoup aux malheurs de l'Irlande et à son opposition à l'Angleterre.

Je parle de la condition sociale du pays et surtout du cultivateur. Je citerai les paroles de M. de Beaumont; car, quoique son livre soit plutôt un plaidoyer qu'un arrêt judiciaire, je trouve qu'au fond il a tellement raison que je ne saurais changer que quelques considérants qui introduisent ses conclusions. Je voudrais seulement ajouter quelques circonstances atténuantes que l'histoire, avec son appréciation de l'ensemble des rapports des nations pendant des siècles, ajouterait à son résumé.

M. de Beaumont dit (page 258, édition 1839) :

« On ne saurait considérer attentivement l'Irlande, étudier son histoire et ses révolutions, observer ses mœurs et analyser ses lois, sans reconnaître que ses malheurs, auxquels ont concouru tant d'accidents funestes, ont eu et ont encore de nos jours, pour cause principale, une cause première, radicale, permanente et

qui domine toutes les autres, — cette cause, c'est une mauvaise aristocratie. »

Je vous présente un aperçu et un résumé de la situation agraire en Irlande du dix-huitième jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

En Irlande, il n'y avait aucune industrie, excepté la culture du sol. Ce sol appartenait presque entièrement à de très grands propriétaires, en grande majorité protestants, dont le titre dérivait d'immenses confiscations qui avaient dépossédé les anciens propriétaires celtiques et catholiques.

Cette nouvelle aristocratie, liée étroitement à l'Angleterre de race et par ses intérêts, pour la plupart n'habitait pas les terrains qui lui appartenaient. Ils ne faisaient rien pour en développer les ressources.

Ils avaient l'habitude de livrer ces terres à long bail à des entremetteurs (middlemen) qui, eux-mêmes, ne cultivaient qu'une petite partie du terrain alloué, mais qui morcelaient le reste à de tout petits paysans qui, même s'ils n'eussent eu aucune redevance à payer, auraient à peine gagné leur vie, mais qui, n'ayant aucun autre moyen de subsister, offraient une redevance impossible, et, à mesure que leurs familles augmentaient, morcelaient davantage la terre déjà beaucoup trop subdivisée. Ces malheureux faisaient tout pour la culture. Ils construisaient eux-mêmes leurs pitoyables cabanes. Ils faisaient les clôtures de leurs champs en amoncelant les pierres éparpillées sur tout le sol. Ils mouraient de faim habituellement, avant et dans l'intervalle des grandes famines historiques enregistrées dans les annales du pays. Veut-on savoir comment leur condition frappa un des grands esprits du dix-huitième siècle? Voici Swift qui dépeint les catholiques de son temps : « Ils sont », dit-il, « aussi insignifiants que les femmes et les enfants — sans chefs, sans discipline, sans courage naturel, ils sont dans le rang de tailleurs de bois et de puiseurs d'eau (comme les Gibeonites du temps de Josué). Ils sont absolument incapables de faire aucun mal, quand même ils en auraient la volonté la plus acharnée. » A un prolétariat telle-

ment abaissé il vint un soulagement temporaire qui entraîna des suites encore plus désastreuses.

La pomme de terre, facile à cultiver et d'un rendement très productif, devint la nourriture habituelle du paysan. Ainsi la terre eut à supporter dans la misère une population toujours croissante, où l'industrie et l'énergie disparaissaient, si elles y avaient jamais existé, parce qu'il n'y avait pas dans la petite parcelle de terre dont le cultivateur disposait de quoi employer son temps et son travail. On a calculé qu'à la fin du dix-huitième siècle il y avait en Irlande plus de quatre millions d'habitants. Au premier recensement officiel de 1821, on a constaté que le chiffre était monté à 6 800 000. Il monta toujours et, en 1841, il s'élevait à presque 8 200 000 âmes.

La famine vint en 1846, et en 1851 il n'en restait que 6 500 000. Probablement près de deux millions d'habitants avaient péri, ou avaient cherché le salut dans l'émigration. Dès ce temps, la population a continué à diminuer, par l'émigration en Angleterre, aux États-Unis et aux colonies; au dernier recensement de 1911 le chiffre se trouva en dessous de 4 400 000.

Je ne tire un acte d'accusation contre les propriétaires, ni de l'accroissement de population avant la famine de 1846, ni de la diminution depuis ce temps. Il est certain que la terre était incapable de nourrir la population agglomérée dans les conditions existantes, incapable d'atteindre le moindre degré de civilisation. Quiconque visite l'Irlande aujourd'hui trouvera partout les indices d'une prospérité matérielle croissante et s'apercevra que les lieux qui restent arriérés sont ce qu'on appelle les districts congestionnés où la population dépasse les capacités de la terre qu'elle occupe, et où on rencontre encore des habitants qui vivent à présent encore dans quelques-unes des conditions pitoyables qui existaient autrefois, et que M. de Beaumont a décrites d'une façon si saisissante dans son livre déjà cité.

En somme, il faut reconnaître que, pendant tout le dix-huitième siècle et pendant la plus grande partie du dix-neuvième,

la loi a tout fait pour le propriétaire et rien pour le cultivateur. Et cependant, on doit admettre que le premier devoir de l'État, en réglant la situation agraire, est d'assurer à celui qui laboure la terre le droit de vivre et de prélever la première part du produit, et de lui assurer le droit de propriété dans tout ce que ses propres efforts ont ajouté à la valeur du sol. Dans les conditions sociales de l'Irlande, on peut ajouter de ne pas permettre que le propriétaire pousse tellement l'avantage qu'il peut tirer d'une concurrence effrénée, qu'il ne reste au paysan qu'à peine de quoi subsister après avoir promis un loyer impossible à payer. Eh bien, quand la famine de 1846 avait accentué les faits qui étaient déjà connus et que des commissions d'enquête avaient plusieurs fois mis en évidence, il fallut attendre jusqu'en 1870 avant que M. Gladstone fît accepter du parlement le premier projet sérieux pour l'amélioration de la condition du paysan. Les paysans eux-mêmes avaient, à plusieurs reprises, de génération en génération, tenté par la violence à chercher un remède à leurs maux. Déjà, vers l'an 1760, les « Withe Boys », une association secrète, avaient lutté contre les oppressions des propriétaires et leur code, dont la principale sanction était le meurtre, cherchait à contrôler le pouvoir légal qui les écrasait.

M. de Beaumont avait bien raison quand il écrivait en 1838 : « En Irlande on voit partout le fait en opposition avec le droit, et la loi contredite par la coutume. L'Irlande n'est plus en état de guerre, mais elle est toujours en révolution. »

Je pense avoir le droit d'affirmer que, jusqu'en 1870, la législation maintenait un système de propriété foncière qui, dans les conditions qui subsistaient en Irlande, violait les principes de la justice et du progrès économique du pays ; et que le manque d'attention du Parlement à cette question brûlante des relations du propriétaire et du cultivateur a conduit naturellement à ces associations criminelles qui ont tant fait pour établir une opposition triste et calamiteuse entre la loi et le sentiment de justice du peuple.

Maintenant, pour reprendre mon récit chronologique des rela-

tions de l'Irlande avec l'Angleterre, nous retournerons à la période de la famine de 1846.

A cette époque O'Connell, qui vieillissait, perdait son influence en Irlande, et un parti moins catholique, plus révolutionnaire, commençait à attirer les sympathies populaires. Leur organe était un journal nommé *La Nation* et leur mouvement a laissé, comme monument, des chansons patriotiques et révolutionnaires qui font vibrer, même aujourd'hui, l'âme de ceux pour qui l'Irlande est l'idéal et l'objet de leurs vœux et de leurs efforts.

Le souffle révolutionnaire de 1848 toucha l'Irlande et suscita une petite tentative d'insurrection, si faible qu'elle fut ridicule et qu'elle démontra le bon sens d'O'Connell en condamnant l'appel à la force.

Encore une fois l'Irlande, épuisée par la famine et passant dans de nouvelles conditions qui développaient un progrès matériel, resta tranquille jusqu'à ce qu'elle ressentît de nouveau le contrechoc d'une révolution étrangère.

La guerre civile des États-Unis avait naturellement produit une forte impression dans l'Irlande. La quantité énorme d'émigrés irlandais, le grand nombre qui avait combattu, surtout du côté du nord, l'esprit militaire éveillé par cette guerre, toutes ces forces ranimèrent les tendances de révolte, et cette fois encore ceux qui influaient sur les masses du peuple irlandais adoptèrent les moyens de la violence et des conjurations. La Société des Fenians tenta d'assaillir le gouvernement, et la crise arriva en 1866.

Cette fois encore, quoique les forces révolutionnaires fussent beaucoup plus sérieuses qu'en 1848, la tentative manqua le succès. Au moment juste de frapper, les deux Chambres du parlement révoquèrent dans une séance le droit du *Habeas Corpus,* et le gouvernement, le même jour, s'empara de centaines de membres dirigeants du complot fenian. Il y eut quelques tentatives criminelles en Angleterre qui échouèrent en laissant cependant un certain retentissement. Par exemple, un Fenian très important était arrêté à Manchester et, pendant qu'on le

conduisait en prison, une bande de ses associés attaquaient la voiture cellulaire et tuaient l'agent de police qui refusait d'en livrer la clef. Trois de la bande furent condamnés à mort et pendus. On leur érigea un monument à Dublin et un énorme concours témoigna l'hostilité de la ville contre l'Angleterre et de la sympathie populaire pour ceux qui avaient péri.

D'autres prisonniers fenians étaient détenus dans une prison à Londres et leurs compagnons tentèrent de procurer leur évasion en faisant sauter le mur de la prison. Plusieurs enfants qui jouaient dans la rue furent tués, mais l'explosion n'eut d'autre résultat. Il y eut d'autres actes d'une violence criminelle qui ne pouvaient pas avoir la moindre efficacité pour amener la république irlandaise que les Fenians déclaraient être leur objet; mais tous ces attentats, avec le défaut de condamnation des coupables et les applaudissements de leurs amis, montraient à quel point les sympathies de la foule en Irlande étaient acquises à tout ce qui était le plus hostile à l'Angleterre.

Mais en 1869 le gouvernement anglais, qui venait de renverser l'administration conservatrice et qui avait inscrit sur sa bannière comme premier objet législatif l'abolition de l'établissement de l'Église anglicane en Irlande, se trouva au pouvoir avec une forte majorité et l'an 1869 fut consacré à la réalisation de ce projet.

Après de longs débats, la proposition devint loi; et malgré l'article essentiel du traité de l'Union, l'Église anglicane devint une Église libre, sans prééminence ou avantage sur les autres Églises, excepté que les Anglicans gardèrent leurs fabriques dont quelques-unes dataient des temps catholiques. On fut large en reconnaissant les droits viagers du clergé, et aujourd'hui l'Église anglicane se félicite de sa liberté et de ce que les orages des derniers temps aient passé à côté d'elle sans l'atteindre. J'ai déjà dit qu'en 1870 M. Gladstone fit accepter une loi sur les tenanciers et les propriétaires; elle marqua le commencement de la nouvelle législation qui, à plusieurs reprises, dans les quarante années qui sont écoulées depuis 1870, a changé énormément la situation sociale et économique du paysan irlandais,

pour aboutir à créer une population de petits propriétaires cultivateurs du sol.

Au mois de mai 1870, M. Butt inaugura le mouvement politique vers le *Home Rule*, ou autonomie de l'Irlande pour ses affaires locales avec l'Union, sous un parlement pour les affaires impériales et d'un intérêt commun à tout le royaume.

Ce point de départ est important à saisir sous deux rapports : d'abord on rentrait dans la légalité, on désavouait les méthodes criminelles et les principes révolutionnaires des Fenians. Ensuite on ne demandait plus, comme O'Connell et ses adhérents, le retour au parlement de Grattan et la reconstitution de l'autonomie absolue de l'Irlande. On reconnaissait la suprématie du parlement impérial, on laissait ouverte la question de distinguer entre les affaires locales et celles qui appartenaient au pouvoir et à la législature du Royaume-Uni.

Et même aujourd'hui, parmi les questions sérieuses qui divisent les partis, il s'agit de la part de l'Irlande de demander non pas la séparation, mais le droit de régler les affaires qui l'intéressent exclusivement et qui ne touchent pas la direction générale des Iles Britanniques, ni ses rapports extérieurs.

Bien que la question agraire soit intimement liée avec la question politique, et que M. Parnell surtout se soit servi des griefs et des souffrances du paysan pour pousser sa politique au fond peu éloignée de celle des Fenians, je me propose d'indiquer sommairement le progrès que la législation agraire a fait, en dehors du mouvement politique, au point de vue de la question du Home Rule.

En 1870, comme je l'ai déjà remarqué, le gouvernement fit les premiers pas sérieux vers la reconnaissance légale des droits du tenancier que l'opinion publique de l'Irlande demandait comme absolument essentielle. Un grand homme que l'Irlande place parmi ses plus cruels oppresseurs, Olivier Cromwell, avait reconnu en 1649 les souffrances et les justes exigences du paysan. Il déclara : « Ces pauvres gens ont été habitués à une mesure d'injustice et d'oppression de la part de

leurs seigneurs, les puissants de la terre, et de ceux qui auraient dû leur rendre justice, telle qu'elle n'est pas dépassée chez aucun peuple de la chrétienté. Si la justice était administrée ici librement et avec impartialité, les ténèbres et la corruption du passé rendraient cette justice d'autant plus belle et plus glorieuse. »

Il a fallu attendre plus de deux cents ans avant qu'un autre chef anglais ait pu voir aussi clair et convertir en action le principe énoncé.

M. Bright désirait la substitution du paysan propriétaire au tenancier, par le moyen d'expropriation, en achetant les droits du propriétaire. Mais M. Gladstone trouva que cette méthode demanderait une somme qui dépasserait les moyens du trésor, et aussi qu'elle serait tellement lente, que des générations passeraient avant que la masse du peuple en tirât aucun avantage. M. Gladstone amena ses collègues à reconnaître que non seulement le paysan aurait le droit d'être compensé pour tout ce que son travail et son capital auraient ajouté à la valeur de la terre, mais aussi que, si on cherchait à l'évincer, il recevrait une compensation pour cette expulsion, quoiqu'il n'eût aucun bail et que son droit légal ne dépassât pas l'année.

Mais le propriétaire gardait toujours le droit d'augmenter le prix du bail et, si cette augmentation ne montait pas à une somme qui forçât le tenancier à renoncer à sa terre et à demander la compensation que la loi lui assurait, il subirait toujours, quoiqu'à un moindre degré, la pression qu'il avait subi naguère.

La loi de 1870 fonctionna pendant dix ans et non seulement améliora les conditions, mais releva l'esprit des paysans.

Ils restaient cependant soumis à être renvoyés sans indemnité de déplacement s'ils manquaient de payer leur loyer. Mais la saison de 1879 fut tellement malheureuse pour les cultivateurs, qu'il fallut organiser des secours pour éviter une famine, et les petits tenanciers se trouvèrent, en bien des endroits, dans l'impossibilité de satisfaire pour le moment à leur obligation; le gouvernement trouva donc nécessaire de présenter un projet de loi qui, pour le moment, empêcherait l'expulsion du tenancier

faisant défaut à condition qu'une cour judiciaire trouvât ce sursis raisonnable.

La Chambre des Pairs rejeta cette proposition par une majorité de 282 contre 56, et tout de suite le gouvernement se trouva vis-à-vis d'une opposition irlandaise, dans la Chambre et dans le pays. qui n'hésita devant aucun moyen pour empêcher le parlement de voter les lois et le gouvernement de les appliquer en protégeant les droits légaux contre la violence poussée jusqu'au meurtre.

En janvier 1881, après plus de vingt-quatre heures de séance non interrompue, à neuf heures du matin, le président de la Chambre, par un coup d'État concerté, posa la question de l'acceptation du bill pour réprimer les meneurs de la conjuration agraire. Bientôt après, les règlements de la Chambre furent modifiés afin de donner à la majorité le pouvoir de régler ses débats, de sorte qu'elle ne fût plus soumise à la domination d'une poignée d'hommes dont le but franchement déclaré était de détruire le pouvoir du parlement. Ce nouveau règlement fut peu à peu suivi d'autres, et la Chambre obtint, par son propre code, le contrôle des abus qui jusqu'à ce temps avaient été restreints par le sentiment général et le respect de tous les membres envers la dignité et le bon fonctionnement d'une assemblée délibérative.

Pendant la même session de 1881, M. Gladstone fit des progrès énormes, par sa loi sur les propriétaires et les tenanciers, sur ce qui avait été fait en 1870. On établit trois principes : d'abord une cour judiciaire qui déterminerait quel serait le loyer équitable d'une ferme; en fixant ce loyer, la cour aurait égard à la partie de la valeur qui serait attribuée aux efforts du tenancier. Ensuite, on donnait au tenancier le pouvoir de vendre son droit d'occupation à un autre, et de le vendre aux enchères ou au plus haut offrant; en dernier lieu, on lui donnait le droit de demeurer dans sa ferme, sans qu'on put l'en expulser, pourvu qu'il remplît toujours les conditions imposées par la loi.

Il était établi que le loyer à payer serait sujet à révision tous les quatorze ans.

L'agitation agraire ne cessa pas. Il y eut des efforts pour empêcher même le payement des redevances fixées par le tribunal. Il y eut ce qu'on appela le plan de campagne, mais peu à peu la situation privilégiée que la nouvelle loi donnait au fermier diminua la tension et le pays rentra à peu près dans l'ordre, quoique l'agitation politique subsistât toujours. Cependant le cultivateur désirait être propriétaire, le propriétaire voulait se débarrasser d'une propriété qui ne lui donnait plus aucune prépondérance, et dont la valeur financière lui paraissait menacée par les tendances législatives. Ainsi les gouvernements qui se sont succédés entreprirent de faire des avances immenses pour faciliter aux fermiers l'achat de leurs fermes et pour donner aux propriétaires un revenu dont serait déchargée une population qui pourrait, un jour ou l'autre, se soulever contre le payement de ses obligations. La terre passerait presque en totalité aux mains des cultivateurs, les anciens propriétaires ne conservant, après compensation, que leurs châteaux et leurs dépendances avec les terres qu'ils cultivaient eux-mêmes.

Pour les parties congestionnées de l'Irlande, c'est-à-dire celles où la terre ne saurait maintenir la population qui y subsiste, on fait d'autres efforts pour fournir de nouveaux moyens de vivre et pour relever les habitants de leur misère séculaire. On peut affirmer, qu'aujourd'hui, on a trouvé la solution de la question agraire ou du moins qu'on est en train de la trouver.

Mais la question politique reste, et on ne saurait affirmer qu'elle est également en train d'être résolue conformément à la justice et au rapprochement des deux nations.

J'ai déjà cité M. Butt qui, en 1870, organisa le parti du *Home Rule*, c'est-à-dire d'une autonomie purement locale qui conserverait le parlement du Royaume-Uni avec une représentation irlandaise pour toutes les affaires qui ne toucheraient pas exclusivement l'administration de l'Irlande. M. Butt rallia une forte proportion des représentants irlandais à son drapeau; ceux-ci étaient liés avec le parti libéral et avaient peu d'influence dans

la Chambre, tandis qu'en Irlande les Fenians avaient la sympathie des masses.

Mais en 1874 un grand chef du parti populaire entra en scène qui changea complètement l'aspect politique.

M. Parnell, que j'ai déjà nommé, fut la force la plus énergique, je pourrais même dire la plus volcanique du dix-neuvième siècle en Irlande.

Son caractère n'était pas irlandais. Il était protestant, propriétaire, de race anglaise, mais de sentiment plutôt américain.

Sa mère était Américaine, et le fond de sa tendance politique était la haine de l'Angleterre. Il se voua passionnément à la poursuite de l'indépendance de l'Irlande, je pense tout autant pour porter un coup à l'Angleterre que pour l'amour du pays qu'il habitait. Ses connaissances étaient bornées. Il n'avait jamais étudié l'histoire de l'Irlande. Il n'était pas naturellement éloquent, il était froid, taciturne, réservé. Mais il avait une résolution de fer, un pouvoir de domination qui subjuguait ceux qui lui étaient associés, une grande netteté et clarté d'appréciation, et un manque absolu de scrupules pour écarter tout ce qui pourrait nuire à l'accomplissement de son but. Dès le commencement de sa carrière politique, il eut des relations intimes avec les Fenians dont il se servit, mais il ne se laissa jamais dominer par eux, ni par personne.

Il était d'accord avec eux pour l'affranchissement complet de l'Irlande, quoiqu'il n'ait jamais ouvertement accepté la formule d'une république irlandaise. Il a toujours affirmé qu'il ne reconnaîtrait aucune limite au développement que l'Irlande maîtresse d'elle-même voudrait adopter. La nation une fois absolument libre prendrait son propre essor. Il suffisait à M. Parnell de marcher vers cette liberté, d'autres pourraient bien lui donner son organisation.

Mais il n'a essayé d'empêcher les crimes qu'on commettait que lorsqu'il sentait que ces crimes nuisaient au progrès de son entreprise. Il a encouragé le mouvement agraire dans ses déve-

loppements les plus violents, tandis que les Fenians, mouvement purement politique et national, ne cherchaient pas à se servir des oppositions et des intérêts des classes. Il a condamné cependant l'assassinat de lord Frederick Cavendish et de M. Bourke, en partie sans doute parce qu'il en a été choqué, mais aussi parce qu'il a senti que dans ce moment ce crime a nui infiniment au succès de son mouvement. La *Vie de M. Parnell*, par M. Barry O'Brien, donne les détails du caractère et de l'action du chef révolutionnaire et en même temps parlementaire, que j'ai indiqués sommairement. Il suffit de dire qu'en 1880, à l'ouverture du parlement dominé par M. Gladstone, M. Parnell remplaça M. Butt comme chef du parti irlandais.

Il indiqua sa position vis-à-vis du gouvernement en siégeant du côté de l'opposition; pendant les cinq années de ce parlement sa politique constante fut de prendre tout ce que M. Gladstone voulait bien donner pour l'amélioration des conditions matérielles du peuple, de ne lui en savoir aucun gré, de mettre toujours en évidence son hostilité au gouvernement anglais et, à la fin, de se rallier au parti conservateur pour amener la défaite des libéraux dans la Chambre. Aux élections suivantes il donna le mot d'ordre qui fut obéi partout de voter contre les libéraux et de les remplacer par des conservateurs. En balançant les deux grands partis, Parnell espérait que son parti indépendant, qui après les élections de 1885 montait à quatre-vingt-six membres, saurait déterminer l'équilibre en faveur de ses propres projets.

En effet, le résultat des élections fut de renvoyer à la Chambre un parti libéral ayant la moitié de la représentation du pays, l'autre moitié se composait de deux cent quarante-neuf conservateurs et de quatre-vingt-six adhérents de M. Parnell.

On se souviendra qu'au mois de janvier 1886 M. Gladstone, qui avait déjà, depuis quelques mois, laissé entrevoir qu'il avait l'intention de faire de grandes concessions en faveur de l'autonomie irlandaise, se déclara pour un parlement et une adminis-

tration en Irlande subalternes du parlement impérial. Il présenta son projet qui, après de longs débats, fut rejeté; dans la majorité se trouvèrent quatre-vingt-quinze libéraux qui refusèrent de suivre M. Gladstone dans une politique opposée à celle qu'ils avaient tous maintenue dans les élections récentes.

M. Gladstone fit un appel au peuple dans une nouvelle élection et se trouva avec M. Parnell dans une minorité que la majorité dépassait de cent dix-huit membres; dans cette majorité unioniste se trouvèrent soixante-dix-huit libéraux.

M. Parnell désormais resta l'allié des libéraux *home rulers*. On sait l'histoire de sa déchéance, qui fut la suite d'un scandale domestique, et de sa mort, qui fut sans doute le résultat des efforts de Titan qu'il fit, malgré sa mauvaise santé, pour lutter contre la défection de ses compatriotes et l'opposition du clergé catholique. Mais du moment que M. Gladstone et la majorité du parti libéral acceptèrent le *Home Rule*, la question irlandaise devint une question à résoudre entre les deux partis anglais, elle cessa d'être une question internationale entre les deux pays.

J'aurais bien voulu retracer les progrès de cette question depuis 1886 et résumer la crise politique qui a continué pendant vingt-huit années, et qui sera peut-être terminée dans quelques semaines, ou du moins entrera dans une nouvelle phase. Mais j'ai déjà dépassé de beaucoup les limites dans lesquelles je me promettais de faire tenir mon récit. J'espère seulement que j'ai indiqué les causes historiques qui ont conduit fatalement à la situation actuelle.

Il ne me reste qu'à vous remercier de tout mon cœur, mesdames et messieurs, de l'attention avec laquelle vous avez accueilli l'esquisse si imparfaite que je vous ai présentée.

Lord SHEFFIELD.

ALEXANDRE IER DIPLOMATE

Dans les premiers jours de septembre 1821, recevant audience de l'empereur Alexandre Ier, le comte de La Ferronays, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, entretenait le souverain d'un projet de congrès pour l'examen de certaines questions se rattachant au problème oriental. Alors comme aujourd'hui, le problème oriental figurait à l'ordre du jour de la politique européenne; il donnait pareillement de la tablature aux diplomates; et, plus qu'aujourd'hui encore, les congrès étaient en faveur. Alexandre passait même pour les goûter particulièrement.

C'est pourtant par une fin de non-recevoir péremptoire qu'il répondit, cette fois, à l'ouverture qui lui était faite, s'en expliquant ainsi qu'il suit avec l'envoyé de Louis XVIII :

— Vous savez, mon cher ambassadeur, que je fais mes affaires moi-même, et jamais je ne les fais par procuration. Or, diverses convenances me défendent en ce moment de quitter la Russie. Donc, pas de congrès, s'il vous plaît.

Peut-être, en parlant ainsi, le petit-fils de Catherine II ne laissait-il pas voir le fond de sa pensée. Il lui arrivait rarement de le découvrir entièrement. Plutôt que sa personne qu'il déplaçait très facilement, et souvent au mépris de toute sorte de convenances, ce qu'il désirait retenir en Russie, dans la circonstance, c'était, croirais-je volontiers, la discussion même du problème en cause, répugnant, pour le moment, à la livrer à un aréopage européen. Mais, en disant qu'*il faisait lui-même ses affaires*, il ne s'éloignait pas de la vérité. En matière de diplomatie surtout. Si on pouvait faire de lui un saint — et d'aucuns y ont songé — il aurait tous les droits à figurer au calendrier comme le patron d'une corporation dont notre Société s'honore de compter dans

son sein tant de membres éminents. Et c'est ce qui m'a suggéré l'idée d'évoquer ce soir, devant vous, en quelques traits sommaires, ce côté d'une physionomie si intéressante à tant de titres.

I

Diplomate, Alexandre a eu à débattre les questions les plus importantes et les plus compliquées parmi celles qui peuvent solliciter l'application des hommes d'État, et il a dû affronter dans ces discussions quelques-uns des maîtres les plus renommés dans un art dont il ne dédaignait pas la pratique. Il s'est mesuré avec Talleyrand, Metternich et Napoléon.

Pour soutenir cette épreuve redoutable, il disposait de moyens nombreux et précieux : d'une grande séduction personnelle d'abord ; à ce sujet, les témoignages abondent, et, par une chance dont les historiens qui m'écoutent apprécieront la valeur, ces indications sont concordantes. Alexandre est un charmeur. Aux manières les plus courtoises et les plus prenantes il joint le don suprême et souverain de tout faire pour abdiquer en apparence, vis-à-vis de ses interlocuteurs, les privilèges de son rang, sans presque jamais leur donner la tentation de les oublier.

C'est chez lui l'effet autant d'une disposition naturelle que d'une application soutenue et poussée au plus extrême raffinement. En sorte qu'on ne laisse pas d'y découvrir un peu d'affectation. Catherine II reconnaissait déjà à son petit-fils, encore adolescent, des talents remarquables « pour la mimique et la gesticulation ». Il les a développés par un effort constant, et il a eu raison de quelques défauts, également naturels, qui contrariaient ces aptitudes. Car on remarquait aussi chez lui une grande timidité et un certain embarras de parole. Ainsi il est arrivé à se faire appeler par Napoléon : « le Talma du Nord ».

Il n'est pas devenu un grand orateur, mais les Anglais ont dû lui trouver les qualités d'un *debater* de premier ordre. Deux de ses interlocuteurs fréquents, Caulaincourt et La Ferronays, se

sont successivement appliqués à reproduire, avec presque l'exactitude d'une notation sténographique, les propos qu'ils recueillaient de sa bouche, au cours d'entretiens qui duraient parfois plusieurs heures. Ce sont des monuments d'une éloquence sans grand éclat, mais par moments impressionnants par l'élévation des idées et la noblesse du langage et captivants toujours par la forme infiniment subtile et délicatement ouvragée que l'orateur donne à une pensée qui ne se livre jamais entièrement et offre rarement prise, mais laisse deviner cependant un dessein ferme et précis.

Avec quelque prolixité et, s'il faut en croire l'un des agents du prince de Metternich, le comte de Saint-Julien, « une espèce de bredouillement qui fait péniblement attendre la fin de la phrase », ce verbe se prête néanmoins à une dialectique très serrée, que servent un esprit extrêmement souple et délié et une volonté par moments des plus tenaces.

L'effort est également intervenu sur ce point, car, naturellement, le tempérament d'Alexandre n'est pas d'une trempe très forte. En 1812 encore, le Prussien Stein juge le souverain dépourvu de caractère, accessible à toutes les influences. Et une autre tare en résulte pour lui, des plus préjudiciables en matière de diplomatie : comme la plupart des faibles, Alexandre est aussi, constitutionnellement, un violent. Eh bien, il a su triompher également de cette propension fâcheuse. Voyez-le, à Erfurt, aux prises avec un de ces emportements napoléoniens que vous connaissez : grondement grandissant des invectives, chapeau jeté à terre et rageusement piétiné et tout le reste. Alexandre reste calme.

— Vous êtes violent, se contente-t-il de dire, je suis entêté; avec moi la colère ne sert donc de rien; causons, raisonnons, ou je pars.

Et n'oubliez pas qu'en venant à Erfurt, l'homme qui parle ainsi, s'est, au sentiment du plus grand nombre des Russes, livré imprudemment au vainqueur de Friedland et qu'il a chance de trouver là un autre traquenard de Bayonne.

Je ne suis pas au surplus éloigné de penser que, pour une bonne part tout au moins et dans un grand nombre de cas, la docilité aux suggestions extérieures, que presque tous les contemporains lui ont reconnue, n'était chez Alexandre qu'un artifice, un moyen de masquer certaines de ses initiatives et d'en esquiver la responsabilité — même devant sa propre conscience. Acteur fécond en ressources, comme à la mimique, il excella aussi aux déguisements. Et Stein n'a pas été le seul à s'y laisser tromper.

« L'empereur, écrivait dédaigneusement Caulaincourt en 1808, a dans l'esprit de la ténacité qu'il prend pour de la force. » Deux ans plus tard, en septembre 1810, il a changé d'avis. « On le croit faible, on se trompe. Sans doute, il peut supporter beaucoup de contrariétés et dissimuler son mécontentement, mais... il n'ira pas au delà du cercle qu'il s'est tracé; celui-là est de fer et ne prêtera pas... »

Au service de sa maîtrise diplomatique Alexandre peut mettre encore un esprit d'une très large envergure et d'une portée considérable. Son intelligence s'adapte avec aisance aux objets les plus variés et s'ouvre sans embarras aux plus vastes horizons. Avec un partenaire tel que Napoléon, si prompt aux envolées hardies sur l'aile de l'imagination et du rêve, on ne voit pas qu'il ait jamais éprouvé le vertige ou se soit trouvé à court de souffle. Il paraît seulement préoccupé en ces occasions de ne pas trop perdre contact avec la terre et le domaine des contingences pratiques.

Bien que taxé fréquemment d'idéologie, et non sans raison, il avait le goût des réalités. Trop même sans doute pour un saint. On en compte peu, je crois, parmi les diplomates. Non, certes, qu'il y ait pour cela quelque motif d'incompatibilité. Mais si respectable que soit la profession où le prince de Talleyrand fut maître, et point inconciliable, assurément, avec la pratique des plus hautes vertus, il est assez usuel, je pense, que ceux qui l'exercent y doivent, ou y demandent tout au moins, le succès à d'autres qualités et à d'autres règles de conduite que celles qui

passent communément pour donner accès à la confrérie céleste. Et Alexandre diplomate n'a point fait exception à cet égard.

Ce n'est pas un saint qui s'est avisé de professer que la parole est donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée, et si, érigé en axiome, ce propos a quelque chance de prendre place dans le canon diplomatique, Alexandre y aura contribué. Parlant beaucoup, il lui est arrivé de dire plus et autre chose même que ce qu'il voulait, mais jamais il n'a permis que personne pût se flatter, en l'écoutant, d'avoir pénétré ses intentions. « Sphinx non deviné jusqu'au tombeau, » comme l'a appelé un poète de son pays, il a réussi à prolonger l'énigme de sa vie jusque par delà son passage sur la terre, car, près de cent ans après sa mort, la date même de cet événement est encore discutée, et, entre la donnée officielle et les légendes en cours, qui trouvent crédit même auprès de certains historiens, l'écart dépasse un quart de siècle.

Donner le change sur ses idées, ses sentiments, ses décisions même déjà prises, fut pour ce mystificateur couronné une habitude constante, jusque dans les plus tendres effusions. Quelques-uns d'entre nous connaissent la scène célèbre de ses adieux avec le ministre tout-puissant et le collaborateur intime, Speranski, dont, en 1812, à la veille de la lutte décisive contre Napoléon, il a résolu de se séparer. Longuement, pendant deux heures, il explique à ce favori les raisons qui l'obligent à lui demander de prendre une retraite momentanée et le chagrin qu'il en a. Mais, Speranski est sûr de retrouver plus tard son poste et la confiance de son souverain; et, en attendant, il aura le choix du jour de son départ et du lieu où il voudra subir cet exil momentané. Du moins, c'est l'impression que l'exilé retire des paroles que le souverain lui fait entendre. Et, en les prononçant, Alexandre s'attendrit; en congédiant le ministre, il l'embrasse, l'étreint et pleure sur sa joue. Le reconduisant jusqu'à la porte de son cabinet, il le rappelle encore pour une dernière accolade :

— Au revoir, Mikhaïlo Mikhaïlovitch!

Le lendemain, l'empereur est sombre et à un autre person-

nage de son intimité, qui l'interroge sur la cause de cette tristesse, il répond brusquement :

— Si l'on vous avait forcé de vous couper votre bras droit, n'en souffririez-vous point?

Cependant, la veille, il a délibéré — ou s'est donné l'air de délibérer — s'il ne ferait pas fusiller ce même Speranski pour crime de haute trahison, et, en rentrant chez lui après l'audience émouvante que je viens de décrire, la joue encore mouillée des larmes du souverain, Mikhaïlo Mikhaïlovitch a eu la surprise de trouver devant sa maison une *Kibitka,* voiture cellulaire de poste, accompagnée de quelques policiers, qui, l'instant d'après, sans qu'il eut même le temps de prendre congé des siens, l'avaient emmené au triple galop sur la route de Nijni-Novgorod, en attendant un lieu de relégation encore plus lointain.

Duplicité? Fausseté? Oui, évidemment; et cependant, pour beaucoup de ceux qui l'ont approché de près et même pour la plupart, ce même homme a été plus qu'un saint — « un ange ».

Quelques-uns en ont bien jugé autrement. Vous vous souvenez de la définition attribuée à un diplomate suédois, Lagerbielke, qui a représenté son pays à Paris : « En politique, Alexandre est fin comme la pointe d'une épingle, aigu comme la lame d'un rasoir et faux comme l'écume de mer. » — « Un Grec du bas empire, » a dit de son côté Napoléon. Ce sont des témoins qui méritent audience. Oui, assurément, mais il convient aussi d'entendre Joseph de Maistre : « Sa dissimulation, dont on a tant parlé, venait d'une pudeur d'âme d'élite. »

« Ame d'élite? » Je n'irai peut-être pas aussi loin; mais, à tout prendre, il ne me paraît pas sûr que, le plus souvent, Alexandre ne soit parvenu, tant il était à la fois complexe et secret, à mystifier ses contemporains, même en les faisant douter de sa sincérité ! Et mes propres recherches m'ont incliné à une conjecture, dont je vous ferai part dans un instant et qui me paraît propre à concilier sur ce point les opinions contraires que je viens de mettre en présence. Elle n'est d'ailleurs pas pour contredire un autre fait sur lequel tous les sentiments se sont rencontrés, à savoir

que le diplomate dont nous nous occupons a été un des plus difficiles à manier parmi tous ceux que les chancelleries ont connus.

Dans ce rôle, Alexandre avait encore, sur tous ses adversaires, moins un, cet avantage que, *faisant lui-même ses affaires* et se trouvant capable de les faire, il était non le ministre ou l'ambassadeur d'un puissant monarque, mais l'empereur lui-même. Parmi les souverains de son temps, aucun, sauf un, ne fut de taille à lui tenir tête. L'empereur François n'était pas sans mérites. Comme tels personnages de la tourmente révolutionnaire en France, il a eu d'abord le mérite de vivre et de se tirer sans trop de dommage d'une autre et terrible bagarre. Et, vous le savez, la propre sœur du tsar ne l'eût pas dédaigné. « Vieux ? Cela vous plaît à dire. Sale ? Je le laverai, » écrivait-elle à son frère, en se pâmant, s'il faut l'en croire, devant cette perspective. De cet époux dont elle se fût accommodée, elle ne songeait pourtant pas à faire un homme d'État. Et lui-même n'y a jamais prétendu. Son ambition personnelle n'allait pas au delà de l'exécution correcte d'un morceau de musique. Vous vous le rappelez à Tœplitz, en 1813, jouant paisiblement sa partie dans un quintette, tandis qu'à quelques lieues de là la bataille fait rage. Ramenant dans la ville un convoi de blessés, le prince Léopold de Cobourg ne trouve pas à les loger. Il court chez l'empereur, s'enhardit à interrompre le concert et expose son embarras.

— Disposez de cette pièce, répond généreusement François, sans quitter son violon. Nous pourrons aussi bien continuer à côté.

Et vous savez ce qui est advenu quand, à Tilsit, en 1809, Napoléon eut pris mesure, sur le terrain diplomatique, d'un autre des frères couronnés d'Alexandre, Frédéric-Guillaume de Prusse, et quand, après avoir inspecté la toilette du roi, dont faisait partie certain pantalon gris, boutonné de la ceinture aux chevilles, il lui eut demandé : « Par où commencez-vous de boutonner tous ces boutons ? » Il fallut appeler la reine Louise à la rescousse.

Vous êtes tentés de vous récrier sur l'impertinence de la ques-

tion. Vous avez raison. Voici qui peut, cependant, dans une certaine mesure, servir d'excuse au brutal questionneur. Au matin du premier jour de la bataille de Leipzig, nous retrouvons Léopold de Cobourg dans l'antichambre de Sa Majesté prussienne. Alexandre a envoyé le prince pour réclamer le concours du roi en vue d'un mouvement de troupes projeté. La réponse se fait attendre. En vain, le messager a insisté à plusieurs reprises et pressé l'aide de camp de service. Enfin, le roi paraît, en robe de chambre et avec tous les signes d'une grande irritation. Il s'explique : depuis plusieurs heures, il attend lui-même que l'empereur ait répondu à un message qu'il lui a adressé. Il a demandé quel uniforme, prussien ou russe, l'allié du tsar devait revêtir pour paraître, à ses côtés, sur le champ de bataille. Il a besoin, avant tout, d'être fixé sur ce point. Et, comme le prince risque quelques observations, Frédéric-Guillaume éclate :

— Je ne puis pourtant marcher sans pantalon !

Donc, habituellement, Alexandre n'a eu devant lui que des égaux peu faits pour mettre son habileté diplomatique à l'ouvrage, ou des inférieurs. Vis-à-vis de ces derniers, il ne cherchait à la vérité pas à se prévaloir de son rang, en marquant les distances. Il faisait tout, au contraire, pour qu'elles parussent supprimées. En novembre 1823, il reçoit M. de La Ferronays, au lendemain des succès décisifs obtenus en Espagne par les armes françaises. Il va au-devant de l'ambassadeur, il lui prend les deux mains et, les retenant affectueusement dans les siennes pendant un quart d'heure, il s'épanche en congratulations et compliments flatteurs : la haute sagesse du roi, la brillante valeur du duc d'Angoulême, les nobles talents de M. de Chateaubriand, la gloire de la France, tout y passe... Puis, changeant de ton, mais toujours aimable :

— Et maintenant, monsieur l'Ambassadeur, que j'ai satisfait le besoin que j'avais de vous exprimer mes sentiments, asseyons-nous. Je sais que vous avez d'intéressantes communications à me faire, notre conversation peut être longue, mettons-nous à notre aise. Cela nous rappellera nos entretiens de Vérone...

Et en voilà pour deux heures encore d'amicale causerie.

A Vienne, en 1814, vous ne l'oubliez pas, Alexandre a fait plus, sinon mieux, pour attester sa résolution de se mettre avec ses confrères diplomatiques non couronnés sur un pied d'égalité : à la suite d'un échange de notes un peu vives, il a adressé des témoins à M. de Metternich. Songeait-il vraiment à aller sur le terrain? Non, évidemment. A Varsovie, son frère, le grand-duc Constantin, en usait de même dans ses démêlés avec les officiers polonais qui avaient fréquemment à se ressentir des emportements auxquels, comme l'empereur, le prince était sujet. Se jugeant déshonoré, tel d'entre eux parlait-il de quitter l'armée, une réparation par les armes lui était aussitôt offerte et comment, sans l'accepter, l'offensé ne se serait-il pas déclaré satisfait? Il s'en fallait pourtant qu'à Varsovie, comme à Vienne, de grand-duc à lieutenant ou d'empereur à ministre on fût de niveau.

II

Donc, Alexandre a eu la partie belle. Et les résultats? Ils sont, on doit en convenir, assez déconcertants. Pendant dix ans, de 1805 à 1815, le souverain a engagé son pays dans une suite de guerres effroyables. Il l'a épuisé d'hommes et d'argent. Il lui a imposé l'épreuve d'une invasion, la douleur de vingt batailles perdues, la honte de Moscou prise, du Kremlin violé, des églises profanées dans la capitale du monde orthodoxe. Plus que cela, à l'effort nécessité par cette lutte titanesque, il a sacrifié, avec Speranski, le programme de réformes par lequel son pays attendait d'être rénové et vivifié; il a retardé d'un siècle peut-être son accession aux formes supérieures de la civilisation. Et, bien que la victoire ait finalement couronné ses armes, quel bénéfice en a-t-il retiré? La Finlande? La Pologne? Mais, érigée en principauté autonome et augmentée à cette occasion de la province de Viborg, constitutionnalisée aux flancs d'une autocratie et étendue jusqu'aux portes de Saint-Pétersbourg, la Finlande est tout le con-

traire d'une acquisition avantageuse. Mais, sans la Galicie, où plusieurs millions de Slaves du rite grec demeurent sous une autre loi, et sans la Posnanie où plusieurs millions de Polonais en subissent une autre encore, la Pologne varsovienne n'est pas une conquête dont la Russie ait à se réjouir ou à se flatter.

Alexandre lui-même ne s'y trompait pas. Si jamais il a été sincère, c'est en affirmant qu'il n'avait pas l'âme d'un conquérant. Il n'aurait pas fallu le presser beaucoup pour lui faire dire qu'il trouvait la Russie trop grande. En Pologne, comme en Finlande, ce qu'il s'est piqué d'obtenir au juste, ce n'est pas un accroissement de territoire, mais plutôt, et seulement, un terrain neutre pour ses essais de libéralisme constitutionnel *in anima vili*, un laboratoire et une école d'apprentissage. Le tout à l'intention de ses sujets russes. Mais vous savez ce qui en est advenu.

Avant que l'expérience eût pu porter ses fruits, l'expérimentateur a paru s'en dégoûter et il mourra, selon les apparences toujours, à l'état d'adversaire le plus farouche de toutes les libertés et de toutes les constitutions.

Que si du bilan d'une carrière vouée à un aussi fâcheux dénouement nous passons au détail, l'impression n'est pas plus avantageuse.

Alexandre diplomate débute par une déclaration de neutralité. Chaussant les souliers de sa grand'mère, il laissera l'Europe aux prises avec Bonaparte et, imitant Candide, il cultivera son jardin. Pas de batailles, pas d'alliances, — des réformes intérieures. Mais quoi, moins d'un an et demi après son avènement, il semble brusquement avoir changé d'avis.

Échappant à ses ministres comme à ses propres résolutions, il court à Memel à la rencontre du roi et de la reine de Prusse.

C'est proprement tourner le dos au programme pacifique qu'il s'est posé et se jeter dans la gueule du loup. Car, si la Prusse est plus résolument que lui-même attachée au système de la neutralité, elle se trouve trop près des lieux où l'on se bat, pour qu'Alexandre ne risque pas, en sa compagnie, d'être entraîné

dans cette mêlée où, comme sa grand'mère, il a estimé que la Russie n'a que faire. Et en effet, moins d'un an après, il y est en plein, plus belliqueux soudain que tous les belligérants qu'il se proposait d'éviter et plus impatient qu'aucun de combattre la France. Il presse l'Autriche, il aiguillonne l'Angleterre...

Mais la Prusse? Elle s'en tient, elle, au parti qu'elle a pris. Comment faire? Le Polonais Czartoryski suggère une combinaison dont, comme de raison, la Pologne est la base et le pivot. On sommera cette récalcitrante de se rallier à la coalition; si elle résiste, et Czartoryski y compte bien, on lui passera sur le corps et on lui enlèvera ses provinces polonaises, qui, réunies à celles de la domination russe, serviront à reconstituer, sous l'égide des tsars, l'ancien empire des Jagellons.

C'est ce que les historiens allemands ont appelé « le projet d'assassinat contre la Prusse ».

Sans se faire trop prier, Alexandre l'adopte. Sincèrement et à toute fin? Il semble bien; car, tout en armant, il négocie avec les Polonais. Mais, quelque valeur que l'on doive attribuer à ce plan, le succès y dépend essentiellement de la rapidité de la manœuvre. Soit pour intimider la Prusse ou pour l'étrangler, il convient de la surprendre. Or, plutôt que de mettre ses troupes en mouvement le plus rapidement possible, comme Czartoryski l'y engage, Alexandre s'occupe surtout de faire galoper des courriers sur le chemin de Berlin. Comme à plaisir, multipliant les notes diplomatiques et les correspondances officielles et officieuses, il travaille à donner l'éveil aux ministres de Frédéric-Guillaume et à mettre en garde ses généraux. Et, avant qu'il en ait abordé l'exécution, le projet est déjà compromis.

Pourtant, il ne veut point en démordre. Le voici en Pologne, à Pulawy, résidence célèbre des princes Czartoryski, où tout ce qui compte dans le pays a été réuni. En vue de la reconstitution projetée, Alexandre a tenu à être entouré là des représentants des trois parties démembrées du ci-devant État polonais qu'il entend rappeler à la vie. Sujets russes, sujets prussiens et sujets autrichiens, tous sont là, et déjà ils prêtent hommage au futur

souverain. Ils y donnent même leurs signatures, car Alexandre n'a pas voulu se contenter des prestations verbales. Un seul gros propriétaire de Posnanie, domaine prussien, se récuse prudemment, et il aura à s'en féliciter.

Car déjà, pour passer du dessein à l'action, il est trop tard. La Prusse ne peut plus être prise au dépourvu et, s'en rendant compte, brusquement encore, plutôt qu'à Varsovie où on l'attend pour l'acclamer, Alexandre se rend à Potsdam pour, devant le tombeau du grand Frédéric, échanger des serments qui lui coûteront cher. Car Potsdam n'aura été pour lui qu'une étape plaisante sur un chemin dont les autres points d'arrêt s'appelèrent Austerlitz et Friedland.

A Tilsit, le tsar diplomate semble se relever. Il fait bonne contenance devant la défaite et, à côté du radeau célèbre où sont échangés de nouveaux serments, comme tenu en échec encore ou fasciné par le vaincu, le vainqueur paraît lui bâtir un pont d'or sur le Niémen. Mais, hélas! une fatalité pèse sur cette rencontre; car si Alexandre y est arrivé en passant par Potsdam, Napoléon, pour s'y trouver, a dû passer par Varsovie, et la conséquence est la création du duché fatidique, germe d'un conflit prochain entre les deux nouveaux alliés : conflit au terme duquel, tout compte fait, Alexandre n'aura gagné que d'avoir bien travaillé pour le roi de Prusse; et pas même pour la reine, si jolie et si séduisante, car elle sera morte avant le dénouement.

De la lutte où ce conflit va l'engager, pas plus que personne au monde, le tsar diplomate ne peut prévoir l'issue si triomphale pour lui et si promptement et irrémédiablement désastreuse pour son adversaire. Toutes les chances, toutes les probabilités et toutes les prévisions sont en faveur de ce dernier. Alexandre le sait et il le dit. L'invasion menaçant Moscou, il escompte aussi la perte de sa seconde capitale et, pour y diminuer les prises du vainqueur, il songe à enlever de son socle de granit, sur le quai de la Néva, jusqu'à la statue de Pierre le Grand. Lui-même se réfugiera à Kazan avec toute sa famille. Et après? Il ne sait. C'est le saut dans l'inconnu.

Voulez-vous qu'il se soit plu à braver l'épreuve? Certes, il est brave. Courage physique et même parfois courage moral, il possède toutes les vaillances, sous leur forme la plus haute, celle qui s'accompagne d'une conscience entière et réfléchie du péril affronté. Mais il n'a rien d'un coureur d'aventures, et, prudence à part, toutes les raisons lui interdisent de courir celle-là.

Car, à Tilsit, quoi qu'on en ait dit, il n'a pas fait que céder momentanément aux injonctions impérieuses de la défaite, et, pour subir cette contrainte, il ne s'est pas détourné de son chemin. Non! Tout au contraire, il est bien plutôt revenu à son point de départ et à une de ses idées de la première heure.

C'est une question de fait où, tôt ou tard, une étude approfondie et impartiale des documents fera rendre justice au négociateur de la première alliance franco-russe.

Dès l'instant de son avènement, Alexandre a eu une vision très nette et très juste du monde politique de son temps, et il a su reconnaître que, ne s'y opposant nulle part, les intérêts de la Russie et de la France se laissaient, en plus d'un endroit, combiner et même confondre.

Et cette idée maîtresse, dont il semble avoir prévu aussi le développement ultérieur, jusqu'aux heureuses réalisations de l'époque où nous vivons, cette idée féconde et tutélaire, il doit, dans le fond, y rester toujours attaché. Comme il y retourne, vaincu, après Austerlitz et Friedland, ainsi encore il y reviendra, même vainqueur, après Leipzig et la prise de Paris.

C'est d'elle, autant que de ses sentiments naturellement généreux, qu'il s'inspirera pour prendre, dans le second cas, l'attitude que vous savez et qui doit rendre son souvenir cher à tous les cœurs français. C'est d'elle qu'il prendra conseil pour ne pas abuser de la victoire et en interdire l'abus à ses alliés. En sorte que, se défendant de rien réclamer dans la dépouille des vaincus, il s'appliquera à y réduire la part des autres vainqueurs.

Et pourtant, cette guerre terrible et redoutable, où il n'aura eu ainsi que des risques à courir, tout lui commandant de l'éviter, il aura tout fait pour la rendre inévitable. C'est du moins un autre

procès historique qui, j'en ai la conviction, sera un jour, pièces en main, jugé dans le sens que j'indique.

Et on ne peut même pas dire que la volonté du souverain se soit trouvée ici en désaccord avec les injonctions de la sagesse. Non encore! Alexandre n'a pas désiré ce choc formidable dont, avec les assises de son trône, l'Europe entière devait être ébranlée. Comme l'appréhension trop bien justifiée, il en a eu aussi l'horreur et la haine. Et pourtant, il a épuisé les ressources de sa diplomatie pour s'y donner le rôle de provocateur.

En 1810, comme cinq ans auparavant, il commence par le dessein d'une offensive brusquée, avec à peu près le même plan de campagne, fleurant le complot et le guet-apens.

Puis, la manœuvre échouant pour la même raison — perte de temps et abus des artifices de chancellerie, — il se renferme, il se renfrogne dans une défensive hargneuse et têtue, qui sera « le cercle de fer » dont a parlé Caulaincourt, et dont le tsar diplomate ne sortira plus. Pourquoi?

Ah! pourquoi? C'est une question qu'en étudiant la vie et le règne du petit-fils de Catherine II, l'historien est amené sans cesse à se poser. Le temps est pressant, permettez-moi de faire un bond à travers l'espace — un espace rempli de combien d'événements mémorables en cette époque unique! — et de vous ramener au souvenir de cette année 1821 que j'ai évoquée en commençant.

Le 18 juillet de cette année, sortant d'une audience de plusieurs heures au Kamiennyï Ostrov, résidence d'été du tsar, le comte de La Ferronays expédie à Paris, en toute hâte, un courrier porteur de l'information suivante :

« Je suis convaincu que des circonstances, que l'empereur n'a ni désirées ni secondées, le forcent seules à s'écarter des dispositions pacifiques qui dirigeaient sa politique. Mais aujourd'hui sa détermination est prise; il a mesuré la grandeur de l'entreprise dans laquelle il s'engage, et, loin d'en redouter les conséquences, il y marche avec confiance, persuadé qu'il accomplit un devoir et obéit à la voix de Dieu. »

Que se passe-t-il et quelles sont les graves paroles que le tsar a fait entendre à l'envoyé du roi? Voici :

L'insurrection des Hellènes ayant provoqué de la part de la Porte de sanglantes représailles, le Divan a refusé d'accepter une note en forme d'ultimatum que le cabinet russe lui a adressée; l'ambassadeur d'Alexandre, comte Strozmov, a quitté Constantinople, et le tsar a donc décidé de recourir aux armes pour la défense d'une cause qu'il ne saurait abandonner. Encore quelques jours et ses innombrables soldats s'ébranleront dans la direction de Bosjoheve, et le grand « projet grec » de la grande Catherine sera mis en œuvre.

L'Autriche et l'Angleterre font bien mine de se jeter en travers; mais Alexandre a avisé au moyen de leur faire échec, et c'est pour cela que, rompant avec les habitudes solitaires contractées depuis quelques années, il a appelé auprès de lui le représentant de Louis XVIII.

Il s'est départi aussi, à cette occasion, de l'ambiguïté prolixe mais confuse qui lui est coutumière, et il a parlé ainsi qu'il suit :

— « Mon cher comte, il est important que nous nous entendions... Croyez-moi, mon cher ambassadeur, et regardez la carte pour vous en convaincre : c'est la Russie que la France doit avoir pour alliée... Tous nos rapports sont les mêmes, les deux nations s'estiment, et j'aime à croire que la manière dont je me suis conduit dans votre patrie, peut me donner le droit d'espérer que je n'y serai pas considéré comme un ennemi. »

L'ouverture ne saurait être plus significative. Et Alexandre ne s'en tient pas là. Il précise, propose un marché et fait bonne part à la France :

— « Il est nécessaire, ajoute-t-il, que tout le monde puisse s'arranger. Plus vous resserrez le compas, plus vous vous gênerez; mais ouvrez-le depuis le Bosphore jusqu'à Gibraltar, et, dès lors, chacun trouve sa place et sa convenance. »

Pour le coup, moins Napoléon, c'est « l'air de Tilsit », comme il disait lui-même, qu'Alexandre reprend en refrain guerrier, et

en avant pour la délivrance des chrétiens et le partage du monde !

La Ferronays est ébloui par cette perspective et il ne conçoit aucun doute sur la réalité des résolutions qui la découvrent. D'autant que, les jours suivants, les ministres du souverain, Capo d'Istria et Nesselrode lui-même, bien que généralement opposés l'un à l'autre, surtout en cette matière, s'accordent pour confirmer la sincérité et la portée des déclarations que l'ambassadeur a recueillies. Elles visaient bien une entente à établir entre les deux puissances pour une action commune en Orient, au mépris de l'opposition anglo-autrichienne et contre elle, s'il est nécessaire.

A Paris, Louis XVIII et ses conseillers montrent plus de réserve. Et l'événement ne tarde pas à leur donner raison. En donnant audience à M. de La Ferronays, Alexandre avait, sur sa table de travail, un mémoire dont le cabinet de Berlin venait de lui faire communication officieuse. Œuvre d'un des francs-tireurs de la diplomatie européenne, au service de la Prusse ou de l'Autriche selon les circonstances, l'historien Ancillus, ce factum se prononce, tout à fait, dans l'esprit des cabinets de Londres et de Vienne, pour une solution pacifique du conflit oriental. Si pourtant une intervention armée y devenait nécessaire, la Russie ne devrait s'en charger qu'en compagnie de l'Autriche et moyennant un mandat obtenu des autres grandes puissances.

Qu'importe? Étant dans les intentions dont il vient de faire part à M. de La Ferronays, Alexandre ne tiendra évidemment aucun compte de cette suggestion, si ce n'est pour la répudier catégoriquement. L'envoyé de Louis XVIII en est persuadé. Il se trompe. A quelques jours de là, le tsar déclare approuver hautement le mémoire du publiciste berlinois et faire siennes ces conclusions. Et la réalisation de l'alliance franco-russe se trouvera renvoyée à un avenir lointain. Sur le chemin de Constantinople, les lauriers ne fleuriront plus pour les armées du tsar. Pourquoi?

La question engage tout le problème de la mentalité

d'Alexandre. Il est donc difficile d'y répondre pertinemment en quelques mots, et je n'ai plus que quelques mots à dire. Je vais pourtant essayer.

III

Après avoir pris un contact assez intime avec le personnage qui nous occupe, un observateur de quelque réputation a fait une remarque qui, retenue et commentée par un second, homme de plus grande autorité encore, me paraît susceptible de nous mettre sur la voie, en dépit de son caractère énigmatique. En touchant à Alexandre, on ne saurait pouvoir échapper entièrement à l'énigme. A l'issue des conférences d'Erfurt, Metternich dit avoir recueilli de la bouche de Napoléon le propos suivant : « Il serait difficile d'avoir plus d'esprit que n'en a l'empereur Alexandre, mais je trouve qu'il y manque une pièce, et il m'est impossible de découvrir laquelle. » Et le prince ajoute : « J'ai, depuis ce moment, été vingt fois dans le cas d'admirer la justesse, non seulement de la remarque, mais de l'expression dont s'était servi Napoléon; ... et, si dans l'occasion il peut me rester un doute, c'est celui de savoir si, dans tel ou tel cas, la pièce manque, ou s'il y en a une de trop. »

« Une pièce qui manque » ou « une pièce de trop », quel est ce rébus? Et, quand deux hommes comme ceux-là n'y ont pas réussi, n'est-il pas téméraire de vouloir le déchiffrer? Essayons pourtant. Sur des hommes comme ceux-là, un simple historien, et si modeste soit-il à son propre rang, a, en pareille matière, cet avantage de n'être point occupé à conquérir le monde, ou à le régenter et de disposer ainsi de plus de loisir pour l'étude de tels problèmes.

Appelons un troisième témoin. Devenue reine de Wurtemberg et quelque peu refroidie pour un frère autrefois tendrement aimé, la grande-duchesse Catherine a eu, à son propos, un mot comme les femmes seules savent en trouver quand elles se

détachent d'une chose — ou d'une personne — où elles ont laissé quelques illusions :

« Le malheur de mon frère, c'est qu'il n'a jamais été homme, car, de petit garçon, il est devenu empereur. »

Arrêtons-nous sur cette trouvaille. Marié à seize ans et enlevé à ce moment à une équipe de précepteurs qui le bourraient d'une nourriture scientifique trop substantielle pour son âge, empereur à vingt-deux ans après avoir été, jusque-là, tenu en lisière par le plus tyrannique des pères ; fils, enfin, de ce père notoirement dépourvu d'une partie de sa raison, Alexandre a dû à toutes ces circonstances de se trouver, au point de vue de son développement intellectuel et moral, dans des conditions très particulières. Et ce n'est pas une « pièce », pour parler le langage de Napoléon, mais bien plusieurs qui ont fait défaut dans cette machine, par ailleurs somptueusement compliquée, en même temps, cependant, qu'elle laissait voir, en effet, par moments, quelque chose de trop.

Ainsi, pour prendre un exemple, car je ne saurais aborder ici une analyse complète, il est aisé d'y constater l'absence de l'appareil spécial qui, à travers les multiples impressions dont nous recevons la secousse, sert à assurer l'unité de notre pensée et de notre action. Il existe une affection des yeux qui fait que les personnes qui en sont atteintes voient tous les objets en double. Alexandre souffre de cette infirmité au moral. C'est un cas relevé par les spécialistes de la pathologie mentale et classé parmi les maladies de l'esprit. Il se rencontre chez des sujets parfaitement sains à d'autres égards ; et Paul Ier en a fourni un spécimen caractéristique.

C'est aussi dans ce trait où, avec d'autres influences, celle de l'hérédité paraît certaine, qu'il convient probablement de chercher l'explication de plusieurs anomalies si apparentes chez le fils. Et, par exemple, encore de cette duplicité si difficile à accorder avec les sentiments et le caractère propres à « l'âme d'élite » que croyait reconnaître J. de Maistre.

A propos de tout, Alexandre a invariablement deux façons de

penser et aussi deux volontés. Et, si contraires qu'ils soient l'un à l'autre, ces deux états d'âme n'embarrassent jamais sa conscience intime, parce qu'ils ne s'y opposent pas mutuellement. Par un effet du mécanisme mental qui lui est propre, le fils de Paul les concilie avec une parfaite aisance et se livre imperturbablement et simultanément aux impulsions qui en résultent.

On a cherché à marquer dans sa carrière des époques et des phases distinctes, au cours desquelles ces idées, ces principes et même ces sentiments se seraient successivement modifiés.

A y regarder de près, cependant, on est plus tenté encore de convenir, avec Albert Sorel, que le signataire du traité de Tilsit et le créateur de la Sainte-Alliance a été un des hommes les plus « suivis » de tous les temps. Seulement il l'a été en partie double.

Dans sa première jeunesse déjà, lisant Rousseau et se laissant aller à des rêves humanitaires, il n'en était pas empêché de prendre part, avec répugnance d'abord, mais avec un plaisir croissant ensuite, aux jeux guerriers de Gatchina; et, tout en professant la plus grande affection pour le philosophe vaudois, ce La Harpe « auquel il devait, disait-il, tout ce qu'il pouvait valoir », il nourrissait des sentiments tout aussi tendres, sinon plus, pour le plus rude, le plus brutal et le plus féroce des officiers gatchinais, Araktchéiev.

Sans doute il lui est arrivé d'évoluer; mais, en 1818, il a déjà, en compagnie de Mme de Krudener, du prince de Metternich et de Kotzelne, donné des gages éclatants à l'esprit de réaction; cependant, cette même année, se trouvant à Varsovie, il y prononce un discours qui met en émoi, à travers l'Europe, tous les hommes de cette école et passe en Russie pour l'annonce positive d'un changement de régime prochain dans le sens libéral et constitutionnel. Et, en effet, au cours de l'année suivante, Alexandre s'occupe d'un projet de constitution russe. Mais, à la même heure, dans cette même Varsovie, il donne « carte blanche » à son frère Constantin pour en user comme il l'entendra avec la constitution polonaise.

Je dois terminer, mais je ne saurais le faire sans indiquer une « pièce » encore, et une pièce maîtresse, dont l'absence dans la mentalité d'Alexandre me paraît avoir, plus que tout autre défaut, compromis sa diplomatie. Aujourd'hui encore, comme il y a cent ans, on ne saurait, à mon sens, en faire de bonne, si on n'est, avant tout et par-dessus tout, l'homme de son pays, Français si on est de France, Allemand si on est d'Allemagne, et Russe si on est de Russie.

A son ascendance, comme à son éducation, Alexandre a dû d'avoir été beaucoup moins Russe qu'Européen. Je n'ai garde de dire qu'il n'aimait pas sa patrie; mais il ne la préférait pas assez pour subordonner en toute circonstance, comme il eût convenu, au souci de sa prospérité, de sa grandeur et de sa gloire, tous les autres intérêts, quels qu'ils fussent, qui pouvaient solliciter sa sympathie.

Il n'a pas su non plus estimer à leur prix les choses et les hommes de son pays, faute, sans doute, de n'avoir pris contact avec les uns et les autres que dans le cercle restreint des relations de cour et de politique et de ne pas ainsi bien les connaître. C'est comme cela qu'il s'est toujours entouré d'étrangers, arrivant à cette invraisemblable gageure de négocier et de conclure avec la Prusse une convention — celle de Ferroggen, en 1813 — en y ayant pour mandataires, de son côté, trois Prussiens pur sang : Dielitsch, Klausenitz et le comte Dohna. Et, de même, il s'est présenté à un congrès, celui de Vienne en 1814, avec un personnel diplomatique où, entre le Saxon Nesselrode, le Prussien Stein, le Corfiote Capo d'Istria, le Strasbourgeois Anstedt et le Polonais Czartoryski, il n'y avait de Russe que Razonmovoki, qu'il dénonçait, lui, quelques années auparavant, comme entièrement dénationalisé et devenu Autrichien.

Mieux conseillé à cet égard, par l'effet de ses talents, comme aussi des circonstances qui le servaient, il se serait maintenu toujours à la hauteur du grand rôle auquel il a su s'élever en quelques occasions mémorables, y gagnant des titres non pas seulement à la reconnaissance des Français, mais à l'admiration de

tous les nobles esprits. En 1814, dans Paris occupé par ses troupes, il a su, contre les emportements brutaux de quelques-uns et les convoitises cyniques de quelques autres, défendre la cause de la loyauté commune et de l'équilibre européen. En 1818, il n'a pas hésité à se faire l'avocat du parti à la fois le plus généreux et le plus sage, en hâtant la libération d'un territoire où des armées alliées faisaient figure d'ennemis. En 1821, il a eu un moment au moins la pensée de tendre la main à la France pour assurer l'indépendance d'un noble peuple et réaliser, dans cette partie du monde, une communauté d'intérêts dont il avait le sentiment.

Voilà de quoi racheter bien des erreurs et des défaillances, parmi celles que le souci de l'impartialité historique m'a obligé de relever. Aucune d'elles ne saurait nous empêcher de reconnaître la haute valeur d'un personnage, qui, aux prises avec les tâches les plus formidables et les plus lourdes responsabilités, a réussi, plus d'une fois, à faire figure de grand souverain et, ce qui est même peut-être encore plus rare, d'un grand homme de bien.

C. Waliszewski.

LE JAPON

SA MISSION ET SON RÔLE

DANS LES RAPPORTS ENTRE L'ORIENT ET L'OCCIDENT

Il y a dans le seul nom du Japon un double prestige : le prestige de beauté, de grâce et d'art d'un pays de rêve qui n'a cessé de hanter l'imagination et le souvenir de tous ceux qu'attire et a retenus l'enchantement du lointain Orient; le prestige de grandeur, d'éclat, de merveilleuse croissance d'une vieille nation de l'extrême-Asie presque soudainement élevée au rang d'une des grandes Puissances de ce monde.

I

La beauté et le charme du Japon sont partout : dans la nature, dans l'art, dans la grâce exquise des enfants et des femmes, dans cette atmosphère semi-tropicale où se mêlent les parfums de l'Orient et, sur les vagues du Pacifique, les effluves de l'Extrême-Ouest.

Nos romanciers et nos poètes, en décrivant le Japon, ont fait la part plus grande à la grâce, au charme joli et subtil de certains paysages ou aspects que, d'ailleurs, les Japonais eux-mêmes préfèrent, tels que l'île de Miyajima, la longue et étroite presqu'île de Ama-ro-Hashidate, le verdoyant archipel de Matsushima. Le Japon offre aussi de vastes et grandioses spectacles, tels que le pic sublime du Fuji, les hautes sierras de Kyu-shu, de la chaîne

centrale et de l'Hokkaido. Quant à ceux des sites de cet admirable pays qui réunissent les beautés de la nature aux splendeurs de l'art, tous, voyageurs, artistes et poètes, conviendront que Kyoto, Nara et Nikko sont les vrais sanctuaires de la nature et de l'art, et que c'est là qu'ils ont le mieux senti ou deviné le cœur, l'âme même du Japon.

C'est, à mon gré, dans ces trois sites élus entre tous, que se découvre le mieux aux regards, aux méditations, aux rêves du spectateur attentif l'originalité puissante et séductrice de cette race et de ce peuple de héros, d'artistes et, en même temps, de réalistes, qui, après avoir, au cours des siècles, incarné, représenté et résumé les traditions, œuvres ou efforts de l'Asie, a su, en moins de cinquante ans, s'assimiler la civilisation de l'Occident, sans lui sacrifier cependant son génie propre, son idéal, la conscience qu'il a de sa mission.

II

Les premiers observateurs, témoins ou historiens des événements qui ont, à partir de l'année 1853, transformé le Japon, s'y sont parfois trompés. Certains Japonais eux-mêmes, dans l'ardeur de la lutte et le zèle pour une ère nouvelle, se sont fait illusion sur le vrai caractère de la révolution d'où est issu le Japon moderne. Aujourd'hui, lorsque cette révolution peut être considérée comme presque achevée, il apparaît que ce qui la détermina, ce fut, non pas tant la secousse ou l'effort du dehors, l'influence de l'étranger, l'arrivée du commodore américain Perry et, à sa suite, des autres escadres occidentales, que la coïncidence entre ces incidents extérieurs et le mouvement intime, national, qui, depuis plus d'un siècle, poussait le Japon à s'affranchir, à se régénérer. L'événement historique qui, dans les annales de l'Occident, a reçu le nom de révolution japonaise, n'a été, en effet, pour le Japon, selon le mot même dont ses historiens nationaux l'ont désigné, qu'une « restauration ».

Bien peu, parmi les étrangers qui ont assisté sur place aux événements de 1853 à 1868, ont pu se rendre compte alors du véritable sens de l'évolution qui était en train de s'accomplir. Les mieux informés pensaient que, pour résister aux sommations et menaces du commodore Perry et des autres chefs des escadres occidentales, le véritable détenteur du pouvoir japonais, le shogun, sorte de souverain temporel, se retranchait derrière le Mikado, souverain spirituel. Ils ne savaient pas que, depuis de longues années, ce souverain spirituel, réduit, en effet, à un pouvoir purement nominal, avait vu se préparer, se coaliser, s'armer même pour sa défense, pour son émancipation, pour la restauration de son pouvoir, un nombre important de ses sujets, les meilleurs, les plus dévoués en tout cas aux traditions, aux croyances, à l'idéal du Japon. Ce mouvement, conçu et commencé par des lettrés, des philosophes, des historiens qui, dès la fin du dix-septième siècle, mais surtout aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, prétendaient réagir contre le régime déprimant des Tokugawa, avait fini par gagner d'abord les ronin (ou samurais indépendants), puis les samurais eux-mêmes et quelques-uns des daïmios, leurs chefs. Ces novateurs, ou plutôt rénovateurs, estimaient que le shogunat des Tokugawa, en réduisant à néant le pouvoir impérial des Mikado, avait altéré la foi native du Japon, le culte de la nature et des ancêtres (shinto), oblitéré les traditions et la culture nationales. La restauration de l'Empereur, comme souverain tout ensemble temporel et spirituel, la réhabilitation du culte de la nature et des ancêtres, de la poésie, de la littérature, de l'histoire nationales était leur mot d'ordre, leur devise. L'arrivée du commodore Perry, les négociations engagées entre l'escadre des États-Unis et le gouvernement du Shogun, le premier traité signé entre le représentant des États-Unis et le délégué du Shogun, furent l'occasion qui permit aux partisans de la restauration impériale et nationale de se prononcer contre le pouvoir shogunal, de se mesurer avec lui. Mais, au fond, le mouvement d'émancipation et de restauration avait commencé depuis un siècle et demi. C'est en lui-même, parmi ses

littérateurs, ses philosophes, ses historiens, puis parmi une élite de samurais et de daïmios, que le Japon avait conçu, rêvé, préparé son affranchissement.

Au début, les impérialistes, pour lutter contre le Shogun et pour mieux représenter le programme, l'idéal de la restauration nationale, durent prendre parti contre l'étranger avec qui le Shogun avait négocié et traité. Mais quand le Shogun fut vaincu, lorsque l'armée impériale du châtiment fut devenue maîtresse du pays, le Mikado restauré ne fit plus difficulté de reconnaître et ratifier les traités passés avec les Puissances étrangères. L'Empire ne se sentit plus d'exclusion et de haine contre l'étranger. C'est lui, tout au contraire qui, précisément parce qu'il représentait et incarnait la restauration nationale, se sentait assez sûr et maître de lui, de son propre idéal, pour ne pas craindre d'emprunter à l'étranger les éléments nécessaires à sa régénération, à sa restauration, à la reconstitution de son pouvoir.

Les origines du nouvel Empire ou plutôt de l'Empire restauré ne sont donc pas étrangères. Le choc de l'Occident, la secousse donnée par l'arrivée du commodore Perry, n'a été que le signal du réveil de la nation confondant de nouveau ses destinées avec celles de la maison impériale qui, depuis plus de deux mille ans, régnait sur la race de Yamato.

III

Est-ce à dire que le Japon, dans le sentiment et la conscience de son originalité propre, ait cherché à nier ou diminuer la part qu'avait eue, d'abord occasionnellement, l'étranger dans l'ère nouvelle où lui-même il entrait?

Non certes. J'ajouterai même que, dans la première période de cette ère, le Japon a été plutôt porté à étendre, à exagérer cette part, tant il avait hâte à établir une ligne de démarcation entre les temps nouveaux et le régime dont il venait de s'affranchir. L'œuvre d'occidentalisation du Japon a été menée avec une ala-

crité, une fougue, un engouement extraordinaires. Il faut lire dans le très remarquable ouvrage de M. le marquis de La Mazelière, dans les tomes V et VI de cette étude si complète, si profonde, et à cet égard définitive, les divers chapitres consacrés à cette période, et dans lesquels sont énumérés les nombreux emprunts faits par le Japon à l'Europe et aux États-Unis pour la création de son armée et de sa marine, pour la réforme de sa législation, pour la préparation de son outillage économique. Il faut lire, d'autre part, dans le curieux et suggestif volume de M. Chamberlain sur les « Choses japonaises » *(Things japanese)*, les détails anecdotiques qui nous montrent cette occidentalisation du Japon se manifestant dans les plus étranges imitations des fantaisies, modes et « fashions » de l'Europe et des États-Unis, bals, garden-parties en redingote et chapeau de soie, combats de coqs, etc., etc. Le Japon allait, dans sa fièvre de nouveautés, jusqu'à méconnaître ses propres créations et traditions, quelques-unes des œuvres les plus exquises de son passé. Il y eut un moment, assez court il est vrai, où, comme la France du dix-huitième siècle et de la Révolution, le Japon de 1868 parut faire bon marché de ses croyances et de ses arts, et où sa foi bouddhiste et ses œuvres de sculpture et de peinture de la grande époque furent reniées par lui, comme le furent par nous un instant les chefs-d'œuvre de notre moyen âge.

Ce ne fut toutefois qu'un court délire. Tout en empruntant à l'Occident ce qui lui était nécessaire pour son développement, le Japon ne tarda pas à reprendre conscience de lui-même. Peu à peu, les divers emprunts faits à l'Occident furent jetés dans le creuset national, où ils se fondirent pour constituer le solide métal de l'Empire à la fois ancien et nouveau qu'est le Japon actuel.

Et c'est sans doute parce que le Japon a su fondre et souder ainsi son passé et son présent que sa croissance a été si prodigieusement rapide. Le Japon, qui s'était assimilé les civilisations successives de l'Asie (Inde, Chine, Corée), après s'être assimilé de même tout ce qui dans la civilisation de l'Occident lui

était efficacement assimilable, s'est donné pour tâche et mission d'être l'intermédiaire, le lien entre les unes et les autres. Là est son originalité, sa vocation spéciale dans la compagnie et le concert des grandes Puissances de ce monde.

IV

L'histoire de l'Asie, malgré les grands et remarquables travaux déjà accomplis, n'est pas encore assez avancée peut-être pour nous permettre d'établir avec une entière certitude la marche des diverses civilisations qui s'y sont succédé, les emprunts que ces civilisations se sont faits et la part qui revient à chacune d'elles dans l'œuvre générale et commune de l'Orient.

Il est possible cependant, au moins pour le Japon, de discerner ce qu'il doit à l'Inde, à la Chine, à la Corée, — et aussi les transformations qu'il a fait subir aux emprunts faits par lui à la religion, aux sciences et aux arts, à la morale et à la politique de ces trois pays, — de même que le don qu'il a eu de devenir, avec le progrès des temps, le représentant de toutes les civilisations qu'il s'était assimilées et de ce que le grand historien et critique japonais Okakura (Kakuzo) appelle « les « *Idéaux* » de l'Orient » (*The Ideals of the East*).

Il n'est pas douteux qu'aujourd'hui c'est au Japon que ces « Idéaux » ont pris la plus claire conscience d'eux-mêmes, que c'est le Japon qui, à partir des huitième et neuvième siècles, les a peu à peu adoptés, cultivés et enfin transformés, de telle sorte que, sans avoir été un créateur ou un initiateur, le Japon a réussi à résumer, condenser, réfléchir en lui la religion, l'art, l'éthique de la vieille Asie.

« C'est l'Asie, écrit Okakura, qui nous a transmis son ancienne culture et qui a planté en nous le germe de notre régénération. Notre joie doit être que, parmi tous ses enfants, nous ayons pu nous montrer dignes de son héritage. » Et l'auteur s'est efforcé de démontrer, dans son ouvrage sur les « Idéaux de l'Orient »,

comme dans son ouvrage sur « le Rèveil du Japon » (« The Awakening of Japan »), comment le bouddhisme de l'Inde, le confucianisme de la Chine, l'art hindou et l'art chinois, soit directement, soit, à certaines dates, par l'influence de la Corée, ont, après avoir inspiré, instruit, éduqué le Japon, trouvé en lui une expression nouvelle où ils revivent, s'éclairent, s'épanouissent, reconstituent et achèvent à notre esprit et à nos yeux la foi, la pensée, le rêve de l'Asie.

Le bouddhisme, passé de l'Inde en Chine, — puis apporté de Chine au Japon par les ambassadeurs du roi de Corée (552 ap. J.-C.), bien que retrempé souvent, dans le cours des siècles, aux sources de l'Inde et de la Chine, affecta de bonne heure, avec le prince Shotoku, fils de l'empereur Yômei (572-621), et de même avec le moine Kûkai, plus connu sous le nom de Kobo Daishi (774-834), un caractère déjà japonais, pour se ramifier ensuite, dans la grande île nipponne, en sectes nombreuses et vivaces, tantôt alliées avec le pouvoir, tantôt poursuivies par lui. Aujourd'hui encore, — malgré la persécution subie aux premiers temps de la Restauration de 1868, malgré la prédominance du culte shintoïste, malgré le détachement croissant des Japonais à l'égard des religions ou le goût qu'ils ont de les amalgamer et de les fondre l'une dans l'autre, le bouddhisme est sans doute la foi ou du moins le culte qui réunit au Japon le plus de fidèles. C'est aussi au Japon peut-être qu'il est le plus vivant, le plus actif. C'est au Japon en tout cas que survivent le plus d'œuvres du bouddhisme : temples, architectures, sculptures, peintures, sans oublier le théâtre, où plutôt une forme de théâtre, le drame lyrique et le ballet sacré (danses de No), qui, même s'ils ont dans l'Inde leur lointaine origine, sont devenus le joyau, la fleur même de l'art classique japonais.

Le confucianisme, de même, s'il est demeuré, jusque dans ces dernières années, la doctrine officielle et le manuel moral et politique de la Chine, a trouvé, cependant, au Japon, surtout depuis la réforme de Tchou-Shi, au treizième siècle, sa patrie d'élection. Le grand Hideyoshi et, après lui, le shogun Jeyasu

étaient des disciples convaincus du maître. Jeyasu avait pour précepteur, à Tokyo, l'un des plus illustres confucianistes, Hayashi, au temps duquel furent élevées, dans le temple de Confucius, les trois belles statues de bois peint représentant Confucius et deux de ses élèves, qui se voient encore dans les bâtiments de ce temple, au Saido, à Tokyo. Le confucianisme inspira tout ensemble la doctrine morale et le système politique des Tokugawa. Aujourd'hui encore, c'est l'enseignement du confucianisme qui forme ce qu'on pourrait appeler « les humanités » du Japon. C'est la source à laquelle n'ont cessé de puiser les grands esprits et les plus illustres hommes d'État du Japon contemporain; le prince Ito, le comte Hayashi, entre autres, bien que profondément imbus des idées de l'Occident, demeuraient attachés à la vieille doctrine du maître de l'Asie. Dans le palais impérial de Kyoto, dans la salle même du trône où se célèbre le couronnement des Empereurs, le shi-shin-den, les peintures murales couvrant les panneaux, et fidèlement copiées d'après les originaux de la fin du neuvième siècle, représentent les sages de la Chine et, à leur tête, Confucius. C'est donc sous les auspices de la sagesse confucéenne que sont, en quelque sorte, de toute antiquité, placés le trône et le gouvernement du Mikado. Et, à cet égard, il est permis de dire que c'est à la cour de Kyoto et de Tokyo, autant qu'à celle de Pékin, que le confucianisme a vu se perpétuer son enseignement et son art.

Quant aux grands arts, architecture, sculpture, peinture, si l'Inde et la Chine montrent encore d'admirables temples, palais et tombeaux, si les dernières découvertes ont révélé dans les grottes d'Ajanta et les sculptures de Long-Men des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture que l'histoire avait jusqu'ici ignorés, c'est au Japon surtout, comme l'a écrit Okakura, que s'est conservé, et que peut être apprécié et étudié le trésor historique de la culture de l'Asie. Le Japon est ainsi comme le musée des civilisations asiatiques, et plus même qu'un musée, ajoute Okakura, parce que le génie singulier de cette race la pousse à accueillir toutes les phases des idéaux du passé dans cet

esprit de vivant et fécond éclectisme (adwaita), qui donne la bienvenue aux nouveautés, sans abandonner les anciennes traditions. « Et c'est cette ténacité, conclut avec raison Okakura, qui maintient le Japon fidèle à l'âme de l'Asie, alors qu'il s'élève lui-même au rang d'une grande Puissance moderne. »

Là est le miracle ou plutôt, peut-être, la clef de cette haute fortune du Japon qui lui a permis d'être tout ensemble l'héritier et le représentant de l'Asie et le disciple, puis l'émule de l'Occident. C'est ainsi qu'est née et s'est, peu à peu, développée en lui l'idée de la mission, qu'il considère comme la sienne, d'être le lien, l'intermédiaire entre la vieille Asie, l'Europe et les États-Unis. L'Occident lui est apparu surtout, du moins à l'origine, sous l'aspect de la civilisation matérielle et de la force. La civilisation occidentale se présentait à lui comme une vaste machine, un instrument dont le commerce, l'industrie, le culte de la richesse, la perfection des armes étaient les principaux caractères. « Le même éclectisme, écrit Okakura, qui lui avait fait choisir le Bouddha comme guide spirituel, Confucius comme guide moral, lui fit adopter la science de l'Occident comme moyen du progrès matériel. » Mais c'est l'idéal de l'Asie qui restait le sien. Les sages du Japon continuèrent donc à penser que la civilisation conçue à la manière de l'Occident n'est qu'un moyen, mais que que le vieil idéal de l'Asie : la recherche du bonheur et de la paix, demeure le but. Le fait, toutefois, de s'être assimilé, en moins de cinquante ans, les principaux résultats de la science et de la civilisation occidentales a permis au Japon de prendre l'un des premiers rangs parmi les Puissances de ce monde, tout en se maintenant fidèle à son idéal asiatique. Ce que je voudrais essayer de montrer, c'est comment, dans ses rapports nouveaux avec l'Occident, le Japon a conçu et jusqu'ici rempli sa mission d'intermédiaire, de lien entre l'Occident et l'Orient.

V

Les premiers hommes d'État du début de la Restauration, les fondateurs, avec l'empereur Mutsu-hito, de l'ère de Meiji n'avaient pas eu, dès le principe, l'idée d'un pareil rôle.

Les membres de la grande ambassade japonaise qui, en 1871-1873, visita les États-Unis et l'Europe, Iwakura, Okubo, Kido, Ito, Yamaguchi, n'avaient, semble-t-il, d'autre but que de se présenter à l'Occident, de lui faire connaître la révolution survenue, les faits accomplis, l'avènement d'un Japon nouveau et qui désirait s'instruire. C'étaient, d'ailleurs, de remarquables et grandes figures que celles de ces ambassadeurs, en qui il était permis de pressentir les créateurs, les organisateurs, les chefs du vieil Empire rajeuni se mettant en communication avec le monde dont il était séparé depuis des siècles.

La seconde période de la Restauration, de 1876 à 1889, fut, de même, absorbée par les questions intérieures, par l'aménagement du nouveau régime, par la préparation de la Constitution, qui, promulguée en 1889, a, depuis lors, été la loi de la nouvelle ère.

C'est la question coréenne et le conflit survenu, à ce sujet, entre le Japon et la Chine, c'est la guerre sino-japonaise de 1894-1895 et la paix de Shimonoseki, fin et sanction de cette guerre, qui mirent le Japon, devenu la Puissance prépondérante de l'Asie orientale, en rapport avec les principales Puissances de l'Europe, ainsi qu'avec la grande République fédérale des États-Unis, ayant déjà des établissements ou des intérêts en Chine.

Sans revenir ici sur le détail d'événements bien connus de cet auditoire — il suffira de rappeler que c'est le principe de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine, d'abord invoqué au lendemain de la paix de Shimonoseki par les trois Puissances au conseil amical desquelles le Japon eut la magnanimité de se

rallier, puis inscrit dans le traité d'alliance du 30 janvier 1902 entre la Grande-Bretagne et le Japon, consacré enfin dans les différents traités ou accords conclus de 1905 à 1907 et 1908 entre le Japon, d'une part, et, de l'autre, la Grande-Bretagne, la Russie, la France, les États-Unis, qui est devenu la charte de l'Asie orientale, la lettre et l'esprit des rapports entre le Japon et l'Occident.

C'est parce que le Japon était resté fidèle à son idéal asiatique et que, d'autre part, il s'était pénétré de l'esprit et des institutions de l'Occident, qu'il a pu confirmer et consacrer l'établissement d'un principe qui, en préservant l'intégrité et l'indépendance de la Chine, assure l'harmonie et la paix entre l'Occident et l'Asie.

Ce sera, dans l'histoire, le mérite et le bienfait des gouvernements japonais et russe, ainsi que des gouvernements alliés et amis associés à leur œuvre, que d'avoir, par la consécration de ce principe, fondé, d'une façon durable, la stabilité et la paix de l'Orient. Le Japon a, de plus, ainsi accompli sa vraie mission d'intercession et d'harmonie entre l'Asie et l'Occident, et réalisé la destinée qu'il s'était à lui-même assignée.

Le premier et heureux résultat de l'accord établi, grâce à lui, entre les Puissances aura été la limitation des troubles et dommages que pouvait faire craindre la Révolution chinoise de 1911, et l'assistance financière donnée au gouvernement issu de cette Révolution par le « consortium » des banques françaises, anglaises, allemandes, russes et japonaises. Le maintien d'un tel accord est la meilleure garantie de l'ordre dans l'ancien Empire du Milieu, et le gage de la réorganisation et de la consolidation en Chine d'un gouvernement qui, en sauvegardant l'unité territoriale, assurera le respect des traités, le développement du commerce international et la régularité des relations avec l'ensemble des Puissances.

A cette première et décisive épreuve, le Japon a montré comment se concilient et se marient en lui le souci de préserver l'ordre et la paix de l'Asie et le désir de rapprocher, d'unir l'Asie et l'Oc-

cident. C'est parce qu'il est à la fois l'un des membres principaux ou mieux le chef de la famille asiatique et l'une des grandes Puissances mondiales, que le Japon a pu jouer ce rôle. Il lui fallait inspirer confiance tout ensemble à l'Asie et à l'Occident, et comment l'eût-il fait si, en même temps qu'il représentait et incarnait l'Asie vis-à-vis des Puissances occidentales, il n'eût été lié avec ces dernières, d'abord par la communauté des principes directeurs, des intérêts, du droit, puis par des traités et accords précis au bas desquels sa signature se confondait avec celles de quelques-unes des grandes Puissances de l'Ouest? La commune mesure nécessaire entre l'Asie et l'Occident, c'est le Japon qui l'a constituée. Là est, moins de cinquante ans après l'avènement de la nouvelle ère, de l'ère de Meiji, la justification du rang qu'il occupe, l'un de ses principaux titres à la haute estime, à la gratitude du monde.

Le Japon était devenu, de 1895 à 1905, en dix années, le porte-drapeau, le chef, l'éducateur de l'Asie. La Chine vaincue avait, dès le lendemain de la défaite, à l'appel d'un de ses plus patriotiques vice-rois, Tchang-tche-toung, vice-roi des deux Hou, résolu de chercher à Tokyo et dans les écoles japonaises l'instruction qu'elle avait la sagesse de considérer comme la condition première de son relèvement. Après la guerre russo-japonaise, en 1905, ce n'est pas seulement la Chine, c'est l'Inde, c'est le Siam, ce sont toutes les races d'Asie qui vinrent demander au Japon la science, la lumière, la règle de l'éducation et de la vie. Le Japon leur offrait à toutes, dans ses Universités, dans ses écoles, l'enseignement auquel il devait lui-même ses succès, l'enseignement de l'Occident, mais dominé par le passé et l'idéal asiatique. Dans les universités impériales, à Tokyo surtout, le sanscrit et le chinois, les religions de l'Inde, la philosophie de Confucius étaient, comme je l'ai dit déjà, la base même des « humanités ». L'ancien président de l'Université de Tokyo, le baron Hamao, me disait un jour à moi-même que ces études étaient, dans l'enseignement japonais, l'analogue de ce qu'ont été, de ce que sont encore pour l'Europe, depuis la Renaissance, les

« humanités » gréco-latines. D'autre part, une école spéciale, l'École des Langues étrangères vivantes, enseignait aux Japonais, comme à tous les Asiatiques venant s'instruire au Japon, non seulement les langues européennes (le français, l'anglais, l'allemand, le russe, l'italien, l'espagnol), mais toutes les langues d'Asie (le chinois, le coréen, le siamois, l'hindoustani, le malais, le tamoul, etc., etc.). Le Japon, dans son programme d'enseignement comme dans son programme politique, ne dissocie pas l'Asie de l'Europe et de l'Occident.

Le Japon, en communiquant à l'Asie les enseignements de l'Occident, en se joignant à l'Occident pour assurer la stabilité et la paix de l'Asie, accomplissait sa mission de médiateur et se fortifiait lui-même dans sa résolution de ne pas sacrifier son idéal asiatique à l'influence et aux enseignements de l'Occident. Il pratiquait et s'efforçait d'effectuer en lui cette synthèse de la grande doctrine hindoue, de l' « adwaita », selon laquelle tout ce qui existe, malgré l'apparence des variétés et des contradictions, est réellement un, tous les contradictoires se réconciliant dans l'unité.

C'est ainsi qu'il a pu lui-même, tout en empruntant à l'Occident les sciences, arts, industries, à l'aide desquels s'est édifiée la civilisation moderne, garder ou reconstituer son armature asiatique et suivre la grande route de l'Ouest, sans abandonner ce que le Shinto appelle « la voie des dieux ». Il est resté fidèle à sa foi, à ses souvenirs, à ses traditions, à ses mœurs, à cette âme secrète de l'Asie dont il continue à s'inspirer. Il a pu, à l'exemple de l'Occident, équiper une armée, une flotte, renouveler sa législation et ses codes, adopter une constitution, organiser un gouvernement avec un ministère, des Chambres, des tribunaux, une vaste administration, sans que soit interrompue et altérée la filiation sacrée entre la terre et le ciel, d'où la maison impériale est issue, sans que le souverain ou, en son nom, les chefs ritualistes aient cessé d'annoncer au temple ancestral d'Ise les événements heureux ou malheureux de la vie nationale.

VI

L'empereur défunt, Meiji-Tennò, était bien le souverain digne de personnifier, à cette heure solennelle, la période de la « Restauration ». Né et élevé au palais de Kyoto, selon le rite antique de l'éducation des Mikado, témoin, dès son enfance et sa jeunesse, des scènes qui marquèrent les diverses péripéties de la révolution, appelé dans sa quinzième année à succéder au trône, il sut, par la haute sagesse de son esprit, par la modération de son âme, par le choix de ses conseillers et la constante confiance qu'il leur témoigna, maintenir, dans un règne de quarante-cinq ans qui a vu s'accomplir les événements les plus considérables, le lien entre les temps anciens et les temps nouveaux. Il a été, en sa personne, l'unité vivante de l'histoire japonaise. Fils du Ciel, en même temps que souverain constitutionnel, il a assuré, représenté et satisfait la tradition ancienne comme l'idéal moderne de son peuple.

Lorsqu'au mois de juillet 1912 la maladie s'approcha de lui, la nation entière fut en prières et en larmes, tant elle incarnait en lui toute sa vie, tout son passé, tout son présent. L'empereur sous le règne duquel le Japon s'était si prodigieusement accru et avait pris rang parmi les grandes Puissances mondiales, avait réglé lui-même l'ordre de ses funérailles, qui ont été célébrées selon le rite antique et dans la simplicité traditionnelle du shinto. Sa tombe même a été élevée dans cette région du Yamashiro et du Yamato qui est le lieu sacré, le cœur du vieux Japon, et où se trouvent déjà les plus anciennes sépultures de la dynastie impériale. C'est la vraie tombe des souverains d'Asie : un tertre de terre, recouvert de pierres et séparé du reste du monde par une simple barrière de granit bleu, au milieu de laquelle se dresse un torii. C'est là, sur la colline des pêchers, que le Meiji-Tennò repose, non loin de son père, à peu de distance aussi du monument de Jimmu-Tennò, le fondateur de la dynastie. C'est là que,

dans l'automne de 1912, les représentants des grandes Puissances de l'Occident sont venus rendre les derniers devoirs au grand souverain, demeuré fidèle dans la mort, comme dans la vie, à l'idéal de sa maison, de sa race, de son peuple. L'empereur auquel, par piété, la nation a donné le nom posthume de l'ère même qui fut celle de son règne, Meiji, demeurera dans l'histoire, non seulement la grande figure, mais comme le symbole même du Japon et de sa mission à travers les âges, entre l'ancien et le nouveau monde.

A. Gérard.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Lord Sheffield a bien voulu, en répondant à notre appel, nous apporter de précieuses indications sur la genèse de la question, passionnante pour l'Angleterre, du Home rule, si complexe et si difficile à comprendre pour les étrangers.

Il nous a fait, avec sa haute compétence, un exposé très documenté des relations historiques entre l'Angleterre et l'Irlande, ainsi que des principales phases de la lutte séculaire soutenue par la nationalité irlandaise, restée vigoureuse après six cents ans de conquête et cent années de gouvernement commun.

La question agraire, qui a fait couler tant de sang, semble sur le point d'être solutionnée, mais la question politique reste entière.

Pour nous, Français, qui nous intéressons particulièrement à la prospérité de la Grande-Bretagne et à sa tranquillité à l'intérieur, nous souhaitons ardemment qu'une entente durable s'établisse entre elle et l'Irlande, en donnant satisfaction à leurs intérêts.

En nous présentant Alexandre I[er] diplomate, M. Waliszewski, avec la finesse d'observation et le charme qui caractérisent son talent d'historien et d'écrivain, s'est livré devant nous à une étude psychologique des plus intéressantes, en mettant en parallèle les défauts et les qualités qui ont constitué la maîtrise diplomatique d'un souverain qui a joué un rôle si important dans l'histoire et a donné à son pays une prépondérance marquée qu'il n'avait jamais eue avant lui.

Le souvenir que nous avons gardé de l'empereur Alexandre I[er] de Russie se rattache à l'action décisive qu'il a exercée en des heures mémorables. La France ne saurait oublier qu'en 1814, lors de l'entrée des alliés à Paris, ce fut grâce à sa puissante

intervention que la ville échappa au pillage et à l'incendie, et que le démembrement de notre pays, réclamé par les alliés, nous fut épargné.

C'est là de la bonne politique ; car les hommes passent, les luttes s'éteignent, mais les pensées généreuses jettent la semence des amitiés fidèles d'où sortent quelquefois des alliances solides.

M. Gérard, qui a brillamment représenté la France en qualité d'ambassadeur au Japon, nous a dépeint, avec le pinceau d'un artiste et l'âme d'un poète, ce pays de rêve qui, ainsi qu'il le dit, « hante l'imagination et le souvenir de tous ceux que captive le charme du lointain Orient ».

Avec la plume brillante et autorisée d'un diplomate et une remarquable sûreté d'observation, il nous a fait assister à toutes les phases de la Restauration qui, en l'espace de moins de cinquante ans, a amené, par une succession de transformations, une des plus vieilles nations de l'Asie au rang des grandes Puissances modernes.

L'extraordinaire faculté d'assimilation de ce peuple, mise au service d'une ténacité et de volontés supérieures, a permis aux novateurs, en s'appuyant sur un mouvement national d'affranchissement, manifesté de longue date, d'emprunter à l'Europe et aux États-Unis leurs méthodes militaires scientifiques et économiques, tout en conservant au Japon son génie propre, son idéal asiatique. En s'assimilant ces méthodes, les Japonais s'en sont faits les propagateurs auprès des autres membres de la famille asiatique et ont servi de liens entre l'Orient et l'Occident, rendant ainsi un service signalé à la civilisation et à la paix.

Il me reste un devoir très doux à remplir, c'est de remercier lord Sheffield et MM. Waliszewski et Gérard du grand plaisir que nous ont causé leurs lectures.

En leur exprimant notre vive gratitude, j'ai l'assurance d'être votre fidèle interprète.

Marquis de Reverseaux.

L'AMBASSADE DU COMTE DES ALLEURS

A CONSTANTINOPLE

(1747-1754)

L'histoire d'une ambassade diffère suivant le ministre dont elle retrace les actions. Tantôt elle nous apprend les dessous d'une politique en apparence lâche et irrésolue, en réalité mue par une volonté ferme et énergique ; elle nous montre les rivalités d'influence qui ont précédé la conclusion de tel traité, la signature de telle entente, ou la déclaration de telle guerre. Tantôt, au contraire, il semble qu'elle ne doive rien nous apprendre : il paraît si naturel, — et cette opinion instinctive est déjà un hommage, — que les hommes qui président à nos destinées fassent leur devoir, que le récit d'une simple vie d'honnêteté, de prudence et d'habileté déconcerte et ennuie.

La mission en Turquie du comte des Alleurs, qui fait l'objet de cette étude, n'est sans doute pas de celles qui occupent la première place dans l'histoire, et dont la réussite est un titre de gloire pour ceux qui les ont remplies. Le comte des Alleurs fut un bon serviteur de son pays : c'est à peine si l'on en fait mention.

Et pourtant, s'il n'eut pas l'honneur de mettre le sceau à un traité fameux, s'il n'assista pas à la grande crise qui bouleversa l'Europe et l'Orient après son ambassade à Constantinople, au moins prépara-t-il la voie à son successeur ; et en réalité, par son autorité et son influence savamment dissimulées, il sut

exercer une action décisive sur les événements qui se passèrent durant son ambassade.

D'autres que lui devaient en recueillir les fruits et en avoir l'honneur : et peut-être oublièrent-ils la part que le comte des Alleurs avait prise à leur succès. Pour lui, il ne rechercha que l'approbation de son souverain, s'estimant assez payé de ses peines et de ses sacrifices par la plus légère marque d'attention qu'il lui arrivait d'en recevoir.

I

L'Europe en 1747. — La France et ses alliés. — La politique française au dix-huitième siècle. — Importance de la Turquie en Europe. — Les ambitions de la Russie et la politique de ses souverains.

La situation de l'Europe en 1747, c'est-à-dire à la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, était singulièrement plus simple à concevoir que quelques années auparavant. Sans doute, la paix ne devait être signée que l'année suivante entre l'Empire et la France, mais on la préparait déjà : les antagonistes de cette longue guerre étaient épuisés et n'aspiraient plus qu'à une paix qui leur permît de se ressaisir et de reconstituer leurs finances ébranlées et leurs armées décimées.

Commencées simplement à la manière de la guerre de Trente ans, c'est-à-dire n'englobant que les territoires de la vieille Europe, et principalement l'Allemagne, insensiblement les hostilités s'étaient étendues aux pays environnants, et la Russie même allait entrer en jeu. La Turquie, le 8 février 1745 déjà, avait offert sa médiation aux belligérants [1], et il était assez piquant de voir ainsi une puissance musulmane essayer d'intervenir pour rétablir la paix entre les États chrétiens. Sans doute était-il trop tôt : on déclina la proposition de la Porte. Mais peu

[1] Rousset, *Recueil historique d'actes et traités*. 1752, t. XX.

à peu les États se retiraient de la lutte ; la Saxe, ancienne alliée de la France, avait fait sa paix avec l'Autriche dès 1742 ; et si l'on négociait le mariage du Dauphin avec la fille de l'Électeur, cependant une entente effective était encore fort loin. Le duc de Bavière et le roi de Prusse, nos alliés aussi, s'étaient réconciliés avec l'Impératrice à Dresde, en 1746. L'Angleterre était encore secouée par la dernière tentative de Charles-Édouard en Écosse, celle qui l'avait mené aux portes de Londres. Enfin, l'Autriche épuisée faisait appel à la Russie pour résister à la France victorieuse.

C'est sur ces entrefaites, alors qu'il s'agissait de peser sur l'Autriche pour l'amener à cesser les hostilités et de prévenir l'arrivée des Russes sur le champ de bataille, — que le comte des Alleurs fut envoyé à Constantinople, auprès de la Turquie, notre *amie*.

Le dix-huitième siècle assista au dernier effort de la diplomatie française pour imprimer à notre politique étrangère une impulsion dont elle ne se départit jamais. Cette ligne de conduite, inaugurée par François Ier en 1535, consistait à entretenir à prix d'argent, sur les frontières de nos voisins, non des alliés proprement dits, mais, en quelque sorte, des corps de mercenaires prêts à nous soutenir en cas de guerre. C'est ainsi que la France versait des subsides à la Turquie, à la Suède, à la Pologne et au Danemark.

Cette pratique, si heureuse au premier abord, avait un tort considérable. La sujétion créée par ces subsides étrangers, en ralentissant la vie économique de nos alliés, diminuait en même temps leur force et leur activité politique. Et c'est ainsi que la France, au milieu de ces États en décadence, essayait de les ranimer et de les conserver encore dans leur vitalité primitive, sentant combien leur action pouvait lui être utile ; elle ne voulait pas se rendre compte de leur déchéance, ni du danger qu'elle courait en leur restant ainsi fidèle jusqu'au bout.

Le spectacle qu'ils présentaient tous était fort pitoyable : la Suède était en proie à l'anarchie : épuisée par les guerres de

Charles XII, tenue par les traités de Nystadt et d'Abo que lui avait imposés la Russie, après des guerres malheureuses, en 1721 et 1743, démembrée des provinces de la Baltique, puis de la moitié de la Finlande, partagée entre le parti des Bonnets et celui des Chapeaux, entre l'influence russe et l'influence française, la Suède était dans une situation si précaire qu'il semblait qu'il ne fallût qu'un geste de la czarine Élisabeth pour que Frédéric I[er] de Hesse-Cassel son roi, mari de la reine Ulrique-Éléonore et beau-frère de Charles XII, cessât de régner.

Le Danemark n'avait plus de valeur militaire. Quant à la Pologne, elle n'offrait pas un tableau plus réconfortant : liée à la Saxe par son roi qui en était Électeur, elle était convoitée par la Russie ; et le prince de Conti, cousin de Louis XV, intriguait pour s'y faire élire roi par la Diète, à la mort du souverain actuel Auguste III. Les partis s'y croisaient et s'entre-déchiraient. Grand malheur aussi pour ce misérable pays, la politique secrète de Louis XV, la seule effective, évoluait, abandonnant Conti pour favoriser le frère de la Dauphine, un prince de Saxe ; et nos agents, nos amis, nos clients demeuraient désorientés au milieu de l'incohérence de notre politique.

Seule la Turquie conservait allure de grande puissance. Jalouse de jouer un rôle dans les conflits entre États chrétiens, elle était un objet de crainte pour l'Europe qui sentait toute l'importance de sa situation géographique, de ses intelligences en Pologne et en Hongrie, de ses réserves innombrables de soldats fanatiques qu'elle pouvait déverser subitement sur ses voisins désunis.

Amie de la France, la Turquie exerçait une singulière pression sur l'Europe, prenant à revers les ennemis du Roi Très Chrétien en cas de conflit entre eux et lui : l'Empire le savait par une longue expérience.

Il était donc fort sage d'avoir les Turcs de son côté, lors de toute guerre en Europe : mais seule la France avait eu l'initiative heureuse d'une entente avec le Sultan : encore n'était-ce pas un *traité :* ceci, disaient les Turcs, parce que le Grand Sei-

gneur ne peut pactiser avec les Infidèles ; cela, insinuait-on ailleurs, afin de n'être pas forcés de tenir d'engagements. C'était une source d'insécurité pour la France, et il n'était pas trop d'un excellent ambassadeur à Constantinople pour lui conserver la bonne volonté du Sultan.

Depuis François Ier surtout, — car auparavant déjà des relations personnelles de courtoisie avaient existé entre les princes français et le Sultan, relations dont avait bénéficié toute la Chrétienté, — des rapports amicaux existaient officiellement entre la Turquie et la France, et prenaient la forme de *capitulations*, ententes s'étendant aux Européens et à leurs protégés. La France y trouvait un point d'appui dans sa politique au Levant, obtenait la considération des Turcs par le grand nombre de ses clients, et avait tout intérêt à conserver sa situation si exceptionnelle.

Mais la politique turque rendait fort difficile l'action de la France : indolente et fataliste, la race ottomane, race impériale de conquérants, restée campée au milieu des peuples envahis qu'elle n'avait pas cherché à s'assimiler, assistait à sa ruine et voyait s'armer contre elle l'Autriche et la Russie, sans songer à écraser la première, déjà battue par la France, ni à arrêter à temps la seconde, encore trop faible pour lui résister avec succès.

Trop négligée depuis quelques années, et fort oublieuse de nos bons offices en 1739, au traité de Belgrâde qui clôturait brillamment sa lutte contre l'Autriche, la Turquie ne semblait que très médiocrement disposée à notre égard. D'ailleurs, elle venait de soutenir une guerre malheureuse contre la Perse en 1743, et Mahmoud Ier, son souverain, paraissait redouter tout ce qui pourrait troubler la paix de ses États.

Sans doute, à la suite de deux aventuriers venus de France, le comte de Bonneval, renégat de génie qui avait en lui l'étoffe d'un premier ministre, et le baron de Tott, bon capitaine qui avait réformé ses armées, la Porte avait fait des efforts pour tenir son rang de grande puissance. Mais, peu dignes de con-

fiance eux-mêmes, les Turcs se défiaient de la France qui ne comptait guère sur eux, et que ses ambassadeurs compromettaient parfois. Un traité franco-turc échoua en 1744, et, en 1745, la Prusse ayant décliné une alliance que lui offrait la Turquie, le Sultan s'en prit à notre envoyé, le comte de Castellane, qu'il accusait de mauvaise volonté à son égard. De ce fait, notre crédit baissait beaucoup à Constantinople, et il était temps de réagir.

Il en était d'autant plus temps que les Russes, à peine nés à la civilisation, manifestaient déjà une vitalité inquiétante pour les anciens États qui les entouraient et s'opposaient à leur développement. La Russie est née réellement au dix-huitième siècle, et dès l'abord l'Europe, rarement clairvoyante pourtant, comprit l'importance qu'elle allait bien vite acquérir et le danger qu'elle ferait courir à ses voisins. La Turquie seule parut la digue capable de s'opposer victorieusement à ses ambitions. « Les Turcs sont les seuls qui, par leur situation, peuvent la former avec succès, écrivait le comte de Vergennes au roi en 1768. — Sa Majesté jugea devoir leur communiquer sa prévoyance et ses vues. Elle ne leur proposait rien qui pût leur être à charge et par conséquent les effrayer : il ne s'agissait que d'établir un concert éventuel pour les cas ultérieurs qui pourraient se présenter relativement à la Pologne... »

Louis XV essaya donc de constituer un rempart autour de la Russie naissante ; mais combien fragile puisqu'il comprenait la Pologne et la Suède ! Combien problématique aussi ! Le premier de ces deux États était assuré à la czarine, par la crainte que l'Électeur de Saxe, son souverain, avait des armées moscovites ; la Suède était à sa merci, grâce à l'article 7 du traité de Nystadt, où la Russie garantissait la constitution anarchique du royaume et pouvait, de ce fait, y intervenir. Et la Turquie elle-même, déjà bien refroidie à notre égard, nous l'avons dit, était si insouciante et si fataliste, qu'elle signait avec son ennemie, en 1748, un traité de neutralité, sans se rendre compte du danger que la Russie lui faisait courir.

En somme, la partie était bien compromise lorsque, en 1747, Louis XV, congédiant le marquis d'Argenson, prit le marquis de Puyzieulx pour ministre des Affaires étrangères. Ce dernier comprit, avec plus de bon sens que son prédécesseur, qu'il fallait laisser les ambassadeurs, mieux renseignés que lui par leur situation, libres d'agir selon les intérêts de la France et suivant leur conscience et leurs lumières, en se contentant, sagement, de leur indiquer la conduite à tenir, sans entrer dans les détails.

II

L'ambassade du comte des Alleurs à Constantinople. — Sa vie et sa carrière antérieurement à 1747. — Les auspices sous lesquels le nouvel ambassadeur se rendait en Turquie. — Sa mission. — La politique intérieure du sultan Mahmoud. — Le voyage du comte des Alleurs.

Nous avons brièvement exposé, dans le chapitre qui précède, comment l'influence française diminuait en Turquie, sans que M. de Castellane, notre ambassadeur, sût y remédier. Bonneval-pacha [1], tour à tour lieutenant de Luxembourg, de Catinat, du prince Eugène et du Sultan, — assez mal vu des conseillers de Louis XV, de ce fait, — essaya de relever pourtant, à lui tout seul, le prestige de la France auprès de la Porte. Une correspondance secrète s'ouvrit entre lui et le cabinet de Versailles : M. de Castellane ne servait que d'intermédiaire à ce commerce. Par malheur, le pacha était surveillé. Il mourut brusquement en 1747, empoisonné sans doute, et ses papiers, fouillés, furent refusés à notre ambassadeur.

Le comte de Castellane, sans crédit, peu aimé, repoussé par

[1] Claude Alexandre, comte de Bonneval, né en Limousin en 1675 et mort en 1747, parent de Tourville, assista aux batailles de la Hogue, de Fleurus, de Nervinde; au service de l'Empire, il se distingua en Italie contre la France, en 1706, devint conseiller aulique en 1715, contribua à la victoire de Peterwardein sur les Turcs, et s'enfuit en Turquie en 1730, après avoir insulté le prince Eugène. Il apostasia et devint pacha sous le nom d'Achmet.

le Sultan avec de belles paroles et de grandes et lointaines promesses, restait sans instruction de son gouvernement. Ce n'était pas un grand esprit, et cet isolement, qui lui laissait le champ libre pour une heureuse initiative, tout au contraire, sembla abattre ses velléités d'action.

Le résultat fatal de cette indolence était facile à prévoir. « Retrouver le crédit ne sera pas l'œuvre d'un jour, écrivait son successeur en arrivant à Constantinople [1]. J'ai trouvé les Turcs épuisés de leur guerre avec la Perse, un ministre furieux du refus de sa médiation et prévenu par Vienne et la Russie, la sécheresse, la méfiance, l'indolence et l'égoïsme... »

Cependant, si la Cour de Versailles n'envoyait aucun ordre à l'ambassadeur, elle n'en était pas moins fort occupée de ce qui se passait en Turquie. Un nouveau ministre était désigné pour se rendre auprès du Sultan, le comte des Alleurs : il devait offrir ce que nous nommerions de nos jours un traité d'entente cordiale à la Turquie ; il était, en outre, muni de pouvoirs plus étendus que n'en avait eu son prédécesseur.

Roland Puchot, comte des Alleurs, issu d'une vieille famille de Normandie, était fils d'un ancien ministre de Louis XIV en Turquie, le marquis des Alleurs, comte de Clinchant, homme de grand mérite sans doute, puisque Saint-Simon lui-même, dans ses *Mémoires*, en parle sans trop de fiel.

Le marquis Pierre Puchot des Alleurs avait eu une carrière assez mouvementée : capitaine aux gardes, plus tard major-général à l'armée du Rhin, puis lieutenant-général et grand-croix de Saint-Louis, il avait fort bonne mine, aux dires de Saint-Simon, et épousa une demoiselle de Lutzbourg, en Alsace. Ambassadeur à Berlin en 1697, il fut envoyé successivement, de 1698 à 1701, auprès des Électeurs de Bavière, de Liège, de Cologne ; puis, en 1704, il remplit une mission auprès de Ragotzky, prince de Transylvanie, et fut chargé de lui remettre les subsides mensuels que lui allouait le roi de France. Il fut enfin

[1] Archives des Affaires étrangères, Turquie : Constantinople, 27 janvier 1749.

envoyé à Constantinople, de 1711 à 1716, après l'échec définitif du prince Ragotzky, et mourut à Paris en 1725.

Le comte des Alleurs, fils du précédent, avait un frère, le chevalier des Alleurs, avec qui il ne faut pas le confondre, et qui était aussi étourdi et ami des plaisirs que son aîné était sage et austère. — Le comte des Alleurs, en effet, dès sa jeunesse, s'était épris de philosophie, et s'était si bien imprégné du pyrrhonisme de Bayle et de son scepticisme, que Voltaire le regardait comme l'héritier de ce philosophe, l'écrivait à ses amis [1] et lui en faisait même un compliment personnel [2].

Il commença sa carrière en Pologne comme envoyé extraordinaire du Roi auprès de la République, en 1741. De ce fait, il passa quatre ans à Varsovie et, durant son séjour, il épousa la princesse Constance-Frédérique Lubomirska, fille du grand porte-épée de la couronne de Pologne, le prince Lubomirski. Cette alliance si relevée montre en quelle estime il était tenu à Varsovie et à Dresde, pour qu'un petit gentilhomme normand s'alliât ainsi à l'une des premières familles polonaises. Son mariage lui ouvrait l'accès de ce que la noblesse de Pologne avait de plus haut, et servait d'autant mieux les vues de Louis XV sur ce pays.

Le marquis d'Argenson, quand le comte des Alleurs, alors chevalier, avait été envoyé à Dresde en 1741, en même temps que M. de Sade à Cologne, prétendait que : « ces deux petits-maîtres ont quelque esprit, mais peu de solide; et l'on s'étonne toujours de telles nominations aux emplois étrangers [3] ». Aussi

[1] Lettre à Thiériot (13 novembre 1738). « La lettre de M. des Alleurs est d'un homme très supérieur. S'il y avait à Paris bien des gens de cette trempe, il faudrait acheter vite le palais Lambert .. J'écrirai à l'âme de Bayle, laquelle demeure à Paris, dans le corps de M. le comte des Alleurs, et qui y est très bien logée... » (*Correspondance.*)

[2] Lettre au comte des Alleurs (26 novembre 1738). « Si vous n'aviez point signé, monsieur, la lettre ingénieuse et solide dont vous m'avez honoré, je vous aurais très bien deviné. Je sais que vous êtes le seul homme de votre espèce capable de faire un pareil honneur à la philosophie. J'ai reconnu cette âme de Bayle, à qui le ciel, pour sa récompense, a permis de loger dans votre corps... » (*Correspondance.*)

[3] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, III, p. 220 (23 janvier 1741).

se servit-il fort peu du comte des Alleurs, qui ne dut qu'à son amitié avec la Société du Temple et le prince de Conti de ne pas tomber dans la plus complète disgrâce. D'ailleurs, le marquis d'Argenson, n'étant plus ministre, lui rendit justice. « M. des Alleurs faisait merveille à Dresde, écrivait-il le 1er février 1748 [1], et par là il déplaisait au comte de Brühl qui voulait lier sa Cour avec Londres et Vienne ; des Alleurs épousa la fille d'un palatin : cela lui aurait donné grand crédit à la future Diète de Pologne, et cela augmentait davantage la crainte du comte de Brühl : on en prit prétexte de révoquer comme un laquais M. des Alleurs... »

En réalité, bien qu'il y ait du vrai dans cet éloge d'un ennemi, c'était attribuer trop de part au comte de Brühl, ministre d'Auguste III, dans le retour de notre ambassadeur en France. Des Alleurs revint à Paris le 6 avril 1745 et obtint une pension de cinq mille livres, en considération de ses services et de ceux de son père : il y a loin de là, on le voit, à un simple congédiement sans forme. Il est naturel qu'un ambassadeur soit changé dans certains cas : un ministre en conflit ouvert avec le gouvernement auprès duquel il est accrédité ferait de bien mauvaise besogne. Puis, le comte des Alleurs étant habile, il était judicieux de l'appeler aux postes où ses qualités seraient le plus nécessaires.

« Le comte des Alleurs était un homme de grand bon sens, pensif, parlant peu, allant au fait, un air simple et naturel, mais fin et délié [2]. » Il fallait un homme de talent pour le poste si délicat d'*ambassadeur à la Porte* : le roi, qui l'avait apprécié en Pologne, songea naturellement à lui. En outre, des Alleurs était au courant du secret du Roi et en était un des agents les plus sûrs.

A ce sujet, nous remarquerons en passant qu'il est curieux que la correspondance secrète de l'ambassadeur avec le roi et le prince de Conti ait disparu, et qu'il ne nous reste plus que les

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, V, p. 175 (1er février 1748).
[2] Cité par LAVALLÉE, *Revue Indépendante*, 10 février 1845, p. 351.

lettres officielles adressées au marquis de Puyzieulx. Nous n'y perdons probablement guère, car il est à croire qu'à ce moment les ordres du roi et ceux de ses ministres devaient assez se ressembler [1].

Louis XV, sinon son cousin lui-même, nous le savons, n'avait en 1748 aucun espoir de voir un Bourbon sur le trône de Pologne : il était lié du côté de la Saxe, puisque le Dauphin avait épousé une princesse de Saxe en décembre 1746, et le beau-père du Dauphin était roi de Pologne. Mais, malgré sa tendresse pour la Dauphine, le roi de France ne pouvait souffrir que la République s'inféodât de plus en plus à la Russie. Son souci demeurait de rendre plus résistant le faisceau de nos alliés : la Turquie en étant la plus forte et la plus vivace, c'était à Constantinople que devait porter l'effort, et nos envoyés en Suède et en Pologne, le marquis d'Havrincourt et M. des Issarts, ainsi que le chevalier de la Touche, notre ministre à Berlin, reçurent l'ordre de se concerter avec l'ambassadeur en Turquie.

La politique de la Porte, au moment où le comte des Alleurs était envoyé à Constantinople, se résume aisément dans cette phrase de Vergennes : « Mahmoud voulait conserver la paix au dehors pour être plus assuré de la paix au dedans [2]. » Le sultan Mahmoud Ier en effet, était dans une situation assez difficile. Fils de Mustapha II, et né en 1696, il ne dut le trône qu'à une révolution fomentée par le vizir Patrona Khalil contre son oncle Achmet III, déposé en 1730 et mort en 1736. Achmet, allié de Charles XII et de Stanislas Leczinsky, avait fait reculer Pierre le Grand en 1711. Son neveu Mahmoud eut le malheur d'être battu en 1734 par les Russes, qui lui enlevèrent Ochakow et Kinburn, puis par les Persans en 1743. Le Sultan avait à compter avec l'orgueil de race de son peuple, avec ses sursauts de révolte quand il croyait sa dignité en péril au dehors par la faute de son

[1] Sans doute les papiers furent-ils supprimés par ordre de Louis XVI M. Boutaric, en effet, dans son ouvrage sur la *Correspondance secrète de Louis XV*, cite le comte des Alleurs, mais n'en donne aucune lettre.

[2] Mémoire secret au roi, juin 1768.

souverain ; il avait aussi à se préoccuper des soulèvements chroniques de ses provinces, du fait de ses pachas ; enfin la loi turque n'admettait pas sur le trône un souverain sans enfant, et Mahmoud n'avait pas d'héritier direct.

Il ne régnait que par la force à l'intérieur : cela le mettait en singulière posture au dehors; une armée victorieuse est un danger pour un tel gouvernement : le sultan craignait ses généraux vainqueurs; si l'armée était vaincue, le peuple s'en prendrait à son souverain, disant qu'Allah marquait ainsi son mécontentement de le voir sur le trône : il y aurait une sédition. Il en était de même avec une politique extérieure trop effacée, car on l'accusait alors de pusillanimité. C'est entre ces dangers que se débattait Mahmoud : une alliance avec des pays en guerre, comme on le lui offrait en 1747, ne pouvait plaire à sa prudence et à son naturel défiant.

Les ministres du Sultan, exposés aussi bien que leur maître au ressentiment populaire, à la jalousie et à l'avidité des janissaires, faisaient un raisonnement analogue et ne songeaient qu'à s'enrichir au plus vite et le plus secrètement possible, et à se mettre ensuite à couvert de la fantaisie intéressée et cruelle du Sultan et des soulèvements du peuple. Leur rôle était donc fort effacé : ils évitaient la guerre, et, imprévoyants et fatalistes, ayant affaire à un peuple non moins imprudent qu'eux, ils ne regardaient que l'avantage présent, sans s'occuper des conséquences néfastes que leurs actions pourraient avoir dans l'avenir.

Le comte des Alleurs reçut ses instructions le 1er avril 1747. Leur sens général était qu'il fallait lutter à tout prix contre la Russie en Turquie, et se servir de la Porte pour protéger la Suède et la Pologne contre leur voisine : ces ordres étaient à demi cachés sous des formules vagues qui, de nos jours du moins, donnent une idée fort confuse de la mission du nouvel ambassadeur.

Il faut bien dire que, si nous accusions de duplicité la politique ottomane et la conduite des Turcs à notre égard, nous le leur rendions avec usure : les instructions du comte des Alleurs

portaient en effet : « Votre devoir est d'amener les Turcs à servir nos intérêts *sans nous engager avec eux.* » Il est certain qu'avec un peuple défiant comme l'était le peuple turc, une telle mission présentait de grandes difficultés; il fallait une grande ignorance de notre situation réelle à Constantinople, ou une confiance remarquable en l'habileté de notre ambassadeur pour envisager la réalisation d'un tel ordre.

On confiait en même temps au comte des Alleurs un traité tout préparé pour cimenter l'alliance avec la Turquie, précaution fort inutile, car ce projet ne devait jamais servir.

L'ambassadeur se mit en route dans le commencement d'avril : il prenait la voie de terre, par la Saxe et la Pologne; les opérations militaires étaient presque suspendues en Allemagne : la guerre traînait en longueur, mais il n'en était pas ainsi sur mer, et notre ambassadeur ne pouvait donc s'embarquer à Marseille comme d'habitude, pour Constantinople. Du reste, bien que ses papiers n'en gardent pas trace, non plus que ses instructions, il est à croire qu'il portait avec lui des ordres pour ses collègues d'Allemagne et des encouragements pour les Polonais.

Il était accompagné du baron de Tott, ancien général des armées ottomanes en 1740, d'origine hongroise, et qui était venu en France après l'échec de Ragotzky en 1711. Sa connaissance de la route que devait suivre le comte des Alleurs, et des autorités qu'il rencontrerait, était précieuse. Puis il avait été lié avec le marquis des Alleurs du temps de la mission de celui-ci en Transylvanie, et c'était un ami pour notre envoyé. D'ailleurs, il avait lui-même une mission à remplir en Pologne : il devait rapprocher les forces de ce pays et obtenir des Polonais un geste d'union qui en imposât à la Russie.

Le 18 avril, l'ambassadeur était à Landau, passait par Spire, Manheim, Darmstadt, Francfort, Cassel, se trouvait le 21 à Eysenach, et, après un long voyage par des pays ravagés et déserts, arrivait le 24 à Leipzig, où le roi et la reine de Pologne le reçurent comme le représentant de leur allié et l'un des membres de la noblesse de leur royaume.

. Après un court séjour à la Cour de Saxe, des Alleurs repartait pour arriver le 15 mai à Varsovie. Une fois en Pologne, le voisinage des Russes nécessitant des précautions, le baron de Tott et l'ambassadeur demeurèrent chez les parents de ce dernier, les Poniatowski, les Czartoriski et les Jablonowski, virent des émissaires des chefs de la noblesse, renouvelèrent les encouragements de Louis XV, accueillis qu'ils étaient par les Polonais comme des sauveurs, et comblés par eux de prévenances. Et, il faut l'avouer, le comte des Alleurs, au milieu de la famille de sa femme, semblait oublier un peu l'urgence de sa mission : il ne repassa le Dniester, à Zuvanieck, que le 16 juin et n'arriva à Chokzim, en Turquie, que le 20 juillet.

Chokzim était une des marches de l'empire ottoman, un pays pauvre, sous un gouverneur musulman, alors que les principautés voisines, la Moldavie et la Valachie, avaient des hospodars grecs, presque héréditaires. Chockzim est loin de Constantinople, dans la montagne, fort peu approvisionné. Ce fut là cependant que l'ambassadeur, sa femme et leur suite durent attendre que le Sultan ait été informé de l'arrivée du nouveau ministre de France, et ait envoyé les souhaits et formules d'admission exigés par le protocole.

Malheureusement, l'influence russe dominait le sérail ; et le comte de Castellane, mécontent de son rappel, faisait peu d'efforts pour hâter ces préliminaires que la coutume avait rendus indispensables. Puis les ambassadeurs de France venaient ordinairement par mer, et le cérémonial était réglé en conséquence. Avec la mauvaise grâce la plus évidente, les Turcs nous suscitaient mille embarras, distinguaient, réclamaient et se montraient aussi peu accommodants que possible.

Finalement, la suite que le Sultan envoyait au-devant du comte des Alleurs arriva à Chockzim. L'ambassadeur dit adieu aux Polonais qui lui avaient formé une garde d'honneur jusqu'à ce moment, et reprit sa marche vers Constantinople, où il fit son entrée le 5 septembre. Son voyage n'avait pas duré moins de cinq mois.

III

Les débuts du comte des Alleurs en Turquie. — La question de Pologne et la question de Suède. — Succès de la diplomatie française sur ce dernier point.

A peine à Constantinople, le nouvel ambassadeur se trouva en face de difficultés malaisées à prévoir en quittant la France. Le comte de Castellane ne voyait pas son successeur avec grande sympathie et ne sut pas garder son sang-froid, ou manqua de jugement : le fait est qu'il s'obstina à rester à Constantinople, côte à côte avec le comte des Alleurs, au grand mécontentement et désespoir de celui-ci. Ajournant sans cesse la remise de ses lettres de rappel, sous prétexte de cérémonial à régler, il restait ambassadeur, au moins dans une certaine mesure, et presque au même titre que des Alleurs, pour les Turcs, si formalistes. Or ce dernier avait déjà présenté ses lettres de créance au Sultan [1] : il était le seul ambassadeur comptant, en dépit des prétentions de Castellane.

Ces querelles n'auraient pas eu grande importance, ailleurs

[1] Nous trouvons dans la correspondance de la marquise du Deffand et du comte des Alleurs un récit intéressant de la cérémonie de réception par le Sultan des lettres de créance de notre ambassadeur. « La première et la dernière audience du grand vizir se passent avec un grand appareil. L'ambassadeur est précédé de beaucoup d'officiers du Grand Seigneur, suivi de six interprètes, de sa maison, de sa livrée, et la marche est fermée par la Nation française, qui est nombreuse, et par les protégés de France, ce qui fait un assez beau cortège, surtout quand l'ambassadeur vient par mer, tous les officiers des deux vaisseaux (d'escorte) étant obligés de l'accompagner. Trois ou quatre jours après, l'audience du Grand Seigneur se passe dans le même appareil. L'ambassadeur traverse avec sa suite tout Constantinople à cheval : c'est le Grand Seigneur qui envoie les chevaux : on passe plusieurs cours du sérail à cheval et d'autres à pied. Lorsqu'on est à la dernière, on revêt l'ambassadeur d'une robe de chambre de drap doublée de martre zibeline dont le Grand Seigneur fait présent : c'est la robe nuptiale sans laquelle on ne peut entrer ; il passe au travers d'une haie d'eunuques blancs et d'une autre d'eunuques noirs, spectacle assez hideux. Il arrive enfin dans la chambre du Grand Seigneur qui est sur son trône... le vizir est auprès du trône. L'ambassadeur, alors, déploie les voiles de l'éloquence... » *Correspondance de la marquise du Deffand*, I, lettre n° 59 du recueil, par M. de Lescure.

que devant des étrangers : ceux-ci, du reste, ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le tort de Castellane et de le lui dire, témoin ce que répondit le premier secrétaire de l'ambassade de Hollande, lors d'une demande d'audience : « qu'il ne comptait plus et ne restait à Constantinople que pour ses affaires personnelles ».

En arrivant, le comte des Alleurs avait naturellement proposé à son prédécesseur de demeurer à l'ambassade jusqu'à son départ ; mais Castellane déclina l'invitation et préféra passer au palais de Naples, où le bailli de Mayo lui offrit l'hospitalité.

Il faut croire que la situation pour le comte des Alleurs était pénible, car ses lettres au marquis de Puyzieulx formulent ses plaintes en termes assez vifs : nous voyons les incertitudes de Castellane, songeant à partir tantôt par la Pologne, en avril, tantôt par Venise, en mai, tantôt par un navire neutre.

La Porte commençait à s'impatienter de le voir rester à l'ambassade depuis neuf mois qu'il n'était plus rien [1], et, comme de juste, estimait qu'il devait avoir des visées secrètes pour demeurer ainsi à Constantinople, au lieu de retourner en son pays. Castellane, de son côté, envoyait lettre sur lettre à Versailles, pour se recommander aux ministres, se déclarant enfin prêt à partir en avril par Venise, la Suisse et le Dauphiné [2]. Ce à quoi le marquis de Puyzieulx répondait qu'il aurait mieux fait de prendre congé quand des Alleurs avait présenté ses lettres de créance, et déplorait ces discussions entre les deux ambassadeurs, si fâcheuses en pays étranger [3].

Castellane se conduisait à l'égard de des Alleurs en enfant boudeur, refusant de lui laisser les papiers politiques et préférant les emporter avec lui, malgré les dangers de la guerre [4], refusant le *zaïm* [5] qui avait accompagné le nouvel ambassadeur et se recommandait de lui, pour l'escorter à la frontière, parce qu'il lui était proposé par son adversaire.

[1] Constantinople, 17 avril 1748.
[2] *Ibid.*, 1er mars 1748.
[3] Puyzieulx à des Alleurs, 12 mars 1748.
[4] Constantinople, 19 avril 1748.
[5] Sorte d'huissier de Cour.

Il finit cependant par se décider à partir, à la grande joie de son successeur, à qui il remit du reste les chiffres et la correspondance. Mais il fallut qu'au dernier moment encore, dans son audience de congé, il s'attirât l'animosité de la Porte, désagrément minime pour lui, mais qui aurait pu être sérieux pour des Alleurs. Il demanda, comme présent d'adieux, au Sultan, des esclaves qui lui furent refusés : il insista jusqu'à trois fois, ce qui était indigne de son rang, et indisposa grandement le Sultan, assez avare, peu riche d'ailleurs, et qui n'avait déjà pas trop d'esclaves pour sa flotte [1].

De retour en France, Castellane se rendit chez le marquis d'Argenson : « Il se plaint, dit ce dernier dans ses *Mémoires* [2], de son successeur M. des Alleurs, qui a dit hautement qu'il espérait relever le crédit des Français à la Porte, ce qui suppose que lui, Castellane, l'a abaissé. » Ce à quoi des Alleurs répondait dans une de ses lettres que si l'estime pour le Roi restait toujours la même, son influence variait avec la sympathie que l'on éprouvait pour son ambassadeur [3]. Sans doute la Cour de Versailles sut juger comme il convenait les réclamations du comte de Castellane, car cette lettre clôt cette querelle si ridicule et si fâcheuse.

Ces discordes n'avaient pas grande répercussion, heureusement. Mais il faillit en être autrement pour une brouille qui s'éleva entre le comte des Alleurs et l'ambassadeur de Hollande, homme mésestimé et corrompu, au sujet d'un certain Michel Sava, marchand vénitien et protégé français. Ce dernier tirait de Hongrie de la monnaie à un titre plus fort que la monnaie turque, et réalisait de ce fait un bénéfice de vingt-cinq pour cent. La Turquie, une fois au courant de ces lucratives opérations, les interdit. Mais, à ce moment, le commis de Sava menait de Belgrade deux caisses de monnaies, et les consigna par prudence à des gens de l'ambassadeur de Hollande qui se rendaient à Constantinople.

[1] Constantinople, 12 mai 1748.
[2] V. p. 347-348, 3 janvier 1749.
[3] Constantinople, 13 avril 1749.

Ceux-ci arrivés, Sava réclama ses caisses. Mais le premier secrétaire hollandais exigea l'autorisation de l'internonce de Vienne, M. de Pinder, pour en opérer la remise, le commis et l'argent étant allemands. Le lendemain, ce secrétaire proposa une transaction que le marchand refusa, son envoi venant de Belgrade et non de Hongrie. Il se plaignit au comte des Alleurs qui réclama les caisses. L'ambassadeur de Hollande, soutenu par l'internonce, demanda un arbitrage, puis refusa de donner acte de ses prétentions à garder les caisses. A bout d'arguments, des Alleurs fit saisir les effets hollandais en circulation dans les Échelles [1].

Cette querelle eut un grand avantage pour notre ministre : l'ambassadeur de Hollande lui servit en quelque sorte de repoussoir auprès des Turcs. Froissé de l'attitude de son collègue de France, cet ambassadeur refusa de lui rendre visite, au scandale de l'envoyé d'Angleterre lui-même [2]. Ce ne fut pas du reste le seul outrage : sa conduite devint assez odieuse et inconvenante pour un homme de son rang et de sa situation pour qu'il n'hésitât pas à faire paraître des libelles contre son adversaire [3]. Un rapprochement tenté par l'entremise du nonce de Venise, en juin 1748, échoua, parce qu'il persistait à garder les effets de notre protégé : il dut cependant les restituer bien malgré lui en mars 1749, devant les réclamations de ses ressortissants atteints par les représailles du comte des Alleurs. La réconciliation n'eut pas lieu, pourtant : elle était bien difficile, si ce ministre était ce que le dépeint notre ambassadeur : « un crapuleux individu », sans crédit, très obéré, débauché et peu estimé, qui persécutait ses protégés et partageait avec les Turcs le bénéfice de ses exactions [4].

Mais des questions plus importantes firent bien vite oublier au comte des Alleurs ces misères et ces querelles qui devaient l'accompagner dans toute sa carrière à Constantinople, si bien

[1] Constantinople, 7 juillet 1750.
[2] *Ibid*., 22 janvier 1748.
[3] *Ibid*., 27 février 1748.
[4] *Ibid*., 10 octobre 1750.

qu'il n'en parle plus, dans la suite, que très rarement. Nous voulons parler de la question de Pologne, et surtout de celle de Suède, qu'il contribua pour beaucoup à résoudre heureusement.

En partant pour Constantinople, l'ambassadeur recevait comme instructions immédiates l'ordre de faire reculer à tout prix une armée de trente mille Russes qui s'avançait par la Pologne au secours des coalisés. Pour cela, Versailles pensait que le plus aisé était d'obtenir de la Turquie une attitude plus ferme en notre faveur, masquant cette intervention par des prétextes faciles à trouver. C'est ainsi que le marquis de Puyzieulx rappelait, le 13 février 1748, que l'article I[er] du traité de Constantinople du 5 avril 1712, — suite du célèbre traité du Pruth, où Pierre le Grand renonçait à ses établissements de la mer d'Azow et de la mer Noire, — portait que les Russes ne pouvaient entrer en Pologne que si les Suédois l'envahissaient les premiers pour marcher contre le czar. Bien que ce traité, conclu pour vingt-cinq ans, fût de ce fait abrogé, le ministre conseillait de l'invoquer et de montrer à la Turquie que son intérêt dans la question restait le même.

Le comte des Alleurs n'avait pas attendu pour commencer les négociations contre la Russie. Fort habilement, il avait exposé à la Porte que l'alliance austro-russe était une menace pour elle ; qu'après la paix il était fort à craindre que le czar et la reine de Hongrie ne lançassent sur la Turquie leurs armées devenues inutiles en Allemagne. Il avait même montré que, comptant sur l'apathie des Turcs, la Russie avait dégarni ses frontières : une simple note, par conséquent, suffirait pour modérer l'ardeur belliqueuse de cet empire [1]. Seulement, faute d'argent, des Alleurs ne pouvait réussir aussi vite qu'il l'aurait voulu, et l'influence française était encore trop en baisse à Constantinople pour qu'il espérât l'emporter sans cadeaux et sans largesses aux ministres. Les Turcs en effet ne voulaient pas agir, estimant qu'en cas de refus de la Russie de s'incliner devant leur note, ce serait un

[1] Constantinople, 27 février 1748.

affront pour eux, et ne se souciant aucunement d'engager la guerre, aucun traité ne les y forçant. D'ailleurs, nous l'avons dit, à l'insu de notre ambassadeur, ils assuraient les Russes de leur neutralité.

Devant cette opposition, des Alleurs crut bien faire en proposant le traité dont il devait obtenir la signature. Mais sa démarche se heurta à un mauvais vouloir évident, à des atermoiements devant lesquels tout autre que lui aurait reculé sans insister [1]. Les Turcs, pour éviter de s'engager dans le conflit européen, s'étaient soudain souvenus que le traité de Constantinople qu'on leur alléguait était périmé, et objectaient que celui de Belgrade, du 18 septembre 1739 [2], annulant les traités antérieurs, la Porte ne pouvait s'opposer au passage des Russes en Pologne que sur la demande des Polonais eux-mêmes. Sans perdre de temps, des Alleurs écrivit à M. Duperron de Castera [3], notre envoyé en Pologne, d'obtenir des Polonais une demande officielle à la Turquie d'intervention contre les Russes. M. de Castera agit aussitôt en ce sens, et, le 28 juillet 1748, M. de Czernanowski, beau-frère du comte Orlich, arrivait à Constantinople demander l'appui du Sultan. Mais c'était un homme brouillon, qui ne sut pas se faire suffisamment accréditer, ne présentant de lettres que de Castera et des palatins de Belst et de Rçeva. La Porte le reçut froidement, et répondit sans se compromettre à la proposition qu'il lui fit d'un traité en quatorze articles, objectant qu'il n'était qu'un simple particulier et qu'il faudrait que la confédération qui l'envoyait fût soutenue par la Pologne et par la Suède [4].

[1] Constantinople, 7 mars 1748.

[2] Ce traité fut conclu entre l'Autriche et la Turquie : la première y restituait aux Turcs la Valachie et la Serbie. La Russie y souscrivit et rendit à la Turquie ses conquêtes, sauf Azow, et renonça à la navigation sur la mer Noire.

[3] Duperron de Castera, ancien gouverneur du fils du prince Czartoriski, fut notre résident en Pologne de 1746 à 1752, époque où il mourut empoisonné. Il ne fut jamais qu'un sous-ordre de l'ambassadeur en pied marquis des Issards.

[4] Constantinople, 16 août 1748.

Il est curieux de constater, en passant, combien en Pologne on était habitué à considérer comme trois personnes différentes et d'aspirations opposées le roi, la Diète et la Nation : et c'est ce qui explique la disparition de ce pays où chacun, en somme, ne songeait qu'à ses bénéfices personnels, sans penser d'abord au bien général et au salut public.

Les Turcs ajoutaient que les Polonais n'étaient pas d'accord et n'avaient qu'à s'unir d'abord. Czernanowski ainsi rebuté se retira, plein de chagrin de son échec, et mourut à Czarnowitz, en Moldavie, le 19 septembre, comme il s'en retournait en Pologne. Ce fut le dernier ambassadeur quasi officiel que ce malheureux pays devait envoyer à la Turquie.

Quoique peu soutenu par les Polonais au nom de qui ses instructions le forçaient à parler, en butte aux insinuations tendancieuses des ambassadeurs étrangers, le comte des Alleurs ne perdit pas courage, et essaya de s'assurer le concours de la Suède et de son envoyé M. de Celsing. Mais ce dernier, jeune, rendu méfiant par une expérience précoce de la diplomatie, simple résident, manquant d'argent, n'avait aucune influence et repoussa d'abord les avances de notre ministre.

Par bonheur pour celui-ci, le résident russe, M. Neuploff ou Neplueff, — car il est désigné tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre nom, — était plus infatué de sa personne que prudent, et se laissa peu à peu annihiler par la sage et patiente politique de son adversaire.

Peut-être pouvons-nous croire que, si la guerre avait duré plus longtemps, le comte des Alleurs aurait enfin obtenu une démarche de la Turquie : mais le traité d'Aix-la-Chapelle intervint, le 18 octobre 1748 ; et la conclusion de la paix, rendant disponibles les forces de la Russie, faillit causer la ruine de la Suède.

Le roi de Suède, Frédéric Ier, en effet, qui régnait depuis l'abdication de sa femme en sa faveur, en 1720, et qui avait soixante-treize ans, accablé sous les difficultés où se débattait son royaume, se mourait. La Russie se tenait aux aguets et, tout

en envoyant une armée au secours de l'Autriche, renforçait ses garnisons de Finlande, comptant, le moment venu, ramener à l'improviste sur la Suède son armée de Pologne. Le roi mourant, le Sénat privé de chef s'affolerait, et, au milieu du désordre causé par une brusque invasion, les Russes espéraient installer leur empire à Stockholm comme ils l'avaient fait à Varsovie [1].

Sans perdre de temps, des Alleurs fit demander par la Turquie des explications au résident russe. Ce dernier répondit que son pays était ainsi en armes sur la frontière suédoise pour le cas où il y aurait des troubles à la mort du roi [2]. La Turquie, inquiète à la pensée d'une guerre à soutenir en faveur de la Suède, son alliée, n'insista pas.

Cependant on s'effrayait à Versailles du danger que courait la Suède. Une lettre du marquis de Puyzieulx, en novembre 1748, apprenait à des Alleurs que le Danemark, notre allié pourtant, inquiétait sa voisine pour se faire concéder des droits au Sleswig, et l'on réclamait avec instance, en France, une note comminatoire de la Turquie à la Russie qui paralyserait toutes ces intrigues.

Il faut bien dire qu'en ce besoin pressant la Suède ne savait pas faire usage du traité d'alliance conclu en 1740 [3] par l'entremise de la France, et qui lui assurait l'aide des Turcs. Celsing, son envoyé, restait sans nouvelles, sans instructions, si pauvre et si mal payé que, bien que résident depuis huit mois, il ne pouvait en assumer le titre, faute de traitement suffisant [4]. Et il fallut que le comte des Alleurs prît sur lui, en quelque sorte, de le faire agir [5].

[1] Versailles, 3 septembre 1748.
[2] La Turquie, sur le conseil du marquis de Villeneuve, notre ambassadeur à Constantinople, après la signature du traité de Vienne avec l'Autriche en 1738, avait conclu un traité d'alliance avec la Suède contre la Russie, dont les visées commençaient à les inquiéter tous deux.
[3] *Ibid.*, 30 octobre 1748.
[4] *Ibid.*, 18 janvier 1749.
[5] *Ibid.*, 3 janvier 1749.

Les nouvelles de Russie se faisaient de plus en plus sombres : le marquis de Puyzieulx écrivait bientôt à l'ambassadeur que soixante-dix mille Russes s'armaient, presque toute l'armée de la czarine [1]. Tout en redoutant une intervention turque en faveur de la Suède, la Russie faisait ses préparatifs ouvertement, sans cacher que la guerre avec cette dernière puissance était son but immédiat.

Que ferait-elle ensuite? Ce qui semblait le plus probable, et ce que la France voulait faire comprendre à la Turquie, c'est que de tout cet armement formidable cette dernière serait finalement la victime, si elle ne s'y opposait à temps; avec ses alliés elle était redoutable; si elle les laissait écraser individuellement, personne ne venant plus tard à son secours, elle serait vaincue à son tour par la Russie quand celle-ci l'attaquerait.

M. de Celsing, ayant enfin reçu de pleins pouvoirs de son gouvernement, négociait, demandant des subsides pour les armées suédoises, à défaut d'un secours plus efficace, prêt à y renoncer si la Turquie consentait à envoyer une note à la Russie [2]. Mais la Porte hésitait, ne répondait pas, si bien que l'on faisait passer en Suède les tergiversations des Turcs pour de la faiblesse, afin de décourager la nation [3].

Le marquis de Puyzieulx continuait à s'alarmer : d'après lui, l'Angleterre devait envoyer dix-huit vaisseaux dans la Baltique, pour empêcher tout secours à la Suède du côté de la mer, et le roi de Pologne était pressenti pour engager la République dans la lutte : « Il ne fallait rien ménager pour sauver la Suède [4]. » A l'en croire, la situation était presque perdue. Fort heureusement, la diplomatie française devait intervenir à temps.

Cependant, comptant sur leurs forces et sans s'inquiéter de l'Europe, les Russes activaient leurs travaux d'approche. Ils circulaient en Pologne à leur guise, sans autorisation de la Diète,

[1] Versailles, 28 janvier 1749.
[2] Constantinople, 10 février 1749.
[3] *Ibid*, 26 février 1749.
[4] Versailles, 25 février 1749.

et réquisitionnaient comme s'ils eussent été en province russe [1].

La Suède voyait tout se liguer contre elle. Le comte de Tessin, son ministre, écrivait à Celsing qu'à Hanovre on comptait créer un parti du duc de Cumberland en Suède : tout était déjà arrêté pour que l'Europe y trouvât son compte : le Danemark avait des avantages que le ministre ne précisait pas : sans doute quelque terre suédoise en Sleswig; la Russie prenait toute la Finlande, et l'Autriche, qu'on indemniserait plus tard, en Turquie ou en Pologne, tiendrait la Prusse en échec [2].

L'esprit ergoteur de la Porte était un grand danger pour la Suède : ne voulant pas risquer une guerre avec la Russie, elle jouait sur les mots, contestait l'étendue des engagements qu'elle avait pris dans son traité. Il fallait éviter qu'elle ne parût agir que par complaisance, sinon la Russie, voyant le peu de danger de son intervention, ne s'en serait pas souciée. Les révolutions intérieures de la Turquie, ses démêlés avec la Perse semblaient rendre son aide illusoire : si le Sultan avait la guerre sur la frontière persane, il était inutile de penser à son secours : on ne fait pas la guerre aux deux extrémités d'un grand empire alors que l'intérieur fermente. Par bonheur, la dernière campagne avait fort épuisé vainqueurs et vaincus, Persans et Turcs, et malgré des tiraillements la paix fut conservée. D'ailleurs la guerre civile désolait la Perse, et l'on y songeait peu aux ennemis du dehors.

Les Turcs étaient bien décidés à refuser d'intervenir dans le Nord tant que la guerre n'aurait pas éclaté, et encore fallait-il que la Suède fût attaquée [3]. Bien plus, ajoutaient-ils, ils n'étaient tenus qu'à donner des conseils [4]. Les ambassadeurs de France et de Suède passèrent deux mois en audiences successives, avec toute l'anxiété qui se devine, puisqu'ils sentaient que l'avenir d'un pays dépendait du succès ou de l'échec de leurs négociations.

[1] Constantinople, 13 février 1749.
[2] *Ibid.*, 17 avril 1749.
[3] *Ibid.*, 6 mai 1749.
[4] *Ibid.*, 28 juin 1749.

Une note menaçante de la Russie à Stockholm, où la czarine accusait la Suède de vouloir changer de constitution, avait paru le 5 juin 1749. Il fallait se hâter d'obtenir quelque chose de la Porte, d'autant plus que le danger était grand de laisser longtemps en présence des armées considérables, la Suède et la Prusse levant l'une quarante mille hommes, l'autre cent cinquante mille pour résister à la Russie. Louis XV avait assuré ces deux puissances de son concours, et l'avait signifié à Vienne, Londres, Copenhague et Saint-Pétersbourg.

Par ses intelligences dans le sérail, — c'est-à-dire dans la maison du Sultan, — le comte des Alleurs obtint pour Celsing une audience deux heures après celle du résident russe, ce qui permit au ministre suédois de combattre les arguments de son adversaire [1]. Peu après, se laissant enfin convaincre, le grand vizir adressait, en audience, au résident russe pris au dépourvu une note comminatoire : ce dernier essaya de couvrir sa retraite en prétextant que la Russie n'attaquait pas : mais n'était-ce pas attaquer que de mettre la Suède dans la nécessité de commencer les hostilités pour sauvegarder son indépendance [2] ?

Cette note fit un certain effet sur la Russie, qui, n'osant plus alors compter uniquement sur la force, essaya, tout en conservant ses armements, de se faire attribuer ce qu'elle désirait par un congrès duquel la France et la Turquie, alliées de la Suède, auraient été, naturellement, exclues. En même temps, on essayait de nous rendre garants du gouvernement suédois, et on nous proposait d'être médiateurs nous-mêmes, ce qui aurait affaibli notre entente avec la Turquie [3]. Notre résident à Vienne, Blondel, fut sondé à ce sujet et en écrivit au comte des Alleurs ; celui-ci, comprenant le jeu du gouvernement impérial, prit le contrepied des propositions qu'on lui transmettait.

Pendant ce temps, comme on le pressentait à Versailles en juillet 1750, et s'en rendit compte en janvier de l'année sui-

[1] Compiègne, 7 juillet 1749.
[2] Constantinople, 7 juillet 1749.
[3] Paris, 13 août 1749.

vante, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie signaient à Saint-Pétersbourg une alliance contre la Suède et la Prusse, invitant à y adhérer les Provinces-Unies, la Saxe et la Pologne. Le ministre russe Bestucheff se vantait d'en imposer ainsi à la Turquie et de faire la loi à Stockholm et à Berlin.

C'était la réédition de la tentative de 1733 contre la Pologne, où la Russie s'était appuyée sur le traité de 1717 signé contre Stanislas Leckzinski : ici elle intervenait pour garantir le traité de Nystadt où elle assurait l'ordre de succession de la couronne de Suède. La Russie se basait sur l'article 7 de ce traité, où elle garantissait la constitution suédoise. Mais cet article avait été demandé par les Suédois *contre* le czar qui, ayant marié sa fille au duc de Holstein, voulait faire valoir les droits de ce prince sur le trône des Wasa. C'était alors opposer sa propre signature au czar envahisseur : il n'y avait là rien de plus.

Il fallait d'ailleurs remarquer que le traité d'Abo, de 1743, avait *implicitement* abrogé celui de Nystadt, de 1721, car *il n'avait expressément confirmé que les articles 11 et 12* de ce traité et *cité que les articles 2, 4 et 8*. Si le fameux article 7 avait paru vraiment utile, la Russie victorieuse n'aurait pas manqué, semble-t-il, de le rappeler.

D'une façon ou d'une autre, elle avait donc tort, faussant l'article 7 du traité de Nystadt, si l'on en admettait le maintien, méconnaissant la portée du traité d'Abo si on l'envisageait dans son texte même [1]. La Russie prétendait que la Suède ne pouvait l'empêcher de veiller à son gouvernement : c'était se mettre en férule : si la Suède refusait, c'était la guerre ; si elle acceptait, sa fin.

Sans vouloir reconnaître ces arguments, la Russie, dans un mémoire à la Porte, affirmait la survivance du traité de Nystadt, déclarait, comme de juste, qu'elle n'attaquerait pas la première, et ajoutait qu'elle espérait voir la Turquie conseiller à la Suède de l'écouter. Le grand vizir, inspiré par des Alleurs, répondit

[1] Versailles, 9 septembre 1749.

fort sèchement au résident russe tout déconfit que la Suède était libre chez elle [1].

La diplomatie de notre ambassadeur commençait à porter ses fruits, puisque, tout en n'obtenant pas une démonstration armée de la part de la Turquie, il réussissait cependant à lui faire prendre une attitude hostile à la Russie.

De son côté, le cabinet français demandait, à Londres, à l'Angleterre d'intervenir pour faire évacuer la Finlande par les Russes. Cela n'empêchait pourtant aucunement l'ambassadeur anglais à la Porte de s'entendre avec le nonce d'Allemagne et le résident de Russie, de déclarer, remarquons-le, que la Prusse était cause de tout le mal, dans le Nord, — ce qui tombait d'autant plus à point que des Alleurs était en pourparlers avec la Turquie pour en obtenir un traité avec la Prusse, — et d'affirmer que la France abandonnait la Suède, vu le peu de secours qu'elle lui offrait. Le « trio », comme l'appelait notre ambassadeur, essayait de faire rappeler Celsing, trop obéissant à des Alleurs, — en le desservant près du Sultan, — et insinuait qu'il ne s'agissait que d'un simple écrit pour éviter la guerre : la déclaration du roi et du prince royal qu'on ne toucherait pas au gouvernement établi ; c'était du reste oublier qu'on ne pouvait obtenir aucun engagement valable du roi de Suède, puisqu'il n'était pas absolu.

Le résident de Russie étant tombé malade, ou se prétendant tel, les ambassadeurs de Vienne et d'Angleterre lui vinrent en aide, mettant tout en œuvre pour lui ouvrir la voie. La léthargie de la Porte favorisait ces menées : des Alleurs, comprenant que le temps était précieux, montra de l'impatience, et Celsing, devinant peut-être la vérité, suggéra au premier drogman de la Porte que la Russie avait préparé deux réponses, l'une plate, l'autre arrogante, aux demandes d'évacuation de la Finlande, suivant la manière dont les choses se présenteraient en Turquie. En même temps, par bonheur, arrivait une lettre de compli-

[1] Constantinople, 12 septembre 1749.

ments du marquis de Puyzieulx pour le grand vizir, et des Alleurs en prit texte pour obtenir au plus tôt une entrevue.

Dans cette audience, jouant avec adresse de la vanité ottomane, il apprit au vizir que la Cour de Vienne prétendait que c'était elle, et non la note turque, qui avait arrêté la Russie. Voyant où l'on le conduisait, le grand vizir observa que la Russie ne voulait plus attaquer, et que de ce fait il était inutile de lui dire de retirer ses troupes : il finit pourtant par promettre une nouvelle intervention en faveur de la Suède [1].

Sentant l'appoint qu'offrait la Pologne en pareilles circonstances, le comte des Alleurs parlait en sa faveur au Sultan : mais personne ne venait confirmer ses paroles ; la Pologne se suicidait par son incurie, et aucun de ses nobles ne pensait à la sauver. La Russie y était la maîtresse. La Turquie, de son côté, ne faisait rien pour s'assurer ces précieux « États tampons », dont l'absence devait lui être si funeste plus tard, et les Russes pouvaient affirmer très justement, à Varsovie, qu'elle se désintéressait du Nord [2].

En avril 1750, M. de Celsing reçut des lettres d'envoyé extraordinaire, marque de considération pour l'alliée orientale, de la part de la Suède, qui devait inciter la Porte à plus de bonne volonté à son égard ; mais cela n'allait pas sans frais : M. d'Havrincourt, notre ministre à Stockholm, prévenait des Alleurs qu'il était ordonné à Celsing de suivre les avis de l'ambassadeur de France, même pour ses dépenses ; et comme la Suède était pauvre, bientôt des Alleurs devait prêter quatre mille livres à son collègue sans grand espoir de se les voir jamais restituer [3].

Au courant de ce même mois d'avril 1750, la Russie lança un nouveau manifeste, tout de pièges et d'équivoques, destiné à duper les Turcs et leur persuader que la czarine pouvait intervenir en Suède sans être agresseur, prétention étrange, assuré-

[1] Constantinople, 6 janvier 1750.
[2] *Ibid.*, 10 mars 1750.
[3] *Ibid.*, 8 mai 1750.

ment, mais qu'il semblait aisé, il faut le croire, au résident russe de faire admettre par le Sultan [1].

En réponse à cette note, la Turquie rédigeait une seconde réponse à la Russie, où elle n'oubliait que l'essentiel : le rappel des troupes de Finlande ; et malgré les protestations du comte des Alleurs, on refusait de rien ajouter par écrit, promettant seulement de le faire de vive voix [2].

Le résident russe, fort ému de la note qu'on lui remettait, où la Turquie déclarait la « Suède sous sa protection [3] », prétendit y répondre lui-même, comme fondé de pouvoirs, ne se souciant guère d'envoyer à son gouvernement une pareille communication. Mais il n'y avait rien à faire là contre. Ses amis le lui firent comprendre.

Mais après ce mouvement de vivacité, la Turquie retombait dans son inaction ; fidèle à son dangereux système qui consistait à harceler la Russie sans la menacer ouvertement, espérant toujours se tirer d'affaire sans frais, elle ne comprenait pas que la Russie n'avait commencé à jouer un rôle en Europe que lorsque la Turquie avait cessé d'y tenir le sien, et que c'était son incurie qui avait permis à sa voisine de subjuguer la Pologne et de menacer la Suède.

Le comte des Alleurs ne travaillait pas seul au salut de la Suède. A Londres, le marquis de Mirepoix et le duc de Newcastle proposaient que la Suède ajoutât à son manifeste déclarant qu'elle ne ferait rien pour troubler la paix du Nord « que le roi et le prince royal ne souffriraient aucune atteinte illégale à la forme du gouvernement actuel [4] ». Ce n'était qu'une satisfaction de pure forme, malheureusement, et les Russes la refusèrent, de même que la Suède du reste, qui craignait que ce ne fût un nouveau prétexte pour les Russes, à l'occasion [5]. Elle proposait au contraire que les alliés respectifs des deux puissances

[1] Constantinople, 20 avril 1750.
[2] *Ibid.*, 22 mai 1750.
[3] *Ibid.*, 25 mai 1750.
[4] Versailles, 28 mai 1750.
[5] Compiègne, 30 juin 1750.

garantissent la paix, et acceptait les bons offices du roi de Pologne, en mettant hors de question la forme du gouvernement et la succession au trône, propositions que déclina la czarine[1].

La Suède trouvait d'ailleurs trop peu chaleureuse la note turque : le comte de Bareck, son premier ministre, demandait des déclarations catégoriques à la Porte qui s'embrouillait, ne comprenant pas les gouvernements « mixtes », c'est-à-dire constitutionnels. Mais la confusion des cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne montrait bien que la note avait produit de l'effet[2].

Toutefois cet effet n'était pas profond, au moins en Autriche, où l'empereur François I[er] pressait l'élection de son fils aîné comme Roi des Romains, et formait une entente à Hanovre avec l'Angleterre pour annihiler en fait, sinon en apparence, les princes allemands, s'assurant de la Saxe par la Russie, promettant la Courlande au comte de Brühl et la Pologne définitivement à la Saxe, beau projet dont les conséquences pouvaient être désastreuses pour la Turquie[3]. Ce plan se préparait au su de tout le monde, puisque les partisans des Potocki, à la diète de Pologne, venaient de rompre brusquement cette assemblée, devant les manœuvres du comte de Brühl pour asservir la République à la Russie. Si bien même que les Czartoriski faillirent faire arrêter le grand maréchal Potocki, et que les deux partis se menacèrent réciproquement de faire entrer en Pologne l'un cinquante mille Autrichiens et cent mille Russes, l'autre cent mille Prussiens et cent cinquante mille Turcs[4].

La Porte croyait avoir fait tout son possible pour ses alliés : d'ailleurs les choses se gâtaient toutes seules, et la Turquie allait être contrainte malgré elle à la guerre : la Russie, en effet, répondait en termes peu mesurés à la note ottomane, et le reis effendi déclarait au résident russe que cela ne méritait pas que

[1] Constantinople, 18 juillet 1750.
[2] *Ibid.*, 4 septembre 1750.
[3] *Ibid.*, 16 octobre 1750.
[4] Versailles, 9 septembre 1750.

l'on continuât la discussion [1]. Mais alors la Russie hésita, ne pouvant plus être sûre de l'inaction de la Turquie, avant d'attaquer la Suède : elle continua néanmoins sa campagne de perfidie ; M. d'Havrincourt mandait au marquis de Puyzieulx que Bestucheff essayait de séduire un noble, un prêtre, un bourgeois et un paysan, qui, à la mort du roi, réclameraient le secours de la Russie, comme députés des quatre ordres, sous prétexte de changements dans la constitution [2].

Sur ces entrefaites, le résident russe Neplueff mourait le 19 octobre 1750 : la mort retirait un ennemi à des Alleurs d'autant plus dangereux qu'il était plus tenace et semblait moins redoutable. Le nonce de Vienne, le comte de Pincler, fit l'intérim, comme il l'avait déjà fait à la mort du précédent résident Visniakoff.

La Russie ne se pressa pas d'envoyer un nouveau ministre : peut-être sentait-elle que sa situation était si difficile à Constantinople que l'absence de tout élément de querelle agirait en sa faveur; peut-être voulait-elle par là inquiéter la Turquie en semblant désirer rompre les relations diplomatiques ? Quoi qu'il en soit, la Porte témoigna la plus parfaite indifférence à ce sujet.

Enfin l'événement escompté depuis deux ans se produisit : le roi de Suède mourut, en avril 1751. Cette mort, qui semblait devoir être le signal de la guerre dans le Nord, ne déchaîna cependant aucun conflit : la diplomatie française comptait à son actif une victoire de plus. Elle n'était pas complète cependant, car les Russes restaient encore en armes en Finlande : mais le temps devait apporter à la diplomatie un complément de force, et les horreurs de la guerre de Sept ans allaient faire ajourner les projets de la Russie.

Le nouveau roi de Suède, Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, prêta serment de respecter l'ordre établi, le 24 avril 1751. Les Russes, si on les prenait aux termes mêmes de leurs déclarations, ne devaient plus avoir rien à dire. C'était une défaite toute trouvée pour leur ministre Bestucheff : déclarer qu'il avait

[1] Constantinople, 8 octobre 1750.
[2] Fontainebleau, 30 octobre 1750.

forcé le nouveau roi à ce serment, fanfaronnade que la Suède lui aurait facilement passée.

Pourtant, si la Russie n'opéra aucun mouvement de troupes, elle n'en continua pas moins ses agissements, puisque le mois suivant on arrêtait deux traîtres en Finlande suédoise, qui devaient soulever la province en faveur des Russes [1]. Ils appartenaient à une conjuration, dite conjuration Wickmann, qui, six semaines plus tard, mit le feu aux quatre coins et au centre de Stockholm [2].

Un nouveau résident russe, Abrescoff, arriva enfin à Constantinople le 16 juillet et se vit accueillir très froidement ; et comme sa venue coïncida avec deux incendies, le peuple le regarda comme malchanceux. Il garda d'ailleurs un rôle très effacé : son influence était nulle, et la Turquie, fière de l'avantage qu'elle avait procuré à la Suède, était à la discrétion de l'ambassadeur de France. Ce dernier lui fit sans difficulté repousser une nouvelle demande du « trio » qui voulait obtenir que la Porte dise à son alliée de retirer les dix mille hommes qu'elle maintenait en Finlande, « pour faciliter la paix [3] ».

Seulement il faut reconnaître que la Porte s'était compromise fort sottement : marquant trop de mauvais vouloir à la Russie pour que celle-ci ne lui en gardât pas rancune, elle n'avait pas assez secouru la Suède pour affaiblir les Russes. Ceux-ci ne pouvant triompher dans le Nord se retournaient contre la Turquie et massaient des troupes en Ukraine (juin 1752). La menace planait maintenant directement sur le Sultan, qui n'avait pas su prévoir à temps le danger.

La Pologne, cependant, la première victime des Russes, avait bien montré à la Turquie, par son malheureux exemple, le triste sort qui l'attendait elle-même. Ne voulant écouter aucun conseil, malgré les appels du comte des Alleurs, les Polonais n'avaient pas bougé, nul émissaire n'était venu témoigner quelque con-

[1] Versailles, 13 juin 1751.
[2] Compiègne, 30 juillet 1751.
[3] Constantinople, 10 mai 1752.

fiance aux Turcs qui, seuls, pouvaient les sauver. Et pendant ce temps, on cheminait « à pas de plomb [1] » pour faire entrer la Pologne dans la sphère russe.

Pourtant deux gentilshommes accrédités par le nouveau grand maréchal de Pologne, Branicki, arrivaient auprès du khan de Crimée, vassal du Sultan, en août 1751 : mais celui-ci ne pouvait agir sans l'autorisation de son suzerain... Le temps passait et l'on ne faisait rien en Pologne, alors que l'Empereur songeait, disait-on, à y faire élire roi son frère le prince Charles de Lorraine [2].

Sous l'influence du comte des Alleurs, la Porte décida cependant que le khan de Crimée enverrait un émissaire à la nouvelle diète de Pologne, et de même le pacha de Chockzim et le prince de Moldavie, tous trois voisins de la malheureuse République : mais cette décision se trouva rendue inutile pour un temps par la brusque dissolution de la Diète, le 25 octobre 1752.

Au moment où les Russes envahissaient leur territoire, les Polonais se retrouvaient encore en guerre les uns contre les autres : le prince Sanguisko voulait partager ses domaines de l'ordination d'Ostrog : mais ces biens fournissaient six cents soldats à la République : c'était l'affaiblir que de réduire le territoire de cette propriété en la morcelant. Le grand maréchal s'y opposa; mais le roi et les Czartoriski soutinrent le prince Sanguisko [3].

La Porte choisit ce moment pour envoyer un émissaire du khan de Crimée, Ahmoud Mirza, à la Diète de 1754. Le roi de Pologne et sept sénateurs adressèrent une protestation au Sultan contre cette mission, que le prince Poniatowski fit porter par un marchand saxon, Hubsch, à travers la Moldavie. Le comte des Alleurs la fit repousser comme insolente et déclara Hubsch incompétent pour remplir la mission dont il était revêtu : et la Turquie, tout en affirmant respecter la paix de Karlowitz [4] qu'on

[1] Versailles, 4 décembre 1750.
[2] Versailles, 28 avril 1752.
[3] Versailles, 4 mai 1754.
[4] Le traité de Karlowitz, en Croatie, fut conclu le 26 janvier 1699, sous la

l'accusait de violer, fit soutenir le Khan par le pacha de Chokzim.

On tenta d'expulser Ahmoud Mirza de la Diète : il réussit à y rester, déclarant être là pour maintenir la paix. Les sept sénateurs amis du roi lui faisant observer qu'elle régnait, il répondit qu'il était là pour détromper ceux qui croyaient au contraire [1]. En fin de compte, force devait rester aux patriotes, dernier triomphe, hélas ! de la cause polonaise : le roi nomma des administrateurs à Ostrog, conformément aux vœux de la nation [2].

IV

Le traité franco-turc et le traité turco-prussien. - L'affaire de Malte. — Les aventures d'un médecin diplomate. — La diplomatie française en Crimée et dans les Balkans.

Le comte des Alleurs avait réussi dans la première partie de sa mission : la Suède était, au moment où prit fin son ambassade, délivrée de la menace de la Russie, et la Pologne même semblait s'être ressaisie devant l'ennemi. Mais ce succès ne devait pas se continuer pour la seconde partie des instructions qu'il avait reçues.

En quittant Versailles, l'ambassadeur emportait un projet de traité franco-turc auquel le ministère semblait beaucoup tenir : ce projet était conçu en cinq articles faciles à résumer : il y aurait entre Louis XV et Mahmoud Ier et leurs successeurs, et entre leurs sujets, à perpétuité, paix, alliance et amitié ; — les deux États, la France et la Turquie, s'engageraient à concourir à leurs intérêts respectifs ; — les capitulations de 1604 et 1673, et

médiation de la France et des Provinces-Unies, entre la Turquie, l'Empire, la Pologne, la Vénétie et la Russie. Les Turcs abandonnaient la Hongrie jusqu'à la Saxe, sauf Belgrade et Temeswar, cédaient la Transylvanie et l'Esclavonie à l'Autriche, Kaminieck, la Podolie et la souveraineté de l'Ukraine à la Pologne, *chez qui ils ne devaient plus intervenir*, la Morée, Egine et plusieurs places en Dalmatie à Venise, et Azow à la Russie.

[1] Constantinople, 1er octobre 1754.

[2] *Ibid.*, 12 décembre 1754.

celle de 1740 en particulier, seraient confirmées et renouvelées ; — les deux souverains se concerteraient pour leurs intérêts et ceux des puissances alliées et amies communes ; — ils n'écouteraient jamais de proposition d'un ennemi de l'un ou de l'autre tendant au désavantage de leurs empires ou de leurs sujets [1].

Il faut remarquer que ce traité ne fut élaboré en cinq articles ainsi divisés qu'après le départ du comte des Alleurs : l'ambassadeur devait commencer par sonder la Porte qui ne semblait pas hostile au projet ; les premiers avis de Versailles le laissaient en somme libre de faire le traité comme il l'entendrait, ne demandant que l'insertion de deux articles, auxquels Louis XV tenait à juste titre, articles secrets et séparés, portant : que les souverains signataires se réserveraient le droit d'inviter à adhérer au traité la Pologne, la Prusse et la Suède, mais non la Russie, — et que si les Russes attaquaient la Suède, la Turquie devrait offrir ses bons offices ou ceux du khan de Tartarie avant de déclarer la guerre ; la Suède, réciproquement, s'engagerait à intervenir en Finlande si la Turquie était attaquée par la Russie. Le marquis de Puyzieulx ajoutait qu'il faudrait qu'il en fût de même au cas où les Russes marcheraient contre nous ; et, le 19 mars 1748, partaient de Versailles des pleins pouvoirs de « l'Empereur-Roi Très Chrétien » pour le comte des Alleurs, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à fin de signer : *« tels traitez qu'il avisera bon estre »*.

Les négociations s'engagèrent difficilement : le Sultan n'avait pas accepté de bonne grâce, nous le savons, le refus qui lui avait été fait en 1745 de sa médiation dans le conflit européen : il commença par demander des explications sur ce fait à l'ambassadeur, qui s'en tira comme il put en rejetant toute la faute sur les coalisés. Ces explications eurent même tant de succès qu'au mois de janvier 1748 le Grand Seigneur parlait d'intervenir de nouveau.

Tout semblait donc devoir aller très vite, une fois les pre-

[1] Versailles, 14 mai 1748.

mières explications fournies, lorsque, dans la nuit du 24 février, eut lieu une insurrection, au cours de laquelle les janissaires parurent fort peu sûrs. Le Sultan eut peur : une alliance avec la France, en guerre avec l'Europe, risquait de l'attirer dans le conflit, ce qui aurait laissé en somme le pouvoir aux mains de l'armée ; Mahmoud fit donc un pas en arrière, et répondit dilatoirement à nos demandes, sans pourtant les repousser nettement.

Le secrétaire de l'ambassade de France, Fonton, trouvait l'occasion d'expliquer au reis effendi que tout le mal en Europe venait de l'ambition de l'Angleterre, qui excitait l'Autriche et la France sur des traités discutés, et poussait la Russie à intervenir dans l'affaire bien qu'elle n'y fût pas partie. Des Alleurs lui-même faisait observer à la Porte que ce qui prouvait que la France ne voulait pas l'entraîner dans la guerre, c'est qu'elle ne demandait pas d'auxiliaires : il ajoutait que, quoique les ministres ottomans en pensassent, ce traité n'entraînerait pas forcément la rupture de la paix, car les Russes, devant la Turquie alliée à la France, lâcheraient pied immédiatement : de plus, toutes les forces de l'Empire se trouvant en Allemagne, la Hongrie serait conquise en deux mois [1].

Nous allions peut-être enfin décider la Porte que ces considérations avaient paru émouvoir, quand un événement douloureux pour l'amour-propre turc survint, qui, par la mauvaise volonté qu'il suscita, fit échouer le traité projeté.

En mars 1748, une galère revenait de déporter le dernier vizir exilé, quand les esclaves rameurs, dont vingt-deux étaient Français, se révoltant, s'en rendirent maîtres. Ils arrêtèrent le capitaine d'un petit navire français et se firent conduire par lui jusqu'à Malte, emmenant prisonnier avec eux le pacha de Rhodes qui les avait commandés.

Cet événement démoralisa la Porte, qui ne fut pas loin de nous rendre responsables de l'événement, et qui demanda tout natu-

[1] Constantinople, 25 mars 1748.

rellement à notre ambassadeur, allié de la Turquie et compatriote des révoltés, de lui faire restituer sa galère. Des Alleurs répondit que le Grand Maître de Malte était souverain dans son île, et que le roi de France ne pouvait qu'offrir ses services auprès de lui : ce que les Turcs ne voulaient pas croire, estimant la France maîtresse à Malte puisqu'elle la soutenait et alimentait.

Au même moment, la garnison de Babylone se soulevait, demandant sa solde, le Pacha qui y commandait était chassé, et celui de Bagdad, arrivant avec de l'argent, avait difficilement raison des insurgés[1].

Ces deux événements renouvelèrent les craintes du Sultan, à qui il semblait que son peuple avait tout intérêt à ce que durât la guerre européenne qui le laissait tranquille, et qui refusa de rien signer (mai 1748).

Quelques mois plus tard, le 18 octobre 1748, arrivait la paix d'Aix-la-Chapelle ; nous étions vainqueurs ; la guerre semblait fort loin, maintenant : Mahmoud parut alors désirer notre alliance qui ne l'engageait plus à rien. Mais la Cour de Versailles ne songeait plus au traité : l'entente avec la Turquie, utile pendant la guerre, ne l'était plus autant pendant la paix : notre influence pouvait y suppléer : et si le comte des Alleurs pensait devoir nous lier à la Porte, un simple pacte d'amitié suffirait[2].

Mais cet accord même ne devait pas être conclu : très méfiants, les Turcs craignaient un piège, sous ce traité d'amitié, nous croyant aussi peu scrupuleux qu'ils l'étaient eux-mêmes : mais en fin de compte, comme l'avait pensé le marquis de Puyzieulx, notre influence devait suffire. Et de fait, que vaut le meilleur traité, quand le crédit des alliés l'un chez l'autre est perdu, et qu'ils sont en hostilité secrète entre eux? L'expérience le montre chaque jour : et l'influence réelle d'un ambassadeur n'est-elle pas plus sûre qu'un traité pour son pays?

L'idée même de l'alliance tomba. La Porte était trop occupée de ce qui se passait à Malte pour s'y arrêter ; et même elle repre-

[1] Constantinople, 18 avril 1748.
[2] Versailles, 3 septembre 1748.

nait une certaine défiance de la France qui ne lui rendait pas immédiatement sa galère.

La Cour de Versailles, pourtant, intervenait de son mieux en faveur de la Turquie auprès du Grand Maître, et sans trop d'insuccès d'abord, ayant admis la nécessité d'une compensation pour les chevaliers de Malte. Mais l'orgueil de ceux-ci rendit bientôt les négociations plus difficiles, malgré le désir du Grand Maître de satisfaire le roi de France. Les chevaliers allemands et italiens n'oubliaient pas leur nationalité et formaient une opposition irréductible aux avances de la France et aux concessions que l'on songeait à faire : le Conseil de l'ordre répondait en février 1749, assez amèrement, que, lorsque des chevaliers étaient pris par les Turcs, ils mouraient prisonniers aux Sept-Tours, Malte étant perpétuellement en guerre avec la Turquie, et les règles de l'ordre interdisant de payer rançon ; il ajoutait qu'alors aucun prince n'intervenait ; bref, concluait-il, c'était de bonne guerre qu'on retenait la galère et son capitaine.

Louis XV proposa de payer rançon pour le pacha de Rhodes, car, les compositions de ce genre formant le casuel du Grand Maître, il était hors de discussion d'obtenir la restitution gratuite de cet officier. Mais la Porte refusa absolument d'entrer en pourparlers pour cette rançon que le roi, d'ailleurs, n'avait l'intention que de parfaire. Le grand vizir déclarait belliqueusement que ce n'était que par égard pour la France qu'il n'attaquait pas Malte[1]. Pure fanfaronnade, car, au dire du comte des Alleurs, épuisée par ses guerres avec la Perse et faute d'argent, la Turquie était incapable d'entamer la lutte.

Le roi très chrétien était décidément un bon allié pour les musulmans, puisque le 17 juin suivant, de Marly, le marquis de Puyzieulx annonçait à notre ambassadeur que le pacha de Rhodes avait été mis en liberté à la prière du roi, moyennant une composition de huit mille sequins.

Tout rentrait donc dans l'ordre, lorsque le pacha refusa de

[1] Constantinople, 16 avril 1749.

partir sans son équipage et sa galère. Ce faisant, il avait un but : durant sa captivité, il s'était entendu avec les esclaves de Malte pour empoisonner les chevaliers et le Grand Maître en particulier. Sa libération inopinée le mettait hors d'état de diriger le complot : au contraire, ses négociations pour obtenir la restitution de son navire justifiaient son séjour à Malte. Par bonheur, des gardes ou des pages avisant un paquet dans une embrasure des fenêtres des cuisines du château y découvrirent du poison. L'enquête vivement menée aboutit à l'incarcération du pacha au fort Saint-Elme, de peur qu'il ne fût écharpé par le peuple.

Le roi de France ne se rebuta pas et, malgré les prières du pape et l'attitude hostile de l'Europe, fit écrire à un chevalier français influent, le Bailli du Boccage, de laisser évader le pacha, de crainte de représailles de la part des Turcs contre nos missionnaires [1]. Les puissances s'étonnaient de cette impunité, et le Conseil de l'Ordre, tout allemand, milanais ou portugais, tenait à punir le pacha. Mais la France négociait, et ce dernier, toujours emprisonné, restait en vie.

Les agents français travaillaient activement à Malte, à l'insu du Grand Maître, si bien qu'au mois de mars 1751 le capitaine Brest et le sieur Rousseau enlevaient le pacha et le ramenaient à Constantinople; ce fut pour la grande déconvenue de nos ennemis, qui avaient essayé de persuader au sérail que nous nous désintéressions du pacha, si nous n'étions pas, même, opposés à sa délivrance [2].

L'influence du comte des Alleurs en fut singulièrement accrue ; mais il en fit le moins d'éclat possible, donnant à entendre que c'était une simple marque de sympathie entre alliés, tout en comptant bien en tirer le meilleur parti. Par contre, la Porte était assez gênée : marquer trop de joie était approuver le crime; disgracier le pacha, reconnaître l'attentat; pour garder un juste milieu, le Sultan ne le reçut pas, et même il semble qu'on l'oublia assez vite.

[1] Compiègne, 3 août 1749.
[2] Constantinople, 2 avril 1751.

Tandis que cette question passionnait les Turcs, à Versailles on songeait à consolider l'influence que notre ambassadeur avait acquise auprès de la Porte, en assurant une entente sérieuse entre nos alliés et la Turquie. L'on pensait ainsi obtenir un traité entre le roi de Prusse et le Sultan, analogue au traité turco-suédois de 1740 : on estimait qu'une telle alliance, contenant la Russie, rassurerait les Turcs et resserrerait les liens qui unissaient ses clients à la France.

Encore fallait-il présenter à la Porte ce traité sous un jour avantageux pour elle : le roi de Prusse sut mal engager l'affaire et confia le soin des négociations au résident suédois, mais sans lui envoyer de pouvoirs suffisants, ce qui était une faute, car il était clair que les Turcs ne se lieraient pas sans gage sérieux de la part de la Prusse[1].

Ce n'était pas la première fois que de tels pourparlers avaient lieu. Avec M. de Carlson, prédécesseur du résident suédois actuel, l'idée du traité avait déjà été débattue, mais le projet avait échoué par la faute de la Prusse, qui avait laissé tomber la conversation. La Porte en avait été fort offensée[2]. Il faut dire aussi, à la défense de la Prusse, qu'elle était dans une situation délicate, puisque, partie de l'Empire, elle s'alliait à un ennemi de l'Empereur : cela même l'obligeait à de grands ménagements et l'empêchait d'envoyer un émissaire prussien à Constantinople.

Ajoutons qu'en 1745 c'était la Porte qui avait fait des avances à la Prusse : il est même curieux de remarquer l'amabilité du grand vizir, à cette époque, pour les princes de Prusse et de Bavière, pour qui souhaite l'Empire. Bonneval était au fond de tout cela. Mais Frédéric II ne songeait qu'à conserver la Silésie : et c'est ainsi que tomba le premier projet d'alliance[3].

Estimant sans doute que M. de Celsing n'avait pas assez d'influence à Constantinople, on se ravisa bientôt à Berlin, et, le

[1] Constantinople, 27 septembre 1748.
[2] *Ibid.*, 30 septembre 1748.
[3] Lettres du comte de Castellane : 17 décembre 1744, 18 mars 1745, janvier 1746.

19 mai 1749, de Cologne, « Frédéric, par la grâce de Dieu roi de Prusse, margrave de Brandebourg, archichambellan et prince Électeur du Saint-Empire Romain, souverain duc de Silésie, souverain prince d'Orange, Neuchâtel et Valengin, etc. », donnait de pleins pouvoirs au comte des Alleurs, ambassadeur du Roi Très Chrétien, pour signer une alliance défensive avec la Turquie. Il lui envoyait en même temps un projet de traité en douze articles, dont voici le résumé :

Il y aurait amitié sincère, constante et perpétuelle, avec garantie réciproque de leurs territoires, entre le Sultan et le roi de Prusse. Ce traité aurait pour but de pourvoir à la sûreté et tranquillité de leurs États et sujets, non d'opprimer ni insulter personne. Cependant, si quelque puissance rompait avec l'un d'eux, ils concerteraient leurs efforts pour y répondre pacifiquement, — ou par la force ; — mais étant trop loin l'un de l'autre pour s'envoyer des secours effectifs, ils agiraient par diversion, jusqu'à ce que l'État lésé ait obtenu satisfaction ; — la guerre leur deviendrait commune : ils se concerteraient et s'engageraient à ne pas traiter individuellement. On proposerait à d'autres États d'accéder à cet accord, puisqu'on le signerait pour éviter l'effusion du sang. Le commerce serait libre, réciproquement, dans les deux pays (article 8). La Porte protégerait les navires prussiens contre les Barbaresques. — Si la Prusse envoyait un ministre, on l'assimilerait à ceux de France et d'Angleterre. Elle aurait des consuls comme les autres puissances ; — enfin ce traité devrait être conclu pour dix ans, — et signé dans les quatre mois.

Comme on le voit, la maison de Brandebourg inaugurait cette politique commerciale qui devait plus tard faire sa force dans ce même Orient où se sont de nos jours concentrées ses espérances. Frédéric II songeait-il déjà à l'avenir qui pouvait attendre son pays en Turquie? En tout cas, il pressentait l'importance commerciale pour la Prusse d'avoir une influence réelle à Constantinople, car ce n'est qu'à regret qu'il consentit plus tard à renoncer à l'article 8 du traité.

Mais le moment favorable était passé! Froissée du dédain qu'on avait eu pour ses avances, la Turquie reçut sans empressement les explications que lui donna le comte des Alleurs, par lesquelles il dégageait la Prusse, en rendant responsable le marquis de Bonneval, coupable d'avoir mal choisi le négociateur prussien, et qui, étant mort, ne pouvait se défendre [1]. Bien plus, on ne prêta aucune attention aux avertissements que donnait l'ambassadeur, qui montrait l'inquiétude de la Russie et de l'Autriche au soupçon d'une telle alliance, et faisait remarquer les grands trésors et la forte armée du roi de Prusse [2].

Frédéric II, qui tenait à cette alliance qui devait le garantir de la Russie, commença à contre-cœur à faire des concessions : il renonça entre autres à son article 8. Toute la correspondance, par prudence, passant par Versailles, le marquis de Puyzieulx, en annonçant ces concessions, ajoutait que Louis XV était prêt à consacrer deux cent mille livres à ce traité.

Et finalement la réponse du Sultan à la proposition de la Prusse fut moins sèche qu'on ne l'avait craint : la Porte déclarait en effet ne voir qu'un *traité d'amitié* possible *pour le moment,* ce qui laissait espérer qu'on accepterait un traité d'alliance dans un avenir plus ou moins éloigné [3].

On ne sut pas de suite ces résultats à Versailles ni à Berlin : et l'on s'y affolait à la vue de la coalition qui semblait se former derrière la Russie contre les petites puissances : « La conclusion du traité presse, écrivait le marquis de Puyzieulx en septembre 1750 : Vienne, la Russie, l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Saxe se liguent contre le Nord et l'Allemagne. » La Russie protestait contre de prétendus envoyés tartares à Berlin, qui seraient venus offrir l'aide du Khan de Crimée contre le czar [4]; et cela semblait bien une querelle inventée exprès, car la Porte, suzeraine du Khan, n'avait donné aucun ordre à celui-ci, et aucun

[1] Constantinople, 24 janvier 175.
[2] *Ibid.*, novembre 1749.
[3] *Ibid.*, 6 juillet 1750.
[4] Versailles, 9 août 1750.

émissaire en réalité n'était venu de Crimée auprès du roi de Prusse.

Frédéric II ne s'effrayait guère des menaces qu'on lui adressait, confiant dans l'antagonisme des intérêts de ses ennemis. Mais prudemment il réservait ses fonds pour son armée, qui allait peut-être lui être utile sous peu, et lésinait à Constantinople, où il se montrait, au dire du comte des Alleurs, « d'une humeur un peu trop économique[1] ». Il était naturel pourtant qu'il hésitât à engager ses finances, pour ne recevoir, comme la Suède, au moment du danger, que de bonnes paroles, sans plus.

La Turquie, qui refusait de traiter sous prétexte de guerres possibles de la part de la Prusse, semblait avoir raison de se défier, puisque les relations diplomatiques se rompaient en février 1751 entre Berlin et Saint-Pétersbourg ; mais, de vrai, cela n'eût pas eu lieu si les Turcs avaient signé plus tôt leur traité, car la Russie n'aurait pas osé alors manifester aussi haut sa mauvaise humeur. Ces considérations que développa notre ambassadeur firent reprendre la négociation du traité d'*alliance*, Frédéric II ne voulant d'un traité d'amitié que faute de mieux. L'affaire traîna en longueur, sans que la Prusse se rebutât, mais ne devait aboutir que dix ans plus tard[2].

La période qui sépare les deux grandes guerres du dix-huitième siècle, celle de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, a vu signer un grand nombre de traités de commerce. Ces traités, c'est avec l'Orient qu'on les passe, et, après les deux ententes, française et prussienne, dont nous venons de parler, il faut citer l'accord que signa le grand-duc de Toscane, empereur d'Allemagne, en mars 1748, le traité que Naples essaya de contracter en 1750, et l'entente danoise qui se négociait en 1753.

Le premier traité, celui de la Toscane, inquiétait le marquis

[1] Constantinople, 14 octobre 1751.
[2] *Traité d'amitié et de commerce*, 22 mars 1761.

de Puyzieulx, non à cause des navires toscans, mais à cause des vaisseaux de Hambourg qui portaient le même pavillon. Mais il était trop tard pour s'y opposer : c'était une faute du comte de Castellane qui n'avait pas su prévenir à temps la signature de cet accord préjudiciable à notre commerce.

C'est en février 1750 que le comte des Alleurs prévenait son supérieur des négociations du traité napolitain : derrière Naples se cachait l'Espagne, qui, bien que ne voulant avoir ni paix ni capitulations avec la Turquie, espérait en obtenir cependant ainsi les avantages. Notre ambassadeur, sans se mettre en avant, soutenant les régences d'Alger et de Tunis, se fit bien voir du sérail et discrédita l'envoyé de Naples.

Le traité danois fut plus important et, presque malgré nous, réussit. En 1750, le Danemark avait prié l'un de nos nationaux, Couturier, d'obtenir un traité de paix et de commerce avec la Turquie. Bien que le comte des Alleurs ne fût pas opposé à ce projet, puisque le Danemark était notre allié, il dut cependant, sur les ordres de Versailles, qui trouvait que ce pays s'émancipait trop de notre tutelle, le traverser en sous-main. Il défendit donc à Couturier de tenter aucune démarche en faveur du Danemark. Ce dernier ne se tint pas pour battu, et, en juin 1752, son envoyé, M. de Gheller, arrivait sous un déguisement à Constantinople avec une lettre de M. de Bernstorff, son ministre, pour l'ambassadeur de France [1]. Celui-ci fut fort embarrassé, tiraillé qu'il était entre ses sentiments et les ordres reçus : il se contenta de ne pas appuyer le Danois : de ce fait, sachant l'existence de l'alliance franco-danoise, et voyant le comte des Alleurs se désintéresser d'un allié, la Porte conclut aussitôt au danger ou à l'inutilité du traité qu'il lui offrait.

M. de Gheller fut fort mal reçu. Des Alleurs ne lui promit que de garantir son honorabilité, le cas échéant : c'était peu, mais le malheureux s'en contenta avec reconnaissance, les ambassadeurs de Vienne et d'Angleterre s'efforçant de le discréditer et

[1] Hanovrien d'origine, le baron de Bernstorff fut ambassadeur de Danemark à Paris de 1744 à 1750, époque à laquelle il devint premier ministre.

de le rendre suspect à cause même du déguisement sous lequel il était arrivé.

Le roi de Danemark se plaignit à Louis XV de la tiédeur de des Alleurs : le roi de France se borna à recommander à son ambassadeur une « simple et neutre bonne volonté [1] », et celui-ci s'arrangea pour que si M. de Gheller l'emportait, il crût le devoir à la France, et que, s'il échouait, il ne nous fût pas moins reconnaissant de notre bonne volonté [2].

Mais Gheller était habile. Il avait ordre de réussir coûte que coûte. En outre, l'hostilité de l'Angleterre et de l'Autriche lui faisait plus de bien que de mal près de la Porte ; et des Alleurs pouvait écrire philosophiquement : « il est à croire que le Danemark réussira : je n'aurai fait que retarder son succès ». Effectivement, le traité fut signé le 4 octobre 1756.

En envoyant le comte des Alleurs à Constantinople, il semble bien que Louis XV ait voulu rénover la routine diplomatique qui l'avait précédé. Nous voyons en effet notre ambassadeur, loin de s'en tenir à ses relations avec la Porte, s'occuper d'envoyer des consuls en Crimée, dans les Balkans, en Perse. Une correspondance fort intéressante s'engage à ce sujet entre Versailles et Constantinople, éclairant Louis XV et ses ministres sur la vraie situation en Orient.

C'est ainsi que nous voyons un sieur de Lancey [3], en mai 1748, envoyé en Crimée pour remplacer un sieur Choquet devenu fou de solitude, étant le seul Européen dans ces steppes. De Lancey devait étudier les lieux et profiter de la mésintelligence qui régnait entre Russes et Tartares pour entretenir en Cri-

[1] Versailles, 21 novembre 1752.
[2] Constantinople, 2 février 1752.
[3] Pierre Tercier, né à Nogent-le-Roi, en Beauce, d'un substitut du procureur du roi et de dame Massart, qui avait un bien à Lancey, prit le nom de cette terre. D'abord secrétaire du contrôleur général des Finances Dodun, il alla à ses frais à Constantinople en 1737, fut consul en Crimée de 1738 à 1747, secrétaire du comte de Vergennes à Constantinople en 1755, puis du duc de Broglie à Dresde en 1756. On en faisait grand cas.

mée une menace toujours prête contre la puissance moscovite.

Les querelles étaient nombreuses de ce côté : mais le Khan ne pouvait rien faire sans l'assentiment du Sultan, son suzerain. Heureusement pouvait-on s'en servir en guise d'épouvantail contre la Russie et aigrir la Turquie contre sa voisine, grâce aux plaintes continuelles du Khan.

Les Russes semblaient prendre à cœur d'exciter leurs ennemis : ils se fortifiaient sur la mer Noire, ne cachant nullement leurs projets contre la Crimée : ils essayaient de convertir les musulmans par des promesses de terres et des confiscations en Tartarie russe [1]. Ce dernier fait força le Sultan à agir ; et, après des protestations adressées par lui au résident moscovite, des commissaires russes et turcs furent envoyés en Crimée. La Russie dut céder et évacuer les territoires du khan qu'elle avait indûment occupés [2].

De Lancey d'ailleurs, bien que se montrant assez impressionné par l'isolement où il se trouvait, poussait activement le plan de campagne tracé par le comte des Alleurs : toute la Crimée aurait bientôt marché sur l'Ukraine au premier ordre. Si bien que de Versailles on priait l'ambassadeur de calmer le consul que l'on trouvait trop ardent [3].

Le comte des Alleurs se renseignait aussi sur les facultés commerciales, les ressources du pays, son importance au point de vue politique : et nous le verrons agir de même en Perse et dans les Balkans. La Crimée était bien placée pour fournir un secours à la Pologne : en outre il était habile à la France d'intervenir, le cas échéant, en mettant en avant un pays si peu son voisin, et sur les actes duquel elle pouvait prétendre, avec vraisemblance, ne pas influer.

Et c'est ainsi, comme nous l'avons déjà vu, qu'en septembre 1752 Shah Mirza, puis Ahmed Mirza en 1754, furent envoyés par le khan de Crimée à la Diète de Pologne, avec l'assentiment

[1] Constantinople, 22 mars 1749.
[2] *Ibid.*, 15 août 1749.
[3] Versailles, 13 mai 1749.

de la Porte, inquiète des agissements des Russes dans la province de la Cabarta[1]. Cela n'arrêta pourtant pas les Russes : ils continuèrent leurs manœuvres, colonisant les rives du Bog et du Dniéper avec des soldats laboureurs, et armant l'Ukraine : ils persécutaient les habitants du Bog, qui se plaignaient à Constantinople[2]. Mais la Porte, irrésolue, ne bougeait pas, et, enhardie par son indolence, la Russie continuait à fortifier le Boristhène, « ce qui devait brider les Turcs[3] ».

En Moldavie et en Valachie, la situation était moins nette qu'en Crimée, où le khan était héréditaire : il y avait une hiérarchie entre les deux principautés, et les hospodars, révocables sans règle par le Sultan, passaient de l'une à l'autre suivant qu'ils plaisaient ou non à leur maître. L'on ne pouvait compter sur eux. C'est ainsi qu'en 1748 le prince de Valachie était acquis à l'Autriche et celui de Moldavie à la Russie; mais en 1751 ils étaient tous deux en correspondance avec les Potocki leurs amis, et en 1752 le prince de Moldavie, Constantin Rakowitz, était nettement hostile à la Russie[4].

A cause de cette insécurité dans la charge des hospodars, l'on voyait à Constantinople d'anciens gouverneurs des provinces, comme le prince Constantin Mavrocordato, déposés par le Sultan, intriguer pour revenir dans les Balkans, et recevoir de l'argent de ceux qui voulaient s'assurer leur amitié, au cas, toujours possible, où ils remonteraient sur le trône. Ce prince Mavrocordato, en particulier, était probablement une exception en son genre : on ne l'avait rappelé qu'à cause de sa popularité : il est rare qu'un proconsul laisse des regrets : et le prince était si bien réclamé par les Moldo-Valaques qu'il était étroitement surveillé par la Porte[5]. Mais aussi, de ce fait, ne pouvait-on faire fond sur lui : il avait été *six fois* déposé[6] !

[1] Province neutralisée de Crimée.
[2] Constantinople, 8 février, 1er septembre 1753.
[3] *Ibid.*, 2 janvier 1754.
[4] *Ibid.*, 6 juillet 1752.
[5] *Ibid.*, 19 juillet 1753.
[6] Fontainebleau, 13 novembre 1753.

L'utilité, pour la France et ses alliés, des provinces danubiennes était uniquement diplomatique : les hospodars n'auraient pu prêter un appui armé à la Pologne, mais ils correspondaient avec l'Europe centrale au nom de la Turquie, les courriers passaient par leurs provinces, et il y avait intérêt à se les attacher, ce à quoi réussit parfaitement notre ambassadeur.

Il en était autrement en Perse : c'était un pays mal connu où régnait la guerre civile [1] : nous n'y avions ni consul, ni résident : cet état choqua le comte des Alleurs qui, dès son arrivée en Turquie, demanda un envoyé pour Téhéran [2]. Il avait en effet compris l'importance de la Perse à l'égard de la Turquie : les Russes y avaient des intelligences : en cas de conflit entre le czar et le Sultan, l'hostilité de la Perse privait ce dernier de la moitié de ses forces. Il nous fallait devancer les Russes qui n'avaient pas de résident près du Shah et nous assurer la première place auprès de lui.

Le cabinet de Versailles approuva le comte des Alleurs, mais n'agit que lentement, car ce ne fut qu'en 1750 qu'il fut prévenu qu'on lui envoyait un médecin, nommé Simon, fort savant homme, très instruit en histoire, et qui devait avoir une odyssée tragi-comique en Orient. On pensait qu'un médecin réussirait mieux que tout autre auprès du Shah : voici pourquoi : deux explorateurs suédois avaient eu un grand succès en Perse quelques années auparavant en invoquant leurs connaissances médicales : il semblait tout simple que notre envoyé, s'il était médecin, eût le même succès [3].

Simon n'arriva qu'en novembre 1751 à Constantinople : on lui avait fait apprendre exprès le persan, et cela avait pris du temps. Sur ces entrefaites, la guerre civile éclata de nouveau en Perse : les Russes soutenaient Héraclius, prince de Géorgie, les

[1] Trois shahs se succédèrent en 1747 : Alikoulikhan, Ibrahim et Ismaïl. Ce dernier régna jusqu'en 1761, malgré plusieurs compétiteurs : Alimerdan, Azad et Hassan.

[2] Constantinople, 18 avril 1748.

[3] *Ibid.*, 2 septembre 1750.

Turcs Hussein — ou Haçan, — résidant à Bagdad et se prétendant fils de Shah Thamasp II régnant en 1729 [1]. Le docteur Simon n'en partit pas moins, et commença par se rendre à Smyrne visiter un médecin suédois malade, dans le Levant depuis trois ans, — sans doute l'un des voyageurs dont nous parlions plus haut.

De là, après un court séjour dans le pays, il se mit en route pour la Perse et, frappé sans doute par des fièvres, devint fou : il se fit mahométan et prit le nom de Méhémet Aga, ce qui affecta fort, paraît-il, le maréchal de Noailles son protecteur.

Simon-Méhémet ne s'en tint pas là. Après s'être marié, il édifia si bien les musulmans qui l'entouraient, qu'il devint *mollah*, à la grande inquiétude de des Alleurs, qui craignait qu'il ne nous nuisît, l'ambassadeur d'Angleterre faisant des avances à ce renégat que nous abandonnions.

Un mois plus tard, le bruit courait que le nouveau mollah avait été décapité : comme il s'agitait beaucoup, la Porte s'en était émue ; et le comte des Alleurs témoignant la plus grande indifférence à Simon-Méhémet, elle en conclut que c'était un espion ; et soupçon valant conviction pour elle, elle l'avait fait exécuter. Il est vrai qu'on assura, en octobre de la même année 1753, qu'il vivait toujours : en tous cas, il est certain qu'on n'en entendit plus parler à partir de février 1754, où l'on prétendit qu'il était enfermé comme fou.

Ce fut la seule tentative pour envoyer un consul en Perse. Versailles ne comprit sans doute pas l'importance qu'y attachait notre ambassadeur, et s'en désintéressa.

La vie à Constantinople était troublée tous les ans par la peste : une année surtout, en 1751, elle fit des ravages effrayants : « même les juifs s'en vont », écrivait l'ambassadeur ; cinquante mille personnes en furent victimes, du 15 juin au 12 août de cette année-là. Le comte des Alleurs s'était réfugié à Bel-

[1] Constantinople, 3 février 1752. — 18 février 1752. — 16 avril 1753. — 31 mai 1753. — 1er juillet 1753, — 2 août 1751.

grade, assez loin de Constantinople, mais venait passer plusieurs jours à Péra pour y rassurer le personnel.

En plus du danger couru, un second inconvénient était que la peste suspendait totalement le cours de la vie publique : les négociations entamées s'arrêtaient pour ne reprendre que péniblement : les promesses s'éludaient plus facilement. Tout était presque à recommencer sur nouveaux frais.

L'état de rébellion continuelle de l'empire ottoman ne rendait pas les choses plus aisées : le Sultan songeait à lui, d'abord, ce qui était bien naturel ; le souci de ses sujets ne venait qu'en seconde ligne. Pourtant il avait une grande force en sa faveur et qui lui conservait le trône : il était bon politique et n'était pas cruel, et l'on redoutait que sa mort ne laissât la place à son frère Osman, fort peu aimé. Peut-être en avait-il conscience ? Quoi qu'il en soit, fidèle à la vieille politique des Sultans, Mahmoud sacrifiait ses favoris au peuple avec un sang-froid et une indifférence qui cependant n'intimidaient pas les ambitieux, toujours avides de recueillir l'héritage sanglant des exécutés.

L'inquiétude maladive où se débattait la Turquie était portée au plus haut point et sans cesse excitée par le passage d'aventuriers venus d'Europe à la poursuite de rêves divers, paraissant d'autant plus dangereux que leurs idées étaient moins précises. Parmi eux, il est curieux de mentionner un comte d'Esneval, qui déclarait vouloir traverser l'Égypte par le Nil, et pénétrer en Éthiopie par le pays de Sannaar [1]. Il avait déjà un laisser-passer du duc de Modène, mais demandait un sauf-conduit ottoman pour lui, sa femme et sa suite ; enfin il avait reçu dix mille écus romains de la Cour papale pour évangéliser, chemin faisant, les peuples qu'il rencontrerait. Mais notre ambassadeur l'ayant sondé, s'aperçut vite qu'il était dans la misère et était pire qu'un aventurier, puisque, peu après son arrivée à Constantinople, parvenait une plainte des jésuites contre lui : d'Esneval prétendait avoir prêté mille piastres à un missionnaire et les leur récla-

[1] Constantinople, 20 avril 1754.

mait ; sur leur refus, il avait fait emprisonner des récollets au Caire, par notre Consul.

Comme pour les autres aventuriers de la même sorte, on l'embarqua au plus vite pour la France. Il ne fallait pas en effet que les imprudences de cerveaux brûlés vinssent compromettre la victoire que notre ambassadeur avait remportée par sa patience et sa sagesse. Et certes elle était grande puisqu'il en était arrivé à obtenir de la Porte qu'elle défendît aux ambassadeurs de Vienne et d'Angleterre de communiquer leurs réflexions aux gazettes hollandaises, et que ces ministres obéirent[1].

V

La vie à Constantinople au dix-huitième siècle. — Une réception à l'ambassade de France en 1750.

Le crédit de plus en plus grand dont il jouissait à Constantinople venait dédommager le comte des Alleurs des affronts qu'essayaient de lui faire subir les ambassadeurs étrangers. Sans doute estimait-il ces attaques à leur juste valeur : mais il n'empêche qu'il les ressentit vivement, comme le prouve le ton de certaines de ses lettres.

C'est ainsi que le 25 août 1750, pour la fête du Roi, le comte des Alleurs avait organisé une réception : les ambassadeurs étrangers étant à la campagne, à cause de la peste qui sévissait à Constantinople, envoyèrent leurs écuyers les représenter, ce qui s'était toujours fait. Mais il s'était glissé une tolérance qui visait parfois à l'impertinence envers la France : les écuyers vinrent bottés. L'ambassadeur protesta. Les écuyers d'Angleterre, de Russie et des Provinces-Unies, arrivés ainsi chaussés, ne furent pas reçus, et un écuyer leur déclara « qu'on ne paraissait en bottes que pour annoncer la naissance d'un duc de Bourgogne ». Les ambassadeurs de Suède, de Venise et de

[1] Constantinople, 20 janvier 1751.

Naples vinrent en habits de gala. L'écuyer de Vienne, venu en bottes, dut changer de bas [1].

Ces détails paraissent futiles quand on les regarde de loin ; mais il faut bien voir qu'au dix-huitième siècle l'étiquette avait une force et une signification bien autres que de nos jours, et qu'un laisser-aller voulu pouvait, comme dans ce cas, constituer une grave insulte.

Fait sans exemple jusqu'alors, et qui prouve en quelle estime la Porte tenait notre ambassadeur, la favorite du Kizlar-Aga [2] et la femme d'un favori de celui-ci vinrent rendre visite à la comtesse des Alleurs [3], à la grande jalousie des ministres étrangers qui devinaient dans cette politesse inattendue un consentement supérieur. Il faut dire que la réputation de l'ambassadrice y était pour beaucoup : « Sa conduite répondait à sa qualité de princesse polonoise, » en a dit le marquis d'Argenson [4] ; « elle assistoit les pauvres avec choix et dignité ; son mérite lui a valu le désir du sérail de la connoître : elle a pénétré dans les appartemens et étoit fort amie de la sultane favorite. » Cette faveur fut ainsi marquée en son début d'une façon éclatante, puisque c'était la Porte elle-même qui faisait des avances au comte des Alleurs.

Ce dernier adressa un compte rendu de cette visite au marquis de Puyzieulx [5], fort intéressant comme on peut en juger :

Monsieur,

C'est plutôt par un scrupuleux attachement à mon devoir, et pour tenir l'engagement que j'ai pris avec vous, que j'envoie le récit de la visite que Mme des Alleurs a reçue, que dans l'espérance d'amuser un instant Sa Majesté par un détail frivole, peut-être peu amusant, qui n'a d'intéressant tout au plus que la différence qui est entre les mœurs orientales et les nôtres, dont on peut apercevoir quelques nuances dans cette visite jusqu'à présent sans exemple dans ce pays-

[1] Constantinople, 30 août 1750.
[2] Grand eunuque.
[3] Constantinople, 30 novembre 1750.
[4] *Mémoires*, VIII, 24 février 1755.
[5] Constantinople, 8 décembre 1750.

ci. Ayant eu moi-même l'exclusion de tout ce qui s'y est passé de particulier, cette relation appartient plus à Mme des Alleurs qu'à moi, et je ne ferai, pour ainsi dire, que copier et arranger ce qu'elle m'en a dicté.

Je vous parlerai peu, monsieur, du Kizlar-Aga. Vous savez mieux que moi le rang qu'il tient dans cet empire au-dessus des grands de la Porte, son influence dans les affaires et son crédit auprès du Grand Seigneur. Soliman-Aga, trésorier de cet Eunuque, est un esclave géorgien qui lui est attaché depuis son enfance, dans lequel il a une confiance déclarée : ce personnage subalterne est cependant aujourd'hui le canal des grâces, les ministres et les grands de la Porte cultivent son amitié, et cette prédilection durera jusqu'à ce que le caprice en dispose autrement, ou que ses richesses, qui sont déjà fort grandes, invitant son maître à s'en emparer, sa faveur, qui n'en sera pas moins recherchée, passe à quelqu'autre de ses esclaves.

Ce sont les femmes de ces deux personnages qui ont fait la visite dont il s'agit. Dire que le grand Eunuque a des femmes doit certainement paraître singulier : cela n'en est pas moins vrai ; et, soit que la soumission aveugle et l'ancienneté de cet usage en aient consacré l'abus, ou soit que l'espérance de pouvoir participer encore à quelque droit de la nature ne puisse jamais s'éteindre, le fait existe réellement.

Il y avait déjà quelque temps que la femme de Soliman-Aga m'avait fait pressentir sur l'envie qu'elle avait de venir au palais de France : je n'envisageai d'abord cette insinuation que comme l'effet d'une simple curiosité ; en connaissant les difficultés presque insurmontables, je ne crus prendre aucun engagement en répondant à la proposition avec politesse, même avec une sorte d'empressement, regardant cette visite, au fond, comme une occasion de dépense inutile.

Je crus faire assez pour l'éviter en ne cherchant point à enlever les obstacles. Cette femme, plus curieuse et plus occupée apparemment que je ne pensais de ce projet, fit goûter une idée qu'elle avait à cœur à la femme du Kizlar-Aga avec laquelle elle est liée d'amitié. La chose fut résolue entre elles, et obtenue, puisqu'elles me firent dire qu'elles étaient venues se promener du côté de Péra, et que, si je voulais leur envoyer un carrosse, elles se rendraient au Palais de France, où elles seraient fort aises de voir madame l'Ambassadrice. Une proposition aussi contraire aux usages de ce pays me causa quelque surprise, et je fus même assez tenté d'y ajouter peu de foi ; cependant la personne chargée de cette commission s'étant expliquée

si clairement qu'il ne devait me rester aucun doute, je fus assez embarrassé, je prévis un éclat que je ne désirais pas, je trouvai les inconvénients d'un refus que je désirais faire honnêtement trop grands ; enfin, n'ayant fait aucune démarche pour m'attirer cette visite, et ne pouvant douter que les femmes n'eussent eu des permissions de leurs maris, et peut-être même des ordres supérieurs du sérail pour satisfaire quelque curiosité, je crus ne me compromettre en rien, et je pris la résolution d'envoyer mon carrosse à l'endroit indiqué.

Je ne songeai plus alors qu'à donner les ordres nécessaires pour une réception distinguée, prudente et agréable à ces femmes. Le temps était court, la proposition en fut faite à midi, elles arrivèrent à une heure. J'avais, selon les usages, donné des ordres pour que, depuis l'entrée du Palais de France jusqu'à l'appartement de Mme des Alleurs, aucun homme n'eût la hardiesse de se présenter devant elles, précaution que je pris, moins dans la crainte de les choquer par cette vue qu'elles désiraient peut-être plus qu'elles ne l'appréhendaient, que dans le désir de plaire au Kizlar-Aga en me conformant aux manières turques dans une occasion si délicate.

Mme des Alleurs alla au-devant d'elles jusque dans l'antichambre; elles firent en arrivant un compliment qui fut rendu par une Française née dans ce pays, qui parle très bien turc et qui est familière avec ces femmes : il n'y eut pas d'autre interprète tant que cette visite dura. Dès que ces femmes furent entrées dans l'appartement, deux eunuques noirs armés de pistolets et de couteaux s'emparèrent des portes, prêts à en disputer l'entrée à tout ce qui leur paraîtrait suspect.

Ces dames alors embrassèrent Mme des Alleurs, toute leur suite vint lui baiser la main, et se retirant modestement à reculons, elles se tinrent debout dans le respect et le silence, les mains croisées sur la poitrine. La première question fut pour savoir s'il n'y avait point de danger d'être vu par aucun homme. Mme des Alleurs ayant assuré qu'elle avait donné de si bons ordres qu'il n'en paraîtrait aucun, elles se crurent en pleine liberté. L'exercice à la prussienne n'est pas plus prompt que le fut le premier déshabillé de ces femmes ; elles se défirent de leurs voiles et d'une espèce de capote qui les enveloppait, et restèrent alors avec leurs habillements ordinaires, consistant en une robe d'étoffe de France qui était riche et distinguée. Leur coiffure en forme de turban assez simple était relevée par de très longs cheveux nattés avec art, ornés de perles et d'une quantité considérable de pierreries très belles. L'une et l'autre avaient une ceinture enrichie de pierreries des plus magnifiques.

La femme de Soliman-Aga, âgée d'environ 22 ans, parut une beauté ordinaire; mais celle du Kizlar-Aga, plus jeune encore, quoique pour lors un peu convalescente, fit voir à Mme des Alleurs une beauté achevée et les traits les plus réguliers. Toutes deux, assez vives, tâchèrent par leur enjouement, surtout par des façons très caressantes, de suppléer à l'impossibilité de s'exprimer elles-mêmes et à la difficulté de faire dire tout ce qu'elles voulaient par une seule interprète, qui, de son côté, comme on l'imaginera facilement, n'y pouvait suffire.

Le premier objet qui frappa leurs yeux fut un portrait du Roi. S'il est difficile de rendre parfaitement Sa Majesté, il ne l'est pas moins, en cherchant sa ressemblance, de pouvoir faire quelque chose de médiocre. Elles admirèrent ce portrait, quoiqu'il soit d'une peinture assez commune; la femme du Kizlar-Aga surtout, fixant son regard avec une attention assez longue, sortit de cette rêverie en disant qu'elle n'était plus surprise que la loi musulmane défendît les images, puisqu'elle sentait qu'elles étaient capables d'inspirer de l'amour. Mme des Alleurs lui répondit que la copie qu'elle voyait rendait bien faiblement la réalité, qu'elle en pouvait parler puisqu'elle avait eu le bonheur de voir Sa Majesté.

Ces deux femmes se complaisant dans ces premières idées ne tinrent que des discours qui y avaient quelque rapport. La femme de Soliman-Aga dit qu'à la douceur et la beauté qui étaient si marquées dans l'auguste physionomie de l'Empereur de France, elle était persuadée qu'il n'était question que d'être à portée de demander pour être certaine d'obtenir, et qu'elle croyait qu'il ne refusait jamais aucune grâce. Mme des Alleurs lui répliqua que le profond respect empêchait toujours qu'on osât personnellement demander des grâces à l'Empereur de France, mais que, par un discernement supérieur et une bonté infinie, Sa Majesté prévenait ordinairement les demandes, et qu'elle savait magnifiquement récompenser le mérite de ceux qui la servaient, ou pourvoir à tous les besoins de ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.

L'annonce du dîner interrompit cette conversation. Mme des Alleurs invita les dames à se mettre à table avec elle, et leur demanda la permission d'y faire mettre aussi l'interprète féminin. On fit passer dans une seconde chambre toute la suite de ces femmes, qui trouvèrent de leur côté une table de quinze couverts. Tout fut servi par des femmes françaises ou grecques appartenant à Mme des Alleurs. Ce ne fut pas un médiocre embarras que le début et la possibilité de manger des potages, ces femmes ne se servant ordinaire-

ment que de leurs doigts. Mme des Alleurs leur apprit à se servir de cuillers et de fourchettes ; elles en rirent infiniment, se contrôlèrent entre elles, et le badinage de cet exercice fit la plus grande partie de la première conversation.

Quant à la table des esclaves, elles furent un peu décontenancées d'être assises sur des chaises au lieu de sofas ; elles furent encore plus embarrassées de leur côté des essais qu'elles firent assez maladroitement pour manger à notre manière, aussi restèrent-elles peu à leur table et revinrent avec leurs assiettes se mettre autour de leurs maîtresses, où elles se tinrent à genoux ou à leur mode, achevant d'y faire leur repas, en répétant, pour s'amuser et pour divertir la compagnie, les leçons qu'on leur avait données de manger à la française.

Dans le nombre de ces esclaves, il y avait trois ou quatre négresses ou autres qui ne cessèrent d'essayer par leurs bouffonneries d'inspirer de la gaieté à leurs maîtresses. Ni les unes ni les autres ne voulurent boire de vin : elles mangèrent même peu, jusqu'à ce que, Mme des Alleurs leur ayant dit qu'elle aurait désiré de connaître leur goût pour le prévenir et le satisfaire, elles s'étendirent en éloges sur la propreté et la magnificence dont elles étaient servies, mais elles s'excusèrent sur ce qu'elles avaient mangé avant de venir ; et se trouvant un peu plus pressées, elles avouèrent qu'elles avaient quelque inquiétude qu'il n'y eût des choses défendues par leur loi. Lorsqu'on eût levé leur scrupule par l'assurance qu'on avait eu une attention extrême de se conformer à leur goût et à leurs usages, la confiance entière se rétablit, et l'appétit aussi. Ces badinages et ces éclaircissements durèrent environ une heure. Après quoi, elles se levèrent assez brusquement en disant que c'était le moment indispensable de leurs prières, et que, si on voulait leur faire ce plaisir, on les conduirait dans une chambre séparée. Maîtresses et suivantes, tout y fut introduit pêle-mêle, et leur dévotion se passa dans un grand secret.

On profita de cette petite absence pour faire servir par des hommes, avec la permission des eunuques noirs, le fruit le plus élégant qu'il fût possible. Ce changement de décoration parut à leur retour leur être fort agréable. Elles louèrent beaucoup l'art de ce fruit, et dirent que le Grand Seigneur n'en avait de beaux que lorsque les ambassadeurs lui en envoyaient. Elles passèrent assez promptement des éloges aux effets : les confitures furent mangées ou distribuées. Les maîtresses ayant pris les plus belles fleurs artificielles, furent imitées sur-le-champ par leurs suivantes, qui n'en lais-

sèrent aucune, et toutes s'en firent des parures à leur mode, accompagnant cette petite pillerie de rires et de bonne humeur.

Ces petits jeux firent place à des discours d'un autre genre. La conversation jusqu'à ce moment n'avait pu être ni longue ni suivie, par la difficulté de s'entendre. Elle tomba sur les habillements et les coiffures. Les discours prirent alors plus d'ordre et de consistance : on demanda à Mme des Alleurs si la façon dont elle était habillée et coiffée était la seule façon de France : elle répondit que son habillement était une espèce de négligé, mais que l'habillement des dames françaises, tant à la Cour qu'à la ville, était extrêmement varié. Ces deux femmes prièrent Mme des Alleurs d'en essayer un autre pour voir cette différence : elle s'en excusa sur ce qu'elle avait été saignée le matin, ce qui était vrai, et s'étant informées pour quelle incommodité, et ayant su qu'elle était grosse, cet état très respecté ici parmi les femmes lui attira beaucoup d'excuses des importunités que cette visite lui causait, mais ne diminua en rien la curiosité.

Elles supplièrent qu'au moins on leur étalât des habits et des coiffures. Cet instant servit à la découverte de la clef du langage et du goût commun aux femmes de tout l'univers. On s'entendit à demi-mot, quoique une question n'attendît pas l'autre, on se répondit juste et l'interprète devint presque inutile.

On ne laissa échapper l'usage d'aucun pli ; les coiffures, examinées de près, furent essayées sur-le-champ. L'une s'empara du *Rhinocéros,* l'autre de la *Comète,* riant extrêmement de se voir avec des ajustements nouveaux. Elles dirent que ces premiers essais étaient peu de chose, qu'il fallait voir le tout ensemble et en place, qu'elles ne tenaient pas Mme des Alleurs quitte de cette première complaisance, et qu'elle devait leur donner parole de les venir voir avec un ajustement complet, et qu'elles ne doutaient pas que le kizlar-aga, qui s'y trouverait, serait certainement bien aise de voir l'habillement français, qu'il y aurait peut-être quelque mode qui conviendrait aux sultanes. Mme des Alleurs leur promit de les aller voir, les assura qu'elle rechercherait avec empressement cette occasion de voir le kizlar-aga, mais, en attendant que cette visite puisse avoir lieu, elle pria la femme de cet eunuque de se charger de ses excuses sur ce qui aurait pu manquer à la réception qu'elle lui avait faite, et de vouloir bien lui promettre aussi de ménager son amitié pour moi. Elle assura qu'elle était comblée des attentions qu'on avait eues pour elle, qu'elle en rendrait compte au kizlar-aga, qu'elle savait déjà combien il me distinguait des autres ambassadeurs, et qu'elle se chargeait très volontiers de ménager son amitié.

Mme des Alleurs saisit le moment de la vivacité de cette conversation pour offrir à chacune de ces femmes une étoffe de France très riche et très nouvelle, et y ajouta une magnifique boîte d'ambre montée en or, qu'elle pria la femme du kizlar-aga de lui présenter de sa part. Elles s'excusèrent avec plus de politesse et de façons que ne le font ordinairement les femmes turques lorsqu'il est question de recevoir des présents. Elles dirent qu'elles n'étaient nullement venues dans cette intention, et qu'elles ne savaient pas pourquoi elle ajoutait cette magnificence à toutes ses politesses.

Pendant que ces compliments duraient, deux esclaves s'emparèrent des étoffes. La femme du Grand Eunuque se chargea de la boîte, en répétant qu'elle n'oublierait aucune des circonstances de la bonne réception qu'on leur avait faite ; elle se fit redonner une nouvelle parole qu'on viendrait la voir pour la mettre en état de reconnaître les politesses qu'elle avait reçues.

Il lui prit dans ce moment un désir de voir mon appartement. J'en fus prévenu : il fallut céder la place. Les tapisseries à personnages excitèrent de la surprise. On se regarda beaucoup et avec plaisir dans tous les miroirs; on essaya tous les sièges; on visita tout ce qui n'était pas fermé à clef.

Mme des Alleurs proposa d'aller au Kiosk prendre le café et de faire ensuite une promenade. La variété étant sûre d'être acceptée par des personnes aussi vives que jeunes qui trouvaient le temps trop court et qui voulaient tout voir, on se rhabilla, les visages furent voilés, et on alla au Kiosk.

A peine y fut-on arrivé et le café pris, qu'on songea moins à louer les arrangements et la symétrie du jardin qu'à jouir de la liberté qu'elles demandèrent de le parcourir. Les maîtresses se mirent à sauter l'une après l'autre : les suivantes en firent autant. Les premières arrachèrent toutes les fleurs, les autres mangèrent les fruits, et toutes firent un chorus de chansons différentes, avec une gaieté extraordinaire, pur effet d'une liberté dont elles ne connaissaient ordinairement le prix que par la privation.

Cette diversité d'amusement avait fait oublier l'heure : il était tard, les jours courts : il fallut songer à partir. Elles remontèrent au palais, et voyant en passant un clavecin, elles demandèrent ce que c'était : on leur expliqua; elles supplièrent Mme des Alleurs d'en jouer. Non seulement elle eut cette complaisance, mais même elle y ajouta celle de chanter ce qui lui attira des remerciements, des applaudissements et de nouvelles embrassades.

Ayant été averti qu'elles s'en allaient, je me présentai sur leur pas-

sage et leur fis dire qu'ayant observé avec attention de ne pas paraître, pour les laisser entièrement libres, je ne pouvais me refuser la satisfaction de les remercier de l'honneur qu'elles m'avaient fait, et de la marque de confiance qu'elles m'avaient donnée, et que je leur faisais beaucoup d'excuses s'il avait manqué quelque chose à leur amusement; elles me répondirent que rien ne leur avait manqué, et elles me firent deux ou trois révérences à leur façon, et partirent.

La porte du Palais de France était bordée de monde. Plus de deux mille personnes attirées par la nouveauté du spectacle étaient rangées sur leur passage. Elles parurent surprises et en demandèrent la raison ; on leur dit que c'était pour avoir le plaisir de les voir. Comment sait-on cela, dit une des deux, puisque nous sommes incognito? Elles étaient dans la bonne foi; accoutumées à être environnées d'une grande suite, n'ayant avec elles que quinze à vingt personnes, elles croyaient être véritablement seules et ignorées. En effet, à peine furent-elles hors du faubourg de Péra que l'on vit une foule de carrosses turcs et plus de quatre cents personnes qui attendaient. Mon cocher voulut s'arrêter, mais elles lui ordonnèrent de faire un grand tour et de poursuivre jusqu'à leur maison, qui est à une demi-lieue d'ici, trouvant, disaient-elles, le carrosse français beaucoup plus commode et plus doux que le leur.

Elles ne cessèrent de chanter tout le long du chemin, et donnèrent à la femme qui avait servi d'interprète et au cocher qui les avait conduites une poignée de sequins, les chargeant de me renouveler leurs remerciements...

Pourquoi faut-il ajouter que cette lettre fut accueillie le plus froidement du monde à Versailles? Le roi ne la vit probablement pas. Le marquis de Puyzieulx eut le mauvais goût de déclarer à notre ambassadeur qu'il était inutile de recommencer, à l'occasion, un pareil compte rendu. La curiosité y perd certainement : en effet, la comtesse des Alleurs rendit la visite qu'elle avait reçue [1], et, nous le savons par ailleurs, pénétra au harem à plusieurs reprises. Mais l'ambassadeur ainsi sermonné, après avoir mentionné le fait, ajoute que, puisque cela avait déplu la première fois, il ne parlerait pas de cette visite.

D'ailleurs, s'il ne put faire part de ses réflexions à son chef, le

[1] Constantinople, 31 décembre 1752.

comte des Alleurs les communiquait du moins à ses amis; et dans une lettre du 15 octobre 1748 à Mme du Deffand, il dépeignait ainsi les gens à qui il avait affaire : « Le commun est très grossier, très ignorant, très superstitieux; les gens lettrés, parmi eux, très taciturnes et très silencieux; tous fort intéressés, d'assez bonne foi cependant, demandant avec bassesse, recevant avec orgueil, assez reconnaissants quand on les a obligés et qu'on en a besoin; philosophes sans art, mais par tempérament[1]. »

VI

Maladie et mort du comte des Alleurs. — Ses dettes. — Arrangements pécuniaires en faveur de sa famille. — Considérations sur les résultats de l'ambassade du comte des Alleurs à Constantinople.

Le marquis de Puyzieulx n'était plus ministre en 1754 : tout en restant du Conseil du Roi, il avait donné sa démission en septembre 1751. Le marquis de Saint-Contest l'avait remplacé en janvier 1752 et était mort le 24 juillet 1754. Et c'est au marquis de Rouillé[2], nommé le 15 septembre de cette même année, qu'arriva inopinément la lettre suivante du comte des Alleurs, que ce dernier le priait de remettre au Roi[3] :

Sire,

Plusieurs accès d'une fièvre violente, précédés de syncopes mortelles qui me laissaient sans mouvement, enfin un engourdissement qui s'est emparé de la moitié de mon corps, m'ont mis dans un état à me faire craindre d'être désormais inutile à Votre Majesté, ce qui me ferait cent fois plus de peine que la mort même. J'aurais la consolation en sortant de ce monde d'être assuré qu'Elle n'oublierait pas ma

[1] *Correspondance de Mme du Deffand,* livre I, n° 58.

[2] Le marquis Antoine de Rouillé, comte de Jouy, était d'une famille de robe. Né en 1689, il mourut en 1761, et fut tour à tour conseiller au Parlement, intendant du Commerce (1725), ministre de la Marine (1749), des Affaires étrangères (1754), des Postes (1757).

[3] Constantinople, 11 octobre 1754.

femme et mes enfants trop peu fortunés pour n'avoir pas besoin de ses bontés infinies. L'incertitude où je suis sur la suite d'une maladie aussi aiguë m'engage, Sire, à supplier très humblement Votre Majesté de me permettre de les Lui recommander, et de Lui représenter que j'ai contracté ici quelques dettes, et que le seul bien que je leur laisserais est près de cent années de services entre mon père et moi. Si chaque année des miens a été pour moi une nouvelle récompense, je ne souhaite, Sire, de les multiplier encore que dans la seule vue de convaincre de plus en plus Votre Majesté qu'aucune des affaires ne périclite et ne souffrira de mon inaction forcée, de laquelle on me flatte même que je pourrai sortir incessamment.

Tous les ministres de la Porte et le Grand Seigneur lui-même, informés de ma maladie, ont envoyé pour me faire assurer de la part sincère qu'ils y prenaient, et des souhaits qu'ils faisaient pour mon prompt rétablissement, compliments qui, à l'usage du pays, ont été accompagnés d'une prodigieuse quantité de fleurs et de fruits.

Je suis avec un très profond respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

DES ALLEURS.

Cette lettre, si touchante dans sa confiance au Roi, père du peuple, était bien inattendue à Versailles : le comte des Alleurs en effet parlait rarement de lui-même dans ses lettres, et c'est la première fois et la dernière où il fasse allusion à sa santé. Il n'était pas jeune quand il était arrivé en Orient, et le climat, ainsi que le surmenage avaient dû fortement ébranler sa constitution.

Il mourut le 20 novembre 1754. Peyrote, premier secrétaire et chancelier de l'ambassade, fit l'intérim, et le résident suédois, M. de Celsing, posa les scellés. En même temps l'ambassadrice notifiait la triste nouvelle aux ministres étrangers à la Porte. Seul le bayle de Venise eut l'insolence de refuser la notification, sous prétexte qu'elle devait émaner du premier secrétaire et non de l'ambassadrice, ajoutant que l'acceptation des autres ambassadeurs n'entraînait pas la sienne. Il alléguait ce qui s'était passé à la mort de M. d'Andrezel, — qui n'avait pas de

femme, d'ailleurs, — et où le secrétaire avait fait la notification[1].

Pendant ce temps, le marquis de Rouillé envoyait à M. de Peyssonnel, consul général à Smyrne, des lettres pour remplacer le comte des Alleurs s'il était mort et, au cas où il ne le fût pas, pour le suppléer[2]. Puis, à la nouvelle du décès de l'ambassadeur, le 8 janvier 1755, le chevalier de Vergennes était envoyé comme ministre plénipotentiaire, en attendant que l'on trouvât un ministre de premier rang[3]. Un ambassadeur à Constantinople devait sacrifier de grosses sommes à ses équipages ; ses préparatifs de départ demandaient du temps. Or les circonstances politiques étaient graves : il fallait remplacer sur-le-champ le comte des Alleurs. En envoyant un ministre plénipotentiaire, on évitait bien des frais d'apparat, et l'on allait plus vite.

Avec la mort de son mari, la situation de l'ambassadrice devint difficile ; le comte des Alleurs avait dépensé sans compter pour arriver au but qu'il se proposait, si bien qu'en outre de cinquante mille livres de dettes à Paris, il s'en trouvait pour cent quatre-vingt mille piastres, au moins, à Constantinople. Les gens de l'ambassadeur ne recevaient que la rente de leurs salaires ; leur maître mort, ils se trouvaient sans argent, leur créance ne portant que sur l'année échue et l'année courante. La comtesse des Alleurs vendait ses bijoux, son argenterie, ses

[1] Constantinople, 2 décembre 1754.

[2] Nicolas de Peyssonnel, né à Marseille en 1727, mort en 1790, était le fils de Charles de Peyssonnel, avocat à Marseille, puis secrétaire d'ambassade à Constantinople en 1735 et consul à Smyrne en 1747. Tous deux ont écrit des ouvrages historiques et géographiques sur le Levant.

[3] Charles Gravier, comte de Vergennes, né en 1717 à Dijon d'une famille de robe et mort en 1787, représenta la France à Trèves en 1750 et à Coblentz en 1753, et se trouvait en congé en 1754 à Versailles lorsqu'on y apprit la mort du comte des Alleurs. Vergennes tombait à point : il avait réussi partout, et surtout il était là. Il demeura à Constantinople de 1755 à 1768 et dut quitter son poste pour désobéissance aux ordres du roi. Rentré en faveur quelques années plus tard, il fut envoyé à Stockholm en 1771. Ministre des Affaires étrangères en 1774, il demeura au pouvoir jusqu'à sa mort.

meubles, mais ne pouvait réunir que quarante mille livres. Elle ne possédait plus rien, et en tout il y avait une dette de quatre à cinq cent mille livres [1]. Le chevalier de Vergennes, à ce sujet, écrivait au marquis de Rouillé, le 11 juillet 1755 : « Mme des Alleurs n'a pas renoncé à une succession délabrée, d'abord parce qu'elle s'est engagée avec son mari ; puis elle s'est fait un point d'honneur de remplir les engagements de son mari, autant que ses moyens ont pu lui permettre. Et il est certain que s'ils eussent été proportionnés à ses sentiments de générosité et d'amour pour son mari, jamais on n'aurait entendu parler ni du dérangement de ses affaires, ni des fâcheuses suites qu'il doit naturellement entraîner. Il me semble, Monseigneur, que vous en trouverez une preuve dans la conduite qu'elle a observée depuis mon arrivée ici. Dès qu'elle vit que je n'étais point chargé, comme elle s'en était flattée, de payer les créanciers de feu M. des Alleurs, elle n'a pas hésité à faire vendre toute son argenterie, ne se réservant que le strict nécessaire. Elle a fait un encan public de ses meubles et d'une partie de ses porcelaines de Saxe, qu'elle avait reçues depuis peu, en paiement d'une pension assez mal payée qu'elle a de la Cour de Dresde... »

L'ambassadrice s'était aperçue de sa situation critique probablement bien avant la mort de son mari, puisque, trois jours seulement après l'avoir perdu, elle écrivait au Roi, le 23 novembre 1754 :

Sire,

C'est dans l'horreur du trouble le plus accablant que j'ose annoncer à Votre Majesté la perte d'un de ses plus fidèles sujets, que les justes empressements d'une épouse éplorée, les soins sans borne de toute la Nation et, si j'ose dire, les vœux mêmes de tout un peuple étranger n'ont pu arracher à la violence d'une maladie dont Votre Majesté était déjà informée. C'est dans ce moment, Sire, que je viens de voir expirer un époux qui, avec trois orphelins, ne me laisse que le seul et précieux héritage d'un attachement et d'un zèle à toute épreuve pour le service et la gloire de Votre Majesté.

[1] Comte de Luynes, *Mémoires,* XIV ; 15 janvier 1755.

C'est donc aux pieds de son trône que je viens offrir ces mêmes sentiments, la suppliant de vouloir bien trouver dans l'excès de ma douleur, et plus encore dans la grandeur d'âme de Votre Majesté, de quoi excuser la hardiesse à laquelle m'entraîne la plus affreuse de toutes les situations. Daignez, Sire, jeter un œil de compassion sur le triste état de cette pauvre famille. De quelles espérances ne peut-elle pas se flatter quand c'est de Votre Majesté qu'elle attend son soulagement?

Je suis, avec un très profond respect, Sire, de Votre Majesté la très humble et très obéissante servante et sujette.

LUBOMIRSKA DES ALLEURS.

Mais l'excès de sa détresse était tel qu'on ne pouvait l'y laisser succomber, pour l'honneur du Roi. « Le risque que vous courez est si grand, lui disait M. de Peyssonnel, que plutôt que de vous y abandonner, on sera forcé de vous faire du bien [1]. » Déjà le 11 janvier 1755 le marquis de Rouillé avait écrit à l'ambassadrice : « Dans l'accablante situation où vous vous trouvez, madame, par la mort de M. le comte des Alleurs dont j'ai été vivement touché, je ne puis, je crois, avoir l'honneur de vous donner de plus justes motifs de consolation que les regrets dont Sa Majesté a honoré sa mémoire. Elle sent qu'elle perd un serviteur fidèle, zélé, intelligent et actif, et qui réunissait les talents nécessaires pour le bien servir. Vous ne devez donc pas douter, madame, que Sa Majesté n'ait égard à l'état fâcheux où vous laisse la mort d'un si digne ministre, et qu'elle ne vous donne et à vos enfants des preuves de sa bienveillance et de sa générosité ; elle ne diffère même à le faire que parce qu'elle veut savoir le parti que vous prendrez et quelle sera votre situation [2]. »

Le roi fit honneur à la traite que l'ambassadeur avait tirée sur sa reconnaissance ; et, comme nous l'apprend le comte de Luynes [3], il se chargea des effets à Constantinople, à son profit,

[1] Constantinople, 3 juin 1755.

[2] BONNEVILLE DE MARSANGY, *l'Ambassade du chevalier de Vergennes à Constantinople*, I, p. 177.

[3] *Mémoires*, XIV ; 21 décembre 1755.

— il y en avait pour soixante à soixante-quinze mille livres, — paya toutes les dettes et, reversant la moitié des cinq mille livres de la pension du comte des Alleurs sur la tête de sa femme, fit neuf mille cinq cents livres de pension à l'ambassadrice [1]. Il faut ajouter d'ailleurs qu'il était dû soixante-dix mille livres du traitement de l'ambassadeur, qui ne furent pas payées.

Le marquis d'Argenson, fort méchant et fort envieux, écrivait à ce sujet : « Sa Majesté va payer les dettes du feu marquis des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, et donner des pensions à sa famille. C'est la première fois qu'on donne de l'argent à pareil ambassadeur, dans un poste où l'on s'enrichit visiblement : il n'y a donc qu'à mentir sur son état et à faire bien appuyer sa demande, et l'on donne de l'argent à qui en a déjà beaucoup [2]. » Mais il faut remarquer avec le comte de Vergennes que « l'emploi à Constantinople n'est pas aussi opulent qu'on le croit en France : il n'y a de réel que les appointements et la gratification annuelle du roi », et ces appointements étaient, pour ce dernier du moins, de quatre-vingt-treize mille livres, plus quarante mille d'établissement [3].

Un mémoire de 1709 pour les ambassadeurs à la Porte [4] dit en propres termes : « Il faut qu'un ministre étranger soit en état d'être libéral et de faire de la dépense, les Turcs ne considérant ceux qui résident à la Porte et les princes qu'ils servent qu'à proportion de la dépense extérieure que les ministres font. »

Le 11 juillet 1755, Vergennes adressa au marquis de Rouillé une note relative à la liquidation du comte des Alleurs, et nous y voyons à quelles dépenses le malheureux ambassadeur s'était livré pour se rendre à son poste où il était arrivé sans argent, et cela parce que l'on disait l'ambassade très riche, et qu'il avait cru devoir dès l'instant prendre un train de vie en rapport avec

[1] F. Masson, dans les *Mémoires du cardinal de Bernis*, précise que Mme des Alleurs reçut vingt mille livres et en paya quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante-sept, dont deux cent quarante mille données par le Roi.

[2] *Mémoires*, VIII ; 31 janvier 1755.

[3] *Mémoires du comte de Luynes*, XIV ; 31 janvier 1755.

[4] Archives nationales, K 1342, nos 9 et 11.

sa situation. « Il était persuadé que, plus on dépensait, plus la gloire du roi s'en relevait. » Il avait emprunté à douze pour cent. En 1750 il fit avec la Nation un contrat d'amortissement en cinq ans : la Nation le soutenait pour l'honneur du roi : mais il eut alors trop confiance, emprunta sans compter pour le service du roi, essaya de rétablir ses finances par une spéculation malheureuse sur les blés en 1752, si bien qu'en mourant il ne savait pas l'étendue de ses engagements. Obligé à des cadeaux de prix au sérail, devant faire figure du ministre du plus grand roi de l'Europe, il se voyait contraint à dépenser sans cesse et sa pension ne suffisait pas.

Une lettre du 1er août 1750, qu'il écrivait au marquis de Puyzieulx, montre son désintéressement : prié de fixer lui-même la gratification que le roi voulait lui faire, il répondit que cela importait peu, et qu'il serait temps de s'en occuper à son retour en France : « J'aime mieux payer dix pour cent d'intérêt et me faire avancer mon traitement que de marquer une avidité déplacée, alors que le roi a tant d'autres dépenses à faire... Je regarde ma fortune comme détruite, mais je le dois bien aux grâces du roi pour moi; d'ailleurs, si je meurs, je compte bien qu'il soutiendra ma famille. »

Son grand tort, si c'en était un, avait été d'accepter une situation trop onéreuse pour lui; mais il était de ces vieilles familles qui s'estimaient heureuses de se ruiner pour leur roi, pensant justement que le souverain leur assurant la patrie et la paix, il avait droit à leur dévouement entier et absolu.

Le comte des Alleurs laissait un fils de trois ans, né à Constantinople, et deux filles au couvent, à Paris, rue de Charonne. L'ambassadrice ne pouvait demeurer en Turquie. Le chevalier de Vergennes souhaitait fort son départ, trouvant qu'elle en savait trop : « Je ne vous répondrais pas aussi affirmativement qu'elle ne soit fort avant dans le secret de tout ce que son mari a traité ici, disait-il dans une lettre du 15 juin 1755. Je ne remarque que trop fréquemment qu'elle en est plus instruite qu'il ne conviendrait. Feu M. des Alleurs, avec un mérite supé-

rieur, avait la faiblesse de ne rien taire à sa femme. Les grâces du Roi qui lui feront un état heureux et la fixeront en France vous assureront de sa discrétion jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps d'oublier ce qu'elle sait de trop. »

Et il ajoutait peu galamment « qu'elle était à ses crochets ». La pauvre femme ne pouvait pourtant partir sans être assurée de l'avenir qui l'attendait en France et sans avoir liquidé sa situation à Constantinople.

Il est à craindre que Vergennes, — qui n'était pas marié, qui était austère, économe, et sans doute, d'après le ton de ses lettres, peu empressé près de la comtesse des Alleurs, — ne lui ait pas marqué beaucoup de sympathie malgré sa politesse. Aussi les protestations du chevalier contre les bruits qui couraient que l'ambassadrice se fût plainte de lui à la Cour, pouvaient-elles avoir une cause réelle, bien que le marquis de Rouillé lui écrivît le 25 mai 1756 : « Toutes les fois qu'elle m'a parlé de vous, elle l'a fait dans des termes convenables, se louant de vos procédés. »

Mme des Alleurs quitta Constantinople le 14 juillet 1755 Peu après le comte des Alleurs, mourait à son tour le sultan Mahmoud, le 13 décembre 1754. Il était sorti à cheval après une indisposition et s'était trouvé mal à la mosquée. En rentrant au sérail, il eut une douleur qui faillit le faire tomber de sa monture. On l'en descendit, et il mourut quelques instants après. Osman II, son frère, qui avait cinquante-cinq ans, lui succéda sur le trône.

Ainsi disparaissaient au même moment l'ambassadeur de France et le Sultan, laissant la place à de nouveaux esprits, ayant préparé, l'un un triomphe, l'autre une défaite qu'ils ne pouvaient voir.

Le comte des Alleurs en mourant pouvait se rendre ce témoignage qu'il n'avait rien épargné pour la gloire de son pays. Il avait trouvé notre influence en décadence à Constantinople, la Nation française entravée par le mauvais vouloir des Turcs, en butte aux tracasseries que lui suscitaient les ministres étrangers,

la Russie presque maîtresse au sérail et imposant ses vues au Sultan.

En quelques années, par sa fermeté, sa patience et sa conscience du rôle que la France devait jouer en Orient, évitant les pièges et déjouant les complots de nos ennemis, il avait relevé notre prestige, et rétabli si sûrement notre crédit que de toutes parts l'on se plaignait à Versailles de cette influence qui barrait le passage aux visées de nos adversaires.

Ses mœurs sévères, surtout à cette époque de relâchement dans la conduite, lui assuraient l'estime même de ceux qui lui étaient le plus opposés, et la haine que certains lui portaient était bien une preuve de la supériorité qu'on lui reconnaissait.

« On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse avec laquelle cet ambassadeur conduisit cette négociation, » écrivait encore au roi, en juin 1768, le comte de Vergennes, parlant du rétablissement de notre crédit auprès de la Porte.

Le duc de Luynes résume fort heureusement en ses *Mémoires* ce que fut le comte des Alleurs : « Il vivait très honorablement, et s'était fait aimer et estimer infiniment à cette Cour où il est très important d'avoir un homme d'esprit et qui se conduise bien [1]. »

Le chevalier de Vergennes, en arrivant à Constantinople, trouvait le terrain préparé pour la partie qu'il allait avoir à jouer lui-même. Les mouvements qu'il devait précipiter, cette lutte entre la Russie et la Turquie à laquelle il assista, c'était le comte des Alleurs qui les avait préparés. Et quand, en 1756, eut lieu ce renversement des alliances si funeste à la France, c'était l'œuvre de son prédécesseur qui sombrait en partie : la France et la Russie, jusqu'alors ennemies, s'alliaient contre la Prusse, à qui, de l'assentiment de Louis XV, des Alleurs avait servi de négociateur. Ainsi l'effort de cet ambassadeur avait été inutile, sa diplomatie et les résultats qu'elle avait obtenus ne comptaient plus : et de cette ambassade le souvenir même a presque disparu...

Alfred DE CURZON.

[1] *Mémoires*, XIV ; 15 février 1755.

COMPTES RENDUS

Mémoires de Barthélemy (1768-1819), publiés par M. J. de Dampierre. Paris, Plon, 1914, in-8°.

François Barthélemy n'est pas une grande figure de la Révolution; mais c'est peut-être celle qui représente le mieux la transition entre les hommes de l'ancien régime et ceux des temps nouveaux. Lui-même, par la permanence de sa fonction officielle, mit longtemps à s'apercevoir du changement. C'est seulement après avoir tout accepté et tout subi, y compris le poste de membre du Directoire, qu'il comprit ce qui le séparait des bandits qui gouvernaient la France. Sous ce rapport, les Mémoires que vient de retrouver et de publier son petit-neveu, M. Jacques de Dampierre, sont singulièrement instructifs, dénotant une observation plus juste que fine et une honnêteté parfois naïve. Au fond, l'homme du dix-huitième siècle, avec sa culture de l'antiquité, avec ses illusions généreuses, avec ses idées philosophiques, reparaît dans toutes les circonstances de la vie publique et privée de celui qui resta toujours, sauf à la fin de sa vie, le neveu du *Jeune Anacharsis.*

La faveur dont jouissait l'abbé Barthélemy près de Choiseul lui permit de caser les nombreux enfants que son frère de Marseille lui avait envoyés pour leur faire achever leur éducation à Paris. L'un entra avec son oncle au cabinet des médailles; un autre prit une grande situation dans le commerce parisien; François choisit la diplomatie et devint à vingt et un ans secrétaire d'ambassade en Suède (1768), puis premier secrétaire à Vienne, et chargé d'affaires à Londres, où le trouva la crise de 1789. Élevé dans les vieilles traditions d'urbanité et de réserve diplomatiques, il traita les événements comme les hommes, toujours distant et impassible, si bien que plus tard La Réveillère pouvait dire que son génie n'était « qu'un formulaire ».

M. de la Luzerne venait d'être nommé ambassadeur de France en Angleterre et se montrait singulièrement au-dessous de sa tâche, ne se doutant même pas des intrigues du ministère anglais, qui secondait sous main tous les troubles qui divisaient la France. Barthélemy raconte qu'il rendait compte de ces menées au ministère des Affaires étrangères et au comité diplomatique de l'Assemblée nationale, et que le roi s'en préoccupa assez pour lui envoyer un agent spécial avec une instruction écrite de la main de la reine, mais que l'arrestation de la famille royale à Varennes empêcha tout. En même temps, le chargé d'affaires se défend d'avoir eu des rapports avec les révolutionnaires, ou favorisé les idées nouvelles, parce qu'on voyait en lui « un roturier qui servait dans des situations toujours subalternes »; mais, ajoute-t-il : « J'ai continué de tenir une conduite simple, droite, honnête et pure, et de rester uniquement occupé du devoir d'éclairer la France, quelle qu'elle fût, sur la marche de sa rivale. »

Lors de la démission du comte de Montmorin, on lui offrit le ministère

des Affaires étrangères qu'il refusa, et il fut nommé ambassadeur en Suisse (1792). En passant par Paris, il fut présenté au roi. Il arriva à Soleure juste au moment du conflit avec le canton relatif aux soldats du régiment de Châteauvieux; on le reçut assez froidement. Il s'installa dans la ville municipale de Baden; et c'est là qu'il apprit l'affreux traitement fait à Aix au régiment d'Ermst, l'arrestation et le supplice du ministre des Affaires étrangères de Lessart, l'affaire du 10 août aux Tuileries et le massacre des Suisses. Sa situation était atroce; il voulait démissionner : un décret l'empêchait de rentrer en France; il aurait fallu émigrer, ce qui aurait particulièrement déplu à son oncle; il accepta les instructions que lui donnèrent successivement le ministre Dumouriez et le ministre Le Brun; il but toute honte : même ayant voulu connaître un propos tenu sur lui publiquement, son fidèle domestique Vincent lui avoua : « On a dit : M. Barthélemy fait là un f... métier! » — On a raison, répondit l'ambassadeur.

Le 25 août, jour de la Saint-Louis, il se rendit à un couvent de capucins et fit dire des messes pour le roi auxquelles il assista. Arrivent la déclaration de guerre à l'Europe, la proclamation de la République, la mort du roi, Barthélemy refuse des lettres de créances qu'on lui envoya au nom du nouveau gouvernement; mais il reste ambassadeur, rendant des services aux Suisses, expédiant les affaires et se préparant ainsi, sans le vouloir, au grand rôle qu'il joua après les victoires de Bonaparte et de Moreau dans les premiers traités conclus par la République avec les puissances et qui sont connus sous le nom de paix de Bâle. Jusqu'à un certain point, Barthélemy était resté fidèle aux grandes traditions françaises, protégeant les faibles, appliquant dans le sens de la concorde les principes de justice et de liberté, faisant respecter un gouvernement qui n'avait rien de respectable. Son succès fut immense et lui valut sa nomination au Directoire, à la place de Le Tourneur. Au reste, la publication de ses papiers comme ambassadeur en Suisse, de 1792 à 1797, est venue ajouter un titre de plus à sa gloire[1].

En fonctionnaire irréprochable, en homme de bureau impeccable, Barthélemy avait classé toutes ses minutes, conservé ses dépêches et ses notes, et il put, quelques années avant sa mort, remettre ces importantes collections au ministère des Affaires étrangères avec un bordereau écrit de sa main. Ce sont là les véritables pièces justificatives de ses Mémoires. Il s'en est servi pour corriger la première rédaction qu'il avait faite à Hambourg et poursuivit son récit jusqu'en 1820, écourtant un peu les dernières années, qu'il passa d'ailleurs dans la solitude, jusqu'à sa mort, arrivée le 3 avril 1830, alors qu'il avait quatre-vingt-trois ans.

La seconde partie de son récit ne comporte plus de documents, mais des souvenirs personnels qui n'en sont pas moins intéressants, tant ils renseignent sur les hommes. La vie intime du Directoire est dépeinte avec des traits particulièrement piquants. Sa nomination avait d'abord été un triomphe; on fêtait le retour au bon sens et à la modération; le Corps législatif le soutenait; mais ses collègues l'accusaient de royalisme, même Carnot, et il était toujours battu dans les délibérations. Dans la sorte de permanence que tenait le Directoire au Luxembourg, Reubell était violent et entêté; La Réveillère affectait des théories scientifiques et métaphysi-

[1] Paris, Alcan, 1886-1895, 5 vol. in-8°.

ques; Barras ignorait tout, sauf le plaisir. On soupçonna tout de suite le nouveau venu de s'entendre avec les réactionnaires, et les ministres n'avaient pour lui aucun égard. Il était encouragé dans sa résistance aux mesures révolutionnaires par le Conseil des Cinq-Cents et surtout par quelques amis qui lui dénonçaient la conspiration permanente de la majorité du Directoire dont Barras se faisait le chef.

Naturellement, c'était sur l'armée qu'ils s'appuyaient : Bonaparte, Hoche, Augereau étaient par eux excités contre les députés; et l'armée de Sambre et Meuse se groupait presque sous les murs de Paris.

C'est ainsi que se prépara ouvertement le coup d'État du 18 fructidor, qui emprisonna Barthélemy et le condamna à être déporté à Cayenne avec un grand nombre de ses amis politiques. On le traita comme un malfaiteur, l'enfermant dans une cage de fer et ne lui évitant aucun mauvais traitement. Il faut lire le récit très émouvant de ce voyage, du séjour à Sinnamary, de l'évasion et du retour à Hambourg.

Ce n'est qu'après le 18 Brumaire que Barthélemy rentra en France. Bientôt, au mois de juin 1800, le Premier Consul, ayant besoin de compétences, l'appela au Sénat. Son rôle y fut très effacé, si ce n'est qu'il vota contre l'Empire, et qu'en 1814, ce fut lui qui présida la séance dans laquelle la déchéance de « Napoléon Bonaparte » fut déclarée. Cela lui valut d'être nommé pair de France par Louis XVIII, qui en même temps anoblit son frère avec lequel il entretenait la plus vive amitié. N'ayant pas d'enfants, ni de neveux de son nom, il adopta en quelque sorte le petit-fils de sa sœur, le jeune Sauvaire, et lui assura son titre de marquis et sa succession à la Chambre haute.

Ses héritiers ont bien fait de publier les Mémoires tels qu'il les avait rédigés et d'en charger parmi eux un jeune érudit qui a donné à ce volume l'allure d'une œuvre sérieuse, complétée par une table des personnages nombreux qui y sont mentionnés.

G. Baguenault de Puchesse.

Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury.

Quatre volumes in-8°, Paris, Plon-Nourrit et Cie.

La grande œuvre à laquelle M. René Vallery-Radot a mis tous ses soins est terminée. Jusqu'au bout, il a accompagné le texte d'une très complète introduction qui sert de commentaire et d'éclaircissement. Ainsi s'accomplit la tâche que les exécuteurs testamentaires du duc d'Aumale, MM. G. Picot, Dareste, Limbourg, avaient entreprise en 1909, et que M. Limbourg a seul pu achever, les deux autres ayant prématurément disparu.

Cette correspondance restera comme un précieux document sur l'histoire politique et littéraire du second Empire. Entre le vieux précepteur resté en France et devenu simple journaliste et le prince encore jeune réduit à l'exil, il s'était établi un échange permanent de nouvelles et d'idées, dans lequel l'affection déférente de l'un est souvent beaucoup plus amère et plus dure sur les personnes que la sérénité du grand seigneur, impatient de jouer un rôle dans son pays, mais qui était resté fidèle à la devise inscrite dans son cabinet de travail de Twickenham : « J'attendrai. »

Il attendit ainsi plus de vingt ans, fort anxieux dans les dernières années

en voyant, de l'étranger, se préparer les événements que l'impéritie de la politique napoléonienne rendait en quelque sorte inévitables.

Les lettres cessent avec la guerre de 1870 et la rentrée en France, l'année suivante, des princes d'Orléans. Pour ceux qui veulent les lire, ils y trouveront des considérations élevées, des anecdotes, dont quelques-unes ont un peu vieilli. Pour ceux qui se contenteront de les consulter, ils ont à leur disposition des tables très complètes qui accompagnent chaque volume et qui rendent ce recueil aussi utile qu'agréable.

B.-P.

Journal du comte Rodolphe Apponyi, publié par M. E. Daudet, tome I (1826-1831), 440 pages, et tome II (1831-1834), 530 pages. Paris, 1912, in-8°.

Les bonnes fortunes n'arrivent qu'à ceux qui les méritent. M. E. Daudet les a toutes; voici donc qu'après les papiers du comte d'Avaray, des ducs de Blacas et Decazes, du comte Esterhazy, de la princesse de Lieven et de beaucoup d'autres, voici qu'on lui confie ceux du comte Rodolphe Apponyi, dont la publication apparaît dès les premiers volumes fort heureuse. Quoique émanées d'un diplomate, ces notes, écrites au jour le jour, n'apportent sans doute aucun renseignement bien neuf et caractéristique sur la politique autrichienne en Europe à la fin de la Restauration ou au début de la monarchie de Juillet.

Le comte Rodolphe était, à son arrivée à Paris en 1826, un jeune homme de vingt-quatre ans, neveu de l'ambassadeur, bien plus curieux de la vie mondaine, agitée, brillante de la haute société dans laquelle il fut introduit, que des questions de grande politique. Nourri dans les principes les plus rigoureusement conservateurs, il partageait les idées de son entourage sur la conduite de Villèle, dont il regrettait les concessions aux désirs de la gauche, sur la politique de Martignac, que le faubourg Saint-Germain considérait comme un traître à la monarchie, quoiqu'on estima fort l'homme privé. Quand le prince de Polignac prend la direction des affaires, le comte Rodolphe, qui apprend la nouvelle à Dieppe, « entend avec un plaisir extrême que tous les ministres sont royalistes, qu'ils comptent être fermes dans leurs principes, et qu'il ne sera plus question de faire des concessions au parti libéral ». Au mois de décembre, devant les troubles qui naissent, il écrit : « Il n'y a qu'une voie de salut pour le ministère Polignac, c'est de dissoudre la Chambre et de faire une nouvelle loi électorale par ordonnance »; ce qui ne l'empêche, le 28 juillet suivant, ses conseils étant suivis, de noter que « le remède est trop fort pour ne pas laisser craindre une forte crise »; et le 20 août, de rejeter les malheurs de la monarchie sur l'action de Polignac et de « la congrégation ». « C'est elle qui a fait agir M. de Polignac... Jamais on n'a fait de plus odieux abus de la religion que pendant les derniers temps du règne de cette association. Tous ceux qui voulaient de l'argent ou des charges se faisaient membres de la congrégation. »

Voilà donc des convictions politiques et religieuses assez mal assises! Du reste, sur toutes ces questions, le comte Rodolphe n'est que l'écho du monde où il vit : au lendemain d'une faute, il est d'usage d'en rejeter la responsabilité sur autrui. Assez sévère pour Louis-Philippe, sa famille et ses

ministres, du moins jusqu'à la mort de Casimir Périer, il se complait à décrire les embarras de la monarchie constitutionnelle, à grossir les insurrections et complots qui, jusqu'en 1834, troublent la vie parisienne. On croirait, à le lire, que, durant ces premières années du gouvernement de Juillet, l'insurrection fût à l'état permanent maîtresse de la rue; il y a là tout de même quelque exagération!

Là où le « Journal » est plus personnel, c'est quand il note tous les menus incidents de la vie mondaine, les bals ou les soirées, où le jeune diplomate tient le rang le plus brillant, à sa très grande satisfaction. Ce qu'il pardonne évidemment le moins à la révolution de 1830, c'est d'avoir pour longtemps désorganisé les salons où il fréquentait, rejeté au loin les personnes qu'il avait plaisir à y voir, et amené aux premiers rangs des figurants qu'il déclare cruellement mal dégrossis. Il conte, avec un brio qui fait quelquefois penser au maréchal de Castellane, les menus incidents de cette vie presque continuellement représentative; et l'élégance, la désinvolture de son style (quelquefois un peu irrégulier) sont d'autant plus à louer qu'il écrit dans une langue qui n'est la sienne que d'adoption.

Pierre RAIN.

Un Diplomate au dix-huitième siècle, Louis-Augustin Blondel, par Paul FOULD. Paris, librairie Plon, 8, rue Garancière.

Blondel a joué un rôle intéressant dans la diplomatie du dix-huitième siècle. A vrai dire, il ne fut pas un diplomate de premier rang; ce rôle était réservé aux personnages de marque ou de grande naissance, qui, sous l'ancien régime, étaient plus spécialement chargés de représenter la France auprès des cours de l'Europe. Mais à côté de ces « grands premiers rôles », il en était d'autres, d'allure plus modeste, généralement rompus aux affaires, qui s'occupaient des détails des négociations. C'est dans ce milieu qu'a brillé Blondel. Il accompagna M. de Nancré en Espagne et lutta à côté de lui contre les intrigues d'Albéroni. Il suivit le comte de Senneterre à la cour de Georges I[er] d'Angleterre, qui se trouvait à Hanovre, et il put pénétrer au cœur de la société de ce pays, surprendre maints secrets, connaître maintes négociations délicates. Envoyé à la cour de Savoie, il devint le confident et l'ami du malheureux Victor-Amédée, l'aïeul de Louis XV, fut le témoin impuissant de son infortune et en démêla mieux que personne les véritables causes. Plus tard encore, il occupa une situation de premier plan à la cour électorale de Mayence au moment de la vacance du trône de Pologne et à la veille d'une guerre avec l'Autriche. En 1740, il fut adjoint au maréchal de Belle-Isle, à Francfort, dans l'ambassade de l'élection, au lendemain de la mort de l'empereur Charles VI.

Blondel a laissé des Mémoires, dans lesquels il note non pas seulement la politique à laquelle il est obligé de prendre part, mais des faits et des observations sur les mœurs des pays et des cours où il a vécu. Il s'y trouve des détails fort intéressants sur les gens et sur les choses, et M. Paul Fould les a mis habilement en lumière. Dans l'impossibilité où nous sommes de tout analyser, nous allons résumer de-ci, de-là, quelques pages de ce curieux ouvrage.

Tout jeune encore, Blondel avait accompagné à Madrid notre ambassa-

deur, M. de Nancré, et il vivait dans l'intimité de lord Stanhope, ministre d'Angleterre. C'était le moment où le chevalier de Saint-Georges, Jacques-Edouard Stuart, — le Prétendant — ne savait où se réfugier, car l'Angleterre exigeait de toutes les couronnes, ses alliées, qu'elles lui refusâssent asile dans leurs États. Or, Blondel, ayant eu occasion de parler de ce personnage avec lord Stanhope, approuva les énergiques démarches que le gouvernement anglais dirigeait contre le prince. Quel ne fut pas son étonnement d'entendre son interlocuteur lui confier que toutes ces apparences étaient foncièrement fausses, que le Prétendant était un personnage si précieux à l'Angleterre que le roi de ce pays lui faisait une pension de mille guinées, et notamment, lui, Stanhope, en donnait cent; qu'il désirait que le prince se mariât et qu'il eût une nombreuse postérité, parce que cela assurait, d'un côté, la liberté de la nation et, d'autre part, donnerait au gouvernement britannique le moyen de trouver d'amples ressources dans les guerres qu'il aurait à soutenir. Et, expliquant son raisonnement, il ajoutait : « La *liberté*, parce que si le roi de la Grande-Bretagne entreprenait sur la constitution de l'État et employait des forces pour subjuguer la nation, on lui présenterait ce fantôme — le Prétendant, — et toute la nation se réunirait pour le renvoyer à Hanovre et pour proclamer son rival. *Les ressources*, parce que si les Français ou les Espagnols déclaraient la guerre à l'Angleterre, le ministère anglais animerait la nation en lui représentant que ces puissances veulent la forcer à prendre un roi papiste. »

Cette politique frappa Blondel et lui donna lieu de réfléchir qu'il ne devait pas juger des choses par les seules apparences.

Lorsque Blondel accompagna notre ambassadeur, M. de Senneterre, auprès du roi d'Angleterre qui passait à Hanovre une grande partie de l'année, il eut à lutter contre la mauvaise volonté du cardinal Dubois, qui ne voulait pas de lui et qui imposa comme secrétaire au chef de notre mission diplomatique Destouches, le fameux Destouches, bien connu par ses comédies. Mais si Dubois était opposé à Blondel, par contre Senneterre ne pouvait pas souffrir Destouches, et il n'amena celui-ci avec lui que contraint et forcé. En route, il le relégua dans le cabriolet de son maître d'hôtel, pendant que Blondel se prélassait dans la berline du ministre. Ainsi que nous venons de le dire, le roi d'Angleterre préférait le séjour d'Hanovre à celui de Londres. C'était dans la première de ces deux villes qu'il avait vécu, avant d'être appelé, après la mort de la reine Anne, à monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Georges Ier. Tout le monde sait que ce prince mena toute sa vie une conduite scandaleuse et que, pour n'avoir pas à subir les remontrances de sa femme, la princesse Sophie-Dorothée, il la tint enfermée pendant trente-deux ans dans le château d'Ahlden, après l'avoir faussement accusée d'une intrigue amoureuse avec le comte de Kœnigsmark.

Georges Ier était-il un homme de valeur? Voici ce qu'en dit lady Montagu : « Dans la vie privée on aurait pu l'appeler un honnête imbécile... Aucun homme n'était plus dépourvu d'ambition; il aimait l'argent, mais le sien seulement, sans chercher à prendre celui d'autrui; il était d'ailleurs incapable d'en gagner... La maîtresse (Mme de Platen) qui le suivit en Angleterre lui ressemblait de caractère; à ce point qu'on peut s'étonner de leur liaison. Elle était encore plus bête que lui et, en conséquence, ne s'apercevait pas qu'il le fût. » Le mot de la fin est assez amusant.

Blondel est moins sévère pour le roi. Il prétend qu'il est très affable, très simple dans ses manières et dans sa vie journalière, sans aucune ostentation... Quand on passait devant lui ou qu'on le rençontrait, il ne fallait pas le saluer ni lui ôter son chapeau, mais faire semblant de ne pas le reconnaître, tant il aimait la liberté et détestait la gêne. Tout compte fait, ce coin de portrait ne détruit pas celui de Lady Montagu.

Il est juste cependant de reconnaître qu'au moment de son avènement au trône d'Angleterre, le roi Georges fit une tentative pour se réconcilier avec sa femme, espérant la flatter par le titre de reine. Elle lui fit répondre qu'il était d'une famille d'assassins et de monstres avec lesquels elle ne vivrait jamais de sa vie. Et comme l'émissaire insistait : « Je ne sais pas feindre, lui dit-elle, vous venez ici me traiter en reine, comme si vous pouviez ignorer que je suis captive, et moi, je n'ai qu'une réponse à vous faire : si je suis coupable, je suis indigne d'être votre reine; mais si je suis innocente, votre roi est indigne d'être mon époux. »

Les choses en restèrent là, et Georges se consola avec trois maîtresses qu'il menait de front et dont deux l'accompagnaient dans tous ses voyages. L'une était Mlle de Schulembourg. Sa grandeur et sa grosseur étaient énormes, aussi ne l'appelait-on que l'*éléphant*. La seconde maîtresse était Mlle de Kielmansegg. Par sa maigreur elle faisait contraste avec Mlle de Schulembourg; c'est pourquoi on la désignait sous le nom de *mât de cocagne*. Mais la maîtresse préférée était la jeune comtesse de Platen. Sa beauté dépassait de beaucoup celle de toutes les autres femmes de la cour; cependant elle était, elle aussi, très grande et très grosse. Voici par quel moyen elle s'attacha le prince :

Sans chercher des détours, elle lui demanda tout simplement audience, et, en allant droit au but, lui déclara qu'elle était très mortifiée de voir Sa Hauteur ne pas lui témoigner la moindre faveur, le suppliant tout en pleurs de changer de conduite à son égard. Le roi lui répondit naïvement qu'il était fort surpris de ses reproches, car il ne se souvenait pas de lui avoir manqué de respect et la considérait, non seulement comme la plus grande dame, mais comme la plus grande beauté de la cour : « Si c'est vrai, répliqua-t-elle, comment se fait-il que vous passiez votre temps avec Mlle de Schulembourg, alors que je reçois si difficilement l'honneur de votre visite? » Sa Hauteur finit par comprendre, lui promit de changer de manières et devint très assidu auprès d'elle. Son petit sérail n'en diminua pas pour cela; il s'augmenta seulement d'une nouvelle recrue.

Quelques années plus tard, Blondel est envoyé à la cour de Savoie. Son chef d'emploi était le comte de Cambis. Voici l'une des anecdotes qu'il raconte; elle est digne de figurer dans quelque joyeux vaudeville.

La haute société de Turin se réunissait tous les jours, de sept à onze heures du soir, soit chez la marquise de Voghiera, princesse de la Cisterne, soit chez la marquise de Cavaillac, et, comme toutes les femmes avaient des intrigues, on s'arrangeait le matin entre époux de manière à ne pas se rencontrer chez l'une ou l'autre de ces dames. En dépit de ces précautions, il arrivait parfois, dans ces réunions, de piquantes ou de plaisantes aventures. Ainsi, le fils d'un conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Courbevoix, ayant fait connaissance à dîner, chez moi, écrit Blondel, avec le comte de Grimaldy, jeune homme de son âge, étant à l'assemblée oisif, il s'approcha de la cheminée où était M. le comte de Beuil, père de

M. de Grimaldy, et s'entretenant sur la fidélité et la constance des amours en Piémont, dont il dit que je l'avais prévenu, il lui dit : Comment, monsieur, cette vieille femme que voilà là-bas, dans un coin, a pour amant ce vieil homme avec lequel elle s'entretient? » M. de Beuil lui répliqua : « J'ignore, monsieur, si c'est son amant; mais c'est ma femme. » Déconcerté, il lui dit que ce n'était pas celle-là, mais à côté. Il lui répliqua que c'était sa belle-sœur. Tout penaud il passa dans l'autre chambre de pharaon, et, trouvant à la porte M. de Grimaldy, il lui dit : Mon ami, je viens de faire la plus grande étourderie française qu'on puisse commettre. Vous voyez ce grand homme vis-à-vis la cheminée : je lui ai fait telle question sur les deux dames que voilà là-bas dans le coin; il m'a répondu que l'une était sa femme et l'autre sa belle-sœur. » Sur quoi M. de Grimaldy lui répliqua : « Le grand homme est mon père, et, de ces deux dames, l'une est ma mère, l'autre est ma tante. » C'en était trop : le jeune étourdi s'éclipsa sans prendre congé, fit faire ses malles et quitta Turin le lendemain.

Il nous a plu de raconter ces historiettes dignes de Tallemant des Réaux, qui projettent un jour amusant sur le livre sérieux en son ensemble de M. Paul Fould. J'en conseille vivement la lecture à quiconque est friand de l'histoire du dix-huitième siècle. Pour ma part, je remercie vivement mon excellent ami, Paul Fould, des heures charmantes qu'il m'a été donné de passer en compagnie de son ouvrage.

Édouard Troplong.

Correspondance du comte de La Forest, tome VII, août 1812-avril 1814, publiée par M. Geoffroy de Grandmaison, pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1914, in-8°, 340 pages.

L'ambassadeur de Napoléon poursuit jusqu'à la fin de la tragique aventure, ou presque, sa difficile mission : suivant le roi Joseph dans ses déplacements plus ou moins volontaires, il tombe pourtant malade lors de la retraite sur Valence, ne peut rentrer à Madrid en même temps que la cour. Il est d'ailleurs de plus en plus impuissant à y rétablir l'ordre et la paix ; le désaccord croît chaque jour entre le roi et les maréchaux, notamment avec Soult, qui refuse d'obéir à qui que ce soit et se préoccupe fort peu des intentions de Joseph, sous les ordres duquel un récent décret l'a pourtant placé. Rentré à Madrid le 14 janvier 1813, La Forest en repart définitivement le 5 avril, s'arrête quelques jours à Valladolid, y reçoit le congé qu'il sollicite vainement depuis plusieurs mois, et va prendre dans sa terre de Treschêne en Touraine un repos bien gagné. Il reste pourtant à sa mission auprès du roi Joseph une conclusion inattendue : le 15 novembre, il reçoit l'ordre de se diriger sans délai sur Valençay, d'y annoncer aux princes prisonniers leur prochaine restauration sur le trône d'Espagne, et de négocier avec eux à cet effet un traité remettant toutes choses en l'état où elles étaient cinq ans plus tôt.

Ce curieux épilogue, que M. Geoffroy de Grandmaison a eu l'excellente idée d'ajouter au drame que constitue l'affaire d'Espagne, n'était pas connu dans tous ses détails; le comte de La Forest y joue le rôle principal, et ses quarante-cinq dépêches datées de Valençay apportent sur ces négociations de précieuses indications : Ferdinand lui apparaît dès le premier

abord comme un esprit assez borné : « il exprime fort bien une idée simple, écrit-il, mais il se tire très mal d'une idée compliquée ; son extérieur est imposant ; il sera obstiné quand il aura été bien conseillé ; mais il sera également obstiné s'il est mal conseillé ; les princes et lui ont pris à Valençay la mauvaise habitude d'écouter jusques à leurs valets ; si on ne la leur fait pas perdre, je prévois qu'il y aura des intrigues autour d'eux par des canaux bien bas, et les meilleurs ministres auront à en souffrir. »

On ne pouvait plus exactement prévoir l'avenir.

Il ne nous reste qu'à féliciter M. G. de Grandmaison d'avoir mené à bonne fin la tâche si lourde qu'il avait entreprise : il a jusqu'au bout enrichi ses volumes de notes biographiques précieuses ; il les a complétés par des tables nominatives, qui rendront de grands services aux travailleurs ; cette longue et délicate publication lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à la Société d'Histoire contemporaine.

Pierre Rain.

L'Élan d'un peuple. La Bulgarie jusqu'au traité de Londres (1861-1913), par le comte de Landemont, Paris, Plon, 1914, in-12.

Le comte de Landemont vient de faire paraître un volume sur l'histoire moderne de la Bulgarie, intitulé *l'Élan d'un peuple*. L'auteur n'y cache pas son admiration pour les Bulgares ; aussi arrête-t-il prudemment son exposé historique à la signature du traité de Londres. Il évite ainsi de raconter l'odieux guet-apens combiné entre le roi et son général contre ses alliés de la veille, les massacres et crimes épouvantables, indignes d'une nation quelque peu civilisée, auxquels se livrèrent les Bulgares vaincus.

Cette mauvaise action a été sévèrement punie par des défaites méritées et la perte des provinces enviées.

L'auteur commence son récit à la guerre russo-turque de 1878 ; une légion bulgare, formée de volontaires patriotes, y combattit avec « un courage fou », à côté des armées russes et roumaines, à la Schipka et à Plewna.

Pour affermir son influence dans la région balkanique, la Russie créa par le traité de San-Stefano une grande Bulgarie indépendante de la Sublime Porte. C'était placer une avant-garde dans la péninsule. Le Congrès de Berlin, présidé par M. de Bismark, détruisit cette combinaison au profit de l'influence allemande, dont le rêve est de germaniser le Danube jusqu'à ses embouchures. La Bulgarie réduite ne fut plus qu'une principauté vassale de la Turquie. L'Angleterre reçut Candie, l'Autriche se vit ouvrir la vallée du Vardar et la route de la « ville convoitée », de Salonique, par la mainmise sur la Bosnie, l'Herzégovine et Novi-Bazar.

La nouvelle principauté de Bulgarie, influencée fortement par le prince Doudoukoff, se donna une constitution très démocratique. Alexandre de Battenberg, de la maison allemande de Hesse, élu prince héréditaire, eut un règne éphémère : pris entre les ambitions des divers partis, compromis par les exigences russes, il ne sut se concilier personne ; aussi, malgré l'annexion de la Roumélie orientale soulevée contre la tyrannie turque et la victoire de Slivnitza sur les Serbes, fut-il renversé par un complot militaire et reconduit à la frontière (août 1886).

Un an plus tard, l'influence allemande fit placer, malgré la Russie, sur le trône de Bulgarie Ferdinand de Saxe-Cobourg, prince intelligent, tra-

vailleur, habile et fin politique de l'école de Machiavel. Il sut tenir la balance égale entre les partis, organiser une armée solide, se réconcilier avec la Russie et se faire connaître en Europe par de fréquentes visites dans les diverses capitales.

En 1908, profitant de la révolution de Constantinople, il se proclama tzar des Bulgares, brisant ainsi le faible lien qui l'attachait à l'Empire ottoman.

L'agitation en Macédoine, attisée par les États voisins, était continuelle : Turcs, Serbes, Grecs, Bulgares, Juifs y sont enchevêtrés; la diversité des religions y maintient la rivalité des races, qui se haïssent et n'ont de commun que leur haine du Turc.

L'habileté du roi Ferdinand fut de profiter de ce sentiment pour signer avec le Monténégro, la Serbie et la Grèce des traités offensifs et défensifs contre l'ennemi commun.

L'armée bulgare montra des qualités héroïques sur les champs de bataille de Kirkilissé, de Loulé-Bourgas et de Tchataldja. La Turquie, désorganisée par la révolution, dont les armées n'avaient plus que des officiers politiciens d'une incapacité et d'une ignorance excessives, d'une bravoure douteuse, attaquée de tous les côtés à la fois, fut vaincue et réduite à signer la paix à Londres après d'interminables négociations. La Turquie d'Europe se trouvait réduite à Constantinople et aux rivages de la mer de Marmara. Le Monténégro, la Serbie, la Grèce perdaient, de par la volonté des puissances de la Triple-Alliance, une part précieuse de leurs conquêtes pour former l'État hybride de l'Albanie et se voir ravir tout accès dans la mer Adriatique.

Il restait à partager entre les alliés les territoires conquis de la Macédoine et de l'Épire et Salonique... Là s'arrête le livre.

Pourquoi M. de Landemont se croit-il obligé de nous donner jour par jour et presque heure par heure le détail des fastidieuses négociations de Berlin et de Londres, et aussi de longues proclamations ou des extraits d'ouvrages et de journaux? Tout ce menu détail nuit à l'intérêt de son livre et fait perdre de vue cette considération si juste, par laquelle il termine son dernier chapitre : « Les peuples balkaniques s'agitent, mais seules les politiques russe et allemande les mènent. La partie décisive sera jouée en Europe centrale, puis la Triple-Alliance ou la Triple-Entente arrêtera la carte des Balkans. J'ajouterai, à la condition que la Triple-Entente ne se rompe pas à l'occasion de cette question, où l'Angleterre et la Russie ont eu, jusqu'à ce jour, des politiques très divergentes.

NADAILLAC.

La Ville convoitée, Salonique, par P. RISAL. Librairie académique Perrin et Cie, 1913. Un volume in-12, de 368 pages.

Il est certains coins de terre sur le globe si heureusement situés, si privilégiés par la nature, que les nations veulent les posséder comme des gages de puissance et de richesse. Salonique, au débouché de la riche vallée du Vardar, avec son port, sa belle rade sur la mer Egée, en face de l'Asie et de la riche Égypte, est certainement de ceux-ci. M. P. Risal a été bien inspiré d'intituler son volume sur l'histoire de Salonique : *La Ville convoitée*.

Elle s'appela longtemps Thessalonique, du nom d'une sœur d'Alexandre qu'épousa Cassandre, son fondateur, l'un des généraux de ce grand capi-

taine. Après soixante-quinze ans d'une existence agitée, la cité fut conquise par les Romains, qui lui donnèrent de grandes franchises et l'élevèrent au rang de métropole. Thessalonique connut alors trois siècles d'une grande prospérité. Sa population s'éleva jusqu'à 250 000 habitants ; son commerce s'étendit à toute la Méditerranée ; ses écoles furent un foyer de science et de culture grecque. L'apôtre saint Paul, à la parole ardente, y fonda une église chrétienne dont il aimait à citer la ferveur.

A partir du troisième siècle, la ville convoitée subit l'horreur des invasions successives de tous les barbares : Goths, Wisigoths, Huns, Avares, Slovènes, Slaves ravagèrent ses campagnes, massacrèrent ses habitants, ruinèrent son commerce. Plus tard, ce furent les pirates arabes, les Croisés indisciplinés, les hordes cruelles des Bulgares venues de l'Oural, les Madgyares et les Koumanes des bords de la Caspienne, qui continuèrent l'œuvre de destruction ; en 1185, les Normands livrèrent la pauvre ville à un abominable pillage.

Entre chaque invasion, le commerce et la vie reprenaient, Thessalonique redevenait un centre intellectuel et revoyait des beaux jours. On peut dire que son existence se passait entre une grande richesse et une triste misère.

Au quinzième siècle, les Vénitiens rendirent à cette cité sa prospérité, jusqu'au jour où elle tomba sous les coups du sultan Murad II, maître de Constantinople. Thessalonique disparut, oubliée : son nom turc devint Selanick. Plus tard les Juifs, expulsés d'Espagne par la farouche Inquisition, s'y établirent au nombre de 25 000 ; ce fut une fortune pour la ville qui retrouva son ancien éclat pendant environ un siècle. Hélas ! de nouvelles chutes survinrent : querelles de races séparées et ennemies, querelles religieuses et sociales, massacres, tremblements de terre, terribles épidémies de peste, de choléra, incendies nombreux, concussions et anarchie, toutes les plaies morales et physiques accablèrent l'infortunée Salonique jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

Le relèvement recommence alors : en 1866, la destruction du mur maritime ouvre le port aux grands vaisseaux, tandis que le dessèchement des marécages, la canalisation des égouts, l'adduction d'eau potable chassent la malaria et les épidémies. En 1871, le chemin de fer est commencé, lui ouvrant une communication directe avec l'Europe centrale.

C'est à Salonique, on s'en souvient, que débuta la révolution des Jeunes-Turcs qui devait détrôner le sultan Hamid. Le Comité s'installa dans la ville, qui devint un foyer d'agitation politique et sociale.

Les alliés balkaniques, vainqueurs de la Sublime-Porte, convoitaient tous Salonique. Le guet-apens bulgare la fit tomber définitivement au pouvoir des Grecs, dont la nationalité y représente 18 °/₀ de la population (contre 6 °/₀ de Bulgares et 56 °/₀ d'Israélites).

Est-ce là la dernière phase de son histoire?

L'Autriche, maîtresse de la Bosnie et de l'Herzégovine, poussée par le fameux « Drang nach osten » germanique, voudrait faire de Salonique son port en mer libre...

M. P. Rival, qui a déjà publié des travaux de valeur sur la littérature et sur la psychologie turques, a tracé d'une façon lumineuse toutes les tragiques vicissitudes de cette antique cité ; tous ceux qui suivent avec intérêt la question d'Orient si grosse d'inconnu, liront avec profit ce volume bien écrit.

NADAILLAC.

La Conquête du Maroc, par René Millet, ambassadeur de France. Paris, 1914. Un volume in-12, librairie Perrin et Cie.

M. Millet, ancien ambassadeur, ancien ministre résident de Tunisie, vient de faire paraître en volume toute une série de notes écrites au jour le jour sur le Maroc.

Après avoir résumé en quelques pages nourries notre histoire diplomatique depuis quarante ans, l'auteur fait le tableau de nos négociations avec l'Allemagne après le coup de Jarnac d'Agadir, puis avec l'Espagne, qui se joua de nous pendant de si longs mois. Un troisième chapitre nous montre la souple et énergique impulsion du général Lyautey, relevant notre prestige compromis par une longue pusillanimité. Enfin, un dernier chapitre est consacré aux questions générales de l'Afrique du Nord et particulièrement à la Tunisie, où M. Millet a laissé des souvenirs durables.

Ce livre nous remémore, dans une tournure parfois humoristique, la lamentable suite peu interrompue de fautes, de maladresses, d'inconséquences commises par ces diplomates de rencontre, novices ignorants, infatués d'eux-mêmes, que les hasards de la distribution des portefeuilles ministériels improvisent directeurs suprêmes de notre politique étrangère.

Nous n'avons pas su ni osé faire surgir la question marocaine à l'heure propice, quand l'Angleterre décontenancée avait si fort à faire avec les Boërs. Il fallut plus tard lui acheter chèrement son désistement. Nous avons abandonné à l'Italie la Lybie ; nous avons signé avec l'Espagne, qui se recueillait avec une armée désorganisée et des arsenaux vides, un traité secret de partage de l'empire chérifien, véritable monument d'ineptie. Et c'est au moment où l'Allemagne, regorgeant de population, cherchait tardivement des terres de colonisation que nous avons cru pouvoir la traiter de quantité négligeable ! Elle nous a montré qu'elle entendait ne pas être oubliée, en nous menant à Algésiras.

Si sa victoire n'y fut pas aussi complète qu'elle l'avait souhaité, les mille obstacles jetés devant notre expansion par le Congrès paralysèrent notre essor. Le jour où, pour arrêter le massacre de nos officiers, nous allâmes à Fez, la *Panthère* parut à Agadir, le meilleur port de cette côte inhospitalière, en face des Canaries espagnoles, des Açores portugaises et du canal de Panama.

Quel réveil, quel affolement pour tous ces eunuques du pacifisme! L'Allemagne, la main sur son épée, nous conviait d'une voix rude et menaçante à venir causer en tête à tête avec elle. Le coup était bien porté et à l'heure propice où la Russie épuisée ne nous pouvait donner aucun secours. Nous nous souvenons tous douloureusement du prix dont il fallut payer nos fautes passées.

M. Millet traite M. de Selves avec une sanglante ironie ; il défend M. Caillaux, qui seul, au milieu de ces demi-volontés flottantes, montra, selon lui, de la décision... Décision malheureuse, puisqu'il offrit plus qu'on ne demandait. Mais la France s'était ressaisie et l'opinion publique soulevée arrêta le ministre imprudent et maladroit.

Quelle longue et interminable négociation que celle que nous avons traînée avec l'Espagne, sous l'œil jaloux de l'Angleterre, la soupçonneuse tenancière de Gibraltar !

Plus nous concédions, plus on nous demandait ! Suivant le mot amer, mais vrai, de M. Millet : pour nous, négocier, c'était céder.

Frontières à notre désavantage, maîtrise des douanes dans sa zone, annulation de fait du droit qui nous avait été reconnu de la représentation diplomatique du Maroc à l'étranger, convention bâtarde pour le chemin de fer de Tanger à Fez, celui que l'Allemagne nous a imposé de faire avant tous les autres : tels furent les principaux résultats de ces longues conférences. C'est un mariage de raison avec séparation de biens.

Sur ces entrefaites, un acte de courage bien rare aux parlementaires donna la haute main sur le Maroc au général Lyautey, un vigoureux soldat qui s'avance l'épée dans une main, le rameau d'olivier dans l'autre. Il est impossible de faire mieux, à moins de frais et avec moins de troupes, une œuvre plus considérable. Souhaitons que nos gouvernants futurs aient la sagesse de conserver longtemps encore ce soldat diplomate à la tête de notre protectorat marocain !

L'étude de la question indigène dans nos possessions du Nord de l'Afrique termine ce volume si bien rempli par un éloge de M. Alapetite. Le ministre résident actuel de Tunisie fréquente peu les couloirs du Palais-Bourbon et cherche surtout à bien administrer la Régence. Son prédécesseur, devenu dans la suite ministre des Affaires étrangères, préférait flatter la race improductive de politiciens avides et de jeunes Tunisiens ambitieux : M. Alapetite n'a pas hésité à exiler, à la suite des troubles de Tunis, un des coryphées de ce parti d'agitateurs, Ali Bach Hamba. Tous les Bergeret de France et nombre de journaux, non des moindres comme *le Temps*, ont, depuis longtemps pris comme thème d'humanisme béat de déclarer que les colons étaient les oppresseurs des Arabes ; M. Millet fait bonne justice de ces sophismes. Il a vu à l'œuvre ces colons français, gagnant péniblement leur vie à la sueur de leur front, risquant leur argent et leur santé sur cette terre parfois très ingrate, payant à l'indigène son médiocre travail dix fois plus cher que ne le faisait son coreligionnaire tunisien, défrichant le sol, recréant la forêt d'oliviers, cette fortune des temps romains !

En trente-trois ans, nous avons transformé la Tunisie ; tout y a été créé ou amélioré : routes, chemins de fer, ports, écoles, hôpitaux, mines, agriculture, etc. Ces progrès ont pu se faire si rapidement parce que le Parlement se mêle peu des affaires du protectorat, qui jouit de l'inappréciable avantage de n'avoir ni députés ni sénateurs.

Ces grands travaux sont la gloire de M. Cambon et de ses successeurs non politiciens, dont fut M. Millet et dont est M. Alapetite. Leur œuvre peut subir des critiques de détail : rien n'est parfait en ce monde ; mais l'ensemble est bon.

Colonel DE NADAILLAC.

L'Affaire du bonnet et les Mémoires de Saint-Simon, par André GRELLET-DUMAZEAU (préface de F. Funck-Brentano). Paris. Plon, 1914. XVIII-330 pages, in-8°.

On sait que les querelles de préséance tiennent dans les *Mémoires* de Saint-Simon une place prépondérante. Est-ce donc vraiment qu'à la cour de Louis XIV ces questions revêtaient une aussi grande importance que celle que leur attribue son peintre le plus accrédité? Quelque sévère qu'on puisse être pour la vie de cour, il serait sans doute exagéré de répondre par l'affirmative ; qu'on lise le *Journal* de Dangeau ou celui de Barbier, pour ne citer que les plus connus, on trouvera ces questions réléguées au second

plan. C'est donc le fait de cet irascible duc et pair, de ce gentilhomme qui a toujours la critique acerbe au bout de la plume, si dans son œuvre elles apparaissent au premier plan.

Une de celles qui l'ont le plus constamment préoccupé, est la lutte engagée par lui et plusieurs ducs et pairs contre les présidents du Parlement, à l'occasion des égards dus aux premiers : « En séance du Parlement, quand les ducs et pairs ont été invités à y venir siéger, le Premier Président doit-il ôter son bonnet, en prenant l'avis de ces nobles seigneurs, ou bien, au contraire, gardera-t-il son bonnet sur la tête ? » Tel est, fort bien résumé dans l'excellente préface de M. Funck-Brentano, le « sujet de l'Affaire du bonnet » qui, durant tout un demi-siècle, agita la cour et la ville, « bouleversa les ducs et pairs, passionna de graves magistrats, d'illustres capitaines, des princes de l'Église, multiplia les brouilles et donna lieu à plus de démarches, de coalitions, de manœuvres, de protocoles que n'en occasionnèrent conciles œcuméniques ou conflits d'empires ».

M. Grellet-Dumazeau, originaire d'une vieille famille de robe, qui fut lui-même conseiller doyen de la cour de Bordeaux, voulant consacrer à l'histoire les loisirs de la retraite, trouva juste et curieux d'étudier dans son ensemble cette affaire si partialement exposée par Saint-Simon, en rétablissant les faits dans leur simplicité et en réhabilitant, comme ils le méritaient, les premiers magistrats du royaume si indignement calomniés par le mémorialiste qui fut trop souvent pamphlétaire ; à l'en croire, dit M. Grellet-Dumazeau, « la plus haute charge de la magistrature française aurait été, pendant près d'un siècle, occupée par une série de robins malfaisants qui en étaient complètement indignes ». Or, il suffit d'avoir étudié quelque peu l'histoire du grand siècle pour affirmer que les Novion, les Harlay, les de Mesme furent de fort honnêtes gens, qui tous, plus ou moins conciliants dans la forme, n'eurent que le tort de maintenir strictement leurs prérogatives.

L'ouvrage de M. Grellet-Dumazeau est d'une lecture le plus souvent amusante ; il résume en effet, en un style agréable, imagé, toute la genèse de l'affaire, contant tout au long les anecdotes les plus typiques, telles le rembourrage, le surbourrage des banquettes des ducs et pairs, la forme des saluts. L'affaire des légitimés que fait renaître la querelle du bonnet y est exposée également dans toute sa complexité, les arguments de Saint-Simon passés au crible de la critique la plus sévère. Cet ouvrage, qui sans doute doit beaucoup à l'excellente édition de MM. de Boislisle, fait donc le plus grand honneur à ce magistrat venu sur le tard à l'histoire.

Pierre Rain.

Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III, par François Charles-Roux. Paris, Plon, 560 pages, grand in-8°.

Le livre de M. Charles-Roux est un des plus importants qui aient encore paru sur la diplomatie du second Empire, après ceux de MM. de La Gorce, Bapst, Emile Ollivier. Documenté aux sources les plus précises et les plus fermées, l'auteur peut apporter, sur des questions déjà connues dans leur ensemble, des renseignements nouveaux et précieux ; il a, de plus, délimité nettement son sujet aux relations franco-russes, tout en étant naturellement obligé de faire de fréquentes allusions aux questions étrangères à l'un de ces deux pays, mais qui exercèrent pourtant une influence sur ces relations

communes; ainsi, tout en se plaçant à un point de vue spécial, a-t-il, par envolées, entr'aperçu le problème, toujours attrayant par son mystère, de la diplomatie de Napoléon III.

La France, en un siècle, a-t-elle pratiqué une politique extérieure plus étrange que celle de ces dix-huit années; a-t-elle plus fréquemment varié dans ses rapports avec une même puissance, allant tour à tour de la guerre ouverte au rapprochement intime, pour s'écarter de nouveau, se rapprocher ensuite, et s'écarter enfin, toujours avec des nuances et des demi-mesures, des hésitations et presque des angoisses tragiques?

On peut, en effet, diviser en cinq périodes l'histoire des relations franco-russes sous le second Empire :

La première, celle de la guerre de Crimée, est la plus franche en ses hostilités, et encore. M. Ch. Roux rappelle combien l'opinion publique française était moins intéressée, lors de l'avènement d'Alexandre ou de la prise de Sébastopol, que l'opinion anglaise, et comment elle préparait l'Europe au revirement opéré lors du congrès de Paris.

La seconde période, caractérisée par la mission de Morny, est celle du rapprochement intime qui, dans l'esprit du demi-frère de l'empereur, doit aller jusqu'à une alliance qui sera la base d'une politique nouvelle; on sait de quels incidents elle fut traversée et comment l'Angleterre vigilante put empêcher la réalisation de ce projet, qui trouvait d'ailleurs des adversaires puissants à la cour des Tuileries.

La troisième période est celle du refroidissement, presque de la rupture, amenée par la guerre d'Italie et surtout par les affaires de Pologne : Napoléon III, poussé par une opinion publique aveugle et aussi par son secret penchant, brise sa situation diplomatique en faisant le jeu de l'Allemagne, réconcilie, par son intervention maladroite et bruyante, les trois cours copartageantes, et reste dupe de l'Angleterre.

Trop tard, il s'aperçoit de la faute commise, et essaie dans une quatrième période un nouveau rapprochement; mais celui-ci ne peut avoir lieu que sur la question d'Orient, et, de peur de mécontenter Londres, l'empereur ne se décide pas à promettre le moindre gage à Pétersbourg; quand le tsar fait des avances manifestes en 1867, lors de l'Exposition universelle, Napoléon se dérobe.

Comment s'étonner dès lors que la cinquième période, celle de 1870, soit pour la Russie celle de l'abandon? Alexandre II laisse dans sa solitude le gouvernement qui lui a préféré l'alliance anglaise; qu'il demande donc aide et appui à Londres!

Quels détails suggestifs, quelles correspondances éloquentes M. Ch.-Roux met au jour tout au long de son substantiel ouvrage, depuis cette phrase prophétique de Morny : « La Russie est la seule puissance qui ratifiera tout agrandissement de la France, j'en ai déjà reçu l'assurance; demandez en donc autant à l'Angleterre », jusqu'à cette tragique prière du comte Fleury le 20 juillet 1870, restée sans réponse : « Il faut que je puisse offrir quelque chose en échange de ce que vous voulez que je demande ». La France demandait la médiation russe dans le conflit naissant et refusait de lui offrir l'ouverture des Dardanelles!

Pierre Rain.

Rome, le palais Farnèse et les Farnèse, par M. P. de Navenne. Paris, librairie Michel, 1914; in-8°.

Ce n'est pas une œuvre de circonstance que vient de publier M. de Navenne, c'est une grande étude d'archéologie et surtout d'histoire. Pendant plusieurs siècles, dans toute l'Italie, il n'y eut qu'une façon pour les grandes familles de Rome et des provinces d'arriver à l'illustration et à la fortune, c'était la papauté. Faire nommer un des siens au trône pontifical constituait la très noble ambition des Sforza, des Rovere, des Borghèse, des Orsini, des Médicis, des Farnèse. Au cardinalat, les nobles y parvenaient, quelquefois de naissance, dans tous les pays catholiques de la vieille Europe. L'Italie se réservait presque exclusivement la papauté ; et quand un plébéien était élu, toute sa famille se trouvait anoblie du coup.

Telle n'était pas la situation des Farnèse : grands seigneurs féodaux établis depuis plusieurs siècles près du lac de Bolsena et de la ville d'Orvieto, ils prirent part aux guerres locales du moyen âge, comme aux premières manifestations du luxe et des plaisirs de la Renaissance. La faveur de la belle Giulia auprès d'Alexandre VI aida, dit-on, à l'ascension rapide d'Alexandre Farnèse, le fondateur du Palais de Rome, qui, après avoir contribué comme cardinal à l'élection de Jules II en 1503, au règne de Clément VI, après avoir subi le sac de Rome, devint pape lui-même, par une sorte d'acclamation, sous le nom de Paul III, en 1534.

Son avènement fut le signal de faveurs sans nombre accordées à une famille qui n'en fut pas toujours digne. Le fils qu'Alexandre avait eu avant son entrée dans les ordres, Pierre-Louis Farnèse, fut un soudard doublé d'un tyran. Investi par le pape des duchés de Parme et de Plaisance en 1545, il mérita par ses exactions et ses crimes d'être poignardé deux ans plus tard. Mais la fortune de sa maison n'en fut pas diminuée : son fils Octave lui succéda et fut gendre de Charles-Quint et finit par régner pacifiquement pendant trente ans ; son petit-fils Alexandre passa à bon droit pour un des meilleurs généraux de son temps.

Mais c'est surtout l'histoire de Paul III qu'a voulu écrire M. de Navenne. Il l'a fait comme quelqu'un qui connaît à merveille Rome et ses palais; et il nous donne l'intéressant tableau des efforts du pape pour protéger les restes précieux des monuments de l'antiquité, pour favoriser l'essor des lettres et des arts, pour créer des musées, pour embellir le Vatican et Saint-Pierre, où il voulut se faire ériger un tombeau.

Par une réaction assez naturelle, le successeur de ce grand pape, Paul IV (Caraffa), persécuta toute la famille de son prédécesseur et tenta de lui retirer les avantages dont on l'avait comblée. Un seul des Farnèse échappa; ce fut le troisième fils de Pierre-Louis, que son grand-père avait nommé cardinal de San-Angelo dès l'âge le plus tendre : Ranuccio, à force de prudence et d'honnêteté, sut se faire une situation privilégiée, qui convenait du reste à ses goûts simples et élevés. Il y vécut entouré de savants, de littérateurs, d'artistes, dont il était le libéral protecteur et qui, à leur tour, ont sauvegardé sa mémoire. Le portrait que M. de Navenne en a tracé n'est pas le chapitre le moins intéressant de son livre, aussi bien que l'étude de la belle figure de cet autre cardinal Alexandre Farnèse, qui fut presque jusqu'à la fin du seizième siècle le grand électeur des papes, doyen du Sacré-Collège et choyé par tous les princes.

C'est ainsi que l'auteur a bien justifié son titre et que les Farnèse ont trouvé en lui le plus compétent et le mieux inspiré des historiens.

Le Général Dumouriez (1739-1823), *d'après des documents inédits*, par Pouget de Saint-André. Un volume in-8°, à Paris, Perrin, 1913.

Le vainqueur de Valmy et de Jemmapes n'était pas un parvenu; il se nommait Charles-François du Périer du Mouriez et descendait d'une ancienne famille parlementaire de Provence, les du Périer, qui, au dix-septième siècle, par suite d'une alliance, ajoutèrent à leur nom celui de du Moriez ou du Mouriez. Son père, officier au régiment de Picardie, puis commissaire des guerres, appartenait donc à cette petite noblesse qui, le plus souvent, dans l'ancien régime, fournissait les cadres de l'armée. Dumouriez, c'est le nom définitif qu'il a pris dans l'histoire, est un personnage très complexe; au moment de la tourmente révolutionnaire où la vieille monarthie succombe, il émerge subitement des postes subalternes qu'il avait jusqu'alors occupés en y restant longtemps et non sans honneur, pour prendre place au premier rang de ses conseils, mais les circonstances l'empêchent d'y remplir le rôle auquel son vaste esprit politique semblait l'appeler. Sauveur de la France et conquérant de la Belgique en 1792, la destinée paraissait réserver à ses talents militaires une grande carrière, mais bientôt les défiances des Montagnards, qui redoutaient avant tout un général victorieux, désorganisèrent son armée et, vaincu à Neerwinden le 18 mars 1793, ce fut son Waterloo. Dès lors, suspect à la Convention, « il n'avait plus à choisir, suivant l'expression de Sorel, qu'entre un coup d'État, l'exil ou la guillotine ». Son indécision et ses intrigues étourdiment révélées par lui-même l'empêchèrent de marcher avec son armée sur Paris, où, avec plus d'audace, il aurait imposé son autorité à la Convention et étouffé la Terreur naissante. Au lieu d'agir, il envoya au peuple français des proclamations qui dévoilèrent ses projets; une partie de son armée, travaillée par les émissaires des Jacobins, refusa de le suivre, et il se vit réduit à passer dans le camp ennemi : défection qui eut comme première et terrible conséquence de redoubler l'ardeur sanguinaire de la Montagne. Plus tard, la Révolution achevée, l'extrême mobilité de son esprit et les variations successives de ses opinions le rendirent suspect à tous les partis. Il ne rentra pas en France à la Restauration et mourut en exil, méconnu, sinon oublié.

Dumouriez a suscité, tant en France qu'à l'étranger, de nombreux écrits, et longue serait la bibliographie des ouvrages consacrés à sa figure énigmatique. D'après l'opinion générale, né avec des parties de grand homme, il n'aurait été qu'un aventurier sans principes directeurs; c'est ainsi qu'on le voit fournir des plans de campagne aux ennemis de Napoléon, travailler tout à la fois et successivement pour la branche aînée et pour Louis-Philippe, et cela jusqu'à la fin de sa vie, qui fut très longue.

Ce général a eu des apologistes ardents, il est juste de le rappeler. L'un d'eux, Levière, dans son ouvrage : *Dumouriez et la Révolution française*, paru en 1826, s'était posé cette question : *Dumouriez a-t-il dû abandonner le parti de la Révolution?* et l'avait résolu par l'affirmative. Le récent volume de M. Pouget de Saint-André, étayé de documents intéressants et de pièces

justificatives, présente en sa faveur un habile plaidoyer; son nouvel historien prétend y détruire la série de calomnies et de fausses légendes qui assombrissent sa mémoire et démontrer que Dumouriez, « loin de trahir la confiance de Louis XVI, ne cessa de travailler à son salut. S'il négocia avec l'armée de la coalition, il posait comme première condition qu'il rétablirait seul et sans son concours la monarchie, et que les étrangers ne franchiraient pas les frontières françaises ». En résumé, malgré l'opinion généralement admise, l'auteur est amené à « considérer le vainqueur de Valmy » comme un grand homme victime des événements et, sauf les réserves que nous avons présentées plus haut, nous ne sommes pas éloignés de partager cette opinion.

Certes, Dumouriez ne fut pas un martyr, il est bien évident que souvent chez lui le patriotisme a cédé à son ambition personnelle, mais il ne fut pas non plus un traître, l'homme qui aurait eu le droit de crier à ses accusateurs : « En 92, dans l'Argonne, j'ai sauvé la patrie ! »

A. Pommier.

Les Conventionnels régicides, *d'après des documents officiels et inédits,* par M. Pierre Bliard. Un volume in-8° de II-539 pages. Paris, 1913, Perrin.

Dès la fin de la Révolution, beaucoup d'écrivains, chroniqueurs et pamphlétaires, s'occupaient déjà des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI et recherchaient avec plus ou moins de passion ou de souci de la vérité quel sort leur était advenu. Certains almanachs[1] des dernières années du dix-huitième siècle dressent par départements les listes des régicides et plantent en regard de leurs noms des remarques qui, le plus souvent, sont hostiles ou réprobatives; ils publient même les lettres par lesquelles adhérèrent à la condamnation du malheureux roi ceux des représentants qui, comme Merlin de Thionville, Hérault de Séchelles, Grégoire et autres, avaient été, au cours du procès, envoyés en missions aux armées du Rhin et des Alpes. La vie et la carrière de ces personnages ont donc toujours piqué la curiosité du public, et dans les cent vingt et une années qui se sont écoulées depuis le drame du 21 janvier, outre les œuvres romanesques qu'elles ont inspirées, elles ont donné naissance à de multiples légendes qui se sont mariées à la réalité. L'ouvrage de M. Pierre Bliard ne se fonde que sur la documentation historique puisée aux sources sûres des Archives nationales et intéressera certainement tous ceux que captivent les récits de l'époque révolutionnaire.

Non pas que l'auteur ait voulu retracer séparément l'histoire des trois cent quatre-vingt-sept conventionnels régicides, ce qui l'eût exposé, dit-il, à des redites fastidieuses; il s'est efforcé d'en donner un tableau d'ensemble, une vivante synthèse des physionomies qui se sont étalées avec le plus de relief, et ainsi il suit le groupe des régicides dans toutes leurs manifestations à la Convention, dans leurs luttes entre modérés et violents, puis dans leurs missions tant à l'intérieur du pays qu'aux frontières. Mais l'Empire est proclamé, et ces hommes, qui avaient vociféré contre les tyrans, deviennent les adulateurs les plus empressés de Napoléon et se parent des

[1] *Almanach des Honnêtes gens pour l'année MDCCC*, 1799.

titres de la nouvelle noblesse dont il les a décorés. Enfin éclate l'orage qu'est pour eux le second rétablissement des Bourbons; la première Restauration les avait épargnés, mais l'imprévoyance avec laquelle beaucoup d'entre eux, qui s'étaient tenus à l'écart pendant l'Empire, ont adhéré aux Actes additionnels de mai 1815, leur vaut l'exil prononcé contre eux par la loi dite d'amnistie de janvier 1816. Et il est vraiment curieux de lire les protestations de dévouement qu'ils adressent au roi légitime pour obtenir sa clémence; chez la plupart, leurs supplications sont humiliantes, mais l'opinion publique ne les soutient pas et ceux qui survivront rentreront par grâce après 1830.

Les régicides ont donné lieu à de nombreuses difficultés, d'abord sur leur nombre exact et surtout sur la participation réelle de certains noms à la condamnation de Louis XVI; toutes les listes départementales ne concordent pas en effet. M. Pierre Bliard s'est livré sur ces questions à un examen très minutieux, et la table alphabétique des trois cent quatre-vingt-sept conventionnels régicides, accompagnée d'une courte et substantielle notice biographique pour chacun d'eux, qui termine son ouvrage en fait un document précieux pour l'Histoire révolutionnaire.

A. Pommier.

Histoire des Arabes, par Cl. Huart, tome II. Librairie Paul Geuthner, Paris, 1914, in-8°.

Nous avons déjà rendu comte du premier tome de l'ouvrage de M. Cl. Huart, lequel est consacré à Mahomet et à l'essor de sa doctrine religieuse et politique.

Le second volume (celui dont nous nous occupons) raconte les multiples conquêtes des Arabes en Afrique, en Asie, en Europe.

Lorsqu'on nous parle des invasions de Barbares qui ont rempli de ruines et de désolation les quatrième, cinquième et sixième siècles de notre ère, notre pensée se porte immédiatement sur les envahisseurs du Nord et de l'Orient; car c'est eux qui ont été les auteurs des épouvantables misères dont le monde civilisé a longuement pâti. Ils s'appelaient Goths, Visigoths, Ostrogoths, Vandales, Hérules, Huns, Avares, Bulgares, etc., et c'est sur l'Europe, c'est-à-dire sur la portion du monde qui nous intéresse le plus, qu'a pesé leur joug et que s'est établie leur domination. Mais ce joug et cette domination ont été éphémères, et la plupart de ces hordes conquérantes n'ont pas tardé à disparaître totalement, ou à se confondre dans l'élément indigène qu'elles avaient la prétention d'absorber.

Combien plus grandiose et plus durable fut l'invasion des Arabes et du mahométisme! Voyez sur la carte cet immense fer à cheval dont le centre est La Mecque, dont la branche droite traverse toute l'Arabie, enjambe le golfe Persique et s'étend sur la Perse, l'Afghanistan, le Caboul, saute sur l'Oxus et vient mourir au nord du Turkestan; dont la branche gauche pèse sur l'Égypte, la Cyrénaïque, l'Afrique (Tunisie et Algérie), le Maghreb ou Maroc, s'abat sur l'Espagne, escalade les Pyrénées et ne s'arrête qu'à Poitiers.

Mais cette colossale invasion n'ayant touché le monde romain qu'en ses possessions africaines ou asiatiques et l'Europe qu'en sa presqu'île d'Espagne, nous ne lui avons accordé qu'une attention superficielle, et les

manuels d'histoire ne lui ont jamais attribué qu'une importance secondaire. Ces faits se passaient au loin; les intérêts européens n'en étaient pas directement affectés; dès lors, à quoi bon s'en occuper?

Quoi qu'il en soit, les conquérants Goths, Huns, Bulgares furent de bien petits capitaines en comparaison de l'Arabe Amr-ben el Aç, qui conquit l'Égypte, la Cyrénaïque et s'avança en Tripolitaine jusqu'au pied de l'Atlas; d'Ogba ben Râfi qui soumit le Maroc; de Târiq ben Ziyâd qui s'empara de l'Espagne. Et puis, comment l'histoire courante et abrégée aurait-elle retenu ces noms barbares et antiphonétiques, qui font songer aux vers de Boileau narrant les conquêtes de Louis XIV en Allemagne :

> Sans ces terribles noms mal nés pour les oreilles
> Que j'allais à tes yeux étaler de merveilles!

L'invasion des Arabes et de l'islamisme fait involontairement penser à ces chaînes de montagne qui, dans les temps préhistoriques, sont sorties en quelque sorte tout d'une pièce de la fournaise souterraine et ont affronté orgueilleusement le ciel. Mais peu à peu le vent, les pluies, les tempêtes ont décapité les sommets, délité la pierre, comblé les vallées; l'érosion universelle qui transforme lentement mais sûrement la terre a eu raison de la montagne et en a fait un plateau. N'est-ce pas ce qui se passe pour l'islamisme? Après avoir connu la puissance et la domination, cet État tout à la fois social, religieux et politique ayant refusé de s'initier à la civilisation moderne, et vivant encore sous les formules désuètes établies par Mahomet, s'étiole et s'appauvrit. Pressé de tous côtés par des voisins puissants et avides, l'Empire mahométan lutte péniblement contre l'*érosion* politique qui lui a enlevé à tour de rôle l'Espagne, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, le Maroc et presque toute la Turquie d'Europe, qui désagrège peu à peu sa suzeraineté sur l'Égypte, qui russifie la Perse et anglicanise le Caboul et le Bélouchistan, qui l'oblige à concéder aux nations européennes ces lignes ferrées qui permettent des croisades, aujourd'hui pacifiques, demain, peut-être guerrières. Ce n'est pas sans cause appréciable qu'en parlant de lui on dit : « L'Homme malade. » En fait, il vieillit, il décline; la montagne superbe devient peu à peu un plateau. Et puis les nations ne vivent pas uniquement par les conquêtes. A côté de la force matérielle il faut le développement de la force intellectuelle, c'est-à-dire la culture des lettres, des sciences et des arts. Dans ces branches de l'entendement humain, les Arabes n'ont certainement pas été nuls, mais leur apport n'a été que modeste.

Parcourons en quelques lignes leurs principales créations. Dans les temps héroïques de l'islamisme, il y eut des poètes. Ils cultivèrent l'ode dithyrambique, la satire, la poésie légère et amoureuse et ce que nous appellerions volontiers la chanson de gestes. Quelques-uns de ces écrivains furent de hardis manieurs de langage et contribuèrent à rendre malléable le rude métal dont avaient été forgées les poésies anté-islamiques. La Perse introduisit dans la vie littéraire de la langue arabe un nouvel élément, l'élément iranien, où perce un esprit subtil et délié, apte à se plier à toutes les disciplines. C'est de Perse que vint le prototype du livre fameux des *Mille et une Nuits*, le Hézârd Afsâné (les mille contes) dont Mas'oûdî nous a conservé le titre.

Les fables d'Ésope, traduites en syriaque par Barçôuma au treizième siècle, ont passé ensuite en arabe et ont été mises sous le nom du sage Logmân,

être légendaire de l'Arabie païenne, dont le nom et la profonde sagesse nous sont attestés par le Coran lui-même.

En fait de sciences, les Arabes commencèrent par emprunter à la Grèce ses principales connaissances. Cependant, il faut descendre jusqu'à la dynastie des Abbasides pour voir l'étude des sciences entrer réellement en faveur. El-Ma'moun établit à Bagdad une « demeure de la Sagesse », qui était une sorte d'université munie d'une bibliothèque et d'un observatoire, plutôt destiné à l'astrologie qu'à l'astronomie : le *Traité d'astronomie* de Ptolémée, les *Éléments* d'Euclide, la *Politique* d'Aristote, la *Théologie* de Porphyre, le *Timée* et la *République* de Platon et d'autres ouvrages grecs ou latins furent traduits en arabe.

C'est aux Arabes que nous devons Avicenne, nom qui est la déformation de Abou'Ali el Hoséïne Ibn Sinâ. Il était le fils du gouverneur d'une petite ville de la Transoxiane, non loin de Bokhara. Ce fut la médecine qui fit sa fortune, il composa son fameux Canon (el qânoùn fi't-tibb) qui servit à l'enseignement de la médecine pendant tout le moyen âge et jusqu'à des temps assez rapprochés du nôtre. Les ouvrages qu'il a laissés embrassent tout le domaine scientifique de l'époque et sont innombrables.

Nous ne pouvons passer sous silence Averrhoès (Ibn Rochd), espagnol de Cordoue qui a laissé une thérapeutique complète et des ouvrages de philosophie.

Les sciences mathématiques doivent aux Arabes la notation des nombres par les chiffres dits *arabes*, le développement de l'algèbre, la réforme du calendrier, le comput connu sous le nom d'ère Djélatéenne, des travaux importants sur la trigonométrie.

Mais il importe de remarquer que ce développement assez grandiose des lettres et des sciences correspond à l'époque où l'empire arabe guerroyait de tous côtés et éprouvait le besoin d'une extension toujours plus grande. Il semble que les esprits furent surexcités, comme les corps, par le désir d'être les premiers en toutes choses. Mais arriva le jour où, repus de gloire et de conquêtes, les Musulmans se décidèrent au repos et aux jouissances matérielles; alors les lettres et les sciences cessèrent tout effort : le harem abâtardit les esprits et toute vie intellectuelle cessa de se produire.

Depuis longtemps déjà, les fastes de l'intelligence, du raisonnement, de l'imagination ne signalent dans l'agglomération musulmane aucun ouvrage digne de l'admiration de la postérité.

Edouard Troplong.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 20398.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

LE MARQUIS DE BARRAL

L'un des premiers adhérents, nous pouvons même dire l'un des fondateurs de notre Société, qui était depuis longtemps secrétaire du Conseil, collaborateur assidu de la *Revue*, M. le marquis de Barral-Montferrat, est mort à Bourges en octobre dernier, presque à l'insu de ses amis.

Une cruelle maladie, vaillamment supportée pendant plusieurs années, a eu raison de son énergie et l'a empêché de donner toute sa mesure, arrêtant une carrière qui aurait pu être très brillante.

Descendant d'une famille illustre du Dauphiné, fils d'une femme distinguée qui était dame d'honneur de l'impératrice du Brésil, il avait été élevé à la cour de D. Pedro et n'en était sorti que pour débuter, à Rome, dans le corps diplomatique français. Marié peu après à la fille d'un sénateur brésilien, la chute quasi volontaire de l'empereur libéral, en 1889, vint assombrir pour lui l'avenir et compromettre en même temps ses intérêts. Les plus riches fortunes du Brésil se trouvaient profondément atteintes ; il fallait les refaire. Dominique de Barral, abandonnant, non sans regret, sa vieille demeure familiale, s'y employa courageusement.

Et, comme il avait beaucoup d'acquis, il pensa trouver dans les œuvres de l'intelligence une honorable compensation. Il contribua particulièrement à fonder la *Revue du Monde latin*, qui répondait à un besoin plus grand qu'on ne le croyait alors et qui

eut quelque succès, grâce aux idées neuves qu'elle développa hardiment, à un moment où le monde universitaire abandonnait les vieilles traditions françaises pour s'enticher de la science et de l'érudition allemandes, qu'on exaltait imprudemment au-dessus de tout.

Déjà, au lendemain du concours diplomatique qui lui avait ouvert la porte du Ministère des Affaires étrangères, très jeune encore, Barral avait publié un ouvrage dont l'Académie couronna le premier volume, le seul qui ait paru, portant comme titre : *Études sur l'histoire diplomatique de l'Europe de 1648 à 1791* (1880, in-8°). Plusieurs travaux du même genre suivirent.

Chaque année, à notre Assemblée générale, nous pouvions goûter les rapports prime-sautiers et de belle allure qu'il improvisait avec sa facilité merveilleuse, variant ses sujets et donnant de nos sociétaires disparus, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, des portraits toujours vrais, souvent spirituels, qui étaient fort appréciés du monde diplomatique, dont il connaissait bien les traditions et le langage.

Nous ne l'avons pas entendu l'année dernière, retenu qu'il était déjà par la maladie; nous ne l'entendrons plus, et nous ne pouvons que rendre un dernier et affectueux hommage à sa mémoire et déplorer la mort prématurée d'un ami, très cher et très sûr, auquel l'implacable destinée fut souvent cruelle.

LE BUREAU
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE.

LA PARTICIPATION HELVÉTIQUE

AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE

(1646-1648)

Tout ou presque tout a été dit quant aux résultats généraux des négociations diplomatiques qui se déroulèrent en Westphalie et aboutirent, le 24 octobre 1648, à la conclusion des traités de Münster et d'Osnabrück. Les acquisitions territoriales réalisées par la France à sa frontière de l'est, acquisitions reperdues dès lors par elle, mais qu'une paix fondée sur le droit et la justice lui restituera sous peu, ont fait, tant en deçà qu'au delà du Rhin, l'objet d'études historiques approfondies, dont la divergence des conclusions accroît en quelque sorte l'intérêt.

La participation de la Suède au règlement laborieux d'un conflit à quoi l'active intervention de ses armes n'avait pas peu contribué à donner une ampleur redoutable a été mise en relief de façon définitive dans des travaux minutieux et de longue haleine. La défection hollandaise, patiemment préparée par les agents de la cour de Madrid, a suscité de nombreuses et passionnées controverses. Enfin la politique suivie par certains membres du Collège électoral en cette conjoncture critique, les intrigues nouées par eux contre le chef de la maison d'Autriche, l'assistance ouverte ou occulte qu'ils prêtèrent aux adversaires de ce prince à l'étranger n'ont pas cessé de solliciter l'attention studieuse des érudits allemands.

Et cependant, s'il ne reste en somme guère à glaner dans l'histoire générale des négociations de la paix de Westphalie, un côté à tout le moins de celles-ci, demeuré à peu près dans l'ombre jusqu'à ces dernières années [1], ne laisse pas que d'of-

[1] A. de Gonzenbach, *Die Schweizerische Abordnung an den Friedens*

frir un très réel intérêt. Aussi bien on chercherait en vain dans la liste détaillée des plénipotentiaires des puissances étrangères accrédités auprès du congrès le nom d'un envoyé suisse, alors que ceux de la plupart des villes impériales y sont scrupuleusement consignés[1]. Or, la cause helvétique fut défendue soit à Münster, soit à Osnabrück par un négociateur officieux dont les efforts devaient aboutir à la reconnaissance solennelle et définitive de l'autonomie des divers États confédérés, jadis membres de l'Empire. C'est le récit de la participation des gouvernements cantonaux aux travaux du congrès de Westphalie que je me propose de retracer dans les lignes qui suivent.

I

Tandis que, en août 1648, la royauté française se voyait aux prises avec les premières manifestations d'une rébellion des plus sérieuses à l'intérieur, les conférences en vue de la conclusion de la paix générale traversaient depuis une douzaine d'années des phases fort diverses. Inaugurées à Cologne en octobre 1636 par les soins du Saint-Siège, elles avaient soulevé de la part du chef de la branche allemande de la maison d'Autriche des difficultés de préséance et d'étiquette très suffisantes pour en entraver le prompt aboutissement. Reprises peu après à Lubeck, à la suggestion de la cour de Copenhague, elles échouent derechef pour ces mêmes raisons. Déjà l'on désespère en Allemagne de vaincre les objections impériales et de dissiper le malentendu à quoi elles donnent lieu, lorsque, de Paris et de Stockholm à la fois, intervient une proposition qui rallie l'adhésion unanime des

Kongress in Münster und Osnabrück (Bern. 1880). — *Rückblicke auf die Lostrennung der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom Reichs-Verband (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte*, t. X, 1885). — FECHTER, *Die im Westphälischen Frieden ausgesprochene Exemtion der Eidgenossenschaft vom Reiche. (Archiv für Schweiz. Geschichte*, t. XVIII, 1893).

[1] *Négociations secrètes touchant la paix de Münster et d'Osnabrück* (La Haye, 1725), t. Ier, p. 415 et suiv.

belligérants et des neutres intéressés au rétablissement de la paix. D'un commun accord, il est convenu que des négociations parallèles s'ouvriront à Münster et à Osnabrück. Celles-là mettront en présence les plénipotentiaires de l'empereur et ceux du roi Très-Chrétien. Celles-ci serviront à l'accommodement des Habsbourg avec la reine de Suède et les protestants de la Germanie. Les premières s'engageront sous les auspices du Saint-Siège et du Sénat vénitien. Le roi de Danemark se chargera bénévolement d'assumer la direction des secondes. Mais Ferdinand III n'a pas abdiqué toute velléité de résistance. Le retard apporté par la cour de Vienne à ratifier les préliminaires signés le 25 décembre 1641 et sa répugnance marquée à autoriser les États de l'Empire à intervenir en tant que parties au traité semblent devoir compromettre de façon irrémédiable le succès des démarches pacifiques entreprises par les médiateurs. Dans la réalité deux années se perdent en discussions stériles dont des questions de protocole font presque uniquement les frais. L'issue des batailles livrées dans ce même temps en Holstein, en Souabe, sur le Rhin, en Bohême accroît ou modère tour à tour les prétentions respectives des belligérants. Toutefois les avantages militaires acquis aux adversaires de la maison d'Autriche gagnent chaque jour en consistance. Les revers répétés des armes impériales rendent les protestants plus exigeants. Lorsque, le 29 novembre 1645, Trauttmansdorff fait son entrée à Münster, où l'ont précédé Servien, Avaux, Longueville et le plénipotentiaire espagnol Peñaranda, la situation des ministres de Ferdinand III accrédités en Westphalie semble assez précaire. Au bout de quelques semaines, elle se trouve encore aggravée. D'une part, les Suédois sont aux portes d'Augsbourg. D'autre part, ils contraignent la cour de Dresde à s'accommoder avec eux. D'entre les membres de la diète germanique, seuls les Électeurs de Bavière et de Cologne demeurent fidèles à leurs sympathies autrichiennes. Or les Suisses ne sont pas des derniers à retirer un bénéfice de ce nouvel état des choses. L'attitude adoptée envers eux par les commissaires impériaux en

résidence à Lucerne devient plus conciliante. En fait, jamais peut-être l'heure n'a paru à ce point propice à la reconnaissance explicite de leur autonomie par le gouvernement de Vienne.

A mainte reprise, au cours des cinquante dernières années, des tentatives avaient été ébauchées par les envoyés de la maison de Habsbourg auprès des cantons en vue de discuter et de contester la pleine souveraineté de ceux-ci. Aussi longtemps qu'il s'était agi de missives adressées aux cités helvétiques riveraines du Rhin pour les mettre en demeure de dépêcher des représentants à la diète de Ratisbonne, les alarmes des Confédérés n'avaient été que fugitives. A la rigueur on pouvait supposer, ainsi que le suggéraient les ministres impériaux, que des erreurs de chancellerie fussent l'unique cause de ces malentendus. Mais cette espérance ne dura guère. Il devint bientôt de toute évidence que les fréquentes atteintes portées en Allemagne aux droits régaliens de certaines villes suisses n'étaient pas le fait du hasard et que la volonté s'affirmait de plus en plus à Vienne de considérer les Ligues comme une partie intégrante du Saint-Empire et par suite de ne point les exonérer des prestations imposées aux autres membres de celui-ci.

Parmi les cantons helvétiques de la ligne du Rhin, aucun certes ne se trouvait plus en butte que Bâle aux menaces allemandes. Déja exposé à des coups de main militaires en 1633 et durant les années suivantes, il l'était en outre depuis assez longtemps aux représailles édictées envers lui par la Chambre impériale de Spire. Tel jadis Claudio Marini, ce transfuge génois qui, devenu ambassadeur de Louis XIII à Turin, y avait desservi avec passion les intérêts de la cité ligure, Melchior de L'Isle (*de Insula*), né à Bâle en 1580 d'un père originaire lui-même de Gênes, s'attachait à créer à sa patrie d'adoption de très graves embarras. Professeur à l'université de sa ville natale, il avait eu à soutenir contre le gouvernement de cette dernière un procès dont l'issue, nettement défavorable à ses espérances, l'engagea à émigrer en Alsace avec sa famille. Passé de prime abord au service du landgrave de Hesse, il ne tarde pas, sur la

recommandation de ce prince, à entrer à celui du roi Très-Chrétien, qui le nomme d'emblée gentilhomme ordinaire de sa chambre et lui confie de nombreuses missions diplomatiques. Envoyé successivement à Turin, à Gênes, à Leipzig, à Dresde, à Mayence auprès de Gustave-Adolphe, à Munich, à Berlin, à Heidelberg, à Stuttgart, il occupe dès 1632 le poste de résident français à Strasbourg. Néanmoins, loin de se calmer, ses rancunes envers l'autorité bâloise s'étaient au contraire fortifiées. Tout devait le convier par suite à ne reculer devant aucun moyen pour obtenir réparation du déni de justice dont il se prétendait victime. Condamné à Bâle, il n'hésite pas à en appeler à la Chambre impériale de Spire. Venant d'un ministre de Louis XIII, cette démarche semblait quelque peu risquée. Aussi bien elle tendait à remettre en question l'autonomie du Corps helvétique, solennellement reconnue par la France dans dix traités de paix et d'alliance.

Au total, les arguments invoqués par Melchior de L'Isle à l'appui de sa thèse étaient assez spécieux. Seuls, selon lui, les huit anciens cantons jouissaient d'une complète indépendance à l'égard de la maison d'Autriche. Les liens rattachant Bâle à cette dernière demeuraient en revanche intacts. Lorsque cette ville avait demandé son admission dans la Confédération, il eût été indispensable qu'elle se procurât à cet effet le consentement des États dont elle se séparait. Cette formalité n'ayant pas été remplie, l'acte du 9 juin 1501 était nul « de toute nullité », aucune prescription n'existant en l'espèce.

A Bâle, à dire vrai, on se retranchait derrière les privilèges accordés par l'empereur Sigismond en 1437 et confirmés par Frédéric III en 1452. Or cette objection était sans valeur. L'institution de la Chambre de Spire datait de 1494 et jamais celle-ci n'avait été sollicitée d'exclure de sa juridiction les autorités de la cité suisse. Bien plus, ces dernières ne cessaient d'être conviées à dépêcher des représentants aux diètes germaniques. Elles continuaient à participer, à époques fixes, à des conférences tenues dans la Haute-Alsace « pour le fait des monnoies » et ne renon-

çaient pas à leur droit éventuel d'intervention, avec Ulm et Worms, dans les affaires intérieures de Strasbourg.

L'hostilité croissante envers Bâle de l'un des ministres du roi Très-Chrétien à l'étranger ne semblait certes pas de nature à ramener à ce prince les sympathies des cantons protestants, déjà fort ébranlées en suite de la conclusion du néfaste traité de Monçon. Au surplus, Melchior de L'Isle n'était pas sans intrigue. Sachant mettre à profit la vacance du poste diplomatique de Soleure, au lendemain du départ de Robert Miron, il avait réussi à surprendre la religion de son maître et obtenu dès 1627 que celui-ci recommandât ses intérêts à la Chambre impériale. D'autre part, Erlach-Castelen, gouverneur de Brisach, et son lieutenant, le baron d'Oysonville, lui prêtaient assez ouvertement leur appui. Le différend, il est vrai, avait sommeillé durant la mission de Blaise Méliand (1633-1640). Il reprit avec vigueur au début de celle de Jacques Le Fèvre de Caumartin. Un jugement ayant été rendu à leur détriment en 1630, les autorités bâloises persistaient dans la résolution de faire défaut. Elles ne purent cependant éviter ni la condamnation pécuniaire importante qui les atteignit vers la fin de l'année 1643, ni l'ouverture d'un second procès, tout aussi périlleux que le premier, devant la juridiction de Spire. Loin de s'éclaircir, la situation tendait au contraire à s'aggraver. Le ministre français aux Ligues comprit cette fois qu'à moins de compromettre à jamais la cause dont il avait la charge, la nécessité s'imposait à lui d'assumer la défense de ceux d'entre les Confédérés de la nouvelle croyance qui se plaçaient sous sa protection. Sa résolution ne fut pas plus tôt arrêtée à cet égard qu'il s'empressa d'en assurer l'exécution. A Bâle on reprochait au résident à Strasbourg d'usurper auprès du tribunal impérial la qualité d'ambassadeur du roi. Caumartin n'hésita pas à faire sienne cette accusation, dont le bien-fondé paraissait au reste établi. En vain Melchior de L'Isle protesta-t-il de l'absolue correction de son procédé. Non contente de le désavouer, la reine-régente crut devoir lui infliger un blâme formel. Il en mourut (1644). Mais sa veuve ne se laissa pas abattre par cette disgrâce.

Elle poursuivit sans se lasser les revendications du défunt. En présence des saisies et des confiscations de plus en plus fréquentes qui paralysaient les transactions commerciales de leurs ressortissants, soit en Alsace, soit au delà du Rhin, les autorités de la ville suisse invoquèrent de façon pressante les bons offices de leurs confédérés d'Helvétie et la puissante intervention de leur allié d'outre-Jura.

II

Dans la réalité, depuis cinq ans au moins, les cantons se voyaient sollicités de ne pas tolérer davantage les atteintes portées par le chef de la maison d'Autriche aux droits souverains de certains d'entre eux. Mais comme, d'une part, le souvenir était à peu près aboli du coup de main médité naguère par Wallenstein sur le Gothard et que, d'autre part, les cités évangéliques pâtissaient presque seules d'un état de choses qui lésait leurs intérêts économiques, les catholiques, tout en consentant à tenter auprès de la cour de Vienne quelques démarches d'ailleurs point inutiles, abandonnaient de préférence aux protestants le soin de s'opposer sans beaucoup de succès aux prétentions croissantes de celle-ci. Néanmoins, en juillet 1646, les députés réunis à Bade en diète générale ne se séparèrent pas avant d'avoir adressé simultanément à Ferdinand III, à Anne d'Autriche, à Mazarin, à l'Électeur de Trèves et au duc de Longueville des lettres où se trouvaient exposées leurs objections à la procédure entamée à Spire au détriment de l'un des membres du Corps helvétique.

A cette heure, les difficultés à quoi l'empereur avait à faire face étaient trop graves pour qu'il fût indifférent à ce prince de rallier à sa cause de nouvelles sympathies à l'étranger. Toutefois ses ordres étaient si peu obéis que ses témoignages de bienveillance envers les Confédérés risquaient fort de demeurer à l'état de projet. Ce fut en conséquence vers Paris que se portèrent de préférence les sollicitations suisses. Elles ne pouvaient qu'y être bien accueillies. Dès la réception de la missive royale

qui leur enjoignait d'appuyer en Allemagne les revendications des cantons, Avaux et Servien se mirent à l'œuvre. Il résultait en effet de confidences échappées à l'un des plénipotentiaires impériaux, Isaac Volmar, que Ferdinand III inclinait chaque jour davantage à exaucer les désirs de ses voisins d'Helvétie. Or, à n'en pas douter, le jeune roi Très-Chrétien était menacé d'une sensible diminution de son prestige auprès de ses alliés des Ligues, à supposer qu'il se laissât devancer par le chef de la maison d'Autriche dans le choix des mesures les plus propres à défendre efficacement les intérêts de ceux-ci à l'étranger. Aussi, afin de gagner du temps, jugea-t-on expédient de recourir à l'intervention de Cazet de Vautorte, celui d'entre les envoyés français en Allemagne qui se trouvait à cette heure le plus rapproché de Spire. A première vue certes, l'instant semblait peu propice à la réussite de cette démarche. Les membres de la Chambre impériale nourrissaient de sérieux griefs à l'endroit du Louvre. En dépit de la sauvegarde formelle qu'ils tenaient de celui-ci et de l'intervention pressante du Saint-Siège en leur faveur, Turenne, maître du Palatinat, les avait, au cours de l'année précédente, mis dans l'impossibilité de vaquer à leurs travaux et d'accomplir leur tâche. L'accueil réservé par eux aux ouvertures de Vautorte fut néanmoins courtois. Si leur répugnance à autoriser l'immixtion d'une tierce puissance dans les affaires intérieures de l'Empire demeurait entière, ils ne s'opposaient pas en revanche à ce que les parties convinssent entre elles d'un sursis de procédure. Le collègue d'Avaux et de Servien n'en demandait pas davantage. Ce sursis il l'obtint sans trop de difficultés, et cela pour une durée de six mois. Bâle en exprima sa reconnaissance aux ministres du roi Très-Chrétien. En fait il eût paru étrange que Caumartin ne tirât point parti de ce succès de la diplomatie française pour attirer derechef l'attention de ses hôtes sur les profits exceptionnels que la haute protection de son souverain procurait à l'un des membres du Corps helvétique, voire aux magistrats de Mulhouse, impliqués eux aussi dans les procès suscités par le défunt résident à Strasbourg.

L'amicale intervention prêtée par le gouvernement d'Anne d'Autriche à celui d'entre les États confédérés dont la cour de Vienne contestait très particulièrement les franchises avait éveillé dans la Suisse protestante, plus encore que parmi les cantons forestiers, de légitimes espérances. Dès l'instant que le roi Très-Chrétien consentait à prendre en main les intérêts de ses alliés d'Helvétie en péril au delà du Rhin, ne devenait-il pas possible d'obtenir, grâce à son efficace entremise, que les ministres autrichiens se désistassent une fois pour toutes de la prétention conçue par eux de considérer le territoire des Ligues comme une partie intégrante du Saint-Empire?

Au total, il était deux choses que les Confédérés, à quelque opinion politique ou confessionnelle qu'ils appartinssent, souhaitaient avec passion : le rétablissement de la paix et leur inclusion éventuelle dans celle-ci. Entourés de puissances belligérantes à chacune de leurs frontières, les cantons avaient échappé jusque-là aux horreurs de la guerre qui, depuis près de trente ans, sévissait tant en Alsace que dans les plaines de la Haute-Italie. En revanche, aux deux extrémités du pays, les alliés du Corps helvétique en Rhétie et ses protégés de l'évêché de Bâle et de la Franche-Comté ne s'étaient point trouvés à l'abri des invasions étrangères. Stimulés dès lors par la vue des misères qui se déroulaient à leurs portes, les Suisses avaient à mainte reprise offert leur médiation aux chefs des maisons de Habsbourg et de Bourbon. La nouvelle que des négociations étaient à la veille de s'ouvrir en Westphalie les remplit d'aise, certes. Mais elle les eût satisfaits davantage encore s'il leur avait été donné d'en régler eux-mêmes le cours ou, à tout le moins, d'y participer de façon effective. Leur inclusion dans l'instrument diplomatique en préparation était-elle assurée? Et, dans le cas de l'affirmative, y seraient-ils compris à la demande de l'Autriche ou à celle de la France, ou ensuite d'un accord entre ces deux États? Fort heureusement pour leur tranquillité, ces questions troublantes furent assez vite résolues.

Dès 1636, Louis XIII avait avisé les Grisons que la cause des

Trois Ligues serait sienne, à supposer que les intérêts de celles-ci vinssent en discussion aux conférences de Cologne. Puis le silence s'était fait sur cette déclaration, que le soulèvement de mars 1637 et l'expulsion des armes françaises des deux Rhéties rendaient désormais inexécutable. Ce silence, Caumartin l'avait rompu durant la diète de Bade de juillet 1643, en y divulguant le projet formé par la reine-régente de réserver une place à part aux alliés de son fils dans le traité que les ambassadeurs français s'apprêtaient à négocier à Münster. Ces ouvertures bienveillantes devaient en provoquer d'autres. Aussi bien, à Vienne, on entendait ne pas demeurer en reste de prévenances à l'endroit des Confédérés. En mai 1646, Trauttmansdorff fit donc savoir à ceux-ci que son maître leur accorderait, « en contemplation de l'Union héréditaire », la même faveur.

L'initiative, assez inopinée en somme, prise en Argovie par le ministre du Louvre, jointe à celle du principal des plénipotentiaires impériaux en Westphalie, paraissait certes de nature à rendre perplexes les autorités cantonales. Avaient-elles intérêt à dépêcher un représentant à Münster afin d'y plaider leur cause, ou ne devaient-elles pas plutôt attendre patiemment l'accomplissement de la promesse royale qui les concernait? Au début du moins, il n'y eut guère que Bâle pour préconiser l'envoi au congrès d'une ambassade suisse. Cette dernière eût été appelée à y négocier sous les auspices et avec l'appui du duc de Longueville et de ses collègues. Elle se fût en outre attachée à combattre les prétentions de la Chambre de Spire. D'autres États confédérés répugnaient au contraire à s'en remettre au roi de France du soin de défendre à lui seul l'autonomie absolue du Corps helvétique. Dans certains cantons enfin, peuples et magistrats se montraient hostiles à toute participation directe ou détournée aux travaux de la conférence. Cependant aucune de ces trois solutions ne fut appuyée jusqu'au bout par ses tenants de la première heure. Après mûre réflexion, les Conseils de Bâle opérèrent une prudente retraite, dans la crainte que la mise sur le tapis de la question de l' « inclusion » ne retardât l'abou-

tissement de leur différend avec la veuve de Melchior de L'Isle. Acquis en majorité au troisième parti, les catholiques eurent la sagesse de n'y point persévérer outre mesure. Restaient les protestants, chez lesquels de multiples défiances subsistaient à l'égard de la diplomatie royale. Les efforts du gouverneur de Brisach, Erlach-Castelen, secondés par ceux de Caumartin, réussirent à désarmer leurs préventions, si bien qu'au printemps de 1646 c'était à Zurich et à Berne que le projet de dépêcher une mission helvétique à Münster rencontrait le plus de faveur.

III

Quelle fut au juste l'attitude de Caumartin au cours des négociations qui précédèrent le départ d'une mission helvétique pour la Westphalie? L'un des plus récents historiens de cette époque mémorable l'a esquissée à grands traits, sans réussir néanmoins à en définir de façon exacte les véritables mobiles [1]. La mise au jour de documents nouveaux va nous aider à combler cette lacune. En juillet 1645, alors qu'il s'agissait de protester contre les sentences rendues à Spire au détriment de l'un des États confédérés, l'ambassadeur français aux Ligues avait approuvé sans réserve le projet conçu à Bâle d'accréditer des envoyés suisses à Münster et à Osnabrück. Erlach-Castelen et lui s'étaient en conséquence adressés au duc de Longueville, ainsi qu'à ses deux collègues Avaux et Servien, et leur réponse à tous trois ne fut pas pour les décourager de persévérer dans leur résolution.

A la diète de Bade de février 1646, la situation se précisa grâce à l'énergique obstination des cités évangéliques. Assurés désormais, supposaient-ils, de l'assistance de la France, les Bâlois ne mettaient plus obstacle à ce que, dans les instructions éventuelles des représentants des cantons outre-Rhin, la question de la réservation du Corps helvétique et de la reconnaissance de sa

(1) Gonzenbach, *Die schweizerische Abordnung u. s. w.*

complète autonomie à l'égard de l'Empire occupât une place au moins égale à celle des griefs soulevés par la procédure arbitraire des magistrats de Spire. Schaffhouse et Mulhouse, au reste, exposées elles aussi aux vexations des chancelleries germaniques, appuyaient cette manière de voir, à laquelle, en dépit des exhortations de Caumartin, les catholiques apportaient peu d'empressement à se rallier, et qu'ils repoussèrent en fin de compte durant la diète qui réunit leurs députés à Lucerne, le 15 mars.

Étant donné les déclarations très catégoriques que l'ambassadeur français venait de faire en Argovie, on devait s'attendre à ce que la nouvelle de la fâcheuse résolution des Lucernois et de leurs adhérents le remplît d'amertume. Il n'en fut rien cependant. Elle lui procura au contraire un réel soulagement. Entre temps, en effet, de graves soupçons étaient nés dans son esprit quant aux arrière-pensées nourries par les autorités cantonales, jusque-là dociles à ses inspirations. Un avis à lui transmis de Münster par Avaux et Servien augmenta encore sa perplexité. Il ne lui avait certes pas échappé que le recès de la diète générale de février indiquait comme l'une des raisons de l'envoi de députés suisses en Westphalie la nécessité de veiller à ce qu'aucune décision nuisible aux intérêts du Corps helvétique ne fût arrêtée au sein du congrès. Or l'ambiguïté de cette rédaction était voulue. En réalité les plénipotentiaires royaux en Allemagne avaient acquis la certitude que le premier soin des représentants des Confédérés, si l'accès des conférences leur était ouvert, serait de s'opposer à ce que l'Alsace et ses dépendances passassent sous la domination française. Par suite, il convenait d'entraver à tout prix le développement de cette intrigue. Changeant aussitôt ses batteries, Caumartin, sans attendre de nouvelles instructions de la cour, s'y employa vigoureusement. La répugnance des catholiques à dépêcher à Münster s'expliquait en partie par la crainte que les protestants ne missent la conjoncture à profit pour nouer de dangereuses intelligences avec leurs coreligionnaires d'outre-Rhin. L'ambassadeur s'abstint de dissiper

cette appréhension. Il fit plus, au reste, et sut si bien, grâce à d'habiles promesses, ébranler les résolutions de Berne, que le recès de la diète ouverte à Bade en avril consacra l'échec formel du projet de mission dont lui-même avait été l'inspirateur quelques semaines auparavant.

La subite défection de Caumartin ne pouvait manquer d'attrister et d'intriguer les autorités des cités évangéliques, qui ne s'en expliquaient point les motifs. Elle provoqua dans leurs déterminations un réel désarroi. Le ministre français présent, les députés protestants s'étaient en apparence ralliés à ses vues. On avait reconnu que l'envoi à Münster d'une ambassade émanée des seuls cantons de la nouvelle croyance offrait de sérieux inconvénients. On s'était promis, très à la légère certes, que le landgrave de Hesse et les États Généraux des Provinces-Unies consentiraient à se charger de la défense des intérêts confessionnels de leurs coreligionnaires d'Helvétie, tandis que le roi Très-Chrétien prendrait en main celle de leurs intérêts politiques. Caumartin de retour à Soleure, les partisans d'une mission en Westphalie se ressaisirent. L'abstention fut considérée comme impardonnable. Tel était l'avis d'Erlach-Castelen; et cet avis, le duc de Longueville ne semblait pas éloigné de le partager. Une première conférence tenue à Aarau les 9 et 10 mai redonna vie au projet bâlois et en fixa l'exécution au 30 du même mois. Néanmoins, afin de ne pas froisser les susceptibilités de l'ambassadeur, on convint de l'envoyer visiter par quelques-uns des représentants les plus autorisés du Corps protestant. Encore que sensible à cette démarche, qui se produisit le 11 mai, le successeur de Méliand aux Ligues se refusa obstinément à en approuver l'objet. A l'entendre, les Confédérés avaient tout à perdre à étaler leurs dissensions devant le congrès et à laisser remettre en discussion leurs libertés. Ils avaient tout à gagner en revanche à confier à leur allié français le soin de procurer leur inclusion au traité. Mais il n'était pas niable que Caumartin eût affaire à forte partie. Le bourgmestre de Bâle, Jean-Rodolphe Wettstein, auquel il s'attachait à démontrer qu'un mémoire où se trouve-

raient consignés les griefs de ses supérieurs contre la Chambre impériale de Spire suffirait à réduire à néant les prétentions de cette dernière, lui répondit avec beaucoup d'à-propos que les plénipotentiaires du roi Très-Chrétien n'étaient pas préparés à rétorquer les objections que leurs collègues autrichiens ne manqueraient pas d'opposer à certains arguments des magistrats de la cité suisse. Puis, s'animant, il osa bien affirmer que ses compatriotes entendaient ne point se désintéresser des changements de domination qu'eux et lui redoutaient de voir se produire à leurs frontières du nord et de l'est.

Étrangement maladroite dans la bouche du représentant d'un petit État qui attendait de l'intervention française la cessation des difficultés suscitées à son commerce d'outre-Rhin, la déclaration brutale du bourgmestre bâlois ne surprit pas Caumartin. Il la prévoyait et s'attacha à n'en point relever le caractère menaçant. Comme ses interlocuteurs exigeaient en quelque sorte de lui la promesse que les intérêts du Corps helvétique à Münster seraient sauvegardés, à supposer même que celui-ci renonçât à y accréditer des plénipotentiaires, il n'hésita pas à la leur donner. Et ce fut avec une tranquille assurance et une ironie plutôt déconcertante que, loin de nier la réalité des projets prêtés à son maître à l'égard de l'Alsace, projets que ce prince espérait mener à bien sans avoir à recourir à l'appui des Confédérés, il crut devoir attirer l'attention des cantons sur les avantages que leur procurerait la substitution du voisinage immédiat de la France, leur alliée, à celui de l'Autriche, leur ennemie séculaire. Il est permis de douter néanmoins qu'à eux seuls de tels arguments eussent suffi à entraver le départ de l'*Oberzunftmeister* Brand, de Bâle, et du bourgmestre Ziegler, de Schaffhouse, chargés l'un et l'autre par la diète d'Aarau de la représenter au congrès de Westphalie. Mais Caumartin conservait des intelligences au sein de la députation bernoise. Circonvenue à nouveau par lui, cette dernière lâcha pied en laissant entendre que ses supérieurs préféraient ne pas dépêcher à Münster que de contredire, ce faisant, aux désirs exprimés par l'ambassadeur français. Pour la seconde fois en

quelques semaines, celui-ci atteignait ses fins. Désunis d'avec les catholiques, les protestants ne réussissaient pas à se mettre d'accord sur une question cependant vitale pour l'avenir de leur patrie. Avant que ses visiteurs ne prissent congé de lui, le successeur de Méliand obtint d'eux la promesse qu'ils ne donneraient pas suite à leur projet de mission en Allemagne sans l'en aviser. Lui-même s'engagea en revanche à les recommander chaleureusement aux plénipotentiaires royaux en Westphalie. Comme, d'autre part, les autorités des cantons de l'ancienne croyance persistaient à ne point s'immiscer directement dans les négociations de la paix générale et se contentaient de plaider auprès du gouvernement d'Anne d'Autriche la cause de leur protégé, l'évêque de Bâle, le succès remporté par l'ambassadeur ne paraissait pas contestable. Mais ce succès lui était personnel. Il n'influait en rien sur la marche de la politique que le Louvre suivait en Helvétie. Partant il devait être sans lendemain.

IV

Au changement de domination qui se préparait par les voies pacifiques dans la Haute-Alsace, aucun des États confédérés n'aurait su demeurer indifférent. Le Sundgau était le grenier de la Suisse. Que, de Paris, on s'opposât à l'exportation des céréales de cette province, et la famine éclatait inévitablement aux Ligues. C'était là des intérêts généraux. Il y en avait de particuliers. Bâle et Soleure, entre autres, attendaient avec impatience que la cessation des hostilités leur permît de toucher les revenus qu'elles possédaient dans les districts occupés par les Français. Bâle, en plus, souhaitait ardemment racheter de ces derniers le Grand-Huningue que lui amodiait le banquier Jean-Henri Herwarth, auquel Bernard de Weimar l'avait cédé naguère. Soleure, de son côté, élevait des prétentions sur le comté de Ferrette ou à tout le moins entendait exiger de l'archiduc d'Innsbruck le remboursement du prêt à lui consenti par

elle « contre hypothèque » sur ce petit pays. Or ce n'était pas à la légère que de telles requêtes prenaient le chemin de Paris, de préférence à celui de Vienne. Maîtresse en réalité de la totalité de l'Autriche antérieure, car les Suédois, après quelques hésitations, s'offraient à lui céder Benfeld, la France négociait afin de s'en faire reconnaître la légitime possession. En avril 1645, tandis que le père Jésuite Vervaux, confesseur de Maximilien de Bavière, conférait avec Mazarin, un autre envoyé du prince allemand, Georges-Christophe de Haslang, sondait les dispositions des plénipotentiaires du Louvre à Münster en vue de la prompte conclusion d'un armistice propre à acheminer la définitive cessation des hostilités. Mais ce personnage s'était heurté à une double difficulté. Le gouvernement de la reine-régente paraissait résolu à ne pas traiter à l'insu ou sans la participation de celui de Stockholm, et ses ambitions territoriales étaient trop vastes pour que le Collège électoral fût en mesure d'en aborder de but en blanc la discussion. Dans les derniers jours de décembre 1645, Trauttmansdorff avait enfin jugé opportun de s'ouvrir à Avaux et à Servien des conditions auxquelles l'empereur était décidé à « acheter la paix ». Ferdinand III consentait à céder au roi Très-Chrétien les Trois-Évêchés, ainsi que ses droits sur Pignerol et Moyenvic. C'était peu, à la vérité, si l'on songe surtout que les exigences du Louvre croissaient à vue d'œil. En juin de cette même année, Longueville n'avait-il pas donné à entendre à Mazarin que l'espoir ne devait point être abandonné d'acquérir à la France Brisach et le landgraviat d'Alsace, « pourvu qu'on voulust les recongnoistre de l'empire », combinaison qui eût assuré au gouvernement de Paris une voix au moins au sein de la diète germanique? Et cette nouvelle encourageante n'avait-elle pas satisfait au plus haut point le continuateur de l'œuvre de Richelieu?

Aussi bien, un peu partout en Europe les prétentions françaises, telles qu'elles s'affirmaient au début de l'année 1646, étaient jugées « exorbitantes ». Elles s'étendaient « aux deux Alsaces », à Philippsbourg, au Brisgau et aux quatre villes forestières. A

dire vrai, on avait hésité au Louvre à solliciter de l'empereur l'abandon de ces dernières. Mais Erlach-Castelen, consulté, insistait pour qu'il en fût ainsi et que Fribourg et Neubourg « demeurassent au roy ». Selon lui la possession de ces places importait plus à son maître que celle du Sundgau, car elle eût isolé de l'Autriche les cantons suisses de la ligne du Rhin. Entre des points de vue si opposés, l'entente semblait malaisée à réaliser. Néanmoins, grâce aux revers essuyés par ses généraux et à la défection bavaroise désormais inévitable, Ferdinand III dut plier devant les exigences de ses adversaires. Mais sa résistance fut opiniâtre. En mars, il prit son parti de la cession éventuelle de l'Alsace. En mai, après de longues hésitations, il reconnut la nécessité de renoncer à l'espoir de réacquérir Brisach, dont Anne d'Autriche et Mazarin n'eussent jamais agréé la restitution à sa couronne. En septembre enfin il parut se désintéresser du sort de Philippsbourg.

V

En apprenant que la maison d'Autriche renonçait au maintien de ses droits séculaires sur la rive gauche du Rhin, Erlach-Castelen avait prévu que ses compatriotes n'accueilleraient pas cette nouvelle sans protester. Mais ce qu'il n'osait se promettre en revanche, c'est que l'ambassadeur de France à Soleure finirait par se rallier à son opinion quant à l'avantage capital que présentait pour les Ligues l'envoi d'une mission spéciale à Münster. Et cependant la conversion de Caumartin aux idées du gouverneur de Brisach devenait imminente. Cette conversion, dont les autorités des cités évangéliques n'avaient jamais désespéré, était due à des causes multiples. Et d'abord, au moment où elle allait se produire, Vautorte négociait encore la surséance de six mois souhaitée par Bâle dans les procès engagés contre elle à Spire. Partant, bien que les plénipotentiaires accrédités par le roi en Allemagne eussent pris en main la cause de la ville suisse, les vexations infligées au commerce de celle-ci suivaient leur

cours, et les promesses obtenues à ce sujet des ministres de Ferdinand III demeuraient lettre morte. Ce n'était pas à dire certes que Henri de Longueville eût épargné ses peines pour justifier en cette occurrence la confiance des Confédérés. Soit en sa qualité de prince de Neuchâtel, combourgeois de plusieurs des membres du Corps helvétique, soit comme chef de l'ambassade extraordinaire du roi Très-Chrétien en Westphalie, il s'était entremis auprès de ses collègues impériaux en faveur des revendications bâloises. Cela avait été en vain. Ne devait-on pas craindre dès lors que, las d'attendre les fruits efficaces de l'intervention française, les députés réunis à Bade ne se rangeassent à l'avis de l'agent autrichien Zweyer d'Evibach, lequel les engageait à placer leur unique espoir dans l'appui bienveillant de son maître?

Au surplus les démarches pressantes et répétées du gouverneur de Brisach auprès des envoyés du Louvre en Westphalie commençaient à faire impression dans l'esprit de ceux-ci. Longueville fut le premier à se laisser convaincre (août 1646). Avaux et Servien ne tardèrent pas à régler leur conduite sur la sienne. Entraîné par eux, Caumartin suivit bientôt leur exemple. Sa décision prise, il en avisa les cantons protestants, mais jugea inopportun de se déjuger aux yeux des catholiques. En réalité ces derniers, soucieux d'assurer malgré tout la protection de leurs intérêts à Münster, les faisaient appuyer par le nonce dans cette ville, ce qui n'était pas pour leur concilier les sympathies de la cour de Paris, où l'on s'employait à titre gracieux à régler le différend surgi entre Soleure et le gouvernement d'Innsbruck et à procurer à l'abbé de Saint-Gall la restitution du domaine d'Ebringen en Brisgau occupé par le colonel suédois Canoffsky.

Le projet d'une représentation directe du Corps helvétique ou, pour mieux dire, de quelques-uns de ses membres au congrès de Westphalie était admis en principe. Il restait à l'exécuter. Or les autorités de Bâle avaient été à la peine. Il n'était que juste qu'elles fussent à l'honneur. En leur nom, Wettstein se rendit aux « Cordeliers », résidence de Caumartin à Soleure, et y acquit

la certitude qu'entre l'ambassadeur et les cités évangéliques l'accord était désormais complet et que le roi renouvelait à Vautorte l'ordre d'intervenir énergiquement à Spire en faveur des intérêts de la cité suisse. A Berne et à Zurich, où il s'était porté d'autre part, les encouragements ne lui avaient pas manqué. Mais sa visite à Lucerne lui réserva un échec, d'ailleurs prévu. De l'avis des magistrats de ce canton, l'envoi d'une mission spéciale à Münster paraissait inutile. Ou bien, en effet, la Chambre impériale tomberait à bref délai sous la dépendance de la couronne Très-Chrétienne, et alors Bâle obtiendrait sans difficulté la réparation qui lui était due; ou bien la situation demeurerait telle et, dans ce cas, il n'était pas à présumer que Ferdinand III, en dépit des promesses faites aux Ligues par ses agents, parvînt mieux que dans le passé à donner satisfaction aux légitimes aspirations des Confédérés.

A supposer que les cantons de l'ancienne croyance eussent cédé aux instances de ceux de la nouvelle, la diète se fût probablement décidée à dépêcher deux de ses membres au congrès. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, Caumartin jugea avec raison qu'il suffirait d' « un personnage qualifié » pour assurer la défense des intérêts suisses en Westphalie. Il songeait sans aucun doute à Wettstein. Celui-ci s'était en effet imposé à l'attention reconnaissante de ses coreligionnaires par une succession de démarches habilement coordonnées dont le succès tendait chaque jour à s'affirmer. Comme il n'était pas sans intrigue, le magistrat bâlois obtint qu'on annulât la désignation tout d'abord faite de l'un de ses concitoyens, ainsi que du bourgmestre de Schaffhouse, en qualité d'envoyés extraordinaires en Allemagne. De là à assumer à lui seul la mission d'y représenter les Confédérés, il n'y avait qu'un pas. Muni de lettres de recommandation de l'ambassadeur à Soleure et de lettres de créance à l'adresse des plénipotentiaires impériaux, français, hessois et hollandais, Wettstein s'embarqua le 14 décembre 1646 sur le Rhin à destination de Cologne, puis de Münster, où il se trouva rendu le 28 du même mois.

VI

C'était l'esprit rempli d'appréhensions très diverses que Jean-Rodolphe Wettstein arrivait en Westphalie. Les difficultés de sa tâche et la fausseté de sa situation le préoccupaient d'autant plus vivement qu'il se voyait contraint d'en dissimuler la gravité et dans l'impossibilité d'y porter remède. Avant qu'il ne quittât ses foyers, Caumartin avait à la vérité réussi à lui démontrer l'inanité des bruits relatifs au prochain abandon par le roi Très-Chrétien de la cause de ses alliés protestants d'outre-Rhin et à l'assurer que la convention intervenue le 13 septembre entre les plénipotentiaires français et impériaux ne sortirait point ses effets avant que les conflits politiques et confessionnels en suspens n'eussent reçu leur définitive solution. Mais, pour une inquiétude heureusement dissipée, combien n'en demeurait-il pas de pressantes sur la route où le négociateur s'apprêtait à s'engager!

Wettstein, on l'a dit, emportait des lettres de créance des cités évangéliques. Son instruction émanait également de ces dernières. Or, sur un point du moins, la rédaction en avait été laborieuse. Si la question du redressement des abus commis par la Chambre de Spire au détriment des intérêts bâlois ne prêtait pas à ambiguïté, celle de l'inclusion éventuelle des Confédérés dans le traité de paix en préparation apparaissait en revanche infiniment compliquée. A l'exception de Schaffhouse, dont les magistrats exprimaient le désir que les termes de cette inclusion se rapprochassent de ceux employés en 1598 à Vervins, tous les États de la nouvelle croyance avaient émis l'avis qu'il était préférable de laisser à leur plénipotentiaire liberté entière d'aborder ou d'éviter ce sujet délicat au cours de ses entretiens avec les ministres des grandes puissances accrédités en Westphalie. En revanche aucune voix discordante n'avait cru devoir se faire entendre lorsqu'il s'était agi de savoir au nom de qui Wettstein interviendrait auprès du congrès. Avant même que la réponse définitive

des « Waldstætten » fût parvenue à Zurich, il avait été convenu que sa teneur, quelle qu'elle fût, n'empêcherait pas le bourgmestre de Bâle de se présenter à Münster en la qualité de député du Corps helvétique. Et cette décision fut énergiquement maintenue aû lendemain de l'insuccès des démarches tentées à Lucerne par les autorités du « Vorort ». C'était donc au prix d'une supercherie, excusable en somme, puisque à son défaut on pouvait redouter l'éviction pure et simple de l'envoyé suisse des séances de la conférence, que les cités évangéliques comptaient forcer là main aux membres de celle-ci et obtenir d'eux à la fois la reconnaissance catégorique de leur autonomie et de celle des cantons catholiques défaillants

Si ardue qu'apparût sa tâche, l'homme en qui les protestants des Ligues avaient placé leur confiance arrivait en Westphalie à une heure favorable. L'occupation progressive par les armes alliées des points stratégiques les plus importants aux frontières septentrionale et orientale de la Suisse, la situation critique de Constance, la chute imminente de Bregenz servaient les desseins des Confédérés de la nouvelle croyance et leur permettaient de présenter leurs revendications avec un redoublement d'insistance et sur un ton empreint de fermeté. Vainqueur, le roi Très-Chrétien était mieux en mesure d'appuyer leurs exigences. Vaincu, l'empereur devait se sentir enclin à les accueillir, de peur d'augmenter le nombre de ses ennemis. La première visite du bourgmestre fut pour le duc de Longueville. Celui-ci certes y avait droit. L'entretien porta tout d'abord sur les intérêts économiques du gouvernement de Bâle dans le Sundgau, puis sur les abus de pouvoir relevés à la charge de la Chambre de Spire. Le prince de Neuchâtel rassura son interlocuteur quant à l'avenir de ceux-là et promit son active intervention en vue de refréner ceux-ci, engagement qu'Avaux s'empressa d'ailleurs de confirmer d'Osnabrück. Au cours de cette entrevue, la question de l'inclusion du Corps helvétique dans l'instrument diplomatique en préparation ne fut qu'effleurée. Au négociateur qui se disait envoyé à Münster par l'autorité bâloise « avec l'approbation de

plusieurs cantons », le principal plénipotentiaire français se contenta de déclarer que son maître entendait réserver en personne ses alliés suisses dans le traité de paix et qu'il ferait échouer la conférence plutôt que de renoncer à son projet.

Alors même que Longueville ne le lui eût pas conseillé, Wettstein était bien résolu à exposer par le menu aux ministres de Ferdinand III les griefs de ses compatriotes à l'égard de la Chambre de Spire. Ce dessein fut exécuté durant l'audience que Trauttmansdorff et Volmar lui accordèrent le 2 janvier 1647. Mais il estima prudent de n'aborder aucun autre sujet, s'abstint de parler de l'inclusion possible des Confédérés dans l'accord projeté et réussit à éviter toute question indiscrète quant à l'origine de sa mission. Cette première entrevue avec les représentants de la maison d'Autriche ne fut pas sans intérêt pour l'envoyé suisse. Elle lui permit de constater que le résultat des négociations engagées en Westphalie dépendait pour une bonne part de l'étendue des concessions exigées de l'empereur par les Suédois et du succès des démarches parallèles entreprises à l'effet de rétablir la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Mais elle le convainquit en outre que, loin de s'amender, l'obstination des magistrats de Spire, encouragée par certains Électeurs, dont celui de Mayence, tendait à revêtir un caractère aigu. Et ce fut cette constatation qui l'incita à gagner, le 27 de ce mois, Osnabrück, où, sans entente préalable entre eux, Avaux et Volmar lui promettaient leur très actif concours afin de l'aider à triompher de l'opposition sourde que rencontrait l'exécution de ses instructions.

Jusqu'alors, à la vérité, le bourgmestre de Bâle s'était contenté de « sonder le gué ». Le moment semblait venu pour lui d'engager à fond sa négociation. Si l'on excepte le canton que lésaient au premier chef les sentences arbitraires rendues à Spire, les gouvernements protestants de l'Helvétie considéraient ces dernières comme un prétexte à l'envoi d'une mission particulière à Münster. L'inclusion des Confédérés dans la paix en perspective et la solennelle reconnaissance de leur autonomie

ou, pour employer le langage de l'époque, l' « exemption » de tous les devoirs et de toutes les charges incombant aux membres de l'Empire, tels étaient les deux buts essentiels vers lesquels convergeaient les désirs des Zuricois et de leurs coreligionnaires des Ligues. Dès lors il pouvait paraître étrange que ceux-ci, dispersant mal à propos leur effort, entreprissent dans le même temps de recommander avec insistance au roi Très Chrétien les intérêts de l'Électeur Palatin.

Lorsque, au bout de quelques semaines, Wettstein regagna Münster, les plénipotentiaires français ne conservaient guère d'illusions quant à la duplicité de son jeu et au manque de franchise de son attitude à leur égard. Ses intrigues avec Volmar, dont il recherchait l'amitié, et ses entretiens répétés avec Oxenstierna, auquel il ne cessait de dénoncer les desseins ambitieux du gouvernement de Paris sur les deux rives du Rhin donnaient la mesure du degré de confiance que devaient inspirer ses déclarations francophiles. Néanmoins les ordres venus du Louvre étaient formels. La régente entendait faire sienne la cause des alliés suisses de son fils et appuyer leurs revendications auprès du congrès réuni en Westphalie. Longueville et ses collègues continuèrent donc à s'en tenir strictement à leurs instructions et ne laissèrent rien percer du ressentiment qu'éveillait en eux le procédé plein d'ingratitude dont ils étaient les victimes.

VII

A Münster comme à Osnabrück, l'envoyé bâlois avait évité de produire ses lettres de créance. De ce fait sa situation se révélait de jour en jour plus délicate. Tant qu'il ne s'était agi que de réclamer l'annulation des sentences rendues à Spire, les missives à lui remises par les autorités de son canton d'origine avaient paru suffisantes aux ministres impériaux. Mais, sans pouvoirs réguliers émanés de l'ensemble du Corps helvétique, il semblait malaisé que Wettstein pût aborder avec quelque chance de suc-

cès soit la question de l'inclusion, soit celle de l'exemption. Sa ferme volonté, on l'a dit, était d'assurer la « réservation » dans le traité de paix non seulement des cités évangéliques, mais des États catholiques des Ligues, des Grisons, du Valais, de Saint-Gall, de Mulhouse, de Genève et de Neuchâtel. Or, d'une part, les Confédérés n'étaient pas belligérants et, de l'autre, il importait à l'extrême que cette instance ne vînt pas en discussion devant le Collège électoral, de peur qu'elle ne nuisît à l'admission de celle de l'exemption. Sous quelle forme convenait-il dès lors d'introduire auprès du congrès la requête des cantons de la nouvelle croyance? Ceux-ci, tout en laissant au magistrat bâlois pleine liberté d'agir au mieux de leurs intérêts, avaient cru devoir se recommander derechef aux représentants de leurs coreligionnaires allemands, suédois et hollandais en Westphalie. Ils s'étaient en outre décidés depuis peu à invoquer l'appui du roi de la Grande-Bretagne, ainsi que des ecclésiastiques d'Angleterre, de Hesse et des Provinces-Unies. Tirant habilement parti d'une déclaration d'ailleurs ambiguë, dans laquelle le gouvernement de Lucerne, que ce fût de son propre mouvement ou avec l'assentiment des autres États catholiques des Ligues, ne s'opposait pas en termes formels à ce que des remercîments fussent adressés aux plénipotentiaires des trois couronnes outre-Rhin (6 février), ils avaient même pris sur eux de rédiger une missive dans ce sens et de la faire parvenir à Münster comme si elle émanait de l'ensemble du Corps helvétique. Mais ce n'était là qu'un expédient. Poussé dans ses derniers retranchements par Longueville, Wettstein dut avouer qu'il ne se trouvait pas en mesure de tenter en personne la démarche que l'on s'attendait à lui voir entreprendre. Il ne restait dès lors à sa disposition qu'une seule ressource, celle de prier les ambassadeurs français d'intervenir en ses lieu et place auprès du congrès et d'y demander au nom de leur souverain l'inclusion des Confédérés dans le traité de la paix générale. Cette ouverture n'ayant pas été déclinée, l'envoyé suisse n'eut qu'à s'effacer derrière les représentants officiels du roi Très-Chrétien et à leur laisser le

soin d'exécuter à son défaut, mais non sans un dur labeur de sa part, l'une des parties essentielles de ses instructions.

La question de l'exemption n'était malheureusement pas de celles qu'il fût possible de soustraire au contrôle des Électeurs. Aussi, sur ce point, la lutte s'annonçait-elle chaude entre l'homme de confiance des cités évangéliques et ses contradicteurs, plus impérialistes que Ferdinand III lui-même, dont les ministres condescendaient dans une large mesure à reconnaître le bien-fondé des prétentions helvétiques. Bientôt Wettstein dut renoncer à l'espoir de rallier à sa cause une majorité dans le sein du Collège électoral. En dépit de son affirmation, cependant très nette, on refusait d'admettre à Osnabrück qu'au moment de son entrée dans la Confédération, en 1501, Bâle se trouvât dégagée des liens, très relâchés à la vérité, qui la rattachaient à ses voisins d'outre-Rhin. Convaincu, par suite, de l'inutilité de la continuation de ses démarches auprès des princes allemands, il se retourna délibérément vers les plénipotentiaires autrichiens, français et suédois et sollicita d'eux la promesse que l' « exemption » ferait l'objet d'un article spécial dans le traité de la paix générale. Ses vœux furent exaucés sans réserves. Les représentants des trois couronnes accrédités en Westphalie s'engagèrent par des déclarations particulières à appuyer les légitimes aspirations du Corps helvétique et à reconnaître non pas son indépendance, laquelle n'était pas contestée, mais bien sa complète autonomie à l'égard du Saint-Empire.

Si, assez indifférent jusque-là aux suggestions de l'envoyé de ses coreligionnaires suisses, Oxenstierna s'était décidé à les servir en cette conjoncture, c'est qu'apparemment elles ne préjudiciaient en aucune façon à la réussite des négociations poursuivies par lui d'autre part. La bienveillance que Ferdinand III témoignait aux cantons n'avait rien de surprenant en soi. Elle était la conséquence naturelle des succès franco-suédois aux frontières septentrionale et orientale des Ligues. Elle paraissait en outre inspirée par un désir de vengeance envers les Électeurs, puisque aussi bien la défection de l'un d'entre eux, celui

de Bavière, était consommée et que, dans leur ensemble, ils inclinaient ouvertement à faire supporter au chef de la maison de Habsbourg la totalité des sacrifices financiers ou territoriaux qu'exigeait l'accommodement à conclure avec les protestants d'Allemagne et de l'étranger. Le roi Très-Chrétien accomplissait son devoir d'allié, voire même un peu plus, soit en se substituant au Corps helvétique dans les démarches en vue de procurer l' « inclusion » de celui-ci au traité, soit en lui offrant l' « assurance » qu'il n'en irait pas autrement de l' « exemption » dont les cours de Vienne et de Stockholm garantissaient, elles aussi, en termes presque identiques, l'acceptation, soit en veillant à ce que les membres du Collège électoral, constants dans leur hostilité aux revendications suisses, ne prétendissent point, à la dernière heure, faire limiter au seul canton de Bâle les effets d'une reconnaissance d'autonomie profitable en somme à tous les États confédérés.

VIII

A n'en pas douter, la négociation de Wettstein sortait peu à peu de sa phase critique. Stimulé par la certitude que le roi de France affermissait son crédit auprès de ses alliés d'outre-Jura en prenant à cœur la défense de leur cause en Westphalie, l'empereur tint à donner à ceux-ci une preuve nouvelle de son désir de leur être agréable. Dès le 8 septembre, un décret promulgué par ses soins avait prescrit derechef aux magistrats de la Chambre de Spire de se dessaisir des instances introduites devant eux par les adversaires du gouvernement bâlois. Or ce n'était là qu'un commencement. Au bout de quelques semaines déjà, Trauttmansdorff et Volmar se trouvaient en mesure de remettre à l'envoyé suisse un document infiniment plus précieux et assurément plus efficace. Il ne s'agissait de rien moins en effet que de la reconnaissance formelle de l'autonomie du Corps helvétique, reconnaissance « spontanée » consentie par Ferdi-

nand III sans le préavis et jusqu'à un certain point à l'insu du Collège électoral. De prime abord, il est vrai, une remarque s'imposait. Bien que cette capitale déclaration eût été arrêtée à Vienne le 19 octobre 1647, elle portait la date du 16 mai précédent. Les intéressés et, à côté d'eux, les plénipotentiaires de la cour de Paris ne s'y trompèrent point. De multiples raisons expliquaient cette habileté de chancellerie. Les unes et les autres tendaient d'ailleurs à maintenir intact le prestige impérial. En feignant d'avoir signé « l'acte de l'exemption » cinq mois avant l'époque réelle de sa définitive mise au point, le chef de la branche allemande de la maison d'Autriche espérait donner le change à l'opinion, établir que les sollicitations du Louvre et l' « assurance » accordée par Longueville et ses collègues à Wettstein n'avaient exercé aucune influence sur sa décision, empêcher enfin que la rédaction française d'un projet similaire ne prévalût sur la sienne, dont les termes, mûrement pesés par lui et ses ministres, devaient trouver place *ne varietur* dans les articles VI[e] du traité d'Osnabrück et LXI[e] de celui de Münster.

On se berçait d'illusions dans la Suisse protestante, à Zurich et à Bâle en particulier, quant à l'état exact des négociations poursuivies en Westphalie par Wettstein. Les lettres encourageantes adressées aux autorités des cités évangéliques par les plénipotentiaires du Louvre à Münster contribuaient certes à aviver des espérances qui paraissaient encore assez éloignées de leur réalisation. A tout prendre, l'hostilité de la majorité des Electeurs et l'opposition de la Chambre de Spire aux décisions impériales subsistaient en entier. Mieux que personne, le magistrat bâlois savait que les résultats obtenus par lui n'avaient rien de définitif. Ce fut cependant l'heure qu'il choisit pour regagner ses foyers, où l'appelaient à la fois le souci des affaires publiques et le soin de ses intérêts domestiques. Laissant par suite sa tâche inachevée, il quitta Münster le 21 novembre et atteignit sa ville natale le 5 décembre 1647. Son absence avait ainsi duré un an presque jour pour jour. Les dispositions arrêtées par lui avant son départ de Westphalie semblaient d'ailleurs judi-

cieuses. C'était à Jérémie Stenglin, le propre truchement du duc de Longueville, ou, à son défaut, au bourgmestre de Lindau, le docteur Valentin Heider, qu'il confiait la tâche ingrate de surveiller les intrigues qui, selon lui, ne pouvaient manquer de se nouer au sein des deux congrès dès qu'il aurait pris le chemin des Ligues. Mais il ne s'en était pas tenu là. Sur ses instances, Avaux et Servien lui avaient promis que le texte de la clause relative à l'inclusion serait de tous points semblable à celui inséré dans les traités du Cateau-Cambrésis et de Vervins, que les privilèges des Suisses ne subiraient aucune diminution en Alsace, que les magistrats de Spire seraient rappelés à la stricte observation du décret du 8 septembre et que le roi se verrait prié de réserver un accueil favorable aux revendications bâloises concernant la possession du Grand-Huningue. Désireux en outre de donner une preuve de bonne volonté à l'endroit des catholiques, les protestants inclinaient à recommander à leur allié de Paris les prétentions de l'avoyer de Fribourg, Kœnig de Mohr, contre le gouvernement de Vienne et à appuyer sa requête, sans cesse écartée, d'entrer au service de la Couronne Très-Chrétienne.

La dette de reconnaissance contractée par les Conseils des cités évangéliques envers le Louvre n'était pas contestable. Caumartin n'hésita donc pas à avoir recours aux bons offices de Zurich et de Berne, comme il l'avait fait déjà à ceux d'Erlach-Castelen, dans l'espoir de conjurer un conflit de droit public dont la perspective n'était pas pour le rassurer. Dès l'instant que la reine-régente avait pris la résolution d'annexer à la France Ferrette et son comté, il paraissait indispensable que l'abbé cistercien de Lucelle renonçât à ses droits de bourgeoisie à Soleure, ne fût-ce qu'à l'effet de prévenir l'immixtion toujours à redouter des autorités de cet Etat dans une contrée sur laquelle elles élevaient des prétentions en vertu de l'hypothèque régulièrement consentie en leur faveur par l'archiduc d'Innsbruck. Les fins poursuivies par l'abbé ne semblaient que trop certaines. Il s'agissait pour lui de se soustraire à la domination française en

se plaçant sous la protection des cantons catholiques alliés de l'évêque de Bâle, dont les terres n'étaient séparées des siennes que par un ruisseau. Or le traité franco-suisse renouvelé en 1602 stipulait en son article XVe l'interdiction absolue faite à l'un des contractants de prendre sous sa sauvegarde les sujets de l'autre. Cette constatation, jointe à l'énergique intervention d'Erlach-Castelen auprès du prélat, fut à peine suffisante pour briser la résistance de ce dernier et celle des magistrats soleurois.

Satisfaction lui ayant été accordée sur ce point, l'ambassadeur s'abstint en revanche d'attirer l'attention des Confédérés sur l'épineuse question du fort de Joux. Aussi bien, à cette heure, on jugeait inopportun au Louvre toute ingérence de leur part dans les affaires de Neuchâtel. Détaché jadis de l'héritage des Hochberg, le fort de Joux avait été réuni à la Franche-Comté (1516). Par suite, Bernard de Weimar s'était empressé d'en prescrire l'occupation au lendemain de l'entrée de ses troupes dans Pontarlier (4 février 1639) et en avait confié la garde à l'un de ses officiers, le colonel Jean-Christophe von der Grün. Lorsque, rappelé d'Italie à la nouvelle du décès du prince allemand, Henri de Longueville avait gagné l'Alsace afin de lui succéder dans la direction de son armée, le gouverneur de Brisach et ses collègues s'étaient spontanément offerts à remettre cette petite place entre ses mains. Le duc avait accepté d'emblée une proposition qui lui paraissait avantageuse, tout en priant les lieutenants de Bernard d'en ajourner l'accomplissement. Désireux en effet de voir sa principauté jurassienne demeurer à l'abri des représailles comtoises, il craignait de déchaîner ces dernières en consentant, avant la conclusion de la paix générale, à l'évacuation de Joux par les Suédois. Ses scrupules étaient exagérés. En réalité l'occasion qu'il laissait échapper de rentrer en possession d'une partie de « son patrimoine » pouvait fort bien ne jamais se représenter. Peu s'en fallut qu'il n'en advînt ainsi. D'une part, Chanut, ambassadeur à Stockholm, recevait des plénipotentiaires royaux à Münster l'avis de s'abstenir de faire allusion à la situation bizarre créée par les hésita-

tions de Longueville, et cela de manière à ne pas éveiller chez les ministres de Christine la pensée de réclamer pour leur souveraine la propriété d'une place sur laquelle cette princesse n'avait aucun droit. D'autre part, Mazarin, soucieux de ménager l'avenir et inquiet de l'influence acquise au gendre de Condé parmi les Ligues, grâce à ses créatures, les Stavay-Mollondin, les Guy d'Haudanger et consorts, tous titulaires de grades importants dans les troupes « de la nation » au service de la couronne, convoitait la petite forteresse et songeait à y introduire une garnison à la solde du roi et non à celle du duc. Mais le prétexte manquait vraiment d'user d'un pareil procédé à l'égard de l'homme qui, à cette même heure, défendait en Westphalie les intérêts de la France. La Fronde n'était point encore éclose. On se résolut donc au Louvre à recourir au seul moyen qui, en cette conjoncture, ne présentât pas de danger. On chargea le banquier Herwarth d'entamer avec von der Grün une négociation qui dura plusieurs mois et se termina à la complète satisfaction du premier plénipotentiaire à Münster. Mais il était écrit que celui-ci ne jouirait pas longtemps de sa pacifique conquête, laquelle, au bout de deux ans déjà, fit retour à la Franche-Comté en attendant que la paix de Nimègue l'attribuât de façon définitive à la France.

IX

Cependant les négociations de la paix engagées en Westphalie traînaient en longueur. Loin de s'améliorer, la situation sur l'une et l'autre rive du Rhin tendait plutôt à s'aggraver. Consultés par Mazarin en juillet 1647 quant aux avantages et aux inconvénients qui résulteraient pour la cour de Paris de la continuation ou de la suspension des hostilités, les plénipotentiaires français à Münster s'étaient prononcés en faveur des solutions pacifiques dont ils préparaient la réalisation depuis deux ans. Néanmoins, bien qu'il parût se rallier à cette manière de voir, le

gouvernement de la régente encourageait en secret les desseins belliqueux de ses alliés. La rupture par l'Electeur de Bavière de l'armistice d'Ulm (décembre) expliquait sans la justifier cette attitude équivoque.

A Madrid, on enregistrait assurément sans regret tout retard apporté à la conclusion de l'accord austro-français. Dès lors c'était à frapper l'Espagne au cœur de ses possessions d'Italie ou chez ses vassaux de cette province que l'on s'employait au Louvre. C'était à entretenir les velléités de conquête du duc de Modène, à rendre possible l'invasion de la Ligurie et un coup de main sur Milan, à intéresser les Confédérés des deux confessions à cette entreprise en faisant miroiter à leurs yeux l'acquisition de nouveaux bailliages transalpins, que Mazarin engageait les représentants de la couronne aux Ligues et dans la Péninsule à travailler sans relâche. D'autre part, Longueville, le seul des plénipotentiaires de la cour de Paris qui fût sincèrement attaché à la cause de la paix, regagnait cette ville en compagnie d'Avaux, dont le différend avec Servien revêtait un caractère de plus en plus aigu.

Tandis que s'affaiblissait l'espoir de la prompte et heureuse solution des débats poursuivis à Münster et à Osnabrück, les coreligionnaires suisses de Wettstein ne lui ménageaient pas les témoignages de leur reconnaissance. L'envoyé bâlois avait remis à la diète d'Aarau du 29 janvier 1648, outre ses lettres de recréance émanées des ministres impériaux, français et suédois, la relation sommaire de sa mission, dont les frais n'excédaient pas six mille thalers. Il renouvela cet exposé en la présence des députés du Corps helvétique réunis à Soleure les 20 et 21 février, mais s'abstint de la moindre allusion à ses négociations soit avec Oxenstierna, soit avec les protestants d'Allemagne. Un résultat, dont les catholiques des Ligues eux-mêmes ne songeaient plus à contester l'importance extrême, se dégageait du récit des démarches entreprises au nom des Confédérés en Westphalie. Dans un diplôme, qu'avant son départ de Münster le truchement de Longueville se trouva en mesure de communiquer au gouvernement de Bâle, l'empereur

reconnaissait en termes explicites la souveraine autonomie des cantons suisses et prescrivait qu'elle fît l'objet d'un article spécial du traité de paix en préparation. L'envoyé des cités évangéliques avait droit, semblait-il, à la gratitude de tous les membres du Corps helvétique. Ceux-ci ne la lui marchandèrent pas. Ils autorisèrent en outre Zurich à adresser en leur nom des remercîments à ceux d'entre les représentants des puissances étrangères au sein du congrès qui appuyaient leurs revendications. L'intervention suisse auprès de ce dernier entrait dans une phase nouvelle. Jusqu'alors elle n'avait été réalisée que par les seuls protestants. Désormais les catholiques en assumaient leur part. Cette régularisation tardive d'une situation anormale paraissait d'autant plus opportune qu'en l'absence de Wettstein l'aspect des choses s'était derechef modifié en Westphalie.

Ce n'était certes pas à la légère que le bourgmestre de Bâle envisageait l'éventualité d'une seconde mission tant à Münster qu'à Osnabrück, en la compagnie cette fois d'un délégué de ses compatriotes de l'ancienne croyance. Depuis le départ de Stenglin, le premier magistrat de Lindau avait pris en main la défense des intérêts des Confédérés et sa tâche devenait de jour en jour moins aisée. Bien qu'ils eussent renoncé durant un temps à combattre les résolutions de la cour de Vienne en ce qui concernait l'exemption accordée aux États suisses, les Electeurs n'avaient pas désarmé. L'un d'eux, celui de Mayence, encourageait en secret la résistance de la Chambre de Spire aux volontés impériales. D'autres affectaient de considérer Bâle non comme un membre du Corps helvétique, mais comme une ville dont les privilèges n'excédaient pas ceux de Strasbourg. Les Suédois au surplus, oublieux de leurs promesses passées et de l'« assurance » qui les résumait toutes, marquaient à l'égard de la cause des cantons une indifférence presque aussi grande que les Hollandais, auxquels leur accommodement particulier avec l'Espagnol attirait les critiques unanimes des protestants d'Allemagne et des Ligues.

Au total, vers la fin du printemps de 1648, réformés et catholi-

ques suisses pratiquaient une politique commune dans leurs rapports avec la cour de Vienne et ses plénipotentiaires en Westphalie. Réduites à leur plus simple expression, les prétentions des Confédérés étaient les suivantes : inclusion du Corps helvétique dans le traité de paix; reconnaissance explicite de sa souveraine autonomie; engagement à prendre par l'empereur de ne point installer à demeure une garnison à sa solde dans Lindau. De ces trois vœux, le premier seul était exaucé, et cela grâce à l'efficace intervention du Louvre. Le dernier avait peu de chance d'être accueilli, et la réalisation du second, le plus important, se heurtait à maints obstacles. Le diplôme d'exemption accordé par Ferdinand III ne contenait, à la vérité, aucune sorte de réserves, et les quelques subtilités protocolaires dont s'accommodait mal l'orgueil suisse n'avaient trait qu'aux relations antérieures des cantons avec la maison d'Autriche. La difficulté, on l'a dit, provenait de l'attitude intraitable de certains Electeurs, comme aussi de l'obstination du gouvernement de Bâle à ne point tolérer de restriction dans le texte de la déclaration impériale et à refuser toute lettre réversale entraînant une atteinte à ses droits de juridiction sur les sujets de l'Empire appelés à se pourvoir devant ses magistrats.

Jusqu'à cette heure, il convient de le reconnaître, les circonstances avaient merveilleusement servi les desseins des Etats protestants des Ligues. Privés de l'appui de Lucerne et des cantons de son groupe, ils eussent sans doute succombé au cours de cette lutte diplomatique dont l'âpreté soutenue égalait la déconcertante mobilité des péripéties. Assurés désormais de l'active assistance des Confédérés de l'ancienne croyance, ils se trouvaient mieux en mesure de conserver, au prix d'un suprême effort, les positions conquises par leur député à Münster. Tandis en effet que Bâle invoquait l'aide bienveillante de Jean de La Barde, le nouvel ambassadeur du roi Très-Chrétien à Soleure, le bourgmestre de Lindau, Valentin Heider, chargé des intérêts helvétiques en Westphalie depuis le départ de Stenglin, sollicitait les bons offices de tous les membres du congrès réputés

favorables aux revendications suisses. Volmar, l'un des plénipotentiaires impériaux, ne lui avait pas refusé les siens et se portait garant de la ferme volonté de son maître de maintenir *ne varietur* le texte des décrets des 8 septembre et 19 octobre, rendus à la requête de l'envoyé des cités évangéliques. Mais, sans l'intervention décisive de Servien et de son *ad latus* Groulart de La Court, la plupart des avantages si péniblement arrachés par Wettstein aux représentants du gouvernement de Vienne eussent été remis en question.

X

En prêtant aux Confédérés un appui empressé et efficace, les ambassadeurs français à Soleure, à Münster et à Osnabrück agissaient dans un esprit de parfait désintéressement. Ils savaient, on l'a dit, que les témoignages de reconnaissance recueillis par eux aux Ligues étaient très superficiels. Ils n'ignoraient point que, enclins à favoriser la conclusion de la paix, parce qu'ils attendaient de celle-ci une vigoureuse reprise des échanges commerciaux dans la région du lac de Constance, les cantons forestiers consentiraient peut-être à modérer les réclamations relatives au service de leurs troupes hors de France, mais ne continueraient pas moins à accorder des levées au roi Catholique, demeuré volontairement à l'écart des négociations de Münster, et à se constituer les protecteurs exigeants de l'évêque de Bâle, acquis comme dans le passé à la cause impériale. Il leur revenait enfin que les protestants persistaient à désapprouver le changement de domination qui se préparait en Alsace et qu'ils appréhendaient de voir Turenne pénétrer en Franche-Comté dans l'espoir de contraindre l'Espagne à déposer les armes. Cependant, en dépit de ces constatations plutôt affligeantes, on paraissait fermement résolu au Louvre à ne pas ménager aux alliés de la Couronne au delà du Jura l'appui de la diplomatie royale durant la campagne entreprise par ceux-ci en

vue de faire préciser à la face de l'Europe la nature exacte de leurs relations avec le Saint-Empire.

Lorsque, dans les derniers jours d'août, Servien avisa les autorités de Bâle du succès croissant de ses démarches et que, le 28 octobre, il leur annonça l'heureux aboutissement des négociations franco-impériales, ces nouvelles furent accueillies avec une satisfaction non dissimulée par les Confédérés de l'une et de l'autre croyance. Néanmoins leurs inquiétudes n'étaient qu'en partie calmées. Entre temps, en effet, Wettstein leur avait présenté à Bade le récit, détaillé cette fois, de sa mission en Westphalie. Or l'exposé des difficultés auxquelles il s'était heurté et dont quelques-unes subsistaient malgré tout suffisait à éveiller la crainte qu'elles ne se reproduisissent ou ne s'accrussent à bref délai. Un mois à peine avant la signature du traité, Bâle avait reçu des plénipotentiaires des États de l'Empire à Osnabrück une missive « pleine d'inductions fâcheuses pour son indépendance ». Étant donné l'obstination déployée jusque-là par les adversaires allemands de la cause helvétique, n'y avait-il pas lieu d'appréhender un retour offensif de leur part à la veille de l'échange des ratifications? Ne devait-on pas s'attendre à ce qu'ils cherchassent à remettre en question la validité du décret d'exemption, et cela avec d'autant plus d'âpreté que l'inclusion des Confédérés dans la paix, en tant qu'alliés du roi Très-Chrétien, n'était pas chose faite à cette heure?

Au total les inquiétudes ressenties à Zurich, à Bâle, à Fribourg, à Lucerne portaient à la fois sur l'exemption et sur l'inclusion. Les ambassadeurs français n'eurent point de peine à dissiper le malentendu que provoquait le retard subi par cette dernière. Leurs arguments paraissaient au reste irréfutables. Si la république de Venise était d'ores et déjà « nommée » au traité, elle devait cette faveur à sa qualité de médiatrice et au désir des plénipotentiaires de la rendre par ce moyen « plus considérable au Turc ». Si les ducs de Savoie et de Modène jouissaient eux aussi par anticipation d'un privilège identique, c'est qu'il convenait de les soustraire aux représailles de la maison

d'Autriche, au cas où le chef de la branche allemande de celle-ci eût nourri le dessein de les châtier de l'assistance que leurs armes prêtaient à celles de France dans la Haute-Italie. Dans la réalité, « n'étant pas en société de guerre avec le roy », les Suisses semblaient mal venus à se plaindre d'un manquement de parole des plénipotentiaires de ce prince à Münster. Leur sort était commun à tous les alliés des parties contractantes. Et il devait en être ainsi jusqu'au jour, prochain sans doute, où l'empereur renoncerait à exiger la « réservation » du gouvernement de Madrid, prétention insoutenable en somme, puisque aussi bien, si les hostilités prenaient fin entre les cours de Vienne et de Paris, elles se continuaient entre cette dernière et l'Escurial. Le retard apporté à l'exécution de la promesse obtenue naguère du Louvre par les Confédérés se trouvait donc justifié. Le délai de six mois prévu pour l'accomplissement de cette formalité était à peine entamé. Et d'ailleurs, à supposer que son alliance avec le Corps helvétique ne lui en fît pas une obligation, le roi Très-Chrétien ne s'était-il pas engagé d'honneur à assurer l'inclusion de celui-ci dans la paix qui se négociait en Westphalie et, poussant jusqu'à l'extrême limite l'oubli des injures, n'entendait-il pas que les Grisons, dont le résident lombard entretenait sans sujet les alarmes au sujet d'un accord franco-espagnol à leur détriment, bénéficiassent eux aussi de l'avantage que conférait aux Trois Ligues l'existence d'un traité mal observé certes par elles, mais demeuré en pleine vigueur dès l'instant qu'aucune de ses clauses n'avait été abrogée?

En revanche il était de moins en moins aisé aux plénipotentiaires français à Münster d'affirmer aux Suisses que les adversaires de leur autonomie ne recommenceraient pas dans un avenir prochain à contester la validité de celle-ci. Tout ce à quoi Servien pouvait consentir, sur la demande expresse des représentants du Corps helvétique, c'était à assurer ce dernier, qu'après comme avant la conclusion de la paix du 24 octobre 1648, sa vigilance la plus attentive continuerait à s'exercer au profit de leurs intérêts. Et ce n'était point là une promesse superflue.

Entre les membres de la Chambre impériale de Spire et quelques-uns de ceux du Collège électoral, il y avait partie liée pour annuler le résultat heureux de la mission de Wettstein en Westphalie. Au risque d'altérer la vérité, ceux-ci prétendaient que l'existence de « réserves verbales » suffisait à entacher de nullité le diplôme obtenu de Ferdinand III par les Confédérés. Ceux-là, renonçant pour un temps à exploiter contre Bâle l'affaire de L'Isle, appuyaient avec une évidente partialité les réclamations pécuniaires adressées aux magistrats de la ville suisse par un bourgeois de Schlestadt, Florian Wachter, et autorisaient comme dans le passé la saisie de marchandises helvétiques sur le sol germanique. Une fois encore, ces mesures vexatoires paraissaient être la conséquence d'intrigues fomentées à la cour de l'archevêque-électeur de Mayence. Et c'était là précisément ce qui contrariait Servien et l'engageait à user d'atermoiements, car on comptait à Paris sur l'entremise de ce prince allemand pour faire hâter la restitution de Frankenthal. La patience des Confédérés de l'une et de l'autre confession était d'ailleurs à bout. Quand, après deux ans et quelques mois d'une vaine attente, ceux-ci constatèrent qu'aucune amélioration ne se produisait dans leurs relations avec les États de l'Empire, et que les « attentats » commis à l'instigation de la Chambre de Spire au préjudice de ceux de leurs compatriotes qui trafiquaient en Allemagne devenaient chaque jour plus fréquents, ils se décidèrent à dépêcher à Vienne le colonel Zweyer d'Evibach, acquis de longue date à la cause impériale, et le bourgmestre Wettstein, dont les sympathies autrichiennes n'étaient guère discutables. Aussi bien cette désignation ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités du Louvre. Elle les eût exaspérées, certes, si l'on se fût douté dans l'entourage de la régente que Ferdinand III et ses conseillers posaient comme condition de la continuation de leur assistance aux cantons la promesse à donner par ces derniers qu'ils ne renouvelleraient pas leur alliance avec la France sans y faire insérer une clause portant interdiction aux officiers et aux troupes à la solde de cette couronne de pénétrer dans des

provinces appartenant ou ayant appartenu à la maison d'Autriche.

XI

Les ambassadeurs du roi Très-Chrétien aux Ligues et en Allemagne ne se nourrissaient pas d'illusions, on l'a dit. Aux yeux de ceux-là comme de ceux-ci, la crainte révérencielle qu'inspirait aux Confédérés des deux confessions la puissance, cependant déclinante, des Habsbourg n'était pas près de se dissiper. Par suite, grâce à l'influence, très légitime en somme, que le négociateur suisse à Münster et à Osnabrück venait de s'acquérir au sein des Conseils de sa nation, l'opinion s'accréditait de plus en plus parmi ces derniers que les services rendus par la cour de Vienne à leur cause dépassaient en importance ceux dont les cantons demeuraient redevables à la cour de Paris. Or cette opinion, à laquelle s'est rallié l'un des récents historiens de la participation helvétique au congrès de Westphalie (1), ne résiste pas à l'impartial examen des faits. Si l'accueil bienveillant réservé par l'empereur et ses plénipotentiaires aux revendications politiques et économiques émanées de l'autorité bâloise, puis de la diète de Bade contribua à assurer le triomphe de celles-ci, il est constant d'autre part qu'à ce point de vue l'intervention française eut des résultats plus décisifs encore. Ce sont les avis judicieux de Longueville qui, en août 1646, décident les magistrats des cités évangéliques à renoncer à leurs hésitations et à dépêcher à Münster. C'est le prince de Neuchâtel qui fait de l'admission de la clause d'exemption dans le traité la condition *sine qua non* de la continuation des négociations et empêche ainsi que la discussion de cette question soit ajournée *sine die*. C'est à sa persévérante énergie qu'est due l'apparition du décret qui intime à la Chambre impériale de Spire l'ordre de surseoir à toute nouvelle procédure au détriment des concitoyens de Wetts-

(1) A. DE GONZENBACH, *op. cit.*

tein. C'est lui enfin qui gagne aux intérêts des Confédérés les Électeurs de Trèves et de Cologne, tandis que Trauttmansdorff ne réussit pas à vaincre l'hostilité de celui de Mayence. Ce sont les deux premiers plénipotentiaires du Louvre qui exigent l'immédiat examen des modalités de l'inclusion du Corps helvétique dans la paix. C'est à eux que l'envoyé de la diète d'Aarau, désespérant d'atteindre au but par ses seuls moyens, confie sa détresse. Ce sont eux qui, pour faciliter une solution jugée à cette heure presque irréalisable, consentent à se charger de la requête des cantons protestants et à la présenter au congrès comme une instance française. C'est en outre grâce à la ténacité déployée par Avaux et aux termes très explicites de l'« assurance » donnée par lui au bourgmestre bâlois que l'empereur se résout à promulguer sa déclaration du 19 octobre, qu'il antidate de peur de paraître céder à la pression de l'étranger. C'est à Servien qu'échoit la tâche délicate de découvrir les embûches tendues sous les pas de l'envoyé suisse, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir, en septembre 1648, écarté les conditions inacceptables que le gouvernement de Vienne entendait mettre après coup à la délivrance du décret d'exemption. C'est de La Barde enfin, résident à Osnabrück, qui, avant son départ pour Soleure, s'attache à effacer de l'esprit d'Oxenstierna les préventions que l'électeur de Mayence y a semées à l'endroit de l'autonomie des cantons et réussit à gagner le négociateur suédois à la cause de ses coreligionnaires de la région des Alpes et du Jura.

Au total, c'est en procédant par élimination que l'on parviendra à fixer la valeur et l'importance des diverses interventions dont l'opportune concomitance favorisa l'inclusion du Corps helvétique dans la paix de Westphalie et la solennelle reconnaissance de sa souveraine autonomie. Contrairement à toute prévision, les Confédérés échouent dans la tentative de rallier à leurs intérêts les électeurs catholiques, les princes protestants d'Allemagne, la reine de Suède, et les États-Généraux des Provinces-Unies. En revanche le roi Très-Chrétien et l'empereur admettent leurs revendications, celui-là spontanément, celui-ci avec cer-

taines réserves. Aussi bien on se rapprochera de la vérité en concluant que si l'assistance de la maison d'Autriche servit utilement la cause suisse à Münster et à Osnabrück, l'appui du Louvre achemina de façon décisive le triomphe de la seule solution qui, préconisée de prime abord certes par les cantons protestants exclusivement, fût de nature à grouper autour d'elle l'unanimité du Corps helvétique.

Édouard Rott.

CAUSES ÉCONOMIQUES

DE LA

GUERRE DE HOLLANDE

(1664-1672)

Longtemps on n'a attribué à la guerre de Hollande que des causes politiques; bien des historiens depuis ont reconnu que la principale, et je crois pouvoir dire la seule, a été une cause économique. Beaucoup de froissements, beaucoup de jalousies avaient aigri les Provinces Unies contre la France, mais le motif déterminant des hostilités fut le tarif de 1664.

Tout le monde sait qu'actuellement, dans notre pays, les droits de douane sont perçus d'après un tarif unique pour toute l'étendue du territoire, tarif dont les changements font souvent l'objet de nombreuses conversations diplomatiques avec nos voisins. Au dix-septième siècle, le royaume était divisé en provinces réputées étrangères et en provinces des cinq grosses fermes. Les premières étaient assimilées aux pays étrangers pour les importations et pour les exportations; les secondes formaient un tout homogène, et les droits d'octroi y étaient perçus par les fermiers généraux sur un taux arrêté par le roi. Ce taux était modifié, tantôt d'après les besoins industriels et économiques du royaume, tantôt d'après les rapports diplomatiques de la France et des autres nations. Les altérations qu'il subissait alors faisaient l'objet d'un remaniement général, et la nouvelle échelle des droits de douane prenait le nom de tarif.

Cette opération passait souvent inaperçue et conservait le caractère d'une simple mesure administrative.

Il y eut cependant un tarif qui entre tous dépassa de beaucoup la portée de ceux qui l'avaient précédé par les conséquences qu'il eut pour la France : ce fut le tarif de 1664. Contrairement à ce qui avait souvent eu lieu, il avait été rédigé dans un but politique, et sa tendance était nettement protectionniste. Le protectionnisme, dont il faut rechercher les racines au treizième siècle et peut-être même au douzième siècle, d'après les théories de Callery, avait subi des fortunes diverses au cours des âges précédents, suivant la plus ou moins grande prospérité économique du royaume, et il était déjà fort éloigné de sa formule primitive quand Colbert songea à l'utiliser.

Toutefois il est certain que les nouveaux principes énoncés dans l'édit de 1664 étaient loin de répondre à la conception qu'on s'est faite du protectionnisme de nos jours, c'est-à-dire à une protection égale pour toutes les industries [1]. On a pu reprocher à Louis XIV et à son ministre cette façon d'envisager le système protecteur, qui permit de développer si rapidement l'aptitude industrielle, encore presque entièrement à créer en France, et facilita énormément l'essor des manufactures nouvellement fondées. Mais, comme il est incontestable que notre prospérité industrielle (un des fleurons de notre gloire nationale) date de là et que, grâce à ces mesures, elle n'a presque jamais connu de revers, ces reproches ont bien peu de valeur.

Le tarif, tel qu'il fut promulgué, ne défendait que certaines industries; pour les autres il demeurait libre-échangiste, et surtout il ne visait que le produit fabriqué. Là était son plus grave défaut, car il laissait le producteur français de matières premières

[1] Il y avait alors en Europe un autre pays, l'Angleterre, qui depuis le règne d'Édouard III (1327-1377) appliquait le système protecteur, mais avec moins d'équité que Colbert n'allait le faire, en utilisant les prohibitions par catégorie de marchandises. — Voir, pour plus de détails : SÉGUR-DRAPEYRON, *Histoire des négociations commerciales de Louis XIV*, t. Ier, p. 153 et suiv.

dans une infériorité notable vis-à-vis des étrangers. L'agriculteur était encore moins bien partagé, et cette dernière classe de sujets eut fort à se plaindre du tarif, qui lui causa des pertes énormes en interdisant l'exportation des blés français [1]. Bien des marchés étrangers furent ainsi abandonnés à la concurrence, et c'est à la suite de cette mesure que la Hollande s'approvisionna définitivement des blés de Pologne. Une liberté complète du commerce extérieur des grains y eût remédié, mais cette liberté ne fut accordée que très irrégulièrement, malgré les nombreuses interventions des députés des pays d'États et des intendants qui se plaignaient souvent à Colbert de manquer de débouchés pour les produits agricoles [2]. Celui-ci, hanté d'une part par le souvenir des misères affreuses succédant aux disettes de 1661 et de 1662 et voulant maintenir l'abondance dans le royaume, fût-ce au prix d'une certaine surabondance, résista à ces interventions et poursuivit son système de libertés et de demi-libertés [3]. D'ailleurs on en retrouve la trace dans de nombreux arrêts du conseil, qui, pris isolément, paraissent contradictoires, mais qui s'expliquent tout naturellement si on les rapproche des plaintes dont nous venons de parler.

Le moment était bien choisi pour appliquer les idées nouvelles patronnées par Colbert. Tout le monde avait encore présent à l'esprit le traité solennel signé à Paris, le 27 avril 1662, avec la Hollande, relatif à la vente et à l'échange réciproque de

[1] Notamment en 1669 et en 1683.

[2] De 1664 à 1665, la moyenne du prix du blé avait été de 17 l. » le setier.
— 1666 à 1675 — — 9 l. 15 —
— 1676 à 1685 — — 10 l. » —
Le droit mis sur les blés exportés varia de 11 à 22 livres par muid.

[3] Colbert, a-t on dit, en dehors de ces puissants motifs, voyait dans son système le moyen de faciliter la subsistance des troupes et des populations ouvrières qui augmentaient dans de notables proportions autour des centres manufacturiers nouvellement créés. Enfin Clamageran prétend qu'à l'égard des pays d'Etats comme le Languedoc, pays disposés à marchander le don gratuit, la menace d'une mesure prohibitive sans cesse suspendue sur la tête de leurs députés devait avoir une influence considérable. — Cf. CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, t. II, p. 650 et suiv. Paris, 1876, 3 vol. in-8°.

toutes espèces de marchandises entre les sujets des deux États [1].

Il avait été conclu à la suite de la célèbre ambassade envoyée en 1662 par les États généraux de Hollande, pour discuter la grande augmentation des droits survenue depuis le tarif de 1632 et particulièrement depuis le traité des Pyrénées en 1659. Les envoyés, chargés de réclamer le retour à l'ancien ordre de choses, ne réussirent qu'à moitié dans leur mission et obtinrent seulement pour leurs compatriotes l'autorisation de payer les droits équivalents à ceux auxquels seraient astreints les propres sujets du roi sur les marchandises des pays étrangers. En réalité, ces engagements n'avaient pas grande valeur, puisqu'il suffisait de modifier le statut des commerçants français pour changer complètement la base du traité [2]. Colbert, au courant de cette situation, avait terminé son travail financier quand s'accentua la tension diplomatique entre l'Angleterre et la Hollande [3]. Il montra

[1] LÉONARD (Fr.), *Recueil des traités de paix*, Paris, 1693, 6 vol. in-4°. T. V, p. 8, traité du 27 avril 1662 : « § XIX. Les sujets et habitants des pays de l'obéissance de Sa Majesté et desdits seigneurs États généraux vivront, converseront et fréquenteront les uns avec les autres en toute bonne amitié et correspondance et jouiront entre eux de la liberté de commerce et navigation dans l'Europe, en toutes les limites des estats de l'un et de l'autre, de toutes sortes de marchandises et denrées dont le commerce et le transport n'est défendu généralement et universellement à tous tant sujets qu'estrangers par les lois et ordonnances des estats de l'un et de l'autre. — § XX. Et pour cet effet les sujets de Sa Majesté et ceux desdits seigneurs Estats généraux pourront franchement et librement fréquenter, avec leurs marchandises et navires, les pays de l'un et l'autre estat, y porter et vendre à toutes personnes indistinctement, acheter, trafiquer et transporter toutes sortes de marchandises et denrées dont l'entrée ou sortie et transport ne sera défendu à tous sujets de Sa Majesté ou des dits seigneurs Estats généraux, sans que cette liberté réciproque puisse estre limitée et restreinte par aucun privilège, octroy ou aucune concession particulière, à l'exception des huiles de baleines; payeront toutefois les sujets de part et d'autre les droits accoutumés et autres qui seront imposés par Sa Majesté et ses successeurs ou par les dits seigneurs Estats généraux dans les pays de leur obéissance en Europe, sans que les dits sujets de part et d'autre soient tenus de payer plus grands ou autres droits, charges, gabelles ou imposition quelconque que ceux qui seront payés par les propres et naturels sujets de l'un et de l'autre. »

[2] La Hollande demandait la suppression du droit de 50 sous par tonneau de mer et le rétablissement du tarif de 1632. Archives de la marine, B[7], 485.

[3] Un conflit était imminent entre ces deux nations, à la suite d'empiéte-

au roi les heureuses conséquences que le royaume en pouvait attendre, et il lui proposa de profiter de ces complications pour appliquer le nouveau tarif, tout prêt à entrer en vigueur.

L'occasion était bonne, et le roi, voyant qu'il pouvait en tirer une foule de conséquences heureuses pour le royaume, se décida à ne pas retarder la publication de l'édit. L'Angleterre y resta à peu près indifférente, mais la Hollande fut extrêmement mécontente. M. de Witt jugea la chose assez importante pour en entretenir notre ambassadeur à la Haye : « J'ai eu avec le Grand Pensionnaire, écrivait cet agent le 14 mars 1665, une conversation dont je dois compte à Votre Majesté. M. de Witt m'a dit qu'en fait d'industrie il ne faut pas agir par protection, mais par émulation. Il entra ensuite dans un grand discours pour me faire voir que la France, se voulant passer d'eux, les jetterait indispensablement dans la nécessité de se passer d'elle. Il me fit là-dessus un grand détail des sommes auxquelles se montent les vins, sels, huiles, soies et merceries qu'ils tirent de France et des marchandises qu'ils y envoient, soit en épiceries, soit en draps, soit en toiles et autres divers ouvrages. Par ce calcul qui établissait une différence de plus de dix millions par an entre ce qu'ils tirent de France et ce qu'ils y envoient, il concluait qu'il leur serait impossible d'y faire passer une si grande somme d'argent et qu'avant qu'il fût trente ans, tout celui qui est en Europe n'y suffirait pas... Selon M. de Witt, la richesse de la France consiste à produire, ou pour la délicatesse, ou le luxe, mille choses qui ne sont point nécessaires à la vie, et celle de la Hollande consiste à la débiter. Que si la Hollande, dans l'opinion qu'on a de ses richesses, accoutumait les autres États à voir que, pour ne point laisser sortir l'argent de chez elle, elle se privât et des vins et des ajustements qui viennent de France, peut-être comprendraient-ils qu'ils ne doivent pas non plus se dégarnir du peu d'argent qui reste chez eux, et que l'Angleterre, la Suède, le

ments respectifs de la Compagnie des Indes Hollandaises et de la Compagnie des Indes Anglaises, soutenues toutes deux par leurs gouvernements.

Danemark, la Pologne et les côtes de la Baltique se réduisant, comme les Provinces-Unies délibérèrent de le faire, à la bière et aux étoffes qu'elles peuvent fabriquer elles-mêmes, la France se trouverait privée de ses plus grands bénéfices [1]. »

De Witt, en formulant ces griefs, ne faisait que synthétiser le mécontentement général que toute la Hollande, peuple de commerçants et de marchands, commençait à manifester, en voyant avec inquiétude Louis XIV avoir des velléités de leur enlever une partie de leurs monopoles.

Les rapports de M. d'Estrades, notre ambassadeur à la Haye, ne présentaient pas la situation sous un jour beaucoup plus favorable : « ... Je ne puis assez exagérer les injustices qu'on fait par toutes les admirautés aux sujets du Roi. Les dispositions de ces peuples ne peuvent être plus mauvaises à notre égard, ils nous regardent avec envie et crainte sur le commerce, et il faut s'attendre qu'ils n'oublieront rien pour l'interrompre. Le moins qu'on puisse faire esclater les forces du Roi par mer, c'est le meilleur. Ils ne prennent pas d'ombrage de la flotte de Sa Majesté, parce qu'elle n'est que de quarante vaisseaux, mais s'ils savoient que l'année prochaine il y en auroit plus de soixante, ils seroient capables de prendre des résolutions extravagantes et de s'accommoder avec les Anglais.

« Dans ces sortes d'affaires, les Estats n'en sont pas les maîtres, ainsi qu'il parut à la paix de Munster. Le véritable moyen d'establir le commerce en France est d'estre fort à la mer, parce qu'alors on est en estat de se faire faire raison sans différer, et les forces que l'on verra au Roy donneront grand poids aux demandes de ses ambassadeurs... Si les Hollandois se voyoient seuls et que le Roy n'eut avec eux qu'un simple traité d'amitié comme les Espagnols, ils defféreroient bien plus

[1] On trouve ici pour la première fois, dans les rapports de gouvernement à gouvernement, le germe des principes des défenseurs actuels du libre échange.

Cf. SÉGUR-DRAPEYRON, *Histoire des négociations commerciales de Louis XIV*, t. Ier, p. 64 et suiv. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

aux conseils de Sa Majesté et auroient plus d'esgard de ne l'offenser pas sur l'intérêt de ses sujets et de son commerce...[1]. »

Ces observations, émanant d'un personnage aussi influent que le Grand Pensionnaire, partisan déclaré du libre échange, ces constatations de notre ambassadeur ne laissaient pas que d'être inquiétantes, car elles étaient totalement opposées aux idées dont Colbert s'était fait le promoteur, et rien ne laissait supposer qu'il allait les abandonner. Témoin cette lettre qu'il écrivait à l'intendant de la marine à Rochefort : « Il est nécessaire de soigneusement observer les achats à faire des marchandises qu'il faut toujours acheter de préférence en France qu'aux pays étrangers, quand bien même les marchandises seraient un peu moins bonnes et plus chères, parce que l'argent ne sortant pas du royaume, c'est un double avantage à l'État en ce qu'il n'appauvrit point et les sujets de Sa Majesté gagnent leur vie en exerçant leurs industries.

« Travaillez incessamment à établir en France toutes sortes de ferrures qui sont nécessaires pour le bâtiment des vaisseaux, afin que nous n'ayons plus recours pour cela aux étrangers, étant certain que le fer de quelques-unes de nos provinces est aussi bon que celui de Biscaye et vous voyez bien qu'il est ridicule que nous allions chercher chez les étrangers ce que nous avons en abondance chez nous... etc. »

De telles dispositions ne dénotaient pas un prochain changement de politique et si l'on se rappelle les origines de la Compagnie des Indes Orientales, les débuts souvent bien pénibles des Nouvelles Compagnies commerciales et des manufactures naissantes, il était de toute évidence que Colbert, à moins d'être accusé de versatilité et d'incohérence dans les idées, ne pouvait que renforcer les dispositions prises en 1664. Il s'y décida en 1667, en arrêtant un nouveau tarif qui, bien inoffensif en apparence, souleva de violentes protestations chez nos voisins du

[1] B. N. Mél., col. 140, folio 265, dépêche chiffrée de d'Estrades. — La Haye, 9 septembre 1666.

nord, les Anglais et les Hollandais [1]. Les premiers firent valoir que, depuis quelques années, les droits mis sur la plupart des marchandises importées avaient presque été triplés [2]. Ils demandèrent des rabais et, n'obtenant pas de réponse, ils obligèrent par représailles les marchands de vins français établis à Londres à payer rétroactivement un droit pour les liquides qu'ils avaient en magasin depuis plusieurs années; ces mesures eurent une répercussion immédiate dans les provinces viticoles, qui, fortement émues de la diminution de la consommation, représentèrent à Colbert les pertes que le nouvel édit leur faisait supporter. Le ministre chargea alors l'ambassadeur de France à Londres de chercher les bases d'un traité de commerce durable avec l'Angleterre.

L'entente se fit lentement et, en 1671 seulement, on arriva à pouvoir négocier sur les bases suivantes :

1° Égalité complète du traitement dans les deux pays;

2° Rétablissement du tarif de 1664 et suppression du droit de cinquante sous par tonneau.

La deuxième condition était inadmissible, car le roi n'admettait pas qu'on le contraignît à ne pas établir dans son royaume

[1] Pour plus de détails, voir : CLÉMENT (P.), *Histoire du système protecteur en France.*

[2] Arch. nat., B[7] 55, folio 97. — Droits d'entrée des diverses marchandises venant de Hollande et d'Angleterre.

	Avant le tarif de 1664.			Conformément au tarif 1664.		1667.	
	l.	s.	d.	l.	s.	l.	s.
Bas de soie	2	7	3	0	15	2	
— d'estame (la douzaine)	2	10	6	3	10	8	
Bayette d'Angleterre (pièce 25 aunes)	4	14		5		10	
— double d'Angleterre — 50 —	9	9	4	15		30	
Draps d'Angleterre — 25 —	36	17	4	40		80	
Frise sèche — 18 —	2	9		3		7	
— d'Angleterre — 13 —	1			1	10	3	
Molleton d'Angleterre — 25 —	4	15		6		12	
Serge d'Écosse	1	19	4	2		4	
Charbon de terre				8		24	
Dentelles de fil				25		50	
Sucres				4		22	10
Tapisseries des Flandres (le cent pesant)				60		100	
— d'Anvers et de Bruxelles				120		200	

les droits qui lui conviendraient. Colbert fit valoir que l'avantage des deux peuples résidait bien plus dans le développement mutuel de leur commerce que dans une guerre de tarifs, dont le profit restait très problématique. On ne pouvait pas, d'une part, autoriser les Anglais à visiter toutes les marchandises importées et, d'autre part, il ne pouvait pas être question du droit de cinquante sous, qui existait en Angleterre sous une autre forme. Si on le supprimait en France pour les Anglais, il n'y avait aucune raison de ne pas appliquer le même traitement aux Espagnols, aux Suédois et aux villes hanséatiques. Il restait une troisième solution, consistant à adopter un *modus vivendi* qui stipulerait l'exemption réciproque pour un nombre égal de navires des deux pays.

Les négociations traînèrent encore un peu, puis un an après, devant les complications croissantes avec la Hollande, le roi autorisa notre ambassadeur à traiter sur les bases d'un tarif réduit de moitié sur celui de 1667.

Pour les Hollandais il n'en fut point ainsi. A tort ou à raison ils se prétendirent directement visés dans cet édit de 1667 et affirmèrent que le système économique de Colbert tendait à les réduire complètement à l'impuissance. Colbert protesta; rien n'y fit : la Hollande voulait l'abrogation pure et simple du nouveau tarif et le retour à celui de 1664. Cela ne rentrait nullement dans les vues du ministre, qui tenait essentiellement à ses idées. Mais des principes politiques, quels qu'ils soient, laissent supposer, de la part de celui qui les applique, le moyen de les soutenir, fût-ce en recourant aux armes. Une telle perspective n'était pas faite pour effrayer le roi à un moment où la puissance militaire du royaume n'avait rien à redouter de ses voisins. Aussi encouragea-t-il son ministre à poursuivre la voie dans laquelle il s'était engagé, en le prévenant de ne pas se préoccuper des conséquences qui en résulteraient. Tant que la paix ne fut pas signée entre la France et l'Espagne, la Hollande conserva une certaine réserve et ne témoigna pas trop ouvertement son mécontentement du tarif de 1667. Quand le traité d'Aix-la-Chapelle

(2 mai 1668) fut connu et quand elle s'aperçut que Louis XIV se disposait à s'entendre avec les Flamands pour donner un grand développement au port d'Anvers en se passant d'elle dans toutes sortes de transactions commerciales, elle ne prit plus aucun détour pour cacher ses sentiments à notre égard[1]. Ils étaient si peu bienveillants et les mesures vexatoires proposées alors contre le roi trouvèrent un tel accueil dans les masses populaires que de nombreux rapports mirent Colbert au courant de ce qui se tramait contre nous. Depuis de longs mois, les Hollandais se demandaient s'il valait mieux rompre tout commerce avec la France ou le continuer avec désavantage et à perte.

Ils hésitaient à sacrifier un grand nombre de matelots et de marchands qui vivaient d'un négoce où l'importation des vins, du sel, des huiles, des soies et des merceries et l'exportation des épiceries, des draps et des toiles atteignaient un chiffre d'affaires de 10 000 000 de livres[2]. Ils craignaient en outre de voir d'autres nations suivre leur exemple et, ayant alors à faire face de plusieurs côtés à la fois, subir un préjudice extrême. Ils avaient beau dire que la richesse de la France consistait à produire « ou pour la délicatesse, ou pour le luxe, mille choses qui ne sont pas nécessaires à la vie, et celle de la Hollande à les débiter », néanmoins ils redoutaient que les États du Nord, en les voyant se priver des vins et des vêtements français pour ne pas laisser sortir de chez eux l'argent qu'ils détenaient, que ces États, c'est-à-dire la Suède, le Danemark, la Pologne, les côtes de la mer Baltique,

[1] B. N. — 500 Colbert, vol. 203, folio 397. — Cf. CLÉMENT, *Lettres de Colbert*, t. II, deuxième partie, p. 459. Paris, 8 vol. in-8°.

[2] Sur cette somme, les vins et les eaux-de-vie de France étaient représentés par 8 000 000 de livres environ ; d'après les calculs les Hollandais en réexportaient un huitième. « L'on appuye cette supposition sur ce que la Suède, la ville de Hambourg et quelques autres de la mer Baltique tirent en partie leurs vins de France à droïcture. Mais l'on ne dict pas qu'outre ce que l'on a envoyé d'icy dans le nord soubz le nom véritable de vins de France, on y en faict passer quantité soubz celui de vin du Rhin et que l'on en envoye même à Cologne en grand nombre pour falsifier sur le Rhin mesme ceux qui y descendent du hault de cette rivière. Ainsy ce qui sort de ces provinces passe assurément de beaucoup le huictième auquel on le fait seulement monter... » Aff. étr. Corr. cons. Holl., 28 mars 1669.

ne les copiassent, en se contentant de bières et d'étoffes fabriquées chez eux. C'était alors pour la Hollande une ruine certaine; car, n'ayant plus de transports maritimes à effectuer, transports qu'elle avait presque monopolisés sur la terre entière, elle voyait s'éteindre ainsi la principale source de ses revenus. D'ailleurs, en imposant les vins français, on poussait peut-être les Hollandais à se contenter des vins du Rhin, « beaucoup plus froids et même plus chers ».

Quant aux vêtements, la question était encore plus compliquée, car les modes françaises avaient déjà un énorme succès à l'étranger; les étoffes de soie, les rubans, les chapeaux, les passementeries venaient toutes de France. Aussi prenait-on soin, dès qu'un patron était nouveau dans le royaume, de le faire copier et imiter par les ouvriers hollandais afin de pouvoir, le cas échéant, interdire l'importation des étoffes françaises sans trop mécontenter les élégants et les élégantes des Provinces-Unies [1].

Telle était la situation quand le marquis de Pomponne, nouvellement nommé ambassadeur à la Haye, quitta Paris pour gagner son poste. Avant son départ, Colbert lui recommanda d'étudier les dispositions du Grand Pensionnaire à notre égard et de savoir si, comme il en avait déjà été question, il songeait « à imposer si considérablement les vins français que la cherté en dégoustât les peuples et à diminuer de telle sorte celle de la bière que le bon marché les y ramenast [2] ». Il devait en plus voir si les Hollandais, à court d'argent et n'en trouvant qu'en France, avaient plus de difficultés à s'en procurer que jadis et s'ils ne se proposaient pas de conserver par tous les moyens possibles le peu d'argent qu'ils avaient encore [3].

[1] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, 28 mars 1669.
[2] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, mars 1669.
[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 4715, fol. 43, s. d. Voici ce que dit Pomponne dans ses mémoires manuscrits au sujet de ses instructions : « Le roy connaissait toutes ces mauvaises dispositions lorsqu'il m'envoya en Hollande et plus touché en quelque sorte de la pensée de s'en ressentir que du dessein ou de l'espérance de la faire changer, il donnait beaucoup plus à cette ambassade l'apparence d'une continuation d'amitié qu'un désir de ramener les Estats par une négociation véritable. La chaleur de la nouveauté était

Une fois installé, Pomponne se rendit compte de l'hésitation et du grand embarras de la Hollande à prendre une décision. Le Grand Pensionnaire ne lui cacha pas le vif désir qu'il aurait eu de rencontrer Colbert lui-même pour l'entretenir de toutes ces questions et tâcher de les éclaircir. La première dépêche de notre ambassadeur concorde pleinement avec les instructions qu'il avait reçues : « Vous me fistes, Monsieur, l'honneur de me dire, lorsque je pris congé de vous, que ces gens icy pour se revencher de notre commerce parloient de se passer des marchandises qu'ils ont jusqu'ici tirées de France. Je n'entends autre chose tous les jours, et c'est aujourd'hui la grande application de M. Van Beuning *(sic)* à Amsterdam. L'importance est qu'ils y puissent réussir. Au moins ne le feront-ils pas sans incommoder leurs peuples, puisque l'expédient qu'ils veulent prendre est de charger tellement nos vins et de descharger de telle sorte les bières, que la cherté esloigne de l'un et que le bon marché rapproche de l'autre. Ce que j'en apprends jusqu'icy n'est que des bruits qui se respandent dans le public, car nul ministre ne m'en a encore parlé, et à moins qu'ilz ne s'en ouvrent, je tesmoigneray ignorer le chagrin qu'ilz en font paroistre. Je suis... etc[1]. »

Quelques jours après, Pomponne avait une entrevue avec le Grand Pensionnaire, où la conversation roula sur le commerce en général. Il en rendit compte à Colbert, qui lui répondit en ces termes : « Je vous diray en peu de mots que je ne crois pas que l'imposition que les Estats veulent mettre sur les vins de France nous fasse grand préjudice... J'espère que l'emportement de van Benningen qui a vu icy la conduite du Roy et les moyens dont Sa Majesté s'est servie pour augmenter les manufactures et le commerce par mer de son royaume, aydera beaucoup au dessein qu'elle a formé sur ce sujet... Comme la matière du com-

encore trop forte dans la triple alliance pour espérer sy tost de la désunir... »

[1] Aff. étr. Corr. cons. La Haye, 1663-1673. 2 vol. La Haye, le 7 mars 1669.

merce est très délicate et très difficile à pénétrer, je vous prie de m'informer avec soin de toutes les résolutions que les Etats prendront sur les propositions du sieur van Benningen et sur tout ce qui concerne cette matière. Il seroit même très important pour le bien du service de Sa Majesté que vous fissiez vos diligences pour estre informé du nombre des vaisseaux qui sont à présent aux Estats et à tous leurs sujets; de la qualité des vins de France qui entrent tous les ans dans leur pays, de celle qui s'y consomme et qui se transporte dans les pays du Nord, comme aussy des eaux-de-vie, vinaigres, sel et fruits et autres denrées et marchandises du royaume.

« Faites-moy aussy scavoir tout ce qui se passe sur nos étoffes, merceries et généralement sur toutes les modes de France, tant à l'égard des femmes que des hommes. Surtout faites ces recherches avec adresse et secret, n'estant pas à propos de tesmoigner aucune envie de scavoir toutes ces choses. Il est mesme nécessaire d'affecter de ne pas paroistre si savant en ces matières qui doivent tenir fort au cœur des Hollandais [1]. »

Pomponne continua à tenir Colbert au courant de ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait autour de lui, et ses différentes dépêches sont assez pessimistes. Colbert, au contraire était plein d'espoir pour l'avenir : « Je vous puis assurer, lui répondait-il, que je n'ai point d'inquiétude de la levée de l'imposition que les États délibèrent de mettre sur nos vins pour en diminuer ou retrancher la consomption. Vous verrez qu'ils feront toutes les démonstrations pour persuader qu'ils la remettront, mais je crois bien plus tost qu'ils ne la feront point [2]... » — « Comme la matière du commerce est très délicate et même fort douteuse, nous verrons par l'événement s'ils réussissent dans leurs desseins, mais jusqu'à présent je n'en suis pas persuadé. » — « Je vous prie de me tenir toujours adverti de tout ce qui se passera en Hollande concernant notre commerce et nos manu-

[1] Clément (P.), *Lettres de Colbert*, t. II, deuxième partie.
Bibl. de l'Arsenal. Dépêche de Colbert à Pomponne, 29 mars 1669.

factures, afin que, s'ils prennent quelque résolution qui y soit préjudiciable, je puisse travailler à nous en garantir et mesme à en profiter s'il se peut[1]. »

Tout l'été passa en expectative, les Hollandais cherchant le meilleur moyen de se venger de nos tarifs. Pomponne continua, conformément à ses instructions, à observer et à raconter ce qu'il apprenait[2]. Il vit plusieurs fois, pendant le mois d'août, M. de Witt, soit dans des cérémonies, soit à l'ambassade; à la suite d'une dernière visite, il rapporta à Colbert l'entretien, le jugeant très important : « ... M. de Witt me dit que toute l'origine [de l'inimitié de la Hollande vis-à-vis de la France] en estoit dans le commerce qu'il ne paroissoit que trop que la France vouloit ruiner dans ces provinces, qu'il avoit résolu de m'en parler affin de veoir sy l'on y pouvoit apporter quelque remède et sy l'on pourroit aller au-devant d'un mal qui nous seroit à l'un et à l'autre si préjudiciable..... Pour la cessation de l'achat de nos vins, de nos denrées et de nos manufactures dont il paroissoit me faire peur, je luy dis que je les croyois icy capables de l'exécuter en partie, mais que difficilement me persuaderoit-il que tant de peuples accoustumés à l'usage du vin retournassent aisément à la bierre; je luy fis mesme veoir combien celui du Rhin, qui fait les délices des gens accomodés, s'accordoit mal avec le tempérament des gens du commun qui le demande plus fort tels que sont ceux de France. Et que la mesme chose estant presque pour nos autres fruicts dont il est difficile de se passer, ce seroit au plus du débit de nos manufactures dont ils pourroient nous priver. Mais, sur ce point mesme, je luy fis veoir combien depuis peu d'années ils en ont diminué le transport par les diverses fabriques qu'ils ont établies en ce pays. En effet, je fus surpris du chapeau qu'il portoit et qu'il me dict estre faict

[1] Bibl. de l'Arsenal. Dépêches de Colbert à Pomponne, 5 et 12 avril 1669.

[2] « Vous me ferez plaisir, lui recommandait Colbert, de me donner avis de tout ce qu'il [van Benningen] fera sur cette matière, afin que, s'il y a quelque chose qui soit contraire aux traités, nous puissions en demander l'abolition ou nous en relever par des voyes qui ne leur seront pas advantageux. » Lettre du 3 mai 1669.

icy, parce qu'il ne le cédoit guère à ceux qui se font à Paris, d'où se tiroient autrefois tous ceux dont on se servoit dans ces provinces[1]. »

Ces indications concordaient avec l'opinion de Colbert, et voici ce qu'il répondait à M. de Pomponne : « M. de Witt a grand raison de ne point s'étonner de la diminution du commerce; elle est la même partout, et nous en ressentons ici les effets avec beaucoup plus de dommage, d'autant que les blés n'ayant aucun débit, ceux qui ont du bien ne peuvent en tirer le revenu, ce qui par un enchaînement logique, certain, empesche la consommation et par conséquent diminue sensiblement le commerce. Il y a lieu d'espérer qu'il se rétablira, et alors il n'y a pas de puissance ni d'industrie au monde qui puisse empescher que la Hollande ne l'ayt presque tout entier. Tout ce qui peut se faire dans le royaume est de restablir un peu nos manufactures, et quoiqu'elles soulagent les sujets du Roi, elles ne peuvent jamais faire un grand tort aux grands establissements de la Hollande[2]. » La lettre que l'on vient de lire témoigne d'une tranquillité un peu étonnante, si on la compare aux instructions et aux dépêches de notre ambassadeur. Aussi pensons-nous que cet optimisme est tout de circonstance, car ces lignes semblent bien être destinées à passer sous les yeux de M. de Witt lui-même et peut-être des États Généraux, pour les rassurer et diminuer leurs appréhensions s'il était possible.

Néanmoins, il est certain que Colbert ne croyait pas à la gravité de la situation, car il écrivait encore le 27 septembre : « ..... Quelque démonstration que les États fassent de vouloir augmenter les droits d'entrée sur les marchandises et denrées qui viennent de France, je ne crois pas qu'ils en puissent prendre la résolution, parce qu'il n'y a rien de si contraire à leur commerce et que je doute mesme qu'ils en puissent tirer un grand avantage[3]. »

[1] Aff. étr. Arch. cons. Hollande. Lettre du 5 septembre 1669.
[2] Clément (P.), *Lettres de Colbert*, t. II, p. cxxxi, 13 septembre 1669.
[3] Bibl. de l'Arsenal. Dépêche de Colbert à Pomponne, 27 septembre 1669.

La lettre arriva au moment où « l'assemblée de Hollande » venait de se séparer. Witt, poussé par van Benningen, y avait pris lui-même la parole sur la nécessité de modifier le commerce avec la France et d'imposer si fortement toutes les denrées et les marchandises importées que l'usage en cessât dans les Provinces-Unies. Les mesures à prendre lui paraissaient plus urgentes depuis qu'il savait que quelques vaisseaux hollandais chargés de fromages n'avaient pu débarquer leur cargaison dans les ports français à cause de l'augmentation des droits d'entrée sur ces marchandises et avaient dû revenir avec leur chargement [1].

On envisagea les représailles à appliquer; il fut question de mettre vingt livres d'entrée sur chaque barrique de vin importée et d'augmenter du tiers les droits sur les autres marchandises, mais ces mesures n'avaient pas d'effet immédiat, tous les entrepositaires hollandais ayant accumulé dans leurs magasins des stocks considérables de produits de toutes sortes, dès que des bruits alarmants avaient circulé. En outre, les vaisseaux hollandais avaient déjà quitté leurs ports d'attache pour Bordeaux, où ils allaient charger les vins de la nouvelle vendange; il était donc bien tard pour prendre une décision cette année-là. En tout cas, l'unanimité des avis sur ce sujet était bien loin d'exister parmi les représentants des diverses villes des Provinces-Unies. Aussi est-ce avec raison que Pomponne écrivait : « Ce n'est pas que la résolution des Estats soit encore prise; l'assemblée de Hollande a laissé seulement, en se séparant, des députés qui doivent examiner plus exactement une affaire qui se peut dire de la première importance pour cet Estat. Il s'agit de donner une forme nouvelle à tout son commerce et de transporter ailleurs et avec incertitude du succès un traffic estably et esprouvé avantageux depuis sy longtemps... La privation du débit des fromages, qui touche plus générallement le revenu de ce pays, a fait pencher ce qui restoit encore d'esprits incertains et semble les rendre plus susceptibles

[1] Les 100 livres de fromage se payaient 7 livres et demi et devaient acquitter un droit d'entrée de 15 livres.

de l'opinion que l'on s'attache depuis quelque temps de leur inspirer, que la France marche à leur ruine sur la destruction de leur commerce. Ainsy beaucoup croient que les depputés achèveront cette affaire, mais j'y vois encore bien de la longueur et de la difficulté avant qu'elle passe dans toutes les provinces[1]... »

Colbert, au même moment, semblait peu redouter les effets de l'agitation de van Benningen. « J'ay peine à croire, écrivait-il, qu'il nous puisse faire beaucoup de mal, quelque résolution qu'il prenne[2]. » Il comptait sur les divergences d'opinion qui se produisaient au sein des Etats pour retarder, peut-être même pour reculer indéfiniment toute solution. Les nouvelles qu'il recevait étaient d'ailleurs de nature à l'ancrer dans cette idée. M. de Groot, que l'on désignait comme futur ambassadeur de Hollande en France, affirmait qu'il se faisait fort, si le roi apportait quelques adoucissements au nouveau tarif, de rétablir des rapports amicaux et solides entre les deux peuples[3].

Au milieu d'octobre, les États de Hollande tinrent une session extraordinaire pour examiner la situation créée par le nouveau tarif. On s'agita beaucoup, on discuta avec passion, mais on ne put aboutir à aucune décision sérieuse et l'Assemblée ajourna sa réponse à la deuxième semaine de novembre. La principale opposition venait de Rotterdam, dont le commerce consistait surtout dans le trafic des vins, qui ne voulait pas sacrifier son intérêt particulier à l'intérêt général. Les autres villes prétendaient que, pour atteindre sûrement les manufactures françaises, il fallait que la Hollande fît entrer dans son dessein l'Angleterre et les villes hanséatiques, sous peine d'enrichir ses voisins d'un commerce dont elle se serait privée. Mais pareilles tentatives avaient été faites en 1658 et en 1659, sans pouvoir entraîner les Anglais à soutenir la Hollande. Pomponne, en racontant tout cela à Colbert, lui disait avec raison : « ...De tant de difficultés qui se rencontrent au dessein que l'on y a sy fort à cœur de rompre

[1] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, 3 octobre 1669.
[2] Bibl. de l'Arsenal. Dépêches de Colbert à Pomponne, 4 octobre 1669.
[3] Aff. étr. Hollande. Corr. dipl., 24 octobre 1669. Lettre de Pomponne.

indirectement le traficq des marchandises de France, on peut juger, Monsieur, de l'importance de laquelle il est pour ces provinces. Il sera difficile que cette affaire soit sitost terminée. Toutes ces agitations marquent seulement la forte inquiétude dont ces peuples sont touchez pour leur commerce [1]. »

Au mois de novembre, comme cela avait été convenu, les États de Hollande s'assemblèrent à nouveau. L'opinion la plus répandue était que l'on se contenterait de mettre des droits très élevés sur toutes les marchandises françaises et d'interdire les objets de luxe. M. de Witt s'arrangea pour voir Pomponne durant les premiers jours de la session, et il lui laissa entendre qu'il pourrait user de son influence sur les États pour interrompre la discussion, si on pouvait « luy dire seulement que l'on voulust entrer dans quelque accomodement pour remettre l'égalité dans le commerce et le laisser même plus advantageux à la France ». Mais laissons notre ambassadeur raconter la fin de l'entrevue : « Il passa à s'expliquer la prétention que ce qui se faict en France est en quelques poincs contraire au traicté de 1667 et en tout opposé à son esprit. Il attaqua ensuite la Compagnie du Nord... Il concluoit de tout ce discours que le dessein de la France estant trop visible de priver les Provinces-Unies de la seule subsistance qu'elles tiroient de leur traffic, elles ne pouvoient l'empêcher de s'en deffendre par les mêmes voyes ; mais il tesmoignoit de la douleur qu'elles y feussent réduites ; et en exagérant le mal que nous nous ferions réciproquement, il tâchoit de me faire entrer dans les moyens de le destourner [2]. »

Un mois plus tard, Colbert était toujours dans la même disposition ; il restait persuadé que les commissaires des États, acharnés à boycotter (pour employer un terme moderne) les manufactures de France, auraient bien de la peine à y réussir sans causer de dommages à leur pays. Il disait même à Pomponne : « Les appréhensions qu'ils ont du traité de commerce qu'ils disent que

[1] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, 24 octobre 1669.
[2] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, 8 novembre 1669.

mon frère fait en Angleterre sont fondées sur le reproche continuel que leur conscience leur fait de l'ingratitude qu'ils ont eue pour la France, ce qui leur donne lieu de croire qu'elle est en droit de faire tout ce qui luy paroistra bon et avantageux sans avoir aucun égard aux traités qu'elle a avec la Hollande. Mais vous savez que nostre maître n'agit pas sur ces principes et qu'il ne croit pas qu'il soit de sa justice de suivre un mauvais exemple, quelque avantage qu'il en puisse retirer [1]... »

Pendant que le grand ministre traçait ces lignes, l'agitation était toujours aussi vive à la Haye. Les États s'étaient réunis le 5 novembre et ils s'étaient séparés le 8, sans avoir pu convenir de nouvelles impositions à appliquer. Le 11, eut lieu une autre réunion, qui se prolongea sans résultats jusqu'à dix heures du soir. Le 19, même tentative infructueuse; on décida alors de s'ajourner *sine die*. Jusqu'alors le seul effet appréciable de ces réunions était d'arriver à formuler des menaces; c'est ce qui permettait à Colbert de dire : « Je ne sais si l'imprudence et l'emportement de van Benningen n'auront pas engagé son pays dans un pas duquel il aura peine à se retirer... Ne serait-il pas plus avantageux pour les sujets du roy que les Hollandais exécutassent leurs menaces, que de demeurer en l'estat qu'ils ont esté jusqu'à présent?... Je crois qu'à la fin les Estats s'apercevront qu'ils se font plus de tort qu'à nous et, pour dire le vray, je souhaite qu'ils fassent quelque chose de ce dont ils nous menacent depuis tant de temps [2]. »

Devant cette incertitude et cette irrésolution, les États envisagèrent en février le moyen d'appliquer temporairement pour une année les mesures proposées, espérant trouver pendant ce temps quelque accommodement avec la France, mais au mois de mars l'affaire n'était pas plus avancée, car l'accord, qui avait

[1] Lettre de Colbert à Pomponne, 8 novembre 1669. B. n. 500 Colbert, vol. 204, fol. 298. — Cf. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, deuxième partie, p. 497.

[2] Bibl. de l'Arsenal. Dépêche de Colbert à Pomponne, 28 novembre 1669, 13 et 27 décembre. — Cf. Clément (P.), *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 500.

paru imminent entre les villes, n'avait pu être conclu. De guerre lasse, M. de Witt se décida à envoyer à Paris M. de Groot, avec mission de tâter un peu les dispositions du gouvernement royal. Elles n'étaient guère favorables, à en croire Colbert : « Je puis vous dire à l'avance qu'il aura de la peine à obtenir le changement de la conduite qui a esté tenue jusqu'à présent, quelque menace qu'il fasse de l'exclusion de nos eaux-de-vie, et que je ne désespère pas que le Roy ne se garantisse de l'effet de la mauvaise volonté des Estats, quand mesme ils exécuteroient les projets qu'ils font depuis si longtemps de nous nuire [1]. »

Groot arriva en France au début d'octobre; il vit d'abord de Lionne, puis Louis XIV et lui remit un mémoire où étaient exposés les griefs de la Hollande contre notre nouveau tarif douanier [2]; on écouta ses observations, mais il dut repartir sans avoir pu obtenir d'autre résultat que l'engagement du roi de se tenir « exactement dans l'exécution de sa parole et de ses traités ». Autant dire que rien ne devait être changé aux impositions. Le retour de Groot donna lieu à divers commentaires, et dans le public le bruit courut même que cette fin de non-recevoir précédait de quelques jours la rupture des relations diplomatiques entre la Hollande et la France. C'était prématuré, mais il est certain que l'avenir restait fort inquiétant.

Les États de Hollande, en constatant l'insuccès de leur émissaire, se décidèrent enfin à agir. Les provinces de Hollande, de Gueldre, d'Utrecht et d'Overissel imposèrent de la moitié de leur valeur les sels, les étoffes et toutes les marchandises manufacturées de France, et interdirent l'importation des eaux-de-vie, des beurres, des fromages et des viandes salées. « Cette affaire, dit Pomponne, fait grand bruit en ce pays et les sentiments sont fort partagés sur l'effet qu'ils doivent produire. On convient qu'elle va apporter une grande interruption à un commerce qui faisoit vivre une grande partie de ces peuples, mais tous se flat-

[1] Clément (P.), *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 551. Lettre de Colbert à Pomponne du 12 septembre 1670.

[2] Aff. étr. Corr. cons. Hollande, 10 octobre 1670.

tent que, par le préjudice que la France en recevra, on pourra reprendre un nouveau concert et que cette suspension ne durera pas longtemps [1]. » Les sentiments en effet étaient très partagés; l'unanimité était loin d'exister parmi les provinces hollandaises et l'on redoutait fort que la Zélande, qui n'avait pas adhéré à la décision nouvelle, ne profitât de l'exclusion des boissons chez ses voisins, comptant sur l'indulgence de ses magistrats qui « ferment les yeux à une tromperie qui seroit d'une grande utilité à la province, parce qu'elle feroit en cette sorte un commerce dont les autres se seroient privées [2] ».

Colbert savait déjà à quoi s'en tenir depuis une huitaine de jours; des commerçants français lui avaient fait connaître les intentions des Hollandais. Il les prévoyait : « Nous attendons ce coup avec quiétude et peut-être il ne nous fera pas tant de mal que MM. d'Amsterdam croyent. » M. de Witt voulut atténuer, autant qu'il le pouvait, la mauvaise impression que cette mesure devait causer en France; il alla trouver Pomponne pour lui faire voir « que la seule nécessité et l'impuissance de porter en France les sommes qu'emportoient les marchandises que cet Estat en tiroit, lorsque la France n'en tiroit plus de ce pays, les avoit réduitz à cette résolution ». Ce qui permet d'ajouter foi à la protestation, c'est qu'il avait été formellement convenu, à la suite de cette mesure, qu'elle serait suspendue chaque fois que le roi modérerait les impositions sur les manufactures de Hollande.

Toutefois, Colbert restait sceptique, et il n'avait pas tout à fait tort, car les provinces de Frise et de Groningue, à la fin de décembre 1670, adhérèrent à l'interdiction des eaux-de-vie et des autres produits [3]. Les menaces continuelles de la Hollande finirent par lasser le roi, qui se décida, au début de janvier, à riposter, en interdisant de charger les eaux-de-vie sur les bâtiments hollan-

[1] Aff. étr. Corr. cons. Hollande. Lettre de Pomponne à Colbert, 20 novembre 1670.

[2] *Ibid.* Lettre du 27 novembre 1670.

[3] Arch. de la marine, B[7], 53. Lettre de Colbert à Pomponne, 9 janvier 1671.

dais et en frappant de nouveaux droits les harengs et les épiceries qu'ils débarquaient[1]. « La nouvelle en fut reçue avec une peine très grande par les marchands, écrit Pomponne, mais je vis hier, dans une visite que je reçeus de M. de Witt, que la réflexion et l'embarras s'en étendent à tout l'Estat... Nous estions dans des sentiments trop opposés pour nous pouvoir accorder. Il revint toujours à me prier de vouloir rendre compte au roi de la justice de ces remontrances et à vouloir assurer Sa Majesté que l'on recevroit d'elle comme une grâce qu'en voulant révoquer ces ordonnances elle volust annuler toutes celles des Estatz[2]. » Le Grand Pensionnaire ne s'en tint pas à cette démarche; plusieurs fois il revint trouver notre ambassadeur, prétendant que le roi aurait violé le traité de 1662 et demandant que l'on revînt à l'état de choses observé auparavant[3].

C'est qu'en effet, si le nouvel arrêt ne pouvait pas encore produire de sérieux avantages pour la France, il avait déjà empêché beaucoup d'armateurs hollandais d'envoyer dans le royaume leurs vaisseaux, comme ils en avaient l'habitude, et cette répercussion s'était fait sentir dans les Provinces-Unies. Colbert était tout à fait décidé à continuer la lutte économique. « Je puis vous assurer, disait-il à Pomponne, qu'autant de pas M. van Benningen fera pour empêcher tout le progrès de ce que le Roy a entrepris, autant il trouvera de contre-coups comme celuy de l'arrest du conseil qui le feront assurément beaucoup plus reculer qu'avancer. Je pourrais encore vous dire avec certitude

[1] Arrêt du 7 janvier 1671.

[2] Aff. étr. Corr. cons. Lettre de Pomponne à Colbert, 15 janvier 1671.

[3] Witt faisait allusion aux articles 19 et 20 du traité du 27 avril 1662. Les États, dans leur interdiction de janvier, ne parlaient pas nommément des eaux-de-vie de France, mais la France seule en exportait; quant aux « manufactures de France », elles étaient expressément désignées. Le roi n'avait jamais fait que de favoriser le commerce de ses sujets par divers règlements. Toutefois le dernier arrêt contrevenait au traité de 1662, mais il faut le considérer comme une réponse au placard des Hollandais. Colbert d'ailleurs ne discutait pas ce point. Voir CLÉMENT (P.), *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 602. Lettre de Colbert du 23 janvier 1671.

que son pays se souviendra longtemps de ses funestes ambassades, pendant lesquelles il a excité par son éloquence la petite guerre que nous nous faisons pour le commerce, dans laquelle ils ont fait comme celui qui joue avec 100000 écus de fonds contre un autre qui n'a rien du tout; c'est-à-dire qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux contre nous. A nostre égard, ne courant aucun risques de rien perdre parce que nous n'avions rien, nous pouvions beaucoup gagner[1]. »

Quelques jours plus tard, une autre lettre confirmait cette façon de voir. « C'est aux Hollandais à choisir si cette escarmouche leur peut estre utile, mais pour vous dire le vray, le premier pas qu'ils feront par lequel directement ou indirectement ils contreviendront aux traictez, le Roy ne fera autre chose que de doubler le droict de fret à leur esgard et d'en descharger tous les estrangers. Je ne sçay si ce coup leur sera advantageux, mais je suis bien asseuré que s'ilz viennent en France lorsque cela sera fait, il faudra qu'ilz empruntent le nom des Hambourgeois et des Danois, et peut-estre que nous trouverons des expédients pour empescher les fraudes qu'ilz pourront commettre. Je ne scay si ce ne sera pas le dernier coup que nous pourrons leur donner, mais je scay bien qu'il leur rendra un très grand nombre de vaisseaux inutiles, et peut-estre que leurs matelots, pour ne pas mourir de faim, aymeront mieux passer en France où ilz seront bien traictez et bien accueillis. Il est difficile d'empescher l'effet de la curiosité qu'ils ont eue en envoyant un homme dans les ports du royaume pour s'instruire du commerce et des forces maritimes du Roy...[2]. »

Ces derniers mots prouvent que le Grand Pensionnaire cherchait à se renseigner sûrement pour savoir quels étaient les moyens de résistance de la France en cas de conflit et si toute la campagne de Colbert n'était pas un vaste bluff. Les renseignements recueillis lui ayant démontré que le roi était décidé à

[1] Arch. de la marine, B^7, 53. 30 janvier 1671. Cf. CLÉMENT, *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 604.
[2] Arch. de la marine, B^7, 53. Lettre de Colbert du 13 février 1671.

persévérer, sa politique, qui plus d'une fois déjà s'était distinguée de celle des États, accentua encore son mouvement séparatiste. Il renouvela sa visite à Pomponne au début de mars et chercha à lui prouver que la Hollande n'agissait ainsi que malgré elle, et que Louis XIV causait, sans s'en douter, beaucoup de tort à ses sujets. Sa démarche ne toucha guère Colbert, qui écrivit à l'ambassadeur : « Je vous puis asseurer que tous les raisonnements de M. de Wyt ne persuaderont pas le Roy et que, puisqu'il est sy bien persuadé que le placard des Hollandois sera un si grand préjudice au royaume, il peut se passer de la compassion qu'il en a, d'autant plus que le Roy, qui ayme vraysemblement plus ses peuples que le dit sieur de Wyt, n'est pas convaincu qu'ils reçoivent ce préjudice, duquel ilz ne se sont pas plaintz jusqu'à présent et il n'y a pas mesme d'apparence qu'ilz s'en plaignent à l'advenir... Sa Majesté a usé de son droit en mettant telles impositions qu'il luy a plu aux entrées et sorties de son royaume et que les Estats ont deffendu nomément l'entrée des eaux-de-vie et des marchandises de France, contre et au préjudice des traictez, et si Sa Majesté a fait et fait quelque chose à l'advenir qui soit de mesme contraire aux traictez, ils ne peuvent pas s'en plaindre puisqu'ilz en ont donné l'exemple [1]. »

Ce document accuse nettement les divergences d'opinion qui existaient en Hollande [2], les grandes difficultés que rencontrait l'application du nouveau règlement et la sourde opposition des négociants, qui durent s'adresser aux Anglais, aux Danois, aux Hambourgeois pour continuer leur trafic sous leur pavillon [3]. En

[1] Arch. de la marine, B⁷, 53. Lettre du 6 mars 1671. Dans une lettre du 9 mars (*ibid.*), Colbert ajoutait : « Les efforts des Estats n'ont produit d'autre effect que de faire enchérir depuis trois semaines de 10 livres la barique d'eau-de-vie : elle vaut 50 livres. »

[2] La déclaration de la guerre ne fera d'ailleurs pas disparaître cette divergence; en effet, le Grand Pensionnaire, après les premiers revers, décida les États à demander la paix ; les conditions du roi ayant été jugées inacceptables, la démarche du Grand Pensionnaire et de son frère fut considérée comme une trahison, et ils furent tous deux assassinés le 20 août 1672.

[3] Ce subterfuge n'avait pas échappé à Colbert. « Je crois, écrivait-il à un

France, l'exportation, loin de se ralentir, bien au contraire s'était encore développée; peut-être était-ce en prévision d'une nouvelle hausse des droits qu'on se hâtait d'augmenter les stocks; en tout cas, ces mesures avaient seulement fait monter de dix livres le cours des eaux-de-vie [1] !

Colbert, voulant s'entourer de tous les renseignements possibles, envoya un des fermiers des fermes unies en Hollande avec la mission spéciale de s'informer de tout ce qui pouvait le fixer sur ce sujet et de lui rapporter tout ce qui lui paraîtrait digne d'attention. L'abbé de Gravel, résident de France en Allemagne, fut également invité à procurer des renseignements sur le commerce des Hollandais. Ces enquêtes parallèles dénotent chez Colbert, malgré toutes ses affirmations et ses assurances, une assez forte inquiétude pour l'avenir. Les renseignements recueillis lui apprirent qu'au mois de juin 1671 les États Généraux avaient augmenté du tiers la majeure partie des droits des marchandises importées de France [2]. Mais les États, qui eux ne voyaient que le bien général du pays, avaient à lutter sans cesse dans cette entreprise contre les intérêts locaux, qui variaient avec les contrées et les conditions économiques de chaque province, intérêts souvent opposés les uns aux autres. Aussi les représentants de ces provinces n'osèrent pas s'engager pour l'avenir, et avant d'adhérer aux mesures proposées, ils retournèrent chez eux présider les diètes particulières qui devaient se tenir partout pour approuver ou rejeter les nouvelles résolutions [3].

des fermiers des fermes unies, Brunet, que nous devons encore dissimuler pour quelque temps cette contravention. Cependant, examinez avec grand soin les moyens d'empescher cette fraude et même d'exclure, s'il est possible, les nations estrangères de ce commerce afin que les François en profitent et fassent eux-mêmes le transport de leurs denrées dans les pays estrangers... » Lettre du 19 mars 1671. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. III, p. 530, 4 vol. in-4°, 1850-1855.

[1] Clément (P.), *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 609, lettre du 19 mars 1671.

[2] Aff. étr. Corr. cons. Holl. Délibération des Etats de Hollande du 15 juin 1671.

[3] Aff. étr. Lettres de Bernart du 30 juillet, du 13 avril et du 3 septembre 1671.

On apprit en outre en France que le Grand Pensionnaire avait sollicité l'Espagne, l'Angleterre et la Suède, voulant les déterminer à suivre son exemple; mais de ce côté-là l'accueil que l'on réserva à cette tentative ne fut pas encourageant. Ce résultat fut connu au milieu d'octobre, en même temps que les réponses des Provinces-Unies. Les provinces de Zélande et de Groningue furent seules à refuser de souscrire à l'interdiction des vins et des denrées de France. Les États Généraux négligèrent cette opposition et, au mépris des intérêts particuliers d'un grand nombre de commerçants lésés par cette mesure, ils publièrent, le 11 novembre 1671, l'interdiction des denrées et des vins français pour un an [1]. Ils allaient ainsi directement à l'encontre du traité de 1662, qui stipulait une liberté de commerce réciproque. Ils faisaient en même temps une nouvelle tentative du côté de l'Espagne pour l'entraîner dans leur sillage. Ils s'adressèrent au comte de Monterey (gouverneur des Pays-Bas espagnols) et essayèrent de lui arracher des mesures analogues pour les pays qui étaient sous ses ordres. Les villes hanséatiques, également sollicitées, déclinèrent les avances qu'on leur faisait [2].

L'été et l'automne n'apportèrent aucun changement à la situation, qui demeura aussi tendue entre les deux pays, lorsque, au mois de novembre, elle s'aggrava encore, et par l'augmentation du nombre des marchandises prohibées et par le redoublement de vexations multiples [3]. La guerre semblait imminente. Les États Généraux crurent qu'il était encore temps de la conjurer. Le 4 janvier 1672, ils chargèrent leur ambassadeur de remettre une lettre au roi pour lui demander en quoi ils lui avaient déplu. « Nous sommes prêts à faire tout ce qui pourra persuader Votre Majesté de la parfaite inclination que nous avons à lui rendre l'honneur et la déférence qui est due à sa personne aussi bien

[1] Aff. étr. Corr. cons. Holl. Lettres du 17 septembre et 29 octobre 1671.

[2] Aff. étr. Corr. cons. Hollande. Lettre de Bernart du 5 nov. 1671. Pomponne venait de quitter la Haye pour Stockholm, et Bernart avait été chargé de s'occuper des affaires après son départ.

[3] *Ibid.* Lettre du 12 novembre 1671. On ajouta à la prohibition : les vinaigres, les papiers, les châtaignes.

qu'à sa haute dignité, à lui faire avoir toute la satisfaction qu'elle pourra raisonnablement prétendre de ses meilleurs et plus dévoués alliés. » Après toutes les mesures prises depuis deux ans, après toutes les rancunes exposées au grand jour, une telle naïveté était vraiment ironique et ne méritait guère de réponse.

Le roi, d'ailleurs, lassé de tous ces procédés, voulait la guerre et il y était tout à fait décidé au début de février. Colbert pouvait alors écrire, sans crainte de démenti, au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, aux intendants de Rochefort, de Caen, de Rouen et de Bordeaux : « Le Roy devant déclarer la guerre aux Hollandais dans peu de temps, vous devez présupposer que les Hollandais seront incessament en mer et que particulièrement les Zélandois auront un nombre considérable de vaisseaux en course[1]... »

Il ne se trompait pas. En effet, la Hollande ne s'était pas imposé un sacrifice aussi considérable; elle n'avait pas mécontenté une foule de marchands, de commerçants, sans être décidée à endosser toutes les conséquences de sa diplomatie. Ces mesures furent complétées en poussant activement les préparatifs militaires durant tout l'hiver et le printemps; assez même pour que l'on pût écrire à Colbert : « L'Admirauté hâte de telle sorte l'armement de la flotte qu'on n'épargne pas même les dimanches et, par un ordre secret qu'ils ont des conseillers députés de cette province, ils ne laissent sortir aucun navire marchand, si bien que le commerce y est tout interrompu[2]. »

A la fin de mars, les événements se précipitèrent, la France déclara la guerre à la Hollande. Par un placard du 6 avril, Louis XIV ordonnait aux Français résidant en Hollande de quitter le pays dans un délai de six mois, à cause de « la mauvaise satisfaction qu'il avait des États Généraux », mais une ordonnance du 15 avril réduisit ce délai et donna le 6 mai comme

[1] Clément (P.), *ouv. cité*, t. II, deuxième partie, p. 646.
[2] Aff. étr. Corr. cons. Holl. Lettre de Bernart du 17 mars 1672.

date extrême[1]. Quelques jours après, Bernart recevait l'ordre de quitter la Haye[2]. La guerre était déclarée.

Nous n'avons pas à parler ici de la guerre de Hollande, mais examinons rapidement le traité de Nimègue qui y mit fin le 16 août 1678. C'était à la fois un traité de paix et de commerce. Celui-ci seul nous intéresse. Il portait que les sujets du roi et que les Hollandais jouiraient de la même liberté, « au fait du commerce et de la navigation, dont ils avaient joui avant la guerre ». Les articles du traité de 1662, relatifs aux lettres de représailles et à la liberté générale du commerce en Europe, furent renouvelés. Quant à la liberté du commerce elle-même dans les deux pays, elle ne devait être aucunement limitée ou restreinte par des privilèges ou des concessions particulières. En France, Colbert n'observa guère cette stipulation et il continua à soutenir les manufactures royales comme auparavant. Mais il souffrit beaucoup dans son amour-propre d'être obligé d'abandonner le tarif de 1667. Fut-ce un mal pour le royaume? Il est difficile de répondre catégoriquement : il faut distinguer suivant le point de vue auquel on se place. Les industries particulières, les manufactures nouvellement créées souffrirent certainement de cet état de choses, car, livrées à elles-mêmes, tout au moins officiellement, elles eurent à lutter dès leurs débuts contre la concurrence étrangère, et plus d'une sombra à la suite de cette crise politique. Quant aux produits du sol, tels que les vins, les eaux-de-vie, les grains, et quant à certains produits manufacturés que la France était seule à fabriquer, comme les draps et les soieries, le traité de 1678 leur fut plutôt favorable. Il mit agriculteur et viticulteur à l'abri de crises comme ils venaient d'en traverser depuis quatorze ans, et il leur assura des débouchés aussi réguliers que possible en écartant le danger d'une nouvelle guerre de tarifs qui, d'un jour à l'autre pouvait leur clore tous les marchés étrangers. Enfin les industries de la dernière catégorie y virent également leur avantage, car la réduc-

[1] Aff. étr. Elle fut publiée le 21 avril. Lettre du 28 avril 1692.
[2] Il se rendit à Utrecht.

tion des droits développa pour leurs produits les débouchés qu'ils avaient déjà avant la guerre et leur en assura un grand nombre de nouveaux.

Finalement, il nous semble que, dans un pays aussi bien doté que le nôtre au point de vue agricole et aussi riche au point de vue industriel, il est très difficile d'appliquer un seul des deux systèmes préconisés tantôt par Colbert, tantôt par la Hollande. Il faut donc arriver à trouver un *modus vivendi* qui permette au gouvernement de protéger les produits manufacturés contre les éventualités d'une concurrence étrangère et qui assure aux produits du sol des débouchés perpétuels... Comment concilier des intérêts aussi opposés? Le système idéal est encore à adopter, et notre gouvernement en est à utiliser les moyens de Colbert. N'en a-t-on pas eu la preuve l'hiver de 1914, quand il s'est agi de protéger notre récolte de blé contre les grains étrangers, et cette année même où des circonstances exceptionnelles ont obligé, malgré une très belle récolte, à suspendre tous les droits d'entrée sur les céréales?

Comte Elphège Frémy,
Archiviste paléographe.

L'HISTOIRE RELIGIEUSE D'ANGLETERRE

DEPUIS LE SCHISME JUSQU'A NOS JOURS

L'ANGLETERRE ET LA RÉFORME

AU SEIZIÈME SIÈCLE [1]

Nul pays, en face de la Réforme, n'eut plus d'alternatives que l'Angleterre du seizième siècle. Avec Henri VIII, c'est le schisme et le maintien du dogme catholique (1537-1547). Avec Édouard VI, c'est le protestantisme, dont le culte et le *Credo* sont peu à peu imposés à la nation (1547-1553). Avec Marie Tudor, qui rétablit l'Église d'Angleterre dans la situation où elle se trouvait avant le

[1] Ouvrages généraux : Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, pontifices... ab anno 1101 ad nostra tempora habita*, 3[e] édition, la Haye, 1739, t. VI et suiv. — Wilkins, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ a synodo Verutamiensi, A. D. 446 ad Londonensem, A. D. 1717*, Londres, 1737, t. III et suiv. — *Statutes of the realm*, t. III et suiv., Londres, 1817. — *Journals of the House of Lords beginning in anno primo regni Edwardi Sexti*. — H. Ellis, *Original Letters*, 3 séries, 1824, 1827, 1846. — Harris Nicolas et Dasent, *Acts of the Privy Council*, Londres, 1837-1895. — E. Cardwell, *Documentary annals of the Reformed Church of England... from 1546 to 1716*, Oxford, 1839. — Strype, *Ecclesiastical Memorials* et *Memorials of Cranmer*, édition Oxford, 1812-1824. — Fox, *Acts and Monuments*, édition Townsend, 1843-1849; *Narratives of the Reformation*, édition 1859. — Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édition Robertson, Cambridge, 1849. — *Calendar of State Papers, Spanish* (1509-1582). — *Calendar of State Papers, Venetian* (1509-1603). — *Calendars of State Papers, Domestic* (1547-1603). — Histoires générales de Fuller [1608-1661] (*The Church history of Great Britain*, édition de Londres, 1837), de Burnet [1643-1715] (*History of the Reformation*, édition Pocock, Oxford, 1865), de Collier [1650-1726] (*An ecclesiastical history of Great Britain*, édition de Londres, 1852), de Dodd [1672-1743] (*Church history of England from the year 1500 to the year 1588*, Bruxelles, 1737; l'édition

divorce de son père, c'est le catholicisme renaissant (1553-1558). Enfin, Élisabeth abolit de nouveau le culte romain et assure dans son royaume la victoire définitive de la Réforme (1558-1603). Son long règne de quarante-cinq ans permit d'asseoir ce qui jusqu'ici avait été instable. Après elle, le catholicisme, s'il continue à vivre, ne redeviendra jamais plus la religion officielle ou dominante de l'Angleterre

I

LE SCHISME. HENRI VIII (1509-1547)[1]

L'occasion du schisme anglican, le divorce royal, est si claire que beaucoup se préoccupent peu d'en rechercher les causes et

Tierney, Londres, 1839-1843, s'arrête à l'année 1625), de LINGARD [1771-1851] (*A History of England*, Londres, 1823-1831), de HALLAM (*Constitutional history of England from the accession of Henry VII to death of George II*, 10e édition, Londres, 1863), de DIXON (*History of the Church of England from the abolition of the roman juridiction*, Londres, 1884-1900), de J. GAIRDNER (*The English Church in the sixteenth century from the accession of Henry VIII to the death of Mary*, Londres, 1904), de W. FRERE, *The English Church in the reigns of Elizabeth and James*, Londres, 1904. — J. GAIRDNER, *Lollardy and the Reformation in England*, 4 vol., Londres, 1908 et suiv.

[1] *Letters and Papers, Foreign and Domestic of the reign of Henry VIII*, Londres, 1862-1905. — HARPSFIELD, *Treatise of the pretended divorce between Henry VIII and Catherine of Aragon*, édit. de 1878. — KAULEK, *Correspondance politique de Castillon et de Marillac*, Paris, 1885. — EHSES, *Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Henrichs VIII von England, 1527-1534*, Paderborn, 1895. — SANDERS, *Historia schismatis Anglicani*, Cologne, 1628. — Lord HERBERT OF CHERBURY, *Life and Reign of Henry VIII*, Londres, 1649. — KNIGHT, *The Live of Dean Colet, Dean of St-Paul in the reign of Kings Henry VII and Henry VIII*, Londres, 1724. — LE GRAND, *Histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Arayon*, Paris, 1845. — DU BOYS, *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*, Genève, 1880. — BREWER, *The reign of Henry VIII*, 2 vol., Londres, 1884. — BUSCH, *Der Ursprung der Ehescheidung König Henrichs VIII von England*, dans l'*Historischer Taschenbuch*, série VI, t. VIII, p. 271-327. — J. GAIRDNER, *New leights on the divorce of Henry VIII*, dans l'*English historical Review*. — Du même, *The Fall of cardinal Wolsey*, dans les *Royal transactions*, nouvelle série, t. XIV, p. 231. — CHAUNCEY, *Historia aliquot martyrum*, édition Doreau, Londres, 1888. — FRIEDMANN, *Anne Boleyn*, 1884. — *Cardinal Wolsey*, Londres, 1888. — POLLEN, *Acts of English Martyrs*, Londres, 1891. — FROODE, *The Divorce of*

rejettent tout sur le despotisme du roi et la servilité du peuple : procédé aisé qui n'a que l'inconvénient de prendre l'effet pour la cause; car c'est précisément dans sa lutte contre Rome que le roi vit jusqu'où pouvait s'étendre son pouvoir.

Le schisme d'Henri VIII n'est qu'un épisode de l'éternel conflit entre l'Église et l'État. Or ce conflit, en Angleterre, était ancien. Il suffit de rappeler les luttes d'Alexandre III et de Henri II au douzième siècle, d'Innocent III et de Jean sans Terre au treizième, luttes qui se terminèrent par l'humiliation du pouvoir royal. Le souvenir de cette humiliation ne s'était pas perdu. « Henri VIII, écrit l'ambassadeur impérial en 1533, songe à réparer les erreurs d'Henri II et de Jean, qui, poussés par la nécessité, ont rendu l'Angleterre et l'Irlande tributaires du pape. » L'archevêque de Cantorbéry, Warham, dira, quelques jours avant sa mort, que le roi s'engage dans la voie d'Henri II et que sa politique ressemble aux Constitutions de Clarendon (1164). Et la destruction de la châsse de saint Thomas Becket sera moins l'effet d'une avidité sans scrupule que l'assouvissement d'une rancune vieille de quatre siècles. Là où avait échoué Henri II, Henri VIII devait réussir, parce que les temps étaient autres : l'esprit du seizième siècle fut nettement hostile à la domination papale, et le pouvoir civil ne reconnaissait plus d'autorité qui lui fût supérieure [1]. A l'idéal d'unité du moyen âge avait succédé l'esprit de nationalité, qui est par essence séparatiste et dont l'effet est le morcellement et la division. L'Europe septentrionale s'émietta en Églises nationales, indépendantes, fières de secouer ce qu'elles appelaient le joug papal. « Au temps d'Henri VIII, pourra écrire Philippe II à Paul IV en

Catherine of Aragon, story as told by the imperial ambassadors resident at the court of Henry VIII, Londres, 1891. — LUPTON, *The Influence of Dean Colet upon the Reformation of the English Church*, Londres, 1893. — POLLARD, *Henry VIII*, Londres, 1902; *Cranmer*, Londres, 1904. — *Lives of the English Martyrs*, édition Camm, Londres, 1904, t. I. — STONE, *Renaissance and Reform*, Londres, 1904. — G. CONSTANT, *Schisme d'Angleterre et ses cultes*, dans le *Correspondant*, 10 septembre 1910; *Évêques Henriciens sous Henry VIII*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1912.

[1] RANKE, *Römische Päpste*, t. Ier, p. 39, 7e édition, Leipzig.

1559, tous, à l'exception de l'évêque de Rochester et de Thomas Moore, approuvèrent le schisme. » L'autorité pontificale avait subi une éclipse graduelle et de plus en plus grande durant la captivité d'Avignon, le grand schisme d'Occident, les désordres de la Renaissance. Son prestige fut encore diminué par ces guerres du seizième siècle dont l'Italie servit d'arène et auxquelles les papes durent prendre part à l'égal de petits princes temporels, échangeant la tiare pour le casque, comme Jules II, ou se jetant tour à tour dans les bras de l'empereur et du roi de France, comme Clément VII. La sujétion de la papauté au roi de France avait suscité le grand schisme, sa dépendance de l'empereur pouvait avoir également des résultats désastreux. La défiance qui s'est emparée des esprits en 1527 persistera en Angleterre durant le pontificat de Clément VII et il sera facile de l'entretenir. « Si le roi, écrivait Wolsey, est cité à Rome en personne ou par procureur, pas un de ses sujets ne le tolérera, et, s'il apparaît en Italie, ce sera à la tête d'une formidable armée. » La nation est portée à se méfier d'une juridiction qu'on lui dit influencée par son ennemi. D'ailleurs les liens qui l'attachent à Rome sont devenus plus lâches avec le temps. Wolsey s'était fait nommer à vie légat du Saint-Siège; il le fut de 1518 à 1529 et, à ce titre, il exerça une autorité sans limite sur le clergé. L'Église d'Angleterre ne tint plus à Rome que par son intermédiaire; la chute de l'un devait provoquer la ruine de l'autre. On s'habitua à cette juridiction médiate, qui fut comme un acheminement vers l'Église nationale. Les foudres, enfin, de Rome ne pourront émouvoir le peuple anglais. Leur trop fréquent usage, surtout dans des questions d'ordre temporel, les a rendues peu redoutables aux princes; et quand le Saint-Siège propose de priver Henri de son royaume, il n'est personne qui veuille s'en charger.

Si les disciples de Wycliff, unis aux lollards, disparurent presque complètement, leur esprit persista dans une grande partie de la population, sous une forme très simpliste : mépris des traditions et de l'autorité établie. Contre les lollards se tint à Londres le synode de 1511, et cinq cents d'entre eux furent

arrêtés par l'évêque de Londres, vers 1521. Ce sont les théories de Wycliff sur les biens ecclésiastiques et sur les immunités du clergé que prétendent appliquer les sujets d'Henri VIII.

Le clergé n'est pas aimé. Reginald Pole constate que « les laïques commencent à détester les prêtres. » « Les *Epistolae obscurorum virorum*, écrit More à Erasme en 1516, sont dans toutes les mains et partout populaires », et Dieu sait s'il y eut jamais satire plus violente contre le clergé, les ordres religieux, le pape. Les humanistes avaient mis à la mode ces critiques amères contre les abus de leur époque. Ils rêvaient une réforme intérieure de l'Église; leur intention était de la purifier de ses scories, non de la détruire; mais la portée de leurs coups dépassa le but; à leur insu, ils préparèrent la grande révolution religieuse du seizième siècle. John Colet, ami de More et d'Erasme, professeur à Oxford, puis doyen de Saint-Paul de Londres, parle si vivement contre les abus, qu'il est accusé d'hérésie par son évêque. Le clergé anglais, malheureusement, prêtait le flanc à ces critiques. Celui de la campagne, vivant de la vie des fermiers, *yeomen*, était ignorant et méprisé de la classe moyenne, des *gentlemen*. Le haut clergé s'inquiétait peu d'avoir les qualités de son état. L'évêque, depuis Henri VII, n'est qu'un fonctionnaire royal, pensionné sur les revenus de l'Église. Son habileté l'a fait distinguer du roi, et c'est le roi, dont il espère l'avancement, qu'il continue à servir à la cour, dans les ambassades ou les missions diplomatiques. Le diocèse ne le voit jamais, sinon usé, vieilli, ou frappé de disgrâce. En 1530, tous les évêchés, sauf trois, appartiennent à des non-résidents ou à des fonctionnaires royaux. Ce sont eux qui détiennent la moitié des doyennés et archidiaconés. Leur chef, le cardinal et légat Wolsey, ce fils de marchand élevé à une fortune insolente, ne leur donne point l'exemple par son faste, son arrogance, son amour des richesses, la négligence de ses devoirs d'état et sa vie privée.

Les sentiments anticléricaux d'une partie du peuple se reflètent dans le Parlement, surtout dans la Chambre des Communes, qu'élisaient les classes commerçantes et industrielles,

impatientes comme d'ordinaire du joug religieux et des prescriptions ecclésiastiques. Wolsey dissout le Parlement de 1515 à cause de ses attaques contre le clergé; et sauf en 1523, où la détresse financière l'y força, il n'en réunit plus tant qu'il resta au pouvoir, durant près de quinze ans. Le Parlement qui s'assembla le lendemain de sa chute (novembre 1529) n'était pas animé d'idées moins avancées que celui de 1515 : « Mylords, s'écria l'évêque Fisher à la Chambre haute, vous voyez chaque jour présenter par les Communes des bills qui tendent à la destruction de l'Église. Pour l'amour de Dieu, souvenez-vous de ce qu'était le royaume de Bohême : avec la ruine de l'Église s'écroula toute sa gloire. Maintenant, on n'entend plus qu'un cri dans la Chambre des Communes : A bas l'Église! Henri n'eut qu'à favoriser les passions du Parlement pour s'en faire un instrument de gouvernement et de domination. La vieille noblesse, qui aurait pu lui tenir tête, à la Chambre des Lords, a péri dans la guerre des Deux Roses. Et le clergé n'ose lui résister : l'Angleterre du seizième siècle n'a pas de Thomas Becket; Warham, son successeur sur le siège primatial de Cantorbéry, ne trouve d'autre excuse à sa condescendance que ces paroles de l'Écriture : *Ira principis mors est.*

Au temps d'Henri IV, la *gentry* et les lords séculiers demandaient aussi la sécularisation de la propriété ecclésiastique, et Wycliff avait fait appel au pouvoir civil pour réformer l'Église. L'élément qui fit défaut pour la révolution rêvée fut le roi. Il n'en est pas ainsi à l'époque dont nous parlons, non point qu'Henri VIII eût du penchant pour les nouveautés : il maintint l'orthodoxie; non point que le joug de Rome lui pesât : il avait vécu jusqu'ici en parfaite harmonie avec le Saint-Siège, qui lui avait décerné le titre de *Defensor fidei;* mais il voulait obtenir du pape son divorce avec Catherine d'Aragon; les résistances de Clément VII le jetèrent du côté hostile à l'Église, et la balance pencha pour le schisme. De là l'importance historique du divorce d'Henri VIII, non qu'en lui-même il ait été une cause, mais parce que, changeant en inimitié l'amitié première, il aliéna

de Rome le seul pouvoir capable de maintenir les forces contraires à l'Eglise qui tendaient à la désagréger.

C'est en 1527 que commence la fameuse affaire du divorce. Henri VIII, marié, par dispense papale, depuis seize années avec la veuve de son frère, Catherine d'Aragon, de six ans plus âgée que lui, préoccupé de sa succession (il n'avait pas d'héritier mâle) et plus encore de sa passion pour Anne Boleyn, invoqua des scrupules de conscience, qu'il n'avait point manifestés jusqu'ici. Jamais roi d'Angleterre n'avait vu une telle mortalité dans sa famille : cinq enfants mort-nés, ou décédés presque aussitôt leur naissance. Or, l'Écriture avait dit (*Lev.*, xx, 21) : « Celui qui épousera la femme de son frère fait une chose illicite..., ils seront sans enfants. » Le 17 mai 1527, Wolsey, en tant que légat du Saint-Siège, cite le roi à comparaître devant lui et l'archevêque de Cantorbéry, Warham. L'idée du roi était de faire déclarer nulle par Wolsey la dispense de son mariage, d'épouser ensuite qui lui plairait et de faire confirmer par le pape la sentence du légat. Son beau-frère, le duc de Suffolk, avait suivi une procédure analogue. Il n'y avait à ce plan qu'un inconvénient. La reine pouvait récuser la juridiction du légat, en appeler à Rome, et il n'y aurait rien de fait. Wolsey conseilla de s'adresser directement au pape, assurant qu'il faudrait tôt ou tard en arriver là. C'était en même temps pour lui le moyen de se décharger d'une grosse responsabilité. On obtint de Clément une bulle (Orvieto, 13 avril 1528), déléguant le cardinal Campeggio et Wolsey pour prononcer le jugement, sans la publicité et les formes ordinaires de la justice. Le 31 mai 1529, s'ouvrit la cour des légats, que Campeggio, sous prétexte de vacances, ajourna au 1er octobre, le jour même où le roi comptait sur la sentence (23 juillet 1529). Sept jours avant, Clément VII, de l'avis unanime des référendaires de la Rote, avait signé l'évocation de la cause en cour de Rome. Durant plus de trois ans, Henri s'efforça d'obtenir une sentence d'annulation : avis favorables des universités anglaises et étrangères, pétition des grands du royaume, menaces de tout genre, rien ne fut

négligé. Lorsque tout espoir fut perdu, Cranmer, qui avait succédé à Warham comme primat en février 1533, évoqua la cause à son tribunal et, avec d'autres évêques, rendit, le 23 mai suivant, une sentence conforme à la *Convocation* [1] de mars : « Le premier mariage du roi est nul, du fait que le pape n'a pas le pouvoir de dispenser dans le cas de Catherine, qui constitue un empêchement de droit divin. » Cinq jours après, l'archevêque déclare qu'Henri et Anne Boleyn, mariés en secret quelques mois plus tôt, le sont légalement. Et, le 1er juin, la nouvelle reine est solennellement couronnée à Westminster. Le 12 juillet, à la demande de l'empereur et de Catherine, la sentence d'excommunication frappait Henri, et son mariage avec Anne était déclaré nul. Toutefois, la peine restait suspendue et ne devait avoir son effet que si Henri, à une certaine date, ne s'était séparé d'Anne. Le roi en appela du pape au concile. François Ier, qu'une rupture entre l'Angleterre et le Saint-Siège effrayait, tenta un dernier effort. En décembre 1533, l'évêque de Paris, Du Bellay, vint à Londres, où il ne put obtenir d'autre promesse que, si Clément avant Pâques déclarait nul le premier mariage, valide le second, lui, Henri, resterait soumis à l'autorité pontificale Du Bellay, se rattachant à ce dernier espoir, fit diligence vers Rome, où il arriva le 2 février 1534. Le 23 mars, alors qu'il était encore à l'espérance, la sentence finale déclarant le mariage valide de Catherine et d'Henri était portée solennellement en consistoire, à l'unanimité des cardinaux présents. Cette fois, il n'y avait plus place aux négociations et aux pourparlers. Il fallait se soumettre à Rome, ou s'en séparer [2].

Henri était prêt. Au cours de sa lutte avec Clément VII, craignant que le clergé n'obéît au pape, il avait travaillé à le rendre uniquement dépendant de lui. Après l'évocation de la cause à Rome, il obtient que le clergé, réuni en *Convocation*, le reconnaisse comme « chef suprême de l'Église autant que la loi du

[1] La Convocation est l'assemblée du clergé.
[2] Cf. G. Constant, *le Divorce d'Henri VIII et le schisme anglican*, dans la *Revue hebdomadaire*, 4 septembre 1909.

Christ le permet » (11 février 1530). Le 15 mai 1532, par l'Acte dit *Soumission du clergé*, celui-ci renonce au droit de légiférer en matière spirituelle, s'engageant à ne rien promulguer ou exécuter sans l'autorité royale. En réponse à la sentence papale du 11 juillet 1533, le Parlement, assemblé le 15 janvier suivant, vote un Acte par lequel la *Soumission du clergé* devient loi du royaume et est prohibé tout appel en cour de Rome [1]. Il renouvelle la loi sur les annates de 1532 en l'aggravant [2]; non seulement les annates sont abolies, mais on règle le mode de nomination des futurs évêques, sans s'occuper du pape : le roi donne aux chapitres « le congé d'élire », leur indiquant le candidat de son choix; si, après douze jours, l'élection n'est pas faite, il nomme lui-même par lettres patentes. Une troisième loi sur « le denier de saint Pierre » supprime toute redevance due jusqu'ici à la Curie romaine, transfère au primat d'Angleterre les dispenses, délégations, facultés qu'elle avait coutume d'accorder, et défend de recevoir quoi que ce soit émanant de Rome. Par cette série d'Actes, la papauté était définitivement bannie du royaume. Le pape, qu'on ne devait plus appeler que « l'évêque de Rome », ne fut qu'un évêque étranger, sans aucune autorité en Angleterre.

Quand parvint à Londres la nouvelle de la sentence papale du 23 mars, toutes ces lois étaient ratifiées par Henri VIII (30 mars 1534), sauf la dernière, qui le fut un peu plus tard. Le schisme était donc définitif avant que Rome eût dit le dernier mot. Depuis la fin de 1533, tout espoir de réconciliation était vain et la rupture effective.

L' « Acte de Suprématie » la consomma. En novembre 1534, le Parlement conféra au roi le titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre », en supprimant la clause restrictive ajoutée par le clergé en 1532 : « autant que la loi de Dieu le permet ». « En cette qualité, disait la loi, le roi a tout pouvoir d'examiner, répudier, redresser, réformer, amender tels erreurs, hérésies,

[1] 25 Henry VIII, c. 19.
[2] 23 Henry VIII, c. 6.

énormités, abus, offenses et irrégularités, qui doivent ou peuvent être réformés légalement par autorité ou juridiction spirituelle. » L'édifice de la suprématie royale, dont l'élévation avait demandé cinq années et toute une suite de lois, était maintenant complet.

Jusqu'ici, l'Église avait eu deux maîtres : le pape comme chef spirituel, le roi comme chef temporel; maintenant elle n'en eut plus qu'un, le roi, qui s'approprie la part du pape. Les redevances payées au Saint-Siège, il se les fit attribuer; le pouvoir législatif exercé par le Souverain Pontife, ou la *Convocation*, lui fut transféré; les élections d'évêques devinrent purement royales; l'appel suprême dans les causes ecclésiastiques fut retiré à Rome et donné à la chancellerie du roi : la cour primatiale de Cantorbéry ne la garde qu'un an. De l'autorité ravie à Rome, l'Église d'Angleterre ne reçut rien; elle ne fut pas plus autonome qu'avant, tout fut concentré dans les mains du roi, qui dit : « mon Église », « notre spirituelle juridiction », et qui délégua aux évêques cette juridiction comme la tenant directement de Dieu pour son royaume. « Henri, rapporte l'ambassadeur impérial, déclare qu'en son royaume il est roi, empereur et pape tout à la fois. » L'Église d'Angleterre devint un « corps politique », selon l'expression de Thomas Cromwell; elle fut nationalisée; perdant son caractère ancien d'universalité, elle cessa d'être un rameau de l'Église catholique *en* Angleterre, pour devenir l'Église *d'*Angleterre, « Church *of* England ».

Le roi avait été proclamé par la *Convocation* et par le Parlement « chef suprême de l'Église d'Angleterre »; restait à le faire reconnaître du peuple et à expulser du royaume tout vestige de la papauté. C'est à quoi furent employées les années 1534 et 1535. On exigea que tout sujet ayant atteint l'âge légal prêtât le serment à l'Acte de succession de 1532, qui impliquait la négation de la juridiction pontificale en reconnaissant valide le mariage d'Henri et d'Anne Boleyn. On visait le pape dans ces mots : « Nous jurons foi, fidélité, obéissance, seulement à la majesté du roi... et non à quelque autorité étrangère. » Une commission,

composée de Cranmer, du chancelier Audley et de Suffolk, siégea au palais épiscopal de Lambeth pour recevoir le serment. Laïcs, ecclésiastiques défilèrent tour à tour devant elle, et tous jurèrent, sauf l'évêque Fisher et Thomas More, qui le payèrent de leur tête (1535).

Le 31 mars, la *Convocation* du Sud et, le 5 mai, celle du Nord déclarèrent que l'évêque de Rome n'a pas plus de pouvoir en Angleterre qu'un autre évêque. Les universités de Cambridge et d'Oxford se prononcèrent dans le même sens. Des commissaires parcoururent alors le nord et le sud de l'Angleterre, pour obtenir le serment des ecclésiastiques, et ne rencontrèrent aucune difficulté.

Les religieux durent jurer que « l'évêque de Rome, qui dans ses bulles usurpait le nom de pape et s'arrogeait la primauté, n'avait pas plus de juridiction en Angleterre que les évêques anglais en leurs diocèses », qu'ils renonçaient pour toujours à ses lois et à ses décrets. Deux moines se chargèrent de parcourir l'Angleterre et d'y recueillir le serment des monastères : George Brown, prieur des frères Augustins, et Hilsey, provincial des Dominicains. Trois ordres firent une belle résistance : les Franciscains de la stricte observance, les religieux Augustins de Sion et surtout les Chartreux de Londres. Les autres se soumirent.

L'œuvre fut complétée, l'année suivante, par Cromwell, nommé vicaire général du roi, c'est-à-dire son vice-gérant dans les choses spirituelles (janvier 1535). Ordre fut donné aux évêques de renoncer formellement à l'obédience du pape et de rétracter le serment fait au Saint-Siège lors de leur consécration épiscopale. Nul ne s'y refusa (février 1535). En juin, on prescrivit aux évêques et à leur clergé d'enseigner, chaque dimanche, aux fidèles le titre royal de « chef suprême de l'Église » et de prêcher, au moins une fois l'an, contre le pouvoir usurpé de l'évêque de Rome, dont le nom fut effacé de tous les missels et livres de prières en usage dans l'Église. En même temps, les justices de paix (9 juin) et les justices royales (25 juin)

furent chargées de veiller à l'exécution de ces ordonnances.

A la fin de 1535, la suprématie royale est reconnue, et le schisme consommé. La défection est générale, absolue, complète, et ne peut s'expliquer que par les causes latentes dont nous avons parlé : tout un clergé, tout un peuple ne deviennent point schismatiques d'un seul coup par la volonté d'un homme, cet homme fût-il le plus absolu potentat de la terre, s'il n'existe tout un ensemble de raisons qui rendent possible cette révolution religieuse. L'Angleterre baissa alors la tête sous l'absolutisme royal, qui fut la conséquence et non la cause du schisme anglican.

Tant que vécut Henri VIII, le schisme ne devint pas Réforme. Il y eut bien çà et là des profanations de reliques ou d'images, les monastères furent bien dissous et les religieux jetés à la porte[1], mais le dogme resta intact. « Le chef suprême de l'Église » appliqua à la lettre son titre de défenseur de la foi. Dans l'*Act abolishing diversity of opinions*, il proclame la nécessité d'une croyance unique; dans la *Necessary Doctrine* de 1543 ou *The King's book*, il maintient le *credo* catholique, et par la « loi des six articles » (1539) surnommée par les protestants « le fouet à six cordes », il impose, sous les peines les plus sévères, les points les plus combattus par la Réforme : la transsubstantiation, la non-nécessité de la communion sous les deux espèces, le célibat ecclésiastique, la validité des vœux de chasteté, l'excellence des messes privées, la nécessité du sacrement de pénitence. L'Angleterre d'Henri VIII fut donc schismatique, mais non protestante.

[1] Cf. GASQUET, *Henry VIII and the English monasteries*, Londres, 1888, traduction française de LUGNÉ PHILIPPON et du P. DU LAC, Paris.

II

L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME. ÉDOUARD VI (1547-1553)[1]

Sous Édouard VI, l'Église anglicane, restée catholique dans sa doctrine et sa liturgie, cède pas à pas à la Réforme. Les changements religieux du règne sont moins imputables au roi, enfant de neuf ans à son avènement, qu'aux chefs du gouvernement, Somerset (oncle d'Édouard, Protecteur du royaume de janvier 1547 à octobre 1549) et Warwick, duc de Northumberland (qui renversa Somerset du pouvoir en 1549, le fit condamner à mort [janvier 1552] et lui succéda jusqu'à la mort du roi). La transformation, lente et modérée avec le Protecteur Somerset, devint hâtive et violente avec Warwick. En religion, comme en politique, les deux parties du règne diffèrent et s'opposent. Au régime libéral du Protecteur correspond une politique religieuse de tolérance et de compromis; le gouvernement de son successeur retourne à l'absolutisme et favorise le protestantisme, de plus en plus radical. Somerset tient compte encore des Henriciens, qui s'efforcent de maintenir dans l'Église l'ortho-

[1] J.-G. Nichols, *Literary Remains of Edward VI*, Roxburg Club, 1857. — Cardwell, *The two Books of common prayer*, Londres, 1839. — Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, Londres, 1839. — *Calendar of State Papers of the reign of Edward VI*, Londres, 1861. — Hardwick, *Articles of Religion*, 1851, 2e édit., 1859. — Hook, *Lives of the archbishops of Canterbury*, 1860-1876. — Lefèvre-Pontalis, *Correspondance diplomatique d'Odet de Selve, 1546-1548*. Paris, 1888. — Gasquet and Bishop, *Edward VI and the Book of common prayer*, Londres, 1890. — Procter et Frère, *New History of the Book of common prayer*, Londres, 1901. — Meyer, *Die Englische Diplomatie in Deutschland zur zeit Edward VI und Mariens*, Breslau, 1900. — Pollard, *England under Protector Somerset*, Londres, 1900. — G. Constant, *la Transformation du culte anglican sous Édouard VI*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XII, nos 1, 2 et 3, 1911. — Lefèvre-Pontalis, *Correspondance diplomatique d'Odet de Selve (1546-1548)*, Paris, 1888.

doxie ancienne[1]; Warwick les jettera en prison et les privera de leurs sièges. La transformation du culte anglican se ressentit de cette double politique. A chaque période du règne correspond un « livre de la prière publique », qui en reflète l'esprit.

Le *Book of Common Prayer* est à la fois un missel, un bréviaire et un rituel. Le premier, celui de 1549, modifie ces trois choses dans le sens luthérien. A la messe on enlève son caractère de sacrifice, si combattu par Luther, et on la ramène autant que possible à une simple communion. Quant au bréviaire, l'ensemble de l'office, sa disposition générale, sa réduction aux matines et aux vêpres, offrent une grande analogie avec la liturgie luthérienne du temps. Cette similitude se retrouve dans le rituel, tant pour le baptême que pour la confirmation et la pénitence. Le fond de l'œuvre et son esprit étaient donc bien luthériens. En sa forme, toutefois, elle resta un compromis, Somerset ne voulant pas de réforme trop brusque ni trop radicale. Il fallait aussi rallier, en partie au moins, les modérés. On fit des concessions. La plus importante est celle du canon, que Luther appelait « amas d'ordures » et « abominable canon ». Les luthériens blâmèrent les anglicans de l'avoir conservé. Sur tous les points délicats, les formules furent à dessein si vagues qu'elles pouvaient être interprétées dans le sens orthodoxe, à tel point que l'évêque Gardiner, le chef des Henriciens, déclara que le livre « était pieux et chrétien », que ce qui concerne l'eucharistie « y était bien défini et ne s'éloignait guère de la foi catholique », qu'après l'avoir lu avec attention « il y avait trouvé de quoi satisfaire pleinement sa conscience ». Ce livre était passé entre les mains de théologiens aux croyances et au caractère si divers que sa doctrine avait acquis assez de flexibilité pour être souscrite par des gens d'opinions contraires. Il fut un compromis entre le dogme catholique et celui des Réformés. Mais la

[1] Les Henriciens, ou partisans d'Henri, sont les prélats orthodoxes qui, malgré leur attachement à la foi catholique, préférèrent renier l'autorité du pape que de se soustraire à celle de leur souverain. Cf. G. CONSTANT, *les Évêques Henriciens sous Henri VIII*, dans *Revue des questions historiques*, avril 1912.

méthode de compromis voulue par Somerset ne lui survécut point. Le *Book of Common Prayer* de 1549 était donc destiné à disparaître.

Soumis par Warwick à deux célèbres réformateurs étrangers, l'un allemand, l'autre italien, Martin Bucer et Pierre Martyr, il fut expurgé de tout ce qui était susceptible d'une interprétation catholique. On se laissa entraîner au delà du luthéranisme, vers les opinions plus radicales des réformés suisses. De la *Holy Communion,* qui remplaça la messe, fut exclue toute idée de sacrifice et de présence réelle, qui imprégnait presque chaque mot et chaque geste de l'ancien service eucharistique. Celui-ci devint un pur mémorial, un pur acte de souvenir et d'actions de grâces. Le bréviaire ne subit point de changements considérables. Mais ce qui restait de rites ecclésiastiques, dans les sacrements, fut presque totalement abrogé, à l'instigation de Bucer ou sur le modèle des liturgies suisses. L'archevêque Cranmer eut sa grande part dans le *Prayer-Book* de 1552 comme en celui de 1549; son entourage toutefois le poussa quelquefois au delà de ce qu'il souhaitait; à côté des évêques Ridley et Hooper, disciples de Zwingle et de Bullinger, il paraît presque modéré.

Le second *Prayer-Book*, imposé par le Parlement, en avril 1552, fut mis en exercice le 1er novembre. Il devait à peine exister un an; car, au mois de juillet 1553, Édouard VI mourait, et bientôt Marie Tudor abolissait la liturgie nouvelle. Mais Élisabeth la restaura. Son « Livre de la commune prière » n'est guère que la réédition de celui de 1552. La tentative du *Prayer-Book* écossais de 1637 pour retourner à la liturgie de 1549 fut infructueuse. Aussi le second *Book of Common Prayer*, sauf certains détails, est-il de fait en usage dans l'Église d'Angleterre depuis plus de trois siècles et demi.

En même temps que le « Livre de la prière publique », fut composé (1550), par une commission de douze membres, un Ordinal ou « forme et manière de faire et de consacrer les archevêques, évêques, prêtres, diacres et autres ministres de l'Église ». On le révisa en 1552, et depuis ce temps il n'a point varié. A

première vue, il ne semble pas répugner aux usages de la primitive Église, dont on prétendit le rapprocher. Mais, ajoutent ceux qui nient la validité des ordinations anglicanes, les réformateurs, dont cet Ordinal est l'expression, n'avaient point l'intention de faire ce que fait l'Église, lorsqu'elle ordonne ses ministres. S'ils ont conservé au prêtre le pouvoir de juridiction, c'est-à-dire celui d'enseigner, de prêcher, de diriger les cérémonies sacrées, comme légitime représentant de l'Église, ils lui ont enlevé une partie tout au moins de son pouvoir d'ordre, le pouvoir d'offrir le corps du Christ en sacrifice. L'évêque n'ordonne plus de prêtres sacrifiants. La bulle de Léon XIII du 13 septembre 1896 a clos, entre catholiques, la discussion sur la validité des ordres anglicans, agitée au dix-huitième siècle, lors du mouvement tractarien de 1845, et enfin en 1894; mais elle a aussi compliqué pratiquement la question, en poussant plus d'un ritualiste à se faire réordonner, en Hollande, par des évêques jansénistes, qui vraiment ont le pouvoir d'ordre.

Les XLII articles de religion signés par Édouard VI, moins d'un mois avant sa mort, ne purent devenir alors le formulaire de foi national. Mais, revus et réduits à XXXIX au temps d'Élisabeth, ils resteront le *credo* de l'Église anglicane.

A la fin d'un règne de six années, l'Angleterre est officiellement protestante. Par toute une série de lois, on a introduit la communion sous les deux espèces (1 Edw. VI, c. 1), aboli le célibat ecclésiastique (2 et 3 Edw. VI, c. 21), imposé un culte réformé (2 et 3 Edw. VI, e. 1; 5 et 6 Edw. VI, c. 1), rejeté et détruit les images (3 et 4 Edw. VI, c. 10), remplacé l'autel par une table, supprimé les jeûnes et les fêtes de l'Église. Mais l'œuvre d'Édouard n'était pas définitive.

III

LA RESTAURATION CATHOLIQUE. MARIE TUDOR (1553-1558[1])

Le complot de Warwick pour transférer la couronne à sa belle-fille, Jane Grey, échoua, et Marie Tudor succéda à Édouard VI[2]. Celui-ci l'avait déshéritée pour assurer le maintien de la Réforme en Angleterre. Marie, en effet, dès le début de son règne, voulut rétablir dans le royaume le catholicisme, qui lui tenait tant au cœur. Charles-Quint, son cousin, lui recommanda une extrême prudence. Elle procéda par degrés.

L'introduction du protestantisme en Angleterre, de date récente, n'avait qu'effleuré la nation. Le schisme d'Henri VIII, au contraire, y avait poussé des racines vivaces : depuis plus de vingt ans, l'autorité du pape était vilipendée, sa juridiction bannie, ses revendications ridiculisées, son nom une note d'infamie. Il était donc plus facile à Marie de restaurer la religion que de ramener l'Angleterre à l'obédience de Rome. Aussi consacra-t-elle les débuts de son règne au rétablissement du culte catholique, sans qu'il fût question en rien de la papauté.

[1] Antonio GUARRAS, *Accesion of Queen Mary*, édition Garnett, Londres, 1892. — Abbé VERTOT, *Mémoires de MM. de Noailles*, Leyde, 1763. — GRIFFET, *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, 1776. — MADDEN, *Privy Purse Expenses of the Princess Mary*, 1831. — *Calendar of State Papers of the reign of Mary, Foreign*, Londres, 1861 sqq. — ZIMMERMAN, *Maria die katolische*, Fribourg-en-Brisgau, 1890 ; *Kardinal Pole*, Ratisbonne, 1893. — LEADAM, *Pursuit of English Refugees in Germany*, dans *Transactions of the Roy. Hist. Society*, 1896. — MALDEN, *Notes on the local progress of protestantism in England, ibid.*, nouvelle série, t. II, p. 61-76. — DAVEY, *Mary Tudor*, 1897. — STONE, *Mary I*, Londres, 1901. — M.-A.-S. HUME, *Two English queens*, Londres, 1908. — G. CONSTANT, *Reginald Pole*, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1911 ; *le Mariage de Marie Tudor et de Philippe II*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1912, nos 1 et 2 ; *la Jeunesse de Marie Tudor*, dans *Revue hebdomadaire*, 20 juillet 1912. — *Le Commencement de la restauration catholique en Angleterre par Marie Tudor (1553)*, dans la *Revue historique*, 1913. — ROSSO, *I successi d'Inghilterra*, Ferrare, 1560. — *Cronicle of Queen Jane and Queen Mary*, édition de la *Camdem Society*, 1860.

[2] Voir G. CONSTANT, *la Reine de neuf jours* (Jane Grey), dans la *Revue de Paris*, 15 juin 1914.

Le 18 août 1553, une ordonnance royale, provoquée par des désordres qu'avait suscités le rétablissement volontaire et partiel de la messe, édictait certaines mesures d'ordre et manifestait clairement quel était le désir de la reine : « Sa Majesté est résolue à observer la religion catholique et à la garder pour elle-même, Dieu aidant, tant qu'elle vivra. Elle désirerait et serait heureuse que chacun de ses sujets aussi l'embrassât en toute paix et charité. » Les lois d'Édouard VI, qu'avait imposées le protestantisme au royaume, restaient officiellement en vigueur, mais leur violation n'entraînait plus de peine. Le Parlement d'octobre 1553, après quelque difficulté, les rapporta, quand on eut rassuré les détenteurs de biens ecclésiastiques. Une loi, s'appuyant sur la théorie qu'un roi mineur ne saurait rien changer à la religion, remit celle-ci dans l'état où elle se trouvait à l'avènement d'Édouard.

Du coup, s'écroula l'édifice protestant du précédent règne. Des statuts religieux d'Édouard il ne restait plus rien; et le seul service divin autorisé fut celui de la dernière année d'Henri VIII. La liturgie réformée ne datait que de quatre années; encore le culte catholique n'avait-il été vraiment et complètement supprimé qu'avec le *Prayer-Book* de 1552. Les anciennes habitudes, les opinions, les préjugés même plaidaient en faveur des rites avec lesquels la génération présente s'était familiarisée dès l'enfance. Le retour religieux au temps d'Henri VIII ne devait donc pas déplaire à la majorité de la nation. A la fin de 1553, l'Angleterre n'a pas abjuré le schisme, mais elle n'est plus hérétique.

Il fallut plus d'un an à Marie Tudor pour réconcilier le royaume avec le Saint-Siège. De longs et secrets pourparlers avec Rome le précédèrent. Le nœud de la question fut l'abandon certain des biens ecclésiastiques à leurs détenteurs : la fin du schisme était à ce prix. Jules III assura, par la cession complète des biens spoliés, le succès final des négociations. Le Parlement, tranquillisé, ne s'opposa plus au retour à l'unité et abrogea les lois contre la papauté [1]. Le 30 novembre 1554, le roi et la reine, les

[1] 1 et 2 Philip and Mary, c. 8. — Cf. G. Constant, *A propos d'une nouvelle vie de Reginald Pole*, dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1911.

Lords et les Communes « demandèrent pardon et absolution pour eux et pour tous les Anglais. Le cardinal Reginald Pole prononça qu'en qualité de légat du vicaire de Jésus-Christ sur terre, en vertu de ses facultés spéciales, il les absolvait au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit [1] ». Le schisme était fini et la hiérarchie romaine restaurée.

Quand les Réformés, mêlant la politique à la religion, eurent provoqué des révoltes dont le but réel était de la détrôner pour rétablir la religion d'Édouard VI, Marie se résigna, après avoir épuisé tous les autres moyens, à adopter une politique de rigueur. Son éducation et l'exemple de son père l'inclinaient à la juger nécessaire. Les membres du Conseil privé étaient, en général, de cet avis. Ils la persuadèrent de faire revivre les lois de Richard II, Henri IV et Henri V contre les hérétiques, abolies depuis peu. Le Parlement en vota le rappel, au mois de décembre 1554. L'archevêque Cranmer, les évêques Latimer et Ridley en furent les plus illustres victimes (1556).

La tolérance était alors inconnue aussi bien aux protestants qu'aux catholiques. On ne peut guère reprocher à Marie que d'avoir partagé la commune opinion et d'avoir cru à l'efficacité des mesures répressives. « Il faut se souvenir, dit Lingard, que l'extirpation d'une doctrine erronée était regardée comme un devoir par les chefs de tous les partis religieux. Marie ne pratiqua que ce qu'ils enseignaient. Ce fut son malheur plutôt que sa faute de n'être pas plus éclairée que la plupart des sages de cette époque. » Elle et ceux qui la conseillaient furent surpris de la résistance qu'ils rencontrèrent. Ils essayèrent de la vaincre par plus de fermeté et de rigueur. Ce fut une sorte d'engrenage fatal. La violence ne fit qu'engendrer une opposition plus énergique. Le nombre des victimes s'accrut, et la Réforme ne recula point d'un pas. Deux cent quatre-vingts (certains disent deux cent vingt-sept) périrent sur le bûcher. Les lois sur l'hérésie, même à l'époque des lollards, n'avaient jamais fait, dans le même laps

[1] Wilkins, *Concilia*, t. IV, p. 111.

de temps, semblable hécatombe. Aussi le règne de Marie laissa-t-il aux protestants anglais une rancune farouche, non raisonnée et indéracinable, qui devait jeter une ombre sinistre sur plus d'une page de l'histoire d'Angleterre. Comme le remarque Green, en sa *Short history of the English people*[1] : « Bien que cela paraisse injuste et partial à l'historien, le souvenir du sang versé pour la cause de Rome a laissé des traces quasi ineffaçables dans l'esprit du peuple anglais. »

Marie s'inquiéta beaucoup de l'avenir du catholicisme qu'elle avait restauré. Durant ses derniers jours, le grand souci de la succession la tourmenta sans cesse, elle se résolut à n'en pas troubler l'ordre. Élisabeth monterait sur le trône, à condition qu'elle maintiendrait la foi et le culte catholiques en Angleterre. Élisabeth le promit par deux fois.

IV

L'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DE LA RÉFORME. ÉLISABETH (1588-1603)[2]

Élisabeth, du vivant de Marie Tudor, s'était soumise aux pratiques du culte catholique. Mais il suffisait d'être un peu perspicace pour deviner que la fille d'Anne Boleyn, en son cœur, ne

[1] P. 360.

[2] *Calendar of State Papers of the reign of Elizabeth, Foreign*, Londres, 1865 sqq. — CHALLOUER, *Memoirs of the Missionary priests, 1577-1684*, Manchester, 1805, Derby, 1843. — HUSEMBETH, *Notices of the English colleges and convents on the continent after the dissolution of the religious houses in England*, Norwich, 1849. — FOLEY, *Records of the English Province of the Society of Jesus*, 7 vol., Londres, 1880. — KNOX, *Records of the English Catholics under the penal Law*, Londres, 1882-1884. — F. MAKOWER, *Verfassung der Kirche von England*, 1894 (traduction anglaise, 1895). — HAUDECŒUR, *la Conservation providentielle du catholicisme en Angleterre*, Reims, 1898. — GEE, *The Elizabethan Clergy and the Settlement of Religion*, Londres, 1898. — CREIGHTON, *Queen Elizabeth*, Londres, 1899. — *The Elizabethan Prayerbook and ornaments*, Londres, 1902. — H. N. BIRT, *Elizabethan Religion Settlement*, 1907. — PHILLIPPS, *Extinction of the English Hierarchy*, Londres, 1906. — POLLEN, *English Martyrs (1584-1603)*, dans *Catholic Records Society*, t. V, 1908. — O. MEYER, *England und die katholische Kirchenter Elisabeth*, Rome, 1911. — G. CONSTANT, *la Nonciature de Perpaglia auprès d'Élisabeth (1560)*, dans *Mélange Bémon*, 1913, p. 509.

pouvait être qu'hérétique. Dès 1555, Simon Renard, l'ambassadeur impérial, avait prédit : « Si ladicte Élisabeth succède, il est certain que le royaulme retournera à l'hérésie; l'hérésie sera renouvellée et la religion sera renversée, les ecclésiastiques seront affligés, les catholiques persécutés. »

Qu'Élisabeth fût une ardente et sincère protestante, c'est douteux. De son temps (1601), on disait « qu'elle était athée et favorisait l'athéisme ». Tout au moins fut-elle sceptique et indifférente. Si elle soutint la Réforme, c'est qu'elle y vit le moyen le plus sûr de maintenir ou d'accroître son autorité. Sa vraie religion fut la passion de gouverner.

Élisabeth se garda bien de brusquer la révolution qu'elle méditait, voulant la revêtir du manteau de la plus scrupuleuse légalité. Rien ne se ferait sans le Parlement. On conserva donc l'ancien service religieux et la messe dans les églises. Une ordonnance du 18 novembre 1558 défendit « toute violation, altération ou changement de l'ordre et de l'usage présentement établis ». Toutefois Élisabeth, par son exemple, prêchait au peuple l'aversion pour le culte catholique. Le peuple comprit. Et le 2 janvier 1559, on écrivait de Paris que « la majorité des Anglais avait entièrement renoncé à la messe, et que la reine n'assurait pas contre les violences de toute sorte ceux qui continueraient cette pratique, ni ne répondait de leur sécurité ». Dans les rues et à la cour, religieux et ministres du culte catholique étaient ridiculisés. Les Réformés anglais, qui s'étaient réfugiés sur le continent au temps de Marie Tudor, ne doutèrent point, aux nouvelles qui leur parvenaient, d'un changement imminent; beaucoup étaient en Angleterre dès la fin du mois de décembre 1558, arrivant de Strasbourg, d'Aarau, de Francfort, de Bâle, de Genève, tout imprégnés des idées de Zwingle et de Calvin. Leurs écrits les avaient précédés. Le retour des exilés annonçait la révolution. Le Parlement l'accomplit.

Il s'ouvrit le 25 janvier 1559. Le gouvernement comptait sur les Communes, où les idées nouvelles avaient le plus de partisans, pour faire passer les lois qui devaient abolir le catholi-

cisme. La Chambre des Lords l'inquiétait. Cependant le nombre des pairs ecclésiastiques était réduit à dix-huit, quelques sièges épiscopaux se trouvant vacants; il n'y en eut même que onze à pouvoir assister au Parlement. Leur opposition énergique suffit à prolonger le débat au delà des limites prévues. Elle provoqua même quelque embarras momentané, à cause de son absolue nouveauté. Au temps d'Henri VIII et d'Édouard VI en effet, la majorité des évêques s'était prononcée pour la Réforme. On se demanda, en 1559, si un bill en matière religieuse voté par les lords laïcs, mais repoussé à l'unanimité par les lords ecclésiastiques, pouvait avoir force de loi. S'il fut passé outre, on ne maintint pas à la reine, dans la loi de « Suprématie », le titre, si critiqué par les évêques, de « chef suprême, aussitôt et immédiatement après Dieu, de l'Église d'Angleterre », mais on la dit simplement « suprême régulateur de l'Église d'Angleterre ».

La « suprématie » spirituelle du souverain, qui était le retour à l'acte d'Henri VIII[1] et signifiait l'abolition de la juridiction papale, le schisme, fut proclamée le 27 avril 1559, malgré le vote contraire des pairs ecclésiastiques. La loi a pour titre : « Acte pour rendre à la Couronne l'ancienne juridiction sur l'ordre ecclésiastique et spirituel, et abolissant tout pouvoir étranger contraire à cette juridiction. » C'est la papauté que l'on désigne par le terme général de « pouvoir étranger ». La loi d'« Uniformité », rétablissant le culte protestant d'Édouard VI, lequel devait être *uniformément* observé par tous dans le royaume, passa à la Chambre haute, à trois voix de majorité seulement (juin 1559).

Les titulaires de bénéfices ecclésiastiques et les fonctionnaires de la Couronne durent jurer d'observer la loi de « Suprématie ». Tous les évêques du royaume, sauf Kitchin de Llandaff, s'y refusèrent et furent déposés[2]. Des visiteurs royaux eurent charge de faire appliquer les lois de « Suprématie » et d'« Uniformité » dans tout le royaume. Les résultats de leur enquête sont assez incertains. Mais on admet en général que quatre cents

[1] 26 Henri VIII, c. 6.
[2] De Stanley, évêque de Sodor et Man, on ne sait rien.

prêtres furent révoqués et beaucoup se démirent; les plus ardents passèrent sur le continent. Cette résistance à des lois schismatiques est un fait nouveau dans l'histoire de l'Église d'Angleterre. En mai 1559, Philippe II écrit à Paul IV : « Les évêques, qui sont tous catholiques, et beaucoup d'autres, sont restés si fermes, si fidèles à l'orthodoxie, que ni les promesses ni les menaces n'ont pu les amener à approuver en quoi que ce soit les mesures qui ont été prises. Ils se sont montrés animés d'un grand courage, déterminés, s'il le fallait, à mourir pour la vérité. Il n'en fut pas ainsi au temps d'Henri VIII. » Le rétablissement du catholicisme par Marie Tudor donna aux catholiques sincères du royaume l'assurance d'une restauration de leur culte; et cette assurance leur inspira une énergie que n'avaient point connue leurs pères. Les catholiques qui persévérèrent dans leur foi furent peu nombreux; on les évalue habituellement à 120 000 dans tout le royaume; mais rien ne put ébranler leur constance. Leur fidélité héroïque fut le germe fécond qui, après plusieurs siècles de persécution, devait grandir, se développer et fructifier.

Quant à la majorité de la nation, elle embrassa sans hésiter la religion nouvelle qu'on lui imposait. La classe riche et la bourgeoisie étaient avant tout attachées à leurs biens, que les dépouilles de l'Église avaient considérablement accrus. La grande difficulté du retour à l'unité avait été la question des biens ecclésiastiques; et, malgré l'acte solennel de cession, les détenteurs restèrent inquiets, tant que durèrent les bons rapports du gouvernement avec Rome. Giovanni Micheli, l'ambassadeur vénitien, écrit, vers la fin du règne de Marie Tudor (1557) : « La crainte constante d'avoir à restituer, soit en tout, soit en partie, les biens d'Église leur fait souhaiter de retourner à l'ancien état et de supprimer les monastères. » Le peuple, lui, ballotté depuis vingt-cinq ans entre des croyances contraires, était devenu en religion gent moutonnière. « Tel sera le prince, tels seront les sujets, en religion comme dans le reste », disait des Anglais, à cette époque, un contemporain. Et il ajoutait :

« Les Anglais n'estiment la religion et ne l'observent qu'autant que par là ils satisfont à leur devoir de sujets envers le souverain, vivant comme il vit, croyant ce qu'il croit, en un mot faisant tout ce qu'il commande. Ils la pratiquent plus pour l'extérieur, afin de ne pas encourir la disgrâce du souverain, que par zèle intérieur; car ils agiraient de même à l'égard du mahométisme ou du judaïsme, si le roi voulait qu'on y crût. » Ainsi les sentiments tout superficiels des Anglais en matière de religion ne purent former une digue assez résistante à l'envahissement légal des croyances et du culte réformés. En même temps, l'horreur inspirée par la persécution rigoureuse contre les hérétiques fut exploitée par les protestants au pouvoir contre la mémoire et la religion de Marie Tudor.

Le Parlement de 1559 avait restauré en Angleterre le culte réformé d'Édouard VI. Celui de 1563 lui rendit le Credo protestant de ce prince. Les XXXIX articles d'Élisabeth ne sont en effet que la revision des XLII articles de 1552. Ils rejettent une part importante du dogme catholique : l'Église romaine, comme toutes les autres, a erré (art. XIX); les conciles généraux se sont trompés et ne peuvent, en conséquence, rien définir ou imposer (art. XXI); la doctrine de l'Église romaine sur le purgatoire, les indulgences et le culte des saints est « une invention » frivole, contraire à la parole de Dieu (art. XXII); le Christ n'a établi que deux sacrements : le baptême et la cène (art. XXV); il n'y a point de transsubstantiation ni de présence réelle dans l'eucharistie (art. XXVIII); « les sacrifices des messes pour les vivants et les morts n'étaient que fables impies et illusions dangereuses » (art. XXXI).

Sauf l'opposition des évêques au Parlement, Élisabeth n'avait pas éprouvé grande difficulté pour restaurer l'Église anglicane d'Henri VIII et d'Édouard VI. Son œuvre religieuse avait moins à craindre de l'intérieur que de l'extérieur. De la France et de l'Espagne dépendait le sort de l'Angleterre, car elle disposait à peine de 8 000 hommes d'infanterie, de 2 000 cavaliers et de 4 000 marins. La France, à la mort de Marie Tudor, était prête

à soutenir les droits de Marie Stuart, nièce des Guises et mariée au Dauphin, qui dans quelques mois allait régner sous le nom de François II. Marie, petite-nièce d'Henri VIII, était, après Élisabeth, la plus proche de la couronne d'Angleterre. Aussi la France fit-elle à Rome de pressantes instances pour qu'on y déclarât illégitime la fille d'Anne Boleyn. Mais Philippe II, le champion du catholicisme, par haine et crainte de la France, se fit le protecteur de la reine hérétique. La rivalité des deux grandes puissances continentales du seizième siècle, de même qu'elle avait permis à Henri VIII de consommer le schisme et à Édouard VI d'introduire la Réforme sans crainte d'intervention étrangère, permit à Élisabeth d'établir en toute sécurité le protestantisme en ses États.

Paul IV mourut en 1559, sans avoir cédé aux instances de la France, ni pris aucune mesure de rigueur contre Élisabeth. Son successeur, Pie IV, voyant l'attitude en apparence hésitante de la reine, crut qu'il serait possible de la ramener dans le giron de l'Église, tenta de lui envoyer un nonce, l'invita au concile de Trente, et quand ce concile songea à l'excommunier, il l'en dissuada, à la demande de l'empereur et du roi d'Espagne (juin 1563). Pie IV mourut à la fin de 1565, laissant à son successeur la responsabilité d'une rupture que les événements allaient déterminer, lorsque Marie Stuart, prisonnière d'Élisabeth et gravement compromise en son honneur aux yeux de l'Europe, n'était plus en état d'inquiéter sérieusement sa rivale, ni de rétablir le catholicisme en Angleterre.

Pie V, le 25 février 1570, fulminait la sentence d'excommunication « contre Élisabeth, reine prétendue d'Angleterre, et contre ses partisans ». En Angleterre, l'effet de la bulle *Regnans in excelsis* fut nul. C'est à peine si l'on signale, l'année suivante, quelques mouvements d'agitation, vite étouffés. A l'étranger, la bulle resta lettre morte : relations diplomatiques et commerciales avec le pays excommunié continuèrent comme auparavant. Mais ce fut la fin de la politique tortueuse et ambiguë d'Élisabeth. Elle donna tout pouvoir à son secrétaire d'État, Cecil, créé en

1571 lord Burghley, d'attaquer en face le catholicisme. Or, aux yeux de Cecil, il n'y avait point de place, en Angleterre, pour l'Église catholique. Contre celle-ci allait sévir une âpre et longue persécution.

Jusqu'ici il n'y avait point eu de persécution à proprement parler. Les lois de 1559 et de 1563 signifiaient pour les catholiques l'exclusion des charges publiques et des honneurs. Mais leur culte, quoique aboli, était en général toléré. On pouvait dire ou entendre la messe en secret. Certains obtinrent d'y assister, dans les diverses ambassades étrangères de Londres; d'autres à la campagne, pourvu que ce fût loin des grandes routes. La première tentative pour imposer, avec plus de rigueur, l'uniformité religieuse fut faite non contre eux, mais contre les protestants non conformistes. Cette conduite de la reine à leur égard, le maintien de cérémonies et d'usages anciens dans le culte anglican, le zèle déployé contre les puritains, l'extinction progressive du clergé romain, l'abandon complet où Rome et les puissances catholiques semblaient les laisser amenèrent nombre de catholiques à un singulier compromis de conscience. Pour se mettre en règle avec la loi, ils participèrent aux rites anglicans, tout en gardant leurs croyances et en prétendant rester unis de cœur à l'Église. On en vit aller à la cène, au sortir de la communion. La politique d'Élisabeth était plus dangereuse que la plus sanglante des persécutions.

La sentence d'excommunication modifia cette politique et l'attitude des catholiques. En réponse à cette sentence, le Parlement édicte, en 1571, de nouvelles lois sur la trahison, qui déclarent félon quiconque obéit aux bulles du pape ou même les garde en sa possession. Il vote « l'Acte contre les fugitifs d'outremer », qui prive de leurs biens exilés et séminaristes. Depuis plusieurs années, en effet, le séminaire anglais de Douai, origine de plusieurs autres, formait les apôtres qui devaient perpétuer, propager et défendre, en Angleterre, la religion des ancêtres.

La persécution commença à l'arrivée des missionnaires de

Douai (1574); la venue des jésuites, en 1580, déchaîna partout la tempête.

De bonne heure se forme la théorie gouvernementale, d'après laquelle tout prêtre anglais, tout missionnaire est un traître; les envoyés de Rome sont des espions, des agitateurs, des conspirateurs contre la vie de la reine, en un mot, des exécuteurs de la bulle d'excommunication. « La proclamation qui rappelle les étudiants des séminaires étrangers », du 10 janvier 1580, dit que l'évêque de Rome a fondé, dans sa ville et ailleurs, des séminaires, pour détourner les sujets non seulement de leurs croyances, mais de leurs devoirs et de leur fidélité envers le pays. Par l'ordonnance du 1er avril 1582, la reine fait savoir que les jésuites et les prêtres des séminaires anglais cherchent non seulement à perdre la religion, mais encore à lui enlever à elle-même la couronne et la vie. En conséquence, tous sont des traîtres, avec ceux qui leur donnent asile ou protection. Quiconque n'aura pas quitté les séminaires du continent d'ici trois mois sera également considéré comme traître. Le Parlement de 1584 à 1585 confirma cette ordonnance par l'*Act against Papist recusants*.

Ainsi le gouvernement d'Élisabeth voulut éviter l'odieux de persécuter pour cause de religion et chercha à prouver que les catholiques étaient uniquement condamnés pour trahison. Mais les missionnaires anglais, de par leurs propres instructions, ne devaient pas « se mêler des affaires politiques, inciter à parler mal de la reine ou même permettre qu'on le fît » ; c'étaient uniquement des prêtres chargés de conserver en Angleterre, par le seul exercice de leur ministère, ce qui restait encore de catholiques.

Des trois cents missionnaires qui vinrent en Angleterre durant le règne d'Élisabeth, la moitié périt sur le gibet. Le nombre des prêtres exécutés dépassa de plus du double celui des laïcs, mais ceux-ci ne furent point épargnés; et l'affirmation de certains historiens que les prêtres seuls furent persécutés par Élisabeth est fausse. Deux cent cinquante catholiques, y com-

pris ceux morts en prison, moururent pour leur foi, durant ce long règne.

Outre les lois qui les punissaient de la peine capitale, d'autres encore opprimèrent les catholiques. Celle de 1581 condamne celui qui dit la messe à 200 marks et celui qui l'entend à 100 marks[1]. Tout citoyen âgé de plus de seize ans qui ne fréquente pas l'Église anglicane est frappé d'une amende de 20 livres sterling par mois[2]. Extorquer de telles sommes fut toujours difficile et souvent impossible. On eut recours à la prison. Mais bientôt les prisons regorgèrent à tel point de détenus qu'il fut question d'exporter en masse les catholiques dans l'Amérique du Nord. Le gouvernement recourut, en 1593, à un procédé qui assimila les catholiques à des pestiférés. « L'acte contre les dissidents papistes » déclare que tout catholique âgé de plus de seize ans doit rester au lieu de son domicile et ne pas s'absenter au delà de cinq milles, sans la permission du juge de paix et de l'évêque; toute infraction à cet ordre est punie de la confiscation des biens. On alla jusqu'à violenter les parents dans l'éducation de leurs enfants. S'ils étaient soupçonnés de vouloir envoyer leurs fils dans les séminaires du continent, on les leur prenait et on les plaçait, à leurs frais, chez des ecclésiastiques anglicans pour être élevés dans le protestantisme.

L'entreprise tardive de Philippe II (sa politique n'était plus celle des premières années du règne) pour exécuter la sentence de 1570 et priver Élisabeth du trône aboutit au désastre de l' « Invincible Armada » (1588). Désormais l'anglicanisme triomphant pourra suivre son cours normal à travers les siècles, sans crainte d'agression étrangère. L'établissement de la Réforme en Angleterre est définitif.

G. Constant.

(A suivre.)

[1] Le mark : 13 shillings 4 pence.
[2] Environ 2 500 francs de la monnaie actuelle.

UNE PAGE INÉDITE

DE

L'HISTOIRE DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN ORIENT

LA FRANCE ET LE PATRIARCAT MARONITE

AU DÉBUT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

LES ÉLECTIONS DE M[gr] GABRIEL DE BLAUZA
ET DE M[gr] JACQUES AOUAD

Le 5 novembre 1701, Jean-Baptiste Estelle[1] était nommé consul à Seïde, l'antique Sidon des Phéniciens. Cette illustre métropole commerciale, bien déchue de son ancienne splendeur, n'est plus aujourd'hui, sous le nom de Saïda, qu'une grosse bourgade, dont les fortifications construites par les Croisés dominent, au pied du Liban, le port ensablé. Issu d'une vieille famille consulaire, Estelle comptait parmi ses aïeux des agents ayant jadis occupé le poste pour lequel il venait d'être désigné[2].

[1] Fils d'un consul au Maroc et beau-frère de Blondel, secrétaire de M. de Torcy, J.-B. Estelle était lui-même consul à Saleh au moment de sa désignation pour Seïde. Il occupa ce poste jusqu'en 1711, époque de sa retraite. (A. Boppe, *les Consulats du Levant. III, Alep, Seïde et Tripoli*, p. 41.)

[2] Jacques Estelle avait été consul à Seïde de 1627 à 1631, et Honoré Estelle de 1634 à 1637 *(Id.)*.

. Au cours des dernières années ayant précédé cette nomination, le patriarche maronite et les notables de cette nation avaient envoyé coup sur coup plusieurs délégués en France afin d'implorer la protection de Louis XIV contre la tyrannie dont ils souffraient [1]. C'est pourquoi M. de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine [2], avait chargé le nouveau consul de Seïde de se rendre compte, au cours de son voyage, de la véritable situation des Maronites et de remettre quelques secours pécuniaires à certains d'entre eux. Il le priait en même temps d'examiner l'état des affaires de la « nation française [3] » de l'Échelle de Tripoli de Syrie, siège d'un vice-consulat, jusqu'alors confié à un négociant.

Après avoir touché à Chypre, notre voyageur fut obligé, par suite des vents contraires, de s'arrêter une dizaine de jours à Tripoli, au mois de mai 1702 : escale forcée sans doute, mais aussi singulièrement opportune pour lui permettre de remplir sans hâte les missions qu'il avait reçues.

La situation du commerce français lui parut y être des plus prospères. Nos compatriotes, au nombre d'une vingtaine, y compris « les hommes de comptoir », possédaient sept maisons. Leur chiffre d'affaires était considérable, se montant à une moyenne annuelle d'environ 350 000 piastres [4], dont 150 000 au moins pour le trafic des soies. Malheureusement, à la mort de son dernier titulaire [5], le vice-consulat avait été disputé entre deux négociants, les sieurs Laget et Eydoux. Pendant quelque temps, chacun d'eux avait adressé des rapports en France en se prétendant le seul vrai vice-consul. La victoire était finalement

[1] Notamment les missions de Jean Marmagoun (1697), de J.-B. Judicy (1700) et de Coury Élie (1701). Voir à ce sujet la relation du voyage en Syrie de M. de La Roque (1722). (T. II, p. 297 et suiv. et 315 et suiv.)

[2] On sait qu'à cette époque les consulats dépendaient du secrétariat d'État de la Marine.

[3] Cette locution désignait alors le corps des négociants français établis dans une Échelle.

[4] On admet généralement qu'à cette époque la piastre avait une valeur d'environ 5 francs.

[5] Bérard, mort le 8 décembre 1701.

restée à Laget. Mais la nation française, naturellement partagée en deux camps, eut longtemps à souffrir de cette discussion. Elle en était encore profondément troublée lorsque le nouveau consul de Seïde débarqua parmi elle. Il fit son possible pour rétablir l'accord entre ses compatriotes. Puis, pensant qu'un voyage en commun serait le meilleur moyen de sceller leur réconciliation, il leur proposa de l'accompagner au cours de l'excursion projetée dans le Liban pour rendre visite au patriarche maronite [1].

Il emmenait également avec lui le second drogman [2] du vice-consulat, le Maronite Antoine Torbey [3], qui, « depuis son bas âge, avait toujours servi d'inclination la nation française ». Le comte de Pontchartrain venait de faire remettre à ce dernier une somme de 400 livres, destinée à réparer, en partie, une avanie dont il avait récemment souffert de la part des autorités turques. Celles-ci, furieuses de n'être pas parvenues à lui arracher le secret du lieu de retraite d'un esclave fugitif, lui avaient extorqué une somme considérable : 500 écus environ. Estelle louait fort au secrétaire d'État les services de ce drogman, dont la nation était très satisfaite : il le priait de lui accorder tous les ans une gratification, car il la méritait assurément [4].

Escorté de ces compagnons de voyage, le consul se mit en route vers le Liban, arrivant bientôt, dans la haute montagne, au village d'Ehden [5]. Les habitants lui affirmèrent que c'était là

[1] Mémoire du consul Estelle au comte de Pontchartrain. 16 août 1702 (Aff. étr., Seïde).

[2] Le premier drogman était alors un Français du nom de Roboly.

[3] Antoine Torbey remplissait ces fonctions depuis 1697. Il avait alors succédé à un Grec orthodoxe, Yacoub Isrek, que la nation avait destitué. Depuis cette époque, les membres de la famille Torbey n'ont jamais cessé de servir fidèlement le vice-consulat de France de Tripoli de Syrie. A l'heure actuelle, un des leurs, Wadih Torbey, en est toujours le drogman. C'est là un des exemples les plus frappants de ces vieilles familles maronites où l'amour de notre pays est une tradition pieusement respectée : elle constitue une des bases les plus solides de notre influence en Syrie.

[4] Mémoire du consul Estelle au comte de Pontchartrain. Août 1702. *(Id.)*

[5] Ehden est un des plus gros villages du Liban, situé à 1 400 mètres d'altitude. Il compte aujourd'hui près de 6 000 habitants.

l'emplacement du paradis terrestre. Mais, pensait Estelle, « la situation de ce lieu ferait croire le contraire ». A Ehden, la classique excursion des cèdres s'imposait. Il ne manqua pas de les visiter et en compta encore une quarantaine d'une belle venue [1]. L'un d'eux, qu'il tint à mesurer lui-même, avait « onze aulnes de ron à demie aulne haut de terre [2] ». De là, il gagna enfin le monastère de Cannobin [3], où, depuis près de trois cents ans [4], les patriarches maronites avaient fixé leur résidence. Cette dernière partie du voyage l'obligea à faire, à pied, trois heures d'un chemin très rude, surplombant de vertigineux précipices.

C'était à ce moment Mgr Étienne Duwaïhi [5] qui, depuis plus de trente ans, présidait aux destinées de la nation maronite. Ancien élève du collège de Rome et historien apprécié, ce vénérable prélat touchait au terme de sa longue carrière, entouré de l'affection et du respect des siens.

Dès qu'il fut informé de la prochaine arrivée du consul de France, il envoya à sa rencontre quatre de ses évêques lui faire son compliment de bienvenue. Lui-même, escorté de tout son clergé, se tenait « en procession » à la porte du monastère. Quand le consul fut en vue, les cloches sonnèrent, et les prêtres se mirent à chanter. Puis, au moment où il franchit le seuil, Mgr Duwaïhi le prit par la main et, toujours psalmodiant, le conduisit à l'église. Après un *Te Deum*, des prières furent dites pour le roi de France, dont un portrait figurait au côté droit de l'autel.

[1] Les derniers vestiges des fameux cèdres du Liban, avec lesquels fut construit le temple de Salomon, se trouvent à près de 2000 mètres d'altitude dans le nord du Liban. Il n'existe plus aujourd'hui qu'une douzaine de vieux cèdres, qui sont entourés de la vénération publique.

[2] Soit environ 13 mètres de circonférence, l'aulne valant 1 m. 18.

[3] Le nom de ce couvent vient du mot latin *Cœnobium*, monastère.

[4] Depuis 1439 d'après les Annales de Mgr Duwaïhi.

[5] Né à Ehden en 1632, Étienne Duwaïhi, dont la précoce intelligence s'était rapidement fait remarquer, fut envoyé fort jeune, dès l'âge de huit ans, au collège maronite de Rome, fondé en 1584 par Grégoire XIII. Il y resta jusqu'à sa vingt-deuxième année. Écrivain distingué, il était connu en Europe sous le nom d'Aldoënsis. Ce fut surtout un historien, qui retraça les origines et l'évolution de sa communauté. Élu patriarche en 1670, il eut une influence bienfaisante et contribua à répandre l'instruction parmi son peuple.

Estelle remit au patriarche, qui la reçut avec des marques d'infini respect, une lettre du comte de Pontchartrain, ainsi qu'un présent de 1 000 livres, dû à la générosité de Louis XIV. Malgré son âge, le prélat étonna son interlocuteur par la verdeur de son esprit et l'étendue de ses connaissances. Il s'informa avec beaucoup d'attention de la situation de l'Europe. La mort du prince d'Orange parut lui causer une grande joie. Mais il s'intéressait avant tout au roi de France, pour lequel il professait un véritable culte, faisant chaque jour une prière à son intention et à celle de toute la famille royale.

Fort bien traité, et avec beaucoup de bonne grâce, notre compatriote passa ainsi au monastère de Cannobin deux jours et demi, pendant lesquels il ne cessa d'entendre des prières pour son souverain. A son départ, il demanda au patriarche sa bénédiction pour lui-même et les Français de sa suite, et, l'ayant reçue, il offrit à Mgr Duwaïhi une très belle montre, que celui-ci accepta avec un vif plaisir.

Pendant tout le voyage de retour, les femmes maronites, informées de son passage, se pressaient sur le chemin pour l'acclamer en poussant de grands cris et « en lui présentant du parfum dans des cassolettes pour avoir par là quelque argent [1] ». Estelle ne leur en refusa pas, afin de « laisser l'odeur qu'il faut parmi ces gens du consul de France ». Aussi, concluait-il : « Quoique ce voyage ait été petit, il n'a pas laissé que de me bien coûter [2]. »

*
* *

Après un pareil accueil, l'impression qu'Estelle retirait de sa visite ne pouvait être que très favorable. Et en effet, dans son rapport [3], il dépeignit le patriarche comme un saint homme,

[1] Estelle semble s'être mépris sur la signification de ce geste. C'est là une manière, encore en usage aujourd'hui, de témoigner du respect aux personnages que l'on tient à recevoir avec honneur.

[2] Mémoire du consul Estelle au comte de Pontchartrain. *(Id.)*

[3] Mémoire du consul Estelle au comte de Pontchartrain. 25 octobre 1702 (Aff. étr., Seïde).

tout à fait digne d'intérêt. Malgré une situation très délicate, cet infortuné prélat faisait, disait-il, tout son possible pour améliorer le sort des siens. Il entretenait notamment, dans toutes les villes administrées par les autorités turques et habitées par des Maronites, un homme de confiance chargé de payer les amendes pour ceux d'entre eux pris en faute, afin de leur éviter une cruelle bastonnade qui les amenait parfois à se renier.

Les difficultés habituelles du patriarcat maronite avec les autorités ottomanes se trouvaient à ce moment encore aggravées par suite d'une dénonciation du patriarche syrien d'Alep. Dans sa jalousie à l'égard des prérogatives des chrétiens du Liban, celui-ci avait rappelé à Constantinople que, seul de tous les prélats de l'empire ottoman, le chef de la nation maronite n'était pourvu d'aucune autorisation impériale. Le fait était exact. Bénéficiant de l'autonomie relative dont il jouissait à l'abri de ses hautes montagnes, le patriarcat maronite avait toujours répugné à solliciter cette sorte d'investiture du sultan. Il a, jusqu'à nos jours, réussi à l'éviter. Cependant les intrigues du patriarche syrien avaient valu à Mgr Duwaïhi une citation à comparaître devant le pacha de Tripoli; c'était là une affaire fort désagréable, et mieux valait essayer de parer le coup à force d'argent. Mais la nation n'était pas riche.

Dans son embarras, le patriarche ne manqua pas de faire appel à la traditionnelle protection du consul de France. Malheureusement, la cour de Constantinople venait précisément de traverser une soudaine crise de fanatisme. En présence des ordres très sévères édictés par le sultan contre les missionnaires [1], l'ambassadeur du roi, le marquis de Fériol [2],

[1] Ces ordres avaient été provoqués par le zèle excessif des jésuites dans les affaires arméniennes. Après une longue lutte, les jésuites finirent par faire enlever le patriarche des Arméniens schismatiques, qui fut enfermé à la Bastille. Certains ont cru que ce personnage n'était autre que le Masque de Fer. (Voir *l'Homme au masque de fer*, par Marius Topin, p. 141 à 201).

[2] Le marquis de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople de 1699 à 1711. Colonel de dragons, il avait d'abord été envoyé en Turquie comme une sorte « d'attaché militaire » pour suivre l'armée ottomane au camp d'Andrinople. Ses manières violentes et hautaines s'accentuèrent à

s'était vu obligé de donner comme instructions à ses consuls « d'aller doucement en matière de protection ». Le moment tombait donc bien mal à propos pour tenter une intervention en faveur du patriarche. Notre consul dut se contenter de lui en exprimer ses vifs regrets, en l'assurant de toute sa bonne volonté à son égard « tant par rapport à son mérite que par rapport à l'attachement particulier qu'il avait pour la personne sacrée du Roy et à l'amitié qu'il témoignait à ses sujets[1] ».

Les autorités turques n'étaient pas les seuls ennemis de la tranquillité du patriarcat. Une bonne partie du Liban septentrional se trouvait, à cette époque, entre les mains des Métualis, secte chiite issue des colonies persanes jadis établies par les Oméyiades le long de la côte libanaise[2]. Le pacha de Tripoli leur avait affermé le pays. Pour se procurer les sommes qu'ils devaient lui verser, ils ne cessaient de molester les Maronites : ils leur faisaient payer, outre les impôts, toutes sortes de redevances, aussi variables qu'irrégulières. A moitié brigands, habitués à vivre aux dépens de l'habitant et à se conduire en maîtres, ils terrorisaient la contrée, ne laissant même plus aux infortunés Maronites dans la haute montagne, citadelle habituelle de leur indépendance, un refuge assuré.

Leur audace, ne connaissant aucune retenue, ne respectait même pas la personne du vénérable patriarche. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1703, Mgr Duwaïhi fut outragé par eux

tel point qu'il fut considéré comme fou à la fin de son ambassade. Il mourut en 1722.

[1] Mémoire du consul Estelle au comte de Pontchartrain. 25 octobre 1702 (Aff. étr., Seïde).

[2] Les Métualis s'étaient installés dans le nord du Liban à la fin du dix-septième siècle. Sans cesse inquiétés par leurs brigandages, les Maronites s'étaient, peu à peu, retirés devant eux. Mais en 1762, aidés par les Druses, ils se livrèrent contre eux à une véritable guerre d'indépendance pour reconquérir leurs territoires. A l'heure actuelle, les Métualis ont été refoulés, soit de l'autre côté du Liban, dans la plaine de la Békaa, soit au sud, dans la région de Sour, l'ancienne Tyr. Au début du dix-huitième siècle, les Métualis de la région de Bécharré étaient dirigés par les chefs de la famille Hamadé; aussi les voit-on désignés, dans la correspondance de l'époque, sous le nom d'Amédiens.

jusque dans sa résidence. Ayant exigé de lui « en avanie » une somme que le malheureux prélat était bien incapable de leur donner, mais que l'insistance du pacha de Tripoli les pressait de se procurer, ils envahirent le monastère de Cannobin et maltraitèrent ses habitants. Leur chef, le cheikh Ayssé, avait frappé le patriarche au visage.

La rumeur de ces événements ne tarda pas à parvenir au Kesrouan, district libanais situé quelque peu au sud et peuplé exclusivement de Maronites. Ceux-ci y jouissaient d'une liberté plus grande que partout ailleurs, sous l'autorité des cheikhs Khazen, dont la situation était prépondérante, leur famille étant nombreuse et leur parti puissant. Hossun El-Khezen, leur chef, possédait un prestige particulier. C'était celui que la cour de France appelait « le prince des Maronites ». Il avait en 1697 succédé à son illustre aïeul Abou-Naufel, le fondateur de la fortune des Khazen, dans la charge de consul de France à Beyrouth, créée en 1661 par Louis XIV en faveur de ce dernier. Indigné des mauvais traitements des Métualis, le cheikh Hossun, aidé des membres de sa famille, arma aussitôt six à sept cents hommes. Ils se rendirent en hâte à Cannobin pour escorter le patriarche jusque dans le Kesrouan, où sa sécurité était assurée. Prêts à venger ensuite par des représailles l'affront fait à leur chef, ils en furent empêchés par le grand émir des Druses [1], dont l'autorité se faisait sentir sur toute la montagne. Celui-ci les arrêta, en leur promettant une juste réparation, qu'ils n'obtinrent d'ailleurs jamais [2].

Lorsque toute cette agitation se fut calmée, Mgr Duvaïhi voulut retourner dans sa résidence de Cannobin. Il pria alors le vice-consul de France à Tripoli de lui envoyer l'indispensable Torbey pour l'accompagner dans son voyage et le protéger, lui, son clergé et son peuple. La seule présence de ce drogman suf-

[1] C'était alors le premier émir Béchir Chéhab (mort en 1706), dont la famille avait succédé en 1697 à la famille Maan dans le gouvernement de la Montagne.

[2] Journal du consul Estelle au comte de Pontchartrain à la date du 2 mai 1704 (Aff. étr., Seïde).

fisait en effet à marquer la protection dont la France entendait couvrir le patriarche et son entourage.

Le rapport d'Estelle signalant l'importance de l'Échelle de Tripoli, ajouté au désir de couper court aux querelles des négociants se disputant le vice-consulat, avait fait décider que ce poste serait confié à un agent de carrière. Son premier titulaire, Pierre Poullard, fils d'un avocat au Parlement de Paris et ancien secrétaire du marquis de Ferriol à Constantinople, venait d'en prendre possession [1]. Très empressé à se faire valoir et très pressé d'arriver à un poste plus important, il allait l'occuper pendant quatre années, qui finirent par lui paraître fort longues. Il se hâta de rendre au patriarche le service qui lui avait été demandé, sachant se conformer par là aux intentions du roi [2].

Mais, cinq jours à peine après son retour au monastère de Cannobin, le 5 mai 1704, Mgr Duwaïhi rendait son âme à Dieu, dans la soixante-treizième année de son âge et la trente-quatrième de son patriarcat [3].

***

Il s'agissait de lui désigner un successeur. C'était là une importante affaire, à laquelle les représentants de la France ne pouvaient rester indifférents. Désireux de mettre à profit cette occasion de montrer son zèle, Poullard avisait aussitôt le comte de Pontchartrain de l'événement [4] et allait déployer toute son activité pour faire élire un patriarche digne de succéder à Mgr Duwaïhi.

[1] Pierre Poullard était arrivé à Tripoli au commencement de 1704. Il fut ensuite consul à Tripoli de Barbarie (1708-1711), puis à Seïde (1711-1720). Nommé au Caire en 1721, il y mourut peu de temps après, en mars 1722. (*Les Consulats du Levant, op. cit.*, p. 50.)

[2] Poullard à Pontchartrain. 8 avril 1704 (Aff. étr., Tripoli).

[3] Mgr Duwaïhi avait un pressentiment de sa fin prochaine. Aussi avait-il hâte d'atteindre le monastère de Cannobin pour y mourir en paix. Et en effet, à peine y fut-il arrivé qu'il s'alita et rendit le dernier soupir peu de jours après.

[4] Poullard à Pontchartrain. 12 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).

Suivant la coutume, les évêques maronites, au nombre de douze, devaient s'assembler au siège patriarcal pour faire choix de l'un d'eux. Aussi Poullard fut-il surpris d'apprendre qu'au lieu de procéder aussitôt à cette élection, les évêques s'étaient séparés, certains d'entre eux se rendant dans le Kesrouan. Immédiatement il leur écrivit pour les rappeler au respect des usages. Sans vouloir pénétrer les motifs d'un déplacement paraissant cependant inspiré « par une suggestion particulière », il pensait que l'on serait étonné aux cours de Rome et de France que des prélats « se fussent laissé gagner par quelque respect humain à faire un patriarche hors de son siège ; ce qui serait inouï [1] ».

Il agissait ainsi par crainte d'une pression de la part du cheikh Hossun. Celui-ci cherchait sans doute à attirer les évêques dans son fief du Kesrouan, afin d'y user de son influence pour peser sur leurs suffrages. Son intervention risquait de leur faire oublier « que c'est par l'inspiration du Saint-Esprit que l'on procède dans ces sortes d'élections ». Les nombreux Maronites de la région de Cannobin accepteraient-ils cette violation des anciens usages ? Ne refuseraient-ils pas plutôt de reconnaître le nouveau patriarche, pour en faire élire un autre de leur côté ? Et c'eût été le schisme introduit dans une communauté dont Rome avait toujours loué la fidélité. De la part du pacha de Tripoli, intéressé à conserver les évêques dans son district, on pouvait redouter qu'il ne les contraignît à y revenir, intervention toujours pleine de périls [2].

Cet événement agitait singulièrement tous les esprits de la région. Le fidèle Torbey lui-même en fut troublé au point d'aller, de sa propre initiative, demander aux autorités ottomanes de s'opposer au départ des évêques. Ce zèle indiscret émut son chef, qui estimait fort dangereux d'employer le secours des Turcs dans ces sortes d'affaires « de religion [3] ».

[1] Poullard aux évêques maronites. 11 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).
[2] Poullard à Pontchartrain. 30 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).
[3] Post-scriptum daté du 7 novembre de la lettre de Poullard à Pontchartrain du 26 octobre 1704 (Aff. étr., Tripoli).

Cependant, le vice-consul de Tripoli n'était pas le seul agent de la France à s'intéresser à cette affaire. Non loin de lui, à l'autre extrémité du Liban, le consul de Seïde, son supérieur en grade, y prêtait une égale attention, avec des vues très différentes.

J.-B. Estelle, qui remplissait toujours cette charge, n'avait pas oublié son récent voyage au Liban, ni l'accueil du défunt patriarche. Il continuait à porter aux Maronites un vif intérêt. Lui-même en expliquait en ces termes les raisons au comte de Pontchartrain : « Je suis, Monseigneur, charmé de voir la vénération et le respect que cette nation a pour Sa Majesté. Aussi je lui rends, dans toutes les occasions, tous les bons offices qui dépendent de moi. Celle de lui procurer un bon patriarche lui est essentielle; de là dépend en bonne partie son repos[1]. » Il voyait en même temps une occasion de rendre service à nos religieux, dont les missions se développeraient plus facilement sous l'autorité d'un patriarche homme de bien et les laissant librement agir dans les villages du Liban.

Ayant donc été informé par le cheikh Hossun de la mort de Mgr Duwaïhi et des intrigues de certains évêques avec les Métualis, le consul de Seïde lui envoya aussitôt un exprès pour donner ses instructions. Il priait le cheikh de s'employer pour que le choix des évêques tombât sur le plus méritant, sans que l'intrigue ou l'argent y prissent part, l'assurant que cette tâche lui ferait honneur auprès des cours de Versailles et de Rome[2].

Ainsi, tandis que le vice-consul du roi à Tripoli se méfiait du cheikh Hossun, le consul de Seïde, au contraire, s'en remettait entièrement à ce même personnage du soin de « faire le bien et l'avantage de sa nation et ceux de nos Missions ».

D'ailleurs Poullard apprit bientôt que, malgré sa hâte, son intervention n'avait pas atteint le but qu'il se proposait. Sept

[1] Journal d'Estelle à Pontchartrain à la date du 29 octobre 1704 (Aff. étr., Seïde).
[2] *Ibid.*

évêques lui adressèrent collectivement une lettre fort prolixe [1], apostillée par le cheikh Hossun, et rendant compte de leur conduite. A la mort de Mgr Duwaïhi, expliquaient-ils, ils se trouvaient disséminés dans leurs diocèses. Bien que deux fussent impotents et deux autres malades, ils s'étaient cependant mis en route pour se rendre à Cannobin. Mais des messagers, envoyés à leur rencontre par ceux de leurs confrères restés au siège patriarcal, leur avaient annoncé que ces derniers se disposaient eux-mêmes à le quitter pour échapper aux tentatives d'intimidation ou de corruption des Métualis.

A ces nouvelles, les évêques retournèrent aussitôt au Kesrouan, où ils furent bientôt rejoints par leurs confrères, au couvent de Mar Challita [2]. C'est là que, le matin même de la Pentecôte, ils avaient fait choix comme patriarche de l'évêque d'Alep, Mgr Gabriel [3], originaire de Blauza [4], leur doyen à tous, en même temps que le plus vertueux et le plus instruit. Il était bien certain que, d'après la coutume, l'élection eût dû être faite à Cannobin, mais les circonstances les avaient contraints à s'en éloigner pour éviter une pression inadmissible. Les souverains pontifes eux-mêmes n'avaient-ils pas été parfois dans l'obligation de quitter momentanément Rome? D'ailleurs, l'essentiel était que le patriarche fût nommé par les évêques avec l'approbation du peuple. Et l'on n'avait jamais vu une élection y réussir si parfaitement, ni avoir lieu le jour même de la Pentecôte.

Les choses s'étaient, en somme, passées mieux que Poullard n'avait osé l'espérer. Devant le fait accompli, il ne put que se déclarer satisfait et le fit avec la meilleure grâce. Aux évêques

[1] Cette lettre, en arabe, datée du 13 mai 1704, était signée des évêques de Chypre, de Seïde, de Beyrouth, de Coshaya (monastère du Batroun), de Tripoli, de Mar Challita (monastère du Kesrouan) et d'Akoura (village du Kesrouan). (Aff. étr., Tripoli.)

[2] Près du village de Ghosta, dans le Kesrouan.

[3] Mgr Gabriel avait fait toutes ses études au Liban. Il avait fondé le couvent de Tamich, au-dessus de l'embouchure du fleuve du Chien. Il comptait, au moment de son élévation au siège patriarcal, plus de trente années d'épiscopat. La famille Khazan le voyait d'un fort bon œil.

[4] Blauza est un village du Batroum, non loin de Bécharré.

il écrivit qu'ils avaient agi d'une façon très louable [1] et s'offrit à faire part de l'élection non seulement au comte de Pontchartrain, mais aux cardinaux de Janson [2] et de Bouillon [3], ses protecteurs. Au nouveau patriarche il envoya ses félicitations, déclarant que rien ne prouvait tant « la candeur et la bonne conduite » des évêques que le choix qu'ils avaient fait de sa personne. Le roi de France et le pape apprendraient avec plaisir que ceux-ci ne s'étaient absentés du siège patriarcal « que de corps et non pas de cœur ». Dès l'arrivée de Mgr Gabriel à Cannobin, son drogman Torbey irait le saluer et lui faire son compliment de bienvenue [4]. A M. de Pontchartrain il rendit compte de l'élection, en assurant que les suffrages de l'assemblée étaient restés libres, sans avoir été influencés par ceux qui proposaient un autre patriarche que Mgr Gabriel, prélat « de mérite et d'une grande piété [5] ». Il ne dissimulait pas que son intervention n'avait pas été étrangère à cet heureux résultat [6]. A tous enfin il répétait à l'envi qu'il apparaissait clairement par ce choix que les évêques avaient été inspirés du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.

De son côté, le consul de Seïde fut tenu au courant des événements par son informateur habituel, le cheikh Hossun. Celui-ci se flattait d'avoir suivi les instructions inspirées à Estelle par son zèle et sa tendresse pour la nation maronite. « Mais, mon cher confrère, ajoutait-il, point n'est besoin entre nous de compliments, étant de la même croyance, combattant sous l'étendard d'un même roy, l'invincible roy des roys, le roy de France. » Et il lui annonçait que Mgr Gabriel avait été nommé en présence d'une grande foule, qui, d'une seule bouche, avait acclamé ce choix, « un chaquun se persuadant que son élection ne s'est faite que par divine inspiration ». Il savait cette désignation agréable à nos missionnaires. Aussi priait-il Estelle de venir sans tarder,

[1] Poullard aux évêques maronites, 16 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).
[2] Représentant de Louis XIV à la cour de Rome.
[3] Doyen du Sacré-Collège.
[4] Poullard au patriarche Gabriel, 16 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).
[5] Poullard à Pontchartrain, 30 mai 1704 (Aff. étr., Tripoli).
[6] *Ibid.*, 25 septembre 1704 (Aff. étr., Tripoli).

accompagné des supérieurs des Missions, afin de s'entendre avec le patriarche, pour établir des « règles et conditions avantageuses aux religieux [1] ».

En transmettant en France cette bonne nouvelle, Estelle vantait la sage conduite du cheikh Hossun, qui, en faisant tenir l'assemblée épiscopale au Kesrouan, avait assuré la liberté des suffrages et empêché les intrigues des Métualis [2].

Sans doute revint-il au vice-consul de Tripoli qu'il n'avait pas été le seul à tenir M. de Pontchartrain au courant de ces événements. On le voit en effet lui écrire que peut-être avait-on, « par d'autres voies », rendu un compte bien différent du sien. Il était cependant certain d'avoir accompli son devoir dans une circonstance aussi délicate, puisqu' « il ne s'agissait pas moins que de la perte de la religion », dont les intérêts étaient si chers au roi. Il suppliait le secrétaire d'État de lui continuer sa protection, car il n'était pas assez téméraire ni insensé pour oublier qu'il vivait sous son ombre [3].

Le comte de Pontchartrain lui exprima sa satisfaction d'apprendre que la désignation du patriarche s'était faite librement. Tout en approuvant Poullard de ses efforts pour maintenir le principe que l'éléction devait avoir lieu à Cannobin, il ne pouvait s'empêcher de lui faire remarquer qu'il avait entrepris un peu légèrement bien des démarches sans grande utilité [4]. En même temps, il félicitait Mgr Gabriel de sa nouvelle dignité, dont le roi s'était montré très heureux, tant il avait reçu de témoignages de sa sage conduite, et il le priait de continuer ses prières pour le monarque dans un moment où la plupart des princes protestants s'étaient ligués contre lui [5].

[1] Traduction, datée du 21 juin 1704, d'une lettre en arabe adressée par le cheikh Hossun au consul de Seïde (Aff. étr., Tripoli).

[2] Journal d'Estelle à Pontchartrain, à la date du 15 mai 1704 (Aff. étr., Seïde).

[3] Poullard à Pontchartrain, 1er mai 1705 (Aff. étr., Tripoli).

[4] Pontchartrain à Poullard, 12 novembre 1704 (Archives nationales, Marine, B7, t. LXXI, fol. 171) et *id.*, 7 janvier 1705 (*Ibid.*, B7, t. LXXIII, fol. 6).

[5] Pontchartrain au patriarche, 3 juin 1705 (*Ibid.*, B7, t. LXXIII, fol. 110).

*
* *

Sur ces entrefaites, la peste fit des ravages à Tripoli, où elle était coutumière. Poullard, à qui elle avait enlevé trois domestiques en comptant son commis, jugea prudent de s'éloigner de la ville pour gagner le Liban. Il y fut l'hôte des missionnaires carmes, dans leur couvent de Saint-Élisée, près de Bécharré[1].

Cédant à ses instances, Mgr Gabriel quittait au même moment le Kesrouan pour rejoindre la résidence patriarcale, située précisément non loin du couvent des carmes. Notre vice-consul eut à cœur de le recevoir dignement. Il envoya à sa rencontre un nombreux cortège, afin de faire connaître aux Turcs et aux Métualis la protection dont il plaisait au roi de France de l'honorer par l'entremise de son représentant. Il parvint, affirme-t-il, à obliger le cheikh Ayssé, le chef des Métualis, celui-là même qui avait jadis malmené Mgr Duwaïhi, à envoyer par déférence au-devant du nouveau patriarche son fils, escorté de quarante cavaliers et d'une délégation de son peuple[2]. Avec les drogmans du vice-consulat et les notables maronites, ils formaient bien un cortège de trois cents personnes. Pour rehausser encore l'éclat de cette manifestation, Poullard avait prié le pacha de Tripoli de lui prêter des chevaux richement harnachés, ainsi que sa fanfare et deux janissaires. Entouré de ce somptueux appareil, il reçut le patriarche et le traita magnifiquement avec l'aide des carmes. Dans une harangue prononcée au cours de ces fêtes, ces religieux déclarèrent à Mgr Gabriel qu'il devait sa nouvelle dignité à Dieu et au consul de France. Celui-ci fut tout fier de rapporter au comte de Pontchartrain ce compliment de courtoisie comme un témoignage publiquement rendu à l'importance de son rôle.

[1] Important village du haut Liban septentrional, non loin d'Ehden.

[2] Mémoire justificatif de ses dépenses adressé par Poullard à M. Le Bigot de Gastines, intendant de la marine et envoyé du roi pour la visite des Echelles du Levant (Aff. étr., Tripoli).

Après avoir été deux jours l'hôte de notre compatriote, le patriarche gagna le monastère de Cannobin, jusqu'où Poullard tint à l'accompagner en personne. Pendant ce temps, celui-ci avait pourvu aux besoins du prélat et à ceux de sa suite, sans compter ses propres drogmans et les onze Français qui l'avaient accompagné de Tripoli. Son cuisinier avait acheté à la ville de nombreuses provisions « en gras et en maigre », des poulets, des moutons et du riz, « pour nourrir près de trois cents cavaliers chrétiens et infidèles ». Il prit également à sa charge le louage et la nourriture des chevaux et mulets. Il ne put non plus se dispenser de faire au patriarche, suivant la coutume, « des présents considérables » : il lui offrit, entre autres, une des plus belles et des plus grandes médailles à l'effigie de Louis XIV. Enfin, dans ce pays où chacun réclamait déjà son « bakchich », il fallut octroyer des donatives aux gens du pacha, à ses janissaires, aux valets du monastère de Cannobin, si bien qu'il « ne put épargner sa bourse, les valets des évêques même ayant demandé chacun des marques de la générosité des Français ». — Bref, pour avoir reçu Mgr Gabriel « avec splendeur », il n'avait pas dépensé moins de 172 piastres [1].

Bien que fier de se dire « né de famille », Poullard ne se cachait pas de n'avoir pas grand bien. C'était là, pour lui, une grosse somme. Aussi, en rendant compte de ces fêtes au secrétaire d'État, le suppliait-il de prendre en considération ce qu'il lui en avait coûté, afin de n'avoir pas à se repentir de sa conduite.

D'après l'usage, il s'agissait d'informer le Saint-Siège de l'élévation de Mgr Gabriel au trône patriarcal, en lui demandant de vouloir bien ratifier ce choix et d'envoyer au nouveau prélat le « pallium [2] », symbole de sa dignité. Un missionnaire carme, le

[1] Mémoire des dépenses faites par le sieur Poullard pour la réception du nouveau patriarche maronite et mémoire justificatif déjà cité (Aff étr., Tripoli). Au taux indiqué plus haut, cette somme représenterait environ 900 francs.

[2] Bande de laine blanche garnie de croix qui se porte sur la chasuble.

P. Hyacinthe[1], qui jouissait de la confiance du patriarche et avait pour les Maronites une amitié extrême, fut chargé de cette mission. Il partit aussitôt pour Rome.

Mgr Gabriel était désireux d'aviser également la cour de Versailles de son élection. Poullard lui ayant signalé la présence sur rade d'un bâtiment prêt à faire voile pour la France, reçut aussitôt deux lettres en arabe, adressées l'une au roi et l'autre à M. de Torcy. Malheureusement pour sa curiosité et son impatience à connaître le bien qu'elles devaient dire de lui, elles étaient cachetées. Il dut se contenter de supposer qu'il y était rendu « bon compte de l'agréable réception » faite au patriarche. Les honneurs prodigués à ce prélat avaient montré aux Métualis que le consul du roi lui accordait une entière protection. Et, ajoutait Poullard sans feinte modestie, cela « n'est pas d'une légère considération dans ce pays, où j'ose dire que je suis estimé des Puissances[2] ».

Le patriarche ne manqua pas d'informer aussi le marquis de Ferriol de son élection, en le priant de lui continuer la protection du roi[3]. Il en profitait pour se louer fort du vice-consul de Tripoli, qui lui avait rendu de grands services auprès du pacha et avait fait beaucoup de dépenses pour sa réception[4].

Peut-être cette dernière observation lui avait-elle été suggérée par Poullard lui-même, très inquiet du remboursement de ses frais. Bien que son mémoire eût reçu l'approbation de l'envoyé du roi pour la visite des Échelles du Levant[5], la Chambre de commerce de Marseille tardait à le couvrir de ses dépenses. Elles n'étaient cependant pas excessives, étant bien inférieures à celles du consul de Seïde lors de son voyage au Liban. Ignorait-on en

[1] Le P. Elie Hyacinthe de Sainte-Marie, vicaire des carmes déchaussés de Tripoli de Syrie et du Mont-Liban.

[2] Poullard à Pontchartrain, 25 septembre 1704 (Aff. étr., Tripoli). — On sait qu'on entendait alors par « les Puissances » les autorités locales.

[3] Le comte de Pontchartrain invitait peu après l'ambassadeur à continuer cette protection (Archives nationales, Marine, B[7], t. LXXI, fol. 136).

[4] Ferriol à Pontchartrain, 1[er] septembre 1704 (Aff. étr., Constantinople, t. XLI, fol. 40).

[5] M. Le Bigot de Gastines.

outre que, par suite de ses multiples obligations, ses appointements étaient tout à fait insuffisants? Pour en convaincre le secrétaire d'État, il lui fit adresser, par les chefs des maisons françaises, une pétition représentant qu'en dehors des riches Turcs et de quatre couvents de missionnaires [1], il y avait à Tripoli de nombreux Maronites qui, avec tout leur clergé, se faisaient gloire de reconnaître la protection du consul de France. Celui-ci était donc « obligé de paroitre avec honneur et de faire une dépence bien au-dessus de ses appointements ». Il lui fallait « une maison d'aparence, des meubles et des habits propres, une table comme dans les premières Échelles ». De plus, il arrivait parfois que sa maison servît d'asile à de malheureux chrétiens traqués par la police turque. Il les hébergeait jusqu'à ce que le pacha leur eût fait grâce ou qu'ils eussent trouvé un autre refuge. Tel fut le cas des cinq enfants d'un Maronite, du nom de Risk, qui, faits musulmans « par violence et le sabre à la main », réussirent à se sauver, sans que notre agent se fût compromis dans cette affaire [2].

Le comte de Pontchartrain ne resta pas insensible à tous ces arguments. Si Poullard fut maintenu à Tripoli, malgré qu'il en prétendît l'air mauvais pour sa santé, du moins eut-il la satisfaction de voir augmenter ses appointements [3].

*
* *

Cependant, le P. Hyacinthe était revenu de Rome, au mois d'octobre 1705. Le pape avait ratifié l'élection de Mgr Gabriel; il lui envoyait le pallium, en y joignant un don de vingt-quatre caisses de livres et d'ornements [4].

Mais cet heureux retour était aussitôt suivi d'un événement bien inattendu : le patriarche mourait subitement, la veille de la

[1] Les couvents des capucins, des jésuites, des carmes et des franciscains de Terre-Sainte.

[2] Poullard à Pontchartrain, 12 juillet 1707 (Aff. étr., Tripoli).

[3] Poullard adressa ses remerciements à Pontchartrain le 1er mai 1705 (Aff. étr., Tripoli).

[4] Poullard à Pontchartrain, 26 octobre 1705 (Aff. étr., Tripoli).

Toussaint. « La joye qu'il a eue de recevoir sa confirmation de Sa Sainteté et le Pallium, au lieu de prolonger ses jours, semble les avoir avancés », remarquait Poullard. Sans doute fut-ce pour ce vieillard, déjà âgé de près de soixante-quatorze ans, une émotion trop forte.

Voilà notre vice-consul aux prises avec les mêmes soucis que l'année précédente. Il lui va falloir déjouer les intrigues de Michel [1], neveu du patriarche défunt, cherchant sous main à faire appuyer sa candidature par les Métualis, surveiller les mouvements de ces derniers pour les empêcher de disposer des suffrages, rassembler enfin les évêques dispersés. Telles sont les difficultés qu'il énumère avec complaisance au secrétaire d'État [2]; il aura fort à faire pour prévenir la brigue et le schisme.

Sept évêques se trouvent au Kesrouan : l'influence des cheikhs Khazen y est toujours à craindre. Il est préférable que l'élection se fasse à Cannobin, où les suffrages seront plus libres. S'il le faut, bien que malade, Poullard montera lui-même à la résidence patriarcale, accompagné d'une bonne escorte pour chasser les Métualis, et il surveillera l'assemblée. Toutefois, avant de prendre ce parti, il charge le P. Hyacinthe de s'y rendre afin d'examiner la situation. Il lui remet pour les évêques et les cheikhs une lettre destinée non pas à « leur apprendre leurs obligations, mais à les leur rappeler ». Des ordres précis reçus du roi, y disait-il, l'obligeaient à prêter la plus grande attention à tout ce qui touchait la religion. Il priait en conséquence les évêques de se réunir sans tarder au siège patriarcal afin de procéder à l'élection, régulièrement et librement. S'ils étaient menacés d'une pression quelconque, ils devaient se hâter de l'en avertir afin qu'il pût intervenir. Il rendrait compte de l'élection aux cours de Versailles et de Rome, et si l'intrigue y avait triomphé, le Saint-Siège ne la ratifierait certainement pas [3].

[1] Mgr Michel, de Blanza, évêque d'Alep.

[2] Post-scriptum, daté du 3 novembre, de la lettre de Poullard au comte de Pontchartrain du 26 octobre 1705 (Aff. étr., Tripoli).

[3] Lettre (en italien) de Poullard aux évêques maronites, 3 novembre 1704 (Aff. étr., Tripoli).

Arrivé à Cannobin, le P. Hyacinthe trouva « toutes choses pacifiées ». La situation avait été quelque peu poussée au noir. Il avait vu le chef des Métualis et se proposait de rencontrer bientôt les paysans maronites séditieux. Une lecture publique de la lettre adressée par Poullard aux évêques avait produit son effet[1].

Presque aussitôt, les Métualis s'éloignaient du siège patriarcal. Leurs intrigues avaient été déjouées par le P. Hyacinthe, qui n'en avait d'ailleurs pas grand mérite. Le croyant aussi attaché au neveu du défunt patriarche qu'il l'avait été à l'oncle, les Métualis lui avaient, d'eux-mêmes, raconté qu'ils avaient reçu une promesse de 300 piastres pour appuyer la candidature de Michel.

Afin de couper court à toutes ces intrigues, les évêques se hâtaient vers le monastère de Cannobin. Mais là encore, tandis que les cousins du cheikh Hossun les pressaient de s'y rendre, ce dernier n'aurait pas été fâché de « les retenir pour ses vues particulières ». Aussi Poullard appréhendait-il toujours quelque changement[2].

Ses craintes ne furent pas de longue durée et il n'eut guère le temps de se dépenser davantage. Presque aussitôt il appprit que le patriarche venait d'être élu[3]. Le choix de l'assemblée s'était porté sur Mgr Jacques Aouad[4], originaire de Hasroun et ancien élève du Collège de Rome, où il était resté plus de dix ans pour perfectionner ses études. Bien qu'il n'eût qu'une quarantaine d'années, notre vice-consul l'estimait comme le plus capable et le plus digne.

En une semaine, les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité que le consul de Seïde, relativement éloigné, n'avait

[1] Le P. Hyacinthe à Poullard, 6 novembre 1704 (Aff. étr., Tripoli).

[2] Post-scriptum daté du 7 novembre à la lettre de Poullard à Pontchartrain du 26 octobre 1705 (Aff. étr., Tripoli).

[3] Troisième post-scriptum, daté du 9 novembre, à la même lettre (Aff. étr., Tripoli).

[4] Mgr Jacques Aouad, déposé par les évêques en 1710 et rétabli par Rome l'année suivante, resta patriarche des Maronites jusqu'à sa mort en 1733.

pas eu, cette fois, le temps d'intervenir. Il ne s'était cependant pas désintéressé de l'élection. Dans le journal que ce méticuleux fonctionnaire adressait au secrétaire d'État, on lit, à la date du 20 novembre [1], qu'il avait reçu du nouveau patriarche une lettre très empressée, lui annonçant sa désignation. Estelle n'en augurait cependant rien de bon; au contraire de Poullard, avec lequel il était rarement d'accord, il jugeait Mgr Jacques comme un homme de science, peu fait pour gouverner, étant « hautain, remuant, avaricieux », et généralement peu aimé. Il amenait le comte de Pontchartrain à partager ses craintes [2]. Déjà deux évêques [3] lui avaient adressé une protestation, en lui demandant son appui pour faire casser l'élection. Il leur avait répondu que son intervention était impossible dans des questions de ce genre, et les évêques s'étaient résignés. Les événements allaient donner raison à ses appréhensions : le patriarcat de Mgr Jacques, successivement déposé par les évêques et rétabli par Rome, marqua une période singulièrement troublée de l'histoire maronite.

Poullard, par contre, persista toujours à trouver que Mgr Jacques contentait tout son peuple et qu'on ne lui rendait pas toute la justice due à une personne de son esprit et de son mérite [4].

Touché de ces sentiments, le patriarche sut ne pas se montrer ingrat. Lorsque, peu de mois plus tard, le vice-consul de Tripoli, nommé consul, non pas à Alep comme il le souhaitait, mais à Tripoli de Barbarie, quitta la Syrie, il lui décerna, sous forme de certificat [5], un élogieux témoignage de satisfaction. Le noble consul Poullard, y était-il dit, s'était toujours conduit dans sa charge de la façon la plus parfaite et la plus louable pour les

[1] Journal envoyé par Estelle à Pontchartrain le 2 février 1706 (Aff. étr., Seïde).

[2] Le comte de Pontchartrain écrivait en effet, le 19 mai 1706, à Poullard, qu'il regrettait que le patriarcat de Mgr Gabriel eût été si court. Il craignait que son successeur ne fût pas dans les mêmes sentiments (Archives nationales, Marine, B^7, t. LXXIII, fol. 79).

[3] Les évêques de Seïde et de Nicosie (Chypre).

[4] Poullard à Pontchartrain, 27 mars 1708 (Aff. étr., Tripoli).

[5] Ce document en syriaque, et traduit en latin, date de juin 1708 (Aff. étr., Tripoli).

intérêts de la foi catholique et le bien du patriarcat. Il avait porté très haut le nom du roi de France et l'honneur de sa nation. Bien que sa valeur dût se passer de tout témoignage, Mgr Jacques tenait par ce document à faire connaître à tous son affection pour celui qui lui avait été d'un si grand secours.

René Ristelhueber.

DOCUMENTS ORIGINAUX

LA DIPLOMATIE D'AUTREFOIS

Dès qu'il y eut une diplomatie régulière et des ambassades permanentes, les diplomates se plurent à raisonner sur les qualités nécessaires aux gens de la carrière et à offrir à leurs futurs successeurs leurs conseils, en même temps qu'à leur présenter l'exemple de leurs talents professionnels. Je crois que le premier *Traité de l'ambassadeur* qui ait été imprimé en France est celui de Charles Paschal (1598)[1], qui a précédé de quelques années celui d'Hotman de Villiers (1603); mais, déjà auparavant, des mémoires didactiques du même genre avaient été composés pour l'instruction des diplomates. M. l'abbé Griselle en a découvert un qui paraît dater du règne de Henri IV et qu'il a communiqué à la Société d'histoire diplomatique. En voici un qui est un peu plus ancien; il a été imprimé dans deux ouvrages du dix-huitième siècle, mais l'on n'irait sans doute pas l'y chercher, ce qui paraît en permettre la réédition.

C'est l'œuvre de Pierre Danès (1497-1577), qui fut professeur de grec au Collège de France (1530-1535), ambassadeur du roi au Concile de Trente (1540)[2], précepteur et confesseur du

[1] On se souvient que M. Ed, Rott a publié, dans la *Revue d'histoire diplomatique* de 1893, les *dépêches de Henri IV à Charles Paschal.*

[2] Avec Claude d'Urfé et Jacques de Ligneris. C'est Danès qui prononça la harangue préliminaire au nom de l'ambassade.

Dauphin (depuis François II); nommé évêque de Lavaur en 1557, il alla, en cette qualité, prendre part de nouveau aux travaux de cet interminable concile. Il a eu une grande réputation comme helléniste et comme théologien; on lui a attribué le livre que le président Duranti a publié sous son propre nom en 1581 sur les rites de l'Église catholique. On doit à Danès une apologie de la politique de François Ier, qu'il publia en 1550 et qui fit honneur à son talent de polémiste comme à sa science de latiniste. Son biographe, l'abbé Pierre Danès, un homonyme qui eût bien voulu pouvoir affirmer qu'il était un neveu de l'illustre prélat, a rempli plusieurs pages de son livre[1] de la reproduction des éloges emphathiques décernés à l'érudit, à l'humaniste, à l'orateur par les écrivains de son temps; parmi eux il en est d'illustres, Ronsard, Du Bellay. Élève de Budé et de Lascaris, il a été le maître d'Amyot, de Dorat et de bien d'autres, sans oublier Calvin. Comme professeur, comme orateur, comme causeur, il savait, dit-on, « allier la manière aisée, polie, enjouée, avec l'austérité qu'inspire ordinairement une profonde science ». Comme diplomate, un bon mot a surtout assuré sa réputation. Un jour qu'il parlait devant le concile, un jeune évêque italien favori de la cour pontificale crut spirituel de dire, jouant sur le double sens du mot latin qui désigne un Français ou un coq : *Gallus cantat*. Danès répliqua sur-le-champ, faisant allusion au chant du coq que saint Pierre entendit après avoir renié son maître : « Plaise à Dieu que ce chant décide Pierre à faire pénitence et qu'il pleure des larmes amères! *Utinam ad hujus galli cantum Petrus ad pœnitentiam adducatur et fleret amare!*[2] Parole audacieuse! Mais le successeur de saint Pierre était souvent exposé à de tels reproches en un temps où tant d'évêques, réclamant vainement des « réformes », penchaient vers la Réforme. Danès en fut soupçonné, son orthodoxie se maintint pourtant[3].

[1] *Abrégé de la vie du célèbre Pierre Danès*, Paris, 1731, p. 49 et suiv.
[2] On cite ce mot sous diverses formes qui n'en modifient pas le sens.
[3] Sur Danès, on peut consulter, outre la biographie déjà citée, l'*Histoire du collège de France* (1893), de M. Abel Lefranc; les *Lettres et Mémoires*

Il avait fait son éducation diplomatique à Venise, où il s'était rendu en 1534, à la suite de l'ambassadeur de France, George de Selve (1508-1542), évêque de Lavaur[1], homme illustre et dont les frères se signalèrent aussi dans les emplois diplomatiques qui leur furent confiés. Humaniste distingué, curieux de recueillir les manuscrits anciens, auteur d'une traduction de quelques Vies de Plutarque[2], George de Selve était aussi un ami des arts : n'est-ce pas lui et son ami Jean de Dinteville dont Holbein a peint le portrait en 1533[3]! Danès ne pouvait vivre dans un milieu plus approprié à ses goûts que l'ambassade de France à Venise en ce temps-là et plus apte à développer les talents diplomatiques.

« Pour bien juger de la haute capacité de Pierre Danès, dit Amelot de la Houssaye, il faut lire l'instruction qu'il donna à un seigneur de la cour que le roi Charles IX envoyait ambassadeur à Rome, laquelle n'ayant jamais été imprimée, me fut communiquée par M. de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, avec permission de la faire imprimer quand je voudrais. » C'est en vertu de cette autorisation qu'Amelot a publié cette instruction dans ses *Mémoires historiques... et littéraires*, imprimés en 1722[4]. Le manuscrit qui lui fut donné portait la date de février 1561 ; la pièce était destinée à Louis de Saint-Gelais de Lanssac, à ce que lui dit M. de Bourlemont, qui l'avait évidemment trouvée dans les archives de l'ambassade de Rome. On sait que Louis d'Anglure de Bourlemont (1620-1697) fut plus de vingt ans auditeur de rote et qu'il fut chargé d'affaires à plusieurs reprises, notamment après l'incident des Corses ; il négocia en 1664 le traité de

d'Etat, publiés par Guillaume RIBIER (1660), t. Ier, p. 580 et suiv. ; les *Actes de François Ier*, t. II, p. 31, 240 et 676 ; t. III, p. 15, 18 ; t. V, p. 541 ; t. VII, p. 785 ; t. IX, p. 53.

[1] Voir : M. LEFÈVRE-PONTALIS, *Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre* (Paris, 1888), p. XXI. *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise*, publiée par A. TOUSSERAT-RADEL (Paris, 1899), p. XXXI, 7, 640, etc.

[2] G. LANSON, *Manuel bibliographique de la littérature française*, t. Ier, n° 1292.

[3] G. LEFÈVRE-PONTALIS, *op. cit.*, p. XXV, note 2.

[4] Tome Ier, p. 197 et suivantes.

Pise qui donna, après la rupture amenée par cet incident, satisfaction à Louis XIV [1]. Il ne quitta Rome qu'en 1680, pour devenir archevêque de Bordeaux.

Amelot n'accepta pas sans scepticisme les indications qui lui avaient été données. « Je doute, dit-il, que cette instruction fût pour un ambassadeur à Rome, n'y étant pas dit un seul mot du pape ni des cardinaux. » La remarque est judicieuse. L'abbé Danès, qui a réimprimé la lettre à la fin de son livre (p. 173-185), a conclu de même et avec plus de netteté. « Il est probable, dit-il, que Danès composa pendant son séjour de Venise son petit traité de l'ambassadeur et que ce fut à la prière de M. de Lavaur, qui était très curieux d'avoir un plan de ses devoirs fait par un aussi habile homme. Aussi ce traité ne contient que des maximes très judicieuses et dignes d'un homme qui était au fait des matières qu'il traite. Il est vrai que le manuscrit authentique que l'on a est daté du mois de janvier 1561 et qu'il paraît adressé au sieur de Lanssac; mais il y a lieu de croire que ce n'est qu'une copie du premier. Car il ne paraît point être destiné spécialement pour un ambassadeur envoyé auprès du pape ou du Concile de Trente tel qu'était Lanssac. »

Je n'ai pas trouvé de documents pouvant aider à la solution de ce petit problème. Le préambule de l'instruction n'offre aucune indication caractéristique : « Je sais assez quelle fortune je cours en satisfaisant dans cet écrit plus à votre désir qu'à ce que vous vous en promettez. Je serai néanmoins excusable envers vous si je ne le suis envers les autres, parce que, désireux de vous contenter, je rapporte fidèlement tout ce que je sais ou ce que je puis recueillir de mon étude concernant la charge d'un ambassadeur, remettant le blâme que je pourrais encourir en ceci sur l'affection que j'ai à vous servir. »

Après la mort de Danès, ses livres et ses manuscrits [2] furent

[1] Comte DE MOUY, *l'Ambassade du duc de Créquy;* Ch. GERNI, *Louis XIV et le Saint-Siège.*

[2] Quelques livres lui ayant appartenu sont parvenus à la Bibliothèque nationale. Léopold DELISLE, *le Cabinet des Manuscrits*, t. I[er], p. 153 et 178.

achetés par le président Duranti; j'ignore ce qu'ils ont pu devenir.

Il avait laissé des neveux, qui ne paraissent pas avoir conservé de documents sur sa vie. Une de ses petites-nièces épousa Samuel Spifame de Bisseaux, qui fut ambassadeur en Angleterre sous Louis XIII, de 1611 à 1615 [1]; une autre, le président Baril-lon de Morangis; une autre fut mariée à un conseiller au Parlement, Claude Foucault, dont la gourmandise paraît avoir été le principal signe distinctif et qui aimait à faire ripaille avec le financier Monnerot [2]. Les personnages plus austères qui portaient au dix-septième et au dix-huitième siècle le nom de Danès, Jacques, qui fut évêque de Toulon de 1640 à 1656, des magistrats et l'abbé qui écrivit l'histoire de l'évêque de Lavaur n'étaient peut-être pas de la même souche, pas plus que les Italiens auxquels L'Hermite-Souliers, dans sa *Naples française,* fit honneur de cette flatteuse parenté.

L'abbé rapporte une anecdote qui nous fournit un renseignement intéressant sur les portraits de Danès, en même temps qu'elle montre que le cardinal de Richelieu tenait en estime particulière le talent de feu l'évêque de Lavaur. « En 1631, le cardinal de Richelieu, qui venait de bâtir la salle des écoles de Sorbonne, voulut l'orner de bas-reliefs de marbre où fussent représentés les savants qui se sont le plus distingués en toute espèce de science. Il envoya à la maison de Navarre l'officier de la Faculté pour avoir le portrait de Pierre Danès, croyant l'y trouver. MM. de Navarre, ne l'ayant point, s'adressèrent à l'arrière-neveu du prélat, nommé Robert Danès, dont la postérité subsiste encore à Paris. Robert n'avait point ce portrait, mais, sachant qu'il était aux minimes de Nigeon [3] dans leur réfectoire,

[1] Voir : BLANCHARD, *les Présidents au mortier du Parlement de Paris* (464), p. 104.

[2] L. DELAVAUD, *le Marquis de Pomponne,* p. 201 et 205.

[3] Nigeon était le nom donné depuis le septième siècle à un village occupant l'emplacement de la colline du Trocadéro et des alentours. Ce nom resta en usage jusqu'au milieu du dix-septième siècle après la fondation de Chaillot et de Passy. Les religieux minimes s'établirent en 1493 à Nigeon,

il en fit prendre une copie par un peintre et envoya le tableau à MM. de Navarre, qui l'ont mis dans leur salle, où il est encore aujourd'hui [1]. »

Je n'oserai dire que le petit traité que l'on va lire mérite les louanges exagérées décernées à Danès par Ronsard, ni la réputation que l'auteur avait conservée au dix-septième et même au dix-huitième siècle. Il nous suffit de constater que les hommes de son temps exigeaient des diplomates les mêmes qualités et leur reprochaient les mêmes défauts qu'aujourd'hui. La différence des temps a changé la « carrière » moins qu'on ne pourrait le croire [2].

L. Delavaud.

CONSEILS A UN AMBASSADEUR
(1561)

Par

Pierre Danès,

Évêque de Lavaur, Lecteur au Collège de France,
Ambassadeur de François Ier auprès du Concile de Trente

Je sais assez quelle fortune je cours en satisfaisant par cet écrit plus à votre desir qu'à ce que vous vous en promettez. Je suis néanmoins excusable envers vous, si je ne le suis envers les autres, parce que, désireux de vous contenter, je rapporte fidèlement tout ce que je sais ou ai pu recueillir de mon étude concernant la charge d'un ambassadeur, remettant le blâme que je pourrais encourir en ceci sur l'affection que j'ai à vous servir.

dans un domaine compris entre les voies qui actuellement portent le nom de rue Beethoven et Le Nôtre et Conhrard-Delessert ; populairement ces religieux étaient appelés les Bonshommes; leur couvent fut supprimé en 1790. (Voir H. Doniol, *Histoire du XVIe arrondissement de Paris*, 1902, p. 7, 258, 263). Pierre Danès, avocat au Parlement, était seigneur de Passy au commencement du seizième siècle (*ibid.*, p. 249); c'était très probablement un frère de l'évêque de Lavaur.

[1] Une gravure de ce portrait est en tête de la *Vie du célèbre Pierre Danès.*

[2] Il nous sera permis de rappeler que déjà en 1912, M. L. Delavaud a publié une brochure intitulée : *L'Idée du parfait ambassadeur par Louis Rousseau de Chennoy.* Paris, Padoue, in-8°. N. D. L. R.

Pour donner donc commencement à ce discours, je crois à propos de faire auparavant une division générale en trois parties principales appartenantes à la charge d'Ambassadeur, savoir l'instruction et intelligence, le Négocier et le traiter, l'Ecrire et tenir son maître bien averti. Au premier chef, la diligence et la dexterité sont requises; au second, la prudence et la candeur; au dernier le jugement et le savoir. Et, bien qu'il soit malaisé de reduire cecy en preceptes et maximes infaillibles, on le peut bien neanmoins eclaircir et en faciliter les moyens en le traitant avec ordre et metode.

Premierement l'Ambassadeur doit avoir toutes ses Instructions et Creances necessaires, puis avant de partir il doit visiter celui qui reside auprès de son maître pour le Prince vers lequel il va resider, afin que, lui rendant ce témoignage d'amitié, il l'oblige à lui dire quelque chose qui luy puisse servir, n'oubliant de luy offrir son service et promettant toutes sortes de bons offices pour ses parens et amis, le priant de les assurer du desir qu'il a d'estre aimé d'eux et protestant de ne les rechercher jamais de chose qui leur puisse préjudicier, sachant assez jusqu'à quel point de respect les gens d'honneur se doivent comporter envers leurs amis en pareilles occasions. Ce compliment fera son effet en son tems. Etant en chemin, il doit faire savoir sa venue, se preparant à recevoir tous les honneurs qui luy seront faits, sans en refuser un seul, comme representant son prince, qui auroit lieu de se tenir offensé de ce refus. En sa premiere audience, il reduira son discours à deux points principaux, commençant par les paroles generales d'amitié, de respect, d'honneur, de louange; puis fera mention succintement des principaux articles de son Instruction, etc. En après, venant à son particulier, il dira modestement que son maistre pouvoit choisir pour cette charge des personnes plus intelligentes que luy, en ayant en grand nombre, mais que de plus desireux et amateurs d'entretenir la bonne correspondance entre les deux princes il n'y en avoit pas, etc.

Apres cette audience il doit faire à loisir ses visites et les recevoir, puis songer à soy pour composer les actions de la vie privée et domestique de sa famille, en sorte qu'il ne s'y passe rien qui puisse être blâmé. En son particulier, il doit se montrer pieux, juste et amateur du repos commun. Il faut qu'il s'informe des moyens que son predecesseur a tenu pour être instruit et averti de ce qui se passoit de son temps, pour en faire de mesme ou autrement, selon qu'il jugera plus expedient. Il doit aprendre la nature du pays, ses limites, sa fertilité ou stérilité, l'industrie des peuples, leur commerce, leur inclination aux armes ou aux arts, leur bonne ou mauvaise disposition

envers leur prince, terrestres ou maritimes, quels chefs commandent, naturels ou étrangers, leur valeur et reputation, les propres forces dont le prince peut faire estat en tems de guerre, ou de quel étranger il peut être assisté, soit pour interest commun entre eux ou bien en les soudoyant; quelle disposition il a envers les princes ses voisins, ou autres et la leur envers lui; le fondement et les occasions que les uns et les autres peuvent avoir d'estre bien ou mal ensemble, le revenu et la dépense ordinaire de ce prince; son trésor et de combien il le peut augmenter par an, de quels ministres et conseillers il se sert, leurs qualitez personnelles, leur union ou desunion, leurs fins et interests particuliers; leurs commoditez ou incommoditez, s'ils sont d'une probité solide, et d'une fidélité dont nulle corruption ne puisse approcher, s'ils ont éte portez au rang qu'ils tiennent dans le gouvernement par le mérite ou par la faveur; quelle part les grands ont aux affaires et en quelle estime ils sont auprès du prince; enfin l'humeur et le génie du prince, sa capacité, ses exercices, ses inclinations, ses vertus, ses vices, d'autant que la connoissance de toutes ces particularitez peut donner un grand jour à tout ce que l'on aura à négocier avec luy. Pour cet effet, l'Ambassadeur doit rendre sa conversation douce, facile, aimable principalement à ceux qui ont quelque autorité ou familiarité avec le Prince ou ses confidens, gardant néanmoins toujours sa dignité selon la différence des personnes, ...louant en général la police de l'État, les Ordonnances du Prince, l'obéissance des peuples, la façon de vivre de la Cour, les excellentes qualitez du prince, l'habileté et la sagesse de ses ministres, la valeur de la noblesse, la piété et la religion du Clergé, l'intégrité et la modestie des Magistrats et la civilité des habitans des villes.

Et s'il arrive qu'on parle en quelque compagnie de l'Ambassadeur qui réside pour ce prince à la cour de France, il en doit parler tousjours avec beaucoup d'estime et tesmoigner que sa personne et sa manière de traiter y sont très agréables et qu'il y a acquis beaucoup de reputation et quantité d'amis, afin que les parens et les amis de cet ambassadeur se sentent obligez de luy rendre reciproquement tous les bons offices qu'ils pourront et lui donnent en temps et lieu tous les avertissemens dont il aura besoin pour le service de son Maître.

La conversation des autres ambassadeurs et Ministres est aussi très nécessaire, comme des gens d'esprit, la pluspart, et consequemment capable de donner des avis importans, quant ils sont bien affectionnez. Si ces Ministres Etrangers ou les naturels du pays viennent prier l'ambassadeur de quelque grâce, où son credit puisse leur servir, il

doit embrasser promptement ces occasions, estant à croire que telles personnes ainsi obligées sauront bien s'en revancher en choses qui lui seront profitables.

Il y a d'autres obligations qui naissent de present : c'est pourquoy il faut faire provision de choses de vil prix, mais qui, pour être rares au pays, y sont fort estimez, afin que les personnes qui se trouveront en avoir besoin aient le plaisir de les recevoir à point nommé.

Et n'y ayant tresor que d'amis, il faut par tous moyens en acquerir, et de toutes professions, sans esperer que l'instruction des affaires qui naissent journellement vienne jamais de ceux avec lesquels on traite; car ce seroit témérité de s'y attendre, mais bien des amis et confidens. Mais, pour reussir en cela, il faut de l'adresse et de la depense, et que l'Ambassadeur prenne si bien ses mesures, que les moyens dont il se servira pour s'informer ne viennent à la connoissance de personne et ne donnent aucun soupçon. Et par ce menagement, il conservera son credit auprès du prince à qui il est envoyé et gagnera dans l'esprit de son maître l'opinion de prudent et habile ministre, qui est le but de son travail et de son industrie. Il doit recueillir soigneusement les advis de ce qui se passe aux cours voisines, pour en informer son prince et pourra quelquefois aussi en faire part au prince du pays, quand ce sera chose qui le concernera ou qu'il jugera devoir lui estre agreable. Cela fera qu'il en sera lui-même plus estimé et plus aimé dans cette cour et que tout ce qu'il y negociera passera avec plus de facilité. La prudence veut qu'il écoute avec douceur et modestie les raisons des autres sans être amoureux des siennes et trop entier en son opinion. Quant on veut contredire l'avis d'autrui, dans une conference, quelque bonne et justifiée que soit la cause qu'on soutient, il faut aporter tel temperament que nul ne puisse rester offensé de la contradiction et qu'au contraire un chacun s'apercoive du respect que celui de l'avis contraire a pour la compagnie. Il faut ceder quelquefois par complaisance, pour ensuite dans un autre colloque ramener aimablement les autres au parti de la justice. Comme il arrive dans les cours tant de divers accidens, qu'il est très malaise d'y prescrire une metode certaine pour s'y conduire, les uns requerant une grande prontitude et une soudaine expedition, les autres une patience infinie, il faut que tout cela soit remis au jugement de l'ambassadeur. Car son maître lui peut bien prescrire en gros ce qui est de son instruction pour son service, mais il ne peut lui bailler ni la direction ni l'industrie pour la conduite des accidens inopinés et casuels : ainsi le jugement et la vigilance sont deux parties bien requises à celui qui est constitué en cette charge parce qu'au moyen

de ces deux vous rendez votre maître bien averti, non de choses vaines et frivoles, mais de choses necessaires comme de celles que l'on prevoit pouvoir arriver, et sur lesquelles, pour être quelquefois de trop grande importance, l'ambassadeur ne peut ou n'ose se resoudre de son chef de peur d'en etre desavoué.

En la première dépêche, l'Ambassadeur doit exposer sommairement ce qui s'est passé en son voyage et en sa réception publique à la cour du Prince auquel il est envoyé. Il doit mander le jugement qu'il fait des dispositions où il a trouvé ce Prince et ses ministres et les belles paroles qu'ils lui ont dites et rapporter leurs propres termes comme aussi marquer les gestes et les mouvemens du corps, le ton de la voix et les autres manières extérieures du Prince; s'il parle posément ou avec véhémence, clairement ou ambigument, en peu de mots ou prolixement; s'il est attentif à ce qu'on lui dit et s'il y répond à propos. Les instructions que l'on donne aux ambassadeurs sont en partie limitées, en partie non. En ce qui est limité, l'ambassadeur doit rapporter naïvement la négociation et les moyens qu'il y a tenus sans entrer trop avant aux raisons qu'il y a de part et d'autre, mais pour ce qui est remis à sa liberté et discrétion, il doit s'étendre davantage, faisant voir les occasions et les motifs des affaires; sur quoi est fondé son jugement particulier, et pourquoy il a dû prendre le parti qu'il a pris, circonstanciant et justifiant si bien les causes de sa résolution, que les Ministres de son Prince ne puissent l'accuser de s'être laissé surprendre. La diligence de l'Ambassadeur à tenir son Maître bien averti, non seulement des choses qui le concernent, mais aussi de toutes les autres, tant certaines qu'apparentes et vraisemblables, fait connaître en gros les desseins des Princes étrangers, tellement qu'avec les délibérations, résolutions et exécutions dont il donnera avis, il doit aussi mander les divers jugemens que font les politiques et les spéculatifs de ces projets, afin que son Prince n'attende point à délibérer jusqu'à l'événement d'iceux, étant beaucoup plus aisé de prévenir les maux que l'on craint que d'y remédier après qu'ils sont arrivez. Aux affaires d'importance, il faut rechercher adroitement les occasions d'en pouvoir entretenir le Prince lui-même, ou ses plus confidens ministres, afin qu'après leur en avoir parlé plusieurs fois séparément, on puisse pénétrer peu à peu le fond de leurs intentions, pour en écrire ensuite plus seurement. Cette métode, mise en pratique avec art, servira non seulement à bien acheminer les affaires, mais encore à prévenir et à rompre les mesures de ceux qui travailleront à faire manquer la négociation de l'Ambassadeur.

Tenez donc pour maxime qu'il faut écrire autant les choses qui

déplaisent que celles qui peuvent plâire et, qu'à fin de compte, le Prince, s'il est sage et bien entendu, demeurera plus content de l'Ambassadeur qui ne lui aura rien caché de ce qu'il aura appris au lieu de sa résidence, que de celui qui, pour lui épargner du chagrin, se sera abstenu de lui écrire des choses fâcheuses, mais qu'il lui importoit de savoir à temps. Quand l'Ambassadeur est de retour, il doit faire une récapitulation sommaire de tout ce qu'il a négocié, comme aussi de tout ce qu'il a appris et remarqué des qualitez bonnes et mauvaises du Prince, de la cour d'où il revient, de ses amitiez ou inimiiez, de sa disposition envers les autres Princes voisins, de sa manière de gouverner, de ses ministres, de ses officiers domestiques, de ses chefs de guerre, de ses forteresses, de ses magasins, etc.

COMPTES RENDUS

La question du chemin de fer de Bagdad, par M. Louis Cumin, avocat à la Cour d'appel de Lyon; 1913, in-8°.

Les questions économiques, qui, à l'époque actuelle, ont pris, par suite du développement des voies de communication et de l'accroissement des besoins de toutes sortes, une importance considérable, s'affirment maintenant au premier plan des préoccupations des hommes d'État. En connexité étroite avec les événements politiques du monde entier, elles constituent l'un des facteurs déterminants de la grandeur et de la puissance des peuples et il est désormais impossible d'en faire abstraction dans les grands problèmes internationaux modernes. En effet, la concurrence industrielle et commerciale est la forme présente de la rivalité des nations et l'occasion des plus graves conflits diplomatiques.

Dans de semblables conditions, un ouvrage relatif à des difficultés politiques entre puissances européennes, difficultés qui se manifestèrent dans le Levant au début du vingtième siècle sous un aspect purement économique, ne saurait passer inaperçu, car il jette une lumière éclatante sur des faits bien proches de nous et dont, par suite, les conséquences sont encore pour partie du domaine de l'avenir. L'on doit savoir gré à M. Cumin de n'avoir point hésité, pour traiter un tel sujet, avec un talent presque technique, aux deux points de vue si différents sous lesquels se présente la question du chemin de fer de Bagdad.

Si cette entreprise apparaît comme une voie de communication appelée à jouir d'un essor extraordinaire, elle peut être aussi considérée comme un instrument politique redoutable, et c'est pour cette raison que la plupart des grands pays européens sont ouvertement entrés en compétition pour s'assurer de ce moyen à la fois efficace et pacifique d'expansion vers le cœur même de l'empire ottoman. Le chemin de fer de Bagdad est, en réalité, une manifestation de l'esprit colonisateur : en conséquence, il n'est pas surprenant de constater que la nation qui, la première, eut la pensée de s'ouvrir une route commerciale à travers la Mésopotamie soit la nation anglaise. Déjà avant que la célèbre Compagnie des Indes Orientales ne disparût à la suite de la terrible convulsion qui agita la péninsule hindostanique au milieu du dix-neuvième siècle, des projets avaient été dressés pour unir par une voie ferrée cet immense empire asiatique aux rivages méditerranéens, où par sa flotte et ses bases d'opération, telles que Malte et Gibraltar, la Grande-Bretagne exerce une incontestable influence. Lors de l'ouverture du canal de Suez à la navigation mondiale en 1869, le rôle de la vaste mer intérieure européenne parut grandi, car la route directe des Indes passait désormais par la mer Rouge. Le Foreign Office ne se dissimulait point la révolution survenue parmi les grandes lignes de trafic, lorsqu'en 1878 il

acquérait l'île de Chypre et qu'un peu plus tard il faisait occuper l'Égypte par les troupes britanniques, à la suite de l'incident d'Arabi-Pacha.

En revanche, son attention, attirée par ces événements, se trouvait détournée du plan qui avait été esquissé en 1882 par l'obtention d'une concession de chemin de fer pour le trajet Tripoli de Syrie-Alep. C'était là l'amorce d'une grande ligne qui, partant des rivages syriens, aboutissait à Bender-Bouchir sur le golfe Persique, après avoir emprunté toute la vallée du Tigre depuis Mossoul jusqu'à son embouchure. Mais ce projet ne fut point poursuivi, la voie de mer, assurée à l'Angleterre par la possession de Suez et d'Aden, semblait préférable à la route de terre.

A ce moment, l'Empire allemand, entrant dans la voie du développement commercial et industriel intensif, commençait à former des rêves d'expansion vers les régions d'outre-mer, où il espérait trouver à la fois des colonies de peuplement pour faciliter l'émigration de son excédent de population et des débouchés pour écouler ses produits. Ces tendances, à peine sensibles tant que le prince de Bismarck resta au pouvoir, se manifestèrent plus nettement lorsqu'il fut remplacé à la Chancellerie par le comte Caprivi, qui, à l'instigation de son jeune souverain Guillaume II, négocia, en juillet 1890, un traité colonial avec l'Angleterre. Celle-ci, qui conservait par cet acte diplomatique sa complète liberté d'action en Afrique, ne s'alarmait pas encore de l'évolution rapide qui se produisait en Allemagne, mais elle n'allait pas tarder à se trouver en face d'un adversaire résolu de sa politique coloniale et maritime.

L'empereur Guillaume II se sentait attiré vers l'Orient, dont il comprenait toute l'importance aux points de vue économique et politique. N'était-ce pas une possession d'un caractère précieux et presque inestimable que cette route de la Mésopotamie, route qui fait communiquer les plateaux de l'Iran et du Beloutchistan (seuil de l'Inde) avec les rivages syriens ou anatoliens? Le rôle qu'une telle emprise assure à une nation apparaît clairement lorsqu'on songe que la Grande-Bretagne, maîtresse du canal de Suez, et la Russie, conquérante du Turkestan, progressent toutes deux vers le cœur même du continent asiatique. De plus, l'acquisition d'une grande voie de pénétration en Turquie d'Asie donnait à l'Allemagne, dont l'influence en Orient était plutôt effacée, le droit d'intervenir lors du partage éternellement prévu de l'empire ottoman.

Si l'Angleterre voyait apparaître dans le Levant un rival inattendu, la Russie, de son côté, ne pouvait considérer d'un œil amical une semblable tentative d'expansion germanique allant directement à l'encontre de sa politique traditionnelle. N'était-elle pas, à plusieurs reprises, intervenue dans les affaires balkaniques, non plus pour s'établir à Constantinople, mais pour ronger peu à peu la frontière arménienne et gagner lentement vers la région des lacs de Van et d'Ourmia, peut-être dans le but d'atteindre la vallée du Tigre et de l'Euphrate, et de consolider ainsi son empire de l'Asie Centrale? Or, dans ce mouvement d'extension vers le Sud, le gouvernement moscovite venait se heurter à la pénétration allemande, dont les progrès en Anatolie sont tels que l'influence russe doit combattre âprement pour maintenir sa suprématie sur tout le littoral méridional de la mer Noire. La concurrence des Allemands s'exerce dans une très large mesure à Trébizonde, à Ieniboli, à Sinope et contre-balance à certains égards les efforts des autres nations européennes qui cherchent à s'assurer le trafic de ces côtes.

Parmi ces nations, se trouve tout naturellement la France, qui aspire à poursuivre son rôle historique dans la Méditerranée. Si vers la fin du dix-neuvième siècle elle a évité par une action politique trop directe d'intervenir dans le bassin oriental de cette mer, afin de laisser les inquiétudes britanniques et italiennes, suscitées par l'occupation de la Régence de Tunis, s'apaiser d'elles-mêmes, elle n'a jamais renoncé au protectorat des chrétiens que, depuis le dix-septième siècle, elle exerce dans le Levant. Bien loin de se désintéresser des événements qui se déroulaient à Constantinople, elle se montra bien décidée à prendre part aux règlements d'ordre économique qui se préparaient en Turquie d'Asie. Le centre de sa prépondérance morale a toujours été le Liban et la Syrie; aussi le réseau ferré de cette région est-il entre ses mains. Dès lors, la France pouvait à juste titre prétendre à une place importante dans toutes les combinaisons à la fois politiques et financières relatives au chemin de fer de Bagdad, qui tôt ou tard ne sera que le prolongement des lignes syriennes. L'avenir de celles-ci s'annonce comme très brillant, car l'ouverture à la civilisation de leur « hinterland » sera pour elles une cause de succès.

Enfin parmi les puissances qui venaient disputer à l'Angleterre la route des Indes, il faut encore citer l'Italie qui, bien que membre de la Triple Alliance, se préoccupe vivement de l'apparition de l'influence germanique en Orient. A Rome, l'on se laisse aller volontiers à rêver la formation d'un vaste domaine colonial dans la Méditerranée, rêve où se manifestent les souvenirs antiques.

Il n'en est pas moins vrai que depuis une vingtaine d'années la politique d'expansion pacifique est pratiquée par le gouvernement italien, avec autant de constance que de bonheur. La création d'écoles italiennes et la multiplication des consulats et vice-consulats italiens, dans toute la partie de l'empire ottoman que baigne la Méditerranée, sont des preuves flagrantes de l'attention que donne la Consulta aux problèmes du Levant. Aussi, quoique n'étant pas directement intéressé dans la question du chemin de fer de Bagdad, le gouvernement de Rome tient à participer au partage des concessions économiques qu'accorde en ce moment la Sublime Porte aux nations qui se disputent sa succession. Ainsi la question du chemin de fer de Bagdad se posait pour presque tous les grands États européens. Les ambitions contraires des différents rivaux devaient inévitablement se heurter; c'est ce qui eut lieu au début même du vingtième siècle; et ce conflit diplomatique d'une importance extrême vient à peine d'être solutionné par toute une série d'accords internationaux dont la liste peut-être n'est pas encore close.

Ce dénouement si longtemps attendu ne s'est point produit sans complications de toutes sortes et sans alternatives de tension ou de relâchement dans les rapports diplomatiques de l'Europe. Ce sont ces événements que M. Louis Cumin a retracés dans son ouvrage où, en quatre cents pages écrites dans un style clair et vivant, il retrace les phases par lesquelles a passé ce redoutable antagonisme de puissances et il expose les intérêts pour lesquels ont lutté les hommes d'État de chaque pays mêlé à cette lutte acharnée. M. Louis Cumin parvient à montrer, dans des chapitres aux rubriques saisissantes, les raisons qui provoquèrent, au cours de ces délicates négociations (dont la durée atteint presque quinze ans), des revirements subits de politique, si fréquents et si déconcertants pour les personnes qui ne sont point familiarisées avec la complexité des problèmes en jeu. Peut-être pourrait-on

regretter la grande extension donnée aux citations des grands journaux français et étrangers, citations qui, par leur abondance, empêchent parfois les idées maîtresses d'une période de se synthétiser avec facilité. Mais, en revanche, ces extraits, par leur judicieuse sélection, présentent l'immense avantage de montrer nettement les évolutions subies par les cabinets et les chancelleries et de faire ressortir les variations éprouvées par l'opinion publique dans les divers pays que préoccupait l'expansion européenne dans l'Asie Occidentale.

En France, cependant, l'attention ne fut que rarement attirée par ces rivalités qui se disputaient l'Orient, et pourtant la question du chemin de fer de Bagdad est étroitement liée aux luttes diplomatiques qui avaient pour objet la possession du Maroc. Elle constitue, en outre, un point d'histoire contemporaine qui, par sa complexité, révèle la conjonction des visées européennes sur l'Asie Mineure. Ses conséquences ne sont point toutes encore apparues, mais le récent traité franco-turc, en accordant à des capitaux français le réseau anatolien septentrional, prouve quel prestige et quelle influence la France a su conserver par son désintéressement et par son haut renom intellectuel à Constantinople et dans tout l'Empire ottoman.

Tout cela aujourd'hui est remis en question par la guerre; mais il n'en est pas moins utile d'étudier les origines, et là est le grand intérêt du livre de M. Cumin.

A.-O. Tuaner.

Etudes diplomatiques. La Guerre des Balkans et l'Europe, par M. Gabriel Hanotaux. Paris, Plon, 1914, in-12.

M. Gabriel Hanotaux a voulu faire paraître en un volume les intéressants articles qu'il a écrits en 1912 et 1913, dans la *Revue hebdomadaire* ou le *Figaro*, sur les conflits des Balkans et la politique étrangère. Ce sont les impressions au jour le jour d'un homme de haute compétence qui juge les événements par lui-même et, comme il le dit dans sa préface, « sans emboiter le pas à la diplomatie officielle, et guidé seulement par ce qu'il croyait être le sentiment public et international. »

M. Hanotaux a-t-il été prophète, en avançant que la guerre balkanique n'était que le premier acte d'un grand drame, dont le second acte sera le conflit méditerranéen et le troisième la crise européenne? La fougue assagie de l'empereur Guillaume, la sagesse pacifique du vieil empereur d'Autriche, la modération plus animée du tsar de Russie ont réussi à localiser cette guerre, qu'aucun d'eux n'avait voulue et qui a mis en cause tant d'intérêts. Mais cette situation n'était pas durable.

La diplomatie, qui n'avait pas prévu cette prise d'armes générale de races rivales, subitement devenues alliées, s'est trouvée désemparée devant des résultats qui déroutaient toutes ses conjectures. Elle ne voulut pas, ou n'osa pas solutionner la vieille question orientale par l'expulsion définitive d'Europe des Turcs, ces vieux gardiens des détroits. Ce fut une double faute que d'arrêter les Bulgares à la porte de Constantinople et de rejeter les Serbes de la mer Adriatique. La question des Balkans n'est pas liquidée; tôt ou

tard, une nouvelle guerre éclatera entre ces peuples alliés hier et qui, arrêtés dans leur légitime essor, ont tourné les uns contre les autres des armes fratricides.

Les puissances de l'Europe pouvaient-elles demeurer d'accord? La Russie, slavophile par confraternité de races, veut obtenir la liberté des détroits pour ses flottes de la mer Noire. L'Angleterre, dominatrice de la Méditerranée par Malte, Gibraltar et l'Égypte, n'entend pas que la Russie accède à la mer libre. La France, non moins intéressée à l'équilibre méditerranéen, est forcée, comme l'Angleterre, en tant que puissance musulmane, d'avoir des sympathies pour la Turquie, mais son alliance avec la Russie lui fait voir d'un œil favorable le passage des flottes russes au travers du Bosphore.

L'Autriche, que M. de Beust avait jadis voulu tenir prudemment en dehors de l'hégémonie allemande, s'est jetée, avec le comte Andrassy et ses successeurs, dans les bras de M. de Bismarck : elle est devenue l'avant-garde du germanisme dans la presqu'île des Balkans. Adversaire des Slaves, qui pourtant forment la majorité de ses peuples, elle a commencé le dépècement de la Turquie par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, première étape, croyait-elle, vers Salonique.

L'Italie, à la fois rivale et alliée de l'Autriche (et au fond du cœur plus rivale qu'alliée), liée par des traités avec l'Allemagne, maîtresse de la mer Adriatique, seul débouché maritime de l'Autriche, a pris une situation importante dans la Méditerranée par la conquête de la Tripolitaine. Or, tandis que la Triple Alliance marche soudée, sous la haute direction dominante et souvent modératrice du kaiser, la Triple Entente a des fissures et des intérêts divergents. Si nous avons une alliance avec la Russie, nous n'avions avec l'Angleterre qu'une simple entente; or *entente*, même cordiale, n'est pas *alliance*, et l'Angleterre conservait son indépendance; ses intérêts généraux actuels se joignent avec les nôtres, mais elle ne se considérait pas comme liée à nous. Elle n'avait, d'autre part, avec l'Allemagne, puissance protestante comme elle, que des rivalités commerciales, qui pouvaient s'arranger; toutes deux s'enrichissent par le commerce et il n'y avait pas de conflit armé entre elles. Leurs intérêts se sont rencontrés dans cette dernière crise.

Telle était la situation respective des grandes puissances qui se réunirent en conférence à Londres, sous la présidence de lord Grey, pour intervenir comme médiatrices dans le conflit balkanique. Conférence sans programme, sans préparation, comme sans direction, elle ne put imposer la paix à des États qui entendaient traiter seuls à seuls sans ces gênants mentors. Elle décréta toutefois la création d'une Albanie inviable, avec des frontières factices, des races différentes ingouvernables et des religions ennemies, véritable pomme de discorde de l'avenir. L'Autriche et l'Italie y luttèrent sournoisement d'influence, et leur antagonisme séculaire ne fit que s'accroître. Les Slaves haïrent cet État hybride qui les sépare de la mer et commande les routes de Salonique; leurs rêves, leur ambition légitime sont de le faire disparaître.

Malgré la conférence, la guerre reprit : Andrinople, Janina, Scutari tombèrent aux mains des alliés. Mais, quand il fallut partager ces dépouilles, l'accord ne put se faire, et la Bulgarie, emportée par son tempérament sauvage, commit un lâche attentat contre ses alliés de la veille. Sa mauvaise

action, qu'elle rendit plus odieuse encore par des atrocités d'une barbarie inouïe, fut sévèrement punie : battue par les Serbes et les Grecs, elle vit l'armée roumaine camper aux portes de Sofia, pendant que les Turcs lui reprenaient Andrinople. La paix de Bucarest, rapidement traitée en dehors de toute ingérence étrangère, donna Monastir aux Serbes, Salonique à la Grèce, Andrinople à la Turquie et de vastes territoires à la Roumanie.

Cette guerre fit entrer de nouveaux facteurs dans la politique de l'Europe; des affinités nouvelles se créèrent, la Roumanie cessant de flirter avec l'Autriche, et l'Allemagne se tournant vers la Russie ; tandis que la Bulgarie, de race ouralienne, humiliée de ses défaites, haineuse contre ses voisins, s'orientait vers l'Allemagne, l'ennemi des Slaves.

Quel fut le rôle de la France dans tous ces événements? Elle a cherché sans succès à empêcher cette guerre, elle a lancé des formules généreuses de désintéressement territorial qui n'ont reçu que des approbations de politesse. A la conférence de Londres, elle s'est abstenue avec raison de tout rôle actif; mais, quand, la paix une fois signée, chacun s'est empressé de se pourvoir aux dépens de la Turquie. notre diplomatie est restée forcément inactive. La France a des intérêts considérables en Orient, par ses capitaux largement engagés; ses écoles, ses institutions charitables et religieuses, le protectorat qu'elle exerce depuis plus de quatre siècles sur les communautés catholiques lui donnent une situation aussi privilégiée qu'enviée. Tout ce protectorat a été, sinon remis complètement en jeu, du moins très ébranlé par le plus exécrable et inconscient sectarisme antireligieux qui règle notre politique. Un des derniers ministres qui préside aux Affaires étrangères a cru devoir soumettre ces droits historiques à la sanction sans autorité d'un grand vizir jeune-turc, « pour, a-t-il dit, les plier dans une juste mesure aux besoins nouveaux de la Turquie »! Nous avons pratiqué la politique de l'inconscience, pendant que les autres puissances obtenaient une extension prodigieuse de leur puissance et de leur prestige. La Triple Alliance s'est consolidée en Orient; l'influence allemande a grandi à Constantinople, où des officiers allemands ont eu la mainmise sur toutes les forces de terre et de mer. L'affaire du chemin de fer de Bagdad a semblé réglée : la Russie et l'Allemagne se sont entendues; Berlin cédait à Saint-Pétersbourg la haute main en Arménie, et en recevait toute facilité à Bagdad. L'Angleterre cessait son opposition au chemin de fer de la Méditerranée au golfe Persique, dont la navigation lui est laissée exclusivement. D'autres concessions lui étaient faites en Palestine et Arabie.

Quelle est la part de la France dans cette vivisection de la Turquie d'Asie? « Quelques vagues rognures de chemin de fer en Asie Mineure », sans importance politique ; la Syrie et le Liban restaient dans notre sphère d'influence, mais nous avions le droit d'employer nos épargnes et notre crédit à souscrire les emprunts qui serviraient à payer des rails et locomotives, des cuirassés et des canons allemands !

M. Hanotaux déplorait avec raison l'indéchiffrable énigme de la folie actuelle des armements « de ces peuples obligés d'être toujours prêts pour ne se battre jamais ». Il se demandait avec anxiété qui réintégrera dans le monde les sentiments de l'équité et de l'ordre? qui rappellera enfin aux peuples européens qu'ils sont frères? Ce ne seront pas, pensait-il, les pacifistes du temple de la paix, ces doux illuminés, quand ils ne sont pas des ambitieux déçus. Les passions humaines ne s'enchaînent pas avec des

mots : rien n'arrête l'expansion des races dont le trop-plein déborde les limites qui leur étaient assignées ; elles chassent devant elles les races moins fortes ou moins prolifiques. La lutte ! c'est la vie de ce monde ; la guerre n'en est que la forme la plus violente ; la folie des armements, une phase aussi ruineuse que malheureuse. La prépondérance de l'élément slave dans la péninsule balkanique, annihilant une grande partie des forces de l'Autriche, a inquiété l'Allemagne dominatrice ; elle y a trouvé un prétexte pour s'imposer à elle-même et pour imposer à toute l'Europe à sa suite une armure écrasante.

L'empereur Guillaume, qui ne sera devant l'histoire future que l'empereur des armements ruineux, est devenu l'auteur responsable de la plus terrible des guerres. Il est curieux de voir comment il y a été amené ; et assurément les affaires d'Orient y ont bien été pour leur part.

NADAILLAC.

Visconde de Santarem. *Opusculos e Esparsos*. Volumes I et II. Libarrio da Silva, Lisbonne, 1910. — *Ineditos* (Miscellanea). Volume III. Collegidos coordonados e annotados por JORDAO DE FREITAS, bibliothecario da bibliotheca da Ajuda, e trazidos à Publicado pelo 3° *Visconde de Santarem*. Libarrio da Silva, Lisbonne, 1914.

Le vicomte de Santarem, le troisième du nom, poussé par sa piété filiale, a eu l'heureuse idée de revoir, de classer, d'annoter et de publier, avec l'aide du bibliothécaire de la bibliothèque d'Ajuda, Jordão de Freitas, deux volumes d'*Opusculos e Esparsos* et un volume d'*Ineditos* (Miscellanea), qui ne tarderont, du reste, pas à être suivis de quelques autres des papiers épars de tous côtés de son illustre frère. Les trois volumes, que nous venons de lire avec autant de plaisir que d'intérêt, dont les deux premiers ont paru en 1910, tandis que le dernier vient à peine de voir le jour, renferment tant de documents de toute nature, font passer sous les yeux tant d'études concernant les sujets les plus divers, qu'il faudrait consacrer à leur examen même sommaire une place que la *Revue* ne peut malheureusement pas m'accorder. Je me bornerai donc à remercier, au nom de la *Société d'Histoire diplomatique*, le vicomte de Santarem de m'avoir permis d'appeler l'attention sur les œuvres de l'homme d'État qui, après avoir été le collaborateur le plus dévoué de dom Miguel, quitta son pays après la chute du prince, dont il avait défendu la cause jusqu'au dernier moment, vint s'établir à Paris et prit dès lors, en sa qualité de correspondant, une part active aux travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il adressa, ainsi qu'à la Société des antiquaires de France et à la Société de géographie, nombre de mémoires, de notices et de travaux, tous écrits en français, qu'on aurait eu grand'peine à retrouver avant la publication des trois volumes, auxquels viendront bientôt s'ajouter ceux que le vicomte de Santarem a promis de nous donner.

W. M. H.

Luigi XIV e la Santa Sede (1689-1693), par le Dr MARIA D'ANGELO. Roma, Typografia dell'Unione editrice, 1914, in-8° de 69 pages.

Les principaux éléments de ce travail, en grande partie original, ont été tirés des archives du Vatican et de la bibliothèque Casanatense, à Rome. Les recherches de l'auteur lui ont permis d'apporter un certain nombre de précisions sur l'histoire, bien souvent traitée déjà, des rapports de la Papauté et de la France pendant cette crise aiguë, la bataille la plus importante depuis saint Pierre, disait un contemporain, que le Saint-Siège ait eu à soutenir contre un État.

Le conflit eut pour point de départ l'édit de 1673 sur l'extension de la Régale. On sait que cette affaire de la Régale, qui fit couler tant d'encre à l'époque, faillit conduire la France à un schisme. L'« affaire des quartiers », sur laquelle a été publié ici même, en 1908, un article qui n'est pas resté inaperçu de M. d'Angelo, a eu aussi son importance, mais bien moindre, et elle a été bien plus facilement réglée.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'exposé des négociations diplomatiques qui se sont poursuivies pendant la dernière phase de la lutte, sous les pontificats d'Alexandre VIII et d'Innocent XII. Ce que nous devons surtout retenir, ce sont ses conclusions. Les contemporains et les historiens qui ont suivi, ont jugé l'issue du conflit fort diversement. Quelques-uns ont prétendu que le roi de France en retira tous les avantages qu'il pouvait espérer. Cette thèse n'est guère soutenable. D'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, estiment que le Saint-Siège a remporté, dans cette si grave affaire, une pleine et éclatante victoire; aux yeux de M. Lavisse, l'un des derniers historiens qui aient largement traité la question, « la défaite de la cour de France était incontestable », et « Louis XIV l'avait bien méritée ». M. d'Angelo est beaucoup moins affirmatif. Assurément les lettres de désaveu que durent écrire les évêques qui avaient participé à l'Assemblée de 1682, et celle que le roi dut écrire lui-même, sont des actes de résipiscence qui conviendraient mal à un vainqueur; mais l'Église fit, de son côté, un certain nombre de concessions, dont la principale fut son adhésion tacite à l'extension de la Régale, extension qui, au reste, ne l'atteignait pas dans ses doctrines essentielles.

Deux documents d'inégal intérêt sont publiés en appendice : le premier est une relation du départ de Rome de l'ambassadeur français, le marquis de Laverdin : il a surtout une valeur anecdotique; l'autre est bien plus important; ce sont les instructions données à Mgr Nicolini, nonce apostolique, sur les difficultés alors pendantes entre le Saint-Siège et la France (13 janvier 1691).

On regrette de rencontrer, dans un travail qui n'est d'ailleurs pas sans mérite, certaines négligences et un lapsus comme celui-ci : *il vescovo di Pavillon, Alet.*

L. A.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 20890.

UN DIPLOMATE FLORENTIN AU TEMPS DE MACHIAVEL

FRANÇOIS VETTORI

(1474-1539)

On connaît mal en France les hommes distingués si nombreux que produisit à la fin du quinzième siècle la Renaissance italienne. Presque tous imbus d'idées républicaines que leur avait inculquées l'humanisme, ils étaient cependant attirés par la royauté française qui avait alors tant d'intérêts politiques en Italie; et s'ils craignaient son intervention, ils redoutaient plus encore l'impérialisme allemand, si barbare et si brutal, si réfractaire aux finesses délicates de leur esprit.

Maintenir son indépendance au milieu de ces influences rivales présentait une difficulté qui ne semblait pas au-dessus de leurs forces; aussi, sans être trop attachés aux principes, attendaient-ils souvent, pour prendre parti, de voir de quel côté seraient la force et le succès. Les lettrés ne sont pas toujours des hommes de résolution. Dans les notices si curieuses qu'un érudit, membre du Conseil de la *Société d'histoire diplomatique,* a consacrées aux *Français italianisants au seizième siècle*, M. Émile Picot a raconté l'existence de beaucoup de ces humanistes dont la vocation était surtout de s'attacher aux princes de ce monde. Un autre de nos collègues, dont la longue vie a été remplie par l'étude de tant de problèmes sociaux, le vénéré Louis Passy [1], avait pensé depuis sa jeunesse à écrire la vie et à étudier les œuvres d'un de ces

[1] La traduction du *Voyage en Allemagne* de Vettori a même été publiée par M. L. Passy dans la *Revue d'histoire diplomatique,* onzième année, 1897, p. 52, 216, 427.

Florentins contemporains de Guichardin et de Machiavel, et c'est seulement à la veille de sa mort qu'il avait pu réaliser son dessein.

Les deux volumes relatifs à François Vettori ont passé très inaperçus dans les nombreux hommages rendus à ce grand homme de bien. Peut-être le moment est-il venu de reprendre à sa suite l'examen d'un politique, dont la physionomie plus souple qu'héroïque est cependant digne de mémoire, ne serait-ce que pour la rapprocher de celle des personnages de son temps.

I

François Vettori naquit à Florence de Pierre, chef d'une vieille famille, qui semble la même que celle des Capponi, et de Catherine Rucellai. Son père avait assisté à la bataille de Fornoue et tenait pour la cause du roi de France. Lui-même s'engagea de bonne heure, mais avec modération, dans le parti populaire, celui des Soderini et de Nicolas Machiavel avec lequel il avait quelque lien de parenté. C'était l'époque où les lieutenants de César Borgia pillaient les châteaux de la Toscane et où dans la ville même la vie était peu sûre. La nomination en 1502 de Pierre Soderini comme gonfalonier à vie rétablit le bon ordre, et, malgré sa jeunesse, Vettori fut un des douze *buoni-uomini* qui formèrent le conseil du gouvernement.

La situation semblait grave pour l'Italie; l'influence française était en pleine décadence, l'empereur Maximilien menaçait d'une nouvelle invasion; on disait qu'il allait « passer » avec une puissante armée; le Pape et tous les princes s'apprêtaient à marcher par peur dans son sillon. Au printemps de 1507, il avait convoqué une diète à Constance, près de laquelle Florence désignait Vettori comme « envoyé » de la Seigneurie. C'est cette sorte d'ambassade dont il a raconté les péripéties dans une relation qui forme un demi-volume. Son collègue et ami Machiavel a ainsi tracé le portrait de l'Empereur :

« Il n'a jamais existé de prince plus dissipateur, c'est ce qui

fait que, quelle que soit la situation où il se trouve, il n'a jamais assez d'argent. Son caractère est très inconstant. Aujourd'hui il veut une chose, il ne la veut plus demain. Il ne prend avis de personne, mais il croit ce que chacun lui dit. Il désire ce qu'il ne peut avoir et se détourne de ce qu'il pourrait obtenir. De là les résolutions contraires qu'on lui voit prendre à chaque instant. D'un autre côté, il a l'humeur extrêmement guerrière; il sait conduire et maintenir une armée en ordre et y faire régner la justice et la discipline; il n'est inférieur comme capitaine à qui que ce soit de son temps. Il est dans une agitation continuelle de corps et d'esprit, mais souvent il défait le soir ce qu'il a arrêté le matin. »

Maximilien n'aimait pas à recevoir les ambassadeurs et laissait ce soin à Mathias Lang, son secrétaire, dont il fit un évêque de Gurk en Carinthie. Celui-ci, habile diplomate, était imbu des privilèges et des droits du Saint-Empire germanique. Très secret et prudent, il jouissait d'une influence extraordinaire. « L'évêque de Gurk, dit Vettori, était le lieutenant de l'Empereur en Italie; il le gouvernait comme il voulait, et on avait coutume en ce temps de dire non pas que le premier personnage que l'Empereur avait à sa cour était l'évêque, mais que le premier roi que l'évêque avait auprès de lui était l'Empereur. »

Dès le premier jour, Vettori est un peu fasciné par la puissance allemande [1] : il croit qu'il faut conjurer l'orage et donner satisfaction à Maximilien, en abandonnant les vieux traités qui liaient les Florentins au roi de France. Mais il expose à Lang la détresse de Florence, son amour de la paix, et il est assez étonné quand le ministre lui demande, au nom de son maître, la « petite somme » de 50 000 florins. Vettori résiste et marchande; il consulte la Seigneurie, qui se décide à lui envoyer Nicolas Machiavel.

Celui-ci, porteur des dernières instructions du gonfalonier

[1] Un volume tout entier, avec une introduction sur « l'Œuvre littéraire de Vettori », a été consacré par M. L. Passy au *Voyage en Allemagne* et à la publication des dépêches relatives à cette ambassade.

Soderini, devait rester en Allemagne avec Vettori aussi long temps qu'il serait nécessaire. Machiavel n'était pas alors le grand personnage qui illustra Florence par ses écrits et son génie; il était simplement secrétaire de la République. Très ami du plaisir, assez sceptique et sans scrupules, il s'était fait connaître par quelques pièces de théâtre peu morales et par des poésies presque licencieuses. Et son ami Vettori n'avait pas plus que lui d'attrait pour la vertu. Ils résistèrent de leur mieux aux exigences impériales; mais, bientôt, la guerre entreprise par le pape Jules II contre Louis XII et l'influence française mit Florence dans une situation très fausse. La défaite et la mort de Gaston de Foix à Ravenne achevèrent la ruine du parti républicain. L'armée espagnole marcha sur Florence et exigea la déchéance de Soderini et le rétablissement des Médicis. Il était difficile de se défendre : les libéraux n'essayèrent pas. Ils conseillèrent même au gonfalonier de se retirer, voulant sauver Florence d'une occupation militaire. François Vettori était l'ami de Soderini : il accepta la révolution du 31 août 1512, en faisant sur son chef les peu généreuses réflexions suivantes :

« C'était un homme assurément bon, prudent et utile : il ne se laissa jamais porter hors du juste ni par l'ambition, ni par la cupidité; mais la mauvaise fortune, je ne veux pas dire la sienne, je dis celle de notre malheureuse ville, ne permit pas que lui ou tout autre vit le moyen d'échapper aux injures des confédérés. »

Et Vettori, qui ne détestait pas les Médicis, accepta d'aller pour deux mois en ambassade à Rome. Il y arriva le 5 février 1513 pour assister à la mort du pontife terrible et à la prompte nomination du cardinal Jean de Médicis, qui lui succéda sous le nom de Léon X. Son séjour se prolongea, Florence étant disposée à accepter le gouvernement que le nouveau pape lui imposerait. Il profita de son influence pour adoucir le sort de ceux de ses amis qui s'étaient un peu compromis avec Soderini, et en particulier de Nicolas Machiavel, un instant poursuivi, emprisonné et même mis à la torture, et qui fut relâché, faute de preuves, le 13 mars 1513.

.De ce jour, une curieuse correspondance s'échangea entre eux, moitié familière, moitié politique. Elle a été publiée par MM. Alvisi, Bigazzi et Tommasini, et sa traduction élégante est un des attraits de l'ouvrage de M. Louis Passy. .

Il est intéressant d'en donner quelques extraits :

« Mon cher compère, écrivait Vettori de Rome, le 15 mars, depuis huit mois j'ai éprouvé les plus grandes douleurs que j'aie eues dans ma vie et des douleurs encore que vous ne savez pas; néanmoins je n'ai ressenti la plus grande de toutes que lorsque j'ai appris votre arrestation, parce que tout de suite j'ai pensé que, sans faute ni motif, vous deviez subir la torture comme cela est arrivé. Je suis désolé de n'avoir pu vous venir en aide; j'ai agi en votre faveur dès que le Pape fut élu et je ne lui demandai d'autre grâce que votre liberté. Maintenant ce que j'ai à vous dire, c'est que vous fassiez bon cœur contre cette persécution... Espérez, puisque les choses sont arrangées et que la fortune de ceux-là — les Médicis — surpasse toute imagination, espérez de n'être pas toujours abattu à terre... Si je dois rester ici, je désire que vous y veniez lorsqu'il vous plaira et tout le temps que vous voudrez. »

Dès le 18, Machiavel répondit :

« Magnifique ambassadeur, votre si aimable lettre m'a fait oublier toutes les tristesses passées... Je vous remercie de tout mon pouvoir et je prie Dieu que, pour votre profit et bonheur, il me donne le moyen de vous en témoigner ma reconnaissance; car je puis dire que tout ce qui me reste de vie je le dois au magnifique Julien[1]. Et pour ce qui est de tourner les yeux vers la fortune, je veux que de mes malheurs vous ayez le plaisir de savoir que je les ai supportés si courageusement, que je m'en aime moi-même et qu'il me semble que je vaux mieux que je ne croyais; et s'il plaît à mes maîtres (les Médicis) de ne pas me laisser à terre, j'en serai heureux et je crois que je me comporterai de manière qu'ils auront, eux aussi, des raisons de s'en

[1] Il était frère de Léon X, capitaine général de l'Église, duc de Nemours. Il mourut peu de temps après, en 1516.

féliciter; si non, je vivrai comme je suis venu dans ce monde, car je suis né pauvre et j'ai appris à souffrir avant d'apprendre à jouir. »

Vettori revient, dans les lettres suivantes, sur l'élection du pape Léon X, qu'il regarde comme un grand bonheur pour sa patrie; mais il ne peut comprendre encore comment cela est arrivé, tant le candidat semblait avoir peu de chances. Avec une morale facile, il trouve qu'il n'y a plus maintenant qu'à se réjouir et à profiter de la vie. C'était peut-être après tout ce besoin général de plaisir qui à cette époque romanesque et élégante avait fait choisir le Médicis. Les hommes les plus cultivés ne dédaignaient pas les satisfactions les plus grossières des sens : ils s'en vantaient alors, peut-être plus que de raison.

La correspondance de Vettori et de Machiavel roule bien souvent sur des intrigues amoureuses plus ou moins relevées et qui semblent indignes d'eux. Il y en a de piquantes et qui offrent de vrais traits de mœurs. François Vettori raconte à son ami quel est son genre de vie à Rome :

« J'ai changé de logis et n'ai plus dans mon voisinage autant de courtisanes que j'en avais cet été. J'habite à San-Michele di Borgo, tout près du palais et de la place Saint-Pierre, mais en un lieu un peu solitaire, vers le mont que les anciens appelaient Janicule. La maison est très bonne; elle a beaucoup de chambres, mais petites; et elle est exposée au vent ultramontain, de sorte que l'air y est parfait. De la maison on entre dans l'église, ce qui pour moi, religieux comme vous savez, m'est très à point. Il est vrai que l'église sert plutôt à la promenade qu'à autre chose, car on n'y célèbre jamais la messe ni aucun autre office divin, sauf une fois dans toute l'année. De l'église on entre dans un jardin qui était autrefois très beau, et on passe sur le mont Janicule, où l'on peut aller se récréer par des sentiers et des vignes, sans être vu de personne; c'est en ce lieu, selon les anciens, qu'étaient les jardins de Néron. Dans cette maison je vis avec neuf serviteurs, un chapelain, un écrivain et sept chevaux, et je dépense largement tout mon traitement. Dans les premiers temps, je voulais

mener une vie somptueuse et délicate, invitant des étrangers, donnant trois à quatre plats, mangeant dans de la vaisselle d'argent; puis je m'aperçus que je dépensais trop et que je n'en étais aucunement mieux, de sorte que je résolus de n'inviter personne et de vivre sur le pied d'un bon ordinaire...

« Le matin, en cette saison, je me lève à seize heures, et, une fois habillé, je vais jusqu'au Palais (Vatican). Là quelquefois, je dis vingt mots au pape, dix au cardinal de Médicis, six au magnifique Julien; et j'apprends quelques petites choses des ambassadeurs qui se trouvent dans les appartements. Cela fait, je retourne à la maison, si ce n'est que souvent je déjeune avec le cardinal Médicis. Après le repas, je jouerais si j'avais avec qui le faire; mais n'ayant personne, je me promène dans l'église ou dans le jardin. Puis je fais un petit tour à cheval en dehors de Rome quand il fait beau. Le soir je rentre à la maison, où j'ai pris soin de réunir beaucoup de livres d'histoire, surtout des Romains, comme par exemple Tite-Live, Salluste, Plutarque, Appien d'Alexandrie, Tacite, Suétone, Hérodien, Procope. Je passe mon temps avec eux, et je considère quels empereurs a supportés cette pauvre Rome qui avait fait trembler le monde, et qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait encore toléré deux papes de la qualité qu'on les a vus vivre et mourir. J'écris une fois tous les quatre jours à la Seigneurie et je dis quelque nouvelle rebattue et sans importance, parce que je n'ai rien d'autre à écrire. Les jours de fête j'entends la messe, et je ne fais pas comme vous qui parfois la laissez de côté. Vous me demanderez si j'ai quelque courtisane, je vous dirai qu'au commencement de mon séjour à Rome j'en ai eu comme je vous l'ai écrit; puis apeuré par l'air de l'été, je me suis retenu. Néanmoins je m'étais accoutumé à l'une d'elles, de sorte qu'elle vient ici d'elle-même; elle est d'une beauté très raisonnable et d'une agréable conversation. J'ai encore en ce lieu, bien qu'il soit solitaire, une voisine qui ne vous déplairait pas et, bien qu'elle soit de noble parentage, elle fait quelque affaire d'amour.

« Mon cher Nicolas, c'est à cette vie que je vous invite; si vous

venez ici, vous me ferez plaisir, et ensuite nous nous en retournerons à Florence ensemble. Ici vous n'aurez d'autre occupation que de vous promener, regarder, puis revenir à la maison, faire l'amour et rire. »

Cette conception très païenne et très épicurienne de l'existence laissait bien à Vettori quelques remords, et ses vieux amis lui en faisaient parfois des reproches; mais il s'en moquait avec un cynisme narquois, qu'il ne craignait pas d'afficher insolemment.

« Vous savez, écrivait-il à Machiavel le 14 décembre 1513, que je me délecte un peu des femmes, et plus pour bavarder avec elles que pour autre chose, car je suis désormais si avancé en âge, que je ne puis guère rien faire autre que parler. Vous savez aussi combien Philippe Casavecchia en est l'ennemi : avant qu'il ne nous arrivât, souvent quelque courtisane venait me faire visite, pour voir l'église et le jardin. Je ne pensai pas à leur envoyer dire de n'avoir plus la hardiesse d'y venir, de sorte que deux jours après son arrivée, juste à l'heure du déjeuner, il s'en introduisit une que les domestiques, selon leur habitude, avaient laissée entrer librement; arrivée là, elle s'installa dans un siège comme si elle eût été chez elle, si bien que je ne sus comment la faire partir ni expliquer la chose à Philippe, qui ouvrit sur elle une paire d'yeux étonnés et furieux. Nous nous mîmes à table et elle y prit place. Nous déjeunâmes, nous causâmes et après le repas elle s'en alla se promener dans le jardin. Je restai seul avec Philippe qui voulut se mettre à me faire un discours en règle... Mais moi, voyant que le discours allait être long et sachant ce qu'il voulait dire, je l'interrompis en lui disant que j'avais compris son intention, que je n'entendais ni me purifier, ni entendre sa morale, parce que jusqu'ici j'avais vécu librement et sans aucun préjugé, et que je voulais continuer à faire de même pendant le reste du temps que j'avais encore à vivre. Il a donc dû consentir, du reste d'assez mauvaise grâce, à ce que les femmes vinssent ici à leur gré... »

Machiavel ne met aucune pruderie dans sa réponse. Il renchérit au contraire sur l'absence de morale de son ami :

« Magnifique ambassadeur, ce n'est certes pas peu de chose que de considérer combien les hommes sont aveugles dans les choses où ils pèchent et combien ils sont persécuteurs du vice qu'ils n'ont pas. Je pourrais vous apporter *in exemplis* des choses grecques, latines, hébraïques et chaldéennes. Laissez Philippe à ses scrupules. D'autre part, je crois que si tout le b... de Valence eût couru par la maison, il eût été impossible qu'un autre vous l'eût reproché et même il vous eût félicité plus que s'il vous eût entendu parler devant le Pape mieux que Démosthène... On se serait étonné et affligé de l'absence des dames; et si on ne vous l'eût pas dit le derrière au feu, comme a fait Philippe, on vous l'eût dit dans votre chambre. Et pour vous mieux éclairer, il eût fallu que, pendant que vous étiez dans ces austères dispositions, j'arrivasse chez vous, moi qui tâte et aime les femmes, je me serais aussitôt aperçu de la chose et j'aurais dit : « Ambassa- « deur, vous tomberez malade; vous ne prenez aucune distraction; « il me semble qu'il n'y a pas ici autant de femmes que de gar- « çons! » Magnifique ambassadeur, peu nombreux sont ceux qui connaissent ce monde et qui savent qu'à vouloir faire à la mode d'autrui, on ne fait jamais rien. Celui qui est tenu pour sage le jour, ne sera jamais tenu pour fou la nuit, et lorsqu'un homme est estimé homme de bien et de mérite, ce qu'il fait pour s'égayer l'esprit et vivre en joie lui vaut honneur et non point blâme. Laissez dire ces roitelets qui ne cessent de piailler et de crier, et quand vient la désuette, ils sont pris les premiers. Et quant à notre Philippe Casavecchia, il ressemble à un vautour qui, lorsqu'il n'y a pas de charogne dans le pays, fait un vol de cent milles pour en trouver une... »

Assurément ce petit morceau, tout spirituel qu'il soit, n'aurait pas suffi à fonder la gloire de Machiavel; mais la conversation épistolaire de ces deux diplomates est assez caractéristique des mœurs qui florissaient à Rome du temps des Médicis. Ces détails un peu scabreux abondent dans la correspondance; mais il n'y a pas que cela. Ils raisonnaient longuement entre eux de la politique; et ce qui semble aujourd'hui singulier, c'est sur les Suisses

qu'on étayait toutes les combinaisons. Selon Machiavel, la paix pourrait facilement se faire entre la France, l'Espagne, le Pape et les Vénitiens. Il faudrait donner aux Vénitiens, Vérone, Vicence, Padoue et Trévise; au roi de France, la Lombardie; au Pape, ce qu'il possédait au centre de l'Italie; à l'Espagne, le royaume de Naples. On laisserait l'Empereur et la France en présence, avec une crainte commune des Allemands, qui « serait le mastic qui les tiendrait ensemble ». Vettori était bien d'accord, estimant que pour les Suisses on s'en tirerait avec de l'argent; mais il craignait « le Turc ». — « Il est avant tout homme de guerre : il fait de la domination son but : il a un très grand pays, des soldats dévoués à sa cause, beaucoup d'argent, et de sorte que je ne serais pas surpris, ajoutait-il, qu'avant un an il eût donné à l'Italie une forte bastonnade et mis en l'air tous ces prêtres : ce sur quoi je ne veux rien dire de plus pour le moment... » Mais quelques jours plus tard, se mettant à moraliser, « je crains, dit-il, que Dieu ne nous veuille châtier, malheureux chrétiens, et qu'il ne fasse sortir ces prêtres de Rome de leur plaisir et les autres hommes de leur volupté. Plus tôt ce serait, mieux ce serait; car vous ne pourriez croire comme je m'accommode peu des débauches de tous ces moines, je ne parle pas du Pape qui, s'il n'était pas prêtre, serait un grand prince. »

Machiavel tient à ses idées et veut donner toujours la Lombardie aux Français, ne redoutant pas les Turcs : « Je ne vois pas dans mon plan pour arriver à la paix plus de difficulté que dans le vôtre. D'autre part, dans votre jeu, je ne vois aucune sécurité; dans le mien, j'en vois quelqu'une, autant qu'on peut en trouver par le temps qui court. »

Vettori réplique longuement; mais il ne convainc pas « son compère », qui lui dit : « Pour ce qui est des choses du monde, nous avons un pape sage, sérieux et réfléchi; un roi de France mécontent et peureux (c'était Louis XII); un roi d'Espagne ladre et avare; un roi d'Angleterre riche, féroce et avide de gloire; des Suisses grossiers, victorieux et insolents. Nous autres d'Italie, nous sommes pauvres, ambitieux et lâches. Ne vous fiez point du

tout aux troupes italiennes, parce que cela est impossible, d'abord à cause d'elles-mêmes, et puis il leur est impossible d'avoir un chef qui les tienne unies. » Et, quand on serre de plus près le problème et qu'on demande de quel côté le pape et les Florentins doivent se porter, Machiavel écrit : « Je conclus que, comme il y a plus de chances du côté français que de l'autre et que par son accession le pape peut assurer la victoire du roi de France, comme le roi de France, ami et vainqueur, serait moins à redouter et plus supportable que les autres, et comme enfin le pape ne peut pas rester neutre en sécurité, je conclus, dis-je, que le pape doit ou bien adhérer au roi de France, ou bien adhérer aux autres, si les Vénitiens y adhèrent, mais non pas autrement. »

Vettori, assez philosophe et plus sceptique au fond que Machiavel, termine la controverse par ces simples mots :

« Je crains qu'il ne nous arrive, à vous et à moi, la même chose qui nous est parfois arrivée à moi et à Pauzano : ayant commencé à jouer avec de laides et vieilles cartes, nous en envoyons chercher de neuves, et lorsque notre envoyé revenait avec elles, l'un de nous n'avait plus d'argent. De même, nous parlions des moyens d'arranger les affaires des princes et eux ils ne cessaient de jouer, si bien que j'ai constaté que depuis que nous avons cessé d'écrire on a vu du nouveau, et bien que la fête ne soit pas finie, elle paraît un peu arrêtée; je crois donc qu'il est bien de ne pas en parler jusqu'à ce qu'elle se termine. »

Vettori avait raison. Que peuvent l'intelligence et la logique contre les événements et contre la « fortune »?

Tandis que Léon X louvoyait, l'empereur Maximilien se retirait de la lutte; le roi de France renonçait au Milanais qu'il attribuerait en dot à sa seconde fille en la mariant à un fils du roi d'Espagne; Henri VIII faisait aussi sa paix séparée en donnant sa sœur à Louis XII pour remplacer la pauvre Anne de Bretagne qui venait de mourir. Après quelques mois de vie agitée qui n'était plus de son âge, le roi de France disparaissait, enlevé par la fièvre, et le 1[er] janvier un prince jeune et valeureux montait sur le trône, très décidé à effacer les faiblesses des dernières

années. Au bout d'un an, il rassemblait contre Maximilien Sforza une vaillante armée, repoussait jusqu'à Milan les Suisses qui étaient venus au secours du duc, et conquérait une fois de plus le Milanais par la brillante bataille de Marignan.

François Vettori était depuis une année à Florence. La Seigneurie ne lui avait donné congé pour quitter Rome qu'au mois de mai 1515. Le gouvernement de la Toscane était toujours une sorte de République, au Conseil de laquelle l'ambassadeur rentra dès son retour; mais l'influence du neveu du pape, le jeune Laurent de Médicis, était de plus en plus grande : il se regardait comme le souverain obligé, Julien, son oncle, étant malade à Rome et ne semblant pas vouloir lui disputer le pouvoir. La victoire de François I[er] lui fit comprendre qu'il y aurait tout intérêt à reprendre des relations avec la France : sachant que Vettori était l'homme le plus désigné pour plaire au roi, il le fit nommer par le Conseil envoyé extraordinaire près du Très-Chrétien, comme on disait alors. Vettori devait se rendre à son poste à la fin d'octobre 1515.

C'est le moment le plus brillant de l'ambassadeur, le nouveau prince étant son héros préféré. Avec un talent d'écrivain remarquable, Vettori a composé à la fin de sa vie un *Sommaire de l'histoire d'Italie de 1511 à 1527*, qui n'a été publié en italien qu'il y a une cinquantaine d'années. L'œuvre a une grande allure, s'inspirant pour la forme de Tite-Live, Salluste et Tacite, mais fortement imprégnée des doctrines nouvelles que la Renaissance venait de répandre : mélange intime des idées du moyen âge déclinant et de celles de l'antiquité retrouvée, dans une langue maniée avec la sûreté et l'agilité propres aux esprits florentins. Les portraits abondent, tracés avec une singulière finesse, mais avec une liberté d'appréciation qui étonne quand il s'agit de Jules II, de Léon X, de Clément VII et aussi de tous ces Médicis, dont l'auteur connaissait les défauts, tout en les servant avec plus de scepticisme que de zèle. Un seul est loué presque sans restriction, c'est le fils du frère de Léon X et d'Alphonsine Orsini, Pierre de Médicis.

II

Qu'était donc ce jeune homme sur lequel le pape fondait tant d'espérances? Petit-fils de Laurent le Magnifique, il portait le titre de duc d'Urbino, d'une fortune médiocre, mais bon militaire, affable et modéré de caractère. Le pape, son oncle, et le cardinal de Médicis souhaitaient de le marier richement, car les banquiers florentins voyaient toujours le côté pratique. Et comme François Ier, depuis ses succès sur les Suisses, s'était beaucoup rapproché du pontife, qu'il venait de conclure avec lui un concordat singulièrement avantageux pour la France, c'était dans ce pays que la cour romaine cherchait une héritière pouvant convenir à Laurent. On lui en proposait trois : deux filles du feu roi de Navarre, Jean d'Albret, et une sœur de la duchesse d'Albany, Madeleine de la Tour d'Auvergne, demoiselle de Boulogne.

Le nonce, Jean Stafileo, aussi bien que l'ambassadeur de Florence, correspondait à ce sujet avec le cardinal Jules de Médicis, qui écrivait à Vettori : « Ne connaissant pas les personnes, nous ne pouvons décider entre elles; mais vous, François, qui avez pris en mains ce mariage, vous devez savoir laquelle est le mieux... A condition donc qu'il n'y ait pas de défaut d'esprit ou de corps, ou une telle laideur qu'il ne vaille pas la peine de donner suite au mariage, poussez les choses autant qu'il est en vous; et, plus vous arrêterez et assurerez l'affaire, plus on vous en sera reconnaissant... »

Et il ajoutait le 4 novembre 1517 :

« Nous vous dirons que les deux nous plaisent et que celle qui nous plaira et nous satisfera le plus, c'est celle que le roi décidera... Nous vous donnons donc commission pour l'une ou pour l'autre, pourvu que la chose se fasse vite; il tarde au pape de voir le duc marié et père d'un enfant qui conservera son souvenir et maintiendra notre maison dans une continuelle dévotion à la couronne de France. »

Le 11 décembre, c'est Laurent lui-même qui écrit à Vettori :

« Sollicitez, comme nous l'avons déjà dit, notre mariage; informez-nous de ce qui se passe, dites-nous où vous voyez tendre le Très-Chrétien et Madame Louise de Savoie, tant pour ce qui concerne la dot ou les domaines qu'ils nous destineraient, à nous duc....

« Sa Sainteté a lu avec plaisir les propos que vous a tenus le Très-Chrétien et surtout la bonne intention qu'il montre non seulement de son gain bénéficier, moi duc, de la dot qu'aura cette Madame, mais encore de me donner du sien propre; d'ailleurs, connaissant sa libéralité envers les étrangers, je n'ai jamais douté qu'il ne l'exerçât vis-à-vis de moi, qui suis son serviteur. Reste maintenant que l'affaire se conclue sans plus de délais; car le Pape a un si grand désir de me voir marié, que le moindre retard lui paraît long, depuis que cette alliance se négocie. »

Le plus curieux, c'est qu'à cette date du 9 janvier 1518, Laurent ne savait pas encore quelle princesse lui était destinée. C'est le nonce Stafileo qui annonce que le mariage est décidé; et aussitôt le cardinal Jules de Médicis et le duc écrivent une lettre commune au prélat et à Vettori, qui est datée de Rome, du 17 janvier :

« Nous vous envoyons, au nom du Saint-Esprit, la ratification, en même temps que les procurations, afin que vous puissiez faire les épousailles *per verba de presenti,* donner l'anneau et établir toutes choses le plus tôt que vous pourrez, pour donner entière satisfaction à Sa Sainteté. Nous ne voulons pas maintenant vous dire combien grande est notre joie, surtout celle de moi duc, parce que je ne le saurais faire suffisamment par lettre... Quant aux articles, nous les avons examinés et, sans vouloir discuter aucun d'eux, ils ont été ratifiés... En ce qui touche proprement les domaines de Madame Madeleine, nous désirerions savoir de vous plus particulièrement où ils sont situés; quels en sont les titres et les revenus, et enfin s'ils sont séparés et distincts de ceux du duc d'Albany...

« Vous ne nous écrivez rien des rang, pension ou emploi militaire destinés à moi duc, choses qui ont été accordées, non seulement au duc de Valentinois, au duc de Nemours, mais encore à d'autres beaucoup plus étrangers. Nous croyons que le Roi les aura réservés pour me les offrir à mon arrivée... »

Les qualités de la fiancée semblent importer beaucoup moins au duc que les avantages matériels que le mariage devait lui apporter. Cependant le cardinal Jules annonçait aux nonces de Suisse et de Venise que « cette Madame de dix-sept ans était belle et ornée de nombreuses vertus et qualités, outre beaucoup d'autres bonnes conditions ».

Le nonce et l'ambassadeur se chargèrent d'éplucher avec soin les actes notariés, de préciser les points obscurs, de garantir le revenu annuel de 5 000 ducats d'or, au cas où le comté de Lauraguais ne les rapporterait pas. Enfin, tout semblant en règle, Laurent arrivait à Rome, le 27 février 1518, pour régler avec Léon X tous les détails de son voyage. Le 22 mars, il revenait à Florence et partait aussitôt pour la France. Le 25 avril, parvenu à Amboise où était la cour, il assistait aux fêtes magnifiques célébrées à l'occasion du baptême du dauphin, dont il était parrain au nom et par procuration de son oncle le Souverain Pontife. Le 2 mai, enfin, avait lieu la célébration du mariage avec Madeleine de la Tour d'Auvergne, et après avoir pendant quelques jours accompagné le Roi qui allait en Bretagne, le duc d'Urbino se rendit en Auvergne pour partager avec son beau-frère, Jean Stuart d'Albany, les biens de la maison de Boulogne. Le 28 juillet il était à Lyon; puis, voyageant à petites journées, il ne faisait son entrée solennelle à Florence, avec sa jeune femme, que le 9 septembre 1518.

Fort de cette magnifique alliance, appuyé sur le pape et sur le roi de France, le jeune duc se croyait permis d'affecter des airs de souverain absolu et d'abandonner la simplicité démocratique. Il y était encouragé par Philippe Strozzi, son compagnon de plaisir, par François Vettori, revenu de France, sa mission si heureusement terminée. Mais la politique étrangère devint

bientôt inquiétante, l'Allemagne, jalouse de l'influence française, étant décidée à reconquérir le royaume de Naples. De plus, le destin s'en mêla : l'empereur Maximilien mourut le 12 janvier 1519; Laurent de Médicis tomba malade peu de temps après; la duchesse d'Urbino, au bout d'un an de mariage, donnait le jour à une fille, qu'on baptisa sous les noms de « Caterina, Maria, Romula », et succombait la semaine suivante; et le duc, auquel on avait caché cette catastrophe, rendait à son tour le dernier soupir le 4 mai au matin, à l'âge de vingt-sept ans. Tous les rêves de Léon X, de Vettori, de Philippe Strozzi s'évanouissaient à la fois.

Qu'allait devenir le gouvernement de Florence, quand à tous ces malheurs se joignait la grave complication de l'élection de Charles d'Espagne à l'Empire (28 juin 1519)? Le pape, qui ne voulait pas voir sa patrie échapper aux Médicis, choisit, pour succéder à son neveu Laurent, le cardinal Jules que nous avons vu exercer les fonctions de secrétaire d'État à Rome. C'était aussi un ami de Machiavel, qu'il chargea de fonctions publiques et qui rédigea pour lui, à la demande du pape, le *Discours sur la réforme de l'État de Florence*. Le grand écrivain qui, les années précédentes, avait dédié à Laurent de Médicis son livre du *Prince*, aurait voulu que le principat du cardinal de Médicis fût une sorte de transition entre le régime tyrannique et une organisation républicaine, où sous couvert du peuple les grands auraient gouverné. On ne sait si le cardinal Jules s'inspira de ces idées, mais toujours est-il qu'au témoignage de tous les contemporains, il fut un excellent administrateur. « Dans ses nouvelles fonctions, dit l'historien Nardi, il se conduisit de telle manière qu'il surpassa tous les bons espoirs que l'on avait pu concevoir et réduisit à néant la mauvaise opinion que beaucoup de gens s'étaient faite de lui, parce qu'à Rome, dans l'administration des affaires du pontife, il avait été réputé pour dur et très difficile. Il se rendait volontiers aux raisons des hommes experts en leur métier, et volontiers à ses moments de loisir s'entretenait avec les gens instruits et savants en toute science... Il se montrait

ennemi des délateurs et aussi des stupides flatteurs. Les bavards, les charlatans et les bouffons lui déplurent toujours autant qu'ils amusèrent de tout temps et à l'excès le pape Léon X... Ce fut une opinion constante et générale que jamais la ville ne fut gouvernée avec une plus grande apparence de civilité et de liberté, ni avec une plus parfaite dissimulation du principat. »

Ce régime dura deux années, pendant lesquelles les passions politiques s'apaisaient et les finances se rétablissaient peu à peu. Mais la rivalité de François Ier et de Charles-Quint vint forcer Florence à prendre parti. Léon X était moins attaché à la France que tremblant devant les armées impériales. Il laissa Florence subir le joug des amis de l'Empereur, de François-Marie della Rovere en particulier, qui s'empara du duché de Romagne que Laurent de Médicis avait réuni à la République, rappela le cardinal Jules, puis mourut presque subitement à Rome le 29 novembre 1521. Le cardinal, ne pouvant cette fois aspirer à la tiare, fit élire un étranger, un Hollandais, qui prit le nom d'Adrien VI et ne régna qu'un an, jusqu'au 14 septembre 1522. Pendant ce temps, soit à Florence, soit à Rome, Jules de Médicis avait louvoyé, contentant tout le monde et préparant presque ouvertement une candidature qui réussit après un long conclave. Il fut proclamé souverain pontife le 19 novembre 1523.

Vettori, tout en étant resté l'ami du nouveau pape Clément VII, ne pouvait même après coup s'expliquer son succès. « Rien, écrivit-il, n'arrêta Jules ; l'ambition des hommes est telle qu'elle ne peut, en dépit de tout, les empêcher de rechercher les premières places. Jules poursuivait son but ; il ne parlait ni ne discourait d'autre chose. Cependant il se donna beaucoup de peine pour devenir, de grand et renommé cardinal, un petit pape peu estimé. »

En effet, la politique de Clément VII ne fut ni généreuse ni habile ; il abandonna aussitôt la France pour se faire le serviteur zélé de l'Empereur et adhérer à sa ligue contre le roi, en célébrant à cette occasion à Florence des fêtes peut-être inutiles. Quant à la ville qu'il ne pouvait plus gouverner, le pape y pré-

posa le cardinal de Cortone, qui devait préparer les voies aux deux jeunes Médicis, Hippolyte et Alexandre, fils bâtards tous deux, entre lesquels le pape hésitait. Vettori resta dans les conseils du gouvernement, impuissant à empêcher les fautes et attendant les événements. C'est en effet du dehors que vint la catastrophe. François Ier était de nouveau entré en Italie avec une puissante armée. Le duc d'Albany commandait l'avant-garde qui était arrivée en Toscane; mais Jean de Médicis venait d'être blessé devant Pavie et avait été forcé de renoncer au commandement de ses bandes noires. Le pape, effrayé, se serait rallié volontiers à François Ier qu'il suppliait de ne pas livrer de combat décisif. Bonnivet l'emporta : la bataille fut perdue le 24 février 1525 et le roi de France emmené prisonnier en Espagne. Quand, l'année suivante, François Ier délivré revint en France, ce fut pour conclure, quelques mois plus tard, le 22 mai 1526, une ligue avec Clément VII, Venise, Florence et François Sforza contre l'Empereur. Mais le pape et les Florentins se firent battre et usèrent leurs forces et leur diplomatie en tergiversations inutiles, et, de plus, la mort de Jean des Bandes noires acheva de désorganiser la résistance. Pendant ce temps, Charles-Quint réunissait des troupes considérables; il en donnait le commandement au connétable de Bourbon, traître à sa patrie, qui s'apprêtait à tendre la main à l'armée du vice-roi de Naples. Le pape alors voulut négocier. Vettori était à Rome : Clément VII eut recours à lui pour son action diplomatique, estimant la souplesse du personnage et surtout son vieil attachement aux Médicis. C'est avec l'archevêque de Capoue, Nicolas de Schomberg, qu'il fallait traiter. François Vettori lui offrait, de la part des Florentins et du pape, 180 000 ducats; mais le vice-roi de Naples ne semblait guère disposé à garantir que l'Empereur se contenterait de ces conditions. Le négociateur insistait et écrivait à Schomberg :

« Après avoir très attentivement lu vos lettres, Notre Seigneur craint bien que le vice-roi et l'Empereur n'aient pas l'intention de s'accorder; car dire que l'on veut traiter et ensuite demander

des choses impossibles, c'est vraiment vouloir la guerre, et je suis sûr que vous serez du même avis que moi; car vous savez bien que Sa Sainteté ne peut donner Pise et Livourne...

« L'Empereur n'a nul besoin, pour l'observation de la paix, d'exiger des garanties des Florentins qui ne lui ont jamais fait la guerre et qui ont toujours prié Sa Sainteté de supporter plutôt toutes les injures de César que d'en venir à une rupture avec lui... Notre Seigneur est plus ferme que jamais dans sa volonté d'obtenir la paix, et il n'en pourrait être détourné ni par les vains, ni par les faits certains, parce que, prêtant foi à beaucoup de personnes qui lui rapportent les bonnes dispositions de César, il a décidé de se remettre entièrement entre ses mains, et en cela il veut suivre vos conseils et vos avis... »

Il était difficile d'être plus humble et plus résigné. Cette politique n'était pas du goût de Machiavel, qui aurait voulu que la Ligue fît pour le moins une démonstration sur Naples, qui aurait disposé l'Empereur à traiter. Ses conseils méconnus à Rome, il se retira de la scène politique et mourut bientôt obscurément. Le dernier mot que lui écrivit Vettori était celui-ci : « Je vous ai entendu dire plusieurs fois que la peur est le plus grand maître qu'il y ait, et je crois qu'en cette occasion j'en ai vu la preuve la plus manifeste. »

Les Florentins eux-mêmes se lassèrent de tant de lâcheté : voyant approcher les troupes impériales, ils se soulevèrent et votèrent le bannissement des Médicis. Mais les bandes de Bourbon marchèrent tout droit sur Rome et s'en emparèrent le 6 mai 1527, se livrant dans la cité pontificale à toutes les déprédations et à tous les excès, jusqu'à maltraiter le pape et l'emprisonner au château Saint-Ange. C'étaient en grande partie des luthériens, qui ne respectèrent ni les églises, ni les vases sacrés, ni les tombeaux des pontifes.

Les riches Florentins avaient une partie de leurs biens à Rome : ils rejetèrent sur le pape et les Médicis la responsabilité des pertes qu'ils subirent, et le 16 mai, poussés par Philippe Strozzi,

ils renvoyèrent le cardinal de Cortone et Hyppolyte de Médicis et rétablirent un gouvernement populaire avec Nicolas Capponi comme gonfalonier, qui pendant quelque temps, à force de modération et de souplesse, conquit la sympathie générale. Mais les violents lui rendirent le gouvernement impossible, exploitant la haine populaire contre le pape et les Médicis, accusant le pontife d'avoir par sa faute livré l'Italie aux barbares, n'oubliant rien, comme dit Guichardin, de ce qui pouvait outrager Clément VII et diviser les citoyens. Leur confiance dans la France, très nettement manifestée, acheva de les discréditer quand François I[er], par le traité de Cambrai, renonça définitivement au Milanais et à Naples. Le 18 avril 1529, François Carducci était nommé gonfalonier à la place de Capponi, que ni François Vettori, ni Mathieu Strozzi ne semblent avoir défendu bien énergiquement. Ils n'y gagnèrent rien, du reste ; car le pape, réconcilié avec l'Empereur, ayant laissé les troupes de Philibert de Chalon venir assiéger Florence, le parti populaire exila Vettori, Guichardin et leurs amis, confisqua tous leurs biens et les menaça de mort. Ces violences ne portaient pas remède à la situation, dont Clément VII, par un singulier revirement, était devenu le maître. Les Florentins durent supplier l'Empereur de leur accorder la paix ; Charles-Quint, après quelques hésitations, consulta le pape, qui, fidèle à ses intérêts de famille, déclara que la première des conditions était le rétablissement des Médicis. Vettori, exaspéré par l'obstination du parti populaire et par les mauvais traitements qui lui avaient été infligés, se tourna du côté de Clément VII, dans lequel il n'avait pourtant pas grande confiance. Mais, docile aux conseils de son ami Machiavel, il sembla jouer double jeu et conseilla à Raphaël Girolami d'accepter, à la fin de 1529, le gonfalonat qu'on enleva à Carducci. La révolution violente régnait toujours à Florence et le nouveau gonfalonier feignait d'y prêter la main. On alla même jusqu'à menacer la jeune Catherine de Médicis, qu'on transféra au couvent de Sainte-Lucie, pour la soustraire aux violences populaires. Le siège durait toujours : on finit par implorer la pitié de Charles-Quint et par signer au camp impérial une

soumission absolue aux volontés de l'Empereur. La capitulation faisait rentrer dans leurs biens et revenir à Florence Guichardin, Acciaiuoli, Vettori. Au bout de quelques mois, ils reprenaient leur place dans les conseils de la Seigneurie et exerçaient même de cruelles représailles contre ceux qui, deux fois, les avaient chassés. Le pape les y encourageait : le 23 octobre, Philippe Strozzi écrivait de Rome à Vettori : « Honoré compère, j'arrivai ici hier, et le soir je m'entretins longuement avec le pape des commissions qui m'avaient été données, et en tout je n'aurais pu trouver Sa Sainteté plus disposée à nous donner toute l'aide et toute la faveur qui sera possible, pourvu qu'Elle voie que nous mettions tout intérêt personnel après le soin d'assurer et d'établir à Florence sa maison, à laquelle est lié notre salut... Pour l'amour de notre pauvre patrie, conduite au massacre par ces ribauds, frappez avec autre chose que des paroles leurs iniquités, puisque vous tenez dans vos mains les principaux coupables. »

Vettori était chargé d'élaborer la nouvelle constitution : car il fallait sauver les apparences. Il envoya à Rome une longue consultation qui fut très louée et goûtée par le pape. Il n'aimait pas les impériaux, mais il avait toujours été au fond très dévoué aux Médicis. Comment dans le désarroi où se trouvait Florence y établir un gouvernement quelque peu stable? Vettori conseille à Clément VII d'oublier ses griefs et de travailler avec Charles-Quint à rétablir sa famille au pouvoir. Deux Médicis, avons-nous vu, pouvaient prendre la première place à Florence : le fils naturel de Julien, qui venait d'être promu au cardinalat le 10 janvier précédent, et Alexandre, bâtard de Laurent, qu'on disait même fils du pape. On lui ferait épouser Marguerite d'Autriche, la fille naturelle de Charles-Quint : l'Empereur l'avait solennellement promis à Barcelone le 23 juin 1529, et avait donné à son futur gendre le titre de duc de Civita di Penna. D'après le mémoire envoyé par Vettori au pape, on ferait du duc le maître absolu de Florence : on lui imposerait bien pour la forme une constitution aristocratique avec quelques conseillers choisis; mais au fond,

tout en conservant la République, ce serait un acheminement direct au pouvoir monarchique. C'était la pure tradition de Machiavel, soutenue par Barthélemy Valori, par Guichardin. On prit des administrateurs, auxquels le pape adjoignit ce dominicain allemand, dévoué à l'Empereur, l'archevêque de Capoue, Schomberg, qui se recommandait du souvenir de son maître Savonarole. Avec une bonne foi douteuse, Vettori prétendait rester le défenseur et l'ami de Philippe Strozzi, qui tenait encore pour l'indépendance de Florence.

Alexandre de Médicis était en Flandre, à la cour de l'Empereur. Tout étant prêt, il arriva au commencement de juillet 1531 à Florence, et le 6, le gonfalonier Benoît Buondelmonti expliquait solennellement au peuple la volonté de Charles-Quint, offrait à Alexandre de Médicis le serment de tous les chefs de la magistrature et le proclamait « premier chef du gouvernement », sans parler aucunement du maintien des libertés anciennes. Toutes les fois qu'on passe de la République au pouvoir absolu, empereur, roi ou duc se garde de dire qu'il détruit la constitution d'un pays et prétend continuer le régime qu'il renverse. Rien ne sembla changé dans le gouvernement de Florence : Nicolas de Schomberg, Robert Acciaiuoli, François Vettori, Philippe Strozzi restaient les conseillers d'Alexandre, que le prince semblait écouter avec respect. Mais bientôt, forts des avis de Clément VII, Philippe Strozzi, Jacques Salviati, les cardinaux Jean Salviati et Nicolas Ridolfi proposaient eux-mêmes de supprimer la Seigneurie et le gonfalonier, et de créer Alexandre de Médicis « duc absolu » de Florence.

Guichardin acceptait cette solution dans une lettre à Nicolas de Schomberg, où il rappelle le mot de Vettori : *Dies diei eructat verbum,* ajoutant que rien n'est pis que de ne pas savoir prendre une décision. Aussi, dès le 4 avril 1532, une grande réunion de citoyens élisait un Conseil de deux cents personnes, un Sénat de quarante-huit membres dits *Offimati :* ces assemblées déclaraient Alexandre de Médicis chef de l'État, avec le titre de duc de la République florentine, et la succession de la souveraineté

assurée à sa famille (1). Naturellement, François Vettori et Philippe Strozzi restaient les principaux conseillers de ce Médicis, dont le père Laurent, duc d'Urbino, avait été à la fois leur créature et leur protecteur. Et cette nouvelle « tyrannie » semblait fondée, si le jeune prince qu'on venait de consacrer souverain s'était montré digne du pouvoir.

III

Dès ses premiers actes, le duc se déclara le vassal dévoué de l'Empereur et l'adversaire des Florentins auxquels était demeuré quelque indépendance, comme Philippe Strozzi et ses enfants. Son oncle, Clément VII, le dirigeait dans cette voie. Il quitta du reste Florence à la fin de 1532 pour se rendre près de Charles-Quint à Bologne et discuter avec le pape un renouvellement de la Ligue contre la France. Clément VII n'en était pas partisan : il négociait près de François Ier le mariage de la jeune Catherine de Médicis, sœur d'Alexandre, avec le duc d'Orléans, le futur Henri II, qu'il préférait pour sa nièce au duc de Milan, François Sforza, offert par l'Empereur. Malgré sa timidité toujours hésitante, le pape, poussé par la passion de la grandeur de sa maison, risqua de mécontenter Charles-Quint, en poursuivant un projet qui honorait singulièrement les Médicis, et il voulut conduire lui-même l'affaire en se rendant à la porte de la France pour se rencontrer avec le roi François Ier. Philippe Strozzi n'en revenait pas : il écrivait le 23 mai à Vettori :

« Quant au voyage de Nice, on peut le considérer comme certain et décidé... J'ai longuement exposé au pape les objections à ce projet; mais il est persuadé qu'il donnera ainsi satisfaction au roi de France, sans provoquer contre lui-même la colère de César. Il est seul de cette opinion, que rejettent Jacques Salviati,

[1] Les organisateurs de cette sorte de révolution avaient soumis, le 20 mai 1532, à Charles-Quint leur nouveau projet de constitution, que les soldats allemands appuyeraient au besoin.

Guichardin et tout le monde... Il est convaincu qu'il gardera l'amitié de l'un et l'autre prince et dit que, s'il pensait gagner le Roi et perdre l'Empereur, il ne ferait pas un pas, sachant très bien qu'entre la colère et la faveur de l'un et de l'autre d'entre eux, il y a la différence que vous avez marquée... » Ce n'était pas à Vettori, mais bien à Philippe Strozzi qu'en voulaient Clément VII et Alexandre : ils ne le ménageaient sournoisement que parce qu'ils avaient encore besoin de son argent. Philippe ne croyait pas à tant de duplicité et d'ingratitude, et il mandait de Rome, le 4 juin 1533, à Vettori :

« Mon compère, je vois la liquidation de mes comptes traîner plus en longueur que je ne pensais, plus par la faute de celui qui y est préposé que par la mienne... Je voudrais être rappelé par le duc ou l'ambassadeur de Son Excellence; autrement je serais encore ici en août, et comme je dois suivre le pape à Nice, je ne pourrais de tout ce temps aller à Florence; ce qui aurait de trop graves conséquences pour mes intérêts... »

Il vint en effet à Florence et il en repartit le 1er septembre, chargé par le pape de conduire en France la jeune Catherine, dont il était proche parent par sa femme. C'était lui, en outre, qui devait avancer les 130 000 écus de sa dot. Il assista naturellement à toutes les fêtes qui se donnèrent à Marseille pendant le séjour de Clément VII et de la cour de France. Même le pape voulut le laisser comme nonce apostolique près de François Ier, et il accepta d'autant plus volontiers que la jeune duchesse d'Urbino, devenue duchesse d'Orléans, était la sœur du duc Alexandre auquel il tenait à être agréable.

Le pape n'avait d'autre pensée que de l'empêcher de rentrer en Italie, où il redoutait son influence. C'était un créancier incommode et un citoyen trop puissant par sa fortune. On aurait voulu le faire accompagner par François Guichardin ou par Vettori : il partit seul et écrivit de Paris à son ami, le 6 juillet 1534 :

« Je regrette beaucoup que vous ayez renoncé à aller aux bains à cause de nos affaires; car vous ne pourriez me rendre plus grand service que de veiller à votre conservation : j'ai tou-

jours estimé les hommes plus que les richesses et surtout ceux, je ne dis pas qui vous ressemblent, — je n'en connais pas, — mais qui se rapprochent le plus de vous. C'est de ce soin que je désire que vous vous occupiez plus que d'aucun autre, afin qu'à mon retour, dont j'ignore encore la date précise, je vous trouve en bonne santé, car je n'ai jamais connu de plaisir qui surpasse celui de vivre avec un ami tel que vous. »

Pendant son séjour en France, ses fils restés à Florence eurent des querelles avec des partisans du duc, qui n'hésita pas à les faire emprisonner et aurait même voulu les faire condamner. Les rivalités de familles s'envenimèrent, et l'intervention bienveillante de François Vettori eut grand'peine à les apaiser. Sur ces entrefaites, Clément VII mourut : François Ier permit à Philippe Strozzi d'accompagner à Rome les cardinaux français qui s'y rendaient pour le conclave. Dès que le pape nouveau fut nommé, le duc voulut lui envoyer une députation de cinq membres pour prêter en son nom le serment d'obédience, et il chargea Strozzi de porter la parole pour les Florentins. Philippe, mécontent d'Alexandre, refusa assez dédaigneusement de présider l'ambassade ; c'était la rupture, que le duc avait peut-être provoquée par son astucieuse initiative. Vettori, qui s'était chargé de transmettre un désir ressemblant beaucoup à un ordre, fut assez embarrassé pour excuser son ami. Au fond, le vieil orgueil de Strozzi répugnait à se voir regarder comme un simple sujet ; c'était « l'aristocrate » qui s'élevait contre « le tyran » : son parti était pris de chercher à tirer vengeance des injures faites à lui, à ses enfants, aux libres citoyens de Florence. Il devint, à Rome, avec les cardinaux Salviati et Ridolfi, avec le cardinal Hippolyte de Médicis, le centre d'une petite conjuration qui se préparait à combattre le duc Alexandre et à lui chercher partout des ennemis.

Le 29 avril 1535, il crut devoir faire à François Vettori la franche déclaration de son état d'esprit ; il lui écrivit de Rome :

« Compère, mes prospérités passées ont changé de face, selon la règle des choses humaines, et je ne pense plus voir ni entendre

rien qui me fasse plaisir. L'État florentin est entièrement gouverné par mes ennemis mortels; ils mettent en œuvre la plus noire méchanceté et la plus extrême fourberie pour me ruiner, et il s'en faut de peu que la seule pensée d'un tel forfait m'épouvante ; je ne sache donc pas que je puisse vivre en paix à Florence... Je vous remercie de vos prudents et affectueux conseils; je vous exhorte à ne pas prendre plus longtemps la peine de me protéger et de me justifier auprès de personne, mais à laisser les choses suivre leur cours naturel; car toutes les pertes que je pourrai faire me sembleront beaucoup moindres si rien ne vous est enlevé... »

Il était bien clair d'après cette lettre, adressée à un des conseillers et collaborateurs du duc Alexandre, que Strozzi voulait reprendre sa liberté de conduite et n'approuvait pas ce qui se passait à Florence. Aussi, quand Charles-Quint, vainqueur de Barberousse, vint faire, le 25 novembre 1535, une entrée triomphale à Naples, tous les partisans des vieilles libertés florentines s'abstinrent, d'autant qu'on venait d'empoisonner leur chef, le cardinal Hippolyte de Médicis à Rome et qu'on soupçonnait fort le duc Alexandre d'avoir fait administrer le poison. Le jeune cardinal Alexandre Farnèse, petit-fils du pape régnant Paul III, avait hérité des charges et même des biens que possédait le Médicis : éternel sujet de dissentiment entre les deux maisons.

A Naples, où il s'était fait accompagner par François Vettori, Guichardin, Cosme et Laurent de Médicis, l'archevêque de Pise, Alexandre, ne ménagea rien pour s'assurer la protection de l'Empereur, au prix même des plus humiliantes concessions. Dès lors le parti Strozzi devenait l'adversaire acharné du gouvernement de Florence, sans même la dissimulation que la plus vulgaire prudence aurait conseillée. De son côté, le duc, oubliant l'alliance de sa sœur Catherine avec la maison de France et pour accentuer encore sa dépendance de l'Empire, épousait le 8 juin 1536 la fille naturelle de Charles-Quint. Six mois après, pour satisfaire César, le duc de Florence faisait voter dans son

pays une taxe sur la mouture du blé à l'effet de solder des dépenses militaires.

Au reste, infatué de sa grandeur, le jeune duc se livrait à tous les excès chers aux races dégénérées : il menait la vie la plus dissolue, escaladant la nuit les monastères de femmes, parcourant les rues de Florence avec un homme en croupe, compagnon de ses coupables plaisirs. Cet homme, c'était son cousin, un fils de Pierre-François de Médicis, Laurent, surnommé Lorenzino, qui semblait son âme damnée. Une nuit, après une aventure d'amour, Lorenzino parvenait à enfermer Alexandre dans sa chambre et l'assassinait traîtreusement, fuyant de Florence avant qu'on ne se fût aperçu du meurtre et se retirant à Venise dans la maison de Philippe Strozzi. On ne sut jamais les mobiles du crime; mais les libéraux n'en saluèrent pas moins l'auteur du nom vénéré de Brutus.

C'est ce drame qu'a si bien mis en œuvre Alfred de Musset dans la pièce très romantique ou plutôt très shakspearienne, écrite en 1834, à Florence même, devant les sombres palais des Médicis et des Strozzi et toute imprégnée des honteux souvenirs de la domination en Italie de la soldatesque allemande. Par une psychologie très finement analysée, le poète montre la foule, la jeunesse et même les chefs du parti de l'indépendance parlant très haut de révolte contre la tyrannie, mais lâches pour agir, même quand un jeune fanatique se dévoue pour supprimer le tyran, en assassinant dans sa chambre son cousin et son ami. Le petit chef-d'œuvre qu'est *Lorenzaccio* est trop oublié!

Cette famille des Médicis, en dépit des services rendus, avait des mœurs qui ne différaient pas beaucoup de celles des Borgia. Ambitieux, jaloux, dissimulés, amis de la débauche, ils cherchaient tous les moyens de satisfaire leurs passions. Et cependant ils avaient des partisans, même dans le peuple, tant on était incapable à Florence de supporter la liberté et tant la tyrannie avait d'attraits pour ceux qui espéraient en profiter!

Dès qu'on apprit la mort d'Alexandre, le Conseil des quarante-huit se réunit et, après avoir d'abord désigné comme chef le

cardinal Cibo, ils se rallièrent à la candidature du jeune Cosme de Médicis, le fils du très aimé et regretté Jean des Bandes noires. Pour ménager les vieux patriotes, on décida qu'il ne prendrait pas le titre de duc, mais celui de chef et gouverneur de la République florentine, avec seulement 12 000 florins d'or de traitement, et qu'il gouvernerait avec un conseil de huit membres, dont seraient naturellement Guichardin, Capponi, Robert Acciaiuli, François Vettori. Les troupes impériales d'Alexandre Vitelli, le représentant officiel de Charles-Quint, n'avaient pas été pour rien dans l'organisation du nouveau pouvoir. C'était la fin de l'indépendance de Florence que cette date du 9 janvier 1537 consacrait. Cosme n'avait que dix-sept ans : il était sous la dépendance d'un soudard, qui commença par chasser le gouverneur de la citadelle et s'en emparer au nom de l'Empereur. Guichardin et Vettori auraient voulu conserver quelque forme et quelque modération de manière à ramener les indépendants au prince dont ils devenaient les conseillers. Vaine tentative qui ne pouvait rallier les « bannis » de Florence, en dépit des démarches réitérées que fit encore Vettori pour rappeler son ami Strozzi en lui prodiguant les promesses. Mais ce qui mit le comble au mécontentement des indépendants, ce fut l'acte de soumission absolue que fit bientôt Cosme, à Florence même, entre les mains d'un délégué de Charles-Quint, le comte de Cifuentès, au mois de mai 1537. Poussé par ses amis, qui se leurraient de l'assistance prompte de François Ier, Philippe Strozzi accepta les offres de quelques condottières qui prétendaient avoir des soldats, et il prit le commandement nominal des troupes qui devaient délivrer Florence et renverser Cosme. La colonne, forte d'à peine quatre mille hommes, partit de la Mirandole ayant à sa tête Bernard Salviati et Barthélemy Valori. Plein d'illusions, Strozzi les laissa passer les Apennins et s'aventurer dans la plaine : Cosme et Vitelli les attendaient là, et près de Montemurlo leur infligèrent une défaite complète. Les chefs prisonniers furent enfermés dans la citadelle et, au bout de quelques jours, Valori et son fils furent décapités. Quant à Philippe Strozzi, qui s'était rendu à

Vitelli, Charles-Quint voulait se charger lui-même de la vengeance contre celui qui avait si longtemps « conspiré avec la France » ; Cosme tenait à diriger le procès, ayant déjà fait fouetter le patient pour lui arracher quelque aveu. Cette lutte odieuse dura des mois. Enfin, l'Empereur sembla laisser au duc le plaisir et la honte de l'exécution, Granvelle ayant rappelé aux juges florentins qu' « un homme mort ne fait pas la guerre ». Strozzi, qui avec une magnifique résignation avait repris dans sa prison ses études d'humanité et traduisait Polybe, perdit tout d'un coup son sang-froid et trouva moyen de se tuer avec son épée le 17 décembre 1538. Mais une auréole légendaire resta attachée à la mémoire de ce grand homme, comme à un martyr de la liberté.

Vettori et Guichardin auraient voulu faire appel à la clémence du jeune prince; ils n'osèrent : du reste, leur crédit n'existait plus et s'ils restaient encore membres du Conseil d'État, c'était à condition de céder à tous les caprices du maître. Cosme venait d'épouser la fille du vice-roi de Naples, Éléonore de Tolède, une Espagnole : Florence avait retrouvé un tyran. Guichardin, désespéré, ne tarda pas à mourir, et François Vettori, qui ne sortait plus de chez lui, succomba à son tour le 5 mars 1539, trois mois après son ami Philippe Strozzi. Comme beaucoup d'honnêtes gens et de patriotes, dont le caractère n'égale pas l'intelligence, il n'aurait jamais cru que son zèle très sincère à servir successivement pendant trente ans tous les gouvernements aboutirait sans gloire à l'asservissement de sa patrie!

G. Baguenault de Puchesse.

LA

DIPLOMATIE OCCIDENTALE

A CONSTANTINOPLE

AU QUINZIÈME SIÈCLE

I

Les papes d'Avignon s'étaient beaucoup occupés de l'Orient : la veuve d'Andronic, l'impératrice Jeanne de Savoie, proposait dès 1343 la réunion avec Rome, et Clément VI lui répondit en adressant au jeune empereur, Jean Paléologue, le général des Mineurs, Fortanerio Vassalli, avec une Bulle[1], où on relève cet éloge touchant de la Grèce «... *ante quidem tam militiæ strenuitate quam scientiarum profunditate præ aliis mundi nationibus præfulgebat, sed quidem postea quasi destituta veteri virtute opprobriose prostrata videtur sub pedibus aliorum ; illud vaticinium Jeremiæ prophetæ dicentis : Cecidit corona capitis nostri, væ nobis ! quia peccavimus, proh dolor ! de se lugens* ».

La mission annoncée n'eut pas de suite ; il était réservé à un autre pape français, le Bienheureux Urbain V, de recevoir à Rome même l'obédience de Paléologue ; mais l'Occident déchiré lui-même par le schisme ne pouvait maintenir l'Union, et la menace du Turc vainqueur à Nicopolis, le voyage en Europe de Manuel Paléologue ne suffirent point à renouer les relations interrompues.

Le roi Ferdinand d'Aragon, qui détenait nominalement le duché d'Athènes, allègue, entre autres motifs d'abandonner l'anti-

[1] Publiée par M. Presulti dans l'*Archivum Franciscanum Historicum* (Quaracchi, près Florence, an. 1913).

pape Pierre de Lune, l'espoir de favoriser le retour des Grecs (édit de janv. 1416); il était bien renseigné, car l'empereur et le patriarche envoyaient aussitôt une ambassade composée de dix-neuf évêques, escortés de princes tartares, ayant à leur tête un bulgare, Grégoire Zemblak, archevêque de Kiew. Grégoire avait aussi mandat du roi de Pologne et du grand-duc de Lithuanie, Vitold, son frère.

L'empereur Sigismond et les Pères du Concile reçurent solennellement ce cortège, dont les chevelures flottantes et les longues barbes noires *(barbis ornatos an oneratos)* excitaient la curiosité du peuple : un bourgeois de Constance, Ulrich de Richtenthal, décrit dans sa *Chronique* les cérémonies de leur culte.

Le cardinal Dominici représentait alors à Constance le pape Grégoire XII ; il eut certainement à traiter avec nos Orientaux, car on le voit demander à évangéliser les Samaïtes, peuplade récemment convertie qui dépendait de la Lithuanie ; il part le 1er mars 1416, avec deux évêques et trois docteurs ; le 7 septembre, on le retrouve à Constance, mais il disparaît de nouveau, du 10 mars au 21 octobre 1417 ; l'année suivante, délégué en Bohême et en Hongrie, il meurt à Bude[1] (10 juin 1419).

Dans l'intervalle, l'élection de Martin V avait mis fin au schisme, et le chef unique de la chrétienté d'Occident pouvait désormais tourner ses regards vers Constantinople.

Martin V venait d'arriver à Florence lorsqu'il reçut les envoyés grecs, l'évêque Théodore et un docte personnage nommé Ludaemon-Joannes ; à en croire l'historien schismatique Syropoulos, ce dernier aurait gagné toute la confiance du Pape, au moyen d'un certain André, byzantin d'origine, qui devenu catholique avait un zèle extrême pour l'Union ; peut-on identifier ce converti avec le célèbre dominicain André de Constantinople, plus tard évêque de Rhodes (*Colossensis*), et qui jouera un rôle considérable dans notre histoire ?

[1] Ces faits, ignorés des biographes du Bienheureux Dominici, ont été mis en relief par M. Hollerbach dans la *Römische Quartalschrift*. (Rome, 1910 ; article sur le parti grégorien à Constance.)

Le problème est loin d'être éclairci ; j'inclinerais cependant à l'identification, puisque Syropoulos, écrivant beaucoup plus tard, dit en termes vagues : « Ex latinorum *nunc* numero episcopum Rhodi », et qu'André, créé sous Eugène IV, déclare aux Pères de Bâle qu'il vint à Constance et traduisit en latin les lettres de l'ambassade.

Interprète peut-être excessif des dispositions de l'empereur, Ludaëmon annonça l'Union comme à la veille de s'accomplir, et le cardinal espagnol Fonseca (du titre de Saint-Ange) fut aussitôt désigné légat, tandis que Martin exprimait sa joie aux archevêques-électeurs du Saint-Empire, les invitant à coopérer aux frais de l'entreprise.

Sur ce, Fonseca, jadis créature de Benoît XIII, prit le chemin de l'Espagne (avril 1419) afin de ramener l'irréductible Pierre de Lune ; tombé malade au cours de cette ingrate mission, il allait s'embarquer pour l'Orient lorsque l'évêque Théodore écrivit de Constantinople que la guerre empêchait de tenir un concile ; un simple nonce remplaça Fonseca ; c'était Antonio da Massa, prédicateur très en vue que le Chapitre général de Ferrare venait de mettre à la tête de l'Ordre des Frères Mineurs ; accompagné de cinq franciscains maîtres en théologie, Antonio débarquait à Péra le 10 septembre 1422 ; Amurath avait levé, quatre jours auparavant, un siège qui durait depuis le mois de juin ; Jean Paléologue, fils aîné de Manuel et bientôt associé à l'empire, avait épousé Sophie, la fille du marquis de Montferrat en Piémont [1], et le confesseur de cette princesse, Fra Guglielmo, se chargea de notifier au Palais l'arrivée du nonce ; Manuel lui donna audience le 16, devant l'ambassadeur vénitien et une foule de notables ; Antonio était porteur de neuf questions rédigées à Rome, que l'on devait discuter avec le patriarche ; une attaque de paralysie survenue à l'empereur retarda le débat, mais, le 15 octobre, Jean se les fit

[1] Voir dans Cecconi (Docum. n° 1, du 6 avril 1418) la dispense accordée par le Pape aux fils de l'empereur pour épouser des princesses latines. Ce mariage ne fut pas heureux, et dès 1426, Sophie, que Syropoulos qualifie d'*eximia* et *suprema*, regagnait l'Italie, victime de l'antipathie de son époux « *quoniam alias feminas amaret, quando de sponsæ natura formam negavisset* ».

expliquer en particulier, et le 20, à l'église Saint-Étienne, le nonce les exposait devant le patriarche assisté d'un nombreux clergé; en voici l'analyse : le Pape et le Sacré-Collège plaçaient l'affaire au premier rang de leurs sollicitudes; on insistait sur les maux spirituels et temporels issus du schisme, et rappelant les promesses de l'ambassade à Florence, les obstacles au voyage du légat, on réclamait l'indiction préalable d'un Concile; l'opposition éventuelle des prélats indépendants de l'Empire ne serait pas prise en considération. En échange, le Pape s'engageait à envoyer un légat et à obtenir un prompt secours des princes chrétiens.

La réponse, qui se fit attendre jusqu'au 14 novembre, était peu propre à satisfaire le Saint-Siège : l'empereur niait le mandat attribué à ses premiers envoyés, le limitant à la désignation d'un nouveau Concile œcuménique; ce concile ne pouvait se tenir qu'à Constantinople, aux frais du Pape, et seulement après la paix avec le Turc; en attendant, une excommunication « terrible et insoluble » frapperait tout chrétien allié des infidèles, et les puissances de l'Occident seraient invitées à défendre contre eux l'Empire grec.

Martin V prévenait sans le connaître ce désir des Paléologues; le 6 novembre, un sauf-conduit était libellé à Rome pour Jacques Porci, clerc du diocèse de Metz, chargé de porter à Manuel un bref rempli des meilleures assurances : ému de l'entreprise d'Amurath, le Saint-Père faisait appel aux chevaliers de Rhodes, aux Vénitiens *(devotes homines et potentes)*, aux Génois et par eux au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. Cela lui donnait le droit d'exhorter l'empereur à sortir d'un état qui enhardissait ses ennemis et refroidissait le zèle des catholiques. Le Concile de Sienne, qui dura si peu de temps, délibéra (session du 8 novembre 1423) sur la lettre de Manuel et sur la relation qu'apportait Antonio da Massa; on jugea que l'œuvre de la réforme intérieure dans l'Église s'imposait la première; cependant Martin V ne se décourageait point : le 10 juin 1426, il envoyait en Orient le Frère André de Constantinople, alors maître du Sacré-Palais et vicaire

général de la Congrégation dominicaine dite des Pérégrinants, *pro maximis et arduis catholicæ fidei negotiis;* au lendemain de la mort de Manuel (21 juillet 1426), il engageait le second fils de l'empereur, Théodore, à reprendre la sainte affaire de l'Union; ce prince avait épousé une parente du Pape, Cleopo Malatesta d'Urbin, morte à Mistra, la capitale byzantine du Péloponnèse, en 1433; Bessarion et Gémiste Pléthon prononceront son oraison funèbre; un augustin, Luca da Offida, était porteur du message pontifical.

Invités à tenir le concile en Italie, les Grecs se dérobèrent : le trajet exigerait cinq ou six trirèmes, et il en faudrait laisser trois autres pour garder le Concile, avec trois cents archers; le patriarche avec sa suite aurait besoin de 75 000 florins. Syropoulos avoue que ces prétentions exagérées visaient à dégoûter les Latins; on répondit avec une fierté toute romaine : « Croyez-vous que nous soyons couverts d'or, comme les dauphins? Mais au lieu de 75 000 florins, le Pape en offre 100 000 », et, congédiant l'ambassade, le vieux Pontife suppliait de faire l'Union avant sa mort.

Le patriarche ne seconda point le zèle d'André ni le bon vouloir de l'Empereur; à en croire Syropoulos, l'idée même d'aller en Italie aurait déplu aux Grecs; on ignore le sens des lettres qu'apportèrent à Rome le *stratopédarque* (chef militaire) Marc Jagari et l'abbé Macaire, mais André affirmera devant les Pères de Bâle qu'on différait seulement sur le choix de la ville, et un manuscrit de la Laurentienne [1] précise les conditions du voyage : l'Empereur désignerait un port du littoral, entre Ancône et la Calabre; il nommerait les capitaines des équipages à recruter parmi les Catalans, les Crétois, les gens de Tarente; quatre galères, frêtées par le Saint-Siège, amèneraient jusqu'à sept cents personnes; même en cas d'échec, l'aller et le retour seraient aux frais des Latins.

Selon Syropoulos, le patriarche aurait préféré que le concile

[1] Cecconi, *Docum.*, n° VI.

se tînt en Orient et que l'Empereur taxât les évêques à cet effet.

Les envoyés grecs trouvèrent le Saint-Siège vacant et saisirent ce prétexte pour quitter Rome, au grand déplaisir de leur souverain, qui enjoignit à ces diplomates inexpérimentés de reprendre la mer : « Le Pape, disait Jean, ne meurt jamais. » Un récit curieux du *protovestiaire* Georges Phrantzès prouve qu'il désirait l'Union plus sincèrement que son père; Manuel voyait dans les négociations un épouvantail pour les Turcs, mais il ne se faisait pas illusion sur l'hostilité de son peuple à l'égard de l'Occident; le fils écoutait ces propos et se retirait sans rien dire; alors, parlant à Phrantzès, le vieillard ajoutait familièrement : « Au point où nous en sommes, l'État n'a pas besoin d'un Empereur, mais d'un simple administrateur; Jean a les hautes ambitions de nos ancêtres, je crains que sa témérité ne renverse notre maison. »

Avant de se réaliser sous Constantin, la prophétie allait recevoir un démenti passager au Concile de Florence.

II

« O pape, ô empereur, ô rois, ô seigneurs, ô riches, ô pauvres, spirituels et temporels, ô cités, châteaux et communautés, que faites-vous, à quoi pensez-vous, est-ce que vous dormez? Vous préférez vous défaire l'un l'autre, trahir et tromper en toute misère, lasciveté et volupté, et perdre un si grand trésor, et le laisser aux mains de ces impurs chiens assassins de Sarrasins, pillards, voleurs, vos ennemis, qui volontiers boiraient votre sang, mangeraient votre chair et vos os? »

Cette véhémente adjuration émane d'un digne chapelain de la cathédrale de Sienne, ser Mariano, qui visitait la Terre-Sainte au printemps de cette même année 1431 [1]; hélas! les princes italiens songeaient dès lors à tirer parti du Turc contre leurs voi-

[1] *Viaggio in Terra-Santa,* éd. Moreni, Florence, 1822, p. 11.

sins; Philippe-Marie Visconti, voulant favoriser l'offensive de l'empereur Sigismond du côté de Venise, envoyait à Constantinople Benedetto Folchi de Forli, qu'un écuyer bourguignon, Bertrandon de la Broquière, rencontre à Péra, au début de 1433; d'Andrinople, Folchi rejoint Amurath en Thessalie, retourne à Andrinople où il expose, en audience solennelle, tout un programme autrichien de *Drang nach Osten :* le roi de Hongrie s'annexerait la Valachie, la Bulgarie jusqu'à Sofia, la Bosnie et une partie de l'Albanie.

Il est probable que des instructions secrètes offraient au sultan certaines compensations aux dépens de Venise; elles furent jugées insuffisantes. Amurath répondit qu'ayant toujours battu Sigismond, il le ménageait par égards pour le duc de Milan, mais qu'il ne pouvait faire davantage. La guerre n'en fut pas moins interrompue, et une ambassade turque alla féliciter l'Empereur à Bâle (novembre 1433)[1].

Ces démarches n'étaient pas de nature à calmer les soupçons des Grecs, au moment où la discorde croissante entre le Pape et le Concile menaçait d'infliger un second schisme à l'Occident.

Eugène IV, recevant les ambassadeurs de Paléologue, maintenait les clauses fixées sous Martin V et proposait Bologne, puis Avignon (Bulle du 18 décembre 1431); il invitait Sigismond à intervenir en ce sens à Constantinople; les Frères de Bâle, dès leurs premières sessions (septembre-octobre 1431), exigeaient la venue des Grecs aux bords du Rhin; sur ce, nouvelle ambassade byzantine à Rome, coïncidant avec le séjour et le couronnement de Sigismond (mai-août 1433); on demande Ancône, et le Pape envoie son secrétaire Christophe Garatoni, un helléniste, à Constantinople; cette fois, l'Empereur et le patriarche insistent pour traiter sur place avec un légat, faisant espérer le concours de l'empereur de Trébizonde, du patriarche arménien et d'autres notables d'Asie; le Pape accepte, et Garatoni retourne à Constantinople (juillet 1434), chargé de régler la

[1] Sur ces négociations, cf. G. Romano, dans l'*Arch. Stor. Lombardo* (1890).

procédure à suivre; il réussit pleinement et, le 21 décembre, il adressait de Venise au Saint-Père un lettre enthousiaste, annonçant qu'il amenait à Florence (Eugène, chassé de Rome, s'y était réfugié) deux évêques, Georges et Manuel Dissipato, avec une suite nombreuse.

Ce succès diplomatique était d'autant plus appréciable que les envoyés du Concile avaient devancé Garatoni. Nous possédons aujourd'hui la relation détaillée de leur voyage[1]; elle permet de rectifier le récit de Hefele et des autres historiens.

Le 26 janvier 1433, un dominicain, Antoine de Péra, évêque de Suda (en Arménie), et le provincial des Augustins lombards, Alberto Crispi, quittaient Bâle avec mandat de plaider partout la cause du Concile, sa légitimité, son accord avec les princes; ils devaient dire aux Grecs que le projet de Bologne était *una trufa.*

Traversant la Hongrie, la Macédoine et la Bulgarie, les deux ambassadeurs se présentèrent le 1er mai à Jean Paléologue, le lendemain du patriarche; malgré les efforts contraires de Garatoni, ils parurent obtenir gain de cause et prirent sur eux d'avancer mille ducats pour les frais du voyage des Grecs; ceux-ci partirent avec eux le 25 novembre, mais la tempête les rejeta dans le Bosphore et, Crispi restant à Constantinople, Antoine mit seul à la voile (2 décembre); le 2 mai 1434 il rendait compte au Concile de sa mission, tandis que les Grecs et le provincial lombard, n'osant affronter la Méditerranée, s'acheminaient par la Hongrie, où ils furent dépouillés par les brigands, et n'arrivaient à Bâle que le 11 juillet. Antoine et son collègue Jean de Raguse (l'auteur même de notre relation) allèrent les recevoir à deux journées de route, le Concile tout entier (sauf les cardinaux) à deux milles de Bâle; nous savons que leur entretien coûta cent florins, et le logement vingt-quatre par mois.

Chaque fois qu'ils assistaient à une séance du Concile, plusieurs prélats étaient chargés de les amener, et on les plaçait au-

[1] Publiée dans HALLER, *Concilium Basiliense*, t. I, Bâle, 1896. Il est à peine besoin de rappeler ici l'ouvrage magistral de M. Noël VALOIS, *le Pape et le Concile* (Paris, Picard, 1909).

dessus des ambassadeurs et de tous les évêques, sauf le patriarche d'Aquilée. Le 19 juillet, le légat Cesarini (cardinal de Saint-Ange) prononça une harangue, que traduisit à leur usage l'helléniste sicilien Jean Aurispa, venu de Ferrare avec son élève, le jeune protonotaire Méliaduse d'Este; il suivit d'abord l'orateur *licet multum distaret ab eloquentia et dulcedine linguæ latinæ*, puis on l'invita, pour abréger, à laisser finir le discours, dont la version fut ensuite communiquée.

Le 26, l'abbé Isidore (le futur évêque de Kiew et cardinal), debout entre deux *seculares milites*, présenta les lettres de l'empereur, en grec et en latin, datées du 15 octobre 1433, et commença en grec un discours qu'Aurispa lut en latin, protestant à son tour qu'il en diminuait fort l'élégance.

Les neuf cardinaux présents et un comité de cinquante personnes conféraient quatre fois par semaine avec les Grecs, tantôt chez les Dominicains, tantôt chez les Frères Mineurs, à la sacristie ou au réfectoire.

Les Grecs voulaient absolument un Concile œcuménique; en vain leur disait-on que jamais les Sarrasins n'y laisseraient venir les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; « le Concile de Lyon, répliquaient-ils, n'a pu faire œuvre durable, faute d'avoir compris cette nécessité; l'empereur se charge de négocier avec les patriarches, et il ne redoute rien des Turcs; la dépense importe peu, *omnia temporalia et terrena facta propter homines*. Les députés cédèrent, mais sans accepter de se rendre à Constantinople; alors les Grecs d'exiger un lieu voisin de l'Orient et de mettre les frais au compte de l'Église latine; on finit par en revenir au contrat passé avec Martin V, Bâle fut exclu, et, le décret une fois promulgué, Simon Fréron, chanoine d'Orléans, alla (vers le 20 septembre) en solliciter la ratification à Florence, tandis que les deux Grecs laïques le portaient à Sigismond, auquel ils réclamèrent une indemnité pour les dommages subis en Hongrie.

Sur ces entrefaites (17 septembre), les représentants du Saint-Siège donnèrent lecture d'un bref du 31 août, notifiant les résultats

de la mission de Garatoni. On dépêcha Jean de Raguse aux ambassadeurs pour avoir des explications; ils parurent très surpris, et l'un d'eux, Jean Dissipato, répondit en italien que cela ne changeait rien à leurs instructions; le Pape traitait de frère le patriarche arménien, un hérétique. Les Grecs s'en montraient scandalisés et, pour écarter les méfiances, ils écrivirent à Eugène que sans Concile œcuménique l'Union serait impossible, quand même la Curie tout entière se transporterait à Constantinople. Ils se joignaient donc aux Pères pour demander la sanction du décret, et Fréron emporta leur lettre à Florence.

On résolut d'envoyer également les cardinaux Albergati et Cervantes, qui s'arrêteraient d'abord à Milan et à Venise, en vue de pacifier l'Italie. Deux évêques arméniens résidant à Constantinople, Jean et Isaïe, avaient écrit au Concile, affirmant leur bonne volonté, malgré les obstacles qui s'opposaient à une délibération commune des Arméniens dispersés. Sigismond s'empressa de répondre au vœu du Concile, félicitant Paléologue et l'exhortant à couronner la sainte entreprise (septembre 1434); il en fit part à l'assemblée dans une lettre qui fut lue à la séance du 29 octobre. Fréron agissait de son côté à Florence; les Grecs portaient aux nues le décret de Bâle et niaient toute mission officielle auprès du Pape; s'ils restaient en Italie, c'était seulement pour fuir la persécution de leurs ennemis; ces propos ne pouvaient qu'irriter Eugène, et nous voyons son homme de confiance, Christophe de Saint-Marcel, évêque de Cervia, se plaindre au général des Camaldules, Ambroise Traversari, que sa connaissance du grec rendait le médiateur obligé en ces délicates conjonctures; Ambroise interroge les Orientaux : deux sur trois déclarent qu'ignorant le latin ils n'ont pu s'entretenir avec Fréron; le troisième assure que ses paroles ont été mal interprétées; Ambroise prie donc Christophe d'apaiser le Pontife *(ne commotus... solitæ pietatis stipendia deneget).*

Le premier bref (du 20 octobre) adressé au Concile était plutôt dilatoire, malgré les bonnes dispositions que Fréron croyait découvrir chez le Pape; celui du 15 novembre, rédigé après

l'arrivée des deux cardinaux à Florence, mêlait aux éloges des réserves formelles; le cardinal de Sabine, Giordano Orsini, exprimait au contraire des espérances enthousiastes, sur un ton quasi dithyrambique. Fréron rapporta ces deux pièces à Bâle, où on en donna lecture le 3 décembre. Cependant, Garatoni amenait en Europe les deux frères Dissipato; à peine débarqués à Venise, ceux-ci pressaient leurs collègues de rompre au besoin tout projet de concile en France, afin de réaliser celui de Constantinople.

Arrivés à Florence, ils sont expédiés à Bâle avec Garatoni, porteur d'un bref assez conciliant (22 février 1435), où le Pape laissait au choix de l'assemblée la désignation finale, tout en soulignant les avantages de Constantinople. *Parum refert qua via aut quo medio is finis sequatur, dum tamen sequatur*. Le légat Cesarini et ses assistants (l'archevêque de Tarente et l'évêque de Padoue) recevaient, dans cette hypothèse, pouvoir de conclure avec les Grecs.

Garatoni parla en ce sens, le 5 avril, développant les motifs exposés plus haut; il ne réussit point à persuader les Pères, même en leur communiquant les lettres de l'empereur de Trébizonde et de l'évêque Isaïe au Pape; Cesarini invita les deux Dissipato à s'expliquer; Manuel se contenta de reprendre la plaidoirie de Garatoni, l'appuyant d'un message de l'empereur au Concile (daté du 12 novembre).

Trois jours après, les membres de la commission critiquèrent âprement cet exposé, basé, disaient-ils, *in manifesto mendacio;* selon eux, jamais l'empereur n'eût parlé de la sorte s'il avait connu le dissentiment entre le Pape et le Concile; Garatoni, interrogé, soutint qu'il n'avait aucunement dépassé son mandat, et que l'empereur écrivait : *prout placet maiestati suæ;* Jean de Raguse, dont nous suivons ici le procès-verbal, blâme les ambassadeurs de n'avoir pas relevé ce démenti injurieux pour leur maître; ils maintenaient toutefois que la présence d'un légat à Constantinople ne suffirait point, sans Concile œcuménique. Eux partis, les commissaires discutèrent vivement la question tout entière et

finirent par écarter la substitution d'un légat au Concile, voie périlleuse et précédent dangereux, qu'exploiteraient les autres schismatiques d'Orient, les Hussites et toutes les hérésies futures.

Le 15 mai, nouvelle convocation des ambassadeurs devant le Concile, récapitulation fastidieuse des conférences antérieures, puis accord sur la nécessité d'un Concile, en Occident s'il le fallait; les deux Dissipato reconnurent que l'empereur les avait autorisés à accepter la sentence de Bâle, et que le patriarche y viendrait au besoin *super humeros hominum*.

Les premiers ambassadeurs produisirent alors le texte original et intégral des pouvoirs qu'ils avaient mutilés au moment où ils insistaient pour Constantinople *et hoc cautè;* Georges et Manuel demandèrent congé, reçurent chacun 50 florins de viatique, mais Manuel partit seul, nanti de la réponse des Pères à Jean Paléologue, au patriarche et à l'empereur de Trébizonde.

III

La duplicité byzantine exigeait un surcroît de précautions; une seconde ambassade eut donc à solliciter la ratification authentique de l'empereur; elle se composait de Fréron, du chanoine Menger (de Constance) et de Jean de Raguse; l'abbé Isidore s'achemina le premier vers Venise, sans attendre ses collègues *cum quibus erat discors propter ambitionem suam;* ceux-ci quittèrent Bâle au milieu de juin, largement pourvus de florins, de drap, de fourrures et de farine *usque ad quadringentes florenos in valore,* tandis que les ambassadeurs du Concile se munissaient de *stipendia spiritualia* et d'un dossier complet, joint à leurs instructions. Ils devaient s'entendre avec les Latins de Constantinople, les avoir pour témoins dans leurs audiences publiques, stipuler soigneusement les dates et les subsides requis pour le transfert des prélats orientaux et leur embarquement sur des galères vénitiennes ou génoises; réservant au Concile le choix du lieu, on préviendrait les objections de l'empereur en assu-

mant tous les frais ; on lui vanterait le climat de Bâle, la sécurité, la commodité que cette ville offrait aux députés de l'Occident ; s'il écartait Bâle, il s'en remettrait pour le choix à la décision des Pères. Les envoyés scruteraient tous les articles qui divisaient l'Église romaine des Grecs, des Arméniens et autres Orientaux; ils rechercheraient les livres anciens propres à réfuter ces hérésies.

Garatoni retournait à Florence avec Jean de Bachenstein et Mathieu Mesnage; le 14 juillet, ce dernier prononce devant le Pape un long discours, demandant des indulgences pour ce grand œuvre, l'envoi à Bâle de docteurs habiles dans la controverse; sa péroraison, assez éloquente, évoquait la fille de Jaïre, ressuscitée en présence de son père et de sa mère, *rejectis omnibus impedientibus et turbantibus,* à la joie du peuple chrétien; au jour du jugement, lorsque les pasteurs paraîtraient avec leurs ouailles, « Pierre avec la Judée, Paul avec la multitude des Gentils, Jean avec l'Asie, André avec l'Achaïe, Thomas avec l'Inde », Eugène, nouveau patriarche Jacob, traversant le Jourdain appuyé sur son bâton, se verrait entouré des deux troupeaux, l'Orient et l'Occident.

Le Pape consentit à envoyer une troisième fois Garatoni à Constantinople, de peur que les Grecs, doutant de sa coopération, ne ralentissent leur zèle *(ne... fuissent magis remissi ad continuandam materiam);* l'événement prouva que cette démarche était nécessaire, mais elle eut le triste résultat de rendre public le conflit aigu entre les deux ambassades.

Le voyage avait été pénible : retenus à Venise par la peste, les trois envoyés se retrouvent à Pola avec Garatoni, sans connaître l'objet de sa mission; écrivant le 6 août au Concile, à bord du navire de Zaccaria Donato (un parent de l'évêque de Padoue), ils se louent de l'accueil reçu à Venise chez les agents des Médicis, qui, non contents de leur ouvrir un compte, les gratifient de vin et de pâtisseries *quantum decuit valdè, abundanter et honorabiliter;* ils vivaient en bonne intelligence avec les Grecs revenus de Bâle.

Le 24 septembre, on les accueillait à Constantinople avec de grandes démonstrations de joie, *tanquam angelos pacis*, le peuple joignant les mains, levant les yeux au ciel; les marchands firent honneur aux lettres de change, sur la seule réputation des Médicis; le premier dimanche d'octobre, en audience solennelle, les trois orateurs se partageaient le soin d'exposer copieusement l'objet de leur mission; ils priaient l'empereur et le patriarche de ratifier l'accord antérieur, de proroger le terme convenu, de choisir Bâle.

Fréron, qui parla le dernier, s'excuse d'ignorer le grec : *lingua deficit, regio vetat, parentes minimè docuerunt,* mais le soleil caché par les nuages n'en luit pas moins au ciel; ainsi l'ardeur de la charité supplée à ce défaut; il célèbre Bâle, oasis de paix dans l'Océan agité, la liberté garantie par l'autonomie des citoyens, l'abondance des ressources qui permettent d'entretenir depuis cinq ans une immense assemblée; certes, il convient d'achever sur place ce qui fut heureusement amorcé.

Le patriarche, à en croire Syropoulos, n'aurait pas témoigné grande confiance; ces promesses d'un siècle d'or le laissaient incrédule, quand même, à l'exemple de saint Thomas, il les toucherait du doigt; plusieurs réunions eurent lieu dans l'église de l'Anastasie, et non contents de stipuler tout ce qui devait assurer leur indépendance pendant le voyage, les Grecs exigèrent la suppression du préambule (décret conciliaire du 7 septembre 1434) où on les rapprochait, assez maladroitement, des hérétiques de Bohême. Vainement les Latins protestèrent contre toute intention blessante, alléguant que les envoyés grecs ne s'étaient point offensés de la rédaction première; on faillit rompre sur cette querelle d'amour-propre, et les Latins consentirent à solliciter du Concile la modification désirée, mais il refusèrent une mention expresse de sauf-conduit en cas d'union manquée; Cantacuzène reprocha vivement à Jean de Raguse l'addition du *Filioque* malgré les anathèmes des anciens Conciles; plus habile, son collègue Philomatius insinua que le préambule étant le chef, les autres articles les membres, on ne pouvait se montrer moins

coulant sur ce dernier point; finalement le sauf-conduit et le décret remanié furent transcrits sur un seul parchemin.

Alors se fit l'échange des pièces : chrysobole de l'empereur, bulle de plomb du patriarche, répondant à la déclaration signée par les légats au monastère de Saint-Georges, le 25 novembre.

Garatoni agissait de son côté, soutenu par l'abbé Isidore et Manuel Dissipato; c'est à lui que Jean de Raguse attribue la répugnance des Grecs pour Bâle et leurs instances en faveur d'une ville d'Italie, le Pape ayant promis de s'y rendre; le patriarche et l'empereur tenaient à sa présence, autant qu'à abréger le trajet.

Les légats ne s'engagèrent à rien, et Menger eut mandat d'en référer aux Pères; il s'embarqua au commencement de décembre, tandis que Garatoni regagnait Florence; Constantin Paléologue, le futur défenseur de Constantinople, avait joint à la lettre impériale un message personnel, assurant le Concile de sa bonne volonté.

Dans toutes les directions, aux trois patriarches, à Trébizonde, en Bulgarie, en Valachie, en Russie, des courriers furent expédiés, convoquant les délégués à Constantinople pour l'été de 1436.

Les jeûnes, les prières publiques se succédaient, à l'instigation du patriarche Joseph, bulgare d'origine, dont Jean de Raguse appréciait fort le zèle et la piété; Fréron le compare au vieillard Siméon; le 9 février, tous deux écrivent au Concile (et Jean écrit séparément au cardinal Cesarini), traçant un tableau pitoyable de la désolation des provinces balkaniques : à Gallipoli, les prisonniers chrétiens se vendent à vil prix; on parle d'une attaque des Tartares, mais c'est peut-être une ruse de guerre pour envahir inopinément la Hongrie; cependant, une prophétie attribuée à Mahomet limite à huit siècles la durée de son empire, et les Turcs, instruits par le Coran à révérer l'Évangile, se convertiraient peut-être à la vue de la chrétienté réunie; d'Europe on annonce la paix en Italie, la réduction des Hussites, le traité d'Arras, mais aussi la dissolution du Concile, où ne siégeraient

plus que sept évêques; Jean demande à Cesarini des lettres pour les hauts dignitaires de l'Orient, des conférences préliminaires à Bâle sur les points controversés, enfin un notaire *bonus scriptor* pour remplacer ceux qui avaient accompagné les légats, et qui sont morts ou malades.

Le 9 mars, missive pressante de Fréron à Cesarini : si l'on n'aboutit pas, l'Église est déshonorée, le Turc prendra Constantinople, profanera ses églises et le trésor de ses reliques; le monde dira que l'Occident *fecit de fide sua unam fabulam.*

A la même date, son collègue déplore l'absence de nouvelles : *traditi sumus, tanquam mortui, oblivioni;* chaque jour, le Concile meurt ou ressuscite; combien plus édifiante la dévotion des Grecs! A Sainte-Sophie, la procession groupe autour de la famille impériale deux mille ecclésiastiques et une foule immense; quatre heures d'horloge, ils psalmodient debout, tournés vers la Madonne de saint Luc, portée jadis par Héraclius à la guerre de Perse; à la fin, le patriarche reste une heure prosterné devant l'Icone sainte, au milieu des sanglots de la multitude; on croirait voir saint Basile délivrant Césarée des insultes de Julien l'Apostat : « *Ecce ego miser vidi in Grecia vigilando quod in Ecclesia nostra nec per somnium aliquando percepi.* »

Quatre prêtres soulèvent ensuite le patriarche; la barbe et le visage trempés de larmes, couverts de poussière, il récite une oraison, distribue le pain bénit, et la presse est telle que son entourage manque d'être étouffé.

Fréron écrit le 16 mai à Cesarini que le châtelain de Rhodes, « second après le Grand Maître », est venu pour Pâques; il déclare que l'Ordre est trop pauvre pour donner de l'argent, qu'on ne trouverait pas deux archers dans l'île entière et que leurs capitaines n'accepteraient pas d'obéir à l'empereur; celui-ci, de son côté, ne confiera la garde de sa capitale qu'à des officiers désignés par lui. Le Concile devra s'en occuper. « Que Dieu écrase Satan, semeur de cette zizanie indéracinable [1] ! »

[1] Publiée dans HALLER, *op. cit.*, t. I, p. 372.

Tel fut le dernier vœu du bon chanoine d'Orléans; Jean de Raguse annonce sa mort dans une lettre du 26 juillet, lettre que nous n'avons pas, mais celle du 16 septembre y fait allusion : la peste venait d'emporter un dominicain français, *socius* de Jean, un séculier, et de réduire à l'extrémité tous les membres de la mission; Jean avait cherché un refuge dans les Iles et, rentré à Constantinople, il n'avait reçu par les galères de Venise aucune réponse du Concile; tout au contraire, des rumeurs alarmantes troublaient l'opinion et désolaient le pauvre ambassadeur; enfin, le 6 septembre, comme il se disposait à partir, un courrier lui apportait le décret du 14 avril, ratifiant le dernier accord, avec sauf-conduit pour les Grecs et promesse d'indulgences à ceux qui seconderaient l'Union; rempli de joie, il avertit aussitôt l'empereur et le patriarche, qui se montrèrent fort touchés du *Te Deum* célébré à Bâle au retour d'Henri Menger; on se déclara satisfait des concessions obtenues, quoiqu'on regrettât l'absence de réponse personnelle à l'empereur et au patriarche; Jean s'excusait sur le retard de la dernière ambassade, partie de Byzance en mars et qui n'était pas encore arrivée à Bâle; les préparatifs allaient bon train, le despote Théodore Paléologue étant déjà désigné pour exercer la régence durant le voyage de son frère. Le Turc ne désarmait pas; Sigismond devait ouvrir l'œil du côté de la Hongrie.

Sous le coup des terreurs de la peste, Jean priait les Pères de le remplacer sans délai : « *Mittatis potius aliquos, quàm aliquem.* »

Le 17 novembre, il revient à la charge : si l'escadre était prête, on s'embarquerait immédiatement, malgré la menace incessante des infidèles; Jean raconte l'horrible démonstration d'Amurath en 1435, après la défaite des Hongrois, comment des chars remplis de têtes coupées défilèrent à Andrinople devant les ambassadeurs tartares, comment plusieurs centaines de prisonniers se virent livrés aux princes musulmans d'Asie; Amurath se vante de soumettre l'Europe entière; en 1436, il vient d'écraser les Valaques, à la suite d'une révolte manquée; Albanais, Grecs et Bulgares

auront leur tour; le despote de Russie[1] donne sa fille au sultan, avec une dot considérable; qu'adviendra-t-il au printemps prochain de la Hongrie, et peut-être de Constantinople? Aussi l'empereur fait-il de pressantes instances pour l'Union; les procureurs des patriarches orientaux commencent d'arriver; si l'on échoue dans le port, le mal sera irréparable. Informés du conflit entre le Pape et le Concile, l'empereur et le patriarche accréditaient Jean Dissipato et Manuel Tarcagnotes Vulotis (20 novembre) pour traiter au besoin avec le Saint-Siège et fixer le choix d'une ville d'Italie.

A Bâle, les esprits s'aigrissaient de plus en plus; le 24 janvier 1437, un nouveau messager enjoignait à Jean d'insister pour le maintien du Concile aux bords du Rhin, mais son éloquence se brisa devant la ferme résolution de Paléologue; le sultan interdisait sous peine de mort aux patriarches de quitter leurs sièges, tant l'Islam redoutait l'union des chrétiens; toutefois leurs délégués, ceux de Trébizonde, de Morée, de Serbie, de Russie, des deux Valachies accompagneraient les Byzantins. Les marchands de Péra faisaient difficulté de fournir l'argent nécessaire au dominicain; il se louait au contraire des bons offices du *bailo* vénitien.

L'été venu, point d'escadre, point de nouvelles; on a peine à retenir les délégués; le 24 juillet, Jean se plaint amèrement, mais, quelques jours après, on reçoit de Bologne une lettre des ambassadeurs grecs, annonçant que le Pape et le Concile désignent Florence d'un commun accord; le Turc est battu, son empire va cesser; Jean se réjouit avec les Grecs et demande pour toute faveur d'aller en pèlerinage à Jérusalem dès que les ambassadeurs seront arrivés.

Cette lettre (du 4 août) est la dernière qu'il écrive de Constantinople; nous allons voir ce qui se passait en Occident, tandis que se prolongeait la vaine attente du pauvre Frère Prêcheur.

[1] Ne faut-il pas lire *Rasciæ* (de Serbie), comme dans la note de Haller (*op. cit.*, p. 378) où les deux pays sont nettement distingués, « *despotus Rasciæ, illi de Ruscia?* »
C'est en effet une princesse serbe qui épousa le sultan.

IV

On n'a pas oublié la mission de Mesnage et de Bachenstein à Florence; elle provoqua celle d'Ambrogio Traversari et d'Antonio de Vito, auditeur du Sacré-Palais, à Bâle; ce dernier aborda (7 octobre 1435) la question de l'Union en affirmant le zèle du Pape, mais sans dissimuler le scandale possible sur l'article des indulgences; une légation composée d'Albergati et de Cervantes ne réussit pas mieux auprès de l'assemblée. Albergati révéla ces dispositions inquiétantes à Bologne, où la Curie s'était transférée (avril 1436), et une circulaire envoyée aux Nonces exposa devant les princes d'Europe le véritable état de la question : la minorité groupée autour de Cesarini se voyait débordée par une démagogie parlementaire qu'essayaient de régir le cardinal Aleman et l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru; cette majorité, peu soucieuse de franchir les Alpes, désirait ramener le centre de l'Église à Avignon; c'est ainsi que la capitale du Comtat, où le cardinal de Foix représentait Eugène IV, se plaça sur les rangs avec Venise, Milan, Sienne et Florence. C'était une sorte de mise aux enchères : la ville qui offrirait la plus forte somme, à titre de prêt pour couvrir les dépenses du futur Concile, en deviendrait le siège.

Le docteur Gustav Beckmann, de Münich, a découvert dans la bibliothèque capitulaire de Trèves la relation circonstanciée du voyage des envoyés de Bâle à Avignon et à Constantinople (1437-1438), et il l'a publiée dans le recueil de Haller [1], en la complétant à l'aide d'un manuscrit des archives épiscopales de Soleure.

[1] *Op. cit.*, t. V, 1904. M. Labande n'a donc pu l'utiliser dans son intéressant travail sur le projet de translation du Concile en Avignon (extrait des *Annales de la Société d'Études provençales*, Aix, 1904).

Lyon, qui se réclamait des grands souvenirs du treizième siècle, et même Bourg-en-Bresse, avaient sollicité cette faveur. Cf. l'article de J. Vaesen (*Revue des Quest. hist.*, t. XXX, 1881). Bel éloge d'Avignon dans les instructions citées plus haut (n° 111).

Dès le 3 octobre 1436, les syndics avignonnais adressaient au Concile les offres les plus avantageuses, qu'ils renouvelaient, moyennant certaines garanties, le 15 janvier suivant; on y répondait, le 25 février, par le choix de quatre évêques (Lübeck, Viseu, Parme et Lausanne) et d'un capitaine des galères, Nicod de Menthon, seigneur de Montrottier; leurs instructions (122 articles) prévoyaient des visites au duc de Savoie, à Charles VII, au roi d'Aragon, à la reine de Sicile (Isabelle de Lorraine, qui occupait Naples au nom de son mari, René d'Anjou, prisonnier des Bourguignons), au roi de Chypre et au grand maître de Rhodes. Je ne puis les analyser ici; la suite des événements les fera connaître.

L'ambassade était à peine en route que les intrigues s'agitaient derrière elle : une lettre de la nation gallicane (5 mars) nous apprend qu'un certain Sliczenrode, promoteur du Concile, gagnait secrètement Avignon pour épier et contrecarrer ses démarches; le patriarche d'Aquilée, Louis de Teck, avertit également son ami l'évêque de Lübeck au sujet de ces *inbrodiatores* et lui promet son appui éventuel auprès de Sigismond (que l'évêque représentait à Bâle), *ita quod non erit opus aliquam melancoliam in animo vestro concipere*.

Le 10, c'est le cardinal d'Arles qui stimule ce prélat, lui rappelant que le jour a douze heures et que souvent la dernière obtient ce que refusaient les autres; qu'il ne se laisse pas effrayer par de faux rapports; Sigismond écrit à Constantinople en un sens favorable : l'original de sa missive au Concile accompagne la présente.

Les envoyés ne s'attardaient pas; vers les premiers jours d'avril, un contrat officiel était passé par leurs soins entre Avignon et l'assemblée; Charles VII, qu'ils avaient rencontré à Lyon, et qui depuis s'était rendu à Montpellier, exhorte (5 avril) les Avignonnais à solder promptement les 70 000 ducats promis; le 25 mars, deux nonces du Pape étaient arrivés dans la ville et s'efforçaient de dissuader les citoyens; ceux-ci montraient aux députés du Concile un trésor bien fourni de pierres précieuses,

mais ils ne déboursaient que 30 000 ducats en espèces à Nicod de Menthon. Sliczenrode allait à Nice examiner l'escadre en voie d'appareiller. Un lombard, Mermet, marchand à Genève et procureur de Nicod, manda ces nouvelles à Bâle, tandis que les évêques remerciaient Charles VII de son intervention. Un anonyme, attaché à Jean de Lübeck, écrit (11 avril) au patriarche d'Aquilée qu'après tout Avignon ne convient guère et que les Grecs se résigneront peut-être à accepter la Savoie, sinon Bâle elle-même. Amédée, de son ermitage de Ripaille, annonce qu'il autorisera une dîme spéciale sur ses domaines, aux conditions qu'aura fixées le roi de France.

Le 11, l'évêque de Lausanne, retenu au lit par la maladie, informe ses collègues que Jacques de Racanato (Recanati), l'un des envoyés pontificaux, feignant d'aller à Bologne, puis à Montpellier, a été aperçu entre Bourg-Saint-Andéol et Pont-Saint-Esprit; il va voir le roi René; certes ce n'est point « *ut promoveat materiam nostre ambassiate.* »

Les évêques de Lübeck et de Viseu étaient auprès de Charles VII; le monarque agrée leurs prières et, le 24 avril, notifie au cardinal de Foix et aux Avignonnais sa bonne volonté « touchant le fait du diziesme ».

Restait à convaincre les intéressés, je veux dire les Grecs. Aux premières ouvertures de Jean de Raguse, l'Empereur s'était montré peu favorable au choix d'Avignon; les deux Dissipato, ses représentants à Bâle, exposent au cardinal Aleman (29 avril), par l'organe du dominicain Simon de Candie, qu'ils vont prendre congé; vainement le cardinal les engage à s'acheminer du côté d'Avignon et de Nice, affirmant que le terme générique *vel alia terra maritima* s'applique à la cité des Papes, que le décret nomme expressément la Savoie.

Les Grecs répliquent : « Il s'agit de la Savoie *qui est ultra montes.* » Impatienté, Aleman leur dit qu'il n'y en a qu'une et qu'elle est en France; alors on se replie sur le défaut de temps (la limite était à la fin mai), les deux parties se rejettent mutuellement la responsabilité du retard; la mer Tyrrhénienne est-elle si dangereuse?

De Pise, en trois jours, on gagne Avignon; en six, avec un bon vent, on viendrait de Calabre; Anne de Chypre pour épouser le jeune héritier de Savoie, la reine de Sicile ont préféré ce trajet. Il faut dresser procès-verbal de l'obstination des Grecs.

Le lendemain, Talaru écrit à l'évêque de Lausanne : la minorité propose l'envoi simultané de deux escadres; les Grecs choisiront les navires et le port. « Ce serait faire schisme *in mari et Greciâ* »; le délai du versement augmente la défiance, et on ne lèvera la dîme qu'après l'arrivée des Grecs; Sigismond ne veut pas de concile en Italie; on refuse d'aller en Allemagne ou de rester à Bâle; la Savoie, le Comtat « *que sunt sub dicione imperii* » s'imposent donc, et le doyen de Lübeck reconnaît la valeur de cet argument. L'archevêque ajoute qu'avant six jours Avignon doit s'acquitter *non in jocalibus aut movilibus muliebribus, sed in vero auro*.

Le fruit à recueillir les dédommagera largement, et l'arc tendu de Racaneto ne blessera personne.

Je n'ai qu'à rappeler d'un mot les scènes déplorables qui signalèrent la promulgation du fameux décret du 7 mai; la nation gallicane, en l'expédiant par exprès aux Avignonnais, évite toute allusion à ce triste incident; on se borne à stimuler leur zèle pour que le départ des galères soit accéléré (lettre du 8). Naturellement l'écho du scandale parvint jusqu'aux bords du Rhône, et le 8 juin les envoyés du Concile dressaient protestation devant le cardinal de Foix contre la non-exécution des promesses antérieures : ils se plaignent amèrement d'avoir été retenus plusieurs mois sous de faux prétextes; ils dénoncent la félonie de la ville, rebelle aux prières du roi Très-Chrétien, et rejettent sur ce manque de foi la responsabilité des maux inimaginables (*inexcogitabilia*) qui vont s'ensuivre; ils terminent par une sommation menaçante à l'adresse du Légat.

Cet ultimatum produisit son effet; le 15 juin, les envoyés triomphants informent le Concile qu'on leur a versé 39 000 ducats, déposés en lieu sûr; Jean de Lübeck avertit le duc Amédée

que Nicod se tienne prêt : « *Nihil aliud restat nisi transitus ad galeas.* »

Le 27, un héraut savoyard emporte leurs lettres à Constantinople, tandis que le Concile remercie Avignon en termes dithyrambiques, sans oublier de garantir un entier remboursement; le 14 juillet, l'archidiacre de Metz et l'auditeur Rudolf de Rüdesheim rentraient à Bâle (ils avaient accompagné les quatre évêques); c'est après cette date qu'il faut placer le message du Concile au roi Alphonse d'Aragon, alors brouillé avec le Pape, qui soutenait les droits de René d'Anjou sur Naples; on l'invite à favoriser le voyage des évêques et celui des Grecs, à prescrire aux prélats de son royaume et à ses ambassadeurs à Bâle d'assister au futur Concile œcuménique.

Même communication au duc de Milan, à René et au roi de Castille.

L'évêque de Lübeck avait reçu de Sigismond un courrier extraordinaire, le conseiller Jean Offenburg, chargé peut-être de le ramener en Autriche; du moins il s'excuse auprès de ses collègues, qui lui avaient écrit d'Arles : malade, arrêté dans une petite ville du Dauphiné, les médecins lui interdisent de prendre la mer; Offenburg le remplacera utilement à Constantinople (16 juillet).

C'est donc l'évêque de Parme (Delfino) qui devient chef de la mission; il traite à Nice avec Nicod de Menthon (17 juillet); de Bâle, on annonçait effectivement à Jean Paléologue l'arrivée de l'ambassade pour le mois de septembre, avec force excuses sur le long retard et avis contre les menées des adversaires.

Delfino, seul à Nice, exigeait une revue préalable de la flotte et des équipages, revue que Nicod ne voulait accorder qu'aux ambassadeurs réunis. Aleman s'occupait néanmoins de le faire payer : 4 000 florins étaient levés à Genève, le reste expédié d'avance à Péra (lettre aux évêques, du 5 août). Irrité, Delfino refusait de partir : le 6 août, il ne s'embarque à Villefranche que pour s'arrêter définitivement au prieuré de Saint-Bénigne (près de Gênes); le capitaine réclama 3 000 ducats sous divers

prétextes, et se vengea de la fermeté des évêques (Viseu et Lausanne) en faisant escale dans tous les ports de la Riviera; par crainte de la flotte aragonaise, on voulut ensuite gagner la haute mer; deux fois les vents rejetèrent les navires sur Corneto et Cività-Vecchia; le 6 septembre, station à Messine, le 10 à Cotrone en Calabre, le 16 à Modon (place vénitienne de Morée), le 22 à Chio, le 24 à Mételin; enfin le 3 octobre, devant Constantinople, arrivent des chambellans de l'Empereur qui déclarent que les Vénitiens vont saisir au passage les envoyés du Concile! Ceux-ci n'en veulent rien croire, mais la colonie de Péra confirme la nouvelle et met cinq cents arbalétriers à leur disposition; Jean de Raguse et les chambellans s'interposent, on signe la promesse de ne pas attaquer les Vénitiens, et le 4, a lieu l'entrée solennelle, bannières déployées, *cum sono tubarum et hystrionum;* les Latins couvrent le rivage et les murailles; l'ambassade pontificale, composée de l'archevêque de Tarentaise et de Garatoni (alors évêque de Coron en Morée), avait devancé les évêques; une seconde délégation de Bâle, formée des évêques de Digne et d'Oporto, avec un jeune docteur allemand, le futur cardinal Nicolas de Cusa, escortait les Nonces; elle représentait la minorité conciliaire.

Les instructions données au groupe d'Avignon lui imposaient d'exclure toute autre ambassade qui se présentât *nomine sacri concilii;* ils étaient nantis des sauf-conduits de la plupart des princes d'Europe, des républiques d'Italie et du cardinal de Foix.

Quel devait être l'embarras des Grecs, ou peut-être leur ironie, à la vue de ces légations rivales!

Le 5 octobre, première audience d'apparat, remise des Bulles et lettres de créance; Charles VII avait adjoint aux évêques le trésorier de Rhodes et le *preceptor* de Poligny, Pierre Dubois, chevalier de Saint-Jean, chargés de rappeler à l'Empereur les exploits de Boucicaut sous le règne précédent, d'insister en faveur d'Avignon et de promettre l'appui éventuel de la France.

Nicod de Menthon exhiba les lettres d'Amédée; le héraut savoyard nommé plus haut avait été soumis à la torture sur les

galères vénitiennes, *nec expert visus est;* les évêques s'en plaignirent à Paléologue.

Le lendemain 6 octobre, seconde audience, réservée à l'exposition de la grande affaire; l'Empereur fit traduire et afficher au palais la harangue de l'évêque de Lausanne [1], mais il ne se laissa nullement gagner par son éloquence et congédia les deux prélats, en retenant Dubois et Nicod. Cependant, les ambassades se rendirent visite, *per nuncios*.

Le 7, audience à Sainte-Sophie : le patriarche, assisté de ses « cardinaux » et d'une centaine d'ecclésiastiques, répondit au discours des Latins en déplorant la confusion causée par ces offres successives; il feignit l'ignorance sur l'article du héraut; on lui délivra copie des bulles du Concile, « *sed negocium sic obdormire dimisit.* »

Le 8, dans un jardin aux portes de la ville, l'Empereur, après avoir congédié l'interprète, déclara que le délai était expiré, qu'on choisissait un lieu en dehors des conventions et qu'il fallait préalablement s'entendre avec les envoyés du Pape; on épilogua sur ces différents points; les délégués le pressaient de conclure, assurant que leurs instructions avaient la clarté du soleil et que les procureurs du Saint-Père le représentaient toujours à Bâle (ils étaient fort peu au courant)! Les rôles paraissaient intervertis : maintenant c'était Paléologue qui prêchait l'union aux Latins.

Le 9, conférence au palais avec le chancelier et deux notables laïques; on piétine sur place jusqu'à trois heures de nuit, non sans amertume; le 11, nouvel entretien avec l'Empereur : on discute à propos d'une conversation entre Manuel Dissipato et Jacques de Valperga, conseiller de l'amiral Nicod, sur les avantages respectifs de Venise et de Marseille, avec halte à Gaète; l'évêque de Lausanne se dit prêt à aller en prison pour établir sa bonne foi; Paléologue s'excuse sur ses nombreuses affaires; on

[1] Cecconi, n° 164. Sur Boucicaut, cf. l'étude récente et originale de M. le chanoine Reure : « Jean de Châteaumorand a-t-il retardé la prise de Constantinople? » (Extrait des *Mémoires de la Diana,* Montbrison, 1913.)

le supplie de mettre parmi les plus pressantes la rapide expédition de cette affaire. Le patriarche, à son tour, exhorte à la concorde avec le Pape ; l'évêque de Viseu s'écrie qu'il perdra son siège si le décret de la minorité est scellé dans les formes et qu'au besoin la séquestration du héraut fournirait un *casus belli*.

Le dimanche 13, la colonie de Péra fait grand accueil aux envoyés, chez les Mineurs, puis chez les Prêcheurs ; on s'engage à défendre Constantinople pendant le futur concile.

Enfin, le 15, Jean Dissipato, jusqu'alors tenu à l'écart, se joint aux quatre commissaires impériaux pour notifier une singulière proposition : les deux parties navigueront de concert, emmenant l'Empereur, jusqu'à un port situé *infra golphum Veneciarum*, car on n'oserait se risquer en hiver sur l'Adriatique, vu l'âge et la faiblesse de certains Grecs ; là, si on n'arrivait pas à s'entendre, chacun reprendrait sa liberté.

Paléologue avait en vue d'afficher ainsi aux yeux des Infidèles son alliance avec l'Occident ; les députés de Bâle refusèrent d'y consentir, rejetant le retard sur les Grecs : Jean de Raguse n'avait-il pas écrit qu'avant la moisson il était dangereux de laisser les campagnes à la merci du Turc ?

Le lendemain, l'Empereur invita les députés à l'accompagner sur sa propre galère, qui fera voile avec celles du Pape, ou bien à l'escorter simplement ; ils se défièrent, à cause de l'aventure du héraut, exigèrent une audience de congé où ils promirent à Paléologue de le suivre jusqu'au bout du monde s'il tenait ses premiers engagements, dont le texte était obstinément soustrait à la présente controverse. Sans nier la chose, l'Empereur protesta de sa bienveillance à l'égard des deux parties, de son zèle pour la paix ; il changea de style lorsque les députés réclamèrent le remboursement des sommes avancées, sommes que leurs galères, ajoutaient-ils ironiquement, étaient assez vastes pour contenir.

« Si j'avais prévu cela, dit Paléologue, je vous aurais mis en présence d'interlocuteurs capables de vous répondre. » Était-ce une allusion aux envoyés de la minorité ?

Après un court silence, il consentit à discuter; les délégués prirent alors leurs sûretés pour n'avoir pas à expier un langage trop hardi, et déposèrent une protestation solennelle, au nom du Concile.

Le mécontentement apparut sur le visage du César byzantin : « Jamais, s'écria-t-il, je n'accepterais, fût-ce de l'empereur des Romains, un pareil discours, » et il voulut leur imposer silence.

On lui rappela que ses ambassadeurs avaient joui à Bâle d'une entière liberté; cependant, pour ne pas l'irriter davantage, les prélats demandèrent congé. Nicod de Menthon intervint, réclamant justice contre l'archevêque de Tarentaise et l'amiral d'Eugène sur le fait du héraut, que l'on prétendait noyé en plein Bosphore; les inculpés, répliquait Paléologue, jurent qu'il est prisonnier à Venise.

On se sépara de la sorte *cum non modicis pacienciis et passionibus;* le patriarche se déroba prudemment à une dernière audience. Craignant pour leurs personnes, les envoyés se retirèrent à Péra; c'est de là qu'ils écrivent à Bâle (24 octobre), s'obstinant à espérer que les Grecs s'y rendraient *sine sumptu vestro,* pourvu que l'assemblée tînt bon; Jean de Raguse, porteur d'un dossier complet, s'embarqua le premier, chargé d'annoncer de vive voix *archana quæ non licet scribi.*

Écoutons maintenant le récit du nonce Garatoni[1] : les Grecs disaient publiquement : « Comment s'unir avec des gens qui sont divisés entre eux? »

L'opiniâtreté de l'évêque de Lausanne ayant fait échec à la réconciliation, les magnifiques promesses de la majorité furent inutiles, et le Saint-Siège eut gain de cause : l'évêque de Viseu et l'envoyé français accompagneront peut-être Paléologue. Le Nonce prie le Pape de les accueillir avec indulgence; il entre ensuite dans le détail des frais supplémentaires qui seront requis, et de l'indemnité que rendra peut-être nécessaire le ressentiment des Bâlois; Jean de Raguse avait secondé le Nonce jus-

[1] Lettre du Pape, du 20 octobre. Haller, *op. cit.*, t. V, p. 336 (en note). Pour les détails, Cecconi, *op. cit.*, chap. VI.

qu'à l'arrivée de l'escadre avignonnaise; depuis, il a secrètement intrigué; redoutant la colère du Pape, il veut fuir à Jérusalem. « Que Dieu lui accorde la grâce d'y faire pénitence! »

Réfugiés à Péra, le 31 octobre, les envoyés du Concile rédigent en forme leur protestation devant les notables et l'évêque de Trébizonde; ils se contentent de la notifier à l'Empereur et au patriarche par les soins d'un notaire, qui assiste Jacques de Valperga et le prieur Adam Tegularii; sur l'article des 8 000 ducats, le patriarche déclara que son état ne lui permettait point d'aborder ces questions et que l'Empereur seul en répondait; ce dernier accorda le congé, mais ne restitua rien; sa lettre au Concile (du 25 octobre) était brève et sèche : il renvoyait le reproche d'avoir manqué de parole, et annonçait que le bien de l'Union le décidait à s'embarquer; si des motifs humains empêchaient cette grande œuvre, les maux qui s'ensuivraient seraient irrémédiables.

V

Les envoyés stationnaient encore dans les eaux de Péra lorsque le patriarche les fit inviter à revenir le voir, puis à se joindre au voyage impérial (2 novembre); bien entendu, la réponse fut négative, et l'on prit lentement le chemin de l'Archipel; par l'île de Marmara et le port de Mételin, on gagne Chio; le 10 au soir, deux gros navires interceptent le passage; il faut notifier aux insulaires la Bulle qui menace les agresseurs; néanmoins, les consuls insistent pour saisir à bord un envoyé du roi d'Aragon leur ennemi et retenir les galères en cas d'attaque de certains Catalans; l'évêque de Viseu réclame du roi de Portugal et de toute la nation espagnole, son collègue de la France et de la Savoie; les gens de Chio s'obstinent, offrant d'ailleurs de reconnaître la qualité des légats du Concile; ceux-ci veulent se défendre *eciam cum ungulis;* le port se remplit de navires armés en guerre, les équipages déclarent à Nicod de Menthon que toute

résistance est inutile; en vain le capitaine descend à terre, parlemente à son tour; il faut se borner à enregistrer une nouvelle protestation, où l'on estime la violence subie à 10 000 ducats; le 13, une troupe de soldats envahit les galères, arrache l'étendard du concile, malgré l'opposition de l'évêque de Viseu; celui de Lausanne prétend qu'alors à table (*in cena et camera*) il ne s'aperçut de rien; les gens de service, sommés de prêter serment au consul, se partagent, quelques-uns préférant abandonner leur emploi. Après refus des évêques de comparaître avec Nicod devant le *podestà*, un accord est conclu sur le navire même (17 novembre) pour fixer les clauses du retour, mais c'est seulement le 22 au soir que les prélats mettent à la voile par un temps des plus orageux, la tempête les ballotte ainsi dix jours; les patrons génois (un Spinola et deux Doria) se défient de Nicod, le soupçonnant de mauvais desseins sur leurs marchandises; on exige une enquête, et le délateur *satis bauriciens* avoue qu'il tient les propos allégués, d'un simple cuisinier! Nicod reconnaît avoir dit à Chio *quasi solaciosè* qu'il avait bien le droit de représailles sur ce vaisseau, mais sans parler sérieusement; les évêques se dépouillent de leurs armes, le capitaine indigné garde les siennes; à l'instant les matelots apparaissent nantis de lances et d'épées; de poupe et de proue les projectiles pleuvent, il y a des blessés; on se réfugie dans les cabines, et les passagers se voient désarmés par force.

En approchant de Civitá-Vecchia (6 décembre), le patron est prié de débarquer l'un des prélats au port de Pise, les autres à Savone; le patron refuse, le capitaine est sans autorité; cependant, le 11, l'ambassadeur d'Aragon et un familier de l'évêque de Lausanne mettent pied à terre dans une île, en face de Piombino; le lendemain, on est en vue de Portovenere, mais impossible d'obtenir une simple gondole; c'est à Nice que le patron veut arriver; toutefois, craignant la vengeance de Nicod, il s'arrête à Monaco; le 16 et le 17, prélats et capitaine se retrouvent à terre et s'empressent d'envoyer à Bâle le notaire Huglin; après quelques jours de repos, l'évêque de Lausanne gagne Chambéry à

travers la Provence et le Dauphiné; ses collègues prennent la route du Montcenis, et le 11 janvier 1438 toute l'ambassade est réunie à Genève; le 13, visite à Ripaille; l'évêque de Viseu harangue Amédée et ses fils, recommandant la cause du Concile; le duc donne la parole à son chancelier, et ajoute ensuite qu'il serait temps pour les princes d'intervenir entre le Pape et l'assemblée; à l'évêque de Lausanne et à Jean de Raguse, il daigne répondre lui-même *ornato latino et humanissimis verbis;* sa conversation affable les satisfait grandement, et on retourne à Genève après la collation.

Le 19, l'ambassade était à Bâle, où lecture fut donnée (séances des 1er, 3 et 4 février) de la relation qu'on vient d'analyser; elle se termine par l'énumération des cadeaux reçus et des repas offerts au cours du voyage; ces détails de cuisine prouvent que la reconnaissance de l'estomac aide singulièrement la mémoire; pièces de gibier, poissons, pâtisseries, rien n'est oublié.

Je n'ai pas à raconter la mission parallèle des envoyés pontificaux à Constantinople; qu'il suffise d'observer avec Cecconi [1] que les intérêts temporels ne dictaient pas à Paléologue la préférence donnée au Saint-Siège; la liste imposante des saufs-conduits exhibés par l'ambassade conciliaire était propre à l'impressionner; Manuel Dissipato, accourant de Hongrie par la Serbie et la Macédoine, lui apportait un message de Sigismond, le dissuadant d'aller en Italie; Amurath, inquiet, lui proposait une alliance s'il restait à Constantinople; sans doute, le patriarche Joseph, dont la piété sincère ne se démentit jamais, fut auprès de lui, dans ces conjonctures délicates, l'instrument de la Providence; le 24 et le 25 novembre, tous deux s'embarquaient pour Venise. Nous allons voir comment les villes d'Italie se disputaient l'honneur de les recevoir.

[1] *Op. cit.*, p. 199. Sur l'état d'esprit des Grecs, curieux extraits de Syropoulos (l'adversaire acharné de l'Union), dans MILMAN, *Hist. of Latin Christianity.*

VI

Sienne regrettait encore le Concile avorté de 1424; or la république gibeline comptait à Bâle un fils dévoué, le célèbre Æneas Sylvius Piccolomini, alors engagé à fond dans la querelle des schismatiques; la récente édition de sa correspondance[1] nous le montre soucieux d'assurer à sa patrie l'honneur et les profits d'un concile œcuménique; à peine revenu de son aventureux voyage d'Écosse *extra terrarum orbem*, il met au courant les *magnifiques prieurs* et le capitaine du peuple (9 avril 1436) : le marquis de Mantoue, appuyé par Cesarini, aurait des chances sérieuses, mais le duc de Milan insiste de son côté ; or le Pape ne se fiera jamais à un Visconti, le *mezzo termine* serait de choisir une ville amie de Filippo-Maria, quoique indépendante; les ultramontains, Florence elle-même, se rallieraient à ce dernier parti; il est vrai que les Grecs écartent les cités soumises au régime populaire, sauf Ancône, mais leur aversion pour Gênes ou Venise est injustifiée à l'égard de Sienne. Æneas a déjà capté le suffrage des ambassadeurs milanais; il faut que les prieurs sollicitent directement le prince, le Concile, et par conséquent le Pape. En effet, une réunion plénière du 3 mai donne mandat au conseil, par 124 voix contre 18, et en termes plus amples le 11 mai.

Le 6 août, l'agent siennois quittait Bâle; Æneas vante son savoir-faire, son éloquence, mais il ajoute que la somme de 30 000 ducats est insuffisante; les Florentins en offrent 85 000; sont-ils de bonne foi?

L'agent Battista n'en a pas moins été reçu en séance solennelle extraordinaire, et on accorde un délai; est-ce que Sienne, alors en pleine guerre, n'a pas voté un don de 200 000 ducats à l'Empereur?

[1] Donnée par M. Wolkan dans les *Fontes rerum Austriacarum* (*Diplomatoria*), t. LXI-LXII, Vienne, 1909.

La dissolution du Concile n'est plus à craindre précisément à cause de l'Union imminente; la garantie consiste d'abord à ne verser la première somme de 25 000 ducats, par une délégation spéciale, qu'à Constantinople; puis le dépôt des indulgences sera établi à Sienne, et c'est une sécurité que le duc de Milan accepte déjà. S'il vient une centaine de prélats grecs, les Latins seront en nombre double ou triple, *ne dum illos convertere studemus, ab eis convertamur;* Æneas voit l'or affluer, tous ses concitoyens devenus riches; il redoute uniquement leur manque de confiance; à vrai dire, la question se pose entre Viennois et Florentins; la neutralité vis-à-vis des princes est bien moins facile à ceux-ci; Olneds fait ressortir leur munificence, et la honte qui rejaillirait sur la cité rivale pour avoir négligé, avec le bien spirituel d'âmes innombrables, son propre avantage temporel. « Ouvrez donc un instant vos bourses, puisqu'elles se rempliront demain. » Le Concile est très bien disposé; il le prouve en accueillant un orateur nanti de pouvoirs insuffisants; mais la somme requise est un minimum; il ne faut pas que les ennemis de Sienne triomphent; Æneas y travaillera *manibus et pedibus*.

Cette exhortation véhémente ne réussit point à délier la bourse municipale; le 25 octobre, le légat Cesarini communique une réponse peu satisfaisante envoyée de Sienne, et c'est en son nom qu'Æneas revient à la charge : tout s'annonçait heureusement, certains Pères avaient gardé bon souvenir de leur voyage de 1424, les Allemands exaltaient la ville dévouée aux Gibelins, le Pape enfin (qui s'appelait jadis le cardinal de Sienne) acceptait; voilà qu'on se heurte à une misérable question d'argent!

La seule expédition de l'escadre à Constantinople exige 70 000 ducats; en une cause pareille, on devrait risquer sa vie; pourtant ce n'est pas un cadeau, c'est un simple prêt; le Pape autorisera certainement les indulgences, si le Concile a lieu en Italie; on déboursera seulement les frais de route, et le reste (50 000 ducats) une fois les Grecs embarqués pour le port de Talamone. Venise, Avignon, Florence rivalisent de zèle, et le

nom de Sienne « *quod jam totum fore per orbem insonuit* », serait invoqué en vain?

Æneas conclut, après avoir développé ses arguments ordinaires, en réclamant l'envoi immédiat d'un autre plénipotentiaire *cum quatuor equis pro minore expensà*, car Cesarini consent à tenir secrète la première réponse; on excusera le retard en disant que Battista, malade, s'est arrêté en route.

Diligence inutile; Avignon et la Savoie allaient être préférés; cependant, le 11 décembre, Æneas fonde un dernier espoir sur le dissentiment entre le légat et l'assemblée; Avignon diffère son versement, et le duc Amédée n'offre rien du tout; on a sû que les Avignonnais, contrairement au bruit lancé par la nation gallicane, n'avanceraient rien à sa place; la majorité se portera donc sur Florence; Sienne a obtenu quelques voix à peine, peut-être aurait-on chance d'agir au cours du mois de janvier; Æneas est inconsolable de cet échec diplomatique.

Florence occupait alors dans l'Église une situation privilégiée : le parti des Albizzi et celui des Médicis rivalisaient pour capter la faveur du Souverain Pontife; à la fin de 1433 [1] la Seigneurie lui offrait déjà l'hospitalité, le voyant aux prises avec l'hostilité du Concile et menacé jusque dans Rome; elle négociait avec Venise contre le Visconti, elle mettait deux navires à la disposition d'Eugène, l'accueillait somptueusement après sa fuite, et le gardait plusieurs années dans ses murs; lorsque le conflit s'exaspère, Florence essaye encore (juillet 1436) d'adoucir les Bâlois et de les attirer sur les bords de l'Arno : la plume élégante du chancelier Léonard Bruni trace le tableau le plus engageant : des deux mers qui baignent l'Italie, l'une touche à la Toscane, avec un port célèbre (Pise); l'autre n'est qu'à 20 milles de sa frontière orientale; on y recevra les Grecs débarquant à Ravenne ou à Rimini. Joignez aux facilités du commerce la fertilité du terroir, le nombre des villes capables chacune au besoin de loger une vaste assemblée; enfin sécurité parfaite, le régime

[1] Documents *apud* CECCONI, *op. cit.*, nos 17, 20, 24, 86, 92, 99, 101, 128, 138.

étant autonome, juste et sévère. On rappelle, en terminant, que les membres de la Curie quittent toujours Florence à regret : ils y sont si bien traités!

L'envoyé du Concile, Gaspard de Pérouse, exigeait 70 000 ducats; nos marchands se décident à les avancer et autorisent les deux légats (Cesarini et Cervantes) à prendre les garanties nécessaires; on enverra deux grosses galères à Constantinople pour le transport des Grecs, on en laissera deux plus légères, armées, pour défendre la capitale, ainsi qu'un capitaine et 300 arbalétriers; trente logements gratuits seront fournis aux dignitaires de l'Église grecque; si l'ensemble des frais dépasse 70 000 ducats, on ira jusqu'à 100 000 (mandat du 28 août).

Sur ce, le bruit parvient à Bâle que le condottiere Piccinino envahit la Toscane! La Seigneurie se hâte d'écrire aux légats (30 octobre) pour mettre la chose au point. Les troupes milanaises ont paru devant Lucques, sollicitant le passage de 2 000 cavaliers, destinés à soutenir le jeune Piccinino dans le royaume de Naples; mais François Sforza et les milices florentines ont fait si bonne contenance que Piccinino ne bouge plus.

A Bâle même, les Médicis possèdent un agent nommé Robert Martelli, qui les tient au courant : il ne croit pas que les Avignonnais trouvent la somme nécessaire, fût-ce en dix ans; c'est le cardinal d'Arles, c'est surtout le duc de Savoie et Philippe-Marie qui mettent Avignon en avant, par jalousie de Venise et de Florence; la Sérénissime ne cédera pas sur le Frioul, dont le patriarche, Louis de Teck, était un adhérent passionné du Concile; moins encore elle votera le subside; les ambassadeurs de France, d'Aragon, de Portugal *si sono portati magnificamente* pour Florence; ceux de Castille et de Bourgogne l'acceptent, au cas où les Grecs refuseraient Avignon; Cervantes a tant de zèle que s'il était Florentin *sarebbe troppo*. Il faut aussi remercier Galéas de Mantoue, l'agent du Saint-Père, qui a bien disposé les ambassadeurs français (lettre du 8 décembre).

Cependant les adversaires ne désarment pas : on affirme que la Seigneurie est liguée avec le Souverain Pontife; celle-ci

proteste (24 décembre) qu'elle n'a d'autres liens que ceux du respect et de la commune allégeance du peuple chrétien; le même jour, elle n'en assurait pas moins l'évêque de Trau (en Dalmatie), homme de confiance d'Eugène, qu'il avait suivi à Bologne, que Sa Sainteté n'avait nulle part de fils aussi dévoués que les Florentins. Le Pape reconnaissait ce bon procédé en rappelant à Charles VII l'alliance traditionnelle des Guelfes avec la maison de France; adroitement, il insinuait que la cause angevine à Naples réclamait sa présence en Italie; le choix de Florence était donc dicté par l'intérêt français.

De puissantes oppositions militaient à l'encontre; je ne parle pas de l'humaniste Filelfo, ennemi acharné des Médicis, qui refusait ses services d'interprète, soit hors d'Italie, soit à Florence[1], et recommandait Sienne où il était réfugié.

Mais Sigismond indiquait Bude, en vue d'y grouper les princes contre le Turc; quelques semaines avant de mourir, il écrivait en ce sens (5 juillet 1437) à son ambassadeur à Bâle, l'évêque de Strasbourg.

Le duc de Milan ordonnait aux siens, l'archevêque Pizolpasso et l'évêque d'Albenga, d'intimer une défense générale à tous les prélats de son ressort de se rendre à Florence; il dressait contre elle un véritable réquisitoire : la guerre civile, *plus quam civile,* y était en permanence, sans parler de l'autre, et la stérilité du sol ne lui permettait pas de nourrir ses propres citoyens; il menaçait de gagner à sa cause Alphonse d'Aragon (8 juin).

La minorité du Concile avait désigné Udine ou Florence, mais nous savons ce qui était advenu dans la séance tumultueuse du 7 mai; le Pape, cassant le décret de la majorité (consistoire du 24 et bulle du 30 mai), dissolvait l'assemblée de Bâle et transférait le futur Concile en Italie, à la grande joie des Grecs, envoyés à Bologne par Paléologue.

L'empereur, les rois de France, d'Angleterre, de Sicile et de Portugal furent avisés officiellement; Laurent de Médicis (frère

[1] Lettres à Æneas Sylvius et au cardinal Cesarini, du 27 février 1437. Cecconi, nos 111 et 112.

de Cosme), qui revenait de Bologne, est invité par le Pape (6 juin) à y retourner ou dépêcher un plénipotentiaire pour signer l'accord préparé; le neveu d'Eugène, le cardinal Condolmero, insiste, en une sorte de *post-scriptum*, pour que Laurent vienne signer lui-même, en apportant les pièces authentiques déjà rédigées avec les référendaires pontificaux.

De Bâle, Cesarini le presse également de conclure (7 juin).

Piero Guicciardini est dépêché à Bologne; ses instructions prouvent que la Seigneurie ne voulait verser qu'à bon escient une somme peut-être double ou triple du chiffre primitif; elle n'entendait pas, vis-à-vis des Grecs, se substituer au Concile; les galères ne partiraient qu'une fois le décret promulgué, la Curie transportée à Florence; le notaire Jacopo da Vinci accompagnait Piero, chargé de libeller sur place le pouvoir définitif.

L'ambassade trouva réunis à Bologne et les Grecs et les trois représentants de la minorité conciliaire (les évêques de Digne et de Porto, avec Nicolas de Cusa); ces derniers informent (22 juin) les présidents demeurés à Bâle (les deux cardinaux nommés ci-dessus et l'archevêque de Tarente), que Florence maintient toutes ses offres, mais ils n'ont pas mandat pour les accepter et se bornent à louer le zèle des Florentins. Il faut croire que le Pape jugea excessives les prétentions de la Seigneurie, ou plutôt qu'il voulut ménager Sigismond et le duc de Milan; on proposa donc aux Grecs d'ajourner le choix définitif jusqu'à l'arrivée de leur maître en Italie; ceux-ci consentirent. Un neveu d'Eugène, Antoine Condolmero, fut mis à la tête de l'escadre, et Piero Guicciardini se vit réduit à formuler (19 juin) devant le Sacré-Collège une protestation solennelle qui déchargeait Florence de toute responsabilité dans le retard éventuel du Concile; le lendemain, un notaire impérial en faisait part selon les formes aux envoyés grecs, le dominicain Simon de Candie servant d'interprète.

Le 17 juillet, Jean Dissipato reconnaissait seule légitime la minorité conciliaire unie au Saint-Siège; réciproquement, une bulle du 20 ratifiait le décret de cette minorité (en date du

7 mai), et les cardinaux s'engageaient *à l'exécuter, même si le Pape mourait dans l'intervalle.*

VII

Nous connaissons l'issue des négociations à Constantinople; dès la fin novembre 1437, les hauts dignitaires mirent à la voile, et après une navigation laborieuse, ils débarquaient le 8 février à Venise.

Un mois auparavant, la rupture consommée entre Eugène IV et l'assemblée de Bâle, Albergati ouvrait à Ferrare un nouveau Concile, que le Pape honora bientôt de sa présence; le 10 février, il prescrivait à l'évêque de Cavaillon d'expédier sans retard les sommes recueillies pour défrayer les Grecs, et une députation imposante allait à leur rencontre : elle comprenait le marquis de Ferrare, Nicolas d'Este, Albergati, le patriarche de Grado, l'archevêque de Tarente (qui avait joué un si grand rôle à Bâle), celui de Candie, les évêques de Trévise et de Vicence; le doge les conduisit à San-Giorgio-Maggiore, où logeait le Patriarche; Ambroise Traversari, un disciple des hellénistes florentins, était arrivé le 9; il servit d'interprète au Légat, et rend témoignage des excellentes dispositions du Patriarche : presque octogénaire, ce bon vieillard conservait intactes ses facultés, au service d'un zèle qui ne se relâchait point; le discours grec soumis par Ambroise au Pape ne fut pas prononcé. « *Quid illis aliter placuit, mihi quoque non displicuit* », ajoute l'humble religieux [1].

Cesarini, enfin délivré des tumultes de Bâle, était à Venise le 20 février, prêt, disait-il, à mourir pour le Pape.

« Ainsi le calme suivait la tempête, l'âge d'or succédait au rude hiver. » En homme habitué à manier des esprits ombrageux, Ambroise cherchait à prévenir les susceptibilités, les conflits d'amour-propre. Le Patriarche traitait Eugène de frère.

[1] Reproduit en latin, avec les lettres d'Ambroise, *apud* Cecconi (n[os] 183-185). L'anonyme cité plus bas, *ibid.*, n° 187.

Pourquoi s'offenser de ce langage, puisque Constantinople était la seconde Rome?

On s'étonne que ni l'Empereur ni le Patriarche ne soient allés saluer le Légat, et qu'ils l'aient reçu sans se découvrir, mais l'usage grec est de parler la tête couverte, même au souverain.

Au contraire, on doit savoir gré à ces personnages d'écarter les sollicitations venues de Bâle et d'accepter gracieusement Ferrare. Ils se plaignent des fatigues de la traversée? *Istud ingenio gentis deputabitur*.

A l'évêque de Cervia, familier d'Eugène, Ambroise exprime la crainte qu'on ne prévienne défavorablement le Pontife et que l'accueil réservé aux Grecs ne manque de chaleur; lui ne désire que l'Union, et se retirera ensuite *in angulo monasterii*, laissant les honneurs à ceux qui les recherchent.

Le Patriarche attend tout de la charité, de la douceur, de l'entente personnelle avec le Pape, *corpore et animo atque sententiâ;* les Latins ne peuveut rester en arrière sur ce chapitre.

En effet, le 25 février, Paléologue notifiait aux prélats de Bâle sa résolution et les invitait à Ferrare; brisé par le voyage, incapable de monter à cheval, il s'y rendait le premier; quelle excuse pourraient alléguer les autres?

Une lettre anonyme, adressée de Venise, le 27, à la *nation germanique* [1] confirme ces dires : plus de 650 Grecs escortent l'Empereur et son frère Démétrius; il y a plus de 25 évêques, les procureurs des trois patriarches d'Orient; un grand archevêque russe (Isidore de Kiew) viendra par la voie de terre; le vœu unanime en faveur de l'Union éclate à tous les yeux; Paléologue a la moitié du corps paralysée; ira-t-on lui faire escalader les Alpes?

Travailler à cette œuvre bénie vaut mieux qu'une vie entière de jeûnes et d'oraisons; s'y opposer, c'est imiter le traître Judas, devenir homicide des âmes.

Les deux Dissipato, avec les évêques d'Héraclée et de Malvoi-

[1] Elle émane peut-être de l'entourage de Cesarini, car l'auteur dit qu'il est arrivé le 19.

sie (en Morée), avaient précédé à Ferrare l'Empereur et le Patriarche; Paléologue prit une gondole et, quittant Venise le 28, il entra seulement le 4 mars à Ferrare; cette fois, les forces lui étaient revenues, car le vieil historien Frizzi [1] nous le représente sur un destrier brun couvert d'or et de pourpre; un dais de couleur bleue protégeait sa tête, et un second cheval, blanc avec des housses dorées où les aigles figuraient en broderie, suivait de près. Le marquis et ses fils (Lionel et Borso), la fleur de la noblesse locale, l'escortaient; à la porte San-Biagio, le Sacré-Collège vint le recevoir et l'introduisit, par un escalier en colimaçon, jusqu'à l'appartement de Sa Sainteté; il mit pied à terre, voulut s'agenouiller, mais Eugène l'embrassa et le fit asseoir à sa gauche, au-dessus des cardinaux; l'entrevue terminée, on l'installa, au son des instruments, dans le palais dit *del Paradiso;* son frère occupa celui de Schifanoja, qui n'était pas encore décoré des fresques si curieuses de Francesco del Cossa.

L'entrée du Patriarche fut retardée par certaines difficultés de protocole : Joseph refusait absolument de baiser le pied du Pape; Eugène céda, mais à condition que l'audience aurait lieu devant les cardinaux seuls.

A Francolino, les Grecs montèrent sur un navire qui ressemblait au célèbre *Bucentaure* (la barque du Doge), richement décoré, à trois étages, l'un muni d'artillerie; à la porte San-Romano, le marquis et les prélats attendaient. Le Patriarche exigea la présence du Sacré-Collège; pendant qu'on négociait, il passa la nuit à bord, et le 8 au matin, les cardinaux Colonna et Capranica se chargèrent d'introduire le vieillard, sans échanger toutefois aucun salut; le Pape était debout, Joseph l'embrassa sur les deux joues, puis il présenta, six par six, les clercs de son entourage; quelques-uns baisèrent la main du Pape, les autres se contentèrent d'une inclination profonde; le Patriarche s'assit à la gauche du Souverain Pontife. On le logea au palais Roberti.

Le cérémonial fut également réglé avec un soin minutieux

[1] *Memorie per la Storia di Ferrara*, t. III, p. 430 et suiv. (1793).

lors de la première séance du Concile (mercredi 9 avril).

A droite de l'autel (dans la cathédrale de Saint-Georges), le trône papal; au-dessous un trône vide, réservé à l'empereur Albert d'Autriche, qui ne vint jamais à Ferrare et mourut l'année suivante.

Entre le doyen et le sous-doyen du Sacré-Collège, le patriarche latin de Jérusalem, celui d'Aquilée après tous les cardinaux.

A gauche de l'autel, en face du trône impérial, celui de Paléologue, ayant à droite Démétrius, sur un escabeau; en face du doyen, le patriarche Joseph, qui n'assista pas à la séance; puis les vicaires des autres patriarches et les évêques grecs.

Aux pieds de Paléologue, le despote de Serbie, les convoqués de Trébizonde et de Géorgie; deux archevêques arméniens représentaient leur patriarche. Isidore et ses Russes n'arrivèrent qu'au mois d'août.

Paléologue ne prit pas une part très active aux controverses théologiques; il chassait plus volontiers dans les forêts voisines, au vif déplaisir du marquis de Ferrare, qui tenait à son gibier.

La peste violente qui sévit durant l'été amena la translation du Concile à Florence, où l'Union s'acheva l'année suivante, trois semaines après la mort du Patriarche, survenue le 10 juin 1439.

Avant de quitter ces illustres fils de l'Orient chrétien, signalons la trace profonde que leur passage a laissée dans l'art du Quattrocento.

A défaut des fresques disparues du Paradiso de Ferrare, nous avons la célèbre médaille de l'Empereur exécutée, probablement sur place, par Pisanello [1]; l'inscription est bilingue; le

[1] Reproduite au frontispice de Fabriczy, *Italian Medals* (traduction anglaise, Londres, 1904); on croit que c'est à ce moment que l'humaniste Guarino, précepteur des enfants d'Este, dédia son poème latin à l'artiste (texte dans Venturi, édition critique des *Vies de Pisanello et de Gentile da Fabriano*, par VASARI, Florence, 1896).

Sur Pisanello, dont la biographie a été complètement remaniée depuis peu, cf. la récente monographie de M. Jean de Foville.

Pour l'Angelico, voir la nouvelle éd. de *Crowe et Cavalcaselle*, par M. Langton DOUGLAS, t. IV, p. 81 (Londres, 1911).

Monographie illustrée de Filarete (Antonio Avertino), par MM. LAZZARONI et MUÑOZ, Rome, 1908.

revers, imité de l'antique, représente le souverain à cheval.

Le bon libraire Vespasiano da Bisticci décrit la curiosité amusée des Florentins à la vue de ce cortège aux robes multicolores, de ces riches tissus de soie, de ces broderies dorées, surtout de ces couvre-chefs à la forme conique.

L'Angelico sortit de sa cellule pour les observer, et on les retrouve dans la *predella* des saints Côme et Damien devant le juge Lysias, plus tard dans l'Adoration des Mages (au couvent de Saint-Marc), et dans celle de son disciple Benozzo Gozzoli (au palais Riccardi, jadis construit pour les Médicis).

A Rome enfin, et sur les portes de bronze de Saint-Pierre, où Filarete a mêlé d'une façon trop libre les réminiscences païennes aux sujets sacrés, le poème entier de l'Union des Églises se déroule avec ampleur : voyage des Grecs, session à Santa-Maria Novella; aux pieds de l'apôtre, l'abbé égyptien André (dit de saint Antoine), ambassadeur d'Éthiopie; aux pieds de saint Paul, Eugène IV couronnant l'empereur Sigismond.

C'est probablement à Florence, et par ordre du Pape, que Filarete exécuta le superbe buste en bronze de Paléologue, acquis en 1888 par le Musée de la Propagande; la tête inclinée, le regard comme voilé, traduisent, dit M. Muñoz, la résignation presque amère d'un esprit agité de sombres pressentiments.

L'Union si laborieusement ménagée devait en effet se briser presque aussitôt contre l'obstination des schismatiques, et Constantin, le dernier des Paléologues, trouver une mort glorieuse sur les ruines de Constantinople.

J. MARTIN.

L'HISTOIRE RELIGIEUSE D'ANGLETERRE

DEPUIS LE SCHISME JUSQU'A NOS JOURS[1]

II

L'ANGLETERRE APRÈS LA RÉFORME[2]

I

ABSOLUTISME DE L'ÉGLISE ANGLICANE SOUS LES STUARTS DIX-SEPTIÈME SIÈCLE[3]

L'Église établie par Élisabeth conserve du catholicisme la hiérarchie ecclésiastique, c'est-à-dire l'épiscopat. Tout en haut de cette hiérarchie et la dominant sans en faire partie se trouve le roi, qui a sur l'Église de son royaume la juridiction, l'autorité

[1] Voir la *Revue*. Même volume, p. 552.

[2] Certains ouvrages généraux du précédent article embrassent plus ou moins la période ici traitée, comme ceux de Rymer, Wilkins, Cardwell, Fuller, Burnet, Collier, Lingard, Hallam, les *Statutes of the realm*, les *Journals of the House of Lords*, les *Journals of the House of Commons*. Les *Calendars of State papers* ont été continués: *Venetian serie* jusqu'à 1625; *Domestic serie* jusqu'à 1696; la série du *Home Office* comprend une partie du règne de George III, de 1760 à 1775. On doit encore citer : chanoine FLANAGAN, *History of the church of England*. — MACAULEY, *Works*, 8 vol., Londres, 1866. — BUTLER, *Historical account of the Laws respecting the Roman catholics*, Londres, 1795; *Historical Memoirs of English, Scottish and Irish catholics*, 3 vol., Londres, 1819-1821; *The Book of the Roman catholic Church*, Londres, 1825. — *Parliamentary History of England*, édit. par W. COBBET, 36 vol., 1806-1820. — MAY (Lord Farnborough), *Constitutional History of England, 1760-1860* (1865), 3 vol., 10ᵉ édit., Londres, 1891. — RANKE, *Englische Geschichte, vornehmlich in 16 und 17 Jahrhundert*, Leipzig, 1859-1869; traduction anglaise en 6 vol., Oxford, 1875. — FOLEY, *Records of the English pionners of the society of Jesus*, 7 vol., Londres, 1880. — GILLOW, *Literary and biographical history of Roman catholics*, 5 vol., Londres, 1886. — LILLY and WALLIS, *A Manual of the law specially affecting Catholics*, Londres, 1893.

[3] *Clarendon Life*, 3 vol., Oxford, 1660-1667. — L'ESTRANGE, *Brief history*

que possède le pape sur l'Église universelle. Ainsi constitué par la loi de « Suprématie » de 1559, l'anglicanisme ne fait qu'un avec le gouvernement, et si celui-ci est absolu, comme ce fut le cas au dix-septième siècle, il participe à son absolutisme.

Les doctrines politiques de Jacques Ier (1603-1625), qu'il exposa dans *The true Law of free Monarchies,* se ramènent à celle

of the Times, Londres, 1687-1688. — Thomas Fuller, *Worthies of England*, 1662; *Athenæ Oxonienses*, édition Blin, 4 vol., 1813-1820. — Richard Baxter, *Narrative of the most memorable passages of his Life and Times*, édition M. Sylvester, 1696. — John Walker, *Sufferings of the Clergy in the Great Rebellion*, 1714. — W. Knowler, *Strafford Letters and Despatches*, 2 vol., 1739. — T. Carte, *Ormond papers*, 2 vol., 1739. — T. Birch, *Thurloe papers*, 7 vol., 1742. — *Fortesene papers*, édité par S.-R. Gardiner, pour la Camden Society. — *Debates in the House of Commons*, 1667-1694, édité par A. Grey, 10 vol., Londres, 1763. — *Proteste of the House of Lords*, édition Rogers, Oxford, 1871. — G.-W. Prothero, *Select Statutes and other Constitutional Documents illustrative of the reigns of Elizabeth and James I*, 3e édition, 1906. — Panzani, *Memoirs giving account of his agency in England*, 1634-1636, traduction de Berington, avec *State of English catholic Church*, Birmingham, 1793. — Narcissus Luttrell, *Brief historical Relation of State affairs from September 1678 to April 1714*, 6 vol., Oxford, 1817. — Henry Sidney, *Diary of the Times of Charles II*, édition R.-W. Blencowe, 1843. — *Bibliothèque de l'anglo-catholique théologie*, 81 vol., 1843-1860. — *Diary of Thomas Cartwright, 1686-1687*, édition de la Camden Society, 1843. — Anthony Wood, *Life and Times*, édition A. Clark, 5 vol., Oxford, 1891-1900. — John Oldmixton, *Critical history of England*, Londres, 1724-1726; *History of England during the reigns of the house of Stuart*, Londres, 1730. — D. Neale, *History of the Puritans*, 4 vol., 1732-1738. — Thomas May, *History of Long Parliament*, la meilleure édition est celle de 1853. — Boero, *Istoria della conversione alla chiesa cattolica di Carlo II, re d'Inghilterra*, Rome, 1863. — Onno Klopp, *Der Fall des Houses Stuart*, Vienne. 14 vol., 1875-1888. — Law, *A Calendar of the English Martyrs of the sixteenth and seventeenth Centuries*, Londres, 1876. — John Stoughton, *The Church of the Restoration*, 2 vol., Londres, 1870. — J.-H. Overton, *Life in the English Church, 1660-1714*, Londres, 1885. — *Mary, Queen of England, Memoirs (1689-1693), together with hers letters and those of Kings James II and William III to the Electress Sophia of Hanover*, édition R. Doebner, Leipzig, 1886. — Clarendon, *History of the Rebellion and civil wars in England* (la meilleure des histoires contemporaines de cette époque; cf. les articles de Firth, dans l'*English historical Review* de 1904), édition d'Oxford, 1888, 6 vol. — Hobbes, *Behemoth; the history of the causes of the civil wars of England*, la meilleure édition par F. Tonnies, 1889. — Sir R. Palgrave, *Oliver Cromwell, the Protector*, 1890. — Pollen, *Acts of English Martyrs*, 1891. — Stanton, *Menologry for England*, Londres, 1892. — W.-H. Hulton, *The Life of Laud*, 1895. — John Aubrey, *Brief Lives of eminent Men*, la meilleure édition par A. Clark, 2 vol., 1898. — L'œuvre de L.-R. Gardiner : *History of England 1603-1642* (10 vol.); *History of the great civil war* (4 vol.); *History of the Commonwealth and Protectorate* (4 vol.),

du pouvoir absolu des rois. En religion, ses principes furent déterminés par sa théorie d'État et, bien qu'élevé dans la théologie de Genève et nourri de la moelle même des doctrines presbytériennes, il eut pour idéal l'Église anglicane, où les évêques, nommés et contrôlés par la couronne, contrôlaient à leur tour le clergé inférieur, qui, lui, enseignait le peuple. Que ce gouvernement ecclésiastique lui parût divin ou non, il le croyait seul compatible avec la monarchie. « Point d'évêques, point de roi », avait-il coutume de dire. L'Église et le trône furent deux alliés, qui se prêtèrent un appui mutuel et imposèrent aux réfractaires en religion leur volonté souveraine. Puritains et catholiques devaient être tour à tour victimes de ce despotisme.

Le puritain, appelé d'abord non-conformiste, remonte au règne d'Élisabeth. Non seulement il désapprouve certains rites, réclamant une forme de culte plus simple et plus *pure*, mais il conçoit le ministère ecclésiastique d'une façon tout autre que l'anglican, le sacerdoce n'ayant d'autre fondement à ses yeux que la prédication. Il veut rester dans l'Église d'Angleterre, mais la transformer, en abolissant l'épiscopat, en organisant d'une façon toute différente les fonctions de ministre, en introduisant un culte différent de celui qui est établi par la loi, en dépouillant, en un mot, l'anglicanisme de ce qui est son caractère propre et le rapproche extérieurement du catholicisme. La lutte entre anglicans et puritains dura tout le règne d'Élisabeth, les premiers disposant des mesures coercitives de la loi, les seconds du pamphlet, imprimé par une presse mobile qui échappait aux poursuites de la justice. La loi de 1595, qui punissait d'emprisonnement toute personne n'assistant pas, durant un mois, à

embrasse la période de 1603 à 1656. Il a aussi écrit la *Vie de Cromwell*, 1899. — C.-H. Firth, *Oliver Cromwell and the rule of the puritans in England*, 1900. — W.-A. Shaw, *English Church during the civil war and under the Commonwealth*, 2 vol., 1900. — John Pollocki, *The popish plot*, Londres, 1903. — Frere, *The English Church in the reigns of Elizabeth and James I (1558-1625)*, Londres, 1904. — Hutton, *The English Church from the accession of Charles I to the death of Anne (1625-1714)*, Londres, 1903. — W.-A. Dunning, *A history of political theories from Luther to Montesquieu*, 1905. — *Lives of the English Martyrers*, édition Camm, Londres, 1904, t. II.

l'office anglican et bannissait quiconque refusait de faire profession de conformité, provoque le premier mouvement séparatiste, celui des *brownistes* ou *barrowistes* (ainsi nommés du nom de leurs fondateurs); mais la plupart des puritains demeurèrent officiellement dans l'Église anglicane. Ils saluèrent avec joie l'avènement d'un roi que l'Église presbytérienne d'Écosse avait formé. Mais, à mesure que ses espérances au trône d'Angleterre devenaient plus grandes, Jacques Ier avait appris à préférer la discipline soumise de l'anglicanisme, qui reconnaissait le souverain comme son chef, aux formes indépendantes d'une secte républicaine, « où le roi n'était ni chef, ni seigneur, mais un simple membre de la communauté ».

Après avoir essayé vainement de les ramener par la persuasion, à la conférence d'Hampton-Court (janvier 1604), Jacques Ier voulut réduire les puritains par la force : ils durent se soumettre aux règles liturgiques de l'Église établie, ou se démettre. La détresse des ministres destitués (trois cents, selon les puritains) et de leur famille, l'emprisonnement de quelques-uns et l'exil volontaire de certains autres ont été peints avec de sombres couleurs par les écrivains puritains, qui en parlent comme de la plus violente des persécutions. Le fossé se creusait de plus en plus entre anglicans et non-conformistes.

Le conflit, après s'être réduit à des discussions de rites et de cérémonies, prit bientôt un caractère plus politique qu'ecclésiastique : les évêques s'appuyèrent sur le roi, faisant une alliance dangereuse avec les prétentions insoutenables de Jacques Ier au gouvernement absolu, tandis que les puritains s'alliaient avec le Parlement et avec le mouvement de plus en plus fort qui poussait la petite noblesse et la bourgeoisie à la liberté individuelle et au gouvernement constitutionnel. Le travail latent de ces deux forces contraires occupa tout le règne de Jacques et termina par une brusque catastrophe celui de son fils Charles Ier.

Avec Charles (1625-1649) s'accentue l'antagonisme qui sépare puritains et anglicans. Tandis que les premiers appliquent dans leur stricte rigueur et exagèrent même les principes calvinistes,

les seconds retournent, par une sorte d'esprit d'opposition, vers leurs origines, vers les doctrines catholiques. Ce mouvement de réaction, analogue à l'arménianisme hollandais, est appelé par les historiens anglais « anglo-catholicisme ». Alors que, pour le puritain, le clergé n'a d'autre but que d'enseigner la vérité religieuse et de donner au peuple l'exemple d'une vie édifiante, l' « anglo-catholique » estime que les ministres du culte ont un caractère qui les met au-dessus des autres hommes; la direction de l'Église par les évêques n'est pas une simple forme de gouvernement ecclésiastique, mais la seule forme voulue de Dieu; sans évêques il n'y a pas de véritable Église, et sans succession apostolique il n'y a pas de vrais évêques. Le puritain attache une importance exclusive à la prédication; l' « anglo-catholique » estime non moins nécessaires la prière publique, le culte, et il insiste sur l'efficacité des sacrements. Le puritain nie dans la Cène la présence réelle; l' « anglo-catholique » l'admet, bien qu'elle paraisse contraire au XXVIII[e] article d'Élisabeth. Tandis que le puritain repousse comme une superstition la confession auriculaire, celle-ci redevient en usage chez les anglicans. Les « anglo-catholiques » déclarent que les statues, les tableaux, les vitraux d'église servent à rappeler aux fidèles les événements de l'histoire sacrée et à exciter en eux les émotions pieuses; dans le même esprit ils favorisent la musique sacrée, le brillant appareil des cérémonies liturgiques : toutes choses que le puritain traitait d' « idolâtrie babylonienne ». La table de communion, placée au centre de la nef, où les fidèles parfois s'asseyaient sans respect, fut reculée jusqu'à la partie orientale, replacée dans le chœur, comme jadis, et reprit peu à peu la splendeur et la majesté de l'autel catholique. Les puritains réclamèrent. Le roi, comme chef de l'Église, décida contre eux.

Quand Laud eut succédé à Abbot sur le siège primatial de Cantorbery (1633), le mouvement « anglo-catholique » s'amplifia. Ce fut l'apogée de l'absolutisme anglican. L'archevêque fit ajouter par Charles aux XXXIX articles d'Élisabeth que « l'Église a le pouvoir de décréter les rites et les cérémonies et

autorité en matière de foi » (clause restée jusqu'à ce jour). La convocation de mai 1640, dans ses dix-sept nouveaux canons, déclara que l'Église, en sa forme actuelle, était la seule vraie, imposa, au nom de Dieu, l'obéissance passive et, par le fameux serment *Et cætera*, fit jurer de ne rien changer à l'organisation ecclésiastique en vigueur. Déjà on avait interdit la fonction de « lecturer », qui, donnant seulement le pouvoir de prêcher, permettait aux puritains d'enseigner leurs doctrines, sans accomplir les rites de l'Église établie. Des visites diocésaines obligèrent le clergé de se soumettre à tous les usages nouveaux. Et des peines sévères contraignirent les fidèles à pratiquer le culte anglican : chaque dimanche, le puritain dut assister à des cérémonies qu'il jugeait idolâtres et entendre une doctrine qu'il disait blasphématoire. Les tribunaux d'exception le traquèrent : « la Chambre étoilée » poursuivit et condamna aux peines les plus graves tout pamphlétaire, et la « haute cour ecclésiastique de commission » multiplia les châtiments, les amendes, les emprisonnements, les dépens, pour tout discours tendant au mépris de l'Église anglicane. La presse fut baillonnée; il n'y eut plus que vingt imprimeurs dans le royaume et quatre fondeurs de caractères (2 juillet 1637). Tels furent les moyens coercitifs qu'employa, pour s'imposer aux esprits, l'absolutisme d'une Église qui, de l'aveu même de Laud, ne pouvait soutenir que tout son *credo* fût vérité de foi.

Pour tenir tête au puritanisme, les évêques empruntèrent à la prérogative royale toute sa force et firent alliance avec la couronne. « Défends-moi avec l'épée et je te défendrai avec ma plume »; cette phrase, qui clôt l'*Appello Cæsarem* de l'évêque Montagne (1625), exprime bien la nature du contrat passé entre l'Église et le roi. La prépondérance de Charles dans l'État assure aux évêques la prépondérance de leurs opinions et l'application de leurs principes dans l'Église. L'absolutisme royal fut, à leurs yeux, le sûr garant du leur; et ils ne négligèrent rien pour le fortifier et le développer davantage. Les premiers, ils enseignèrent aux fidèles la théorie du pouvoir absolu des rois, et la convoca-

tion de 1640 définit que la suprématie royale est de droit divin.

Laud et les évêques, s'appuyant sur le roi et flattant ses goûts à l'absolutisme, furent vite désignés au peuple comme les ennemis des libertés anglaises. La querelle religieuse fut inextricablement mêlée à la querelle politique, et elle prit une telle acuité qu'elle aboutit fatalement à la guerre civile (1642-1648).

C'est durant cette guerre, fatale à la royauté et à l'Église, que fut solennellement abolie la hiérarchie épiscopale par la loi de janvier 1643. Au mois d'août suivant, une assemblée de cent trente ministres et de trente laïques choisis dans les deux Chambres se réunit à Westminster, pour discuter la constitution définitive de l'Église et fixer un nouveau rituel. La plupart des ministres anglicans furent expulsés de leurs églises et bénéfices. En octobre 1644, l'assemblée de Westminster décréta une forme nouvelle de culte, qui entra en usage le 4 janvier suivant. Le même jour, Laud était condamné à mort par le Parlement : ce qui fit dire que « l'archevêque et le culte anglican moururent le même jour ». Le puritanisme l'emportait.

Les puritains se divisaient alors en deux grands partis : les presbytériens et les « indépendants ». Les premiers, s'ils étaient opposés à tout gouvernement ecclésiastique par les évêques, avaient une Église constituée, dirigée par les ministres et les anciens, à la façon des calvinistes. Les seconds ne voulaient pas plus de clergé que d'épiscopat, et ils prétendaient prier et honorer Dieu à leur guise. Cette dernière forme du puritanisme donna naissance à une foule de sectes, « chaque divergence de vues en religion engendrant une religion différente, » comme l'écrit Burrough, en son *Irenicum* de 1646. On en compta, au dix-huitième siècle, jusqu'à deux cent soixante-quatre. Les indépendants, aussi radicaux en politique qu'en religion, firent, avec leur chef Cromwell, la révolution de 1649.

Les catholiques, sous les deux premiers Stuarts, eurent à souffrir tant de l'absolutisme anglican que du fanatisme puritain; mais le gouvernement personnel de Charles adoucit leur sort. Jacques Ier, n'étant que roi d'Écosse, avait fait les plus

belles promesses aux catholiques anglais, afin de les gagner à sa cause par l'espoir de la tolérance. Une fois sur le trône d'Angleterre, il oublia ses engagements et déclara que, « les protestants l'ayant si généralement accueilli et proclamé roi, il n'avait plus besoin des papistes ». Jaloux de son autorité, il eut toujours de l'aversion pour une religion qui réclamait le droit de diriger, de juger et même de déposer les rois. Désabusés, les catholiques passèrent de l'espérance au mécontentement. Alors éclata le premier complot, à l'instigation de deux prêtres séculiers, Watson et Clarke. Bien que sévèrement blâmé par Clément VIII, il servit de prétexte à de nouveaux édits de persécution, qui poussèrent quelques catholiques exaspérés à une seconde conjuration, celle dite des poudres (novembre 1605).

Cette conspiration démontrait aux esprits réfléchis le danger de pousser des hommes au désespoir, en les châtiant pour leurs opinions religieuses. Mais la leçon fut perdue. Les lois existantes contre les catholiques, tout oppressives et sanguinaires qu'elles étaient, parurent encore trop bénignes, et, quoique la justice eût été satisfaite par la mort des coupables, l'esprit de vengeance et le fanatisme rendirent responsables de l'attentat l'ensemble des catholiques anglais. Le Parlement, malgré les sages avis du roi de France Henri IV, vota deux lois qui ajoutèrent à la sévérité des anciennes (27 mai 1606). Elles ne contenaient pas moins de soixante et onze articles qui infligeaient des peines aux catholiques, suivant leur condition de maîtres, de domestiques, d'époux, de parents, d'enfants, d'héritiers, de patrons, d'avocats et de médecins, les poursuivant du berceau à la tombe, ne respectant ni la vie privée, ni les liens du mariage, ni le foyer de la famille. De toute la législation odieuse qui les frappait, le plus pénible, pour les catholiques anglais, fut, sans doute, le serment d'allégeance, que leur imposa l'article 15 de la première loi du 27 mai 1606, qui mit en conflit leur conscience et leur loyalisme et les divisa. Toutefois, Jacques Ier, sans être partisan d'une tolérance qu'ignora son siècle, n'eut point contre le catholicisme les préjugés de la dernière des Tudors;

il cédait moins à son inclination propre qu'aux avis de son conseil et au zèle puritain des Communes, quand il sanctionnait les lois persécutrices. Durant son règne, vingt-quatre catholiques moururent pour leurs croyances, au lieu de deux cent cinquante sous Élisabeth. Jacques préféra les taxer pour remplir son trésor : il en tirait un revenu annuel de 36 000 livres sterling[1].

Charles Ier, encore moins que son père, eut le tempérament d'un persécuteur. Marié avec une princesse catholique, il ne ressentit contre le catholicisme aucune haine aveugle, et il afficha toujours son mépris pour la répugnance que professait le vulgaire à l'égard de tout ce qui était romain. Par son traité de mariage avec Henriette-Marie de France, il avait promis d'être plus humain envers ceux dont le crime était de professer la religion de la reine. Mais les Parlements qu'il réunit blâmèrent tous comme « un mystère d'iniquité, la tolérance cachée », réclamèrent l'exécution rigoureuse des lois pénales qui frappaient les papistes, voulurent que l'on dénonçât tout fonctionnaire suspect d'incliner, lui, sa femme, ou ses enfants, vers la religion catholique, et réclamèrent que, « pour l'entière extirpation du papisme, les enfants des réfractaires fussent élevés dans les principes du protestantisme ». Les puritains, poussés par leur zèle intolérant, reprochaient au roi comme une apostasie sa modération, et l'accusaient de nourrir en secret le dessein de rétablir l'ancienne foi et l'ancien culte. L'Église de Laud, accusée de retourner au Papisme, s'en défendit, en pressant parfois d'appliquer le code pénal qui le traquait. Poussé par le sentiment public et par le désir d'affirmer son orthodoxie, Charles Ier, à divers reprises, ordonna d'exécuter les lois contre les catholiques. Il répugnait toutefois à ces mesures persécutrices. Si quelques prêtres furent bannis ou moururent en prison, la plupart obtinrent leur liberté sous caution. Un seul, en compagnie d'un laïque, subit la peine capitale, et cela à cause du zèle intempestif du juge Yelverton.

[1] *Hardwick Papers*, I, 446.

La situation des catholiques fut améliorée. Au lieu d'exiger d'eux les trois quarts de leur revenu annuel, on se contenta du tiers; et les réfractaires pauvres, s'ils ne furent exempts de toute amende, ne subirent plus les vexations de jadis. Tous ceux qui le désiraient purent entendre la messe chez eux, et le prêtre qui la célébrait ne courut plus de sérieux dangers. Ce n'était pas la liberté du culte, mais une tolérance discrète, que les catholiques regardèrent comme un bienfait, et les protestants zélés comme un crime. Rien ne fut aboli des lois persécutrices; mais, sauf quelques cas exceptionnels, elles cessèrent d'être mises en vigueur. Urbain VIII profita des bonnes dispositions du roi, pour envoyer à Londres, en 1634, Gregorio Panzini, un oratorien, qui obtint que le pape eût un agent près de la reine et que la reine en déléguât un autre près du pape. Cette reprise des négociations avec Rome, quoique dissimulée, était un fait considérable pour le catholicisme anglais. Jamais roi anglican, depuis le schisme de Henri VIII, n'avait fait une telle concession.

Ce régime de tolérance, dû à Charles I[er], cessa avec la guerre civile, durant laquelle vingt-deux catholiques montèrent sur le gibet et une dizaine d'autres moururent en prison.

Cromwell, avec les indépendants, s'était toujours réclamé de la liberté religieuse. Mais il constate que, si « tous désirent avoir cette liberté, nul ne la veut concéder aux autres ». Durant la République (1649-1660), une tolérance *relative* exista pour les diverses religions, pour les sectes les plus excentriques; les juifs mêmes furent supportés et protégés, pour la première fois depuis le quatorzième siècle. Toutefois le puritanisme domina en fait : le culte de l'Église anglicane resta prohibé, son clergé proscrit; et bien que les catholiques fussent moins malheureux qu'ils ne l'avaient souvent été, trois d'entre eux moururent pour leur foi, de 1650 à 1654.

A la Restauration (1660), l'Église anglicane, rétablie en sa forme ancienne, redevint absolue et intolérante. Le système ecclésiastique mixte, imaginé par le pasteur Baxter, et qui consistait à donner aux évêques un conseil presbytérien, fut écarté; et les

élections de 1661, suivies du ministère Clarendon, assurèrent le triomphe de l'épiscopalisme le plus étroit et donnèrent le signal de la réaction religieuse. Le *Prayer-Book*, revisé par la convocation de 1661, devint de nouveau la loi commune du service public. « L'Acte de Conformité » du 19 mai 1662, qui déclare l'ordination épiscopale indispensable pour exercer le ministère, chassa deux mille pasteurs de leurs bénéfices [1]; « celui des Cinq Milles » leur défendit d'approcher à plus de cinq milles de leur ancienne paroisse ou d'une ville. La loi sur les conventicules de juin 1664 prohiba toute réunion religieuse où assisteraient plus de cinq personnes étrangères à la famille. Le puritain, qui jusqu'à la Révolution avait essayé de s'accommoder au système religieux de l'Église établie et de vivre en son sein, en fut désormais exclu, et l'Angleterre fut pour toujours divisée entre l'Église anglicane et le Dissent.

Les catholiques ne furent pas mieux traités que les dissidents protestants. Charles II (1660-1685), attiré vers la communion romaine où il mourut, aurait voulu diminuer la sévérité des lois qui les frappaient. N'était-ce pas à eux qu'il avait dû la vie, en Staffordshire, après sa défaite de Worcester par Cromwell (1651)? Mais il connaissait la violence des sentiments antipapistes de son peuple et n'osa point risquer sa couronne en les bravant. Sa « Déclaration d'indulgence » de 1672 suspendait toute loi pénale contre les non-conformistes et les *recusants* (réfractaires catholiques) et accordait le libre exercice des cultes, même du romain, à condition qu'il fût privé; il la rapporta, sur l'injonction des Communes, qui autrement refusaient tout subside. L'année suivante (20 mars 1673), le Parlement vota le bill du *Test*, lequel excluait de tout emploi public quiconque refusait de reconnaître la suprématie spirituelle du roi, de nier la transsubstantiation et de communier suivant le rite anglican. En conséquence, le duc d'York, frère du roi, dut déposer sa charge de grand amiral, et lord Clifford celle de trésorier. Le comte de Shaf-

[1] Cf. Swainson, *The parlamentary history of the Act of Uniformity, 13 and 14. Car. II, c. 4*, Londres, 1875.

tesbury qui, un moment chancelier, avait proposé cette loi, continua à mener, comme leader des Communes, sa campagne contre les catholiques. Le second acte du *Test* de 1678 priva de leur siège les vingt et un pairs catholiques de la Chambre haute; le roi n'obtint d'exception que pour son frère. Shaftesbury prit la direction du mouvement presque révolutionnaire que suscita, la même année, le « complot papiste », invention monstrueuse du renégat Titus Oates, et auquel Charles II n'eut pas le courage de résister. En 1678, huit jésuites, deux franciscains, cinq prêtres séculiers montèrent sur l'échafaud, et beaucoup d'autres moururent en prison; les pairs ne purent arracher à la folie furieuse du peuple le vertueux lord Stafford (1680); et l'archevêque irlandais d'Armagh fut exécuté à Tyburn, après un jugement dérisoire (1681). Mais ces exécutions, qui portent à trois cent quarante-deux le nombre des martyrs catholiques depuis Henri VIII, devaient être les dernières. La faveur populaire s'éloignait de Shaftesbury, qui, poursuivi à son tour, tenta une insurrection et s'enfuit en Hollande, où il mourut bientôt. De 1682 à la fin de son règne, Charles II gouverna sans Parlement; il rendit au duc d'York sa place au conseil royal et sa charge de lord-amiral. Tous regardaient le duc comme le véritable chef du gouvernement.

Sur son exclusion du trône, comme catholique, les partis whig et tory, qui venaient de naître, s'étaient longuement disputés; les tories victorieux, à la chute de Shaftesbury, assurèrent au duc une couronne, que ses maladresses ne tardèrent pas à compromettre. Jacques II (1685-1688) commença bien, en se soumettant aux cérémonies du couronnement, par donner des garanties à la constitution et à l'Église nationale, et par calmer les défiances de ses sujets, en faisant bon accueil aux protestants qu'exilait la Révocation de l'édit de Nantes. Mais les révoltes d'Argyle, en Écosse, et de Monmouth (fils naturel de Charles II), dans l'Ouest, outre qu'elles occasionnèrent d'atroces représailles qui valurent au roi la désaffection générale, lui fournirent le prétexte de lever une armée et de se mettre au-dessus de la loi. Il se fit reconnaître le droit de dispense et en usa sans restric-

tion en faveur des catholiques, au grand mécontentement du peuple qu'il s'aliéna de jour en jour davantage : il admit ses coreligionnaires aux emplois civils et militaires que leur interdisait la loi, leur permit d'ouvrir des écoles, de porter l'habit ecclésiastique ou religieux; un jésuite, le P. Petre, entra même au conseil privé. Bien plus, Jacques se servit de sa suprématie sur l'Église anglicane pour faire échec à celle-ci : il défendit au clergé de prêcher contre le papisme et suspendit l'évêque de Londres qui refusait d'exécuter cet ordre. A l'université d'Oxford il imposa, malgré l'opposition des fellows, des catholiques comme doyen de Christ Church et président de Magdalen College. Le but non avoué du roi parut à beaucoup le retour, de gré ou de force, au papisme de la nation anglaise.

Comme les catholiques restaient l'infime minorité, Jacques avait besoin, pour opérer un changement en leur faveur, de l'appui des non-conformistes : sa *Déclaration d'indulgence* du 27 avril 1688 autorisa donc la construction des chapelles, écoles et librairies dissidentes aussi bien que catholiques. Mais toutes les sectes non-conformistes, à l'exception des quakers, refusèrent la main qui leur était tendue et préférèrent leurs persécuteurs protestants à leur protecteur catholique, dont ils suspectaient les projets ultérieurs. Le clergé anglican refusa de lire la Déclaration durant le service divin, malgré l'ordre royal; et le primat Sancroft, avec six de ses suffragants, remit à Jacques une pétition respectueuse. Le roi les envoya tous les sept à la Tour de Londres. Leur procès devint un événement national, et leur acquittement par le jury fut le signal d'une illumination, qui réconcilia toutes les nuances du protestantisme : aux fenêtres dissidentes comme aux autres, brillaient sept chandelles, celle du milieu plus haute en l'honneur du primat. La déchéance du roi était moralement proclamée. La déchéance matérielle suivit de près : la naissance d'un prince de Galles, destiné à être élevé dans la religion de son père, décida la révolution qui établit sur le trône d'Angleterre la princesse Marie, fille très protestante du catholique Jacques II, et son mari, Guillaume d'Orange (13 février 1689).

La seconde révolution d'Angleterre était une victoire de cet absolutisme anglican que la première avait cru ruiner.

II

LES DÉBUTS DE LA TOLÉRANCE. DIX-HUITIÈME SIÈCLE[1]

La révolution, qu'avait précipitée l'Église d'Angleterre pour maintenir son hégémonie, fut précisément le point de départ d'une politique plus large, qui peu à peu devait limiter sa puissance. Guillaume III (1689-1702), calviniste de cœur et anglican par force, désirait satisfaire le parti des dissidents orangistes. Il trouva des alliés dans le sein même de l'Église établie; les anglicans *latitudinaires*, qui avaient pris naissance au temps même de

[1] Abel Royer, *History of William III*, 3 vol., Londres, 1702-1703; *Annals of Queen Anne (1703-1713)*, Londres, 1713; *History of Queen Anne*, Londres, 1722; *Political State* (1711-1740). — Continuation de l'*Histoire de Rapin*, par Nicholas Tindal, publiée de 1744 à 1745. — Thomas Somerville, *History of Great Britain during the reign of Queen Anne*, 1798. — James Mackintosh, *History of the Revolution*, Londres, 1834. — Lord Chatham, *Correspondence*, édition Taylor et Pringle, 4 vol., 1840. — Adolphus, *History of England from the accession of George III*, 8 vol., 1840-1845. — Henry Cavendish, *Debates of the house of Commons*, édition Wright, 2 vol., 1841. — Horace Walpole, *Memoirs of the reign of George II*, 3 vol., 1846; ses lettres, 9 vol. édités en 1880. — *Grenville papers*, 1852. — *Journals of the reign of George II*, 1771-1783, édition Doran, 2 vol., 1859; *Mémoires du règne*, édités par Russell Barker, 4 vol., 1894. — Massey, *History of England during the reign of George III*, 4 vol., 2e édition, 1875. — Stanhope, *Life of Pitt*, 4 vol., 2e édit. — C. von Noorden, *Europäische Geschichte im 18 Jahrhundert*, 3 vol., 1870-1882. — Marquise de Campana de Cavelli, *Les derniers Stuarts à Saint-Germain-en-Laye*, 2 vol., Paris, 1871. — Leslie Stephen, *History of English Thought in the eighteenth century*, 2 vol., 1876. — Lecky, *History of England in the eighteenth century*, 8 vol., 1879-1890. — O. Trevelyan, *Early history of C.-J. Fox*, 1880. — W. Oncken, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, 2 vol., 1881-1882. — Ward, *Great Britain, and Hanover*, 1899; *The Electress Sophia and the Hanoverian succession*, 1903. — Mr. W.-D. Green, *William Pitt, Earl of Chatham*, 1901. — C.-S. King, *W. King, a great archbishop of Dublin (1650-1729)*, 1906. — J.-H. Overton et F. Relton, *The English Church from the accession of George I to the end of the eighteenth century (1714-1800)*, Londres, 1906. — B. Ward, *The Dawn of the catholic Revival in England, 1781-1803*, 2 vol., 1909.

Land et devaient former dans la suite « la Basse Église », estimaient en effet qu'il fallait assurer aux non-conformistes la plus large tolérance. De leurs deux chefs, le prédicateur Tillotson et le politique Burnet, le roi fit un archevêque-primat et un évêque de Salisbury; mais l'assemblée du clergé repoussa tout projet d'union avec les dissidents. Il dut se contenter d'un Acte de tolérance qui ne les mit pas sur le pied d'égalité avec les anglicans, mais adoucit singulièrement leur situation légale. Moyennant le serment de fidélité au roi, dont on tut la suprématie spirituelle (*An Act for the abrogation of the oath of supremacy and allegiance*, etc.), ils ne furent plus sujets aux lois pénales d'Élisabeth et des Stuarts; on les obligea toutefois à déclarer aux évêques ou aux juges de paix leurs lieux de réunion et à ne les point fermer à clef pendant les offices; les articles du credo anglican qui leur répugnaient le plus (art. 34-36 sur les cérémonies ecclésiastiques, la valeur de l'ordination et du livre des homélies; le commencement du 20e article sur l'autorité de l'Église; l'article 27 sur le baptême pour les baptistes) ne furent plus imposés à leurs pasteurs, à condition qu'ils souscrivissent le reste des trente-neuf articles. Ceci les libérait du joug épiscopal, tout en les assujetissant à l'essentiel de la doctrine anglicane. Ils purent remplir les diverses fonctions ecclésiastiques, sans être dispensés de verser au clergé anglican les taxes ordinaires. Les dissidents eurent ainsi une place exceptionnelle dans l'Église officielle, plutôt qu'une situation libre à côté d'elle. Ils demeuraient toujours exclus du Parlement, des principales fonctions publiques, des universités, des grandes écoles, et ils ne pouvaient ouvrir des écoles privées. Les anglicans de la Haute Église furent néanmoins très mécontents de cette tolérance : le primat Sancroft fit schisme et fonda la petite église des *non-jureurs;* la plupart se résignèrent, mais, regrettant le coup d'État de 1688, s'amusèrent à écraser des oranges, symboliquement.

Les presbytériens, les indépendants, les baptistes, les quakers profitèrent de l'édit de tolérance; les sociniens et les catholiques en furent exclus. Ces derniers, les vaincus du jour, pas-

saient pour les ennemis de l'indépendance nationale; et, malgré les intentions relativement tolérantes du roi à leur égard, ils furent encore opprimés. On leur défendit d'approcher à plus de dix milles de Londres; s'ils ne juraient pas de repousser la juridiction papale, ils ne pouvaient garder des armes, de la poudre et même un cheval valant plus de cinq livres sterling, sans s'exposer à de constantes perquisitions, à l'amende et à la prison; à défaut du même serment, on les priva du droit de voter aux élections parlementaires; la profession d'avoué, d'avocat, de procureur leur fut interdite. En 1700, on leur ôta, s'ils n'abjuraient leur foi, le droit d'hériter, d'acquérir, de tester, de faire élever leurs enfants à l'étranger; leurs biens devaient passer à leur plus proche parent de religion protestante; tout prêtre catholique était passible d'emprisonnement à vie, et celui qui les dénonçait pour avoir célébré la messe recevait cent livres sterling de récompense. Toutefois, grâce à l'esprit de tolérance qui commençait à prévaloir sur la tyrannie légale, les juges souvent interprétèrent la loi avec un esprit qui en prévint les injustes effets. Dès le début, la « Déclaration des droits » (1689) avait dépouillé de la succession au trône tout prince catholique ou marié avec une catholique; des lois postérieures l'assurèrent aux descendants protestants de l'électrice Sophie de Hanovre, fille de Jacques Ier.

Malgré le dévouement à l'anglicanisme pur et absolu de la dernière des Stuarts, la reine Anne (1702-1714), malgré les efforts des tories pour abolir l'Acte de tolérance, cet Acte demeura; les whigs, qui, grâce à la maison de Hanovre (1714), dominèrent un demi-siècle, le maintinrent; et il continua à régler, durant quatre-vingt-dix ans, les rapports des dissidents avec l'Église établie. Peu à peu on l'amplifia : certaines mesures contre les non-conformistes furent rapportées par le parti whig; on leur permit les fonctions publiques, moyennant la « conformité occasionnelle », c'est-à-dire l'acceptation intermittente de la communion anglicane (la réception de la cène suivant le rite anglican, imposée par la loi du *Test,* éloignait des charges publiques le dissident aussi bien que le catholique); en 1779, on

ne demanda plus à leurs ministres, à la place des XXXIX articles, que de se déclarer chrétiens et protestants; et ils purent fonder des écoles [1].

L'Église anglicane, qui, lors de l'union avec l'Écosse (1707), avait dû consentir à ce que l'Église presbytérienne, en cet État, fût reconnue comme « établissement national », au même titre qu'elle, s'endort maintenant dans l'opulence et l'indifférence, et n'oppose plus guère de résistance au mouvement qui tend à restreindre de plus en plus son absolutisme d'autrefois. Les controverses intérieures, les progrès du latitudinarisme, du rationalisme même, l'infiltration sourde du déisme incrédule dissolvent lentement son énergie et ses croyances. La société intellectuelle ne supporte plus le joug des XXXIX articles, et deux cents clergymen demandent aux Communes que l'adhésion au Credo ancien ne soit plus obligatoire. Il faudra la longue activité pastorale (1738-1790) de Wesley pour réveiller le clergé anglican, lui rendre le prosélytisme et ranimer, en toutes les classes de la société, la vie évangélique presque éteinte. Alors se fondent beaucoup d'établissements charitables, les écoles du dimanche, les sociétés de missions chez les païens. Mais à ce mouvement religieux correspond une recrudescence de fanatisme antipapiste, quoique, après la mort du vieux Prétendant en 1758, les catholiques, qui jusque-là avaient formé le noyau irréductible du jacobisme et pris part aux soulèvements de 1715 et de 1745, se soient ralliés à la dynastie des Hanovre. Tandis que le Parlement et George III (1760-1820) reconnaissent officiellement le culte catholique au Canada par le *Quebec Act* de 1774, le peuple de Londres désapprouve cette mesure si politique, crie : *No popery!* sur le passage du roi, se plaint que depuis 1767 on n'ait plus jeté de prêtres en prison, pour exercice de leur ministère; et quand George Savile fait voter un bill supprimant les anciennes pénalités et permettant aux catholiques les achats et les héritages fonciers, à condition qu'ils repoussent la cause du jeune

[1] *An Act for the further relief of protestant dissenting minister*, 19 George III, c. 49.

Prétendant et la juridiction temporélle du pape (1778), une pétition pour le rappel de la loi, organisée par l'*Association Protestante*, se couvre de cent vingt mille signatures, le Parlement est bloqué par soixante mille individus que la troupe doit disperser, et l'émeute continue plusieurs jours encore, coûtant la vie à plus de trois cents personnes (1780). Déjà (janvier 1779), à Édimbourg et à Glasgow, le peuple s'était mutiné, avait brûlé les maisons et les lieux d'assemblées des catholiques, pillé leurs magasins et maltraité les protestants soupçonnés d'être favorables à la tolérance. Tout ce mouvement fanatique retarda d'autant l'émancipation du catholicisme.

III

L'ÉMANCIPATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET SES PROGRÈS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE[1]

La Révolution française eut pour le catholicisme anglais un contre-coup heureux. Les malheurs de notre clergé, grandement plaint et bien accueilli, firent tomber les vieux préjugés, discréditèrent les légendes malveillantes et familiarisèrent le peuple avec les catholiques et les ministres de leur culte : plus de 8 000 prêtres français reçurent l'hospitalité en Angleterre, sans

[1] *Reflection on Popery by J. Sturger, remarks on the opposition of Hoadlyism to the doctrine of the Church of England*, 7e édition, Londres, 1822. — STAPLETON, *The political Life of George Canning*, 3 vol., 1831. — *Remains of Richard Hurrel Froude*, 1838-1839. — M.-G. WARD, *Ideal of a Christian Church*, 1844. — A.-P. STANLEY, *Life of Thomas Arnold*, 2 vol., 1844. — CAMPBELL, *Lives of the Chancellors*, 8 vol., 1848-1869. — Harriet MARTINEAU, *History of England during the thirty years' Peace (1816-1846)*, 2 vol., 1849-1850. — Lord John RUSSEL, *Memoirs of the courts and cabinets of George III*, 4 vol., 1853-1855. — *Speeches of sir R. Peel delivered in the house of Commons*, 4 vol., 1853. — *Speeches and public addresses of W.-E. Gladstone*, 10 vol., édités par Hulton, Cohen. — *Report of Cathedral Commissioners*, 1855. — *Memoirs of sir Robert Peel*, 2 vol., 1856-1857. — *Speeches on Questions of public policy*, 2 vol., 1868. — *O'Connel, Correspondence*, édition W.-J. Fitzpatrick. — YONGE, *Life and Administration of Lord Liverpool*, 3 vol., 1868. — Stopford BROOKE, *Life and Letters of F.-W. Robertson*, 1865 (progrès du mouvement catholique). —

compter les 3 000 qui se réfugièrent à Jersey; le roi en recueillit 660 en son palais de Winchester, le Parlement vota des subsides en leur faveur, et il n'y eut presque pas d'église protestante où l'on ne fît des quêtes pour eux. On ne regarda plus du même œil les papistes. En même temps, le clergé catholique irlandais, très opposé aux « Jacobins », devenait beaucoup plus anglais en politique que précédemment et s'attirait la sympathie des gouvernants. Un comité catholique (fondé en 1785), dont le but était d'obtenir l'émancipation en échange de concessions promises, bien que suspect, pour raisons d'ordre théologique, aux vicaires apostoliques du royaume, avait déjà agité l'opinion et attiré l'attention du gouvernement, désireux de rallier pleinement à la constitution britannique les catholiques de la nation. Le *Public Worship Act* de 1791 leur accorda, moyennant un serment d'allégeance conforme à leur conscience, le rétablissement régulier des rapports entre les pairs de leur communion et la personne royale, l'abolition des peines anciennes, du serment de

WHITE, *Memoir of cardinal Wiseman*, 1865. — Sir J.-T. COLERIDGE, *A Memoir of John Keble*, 1869. — MORZLEY, *Reminiscences*, 2 vol., 1882. — *The Greville Memoirs : a Journal of the reigns of King George IV and William IV*, dernière édition, 8 vol., 1888. — *Greville's Journal of the reign of Queen Victoria*. — Sir Spencer WALPOLE, *History of England from the conclusion of the great war in 1816*, édition revisée, 1890; ouvrage continué par *The history of twenty-five years 1866-1890*, Londres, 1904. — PARKER, *Sir Robert Peell*, 3 vol., 1891-1899. — CHURCH, *The Oxford movement twelve years (1833-1845)*, 1891. — Dr. LIDDON, *Life of Dr. Pusey*, 4 vol , 1893-1897. — PURCELL, *Life of cardinal Manning*, 2 vol., 1895. — H.-O. WAKEMAN, *An Introduction to the history of the Church of England*, 6e édition, 1899. — P. THUREAU-DANGIN, *la Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle*, 3 vol., Paris. — PERCY FITZGERALD, *Fifty years of catholic Life*, 2 vol., 1901. — John MORLEY, *The Life of Gladstone*, 3 vol., 1903. — Sidney LEE, *Queen Victoria*, édition revisée, 1904. — H. PAUL, *Letters of lord Acton to Mary Gladstone*, 1904; *History of modern England (1845-1895)*, 5 vol., 1904-1906. — Lord E. FITZMAURICE, *Life of Earl Granville*, 2 vol., 1905. — WARD, *Catholic London a Century ago*, 1905; *The Eve of the catholic Emancipation*, 1912. — *Memoirs of Archbishop Temple*, édité par l'archidiacre Sandford, 2 vol., 1906. — F.-W. CORNITH, *The English Church in the nineteenth Century*, 2 vol., 1910. — Consulter également les revues suivantes : *Quaterley* et *Edinbury Reviews*, *Fortnightly Review* (depuis 1865), *Contemporary Review* (depuis 1866), *Nineteenth Century* (depuis 1877), *National Review* (depuis 1883), *Blackwood's Magazine*.

suprématie et de diverses incapacités, la liberté du culte et de l'enseignement. Les catholiques, presque un siècle plus tard que les dissidents protestants, obtenaient enfin d'être sur le même pied qu'eux. Ils n'étaient pas cependant les derniers; les sociniens durent attendre jusqu'en 1833.

Ce n'était encore que la tolérance. Aux catholiques comme aux dissidents protestants restaient fermés le Parlement, les universités, les fonctions publiques, et l'État ne reconnaissait d'autres mariages et baptêmes que ceux enregistrés par l'Église établie. Le torysme anglican s'opposait toujours à l'égalité des non-conformistes et des anglicans. La dissidence protestante, en 1828, l'obtint enfin pour ses adhérents. Lord John Russel fit ressortir, en Parlement, que c'était « profaner la religion » que d'obliger les dissidents ambitieux des charges publiques à « la conformité occasionnelle ». « On a vu, dit-il, des gens qui attendaient dans des tavernes voisines de l'église que le service divin fût terminé; alors ils venaient prendre la communion pour recevoir un emploi. Telles sont les conséquences du mélange de la politique avec la religion. » Comme on maintenait l'exclusion des catholiques, en exigeant toujours la déclaration contre la transsubstantiation, les Chambres votèrent le rappel du *Test*. Le principe d'exclusion avait vécu; et, l'année suivante, allait leur être arrachée l'émancipation des catholiques.

George III s'était toujours opposé à cette émancipation, et George IV (1820-1830) faisait de même, convaincus l'un et l'autre qu'ils tenaient uniquement leur couronne du principe et de l'intérêt protestants, que leur serment de couronnement les obligeait à protéger. Les catholiques d'Angleterre et d'Écosse, perdus dans l'immense majorité des Anglais et des Écossais qui ne se souciaient guère de leur ouvrir le Parlement, auraient attendu longtemps, sans les masses catholiques d'Irlande qu'un plus long délai menaçait de pousser à l'exaspération. L'Irlande, après sa révolte de 1798, avait été unie à l'Angleterre par une loi que vota le Parlement de Londres et qu'on obtint par corruption de celui de Dublin (1800); afin de gagner l'assentiment des membres

catholiques (les catholiques irlandais participaient aux élections depuis 1780, tandis que ceux d'Angleterre étaient privés de ce droit), on leur avait promis l'émancipation politique de leurs coreligionnaires dans les deux pays. William Pitt estimait en effet que c'était là le corollaire obligatoire de l' « Union » : les catholiques n'étaient plus l'infime minorité de la population anglaise, mais le quart de celle du Royaume-Uni; leur infériorité politique et civile blessait par trop l'équité; elle blessait aussi la prudence, car elle allait faire du quart des habitants les ennemis de la constitution. Pitt se buta à l'obstination de George III qui vit là un complot tramé contre sa conscience, et il dut se démettre (1801). Un bill d'émancipation présenté par Grattan, le 30 avril 1813, obtint 345 voix, contre 203, mais fut retiré quand la majorité eut voté l'amendement du *speaker* Abbot, proposant que l'on maintînt pour les sièges parlementaires l'incapacité des catholiques. D'ailleurs les évêques irlandais étaient unanimement opposés au bill qui stipulait un moyen de transaction, le *veto*, en vertu duquel le gouvernement aurait eu le droit de n'admettre que des candidats loyalistes aux évêchés vacants. (Le comité catholique fondé en 1783, dont j'ai parlé plus haut, admettait cette transaction.) L'irritante question était encore ajournée. Elle ne pouvait l'être indéfiniment. Son avocat, O'Connell, catholique, orateur des foules, chef reconnu de la nation irlandaise, avait formé dès 1823 « l'Association catholique », pour réclamer l'émancipation, au besoin de vive force. On la supprima; elle reparut sous un autre nom. Enfin O'Connell fut élu député par le comité de Clare, contre un membre du ministère, bien que sa qualité de catholique lui interdît de siéger à la Chambre (juin 1828). L'exclure du Parlement, c'était déchaîner la guerre civile. Wellington et Peel prirent alors « la grande et amère détermination »; ils l'imposèrent au roi, convainquirent les évêques anglicans qu'il s'agissait de politique, non de conscience, montrèrent aux lords que l'Angleterre avait changé du tout au tout depuis la chute des Stuarts, aux Communes « qu'il y a une disposition plus dangereuse que la peur, la peur

d'être soupçonné d'avoir peur »; et, le 13 avril 1829, l'émancipation des catholiques était enfin votée par 348 voix, contre 160.

Certaines incapacités restaient et restent encore aujourd'hui. Les catholiques ne sauraient parvenir à des charges très élevées, comme à celle de vice-roi ou de chancelier [1]. Le roi ne peut être catholique ou marié à une catholique. Les legs d'honoraires de messes pour les défunts sont nuls, comme favorisant « les usages superstitieux » (la jurisprudence sur ce point a été fixée par les procès de West v. Shuttleworth, en 1832, et de Heoth v. Chapman en 1854), bien qu'en Irlande on en décide autrement [2]. Les fondations charitables des catholiques étaient également interdites ; mais la loi du 15 août 1832 les identifia à celles des dissidents, de même que les écoles et les lieux du culte. L'habit ecclésiastique est défendu hors de l'église ou de chez soi, sous peine de 50 livres sterling d'amende. Les dispositions de la loi contre les religieux n'ont jamais été appliquées, sauf celle qui ne permet pas aux ordres d'hommes de posséder; encore a-t-elle été adoucie par l'Acte de 1860 [3].

Après l'émancipation des catholiques, eut lieu, en 1858, celle des quakers et des juifs [4]. La domination de l'Église anglicane se limitait de plus en plus. Diverses lois [5] la restreignirent encore, en lui enlevant le monopole des registres de naissances et de mariages (1836 et 1837). On se maria désormais non seulement dans les chapelles non conformistes, mais, si on le préférait, devant un simple officier de l'état civil; ce fut aussi un officier de l'état civil qui prit acte des naissances. En 1868, le *Compulsory Church Rate Abolition Act* [6] abolit l'impôt forcé que devait payer à l'Église officielle tout dissident; et l'*University-Test Act*

[1] Cf. Lilly and Wallis, *Manual of the Law specially affecting catholics*, p. 36-43.

[2] Voir l'étude de P. Russell sur les « Eucharistic Requests », dans *Report of the nineteenth eucharistic congress, held at Westminster from 9th to 13th September 1908*, Londres et Edimbourg, 1909, p. 59 et suiv.

[3] 23 et 24 Vict., c. 134.

[4] 21, 22 Vict., c. 48, 48.

[5] 6 et 7 Guil. IV, c. 85, 86; 1 Vict., c. 22.

[6] 31, 32 Vict., c. 109.

de 1871[1] n'astreignit plus les étudiants à signer les XXXIX articles pour obtenir leurs grades universitaires. Ainsi tombaient peu à peu les chaînes qu'avait forgées l'absolutisme anglican.

Une fois libre, l'Église catholique ne tarda pas à progresser. Tout d'abord il ne semblait guère en devoir être ainsi. De trois siècles d'oppression le catholicisme sortait déprimé, inerte, humilié, et ses adhérents, *gens lucifuga*, selon l'expression de Newman, gardaient je ne sais quoi de craintif et une timidité passive. « Leurs chaînes, a écrit Wiseman, étaient enlevées, non la crampe et l'engourdissement qu'elles avaient produits. » De rares chapelles, sans signes extérieurs, se dissimulaient dans les coins obscurs des villes; le culte s'y célébrait pour ainsi dire à voix basse; on n'osait dire : « aller à la messe », on disait : « aller aux prières ». Un changement se produisit soudain, non sous l'action des catholiques indigènes ou étrangers, mais sous celle d'hommes nés et formés hors de l'Église romaine, venus à elle assez tard.

Le « Mouvement d'Oxford », commencé vers 1820, avec John Keble et ses disciples, avait pour but, non d'examiner les principes de l'Église anglicane, mais de la défendre. Tel est bien l'esprit dans lequel Newman, curé de Sainte-Marie d'Oxford, l'église de l'université, lance, en 1833, ses *Tracts for the Times*, écrits de quelques pages vifs et hardis qui réveillent les anglicans endormis et montrent la direction dans laquelle se trouve le salut. Avec des collaborateurs (1835), entre autres Pusey, les tracts deviennent des dissertations plus longues, plus graves, plus savantes. C'est un mouvement analogue à celui de « l'anglo-catholicisme » de Laud et qui pourrait historiquement s'en réclamer. Les tractariens, dont le nombre s'accroît chaque jour, s'appellent eux-mêmes anglo-catholiques et se défendent d'être romains; comme au temps de Charles Ier, ils s'appliquent à déprotestantiser l'Église anglicane, à s'approprier les doctrines, les pratiques, les cérémonies, les dévotions catholiques. La pré-

[1] 34, 35 Vict., c. 2.

sence réelle est de nouveau affirmée, le culte eucharistique est remis en honneur, la confession en usage. De plus en plus on se rapproche de l'idéal catholique. Le tract XC de Newman, le dernier (1841), soutient que les XXXIX articles sont susceptibles d'une interprétation conforme aux décrets de Trente, que, « s'ils sont le produit d'une époque anticatholique, ils sont, par la grâce de Dieu, tout au moins non anticatholiques et peuvent être souscrits par ceux qui aspirent à être catholiques de cœur et de doctrine ». Par là, Newman avait voulu éprouver ce que l'Église anglicane pouvait comporter de catholique. Les chefs de l'université et la plupart des évêques réprouvèrent violemment le tract XC. Les tractariens, dénoncés dès 1836 comme « d'obscurs fanatiques, d'idolâtres pires que les catholiques romains », furent partout traités en suspects, et cette résistance opiniâtre à un essai de rapprochement doctrinal avec le catholicisme ébranla Newman.

« A la date de 1841, a-t-il écrit plus tard, je fus sur mon lit de mort, en tant que membre de l'Église d'Angleterre. » Cinq ans plus tard, il se convertissait. « L'année 1845, dit à ce propos Gladstone, a marqué la plus grande victoire que l'Église de Rome ait remportée, en Angleterre, depuis la Réforme. » Une victoire non moins retentissante fut la conversion de Manning (1851), qui avait déploré celle de Newman comme « une chute » et s'était donné la mission, à côté de Pusey, de raffermir les ébranlés, de retenir ceux qui étaient tentés de s'en aller. Newman, par ses écrits et sa prédication, va exercer une attraction persistante, et Manning, par la confession et la direction, mériter le surnom « d'apôtre des gentils ». La conversion de l'un et de l'autre détermina dans l'anglicanisme un exode ininterrompu d'ecclésiastiques et de laïcs vers l'Église romaine.

Ce mouvement, suspect aux catholiques de vieille école, aux méfiances ombrageuses, fut encouragé par Mgr Wiseman, nommé en 1840 coadjuteur du vicaire apostolique du Mildland. Il avait écrit des tractariens : « Je suis prêt à reconnaître qu'en toutes choses, sauf le bonheur de posséder la vérité, nous

sommes leurs inférieurs. J'ai dit, depuis longtemps, à ceux qui m'entourent, que, si les théologiens d'Oxford entraient dans l'Église, nous devions être prêts à retomber dans l'ombre et à passer au second plan. » A ceux qui, comme le docteur Lingard et le vicaire apostolique de Londres, Mgr Griffith, déclaraient ses espérances chimériques et ses avances compromettantes, il répondit par une lettre publique, où il proclamait la droiture des tractariens et le devoir d'accueillir avec sympathie leur évolution. C'est à lui que Newman, avec plusieurs des nouveaux convertis, demanda le sacrement de la confirmation. Nommé vicaire apostolique du district de Londres et devenu le personnage le plus considérable du clergé catholique d'Angleterre, Wiseman, avec le concours des convertis, qui suivent avec Newman la vie de l'Oratoire, ou se font rosminiens, rédemptoristes, jésuites, prêtres séculiers, donne une impulsion inconnue depuis trois siècles au catholicisme anglais, secoue la torpeur des anciens catholiques, ranime le culte public et la piété individuelle, rétablit dans son diocèse les ordres religieux. Dès 1851 et 1852, Newman peut célébrer en deux sermons retentissants ce renouveau inattendu, qu'il appelle « le second printemps de l'Église d'Angleterre ».

« L'afflux d'un sang nouveau », en rajeunissant le catholicisme, inspira une tactique nouvelle de combat. A la timidité apeurée succéda la hardiesse de la défense, presque l'offensive. L'*Apologia pro vita sua* de Newman retourne l'opinion protestante, irritée de sa conversion ou, comme on disait, de sa perversion. « J'ose dire, écrit un biographe protestant, que ce livre a plus fait que toute la littérature religieuse de notre temps pour abattre la défiance des Anglais à l'égard des catholiques romains. » En 1865, Newman réplique à l'*Eirenicon* de Pusey, dans une éloquente réponse, relevant ce qu'il y avait d'inconséquent à gâter par des attaques blessantes un écrit qui s'annonçait comme un message de paix. Sa « Lettre au duc de Norfolk », de 1875, réfute victorieusement les attaques de Gladstone contre le vaticanisme (1874) et réduit à rien l'énorme tapage soulevé à

l'occasion des décrets sur l'infaillibilité. Wiseman usera du même procédé dans son *Appel au peuple anglais*. Manning, lui, groupe toute la presse religieuse sous sa main, pour s'en servir comme d'une machine de combat. Ainsi le catholicisme redresse fièrement la tête, accepte la lutte, en appelle à l'opinion et triomphe des préjugés par la loyauté de l'accent, la probité de l'argumentation.

Le nouveau converti ne reste plus sans contact avec la société, mais cherche à l'atteindre par tous les moyens : il connaît l'esprit anglais, il voit le moyen de s'en faire entendre. Manning, devenu cardinal (1875), s'intéresse à toutes les œuvres sociales et, malgré son intransigeance doctrinale, recherche la collaboration des non-catholiques, loin de s'en effrayer, comme certains de ses coreligionnaires; il devient le membre assidu de la Société de métaphysique, qui réunit chaque mois, pour discuter les problèmes les plus hardis, des hommes de toutes croyances et de toutes incrédulités. Les sphères administratives s'habituent à considérer que l'archevêque a sa place marquée dans toute commission où s'étudie quelque problème social; et il siège parfois à côté du prince de Galles. « J'espère, écrira-t-il plus tard, avoir aidé à mettre l'Église catholique en relations plus ouvertes avec le peuple et l'opinion d'Angleterre. » Il se plaint que les catholiques, enfermés « dans leur sacristie », se soient trop souvent tenus en dehors des grandes entreprises sociales.

Le dernier résultat de ce « Mouvement d'Oxford » fut de promouvoir les idées catholiques au sein de l'anglicanisme. Pusey, dans le désarroi que provoque la conversion de Newman, s'applique à écarter la double tentation de faire un pas en avant vers le romanisme ou en arrière vers le protestantisme. S'il ne parvient pas à arrêter l'exode des convertis, ni à corriger les vices essentiels de son Église, il redonne du moins corps et confiance aux newmanistes demeurés anglicans; et, grâce à lui, le mouvement tractarien, un moment menacé d'avortement, continue dans le sein de l'Église établie. Il tend d'abord à la réconciliation des Églises, à « la réunion en corps », qui aurait donné à l'*English*

Church une situation analogue à celle de certains rites orientaux dans l'Église universelle. D'où le livre de Pusey : *Un Eirenicon, l'Église d'Angleterre, partie de l'Église une, sainte, catholique du Christ, et un moyen de rétablir l'unité visible* (1865). Mais le concile du Vatican ruina ces espérances de rapprochement. Maintenant que les luttes anciennes sont assoupies, les anglo-catholiques proclament l'union toujours désirable et nécessaire, sans entrevoir les moyens par lesquels elle se réalisera. En second lieu, le « Mouvement d'Oxford », après avoir été surtout universitaire et doctrinal, devint plus paroissial et plus pratique; il aboutit à une transformation du culte, à une révolution liturgique : le ritualisme. L'autel réapparaît, avec la croix, les cierges, les fleurs; dans le service eucharistique, on remet en usage le missel, le cérémonial de la messe, dont on ose de nouveau prononcer le nom. Certains introduisent l'eau bénite, les images des saints, les sacramentaux, le chapelet; les clergymen portent la soutane et s'imposent le célibat; si bien qu'en feuilletant le catéchisme des ritualistes, en assistant à leurs offices, on s'imagine être en pleine Église romaine. N'a-t-on pas été jusqu'à ressusciter des congrégations religieuses, comme celle des bénédictins de Caldey, passée au catholicisme en mars 1913, et ces ordres variés de femmes qui, depuis 1839, ont remis en honneur la confession auriculaire et la communion quotidienne? Pusey, après être demeuré à l'écart des ritualistes, surmonta ses répugnances et se joignit à eux. L'opinion, peu favorable d'abord, leur est devenue sympathique; le blâme des évêques, les répressions du Conseil privé, les procès rituels aboutissant à l'emprisonnement ont cessé depuis la poursuite contre l'évêque de Lincoln, en 1890. Le ritualisme conserve et propage au milieu de l'Église anglicane les sentiments catholiques; il « prépare et laboure le champ qui finit par produire des conversions »; il détruit de plus en plus les préjugés invétérés qui firent des catholiques, pendant longtemps, une classe de proscrits, entretient l'idée de la réunion des Églises, qui en 1895 et 1896 prit corps de nouveau, éveilla l'espoir de Léon XIII, fut stimulée par

lord Halifax (voir son discours du 14 février 1895 : *L'Union des Églises, l'Église anglicane, l'Église romaine*. Paris, 1895), et souleva de nouveau la question connue de la validité des ordinations anglicanes.

Le réveil du catholicisme en Angleterre décida Pie IX à y rétablir la hiérarchie épiscopale, abolie depuis Élisabeth. Jusqu'en 1623, il n'y avait eu à la tête du clergé anglais qu'un archiprêtre; à cette époque, Urbain VIII nomma un vicaire apostolique, que les dissentiments entre jésuites et séculiers firent supprimer en 1628. La première année du règne de Jacques II (1685), quatre vicariats apostoliques divisèrent l'Angleterre : ceux de Londres, du Centre, de l'Ouest et du Nord. En 1840, Grégoire XVI porta leur nombre à huit. Le bref de septembre 1850 déclarait que « la hiérarchie ordinaire des évêques, lesquels tireraient leur titre de leur siège, conformément aux règles usuelles de l'Église, devait refleurir dans le royaume d'Angleterre », et il constituait l'archevêché de Westminster (le titre d'évêque de Londres est réservé à l'évêque anglican), avec les douze évêchés suffragants de Southwark, Plymouth, Clifton, Newport et Menevia, Shrewsbury, Liverpool, Salford, Hexham et Newcastle, Leeds et Beverley, Nottingham, Birmingham, Northampton. En même temps Wiseman était nommé archevêque de Westminster et cardinal; sa lettre pastorale, datée de Rome, entonnait un véritable chant de triomphe. A cette lettre et au bref répondit une formidable explosion de colère; on y voyait une bravade insultante du pape prenant possession de l'Angleterre et la divisant en nouveaux diocèses, comme si les anciens ne subsistaient plus. Les évêques anglicans supplièrent la reine de « déjouer cette usurpation »; la presse fit campagne; la populace insulta les prêtres dans les rues, brûla en effigie le pape et le cardinal; le premier ministre, lord J. Russell, dénonça « l'agression papale » et fit passer un bill qui défendait aux évêques, sous peine d'une forte amende, de prendre les titres conférés à eux par le pape. Mais cette loi resta lettre morte et fut abrogée vingt ans plus tard. L'*Appel au*

peuple anglais de Wiseman avait retourné les gens de bonne foi et embarrassé les autres, rejetant avec habileté toutes les accusations, en faisant ressortir la sottise avec une sorte d'ironie attristée.

A la mort de Wiseman (1865), Pie IX nomma *motu proprio*, sur le siège de Westminster, le prévôt du chapitre, Manning, « l'ultra des ultras », qu'il créa plus tard cardinal (15 mars 1875). L'activité apostolique que déploya durant vingt-sept années le nouvel archevêque fut fructueuse au diocèse; mais sa défiance de Newman, qu'il se fit un devoir de discréditer à Rome et en Angleterre, jugeant son influence dangereuse, fut regrettable pour la cause catholique en Grande-Bretagne et ne cessa qu'au jour où Léon XIII « résolut, selon ses propres expressions, d'honorer l'Église en honorant Newman » par le cardinalat (1879). A Manning succédèrent le cardinal Vaughan (1892-1903), qui édifia la splendide cathédrale de Westminster, ouverte à Noël 1903, puis le cardinal Bourue. Depuis 1850, trois nouveaux évêchés ont été créés : Middlesborough (1878), Portsmouth (1882) et Menevia (1895). Enfin Pie X, en 1908, abolit la tutelle de la Propagande, à laquelle l'Angleterre était jusque-là restée sujette comme pays de mission. Le 28 octobre 1911, il créa deux nouvelles provinces ecclésiastiques : Liverpool, avec les évêchés de Salford, Ibsham, Leeds et Middlesborough pour suffragants; Birmingham, avec Newport, Plymouth, Shrewsbury et Menevia. La province de Westminster a gardé les diocèses de Southwark, Nottingham, Northampton, Portsmouth et Clifton.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, s'ils eurent çà et là quelques rares écoles illégalement constituées, les catholiques ne purent guère se faire instruire par des maîtres de leur religion qu'aux séminaires étrangers de Douai, Reims, Saint-Omer, Lisbonne et Valladolid. La Révolution française, en fermant les collèges de Douai et de Saint-Omer, força les Anglais à se préoccuper de la grave question de l'éducation. Les professeurs et les élèves de Douai, à leur retour en Angleterre (1795), fondèrent l'établissement du comté de Hereford, qui avec le temps devint St.

Edmund's College, et le collège de Tudhoe, transféré à Crook Hill, puis à Ushaw; le séminaire d'Ushaw remplit pour cinq diocèses du nord le même office que celui d'Oscott pour les diocèses du sud. Les magnifiques collèges des jésuites et des bénédictins à Stonyhurst et à Downside continuent ceux fondés à Saint-Omer par le P. Persons et à Douai par les bénédictins. Le collège Saint-Joseph pour les missions est l'œuvre du cardinal Vaughan. Deux établissements d'études supérieures, les collèges d'Edybaston et de Beaumont, sont dus l'un à Newman et l'autre aux jésuites.

L'abolition du Test en 1854 permit aux catholiques l'accès des grandes universités d'Oxford et de Cambridge; ceux-ci se montraient disposés à user de la faculté qui leur était offerte de faire cesser l'une des infériorités sociales dont avaient souffert leurs enfants; et Newman, bien qu'il eût préféré une haute éducation purement catholique, comme le prouvèrent ses efforts pour donner vie à l'université de Dublin, voulut établir à Oxford une maison de l'Oratoire, qui serait pour ses jeunes coreligionnaires un centre religieux; il y était encouragé par l'évêque de Birmingham dont il dépendait. Manning s'opposa à un projet qui lui semblait encourager la fréquentation, selon lui dangereuse, des universités, fit prohiber par le Saint-Siège et l'épiscopat la fréquentation d'Oxford et de Cambridge, et fonda, en 1874, une sorte de faculté catholique, à Kensington, dont la faillite financière et morale ne lui ouvrit point les yeux. Le *veto* ne fut levé qu'après sa mort, en 1895, par une lettre de la Propagande au cardinal Vaughan; comme le recommandait cette lettre, on établit, pour les étudiants catholiques à Oxford et à Cambridge, des centres d'action et de préservation religieuses, tels que Newman les avait voulus. La foi des jeunes gens n'a pas souffert; elle s'est plutôt affermie; et la situation sociale des familles catholiques en a été améliorée. Les évêques se félicitent aujourd'hui du résultat.

Quant à l'enseignement primaire, les écoles catholiques crûrent tellement en nombre, qu'en 1847 l'État se décida de leur donner

une part des subsides que, depuis 1833, il accordait à deux sociétés protestantes (la British and Foreign School, sans enseignement dogmatique, et la National School, qui représente l'Église anglicane). Lorsqu'en 1907 il fut question d'établir un enseignement neutre d'État, les catholiques firent bloc avec les anglicans pour s'opposer à cette mesure.

Le congrès eucharistique de Londres, en 1908, indique assez le chemin parcouru depuis l'émancipation [1]; et au couronnement de George V (1911), la suppression, dans la « Déclaration royale », de ce qui était injurieux pour leurs croyances est la plus récente victoire des catholiques anglais [2].

Le catholicisme, naguère si humilié, gagne chaque jour en vie, en nombre, en importance, en prestige. Que voit-on en effet, si l'on compare l'époque actuelle au commencement du dix-neuvième siècle? Au lieu de 160 000 catholiques, plus d'un million et demi [3], sans compter ceux d'Écosse et d'Irlande; au lieu de 4 vicaires apostoliques et de 400 prêtres, 16 évêques, plus de 3 800 prêtres [4], de 1 800 églises et chapelles [5]; 21 ordres d'hommes, 70 de femmes, 311 monastères et 783 couvents (beaucoup de religieux sont des Français exilés par la loi sur les associations). La proportion des mariages catholiques par rapport aux mariages protestants s'est élevée, de 57 pour 1000 en 1851, à 68 pour 1000 en 1909.

Des prêtres nommés par le gouvernement visitent les catholiques des prisons; 16 sont aumôniers militaires, et 23 aumôniers de marine [6]. Les catholiques anglais ont des journaux : *The Tablet* (qui date de 1845), *Catholic Times*, *Catholic Weekly*, *Catholic Herald, Catholic News, Universe;* des revues : la *Dublin Review*,

[1] Cf. *Report of the nineteenth eucharistic congress, held at Westminster from 9th to 13th September 1908*.

[2] Voir le rapport de lord Landoff sur *the royal declaration*, au congrès eucharistique de 1908, *op. cit.*, p. 50.

[3] Dans l'empire britannique, 13, 386, 565.

[4] 4 449 en Grande-Bretagne.

[5] 2 264 en Grande-Bretagne.

[6] Voir l'annuel *Catholic Directory*.

fondée par le cardinal Wiseman, *The Month*, éditée par la Compagnie de Jésus; des sociétés, comme la *Catholic Union of Great Britain* (1871), encouragée par le pape, l'épiscopat d'Angleterre et d'Écosse, et qui prête son aide aux catholiques dans leurs difficultés légales et administratives; la *Catholic Truth Society*, laquelle édite environ, chaque année, un million de livres à bon marché, pour instruire les pauvres de leur religion et éclairer les protestants; *The Catholic Association*, qui dirige les pèlerinages et s'occupe d'organisations sociales.

« L'Église établie d'Angleterre » groupe environ la moitié de la population d'Angleterre (plus de seize millions) en de nombreux lieux de culte; à son service elle a un archevêque, 30 suffragants[1], 832 doyens ruraux, 24 000 clergymen, pour l'entretien desquels trois millions et demi de livres sterling sont nécessaires chaque année[2]. Les établissements coloniaux et ses puissantes missions font d'elle une Église mondiale[3]. On dit qu'elle subit une perte annuelle de 350 000 membres effectifs, et que ses 11 711 écoles, fréquentées par 1 927 663 élèves en 1902, se sont réduites en 1911 à 10 952, fréquentées seulement par 1 750 094 enfants[4]. Elle est assez intimement mêlée à la vie nationale pour que même le *disestablishment* (séparation de l'Église et de l'État), dont elle est menacée, et qui existe déjà en Irlande (1868-1869) et au pays de Galles (1914), ne modifie guère, durant longtemps, sa situation d'Église dirigeante. Avec sa *High Church*, qui par le ritualisme confine au catholicisme, et sa *Low Church*, dont le latitudinarisme dogmatique embrasse toutes les formes de la pensée protestante et professe jusqu'à la « Théologie nouvelle », sorte de rationalisme importé d'outre-Rhin[5],

[1] 88 en dehors d'Europe, sans parler des États-Unis.

[2] Le traitement d'un évêque varie de 5 000 à 10 000 livres sterling; celui d'un chanoine de 500 livres à 1 000; l'archevêque de Cantorbery reçoit 15 000 livres (jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, 22 000), et les doyens de chapitre 2 000.

[3] Cf. les annuels *Statesman's Year-Book* et *Year-Book of the Church of England*.

[4] *Catholic Times*, 11 octobre 1912.

[5] Cf. A. Beattie, *The new theology and the old*, Londres, 1910.

elle satisfait les aspirations les plus contradictoires; cet illogisme, qui nous choque, fait en partie sa force.

A ses côtés, les méthodistes [1], les indépendants, les congrégationalistes [2], les baptistes [3], les presbytériens, les quakers, les unitaires et une centaine de sectes plus petites se partagent le reste de la population protestante. On compte en outre près de 100 000 israélites, dont 69 000 habitent la capitale.

G. Constant.

[1] Cf. *Wesleyan Methodist Year-Book* (annuel).
[2] Cf. *Congregational Year-Book* (annuel).
[3] Cf. *Baptist Handbook* (annuel).

LE JAPON MODERNE

D'APRÈS SON RÉCENT HISTORIEN [1]

Dans le volume sur le Japon paru en 1910, le marquis de la Mazelière avait montré l'ascension de cet empire à la vie moderne, par la destruction du passé, l'abolition des clans et de la féodalité, la dépossession du sol en faveur des paysans par la loi agraire, les daïmio perdant leurs trônes, les samuraï leur fortune et les marchands leurs privilèges. Une telle transformation ne s'accomplit pas sans secousses, et pendant quarante ans l'histoire de ce pays ne présenta que complots, insurrections et coups d'État.

Pour faire suite à cet exposé et le compléter, M. de la Mazelière vient de faire paraître un dernier tome, où il analyse la civilisation morale, le régime économique et politique jusqu'à la mort de l'empereur Mutsuhito. C'est l'étude du Japon moderne au point de vue presque unique de l'économie politique.

L'histoire militaire ou diplomatique des événements n'est mentionnée que par quelques allusions. L'auteur traite avec des détails très précis chaque branche de la transformation du Japon pendant toute la période considérée dans ce volume. Ainsi, un chapitre fait l'exposé complet des finances; un autre, celui du mouvement des idées en général pendant ces quarante ou cinquante ans, etc. A ce sujet on peut observer que, si cette méthode donne à celui qui veut étudier spécialement les questions financières, par exemple, des facilités pour en mieux suivre le déve-

[1] Voir la *Revue* de 1908, 4e livraison, et aussi la communication de M. Gérard à l'Assemblée générale de juin 1914.

loppement, le lecteur, au contraire, qui désire s'instruire dans l'histoire générale du Japon, ne se rend pas suffisamment compte de la marche générale des événements, ni de la simultanéité des efforts dans toutes les branches, ni de la connexité des progrès matériels et moraux accomplis.

Sans se lancer dans le détail stratégique ou tactique des opérations militaires, l'examen de l'état moral du Japon pendant les phases de la guerre aurait donné une note intéressante sur l'âme d'une indescriptible énergie de ce peuple que nous montre Ni-Ku-Don dans ses récits émouvants sur le siège de Port-Arthur, intitulés avec raison « la mitraille humaine ».

Malgré ces critiques, on ne saurait méconnaître la documentation considérable et impartiale, puisée aux meilleures sources, que le lecteur trouvera dans cet ouvrage, et qui en fait un très sérieux et consciencieux livre d'étude.

« Le Japon ne peut être comparé à ces peuples qui, ayant détruit les institutions du passé, n'ont pas su se créer des institutions nouvelles et ont fini par reprendre celles qu'ils avaient détruites. » Il a su choisir dans les diverses constitutions et législations les plus modernes tout ce qu'il a cru de meilleur et l'adapter à son génie, à son caractère national et aussi à ses traditions du passé.

Au milieu de toutes ces perturbations, un homme reste debout, intangible avec son auréole religieuse : c'est l'empereur Mutsuhito, le vénéré descendant de la déesse solaire Amaterasu, créatrice du Japon, l'intermédiaire obligée entre son peuple et les dieux. Il eut une grande part dans toutes ces réformes et sut les faire aboutir par son esprit ouvert et pratique, et aussi par le don qu'il eut de choisir les hommes et de les employer utilement, malgré quelquefois leurs défauts. Il perçut tout le profit que son pays trouverait à sortir de cette immobilité asiatique, et c'est résolument qu'il aida et dirigea ce grand souffle de réformes.

L'État montra la voie en créant des institutions. Le Japonais, avec son esprit fin et souple, avec son audace, aida à ce mouvement de rénovation, parfois en y mettant la fougue d'un joueur

nerveux et excessif dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

En 1869 le Japon était ruiné, par de longues guerres civiles, par tous les billets émis par les clans que le gouvernement devait rembourser, par deux années consécutives de mauvaises récoltes. Il fallait mettre de l'ordre dans ce chaos et créer le crédit public. Le ministre des finances, Okuma, dressa en 1871 le premier budget régulier des recettes et dépenses. Ce fut le point de départ de mesures financières heureuses, qui instaurèrent le crédit là où l'argent manquait. Pour faire face à toutes les charges nouvelles, il fallut grossir les ressources du budget, qui, de 33 millions de yen en 1867, passa à plus de 900 millions en 1907.

Les impôts existants ne pouvaient subir une telle surcharge; de nouveaux furent créés. L'impôt sur le revenu, dont on nous leurre en France, fut intronisé dans l'Empire et y jouit de la plus notable impopularité, malgré les nombreuses modifications ou tempéraments dont il fut l'objet. Il est progressif, partant de 2 pour 100, arrive à 20, 25 pour 100 pour les revenus de 100 000 yen et au-dessus. Les héritiers payent au fisc un droit variant de 1 à 6 pour 100; le timbre, l'enregistrement augmentèrent leurs exigences. Les impôts indirects frappèrent tout ce qu'ils purent atteindre, et ceux qui en France sont à la recherche de matières imposables pourraient trouver là des renseignements utiles pour saigner la bourse des malheureux contribuables. Mais, à l'inverse de ce qui se passe en France, tout cet argent fut consacré à créer un État puissant avec un outillage aussi complet que possible, et non à rémunérer des sinécures d'employés peu utiles, dont le seul mérite est de former une clientèle d'électeurs fidèles au gouvernement qui les paye.

Pour asseoir le crédit public, des banques nationales furent instituées en 1872, transformées quelques années plus tard en une banque impériale du Japon, ayant droit d'émettre des billets dans une proportion fixée par la loi. Successivement des banques hypothécaires, d'escompte, des caisses d'épargne, des

sociétés d'assurances, une bourse de valeurs, un *clearing house* donnèrent une impulsion considérable aux affaires, dont parfois l'agiotage vint paralyser les progrès.

Le régime économique se développa parallèlement, par l'institution de chambres, de bourses, d'agences de commerce et par l'enseignement professionnel de plus en plus répandu. L'agriculture perfectionna ses méthodes. Le sous-sol, exploité avec les machines modernes, augmenta ses productions d'or et d'argent et surtout celles du cuivre et de la houille si abondantes; toutefois les mines de fer, insuffisantes, rendront toujours le Japon tributaire de l'étranger pour le minerai. L'établissement de filatures de soie et de coton, d'arsenaux, de fabriques d'armes, de poudre, de matériel de chemins de fer marque les progrès de l'industrie.

Les producteurs formèrent de puissantes associations ayant la personnalité civile, et, — particularité à noter dont il faut trouver l'origine dans les anciens gildes, — lorsque les deux tiers des producteurs d'une région sont syndiqués, le dernier tiers est obligé de se joindre à eux et d'adhérer à leurs statuts.

Cet énorme développement exigea une grande augmentation dans tous les moyens de communication, d'une part en multipliant les bureaux de poste, en dressant partout des poteaux porteurs de fils électriques, d'autre part en améliorant et en créant un réseau de 35 000 kilomètres de routes impériales ou départementales et surtout par 10 000 kilomètres de chemins de fer. Ces derniers ont transporté, en 1910, 162 millions de voyageurs et 28 millions de tonnes de marchandises. Leur nationalisation a été votée en 1906; actuellement, 17 compagnies ont été rachetées par l'État sur la base de vingt fois le revenu annuel, non compris le matériel.

Sur mer, le pavillon de l'Empire du Soleil levant flottait, en 1910, sur 2 518 vapeurs et 6 237 voiliers, d'un jaugeage général de 646 644 tonneaux. Nombre de ces vaisseaux, y compris les grands cuirassés, sortent des chantiers japonais.

Cet effort énorme de toute la nation s'est traduit par un commerce extérieur passant de 40 millions en 1867 à 962 millions

en 1910, plaçant le Japon au troisième rang parmi les puissances asiatiques (Exportations : 447 millions, dont 45 pour la France. Importations : 515 millions, dont 5 millions et demi pour la France).

L'établissement de l'étalon d'or, survenu en 1907, facilita ce mouvement d'échanges en fixant la valeur nominale du yen, qui depuis n'oscilla plus qu'entre 2 fr. 54 et 2 fr. 58

Malgré tous ces progrès, le Japon n'est pas encore un pays riche : les statistiques évaluent la fortune totale de l'Empire à 22 ou 23 milliards, pour 52 millions d'habitants. Sur 732 milliards de valeurs mobilières répandues dans le monde entier, cet empire n'en possède que 5 seulement, tandis que les Anglais en détiennent 125 milliards, les Américains du Nord 110 et les Français 95. L'histoire du monde est là pour démontrer que les nations trop riches arrivent vite à un état de décrépitude par l'abus des jouissances et par la dégénérescence qui en est le résultat. Heureusement pour lui, le Japon est une nation jeune qui commence l'ascension de la montagne du moins vouloir, de la mollesse par l'excès du bien-être, du dépérissement moral et physique, au sommet de laquelle se trouve le précipice final. Aussi la population augmente-t-elle rapidement : de 33 millions d'habitants en 1870, elle arrive aujourd'hui à plus de 51 millions. La natalité y est forte, surtout dans les villes, bien qu'hommes et femmes ne se marient généralement que tard (femmes, vingt-cinq ans; hommes, de trente à quarante ans.) Si le nouveau code civil a moralisé la famille en rendant le divorce plus difficile et en interdisant au mari de répudier sa femme, le développement des idées religieuses a contribué aussi à ce but. Le shinto réformé a été déclaré religion d'État. Il est caractérisé par le culte des ancêtres, dont, en quelque sorte, la survie entoure les vivants. Pour les Japonais, « la patrie n'est pas un être abstrait; c'est l'union des vivants et des morts; les esprits de ceux qui ne sont plus continuent à agir. Physiquement ils animent les forces de la nature, ils apportent une aide invisible à la vie des particuliers comme à la vie collective du peuple; moralement leur

œuvre se poursuit par leur enseignement et leurs exemples ».

Malgré ce culte officiel, la liberté de conscience a été inscrite dans la constitution et est respectée actuellement. Aussi le bouddhisme, autrefois persécuté, a-t-il repris une influence notable, depuis que les bonzes, dépouillés de leurs richesses immenses, sont devenus plus chastes et plus zélés.

Le christianisme a un long passé au Japon, où il a apporté les idées d'un Dieu unique et de l'âme, qui manquaient au positivisme de cette nation. Le catholicisme et le protestantisme y sont en présence. Les missions étrangères françaises doivent leur influence à leurs belles œuvres de charité, écoles, asiles, dispensaires, qu'elles entretiennent si bien avec des ressources financières limitées. Toutefois le Japonais n'arrive que difficilement à comprendre l'immobilité des dogmes et à admettre la suprématie d'un chef spirituel étranger résidant à Rome.

Le protestantisme anglo-américain répond sous ces rapports mieux à leur conception religieuse par sa doctrine souple. Les offices se font en anglais, langue très répandue en Extrême-Orient; enfin il n'y a pas de pontife suprême résidant à l'étranger. Cette dernière considération l'emporte sur toutes les autres pour un peuple très orgueilleux qui rêve d'une Église nationale, sorte de shinto bouddhiste, confucioniste-christianisé. Dans leur pensée, la religion doit être un organe politique et social dépendant de l'État et non une fonction de la conscience humaine.

C'est dans ce but que les chefs bouddhistes fondèrent en 1908 l'université des religions, où ils espèrent jeter les bases d'une morale laïque japonaise, indépendante de toute religion spéciale.

Cet accroissement de population a incité nombre de Japonais à s'expatrier, étendant ainsi l'influence de la race et ses relations commerciales. On sait quelles difficultés cette émigration lui a suscitées avec l'Amérique du Nord. Cet exode est en partie dû à l'énorme augmentation du prix de la vie matérielle. Pour n'en citer qu'un exemple, la mesure de riz, qui en 1886 valait 6 fr. 50, en vaut aujourd'hui 20. Le chô de terre humide propre à cette culture est monté de 1 200 francs à 4 000 francs.

Les salaires ont suivi une marche ascendante analogue, quoiqu'ils soient encore très peu élevés en comparaison de ceux que nous donnons. L'ouvrier agricole, payé, en 1886, 0 fr. 34 par jour, gagne aujourd'hui 0 fr. 98; l'ouvrier de filature, 1 fr. 08; l'ouvrier d'arsenal, 1 fr. 96. C'est avec ces faibles ressources que le travailleur japonais fait vivre sa famille, composée en moyenne de cinq à six personnes. Il y parvient, parce qu'il a conservé toutes les habitudes d'austère frugalité du passé. Tokio a beau se rebâtir sur le plan des grandes villes, se pourvoir abondamment de gaz, d'eau ou d'électricité, se couvrir de tramways circulant dans de larges rues droites où se promènent, au lieu de samuraï à deux sabres, des citoyens et des soldats vêtus à l'européenne, le peuple japonais, attaché aux institutions du passé, reste encore d'esprit et de cœur ce qu'il était jadis. La révolution politique est consommée momentanément, la révolution sociale commence; la première fut l'œuvre des gouvernants, la seconde sera l'œuvre du peuple, dont la transformation se continue par la diffusion de l'instruction à tous les degrés et surtout par l'action de la presse journalière.

Celle-ci, longtemps contenue par des lois sévères, a pris un développement notable pendant la guerre avec la Russie par la passion avec laquelle chacun suivait les opérations et recherchait les moindres nouvelles. Le journalisme, qui comptait deux feuilles en 1870, deux cent cinquante-deux en 1880, est aujourd'hui représenté par près de deux mille feuilles, dont quelques-unes tirent jusqu'à 200 000 exemplaires, malgré l'énorme difficulté que présente la composition avec les caractères idéogrammes si nombreux et si variés.

La littérature n'a pas suivi la marche à pas de géant du journalisme : elle n'a pas encore de tendance propre. On traduit les romans de l'Occident; le théâtre populaire, les œuvres de Shakespeare, de Victor Hugo, de Schiller, de Sylvio Pellico. Ajoutons que les Facultés de lettres comptent peu d'auditeurs. Les grandes découvertes dues aux sciences et leurs fructueuses applications pratiques attirent davantage les étudiants.

La suppression des castes avait déjà détruit toute la hiérarchie antique sociale; mais ce qui acheva moralement son renversement, en troublant tous les esprits, ce fut l'élévation rapide, par le fait de leurs gros gains dans le commerce ou l'industrie, de ceux qui hier encore n'avaient qu'une situation sociale infime. Rien peut-être ne porta davantage ce peuple, hanté du rêve du progrès, vers les idées démocratiques que ces élévations subites faites pour griser les ambitieux; aussi réclama-t-il la liberté et le droit d'être consulté et entendu sur les affaires gouvernementales. L'empereur, ses ministres et conseillers eurent l'intelligence de comprendre les aspirations populaires et, pour éviter qu'on ne leur forçât la main, ils allèrent au-devant. Le 12 octobre 1881, une proclamation impériale annonça qu'une constitution nouvelle, avec un parlement élu, fonctionnerait en 1890. Le comte Ito fut l'âme du comité chargé de cette préparation : il s'inspira à la fois des régimes de l'Angleterre et de l'Allemagne. Cette constitution fut rédigée en sept titres, dont les grandes lignes sont les suivantes : en haut de l'échelle, l'empereur inviolable et sacré, sans pouvoir législatif, mais avec le droit de faire la guerre, de traiter de la paix, de dissoudre la Chambre basse, de nommer les ministres et tous les fonctionnaires. En dessous : tous les citoyens égaux devant la loi, avec leur domicile inviolable et soumis à l'obligation du service militaire; le régime parlementaire représenté par deux Chambres, votant les lois, les emprunts, les impôts; la Chambre haute, composée de membres de droit, de membres nommés par l'empereur et de membres élus; la Chambre basse, élue par un suffrage restreint. Les ministres étaient responsables; la séparation des pouvoirs judiciaires et politiques, l'inamovibilité des juges, la publicité des débats étaient proclamées.

En 1890 la première diète japonaise fut réunie. Cette ère nouvelle débuta par une période libérale qui dura jusqu'à la guerre avec la Chine. L'initiation à la vie parlementaire fut orageuse, caractérisée par plusieurs dissolutions, par des changements ministériels, par quelques tentatives d'émeute sévèrement répri-

mées, par des attentats, comme la bombe lancée contre Okuma, ministre des Affaires étrangères. Peu à peu trois grands partis s'étaient formés : les radicaux, dont certains poussaient leurs théories jusqu'à l'anarchie; les progressistes, dont le programme contenait certaines des aspirations radicales, mais avec de nombreux tempéraments, tandis que le parti des impérialistes tendait à limiter la liberté et le rôle du parlement au profit de l'autorité de l'empereur.

Le général comte Yamataga, le comte Matsukata, le comte Ito (plus tard marquis) formèrent successivement des ministères pendant cette période d'essai. Ce dernier garda le pouvoir pendant quatre ans, jusqu'en 1889, après la guerre avec la Chine. Ito était opposé à cette guerre, préférant poursuivre les négociations. Le général Yamataga, au contraire, voulait la guerre et, pour y arriver, fit donner au jeune capitaine de vaisseau Togo des instructions très vagues, dont celui-ci comprit l'esprit si bien qu'il n'hésita pas à attaquer et à couler un bateau anglais transportant des troupes chinoises en Corée. C'était le *casus belli* cherché; la destruction de la flotte chinoise et la prise une première fois de Port-Arthur en furent la conséquence.

Il faut rendre au parlement cette justice que, pendant toute la durée de la guerre, il montra un véritable patriotisme; mais, quand l'Europe eut revisé le traité de Shimonoseki et exigé l'évacuation de Port-Arthur, l'indignation de toute la nation fut extrême et précipita la chute du marquis Ito, dont le prestige fut ruiné momentanément. Il caractérisait la forme de gouvernement modelé sur l'Angleterre, avec des Chambres toutes-puissantes, sous un monarque constitutionnel subissant leur volonté, tandis que le général comte Matsukata préconisait la forme allemande, beaucoup plus autocratique, où l'empereur gouverne avec des Chambres plus consultatives que souveraines.

La chute du ministère Ito rendit la faveur à ce dernier parti. Si les résultats du premier essai libéral avaient été médiocres, la nouvelle période, qui s'étend de la guerre de Chine à celle de Mandchourie, fut fertile en progrès. On entreprit de grands tra-

vaux publics, ports, routes, chemins de fer. Les armées de terre et de mer furent augmentées et leur outillage perfectionné; toutes ces dépenses absorbèrent l'indemnité de guerre chinoise; des emprunts furent émis, et des impôts plus lourds furent votés. Les faits les plus importants furent d'abord, dans l'ordre politique, la signature d'un traité d'alliance offensive et défensive, sous certaines conditions, avec l'Angleterre : grand événement qui faisait entrer pour la première fois le Japon dans le concert européen ; puis, dans l'ordre économique, l'adoption de l'étalon d'or, dont j'ai dit déjà le rôle bienfaisant au point de vue des relations commerciales. Enfin, à l'intérieur, on réforma l'instruction primaire, en la rendant gratuite et obligatoire.

Pendant cette période, le mouvement démocratique accentua ses progrès, les salariés de l'industrie se groupèrent en syndicats; et l'année 1898 vit éclater la première grève, celle des mécaniciens. D'autres syndicats suivirent cet exemple. Le socialisme, sous sa forme éminemment destructrice de tout progrès et anarchiste, apparut en 1901 comme une association peu nombreuse, mais très remuante qui essaya, sans y réussir, de grouper tous les travailleurs pour leur inculquer ses déplorables théories trop connues dans la vieille Europe : fraternité des peuples, désarmement général, égalité par la destruction de toutes les distinctions sociales, socialisation de tous les biens et leur répartition égale entre tous, etc.

En 1904, ce groupe, qui malgré son petit nombre ne cessa d'adresser partout des protestations contre la guerre avec la Russie, envoya une délégation au congrès socialiste d'Amsterdam, qui réserva à Katayamana Sen une des vice-présidences.

Bien que ce mouvement anarchiste ne semble pas, quant à présent, avoir de racines dans le pays, il est utile de signaler son existence.

En 1906 la tension des rapports avec la Russie devint de plus en plus extrême; le marquis Ito était encore une fois d'avis de prolonger les négociations. Le général Yamataga, en désaccord avec lui, donna à Togo, devenu amiral, l'ordre très vague de

protéger les transports de troupes japonaises en Corée. Pour assurer la liberté de la mer, l'amiral détruisit par surprise, dans le port même et la rade de Port-Arthur, une partie de la flotte russe.

Nous avons tous admiré le superbe élan patriotique, la bravoure magnifique de ce peuple pendant cette guerre. Quand, après de tels efforts, il apprit les clauses du traité de Portsmouth, un immense cri de douleur et d'indignation s'éleva de toutes ces poitrines qui n'avaient jamais reculé devant l'ennemi. Une sérieuse émeute éclata à Tokio, que réduisit avec énergie le général Katsura; l'état de siège fut décrété. Il y eut de nombreux morts et blessés de part et d'autre. Quand l'ordre fut rétabli, l'empereur adressa une longue proclamation à son peuple; il ordonna que des honneurs solennels fussent rendus aux morts pendant la guerre. Lui-même alla en grande pompe à Isé annoncer dans son temple à son aïeule la déesse Amaterasu les victoires de ses généraux et la conclusion de la paix.

Une période de politique nouvelle s'ouvrit après la guerre, caractérisée par la reprise des tendances libérales, avec le marquis Saiouji à la présidence du Conseil. Le chef du groupe progressiste accoutuma l'empereur à entendre les vœux de son peuple, qui de plus en plus s'intéressait aux affaires gouvernementales. Le ministère du général Katsura ralentit, sans l'arrêter, ce mouvement libéral, qui reprit avec le retour du marquis Saiouji au pouvoir et dura jusqu'à la mort de l'empereur Mutsuhito.

Le second programme *post bellum* comporta la réfection du matériel de guerre (armées de terre et de mer), la continuation du rachat des chemins de fer voté en 1904, des travaux d'utilité publique pour perfectionner l'outillage national, la remise en état des finances, très obérées par la guerre. Deux milliards et demi de yen de titres de rente furent émis pour liquider les divers emprunts très lourds contractés pendant la campagne. De nouveaux impôts frappèrent le contribuable pour couvrir toutes ces dépenses.

Un grand complot anarchiste et nihiliste fut sur le point d'éclater : pendant une visite à l'école des cadets, des conspirateurs projetèrent de faire sauter l'empereur et la famille impériale, de massacrer les ministres et de mettre le feu aux quatre coins de Tokio. Leur conspiration fut éventée à temps par la police. Onze de ces misérables furent pendus, les autres sévèrement condamnés. Depuis l'origine du Japon, nul n'avait osé attenter à la personne sacrée de l'empereur, ce descendant des dieux. Ce crime montre combien le développement de certaines théories subversives peut conduire à la folie du mal. Une autre tare se développait aussi par l'influence grandissante de l'argent, que jadis les samuraï affectaient de mépriser : ce fut le luxe effréné et la lamentable corruption des mœurs de ces parvenus de la fortune, dont l'exemple entraînait le peuple. En 1908, l'empereur adressa à ses sujets, en un langage élevé, une proclamation pour l'arrêter sur cette pente fatale et le rappeler aux vieilles traditions morales des ancêtres. « Nous désirons, leur disait-il, que, quelles que soient leurs classes sociales, tous nos sujets agissent d'accord en accomplissant fidèlement l'œuvre de leur état ; que tous soient frugaux dans la gestion de leurs maisons, obéissants aux ordres de leur conscience et à la loi du devoir, francs et sincères dans leurs manières; qu'ils demeurent simples, évitent toute ostentation et s'endurcissent aux travaux les plus ardus, sans se laisser aller jamais à la faiblesse. »

L'effet produit sur le peuple par cet appel aux vertus traditionnelles de la race montre combien encore étaient grands l'autorité et le prestige religieux de l'empereur.

Le 20 juillet 1912, on annonça la maladie de l'empereur, depuis longtemps souffrant du diabète. Aussitôt la vie de tout le pays fut suspendue, les fidèles affluèrent dans tous les temples : nombreux furent ceux qui se suicidèrent, offrant ainsi leur vie pour racheter celle du souverain vénéré. Le 30 juillet 1912, le grand empereur Mutsuhito mourait; ce fut un immense deuil pour tous les partis sans exception. Des funérailles solennelles lui furent faites le 13 septembre suivant; tous les pays du monde

y furent représentés par des envoyés spéciaux. Et, pendant que le canon annonçait le départ de l'imposant cortège funèbre, le général Nogi, le grand vainqueur de Port-Arthur, se suicidait avec sa femme, suivant les anciens rythmes, ne voulant pas survivre à son empereur.

M. de la Mazelière termine ce volume à la mort de Mutsuhito, dont il résume le règne si important dans ses dernières pages. Il complétera dans un septième volume sa vaste étude sur le Japon en traitant les débuts du règne de l'empereur actuel Yashihito. Quand l'ouvrage sera terminé, il constituera certainement l'œuvre la plus considérable qui aura été écrite en France sur l'Empire du Soleil levant depuis l'origine de son histoire jusqu'à nos jours.

NADAILLAC.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

A LA FIN DU MINISTÈRE CHOISEUL[1]

On s'est souvent demandé si la politique étrangère de Choiseul avait été favorable à la France, s'il pouvait passer vraiment pour le dernier grand ministre de la monarchie. Sa disgrâce retentissante et injustifiée, ses amitiés avec le groupe des philosophes du dix-huitième siècle lui ont constitué dans l'histoire ce que nous appellerions aujourd'hui une vraie réclame. Mais ce n'est point par la question de sentiment qu'on doit le juger. Il faut examiner de près son action diplomatique. Aussi bien il avait assez d'initiative et de volonté pour que sa politique soit facile à suivre.

C'est ce qu'a essayé de faire un jeune écrivain trop tôt enlevé aux lettres; et son étude a mérité d'être publiée, après sa mort, par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris sous la direction de son professeur, M. Émile Bourgeois, auteur lui-même d'importants travaux sur la même époque.

Sans vouloir résumer les recherches faites par MM. Soulange-Bodin ou Bourguet sur les négociations qui ont abouti au « pacte de famille »; sans revenir sur la fameuse combinaison qui s'est appelée « le renversement des alliances », amenant pour son malheur une archiduchesse d'Autriche sur le trône de France; recommençant l'histoire où l'a laissée Mgr Baudrillart avec son grand ouvrage sur *Philippe V et la Cour de France*, M. Louis Blart a pris son sujet au jour même de la signature de l'alliance espagnole, le 15 août 1761.

[1] *Les rapports de la France et de l'Espagne après le pacte de famille jusqu'à la fin du ministère du duc de Choiseul*, par M. Louis Blart. Paris, F. Alcan, 1913, in-8° de xv-238 pages.

Il a évité ainsi bien des redites, et son exposé n'y perd rien en clarté. Ajoutons que c'est principalement dans les correspondances diplomatiques conservées aux archives des Affaires étrangères et dans les papiers de Choiseul qu'il a puisé tous ses documents. La chute de Choiseul étant du mois d'octobre 1771, c'est donc l'exposé des relations de la France avec l'Espagne pendant l'espace de dix années dont il est uniquement question.

Le roi catholique était alors Charles III, le fils aîné d'Élisabeth Farnèse, l'ancien don Carlos du royaume des Deux-Siciles. Il avait pour premier ministre un Irlandais, le général Wall; et c'était un Génois qui était ambassadeur d'Espagne en France, le marquis de Grimaldi. Mais sa mère, veuve de Philippe V, bien que vieillie, exerçait encore sur son fils et sur les affaires une influence considérable au profit de ses enfants et aussi de la France dont elle croyait avoir besoin.

Le marquis d'Ossun représentait le roi Louis XV à Madrid, mais il représentait beaucoup plus le premier ministre; et c'est ce qui explique que Choiseul pût longtemps mener une politique toute personnelle presque contrairement aux idées de son souverain, qui, tout en étant très jaloux de son autorité, le laissait faire par habitude et par nonchalance.

Le « pacte » était, d'ailleurs, avantageux pour les deux couronnes; et cela semblait bien la conséquence de l'alliance autrichienne. La maison de Bourbon possédait la complète souveraineté de la France, de l'Espagne et de l'Italie; elle n'avait pour ennemie que l'Angleterre et la Prusse. Se garantissant réciproquement ses possessions, il était naturel qu'elle cherchât un appui en Europe chez la maison d'Autriche, catholique comme elle, et ennemie comme elle de l'Allemagne protestante, que Frédéric II avait rendue redoutable. La Russie comptait peu alors, et la Turquie était en dehors du concert européen. Cette alliance offensive et défensive ne semble pas avoir causé chez les contemporains une impression très grande. Les diplomates de profession s'y montrèrent indifférents, même défavorables. On aurait voulu en mesurer le profit immédiat. Ce n'était pas assez

que Choiseul ait reçu de Charles III la Toison d'or et qu'il affectât de gouverner à la fois la France et l'Espagne!

Le moment ne tarda pas à arriver où on pourrait juger du fonctionnement de l'alliance. Au mois de septembre 1761, la guerre allait reprendre entre la France et l'Angleterre, souhaitée par Choiseul, plus tôt que ne l'aurait voulu l'Espagne. On négocia pendant quelques semaines. Puis ce fut l'intervention de l'Espagne contre le Portugal, soutenu par les Anglais, qui entama la campagne dont les résultats ne furent pas heureux pour les colonies, puisqu'on fut obligé d'abandonner la Havane.

La France ne pouvait pas lutter davantage contre la marine anglaise. Aussi les deux monarchies alliées trouvèrent-elles plus sage de céder aux prétentions de leur puissante rivale, en traitant à Paris, le 10 février 1763, une paix peu honorable qui nous valut la perte du Canada.

Les débuts du « Pacte de famille » n'étaient pas encourageants. Choiseul, très attaqué, s'en rendait compte lui-même; et il écrivait mélancoliquement à son ami, le marquis d'Ossun : « Je vous assure que, si je l'avais connue comme je la connais, je me serais bien gardé de proposer au roi de faire entrer dans la guerre une puissance qui par sa faiblesse ne peut que perdre et ruiner la France. » Même désenchantement au sujet des affaires commerciales. L'Espagne ne tenait pas ses engagements et soulevait au sujet de la navigation française toutes les difficultés possibles. Choiseul se fâchait et il envoyait à Madrid un agent secondaire, l'abbé Beliardi, plus ardent que le marquis d'Ossun à défendre les droits des commerçants français. Charles III, de son côté, ne faisait rien pour satisfaire son alliée, pas plus que son fils Ferdinand, le roi des Deux-Siciles.

Un nouveau premier ministre, qui succéda en août 1763 à M. Wall, le marquis Grimaldi, améliora beaucoup les rapports des deux couronnes. En même temps, l'envoi à Paris, comme ambassadeur, du comte de Fuentès apaisa toutes les aigreurs, en donnant confiance au duc de Choiseul, dont la direction s'imposa facilement à Madrid, grâce à des correspondances personnelles

qui n'étaient peut-être pas très correctes au point de vue diplomatique, mais jouèrent un rôle important dans les événements jusqu'au jour où Louis XV en prit ombrage. Au reste, l'attitude du ministre français fut sage; c'est lui qui, tout en gardant l'espoir d'une revanche contre l'Angleterre, empêcha, vers 1765 et 1766, l'Espagne d'entreprendre une guerre maritime qui aurait pu être désastreuse. « Les deux couronnes, disait-il, ne sont pas prêtes; elles le seront dans trois ans. Mettons-nous bien dans la tête que ce ne sera que le temps, et un temps très long, qui nous donnera l'avantage. » Mais c'était là de la politique, en quelque sorte, négative.

Sur une autre point, Choiseul devait mener une campagne très active pour une mesure de haine qui lui tenait fort au cœur : l'expulsion des jésuites de France et la suppression de la Compagnie de Jésus. Le prétexte lui fut fourni par l'Espagne : une émeute dirigée contre les fonctionnaires étrangers ayant renversé le marquis de Squillace et menacé le roi lui-même, Charles III s'en prit aux jésuites qu'il accusa d'avoir organisé la révolte de 1766, d'autant qu'ils étaient détestés de l'aristocratie de Castille et qu'ils attaquaient l'autorité religieuse du roi en étant trop dévoués au Saint-Siège. Juristes et philosophes étaient très attachés aux droits régaliens et à l'indépendance de la couronne. Puis, publiquement, les jésuites gênaient l'administration coloniale du roi d'Espagne, leur domaine en Amérique formant une puissance territoriale presque indépendante, à l'aide de laquelle ils défendaient les droits des indigènes, opposant la conquête spirituelle de leurs missions à l'exploitation matérielle et brutale des représentants de la métropole.

Bref, le 29 janvier 1767, l'expulsion fut décidée et exécutée un mois après. Choiseul en reçut la nouvelle par son ambassadeur. Mais cela n'aurait pas suffi pour exciter l'antipathie qu'avait de longue date le premier ministre contre les jésuites, d'accord sur ce point avec les parlementaires, si la Compagnie n'avait pas eu la maladresse de s'attaquer à sa personne.

Après avoir vainement tenté de prendre de l'influence sur

Louis XV et sur la marquise de Pompadour, les jésuites s'étaient tournés du côté du Dauphin et de ses sœurs, déplorant les désordres du roi et essayant d'agir sur sa conscience. En même temps, ils faisaient attaquer le premier ministre par le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants de France. Louis XV fut très peu ému par ces dénonciations : il s'en ouvrit seulement à Mme de Pompadour, qui se hâta de prévenir son ami Choiseul, en l'engageant à couper court à l'intrigue. Justement l'affaire malheureuse du P. la Valette venait alors au Parlement de Paris; le roi, poussé par son ministre, n'hésita pas à faire exécuter l'arrêt d'expulsion prononcé contre la Compagnie. Choiseul voulut obtenir plus encore. S'appuyant sur le roi d'Espagne, il résolut de poursuivre diplomatiquement à Rome la suppression totale des jésuites, que le pape déciderait en quelque sorte *ex cathedra* à la demande des deux couronnes. Le Parlement entrait dans ses vues; mais Louis XV hésitait à se mettre cette affaire sur les bras. Le ministre passa outre aux scrupules du roi, il donna des instructions au marquis d'Ossun pour qu'il insistât auprès de Charles III sur l'urgence de la mesure, qu'on pouvait faire demander aussi à Rome par le roi de Portugal. La correspondance particulière de Choiseul, de même que ses dépêches officielles, révèlent dans tous les détails les manœuvres auxquelles il fallut se livrer pour faire aboutir une mesure grave à laquelle au fond personne, sauf lui, ne tenait. Il fallait cependant agir sur le pape; mais Clément XIII était vieux, en assez mauvais termes avec les Bourbons de Parme et des Deux-Siciles, et il résistait. On prit les grands moyens : la France s'empara d'Avignon le 11 juin 1768, et deux jours après le ministre écrivait à son représentant à Rome, le marquis d'Aubeterre : « Je vous confierai en particulier que le roi est dans l'intention de réunir *à jamais* le comtat à sa couronne : mais dans l'accommodement, nous conviendrons d'un prix raisonnable pour en faire l'acquisition. » Le conflit devenait aigu entre la papauté et les deux grandes puissances catholiques, l'Espagne et la France. Une sorte d'*ultimatum* fut présenté à Rome par les ambassadeurs

pour demander au Saint-Père « la destruction totale et irrévocable de la Société des Jésuites et la sécularisation de tous les individus qui la composent ». C'était le 18 janvier 1769 ; huit jours après, le pape était mort.

Au conclave qui suivit de près, l'élection se fit sur la question des jésuites. Les trois couronnes d'Espagne, de Naples et de France mirent tout en œuvre pour ne laisser nommer qu'un candidat qui s'engagerait à adopter leurs vues, mais, assez prudemment, le duc de Choiseul ne voulait pas d'un pacte formel qui aurait pu entacher la validité de l'élection. Il suffisait que le but fût atteint. C'est ce qui arriva sans grande lutte le 19 mai 1769 : le cardinal Ganganelli devint pape sous le nom de Clément XIV. Le roi d'Espagne ne tarda pas à lui rappeler l'urgence de résoudre la question de l'abolition des jésuites, « leur esprit de parti étant certainement contraire au bien de la religion et à la tranquillité de nos royaumes ». Le duc de Choiseul appuyait Charles III, ayant l'air de se désintéresser lui-même de l'affaire, tandis que, au fond, il en avait été le véritable promoteur.

Quant à Louis XV, il joua dans toute cette affaire le rôle passif, qui convenait à son indolence. Dans les *Mémoires historiques et politiques de la Cour de France*, attribués à Choiseul et imprimés à Chanteloup en 1778 par les soins de son ancien secrétaire, Soulavie, le ministre raconte que le roi était fort embarrassé au sujet des jésuites. Voulant avant tout sa tranquillité, il craignait d'être attaqué violemment, soit par les partisans de la Compagnie, soit par ses ennemis. Les parlements leur semblaient alors trop puissants pour qu'on pût leur résister. D'autre part, « comme il avait entendu dire que les jésuites étaient soupçonnés d'attenter à la vie des rois », il hésitait à se déclarer contre eux de peur d'être assassiné. Au fond, ajoute Choiseul, la cause lui était indifférente comme tant d'autres : et il n'a conservé le souvenir de celle-là que par l'inquiétude toujours subsistante d'en ressentir personnellement les conséquences.

Mais Choiseul, qui connaissait bien le caractère du roi, abu-

sait de son prestige et croyait que Louis XV n'aurait jamais l'énergie de se séparer de lui. Chacun sait que l'animosité persistante de Mme du Barry finit par l'emporter. Elle ne pouvait cependant réussir du premier coup. Il fallut le virulent pamphlet de Favier et les attaques répétées du comte de Broglie dans sa correspondance secrète avec le roi pour ébranler la situation du ministre qu'on accusait de jouer les *maires du palais*. Les gens de cour ne lui pardonnaient pas ses sympathies pour les parlements et sa liaison avec les philosophes. Il y avait encore beaucoup d'ambitions personnelles à satisfaire; et Broglie lui-même, tout homme de principe et de tenue qu'il fut, aurait désiré l'ambassade de Vienne qui avait été donnée au comte de Stainville, ou même la direction des Affaires étrangères que détenait Choiseul lui-même. Le roi s'amusait de ces rivalités et il rabrouait de temps en temps son confident. Puis ces querelles l'ennuyaient : il savait très bien que la comtesse du Barry y était mêlée, mais il aurait voulu faire vivre en paix côte à côte sa maîtresse et son favori.

C'est le chancelier de Maupeou qui décida le roi à abandonner le premier ministre, en lui signalant le choix malheureux qu'il venait de faire d'un nouveau contrôleur général, M. d'Invau. On remplaça ce dernier par l'abbé Terray, créature de Maupeou, dont les fautes financières et les mesures impopulaires rejaillirent forcément sur le duc de Choiseul. Mais ce fut une question extérieure qui détermina sa chute.

Au printemps de 1770, on envisagea sérieusement une guerre avec l'Angleterre. Un conflit à Chandernagor entre la Compagnie des Indes et les autorités anglaises, la prétention des Espagnols de recouvrer les établissements fondés par les Anglais aux îles Malouines, devaient former le double grief qui serait mis en avant pour reprendre la lutte et rompre le traité de 1763. Mais l'Espagne se montra peu enthousiaste tout d'abord. Quand le marquis d'Ossun annonça de meilleures dispositions du roi catholique, Choiseul hésita à son tour, tout en défendant énergiquement le pacte de famille qui était son œuvre. Mais, assez embarrassé de

sa situation, il eut le tort de correspondre directement avec les ministres du roi d'Espagne; il fut trahi par son premier commis, l'abbé de la Ville; et Mme du Barry ne se gêna pas pour monter le roi contre un ministre qui n'hésitait pas à lui cacher la vérité. Cette fois Louis XV, blessé dans son amour-propre, ne pardonna pas à son favori cette marque de défiance. Son ancienne affection se changea en une véritable haine, qui se traduisit tout d'abord par le dur billet du 24 décembre 1770, qui exilait le ministre destitué à Chanteloup.

Tout cela est connu, mais ce qui l'est moins, c'est le mécontentement du roi d'Espagne, qui fut si grand que l'ambassadeur de France, le marquis d'Ossun, se crut obligé d'en prévenir sa cour. En même temps, l'impératrice reine Marie-Thérèse, au nom de l'alliance autrichienne, écrivait à la Dauphine, sa fille : « J'avoue que la perte du premier ministre m'est très sensible et je crains que nous ne nous en ressentissions que trop... Hier, un autre courrier vint nous apporter la disgrâce de Choiseul; j'en suis bien afffectée. Je n'ai vu dans leurs procédés que de l'honnête et humain, bien attaché à l'alliance... Mandez-moi de temps en temps de leurs nouvelles... » Le roi d'Espagne craignait que la cour de Rome ne profita du changement de ministre pour revenir sur sa décision dans l'affaire du renvoi des Jésuites. Il s'en ouvrit à Louis XV, qui lui répondit assez sèchement : « Votre Majesté peut être bien persuadée que je convaincrai la cour de Rome de l'inviolabilité de mes principes et de l'indépendance des idées personnelles de mes ministres. Il faut que j'aie eu de bien fortes raisons pour prendre le parti que j'ai pris sur le duc de Choiseul... » Et, quelques jours plus tard, il lui mandait encore : « Je ne m'attendais pas aux nouvelles instances qui m'ont été faites au nom de Votre Majesté en faveur du duc de Choiseul; et je me flatte que Votre Majesté veut bien se reposer sur moi des résolutions que je prends par rapport à l'administration intérieure de ma cour. Elles ne seront jamais contraires aux tendres sentiments qui m'unissent à Votre Majesté, et, quels que soient mes ministres, ils ne pourront me plaire que par leur

attention constante à resserrer de plus en plus les liens de la parfaite intelligence qui subsiste entre nous. »

Charles III comprit enfin qu'il n'y avait rien à faire, et il répondit à son royal cousin une lettre un peu piquée, qui se terminait ainsi : « Votre Majesté peut être bien assurée que ni de M. de Choiseul, ni de rien qui ait rapport à l'administration de sa cour ou de son royaume, il lui sera jamais fait mention de ma part. » L'incident était clos; mais le pacte de famille avait subi un fort accroc, Louis XV, dans l'affaire des îles Malouines, ayant formellement manqué aux engagements contractés. D'autre part, les ennemis de Choiseul ne lui pardonnaient pas l'humiliation que la France avait subie au traité de 1763, sans réfléchir que, pour préparer une revanche contre l'Angleterre, il fallait s'allier à l'Autriche et à la Russie, en réunissant les deux flottes française et espagnole, seules forces maritimes qui étaient en état de contre-balancer la marine britannique. On le vit bien quelques années plus tard, lors de l'intervention victorieuse de la monarchie française dans la guerre de l'indépendance américaine.

Tel est l'intérêt du livre de feu M. Louis Blart, qui a été jugé digne de faire partie de la *Bibliothèque de la faculté des Lettres* de notre grande Sorbonne. Son importance méritait d'être relevée, car c'est une des meilleures études d'histoire diplomatique qui ait paru depuis quelques années.

X.

UNE PAGE INÉDITE

DE

L'HISTOIRE DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN ORIENT

LA FRANCE ET LE PATRIARCAT MARONITE

AU DÉBUT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE[1]

II

LA DÉPOSITION ET LE RÉTABLISSEMENT DE MGR JACQUES AOUAD

Au milieu de l'année 1710, le Consul de France à Seïde, J.-B. Estelle, avisait le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine, que le roi de France étant le protecteur des Maronites, — les prières journellement faites à son intention dans leurs églises n'en laissaient aucun doute, — il devait le mettre au courant d'une affaire fort désagréable survenue parmi eux[2].

Bien que l'élection du Patriarche fût vieille de près de cinq ans, elle était encore regrettée par certains évêques. Mgr Jacques Aouad n'avait pas su se rendre sympathique à son clergé. D'étranges rumeurs circulaient sur son compte : on l'accusait de mener, dans l'éloignement de son monastère de Cannobin, une vie peu conforme à son état.

Voulant en avoir le cœur net, l'évêque d'Ehden, Mgr Georges

[1] Voir même volume, p. 581 et suiv.

[2] Estelle au comte de Pontchartrain, 2 juillet 1710 (Aff. étr., Seïde).

Benjamin, s'était rendu auprès de lui pour contrôler ces bruits. Ils n'étaient malheureusement que trop fondés : le Patriarche passait pour coupable de crimes abominables [1]. Pour éviter le scandale, l'évêque d'Ehden, conseillé par deux confrères, s'était contenté de reprocher sa conduite à Mgr Jacques en l'amenant à promettre de faire pénitence et de ne pas exercer, pendant quelque temps, ses fonctions patriarcales. Cependant le Prélat n'ayant tenu aucun compte de ses engagements, Mgr Georges s'était résolu à réunir ses confrères dans le district du Kesrouan pour les saisir de ces faits. Ils avaient alors décidé de convoquer aussitôt le Patriarche. Mgr Jacques s'était rendu à leur appel, pensant, avec de bons présents, se ménager l'appui des Cheikhs, très influents dans la région. Ceux-ci l'avaient en effet reçu le mieux du monde, en insistant pour avoir connaissance de l'affaire. Mais il leur avait été répondu qu'ils n'avaient pas à se mêler des questions spirituelles [2].

Le chef de la plus importante famille de ces Cheikhs, Naufel El Khazen, depuis peu titulaire de la charge de Consul de France à Beyrouth après la mort de son père, le Cheikh Hossun [3], se trouvait très embarrassé. Les accusations formulées contre le Patriarche étaient si énormes qu'elles lui semblaient peu croyables. Il redoutait que les évêques ne missent une certaine passion à charger leur supérieur. Mais il était arrêté dans ses velléités d'intervention par la crainte d'être blâmé en Cour de Rome. Très hésitant, il demanda l'avis du Consul de France à Seïde. Celui-ci ne put qu'approuver la réponse des évêques qui devaient régler seuls les questions d'ordre ecclésiastique. Cependant, Estelle s'offrait, en cas de besoin, à venir lui-même au Kesrouan [4].

[1] Bien que l'innocence de Mgr Jacques ait été, par la suite, reconnue par le Saint-Siège, nous n'avons pas cru devoir passer ces accusations sous silence afin de respecter la physionomie de la correspondance de nos agents.

[2] Estelle au comte de Pontchartrain (*ibid.*).

[3] Nanfel el Khazen, fils aîné de Hossun el Khazen, avait été en 1708, à l'âge de vingt ans, nommé par Louis XIV consul de France à Beyrouth, en remplacement de son père.

[4] Estelle au comte de Pontchartrain, 2 juillet 1710 (Aff. étr., Seïde).

Docile à ces conseils, le Cheikh Naufel laissa l'assemblée épiscopale faire paisiblement le procès du Patriarche. L'ayant déclaré coupable, elle procéda à sa déposition, lui enlevant même la prêtrise. Le Cheikh ne pouvait s'empêcher de regretter le peu de précautions prises par les évêques pour étouffer le scandale. Aussi l'affaire faisait-elle un bruit énorme. Sans la crainte du Souverain Pontife, disait-il, les notables maronites auraient, dans leur indignation, brulé vif Mgr Jacques. Quant à lui, il ne pouvait d'abord croire à tant d'horreur; mais le Patriarche avait, paraît-il, tout avoué. Il était consterné d'une telle infamie et eût préféré mourir plutôt que de voir sa nation ainsi déshonorée. Une chose cependant l'inquiétait : il avait mis son cachet au bas du procès du Patriarche, mais si Estelle estimait que c'était imprudent, il pouvait encore le faire retirer [1].

Après sa déposition, les évêques avaient placé l'ex-Patriarche dans un couvent, sous bonne garde. Ils avaient élu à sa place leur doyen, Mgr Joseph Mobarak, originaire de Reyfoun [2]. Et même, par crainte d'un schisme, déclaraient-ils, ils avaient cru devoir précipiter les événements en consacrant le nouveau prélat sans attendre que le Saint-Siège eût ratifié la déposition de Mgr Jacques [3].

Ce scandale causait naturellement aux Maronites un tort considérable. Les Grecs schismatiques « étaient charmés de leur reprocher les crimes de leur Patriarche [4] ». Les Musulmans eux-mêmes en avaient fait des couplets, que leurs enfants se donnaient le malin plaisir de chanter quand ils rencontraient des chrétiens. Estelle en avait « le cœur percé [5] ». Il regrettait d'autant plus cette lamentable affaire, qu'il était persuadé avoir pu l'éviter s'il en avait été prévenu à temps par son collègue de

[1] Trois lettres du cheikh Nanfel adressées à Estelle en juin 1710 marquent très nettement le revirement qui s'était produit dans son esprit (Aff. étr., Seïde).
[2] Village du haut Kesrouan.
[3] De Boismond, vice-consul de France à Tripoli, au comte de Pontchartrain, 30 juin 1710 (Aff. étr., Tripoli).
[4] Estelle au comte de Pontchartrain, 2 juillet 1710 (Aff. ét., Seïde).
[5] *Ibid.*, 15 avril 1711 (Aff. étr., Seïde).

Tripoli. Après le départ de Poullard, le vice-consulat établi dans ce port était, depuis deux ans à peine, occupé par M. de Boismond[1], nouveau venu en Orient. « Dieu le pardonne à M. de Boismond », écrivait le Consul de Seïde au Secrétaire d'État[2] ; c'était pourtant un « sage homme », mais s'il avait eu un peu plus d'expérience du pays, il l'eût aussitôt informé de l'affaire. Et Estelle se flattait qu'il eût alors réussi à obtenir la démission du Patriarche, dont les crimes seraient restés ignorés. Il eût, « à coup sûr », terminé l'affaire à l'avantage de la nation maronite en lui épargnant une honte éternelle. Mais les Vice-Consuls de Tripoli se croyaient indépendants. Ils négligeaient de demander les instructions de leurs supérieurs de Seïde : on en voyait maintenant les inconvénients. D'ailleurs, Boismond, effrayé par la peste, n'avait-il pas abandonné toute sa nation pour se réfugier dans la montagne?

Imitant l'exemple de ses prédécesseurs, le Vice-Consul de Tripoli avait en effet fui la peste au Liban. Il y était également l'hôte des Carmes, à Bécharré, « dans un roc où ils ont pratiqué un petit couvent[3] ». Sans doute ne semblait-il pas avoir tenu son collègue de Seïde très au courant. Mais celui-ci était-il en mesure d'agir aussi efficacement qu'il se plaisait à le dire, après coup? On peut en douter. En tout cas, M. de Boismond avait très exactement informé le comte de Pontchartrain. Dès le 14 mai, il l'avait avisé des rumeurs circulant sur le Patriarche, puis de la décision des évêques. Huit d'entre eux lui avaient adressé une lettre collective annonçant la déposition de Mgr Jacques et lui demandant de légaliser leurs signatures et cachets figurant sur les pièces du procès[4].

[1] Ancien chancelier à Livourne, M. de Boismond fut, grâce à la protection du baron de Breteuil, nommé vice-consul à Alexandrette (1707) et aussitôt après à Tripoli de Syrie. Consul à Salonique en 1716, il revint en 1725 à Tripoli (érigé dans l'intervalle en Consulat) et y mourut presque aussitôt (décembre 1725). (A. Boppe, *les Consulats du Levant*, III, Alep, Seyde et Tripoli, p. 51.)

[2] Estelle au comte de Pontchartrain, 2 juillet 1710 (Aff. étr., Seïde).

[3] De Boismond au comte de Pontchartrain, 14 mai 1710 (Aff. étr., Tripoli).

[4] De Boismond au comte de Pontchartrain, 30 juin 1710 (Aff. étr., Tripoli).

C'est à ce moment qu'il avait reçu d'Estelle une lettre paraissant le rendre responsable des débordements du Patriarche et du scandale causé. Il n'avait cependant jamais manqué de prêter aux Maronites tout l'appui possible. Les crimes de Mgr Jacques n'étaient parvenus à sa connaissance que par la voix publique, les évêques ne lui en ayant rien fait savoir. Le procès avait eu lieu au Kesrouan, plus rapproché de Seïde que de Tripoli. Enfin ces affaires ecclésiastiques étant fort délicates, il n'avait pas cru devoir s'en mêler de peur de soulever un incident avec Rome. Cependant, s'il avait déplu, il sollicitait très respectueusement son pardon [1].

Le secrétaire d'État ne lui en tint pas rigueur. De Boismond en fut quitte pour une semonce l'invitant à observer plus exactement à l'avenir les règles de la subordination. D'ailleurs, s'empressait d'ajouter le comte de Ponchartrain, le Roi avait approuvé sa neutralité et lui recommandait de ne pas prendre parti dans cette affaire, afin d'éviter toute difficulté soit avec le Saint-Siège [2], soit avec les autorités turques. C'étaient également les instructions que recevait le Consul de Seïde [3].

* * *

Les évêques désiraient envoyer à Rome quelqu'un de confiance y porter les pièces du procès et solliciter l'octroi du Pallium au nouveau Patriarche. Un frère de celui-ci étant entré chez les Jésuites [4], on avait d'autant plus songé à l'un d'eux pour remplir cette mission qu'ils n'avaient pas été étrangers à la

[1] De Boismond au comte de Pontchartrain, 30 juin 1710 (Aff. étr., Tripoli).

[2] Le comte de Pontchartrain à Boismond, 26 novembre 1710 (Archives nationales Marine, B[7] 85, fol. 306).

[3] Le comte de Pontchartrain à Estelle, 7 janvier 1711 (Archives nationales Marine, B[7] 89, fol. 10 et 11).

[4] Le Père Mobarak, avant de se faire jésuite, avait professé les langues orientales à Florence et à Pise. De retour au Liban, il avait fondé à Antoura un collège dont il avait confié la direction aux jésuites qui y possédaient déjà une résidence. Son nom signifiant *béni* en arabe, il fut appelé le Père Benedictus.

déposition de Mgr Jacques. Mais leur supérieur s'était récusé, ses missionnaires ne pouvant retourner en Chrétienté sans permission expresse. En réalité, pensait Boismond, les Jésuites trouvaient quelque désagrément à aller soutenir à Rome les accusations formulées contre le Patriarche [1]. Cette mission fut finalement confiée à un religieux maronite de l'ordre de Saint-Antoine. Mgr Georges, l'archevêque d'Ehden et le véritable instigateur de toute cette affaire, crut utile de l'accompagner pour fournir au Saint-Siège tous les éclaircissements désirables et aussi, assurait-il, pour se soustraire aux menaces de vengeance des parents de Mgr Jacques [2]. A la fin de 1710, tous deux s'embarquèrent pour Chypre sur un navire français [3].

Les soucis que cette affaire allait causer à M. de Boismond étaient loin d'être terminés. Un missionnaire carme vint de la part de l'ex-Patriarche faire appel à son concours pour retirer une somme déposée chez des religieux. Mais, en même temps, trois Cheikhs du Kesrouan lui adressaient une demande identique, affirmant que cette somme était la propriété du Patriarcat et non pas celle de Mgr Jacques. Ils étaient tous arrivés trop tard : le cheikh Ayssé, le chef des Métualis, les avait mis d'accord en s'en emparant. Un des neveux de Mgr Jacques, au nom duquel le dépôt avait été effectué, s'était empressé de révéler son existence au cheikh Ayssé, en lui remettant le reçu de la somme dont il espérait bien partager le montant. Fort de cette trahison, le Cheikh jurait qu'il n'avait fait violence à personne et que le Sultan lui-même ne lui ferait rien restituer [4].

Peu de jours après, c'était Mgr Joseph, le Patriarche récemment élu, qui priait Boismond d'intervenir pour empêcher la famille de son prédécesseur de s'emparer d'ornements du culte et de vases sacrés appartenant au Patriarcat et confiés aux soins des Franciscains et des Jésuites de Tripoli. Un parent de

[1] De Boismond à Pontchartrain, 17 août 1710 (Aff. étr., Tripoli).
[2] *Ibid.*, 18 octobre 1710 (Aff. étr., Tripoli).
[3] *Ibid.*, 8 janvier 1711 (Aff. étr., Tripoli).
[4] De Boismond au comte de Pontchartrain, 2 août 1710 (Aff. étr., Tripoli).

Mgr Jacques, le prêtre Elie Assemani[1], qui avait, quelques années auparavant, rempli une mission en France[2], avait été chargé de la remise de ces objets. De Boismond l'ayant convoqué, lui fit signer un billet par lequel il les reconnaissait comme la propriété du Patriarche et priait qu'on les tînt à sa disposition[3]. Il put ainsi les faire aussitôt transporter chez lui. Bien lui en avait pris, car un autre neveu de Mgr Jacques, devenu musulman à force de coups, s'étant vu menacer d'une nouvelle bastonnade destinée à lui extorquer une somme importante, pensa détourner l'orage en révélant le dépôt confié aux religieux.

L'intendant du Pacha fit aussitôt saisir Élie et le contraignit à aller, sous bonne escorte, réclamer les objets remis aux Franciscains. A cette nouvelle, Boismond courut au couvent de Terre Sainte pour en chasser les gens du Pacha. Puis il se plaignit de l'attentat commis sur des sujets du Roi, au mépris des Capitulations, en ajoutant que les missionnaires s'étaient dessaisis de tout, comme le prouvait un reçu en sa possession. Furieux d'avoir été joué, l'intendant menaça de démolir le couvent, si le supérieur ne lui était livré. Les religieux effrayés se réfugièrent à la maison consulaire.

L'incident prenait une tournure grave. Aussi Boismond rassembla-t-il sa nation pour la consulter. Certains marchands, peu soucieux d'endosser la responsabilité d'une affaire n'intéressant pas le commerce, ne se montrèrent guère disposés à l'aider à sortir de ce mauvais pas. A quoi le Vice-Consul fit assez sèchement remarquer que nul ne pouvait ignorer la sollicitude du roi pour les Maronites. En tout cas, il ne souffrirait pas, quant à lui, que des vases sacrés pussent tomber entre les mains des Turcs. Rendue plus docile par ces paroles, la nation décida d'envoyer une délégation tenter une démarche auprès de l'inten-

[1] C'était l'oncle de Joseph Assemani qui, longtemps attaché à la bibliothèque Vaticane, en devint par la suite le préfet. Le Saint-Siège lui confia en 1736 une mission dans le Liban en qualité de légat.

[2] Le prêtre Élie avait été envoyé en France en 1700 par le patriarche Étienne Duwaïtri pour solliciter des aumônes.

[3] De Boismond au comte de Pontchartrain, 17 août 1710 (Aff. étr., Tripoli).

dant. Mais celui-ci tourna le dos aux délégués en jurant « sur sa barbe [1] » de les faire pendre. Devant cette insolence, la nation tout entière, indignée, adressa au Pacha une plainte contre son intendant. Elle profita, pour la lui faire remettre, d'un moment où il s'était rendu seul à un couvent de Derviches. Cette requête produisit son effet. L'intendant eut beau tempêter qu'il ne voulait plus avoir affaire aux Français et qu'il ferait déplacer leur Consul, l'incident était en voie d'apaisement [2]. Les Franciscains purent rentrer dans leur couvent sans être inquiétés; le Pacha redoubla d'amabilité, tança son intendant, et l'on ne reparla plus du dépôt du Patriarcat.

Très reconnaissant au Vice-Consul de sa fermeté, Mgr Joseph le pria de continuer à assurer la garde des objets sacrés. Ils étaient plus en sûreté chez lui que partout ailleurs. Si Boismond les envoyait à Cannobin, les Métualis les voleraient, et s'il les faisait au contraire transporter au Kesrouan, où se trouvait le prélat, les Cheikhs seraient tentés de s'en saisir pour obliger le patriarcat à y établir son siège, comme ils le désiraient depuis longtemps. De Boismond conserverait donc vases et ornements jusqu'à ce que la cour de Rome se fût prononcée sur les récents événements.

Quant au renégat, neveu de Mgr Jacques, il avait fini par verser la somme exigée de lui. Puis, une nuit, il était allé, en secret, voir le Vice-Consul pour lui avouer qu'il avait été tenté du malin au moment où il avait renié sa foi et il n'avait jamais plus reparu [3]. Enfin, le prêtre Élie mourait peu après sans que sa mort donnât lieu à aucune enquête, de sorte que Boismond restait le paisible détenteur du dépôt [4].

Quoique l'affaire se fût, en somme, bien terminée, M. de Pontchartrain n'était pas éloigné de taxer son agent d'impru-

[1] Ce genre de serment a, pour les Turcs, une gravité particulière.
[2] De Boismond au comte de Pontchartrain, 18 octobre 1710 (Aff. étr., Tripoli).
[3] De Boismond au comte de Pontchartrain, 7 janvier 1711 (Aff. étr., Tripoli).
[4] *Ibid.*, 8 juin 1711 (Aff. étr., Tripoli).

dence. Il lui répétait d'éviter de prendre aucune part à l'agitation des Maronites [1].

***

Cependant, le Saint-Siège s'était ému de la déposition du Patriarche. Surpris de l'énormité des accusations et inquiet de l'acharnement mis par l'évêque d'Ehden à accabler son supérieur, il avait mandé au Custode de Jérusalem [2], un Franciscain italien, le P. Laurent de Saint-Laurent, de faire sur place une enquête. Il ne pouvait supporter que le clergé maronite eût, de sa propre initiative, déposé un patriarche et procédé à une élection nouvelle sans attendre ses ordres. Aussi le Custode était-il chargé, avant toutes choses, de rétablir Mgr Jacques sur le siège patriarcal et de casser l'élection intempestive de Mgr Joseph.

Muni de ces instructions, le P. Laurent de Saint-Laurent était arrivé de Jérusalem à Seïde au mois de juillet 1711. Il était aussitôt allé voir le Consul de France, Estelle, pour se concerter avec lui, comme il en avait été prié. Tous deux se trouvaient assez embarrassés; car, excités par les évêques, furieux à l'idée d'être désapprouvés, les Maronites criaient bien haut qu'ils refuseraient de recevoir l'envoyé du Pape. Cependant, le Consul comptait sur la confiance qu'il avait su inspirer aux Cheikhs. Son drogman français [3] se rendit vers eux, les priant d'user de leur influence auprès du clergé pour l'amener à se soumettre aux volontés de Rome. Ce ne fut pas sans résultat. Le Custode, répondirent les Cheikhs, pouvait venir sans crainte au Kesrouan; ils feraient leur possible pour lui faciliter l'accomplissement de sa délicate mission. Cet heureux revirement était en grande partie dû à l'action du cheikh Naufel, jeune homme de mérite

[1] Le comte de Pontchartrain à Boismond, 28 janvier 1711 (Arch. nat. Marine, B^3 89, fol. 21).

[2] A cette époque le Custode portait le titre de *Gardien* de Jérusalem. On sait que le titre du Custode est donné au supérieur des Franciscains chargé de la garde du Saint-Sépulcre.

[3] Ce drogman français se nommait Révérend.

qui, disait Estelle, marchait sur les traces de son père et se montrait tout à fait digne de remplir les fonctions consulaires dont il était très fier [1].

Sur ces assurances, le Custode se rendit à Harissa [2], dans le couvent des Franciscains. Malade, fatigué et sur le point de quitter définitivement son poste, Estelle ne s'occupa plus guère de la question. Le Vice-Consul de Tripoli allait la prendre en mains. De Boismond doutait de la soumission des évêques, dont le moindre « s'estimait plus que le Révérendissime ». Accusant les Franciscains de parti pris, ils disaient n'avoir pas reçu d'instructions de Rome. Peut-être aussi Estelle les avait-il froissés en écrivant aux Cheikhs, au lieu de s'adresser directement à eux [3].

Cependant leurs dispositions belliqueuses venaient d'être quelque peu calmées par l'arrivée fort opportune d'une lettre de l'évêque d'Ehden qui, de Rome, les engageait à accepter respectueusement les décisions du Saint-Siège. Venant de la part du plus grand accusateur de Mgr Jacques, ces conseils les firent réfléchir. Le Custode put aisément se rendre à Reyfoun, résidence de Mgr Joseph. Il montra sa commission du Pape portant le rétablissement de Mgr Jacques. Celui-ci fut tiré de sa prison, mais voyant surgir toutes sortes de difficultés et plusieurs évêques refuser de le reconnaître, il se déclara prêt à démissionner. Il fut cependant rétabli dans la prêtrise et célébra solennellement une messe; puis on le conduisit au couvent de Terre Sainte, à Harissa [4].

Après avoir effectué une enquête, le Custode se rendit à Tripoli à la fin du mois d'août. Comme il paraissait très attaché à la couronne de France, notre Vice-Consul le reçut avec beaucoup

[1] Estelle au comte de Pontchartrain, 11 septembre 1711 (Aff. étr., Seïde).
[2] Le couvent de Harissa, dans le Kesrouan, est aujourd'hui la résidence d'été du délégué apostolique de Beyrouth.
[3] De Boismond au comte de Pontchartrain, 5 août 1711 (Aff. étr., Tripoli).
[4] De Boismond au comte de Pontchartrain, 26 août 1711. (Aff. étr., Tripoli.)

d'égards. Sans doute le P. Laurent de Saint-Laurent se montra, au cours de leurs conversations, très réservé. Toujours est-il qu'en quittant M. de Boismond, il laissa à celui-ci, persuadé de la culpabilité de Mgr Jacques, l'impression qu'il partageait sa conviction[1].

Quant à la Cour de Versailles, elle ne s'était pas départie de son attitude de stricte neutralité. A toutes les informations transmises par ses agents, le comte de Pontchartrain s'était contenté de répondre en disant sa satisfaction pour le succès de la mission confiée au Custode[2]. Il était cependant, ainsi que le Roi, assailli de lettres de Mgr Joseph et de ses partisans appelant la France au secours de leur cause et se plaignant amèrement de la conduite des Franciscains[3].

*
* *

Dans l'intervalle, Estelle était parti de Seïde. Son successeur, J.-B. Poullard venait de Tripoli de Barbarie[4]. Mais on se souvient qu'il avait auparavant, durant quatre années, occupé le vice-consulat de Tripoli de Syrie. Les Maronites et Mgr Jacques lui étaient bien connus. Il avait toujours apprécié ce prélat et pris sa défense. Le patriarche, élevé à Rome et possédant beaucoup plus d'esprit que la plupart de ses compatriotes, montagnards habitués à garder des chèvres, lui paraissait victime de leur jalousie : on le trouvait trop fier et trop plein de lui. Les missionnaires, de leur côté, avaient eu le tort d'intriguer dans cette affaire et de donner des conseils imprudents. A l'époque où Poullard l'avait connu, Mgr Jacques eût été bien incapable des crimes énormes dont on l'accusait maintenant. Comment serait-

[1] De Boismond au comte de Pontchartrain, 24 septembre 1711. (Aff. étr., Tripoli.)

[2] Le comte de Pontchartrain à M. de Boismond, 23 décembre 1711. (Arch. nat. Marine, B^7 89, f° 244.)

[3] Lettres arabes de Mgr Joseph au Roi et au comte de Pontchartrain du 3 octobre 1712 (Aff. étr., Turquie, Supl[t] 28, f[os] 51 et 52) et lettre de cinq évêques au Roi du 1[er] septembre 1713 (*Ibid.*, f° 48).

[4] Poullard était arrivé à Seïde en novembre 1711.

il tout à coup devenu un monstre? Il était donc profondément convaincu de sa parfaite innocence[1]. Aussi l'affaire allait-elle changer complètement de face.

En février 1712, le Custode débarquait de nouveau à Seïde, après avoir fait une tournée à Alep, puis en Égypte. En attendant la décision de Rome, il fit venir auprès de lui Mgr Jacques. Celui-ci fut conduit incognito au couvent des Franciscains et placé sous la protection du Consul de France, de peur que ses adversaires n'eussent recours au Pacha pour le faire saisir. Mais, sa retraite s'étant ébruitée, Poullard avait un moment pensé à le faire passer secrètement à Saint-Jean-d'Acre[2]. Il n'eut cependant point besoin de recourir à cet expédient. Le Prélat resta à Seïde, ne sortant pas de sa cellule et édifiant si bien le Consul par sa pieuse résignation que celui-ci lui ménagea de temps en temps, en secret, la visite de l'archevêque de Seïde[3]. Protecteur du Patriarche, confident du Custode, qui, bien que « Romain politique », lui paraissait cependant français de cœur[4], Poullard n'était pas peu fier de son rôle : « il n'y a dans ce pays que moi », disait-il, « qui puisse soutenir les intérêts de la religion[5] ». Il allait avoir fort à faire pour justifier ces paroles.

Après avoir entendu les témoins venus à Rome, particulièrement Mgr Georges, et pris connaissance du rapport envoyé par le Custode, la Sacrée Congrégation avait, à l'unanimité, reconnu l'innocence du Patriarche[6]. Injustement déposé, il devait être rétabli sur son siège. Quant à Mgr Georges, le machinateur de tout ce drame, il allait être puni et ne reviendrait jamais plus en Orient[7]. Telles étaient les nouvelles reçues, à titre privé, par le

[1] Poullard au comte de Pontchartrain, 15 septembre 1712. (Aff. étr., Seïde.)
[2] Poullard au comte de Pontchartrain, 24 février 1712. (Aff. étr., Seïde.)
[3] *Ibid.*, 15 septembre 1712. (Aff. étr., Seïde.)
[4] *Ibid.*, 18 mars 1712. (Aff. étr. Seïde.)
[5] Poullard au cardinal de la Trémoille, chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, 23 septembre 1712. (Aff. étr., Seïde.)
[6] Joseph Assemani, parent de Mgr Jacques, qui était à ce moment à Rome, où il jouissait d'une certaine autorité, contribua à cette réhabilitation.
[7] L'archevêque d'Ehden entra dans l'ordre des Jésuites. Il fit son noviciat à Avignon.

Custode[1]. Poullard se voyait déjà chargé du rétablissement de Mgr Jacques. Ce ne serait pas là une tâche aisée : le clergé tout entier soutenait l'anti-Patriarche; les Cheikhs, le peuple, les missionnaires étaient aveuglés; les Turcs eux-mêmes avaient pris parti. Et tous retombaient sur lui, comme si sa fermeté à défendre les droits de Rome le rendait responsable de ses décisions[2]. Malgré tous ces obstacles, il allait commencer, grâce à ses nationaux et à ses drogmans maronites, à préparer les esprits à cette mesure. Il ne cachait pas que, sans son appui, Mgr Jacques eût été bien embarrassé[3]. L'infortuné Prélat partageait d'ailleurs cet avis, car il exprima à l'ambassadeur de France à Constantinople, le comte Des Alleurs[4], toute sa reconnaissance des « obligations infinies » qu'il avait envers le Consul[5].

Celui-ci écrivit aux Cheikhs du Kesrouan, les meneurs de l'opposition, pour les exhorter à obéir au Pape en vrais enfants de l'Église[6]. Il s'employait également à rappeler à leur devoir les missionnaires, dont la plupart s'étaient d'ailleurs beaucoup calmés depuis que les intentions du Saint-Siège étaient connues. Cependant quelques agitateurs se trouvaient encore parmi eux, au premier rang desquels le supérieur des Carmes de Tripoli, le P. Hyacinthe, se distinguait par son ardeur à la révolte. C'était lui qui avait empêché l'anti-Patriarche de venir faire sa soumission à Mgr Jacques. L'attitude des missionnaires chagrinait fort le Consul[7]. Le Secrétaire d'État s'en montrait étonné, ne pouvant croire que les Jésuites surtout, « ordinairement gens éclairés et de bon esprit », se fussent laissé entraîner dans une cabale contre Rome[8].

[1] Le P. Laurent de Saint-Laurent à Poullard, 19 septembre 1712. (Aff. étr., Seïde.)

[2] Poullard au comte de Ponchartrain, 25 octobre 1712. (Aff. étr., Seïde.)

[3] Poullard au cardinal de la Trémoille, 10 octobre 1712. (Aff. étr., Seïde.)

[4] Ancien capitaine aux gardes, le comte Des Alleurs dirigea l'ambassade de France à Constantinople de 1710 à 1716. Il fut ensuite lieutenant-général des armées du Roi et mourut en 1725.

[5] Mgr Jacques au comte Des Alleurs, 8 octobre 1712. (Aff. étr., Seïde.)

[6] Poullard aux Cheikhs du Kesrouan, 23 octobre 1712. (Aff. étr., Seïde.)

[7] Poullard au comte de Pontchartrain, 15 mai 1713. (Aff. étr., Seïde.)

[8] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 1er mars 1713. (Arch. nat. Marine, B^7 93, fol. 17.)

Heureusement, les efforts de Poullard n'étaient pas inutiles : de nombreux Maronites étaient déjà venus à Seïde baiser la main du Patriarche et, sans l'action de quelques mauvaises têtes, la nation tout entière l'eût rapidement reconnu pour son chef[1].

Son zèle ne pouvait manquer d'être apprécié à Rome. Le cardinal de La Trémoille, chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, fit connaître au Consul que Clément XI, fort satisfait de sa conduite, lui savait beaucoup de gré de son assistance continuelle[2]. Estimant un pareil témoignage précieux pour son avancement, il s'empressa de le rapporter au comte de Pontchartrain. Mgr Jacques, ajoutait-il, avait écrit au Pape qu'il ne devait sa vie et son honneur qu'au Custode et au consul de France[3]. Tout l'Orient voyait ainsi « combien la protection du Roi était chère et avantageuse à la religion ». D'ailleurs le Patriarche s'était chargé de remercier lui-même le Secrétaire d'État de l'appui prêté par le Roi. Malgré les longues formules orientales si emphatiques et imagées dont sa lettre était remplie, il déclarait ne pas trouver encore de termes assez éloquents pour exprimer sa vive reconnaissance envers le comte de Pontchartrain et l'illustre consul Poullard, exécuteur de ses ordres[4]. De son côté, le cheikh Naufel avait tenu à se faire l'interprète de la gratitude des Maronites[5].

Après un assez long délai, Poullard recevait enfin, au mois d'août 1713, le Bref et les Décrets contenant les décisions du Saint-Siège. Le cardinal de La Trémoille l'invitait à aider la Cour de Rome à terminer cette affaire en favorisant le rétablissement du Patriarche. Il lui recommandait cependant une grande prudence, afin de ne pas engager le Roi dans quelque difficulté avec la Porte[6]. Une conduite analogue lui avait été dictée par

[1] Poullard au comte de Pontchartrain, 15 mai 1713. (Aff. étr., Seïde.)
[2] Le cardinal de La Trémoille à Poullard, 10 juin 1713. (Aff. étr., Seïde.)
[3] Poullard au comte de Pontchartrain, 31 juillet 1713. (Aff. étr., Seïde.)
[4] Le partriarche Jacques au comte de Pontchartrain. Lettre en arabe du 12 mai 1713. (Aff. étr. Turquie, t. XXVIII du Supplément, fol. 54.)
[5] Le cheikh Naufel à Louis XIV, 28 mars 1713. (*Id.*, fol. 56.)
[6] Le cardinal de La Trémoille à Poullard, 10 juin 1713. (Aff. étr., Seïde.)

le Secrétaire d'État, à condition de ne « commettre » ni son « caractère », ni aucune des personnes de sa nation [1]. Le Roi avait été informé par le cardinal de La Trémoille de la satisfaction éprouvée à la Cour de Rome pour la conduite de Poullard. Il s'en était montré très aise, mais, tout en désirant vivement qu'il continuât à servir les intérêts du Saint-Siège, il attendait de lui qu'il se conduisît toujours avec les mêmes ménagements, afin d'éviter à nos nationaux tout ennui avec les autorités turques. Quant aux missionnaires récalcitrants, le comte de Pontchartrain espérait bien qu'ils étaient revenus de leurs erreurs, sinon le Saint-Siège en aviserait leurs supérieurs pour y mettre bon ordre [2].



Poullard était ravi de ces nouvelles. Il ne s'était donc pas dépensé en pure perte : on s'était rendu compte de ses efforts. Il ne lui importait plus que d'assurer maintenant l'exécution des ordres de Rome pour espérer obtenir une juste récompense de ses services. Sans doute pourrait-il compter obtenir le consulat de Cadix, objet de ses désirs.

Il conféra aussitôt avec le Custode pour envisager les mesures à prendre. Tout d'abord il expédia aux Cheikhs des villages d'Ajeltoun et de Ghosta, dans le Kesrouan, une seconde lettre, plus pressante et plus pleine d'onction encore que la première. En sa qualité de fils aîné de l'Église et de protecteur de la religion, le sultan de France, son maître, lui avait ordonné, disait-il, de les amener à obéir aux décisions du Saint-Siège. Il leur écrivait en ami sincère, soucieux du salut de leurs âmes et désireux de leur épargner une excommunication. D'ailleurs la proclamation de l'innocence de Mgr Jacques n'était-elle pas tout en faveur

[1] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 1er mars 1713. (Arch. nat. Marine, B7 93, fol. 17.)

[2] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 8 novembre 1713. (Arch. nat. Marine, B7 93, fol. 68.)

des Maronites? Il ne doutait pas des sentiments de cette nation, toujours regardée comme un lis au milieu des épines, et se réjouissait d'avance de la voir confirmer par sa sage conduite la bonne opinion que le Roi avait d'elle [1]. Cette semonce leur fut portée par son drogman maronite, Ibrahim, accompagné d'un marchand français. En même temps, il réussissait à faire rentrer complètement dans l'obéissance les Jésuites et les Capucins français, encore quelque peu jaloux de la préférence marquée par Rome envers les Franciscains. Seul à Tripoli, le P. Hyacinthe, bien que rappelé en France, continuait à semer la révolte. Enfin, il envoyait à ses collègues de Tripoli et d'Alep un résumé des instructions qu'il avait reçues [2].

Jugeant le terrain suffisamment préparé par ces différentes négociations, Poullard se décida à frapper un grand coup pour couronner son œuvre. Mgr Jacques était resté près de deux ans à Seïde sous sa sauvegarde : il était temps qu'il se rendît à Cannobin reprendre possession du siège patriarcal. Le Custode n'aurait sans doute pas été fâché de se dispenser de recourir à la protection du Roi en cette circonstance, mais, se rendant compte de l'impossibilité d'exécuter sans elle les ordres de Rome, il avait dû requérir l'assistance du Consul [3]. Il le fit même par un écrit dûment enregistré en chancellerie [4].

Poullard n'hésita pas : il confia le Patriarche à quelques Cheikhs dévoués, afin de ne pas compromettre sa nation, et le fit sortir secrètement de Seïde. Quand il apprit son arrivée, sain et sauf, au Liban, il put enfin respirer. Mais on disait l'opposition insurmontable au Kesrouan : les Cheikhs y étaient hostiles et les évêques s'étaient engagés entre eux, par serment, à ne pas reconnaître Mgr Jacques. Alors le Consul prit une décision qu'il estima héroïque. Pour briser la résistance et donner satis-

[1] Poullard aux Cheikhs du Kesrouan, 26 août 1713 (Aff. étr., Seïde).
[2] Poullard au comte de Pontchartrain, 30 août 1713 (Aff. étr., Seïde).
[3] *Ibid.*, 4 février 1714 (Aff. étr., Seïde).
[4] Le Custode adresse, en effet, une véritable réquisition écrite à Poullard. Ce document, en italien, figure dans les actes de la chancellerie du Consulat de Seïde à la date du 28 décembre 1713 (Aff. étr., Seïde).

faction au Custode, il entreprit, en plein janvier, ce voyage dans la haute montagne, malgré son âge et son asthme. Les neiges, disait-il, ne purent diminuer l'ardeur de son zèle pour les intérêts du Saint-Siège et l'exécution des ordres du Roi. Afin de détourner les soupçons du pacha de Seïde, il avait donné comme prétexte de ce déplacement son désir de régler une brouille survenue, à propos du consulat de Beyrouth, entre le cheikh Naufel et ses cinq oncles. Il partit accompagné de son secrétaire, de son drogman, de deux marchands et de plusieurs serviteurs; c'était une belle et nombreuse suite qui faisait honneur à la nation.

Le Kesrouan était en effet méfiant et prêt à la révolte. Mais quatre jours de négociations, de conférences et de discours avaient eu raison de ces mauvaises dispositions. Poullard avait parlé à tous, les larmes aux yeux. La force de la vérité les avait enfin touchés; ils s'étaient rendus à ses avis. Les Décrets du Saint-Siège furent publiés; les évêques et les Cheikhs signèrent une lettre d'obéissance au Pape; ils burent à sa santé et à celle du Patriarche; les Français de la suite du Consul chantèrent eux-mêmes l'*Exaudiat* dans les églises maronites et tout le monde cria : « Vive le Sultan de France! » Sur l'instigation de Poullard, l'émir des Druses[1] fit appeler Mgr Jacques pour lui remettre, en signe d'honneur, une belle fourrure couverte d'un drap violet. Quant au Custode, qui avait craint de se rendre au Kesrouan, tellement on lui avait répété qu'il y serait insulté, le Consul lui avait fait rendre tous les honneurs et il était enchanté[2].

Poullard triomphait. Grâce à lui, un schisme déplorable avait été évité. Il était arrivé juste à temps pour empêcher « la fleur des catholiques d'Orient » de se séparer de l'Église. Sans sa présence au Kesrouan, jamais les ordres de Rome n'auraient été exécutés. « J'ay conduit, grâce à Dieu, ce grand ouvrage à sa

[1] C'était alors l'émir Haïdar Chétrab.

[2] Poullard au comte de Pontchartrain, 4 février et 22 mars 1714. (Aff. étr., Seïde.)

fin », écrivait-il. « Toute la Syrie en est témoin oculaire et sçait combien j'ai en cela mérité[1]. » Tenant son succès pour un coup de maître, il en faisait part non seulement au comte de Pontchartrain, mais au cardinal de La Trémoille et au Pape lui-même[2], dont il avait été le « fidèle instrument ». Et puisqu'il avait servi avec tant de zèle les intérêts de la Cour de Rome, il la priait de le recommander auprès du Secrétaire d'État afin d'obtenir un poste plus important.

Les difficultés matérielles ne lui avaient pas non plus été épargnées. Il avait dû effectuer sous des pluies continuelles un pénible voyage de douze jours. Ses plus beaux habits, ceux de ses domestiques, les harnais et housses de ses chevaux avaient été sacrifiés, sans compter que quatre de ceux-ci étaient morts à la peine[3]. Tout cela représentait une dépense importante pour lui. Et il en profitait pour rappeler que, durant les deux années passées par le Patriarche à Seïde sous sa protection, il avait pourvu à de nombreux frais d'exprès, aux allées et venues de domestiques, tous nourris et logés à son compte avec leurs montures. Le total de ces dépenses extraordinaires se montait bien à 2 000 piastres, dont il eût été fort aise d'être dédommagé; car il avait « mangé du sien » depuis qu'il était à Seïde[4].

Dans les derniers jours du mois de janvier 1715, il apprenait enfin, par le Vice-Consulat de Tripoli, l'heureuse arrivée du Patriarche au monastère de Cannobin[5], bien délabré après trois ans et demi d'abandon. Mgr Jacques y avait été accompagné de plusieurs évêques, du cheikh Naufel et même d'une escorte de Métualis qui paraissaient enchantés de son retour et lui avaient fait le meilleur accueil[6]. Son premier soin à Cannobin fut d'y

[1] Poullard au cardinal de La Trémoille, 20 janvier 1714. (Aff. étr., Seïde.)
[2] Poullard au Pape Clément XI, 4 février 1714. (Aff. étr., Seïde.)
[3] Poullard au cardinal de La Trémoille, 20 janvier 1714. (Aff. étr., Seïde.)
[4] Poullard au prince de Pontchartrain, 4 février 1714. (Aff. étr., Seïde.)
[5] Calaman, gérant du Vice-Consulat de Tripoli, à Poullard, 26 janvier 1714. (Aff. étr., Seïde.)
[6] Le patriarche Jacques à Ibrahim, drogman du Consulat de Seïde. Lettre en arabe du 4 février 1714. (Aff. étr., Seïde.) Mgr Jacques exposait en outre sa pauvreté au drogman et le priait de lui avancer, en secret, une somme

célébrer une messe à l'intention de Poullard, auquel il avait voué une reconnaissance sans bornes.

Le Consul espérait bien avoir enfin atteint le terme de ses efforts. Grâce à ses soins, Mgr Jacques était désormais paisible possesseur de son siège patriarcal [1]. Le Prélat avait tenu à en informer lui-même Louis XIV et son ministre en vantant le dévouement du Consul de Seïde qui avait procédé avec solennité à son rétablissement [2].

***

C'était mettre un peu de hâte à se réjouir. Si nombre de Maronites, notamment ceux d'Alep [3], avaient fait leur soumission, bien des difficultés restaient encore à vaincre.

Elles apparaissaient surtout dans la région de Tripoli, où, malgré le départ et la condamnation du P. Hyacinthe, le Patriarche comptait toujours des ennemis irréconciliables [4]. L'Évêque de cette ville [5] se montrait particulièrement irrité. Il avait interdit la publication d'une lettre pastorale de Mgr Jacques, en prétendant d'abord obtenir de lui certaines satisfactions. Cependant, après un mois de résistance, les instances de Poullard, aidé par le drogman Torbey, et les exhortations des missionnaires contraignirent le curé de Tripoli à passer outre aux ordres de son supérieur. Il finit par donner dans son église une lecture publique de cette lettre, en présence du Vice-Consul de France par inté-

de 300 piastres afin de lui permettre de recevoir dignement ceux qui l'avaient accompagné à Cannobin.

[1] Poullard au comte de Pontchartrain, 22 mars 1714 (Aff. étr., Seïde).

[2] Mgr Jacques au Roi et au comte de Pontchartrain, milieu de janvier 1715 (Aff. étr., Turquie. Supplément 28, fol. 92 et 96).

[3] Le consul d'Alep, M. de Péleran, informait, le 13 novembre 1713, le comte de Pontchartrain que « la docilité des Maronites d'Alep avait prévenu tous ses offices ». Il leur avait fait écrire sans peine à la Propagande des lettres de soumission (Aff. étr., Alep, t. II, fol. 373).

[4] *Post-scriptum*, daté du 25 mars, à la lettre de Poullard au comte de Pontchartrain du 22 mars 1714 (Aff. étr., Seïde).

[5] Mgr Gabriel Duwaïhi, originaire d'Ehden.

rim [1], de ses deux drogmans et de la nation maronite. Furieux, l'Évêque traita le curé et Torbey d'imposteurs [2]. Mais ceux-ci et les notables maronites, forts de l'appui des agents français et désireux de se mettre en règle avec le Saint-Siège, signèrent une déclaration d'obéissance en répudiant toute intelligence avec les fauteurs de désordres [3].

A l'encontre de ses prédécesseurs, Mgr Jacques pouvait, il est vrai, compter sur l'appui des Métualis. Ces ennemis traditionnels du Patriarcat se montraient pour lui pleins de prévenances. Et cela seul eût suffi à lui aliéner les sympathies d'une bonne partie de sa nation. Toujours enclins à la violence, ces partisans trop empressés n'hésitaient d'ailleurs pas à recourir aux moyens extrêmes pour faire reconnaître le Patriarche. L'Évêque de Tripoli n'échappa pas à leurs procédés : il dut se rendre de force à Cannobin, faire acte de soumission [4]. Ses diocésains ne s'en montrèrent que plus aigris. De leur côté, les missionnaires eux-mêmes ne se faisaient pas faute de tenir le Prélat en échec, tout en ayant soin de sauvegarder les apparences. Lorsque M. de Boismond eut quitté Tripoli, Jésuites et Carmes étaient devenus détenteurs du dépôt des objets du culte appartenant au patriarcat qui lui avait été confié, et ils feignaient ne pouvoir le remettre à Mgr Jacques que sur une lettre signée de tous les Évêques [5].

La situation était donc fort peu brillante lors de l'arrivée à Tripoli du nouveau Vice-Consul, Jean-Jacques de Monhenault [6], au mois de mars 1714. Peut-être la vacance prolongée du poste n'avait-elle pas été étrangère à cet état de choses. Depuis le départ de M. de Boismond, dans le courant de 1712, soit depuis

[1] C'était alors le négociant français Calaman.
[2] M. de Monhenault, Vice-Consul à Tripoli, au comte de Pontchartrain, 22 mars 1714 (Aff. étr., Tripoli).
[3] Déclaration du curé et des notables maronites, 14 avril 1714 (*id.*).
[4] De Monhenault au comte de Pontchartrain, 22 mars 1714 (*id.*).
[5] Poullard à Monhenault, 4 avril 1714 (Aff. étr., Seïde).
[6] Fils d'un officier de la Monnaie de Paris, Jean-Jacques avait été chancelier au Caire. Il allait rester onze ans à Tripoli (1714-1725), dont le poste fut érigé en Consulat en 1721. Ensuite Consul à la Canée (1725), puis à Alep (1730), il se retira en France en 1733 (A. Boppe, *les Consulats du Levant*, t. III, p. 15 et 50).

un an et demi environ, le Vice-Consulat était resté sans titulaire. Il avait bien été géré par des négociants français [1], mais, en dépit de leur bonne volonté, ils ne possédaient ni l'expérience, ni l'autorité d'un agent de carrière.

Aussi la venue de Monhenault fut-elle accueillie avec joie, tant par le Consul de Seïde que par le Patriarche. Elle allait permettre à Poullard de se décharger d'une partie de ses soucis. « L'affaire étant désormais en bonnes mains, il en lavait les siennes. » Il ne ménageait d'ailleurs pas à son nouveau collègue bons conseils et compliments : « Ce que j'ay fait avec poids et mesure », lui écrivait-il, « vous pouvez dignement le faire [2]. »

Monhenault trouvait son principal collaborateur pour les questions maronites, le drogman Torbey, en proie à une vive inquiétude. Depuis quatre ans, l'opinion du Vice-Consulat s'était complètement transformée à l'égard du Patriarche. Mais deux agents s'y étant succédé, ils n'avaient pas eu l'ennui d'opérer une difficile volte-face : Boismond avait été hostile, il était parti, et Monhenault était favorable. Pour Torbey, la chose n'était pas si simple. Il n'avait cessé de remplir les mêmes fonctions, s'efforçant toujours, en employé fidèle, de refléter les opinions de ses chefs. Et comme elles étaient opposées, il en éprouvait une grande gêne. Devenu suspect à tous et hanté par la crainte de perdre sa situation, Torbey était fort malheureux. Dès le mois de juin 1713, s'imaginant que certaines plaintes étaient parvenues jusqu'au Secrétaire d'État, il lui avait écrit qu'en attendant la décision du Saint-Siège, il tenait Mgr Joseph pour son Patriarche. Cependant, ajoutait-il prudemment, si Rome rétablissait Mgr Jacques, il était d'avance tout prêt à le reconnaître [3]. Et, en effet, six mois plus tard, il s'empressait d'informer le comte de Pontchartrain que, retenu à Tripoli par son service, il avait, dès l'arrivée de Mgr Jacques à Cannobin, envoyé son neveu lui offrir ses respects et quelques petits présents. Le

[1] Les sieurs Gauthier, puis Calaman.
[2] Poullard à Monhenault, 4 avril 1714 (Aff. étr., Seïde).
[3] Torbey au comte de Pontchartrain, 26 juin 1713 (Aff. étr., Tripoli).

Prélat lui avait témoigné sa satisfaction et sa confiance en le confirmant dans ses fonctions de Procureur du Siège patriarcal et en le chargeant même de faire lire à Tripoli sa lettre pastorale. Sa conduite était donc impeccable [1]. Non content de ces protestations, il fit encore enregistrer à la chancellerie du Vice-Consulat les témoignages des supérieurs des quatre Missions de Tripoli [2] attestant sa parfaite soumission à l'Église et ses efforts pour amener ses coreligionnaires à reconnaître Mgr Jacques [3].

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Plus exigeant que le Patriarche lui-même, Poullard poursuivait Torbey de sa défiance. Le soupçonnant d'intrigues, il avait prié l'ambassadeur de le menacer de destitution s'il continuait son jeu [4]. L'infortuné drogman en conçut un tel chagrin que le Supérieur des Jésuites le prit en pitié. Il le défendit auprès du Consul de Seïde : Torbey était bien incapable de tant de noirceur, c'était un « hypocondriaque » à qui tout faisait peur [5]. De son côté, Monhenault déclarait n'avoir qu'à se louer de lui. Péine perdue ; Poullard s'acharnait. Il ne fallut rien moins que l'intervention du Secrétaire d'Etat pour mettre fin à ses attaques et rendre enfin à un fidèle, mais pusillanime serviteur, sa tranquillité d'esprit [6]. La plupart des Maronites de la contrée de Tripoli étaient en somme plus ou moins ouvertement hostiles à leur Patriarche. En le reconnaissant, beaucoup d'entre eux n'avaient agi que par crainte du Saint-Siège. Et parmi ceux qui continuaient à le combattre, quelques-uns, dans leur aveuglement, ne reculaient pas devant les moyens les plus dangereux pour leur nation. C'est ainsi qu'un Maronite d'Alep s'était adressé au Pacha en lui deman-

[1] Torbey au comte de Pontchartrain, 28 janvier 1714 (Aff. étr., Tripoli).
[2] Les Missions des Capucins, des Franciscains, des Jésuites et des Carmes.
[3] Attestations enregistrées à la date du 24 avril 1714 (Aff. étr., Tripoli).
[4] Poullard au comte de Pontchartrain, 8 avril 1714 (Aff. étr., Seïde).
[5] Le P. Barse, supérieur des Jésuites, à Poullard (Aff. étr., Seïde).
[6] Le 3 octobre 1714, le comte de Pontchartrain écrivait à Poullard que le Roi estimait qu'il était mal informé au sujet de Torbey. M. de Monhenault, arrivé à Tripoli depuis six mois déjà, se portait garant de sa bonne conduite. (Arch. nat. Marine, B^7 93, fol. 68).

dant de se saisir du Patriarche pour en établir un autre à sa place. D'autres n'étaient pas éloignés de rejeter la responsabilité de tout ce trouble sur les Français et les Missionnaires, surtout ceux de Terre Sainte [1]. Tels certains chrétiens du Kesrouan qui, malgré leur apparente soumission, semblaient à Monhenault les vrais chefs de l'opposition [2]. Ils lui expédièrent une lettre fort impertinente. Très irrités de l'intervention du Vice-Consulat de France pour obtenir la lecture publique de la lettre patriarcale, ils prièrent Monhenault de cesser de se mêler d'une affaire qui ne le regardait pas. L'autorité des Turcs, disaient-ils, était la seule qu'ils reconnussent : ils se refusaient à admettre celle des Francs et allaient jusqu'à menacer le Vice-Consul de la justice ottomane [3]. On peut juger à quel point la passion avait égaré les Maronites pour avoir amené ces quelques énergumènes à renier ainsi tout le passé de leur nation.

L'Ambassadeur s'était ému de ces excès. Il avait remontré aux notables de Tripoli combien ils jouaient un jeu plein de périls. Il était vraiment criminel de leur part de risquer de faire intervenir la Porte dans leurs affaires, alors qu'ils étaient la seule communauté dont le Patriarche pût être nommé en toute liberté, sans obligation de solliciter un firman [4].

Ces prévisions faillirent se réaliser. Le Pacha de Tripoli chargea le Cheikh gouverneur du pays d'Akkar [5], ennemi juré des Métualis, de s'emparer de Mgr Jacques. Heureusement les neiges obligèrent à rebrousser chemin sa petite troupe, qui dut revenir sans avoir fait autre chose que de découvrir les desseins du Pacha. Le prélat eut le temps de se réfugier dans les cavernes de la haute montagne et, pour l'en déloger, il eût

[1] Monhenault au comte de Pontchartrain, 22 mars 1714 (Aff. étr., Tripoli).

[2] *Id.*, 25 avril 1714 (Aff. étr., Tripoli).

[3] Lettre arabe des chrétiens du Kesrouan à Monhenault, traduite par le P. Barse (Aff. étr., Tripoli).

[4] Le comte Des Alleurs à M. de Torcy, 15 mars 1714 (Aff. étr., Turquie, t. 53, fol. 30) et 28 mai 1714 (*ibid.*, fol. 108).

[5] L'Akkar est la région située au nord de Tripoli. Elle est habitée par des Musulmans et constitue une division administrative.

fallu entreprendre une guerre en règle contre les Métualis [1].

Ce fut la dernière alerte. A partir de ce moment, bien que le Patriarche manquât de souplesse, au dire de Monhenault [2], les choses se calmèrent rapidement, Torbey et les missionnaires aidant. Ceux-ci remirent enfin à Mgr Jacques les objets du culte appartenant au patriarcat. La paix se rétablissait peu à peu. Bientôt Poullard, qui n'avait cessé de suivre avec passion les succès d'une cause devenue sienne, pouvait écrire au comte de Pontchartrain : « Le feu qu'on avait allumé à Tripoli contre le Patriarche s'est tout à coup amorti par la protection du Roi [3]. »



Malgré sa soudaineté, le calme était durable. Le Consul de Seïde surveillait toujours la situation et en rendait fidèlement compte. Il n'entendait plus parler des agitations de Tripoli; tout y était donc tranquille [4]. Les machinations contre le Patriarche avaient complètement échoué [5]. Monhenault et quelques Français étaient allés voir le prélat [6], et ils étaient revenus de leur visite charmés des bonnes manières et de la politesse de Mgr Jacques [7].

Toute cette grave affaire était donc heureusement terminée. Poullard n'attendait plus que la récompense de son dévouement, trouvant même que l'on tardait bien à le reconnaître. L'infortuné Consul se réservait de cruelles désillusions. Pour tout éloge, il apprit que le Roi, froissé de ce qu'il eût fait agir des influences à Rome, avait résolu sa révocation. Le comte de Pontchartrain

[1] Monhenault au comte de Pontchartrain, 25 avril 1714 (Aff. étr., Tripoli).
[2] *Ibid.*
[3] Poullard au comte de Pontchartrain, 1er mai 1714 (Aff. étr., Seïde).
[4] *Id.*, 19 juin 1714 (Aff. étr., Seïde).
[5] *Id.*, 7 juillet 1714 (Aff. étr., Seïde).
[6] *Id.*, 24 juillet 1714 (Aff. étr., Seïde). 4 9
[7] *Id.*, 11 septembre 1714 (Aff. étr., Seïde).

était heureusement intervenu pour obtenir sa grâce, en alléguant sa bonne foi et ses anciens services [1].

Poullard supporta d'abord bien le coup, espérant que la vérité se ferait jour. Mais les nouvelles se succédaient toujours plus mauvaises. Sa fausse démarche avait décidément détruit tout ce qu'il avait fait de bien. Rien ne pouvait lui nuire davantage que d'avoir intéressé à sa cause des étrangers, « les sujets du Roi ne pouvant espérer de bienfaits que de sa seule bonté ». Le Secrétaire d'État ne tarda pas à se tourner également contre lui et, dans son ressentiment, devint injuste. Il accusa le Consul d'avoir poussé certains Maronites à recourir à l'appui des Turcs, en ne gardant pas assez de ménagements dans l'exécution des décrets du Saint-Siège. Si cette communauté perdait un jour ses privilèges traditionnels pour la libre élection du Patriarche, la faute en serait à lui [2]. Un Bref de Clément XI recommandant le Consul de Seïde à la faveur du Roi vint jeter de l'huile sur le feu. M. de Pontchartrain en fut exaspéré. Poullard n'avait donc pas fait son profit de sa première réprimande? Voilà qu'il provoquait un Bref du Pape lui-même, dans l'espoir d'emporter un emploi de distinction qui devait être au-dessus de ses espérances! Le Secrétaire d'État n'avait qu'un regret, c'était de lui avoir confié une échelle aussi considérable que celle de Seïde. Il l'avertissait qu'au premier sujet qu'il aurait de se plaindre de sa « conduite bizarre », il le ferait immédiatement révoquer [3].

Le malheureux Consul avait d'abord essayé de se disculper. Il était exact qu'il avait confié en secret au Custode son désir d'obtenir un poste plus avantageux que celui de Seïde, où il avait plus dépensé que gagné. Et, témoin de son zèle, le Custode avait cru bien faire en le recommandant à Rome. Tant de veilles, de dépenses et de soins seraient donc devenus inutiles! Il ne

[1] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 13 juin 1714 (Arch. nat. Marine, B^7 93, fol. 38).

[2] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 4 juillet 1714 (Arch. nat. Marine, B^7 93, fol. 53).

[3] Le comte de Pontchartrain à Poullard, 12 juin 1715. (Arch. nat. Marine, B^9 93, fol. 67).

pouvait le croire et demandait humblement pardon de l'indiscrétion qu'il pouvait avoir commise [1]. Mais quand il s'était vu perdu, le coup avait été rude. Il avait pensé « mourir de douleur » en apprenant la colère du Secrétaire d'État. Son esprit en fut si troublé qu'il ne pouvait ni travailler, ni manger, ni dormir. Anéanti, il ne savait plus que protester de son dévouement en implorant sa grâce [2].

Et pourtant, pendant ce temps, la cause de Mgr Jacques triomphait définitivement. Sentant les Maronites pacifiés, le Patriarche avait entrepris la visite de ses diocèses. Il hésitait encore à se rendre au Kesrouan, dont les Cheikhs avaient été ses plus cruels ennemis. Poullard envoya auprès d'eux son drogman Ibrahim, et les Cheikhs lui donnèrent leur parole de bien recevoir Mgr Jacques, car ils étaient soumis au Pape comme au sultan de France, leur maître. Ils tinrent leur promesse, implorant leur pardon les larmes aux yeux [3]. Le Patriarche ne manqua pas, dans de longues lettres en italien, de tenir Poullard au courant de tous les détails de ce voyage triomphal. Il finit par se rendre à Deir El Kamar. Il y fut fort bien accueilli par l'émir des Druses et put se présenter devant lui entouré de son clergé et des principaux Cheikhs de sa nation, désormais parfaitement unie [4].

Le véritable auteur de cette réconciliation se voyait tristement méconnu. Toutes ses peines, depuis quatre années, avaient passé inaperçues. Au milieu de son infortune, seule la profonde et touchante reconnaissance de Mgr Jacques, qui le proclamait sans cesse son sauveur, venait lui apporter quelque consolation [5].

René RISTELHUEBER.

[1] Poullard au comte de Pontchartrain, 11 septembre 1714 (Aff. étr., Seïde).

[2] *Ibid.*, 2 août 1715 (Aff. étr., Seïde).

[3] Poullard au comte de Pontchartrain, 11 septembre 1715 (Aff. étr., Seïde).

[4] *Ibid.*, 19 octobre 1715 (Aff. étr., Seïde).

[5] Mgr Jacques Aouad resta longtemps encore Patriarche, sa mort n'étant survenue qu'en 1733. Il fut alors remplacé sur le siège patriarcal par Mgr Joseph Khazen, frère de Hossun et oncle de Naufel el Khazen.

DOCUMENTS ORIGINAUX

UN MANUEL DU PARFAIT DIPLOMATE AU DIX-SEPTIÈME SIECLE[1]

M. Louis Delavaud a identifié et publié il y a deux ans le traité composé par Louis Rousseau de Chamoy sous le titre de *l'Idée du parfait ambassadeur*. A bon droit il a jugé que ce « mémoire sans prétentions didactiques » pouvait trouver place à côté des ouvrages théoriques, comme celui de Wicquefort, ou de plusieurs traités pratiques parus depuis, comme la *Manière de négocier avec les souverains*, de François de Callières, imprimé en 1716, ou l'*Art de négocier*, publié en 1737 par François Pecquet. Les notes qu'on va lire, avec leur titre assez ambitieux : *Instruction générale des ambassadeurs*, sont d'un précurseur anonyme, rédigeant sommairement quelques conseils, fruits d'une expérience personnelle probablement assez longue. Quel fut ce personnage et à quelle époque précise écrivit-il ce morceau, dont il a semblé bon de garder l'orthographe et la saveur archaïque? C'est un petit problème qui demeure à résoudre. Par les exemples allégués, l'auteur semble avoir écrit vers l'an 1600, et la complaisance avec laquelle il indique les précautions à garder pour qui séjournerait à Venise, incline à faire porter les conjectures sur quelqu'un de nos ambassadeurs chargés de ce poste près de la République

[1] Voir dans le n° 4 de *la Revue* (même volume, p. 602), *La Diplomatie d'autrefois*, par M. L. Delavaud.

vénitienne. Mais c'est trop peu pour lever à coup sûr l'anonymat de ce petit traité.

Il figure aujourd'hui, transcrit d'une main de copiste, dans un des trois volumes reliés aux armes de Rothelin-Orléans qui portent les numéros 706 à 708 de la Bibliothèque de l'Institut. C'est au tome II de ces recueils de pièces historiques (ms. 708, fol. 251 à 264) que l'on a transcrit ces notes. J'ai signalé et décrit sommairement ces recueils factices d'où j'ai tiré déjà un *Formulaire de Lettres royales* rédigé sous Louis XIII et le plus ancien *État de la France* qui se soit encore rencontré, dressé, semble-t-il, en l'an 1642, antérieurement à la mort du cardinal de Richelieu [1]. Il faut renvoyer, pour une complète description, au Catalogue, actuellement sous presse, que publiera M. Bouteron. Les indications fournies par les autres pièces transcrites, dont aucune ne semble postérieure à 1643 et dont plusieurs remontent au siècle précédent, nous laissent dans l'incertitude sur la date exacte du traité, attribuable aux premières années du dix-septième siècle. L'auteur inconnu reste un précurseur des théoriciens qui écrivirent sous Louis XIV. Laissons-lui la plume.

Instruction generalle des Ambassadeurs, traictant de tout ce qui s'y doibt observer et negocier et des circonstances les plus notables qui deppendent de cette charge.

Un ministre ou ambassadeur qui veult dignement s'acquitter de sa charge et conserver honnorablement la reputation d'un Prince qui le depesche vers ceulx esquels il est envoyé, doibt en premier lieu se monstrer grand observateur et zelateur de sa religion, de la justice et du bien public, estre grave et modeste en ses actions et toutesfois amiable et familier non seulement aux grands, mais encores à ceux qui ont quelque accez ou entrée avec luy, s'accommodant aux coustumes des lieux où il est, louant et magniffiant à propos et à temps leurs personnes, leurs puissances et leurs pays, leurs loix, leurs actes generaux, ceux de leurs devanciers et bref toutes leurs actions avec un artiffice qui ne sente pourtant son adulation et flatterie.

[1] Voir *Documents d'histoire*, 1913, p. 169 et 405, et mes *Lettres de la main de Louis XIII* (Paris, Rahir, 1914, 2 vol. in-8° de XXXII-702 p.), p. XXV.

Est important qu'à son arrivée il donne une bonne impression du Prince qui l'envoye et que premiere *(sic)* audiance face approuver aux plus entendeurs l'eslection qu'on a faict de son jugement et que sa liberalité est plus tost superflue que reservée, afin de faire priser à tous la magnificence du Maistre par la despence du serviteur, meditant particulierement l'un et l'autre des deux deffaults du sieur de Lancosme [1], qui cuida ruiner les affaires du Roy tres chrestien au pays du Levant.

Il se doibt conserver tant qu'il pourra sans soupçon vers ceulx qu'il pratique et ne point perdre d'occasion de leur faire entendre les bons offices qui leur procure (*sic*), excusant les choses passées si quelque une leur a despleu sans les attribuer à son Maistre.

Sy l'affaire qu'il negocie est trop difficile, il ne la doibt point poursuivre ny opinastrer quand bien le droict seroit tant pour luy que pour eulx, mais avec industrie doibt approuver quelque une de leurs contradictions ou raisons, et par ce moyen tascher d'obtenir son desseing lorsque le temps produira quelque occasion ou que l'authorité du Prince duquel il est envoyé leur sera nécessaire et utille.

Et quand il luy conviendra faire ou dire quelque chose contre leur opinion, il la doibt excuser ou pallier en telle sorte qu'elle ne semble point venir de son invention, ains du Conseil de son Maistre qu'il ne doibt volontiers pas executer s'il veoid ne leur estre point agreable, la justiffiant neantmoins au mieux qu'il le pourra en leur donnant esperance de si bien disposer les affaires par son Ministre envers son maistre, qu'ils en recepvront toute satisfaction et faire en sorte qu'il ne leur en demeure aucun soupçon, et s'il luy arrive quelque affaire importante il doibt diligemment en procurer les depesches. Que s'il ne s'agit que d'une simple promesse, il fera qu'elle sera gratieusement escouttée, faisant au surplus tout son possible d'avoir des advis de tous costez, et n'en communiquer avec les personnes qu'il traicte sinon de ce qu'il jugera leur plaire et rendre contens, les instruisans et conseillans suivant les occurences d'iceux affin que sa bonne volonté soit non seulement reconnue, mais aussy sa prudence et sa dexterité,

[1] L'ambassadeur ici accusé de lésinerie semble avoir été victime de diverses mésaventures. Une lettre datée de Lyon le 25 janvier 1594 en raconte une. Un envoyé du grand seigneur qui en 1587 « fust deputté vers feu monseigneur de La Valette... pour n'avoir pas heu de present, se plaignit au grand Bassa... que l'on l'avoit mis aux fers en Provence, qui fist que ledit vizir s'en altera fort contre monseigneur de Lancosme et luy en fist reproche ». (*Doc. d'histoire*, 1912, p. 530.) — Voir l'intéressante étude sur ce Savary de Lancosme, publiée par M. Rigault dans *la Revue d'Histoire diplomatique* de 1902.

et ses entremises luy servent le plus souvent d'accez avec ceulx dont il pourra tirer quelque particularité qui luy sera utille et de laquelle il se puisse servir.

Ne se doibt que fort peu descouvrir aux ministres des aultres Princes, ains tascher d'arrester plustost quelque chose d'eulx pour en donner le premier advis, sans toutesfois leur monstrer de la deffiance ny triste visage pour aucunes mauvaises nouvelles, et s'il s'offre lieu d'obliger ou eulx ou leur maistre en ce qui ne peult préjudicier au sien, y apporter une promptitude qui tesmoigne la volonté qu'il a de leur satisfaire.

Doibt estre diligent de sçavoir les particularitez de la Cour où il reside et quels y sont plus eslevez en authorité, quels mediocres et quels moyens et en quoy leur grandeur conciste, si c'est en reputation, en amour, en bienfaicts, affin de traicter ou satisfaire à un chacun suivant leurs grades et qualitez, taschant de gaigner par amis les domestiques de ceux qui sont les plus favoris, en prisant les biens, l'esprit et la fortune du Prince ou seigneur auprès duquel ils sont, et cela se doibt faire si accortement et dextrement qu'il ne se reconnoisse et descouvre de malice et finesse.

L'ambassadeur ne doibt permettre ne tollerer sans s'en esmouvoir qu'on taxe et offence l'honneur de son Prince sur quelque subject ou propos que ce soit, se mirant à l'exemple de monsieur Dacqz [1], ambassadeur de France à Constantinople, qui contraignit son truchement avecques son poignard de desmentir le premier vesir en plaine audiance parlant autrement du Roy son maistre qu'il ne failloit. Et sur toutes choses sans exception ny consideration de quoy que ce soit ne doibt point plus craindre la mort que le mespris de l'honneur de son maistre et le ravallement de son authorité; et particulièrement en la presence d'un aultre Prince, imitant en cela le sieur de...... [2] à la procession de la feste Dieu à Rome, lorsque il fit cedder la place à son compediteur *(sic)* espagnol, et le sieur de Sainct Gouard [3], mar-

[1] François de Noailles, évêque d'Acqs (Dax), né le 2 juillet 1519, mort à Bayonne le 19 septembre 1585, fut un des plus habiles négociateurs de son temps et le conseiller écouté de Henri III et de Catherine de Médicis. Il fut ambassadeur en Angleterre, à Rome et à Venise. En 1572, Charles IX l'avait envoyé près de Selim II.

[2] Le nom manque, n'ayant pu sans doute être déchiffré par le copiste.

[3] Jean de Vivonne, baron de Saint-Gouard (1530-1599), ambassadeur de Henri III et de Henri IV en Espagne et à Rome, fut le père de la marquise de Rambouillet. Il répondit à Sixte Quint qui lui annonçait la prochaine bulle d'excommunication fulminée contre Henri IV, alors roi de Navarre : « Votre Sainteté feroit mieux de la brûler à Rome que de l'en-

quis de Pisany à la cannonisation de sainct Diego d'Alcala d'Honares en la mesme cour, comme aussy le sieur Gerny (Germigny) à la circoncision du fils d'Amurat à Constantinople, se gardant du tout d'estre taxé de mensonge et principallement aux choses importantes. Car c'est un vray moyen de perdre son credit.

Il doibt bien donner garde de n'asseurer jamais les choses doubteuses pour veritables, ny asseoir trop de fondement aux propos d'autruy, ains alleguer tousjours tesmoings ou bien ouy dire, mesme pour ce qui est des choses qu'on traicte pour sa république ou pour son Roy, j'entends où l'on veoit quelque incertitude ou qu'on la prevoid par quelque changement, et en doibt parler avecques tant d'artiffice que, ceux avecques lesquels il traicte ne puissent point se dire trompez quand mesmes les affaires succederoient tout au rebours, scachant en tout evenement bien et diligemment excuser son maistre et si bien le justiffier que l'on ne le puisse accuser de mauvais offices ou de faulceté. Il doibt tenir pour une maxime generalle de n'esperer des lieux où l'on negocie, car aisement les intentions ni les choses changent suivant les succez et les temps. Quand à la forme que doibt tenir un ambassadeur vers son maistre pour luy estre plus utille et necessaire, c'est qu'il ne doibt jamais escrire pour aucune expedition de toutes celles qu'il negocie, sans le tesmoigner par les actes ou par les hommes auxquels son Prince ayt parfaicte créance, d'aultant que, ores cette observation, s'il arrivoit quelques changemens dans les affaires comme il se faict le plus souvent, tel changement ou aultres cas pareils luy pourroient causer son indignation, ou pour le moins le faire accuser de peu de prudence et legereté. Partant il sera beaucoup tousjours plus loué de faire que d'escrire, et pourra s'il ne faict paroistre une bonne conclusion de l'affaire, au moins donner de l'esperance de quelque bon succez de ce qu'il traicte et negocie.

Il luy est aussy tres necessaire d'avoir des personnes affectionnées en la cour desdicts Princes et ailleurs, desquels l'authorité puisse ayder et favoriser la recommandation de ses services, procurans de divers endroicts et par hommes hors de soupçon à faire escrire à son maistre ou à son Conseil les merittes et ses labeurs et sur tout combien il est agreable à la cour où il reside et combien en ladicte cour il est en

voyer brûler en France. » La scène du 2 juillet 1588, fête de la canonisation de saint Jacques d'Alcala où Pisani refusa de céder le pas au duc d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne, est racontée au long par le vicomte Gui de Brémond d'Ars (*Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades*, Paris, Plon, 2e édition, 1884, in-8° de IV-396 p.). Voir p. 271-276. Cf, *Revue rétrospective*, 1835, 2e série, t. Ier et t. XI.

reputation d'estre aymé de son Roy, à quoy sert merveilleusement qu'il tasche d'estre adverty souvent et que le nombre des depesches le tesmoignent homme de service et de qualité, usant de telle diligence aux siennes qu'il n'y perde aucune occasion d'escrire ou les conceptions plus secrettes ou les nouvelles moings populaires (quoy qu'aucuns tiennent qu'il fault attendre les seconds advis), distinguant pourtant celles qui sont determinées et resolues, chargeant ces advis non seulement de ce qui s'est faict, mais aussy de ce qui se doibt faire, dont on vient aisément à bout, voire ès cours les plus retenues, moyennant diligence et argent; car de tenir sans plus son maistre adverty du present ou du passé c'est la moindre partye requise à un ministre bien entendu; auquel survenant quelques affaires pressées vers le prince qu'il negocie, sa charge ne le contrainct pas d'attendre une nouvelle instruction, mais peut de luy mesme, et après en avoir donné advis, en venir à l'execution et selon que les affaires augmentent ne perdre heure ny moment d'en rendre capable ceulx desquels il despend, en des desseings non seulement jà conceus, mais aussy du jugement qu'on faict de ceux qui sont à concevoir, et ce avecques un stile plustost facile et intelligible qu'orné de phrases et de periodes obscures, cachant ce qui se doibt tenir secret soubs des chiffres et caracteres si peu reconneus, que les curieux ou malveillans y perdent leur peine et leur industrie, ne s'excusant jamais s'il se peult, si en telles et telles affaires on n'a point faict encores aucune deliberation; car si bien il n'en peut avoir rien appris tout à faict, neantmoins il peut avec un peu de peine et de soing faire jour aux plus obscures intentions, recueillant et méditant les propos de ceulx qui conduisent et traictent ces entreprises.

C'est aussy le debvoir de l'Ambassadeur qu'aux matieres plus importantes il faict et envoye tousjours le *duplicata* de ses depesches et qu'il marque les articles du Duplicata en façon que ce qui s'ensuit après reconneu pour survenu depuis.

Et d'aultant que les Maistres les plus liberaux blasment les serviteurs despenciers, tout Ministre bien advisé doibt espargner, aultant qu'il s'en peult garder, les cources et les ports des pacquets les moins importans, se servant, aux advis qui relevent le moins, des courriers d'aultruy et chargeant ses extraordinaires partyes de ces advis secrets, en telle façon qu'on ne les (*sic*) puisse surprendre en mensonge ny l'estimer autrement que bon mesnager.

Bref, tant et tant de partyes doibvent accompagner un personnage bien digne de cette vaccation, qu'on ne la peult discutter, ny comprendre et surtout qu'il soit tellement discret et modeste que les medi-

sances ne luy servent point de subject pour entretenir son Prince, si ce n'est qu'elles servent necessairement à la conservation de la vie, de la reputation ou de l'estat d'icelluy, lisant souvent la....
d'Herasme (*sic*) [1] et le traicté de Plustarque *du trop parler*, affin d'esvitter de tomber en pareille que celuy duquel l'imprudence ayant rendu de mauvais offices en France fut employé en Allemagne où il ne peut encores se garder de continuer.

J'ay veu depuis ce personnage Francisco Davilla, en nostre cour de France, deshonnorer la charge qu'il exerçoit par les indignitez qu'il escrivoit de leurs majestez tres chrestiennes, lesquelles j'aurois honte de reciter, bien que j'en sois particulierement informé, tant elles ressentent l'imprudence d'un ministre passionné, et me suis maintefois estonné du respect et de la dissimulation dont on escrit, voyant et lisant les termes diffamatoires dont il chargeoit les advis à son Maistre.

Un ambassadeur envoyé doibt faire relation à son Maistre de sa reception bonne ou maúvaise de celuy envers lequel il est envoyé. Sa lettre doibt estre succinte et ne regarder que son office.

Doibt faire lettre seconde ez affaires d'importance et les envoyer par diverses voies et rapporter les parolles expresses de leurs responces.

Doibt prendre garde au courage, action et volonté du Prince avecq lequel il a à negocier, en remarquer et considerer les raisons, les mouvemens du corps et les tournoyements des yeux, le changement de visage, la voix haulte ou basse, sa vehemence, s'il passe legerement de cette affaire à une aultre, s'il parle ambiguement ou avecques obscurité.

Doibt aussy considerer la briefveté, la tardivité, le repeter, la retenue, le hesitement de paroles et celles qui semblent estre estendues, et veoir s'il y a verité et sincerité en la personne, donnant advis de tout ce qui lui semble.

La Relation d'un negociateur doibt estre simple et se doibt garder d'escrire les choses doubteuses pour asseurées et certaines, s'arrestant sur les conclusions generalles, quand il n'a point d'aultre asseurance, et doibt faire en sorte qu'il ne donne plus d'esperance de l'issue de son affaire qu'il est convenable à la prudence.

Il doibt estre advisé qu'en choses dictes diversement d'alleguer son autheur et de sonder le jugement qu'on faict de sa legation.

[1] Ce titre manque. Peut-être faut-il suppléer la *Lingua* d'Erasme. Cet ouvrage a pour titre complet : *Lingua, sive de linguæ usu atque abusu*, traité composé en 1525 et dédié au chancelier de Pologne. Cf. Burigny, *Vie d'Erasme*, 1757, t. Ier, p. 529.

Aussytost qu'un Ambassadeur est arrivé, doibt escrire par tous les courriers, affin d'estre tenu accord et vigilent aux affaires de son Maistre ; doibt tenir Registre des lettres qu'il escrit, lire souvent ses depesches et revoir souvent ses Lettres.

Après l'audiance de la negociation, doibt faire memoire de toutes les choses negociées de point en point, de chefs en chefs et tenir ses lettres prestes pour en advertir son Maistre, s'il n'envoye exprès un Courrier.

Et voulant retourner, doibt prendre instruction des qualitez du Prince : s'il est aymé ou hay, s'il se plaist à la guerre ou à la paix, quels amis il a faict et ceux qui luy sont chers et agreables, desquels ennemis il a le plus souvent de crainte, quels sont ses desseings, les terres qu'il possede, ce qu'il peult faire pour les maintenir et les difficultez qu'il a de les garder et conserver ;

Quelle difference il y a de son gouvernement à celuy de son pere et de son ayeul, s'il est meilleur ou pire, et comme il se conseille et avecques qui, comme les choses de la justice se passent, combien il est cher à ses subjects, combien aymé ou craint. quelle est sa prudence, vigilence, sa puissance, sa dexterité et sa sincerité, ceux qui sont ses plus favoris, et pour quelle cause ils (sont) plus ou moins favorisez, combien ils sont bons, justes et prudens, en·quoy ils pechent et sont intollerables ou bien dignes d'honneur et de louange ;

Quels ambassadeurs et agens résidents en cette Cour, les changements qui y sont arrivez, et est convenable qu'il practicque et converse avec ses semblables.

Un ambassadeur doibt avoir deux intentions : la premiere d'exposer la volonté de son maistre, qui est la fin et la cause de sa legation ; la deuxieme de faire paroistre la bonne volonté de celuy qui l'envoye. Par la premiere, il est tenu de sçavoir ses commissions ; par la deuxieme de faire plus ou moins.

Un ambassadeur, partant pour aller vers un Prince, doibt visitter l'ambassadeur de celuy vers lequel il s'en va et captiver ses bonnes graces, pour avoir connoissance de ses amis et parens, affin de s'en servir pour le bien de sa negociation ;

Doibt avoir pour amy cet ambassadeur et ses parents, par le moyen desquels il pourra tirer quelque bon advis.

Pour ce qui est de la Republicque de Venize, l'ambassadeur qui y est envoyé doibt visitter les senateurs, quelques grands qu'ils soient, et s'il n'en est forcé, cette visitte ne se doibt faire que deux fois l'année seulement.

Doibt estre adverty d'user de gravité, comme il fut faict par le

nonce allant vers cette Republicque affin de rendre son ambassadeur plus celebre. Cette gravité ne luy doibt toutesfois oster l'affabilité et douceur qu'il auroit accoustumé d'user avecques les aultres. Car aultrement elle seroit reputée hardiesse et superbeté, si bien que cette gravité se doibt praticquer selon la dignité de la personne et du Maistre qu'il represente.

Doibt honnorer les gentilshommes Venitiens selon leur aage et rang; car ils ayment fort l'honneur, principallement en l'exercice de leur magistrature, qui sont de differentes maisons : moyennes, nouvelles et mediocres, entre lesquelles les vieilles veullent estre davantage honnorées; mais il fault que ce soit en privé et non public, et sans que les aultres s'en apperçoivent; aultrement, ils s'en offenseroient et seroit estimé Ministre mal prevoyant et peu advisé.

Doibt faire honnorer leur Principal Prelat et n'invitter jamais à digner (*sic*) un Gentilhomme Venitien avecques Luy, principallement un senateur, et, s'il arrive qu'il y disne, aussytost le lever (*sic*), luy doibt permettre son retour.

Et (en) leur conversation ne doibt estre curieux de sçavoir leurs secrets et ne doibt louer un Gentilhomme Venitien en sa presence ny ailleurs, car cela leur tourne à desplaisir, et sur tout doibt garder que sa fille ne se rie de leurs coustumes et façons de faire.

Il ne fault point qu'il monstre desirer la guerre en Italie et que les tumultes soient bons, mais que la paix est doulce et souhaittable.

Et pour parler en termes generaux de toutes sortes de differents negoces, il est à remarquer qu'il y a quatre circonstances qui embrassent toutes sortes de gouvernemens et d'estats, qui sont : l'administration de la justice, le maniement du revenu et des finances, le soing des choses qui appartiennent à la milice de la guerre et les negociations des affaires du dehors.

Les trois moyens de se gouverner avecques les Estrangers voisins sont : la diligence, la subtilité de penetrer leurs desseins et la dexterité de sçavoir gaigner quelque confidence avecq leurs gouverneurs.

Les conseils candides donnés par notre anonyme aux diplomates de son temps ont un intérêt tout rétrospectif. Cet espionnage officiel, exercé avec des formes infiniment courtoises, et ces finesses de diplomatie dont témoignent encore tant de curieuses dépêches, chiffrées ou non, qui reposent dans les archives de toutes les cours, sont des témoignages archaïques.

Mais si la conception moderne des ambassadeurs a pu chan-

ger, il y a, dans les éléments éternels de la psychologie reflétée par les écrits théoriques ou pratiques des diplomates d'autrefois, la matière d'une étude attachante. Dût-on ignorer toujours le nom de notre conseiller inconnu, — et peut-être le problème n'est-il pas insoluble, — on restera charmé, au lieu de rencontrer un simple *auteur*, de découvrir ou de deviner un homme, homme de son temps sans doute et d'un temps bien lointain, mais du moins nous livrant l'impression d'une âme vivante. Les pages naïves de ce diplomate honnête et candidement retors, qui nous donne le secret de réussir dans les cours, ont quelque chose de vécu, tant il était plein de son sujet.

Eugène Griselle.

COMPTES RENDUS

Guichard Déageant (1574-1645), par M. A. Helly. Grenoble, 1914, 1 vol. in-8°.

Les hommes de second plan, qui ont été pendant deux ou trois siècles de si utiles serviteurs de la France, ont généralement une carrière assez obscure. Appartenant moitié à la bourgeoisie, moitié à ce qu'on appelait la noblesse de robe, ils n'ont pas rencontré d'illustres généalogistes pour célébrer leur nom. Puis, presque toujours issus de la province, ayant fait à la cour une apparition plus ou moins longue, ils sont revenus mourir obscurément dans leur ville natale, où parfois quelque église contient leur épitaphe ignorée.

Pour raconter leur vie, il faut être de leur pays, quelquefois de leur famille : et c'est la tâche que se sont donnée souvent depuis quelques années les sociétés savantes des départements qui ont ressuscité les gloires de nos vieilles provinces, avant de reconstituer leur vie sociale et leurs noms. Un membre de l'*Académie Delphinale* a fait cette utile entreprise pour son compatriote du dix-septième siècle, le conseiller d'État, on pourrait dire le ministre Déageant. Il nous a décrit sa famille, son éducation, son milieu dans la société de Grenoble; comment il en sortit pour venir à Paris occuper une place de premier commis au moment où l'administration française était assez désorganisée, ayant plus besoin d'hommes dévoués que de génies. Son protecteur avait été un protestant de marque, l'homme de confiance de Henri IV pendant les guerres de religion, Soffrey de Calignon, qui ne quittait guère le Dauphiné, et Lesdiguières, le grand aventurier, qui mourut maréchal de France, grâce à sa conversion et à sa réconciliation avec la couronne, œuvre dans laquelle le modeste collaborateur eut la plus grande part.

Entre temps, Déageant fut tantôt l'ami, toujours le serviteur et finalement la victime de Richelieu. Il n'était pas pourtant du parti de Concini et de la reine mère; et après la mort du marquis d'Ancre, il fut nommé intendant des finances sous l'égide du duc de Luynes, en 1617 et 1618, et exerça vraiment pendant ce temps les fonctions de premier ministre, étant le mieux doué de ceux qui collaboraient alors aux affaires publiques et s'imposant par sa compétence. Tous les historiens du temps ont été unanimes à reconnaître son influence, tout en le négligeant quand il cessa d'être au premier rang.

Louis XIII l'appréciait particulièrement et, dès 1619, le nommait premier président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, avec 15000 livres d'appointements, somme considérable pour l'époque. Cette situation favorisait ses rapports avec Lesdiguières, le personnage important de la province. Mais, tout en réussissant dans sa mission, il n'eut pas le don de plaire à Richelieu, qui l'avait cependant employé plus d'une fois à préparer sa fortune; et, sous prétexte qu'il était l'ami des adversaires du cardinal, on l'interna à Vincennes de 1626 à 1630. Il ne garda cependant pas rancune à Richelieu; et c'est dans sa quasi-prison qu'il commença à écrire ses Mémoires. Ils n'ont aucun attrait littéraire, mais exposent beaucoup d'affaires politiques auxquelles Déageant a été mêlé; ce qui a permis aux secrétaires du Cardinal d'invoquer plus d'une fois son témoignage.

Sa carrière d'homme d'État un peu brusquement terminée, Déageant se retira à Grenoble, où il prit au sérieux sa fonction de premier président de la Chambre des Comptes. Il était là sur son terrain, dans son pays d'origine, ayant marié près de lui ses filles. L'année précédente, en 1634, il était entré définitivement dans la noblesse en achetant, après enquête, la baronnie de Viré. Son gendre, Étienne Roux, avait acquis de même la terre de Morges, qui devait être érigée en comté sous Louis XV au profit du petit-fils François Roux-Déageant. Sa seconde fille épousa Denys de Salvaing de Boissieu, qui succéda à son beau-père dans la présidence de la Chambre de Grenoble.

C'est ainsi que, sous l'ancien régime, les classes moyennes arrivaient à s'élever et à devenir les égales des grands seigneurs. L'honorabilité de leur vie facilitait cette ascension naturelle; elles étaient fidèles à Dieu et au roi, conservaient les antiques coutumes et n'avaient d'autre pensée que de servir la France.

Guichard Déageant fut un de ces « premiers commis » dont l'histoire oubliée est très bonne à connaître. Il avait les qualités de modération, de ténacité, de finesse, qui distinguent les Dauphinois. C'est un de ses compatriotes qui, après deux siècles et demi, a fait revivre sa mémoire. Il était juste que l'Académie Delphinale offrît l'hospitalité de son *Bulletin* à cette publication, que son président, M. Paul Fournier, a louée et commentée à son tour et qui fait le plus grand honneur à M. A. Helly.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

The Origins of the War, by J. HOLLAND ROSE. Cambridge, University Press, 1914, in-12.

Il nous est impossible de rendre compte de tous les livres qui, en France et à l'étranger, sont publiés depuis un an sur la question qui est le seul poignant intérêt du moment : la guerre.

Mais il est un petit volume qui répond bien aux habitudes courtoises de la *Revue* et qui emprunte à son auteur un caractère vraiment historique.

C'est le recueil des leçons qu'a données à la fin de la dernière année, à l'Université de Cambridge, un ancien élève du Christ's College, un professeur d'histoire moderne, M. J. Holland Rose, très connu par ses beaux travaux sur la vie du premier empereur, sur *The Revolutionary and Napoleonic Era*, sur *William Pitt and the Great War*. Au fond, en changeant les noms, la situation européenne est la même qu'elle était il y a un siècle, sauf que l'oppresseur s'appelle « The Kaiser », au lieu de se nommer « l'Empereur ».

Les chapitres ont pour titres : La rivalité anglo-germanique; — le kaiser; — la politique mondiale de l'Allemagne; — le Maroc et le chemin de fer de Bagdad; — l'Alsace-Lorraine; — la question d'Orient; — la crise. Tout en traitant particulièrement des intérêts anglais, l'auteur, comme on le voit, ne néglige pas le point de vue français. Bien entendu, la question coloniale joue un grand rôle dans ses préoccupations; et c'est sans doute dans cette pensée qu'il compare, dans un tableau intéressant, le programme naval et les forces anglaises, allemandes et françaises sur mer. Ce qu'il ne pouvait pas dire, c'est que de part et d'autre ces forces navales, avec les inventions nouvelles de sous-marins, de torpilleurs et de mines, allaient perdre beaucoup de leur valeur.

Sur la politique générale qui est le sujet principal de ses conférences, M. John Holland Rose montre une largeur d'esprit et une impartialité d'autant plus méritoires qu'au point de vue diplomatique il n'était pas difficile de mettre l'Allemagne hors la loi, tant elle a employé de mauvais moyens pour soutenir celles de ses prétentions qui auraient pu sembler légitimes. G.

Souvenirs du prince de Clary-et-Aldringen. Trois mois à Paris lors du mariage de l'empereur Napoléon Ier et de l'archiduchesse Marie-Louise. Librairie Plon, Paris, 1914, in-8°.

Le comte, plus tard prince Charles de Clary, naquit à Vienne en 1777. Il descendait d'une noble famille florentine, qui reçut l'indigénat en Bohême au quatorzième siècle. Pendant la campagne de 1809, il commandait un bataillon de landwehr levé sur les terres de sa famille en Bohême, et l'année suivante l'honneur lui échut de porter en France une lettre qu'écrivait à l'empereur Napoléon l'empereur François, père de l'archiduchesse Marie-Louise, le lendemain du mariage par procuration célébré à Vienne entre la princesse et le souverain français. Arrivé quelques jours avant la nouvelle impératrice, il passa environ trois mois en France, regardant la Cour impériale en spectateur et quelque peu en ennemi, fréquentant le Faubourg Saint-Germain, auquel des parentés, des relations familiales, des souvenirs de l'émigration le rattachaient, voyant chaque jour une infinité de choses, allant presque chaque soir au théâtre, et enregistrant tous les détails de sa vie parisienne dans une sorte de journal épistolaire, agrémenté parfois de spirituels croquis, dont tantôt sa femme, tantôt sa mère avaient la primeur.

Les détails ci-dessus proviennent d'une note placée en avant-propos du journal. Ils étaient nécessaires pour faire comprendre l'état d'esprit du narrateur qui subit la loi de l'Empereur victorieux, qui courbe la tête en sa présence, mais qui au sortir des Tuileries redresse sa taille, aiguise sa plume en stylet et frappe volontiers hommes, femmes et institutions impériales. Mais ses blessures sont légères, parce que l'écrivain, toujours de bonne humeur, vise plutôt les ridicules que les vices. Un livre de ce genre ne peut être analysé. Tantôt c'est un mot d'esprit, tantôt le tableau d'une réception à la Cour, ou bien le compte rendu d'un opéra ou d'une comédie ; plus loin le menu d'un dîner et le nombre des convives ; ce sera encore une phrase admirative sur une jolie femme, aigre-douce sur un laideron, que dirai-je encore ? le portrait d'un maréchal ou d'un diplomate, en un mot, tout ce que l'épistolier a vu, entendu et retenu.

Tout cela est dit avec esprit, la plume est légère, et le français est manié par un étranger qui connaît toutes les finesses de notre langue et qui se joue avec elles. Que peut-on demander de mieux à une œuvre de portée moyenne ? E. T.

Souvenirs de la Campagne de France (manuscrit de 1814), par le baron FAIN. Librairie Perrin et Cie, 1914, in-8°.

Le baron Fain, premier secrétaire du Cabinet de l'empereur Napoléon, accompagnait son maître dans la plupart de ses expéditions militaires ; il le suivit également dans la Campagne de France (1814). Il a donc été témoin

de toutes les péripéties de cette lutte héroïque, et il la raconte, non pas à la façon d'un stratégiste consommé, mais comme le ferait un *reporter* de notre époque. L'anecdote y coudoie le drame; quelquefois un quiproquo bizarre confond les munitions de bouche avec les munitions de guerre; le baron Fain, exténué de fatigue, s'appuira pour dormir sur un oreiller moelleux et constatera à son réveil que cet oreiller n'est autre chose qu'un cadavre fraîchement tué; les colères de l'Empereur contre le duc de Bellune, accusé de servir avec mauvaise grâce, les larmes de ce maréchal, l'attendrissement de Napoléon qui ne peut oublier les hauts faits et les blessures de son vieux compagnon d'armes, tout cet ensemble formera une narration piquante et mouvementée.

Et puis viennent les récits de bataille. Or, n'est-il pas singulièrement intéressant de lire actuellement, au son du canon de 1915, ce qui se passait il y a un siècle dans les mêmes champs de bataille, dans les mêmes villes, sur les mêmes fleuves? L'Aube, la Marne, l'Aisne, Montmirail, Soissons, Craonne, Vitry, Château-Thierry sont et seront toujours les cases de l'échiquier où se jouera l'enjeu de Paris. C'est là qu'on s'est battu il y a cent ans; c'est aux mêmes endroits qu'aujourd'hui nous luttons contre l'Allemagne.

Le livre du baron Fain présente, on le voit, non seulement un intérêt rétrospectif, mais encore un intérêt actuel. Il mérite d'être lu.

E. T.

La Guerre et les Neutres, par M. René Moulin. Paris, Plon, 1915; 1 vol. in-12.

M. René Moulin, dont on connaît la compétence diplomatique, a réuni en volume les chroniques publiées par lui dans *la Revue hebdomadaire*.

Examinant à tour de rôle la situation faite aux neutres par le conflit qui met aux prises les belligérants, il invite les premiers à prendre le plus tôt possible une décision virile, c'est-à-dire à se joindre à la Quadruple Entente, les bénéfices de la victoire ne pouvant être partagés qu'entre ceux qui auront lutté, combattu et vaincu. Et, à ce propos, il cite cette jolie comparaison du publiciste russe Andreiew qui, dans le *Novoié Vremia*, écrivait : « Puisse le gouvernement roumain ne pas ressembler au voyageur qui arrive à la gare une demi-minute après le départ du train! A la station Histoire chauffe en ce moment un express dont le départ n'a lieu que tous les siècles. Qui le manque s'en prenne à soi-même, il faudra faire la route à pied, la malle sur le dos. »

Le livre de M. Moulin ne peut s'analyser, puisqu'il est la résultante des impressions du moment où chaque chronique hebdomadaire a vu le jour. Si certaines de ses déductions se sont réalisées, il en est d'autres qui attendent encore l'heure prophétique. Néanmoins il faut le lire, pour connaître dans leurs détails les différentes péripéties par lesquelles l'Italie triplicienne a passé avant de se ranger à côté des alliés. On le consultera encore pour les curieux renseignements qu'il contient et qui éclairent les tendances régnant aujourd'hui dans les pays neutres, les tergiversations inquiètes, voire l'attitude équivoque des uns, les sympathies grandissantes des autres, qui les mènent tout doucement à l'action.

Ces sympathies sont, on peut l'affirmer, presque universelles. L'Allemagne

le sait, et si elle éprouve une âcre volupté à proclamer qu'elle est détestée du genre humain, c'est pour pouvoir riposter par une provocation hautaine : « Moi seule, et c'est assez! » L'avenir dira si cette nation est de taille à s'approprier le mot de Médée. E. T.

Cent projets de partage de la Turquie, par T. G. Djuvara, ministre de Roumanie en Belgique et à Constantinople. Paris, librairie Félix Alcan, 1914, in-8°.

La diplomatie de toutes les époques moyenageuses et modernes a exercé sa subtilité — pourtant bien contestée — en élaborant des projets de partage de la Turquie, ou tout au moins des terres conquises par les musulmans sur l'empire grec. Il y en a eu cent, pas un de plus, pas un de moins. Mais on ne peut pas s'arrêter en si beau chemin, et voilà qu'au moment où nous écrivons ces lignes, se prépare un cent unième projet, qui, à l'exemple de plusieurs de ses frères aînés, a des chances de passer à l'exécution si les armées alliées s'emparent de Constantinople.

La lecture de ces nombreux projets est digne d'exciter la curiosité; elle est, en outre, fort instructive.

Dans une magistrale préface due à la plume d'un éminent jurisconsulte, M. Louis Renault, membre de l'Institut, sont indiquées les leçons qui se dégagent de ces cent pièces diplomatiques. Pour nous faire comprendre du lecteur, nous ne pouvons mieux faire que de résumer l'œuvre du préfacier.

Il y a d'abord des projets de conquête de la Terre Sainte, qui ne sont que la suite des croisades. Ces projets de guerre sainte ont hanté jusqu'au jour de Lépante l'esprit des souverains de la chrétienté; puis viennent les projets postérieurs à l'établissement des Turcs en Europe, qui ont un caractère plus particulier. Les uns sont dus à des papes, comme Léon X et Pie V, qui se proposent la satisfaction de l'intérêt général de la religion, les autres à des monarques, comme François Ier, Louis XIV, Pierre le Grand, la Grande Catherine, Joseph II, Napoléon et Alexandre, qui ont en vue des buts plus personnels. Des savants, comme Érasme, Leibnitz et Volney, n'ont pas craint d'esquisser des plans de partage : le premier, parce qu'il faut abattre le Turc pour que le Chrétien puisse exister; le deuxième parce que, voulant détourner Louis XIV de la conquête de la Hollande, il était utile de lui montrer une proie glorieuse à saisir; le troisième parce que, la déchéance des Turcs étant irrémédiable, mieux valait en finir tout de suite que plus tard.

Enfin un nombre assez considérable de ces projets sont dus à des personnages peu connus de l'histoire, mais qui travaillaient pour le compte et par les ordres de leur suzerain.

Le premier de ces projets date de 1270 et fut formé par le roi de Sicile Charles II. Il ne concernait que la conquête et le partage de la Terre Sainte, et il ne pouvait avoir un objectif plus large, puisque l'Empire de Constantinople existait encore. Dix autres le suivirent, tous visant la conquête des Lieux-Saints. Le dernier est de 1332, et fut rédigé par un dominicain allemand, le Père Brocard, pour répondre aux sentiments chevaleresques de Philippe VI de Valois qui préparait une nouvelle croisade.

Du reste, il y eut à cette époque plusieurs croisades, croisades à peine enregistrées par l'histoire, poussière de croisade, si l'on veut, mais tout de

même expéditions guerrières concertées avec soin, tentatives réelles quoiqu'infructueuses : Benoît XII, pape, en 1343; Humbert de Viennois en 1345; le roi de Chypre Pierre Ier de Lusignan, en 1361; Amédée VI, comte de Savoie, en 1365-67; Louis II de Clermont, duc de Bourbon, en 1390. Tous échouèrent. Les désastres de Kossovo (1389) et de Nicopolis (1396) coupèrent court aux aventures de ce genre.

En somme, de 1332 à 1432, juste un siècle, aucun projet de démembrement de l'Empire ottoman ne voit le jour. Mais en cette dernière année Bertrandon de la Broquière est chargé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, d'aller en reconnaissance dans la Turquie d'Asie et d'en rapporter ses impressions. Il accomplit sa mission, revient à cheval en traversant toute l'Europe de l'est à l'ouest, et naturellement conseille à son maître d'entreprendre une nouvelle croisade. Les événements politiques empêchèrent Philippe de donner suite à ce projet, et les Turcs, loin de voir le démembrement de leurs possessions, s'emparèrent à cette époque de toute la péninsule balkanique, où ils devaient régner en maîtres quatre cent soixante ans.

De Bertrandon de la Broquière à nos jours, il y a donc eu quatre-vingt-neuf projets de partage de la Turquie, et M. Djuvara fait observer avec raison que, si aucun de ces projets n'a été intégralement exécuté, il résulta tout de même de cette propagande, habilement entretenue dans toute l'Europe, une action lente qui s'infiltra peu à peu dans l'édifice de l'État turc et finit par le désagréger.

C'est après la bataille de Lépante (1571) que la puissance ottomane commence à décliner, nous dit M. Djuvara. Toute l'Afrique septentrionale s'émancipe tour à tour : l'Algérie, la Tunisie, Tripoli et l'Égypte ne sont plus que nominalement sous la suzeraineté du sultan; au dix-huitième siècle, les nombreuses guerres que la Russie et l'Autriche font à la Turquie lui arrachent la Hongrie (1699); en 1718 le Banat de Temesvar, la petite Valachie et une portion de la Serbie, réoccupés en 1739; le littoral de la mer Noire et la Crimée (déclarée d'abord indépendante, 1774); la Bukovine (1775); la Crimée (1784-92) et la Petite Tartarie. Au commencement du dix-neuvième siècle, la Porte perd les îles Ioniennes (1797), la Géorgie (1799), la Bessarabie jusqu'au Pruth (1812), la Grèce (1829) et l'Arménie turque; l'Algérie (1830), Samos (1832), la Bessarabie jusqu'au Dniester; par le traité d'Andrinople (1829), déjà la Valachie, la Moldavie et la Serbie commencent à se détacher de la Turquie. En 1841, l'Égypte s'émancipe; en 1854, autonomie du Monténégro. Il y eut un moment d'arrêt à la suite de la guerre de Crimée; mais tout de même, le traité de Paris du 30 mars 1856 assura l'autonomie des principautés roumaines et de la Serbie. Pour la Moldavie et la Valachie, cette autonomie fut complétée par les conventions de Paris de 1858. Le traité de Paris éleva, il est vrai, la Turquie au rang de grande puissance, mais la mit virtuellement sous la tutelle de l'Europe, qui garantit nominalement l'intégrité de son territoire; la mer Noire fut neutralisée, la libre navigation sur le Danube fut assurée et mise sous la surveillance de la commission européenne de Galatz. En 1867, Ismaïl pacha est reconnu comme premier khédive d'Égypte.

L'effritement de l'Empire ottoman continua; rien ne pouvait désormais en arrêter le processus. La guerre amorcée en 1876 par la Serbie fut engagée l'année suivante par la Russie, bientôt soutenue par l'armée rou-

maine à Plevna. Les Russes arrivèrent aux portes de Constantinople et signèrent avec la Sublime-Porte le traité de San-Stefano du 3 mars 1878. Mais l'Europe renia ce traité; il fut remplacé par le traité de Berlin du 13 juillet 1878 : l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro était reconnue; la Bulgarie était constituée en principauté autonome, tributaire du sultan; on créait encore une puissance : la Roumélie orientale, qui fut bientôt après réunie à la Bulgarie (1885). La Bosnie et l'Herzégovine furent occupées et administrées par l'Autriche, ce qui amena fatalement plus tard leur incorporation à l'empire austro-hongrois (1908). La Porte cédait encore à la Russie, en Asie, les territoires d'Astrakan, Kars et Batoum. Enfin Chypre était abandonné à l'Angleterre.

Comme une conséquence toute naturelle de ces profonds changements en Orient, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et le Monténégro furent successivement érigés en royaumes.

En 1881, la Thessalie et une partie de l'Épire sont annexées à la Grèce, et le Monténégro rectifie ses frontières. En 1882, l'Angleterre intervient militairement en Égypte. La France avait proclamé son protectorat sur la Tunisie (1881-1883). En 1896, la Crète fut déclarée autonome.

En 1911, l'Italie s'empare de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, les dernières possessions qui restaient à la Turquie en Afrique.

Enfin, en 1913, la Sublime-Porte cède à la Quadruple Alliance balkanique la plus grande partie de ses provinces européennes, c'est-à-dire tout ce qui est à l'ouest d'une ligne tirée d'Enos, sur la mer Egée, à Midia, sur la mer Noire, à l'exception de l'Albanie. Mais, peu après, elle récupère Andrinople et une partie de son vilayet.

Telles sont les grandes lignes des démembrements successifs de l'Empire ottoman. Ils ne peuvent que continuer et s'accélérer, car la Turquie d'Europe, fondée par l'action de la force brutale, n'a jamais su s'assimiler les populations des territoires incorporés dans sa domination. Il est clair comme le jour que les mœurs, le caractère, la religion et la civilisation des Orientaux sont en opposition absolue avec l'état d'âme des Occidentaux. Si ceux-ci se sont inclinés devant la force brutale qui avait su les mater, ils ont relevé la tête chaque fois que le bras de fer a paru se fatiguer; à chacune de ces constatations, un des peuples enchaînés a rompu ses liens et s'est évadé de la geôle. Conséquemment, il paraît certain que ce mouvement de délivrance générale s'accentuera à mesure que la force brutale des Ottomans diminuera de puissance. Si ce raisonnement est juste, on peut prédire que *l'Homme Malade* est bien près de sa fin.

Édouard Troplong.

La Belgique et l'Allemagne, par M. Henri Davignon. Londres, 1915, in-4°, avec de nombreuses gravures. — **La Guerre allemande et le Catholicisme.** Paris, 1915, in-8° avec atlas séparé.

Une publication illustrée bien curieuse est celle que vient de faire le ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Davignon. Il y a peu de polémique et presque uniquement des documents et des faits. On établit d'abord tous les textes sur lesquels repose la neutralité de la Belgique et la façon préméditée dont elle a été violée ; puis, on prouve comment l'armée allemande s'est mise délibérément en marge des lois de la guerre, détrui-

sant sans nécessité des villes entières, comme Dinant et Louvain, massacrant des civils, des femmes et des enfants, prenant des otages, rançonnant et pillant le pays. Des photographies nombreuses, les fac-similés des ordres et des proclamations apportent de toutes les atrocités alléguées des preuves incontestables.

Pourtant, la Belgique résistant à l'Allemagne n'a accompli que son devoir, et ce qu'a fait son roi, tout honnête homme devait le faire.

Un ouvrage analogue a paru en France, il y a quelques mois, sous le titre de *la Guerre allemande et le Catholicisme*, publié sous la direction de Mgr Baudrillart, avec le concours des évêques des provinces envahies et d'écrivains distingués faisant partie du Comité catholique de Propagande française à l'étranger. Il y a de même « dans un atlas annexé » des reproductions authentiques, attestant les destructions barbares et les crimes de droit commun dont les Allemands se sont rendus coupables.

Ce sont là des pièces à conviction pour les jugements sans appel que l'histoire portera ; mais le moment n'est pas venu de les formuler. Il suffit d'indiquer les sources qu'il faudra consulter et de ne pas laisser disparaître les témoignages sur lesquels on devra s'appuyer La justice peut être lente et patiente, ayant l'éternité pour elle.

Le Machiavélisme de l'Antimachiavel, par M. Charles Benoist, membre de l'Institut. Paris, Plon, 1915, in-12.

On ne saurait refuser à M. Ch. Benoist une compétence spéciale sur le *Machiavélisme*. Il a entrepris une série d'études sur le sujet, bien avant que les événements ne l'aient rajeuni, et il l'a étudié à son berceau, c'est-à-dire chez les républiques italiennes de la fin du moyen âge. Le type populaire, le modèle primitif est, comme chacun sait, César Borgia ; mais, depuis que Machiavel a tracé son portrait, que de variétés d'imitateurs ! Sur l'auteur lui-même qui a donné son nom au système de gouvernement, on a souvent répété des appréciations fausses. Le grand Florentin était un diplomate ayant longtemps séjourné à Rome, du temps d'Alexandre VI, qui se serait bien gardé d'ériger la malhonnêteté en principe et qui proclamait seulement, en vrai opportuniste, que, lorsque les moyens ordinaires ne suffisaient pas, il fallait se servir des autres. Ses successeurs ont amélioré son système, en faisant de la déloyauté et du mensonge la règle, si bien que le dilettantisme civilisé est devenu la plus cruelle barbarie.

Frédéric II, qui n'était au fond qu'un faux lettré, avait commencé, avant d'être roi, à réfuter Machiavel, qu'il devait surpasser en infamies après être monté sur le trône. Tout le livre de M. Benoist est consacré à cette démonstration. Son histoire des singulières destinées du livre royal et de ses diverses éditions imprimées par Voltaire est amusante. L'application qu'il en fait au grand Frédéric en est singulièrement instructive. L'ouvrage se compose de citations, mais combien elles sont suggestives. Sordidement économe, n'ayant confiance en personne, soldat brutal et brimeur, le roi prussien se plaît à tromper tout le monde, à faire croire qu'il est attaqué, quand c'est lui qui est l'agresseur, à manquer à sa parole, à ériger la force en droit. Il faut avouer qu'il le fait avec habileté et surtout avec esprit, et que la civilisation française dont il était épris avait beaucoup adouci sa brutalité native. Après lui, tout le peuple allemand s'est formé

sur son modèle, avec la barbarie grossière en plus et la légèreté de l'esprit en moins. Du dix-huitième au vingtième siècle, il n'y a de changement que dans la forme. Et c'est la conclusion frappante qui ressort du livre si alerte de M. Benoist. B. P.

Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799). Correspondance et documents, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par MM. P. Montarlot et L. Pingaud (tome III). Paris, librairie Alphonse Picard, 1914, in-8°.

Nous avons en son temps rendu compte de la publication des deux premiers volumes sur *le Congrès de Rastatt*. Le troisième et dernier tome a paru l'an dernier, au moment où débutait la terrible crise.

Il commence à la déclaration de guerre et à l'entrée des Autrichiens à Ulm. Puis viennent les succès de Masséna en Suisse ; les nouvelles alarmantes concernant Jourdan, coïncidant avec les victoires de Lecourbe ; les bruits de rupture du Congrès, le départ de Metternich, l'apparition des patrouilles autrichiennes aux portes de Rastatt ; la dissolution définitive du Congrès et enfin l'assassinat des deux ministres plénipotentiaires français, Bonnier et Roberjot.

Évidemment la lecture de la correspondance échangée entre les plénipotentiaires français et le cabinet de Paris ne présente qu'un intérêt documentaire, et ce livre ne peut passionner le lecteur, comme le fait le récit d'un historien ou les anecdotes des « Mémoires » de cette époque. C'est donc un livre à consulter plutôt qu'à lire. Néanmoins on y trouve des lettres bien intéressantes par l'esprit et la finesse qu'elles décèlent chez leur auteur. Ce sont celles de Jean Debry, l'un de nos plénipotentiaires au Congrès de Rastatt, ancien membre de la Convention, membre du Conseil des Cinq-Cents, auteur d'un plan destiné à multiplier les précautions contre l'éventualité d'un régime militaire ; ce qui ne l'empêcha pas, fort peu d'années après, de devenir un serviteur dévoué du régime le plus militaire que la France eût jamais connu.

Comme elle est vraie, cette exclamation : « Ah, mon ami ! écrit-il à Sieyès, c'est une singulière chose que la vie d'un diplomate ; les trois quarts de son temps se passent à attendre et à voir comment l'autre quart se passera ! » C'est qu'en effet, dans ce Congrès de Rastatt, on piétinait sur place, et la grande occupation, nous l'avons dit ailleurs, était pour Jean Debry et pour Roberjot de lutter contre leur troisième collègue, Bonnier, dont le caractère hautain et susceptible empoisonnait leur vie et entravait les ressorts de leur diplomatie.

Cette impuissance est nettement caractérisée par cette jolie phrase adressée encore à Sieyès : « Tu me diras : qu'est-ce que Rastatt ? Pas grand chose, sans doute, depuis quelque temps ; mais enfin, c'est précisément à cause de cela qu'il faut tenir gré à une députation qui n'a ni bras ni jambes de faire quelques efforts pour avancer. » Et un peu plus loin, faisant une allusion à Bonnier et aux difficultés qu'il soulevait à tout propos, il constate que « l'association de plusieurs volontés divergentes pour exprimer une volonté unique qui le plus souvent est dictée (par le gouvernement), est plus propre à brouiller qu'à accélérer les affaires ».

Mais enfin le Congrès est dissous par la volonté de l'Autriche. Les représentants des puissances vont se séparer. Bonnier, Roberjot, Jean Debry

leurs familles respectives partent de Rastatt. Ils n'avaient encore franchi qu'un kilomètre, lorsque leurs voitures sont entourées par des hussards, qui se précipitent aux portières et demandent le nom des voyageurs ; ils tirent les malheureux hors de la voiture et les abattent à coups de sabre ; mais aucune violence n'est faite aux femmes, pas plus qu'aux hommes qui ne ne sont pas les ambassadeurs. Roberjot et Bonnier sont tués sur place; Jean Debry, protégé par des fourrures, ne reçoit aucune blessure grave ; il contrefait le mort, se jette dans un fossé, puis, profitant du désordre et de l'obscurité, il s'échappe et parvient à rentrer tout sanglant dans Rastatt. Les bagages des plénipotentiaires sont fouillés et pillés ; les archives diplomatiques du Congrès sont enlevées et disparaissent.

Ce crime audacieux contre le droit des gens fit beaucoup de bruit et excita un mouvement général d'indignation contre l'Autriche. Elle essaya de se défendre.

Cobenzl écrit à Thugut : « On nous a apporté la fâcheuse nouvelle du malheur arrivé entre Rastatt et Strasbourg, où *nos* patrouilles ont attaqué les ministres français... » Le baron d'Edelsheim : « Maintenant il paraît fort vraisemblable que le capitaine du détachement de hussards de Szekler a été complice de l'abominable meurtre et du pillage... » Le comte de Solms-Lauback : « Comme résultat sûr et concordant des enquêtes faites par les chercheurs d'opinions diverses, on peut conclure que les hussards de Szekler avaient reçu l'ordre d'arrêter les ministres français et de s'emparer de leurs papiers. »

L'archiduc Charles écrit à l'Empereur : il reconnaît combien l'événement est désagréable et inattendu; il ne fuit pas les responsabilités qui s'attachent à son pays, il veut seulement s'arranger de telle façon qu'elles ne pèsent que sur des comparses de minime importance. Cette lettre est très importante, non seulement à cause de la qualité de son auteur et de celle encore plus grande du destinataire, mais encore parce qu'elle établit nettement le crime : « Le général Schmidt, y est-il dit, entraîné par sa haine contre les Français et écrivant au lieutenant-colonel Mayer, de l'état-major, lui a fourni, dans une lettre privée, *une idée ou plutôt des impressions*. Mayer a donné au contenu de cette lettre privée une signification toute particulière, et l'affaire s'est ainsi envenimée. Les rangs inférieurs y ajoutant du leur, il en est résulté finalement ce malheureux événement. »

Au reste, l'Autriche ne nia pas la matérialité des faits. Oui, les plénipotentiaires étaient bien tombés sous les coups des hussards de Szekler. Mais ce n'était pas un guet apens ; c'était un malentendu. Et l'ordre était donné à toutes les personnes ayant participé au crime, ou en ayant été les témoins, de réduire à de simples erreurs toutes les circonstances de l'attentat. Ainsi le major général Merveldt écrit le 19 avril, dix jours *avant* l'attentat, à son chef, le feld-maréchal lieutenant de Kospoth : « Tout incident doit être, le cas échéant, considéré comme le résultat d'un malentendu. » Kospoth lui répond le 20 : « L'affaire doit être engagée et conduite de façon qu'on soit obligé de la considérer comme un malentendu. »

Il suffirait de ces deux extraits de lettre pour prouver la préméditation de l'attentat, l'attentat lui-même, et la préoccupation ou de le cacher ou d'en diminuer la responsabilité.

Et maintenant, quittons l'Autriche et venons en France. Dans son *Discours préliminaire*, Jean Debry rapporte que, « quatre jours après l'attentat, il a

reçu à Strasbourg des lettres d'injures où il était peint comme l'auteur du crime ». Depuis, ajoute-t-il, « les libelles et les imputations se sont succédé avec fureur et sans interruption ».

Ainsi donc la légende se forme immédiatement après le meurtre. En voici le scénario : Bonnier et Roberjot étaient devenus les ennemis du Directoire qu'ils accusaient de préférer la guerre à la paix. Pour les empêcher de porter ces sentiments à Paris et de disqualifier ainsi le Gouvernement, celui-ci avait chargé Jean Debry de tramer un complot contre ses collègues et de les mettre dans l'impossibilité de revenir en France. Et alors, la responsabilité de l'Autriche disparaît. L'attentat se transforme en un vulgaire assassinat préparé par Jean Debry, consommé par des spadassins aux gages du Directoire et non par les hussards autrichiens. Et si Jean Debry a reçu quatorze blessures, elles sont tellement insignifiantes, qu'elles établissent qu'elles n'ont été faites que pour détourner tout soupçon de connivence.

C'est naturellement le parti royaliste qui inventa et propagea cette fable. Il crut devoir rendre ce service à l'Autriche, afin de venir en aide aux nombreux émigrés qui se trouvaient sur les terres de l'Empereur. On devine si celui-ci fut heureux d'une diversion si utile à sa renommée. Plusieurs circonstances vinrent en aide à la propagation de cette fable. Jean Debry, membre du Tribunat depuis le 25 décembre 1799, avait été chargé avec deux de ses collègues de présenter au premier Consul des vœux pour une prompte paix. Bonaparte le fit inviter à s'abstenir de paraître dans cette députation. On juge si cette exclusion fut exploitée contre le pauvre Debry, qui, semblait-il, devenait suspect à tout le monde, même au premier magistrat de la nation.

Cependant ces suppositions étaient bien erronées; car Bonaparte, voulant expliquer à Debry les motifs de l'exclusion, lui écrivait : « Comment effectivement annoncer l'espoir de la paix, vous présent, sans au préalable témoigner un désir de vengeance de l'affront qui a été fait à la nation dans votre personne? » Cette phrase n'était-elle pas une absolution complète?

Les premiers historiens de la période révolutionnaire emboitèrent le pas dans la direction faussée de l'opinion publique. C'est ainsi que Fantin-Desodoarts, dans son *Histoire philosophique de la Révolution de France*, explique que : « Les blessures de Jean Debry étaient si légères, qu'on pouvait douter s'il avait été frappé par les hussards autrichiens. Debry passait pour avoir seul le secret du Directoire.... Fut-il chargé par le Directoire de faire assassiner ses collègues pour détruire des propositions (de paix)... et empêcher d'en faire de nouvelles? On le disait assez publiquement à Paris. »

Il trouva un défenseur dans Dulaure, qui, dans ses *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, dit : « Quelle absurdité de supposer que Jean Debry d'accord avec le Directoire ait consenti à se faire assassiner jusqu'à un certain point, afin qu'on assassinât complètement ses deux collègues! Quel intérêt assez puissant aurait pu déterminer ce ministre à jouer un rôle si dangereux, si atroce, si contraire à ses principes connus, à sa conduite constamment morale et régulière? »

On ne peut pas mieux dire, et ces quelques lignes valent plus pour réhabiliter la mémoire de Jean Debry qu'un long plaidoyer.

Édouard Troplong.

Les Origines de la guerre européenne, par Auguste Gauvain. Paris, A. Colin, 1915, un vol. in-12.

Il est trop tôt ou trop tard pour faire un exposé strictement historique des origines de la guerre qui éprouve l'Europe presque tout entière depuis plus d'une année. Mais il est bon de recueillir dès à présent tous les témoignages. Celui de M. Gauvain est d'autant plus précieux qu'ayant la spécialité si autorisée de la politique étrangère dans un grand journal français, il a donné les nouvelles diplomatiques au jour le jour, en les commentant et sans savoir d'avance quel serait le dénouement de la partie qui se jouait sous ses yeux. Il avait même alors sa liberté d'appréciation plus grande qu'on ne l'a eue depuis, puisque la presse n'était assujettie à aucune restriction légale ou patriotique. On peut donc le croire quand il nous dévoile les manœuvres de l'Allemagne faisant échouer toutes les chances d'arrangement pacifique et tenant les ficelles de l'aggression de l'Autriche contre la Serbie.

Les conséquences étaient faciles à prévoir; et ce n'est pas sans admiration qu'on peut constater la clairvoyance des hommes d'État anglais, prévenant le monde entier par l'organe de sir Edward Grey, le 29 juillet, en séance publique de la Chambre des communes, par ces paroles qu'il ne croyait pas peut-être si prophétiques :

« Il doit être clair pour tout homme qui médite sur la situation actuelle qu'il ne peut qu'en résulter une des plus grandes catastrophes qui se soient jamais abattues d'un seul coup sur le continent de l'Europe. Nul ne peut dire jusqu'où iraient les événements déchaînés; directes ou indirectes, les conséquences seraient incalculables. »

Ce sont les préliminaires de ces événements que M. Gauvain a exposés en vingt chapitres, présentés avec autant de lucidité que de compétence. Ce sont vraiment des documents! B. P.

Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre, duchesse d'Orléans : la Jeunesse, le duc de Penthièvre, le Palais-Royal, la Séparation (1753-1791), par le baron André de Maricourt, un vol. in-8°, Paris, Émile-Paul frères, éditeurs, 3e édition. — Du même : **La Duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe : la Révolution, l'exil, les dernières années**, un vol. in-8°, même librairie, 1914, 2e édition.

L'auteur, dans son avant-propos, craint que « ce livre ne soit destiné à réserver des déceptions à beaucoup de ses lecteurs, parce qu'il n'est en effet que la simple histoire d'une femme vertueuse ». Ses lecteurs l'ont déjà détrompé en lui demandant plusieurs éditions des deux ouvrages, dont les circonstances nous ont empêché de rendre compte plus tôt, et on comprend leur succès, parce que, outre les qualités narratives de l'historien, les figures si intéressantes et trop peu connues du duc de Penthièvre et de sa fille, quoiqu'elles ne soient que de second plan, sont, pour les amateurs des questions historiques, intimement liées aux violentes perturbations de la société française pendant la centaine d'années qui vit successivement tout le règne de Louis XV, la chute de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire et les deux Restaurations.

En effet, en 1725, à la naissance du duc de Penthièvre qui par son père, le comte de Toulouse, était petit-fils de Louis XIV, la monarchie pour longtemps encore gardait sa splendeur et n'accusait aucun signe de décrépitude. En 1744, il épouse Marie-Thérèse-Félicité d'Est, fille du duc de Modène,

laquelle, comme petite-fille du Régent, descendait aussi du Grand Roi; de cette union naquirent le triste prince de Lamballe et la future duchesse d'Orléans, épouse de Philippe-Égalité. Le nom du premier évoque, par la fin tragique de sa veuve, le souvenir des horreurs qui ont accompagné la chute de la royauté. La douce figure de la seconde appelle toutes les sympathies par la suite d'infortunes imméritées qu'elle supporta avec tant de résignation et de grandeur d'âme. Modèle des épouses et des mères, son mari la délaissa et lui enleva ses enfants pour les confier à sa maîtresse.

La Révolution éclate et triomphe; le duc de Penthièvre et sa fille, forts des vertus qui leur ont valu les sympathies populaires, demeurent en France, s'y croyant à l'abri de ses coups. Le vieux prince meurt à Vernon quelques semaines après l'exécution de Louis XVI, à temps pour échapper à la guillotine, qui vraisemblablement le guettait, mais ayant eu la douleur de savoir son gendre traître à ses serments et meurtrier du Roi leur parent. La duchesse d'Orléans échappe à la tourmente, on ne sait comment; mais, au coup d'État de Fructidor, elle est bannie de France pour n'y rentrer qu'à la chute de l'Empire. Elle y meurt en 1821; et, neuf ans après, son fils Louis-Philippe est proclamé roi des Français; ainsi se clôt la chaîne séculaire qui relie à travers tant d'événements et de catastrophes l'avènement d'une dynastie éphémère à la monarchie du Grand Aïeul.

M. le baron de Maricourt a étudié, dans le premier de ces deux volumes, les origines de son héroïne et s'est longuement arrêté sur le duc de Penthièvre, dont l'histoire, dit-il, est trop mêlée à celle de sa fille pour qu'on la puisse passer sous silence; et, de fait, il en donne une biographie à peu près inédite, car il ne paraît pas que cette physionomie de prince, si exceptionnelle pour le dix-huitième siècle, ait fait l'objet de travaux historiques. Ce qui est à retenir surtout, c'est que Penthièvre fut sensible et bienfaisant, au point de mériter le surnom de *Roi des Pauvres*. Ce volume s'arrête à la séparation de la Duchesse (1791) d'avec son mari, qui en réalité la répudia et fit de Mme de Genlis *le gouverneur* de ses enfants. Deux d'entre eux moururent de consomption loin de leur mère, qui ne revit les deux autres, Louis-Philippe et sa sœur Adélaïde, que beaucoup plus tard.

Le second volume est entièrement consacré à la Duchesse et la suit dans le récit de ses nombreuses aventures. Rentrée en France à la Restauration, elle continue à se débattre avec les difficultés d'argent, qui anciennement déjà lui étaient provenues de la prodigalité de son mari et que les événements n'avaient pu qu'exaspérer. Jusqu'au dernier jour elle luttera pour rétablir au profit de ses enfants la portion de l'immense fortune de son père, que les confiscations révolutionnaires n'avaient pas atteinte.

L'érudition de l'auteur est attrayante; ses récits, puisés aux meilleures sources, mettent au point le caractère véritable de la longue et intime liaison de la duchesse d'Orléans avec le conventionel Rouzet, devenu M. le comte de Folmon. On peut en suivre les péripéties. C'est l'occasion de rappeler que, lorsque Florian publia en 1787 sa fade pastorale d'*Estelle*, qui eut tant de succès, le public crut que la duchesse d'Orléans était la muse et le modèle que le poète avait eus en vue en imaginant cette innocente bergerie. La créance n'était pas sans fondement, puisque l'écrivain appartenait, comme page, à la maison de Penthièvre; cependant nous continuons à croire que la bonne Duchesse n'a pu démériter de la réputation de vertu que l'opinion lui attribuait si justement.

A. Pommier.

TABLE DES MATIÈRES

DES VINGT-HUITIÈME ET VINGT-NEUVIÈME ANNÉES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 21239.